

10.3 140/18

10. H. 3

Handwritten signature or name

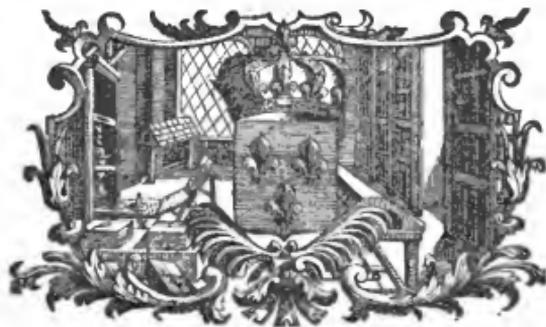
Handwritten mark or symbol

Handwritten line or scribble

COMMENTAIRE
L I T T E R A L
SUR TOUS LES LIVRES
DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU
TESTAMENT.

*Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, Religieux Bénédictin,
de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

L'ÉVANGILE DE S. MATTHIEU.



A PARIS,
Chez PIERRE EMERY, au milieu du Quay des Augustins,
près la rue Pavée, à l'Ecu de France.

M. D C C X V.

Avec Approbation, & Privilège du Roy.



* * * * *

PERMISSION DE LA DIETE
de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.

NOUS Président, Visiteurs & Supérieurs de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphe, Ordre de S. Benoît, assemblez en la Diète tenuë dans l'Abbaye de Saint Mihiel, avons permis, & permettons à D. Augustin Calmet Religieux de nôtre Congrégation, de faire imprimer, après les Approbations & Permissions ordinaires, un Livre qui a pour titre : *Commentaire littéral sur tous les Livres de l'Ancien, & du Nouveau Testament.* Fait en ladite Diète le 26. Octobre 1706.

PAR ORDONNANCE DE LA DIETE.

D. CHARLES VASSIMON,
Secrétaire de la Diète.

* * * * *

APPROBATION DE MONSIEUR PASTEL,
Docteur, & ancien Professeur de Sorbonne.

J'AY lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé, *Commentaire littéral sur l'Evangile de S. Matthieu, & sur l'Evangile de S. Marc* ; je n'y ai rien trouvé de contraire à la Foi, & aux bonnes mœurs ; & cet Ouvrage me paroît d'autant plus utile, qu'il contient de savantes Dissertations ; les différentes leçons du Texte, & des anciennes Versions ; avec des Explications tirées des Saints Peres, & des meilleurs Interprètes ; lesquelles contribuent beaucoup à faire entendre ce qu'il y a de plus difficile, & de plus obscur dans ces divins Livres. Fait à Paris ce 22. Juin 1714. PASTEL.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. PIERRE EMERY, ancien Syndic des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant fait exposer qu'il désireroit faire imprimer un Livre intitulé, *Commentaire littéral sur tous les Livres de l'Ancien, & du Nouveau Testament, par D. Augustin Calmet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège sur ce nécessaires ; Nous avons permis & permettons par ces Présentes audit EMERY, de fai-

re imprimer ledit Livre en telle forme , marge , caractère , & autant de fois que bon lui semblera , & de le vendre , ou faire vendre par tout nôtre Royaume pendant le tems de seize années consécutives , à compter du jour de la datte desdites Présentes ; Faisons défenses à toutes personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de nôtre obéissance , & à tous Imprimeurs , Libraires & autres , d'imprimer , faire imprimer , & contrefaire ledit Livre , sans la permission expresse , & par écrit dudit Exposant , ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits , de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans , dont un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , l'autre tiers audit Exposant , & de tous dépens , dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris , & ce dans trois mois de la datte d'icelles : Que l'impression dudit Livre sera faite dans nôtre Royaume , & non ailleurs , & ce en bon papier , & en beaux caractères , conformément aux Réglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en vente , il en sera mis deux Exemplaires dans nôtre Bibliothèque publique , un dans celle de nôtre Château du Louvre , & un dans celle de nôtre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux , Comte de Pontchartrain , Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant , ou ses ayans causes , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes , qui sera imprimée au commencement , ou à la fin dudit Livre , soit tenue pour dûment signifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secrétaires , soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent , de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires , sans demander autre permission , & nonobstant Clameur de Haro , Charte Normande , & Lettres à ce contraires : CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Versailles le sixième jour de Février , l'an de grace mil sept cens sept , & de nôtre regne le soixante-quatrième, Par le Roi en son Conseil. L E S O M M E .

Registré sur le Registre , n^o. 2. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris , page 165. conformément aux Réglemens , & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris ce 9. Février 1707. Signé , GUERIN , Syndic.



P R É F A C E
S U R L E S L I V R E S
D U
N O U V E A U T E S T A M E N T.



LEU ayant parlé autrefois à nos peres en diverses occasions , & en diverses manieres par les Prophètes, nous a enfin parlé lui-même par son propre Fils, qu'il a fait héritier de toutes choses, & par qui il a créé les siècles. (a) Il a parlé à nos pe-

res dans l'ancien Testament ; il nous a parlé dans le nouveau. Moyse a été le médiateur de l'ancienne Alliance ; les Prophètes en ont été les Ministres. Le premier a donné la Loi, les autres nous ont annoncé la venue du Messie. La Loi, & les Prophéties avoient rapport à autre chose. Elles ne pouvoient ni donner la perfection à ce qu'elles ébauchoisent, (b) ni accorder ce qu'elles permettoient, ni accomplir ce qu'elles représentoient. Elles laissoient les hommes dans l'attente, & ne remplissoient pas leurs espérances.

Mais JESUS-CHRIST ayant paru dans le monde, & la nouvelle Alliance ayant pris la place de l'ancienne, les ombres sont dissipées, les figures accomplies, les Prophéties exécutées, la Loi perfectionnée ; un peuple nouveau a pris la place de l'ancien, & les tems sont venus, suivant la prédiction de Jérémie, (c) que le Seigneur fait une nouvelle alliance.

(a) Hebr. I. 1. 2.

(b) Hebr. vii. 19. Nihil ad perfectum ad-

duxit Lex.

(c) Jerem. xxxiii. 31.

ce avec la maison d'Israël, & la maison de Juda; non suivant l'alliance qu'il a faite autrefois avec leurs peres, au jour qu'il les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte; parce qu'ils ne sont point demeurés dans l'alliance qu'il avoit faite avec eux: c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël: j'imprimerai mes Loix dans leur esprit; & je les graverai dans leur cœur; & ils seront mon peuple, & je serai leur Dieu.

L'alliance faite à Sinai étoit bornée à la maison d'Israël. La nouvelle est générale, & embrasse tous les enfans des hommes. La première fut ratifiée par le sang des victimes, des boucs, & des taureaux: la nouvelle a été cimentée par le sang du Fils de Dieu. Celle-ci est la première dans l'intention du souverain Législateur; (a) c'est à elle que se rapporte tout ce qui est écrit dans les Livres de l'ancien Testament. L'esprit de crainte, & de servitude, est celui de la Loi ancienne: l'esprit d'amour, & de liberté, est l'ame de la Loi nouvelle. L'ancienne alliance étoit passagère, & ne devoit durer qu'un certain tens: La nouvelle est éternelle, elle doit s'étendre dans tous les siècles, & dans toutes les parties du monde. Celle-ci a pour objet des biens infinis, & éternels; celle-là ne promettoit que des biens périssables & temporels.

L'Eglise Chrétienne, héritière des promesses que Dieu a faites à la Synagogue, conserve précieusement, & avec un souverain respect les Ecritures de l'ancien Testament, comme les titres de sa possession, & de son élection, & de la réprobation de la Synagogue sa rivale. Mais elle garde avec une attention, & une vénération encore plus grande, les Livres du Nouveau, comme la preuve de son adoption, comme le gage de son bonheur, comme la déclaration de la volonté de son Pere, & de son Seigneur, & comme le code de la vie, des miracles, & de la Doctrine de son Dieu, & la règle qu'elle doit suivre dans ses actions, & dans sa conduite.

Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST n'a rien laissé par écrit; (b) il n'a pas même ordonné à ses Apôtres d'écrire sa Vie, ou ses Maximes. Il s'est contenté de prêcher de vive voix, & de parler en public, & en particulier, à tout le peuple, & à ses Apôtres, & de leur inculquer pendant trois ans les vérités du salut: mais avant que de les quitter, il leur promit (c) qu'il leur donneroit un Maître invisible & intérieur, qui leur

(a) August. contra duas Epist. Pelag. lib. 3. cap. 4. n. 7.

(b) Vide August. lib. 1. de Consensu Evangel. cap. 7. & 9. Et lib. XXVII. contra Faustum Manich. cap. 4. & Ep. 257. nov. Edit. Il y parle d'un hymne qu'on attribuoit à Jesus-Christ, & en rapporte quelques paroles. Il parle encore

d'un ouvrage prétendu écrit par nôtre Seigneur, & adressé à saint Pierre, & à saint Paul; mais c'étoit un Livre magique. Tout le monde fait ce que l'on dit de l'Épître du Sauveur à Abgar. Mais toutes ces pièces sont rejetées comme fausses par les Savans.

(c) *Joan.* XIV, 26. XVI, 13.

enseignerait toute vérité, & qui leur inspirerait tout ce qu'ils auroient à dire, ou à répondre dans l'emploi qu'il leur donnoit, d'instruire tout les peuples, & de prêcher l'Évangile par tout le monde.

C'est en exécution de ces promesses que les Apôtres reçurent le Saint Esprit, cinquante jours après la Résurrection de JÉSUS-CHRIST; & qu'animez de son ardeur, & éclairés de sa lumière, ils nous ont laissé les saints Évangiles, & les autres Livres du nouveau Testament, que nous considérons avec raison, comme l'ouvrage de JÉSUS-CHRIST même, & le doigt de son Esprit. (a) Ne disons donc point, dit S. Augustin, (b) heureux ceux qui ont vu le Sauveur, & qui ont entendu les paroles de vie de sa bouche. Plusieurs de ceux-là l'ont persécuté, & l'ont fait mourir : & plusieurs de ceux qui ne l'ont point vu, ont crû en lui : Car nous lisons, nous entendons, nous conservons dans les Livres sacrés tout ce qu'il disoit au peuple. JÉSUS-CHRIST est dans le Ciel, & il prêche encore sur la terre. *Etiam hic est veritas Dominus.*

Les Apôtres ne se hâtèrent point d'écrire; ils commencèrent, à l'imitation de leur Maître, à enseigner de vive voix, & à pratiquer les vérités qu'ils avoient apprises. Ils ne craignoient pas d'oublier ce qu'ils avoient ouï, ni de varier dans leurs prédications; ils avoient trop profondément gravées dans le cœur, & dans l'esprit, les vérités qu'ils avoient reçues de sa bouche, & ils se tenoient trop assurés des promesses qu'il leur avoit faites, que son Esprit ne les abandonneroit point. Mais dans la suite le zèle, & la sainte curiosité des Fidèles les engagèrent à mettre par écrit ce qu'ils savoient, pour la consolation, & l'instruction de leurs Disciples. C'est-là le motif qui engagea saint Matthieu à écrire; & apparemment saint Marc n'eut point d'autre raison que celle-là, d'abrégier ce qui avoit été écrit par saint Matthieu, & à y ajouter quelques faits, & quelques circonstances, qu'il avoit connus d'ailleurs.

Saint Luc (c) nous apprend qu'il s'étoit déterminé à écrire, en voyant qu'il couroit dans le monde plusieurs essais de la Vie, & de la Doctrine de JÉSUS-CHRIST, suivant ce que les Apôtres en avoient enseigné; que pour lui ayant appris exactement toutes choses de la bouche de ceux même qui en avoient été témoins, & qui étoient chargés de les prêcher, il avoit crû rendre service à l'Eglise, d'écrire fidèlement, & dans l'ordre, tout ce qui s'étoit passé dès le commencement. Enfin les Peres (d) nous enseignent que ce qui porta saint Jean à nous donner son

(a) *August. lib. 1. c. 15. de Consensu Evang. Non aliter accipiet quod narravit Discipulis Christi in Evangelio legerit, quam si ipsam manum Domini, quam in proprio corpore gestabat, scribentem conspexerit.*

(b) *Aug. tract. 30. in Joan.*

(c) *Luc. I. 1. 2.*

(d) *Iren. lib. 3. cap. 11. Ieronym. de Vir. illustr. cap. 9. Victorin. Petav. in Apocal.*

Evangile, fut l'hérésie de Cérinthe, & celle des Nicolaïtes, qui nioient la divinité de J E S U S - C H R I S T .

Pour les Actes des Apôtres, c'est une suite de l'Evangile de saint Luc ; un récit de ce qui arriva à l'Eglise naissante de Jérusalem, jusqu'à la conversion de saint Paul ; & ensuite de ce qui arriva à ce grand Apôtre jusqu'à son premier voyage de Rome. Saint Luc n'y décrit presque que ce dont il a été témoin, comme compagnon inséparable des travaux, & de la prédication de l'Apôtre. Saint Paul écrivoit ses Epîtres, suivant les occurrences, & les besoins des Eglises, sans aucun dessein prémédité de rédiger par écrit, ni de faire un corps des maximes, & des vérités qu'il prêchoit ; quoique que par un effet de la Providence, il nous ait donné une infinité d'instructions très-importantes, & comme une espèce de supplément des Evangiles. Les autres Apôtres dont nous avons des Epîtres, les ont écrites de même, uniquement pour l'instruction des Eglises auxquelles ils les écrivoient. Bien assurez toutefois qu'elles se communiqueroient à toutes les autres, par le respect qu'on avoit pour tout ce qui venoit de leur part, & par l'empressement des Fidèles à conserver des monumens si précieux.

Canon du
nouveau
Testament.

Nous ne nous étendons point ici à prouver la canonicité des Livres sacrez du nouveau Testament, ni à en marquer le tems, l'occasion, les Auteurs, le dessein. Nous exécuterons tout cela dans les Préfaces particulières sur chaque Livre. Il y a dans le nouveau, comme dans l'ancien Testament, des ouvrages dont la canonicité n'a jamais été contestée. Il y en a d'autres, dont on a douté quelque-tems dans quelques Eglises particulières. Mais il n'y en a aujourd'hui aucun dans le Canon, qui n'ait été reconnu par la plupart des anciennes Eglises. Inutilement les anciens hérétiques ont forgé de faux Evangiles, ou ont essayé de corrompre les vrais ; ils n'ont jamais pû gâter les originaux des Eglises Catholiques : & tous les Livres corrompus par eux, tronquez, altérez, ou faits à plaisir, sont tombez dans le mépris, & dans l'oubli ; l'Eglise les a supprimés, proscrits & condamnés.

On ne peut pas dire précisément l'année dans laquelle le Canon des Livres du nouveau Testament a été formé ; mais on le voit bien marqué dès le second siècle de l'Eglise. Eusèbe (a) nous apprend que les Evêques d'Asie ayant présenté à saint Jean les Evangiles des trois Evangelistes, qui avoient écrit avant lui, & qui étoient publics, & connus de tout le monde, saint Jean les approuva, & les reçut ; & pour suppléer à ce qui y manquoit, il écrivit le sien, où il rapporta ce que J E S U S -

(a) Eusèb. lib. 3. cap. 24. Hist. Eccles. T. 1. | τὸν εὐαγγελιστὴν, ἀπεδέξατο καὶ ἔλαβε, ἀναγίνσκων
καὶ ἀποδοχῆς ἔλαβε καὶ ἀποδέχεται, καὶ ἐστὶν ὁ
ἀποστόλος ἰωάννης ἡμετέρος.

CHRIST avoit fait au commencement de sa prédication, & qui avoit été omis par les autres Evangélistes. Ainsi fut formé le Canon des Evangiles. On trouve les trois premiers Evangiles citez dans l'Épître de saint Clément aux Corinthiens, écrite avant l'Evangile de saint Jean. Saint Polycarpe dans son Épître aux Philippiens, cite aussi cinq ou six fois les Evangiles de saint Matthieu, & de saint Luc, sans les nommer. Saint Barnabé dans son Épître, cite assez souvent les quatre Evangélistes. Saint Ignace les cite de même souvent dans ses sept Lettres, & y fait allusion, sur tout à l'Evangile de saint Jean.

Saint Justin (a) le Martyr parle expressément des *Commentaires des Apôtres*; c'est ainsi qu'il appelle les Evangiles, qui ont, dit-il, été écrits par les Apôtres, ou par leurs Disciples. Tertullien (b) en appelle à l'Evangile, qui a été dès le commencement donné par les Apôtres, & qui le conserve comme un dépôt sacré dans les Eglises Apostoliques. *Si constat id verius quod prius, id prius quod & ab initio; id ab initio quod ab Apostolis; pariter utique constabit id esse ab Apostolis traditum, quod apud Ecclesias Apostolorum fuerit sacrosanctum.* Il dit (c) que ce qui démontre l'antiquité & l'autenticité de nos Evangiles, est que les hérétiques les corrompoient. Ils ne les corrompoient pas si ils n'étoient pas plus anciens: *Itaque dum emendat, utrumque confirmat, & nostrum antierius, id emendans quod invenit, & id posterius quod de nostri emendatione constituens, suum, & novum fecit.* Saint Irénée (d) oppose aux nouveaux écrits des hérétiques, les anciens & authentiques originaux des Apôtres. Il ne reconnoît que quatre Evangiles, & rapporte des raisons de ce nombre de quatre. (e)

Voilà donc dès la fin du premier, & dès le commencement du second siècle, & dans le troisième, le Canon des quatre Evangiles reçu, reconnu, & autorisé dans l'Eglise par les Apôtres eux-mêmes, puisque saint Jean a vu les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, & de saint Luc; & que saint Paul cite ordinairement l'Evangile selon le texte de saint Luc. Ce Canon s'est fait, non dans une assemblée solennelle, ni dans un Concile; mais par le consentement des Eglises, & par le jugement des Evêques, dont la plupart avoient vu, & connu les Apôtres, & leurs Disciples.

Les Epîtres des Apôtres ne sont pas moins authentiques, & leur recueil est à peu près de même-tems que celui des quatre Evangiles. Saint Polycarpe cite distinctement les Epîtres de saint Paul, & celles de saint Pierre, & de saint Jean. Il est vrai qu'il ne cite pas l'Épître aux Hébreux, ni

(a) Justin. Apolog. 2. Α αναγιγνωσκοντες Ευαγγελιστας. Et Dialog. cum Tryph. Αποστολων μαθηται ουκ εστιν Αποστολοι αυτοι, αλλ Αποστολων μαθηται αυτων.

(b) Tertull. lib. 4. cap. 5. contra Marcion.

(c) Idem lib. 4. cap. 4.

(d) Irén. l. 3. c. 10. Σωθεντα αμ αληθεια ανιστησθαι.

(e) Idem. lib. 3. cap. 11. n. 7. 8.

la seconde de saint Pierre, ni les deuxième & troisième de saint Jean, parce qu'apparemment elles ne se trouvoient pas dans les premiers recueils; l'Eglise avoit déjà un corps des Evangiles, & des Epîtres, avant Marcion, (a) qui à l'imitation des Catholiques voulut avoir son livre des Evangiles, & son *Apostolique*, ou recueil des Epîtres des Apôtres. Saint Ignace dans son Epître aux Philadelphiens, (b) marque clairement l'Evangile, les Apôtres, & les Prophètes, comme composant tout le corps des Ecritures. *Ayons recours à l'Evangile, comme à la chair de JESUS-CHRIST, & à tous les Apôtres; regardons les Epîtres de ces Saints hommes, comme le sénat Ecclésiastique. Attons aussi les Prophètes, ou les Livres de l'ancien Testament.* Tertullien (c) témoigne qu'encore de son tems on conservoit les Originaux des Epîtres des Apôtres en quelques endroits: *Authentica ipsa littera Apostolorum sonantes vocem, & representantes faciem uniuscujusque.*

On lit dans Eusèbe (d) que Pantanus Philosophe Chrétien, qui enseignoit à Alexandrie vers l'an de JESUS-CHRIST 184. trouva dans les Indes un Evangile Hébreu de saint Matthieu, que l'on disoit y avoir été porté par saint Barthelemy. Saint Jérôme, & Rufin disent que Pantanus rapporta cet Exemplaire à Alexandrie. Le même saint Jérôme (e) assure que le texte Hébreu de saint Matthieu étoit conservé dans la Bibliothèque de Pamphile à Césarée de Philippe, ce qui prouvoit qu'il avoit été transporté d'Alexandrie à Césarée, supposé que ce fût le même Original; & que celui de Césarée ne fût pas une simple copie. A Ephèse du tems de saint Pierre d'Alexandrie, c'est-à-dire, sur la fin du second, ou au commencement du troisième siècle, il y avoit encore un exemplaire Original de l'Evangile de saint Jean, écrit de la main de cet Apôtre, & qui y étoit dans une très-grande vénération. (f) Je ne dis rien ici de celui qui se garde à Venise, comme étant l'Original de saint Marc; j'en ai parlé assez au long dans la Préface sur cet Evangéliste. En l'an 488. on trouva dans l'Isle de Chypre, sur la poitrine du corps de saint Barnabé, un exemplaire de l'Evangile écrit, disoit-on, de la main de saint Barnabé même, (g) sur un bois dur & précieux, que l'on conserva assez longtemps à Constantinople, & qu'on y lisoit même tous les ans au jour du Jeudy Saint.

(a) Cet hérétique commença à paroître 127. de J. C.

(b) *Ignat. ad Philadelp.* Πνευματικόν τῷ Ἐυαγγελίῳ ὡς σαρὰς τοῦ υἱοῦ, καὶ τοῖς ἀποστόλοις, ὡς τῷ πνευματικῷ ἐκκλησίᾳ, καὶ τοῖς προφήταις διὰ τὸν πατέρα, &c.

(c) Tertull. de Praescript. cap. 36.

(d) Eusèbe. Hist. Eccl. lib. 5. cap. 10. Κορσίῳ τε Ἐβραίου γλωσσημαστῆ τῷ τῷ Ματθαίῳ παλαιότατον γράμμα.

(e) Ieronym. Catalog. script. Eccl. c. 3.

(f) Fragment. ms. Petri Alex. de Paschato; apud Petau. Καθὼς ἡ ἀρετὴ βιβλία περιέχεται, ὡς ἐν ἰδιόχειρῳ τῷ Εὐαγγελίῳ τοῦ ἁγίου τῆς μητρὸς τῷ πνευματικῷ χροστῆ ὡς ἐν τῷ Ἐρασίῳ ἀγαθῷ ἐκκλησίᾳ.

(g) Vide Theodor. Lect. lib. 2. pag. 557. Edit. Vales. Surinam vita S. Matth. xi. Junii.

En voilà plus qu'il n'en faut pour fermer la bouche à ceux qui prétendent que le Canon des Livres sacrez du nouveau Testament, n'a été formé que bien avant dans le second siècle, ou qui veulent que le nombre des Evangiles, & des Epîtres n'ait été fixé & déterminé qu'assez tard. Quoique dans les premiers siècles de l'Eglise il y ait eu plusieurs Livres faux & apocryphes, forgez, ou corrompus par les hérétiques; il est certain que le nombre des Livres sacrez, canoniques & autentiques, en a toujours été très-distingué, & très-séparé.

Le Texte original des Livres du nouveau Testament, est le Grec. L'Evangile de saint Matthieu fut d'abord écrit en Hébreu, (a) ou en Syriaque, qui étoit la Langue vulgaire d'alors dans la Palestine; mais il fut traduit en Grec de très-bonne heure. Le Texte original en Hébreu se conservoit encore du tems de saint Epiphane, & de saint Jérôme; mais depuis ce tems il est entièrement perdu. Les altérations qu'y firent les Ebionites, & d'autres anciens hérétiques, le firent mépriser & abandonner par les Anciens. Pour la Traduction Grecque que nous en avons, & qui passe aujourd'hui pour originale, elle est très-ancienne, & est attribuée par les uns à saint Jacques, (b) & par les autres à saint Jean. (c) La Version Latine, qui n'est guères moins ancienne, est d'un Auteur inconnu, mais exact & fidèle.

Quelques-uns (d) ont conjecturé que S. Marc avoit écrit son Evangile en Latin; mais ce sentiment est entièrement abandonné. D'autres (e) ont voulu dire que l'Épître aux Hébreux avoit d'abord été composée en Hébreu, & ensuite traduite en Grec: mais c'est de quoi on n'a aucune preuve; personne ne l'ayant jamais vüe qu'en Grec. Comme les Auteurs qui ont écrit les Livres du nouveau Testament, étoient Juifs d'origine, & habitez de jeunesse à la langue Hébraïque, ou Syriaque, leur style s'en sent beaucoup, & on n'y trouve pas cette élégance, & cette politesse, qui se fait sentir dans les bons Auteurs Grecs de ce tems-là. Saint Luc lui-même, qui est celui qui parle plus purement, n'est pas exempt de ces défauts. Mais la grandeur & l'importance des choses fait aisément passer par-dessus tout cela. Les effets de la prédication de l'Evangile, sont d'autant plus admirables, qu'il n'y a rien dans tout cela de la sagesse, ni de l'éloquence humaine. (f) *Non in doctis humana sapientia verbis, sed in doctrina Spiritus.*

(a) Papias apud Euseb. lib. 5. cap. 39. Hist. Eccl. Irenæ. Origen. Euseb. Cyrill. Jerosoly. Epiph. in Jeronym. alii.

(b) Synops. S. Script. seu Author addition. in sine Synops. ἀπὸ Ἰακώβου. Ce qui peut signifier que saint Jacques l'expliqua aux Fidèles.

(c) Theophyl. Ex samâ tantum.

(d) Ita Syr. Arab. Ms. Quidam Greci. Baron. Selden. Voyez notre Proface sur S. Marc.

(e) Clem. Alex. apud Euseb. Hist. Eccl. lib. 6. cap. 14. Jeronym. Catalog. voce Paul. Vide & Theodoret. etc.

(f) 1. Cor. 11. 13.

Traduc-
tions du
N. T.

Comme l'Évangile fut bien-tôt répandu dans diverses parties du monde, on en vit aussi de bonne heure des Traductions en différentes Langues. Eusebe (a) dit que de son tems, c'est-à-dire, au quatrième siècle, l'Évangile étoit traduit en toutes sortes de Langues, d'écritures, de caractères, en sorte qu'il est entendu par toutes les Nations. Mais comme entre toutes les Langues la Latine, & la Syriacque étoient après la Grecque, les plus étendues, il est très-croyable que c'est en ces Langues que se font faites les premières Traductions du nouveau Testament.

Version
Syriacque.

Les Syriens croyent que la Version Syriacque du nouveau Testament, est du tems du Roi Abgar, qui envoya, dit-on, à JESUS-CHRIST, & qui lui offrit une terraitte dans sa ville d'Edesse. Saint Thadée, qui fut député par le Sauveur à ce Prince, travailla à cette Version. Mais l'ambassade d'Abgar à JESUS-CHRIST; & la députation de saint Thadée de la part de J. C. à ce Prince, passent aujourd'hui pour très-incertaines, pour ne rien dire de plus. Ainsi tout ce qui en est une suite, n'est pas plus assuré. Walton sans entrer dans la discussion de ce fait, croit que cette Version est des tems Apostoliques; & sa principale preuve est, que ni la seconde Epître de S. Pierre, ni la seconde de saint Jean, ni celle de saint Jude, ni l'Apocalypse, ne se trouvent point dans leurs Livres; ce qui fait juger que leur Version a été faite, avant que ces quatre pièces eussent été reçues dans le Canon. Mais les Syriens les tiennent sûrement pour canoniques, ils les ont en Syriacque, comme le reste du nouveau Testament. Walton lui-même les a fait imprimer dans sa Polyglotte. S'il y a des Bibles Syriennes où elles ne se trouvent point, c'est que ces lettres sont plus rares, & de moins d'usage que les autres Livres du nouveau Testament.

Quelques-uns attribuent cette Traduction à Thomas Evêque d'Héraclée. Mais Thomas n'en est au plus que le réviseur, & le correcteur: elle subsistoit plusieurs siècles avant qu'il allât en Egypte pour corriger ses exemplaires Syriacques, sur les anciens exemplaires Grecs du Monastère de saint Antoine. Depuis ce tems les Syriens ont accoutumé de corriger leurs exemplaires sur ceux de Thomas, qui passent pour les meilleurs qu'ils ayent parmi eux. (b)

Quelques Syriens (c) ont prétendu que saint Marc l'Évangéliste ayant d'abord écrit en Latin son Évangile, le traduisit en Hébreu commun de ce tems-là, c'est-à-dire, en Syriacque, & mit ensuite dans la même Lan-

(a) Euseb. in Isai. xlv. 20. Πρωτα δὲ τοῦ
ἐγγέλιου, πρῶτον ἐστὶν, καὶ μετακείμενον δὲ τοῖς κατὰ
ἕκαστον ἔθνος παραδίδοται ἰσὺς ἰθαυοὺν μῆτις τοῖς
ἴδιαις.

(b) Euseb. Ravautot, in addend. ad Bibliot.

facr. R. P. Jacobi le Long, pag. 659.

(c) Guillet. Pöffel. Uti narrat Guido Fabric,
Boderian. in Fragm. tom. 5. Bibl. Polyglott.
Antwerp.

que les autres Livres du nouveau Testament. M. Simon (a) a crû que la Version Syriaque ne fut pas faite ni à Antioche, ni dans la Syrie proprement dite, où la langue Grecque étoit vulgaire; mais au delà de l'Euphrate, où l'on ne parloit que Syriaque. Cette conjecture n'est pas convaincante: quoique le Grec fut vulgaire dans Antioche, & dans les bonnes villes du pays, cela n'empêchoit pas qu'on ne parlât encore Syriaque dans le pays, & sur tout à la campagne. Saint Ephrem au quatrième siècle, & Moÿse Bar-cepha au dixième ont écrit en Syriaque dans ce pays-là: & nous voyons dans les Conciles plusieurs Evêques qui ne favoient que le Syriaque.

Vidmanstad, & Guide Fabricius ont crû que l'Evangile de saint Matthieu s'étoit conservé en original parmi les Sytiens: & en effet, quelle nécessité de le traduire en Syriaque, puisqu'il étoit originellement écrit en cette langue? Mais pour se persuader que la Version Syrienne de saint Matthieu est faite sur le Grec, il n'y a qu'à la comparer avec l'Original en cette langue: on y sent le Grec par tout: on y remarque même des fautes qui ne viennent que du Grec; & il faut que l'Exemplaire Grec sur lequel elle a été faite, soit tout des plus anciens, copié avant que l'usage de mettre des accens sur les voyelles fût introduit, & écrit en lettres unciales, où les mots ne sont pas bien distingués; car il y a dans le Syriaque des fautes qui ne viennent que de la diverse manière de lire, d'accentuer, de pondérer, & de distinguer les mots dans le Grec. (b)

Une autre chose qui est encore très-remarquable, c'est que le Syriaque est entièrement conforme au Grec qu'a suivi l'Auteur de la Vulgate; en sorte qu'il se rencontre avec elle presque dans tous les endroits, où elle s'éloigne du Grec imprimé, ou des manuscrits. Cette conformité est telle, qu'elle avoit d'abord fait naître à M. Mille (c) le soupçon que le Syriaque auroit été réformé sur la Version Latine; mais ayant examiné la chose de plus près, il a reconnu que sa conjecture étoit insoutenable.

La Version Latine du nouveau Testament est presque aussi ancienne, que les Originaux mêmes. Elle est des tems Apolloliques; mais on n'en fait ni l'Auteur, ni le tems précis. Comme l'Empire Romain étoit très-étendu, & que la langue Latine se parloit presque par tout l'Empire, plusieurs personnes dans les commencemens entreprirent de faire des Versions de l'Ecriture. C'étoit assez qu'un homme eût quelque connoissance de la langue Grecque, & de la Latine, pour oser traduite quelque partie

Version
Latine.

(a) Simon H. B. Crit. du N. T. p. 162.

legom. 1237. & suiv.

(b) Voyez les Prolegom. de M. Mille, Pro-

(c) Mill. Proleg. 1249. 1250.

du nouveau Testament. De là vint que le nombre des Versions se multiplia si fort, qu'il étoit presque innombrable, comme le remarque saint Augustin. (a) On peut compter les Traducteurs qui ont rendu l'ancien Testament d'Hébreu en Grec, dit-il; mais on ne peut compter ceux qui ont traduit les Ecritures de Grec en Latin: *Qui Scripturas ex Hebraica lingua in Græcam transfulerè, numerari possunt; Latini autem interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis fidei temporibus in manus venit codex Græcus, ausus est interpretari.*

C'est ce qui produisit cette infinie variété de leçons qu'on remarquoit dans les Exemplaires Latins, (b) & qui obligea le Pape Damasc à prier saint Jérôme d'en faire une nouvelle Version. Parmi ces anciennes Traductions celle qui fut la plus autorisée, & la plus généralement suivie, est l'Italique, (c) autrement nommée, la Commune, la Vulgate, (d) l'ancienne, (e) que l'on trouva la plus exacte, & la plus expressive; *Verborum tenacior, cum perspicuitate sententiæ.* (f) Depuis la Traduction de saint Jérôme, cette ancienne Italique ne se trouve plus entière dans les manuscrits. On en a seulement ramassé quelques fragmens, ou quelques livres, comme l'Évangile de saint Matthieu, l'Épître de saint Jacques, Job, les Psaumes, & quelques autres Livres qu'on a donné depuis peu au Public dans la nouvelle Edition de saint Jérôme, & dans un petit Volume séparé. Nobilitas avoit essayé de rétablir l'ancienne Vulgate de l'ancien Testament, dans son Edition Romaine; mais comme les Peres, dont il a tiré de longs fragmens, citoient assez souvent de mémoire; on ne peut pas s'assurer d'avoir dans son Ouvrage la vraie ancienne Vulgate en son entier.

Quand on dit que saint Jérôme traduisit le nouveau Testament: *Novum Testamentum Græcæ reddidi auctoritati;* (g) on ne doit pas s'imaginer qu'il l'ait entièrement refondu, en sorte qu'il n'y conservât rien de l'ancienne Italique. Il nous avertit lui-même (h) qu'il y fit le moins de changemens qu'il put, & qu'il y conserva autant qu'il fut possible les anciennes manières de parler; ce qui ne contribua pas peu à faire recevoir sa Traduc-

(a) Aug. l. 9. c. 11. de Doctrin. Christ.

(b) Jeronym. Prefat. in quatuor Evangel. Tot enim sunt exemplaria penè, quot codices.

(c) Aug. l. 2. de Doctr. Christ. c. 15.

(d) Jeronym. in Isai. XIX. & XLIX.

(e) Gregor. Magn. Prefat. Moral.

(f) Aug. de Doctr. Christ. l. 2. c. 15.

(g) Jeronym. ad Lucinum Ep. olim 18. nunc 51. nova edit.

(h) Jeronym. Prefat. in quatuor Evangel. ad Damasc. Ita calamo temporavimus, ut his tantum quæ sensum videbantur mutare correctis, reliqua præterea manere ut fuerant. Idem ad San. & Fretell. Nolumus ergo immutare quod ab antiquis legebatur, quia idem sensus erat... Et nos antiquam interpretationem sequentes, quod nos noceret, mutare nolumus.

tion par toute l'Eglise, & à faire oublier l'ancienne. Il reste toute fois assez de monumens de l'ancienne Italique dans la Vulgate d'aujourd'hui, dans les Peres, & dans les Manuscrits; par exemple, dans celui de Clermont, & de Saint Germain des Prez, Grec & Latin, pour discernar ce qui est de l'ancien Interprète, de ce qui vient de saint Jérôme.

M. Mille dit que l'Interprète Latin de saint Matthieu étoit fidèle, & exact jusqu'au scrupule; en sorte que souvent sans se mettre en peine des règles de la Grammaire, il exprime dans son Texte jusqu'aux cas, au genre, aux régimes des noms, & des verbes Grecs. Il juge que l'Interprète Latin de saint Marc, est différent de celui de saint Matthieu; parce qu'il se sert de termes divers pour exprimer la même chose, & qu'il rend quelquefois un peu plus heureusement la force des mots Grecs. Il croit que l'Interprète de saint Luc, est encore différent des deux premiers, & de celui de saint Jean; & cela, pour les mêmes raisons. Mais je crains que cette critique ne passe pour un peu trop subtile. Où est le Traducteur Latin qui soit toujours uniforme dans l'usage des mêmes termes? & dont le style soit égal, lorsqu'il s'attache à traduire à la lettre des Ecrivains d'un goût, & d'un style aussi divers que celui par exemple de saint Matthieu, de saint Luc, & de saint Jean?

On n'est pas d'accord si la Traduction du nouveau Testament en Arabe, est faite sur le Texte Grec, ou sur le Syriaque. M. Simon ^(a) croit qu'elle est faite sur le Syriaque; Budvel, & Valton sur le Grec; ^(b) M. Mille ^(c) qui a exactement comparé la Version Syriaque, & l'Arabe avec le Texte Grec, montre fort bien que l'Arabe n'est pas prise sur le Syriaque, puisqu'elle s'en éloigne en plusieurs endroits, & en particulier dans la manière de lire les noms propres de lieu, de ville, & de province. Erpenius croit que les quatre Evangélistes furent traduits de Grec en Arabe par un nommé Nesjulaman fils d'Azalkefat, & que le reste du nouveau Testament fut traduit sur le Syriaque par un Auteur inconnu; ^(d) & c'est ce qui est aussi confirmé par quelques autres Savans.

La Version Ethiopienne du nouveau Testament a été faite sur un Exemplaire Grec Alexandrin très-exact, ^(e) quoique le Traducteur n'ait pas toujours rencontré fort heureusement la force du Grec; soit qu'il ne l'entendit pas parfaitement, ou qu'il manquât quelquefois d'attention. La différence du style qui se remarque dans les différens Livres du nouveau

(a) M. Simon Hist. Crit. du N. T. c. 18.
 (b) Budvel in Ep. 1. Joh. ad coloss. Valton
 Prolegom. c. 14. n. 27.
 (c) Mill. Prolegom. 1295.

(d) Erpenius Prefat. in N. T. Arab. editum
 Leid. 1616.
 (e) Mill. Prolegom. 1472.

Testament, fait juger que la Version de tout l'Ouvrage n'est pas d'un seul Auteur. (a) En général, la Version des quatre Évangélistes est plus correcte, & plus fidèle que celle des autres Livres, où le Traducteur se donne quelquefois la liberté de gloser. Il y a même de tems en tems des lacunes, que les Editeurs ont été obligés de suppléer, en recourant aux Exemplaires Grecs, ou Latins.

On ignore le tems, & l'Auteur de cette Version. Il est très-croyable qu'elle fut faite au commencement de la conversion des Ethiopiens, que les uns mettent au quatrième siècle du tems de saint Athanase; & les autres au milieu du sixième, du tems de l'Empereur Justinien. Les uns l'attribuent aux Moines, qui furent menés par Frumenius aux Ethiopiens nouvellement convertis; (b) d'autres, à Frumentius lui-même. On remarque dans cette Version une assez grande conformité avec le très-ancien Manuscrit Alexandrin, qui se conserve aujourd'hui en Angleterre. Il y a même des fautes qui ne peuvent venir que de cet ancien Manuscrit, ou d'un pareil.

M. l'Abbé Renaudot (c) n'est pas bien persuadé de la grande antiquité que l'on donne aux Versions Ethiopiennes. Il croit qu'elles sont prises sur les Versions Cophites, ou Egyptiennes, lesquelles sont elles-mêmes tirées sur des anciens manuscrits Grecs d'Égypte, d'où vient la conformité qui se fait remarquer entre l'Ethiopien, & le manuscrit Alexandrin. Au reste, il est bon d'observer que la langue Ethiopienne dans laquelle cette Version est faite, n'est pas l'Ethiopien vulgaire, que parlent aujourd'hui ces peuples; mais un Ethiopien plus ancien inuité aujourd'hui, (d) & qu'ils parloient avant qu'ils eussent quitté la ville d'Auxume.

Version
Cophite.

La Version Cophite, ou Egyptienne n'a jamais été imprimée, quoiqu'elle méritât de l'être beaucoup mieux que quantité d'autres versions Orientales que l'on a données au Public; par exemple, l'Arabe, & la Persane, dont la dernière n'est qu'une version d'une autre version. La Cophite est faite sur d'anciens, & excellens manuscrits. M. Mille nous a donné dans son édition du nouveau Testament plusieurs variétés de leçons, tirées des exemplaires Cophites par les soins de M. Maréchal; & on en avoit déjà imprimé plusieurs autres dans le nouveau Testament d'Oxford de l'an 1675.

Quelques-uns (e) croient que dès le tems de saint Antoine, c'est-à-

(a) *Ide n. Prolegom.* 1188.
(b) *Vide Ludolf. Hist. Æthiop.* l. 1. c. 4. & Epist. ad Hottinger. & Hottinger. Dissert. 3. de Translatione Bibl. in ling. veruao.

(c) *In ad. 1. ad. ad Bibliot. sacr. P. le Long* pag. 666.
(d) *Ludolf. Hist. Æth.* l. 1. c. 15. n. 6. 10. 11. 12.
(e) *Vide Jacob. le Long. Bibl. sacr.* t. 1. c. 24. scilicet. 3.

dire, au commencement du quatrième, ou à la fin du troisième siècle, il y avoit déjà une version Egyptienne; puisque ce Saint qui n'entendoit que l'Egyptien, (a) favoit par cœur une grande partie de l'Ecriture, & s'en servoit fort à propos dans ses discours. Le Pere Kircher (b) croit qu'on commença à traduire les Livres saints en Cophte, vers le milieu du quatrième siècle. Sa preuve est que dans un ancien Martyrologe Cophte, il est dit qu'en ce tems-là la principale occupation des Moines, étoit de traduire du Grec, de l'Hebreu, & du Caldéen, les Livres sacrez en langue Cophte. M. Pik (c) ne met les Traductions Cophtes que vers le huitième siècle, ou peu auparavant. Au reste, le Cophte est une langue matrice, & primitive. C'est l'ancien Egyptien, quoique fort altéré.

On a deux versions Persanes; l'une plus récente, & faite sur le Grec, traduite, & imprimée par les soins d'Abraham Vécloch, Professeur en Arabe à Cambrige; l'autre plus ancienne & meilleure, faite sur le Syriaque, & imprimée dans la Polyglotte de Valton. (d) Celle-ci est assez fidèle; mais quelquefois elle s'éloigne du Texte, & y ajoute des gloses peu nécessaires.

Version
Persane,

Les Arméniens veulent que la version de l'Ecriture en leur langue, soit du tems de saint Chrysostome. (e) On l'attribue à deux hommes; l'un, nommé Moÿse le Grammaïrien; & l'autre, David le Philosophe. Elle est entièrement faite sur le Grec, tant l'ancien que le nouveau Testament. Elle fut imprimée à Anvers en 1666. & ensuite en plusieurs autres endroits. Quelques-uns (f) ont attribué cette Version à saint Chrysostome, qui la fit, disent-ils, durant son exil à Cucuse. D'autres (g) disent que le Bienheureux Mesropas ayant conçu l'envie de donner à sa nation une traduction de l'Ecriture en Arménien, envoya sous le regne de Théodose le Jeune, deux de ses disciples, Eznar & Joseph, dans la ville d'Edesse, pour y travailler. Ils traduisirent donc les Livres saints sur le Syriaque; mais ce second sentiment n'est guères mieux fondé que le premier. Il est constant que la version Arménienne est faite sur le Grec; (h) & pour l'Auteur, il est incertain.

Version
Armenienne.

(a) Pallid. Hist. Langue c. 16.

(b) Kircher Prodrum. Copht. c. 8. Ita & Simon Disquis. critic. de variis Bibl. Edit. c. 21.

(c) Pik. Epist. ad V. Cl. Mill. Prolegom. ad novum Test.

(d) Vide Mill. Prolegom. in N. T. G. Proleg. 1169.

(e) Uscam Evêq. Armen. ch. 2 M. Simon Hist. Crit. du V. T. l. 2. c. 16.

(f) Georg. Alex. qui claruit an. 620. & post eum Sixt. Sen. l. 6.

(g) Autor Vita S. Mesrop. apud P. le Long. Bibl. Sacr. c. 2. sect. 8. p. 230.

(h) Mill. Proleg. 1402.

Version
Gothique

L'Auteur de la version Gothique est Ulphilas Evêque des Goths, (*) qui vivoit vers l'an 360. de J E S U S - C H R I S T. Socrates, Sozomène, Philorge racontent qu'il inventa les caractères Gothiques, qu'il les communiqua à sa nation, & qu'il traduisit en sa langue toute l'Ecriture, à l'exception des Livres des Rois. Il craignoit, dit-on, qu'en traduisant ces Livres qui sont remplis de récits de guerres, & de combats; sa nation, déjà trop belliqueuse, ne sentit son courage se rallumer, & ne se portât de plus en plus à la guerre.

Cette Version a été pendant fort long-tems entièrement perdue, jusqu'à ce qu'on en retrouva quelques fragmens dans un manuscrit de l'Abbaye de Verden, près de Cologne. Ce manuscrit étoit sur du vélin fort ancien, & le corps de l'écriture étoit en lettres d'argent, & les lettres initiales étoient en or; ce qui lui a fait donner le nom de *Codex argenteus*. Ce rare monument tomba entre les mains de M. de la Gardie Chancelier de Suède, qui l'acheta cinq cens ducats. Il en laissa tirer copie à François Junius, qui le fit imprimer en 1665. avec les Notes de M. Mærchâl, & un lexicon pour l'entendre.

Ulphilas étoit Arien; mais soit qu'il ait fait sa traduction avant qu'il fût tombé dans l'Arianisme, soit que la bonne foi dont il faisoit profession, ou que la crainte d'être convaincu de faux, le retinssent; il eût certain que les passages qui sont les plus forts contre cette hérésie, se trouvent très-bien dans sa traduction. Il n'y a qu'un endroit du Chapitre XIII. de saint Jean, qui pourroit être suspect: mais la comparaison que l'on a faite de ce passage, avec d'autres du même Traducteur, le justifie pleinement de mauvaise foi. Cet Auteur a suivi un Original Grec ancien, & très-correct & il l'a tenu avec une fidélité qui fait fort regretter la perte du reste d'un si précieux monument.

Comme nous avons cité de tems en tems ces Versions dans nôtre Commentaire, les Lecteurs seront bien aise de savoir ce qu'elles sont, & quelle estime on en doit faire. La plus réelle utilité que l'on en puisse tirer, est de savoir par leur moyen la manière de lire des anciens exemplaires, sur lesquels elles ont été faites; car du reste on fait aujourd'hui la langue Grecque, aussi bien que la pouvoient savoir ces anciens Traducteurs. Je pense que nos modernes ne leur cèdent point en cela. Mais on ne convient point toujours de la véritable, & ancienne leçon des Originaux Grecs, à cause des variétés que l'on rencontre aujourd'hui dans les Exemplaires en cette langue. On est bien aise de savoir comment les Anciens

(*) Vide Mill. Proleg. 1396. & Prefat. in novum Test. Goth.

isoient , afin de fixer par là la leçon de nos exemplaires.

Nous ne parlerons point ici des traductions modernes en Latin, ou de celles qui ont été faites en langue vulgaire. Cela nous méneroit trop loin, & ne seroit pas d'une grande utilité. Nous avons tâché de réduire la Version Françoisé dont nous nous servons, au Texte Latin, & de la conformer autant que nous avons pû à la Vulgate, même dans les endroits, où le Grec semble donner un meilleur sens que le Latin. Nous avons aussi marqué exactement les différences du Grec, & du Latin, & les diverses leçons des Exemplaires Grecs entr'eux, lorsqu'elles nous ont paru de quelque importance. Mais pour ne pas embarrasser le Texte, nous les avons mises dans les Notes au bas de la page.

La méthode que nous avons suivie dans le Commentaire sur le nouveau Testament, est toute la même que celle que nous avons employée dans ceux que nous avons donnez sur l'ancien ; avec cette différence néanmoins que nous y avons beaucoup plus employé les témoignages des Peres Grecs, & Latins, qui sont les Interpretes naturels de ces divins Livres. Nous y avons joint les sentimens des Auteurs Catholiques, qui continuent après les Peres, la Chaîne de la Tradition Ecclésiastique sur le sens de ces Textes sacrez. Nous n'avons pas négligé les Interpretes Protestans dans les points de Critique, & dans les explications littérales des Textes. Nous devons avouer que dans cet Ouvrage nous avons rencontré beaucoup plus de secours, que dans les Commentaires sur l'ancien Testament. Le Texte Grec du nouveau, est une langue beaucoup plus connue, que l'Hébreu de l'ancien Testament : & si nous avons trouvé de la difficulté, ç'a été plutôt à concilier les Evangélistes entr'eux, ou à développer les sens élevez de saint Paul, qu'à découvrir la propre signification des termes.

Pour ce qui est de la Chronologie qu'on a suivie dans l'Histoire Harmonique, & Chronologique de la Vie de JESUS-CHRIST selon les quatre Evangélistes, nous avons adopté presque en tout le Systême, & l'ordre de M. Toynard, dont on a donné la nouvelle Harmonie depuis peu. Nous supposons avec les plus habiles Chronologistes, que l'Ere Vulgaire que l'on a suivie dans l'Eglise Latine depuis Denis le Petit, c'est-à-dire, depuis le sixième siècle, est de trois ans plus tard que la vraie Epoque de la naissance de nôtre Sauveur ; en sorte qu'au lieu que nous comptons aujourd'hui l'an 1715. de JESUS-CHRIST, il faudroit compter 1718. C'est pour éviter l'équivoque, qu'en marquant les années, nous donnons toujours une double Epoque, savoir la vulgaire, & la véritable ; en sorte que la première année de JESUS-CHRIST suivant l'Ere Vulgaire, est la quatrième de la naissance de JESUS-CHRIST ; & au lieu que suivant l'Ere

xvj] *PRE'FACE SUR LE NOUVEAU TESTAMENT.*

Vulgaire on dit que JESUS-CHRIST est mort à l'âge de trente-trois ans, il faut dire en suivant la vraie Chronologie, qu'il est mort âgé de trente-sept ans.

Nous avons mis à la marge de nôtre Histoire Harmonique, & Chronologique, non seulement les dates des événemens; mais aussi les Chapitres, & les Versets des Evangélistes; afin que d'un coup d'œil on puisse voir en quoi ils diffèrent, ou en quoi ils s'accordent. Ainsi on aura tout à la fois un Abrégé suivi des quatre Evangélistes, rangez selon l'ordre des tems, une Chronologie, & une Concorde. Pour la Carte Géographique, c'est la même que nous avons donnée sur Josué; mais corrigée, & augmentée en plusieurs endroits.



PRE'FACE



P R É F A C E

SUR L'EVANGILE

D E

S. MATTHIEU.



SAINTE Matthieu, Auteur de l'Evangile que nous allons expliquer, étoit fils d'Alphée, (a) & Galiléen de naissance, Juif de Religion, & Publicain de profession. Les autres Evangelistes lui donnent le nom de Lévi, & ne parlent pas de sa qualité de *Publicain*, ou de *Commis* pour recevoir les impôts; parce que cet emploi étoit odieux, & méprisable parmi les Juifs. (b) Pour lui, il n'a point observé ces ménagemens. Il a publié sans détour & son nom, & son métier; afin de faire éclater davantage la grandeur de la grace que JESUS-CHRIST lui avoit faite en l'appellant à l'Apostolat, & pour montrer que personne ne doit désespérer de la miséricorde de Dieu. (c) Il demouroit dans la ville de Capharnaüm; mais il avoit son bureau hors de la ville, & sur le bord de la mer de Tibériade. (d) C'est là où il étoit, lorsque le Sauveur l'appella à sa suite.

Le surnom d'*Alphée*, ou de *fils d'Alphée*, que lui donne saint Marc, (e) a fait dire à quelques Anciens, (f) & à tous les nouveaux Grecs, (g) qu'il

(a) Marc II. XIV. Luc. V. 27.

(b) Ieronym. in Mat.

(c) Chrysof. t. 6. homil. 28.

(d) Marc. II. 13. 14. Luc. V. 28.

(e) Marc. II. 14. Vidit Levi Alphai sedentem ad telonium.

(f) Chrysof. homil. 23. Theodoret. in Psalms. LXXII. V. 28.

(g) Vide Bossuet. 21. Maii. p. 19.

étoit frere de saint Jacques fils d'Alphée, ou le Mineur; mais il n'y a en cela aucune apparence.

Grotius (*a*) a rapporté quelques raisons pour affoiblir la créance où l'on est que saint Matthieu est le même que Lévi fils d'Alphée, dont parlent saint Marc, & saint Luc. Il dit 1°. que saint Matthieu n'est jamais nommé Lévi, ni Lévi appelé Matthieu dans les Livres du nouveau Testament. 2°. Héracléon cité par saint Clément d'Alexandrie, (*b*) marque saint Matthieu, & Lévi, comme deux personnes différentes; & saint Clément ne réfute point cette opinion d'Héracléon. 3°. Origènes écrivant contre Celse, (*c*) dit que Lévi le Publicain qui suivit JESUS-CHRIST, n'étoit pas du nombre des Apôtres; *Si ce n'est*, dit-il, *selon quelques Exemplaires de l'Evangile de saint Marc*. En effet, l'ancien manuscrit de Cambridge, & quelques autres dans S. Marc Ch. II. v. 14. lisent: *Jesus vit Jacques fils d'Alphée*. Et d'autres: *Il vit Matthieu le Publicain*, au lieu de, *Lévi fils d'Alphée*, qu'on lit dans la Vulgate, & dans le plus grand nombre des manuscrits Grecs, & dans tous les imprimez. Grotius ajoute que peut-être Lévi étoit le Fermier du Bureau, & saint Matthieu seulement son Commis, & que le festin dont parle saint Matthieu, auquel assista JESUS, se fit non dans sa maison, mais dans celle de Lévi.

Voilà les conjectures de Grotius: mais suffisent-elles pour détruire une opinion si ancienne, si bien fondée, que toutes les circonstances de l'Histoire, comme il l'avouë lui-même, concourent à l'établir? Le sentiment particulier d'Héracléon, le doute d'Origènes, le silence de saint Clément d'Alexandrie, & la leçon d'un manuscrit, doivent ils l'emporter sur le consentement de tous les autres Exemplaires imprimez, & manuscrits, sur le témoignage de tous les Ecrivains Ecclésiastiques, & sur une possession de dit-sept siècles?

Fausse le Manichéen (*d*) avoit déjà autrefois voulu nier que saint Matthieu fut Auteur de l'Evangile que nous avons sous son nom, parce qu'en parlant de la vocation de Matthieu, il n'avoit pas dit: *Jesus me vit, m'appella, & me dit de le suivre*. Mais cette raison est si foible, qu'elle ne mérite pas une réponse aussi solide, & aussi sérieuse, que celle que lui fait saint Augustin. Rufin, (*e*) Socrates, (*f*) & quelques autres, (*g*) écrivent que saint Matthieu prêcha dans l'Ethiopie. Saint Ambroise, (*h*) saint Paulin, (*i*) & d'autres, qu'il prêcha dans la Perse, ou chez les Parthes. La

{ a } Grot. ad Mat. ix. 9. Vide & Cleric. in Harum. ad Luc. v. 27.

{ b } Clem. Alex. l. 4. c. v.

{ c } Origen. lib. 1. contra Cels. Et p̄i uo' ad vba M̄' αὐτοῦ ἰσχυρῶς τῷ κατὰ Ματθαῖον Ἐὐαγγέλιῳ.

{ d } Aug. l. 17. c. 4. contra Faust. Manich.

{ e } Rufin. l. x. c. 9. Hist. Eccl.

{ f } Socrat. l. 1. c. 10. Hist. Eccl.

{ g } Eu. her. qu. l. 1. p. 179. Fortunat. lib. 5. c. 1. Greg. in Reg. ix. Stromat.

{ h } Ambros. in Psalm. xxv.

{ i } Paulin. carm. 16. Ita & Martyrolog. sub nomine Ieron. & alii.

chose n'est nullement certaine; & comme chez les Anciens le nom d'Ethiopie se prenoit dans un sens fort étendu, il est assez croyable que sous ce nom on a voulu marquer quelque Province du Royaume des Parthes; & ainsi les deux sentimens se concilient aisément.

Ce fut avant son départ de la Judée pour aller prêcher l'Evangile dans les Provinces éloignées, (a) qu'il fut prié par les Fidèles de la Palestine, de leur laisser le recit de ce qu'ils avoient entendu de sa bouche. Pour les satisfaire, il écrivit son *Evangile*, c'est-à-dire, la bonne nouvelle du salut, & de la délivrance du genre humain, procurée par nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Quelques Peres (b) écrivent qu'il en fut prié, ou qu'il en reçut la commission de la part des Apôtres. Il l'écrivit à Jérusalem, (c) & en Hébreu, ou en Syriaque; (d) c'est-à-dire, dans la langue que parloient alors les Juifs de la Palestine. C'est ce qui est avancé comme indubitable par tous les Anciens.

On croit que (e) S. Matthieu commença à travailler à son *Evangile*, la huitième année après la Résurrection du Sauveur; c'est-à-dire, l'an 41. de l'Ere Vulgaire. Presque tous les anciens manuscrits Grecs le marquent ainsi à la fin de son Volume. Les Peres enseignent qu'il est le premier qui ait écrit l'*Evangile*; & le rang qu'il tient dans tous les Exemplaires du nouveau Testament, à la tête des autres *Evangélistes*, en est encore une bonne preuve. Saint Irénée (f) veut qu'il ne l'ait écrit que vers l'an 61. de J. C. puisqu'il dit qu'il le composa dans le tems que saint Pierre & saint Paul prêchoient à Rome, & fondeoient l'Eglise de JESUS-CHRIST. Mais s'il est vrai que saint Matthieu soit le premier Ecrivain de l'*Evangile*, & que saint Marc ait toutefois fait le sien vers l'an 43, il faudra de nécessité abandonner saint Irénée en cet endroit. (g) Cornelius à Lapse, & Baronius, après l'Auteur Imparfait sur saint Matthieu, croyent qu'il l'écrivit à l'occasion de la première dispersion des Apôtres, vers la troisième, ou quatrième année de JESUS-CHRIST. Mais le tems de cette dispersion étant douteux, il ne peut guères servir à fixer celui de l'*Evangile* que nous examinons.

Les Anciens (b) enseignent unanimement que saint Matthieu écrivit

(a) Euseb. l. 3. Hist. Eccl. c. 24. Chrysof. in Mat. homil. 1. Iren. l. 3. c. 1. Iren. de Viris illustribus, alii.

(b) Irenaeus. Euseb.

(c) Euseb. Demonstr. l. 3. c. 24. & manuscrits Graecae Evangelii secundum Mat. ad eultem. Ita & Chrysof. Theophyl. &c.

(d) τὸ ἰσραηλῆς διαλέκτῳ ἔγραψε. Ita codd. mss. plures. Syr. Arab. Pers. Athan. in Synopsi, Iren. Orig. Ieronym. Epiphani. Chryf. Theophyl. Euthym. alii passim.

(e) Athan. in Synopsi. de Mat. Theophyl. Euthym. in Mat. Nicephor. l. 2. c. 45. Euseb. in Chronico.

(f) Iren. l. 3. c. 1. τὸ Πέτρος καὶ τὸ Παῦλος, ἐν Ῥώμῃ διαγγέλλοντες, καὶ δημοκρίτους τῶν ἀκούσιων.

(g) V. la Noze p. de M. de Tillemont sur S. Matthieu.

(h) Origen. homil. 8. in Mat. Iren. apud Euseb. lib. 5. c. 10. Ieronym. in Catalog. Epiphani. haer. 29. Theodor. de haer. &c.

son Evangile en Hébreu, ou en Syriaque, qui étoit la langue vulgaire de la Palestine: *Chaldaico, Syroque sermone, sed Hebraicis litteris scriptum*, dit saint Jérôme. (a) Il fut en usage dans la Palestine, parmi les Juifs convertis au Christianisme. Ils le portèrent de Jérusalem à Pella au delà du Jourdain, lorsqu'ils s'y retirèrent peu de tems avant le dernier siège de Jérusalem par les Romains. De Pella cet Evangile se répandit dans la Décapole, & dans tout le pays de delà le Jourdain; & les Chrétiens de ce canton-là s'en servoient encore du tems de saint Epiphane, (b) & d'Eusebe. (c)

Saint Jérôme nous apprend qu'il avoit eu en main un Exemplaire de l'Evangile de saint Matthieu, ou selon les Hébreux; qu'il l'avoit même traduit en Grec, & en Latin. Il dit qu'Origènes le cite assez souvent & il ne doutoit point, non plus que S. Epiphane, que ce ne fut le vrai Original de S. Matthieu, (d) quoique beaucoup altéré par les Chrétiens hébraïques, dont la plupart ne conservèrent pas bien long-tems le dépôt de la foi dans sa pureté primitive.

Ils commencèrent par y mêler diverses particularitez, qu'ils disoient avoir apprises de la bouche des Apôtres, ou des premiers Disciples. Cela le rendit d'abord suspect aux autres Fidéles. Ensuite les Ebionites l'ayant corrompu par des additions, & des retranchemens favorables à leurs erreurs, il fut absolument abandonné des autres Eglises. Dès le tems d'Origènes, (e) c'est-à-dire, au second siècle, cet Evangile ne passoit déjà plus pour authentique. Eusebe le met parmi les écrits supposés: & les passages que l'on en cite dans saint Ignace, dans saint Clément d'Alexandrie, dans saint Jérôme, & ailleurs, lesquels ne se trouvent pas dans le Grec qui est entre nos mains, ne font que trop voir qu'il étoit fort altéré.

Il y avoit même des choses ridicules, & des erreurs, comme ce qu'on y lisoit de cet homme, qui *grattoit sa tête*, lorsque JESUS-CHRIST lui dit: *Allez, vendez tous vos biens, & donnez-les aux pauvres, & suivez-moi.* (f) Et ce qu'il racontoit que JESUS fut conduit au Bapême de saint Jean malgré lui. (g) Saint Jérôme (h) cite encore cette sentence de l'Evangile des Hébreux: *Ne soyez jamais dans la joye, sinon lorsque vous voyez votre frere dans la charité.*

Saint Clément d'Alexandrie (i) cite du même Evangile ces paroles:

(a) Ieronym. lib. 3. advers. Pelag. c. 1.

(b) Epiphani. haer. 29. c. 7.

(c) Euseb. l. 3. c. 25. Hist. Eccles.

(d) Vide Ieron. in Catalog. voce, Matthaeus, & voce, Jacobus. & in Matt. XII.

(e) Homil. 8. in Matt. Edit. Lat.

(f) Vide Origen. in Matt. homil. 8.

(g) Apud Ieron. l. 3. contra Pelag. c. 1.

(h) Ieronym. in Ephes. v. 4.

(i) Clem. Alex. l. 1. Stromat. O θαντατος θαντατος, ης ε βασιλευς, ανωνοτου.

Celui qui admirera, regnera : & celui qui regnera, se reposera. Et ces autres : (a) *Mon secret est à moi, & à ceux de ma maison.* Mais cette dernière sentence pourroit bien être prise de l'Évangile selon les Égyptiens, que saint Clément cite quelquefois. Origènes sur saint Jean (b) fait dire à JÉSUS-CHRIST suivant l'Évangile des Hébreux : *Ma mere le Saint Esprit m'a pris par un de mes cheveux, & m'a transporté sur la haute montagne du Thabor.* Il est bon de remarquer en passant, qu'en Hébreu le mot *Rouah*, qui signifie l'*Esprit*, est féminin, d'où vient qu'il dit : *Ma mere le Saint Esprit.* On lisoit dans le même Évangile que le Saint Esprit parlant à JÉSUS-CHRIST, lorsqu'il sortit de l'eau du Baptême de Jean, lui dit : *Mon Fils, j'attendois votre venue dans tous les Prophètes : Vous êtes mon Fils aimé, qui regnez éternellement.* Et ailleurs : (c) *La mere de Jesus, & ses freres lui disoient : Voilà Jean qui baptise pour la rémission des pechez. Allons nous faire baptiser par lui. Mais il leur répondit : Quel mal ai-je fait, pour me faire baptiser par lui ? Si ce n'est que cela même que je viens de dire, ne soit un péché d'ignorance.* On remarquera encore un assez bon nombre d'autres passages tirez de cet Évangile, que nous avons rapportez dans la suite du Commentaire.

Il y a beaucoup d'apparence que c'est le même Évangile Hébreu de saint Matthieu, qui se trouve cité sous le nom d'*Évangile des douze Apôtres.* (d) C'est ainsi que les Chrétiens hébraïsans l'appelloient, prétendant apparemment l'avoir reçu du Collège des Apôtres, & y avoir réuni tout ce qu'ils avoient appris de leur bouche. On lui donna aussi le nom d'*Évangile des Nazaréens*, (e) parce qu'il étoit entre les mains des premiers Chrétiens, nommez Nazaréens, à cause de la patrie de notre Seigneur, qui étoit de Nazareth. Ce nom d'abord n'eut rien d'injurieux ; mais dans la suite il signifia une sorte d'hérétiques, attaché trop opiniâtrement aux cérémonies de la Loi, sans lesquelles ils ne croyoient pas que l'on pût se sauver.

Cet Évangile demeura assez long-tems dans sa pureté entre les mains des Nazaréens, ou des premiers Fidèles : (f) même après qu'il fut corrompu par les Ebionites qui se séparèrent d'eux, & tombèrent dans plusieurs erreurs sur la Divinité de JÉSUS-CHRIST, & sur la virginité de Marie.

(a) Idem lib. 5. Strom. Μυστήριον ἐπίου ἐπίου, ἢ τίς τίς τῶ ἑαυτοῦ.

(b) Origen. in Johann. t. 2. p. 58. Ἄψις ἰσχυρῆ καὶ ἡ μάτηρ καὶ τὸ ἄγιον πνεῦμα ἐν μίᾳ τῇ ὑπερ-χρῆσιν, ἢ ἀποστολῆς καὶ αἰσ τὸ ἕως τὸ μόνον ὄντως. Vide & homil. 15. in Jerem. pag. 148. Edit. Huet. & Jeronym. in Isai. xl. 11.

(c) Jeronym. lib. 3. contra Palag. c. 1.

(d) Apud Origen. homil. 8. in Matt. Ambros.

proem. in Luc. Jeronym. l. 3. contra Palag. c. 1.

(e) Item. l. 1. c. 26. & l. 3. c. 11. Jeronym. in Matth. xii.

(f) S. Ignace dans Eusèbe l. 3. c. 36. Hist. Eccles. Saint Jérôme sur S. Matthieu, S. Epiphane Hérésie 19. sur la fin, citent cet Évangile, comme le vrai Évangile de saint Matthieu.

Il y avoit encore des Nazaréens du tems de saint Jérôme, (a) & on ne leur reproche aucune erreur pareille à celle des Ebionites. Ils ne retranchoient rien à l'Évangile, & rejettoient avec mépris les traditions des Pharisiens, quoique fort zélés d'ailleurs pour les observations de la Loi.

Théodoret (b) nous apprend que l'on appelloit aussi quelquefois, *Évangile de saint Pierre*, (c) ou *Évangile selon saint Pierre*, (d) celui dont se servoit les Nazaréens. Cet Évangile selon saint Pierre étoit à l'usage des *Docètes*, hérétiques du second siècle, qui soutenoient que JESUS-CHRIST n'étoit né, n'avoit souffert, n'étoit mort qu'en apparence. Ils avoient pour chef *Julius Cassianus*, (e) disciple de Valentin, qui donna naissance à cette hérésie, sous l'Empire de Marc-Aurèle. Sérapion Evêque d'Antioche sous l'Empereur Conmode, attaqua Marcien disciple (f) de Cassianus.

Peut-être aussi que la *prédication de saint Pierre*, (g) dont se servoit Héracléon ami de Valentin, étoit le même que l'Évangile selon saint Pierre, dont on vient de parler. Tous ces hérétiques étoient fortis du sein des premiers Hébreux convertis. Ils avoient tous le même Évangile. Chacun y ajoûtoit, ou en retranchoit conformément à ses idées. Le fond de tout cela étoit l'Évangile de saint Matthieu écrit en Hébreu.

On ne trouve plus aujourd'hui l'Évangile Original de saint Matthieu : car ceux qui ont été donnez au Public par Munster, (h) & par du Tillet, (i) ne sont d'aucune autorité. Les Savans (k) les croient modernes, & de simples traductions faites sur le Latin. On y remarque des traits de Rabinisme, & divers autres caractères qui le convainquent des faussetés, & de nouveauté. Celui de Munster est beaucoup plus défectueux que l'autre, parce qu'il fut pris sur un exemplaire mutilé, & imparfait.

M. Mille croit après Tite de Bostres, (l) que l'*Évangile des Hébreux* dont on a parlé, fut composé bien-tôt après la Passion de nôtre Seigneur, par quelque Chrétien de Jérusalem, qui avoit vû JESUS-CHRIST, & que cet ouvrage, aussi bien que l'Évangile selon les Egyptiens, est un de ces essais, dont parle saint Luc à la tête de son Évangile, (m) qui avoient été entrepris par diverses personnes, dans le dessein de donner une histoire

(a) *Is. 53. in Is. VIII. 9. XXIX. 20. XXXI. 6. IX. 3.*

(b) *Theodore. hares. Fabul. l. 2. c. 2.*

(c) *Fragm. Serapion. Tò ñεπαιτὸ Πίτρου Εὐαγγέλιον.*

(d) *Euseb. l. 6. c. 3. Tò κατὰ Πίτρου ἑσπεροῦ Εὐαγγέλιον. Orig. in Matt. p. 223. Edit. Huet. Tò ἐσπεροῦ Εὐαγγέλιον κατὰ Πίτρου Εὐαγγέλιον.*

(e) *Clem. Alex. l. 3. Strom.*

(f) *Euseb. l. 6. c. 22. Hist. Eccles.*

(g) *Κήρυγμα Πίτρου. Origen. Clem. Alexand. Euseb.*

(h) *Basilea 1537.*

(i) *Parisus 1558.*

(k) *Grot. initio Comment. in Matth. Huët. de claris Interpp. §. 12. Heidegger. Enchirid. Bibl. l. 3. c. 2. Mill. Proleg. 2256.*

(l) *Tite. Bostres. in ms. Colleg. novi apud Millę Proleg. p. 220. col. 2.*

(m) *Luc. l. 1.*

de ce qui s'étoit passé dès le commencement. Cette conjecture pose pour fondement un fait que nous tenons comme très-douteux, pour ne pas dire, comme entièrement faux, qui est que l'Évangile des Hébreux étoit différent de celui des Nazaréens, & de celui qui avoit été écrit par saint Matthieu. Nous croyons qu'il n'en différoit que par quelques additions, ou quelques retranchemens que les hérétiques y avoient faits.

Quelques Modernes (a) ont révoqué en doute tout ce que nous venons de dire de l'Original Hébreu de saint Matthieu. Ils soutiennent qu'il a écrit en Grec, & que tout ce que les Peres nous disent de son Évangile écrit en Syriaque, en Caldéen, ou en Hébreu, est faux, ou incertain, ou du moins mal entendu. Les Anciens ne conviennent pas entr'eux, & souvent ne s'accordent pas avec eux-mêmes sur cet article. Saint Jérôme en parle quelquefois comme d'un excellent Original. (b) Il le cite avec éloge; & toutefois lorsqu'il s'agit de réformer les exemplaires du nouveau Testament, & de traduire l'Évangile selon l'ordre du Pape Damasc, il n'eut point recours à ce prétendu Original; il n'alla qu'au Grec. (c) Origènes qui le cite souvent, (d) en parle toutefois comme d'un ouvrage d'une très-légère autorité. (e) Saint Epiphane (f) qui en fait l'éloge en un endroit comme d'une pièce authentique, dit ailleurs (g) qu'il est corrompu, & mutilé.

D'ailleurs la langue Grecque étant la langue vulgaire de la Palestine, comme on le suppose, il étoit naturel que saint Matthieu écrivit en Grec, puisqu'il écrivoit plutôt pour le peuple, que pour les Savans. S'il eût écrit en Hébreu, comment son Ouvrage seroit-il tombé dans le mépris, & enfin dans l'oubli? Car on avoué que les Évangiles Hébreux qui ont été imprimés depuis quelques années, ne sont point l'Original de saint Matthieu, non plus que le Syriaque, quoiqu'en aient pu dire les Éditeurs du nouveau Testament Syriaque. On dit de plus que si saint Matthieu avoit écrit originairement en Hébreu, on n'y verroit pas les interprétations des noms Hébreux en Grec, comme on les y voit. L'Auteur n'y citeroit pas l'Écriture comme il la cite, suivant la version des Septante. La langue Grecque étoit alors la langue de commerce de tout l'Empire. Saint Paul écrivit en Grec aux Romains mêmes. Saint Pierre, & saint Jacques écrivirent dans la même langue aux Juifs dispersés, & saint Paul à ceux de la

(a) *Erasmi in Mat. h. vi. 2. v. 22. v. 23. 22. 23.*
 XIX. 5. *Ap. ad Stromacum, C. 1. ad Matt. I.*
 23. *Calvin. ad Matt. II. 6. Gomar. D. s. v. t. oper.*
 tom. 3. p. 511. *Leffort, Hor. Hebr. ad Matt. I. 23.*
Pitzcher Schmith. Fressen. Disquis. p. 661. 662.
B. 2. ad Matt. I. Casaubon in Baron. lib. 12.
Cleric. Disquis. 3. in Swan. Concord. Evng. alt.
 p. 171.

(b) *Ieron. lib. 2. de Scriptorib. Eccl. lib. 8. in Matt. XIII.*

(c) *Idem Prefat. in quatuor Evng.*

(d) *Ieronym. Comment. in Matt. XII.*

(e) *Origen. homil. 8. in Matt. in Ellis Lat.*

(f) *Epiphane. hares. 29. Hæres. 29.*

(g) *Idem hares. 30. c. 51.*

Palestine. Pourquoi donc saint Matthieu seul auroit-il écrit en Hébreu ; pendant que tous les Auteurs du nouveau Testament écrivoient en Grec ? On fait venir au secours de cette opinion les décisions des Rabbins , qui disent qu'il n'est pas permis d'écrire les Livres sacrez en une autre langue que la Grecque. (a) Voilà les preuves de cette opinion.

Isaac Voilius (b) traite les defenfeurs de ce sentiment avec sa hauteur ordinaire. Il ne les estime pas dignes de réfutation : *Stulti sumus si istiusmodi delirii aliquid reponamus.* Mais il donne, sans y penser, des armes à ses adversaires, en soutenant, comme il fait, que la langue Grecque étoit la langue vulgaire de la Palestine du tems de nôtre Seigneur, & que le Caldéen, ou le Syriaque n'étoit entendu que des Savans ; que J E S U S-CHRIST, les Apôtres, & tous les Juifs de Jérusalem ne parloient que Grec. Mais d'où vient donc que les Evangélistes nous rapportent des paroles Hébraïques, ou Syriaques, que J E S U S-CHRIST prononça en divers endroits ? (c) D'où vient que saint Paul voulant haranguer les Juifs de Jérusalem dans le Temple, leur parla Hébreu, ou Syriaque ? (d) D'où viennent les Paraphrases Caldaïques faites peu de tems après nôtre Seigneur, en faveur du peuple, s'il n'entendoit que le Grec ?

Mais pour répondre directement aux raisons de ceux qui nient que saint Matthieu ait écrit en Hébreu, on peut dire 1°. que les prétendues contrariétés qu'on croit remarquer dans les témoignages des Anciens sur le Texte Hébreu que l'on voyoit de leur tems, ne sont qu'apparentes. Le même Texte considéré en différens tems, & par rapport aux diverses personnes qui s'en sont servies, est fort différent de lui-même, & a donné lieu d'en parler si diversément. D'abord il fut pur, sacré, authentique ; ensuite il fut altéré par quelques additions peu importantes, mais peu certaines ; & demeura ainsi dans les mains des Nazaréens jusqu'au quatrième siècle. D'un autre côté dès la fin du premier siècle il fut corrompu, & gâté par les Ebionites, & ne fut regardé entre leurs mains par les Catholiques, que comme une pièce sans aveu, sans autorité, & rejetée comme hérétique par toute l'Eglise. Voilà ce qui a causé le partage des expressions qu'on remarque dans les Anciens.

2°. Il est faux que le Grec fût la langue vulgaire de la Palestine. JESUS-CHRIST parloit ordinairement Hébreu, comme on le voit par l'Evangile même. 3°. L'explication des noms Hébreux en Grec, ne prouve pas plus que l'Evangile ait été écrit en Grec, que dans la Gêneze les noms Hé-

(a) *Vide Jerusolym. Megillas fol. 9. apud Lig-*
foot in Matt. Hor. Hebr. Vide & Byna. de Natali
Christi, l. 1. c. 2. ar. 15.

(b) *Isaac Voss. Praefat. Append. in lib. de 70.*
Interpret. Audis Semithologos quosdam Rabbi-

nistas omnium Patrum, omniumque Ecclesiarum
testimonia conculcare, ac sero affirmare Mat-
thaeum non Hebraeum, sed Graec scripsisse.

(c) *Matt. XXVII. 46. Marc. XIV. 36. v. 43.*

(d) *Act. XXI. 40. XXII. 2. XXVI. 14.*

breux rendus en Grec, ou en Latin, prouvent que le Livre a été écrit originellement dans l'une de ces deux langues. Cela montre tout le contraire. On ne donne des interprétations des noms Hébreux en une autre langue, que parce que les Traducteurs Grecs ont voulu faire entendre la valeur des noms dont ils parloient.

4°. Ce qu'on dit que saint Matthieu cite l'Écriture de l'ancien Testament suivant les Septante, est plus spécieux ; & s'il étoit exactement vrai, ce seul argument seroit plus fort que tous les autres, quoiqu'en rigueur il ne seroit pas concluant ; étant fort possible que le Traducteur auroit suivi dans sa version celle des Septante, comme la plus autorisée, dans les endroits où saint Matthieu citoit l'Hébreu : mais le fait n'est nullement vrai. Saint Matthieu cite ordinairement non les paroles, mais le sens des Prophètes ; & de dix passages de l'ancien Testament qu'il a rapportez, il y en a sept, (a) où il parle d'une manière qui approche plus de l'Hébreu, que des Septante. Il y en a seulement trois (b) qu'il traduit conformément aux Septante ; mais alors les Septante sont semblables à l'Hébreu, & ainsi la conformité ne prouve rien. On peut voir saint Jérôme, (c) qui remarque expressément que saint Matthieu ne cite pas l'Écriture suivant les Septante, mais suivant l'Hébreu.

Lors donc qu'on parle de l'Évangile Hébreu de saint Matthieu, on doit bien distinguer les tems, & les personnes, pour ne pas tomber dans l'équivoque, & dans l'erreur. Cet Évangile sorti des mains de l'Évangéliste, étoit dans sa pureté, & dans son intégrité originale. Les Traductions Grecques, & Latines, que l'on tira sur ce Texte dès le commencement, sont aussi tout-à-fait pures, & authentiques. Les Chrétiens hébraïsans, soit zèle, ou ignorance, ou présomption, y ajoutèrent d'abord innocemment quelques circonstances, ou quelques particularitez qu'ils avoient apprises de ceux qui avoient vû JESUS-CHRIST, & les Apôtres. Les Nazaréens Catholiques le conservèrent assez long-tems dans cet état, qui ne peut pas véritablement être appelé d'une intégrité entière, & parfaite ; mais les additions qu'on y avoit faites n'étoient pas telles, qu'elles méritassent qu'on tejetât entièrement ce livre, ni qu'on retranchât du nombre des Fidèles ceux qui s'en servoient.

Du milieu de l'Église des Nazaréens, ou des Chrétiens hébraïsans, il s'éleva dès la fin du premier siècle, & au commencement du second, une foule d'hérétiques qui nioient la Divinité du Sauveur, & la virginité de Marie, & qui souvenoient plusieurs autres erreurs capitales. Pour donner du crédit à leur sentiment, ils les inférent dans l'Évangile de saint Mat-

(a) Voyez *Matth.* I. 23. II. 6. 25. 27. 29. 30. |

(b) *Matth.* III. 3. 29. 4. 7.

(c) *Jeronym.* in *Catalogo Scriptur.* in *Matth.*

thieu, qui étoit le seul qu'ils reçussent pour la plupart, (a) à cause de plusieurs choses qui leur étoient favorables; & en retranchèrent diverses autres qui leur étoient contraires. Ainsi le même Evangile fut considéré, & loué comme authentique entre les mains des Nazaréens, & rejeté comme hérétique entre les mains des Ebionites. Pour le déguiser encore davantage, & afin qu'on ne pût pas les convaincre de falsifications, ces hérétiques en changèrent le titre, & le nom, & l'appellerent *Evangile des douze Apôtres*, *Evangile de saint Pierre*, *Evangile des Nazaréens*, ou des *Ebionites*, &c.

On ne doit pas être fort surpris que l'Evangile Hébreu de saint Matthieu se soit perdu, & ait été enveloppé dans l'oubli; puisqu'il fut altéré de si bonne heure. Depuis que les Ebionites l'eurent corrompu, comme il ne pouvoit être d'aucun usage aux Catholiques, l'Eglise ne s'intéressa point à sa conservation. Elle eut quelque attention pour celui qui étoit conservé par les Nazaréens; mais comme ils n'étoient pas en grand nombre, & qu'ils furent enfin eux-mêmes considérés comme hérétiques, à cause de leur trop grand attachement aux cérémonies de la Loi, l'Evangile dont ils se servoient disparut avec eux. Il y avoit très-peu de Catholiques qui entendissent l'Hébreu de ce Livre, & qui pussent, ou voulussent s'en servir. On aime mieux s'en tenir au Grec, dont personne ne contestoit l'authenticité, ou aux versions faites sur le Grec, que d'avoir recours aux sources des Hébreux, qui étoient visiblement altérées, ou du moins très-suspectes.

On ne s'arrête point à l'autorité des Rabins, qui disent qu'il n'est point permis d'écrire les Livres saints, si ce n'est en Grec: l'objection est ridicule. Enfin dans une matière de fait comme celle-ci, le consentement unanime des Anciens, qui ont vû, connu, traduit, examiné cet ancien Original, doit l'emporter sur tous les raisonnemens de convenance des Modernes; & il ne sert de rien de dire que l'ancien Texte Hébreu, vû & cité par Origènes, par saint Jérôme, & les autres, avoit été traduit sur le Grec. C'est ce qu'il faudroit prouver, & c'est ce qu'on ne fera jamais solidement.

La Version Grecque de saint Matthieu que nous avons, & qui passe aujourd'hui pour originale, depuis la perte de l'Hébreu, a été faite dès les tems Apostoliques. On l'a attribuée au hasard, & en devinant, à saint Jacques Evêque de Jérusalem, (b) à saint Jean l'Evangéliste, (c) à saint Paul, (d) à saint Barnabé, à saint Luc, à saint Matthieu lui-même, qui

(a) *Iren. l. 1. c. 26. & l. 3. c. 11.*

(b) *Arianaf. seu alius in addit. ad Synops.*

(c) *Theophylact. Prefat. in Matt.*

(d) *Anst. f. S. naita S. r. m. 3. in Genes. A Luc. c. 1. & Paulo.*

aurôit ainsi écrit son propre ouvrage en Hébreu, & en Grec. Mais le vrai est qu'on ignore qui en est l'auteur, quoiqu'on sache que la Version est très-ancienne. Papias dans Eusèbe, (a) dit que chacun s'est mêlé de l'interpréter en Grec, comme il a pu. L'Auteur de la Traduction Latine faite sur le Grec dès le commencement de l'Eglise, est encore plus incertain, comme on l'a montré dans la Préface générale.

Le but principal de saint Matthieu dans son Evangile, a été, selon saint Augustin, (b) de rapporter la Race Royale de JESUS-CHRIST, & de représenter la vie humaine qu'il a menée parmi les hommes. Il s'est principalement arrêté à nous décrire les actions, & les instructions dans lesquelles le Sauveur a tempéré en quelque sorte sa sagesse, & sa majesté divine, pour rendre l'exemple de la vie plus proportionné à nôtre foiblesse. Saint Ambroise (c) remarque que nul autre Evangéliste n'est entré dans un plus grand détail que S. Matthieu, & ne nous a donné des règles de vie, & des instructions morales, plus conformes à l'humanité de JESUS-CHRIST. Le vénérable Pierre de Damien (d) dit qu'il tient le même rang parmi les autres Evangélistes, que Moïse parmi les Ecrivains de l'ancien Testament, ayant été le premier Ecrivain de la Loi nouvelle, comme Moïse l'est de l'ancienne.

Lorsque saint Matthieu écrivit son Evangile, la grande question entre les Apôtres, & les Juifs, étoit de savoir si JESUS-CHRIST étoit le Messie. Les Juifs ne voient pas que JESUS ne fût fils de Marie, né à Bethléem, nourri à Nazareth, de la famille de David. Tout le monde savoit l'histoire de sa Prédication, & de sa Mort : mais les Juifs nioient qu'il fût Fils de Dieu, qu'il fût le Messie, que sa mere fût vierge. Ils attribuoient ses miracles à la magie ; ils le traitoient de séducteur, & de destructeur de la Loi. Ils accusoient ses Apôtres d'être de faux témoins, & d'avoir volé son corps, pour faire croire qu'il étoit ressuscité.

Saint Matthieu prouve contre eux que JESUS est Fils de Dieu, que Marie sa mere est vierge ; qu'il est venu pour perfectionner la Loi, & non pour la détruire ; que ses miracles ne sont ni des effets de l'adresse humaine, ni des illusions de la Magie : mais qu'étant vrais, & divins, ils prouvent indubitablement que JESUS-CHRIST est le vrai Messie. Enfin, que sa Résurrection est un fait incontestable. Voilà le dessein général de saint Matthieu.

On remarque, en comparant cet Evangéliste avec les trois autres, une assez grande diversité dans l'arrangement des faits, & des événemens

(a) Apud Euseb. l. 1. c. 39. Hist. Eccl. H^o p^o 2. et si quis ac c^ondem i^ont^o.

(b) Aug. lib. 1. de Consensu Evang. Vide & Tertull. de Carne Christi c. 22. Vide & Theophy-

lact. Pream. in Matthæum.

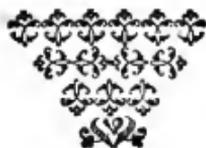
(c) Ambros. Praefat. in Luc.

(d) Petr. Damiani Serm. de S. Matthæo.

de la vie de nôtre Sauveur : ce qui donne beaucoup d'embaras aux Chronologistes , & aux Interprètes ; les uns prétendant que saint Matthieu a mieux suivi l'ordre des tems ; & les autres soutenant au contraire que saint Matthieu étant seul contre les trois autres , il y a lieu de croire que c'est lui qui s'est éloigné de l'ordre chronologique. Cette opinion est confirmée par saint Marc, qui dans tout le reste ayant toujours suivi assez exactement saint Matthieu , l'abandonne pourtant quant à l'ordre des tems.

D'où vient cela dans saint Matthieu ? Est-ce le hasard , ou le dessein ; qui a produit cette diversité ? C'est ce qu'il n'est pas aisé de décider. Quelques-uns (a) ont crû que c'étoit à dessein , & que l'Évangéliste avoit exprés rapporté ensemble plusieurs histoires qui servoient à son sujet , pour vaincre plus facilement les Juifs incrédules , contre lesquels il écrivoit. D'autres attribuent tout cela au hasard , & d'autres (b) au dérangement casuel, mais très-ancien, des cahiers de ce saint Évangéliste.

Mais si cela est , il faut que ce dérangement ne soit arrivé que depuis saint Marc ; puisque ce dernier s'est conformé à l'ordre chronologique, qu'il trouva selon toutes les apparences dans l'Exemplaire de saint Matthieu , sur lequel il travailloit. Quoiqu'il en soit , nous nous sommes conformez à l'ordre des événemens , & des tems marquez dans S. Marc, dans S. Luc , & dans S. Jean ; & nous avons abandonné celui de S. Matthieu depuis le Chapitre IV. 22. jusqu'au XIV. 13.

(a) *Vandl.*| (b) *Toynard. Prolegom. ad Harmon. c. 1. p. 5.*



HARMONIE
 DES
 QUATRE EVANGILES.
 O U
 HISTOIRE ABREGÉE
 DE LA VIE
 DE JESUS-CHRIST.
 Rangée selon l'Ordre des Temps.

*L'an du Monde 3999. de la Période Julienne 4709. la 2^e année
 avant la naissance de J. C. & la 5^e avant l'Ere Vulgaire.*



IEU voulant préparer un Précurseur au Messie, fit annoncer à Zacharie, Prêtre de la famille d'Abias, la naissance d'un fils, qui devoit être nommé Jean. Zacharie étoit dans le Saint, où il offroit l'encens au Seigneur, lorsque l'Ange Gabriel lui apparut, & lui annonça cette nouvelle. Ayant été incrédule aux paroles de l'Ange, sur le champ il devint muet. (a) Elisabeth son épouse conçut peu de jours après le retour de Zacharie dans sa maison à Hébron.

Conception de
 Jean-Baptiste.

[a] Luc. I. 5. . . . 22.

An du Monde 4000. de la Période Julienne 4710. avant
l'Ere Vulgaire 4. la première année de J. C.

Annonciation de
la naissance de Jex
sus-Christ.

Six mois après l'Ange Gabriel fut envoyé à Marie épouse de Joseph, & lui annonça la naissance future du Sauveur du monde, qui devoit s'appeller J E S U S. Marie conçut par l'opération du Saint Esprit, (a) & peu de tems après partit de Nazareth, pour aller trouver sa cousine Elifabeth, qui depuis six mois étoit enceinte du Précurseur du Messie.

Visitation.

Elifabeth n'eut pas plutôt ouï la voix de Marie, que pénétrée de joye, elle sentit son enfant qui tressaillit dans son sein. Elle connut par une lumière surnaturelle toute la grandeur de celle qui la venoit visiter, & Marie de son côté rendit à Dieu des actions de graces, par un Cantique qu'elle chanta. (b)

Naissance de
Jean-Baptiste.

Elifabeth ayant heureusement enfanté, tous ses parens, & ses voisins vinrent la congratuler; & au huitième jour, lorsqu'on vint pour circoncire l'enfant, les parens vouloient lui donner le nom de Zacharie; mais Elifabeth voulut qu'on l'appellât Jean. On fit donc signe à son pere, pour savoir quel nom il vouloit qu'on lui donnât; & ayant demandé des tablettes, il écrivit: *Jean est son nom*. Alors la langue de Zacharie se délia, & il commença à louer Dieu par un Cantique qu'il composa sur le champ, étant rempli d'un saint enthousiasme de l'Esprit Saint. (c)

Souçon de
Joseph.

Marie étant retournée à Nazareth, après avoir été trois mois auprès de sa cousine, (d) Joseph son époux s'aperçut de sa grossesse; & comme il savoit qu'il ne l'avoit point touchée, il ne voulut point la faire punir selon la rigueur de la Loi; mais il résolut de la répudier secrètement. Il étoit rempli de ces pensées, lorsque l'Ange du Seigneur lui apparut en songe, & lui découvrit le Mystère. Il la prit donc dans sa maison, & la retint comme son épouse; (e) mais il la traita comme sa sœur.

Naissance de Je-
sus-Christ le 25.
Décembre, un Jeu-
di 7. de Thebat.

Environ neuf mois après l'Incarnation du Fils de Dieu, on publia un Edit de l'Empereur Auguste, qui ordonnoit que chaque pere de famille se feroit inscrire dans le lieu de sa naissance, ou de son origine. Joseph partit donc de Nazareth avec Marie son épouse, pour venir à Bethléem, qui étoit le lieu de leur origine. Ils se logèrent dans l'hôtellerie publique de la ville, & Marie y accoucha de

(a.) Luc. 1. 34. . . 38.

(b.) Luc. 1. 39. 56.

(c.) Luc. 1. 57; . . 79.

(d.) Luc. 1. 56.

(e.) Matt. 1. 24. . . 25.

DES QUATRE EVANGILES. xxxj

son Premier-né. Et comme il n'y avoit point de lieu dans l'hôtellerie pour placer commodément un enfant, elle fut obligée de le mettre dans la crèche des animaux. (a)

Aussi-tôt que le Sauveur fut né à Bethléem, l'Ange du Seigneur annonça sa naissance à des Pasteurs, qui étoient au voisinage, & qui veilloient la nuit en paissant leurs troupeaux. Les Pasteurs partirent, & allèrent à Bethléem dans l'hôtellerie, où ils trouvèrent Marie, Joseph, & l'Enfant dans la crèche. Ils publièrent tout ce qu'ils avoient vû, & entendu; & tous ceux qui l'entendirent, en furent remplis d'admiration. (b)

L'an du monde 4001. de la Période Julienne 4711. la première année de JESUS-CHRIST, trois ans avant l'Ere Vulgaire

Huit jours après la naissance du Fils de Dieu, on vint pour le circoncire, & on lui donna le nom de JESUS, ainsi qu'il avoit été ordonné par l'Ange. (c)

Quelque tems après les Mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, conduits par une étoile qui leur étoit apparue à la naissance de JESUS. A leur arrivée toute la Ville fut émue, sur tout lorsqu'on leur entendit dire qu'ils cherchoient un Roi des Juifs nouveau né, dont ils avoient vû l'étoile dans l'Orient. Hérodes étoit alors malade à Jéricho, il y fit venir les Prêtres, pour savoir d'eux en quel lieu le Messie devoit naître. Ils lui répondirent que c'étoit à Bethléem. Alors le Roi fit secrètement venir les Mages, & leur dit d'aller trouver le nouveau Roi, & qu'aussi-tôt qu'ils l'auroient vû, ils lui vinssent dire, afin qu'il allât aussi l'adorer. Ils partirent; & l'étoile qu'ils avoient vûe en Orient, leur apparut de nouveau, & les conduisit à Bethléem, où elle s'arrêta sur l'endroit où étoit l'Enfant. Ils y entrèrent, l'adorèrent, & lui présentèrent leurs présens. La nuit suivante un Ange leur apparut en songe, & leur dit de ne pas retourner à Hérode. Ils prirent donc une autre route, & s'en retournèrent à leur pays. (d)

Quarante jours après la naissance de JESUS, le tems de la Purification de Marie étant accompli, elle alla de Bethléem à Jérusalem, pour présenter son Fils au Temple du Seigneur, & pour y offrir les victimes prescrites par la Loi aux femmes après leurs couches. Le saint vieillard Siméon rempli du Saint Esprit, vint à l'heure même au Temple; & ayant pris l'Enfant JESUS entre ses bras, rendit grâces

An I. de J. C.
3. ans avant l'Ere Vulgaire.

Les Pasteurs adorent J. C.

An du Monde
4001. de la Per.
Jul. 4711. avant
l'Ere Vulg. 3. la
première année
de J. C.

Circoncision au
Jeuvi 1. Janvier,
14. de Thébat.

Adoration des
Mages.

Purification de
Marie, le 2. Fé-
vrier, 17. de Sé-
bat, selon le calcul
des Juifs.

(a) Luc. II. 1. . . . 7.
(b) Luc. II. 8. . . . 20.

(c) Luc. II. 21.
(d) Matt. II. 1. . . . 12.

An I. de J. C. à Dicu, & lui dit qu'il seroit content de ce monde, puisqu'il avoit vu le Sauveur, qui étoit l'attente de Israël. Il prédit à Marie que son cœur seroit percé de douleur, & que son Fils seroit pour la chute, & la résurrection de plusieurs. Il y avoit en même tems dans le Temple une sainte Veuve, nommée Anne fille de Phanuël, qui loua Dieu de ce qu'elle avoit vu, & qui le répandit dans tout Israël. (a)

Fuite en Egypte,
3. Février.

Massacre des Innocens, 4. de Février.

Retour de Joseph en Judée, vers le 2. Avril.

Après cela comme Marie, & Joseph se dispoisoient à retourner à Nazareth, un Ange avertit Joseph en songe de mener l'Enfant en Egypte; parce que Hérodes devoit bien-tôt le faire chercher; pour le mettre à mort. Joseph obéit, & prit le chemin de l'Egypte. (b)

Hérodes voyant que les Mages ne revenoient point le trouver, comme il les en avoit priez, entra dans une cruelle défiance; & craignant que ce nouveau Roi ne vint pour le dépouiller, il envoya à Bethléem, & y fit mettre à mort, tant dans la ville, que dans ses confins, tous les enfans mâles, au dessous de deux ans. (c)

Hérodes étant mort cinq ou six jours après ce massacre, son fils Archelaüs lui succéda; & l'Ange du Seigneur apparut à Joseph, peut-être un mois après, & lui dit de retourner en Judée. Il se retira à Nazareth, ville de Galilée, (d) où JESUS-CHRIST demeura jusqu'à l'an 30. de l'Ere vulgaire, trente-trois de son âge.

L'an du Monde 4012. de la Période Julienne 4722. de l'Ere Vulgaire 9. de l'âge de JESUS-CHRIST, douze.

An 12. de J. C.
9. de l'Ere Vulg.

Voyage de Jesus à Jérusalem, le 30. & 31. Mars, 13. & 14. de Nisan.

JESUS étant âgé de douze ans, alla à Jérusalem avec Joseph & Marie, pour la Fête de Pâque. Après y avoir satisfait à ce que la Loi demandoit, Joseph & Marie s'en retournèrent; & croyant que JESUS étoit dans la compagnie avec leurs parens, ou amis, ils marchèrent un jour sans se douter de son absence. Mais le soir ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent à Jérusalem, où ils le rencontrèrent dans le Temple, assis au milieu des Docteurs, leur faisant des questions, & les écoutant. Joseph & Marie lui dirent la peine où ils avoient été à son occasion. Il leur dit qu'ils devoient savoir, qu'il ne pouvoit être qu'au Temple de son Pere. Il retourna donc avec eux à Nazareth, & leur demeura soumis. (e)

(a) Luc. II. 22. 38.
(b) Matt. II. 13. 15.
(c) Matt. II. 16. 18.

(d) Matt. II. 19. 23.
(e) Luc. II. 42. 52.

L'an du Monde 4032. de la Période Julienne 4742. de JESUS-CHRIST 31. de l'Ere Vulgaire 28.

An 31. de J.C.
28. de l'Ere
Vulgaire.

Jean fils de Zacharie, après avoir vécu dans le désert jusqu'à l'âge de trente-deux ans, vint sur le Jourdain prêcher le Bâptême de la Pénitence; & tout le pays venoit à lui pour recevoir son Bâptême, & pour confesser ses péchez. Il leur parloit avec force, & autorité, & ne ménageoit personne; disant que la coignée étoit déjà à la racine de l'arbre, & que s'ils ne retournoient à Dieu par une sincère conversion, ils sentiroient bien-tôt les effets de sa colère. Il donnoit des leçons aux Soldats, aux Publicains, aux Pharisiens, aux Saducécens, à tous ceux qui venoient à lui. Sa manière de vivre étoit très-austère, ne vivant que de sauterelles, & de miel sauvage; & étant vêtu d'un habit de poil de chameau, & ceint d'une ceinture de cuir. (a)

Commencement de la Prédication de Jean-Baptiste, l'an 31. de J.C. 28. de l'Ere Vulgaire, 32. de Jean-Baptiste.

La vertu, & la manière de vivre de S. Jean, firent naître à plusieurs le soupçon, qu'il pourroit bien être le Messie qu'on attendoit: mais il déclara qu'il ne l'étoit point; que pour lui il baptisoit du Bâptême de l'eau pour disposer le peuple à la pénitence, & à recevoir celui qu'ils attendoient, qui étoit plus fort, & plus grand que lui, & dont il n'étoit pas digne de délier la courroye des souliers; que celui-là les baptiseroit par le Saint Esprit, & par le feu; qu'il avoit déjà le van à la main, & qu'il étoit prêt de nettoyer son aire, & de jeter la paille inutile à un feu qui ne s'éteint point. (b)

Jean-Baptiste confesse que Jesus-Christ est le Messie.

L'an du Monde 4033. de la Période Julienne 4743. de JESUS-CHRIST 33. de l'Ere Vulgaire 30.

Comme tout le monde venoit à Jean pour être baptisé, JESUS vint aussi de Galilée, pour recevoir son Bâptême. Jean l'empêchoit disant: C'est à vous de me baptiser. Mais JESUS lui ayant dit qu'il falloit qu'il remplit, comme lui, tous les devoirs de la Justice, Jean lui donna le Bâptême. Et comme JESUS sortoit de l'eau, & faisoit sa prière, les Cieux s'ouvrirent, & le Saint Esprit descendit sur lui en forme d'une colombe; & on entendit une voix

Jesus-Christ reçoit le Bâptême de Jean, l'an 33. de J.C. 30. de l'Ere Vulgaire.

(a) Matt. III. 1. . . . 30.
Marc. I. 1. . . . 6.
Luc. III. 1. . . . 34.

(b) Matt. III. 11. 12.
Marc. I. 7. 8.
Luc. III. 15. 16. 17.

An 33. de J. C. du Ciel, qui disoit : Vous êtes mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis
30. de l'Ere ma complaisance. (a)
Vulgaire.

Jésus va dans le
désert.

JESUS aussi-tôt après son Baptême, comme il vouloit retourner à Nazareth, fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté du démon : & après avoir jeûné quarante jours, & quarante nuits, il eut faim ; & le tentateur s'approchant, lui dit de changer en pains les pierres qu'il lui présenta : mais JESUS lui dit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce que Dieu veut lui donner pour sa nourriture. Ensuite le démon le transporta sur une haute montagne, d'où il lui fit voir tous les Royaumes de la terre, & il lui dit : Je vous donnerai tout cela, si vous voulez m'adorer. Mais JESUS lui répondit : Il est écrit : Vous n'adorez que le Seigneur votre Dieu. Enfin, le démon le transporta sur le haut du Temple, & lui dit de se jeter à bas, & que les Anges le recevroient entre leurs mains, de peur qu'il ne se blessât. Mais le Fils de Dieu lui dit : Il est écrit : *Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.* Après cela le démon le laissa pour un tems, & les Anges vinrent lui servir à manger. (b)

* Députation des
Juifs vers S. Jean.

Jean-Baptiste avoit quitté le désert de Judée, où il baptisoit d'abord, & étoit venu à Béthanie au delà du Jourdain, où il continuoit à instruire, & à baptiser le peuple. Le bruit de ses prédications, & de sa vie obligea les principaux des Juifs de lui envoyer une députation de Prêtres & de Léviens, pour lui demander s'il étoit le Christ. Il répondit que non. On lui dit : Etes-vous Elie ? Il répondit : Non. Etes-vous Prophète ? Il répondit qu'il ne l'étoit point. Qu'étes-vous donc, ajoutèrent-ils, & pourquoi baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni Prophète ? Il dit : Je suis la Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voye au Seigneur. Je vous baptise dans l'eau ; mais celui que vous cherchez est au milieu de vous, & vous ne le connoissez point. (c)

Jean confesse de
nouveau que Jésus-
Christ est le
Messie.

Le lendemain matin Jean vit JESUS qui venoit à lui, & il dit au peuple en le leur montrant : Voila l'Agneau de Dieu ; voila celui qui ôte les péchez du monde : Voila celui dont je vous ai dit : Il viendra après moi un Sarveur, qui est avant moi. Je ne le connoissois point ; mais celui qui m'a envoyé baptiser, m'a dit : Celui sur qui vous verrez descendre le Saint Esprit, est le Fils de Dieu ; & j'ai vu le Saint Esprit qui descendoit sur lui ; c'est ce qui me l'a fait connoître. (d)

(a) Matt. III. 13.... 17.
Marc. I. 9.... 11.
Luc. III. 21. 22.
(b) Matt. IV. I. 114

Marc. I. 12. 13.
Luc. IV. 1.... 13.
(c) Johan. I. 19.... 28.
(d) Johan. I. 29.... 34.

Le jour suivant Jean voyant passer JESUS, dit encore en présence de deux de ses disciples: Voila l'Agneau de Dieu. Ces deux disciples suivirent JESUS; vinrent au lieu où il demeroit, & demorèrent ce jour-là avec lui. Vers les quatre heures après midi André ayant trouvé son frere Simon, l'amena à JESUS. JESUS lui dit: Vous êtes Simon, fils de Jona; vous vous appellerez ci-après *Céphas*, c'est-à-dite, Pierre. (a)

An 33. de J.C.
30. de l'Ere
Vulgaire.

Jean contredit une
croisime fois Jesus
Christ.

Vocation de saint
André, & de saint
Pierre.

Jesus va à Na-
zareth.
Vocation de Phi-
lippe, & de Natha-
naël.

Le lendemain JESUS partit pour s'en retourner à Nazareth en Galilée; il rencontra Philippe, & lui dit de le suivre. Philippe lo suivit; & ayant trouvé Nathanaël, il l'invita aussi à suivre JESUS, en lui disant: Nous avons trouvé celui que Moÿse, & les Prophètes nous ont annoncé, en la personne de JESUS fils de Joseph de Nazareth. Nathanaël répondit: Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth? Philippe reparti: Venez, & voyez-le vous-même. Jesus ayant vû Nathanaël qui venoit; dit de lui: Voila un vrai Israélite, dans lequel il n'y a point de fraude. Nathanaël répondit: D'où me connoissez-vous? JESUS repliqua: Avant que Philippe vous appellât, je vous avois vû sous le figuier. Je vois bien, dit Nathanaël, que vous êtes le Fils de Dieu, le Roi d'Israël. JESUS lui dit: Vous verrez bien d'autres choses, & vous ferez témoin lorsque les Cieux s'ouvriront, & que les Anges descendront, & monteront sur le Fils de l'homme. (b)

Trois jours après le départ de JESUS de Béthanie, ou Béthabara, il vint à Cana ville de Galilée, où il se faisoit une nôce, à laquelle il fut invité avec sa mere, & ses Disciples. Le vin étant venu à manquer, Marie mere de JESUS l'en avertit, & il changea en vin six grandes cruches pleines d'eau. Voila le premier des miracles de JESUS, depuis le commencement de sa mission. (c)

Nôces de Cana
en Galilée.

Premier miracle
de Jesus-Christ.

Après la cérémonie des nôces, qui duroit ordinairement sept jours, JESUS alla à Capharnaüm sur la mer de Tibériade, où il demeura peu de jours avec sa Mere, & ses Disciples. De là il se rendit à Jérusalem, pour y célébrer la première Pâque après son Baptême. Y étant arrivé il chassa du Temple les changeurs, & ceux qui vendent des animaux pour les sacrifices. Comme on lui demandoit en vertu de quoi il faisoit cela, il répondit: Détruisez ce Temple, & je le rebâtirai dans trois jours; ce qu'il entendoit de la mort, & de la résurrection de son corps. Plusieurs crurent en voyant les miracles qu'il faisoit; mais JESUS ne se confioit point à eux. (d)

Jesus va à Ca-
pharnaüm, & de là
à Jérusalem pour
la Fête de Pâque.

Première Pâque
de Jesus Christ
depuis sa Prédica-
tion.

(a) *Johan. I. 35. ... 44.*

(b) *Johan. I. 45. ... 52.*

(c) *Johan. II. 12. 25.*

(d) *Johan. III. 1. 21.*

An 33. de J.C.
30. de l'Ere
Vulgaire.

NICODÈME VINT
trouver JESUS-
Christ.

Jesus vient en
Judée, où il bap-
tise.

Jean-Baptiste
vient à Énon.

Les Disciples de
Jean baptisent.

Un des principaux des Juifs, nommé Nicodème, vint le trouver; comme il étoit encore à Jérusalem, & lui dit qu'il falloit que Dieu fût avec lui, puisqu'il faisoit de si grands prodiges. JESUS lui parla de la régénération, ou du Baptême de l'eau, & du Saint Esprit; ce que Nicodème ne comprit pas bien. Il lui dit aussi qu'il étoit descendu du Ciel, qu'il étoit la lumière du monde, & le Fils de Dieu. (a)

JESUS ayant fait la Fête de Pâque à Jérusalem, & y ayant demeuré deux jours, en sortit, & vint en Judée, où il baptisoit avec ses Disciples. (b)

Jean-Baptiste aussi quitta Béthanie, ou Béthabara, & vint à Énon, près de Salim, où il continuoit de baptiser. Comme il venoit beaucoup de monde au Baptême de JESUS, les disciples de Jean en conçurent quelque jalousie, & lui dirent que tout le monde alloit à celui à qui il avoit rendu témoignage. Jean leur répondit d'une manière pleine de sagesse, qu'il n'étoit point le Messie, & qu'il n'étoit que son Précurseur, & comme son Paranymphe. (c)

An du Monde 4034. de la Période Julienne 4744. de JESUS-
CHRIST 34. de l'Ere Vulgaire 31.

Prison de Jean-
Baptiste, l'an 34 de
J. C. 32. de l'Ere
Vulgaire.

Comme Jean-Baptiste ne cessoit de crier contre le mariage incestueux d'Hérodes avec Hérodiade, qu'il avoit enlevée à son frere Philippe; Hérodes à l'instigation d'Hérodiade, fit arrêter Jean-Baptiste, (d) sous prétexte qu'il s'assembloit autour de lui une trop grande multitude de peuple, & le fit mettre en prison dans le Château de Machéronte. (e)

Jesus se retire en
Galilée.

Entretien de Je-
sus-Christ avec la
Samaritaine.

JESUS ayant appris la détention de Jean, & craignant que les Juifs ne portassent Pilate à l'arrêter, sous le même prétexte que Philippe avoit arrêté Jean, il quitta la Judée, & se retira dans la Galilée, qui étoit du Royaume de Philippe; mais où Pilate n'avoit aucune autorité. Il devoit passer par la Samarie; & étant arrivé auprès de la ville de Sichar, il envoya ses Disciples pour acheter à manger dans la ville; & lui s'assit près du puits de Jacob, vers la porte de Sichar. Comme il y étoit, une femme de la ville y vint pour puiser de l'eau. JESUS lui demanda à boire. Cette femme lui témoigna sa surprise, de ce qu'un homme Juif demandoit de l'eau à une femme Sa-

(a) Johan. III. 1. 21.

(b) Johan. III. 22.

(c) Johan. III. 23. 36.

(d) Matt. XIV. 3. 4.

Marc. I. 24. VI. 17. 18.

Luc. III. 19. 20.

(e) Joseph. Antiq. l. 18. c. 7.

DES QUATRE EVANGELISTES. xxxvij

maritains ; car les Juifs n'avoient point de commerce avec les Samaritains.

An 34. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

Mais JESUS l'instruisit, lui découvrit ce qu'elle avoit fait, lui déclara qu'il étoit le Messie, & que bien-tôt les vrais adorateurs adoreroient le Pere en esprit, & en vérité ; non à Garizim, ou au Temple de Jérusalem ; mais en tout lieu. Les Disciples étant arrivez avec de la nourriture, pressèrent JESUS de manger ; mais il leur dit qu'il avoit une autre nourriture qu'ils ne connoissoient point, qui étoit de faite la volonté de son Pere. La femme étant allée à Sichar, raconta ce qui lui étoit arrivé, & l'entretien qu'elle avoit eu avec JESUS. Ceux de la ville vinrent le prier d'y entrer : il y vint, y demeura deux jours, & plusieurs crurent en lui. (a)

Étant arrivé en Galilée, il y prêchoit dans les Synagogues. Il vint à Nazareth sa patrie ; il entra dans la Synagogue, & y ayant lû un passage d'Isaïe, il leur déclara que cette prophétie étoit accomplie en sa personne, & qu'il étoit le Messie promis par les Prophètes. Tout le monde admiroit sa doctrine ; mais comme on savoit la bassesse de son origine, parce qu'on le croyoit fils de Joseph, ceux de Nazareth prirent du scandale de sa personne ; & JESUS ne fit point de miracles parmi eux, comme il en avoit fait à Capharnaüm. Il leur dit que nul prophète n'étoit en honneur dans sa patrie ; & enfin ces peuples irrités des reproches qu'il leur faisoit de leur incrédulité, le firent, & le menerent au haut de la montagne, où leur ville étoit bâtie pour le précipiter. Mais JESUS passant au milieu d'eux, se retira de Nazareth, (b) & établit sa demeure la plus ordinaire à Capharnaüm, (c) & prêcha par toute la Galilée, où il fut écouté favorablement. (d)

Jesus prêche à
Nazareth On veut
le précipiter du
haut de la monta-
gne.

Étant allé à Cana pour la seconde fois, comme il y étoit, un Officier du Roi qui demouroit à Capharnaüm, & dont le fils étoit fort malade, vint l'y trouver, & le pria instamment de venir guérir son fils. JESUS le renvoya, & lui dit que son fils étoit guéri. Cet homme sur sa parole s'en retournoit ; & comme il approchoit de la ville, ses serviteurs vinrent lui dire que son fils avoit été guéri le jour précédent à la septième heure, c'est à-dire, à une heure après midi, au tems que JESUS lui avoit parlé. (e)

Guérison du fils
d'un Officier du
Roi, à Caphar-
naüm.

Quelques jours après étant sur la mer de Tibériade, il vit deux freres, Simon, autrement nommé Pierre, & André, qui travail-

Seconde vocation
de S. André, & de
S. Pierre.

(a) Johan. iv. 1. . . . 43.

(b) Luc. iv. 14. . . . 30.

(c) Matth. iv. 23. 16.

(d) Johan. iv. 45.

(e) Johan. iv. 46. . . . 54.

An 31. de J.C. loient à la pêche. Il leur dit de le suivre ; & aussitôt ils quittèrent
31. de l'Ere leurs filets , & leur barque , & le suivirent. (*d*)
Vulgaire.

Etant allé un peu plus loin , il vit deux autres freres , Jacques , &
Vocation de Jac- Jean , qui étoient dans une nasselle , avec leur pere Zébédée , & qui
ques , & de Jean , rattachoient leurs filets. Il les appella de même à sa suite , &
fils de Zébédée. aussi-tôt ils quittèrent tout , & le suivirent. (*b*)

J E S U S ayant donc établi sa demeure ordinaire à Capharnaüm ,
Guérison d'un Guérison d'un possédé à Capharnaüm. commença à y prêcher les jours de Sabbat. Il y avoit dans la Synagogue un homme possédé du démon , qui lui crioit : Je sçai qui vous êtes ; vous êtes le Saint de Dieu. Mais J E S U S lui imposant silence , commanda au démon de sortir. Il sortit , en causant à cet homme d'étranges convulsions ; mais sans lui faire d'autre mal. (*c*)

Etant sorti de la Synagogue , il entra dans la maison de Simon ,
Belle-mere de S. Pierre , guérie autrement Pierre , & y guérit la belle-mere de Simon , qui avoit une
de la fièvre. grande fièvre. (*d*)

Sur le soir tous ceux de la ville qui avoient des malades , les amé-
nérent à la porte de la maison où étoit J E S U S : il les guérit tous. (*e*)
Jésus dans le dé- Le lendemain de très-grand matin il se retire dans un lieu désert ,
fait. pour y prier. Pierre , & les autres Disciples l'y viennent trouver , & lui disent que tout le monde l'attend. J E S U S les mène dans les bourgades , où il préche l'Evangile du Royaume , & parcourt ainsi toute la Galilée. (*f*)

On croit que c'est dans ce voyage qu'il guérit Marie Magdelaine ,
Guérison de Magdelaine. d'où il chassa sept démons ; (*g*) & Jeanne femme de Chuza , & quelques autres , qui dans la suite de la Prédication suivirent J E S U S , & le servirent dans ses voyages. (*h*)

La réputation de J E S U S se répandit dans toute la Syrie , & on lui amenoit des malades de toutes parts. (*i*)

A son retour du voyage , ou de sa Mission de Galilée , il vint sur
Pêche miraculeuse. le lac de Génézareth , où il se vit accablé d'une foule de peuple , qui venoit pour l'entendre. Il se mit dans la barque de Simon-Pierre , & commença de là à enseigner le peuple. Il ordonna ensuite à saint Pierre de s'avancer en pleine mer , & de jeter ses filets. Pierre

(*a*) *Matt.* IV. 18. 20.

Marc. I. 6. ... 18.

(*b*) *Matt.* IV. 21. 22.

Marc. I. 19. 20.

(*c*) *Marc.* I. 21. 28.

Luc. IV. 31. 37.

(*d*) *Marc.* I. 29. 30. 31.

Matt. VIII. 14. 15.

Luc. IV. 38. 39.

(*e*) *Matt.* VIII. 16.

Marc. I. 32. 33. 34.

Luc. IV. 40. 41.

(*f*) *Matt.* VIII. 23.

Marc. IV. 23.

Luc. IV. 42.

(*g*) *Marc.* XVI. 9.

Luc. VIII. 2.

(*h*) *Matt.* XXIII. 55. 56.

Marc. XV. 40. 41.

Luc. VIII. 2. 3. & XXIII. 49. 55.

(*i*) *Matt.* VIII. 24. 25.

DES QUATRE EVANGELISTES. xxxix

obéit, & prit une si grande quantité de poissons, que ses filets en brisoient. (a)

Vers ce tems-là J E S U S guérit un lépreux par son toucher, & lui ordonna de se montrer aux Prêtres, & de ne pas dire qui étoit celui qui l'avoit guéri. (b)

Ce miracle s'étant divulgué, on accourut à lui de tous côtés; en sorte qu'il ne pouvoit entrer qu'en secret dans les villes. Il passa la mer de Génésareth, puis il revint à Capharnaüm, où il guérit plusieurs malades; entre autres un paralytique que l'on descendit dans la maison par le toit. (c)

De là J E S U S alla sur le lac de Génésareth, & ayant vû un Publicain nommé Lévi, ou Matthieu, il l'appella à sa suite. Matthieu donna à manger à J E S U S; ce qui fournit aux Pharisiens un sujet de murmure contre le Sauveur. J E S U S justifia sa conduite, & leur déclara qu'il vouloit la miséricorde plutôt que la rigueur, & que le tems viendrait que ses Disciples jeûneroient. (d)

Il alla ensuite à Jérusalem pour la Fête de Pâque, & guérit un paralytique, qui l'étoit depuis trente-huit ans, sur la piscine nommée *Betsda*, sans avoir pû y être jetté, pour y recevoir sa guérison. Le malade ayant emporté son lit ce jour-là, qui étoit le grand jour du Sabbat, c'est-à-dire, le plus proche de la Pâque. Cela fit du bruit parmi les Juifs. L'homme ne connoissoit point J E S U S-C H R I S T; mais quelque tems après le Sauveur l'ayant rencontré dans le Temple, lui dit de ne plus pécher. Alors cet homme divulgua que c'étoit J E S U S, qui l'avoit guéri. Les Juifs irrités prirent la résolution de faire périr J E S U S-C H R I S T; parce qu'il avoit violé le Sabbat, & parce qu'il avoit déclaré que Dieu étoit son Pere. (e)

Le Sabbat qui suivit le jour de Pâque, J E S U S, & ses Disciples passèrent dans les bleds, qui étoient presque mûrs; & comme ses Disciples pressés par la faim, froissoient dans leurs mains des épis, quelques Pharisiens s'en plaignirent à J E S U S; mais le Sauveur justifia ses Apôtres par l'exemple de David, qui dans la nécessité mangea des pains de proposition; & par celui des Prêtres, qui travaillent dans le Temple le jour du Sabbat. Enfin, il leur dit nettement qu'il étoit plus grand que le Temple, & qu'il étoit maître du Sabbat. (f)

An 34. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgaire.
Guérison d'un
lépreux.

Guérison d'un
paralytique.

Vocation de
S. Matthieu.

Seconde Pâque
depuis le Baptême
de Jesus-Christ.
Guérison du Pa-
ralytique sur la
piscine probatique.

Les Disciples ar-
rachent des épis de
bled, pour les
manger.

(a) Luc. v. 1. 2.
(b) Luc. v. 12.
(c) Matr. IX. 2.
Marc. II. 1.
Luc. v. 18. 19.
(d) Matr. IX. 10.

Marc. II. 15.
Luc. v. 29.
(e) Johan. v. 1. 47.
(f) Matr. XII. 1. 8.
Marc. II. 23. 27.
Luc. VI. 1. 5.

An 34. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgair.

Guérison d'un
homme perclus.
Pharisiens, &
Hérodiens.

Election des dou-
ze Apôtres.

Sermon sur la
montagne.

Guérison d'un
lépreux.

Guérison du ser-
viteur du Cen-
ténier de Caphar-
naüm.

Jésus Christ
guérit le fils de la
Veuve de Naïm
Jean-Baptiste
envoie deux de ses
disciples à J.C.

Le Samedi suivant étant entré dans la Synagogue de Capharnaüm, il y enseigna à son ordinaire, & y guérit un homme qui avoit la main sèche, après avoir montré aux Pharisiens qu'il n'y avoit rien en cela de contraire à la Loi. (a)

Les Pharisiens irrités contre JESUS, résolurent avec les Hérodiens de le perdre. Mais JESUS-CHRIST connoissant leurs mauvais desseins, se retira vers la mer de Galilée. Il y fut suivi par une infinité de peuples, qui venoient de tous côtes pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies. (b)

Le Sauveur ordonna qu'on lui tint prête une nasselle, afin qu'il pût se débarrasser des troucs qui l'accabloient. Il se retira sur la montagne, & y passa la nuit en prières. Le lendemain matin il descendit, & appella ceux de ses Disciples qu'il désigna, & il en choisit douze de leur nombre, pour en faire ses Apôtres. (c)

Etant descendu de la montagne, il se plaça sur une butte qui étoit dans la plaine, & commença à enseigner ses Apôtres, & tout le peuple. Il y publia les huit béatitudes, & y fit cet admirable sermon de la montagne, lequel comprend l'abrégé de tout l'Evangile. (d)

Comme JESUS descendoit de la montagne, ou de la hauteur où il s'étoit placé pour enseigner les troucs, un lépreux se présenta devant lui. JESUS-CHRIST le toucha, le guérit, & lui dit d'aller se montrer aux Prêtres. (e)

De là il revint à Capharnaüm, où un Centénier envoya au devant de lui des principaux des Juifs, pour le prier de venir rendre la santé à son serviteur, qui étoit dangereusement malade. Comme JESUS avançoit vers la maison du Centénier, cet homme lui envoya de ses amis, pour lui dire qu'il ne se jugeoit pas digne de le recevoir dans sa maison. Enfin il vint lui-même, & dit à JESUS la même chose. Le Sauveur admira la foi de cet homme, & guérit son serviteur sur le champ. (f)

JESUS alla de Capharnaüm à Naïm, où il ressuscita le fils d'une veuve, que l'on portoit en terre (g)

Saint Jean-Baptiste étant en prison, apprit les miracles que JESUS-CHRIST faisoit par tout. Il députa vers lui deux de ses disciples, pour lui dire : *Etes-vous celui qui doit venir, ou en devons-nous attendre*

(a) Matt. XII. 9. ... 13.
Marc. III. 1. ... 5.
Luc. VI. 6. ... 10.
(b) Matt. XII. 14. 15. ... 21.
Marc. III. 6. ... 8.
Luc. VI. 11.
(c) Marc. III. 9. ... 19.

Luc. VI. 12. ... 17.
(d) Matt. V. VI. VIII.
Luc. VI. 17. ... 49.
(e) Matt. VIII. 1. ... 4.
(f) Matt. VIII. 5. ... 13.
Luc. VII. 1. ... 9.
(g) Luc. VII. 10. ... 7.

un autre ? Dans ce moment J E S U S fit plusieurs guérisons, & répondit aux disciples de Jean : Allez dire à votre Maître ce que vous avez vû, & oïi. Les aveugles voyent ; les sourds recouvrent l'oïtie ; les morts sont resuscitez ; les lépreux sont guéris, &c. Après le départ des disciples de Jean-Baptiste, J E S U S-C H R I S T rendir témoignage à la sainteté, & au mérite de son Précurseur, & fit son éloge de la manière la plus magnifique, déclarant que Jean étoit le plus grand des enfans des hommes, & que c'étoit lui qui étoit Elie marqué dans les Prophètes. (a) Il reprocha aux Juifs de ne l'avoir point connu, ni reçu.

Etant encore à Naïm, il fut invité à manger par un Pharisien, nommé Simon. Là une femme connue dans la ville pour une pécheresse, vint arroser les pieds de J E S U S-C H R I S T d'un parfum précieux, & de ses larmes. Le Pharisien choqué de cette action, doute si J E S U S est le Messie. J E S U S-C H R I S T lui fait voir le tort qu'il a de juger si légèrement, par la parabole de deux débiteurs, dont l'un devoit beaucoup, & l'autre devoir peu, auxquels le maître remit toutes leurs dettes. (b)

J E S U S parcouroit ainsi toute la Galilée, prêchant par tout ; & il avoit à sa suite quelques femmes qui le servoient. (c)

Etant venu à Capharnaüm, il se trouva tellement accablé par la foule, qu'il n'avoit pas même le tems de manger. Ses parens vinrent pour le tirer de là, disant qu'il étoit hors de lui-même. (d)

Il guérit au même endroit un possédé, qui étoit aveugle, & muet. (e)

Les Scribes, & les Pharisiens entendant le bruit de tant de merveilles, fornoient des jugemens très-désavantageux de J E S U S-C H R I S T, disant qu'il ne chassoit les démons qu'au nom de Bécelsébub ; mais le Sauveur réfuta leur blasphème par plusieurs raisons, & leur déclara que leur péché, qui étoit contre le Saint Esprit, étoit de sa nature irrémédiable. (f)

Ils lui demandèrent après cela un prodige, ou un signe ; & il leur répondit qu'il ne leur en donneroit point d'autre, que celui du Prophète Jonas. Il les menaça d'un châtement plus rigoureux, que celui des Ninivites, & il leur dit que la Reine du Midi s'éleveroit contre eux au jour du jugement. Il leur proposa la parabole du démon,

An 34. de J. C.
37. de l'Ere
Vulgaire.

Jesus-Christ
mange chez Simon
le Pharisien. Fem-
me pécheresse

Les parens de
Jesus-Christ vien-
nent pour le pren-
dre
Possédé, aveugle,
& muet, guéri.

Signe du Pro-
phète Jonas pro-
mis.

(a) *Matt.* XII. 1. ... 19.

Luc. VII. 18. ... 35.

(b) *Luc.* VII. 36. ... 50.

(c) *Luc.* VIII. 1. ... 3.

(d) *Marc.* III. 20. 21.

(e) *Matt.* XII. 22.

(f) *Matt.* XII. 24. ... 37.

Marc. III. 22. ... 30.

An 14. de J. C. qui est sorti d'un homme, & qui y revient avec sept autres démons; 31. de l'ère plus méchans que les premiers. (a)

Vulgaire.

La mere, & les freres de Jesus viennent pour lui parler.

La mere, & les freres de JESUS étant venus pour lui parler, on l'avertit, & il répondit que sa mere, & ses freres sont ceux qui l'écourent, & qui obéissent à la voix de Dieu. (b)

Diverses paraboles proposées par Jesus.

L'après-dîner JESUS alla sur le bord de la mer, & le peuple s'étoit assemblé autour de lui, il monta dans une barque, & commença à leur parler de dessus la barque, pour n'être pas accablé de la foule. Il leur proposa la parabole du semeur, (c) celle de la lampe qui ne se met pas sous le boisseau, celle de l'yvraye que l'ennemi tème parmi le froment, celle du grain de moutarde, celle du levain. (e)

Explication des paraboles.

Lorsqu'il eut renvoyé les troupes, & qu'il fut assis dans sa maison, les Disciples le prièrent de leur exposer le sens de ces paraboles. Il le fit, & leur fit remarquer le bonheur de leur condition, à qui il étoit donné d'écouter, & de comprendre ce que les autres n'entendoient qu'en paraboles. (d) Il leur proposa encore la parabole du trésor caché, que l'on découvre; de la perle, que l'on trouve; du filer jetté dans la mer, qui amasse du poisson, bon & mauvais. (e)

Savant dans la Loi, qui veut suivre J. C.

Le soir après qu'il leur eut expliqué ces paraboles, il leur dit de le passer au delà de la mer de Genezareth. (f) Il se trouva là un savant dans la Loi, qui vouloit se mettre à sa suite: mais JESUS-CHRIST lui dit: Les renards ont des tanières, & les oiseaux des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Un autre lui demanda permission, avant de le suivre, d'aller enterrer son pere. Laissez les morts enterrer leurs morts, lui répondit JESUS-CHRIST. (g)

Tempête sur la mer de Galilée.

Étant entré dans la barque, il s'endormit; & il s'éleva une tempête, qui mit la nacelle en danger d'être submergée. Les Disciples éveillérent JESUS. Il commanda aux vents, & rendit aussitôt le calme à la mer; ce qui remplit de terreur & d'admiration, ceux qui étoient dans la barque. (h)

Guérisson de deux possédés au pays de Gerasa.

Il arriva aux bords des Geraséniens, où il y avoit deux démoniaques; un entre autres qui étoit terrible, & qui étoit possédé d'une

(a) Matt. XII. 33. . . . 45.
 (b) Matt. XII. 46. . . . 50.
 Marc. III. 31. . . . 35.
 Luc. VI. 19. 20. 21.
 (c) Matt. XIII. 1. . . . 36.
 Marc. IV. 1. . . . 33.
 Luc. VIII. 4. . . . 18.
 (d) Matt. XII. 8. . . . 23.
 Marc. IV. 10. . . . 20.

Luc. VIII. 9. . . . 51.
 (e) Matt. XIII. 44. 45. . . 52.
 (f) Matt. VIII. 18.
 Marc. IV. 35.
 Luc. VIII. 22.
 (g) Matt. VIII. 19. . . . 22.
 (h) Matt. VIII. 23. . . . 26.
 Marc. IV. 36. . . . 40.
 Luc. VIII. 23. . . . 25.

Région de démons. Il vint au devant de JESUS. Les démons se plainquirent qu'il venoit avant le tems les tourmenter, le prièrent de ne les pas envoyer dans l'abyme de l'enfer; mais de leur donner permission d'entrer dans un troupeau de porcs, qui païssoient dans les montagnes du voisinage, JESUS-CHRIST le leur permit; & aussi-tôt le troupeau qui étoit d'environ deux mille porcs, se précipita dans la mer de Galilée. Les Géraféniens craignant quelque nouveau malheur, prièrent JESUS-CHRIST de sortir de leur pays. (a)

JESUS étant prêt de rentrer dans la barque, pour repasser à Capharnaüm, le possédé qu'il venoit de guérir, le pria de lui permettre d'aller avec lui; mais JESUS-CHRIST ne le lui permit pas: seulement il lui dit de s'en retourner, & de publier la grace que Dieu lui avoit faite. (b)

JESUS repassa la mer, & trouva les troupes qui l'attendoient. Etant près de la mer, Jaïr Prince de la Synagogue de Capharnaüm, vint le prier de rendre la santé à sa fille unique, âgée de douze ans. JESUS va dans la maison de Jaïr; (c) mais en chemin une femme incommodée d'un flux de sang ayant rouché le bord de son habit, fut tout d'un coup guérie. JESUS fit connoître le miracle qui étoit secret, afin que l'on sçût & la foi de cette femme, & la vertu de Dieu. (d)

Comme il étoit en chemin, on vint dire à Jaïr que sa fille étoit morte. JESUS l'exhorta à la confiance, & continua de le suivre. Etant entré dans la maison avec trois de ses Disciples, il en fit sortir les joueurs d'instrumens, qui venoient pour célébrer les funérailles de cette enfant. Tout le monde étant sorti, il ressuscita la fille, & ordonna qu'on lui donnât à manger, & qu'on tint le miracle secret. (e)

Comme JESUS alloit avec ses Disciple à Nazareth sa patrie, (f) deux aveugles le suivirent jusques dans sa maison, lui demandant instamment qu'il leur rendit la vûe. Etant arrivé dans la maison, il leur demanda s'ils croyoient qu'il eût le pouvoir de les guérir. Ils lui répondirent qu'ils en étoient très-persuadez. En même tems il les toucha, & les guérit, & leur ordonna de n'en rien dire: mais ils ne laissèrent pas de divulguer le miracle pas tout. (g)

An 34. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

Possédé qui veut
suivre J.C.

Jesus ressuscita
la fille de Jaïr.

Guérir de deux
aveugles à Naza-
reth.

{ a } Matt. viii. 28. . . . 34.

Marc. v. 1. . . 17.

Luc. viii. 26. . . 27.

{ b } Marc. v. 18. . . 10.

Luc. viii. 38. . . 40.

{ c } Marc. v. 22. . . 27.

Luc. viii. 4. . . 42.

{ d } Matt. ix. 20. . . 22.

Marc. v. 25. . . 34.

Luc. viii. 43. . . 48.

{ e } Matt. ix. 18. . . 26.

Marc. v. 35. . . 43.

Luc. viii. 49. . . 56.

{ f } Marc. vi. 3.

{ g } Matt. ix. 27. . . 31.

An 34. de J.C. 31. de l'Ere Vulgaire. Presqu'en même tems, il guérit un possédé qui étoit muet : ce qui donna lieu aux Pharisiens de l'accuser de guérir les malades au nom de Bécelséub. (a)

Il entra le jour du Sabbat dans la Synagogue, où il fut admiré de tout le monde. Plusieurs prirent un sujet de scandale de la bassesse de sa naissance, & ils se demandoient l'un à l'autre : N'est-ce pas le fils de ce Charpentier ? Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie ; ses freres, & ses sœurs ne sont-ils pas parmi nous ? (b) JESUS quitta Nazareth, & n'y retourna plus. Il dit en la quittant, qu'un Prophète n'est sans honneur que dans sa patrie.

Le Sauveur parcourut les bourgs, & les bourgades de la Galilée ; prêchant par tout, & guérissant les malades. (c)

An 35. de J.C. 32. de l'Ere Vulgaire. L'an du Monde 4035. de la Période Julienne 4745. de JESUS CHRIST 35. de l'Ere Vulgaire 32.

Moisson abondante. Mission des Apôtres pour prêcher.

JESUS voyant les peuples avides de la parole, il dit à ses Apôtres que la moisson étoit grande ; mais qu'il y avoit peu d'ouvriers, & qu'il falloit prier le maître de la moisson d'y en envoyer. Il députa en même tems les Disciples, & les fit partir deux à deux, leur donnant le pouvoir de faire des miracles, & leur ordonnant de ne porter ni provisions, ni armes, ni habits à changer, ni deux paires de sandales : mais d'aller annoncer la venue du Royaume céleste aux Juifs, & non aux Gentils, ni aux Samaritains ; d'entrer dans les maisons des plus dignes, & des plus gens de bien dans chaque ville, & d'y demeurer, sans changer de logis, tandis qu'ils seroient dans ce lieu. Que si on ne les veut pas recevoir, de secouer même la poussière de leurs souliers contre eux, & de se retirer. (d) Il leur donne en cette occasion plusieurs excellentes instructions, rapportées dans saint Matthieu. (e)

Prédication, & miracles des Apôtres.

Les Apôtres étant donc partis, prêchèrent par tout, & firent une infinité de miracles. Le Sauveur d'un autre côté alla prêcher dans les villes du pays, où les Apôtres avoient été avant lui. (f)

Mort de Jean-Baptiste.

Ce fut en ce tems-là que saint Jean-Baptiste fut décollé dans la

(a) Matt. IX. 32. 33. 34.

(b) Matt. XIII. 54. . . . 58.

Marc. VI. 1. . . . 5.

(c) Matt. IX. 35.

Marc. VI. 6.

(d) Matt. IX. 36. 37. 38. X. 1. . . . 17.

Marc. VI. 7. . . . 11.

(e) Matt. X. 17. . . . 41.

(f) Matt. XI. 1.

Marc. VI. 12.

Luc. IX. VI.

prison par les ordres d'Hérodes-Antipas, après que Salomé fille d'Hérodiade eut dansé devant ce Prince. (a)

JESUS ayant prêché par tout, & ayant opéré une infinité de miracles, principalement dans les villes qui sont au bord de la mer de Tibériade, il leur fit des reproches de leur incrédulité, disant que si Tyr, & Sidon avoient vû les prodiges qu'il avoit faits à Bethsaïde, à Capharnaüm, & à Corozaim, il y auroit long-tems qu'elles se seroient converties. (b)

En ce même tems Hérodes ayant ouï le bruit des miracles de JESUS-CHRIST, alla s'imaginer que Jean-Baptiste étoit ressuscité, & que c'étoit lui qui faisoit ces prodiges. (c)

Les Apôtres étant de retour de leur Mission, viennent rendre compte à JESUS du succès de leur prédication. (d) Le Sauveur en rend grâces à son Pere, & invite tout le monde à porter son joug, & à le suivre. (e)

Ayant appris ce qu'Hérodes disoit de lui, il se retira dans un lieu désert avec ses Disciples, pour se reposer. Mais comme ils étoient toujours accablés des peuples, qui ne leur laissoient pas même le tems de manger, il entra avec ses Apôtres dans une barque, & ayant passé le lac de Génézareth, il se retira avec eux sur une montagne. (f)

Les troupes ayant sçû que JESUS alloit au delà du lac, s'y rendirent aussi par terre, & arrivèrent avant lui dans le désert de Bethsaïde. JESUS descendit de la montagne, & touché de compassion, guérit les malades qu'on lui présenta, & commença à enseigner le peuple. (g)

L'heure de manger étant passée, & le jour commençant à baisser, les Apôtres représentèrent à JESUS-CHRIST qu'il falloit renvoyer le peuple, afin qu'il pût aller acheter de quoi manger dans les villages. JESUS répondit : Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent : donnez-leur à manger vous-mêmes. Il leur demanda combien ils avoient de pains ; & ayant appris qu'ils en avoient cinq, & deux poissons, il leur dit de faire asseoir le peuple, & de lui donner à manger. JESUS fut obéi : le peuple mangea, & fut rassasié, & on recueillit douze paniers, pleins de ce qui avoit été de reste. Il y

An 35. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

Reproches con-
tre les villes de
Bethsaïde, Coro-
zaim, & Caphar-
naüm.

Hérodes eroit
que Jean-Baptiste
est ressuscité en la
personne de J. C.

Retour des Apô-
tres de leur mis-
sion.

Jesus se retire au
délà du lac de Gé-
nézareth.

Jesus-Christ ras-
sasié cinq mille
hommes.

(a) Matt. xiv. 1. 12.

Marc. vi. 14. . . . 30.

Luc. ix. 7. 8. 9.

(b) Matt. xi. 20. 21. 22. 23. 24.

(c) Matt. xiv. 1. 2.

Marc. vi. 14. . . . 16.

Luc. vii. 7. . . . 9.

(d) Marc. vi. 30.

Luc. ix. 10.

(e) Matt. xi. 25. . . . 30.

(f) Matt. xiv. 13.

Marc. vi. 31. 32. 33.

Johan. vi. 1. 2. 3.

(g) Matt. xiv. 14.

Marc. vi. 34.

Johan. vi. 4. 5. 6. 7.

An 35. de J. C. avoir cinq mille hommes, sans les femmes, & les enfans. (a)

32^e l'Ere
Vu gaire.

Jesus marche
sur les eaux. Sa mt
Pierre y marche
aussi. Ils arrivent
à Capharnaüm.

Le soir étant venu, JESUS sachant que le peuple avoit dessein de l'établir Roi, contraignit ses Disciples d'entrer dans la barque, & de passer le lac. Il renvoya les troupes, & monta seul sur une montagne pour prier. Cependant ses Apôtres étoient au milieu du lac, occupez à combattre contre les vagues, & les vents contraires. Ils étoient environ à vingt-cinq, ou trente stades du bord, lorsque JESUS vint à eux, marchant sur la mer, & il feignoit de vouloir passer outre. Ils le prirent d'abord pour un phantôme; mais il les rassura en leur parlant, & saint Pierre lut dit: Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille vers vous, en marchant sur les eaux. JESUS lui dit de venir. Il vint: mais voyant un tourbillon, ou une vague, il eut peur, & il commençoit à enfoncer. Il s'écria, & JESUS le retint par la main. Les Disciples prièrent JESUS d'entrer dans la barque; il y entra; & aussi-tôt elle se trouva à bord. (b)

Les Disciples avoient d'abord voulu aller à Bethsaïde; mais ils en furent empêchez par le vent du Nord. Ils vinrent donc à Tibériade, & de là à Capharnaüm.

Les troupes qui savoient que JESUS n'étoit point entré dans la barque avec ses Disciples, crurent qu'il étoit demeuré dans le désert de Bethsaïde. Elles le cherchèrent donc avec empressement le lendemain, pour le faire Roi; espérant qu'il continueroit de les nourrir, comme il venoit de faire. Mais quelques barques étant venues de Tibériade au même endroit, leur apprirent que JESUS avoit abordé dans le territoire de Tibériade. Aussi-tôt le peuple retourna en deça de la mer, & vint trouver JESUS, qui durant cet intervalle s'étoit rendu à Capharnaüm.

Ayant trouvé JESUS dans la Synagogue de cette ville, ils lui demandèrent comment il étoit venu. JESUS leur dit: Vous me cherchez, non à cause des miracles; mais à cause que je vous ai donné à manger le jour précédent. Il les exhorta à chercher une autre nourriture, qui ne périsse point. Il leur dit qu'il est lui-même le Pain du Ciel, fort différent de la manne que Moïse avoit donnée à leurs peres. Ce discours les offensa; sa qualité de fils d'un artisan, les scandalisoit. Il continua toutefois de leur parler de la différence qu'il y avoit entre la manne, dont leurs peres avoient été nourris, & le pain qu'il leur offroit. Il leur déclara que sa chair étoit vraiment

(a) *Matt.* XIV. 15. . . . 21.
Marc. VI. 15. . . . 44.
Luc. IX. 11. . . . 17.
Johan. VI. 8. . . . 13.

(b) *Matt.* XIV. 15. . . . 34.
Marc. VI. 47. . . . 53.
Johan. VI. 16. . . . 21.

nourriture, & son sang véritablement breuvage. Ce discours fut cause que la plupart de ses Disciples l'abandonnerent. JESUS demanda à ses Apôtres, s'ils vouloient aussi s'en aller. Mais Pierre répondit qu'il avoit dans lui les paroles de la vie éternelle, & qu'ils étoient tous persuadés, qu'il étoit le vrai Christ, Fils du Dieu vivant. JESUS lui dit qu'il les avoit choisis tous douze, mais qu'un d'eux étoit un traître : il parloit de Judas d'Ischarioth. (a)

An 35. de J. C.
3^e. de l'Ere
Vulgaire.

On amena à JESUS de tous costez des malades à Capharnaüm. Il les guérit ; mais il partit bien-tôt pour aller célébrer la Pâque à Jérusalem.

Troisième Pâque
marquée dans l'E-
vangile depuis le
Baptême de Jésus-
Christ, l'an de J. C.
35. de l'Ere Vul-
gaire 32.

JESUS revint en Galilée, & guérit par tout les malades. On souhaitoit d'avoir seulement le bonheur de toucher la frange de ses habits, pour être guéri. (b)

Quelques Pharisiens, & quelques Scribes qui étoient venus de Jérusalem après la Fête de Pâque, ayant remarqué que contre la tradition des Juifs, les Disciples de JESUS ne lavoient pas leurs mains avant que de manger, en portèrent leurs plaintes à JESUS-CHRIST. Mais il leur dit qu'ils étoient de vrais hypocrites, qui négligeoient l'observation des principaux préceptes de la Loi, & en particulier celui de rendre honneur à ses parens, pour garder leurs traditions ; (c) & ayant appelé les troupes du peuple, il leur dit que ce n'étoit point ce qui entroit dans la bouche, qui souilloit l'homme ; mais ce qui en sortoit : par où il faisoit entendre que les souillures légales en elles-mêmes, ne souilloient point l'âme. (d)

Scandale des
Pharisiens de ce
que les Disciples
de Jésus ne la-
voient pas leurs
mains ayant le re-
pas.

Comme il se fut retiré, ses Apôtres lui dirent que les Pharisiens avoient été scandalisez de son discours. Laissez-les, leur dit-il ; ce sont des aveugles, qui conduisent des aveugles. Toute plante que mon Pere Céleste n'aura point plantée, sera arrachée. Ensuite les Disciples lui ayant demandé l'explication de ce qu'il avoit dit, que ce n'étoit pas ce qui entroit dans l'homme, qui souilloit l'homme ; il leur fit voir que tout ce qui entroit dans la bouche, étoit digéré par l'estomach ; & que ce qui n'étoit pas utile à la nourriture, étoit rejeté par les voyes ordinaires : au lieu que ce qui sortoit de la bouche de l'homme, venoit du cœur de l'homme, & le rendoit coupable aux yeux de Dieu ; comme les querelles, les mensonges, les mauvais desirs, les pensées, & les actions deshonnêtes. (e)

Scandale des
Pharisiens.

(a) *Johan. vi. 12. 71.*

(b) *Matt. xiv. 36.*

Marc. vi. 56. 57.

Johan. vi. 11.

(c) *Matt. xv. 1. 4.*

Marc. vii. 1. 9.

(d) *Matt. xv. 10. 14.*

Marc. vii. 14. 15.

(e) *Matt. xv. 17. 20.*

Marc. vii. 18. 19. 23.

An 36. de J.C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

Fille de la Cana-
néenne guérie.

Au commencement de Mai il partit pour aller aux environs de Tyr, & de Sidon. Il vouloit demeurer caché; mais il fut bien-tôt découvert. Une femme Cananéenne vint lui demander la guérison de sa fille. J E S U S ne lui répondit rien d'abord; mais comme elle continuoit à crier, & que ses Apôttes le sollicitoient de lui accorder ce qu'elle demandoit, & de la renvoyer, il dit qu'il n'étoit venu que pour les brebis égarées de la maison d'Israël. Dès qu'il fut arrivé dans la maison, cette femme vint se jeter à ses pieds, lui demandant instamment qu'il guérisse sa fille. J E S U S lui répondit qu'il n'étoit pas juste de donner aux chiens le pain des enfans. Il est vrai, répliqua-t'elle; mais les petits chiens mangent au moins les miettes, qui tombent de la table de leurs maîtres. J E S U S admirant sa foi, lui accorda sa demande. (a)

Sourd, & muet,
guéri.

Il continua sa route par Sidon, & par la Décapole, & vint au-delà de la mer de Galilée. On lui présenta un homme sourd, & muet; & l'ayant tiré à l'écart, il lui mit les doigts dans les oreilles, & toucha sa langue avec sa salive, & lui rendit ainsi la parole, & l'ouïe. (b)

Multiplication
des sept pains, &
de quelques petits
poissons.

Il monta sur une montagne, & y demeura trois jours. Pendant ce tems il vint une infinité de malades, qu'il guérit dès qu'il fut descendu. Et comme les troupes l'attendoient depuis trois jours, il dit à ses Disciples qu'il ne falloit pas les laisser retourner à jeun dans leurs maisons. Ils avoient sept pains, & quelques petits poissons pour la provision de la suite de J E S U S. Il les fit distribuer à toute la multitude, qui étoit d'environ quatre mille hommes, sans compter les femmes, & les enfans. Ils furent tous rassasiés, & il en demeura encore sept paniers de reste qu'on recueillit. (c)

Signe du Prophète
Jonas, promis
aux Pharisiens.

J E S U S s'embarqua aussi tôt après, & alla à Magédan dans le canton de Dalmanutha, sur le même bord de la mer, mais plus au Midi du lieu où il s'étoit embarqué. Comme il y étoit, les Pharisiens, & les Saducéens vinrent pour le tenter, lui demandant un prodige dans le Ciel. Mais J E S U S leur dit qu'eux qui étoient si habiles pour discerner la face du Ciel, & pour prévoir le beau, ou le mauvais tems, n'avoient pas assez de discernement pour connoître les tems, & pour voir que les Prophéties étoient accomplies dans sa personne. Enfin, il leur déclara qu'il n'avoit point d'autre signe à leur donner que celui du Prophète Jonas; & les ayant quittez, il s'embarqua de nouveau sur le lac de Génézareth pour aller à Bethsaïde,

(a) *Matt. xv. 22. . . . 28.*
Marc. vii. 25. . . . 30.

(b) *Marc. vii. 32. . . . 35.*

(c) *Matt. xv. 32. . . . 39.*
Marc. vii. 1. . . . 10.

ville située à l'extrémité septentrionale du lac. (a)

En s'embarquant les Apôtres avoient oublié de prendre du pain pour leur provision, & ils se trouvèrent de l'autre côté du lac, n'ayant qu'un seul pain. JESUS leur dit qu'ils se gardassent bien du levain des Pharisiens, des Saducéens, & de celui d'Hérodes. Il vouloit marquer la doctrine, & les sentimens de ces gens-là. Mais les Disciples ne songeoient qu'au pain matériel qu'ils avoient oublié. JESUS-CHRIST leur reprocha leur peu de foi; les fit souvenir des deux miracles dont ils avoient été témoins, & comment une fois il avoit nourri cinq mille hommes avec cinq pains, & une autre fois quatre mille hommes avec sept pains. Alors ils comprirent qu'il leur parloit de la doctrine des Pharisiens, des Saducéens, & des Hérodienens, dont il falloit se donner de garde. (b)

Il prit terre à Bethsaïde, qui étoit au nord du lac, & on lui amena un aveugle pour le prier de le guérir. Il le tira hors de la ville, lui mit de la salive sur les yeux, lui imposa les mains, & lui demanda s'il voyoit. Je vois, dit-il, des hommes comme des arbres qui marchent. JESUS mit une seconde fois les mains sur ses yeux, & l'aveugle vit parfaitement. Il le renvoya, & lui dit de ne pas publier ce qui lui étoit arrivé. (c)

JESUS partit de Bethsaïde, & alla plus avant vers le nord du côté de Césarée de Philippe. Un jour étant seul en prières avec ses Disciples, il leur demanda ce qu'on disoit de lui. Ils lui répondirent que les uns disoient qu'il étoit Elie, d'autres Jérémie, d'autres Jean-Baptiste, ou quelqu'un des Prophètes ressuscitez. Et vous, dit JESUS, que pensez-vous de moi? Vous êtes le CHRIST, Fils de Dieu, répondit Pierre. Alors JESUS loua sa foi, & lui dit: Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; & je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux, & tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans le Ciel; & tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel. Alors il leur ordonna de ne dire à personne qu'il étoit le CHRIST. (d)

Après cela JESUS commença à prédire à ses Apôtres, les maux qu'il devoit souffrir à Jérusalem. Saint Pierre le tirant à l'écart, lui dit: A Dieu ne plaise que cela vous arrive. Mais JESUS jettant les yeux sur ses Apôtres, reprit fortement Pierre, en lui disant: Reti-

An 35. de J.C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

Levain des Phari-
siens, des Sadu-
céens, & d'Héro-
des.

Aveugle guéri à
Bethsaïde.

Confession de
S. Pierre que Jesus
est le Messie.

Prédiction des
souffrances de Je-
sus-Christ.

[a] *Matt.* xv. 39. *Ch.* xv. 3. ... 5.

Marc. viii. 10. 13.

[b] *Matt.* xv. 4. 12.

Marc. viii. 13. 22.

[c] *Marc.* viii. 23. 26.

[d] *Matt.* xvi. 13. 20.

Marc. viii. 27. 29.

Luc. ix. 18.

An 25. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

rez-vous de moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale. En même tems il appella les troupes, & leur dit : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix, & qu'il me suive. Car celui qui veut conserver sa vie, la perd ; & celui qui la perd pour l'amour de moi, la conserve. Celui qui rougira de moi devant les hommes, je rougirai de lui, lorsque je paraîtrai dans la gloire de mon Pere avec ses Anges. Je vous dis en vérité qu'il y a ici quelqu'un qui ne mourra point, qu'il n'ait vû le Royaume de Dieu, qui doit venir avec sa puissance. (a) Il parloit sans doute ou de sa Transfiguration, ou de la vengeance qu'il devoit exercer contre les Juifs par les armes des Romains.

Transfiguration
du Sauveur.

Six jours après cet entretien JESUS conduisit trois de ses Apôtres, Pierre, Jacques, & Jean, sur une montagne à l'écart, où s'étant mis en prières pendant la nuit, il parut tout d'un coup tout brillant de gloire, & ses habits blancs, & éclatans comme la neige. Cependant les Apôtres étoient tombez dans l'assoupissement, d'où s'étant enfin éveillés, ils furent témoins de la Transfiguration de leur Maître. Ils virent Moïse, & Elie, qui s'entretenoient avec lui, & parloient de la mort qu'il devoit souffrir à Jérusalem. Pierre transporté de joye, & ne sachant bonnement ce qu'il disoit, proposa à JESUS de faire sur cette montagne trois tentes, pour JESUS, pour Moïse, & pour Elie : mais pendant ce tems ces deux Saints disparurent, & une nuée enveloppa les Disciples. Alors ils ouïrent une voix qui cria : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance ; écoutez-le. A cette voix ils se prosternèrent, saisis de frayeur, mais JESUS les réleva, & leur dit le matin en descendant de la montagne, de ne dire à personne ce qu'ils avoient vû, jusqu'après sa Résurrection. (b)

Elie est venu en
la personne de
Jean-Baptiste.

Ce que JESUS-CHRIST avoit dit, qu'il devoit ressusciter, n'avoit pas bien été entendu par les Apôtres. Ils se demandoient entre eux ce que cela vouloit dire, & ils dirent à JESUS : Comment donc les Scribes disent-ils qu'Elie doit venir auparavant ? JESUS leur dit : qu'à la vérité Elie devoit venir avant le dernier jour, pour rétablir toutes choses ; mais qu'il étoit déjà venu en esprit dans la personne de Jean-Baptiste, que les Juifs n'ont pas reçu, & qu'ils ont traité comme ils ont voulu. Ils en doivent faire de même du Fils de l'homme. (c)

(a) *Matth. XVIII. 21. . . . 28.*

Marq. VIII. 31. . . . 39.

Luc. IX. 25. . . . 27.

(b) *Matth. XXVII. 1. . . . 9.*

Marq. IX. 1. . . . 8.

Luc. IX. 28. . . . 36.

(c) *Matth. XVII. 9. . . . 13*

Marq. IV. 9. . . 13.

Comme la Transfiguration s'étoit faite pendant la nuit, dès le matin JESUS étant descendu de la montagne avec Pierre, Jacques, & Jean, vint trouver ses autres Disciples, qui étoient au milieu d'une grande troupe, & en dispare avec les Scribes, sur ce qu'ils n'avoient pu rendre la santé à un jeune homme qui étoit lunatique, épiléptique, muet, & possédé du démon. Lorsque JESUS parut, tout le monde vint au devant de lui pour le recevoir, & ent'euttes le pere de l'enfant, qui lui raconta la maladie de son fils, & le conjura de lui tendre la santé. JESUS répondit: O race incrédule, & perverse, jusqu'à quand demeurerai-je au milieu de vous? Amenez-moi ce jeune homme. Aussi-tôt le démon commença à le tourmenter. Alors JESUS dit au pere que s'il avoit la foi, rien n'étoit impossible à celui qui croyoit. Le pere fondant en larmes, répondit: Seigneur, je crois; mais aidez mon peu de foi. En même tems JESUS menaca le démon, & le força de quitter le jeune homme. (a)

An 35. de J.C.
11. de l'Ere
Vulgaire.

Guérison d'un
enfant lunatique,
muet, & possédé
du démon.

JESUS étant entré dans la maison, ses Disciples vinrent lui demander en particulier, poutquoi ils n'avoient pu guétir ce malade. JESUS leur répondit que c'étoit à cause de leur peu de foi, & que s'ils avoient de la foi comme un grain de sénévé, ils transporteroient les montagnes. Cette sorte de démons, ajouta-t'il, ne sort que par la prière, & par le jeûne. (b)

Démon qu'on ne
peut chasser que
par la prière, &
par le jeûne.

Il parcourut ensuite la Galilée, & ne vouloit pas que l'on sçût qui il étoit. Il disoit à ses Apôtres que le Fils de l'homme devoit être livré entre les mains des Juifs; qu'il devoit être mis à mort, & ressusciter le troisième jour. Mais cela n'entroit point dans leur esprit. Ils ne laissoient pas d'enttevoir que cela désignoit la venue du Royaume du Fils de Dieu, & ils parloient en chemin de la primauté, disputant qui d'entre eux seroit le premier dans le Royaume de Cieux. (c)

JESUS, & Pierre arrivèrent à Capharnaüm avant les autres; & les receveurs des deux drachmes par tête, qui se payoient au Temple, vinrent demander à saint Pierre, si son Maître ne payoit pas les deux drachmes, ou le demi-sicle. Pierre répondit: Oui, il le paye. JESUS aussi-tôt qu'il fut arrivé à la maison, & avant que Pierre lui eût parlé, lui dit: Les Rois de la terre de qui tirent-ils le tribut? Est-ce de leurs enfans, ou des étrangets? Des étrangets, répondit Pierre. Les enfans en sont donc exemts, repliqua JESUS, voulant dire qu'é-

Jesus paye les
deux drachmes
pour le Temple.

(a) *Matt.* xii. 22. . . . 28.

Marc. ix. 14. . . . 27.

Luce. ix. 37. . . . 42.

(b) *Matt.* xvii. 19. . . . 21.

Marc. ix. 28. . . . 29.

(c) *Matt.* xvii. 22. 23.

Marc. ix. 30. . . . 32.

Luce. ix. 44. 45.

An 35. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

tant le Fils de Dieu, il n'étoit pas obligé à payer ce qu'on levoit pour la Maison de son Pere. Toutefois, ajouta-t'il, afin que nous ne leur soyons pas un sujet de scandale, allez à la mer, & le premier poisson que vous tirerez avec vôtre ligne, vous donnera de quoi payer pour moi, & pour vous. Pierre y alla, & il tira un poisson qui avoit dans la bouche un stater, ou un sicle. Il le donna au receveur pour J E S U S, & pour lui. (a)

Dispute entre les
Apôtres sur la pri-
mauté dans le
Royaume de Dieu.

Dans ce même moment les Disciples arrivèrent; car il paroît qu'ils n'étoient point présens à tout ce qui se passa pour le paiement du demi-sicle, & qu'ils étoient demeurez derrière, disputant, comme nous l'avons dit, sur la primauté. En arrivant donc ils demandèrent à J E S U S, qui étoit le plus grand dans le Royaume des Cieux? J E S U S qui s'avoit ce qui s'étoit passé entr'eux pendant son absence, leur demanda de quoi ils avoient disputé en chemin. Mais ils demeurèrent confus, & dans le silence. Ensuite pour répondre à leur question, il leur dit que pour devenir le premier, il falloit chercher à être le dernier de tous; & prenant un petit enfant, il le mit auprès de soi, & leur dit, que s'ils vouloient entrer dans le Royaume des Cieux, ils devoient devenir comme cet enfant. (b)

Homme qui chas-
se les démons au
nom de Jésus
Christ, quoiqu'il
ne fût pas de ses
Disciples.

Jean raconta à J E S U S qu'ils avoient vû un homme qui chassoit les démons en son nom, & que comme il n'étoit pas de leur compagnie, ils l'avoient empêché. J E S U S lui dit qu'il le falloit laisser, & qu'un homme qui faisoit des miracles en son nom, ne seroit pas disposé à parler mal de lui; & que quiconque n'étoit pas contre lui, étoit pour lui. (c)

Danger du scan-
dale.

Il ajouta que quiconque donneroit un verre d'eau à ses Disciples en son nom, il en recevroit la récompense; & que malheur à celui, qui scandaliseroit le moindre des siens: qu'il vaudroit mieux qu'on lui mit au cou une meule de moulin, & qu'on le jettât dans la mer: qu'il falloit qu'il y eût des scandales dans le monde; mais que malheur à celui qui les causeroit; que si nôtre main, nôtre pied, nôtre œil, nous font un sujet de scandale, il faut les arracher, & les jeter loin de nous: que le ver des damnés ne mourra point; ni leur feu ne s'éteindra point: que le sel est bon; mais s'il vient à s'affadir, à quoi lera-t'il bon? (d)

Parabole de la
brebis égarée.

Il dit de plus qu'on ne doit point mépriser les moindres des Fidèles, puisqu'ils Anges voyent la face du Pere Céleste: qu'il est

(a) Matt. XVII. 24. 27.

(b) Matt. XXIII. 1. 5.

Marc. IX. 34. 37.

Luc. IX. 47. 48.

(c) Marc. IX. 38. 41.

Luc. IX. 49. 50.

(d) Matt. XXIII. 6. ... 9.

Marc. IX. 41. 42. 50.

venu chercher ce qui étoit perdu. Il proposa la parabole d'un homme, qui ayant cent brebis, en va chercher une seule qui s'étoit égarée, & laisse les quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes. Il donna les règles de la correction fraternelle. Il faut premièrement repentir notre frere seul à seul; puis l'avertir en présence de deux, ou trois témoins. S'il ne se corrige pas encore, on peut le dénoncer à l'Eglise. S'il n'écoute pas l'Eglise, il faut se séparer de lui, & le regarder comme un payen, & un publicain. Il dit que ce que ses Apôtres auront lié, ou délié sur la terre, sera lié, ou délié dans le Ciel. Que quand deux, ou trois personnes s'assembleront en son nom, il se trouvera au milieu d'eux. Et que s'ils s'accordent à demander quelque chose, elle leur sera accordée par le Pere Céleste. (a)

An 35. de J.C.
12. de l'Ere
Vulgaire.

A l'occasion de ce que J E S U S avoit dit de la correction fraternelle, Pierre lui demanda combien de fois on devoit pardonner à son frere. S'il falloit lui pardonner jusqu'à sept fois. J E S U S répondit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept, mais jusqu'à septante fois sept fois. Il ajouta une parabole d'un Roi, qui ayant voulu faire rendre compte à ses serviteurs, on lui en présenta un qui lui devoit dix mille talens, & qui ayant demandé du tems, fut renvoyé quitte de sa dette. Mais au sortir de chez son maître, ayant rencontré un de ses conserviteurs, qui lui devoit cent deniers, il le prit au collet, & malgré ses prières, & ses larmes, le jeta en prison. Le Roi ayant appris la cruauté de ce serviteur envers son conserviteur, le fit prendre, & le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût rendu toute la somme qu'il devoit. Ainsi le Pere Céleste pardonnera à ceux qui usent d'indulgence envers leurs freres. (b)

Règles pour la
correction fraternelle.

J E S U S étant entré dans l'année qui devoit être la dernière de sa vie, résolut d'aller à Jérusalem pour la fête de la Pentecôte. Il envoya devant lui quelqu'un pour lui préparer un logement dans un bourg des Samaritains; mais on ne voulut pas l'y recevoir. Deux de ses Disciples, Jacques, & Jean, lui demandèrent s'il trouveroit bon qu'ils fissent descendre le feu du Ciel sur cette bourgade. Mais J E S U S leur dit : qu'ils ne savoient à quel esprit ils appartenoient. Que pour lui il étoit venu pour sauver, & non pour perdre les hommes. C'est ce zèle trop ardent de ces deux Disciples, qui leur fit donner le nom de *Boanerges*, ou fils du tonnerre. (c)

Voyage de Jesus
Christ à Jérusalem, pour la Pentecôte.

Un homme vint lui dire qu'il le vouloit suivre par tout. J E S U S lui répondit : Les tenards ont des tanières, & les oiseaux du Ciel des

Dispositions
pour suivre comme il faut Jesus-Christ.

(a) *Mat. XVIII. 10. . . . 20.*
(b) *Mat. XVIII. 21. . . . 35.*

(c) *Luc. IX. 51. 56. . . .*

An 35. de J.C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

nids pour se retirer ; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. J E S U S ayant dit à un autre de le suivre ; celui-ci lui demanda d'aller donner auparavant la sépulture à son pere. Mais le Sauveur lui répondit qu'il devoit laisser aux morts le soin d'ensevelir leurs morts. Il dit à un autre , qui lui demanda le loisir d'aller dire adieu à ses patens : Celui qui met la main à la charuë , ne doit pas regarder derrière soi. (a)

Mission des soixante-douze Disciples.

JESUS outre ses douze Apôtres, choisit encore soixante-douze Disciples qu'il envoya devant, lui dans tous les lieux où il devoit passer. En allant à Jérusalem, il leur dit que la moisson étoit grande, mais qu'il y avoit peu d'ouvriers ; qu'il les envoyoit comme des moutons au milieu des loups ; qu'ils ne prissent ni bourse, ni provisions, ni souliers à changer : qu'ils ne saluassent personne dans leur chemin ; qu'en entrant dans une maison, ils lui souhaitassent la paix, & toute sorte de prospérité : si ceux de la maison sont dignes de vous recevoir, la paix viendra sur eux ; sinon, elle retournera vers vous. Il leur dit de demeurer dans la même maison sans en sortir, tandis qu'on voudroit bien les y souffrir. De manger ce qu'on leur servirait, de guérir les malades, de prêcher la venue du Royaume de Dieu. Il ajouta : Lorsque vous serez entrez dans une ville, & qu'on ne voudra pas vous recevoir, secouez sur eux la poussière de vos pieds, & sortez-en. Cette ville sera traitée au jour du Jugement avec plus de sévérite, que Sodome, & Gomorrhe. Malheur à Corozaim, à Capharnaüm, à Bethsaïde : au jour du Jugement, Tyr & Sidon seront traitées moins rigoureusement que ces trois villes. (b)

Retour des soixante-douze Disciples après leur prédication.

Les soixante-douze Disciples ayant ainsi reçu leur mission, vont dans tous les lieux où J E S U S devoit les suivre, prêchent la venue du Royaume de Dieu, & font toute sorte de prodiges. Ils reviennent quelque tems après, J E S U S étant déjà arrivé à Jérusalem, ou au voisinage, & lui racontent les heureux succès de leur prédication, & que les Démons mêmes leur sont soumis. J E S U S leur répondit qu'il voyoit Satan, qui tomboit du Ciel comme un éclair. Il donna ensuite à ses Disciples la force de marcher sans rien craindre sur les serpens, & les scorpions, & la vertu de résister à toute sorte de venins, & de choses dangereuses. Il rendit grâces à son Pere de ce qu'il avoit découvert ses Mystères aux simples, & aux petits, pendant qu'il les cachoit aux grands, & aux superbes. Il ajouta que son Pere lui avoit mis tout en main ; que nul ne connoissoit le Pere que le Fils, ni le Fils que le Pere, ou ceux à qui l'un & l'autre l'avoit vou-

(a) Luc. IX. 56. ... 62.

(b) Luc. X. 1. 16.

lui révéler. Que bienheureux étoient ses Disciples, qui voyoient celui que bien des Rois, & des Prophètes avoient désiré de voir, & de connoître. (a)

An 35. de J. C.
37. de l'Ere
Vulgaire.

Parabole de
l'homme blessé en
allant à Jéricho,
& secouru par un
Samaritain.

Un Savant dans la Loi vint tenter JESUS, en lui demandant : Que ferai-je pour avoir la vie éternelle ? JESUS répondit : Que porte la Loi ? Le Scribe lui dit : Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, & vôtre prochain comme vous-même. JESUS répliqua : Vous avez bien dit : faites cela, & vous vivrez. Le Scribe ajouta : Mais quel est mon prochain ? JESUS lui proposa cette parabole : Un Juif allant de Jérusalem à Jéricho, fut arrêté sur le chemin par des voleurs qui le blessèrent, le dépouillèrent, & le laissèrent demi-mort sur la place. Un Prêtre passant par là vit cet homme blessé, & passa sans lui donner du secours. Un Lévitte quelque temps après, passa de même sans lui rien faire. Enfin, un Samaritain passant par la même route, le releva, banda ses playes, le prit sur sa monture, le conduisit à l'hôtellerie, en prit grand soin pendant qu'il y fut, & en sortant donna de l'argent au maître de la maison, afin qu'il en eût soin. Qui de ces trois a été le prochain de ce pauvre blessé ? Le Scribe répondit : C'est celui qui a été touché de son malheur. Allez, lui répondit JESUS : faites-en de même. (b)

JESUS fut reçu un jour dans la maison d'une femme, nommée Marthe, qui demouroit à Béthanie, à quinze stades, ou trois quarts de lieu de Jérusalem. Marthe s'empresoit de préparer à manger à JESUS, pendant que Marie sa sœur, assise à ses pieds, écoutoit tranquillement sa parole. Marthe s'en plaignit à JESUS, & lui dit : Seigneur, vous ne pensez pas que ma sœur me laisse seule occupée à vous servir ; dites-lui donc de m'aider. Mais JESUS lui répondit : Marthe, vous vous occupez à bien des choses ; Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée. (c)

Jesus reçu à Béthanie dans la maison de Marthe, & le Marie.

Comme JESUS étoit sur le mont des Oliviers, vis à vis de Jérusalem, après qu'il eut achevé sa prière, ses Disciples le supplièrent de leur donner une formule de prier, comme Jean-Baptiste en avoit donné à ses disciples. JESUS leur enseigna l'Oraison Dominicale, qu'il leur avoit déjà donnée dans le Sermon sur la montagne. (d) Il continua à les instruire sur la vertu, & les qualitez d'une bonne oraison. Il leur proposa la parabole d'un homme, qui ayant besoin de trois pains, à cause d'un ami qui lui étoit venu de dehors, les alla demander à son voisin. Celui-ci étoit couché, & toute sa famille. Il

Formule de prière donnée par Jésus-Christ à ses Apôtres.

(a) Luc. xvi. 24.

(b) Luc. x. 23. . . 37.

(c) Luc. ix. 38. . . 43.

(d) Matth. vi. 9. . . 13.

An 35. de J.C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

s'en excusa d'abord ; mais enfin vaincu par l'importunité de son voisin, il se leva, & lui donna tout ce qu'il lui demandoit. Il conclut : Demandez donc, & vous recevrez : chetez, & vous trouverez : frappez, & on vous ouvrira. Qui est le pere qui donne une pierre, ou un serpent, à son fils qui lui demande du pain, ou un œuf? (a)

Possédé muet,
délivré, & guéri.

On présenta à J E S U S un possédé, qui étoit muet. J E S U S le guérit ; mais les Pharisiens l'accusèrent de ne chasser les Démons que par Bécésébub, Prince des Diabes. D'autres Pharisiens vinrent lui demander un miracle dans le Ciel : mais J E S U S connoissant leurs pensées, leur dit : Tout Royaume divisé se ruinera, & ne subsistera point. Si le regne de Satan est divisé, comment se soutiendra-t'il ? Si je chasse les Démons au nom de Bécésébub, au nom de qui vos enfans les chassent-ils ? C'est pourquoi ils seront vos juges. Or si je chasse les Démons par le doigt de Dieu, certainement le Royaume de Dieu est venu. Quand un vaillant homme, & bien armé, est chargé de la garde d'une maison, nul n'y entrera qu'il n'ait defarmé, & vaincu le gardien. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi ; & celui qui ne tamasse pas avec moi, dissipe. L'esprit impur étant chassé de sa demeure, cherche par tout à se reposer ; mais ne trouvant point de retraite, il s'en retourne à sa maison, & s'y fortifie de nouveau, avec sept autres esprits plus mauvais que lui ; en sorte que l'érat de celui qui avoit été délivré, devient pire qu'auparavant. (b)

Reproches de
Jesus-Christ contre
les Pharisiens

J E S U S continua d'invectiver contre les Pharisiens. Il leur déclara pour la troisième fois qu'il n'avoit point d'autre signe à leur donner, que celui du Prophète Jonas. (Voyez *Mat. XI. 39. XVI. 4.*) Que la Reine de Saba, & les Ninivites s'éleveront contre eux au jour du Jugement, & condamneront leur incrédulité, & leur indifférence pour la vérité. Que l'on ne met point une lampe allumée sous un boisseau, mais dans un lieu apparent, pour y éclairer. Que la lumière du corps est l'œil : que si l'œil est clairvoyant, tout le corps sera dans la lumière ; sinon, tout est dans l'obscurité. Craignez donc que la lumière qui est dans vous ne soit obscure, & ténébreuse. (c)

Jesus mange chez
un Pharisien, qui
se scandalise de ce
qu'il ne lave pas
ses mains, en se
mettant à table.

Un Pharisien ayant invité Jesus à diner, fut surpris qu'il ne se fût pas lavé les mains avant que de se mettre à table. Mais J E S U S lui répondit que pour eux Pharisiens, ils avoient grand soin de nettoyer les dehors du vase, pendant que le dedans étoit plein de rapines, & de malice. Il invectiva ensuite contre ceux d'entr'eux, qui donnoient la dîme de la mente, & de la ruë, pendant qu'ils abandonnoient la

(a) *LUC. XI. 2. . . . 19.*
(b) *LUC. XI. 14. . . . 22.*

(c) *LUC. XI. 29. . . . 36.*

DES QUATRE EVANGILES. Iviij

justice, & la charite. Il leur reprocha qu'ils recherchoient avec empressement les premières places dans les Synagogues, & dans les places publiques, & qu'ils étoient comme des sepulchres blanchis, sur lesquels on marchoit sans s'en défier: Il ajouta: Malheur à ceux qui chargent les autres hommes de fardeaux insupportables, pendant qu'eux-mêmes ne les touchent pas du bout du doigt, pour aider ceux qui les supportent avec peine. Malheur à ceux qui bâtissent des tombeaux aux Prophètes, que leurs peres ont fait mourir. Malheur à ceux qui se sont saisis de la clef de la science, & qui n'y veulent pas entrer eux-mêmes, ni y laisser entrer les autres. Les Scribes, & les Pharisiens irritez de ce que JESUS leur venoit de dire, l'observoient, & l'engageoient à parler sur plusieurs choses, tâchant de le surprendre dans ses discours. (a)

An 35. de J.C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

Un jour JESUS parlant à ses Disciples au milieu d'une grande troupe de peuple, leur disoit: Donnez-vous de garde du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie: car il n'y a rien de si caché, qui ne se découvre; ni de si secret, qui ne se sache un jour. Ce que vous avez dit dans le secret, sera un jour publié devant tout le monde; & ce que vous avez dit à l'oreille, sera un jour prêché de dessus les toits. Ne craignez pas ceux, qui peuvent tuer les corps; mais celui qui peut donner la mort à l'ame, en la précipitant dans l'enfer. Deux petits oiseaux du prix de deux sols, ne sont point en oubli devant Dieu; à plus forte raison ne vous oubliera-t'il pas: les cheveux mêmes de vos têtes sont comptez. Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Pere; & quiconque me renoncera, je le renoncera. Les outrages prononcez contre le Fils, seront pardonnez; mais ceux qu'on aura dits contre le Saint Esprit, ne seront point pardonnez. Lorsqu'on vous fera comparoître devant les assemblées, & les Magistrats, ne soyez point en peine de ce que vous aurez à répondre; car le Saint Esprit vous enseignera sur l'heure ce que vous aurez à dire. (b)

Levain de Phariséens, qui est l'hypocrisie.

Un homme vint prier JESUS d'obliger son frere de partager avec lui. JESUS lui dit qu'il n'étoit point établi juge pour ces sortes de choses. Il en prit occasion de parler contre l'avarice. Il proposa sur cela la parabole d'un homme riche, qui voulant détruire ses greniers pour en faire de plus vastes, & se proposant de vivre à son aise, fut tout d'un coup enlevé du monde. Il ne faut donc point s'inquiéter du vivre, & du vêtement. Les oiseaux sont vêtus, & nourris par les soins de Dieu; à plus forte raison les hommes le seront-ils.

Jesus est prêt de faire un partage entre deux freres.

(a) LUC. XI. 38. ... 54.

(b) LUC. XII. 1., .. 12.

An 35. de J.C.
21. de l'Ere
Vulgaire.

Il est inutile de s'inquiéter pour cela. L'homme ne peut ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée : s'il ne peut le moins, pourra-t'il le plus ? Les lys ne pensent point à leur vêtement, cependant Dieu les revêt avec magnificence. Cherchez donc premièrement le Royaume des Cieux, & tout cela vous sera donné par surcroit. Vendez ce que vous avez, & donnez l'aumône, & amassez-vous des trésors dans le Ciel. Ayez toujours vos reins ceints, & vos lampes allumées, afin que quand votre maître reviendra du festin, vous le puissiez recevoir. Je vous dis en vérité que s'il vous trouve en cet état, il vous fera mettre à table, & vous servira lui-même à manger. Si le pere de famille savoit à quelle heure le voleur devoit venir pour percer sa muraille, il ne s'endormiroit pas. Ainsi soyez toujours prêts, parce que vous ne savez pas à quelle heure le Fils de l'homme doit venir. (a)

Paraboles du dispensateur fidèle, du mauvais serviteur, du serviteur desobéissant.

Pierre demanda à JESUS-CHRIST, si ce qu'il disoit regardoit tout le monde, ou s'il ne parloit qu'à ses Disciples ? JESUS lui proposa à ce sujet diverses paraboles. 1°. Celle du dispensateur fidèle ; & prudent, qui en récompense de sa fidélité, est établi sur toute la famille. 2°. De celui qui abusant de l'absence de son maître, maltraite ses conserviteurs, & se divertit. Cependant le maître revient, & fait mourir ce dispensateur infidèle. 3°. Du serviteur qui sachant la volonté de son maître, ne l'exécute point, & est sévèrement puni ; & de celui qui ne la sachant pas, est châtié moins rigoureusement. On demande beaucoup à celui, à qui l'on a confié beaucoup. Je suis venu apporter le feu sur la terre, & je ne demande que de le voir allumé. Je suis venu pour être baptisé d'un baptême de sang ; je suis dans la peine, jusqu'à ce que ce baptême soit accompli. Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais la division. Je viens répandre la division dans les familles entre les enfans, & leurs peres ; entre les peres, & les enfans, &c. (b)

S'accorder avec sa partie avant le jugement rendu.

JESUS reprocha aux Pharisiens qu'ils savoiert fort bien prédire le beau, ou le mauvais tems, par l'inspection du Ciel ; mais qu'ils ne pouvoient discerner le tems de la venue du Messie. Il ajouta : Lorsque vous êtes en chemin avec votre partie pour aller devant les juges, ne différez pas de vous accommoder avec lui ; de peur que le Juge ne vous condamne, & ne vous fasse mettre en prison, jusqu'à ce que vous ayez rendu jusqu'au dernier sol. (c)

En ce tems-là on dit à JESUS que Pilate avoit mêlé le sang de

Sang des Galiléens, mêlé à leurs sacrifices par Pilate.

{ a } Luc. XII. 13. . . . 41.
{ b } Luc. XII. 42. . . . 53.

{ c } Luc. XII. 54. . . . 58.

DES QUATRE EVANGILES. Ixix.

quelques Galiléens, avec leurs sacrifices. JESUS répondit : Croyez-vous que ces Galiléens étoient les plus coupables du pays ? Non sans doute ; & ceux sur qui la tour de Siloë est tombée , n'étoient pas non plus les plus criminels de la ville de Jérusalem. Ainsi, si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de même. Il leur proposa la parabole d'un figuier, qui ne produisant point de fruit, fut condamné par son maître à être arraché. Mais son vigneron le pria d'avoir patience encore un an, & que dans ce tems-là il le cultiveroit, & lui donneroit de l'amendement ; & qu'au cas qu'il ne produisît rien, il l'arracheroit. (a)

An 35. de J. C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

Comme il enseignoit à son ordinaire dans les Synagogues un jour du Sabbat, il guérit une femme qui étoit depuis dix-huit ans si courbée, qu'elle ne pouvoit regarder en haut. Le Chef de la Synagogue s'en plaignit, disant que la semaine étoit assez longue, sans venir encore guérir les malades au jour du Sabbat. JESUS lui répondit : Hypocrites que vous êtes, qui de vous fait scrupule de délier son bœuf, ou son âne le jour du Sabbat, pour le mener boire ; & vous vous fâchez que j'aye délivré de son infirmité cette femme, qu'il y a dix-huit ans qui souffre ? (b)

Guérison d'une
femme courbée de-
puis dix-huit ans.

JESUS leur proposa ensuite pour la seconde fois la parabole du grain de sénévé, qui devient aussi grand qu'un arbre ; & celle du levain, qui fait lever la pâte de trois mesures de farine. Il continuoit ainsi son chemin vers Jérusalem, enseignant par tout dans les Synagogues. Etant dans cette Ville le jour de la Pentecôte, on lui demanda s'il y auroit bien peu de personnes sauvées ; il répondit : Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite : le tems viendra que plusieurs chercheront à y entrer, & n'y entreront point ; & tous ceux qui viendront frapper à la porte, disant : Seigneur, Seigneur, n'entreront point pour cela. On leur dira : Je ne vous connois point : retirez-vous, ouvriers d'iniquité ; allez dehors : là il y aura des pleurs, & des grincemens de dents. Quelque jour vous verrez venir de toutes les parties du monde des étrangers, qui viendront s'asseoir à table avec Abraham, Isaac, & Jacob, pendant que les Juifs seront chassés dehors. Ainsi ceux qui sont les premiers, seront les derniers ; & ceux qui sont les derniers, seront les premiers. (c)

P. rabote du
g ain de sénévé,
& du levain.

Fête de la Pen-
tecôte, l'an 35. de
J. C. & 31. de l'E-
re Vulgaire.

Le même jour quelques Pharisiens vinrent donner avis à JESUS qu'Hérodes vouloit le faire mourir. Il leur dit : Dites à ce renard que je guéris les malades encore aujourd'hui, & demain, & que dans

Hérodes veut
faire mourir Jé-
sus-Christ.

(a) Luc. XIII. 1. . . . 9.
(b) Luc. XIII. 10. . . . 17.

(c) Luc. XIII. 29. 20.

An 31. de J. C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

trois jours j'acheve ma course. Il faut que je continuë encore quel-
que tems dans l'exercice de mon ministère ; mais je dois mourir à Jérusalem. Il n'est pas permis qu'un Prophète de meure ailleurs. Il prédit ensuite la destruction de cette Ville meurtrière des Prophètes, qui s'opposoit toujours à la volonté qu'il avoit de rassembler les enfans, comme la poule rassemble les petits. Il conclut en disant : Vous ne me verrez plus jusqu'au tems que vous direz : Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur. (a)

Hydropique gué-
ri en présence des
Pharisiens.

J E S U S ayant quitté Jérusalem revint à Capharnaüm , où un des principaux Pharisiens l'invita à manger un jour de Sabbat. Les Pharisiens l'observoient pour voir s'il guériroit quelque malade ce jour-là, afin d'en tirer occasion de l'accuser comme violateur du Sabbat. Il y avoit devant lui un hydropique. Il demanda aux Pharisiens s'il étoit permis de guérir un malade le jour du Sabbat. Comme ils ne répondoient pas, il prit l'hydropique, & le guérit ; & en même tems il interrogea les Pharisiens , en leur disant : Ne retirerez-vous pas vos bestiaux d'une fosse , où ils seroient tombez le jour du Sabbat ? Et ils ne purent lui répondre. (b)

Ne pas prendre
la première place à
table, lorsqu'on est
invité à manger.

Ayant remarqué que les Pharisiens qui étoient invitez avec lui, prenoient avec empressement les premières places, il leur dit par une manière de parabole : Quand vous serez invité à manger, prenez toujours la dernière place, afin que celui qui vous a invité, vous fasse monter plus haut ; & gardez-vous de choisir la première place , de peur qu'il n'en vienne quelqu'un plus honoré que vous , à qui vous soyez contraint de céder celle que vous auriez prise ; Car quiconque s'élève , sera abaissé ; & quiconque s'abaisse , sera élevé. Lorsque vous faites un festin, n'invitez pas vos parens, & vos amis puissans, de peur qu'à leur tour ils ne vous invitent, & ne vous rendent la pareille ; mais invitez les pauvres, les malades, les aveugles, afin que Dieu vous en donne la récompense dans la résurrection des justes. (c)

Parabole du
grand festin , dont
les conviez s'excuse-
rent de venir.

Un des conviez prit occasion des discours de J E S U S , de dire : Heureux celui qui mangera à la table du Royaume de Dieu, J E S U S en prit occasion de leur dire cette parabole : Un homme fit un grand festin , & y invita plusieurs personnes : mais les conviez s'excusèrent tous d'y aller, disant l'un qu'il avoit acheté une métairie, l'autre qu'il avoit acheté des bœufs, l'autre qu'il s'étoit marié. Le maître du festin irrité du refus de ses amis, ordonna qu'on fit venir à son repas tout ce qu'on trouveroit de pauvres, & d'estropiez dans la ville,

(a) Luc XIII. 31. . . . 35.

(b) Luc XIV. 1. . . . 6.

(c) Luc XIV. 1. . . . 14.

Il envoya même dans les champs, & ramassa tout ce qu'il y avoit de misérables sur les chemins, & dans les hayes; & il dit à ses serviteurs, qu'aucun de ces premiers conviez ne goûteroit de la bonne-chère qu'il leur avoit préparée. (a)

JESUS parcourait la Galilée, enseignant dans les Synagogues, & toujours suivi par de grandes troupes de peuple, à qui il disoit, que pour devenir Disciple du Fils de l'homme, il falloit quitter son pere, sa mere, ses parens, & renoncer à soi-même. Qu'il falloit porter sa croix, & le suivre. Il leur proposa la parabole d'un homme, qui conçoit le dessein de bâtir une maison, & qui avant que de commencer, examine à loisir s'il est assez riche pour l'achever; & celle d'un Roi, qui voulant entreprendre la guerre contre un autre Roi, considère mûrement s'il pourra avec dix mille hommes, résister à celui qui en a vingt mille contre lui. Ainsi celui qui ne veut pas renoncer à toutes choses, ne peut devenir mon Disciple. Le sel est une fort bonne chose; mais s'il vient à s'affadir, avec quoi lui rendra-t'on sa force? Il n'est plus bon ni à fumer les terres, ni à mettre au fumier; mais on le jette dehors comme inutile. Que ceux qui ont des oreilles pour écouter, écoutent. (b)

Parabole du bâtisseur, qui compte à loisir s'il a de quoi achever son bâtiment.

JESUS revint à Capharnaüm, & les Publicains, & les pécheurs venoient à lui pour l'entendre. JESUS ne dédaignoit pas de manger avec eux. Les Pharisiens en murmuroient: mais il leur dit cette parabole: Un homme avoit cent brebis; une d'entr'elles s'étant égarée, il laissa les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert, & alla chercher celle qui étoit perdue: il la chargea sur ses épaules, la rapporta au troupeau; & étant de retour en sa maison, il appella ses amis, & leur dit de le féliciter sur ce qu'il avoit trouvé sa brebis qui étoit perdue. Ainsi les Anges se réjouiront dans le Ciel sur la conversion d'un pécheur.

Jesus mange avec les publicains. Parabole de la brebis égarée.

Il leur en dit encore une autre de l'enfant prodigue, qui ayant obligé son pere de lui donner la part qui lui devoit venir de sa succession, s'en alla dans un pays éloigné, où il mangea tout ce qu'il avoit dans de mauvaises compagnies. Il se vit bien-tôt réduit à la dernière pauvreté, & contraint de garder les porcs. Rentrant dans lui-même, il prit la résolution de retourner chez son pere. Il y vint; son pere le reçut à bras ouverts; lui fit donner des habits, & fit un grand festin pour témoigner sa joye de son arrivée. Le frere aîné de ce jeune homme étant arrivé des champs, se fâcha de l'ac-

Parabole de l'enfant prodigue.

An 35. de J. C.
3^e. de l'Ere
Vulgaire.

cüité que son pere avoit fait à son jeune frere. Mais le vieillatd lui dit qu'il falloit se réjouir du retour de son frere, qui étoit en quelque sorte revenu en vie, & qui étoit heureusement retrouvé. (a)

Après cela JESUS passa le Jourdain, & vint par le pays qui est au delà de ce fleuve, dans le pays de Judée. Il étoit suivi à son ordinaire par beaucoup de peuple, & par plusieurs malades, à qui il rendoit la santé. (b)

Parabole de l'économe infidèle, & mauvais mercenaire.

Il dit à ses Disciples la parabole de l'économe infidèle, qui ayant dissipé les biens de son maître, & n'étant point en état de rendre compte, prit en particulier chacun des débiteurs de son maître, leur donna des quittances, afin qu'ils le reçussent dans leurs maisons, lorsqu'il seroit destitué de sa charge d'Intendant des biens de son maître. Faites-vous donc des amis avec les richesses d'iniquité, afin qu'après cette vie ils vous reçoivent dans les demeures éternelles. Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes; & celui qui ne l'est pas dans celles qui ne sont pas à lui, comment le sera-t-il dans les siennes? Nul ne peut servir à deux maîtres. On ne peut servir Dieu, & être esclave des richesses. (c)

Les Pharisiens qui étoient des avates, se railloient de ces discours du Sauveur: mais il leur dit que Dieu pénétrait le fond des cœurs, & que ce qui passoit pour élevé aux yeux des hommes, étoit en abomination aux yeux de Dieu. Jusqu'à Jean-Baptiste, la Loi, & les Prophètes ont subsisté. Depuis ce tems, le Royaume des Cieux est attaqué de toute part. Il est plus aisé que le Ciel, & la terre passent, que la moindre lettre de la Loi demeure sans effet. (d)

Est-il permis de faire divorce avec sa femme?

Les mêmes Pharisiens lui demandèrent ensuite pour le tenter, s'il étoit permis de faire divorce avec sa femme. JESUS leur demanda à son tour ce que Moÿse en avoit dit. Ils répondirent qu'il avoit permis de lui donner un écrit de divorce, & de la répudier. Il est vrai, dit JESUS: mais ce n'est qu'à la dureté de vôtre cœur qu'il a accordé cela: car n'avez-vous pas lû qu'au commencement Dieu créa l'homme, & la femme; & que l'homme quittera son pere, & sa mere, pour s'attacher à son épouse. Ainsi que nul homme ne sépare, ce que Dieu a uni. Or je vous dis que quiconque répudie sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, & en épouse une autre, commet lui-même un adultère; de même que celui qui épouse celle qui a été répudiée par son mari. (e)

(a) Luc. xv. 1. . . . 32.

(b) Matt. xix. 1. 2.

Marc. x. 1. 2.

(c) Luc. xiv. 1. . . 33.

(d) Luc. xvi. 14. . . . 17.

(e) Matt. xix. 3. . . . 9.

Marc. x. 3. . . . 9.

Luc. xvi. 18.

DES QUATRE EVANGILES. Ixiiij

Lorsq^{ue} Jesus fut de retour dans la maison, les Apôtres vinrent lui parler de nouveau sur le même sujet; mais il leur répéta la même chose qu'il avoit dite aux Pharisiens. Ils lui dirent: Si cela est ainsi, il vaut mieux ne se pas marier. **J E S U S** répondit: Tout le monde n'est pas capable de cela. Il y a des eunuques de trois sortes; les uns par nature, ou par tempérament; les autres, par nécessité; & les troisièmes, volontaires. Ces derniers sont ceux qui vivent dans la continence, pour gagner le Royaume des Cieux. (a)

An 35. de J.C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

L'unque de trois
sortes. Virginité
recommandée.

Il leur proposa un jour la parabole de Lazare, & du mauvais riche. Celui-ci étoit vêtu magnifiquement, & faisoit tous les jours bonnehôte. Lazare étoit couché à la porte du riche, désirant de se rassasier seulement des miettes qui tombotent de sa table. Ils vinrent à mourir l'un, & l'autre. Lazare fut porté dans le sein d'Abraham, & le riche dans l'enfer. Celui-ci voyant de loin Abraham, le prioit de lui envoyer Lazare, pour le rafraichir seulement par une goutte d'eau au bout de son doigt. Mais Abraham lui dit que pendant sa vie il avoit eu toute sorte de plaisirs, & qu'à présent c'étoit le tour de Lazare. De plus, il y a un chaos impénétrable entre vous, & nous; & Lazare ne peut passer par delà. Le riche continuoit en disant: Je vous prie au moins d'envoyer dans le monde à cinq de mes freres, qui y sont encore, afin qu'ils se gardent de tomber dans l'état où je suis. Mais Abraham lui répondit: Ils ont Moïse, & les Prophètes; ils peuvent les écouter; & s'ils ne les écoutent pas, écouteront-ils davantage un homme qui retournera vers eux? (b)

Parabole de La-
zare; & du mau-
vais riche.

Il est impossible qu'il n'arrive des scandales dans le monde, dit **J E S U S** en parlant à ses Disciples: mais malheur à celui qui est la cause du scandale. Il vaudroit mieux qu'on lui mit au cou une meule de moulin, & qu'on le précipitât dans la mer, que d'être un sujet de scandale au moindre des miens. Si votre frere tombe dans quelque faute contre vous, vous pouvez le reprendre. S'il se corrige, pardonnez-lui; & quand il vous offenseroit sept fois le jour, & qu'autant de fois il vous témoignât du repentir, pardonnez-lui. Les Apôtres lui dirent: Seigneur, augmentez nôtre foi. Il leur répondit: Si vous aviez autant de foi qu'un grain de moutarde, vous diriez à un sycamore de s'arracher, & de se jeter dans la mer, & il vous obéiroit. (c)

Malheur, & dan-
ger des scandales.

Pour montrer que quoique nous fassions pour Dieu, nous sommes des serviteurs inutiles, il dit cette parabole: Un maître qui a un ser-

Nous ne sommes
que des serviteurs
inutiles.

(a) *Matt. XIX. 10. . . 12.*
Mark. X. 10. . . 12.

(b) *Luc. XVI. 19. . . . 31.*
(c) *Luc. XII. 1. . . 6.*

An 35. de J. C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

viteur qui travaille à la campagne, ou qui conduit des troupeaux, lui dira-t'il aussi-tôt qu'il sera retourné des champs: Mettez-vous là, & soupez, & ne lui ordonnera-t'il pas plutôt de lui préparer à manger, & de le servir à table, & qu'après cela il prendra sa refection. Si le serviteur fait cela, le maître croira-t'il lui en avoir une grande obligation? (a)

Fête des Tentés,
ou de la Scénopé-
gie, le 19. de Tiz-
ri, 13. d'Octobre,
l'andé J. C. 35. de
l'Ere Vulgaire 32.
Jesus est sollicité
par ses parens d'al-
ler à Jérusalem.

La Fête de la Scénopégie, ou des Tabernacles, étant proche, Jesus fut sollicité par ses parens d'aller à Jérusalem, afin que les Disciples qu'il y avoit faits au commencement de sa Prédication, deux ans & demi auparavant, (Johan. II. 32.) vissent les merveilles qu'il faisoit, & s'affermissent dans leur créance, & qu'il se manifestât au monde: car ses parens ne croyoient pas en lui. Mais Jesus leur dit qu'ils pouvoient eux-mêmes aller à Jérusalem, que pour lui il n'y alloit pas, parce que son tems n'étoit pas encore venu. Il ne laissa pas de s'y rendre, lorsqu'ils y furent. Cependant le peuple le cherchoit, & il y avoit sur son sujet une grande rumeur parmi les troupes. (b)

Jesus enseigne
dans le Temple.
Admiration des
Juifs sur sa doctri-
ne.

Les huit jours de la Fête étoient déjà à moitié, lorsqu'il alla au Temple, & commença à y enseigner. Les Juifs qui savoient qu'il n'avoit point étudié, admiroient sa doctrine. Mais Jesus leur dit que sa doctrine n'étoit pas la sienne, mais celle du Pere Céleste, qui l'avoit envoyé. Comme il savoit les mauvais desseins qu'ils avoient contre lui, il leur dit que nul d'entr'eux n'observoit la Loi de Moïse, qui défendoit l'homicide, puisqu'ils étoient résolus de le faire mourir. Le peuple qui ne savoit pas la volonté des Prêtres, & des Pharisiens, lui répondit: Vous êtes un démoniaque, qui est-ce qui pense à vous faire mourir? Jesus leur dit: J'ai fait une seule action miraculeuse, en guérissant le malade, qui étoit sur la piscine probatique, (Johan. V. 1. . . . 15.) & vous en êtes tous dans l'étonnement. Vous trouvez mauvais que je guérisse un homme le jour du Sabbat, & vous ne faites pas difficulté de circonceire un homme le même jour, pour obéir à Moïse, ou plutôt aux anciens, de qui vient cette cérémonie. (c)

On ne sçait d'où
viendra le Messie.

Quelques-uns de ceux de Jérusalem disoient: N'est-ce pas là cet homme, que les Pharisiens vouloient faire mourir? Le voila qui parle hautement, & ils ne lui font rien? Est-ce que les Princes des Prêtres ont reconnu qu'il étoit le Messie. Mais d'autres disoient: Non; car nous savons d'où est celui-ci, & nous ne savons d'où viendra le

(a) Luc. XVII. 7. . . . 103
(b) Johan. VII. 2. . . . 13.

(c) Johan. VII. 24. . . . 24.

Messie. Mais JESUS crioit dans le Temple : Vous me connoissez, An 35. de J.C.
& vous savez d'où je viens ; mais vous ne connoissez point celui qui 32. de l'Ere
m'a envoyé. Pour moi je le connois parce que je viens de lui, & qu'il Vulgaire.
m'a envoyé. On voulut se saisir de lui ; mais on ne le put, parce que
son heure n'étoit pas venue. Cependant plusieurs d'entre le peuple
crurent en lui, disant : Quand le Christ viendra pourra-t'il faire
plus de miracles que celui-ci en fait ? (a)

Les Prêtres, & les Pharisiens ayant appris ces sentimens du peu- Les Prêtres en-
ple, envoyèrent du monde pour l'arrêter. Mais JESUS-CHRIST voyent du monde,
leur dit : Je suis encore pour un peu de tems avec vous, & je m'en pour arrêter J. C.
retourne à celui qui m'a envoyé. Vous me chercherez, & vous ne
me trouverez point ; car vous ne pouvez venir où je vais. Les Juifs
qui ne pénétoient pas le sens de ce discours, se disoient entr'eux :
Que veut-il dire par ces paroles : Vous me cherchez, & vous ne
me trouvez point ? Ira-t'il dans la dispersion des Gentils ; ira-t'il
enseigner les peuples étrangers ? (b)

Le dernier jour de la Fête des Tentés, JESUS étant dans le Tem- Jesus-Christ,
ple, disoit : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive. source d'eau vive.
Et si quelqu'un croit en moi, il sortira de son cœur des fleuves d'eau
vive ; marquant par là le Saint Esprit, que les Fidèles devoient rece-
voir. Le peuple qui entendoit cela, disoit : Cet homme est vraiment
Prophète. D'autres disoient : Il est le Christ. D'autres disoient : Le
Christ peut-il venir de la Galilée ? L'écriture ne marque-t'elle pas
qu'il viendra de la race de David, & du bourg de Bethléem ? Et il y
avoit une division dans la troupe à cause de lui. Ceux qui étoient ve-
nus de la part des Prêtres pour l'arrêter, s'en retournerent sans rien
faire, disant que jamais homme n'avoit parlé comme lui. Les Prê- Jamais homme
tres, & les Pharisiens leur répondirent : Etes-vous séduits aussi bien n'a parlé comme
que les autres ? Avez-vous vu que quelques-uns des Princes des Prê- Jesus-Christ,
tres ayent crû en lui ? Il n'y a que cette maudite populace qui ne fait
pas la Loi. Nicodème qui étoit un Disciple caché du Sauveur, (Jo-
han. III. 1. . . . 21.) leur dit : La Loi condamne-t'elle quelqu'un,
sans l'entendre ? Mais ils lui répondirent : Vient-il des Prophètes
de la Galilée ? Etes-vous aussi Galiléen ? Le soir étant venu, cha-
cun se retira ; & JESUS alla passer la nuit sur la montagne des Oli-
viers. (c)

Le lendemain il revint au Temple, & commença à y enseigner. Femme surprise
Les Pharisiens lui amenèrent une femme surprise en adultère, & lui en adultère, amenee à Jesus-Christ,

(a) Johan. vii. 25. . . . 31.

(b) Johan. vii. 32. . . . 36.

(c) Johan. vii. 37. . . . 53.

An 35. de J. C.
21. de l'Ere
Vulgaire.

demandèrent d'une manière captieuse ce qu'il en falloit faire. **JESUS** sans leur répondre, écrivoit sur la terre ; & s'étant relevé, il leur dit que celui d'entr'eux qui étoit sans péché, lui jettât la première pierre ; puis recommença à écrire comme devant. Les accusateurs voyant cela, se retirèrent les uns après les autres, & la femme demeura seule dans la place. Alors **JESUS** se levant, lui dit : Où sont vos accusateurs ? Personne ne vous a-t'il condamnée ? Je ne vous condamne point aussi. Allez ; & ne péchez plus. (a)

Jesus est la lumière du monde.

JESUS continuant à enseigner, disoit au peuple : Je suis la lumière du monde : celui qui me suit, ne marche point dans les ténèbres. Les Pharisiens lui dirent : Vous vous rendez témoignage à vous-même ; votre témoignage n'est d'aucune force. **JESUS** répondit : Quand je me rends témoignage à moi-même, mon témoignage est vrai ; parce que je sçai où je vais, & d'où je viens : pour vous, vous ne savez ni l'un, ni l'autre. Quand je juge, mon jugement est certain ; parce que je ne suis pas seul, & que mon Pere est avec moi. Or suivant la Loi, le témoignage de deux personnes est reçu pour certain. Ils lui demandèrent où étoit son Pere. Il leur dit : Vous ne connoissez ni mon Pere, ni moi : si vous me connoissiez, vous connoitriez aussi mon Pere. Il leur dit cela dans le trésor du Temple, & nul n'osa mettre la main sur lui, parce que son heure n'étoit pas encore venue. (b)

Jesus s'en ira, & les Juifs mourront dans leur péché.

JESUS leur dit de nouveau qu'il s'en alloit, qu'ils le chercheroient inutilement, qu'ils mourroient dans leurs péchez, qu'ils ne pouvoient venir où il devoit aller. Ils dirent : Est-ce qu'il se tuera, puisque nous ne pouvons aller où il ira. Il dit : Je ne suis pas d'ici bas, ni de ce monde : pour vous, vous êtes de ce monde ; & si vous ne croyez point en moi, vous mourrez dans vos péchez. Ils lui demandèrent : Qui êtes-vous ? Il leur répondit : Pensez premièrement à ce que je vous dis. J'ai bien des choses à vous dire, & je ne vous dis que ce que j'ai appris de celui qui m'a envoyé. Lorsque vous aurez élevé le Fils de l'homme, vous me connoîtrez, & vous saurez que je ne dis rien de moi-même ; mais que tout ce que je dis, je l'ai appris de lui. Plusieurs de ceux qui l'écouteoient, crurent en lui. Il leur dit : Celui qui demeure dans la vérité, est vraiment mon Disciple, & la vérité le délivrera. Les Juifs répondirent : Nous sommes enfans d'Abraham ; nous n'avons jamais été esclaves. **JESUS** dit : Celui qui péche, est esclave du péché ; & vous ne serez véritablement libres, que quand le Fils vous aura délivrés. Je sçai que vous

(a) *Johan. VIII. 1. 11.*

] (b) *Johan. VIII. 12. 21.*

DES QUATRE EVANGILES. Lxvij

êtes enfans d'Abraham; mais vous voulez me faire mourir, parce que mes paroles n'entrent pas dans vos cœurs. Si vous êtes enfans d'Abraham, imitez les œuvres de vôtre pere. Pourquoi voulez-vous me faire mourir? Est-ce là ce qu'a fait Abraham? Ils dirent: Nous avons Dieu pour pere. JESUS leur répondit: Si vous étiez les enfans de Dieu, vous m'aimeriez sans doute, puisque je suis venu de Dieu, & que je retourne à Dieu. Vous êtes plutôt les enfans du Diable, puisque vous suivez ses volontés: car il est homicide & menteur, dès le commencement du monde. (a)

An 35. de J.C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

Il leur dit ensuite: Qui de vous m'accusera de péché? Si je vous dis la vérité, pourquoi ne la croyez-vous pas? Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu: vous ne les écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de lui. Les Juifs lui dirent: N'avons-nous pas bien dit que vous ériez un Samaritain, & un démoniaque. JESUS répondit: Je ne suis pas possédé du démon; mais j'honore mon Pere, & vous me déshonorez. Je ne cherche pas ma gloire, il y en a un autre qui la cherche pour moi, & qui me vengera de vos outrages. Quiconque accomplira mes paroles, ne verra point la mort. Les Juifs lui dirent: Nous reconnoissons à présent que vous êtes possédé du démon. Abraham nôtre pere est mort, & vous dites que quiconque suivra vos Commandemens, ne verra point la mort. Êtes-vous plus grand que nôtre pere Abraham? Les Prophètes eux-mêmes sont morts; qui prétendez-vous être? JESUS répondit: Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon Pere qui me glorifie, lui que vous appelez vôtre Dieu, & que vous ne connoissez pas: pour moi je le connois, & j'observe ses ordres. Abraham vôtre pere s'est réjoui dans l'espérance de voir mon jour; il l'a vû, & s'en est réjoui. Ils lui dirent: Vous n'avez pas encore cinquante ans, & vous avez vû Abraham? Il répondit: Je vous dis en vérité, qu'avant qu'Abraham fut, j'étois déjà. Alors ils prirent des pierres pour le lapider. Mais JESUS se cachâ, & sortit du Temple. (b)

Jesus irrépréhensible; celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu.

Le lendemain JESUS passant par la rue vit un homme qui étoit aveugle dès sa naissance. Ses Disciples lui demandèrent si c'étoit pour ses péchez, ou pour ceux de ses parens, que cet homme étoit né aveugle. JESUS répondit, que ce n'étoit ni l'un ni l'autre; mais seulement afin que les œuvres de Dieu se manifestassent en lui. Tandis qu'il est jour je dois faire les œuvres que mon Pere m'a commandé: je suis la lumière du monde. En même-tems crachant à terre, il fit de la bouë avec la terre détrempée de sa salive, en frotta les

Aveugle dès sa naissance guéri.

(a) Johan. v. 11. 22. 45.

(b) Johan. v. 11. 46. 59.

An 35. de J.C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

yeux de l'aveugle né ; lui dit d'aller se laver les yeux dans la fontaine de Siloé. L'aveugle y alla, se lava, & revint clairvoyant. Comme cet homme étoit un mendiant fort connu ; ceux qui le virent après sa guérison, ne pouvoient se persuader que ce fut lui ; mais il assuroit que c'étoit lui-même, & racontoit à tout le monde, de quelle maniere il avoit recouvré la vûe. (a)

L'aveugle-né guéri, paroit devant les Prêtres.

Le lendemain on l'amena aux Pharisiens, pour dire de quelle sorte il avoit été guéri. Les Pharisiens soutenoient que JESUS n'étoit pas un homme envoyé de Dieu, puisqu'il n'observoit pas le sabbat ; car cet aveugle avoit été guéri un jour de sabbat. D'autres disoient : Comment un pécheur peut-il faire de tels miracles ? L'aveugle soutenoit que JESUS étoit un vrai Prophète. Au milieu de cette contestation, on fit venir les parens de l'aveugle guéri, pour savoir si cet homme étoit leur enfant, & s'il étoit né aveugle. Ceux-ci répondirent, que rien n'étoit plus vrai que cela ; mais qu'à l'égard de sa guérison, ils ne sçavoient comment elle s'étoit faite ; que leur fils étoit en âge de répondre, & qu'ils pouvoient l'interroger. Ils disoient cela dans la crainte qu'ils avoient des Pharisiens, parce qu'ils sçavoient qu'on étoit résolu de chasser de la Synagogue, ceux qui reconnoitroient JESUS pour le Messie. Ils firent donc de nouveau venir l'aveugle né, & lui dirent : Rends gloire à Dieu, & dis nous la vérité. Nous savons que cet homme est pécheur. L'homme leur dit : Je ne sai s'il est pécheur, mais j'ai vu qu'il m'a ouvert les yeux. Et comme on lui demandoit encore comment JESUS avoit fait ; il leur répondit : Je vous l'ai déjà dit ; & vous ne l'avez pas voulu entendre. Ne voulez-vous pas devenir aussi ses disciples ? Va, lui dirent-ils, sois de ses disciples toi-même ; pour nous nous sommes les disciples de Moïse. Nous savons que Dieu a parlé à Moïse ; mais nous ne savons d'où est cet homme ? Voilà qui est admirable, dit l'aveugle-né, que vous ne sachiez d'où est cet homme qui m'a ouvert les yeux. Nous savons que Dieu n'écoute point les méchans, mais les gens de bien. Il est inouï qu'un simple homme ait ouvert les yeux à un aveugle-né ; & si JESUS n'étoit pas un homme de Dieu, il ne l'auroit jamais pu faire. Ils répondirent : Tu n'es que péché dès ta naissance, & tu prens la liberté de nous enseigner ? En même-tems ils le chassèrent du Temple. (b)

L'aveugle né croit en Jésus-Christ.

JESUS ayant sçu ce qui s'étoit passé, rencontra l'aveugle dans les rues, & lui demanda s'il croyoit au Fils de Dieu ? Et qui est le Fils de Dieu, répondit l'aveugle ? JESUS lui dit : C'est moi-même. Aussi-

(a) JEAN, IX, 1. . . . 32.

(b) JEAN, IX, 33. . . . 34.

DES QUATRE EVANGILES. Ixi

tôt l'aveugle se jeta à ses pieds, & l'adora. J E S U S ajouta, qu'il étoit venu dans le monde, afin que les aveugles vissent la lumière, & que ceux qui voyent la lumière devinssent aveugles. Les Phariséens qui se trouvèrent présens lui dirent : Sommes-nous aussi des aveugles ? Il répondit : Si vous vous reconnoissiez pour aveugles, vous seriez sans péché ; mais parce que vous croyez être clairvoyans, vous demeurez dans vôtre péché. (a)

An 35. de J.C.
32. de l'Ere
Vulgaire.

Alors J E S U S dit aux Phariséens cette parabole : Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, est un voleur : mais le pasteur entre par la porte ; les brebis le connoissent, & le suivent. J E S U S est lui-même la porte. Tous ceux qui sont venus sans entrer par cette porte, sont des voleurs : celui qui entrera par-là sera sauvé. J E S U S est le bon Pasteur, il donne sa vie pour ses brebis. Mais le mercenaire abandonne les brebis au loup, & se sauve. J E S U S a d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie là ; de la Synagogue, il doit les amener avec les autres, afin qu'elles ne fassent toutes qu'une seule bergerie, & qu'il n'y ait qu'un Pasteur. (b)

Le vrai Pasteur
entre dans la ber-
gerie par la porte ;
le voleur y entre
par ailleurs.

Le Pere aime le Fils, parce que celui-ci livre son ame, pour la reprendre de nouveau. Nul ne peut la lui ravir, qu'il ne le veuille bien la lui livrer. Ces discours causèrent une espèce de schisme parmi les Juifs. Les uns disoient de lui, qu'il étoit possédé du démon. Les autres disoient, il ne l'est pas. Ces discours-là ne sont pas d'un possédé. Un démoniaque guérira-t'il un aveugle-né ? (c)

J E S U S allant à Jérusalem pour la fête de la Dédicace du Temple, passa par le milieu de la Galilée, & de la Samarie, & étant près d'entrer dans une certaine ville, dix lépreux lui crièrent de loin : *Jesus Maître, ayez pitié de nous.* Il leur dit de s'en aller, & de se montrer aux Prêtres. En allant ils se trouvèrent guéris. L'un d'eux qui étoit Samaritain, revint à J E S U S pour lui rendre grâces. Le Sauveur lui dit : N'y en a-t'il pas dix de guéris ? Où sont donc les neuf autres ? Il ne s'est trouvé que cet étranger, qui soit venu rendre grâces à Dieu. Allez, vôtre foi vous a sauvé. (d)

Fête de la Dédicace
du Temple le
22. de Cassé, 15.
Décembre. 35.
année de J.C. 32.
de l'Ere Vulgaire.
Guérison de dix
lépreux.

J E S U S étant dans le Temple, fut interrogé par les Phariséens, quand viendrait le Royaume de Dieu ? Il leur répondit, que le Royaume de Dieu ne viendra pas d'une manière sensible & manifeste, ni avec un éclat qui le fasse remarquer ; qu'au reste le Royaume de Dieu est au milieu d'eux. Il dit alors à ses Disciples : Le tems viendra que vous désirerez de voir un jour du Fils de l'hom-

Le Royaume de
Dieu ne viendra
pas d'une manière
sensible.

{ a } *Joan.* ix. 35. 41.
{ b } *Joan.* x. 1. 17.

{ c } *Joan.* x. 17. 21.
{ d } *Luc.* xvii. 12. 17.

An de J. C.
35. de l'Ere Vul-
gaire 32.

me, sans le pouvoir obtenir. Qu'on leur diroit, il est ici, ou il est là; Mais qu'ils se gardassent bien de le croire: Que le jour du Fils de l'homme viendrait subitement, comme un éclair. Mais qu'avant cela ils auroient beaucoup de maux à souffrir de la part des Juifs. Que le jour de sa vengeance arrivera, lorsque les hommes y penseront le moins: De même que le déluge au tems de Noë, & l'incendie de Sodome & Gomorrhe au tems de Loth. Les hommes buvoient & mangeoient, se marioient, & faisoient des mariages. Ainsi sera le jour du Fils de l'homme. Alors que celui qui sera sur le toit, ne descende pas pour prendre ce qui est dans sa maison; & que celui qui est au champ, ne retourne point en arrière. Souvenez-vous de la femme de Loth. Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra; & celui qui croira la perdre, la sauvera. De deux personnes qui seront dans un lit, une sera prise, & l'autre se sauvera. Deux servantes seront à le meule, l'une sera garantie, & l'autre sera prise. Deux hommes seront dans un champ, l'un sera pris, & l'autre échappera. Les Apôtres lui demandèrent quand cela devoit arriver? Il leur répondit d'une manière énigmatique: Là où sera le corps mort, là se trouveront les aigles. (a)

Parabole du
Juge qui ne craint
ni Dieu, ni les
hommes.

A cette occasion il dit à ses Apôtres une parabole, pour montrer qu'il faut prier sans cesse. Un Juge qui ne craignoit ni Dieu, ni les hommes, étoit importuné par une veuve qui lui demandoit justice contre son adversaire. Le Juge fut assez long-tems sans la vouloir écouter: toutefois lassé de ses importunités, il lui fit justice, pour se délivrer de ses sollicitations. Ainsi Dieu tout éloigné qu'il soit de la vengeance, ne laissera pas de venger ses Elus, qui crient à lui jour & nuit. (b)

Lorsque le Fils
de Dieu viendra
sur la terre, y
trouvera-t'il de la
foy?

Il demanda à ses Disciples, si lorsqu'il viendrait sur la terre, il y trouveroit encore de la foy? Il leur proposa ensuite une parabole sur certaines personnes qui se croyoient justes, & qui méprisoient les autres. Deux hommes montèrent au Temple, l'un Pharisien, & l'autre Publicain. Le Pharisien se tenant de bout, disoit à Dieu: Seigneur, je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme les autres hommes, injustes, ravisseurs, adultères, & de ce que je ne ressemble pas à ce Publicain qui est ici. Le Publicain se tenant loin, & à l'écart, n'osoit qu'à peine lever les yeux au ciel; mais frappant sa poitrine, il disoit: Seigneur, ayez pitié de moi, pécheur. Je vous dis en vérité, que celui-ci sortit du Temple plus agréable à Dieu que le premier. (c)

Parabole du
Pharisien, & du
Publicain qui vont
au Temple.

(a) LUC. XVII. 10. 17.

(b) LUC. XVIIII. 1. . . . 7.

(c) LUC. XVIIII. 8. 14.

Comme il marchoit dans le Temple dans le portique de Salomon, les Juifs l'environnèrent, & lui dirent: Jusqu'à quand nous tenez-vous en suspens. Si vous êtes le CHRIST, dites-le nous? JESUS leur répondit, qu'il le leur avoit déjà dit, & que les œuvres qu'il faisoit parloient assez. Mais pour vous, vous ne le croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis. Mes brebis entendent ma voix, & me suivent. Je les garde, & personne ne les ravira de ma main. Mon Pere qui me les a données est tout-puissant, & nul ne peut les ravir de ses mains: & moi, & mon Pere ne sommes qu'un. Alors les Juifs coururent prendre des pierres, pour le lapider; mais il leur dit: Je vous ai comblé de bienfaits au nom de mon Pere; pour quel de ces bienfaits me voulez-vous lapider? Ils lui répondirent: Ce n'est point pour vos bienfaits, mais pour vos blasphèmes que nous vous lapiderons, parce que n'étant qu'un homme, vous voulez passer pour Dieu. (a)

An de J. C. 35. de l'Ere Vulgaire 32.

Les Juifs veulent lapider J. C. parce qu'il se dit Fils de Dieu.

JESUS leur dit: N'est-il pas écrit dans l'Ecriture: J'ai dit: vous êtes des Dieux? Si donc ceux à qui Dieu a parlé sont qualifiés Dieux, pourquoi direz-vous que celui qui a été envoyé & sanctifié par le Pere, est un blasphémateur, parce qu'il est Fils de Dieu? Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere, ne me croyez point: & si je les fais, croyez au moins à mes œuvres, & reconnoissez que je suis dans mon Pere, & mon Pere dans moi. Ils cherchèrent une seconde fois à l'arrêter, mais il se rira de leurs mains. (b)

Il alla ensuite à Béthanie au-delà du Jourdain, où Jean-Baptiste baptisoit auparavant. Il y demeura environ un mois. Plusieurs Juifs vinrent l'y trouver, & plusieurs crurent en lui, disant que Jean-Baptiste n'avoit fait aucun miracle; mais que de toutes les paroles de JESUS, il n'y en avoit eu aucune qui ne se trouvât vraie. (c)

Jésus va au-delà du Jourdain.

L'an du Monde 4036. de la Période Julienne 4746. de JESUS-CHRIST 36. de l'Ere Vulgaire 33.

An de J. C. 36. de l'Ere Vulgaire 33.

Lazare frere de Marthe & de Marie, étant tombé malade, on envoya un messager pour en informer JESUS, qui étoit à Béthanie, au-delà du Jourdain. Il répondit que cette maladie n'éroit pas à la mort; mais qu'elle tourneroit à la manifestation de la gloire de Dieu. Il demeura encore deux jours au même lieu. (d)

Maladie de Lazare.

(a) Johan. x. 23. . . . 34.

(b) Johan. x. 39. . . . 42.

(c) Johan. x. 40. . . . 42.

(d) Johan. xi. 2. . . . 6.

An 36. de J. C.
& 33. de l'Ere
Vulgaire.

On prétend que
enfans à J. C.

Mort de Lazare.

On présentoit des enfans à JESUS, afin qu'il leur imposât les mains. Les Disciples les empêchoient de venir à lui : mais le Sauveur leur dit de les laisser, parce que le Royaume des Cieux est à eux, & à leurs semblables. (a)

Pendant ce tems Lazare mourut. Alors JESUS voulût aller en Judée. Ses Disciples lui dirent qu'il n'y avoit, pour ainsi dire, qu'un moment que les Juifs l'avoient voulu lapider ; & comment il osoit aller de nouveau au milieu d'eux ? JESUS leur répondit qu'il y avoit douze heures dans la journée ; que Lazare étoit endormi, & qu'il l'alloit éveiller. Les Apôtres l'entendoient du sommeil naturel : mais il leur déclara nettement qu'il étoit mort. Alors Thomas dit : Allons aussi mourir avec lui. (b)

Que faut-il faire
pour avoir la
vie éternelle ?

Comme il étoit en chemin un jeune homme des premiers des Juifs vint se jeter à ses pieds, lui disant : Mon bon Maître, que dois-je faire pour acquérir la vie éternelle ? JESUS lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon, & pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire pour gagner la vie éternelle ? Il n'y a que Dieu qui soit bon ; & à l'égard de la vie éternelle, le moyen d'y parvenir, est d'observer les commandemens. L'homme lui dit qu'il les avoit observés dès sa jeunesse. JESUS l'ayant regardé avec un air gracieux, lui dit : Il vous manque une chose ; c'est de quitter tous vos biens, de les donner aux pauvres, & de me suivre. A ces mots le jeune homme se retira tout triste, car il étoit fort riche. JESUS se tournant vers ses Disciples, leur dit : Qu'il est difficile qu'un riche entre dans le Royaume des Cieux ! cela est plus impossible qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. Les Apôtres entendant cela, furent surpris d'étonnement, & disoient : Qui pourra donc être sauvé ? JESUS leur répondit : Cela est impossible aux hommes, mais tout est possible à Dieu. (c)

Récompense de
ceux qui ont tout
quitté pour suivre
Jésus-Christ.

Alors Pierre lui dit : Seigneur, nous avons tout quitté pour vous suivre ; quelle récompense donc en recevrons-nous ? JESUS lui dit que lui, & tous ceux qui avoient tout quitté pour lui, seroient assis dans son nouveau Royaume, sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël. Il ajouta, que ceux qui quitteroient leurs biens, & leur famille pour son nom, & pour l'Evangile, en recevraient le centuple en ce monde, non toutefois sans traverser, & la vie éternelle en l'autre. Car plusieurs de ceux qui sont les premiers seront

(a) *Matt. XIX. 13. . . . 15.*
Marc. X. 13. . . . 16.
Luc. XVIII. 15. . . . 17.
(b) *Johan. XI. 7. . . . 16.*

(c) *Matt. XIX. 16. . . . 26.*
Marc. X. 17. . . . 27.
Luc. XVIII. 18. . . . 27.

les derniers ; & de ceux qui sont les derniers, seront les premiers. (a)

Il leur dit à cette occasion cette parabole : Le Royaume des Cieux est semblable à un pere de famille, qui envoya de grand matin des ouvriers à sa vigne, après avoir fait marché avec eux pour un denier par jour. Il y en envoya encore d'autres à la troisième, à la sixième, à la neuvième, & enfin à la onzième heure. Le soir étant venu, le pere de famille ordonna à son économe de payer les ouvriers, & de leur donner à tous le même salaire. Ceux qui avoient travaillé dès le matin, en murmuroient, disant qu'ils avoient souffert tout le fort du travail, & de la chaleur, & qu'on ne leur donnoit pas davantage qu'à ces autres, qui n'avoient travaillé qu'une heure. Mais il leur dit : Je ne vous fais point de tort ; n'êtes-vous pas convenu avec moi pour un denier par jour ? Ainsi les derniers seront les premiers, & les premiers les derniers. (b)

JESUS étant enfin arrivé à Béthanie, trouva Lazare qui étoit enterré depuis quatre jours. Il y avoit beaucoup de monde qui étoit venu de Jérusalem pour consoler les deux sœurs Marthe & Marie, que sur la mort de leur frere, lorsque l'on vint dire dans la maison, que JESUS arrivoit. Marthe alla au-devant de lui, & lui dit que s'il eut été là, Lazare ne seroit pas mort. JESUS lui dit : Votre frere ressuscitera. Je fais, dit Marthe, qu'il ressuscitera au dernier jour. JESUS répondit : Je suis la résurrection & la vie. Celui qui croit en la vie, vivra même après sa mort ; & celui qui vit, & qui croit en moi, ne mourra jamais. Vous croyez cela ? Oui, Seigneur, répondit Marthe ; je crois que vous êtes le CHRIST Fils du Dieu vivant. Aussi-tôt elle envoya avertir Marie sa sœur, que JESUS étoit arrivé. Marie accourut, & se jettant à ses pieds, lui dit : Si vous eussiez été ici, mon frere ne seroit pas mort. JESUS la voyant fondante en larmes, avec ceux qui l'avoient suivie, se rroubla lui-même, & demanda où on avoit mis Lazare. On le conduisit à son tombeau ; il le fit ouvrir, & rendant grâces à son Pere, qui avoit exaucé sa prière ; il cria : Lazare, sortez dehors ; & aussi-tôt il sortit environné comme il étoit de ses linges, & de ses suaires. JESUS dit qu'on le développât, & qu'on le laissât en liberré. (c)

Plusieurs Juifs qui avoient assisté à ce miracle, crurent en JESUS-CHRIST, & d'autres allèrent donner avis aux Prêtres, & aux Pharisiens, de ce qui s'étoit passé. Ceux-ci craignant que tout le

An 36. de J. C.
& 33. de l'Ere
Vulgaire.

Parabole des ouvriers envoyez à la vigne.

Résurrection de
Lazare.

Résolution que
les Pharisiens
prennent de faire
mourir J. C.

(a) *Matth. xix. 27. . . . 30.*
Marc. x. 28. . . . 31.
Luc. xviij. 18. . . . 28.

(b) *Matth. xix. 1. . . . 16.*
(c) *Johann. xi. 17. . . . 45.*

An de J. C. 36.
& 37. de l'Ere
Vulgaire.

monde ne crût en JESUS, & que les Romains ne vinssent détruire leur Temple, & leur nation, s'assemblerent pour délibérer sur cette affaire. Caïphe qui étoit grand-Prêtre cette année-là, leur dit : Qu'il falloit qu'un seul homme fut mis à mort, afin que toute la nation fut conservée. Ce qu'il dit par un esprit de prophétie, parce que la mort de JESUS devoit être le salut, non-seulement des Juifs, mais encore de tous les enfans de Dieu. Depuis ce tems les Prêtres & les Pharisiens résolurent de faire péir JESUS : mais il évita de se trouver au milieu d'eux ; il se retira dans la ville d'Ephrem, qui étoit dans un lieu écarté, avec ses Disciples. Il y demeura jusqu'au Mardy 24. Mats, & quatrième de Nisan. (a)

Jesus vient à Jérusalem pour la fête de Pâque.

Quelques jours avant la fête de Pâque, plusieurs Juifs des environs d'Ephrem vinrent à Jérusalem, pour se disposer à célébrer la fête, & JESUS vint avec eux. (b) JESUS les enseignoit dans le chemin, & ils admiroient sa doctrine. (c) Et prenant à part ses Disciples, il leur déclara ce qui devoit lui arriver à Jérusalem, que les Prêtres l'arrêteroient, le condamneroient, lui feroient toutes sortes d'insultes, & d'outrages, qu'ils le couvroient de crachats, & de coups de fouet ; enfin qu'on l'y mettroit à mort, & que le troisième jour il ressusciteroit. Mais ils ne comprirent rien à cela : c'étoit pour eux un mystère inconnu. (d)

Demande de la mere des enfans de Zébédée pour ses fils.

En ce tems-là la mere des enfans de Zébédée vint avec ses fils se présenter à JESUS, & se jettant à ses pieds, elle lui demanda les deux premières places de son Royaume pour ses deux enfans. JESUS lui dit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je boirai, & être lavé dans le bain, où je serai lavé. Ils lui dirent : Nous le pouvons. JESUS répondit : Vous boirez en effet mon calice, & vous serez lavé dans mon bain. Mais à l'égard des premières places de mon Royaume, ce n'est point à moi d'en disposer souverainement, elles sont pour ceux à qui mon Pere les a destinées. La demande des deux freres indigna les autres Apôtres. Mais JESUS les appellent tous, leur dit : Les Rois des Nations exercent sur eux leur domination ; mais il n'en sera pas ainsi parmi vous, car celui qui est le plus grand, doit devenir comme le plus petit ; & celui qui est le maître, doit être comme le serviteur. De même que je ne suis point venu pour recevoir des services, mais pour en rendre, & pour livrer ma vie pour le rachat de plusieurs. (e)

(a) *Johan. xi. 45. ... 54.*

(b) *Johan. xi. 55.*

(c) *Marc. x. 32.*

(d) *Matth. xx. 17. ... 19.*

Marc. x. 32. ... 34.

Luc. xviii. 31. ... 34.

(e) *Matth. xx. 20. ... 28.*

Marc. x. 35. ... 45.

SUR LES QUATRE EVANGILES. LXXV

JESUS approchant de Jéricho, un aveugle qui mandoit sur le chemin, ayant oûi le bruit de la foule qui le suivoit, & apprenant que c'étoit JESUS; lui cria: JESUS fils de David, ayez pitié de moi. JESUS l'ayant fait approcher, lui rendit la vûe sur le champ, en considération de sa foy. (A)

An de J. C. 36.
& 33. de l'Ere
Vulgaire.
Aveugle guéri à
Jéricho.

Comme il passoit dans la ville de Jéricho, un nommé Zachée chef des Publicains, & homme riche, désiroit depuis long-tems de voir JESUS; mais comme il étoit de petite taille, il monta sur un fycomore, à l'endroit où JESUS devoit passer, afin qu'il le vit plus à son aise. JESUS passant auprès de lui, lui dit de descendre, & qu'il vouloit aller loger chez lui. Zachée le reçut dans sa maison, avec toute sa suite; ce qui fit murmurer le peuple, qui disoit que JESUS alloit dans la maison d'un pécheur. Mais Zachée ravi de l'honneur qu'il recevoit, dit au Sauveur: Seigneur, je donne aujourd'hui la moitié de mes biens aux pauvres; & si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui en rends quatre fois autant. JESUS lui dit: Cette maison reçoit aujourd'hui le salut; & celui-ci est aussi un fils d'Abraham: car je suis venu chercher, & sauver ce qui étoit perdu. (B)

Zachée conver-
ti au Seigneur.

A cette occasion il proposa la parabole d'un Roi, qui voulant partir pour demander un Royaume en pays éloigné, distribua dix mines à dix de ses serviteurs, une à chacun d'eux; afin que pendant son absence ils fissent profiter cet argent, & qu'à son retour ils lui en rendissent compte. Ses sujets ne l'aimoient point, & lorsqu'il fut parti, ils envoyèrent après lui, disant qu'ils ne vouloient pas qu'il regnât sur eux. Mais le Roi étant de retour, & ayant heureusement obtenu ce qu'il désiroit; fit venir ses serviteurs, & leur demanda quel profit ils avoient fait de son argent. Le premier lui présenta dix mines qu'il avoit gagnées, avec la mine qu'il avoit reçue de lui. Le Roi en récompense l'établit sur dix villes. Le second lui présenta cinq mines; le Roi lui donna l'intendance sur cinq villes. Il en vint un autre qui rapporta l'argent qu'il avoit reçu, & qu'il avoit mis dans une bourse, de crainte, disoit-il, que son Roi ne le maltraitât, parce que c'étoit un maître dur, & avare, qui moissonnoit, où il n'avoit pas semé, & qui prenoit où il n'avoit pas mis. Le Roi le reprit sévèrement; le condamna par sa propre confession; lui ôta l'argent qu'il avoit, & l'envoya à celui qui avoit déjà dix mines: Car, ajouta-t'il, on donnera à celui qui a déjà; & à celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il paroît avoir. Quant à ces sujets ré-

Parabole d'un
Roi qui va deman-
der un Royaume
en pays éloigné.

(A) LUC. XXIII. 35. . . . 43.

(B) LUC. XIX. 1. . . . 10.

An de J. C. 36. belles, qui ne vouloient pas le reconnoître, il les fit venir, & les fit égorger en sa présence. (a)

& 33. de l'Ere Vulgaire.

Deux aveugles guéris au sortir de Jéricho.

Le Vendredi 7. de Nisan, 17. Mars.

Le Samedi 8. de Nisan, 18. Mars.

Dimanche 9. de Nisan, 19. Mars.

Jésus soupé chez Simon le Lépreux, & Marie lui répand une boîte de parfum sur les pieds

Le Lundy 10. de Nisan, 20. Mars.

Entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem.

JESUS étant parti de Jericho pour venir à Jérusalem, il se trouva au sortir de la ville deux mendians aveugles, qui ayant appris que JESUS passoit par là, lui demandoient avec de grands cris, qu'il leur rendit la vûë. L'un d'eux s'appelloit le fils de Timée, fort connu dans ce canton là. JESUS les appella, leur demanda ce qu'ils vouloient, & touché de compassion, leur rendit la vûë. (b)

JESUS ne parut point à Jérusalem le jour du sabbat qui précéda la Pâque. Toutefois comme on savoit qu'il étoit venu pour la fête, on le cherchoit au Temple, & on en demandoit des nouvelles. Car les Princes des Prêtres, & les Pharisiens avoient donné ordre, si on savoit où il étoit, de l'arrêter. (c)

Six jours avant la fête de Pâque JESUS étant à Béthanie, soupa chez Simon le Lépreux. Marthe servoit à table, & Lazare étoit un des conviez. Marie leur sœur prenant une boîte de parfum de nard, le répandit sur les pieds du Sauveur, & les essuya de ses cheveux. Judas le traître en murmura, disant qu'on auroit pû vendre ce parfum trois cens deniers, & en donner l'argent aux pauvres. Mais JESUS prit la défense de Marie, & dit: qu'elle avoit répandu par avance ce parfum pour l'embaumer, & que l'action qu'elle avoit faite, seroit publiée par tout le monde, où l'Evangile seroit prêché. Plusieurs Juifs vinrent de Jérusalem à Béthanie, non pas seulement à cause de JESUS, mais aussi pour voir Lazare. (Joan. XII. 1. . . 9.) Les Prêtres allarmez du bruit que faisoit le miracle de la résurrection de Lazare, résolurent de faire périr JESUS, & Lazare lui-même. (d)

L'endemain matin étant parti de Béthanie, il s'avança vers Jérusalem, & étant près de Bethphagé, il envoya deux de ses Disciples, & leur dit d'aller dans le prochain village, qu'ils y trouveroient une ânesse, avec son ânon, qui n'avoit jamais été monté de personne; qu'ils le lui amenassent, & que si quelqu'un leur disoit quelque chose, qu'ils lui dissent, que JESUS en avoit affaire. Ils y allèrent, & amenèrent l'ânesse & l'ânon. Ils mirent leurs habits sur l'ânon, & JESUS monta dessus. Les troupes qui suivoient, & qui accompagnoient le Sauveur, jetoient leurs habits par terre, dans les lieux où il devoit passer; les autres prenoient des branches d'ar-

(a) Luc. XIX. 11. . . 28.
(b) Matt. XX. 29. . . 44.
Marc. X. 46. . . 52.
(c) Joan. XI. 36. 37.

(d) Matt. XXVI. 6. . . 13,
Marc. XIV. 3. . . 9.
Joan. XII. 10. 11.

DES QUATRE EVANGILES. Ixxvij

bres, & en couvroient le chemin, & crioient à haute-voix : *Hosanna* au Fils de David : Beni soit le Roi qui vient au nom du Seigneur, & faisoient d'autres acclamations de cette sorte. Les Pharisiens les entendant, dirent à JESUS de les faire taire. Mais il leur répondit que s'ils se taisoient, les pierres crieront. (a)

An. 16. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

Lorsqu'il fut près de la Ville, jettant les yeux sur elle, il commença à dire en pleurant : Si tu connoissois que ce jour est pour toi un jour de paix ; mais cela est caché à tes yeux. Le tems viendra que tes ennemis t'assiégeront, & te resserreront de toutes parts ; ils te renverseront de fond en comble, & ne laisseront en toi pierre sur pierre ; parce que tu n'as pas connu le tems de ta visite. (b)

Jesus-Christ pleure
en voyant Jérusalem.

Les troupes ayant appris que JESUS venoit à Jérusalem, sortirent au devant de lui, portant en main des branches de palmier, & criant, *Hosanna*, Beni soit le Roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur. (c)

Il entra dans la Ville au bruit de ces acclamations, & étant monté au Temple, il en chassa ceux qui y vendoient, & qui y achetoient. Il renversa les tables des changeurs, & les chaises de ceux qui vendoient des colombes, en disant : Il est écrit : Ma maison est une maison de prière, & vous en faites une caverne de voleurs. Il guérit les aveugles, & les boiteux qui y étoient. Les Prêtres, & les Scribes au désespoir de voir ce qui se passoit, & d'entendre les enfans qui crioient : *Hosanna*, au Fils de David, lui dirent : Entendez-vous ce que disent ces enfans ? JESUS répondit : N'avez-vous jamais lû l'Écriture, qui dit : Vous avez tiré une louange parfaite de la bouche des enfans ? (d)

Jesus entre dans
le Temple, & en
chasse les marchands.

Quelques Grecs qui n'étoient pas Juifs, & qui étoient venus pour adorer le Seigneur à la Fête de Pâque, vinrent trouver l'Apôtre saint Philippe, & lui demandèrent à voir JESUS. Philippe le dit au Sauveur, & JESUS lui dit, que l'heure étoit venue où son Pere l'alloit glorifier ; que le grain de froment ne produit son fruit, que quand il a été semé, & mortifié dans la terre ; que celui qui aime sa vie, la perd ; & que celui qui la hait dans ce monde, la conserve pour l'éternité. Que celui qui me sert, me suive, & qu'il se trouve avec moi. Alors il se troubla, & pria son Pere de le glorifier. En même tems on ouït une voix du Ciel, qui dit : Je vous ai glorifié, & je vous glorifierai encore. Le peuple qui étoit présent, en fut étonné ;

Etrangers qui dé-
firent voir Jesus-
Christ.

(a) *Matt. XXI. 1. . . . 9.*

Marc. XI. 1. . . . 10.

Luc. XIX. 29. . . . 40.

(b) *Luc. XIX. 32. . . . 44.*

(c) *Joan. XII. 12. . . . 19.*

(d) *Matt. XXI. 10. . . . 15.*

Marc. XI. 11.

Luc. XIX. 45. 46.

An 16. de J.C.
37. de l'Ere
Vulgaire.

& les uns disoient que c'étoit le tonnerre, & d'autres qu'un Ange lui avoit parlé. Mais JESUS leur dit: Ce n'est pas pour moi, mais pour vous que cette voix s'est fait entendre. Voici le jugement du monde. Le Prince du monde va être chassé dehors. Il faut que le Fils de l'homme soit élevé de terre; & lorsque j'en serai élevé, j'attirerai tout à moi. Il marquoit par là quel devoit être le genre de sa mort. Il ajouta que la lumière du monde étoit avec eux encore pour un peu de tems. Il les exhorta à marcher à la lueur de cette lumière, de peur qu'ils ne fussent enveloppez de ténèbres. (a)

JESUS ayant dit cela se retira, & se cacha des Juifs; & après tant de prodiges qu'il avoit faits, ils ne croyoient point en lui. Il y eut toutefois un assez grand nombre des Princes du peuple, qui crurent en lui; mais à cause des Pharisiens ils n'osoient se déclarer. JESUS se montra ensuite, & cria à haute voix: Celui qui croit en moi, croit en celui qui m'a envoyé; & celui qui me voit, voit mon Pere. Je suis la lumière du monde, & celui qui croit en moi, n'est pas dans les ténèbres. Je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour le guérir. Celui qui ne croit point en moi, sera jugé au dernier jour par la parole que je lui annonce. Je ne parle que selon ce que j'ai appris de mon Pere. (b)

Les Princes des Prêtres, & les principaux du peuple délibéroient de se saisir de JESUS: mais comme le peuple lui étoit attaché, ils craignoient d'en venir à l'exécution. (c)

Le Mardy 11 de Nisan, & 31. de Mars. Malédiction donnée au figuier qui n'avoit point de fruits.

Le soir étant venu, JESUS se retira à Béthanie avec tous ses Disciples. Le lendemain matin comme il retournoit à Jérusalem, il eut faim, & s'approcha d'un figuier qui avoit des feuilles, pour y chercher du fruit; mais n'y en ayant point trouvé, parce que ce n'étoit pas la saison des figues, il le maudit, & aussitôt il commença à se sécher. (d)

Jesut-Christ chassé de nouveau les marchands du Temple.

JESUS étant arrivé au Temple, & y ayant vu des marchands qui y trafiquoient, il les en chassa de nouveau, & renversa leurs tables, & leur bureau. Les Princes des Prêtres cherchoient l'occasion de l'arrêter; mais ils craignoient le peuple, qui étoit dans l'admiration de ses discours. Sur le soir il s'en retourna à Béthanie. (e)

Le Mercredi 12. de Nisan. 1. d'Avril

Le lendemain matin comme il retournoit à Jérusalem avec ses Disciples, ils virent le figuier desséché, & l'ayant montré à JESUS-CHRIST, il leur dit que s'ils avoient de la foi, ils feroient non seulement sécher un figuier; mais qu'ils diroient à une montagne de

Effers admirables de la foy.

(a) Jean. XII. 30. 34.

(b) Jean. XII. 37. 50.

(c) Luc. XXI. 47. 48.

(d) Matt. XXI. 18. 19.

Marc. XI. 12. 13. 14.

(e) Marc. XI. 33. 39.

se jeter dans la mer, & qu'elle s'y précipiteroit: à leur commandement. Il ajouta: Soyez assurés que tout ce que vous demanderez dans vos prières, vous sera donné. Pardonnez à ceux qui vous ont offensés, afin que votre Pere vous pardonne; car si vous ne pardonnez point, vous n'obtiendrez pas le pardon. (a)

Ce jour-là JESUS-CHRIST étant venu au Temple, les Princes des Prêtres, & les Sénateurs vinrent lui demander par quelle autorité il faisoit ces choses. JESUS leur dit qu'il avoit aussi une question à leur faire: Le Baptême de Jean étoit-il du Ciel, ou des hommes? Mais les Princes des Prêtres faisant réflexion que s'ils répondoient qu'il étoit du Ciel, JESUS leur demanderoit pourquoi donc ils n'y avoient pas crû; & que s'ils disoient qu'il venoit des hommes, ils craignoiént que le peuple ne les lapidât, ils jugèrent à propos de lui dire qu'ils n'en savoient rien. Et JESUS leur dit: Je ne vous réponds pas aussi par quelle autorité je fais cela. (b)

JESUS leur proposa ensuite la parabole de deux fils, qui furent envoyés travailler à la vigne par leur pere. Le premier répondit d'abord qu'il n'iroit point, & y alla: le second dit qu'il y alloit, & n'y alla point. Lequel des deux a fait la volonté de son pere? Celui qui est allé à la vigne, répondirent-ils. Alors JESUS leur dit: Les Publicains, & les femmes de mauvaise vie vous précéderont dans le Royaume des Cieux. Jean est venu à vous dans la voye de la justice; & vous n'avez point crû en lui; au lieu que les Publicains, & les femmes débauchées y ont crû. (c)

Il leur proposa ensuite une autre parabole d'un pere de famille, qui loué sa vigne à des vigneron, & qui au tems des vendanges envoya de ses serviteurs, pour en recueillir le fruit. Mais les fermiers se saisirent de ces serviteurs, chassèrent les uns, maltraitèrent les autres, & en tuèrent quelques-uns. Enfin, le maître croyant que la présence de son fils les contrediroit, l'y envoya. Mais les fermiers se dirent l'un à l'autre: Celui-ci est l'héritier: mettons-le à mort, & l'héritage sera à nous. En effet ils se jetèrent sur lui, le traînèrent hors de la vigne, & le tuèrent. Lorsque le maître de la vigne viedra, que fera-t'il à ces meurtriers? Quelqu'un de la troupe répondit: Il fera périr ces mauvais fermiers, & louera sa vigne à d'autres. Mais les Prêtres, & les Pharisiens voyant que JESUS-CHRIST vouloit faire l'application de cette parabole à leur personne: répondirent: A Dieu ne plaise que cela soit ainsi. JESUS continua, & leur

An 36. de J.C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

Le Baptême de
Jean étoit-il du
Ciel, ou de la ter-
re?

Parabole des deux
fils envoyés tra-
vailler à la vigne,
dont l'un y va, &
l'autre n'y va pas.

Parabole de la
vigne louée à des
vignerons.

(a) Matt. XXI. 20. . . . 22.

Marc. XI. 20. . . . 26.

(b) Matt. XXI. 24. . . . 29.

Marc. XI. 29. . . . 33.

Luc. XX. 1. . . . 7.

(c) Matt. XXI. 28. . . . 32.

An 36. de J. C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

dit : N'avez-vous pas lû ce qui est écrit : La pierre qui a été rejetée par les bâtisseurs, est devenue la pierre angulaire. Or je vous dis que le Royaume des Cieux vous sera ôté, & sera donné à un peuple, qui en fera profit; & cette pierre que vous avez rebutée, écrasera ceux sur qui elle tombera, & froissera ceux qui tomberont sur elle. Les Princes des Prêtres n'eurent pas de peine à comprendre que ces paraboles les regardoient : ils cherchoient à se saisir de J E S U S ; mais ils craignoient le peuple, qui regardoit J E S U S comme un Prophète. (a)

Parabole des nôces du fils du Roi, auxquelles les conviez ne veulent pas assister.

Il leur dit encore cette parabole : Le Royaume des Cieux est semblable à un Roi, qui fait les nôces de son fils, & qui y invite plusieurs personnes. Il leur envoya ses serviteurs pour les convier; mais ils refusèrent d'y venir. Il leur envoya encore d'autres serviteurs, & au lieu de venir avec eux, les uns s'excusèrent sous divers prétextes, & les autres saisirent les serviteurs, les outragèrent, & en tuèrent quelques-uns. Le pere de famille irrité protesta que nul de ceux qui avoient été invitez, ne goûteroit de son souper; & en même tems il envoya sur les chemins pour ramasser tout ce qu'on trouveroit de gens, pour remplir la salle du festin. Le Roi y étant entré, y vit un homme qui n'avoit point la robe nuptiale. Il lui fit lier les pieds, & les mains, & jetter dans la rue, au milieu des ténèbres. Il conclut en disant que plusieurs sont appelez, mais que peu sont élus. (b)

Les Pharisiens, & les Herodiens essayent de surprendre Jesus-Christ.

Les Pharisiens ayant quitté J E S U S, résolurent de le surprendre dans ses discours. Ils lui envoyèrent dans ce dessein de leurs disciples avec des Hérodéens, qui lui demandèrent s'il étoit permis de payer le tribut à César, ou non? J E S U S connoissant leur malice, leur demanda à voir la monnoye dont se payoit le tribut, & leur dit : De qui est cette image, & cette inscription? Ils lui répondirent : De César. Il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu. (c)

Saducéens confondus.

Le même jour les Saducéens qui nient la résurrection des morts, l'immortalité de l'ame, & l'existence des esprits, vinrent le tenter, en lui disant : Une femme a épousé sept freres les uns après les autres : Au jour de la résurrection auquel des sept demeurera-t-elle pour femme? J E S U S leur répondit, qu'ils ignoroient & les Ecritures, & la puissance de Dieu. Qu'à la résurrection ils ne se marieroient point, & n'auroient point de femmes; mais ils seroient comme les

(a) *Matth. XXI. 33. . . . 46.*

Matth. XII. 1. . . . 21.

Luce. XX. 9. . . . 19.

(b) *Matth. XXII. 1. . . . 14.*

(c) *Matth. XXI. 14. . . . 22.*

Matth. XII. 13. . . . 17.

Luce. XX. 22. . . . 26.

Anges du Ciel. A l'égard de la résurrection des morts que vous niez, n'avez-vous pas lu ce que Dieu dit à Moïse dans le buisson ardent : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. Or Dieu n'est pas le Dieu des morts : Ces Patriarches sont donc vivans ? Depuis ce jour les Saducéens n'osèrent plus l'interroger. (a)

An 36. de J. C.
35. de l'Ere
Vulgaire.

Après cela les Docteurs de la Loi vinrent aussi le tenter, en lui demandant quel étoit le plus grand Commandement de la Loi. JESUS répondit, que le premier commandement étoit celui de l'amour de Dieu : & le second, celui de l'amour du prochain. Que dans ces deux préceptes étoit contenuë toute la Loi, & les Prophéties. Celui qui l'avoit interrogé, approuva sa réponse, & JESUS lui dit : Vous n'êtes pas éloigné du Royaume de Dieu. (b)

Quel est le plus
grand commande-
ment de la Loi ?

Depuis ce tems nul n'osa faire des questions à JESUS ; mais il leur en fit qui les embarrassèrent. Il leur demanda ce qui leur sembloit du CHRIST, & de qui il étoit Fils ? Ils répondirent sans hésiter : De David. D'où vient donc répliqua JESUS, que David rempli du saint Esprit, l'appelle son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite : S'il est le Fils de David, comment est-il son Seigneur ? Cette demande le réduisit au silence, & ils ne se hazardèrent plus de s'adresser à lui. (c)

De qui le Christ
est-il Fils ?

Alors JESUS adressant sa parole aux troupes du peuple, & à ses Apôtres, il leur dit : Les Scribes, & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; suivez ce qu'ils vous disent, mais ne faites point ce qu'ils font ; car ils imposent aux autres des fardeaux insupportables qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt ; toute leur attention est de se faire remarquer, d'occuper par tout les premières places, d'être appelés maîtres. C'est dans cette vûë qu'ils portent leurs phylactères, les franges, & les houpes de leurs habits, plus longues que le commun du peuple. Pour vous, ne recherchez point ces vains titres d'honneur ; mais que celui d'entre vous qui est le plus grand, se rende le plus petit ; car celui qui s'élève, sera humilié ; & celui qui s'humilie, sera élevé. (d)

Les Scribes, &
les Pharisiens sont
assis sur la Chaire
de Moïse.

Il continua à invectiver contre les Phariséens, & à leur dénoncer leur malheur prochain. Il leur reprocha, 1°. De fermer le Ciel aux autres, & de n'y entrer pas eux-mêmes. 2°. De manger les maisons des veuves, sous prétexte de longues prières qu'ils affectoient de

Invectives con-
tre les Phariséens,

(a) Matt. xxii. 23. . . . 33.
Marc. xii. 18. . . . 27.
Luc. xx. 27. . . . 39.
(b) Matt. xxiii. 34. . . . 40.
Marc. xii. 18. . . . 34.
(c) Matt. xxiii. 41 & . . . 46.

Marc. xii. 35. . . . 37.
Luc. xv. 41. . . . 44.
(d) Matt. xxiii. 1. . . . 13.
Marc. xii. 38.
Luc. xx. 45-46.

An 36. de J.C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

faire. 3°. De parcourir la terre & la mer pour faire un profélyte, & après cela de le rendre plus méchant qu'il n'étoit auparavant. 4°. Il leur dit qu'ils étoient des guides aveugles, & qui séduisoient le peuple par leurs fausses explications de la Loi ; par exemple sur le serment, en disant que ce que l'on promet en jurant par l'or du temple, & par le présent qui est offert à l'autel, oblige ; mais non pas ce que l'on promet en jurant par le Temple, ou par l'autel : comme si l'autel & le Temple qui sanctifient l'or & les offrandes, n'étoient pas eux-mêmes plus sanctifiés que ces choses là. (a)

Hypocrisie des
Pharisiens.

Il leur reprocha de plus, de donner la dixme de la menthe, & de la rue, & des autres herbes des jardins, pendant qu'ils négligeoient les pratiques essentielles de la Loi ; la justice, la miséricorde, la bonne foy. Ils passent au couloir un moucheron, & avalent un chameau ; ils ont grand soin de nettoyer le dehors du vase, mais ne songent point au-dedans ; ce sont des sépulchres blanchis, beaux au dehors, & pleins de corruption au dedans. Ils rebâtissent les tombeaux des Prophètes, & ils disent, que s'ils avoient vécu du tems de leurs peres, ils n'auroient pas imité leur conduite, en répandant le sang des Prophètes ; mais ils remplissent la mesure de leurs peres par leur cruauté, en faisant mourir ceux qui leur sont envoyez de la part de Dieu ; en sorte qu'ils attirent sur eux-mêmes tout le sang répandu depuis Abel le Juste, jusqu'à Zacharie fils de Barachie, qui a été mis à mort entre le Temple & l'autel. Jérusalem, ville de sang, qui tué les Prophètes, & qui lapides ceux qui te sont envoyez : combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme la poule rassemble ses poussins, & tu ne l'as pas voulu ? Ta maison va demeurer déserte : Et pour vous, ajouta-t'il en parlant au peuple, vous ne me verrez plus jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. (b)

Tronc des of-
frandes, où l'on
jetoit beaucoup
d'argent.

JESUS s'étant assis vis-à-vis le tronc où l'on jetoit les offrandes, remarqua que quelques riches y jettoient avec ostentation de grosses sommes, & en même-tems une pauvre veuve y vint jeter deux petites pièces de monnoye, qui valoient la quatrième partie du sicle, JESUS appella ses Disciples, & leur dit : Cette pauvre veuve a plus donné qu'aucun de ceux que vous venez de voir ; car tous les autres ont donné de leur superflu, & celle-ci a offert ce qui lui étoit le plus nécessaire ; elle a donné tout ce qu'elle avoit. (c)

(a) *Matt. XXIII. 13. . . . 23.*
Marc. XII. 40.

(b) *Matt. XXIII. 23. . . . 39.*

(c) *Marc. XII. 41. . . . 44.*
Luc. XXI. 1. . . . 4.

DES QUATRE EVANGILES. lxxxiiij

Sur le soir comme JESUS fortoit du Temple, ses Disciples lui montrèrent la somptuosité de l'édifice, la richesse des présens, & la grandeur des pierres dont il étoit bati: JESUS leur dit, que le tems viendrait que ce Temple seroit tellement détruit, qu'on n'y laisseroit pierre sur pierre. Et étant arrivé sur le penchant du mont des Oliviers, d'où l'on voyoit tout le Temple, il s'assit, & ses Disciples vinrent lui demander en particulier, quand on verroit l'exécution de ce qu'il avoit prédit sur la ruine du Temple, & quel signe il donneroit de son avènement, & de la confirmation des siècles. (a)

JESUS leur répondit: Prenez garde qu'on ne vous séduise, car plusieurs viendront en mon nom, disant qu'ils sont le Christ: vous entendrez parler de toutes parts de guerres, de combats, de révoltes; il faut que tout cela arrive, mais ce n'est là que le commencement des grands maux. On verra des nations s'armer les unes contre les autres; il y aura des pestes, des famines, des tremblemens de terre, des signes terribles dans le Ciel; tout cela n'est que le prélude de ce qui doit arriver. Avant tout cela ils vous saisiront, vous livreront aux Juges; ils vous feront comparoître devant leurs assemblées, pour rendre témoignage à mon nom. Mais dans ces occasions n'ayez point d'inquiétude sur la manière dont vous aurez à vous défendre; je vous donnerai une éloquence & une sagesse à laquelle vos ennemis ne pourront résister; car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit de mon Pere parlera en vous. Vos plus proches parens, vos meilleurs amis vous livreront à vos persécuteurs; vous serez odieux à tout le monde à cause de moi; on vous trahira, on vous fera mourir. Il s'élèvera plusieurs faux frères, & plusieurs faux prophètes, mais celui qui persévéra jusqu'à la fin, sera sauvé; & avant la fin de toutes ces choses l'Evangile sera prêché à toutes les nations. (b)

Il continua à leur parler en cette sorte: Lorsque vous verrez la ville de Jérusalem assiégée par ses ennemis, & l'abomination de la désolation assise dans le lieu Saint, suivant la prédiction de Daniel, alors vous jugerez que le jour de sa perte est arrivé. Que ceux qui se trouveront alors dans la Judée, s'enfuyent dans les montagnes; que celui qui est sur le toit se sauve au plutôt sans entrer dans sa maison, pour y prendre quelque chose: que ceux qui sont dans les champs, ne retournent pas dans la ville pour chercher des habits, qu'ils se sauvent sans retard, car le jour de la vengeance est proche. Malheur

Att 26. de J.C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

Magnificence
du bâtiment du
Temple. Prédic-
tion de sa ruine
prochaine.

Plusieurs faux
Christs, & plu-
sieurs faux Pro-
phètes.

Lorsque Jérusa-
lem sera assiégée,
fuyez sur les mon-
tagnes.

(a) Matt xxiv. 1. . . . 3.
Marc. xiiii. 1. . . . 4.
Luc. xxi. 5. . . . 7.

(b) Matt. xxiv. 5. . . . 14.
Marc. xiiii. 6. . . . 13.
Luc. xxi. 8. . . . 19.

An 36. de J.C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

aux femmes enceintes, & à celles qui allaitent, & à ceux qui seroient obligez de fuir pendant l'hiver, ou au jour du sabbat; parce qu'ils ne pourront se sauver avec assez de promptitude, & que le malheur qui les menace est tel, qu'on n'en a jamais vû de pareil, depuis le commencement du monde. Et si Dieu n'avoit abrégé ces jours en considération de ses Elûs, personne n'en seroit échappé. Alors si l'on vous dit que le Christ est ici, ou là, n'y ayez point; car il s'éleva de faux Christs, & de faux Prophètes, qui feront des prodiges, capables de tromper les Elûs mêmes. Or la venue du Fils de Dieu se fera comme un éclair, & par tout où il y aura des Juifs, il y aura aussi des exécuteurs de la Justice de Dieu contr'eux. (a)

Signes dans le
Soleil, & dans la
Lune, &c.

Après tout cela on verra des signes dans le soleil, & dans tous les astres. Toutes les nations seront dans la douleur, & dans la consternation, attendant les malheurs dont elles sont menacées. Tous les peuples déploreront leurs disgrâces. Le signe du Fils de l'homme paroitra dans les nuées: il viendra lui-même sur les nués, accompagné de ses Anges, qui rassembleront ses Elûs des quatre coins du Ciel. Lorsque vous verrez tout cela, levez la tête, & croyez que votre salut est proche. Quand le figuier commence à pousser son bouton, & ses feuilles, vous jugez que l'été est proche. Ainsi lorsque tout cela sera arrivé, vous pouvez vous assurer que le Royaume des Cieux est venu. La génération qui vit aujourd'hui ne passera pas, que tout cela n'arrive. Le Ciel, & la terre passeront; mais mes paroles ne passeront point. (b)

La venue du Fils
de l'homme sera
comme celle du
déluge.

La venue du Fils de l'homme sera comme celle du déluge, au tems de Noé. Les hommes buvoient, & mangeoient; se marioient, & donnoient en mariage, lorsque tout d'un coup les eaux du déluge les surprirent, & les firent tous périr. Ainsi lorsque le Fils de l'homme viendra, il y aura deux personnes dans un champ; l'une sera prise, & l'autre se sauvera. Deux femmes seront dans un moulin à bras; l'une sera prise, & l'autre s'échappera. Veillez donc; car vous ne sçavez quand ces choses arriveront. Soyez comme ces serviteurs qui attendent le retour de leur maître, & qui ne savent à quelle heure il doit arriver. Si un pere de famille savoit l'heure où un voleur doit venir pour percer sa maison, il veilleroit sans doute, & prévendrait le voleur. Ainsi soyez vigilans, & attentifs, parce que le moment de la venue du Fils de l'homme vous est inconnu. (c)

(a) *Matt.* XXIV. 15. . . . 27.

Marc. XIII. 14. . . . 23.

Luc. XXI. 20. . . . 24.

(b) *Matt.* XXIV. 28. . . . 36.

Marc. XIII. 24. . . . 32.

Luc. XXI. 25. . . . 34.

(c) *Matt.* XXIV. 38. . . . 44.

Marc. XIII. 33. . . . 37.

DES QUATRE EVANGILES. LXXXV

Il leur proposa ensuite la parabole d'un serviteur, qui ayant été établi par son maître pour donner à ses conserviteurs la mesure ordinaire de nourriture, & s'étant acquitté fidèlement de cet emploi, fut fait Intendant de la maison de son maître. Mais si au contraire ce serviteur s'éleve insolemment de l'autorité qui lui a été donnée, & qu'il se mette à battre, & à maltraiter ses conserviteurs; qu'il se divertisse en buvant, & mangeant; son maître viendra dans le moment où il l'attend le moins, & punira ce mauvais serviteur comme il le mérite, il le jettera en prison, & le traitera comme un serviteur infidèle, & insolent. (a)

An 36. de J. C. & 33. de l'Ere Vulgaire.

Parabole de deux serviteurs; l'un fidèle, & l'autre infidèle.

JESUS continua de leur proposer encore d'autres paraboles, qui tendoient à la même fin. Par exemple, il leur proposa celle des dix vierges, dont cinq étoient sages, & cinq folles. Les premières prirent avec elles de l'huile pour leurs lampes, & les autres n'en prirent point. Lorsque l'époux arriva, elles étoient toutes endormies: mais les vierges sages ayant de l'huile, eurent bien-tôt disposé leurs lampes; au lieu que les folles n'en ayant point, furent obligées d'en demander à leurs compagnes: celles-ci leur dirent qu'elles n'en avoient que pour elles-mêmes, & qu'elles feroient mieux d'en aller acheter. Elles y allèrent; mais l'époux étant arrivé en leur absence, elles furent excluses du festin des noces. Ainsi veillez continuellement, parce que vous ne savez ni le jour, ni l'heure de l'arrivée du Fils de l'homme. (b)

Parabole des dix vierges.

Il leur dit encore une autre parabole, d'un homme qui voulant faire un voyage, distribua de l'argent à ses serviteurs, afin qu'ils le fissent profiter pendant son absence. Il donna à l'un cinq talens, à l'autre trois, à l'autre un. A son retour il fit venir ses serviteurs, & celui qui avoit reçu cinq talens, en offrit à son maître encore cinq autres qu'il avoit gagnés. Celui qui en avoit reçu trois, en présenta de même trois autres. Leur maître loua leur conduite, & les fit entrer dans son festin. Le troisième qui n'avoit reçu qu'un talent, le vint rapporter à son maître, disant qu'il l'avoit caché dans la terre, de peur qu'on ne lui prit, & qu'il ne le perdit; & que sachant la dureté, & l'avarice de son maître, il n'avoit pas osé risquer de le trafiquer. Son maître irrité lui fit ôter son talent, le donna à celui qui en avoit dix, & le chassa de sa maison. (c)

Parabole du pere de famille, qui distribua des talens à ses serviteurs.

Il ajouta: Lorsque le Fils de l'homme viendra avec ses Anges, pour juger les hommes, il s'assiéra sur le trône de sa gloire, & met-

Description du Jugement du Fils de Dieu.

(a) Matt. XXIV. 42. . . . 51.

(b) Matt. XXV. 1. . . . 13.

(c) Matt. XXV. 14. . . . 30.

An 36. de J.C.
31. de l'Ère
Vulgaire.

tra les brebis à sa droite, & les boues à sa gauche. Il invitera les uns à entrer dans la gloire de son Royaume, & enverra les autres au feu éternel, qui est préparé au Démon, & à ses Anges. Il dira aux Elus qu'ils l'ont soulagé dans sa faim, dans sa soif, & dans ses disgrâces, parce qu'il tient comme fait à lui-même, ce que l'on fait au moindre des siens. Il reprochera aux méchans qu'ils l'ont vu dans le besoin, dans la faim, & dans la soif, & dans la soif, sans vouloir lui donner le moindre secours, parce qu'ils ont refusé cette consolation à ses serviteurs, qu'il regarde comme d'autres lui-même. Ceux donc qui seront à sa droite, iront à la gloire éternelle, & ceux qui seront à la gauche, au supplice éternel. (a)

Jésus-Christ
prédit sa mort, &
ses souffrances à
ses Disciples.

Après tous ces discours JESUS dit à ses Apôtres : Vous savez que la Pâque doit se célébrer dans deux jours, & le Fils de l'homme sera livré à ses ennemis, & crucifié. (b) En ce même tems les Princes des Prêtres délibérèrent entr'eux comment ils pourroient arrêter JESUS ; mais ils disoient qu'il ne falloit pas l'arrêter le jour de la Fête, de peur que le peuple ne se mutinât. (c) Un des douze Apôtres, nommé Judas, ayant été choqué de ce que JESUS lui dit à l'occasion de son murmure, lorsqu'il desapprouva l'action de Marie, qui oignit d'un parfum précieux les pieds de son maître, alla trouver les Prêtres, & leur promit de leur livrer JESUS, moyennant une somme d'argent dont ils convinrent. Depuis ce tems-là Judas ne cherchoit que l'occasion de faire arrêter JESUS, lorsqu'il seroit seul, & sans ces grandes troupes de peuple, qui l'accompagnoient toujours. (d)

Le Jeudi 2. Avril,
13. de Nisan,
Préparation
pour faire la Pâ-
que.

JESUS passa le Jeudi au mont des Oliviers, ou à Béthanie, & ne vint à Jérusalem que sur le soir. Mais comme il n'avoit point de logement assuré à Jérusalem, ses Disciples lui demandèrent où il souhaitoit qu'on lui préparât une salle, pour y faire la Pâque. Il dit à Pierre, & à Jean d'aller à la Ville, & de suivre le premier homme qu'ils rencontreroient chargé d'un vase plein d'eau. Ils le suivirent, & il leur prêta une salle avec des lits de table, & ce qui étoit nécessaire ; pour y faire la Pâque. Ils y firent la perquisition du levain, préparèrent à souper ; & sur le soir ils revinrent le trouver au mont des Oliviers, où ils lui dirent que tout étoit préparé. (e)

Sur le soir JESUS entra dans la Ville, & alla dans la maison où

Au soir du Jeu-
di 13. de Nisan, au-
quel commençoit
le 14. du même
mois 3. Avril.

(a) *Matth. XXV. 31. . . 46.*

(b) *Matth. XXVI. 1. 2.*

Marc. XIV. 2.

(c) *Matth. XXVI. 3. 4. 5.*

Marc. XIV. 1. 2.

Luc. XXII. 1. 2.

(d) *Matth. XXV. 14. . . 16.*

Marc. XIV. 10. 11.

Luc. XXII. 3. . . . 6.

(e) *Matth. XXVI. 17. 18. 19.*

Marc. XIV. 12. . . . 16.

Luc. XXII. 7. . . . 13.

Pierre, & Jean avoient disposé toutes choses pour la Pâque. Il se mit à table avec ses Apôtres, & comme ils soupoient ensemble, il leur dit que l'un d'eux le devoit trahir. Cette nouvelle les affligea étrangement, & ils commencèrent à lui demander tous: Est-ce moi, Seigneur? JESUS sans s'expliquer davantage pour lors, dit simplement, que l'un de ses douze Apôtres, un de ceux qui mangeoient avec lui au même plat, le livreroit à ses ennemis. Que quant à lui, il falloit qu'il s'en allât pour accomplir les Ecritures; mais malheur, ajouta-t-il, à celui qui me trahira; il vaudroit mieux qu'il ne fût jamais né. En même tems Judas lui dit: Est-ce moi, mon Maître? JESUS lui répondit: Vous l'avez dit. Il lui fit cette réponse apparemment assez bas, puisque les autres Apôtres ne l'entendirent pas. (a)

Comme il étoit à table, il leur témoigna qu'il avoit toujours eu un très-grand désir de faire cette pâque avec eux; que c'étoit la dernière fois qu'ils la feroient ensemble: & ayant pris la coupe, il leur dit qu'il ne boiroit plus de vin, jusqu'à ce qu'il en bât de nouveau dans le Royaume de Dieu; & ayant rendu grâces, il leur dit de boire les uns après les autres. *LUC. XXII. 15. . . 18.* Et prenant du pain, il le bénit, le rompit, & le leur distribua à tous, en disant: Ceci est mon Corps, qui doit être livré pour vous. Et ensuite ayant pris le calice, il le bénit, & leur dit d'en boire tous, parce que c'étoit son Sang, qui devoit être répandu pour le salut de tout le monde. Il leur enjoignit d'en faire de même en mémoire de lui, lorsqu'ils boiroient, & qu'ils mangeroient, ajoutant qu'il ne boiroit & ne mangeroit plus avec eux, jusqu'à ce qu'il fût dans son Royaume. (b) Et s'adressant à saint Pierre, il lui dit, que le démon avoit demandé de cribler ses Apôtres comme le froment; mais j'ai prié pour vous, dit-il, afin que vous ne tombiez point dans l'infidélité; c'est poutquoi confirmez vos freres dans la foy. (c)

Alors JESUS se troubla, & dit à ses Apôtres que l'un d'eux le devoit trahir; ce qui les jeta dans une nouvelle inquiétude, & saint Pierre fit signe à saint Jean, qui avoit la tête près de la poitrine de JESUS, de lui demander qui c'étoit. JESUS trempa un morceau de pain dans la sausse, & l'ayant donné à Judas, il dit à Jean que c'étoit celui-là qui le trahiroit. Aussi-tôt Judas emporté par le mauvais esprit qui possédoit son cœur, sort de table, & s'en va. JESUS lui dit, comme il sortoit: Faites vite ce que vous faites; ce qui fut pris par les autres Apôtres, comme s'il lui eût dit d'acheter ce qui

An de J. C.
36. de l'Ere Vul-
gaire 33.

Dernier souper
de Jesus-Christ à
Jérusalem.

Institution du
Corps, & du Sang
de J. C. dans l'E-
ucharistie.

Jesus-Christ de-
signe Judas, qui le
devoit trahir.

(a) *Mat. XXVI. 20. . . 25.*
Marc. XIV. 17. . . 21.

(b) *Mat. XXVI. 26. . . 29.*

Marc. XIV. 22. . . 25.
Luc. XXII. 19. 20. Comparez 1. Cor. XI. 23. 25.
(c) *Luc. XXII. 24. . . 32.*

An de J. C. étoit nécessaire pour la solemnité, ou de donner quelques aumônes
 36. del'Ere Vul- aux pauvres ; car c'étoit Judas qui portoit la bourse. (a)
 gaire 33.

Contestation entre les Apôtres, sur la primauté.

Les Apôtres entrèrent alors en contestation, pour savoir qui d'eux étoit le premier. JESUS leur dit : Les Rois de la terre exercent leur domination sur leurs sujets : mais il n'en sera pas ainsi entre vous. Celui qui sera le premier, doit se rendre le dernier ; & celui qui est le maître, doit se considérer comme le serviteur. Vous me considérez avec raison, comme vôtre Maître, & vôtre Seigneur ; toutefois j'ai vécu parmi vous comme un serviteur. Comme vous êtes demeuré attaché à moi au milieu de toutes mes tentations, aussi je vous prépare un Royaume, comme mon Pere me l'a préparé ; afin que vous buviez à ma table dans mon Royaume, & que vous soyez assis sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.

Lavement des pieds des Apôtres.

Après le souper, JESUS voulant donner à ses Disciples un exemple d'humilité, & une preuve du tendre amour qu'il avoit pour eux ; il sort de table, quitte ses habits, se ceint d'un linge, & commence à leur laver les pieds, & à les essuyer avec le linge dont il étoit ceint. Quand il vint à S. Pierre, & qu'il voulut lui laver les pieds, Pierre s'en défendit, & protesta qu'il n'y consentiroit jamais. JESUS lui dit : Si je ne vous lave point les pieds, vous n'aurez point de part avec moi. Alors Pierre répondit : Seigneur, lavez-moi donc non-seulement les pieds, mais aussi les mains & la tête. Après que JESUS eut achevé, il reprit ses habits, & leur dit qu'il leur donnoit l'exemple, afin qu'ils l'imitassent : que le serviteur n'est pas meilleur que son maître, & que s'il leur avoit lavé les pieds, ils devoient se les laver les uns aux autres. (b)

Charité & union entre les Apôtres.

Il continua à leur parler, en leur disant, qu'il ne seroit plus avec eux que pour un peu de tems ; qu'ils le chercheroient sans le pouvoir trouver. Il leur recommanda la charité, & l'union, comme le caractère qui les seroit reconnoître pour ses Disciples. Alors saint Pierre lui demanda où il alloit ? JESUS lui dit : Vous ne pouvez à présent venir où je vais, mais un jour vous m'y suivrez. Pierre répondit : D'où vient que je n'y puis point aller ? Je donnerai ma vie pour vous. JESUS reprit : Vous donnerez vôtre vie pour moi ? & moi je vous dis, que le coq ne chantera pas aujourd'hui, que vous ne m'avez renoncé. (c)

Il ajouta : Lorsque je vous ai envoyé prêcher sans provisions,

(a) *Johan.* xiiii. 21. . . . 32.
 (b) *Johan.* xiiii. 1. . . . 22.

(c) *Johan.* xiiii. 33. . . . 32.
Luc. xxii. 33. 34.

DES QUATRE EVANGILES. Lxxxix

fans argent, fans fouliers, avez-vous manqué de quelque chose? An 36. de J.C. Ils répondirent: De Rien. Mais à présent, leur dit-il, que celui 33. de l'Ere Vulgaire. qui a une bourse, prenne aussi une bésace; & que celui qui n'a point d'épée, vende son habit pour en acheter une. Il vouloit leur marquer par là la disette où ils devoient tomber, & les persécutions qu'ils devoient souffrir. Les Apôtres ayant pris à la lettre ce qu'il venoit de leur dire; lui répondirent: Seigneur, il y a ici deux épées. Mais JESUS ayant autre chose de plus pressé à leur expliquer, ne releva point cela; il leur dit: C'est assez: sachant qu'après sa Résurrection ils comprendroient mieux ce qu'il avoit voulu dire. (a)

Il leur fit ensuite un assez long discours sur la confiance qu'ils devoient avoir en lui; il leur déclara qu'il s'en alloit leur préparer la place dans la maison de son Pere, où il y a plusieurs demeures. Qu'il reviendrait les prendre, & les amener avec lui: Vous savez où je vais, leur dit-il, & vous en savez le chemin. Thomas lui dit: Seigneur, nous ne savons où vous allez; & comment en pourrions-nous savoir le chemin? JESUS répondit: Je suis le chemin, la vérité, & la vie. Nul n'arrive à mon Pere que par moi: & si vous me connoissez, vous connoissez aussi mon Pere. Philippe lui dit: Seigneur, montrez nous votre Pere, & cela nous suffit. JESUS répondit: Philippe, qui me voit, voit mon Pere: ne croyez-vous pas que je suis en mon Pere, & mon Pere en moi? C'est mon Pere qui parle en moi, & qui opère en moi les œuvres que vous voyez. Tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon nom, vous l'obtiendrez; & si vous m'aimez, vous observerez mes Commandemens, & je demanderai pour vous à mon Pere un autre Consolateur, & il vous l'accordera. Je ne vous laisserai point orphelin: Je m'en vais, mais je reviendrai vers vous. Le monde ne me verra plus long-tems; mais pour vous, vous me verrez, & vous connoîtrez que je suis en mon Pere, & vous en moi, & moi en vous. Celui qui garde mes préceptes, m'aime véritablement; mon Pere l'aimera, & je l'aimerai aussi, & je me manifesterai à lui. (b)

Jesus-Christ s'en va, & les Apôtres savent où il va.

Jude ou Thadée lui demanda: Seigneur, d'où vient que vous vous manifesterez à nous, & non au monde? JESUS lui dit: Celui qui m'aime, garde mes Commandemens, & mon Pere l'aimera, & nous vivrons dans lui, & nous y établirons notre demeure. L'Esprit Consolateur que mon Pere vous enverra en mon nom, vous donnera l'intelligence de toutes les choses que je vous ai dites. Je vous donne ma paix, non pas comme le monde a accoutumé de

Jesus-Christ se manifestera à ses Disciples, & non au monde.

(a) Luc. xxii. 35. ... 38.

(b) Jean. xiv. 1. 21.

An 36. de J. C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

Jesus va au mont
des Oliviers.

Jesus-Christ est
la vigne, & son
Pere est le vigne-
ron; ses Disciples
font les branches
du sep.

Les Apôtres font
les amis de J. C.

la donner. Ne vous troublez point, & n'ayez point de peur. Je vous ai dit que je m'en allois, & que je revicrois vers vous : si vous m'aimez, vous vous réjouirez que je m'en retourne vers mon Pere, parce que mon Pere est plus grand que moi. Je ne vous parlerai pas désormais beaucoup, parce que le prince du monde vient, & qu'il n'a rien en moi. Mais afin que le monde sache que j'aime mon Pere, & que j'observe ses préceptes : Levez-vous, allons-nous-en. (a)

JESUS sortit donc de la salle où il avoit soupé, après avoir récité l'hymne d'action de grâces, & il s'en alla au mont des Oliviers. (b)

En chemin JESUS leur dit : Je suis la vigne, & mon Pere est le vigneron : toute branche qui ne produira point de fruit en moi, sera retranchée; & toute branche qui porte du fruit, sera nettoyée, afin qu'elle en porte davantage. Je suis la vigne, & vous êtes les branches, ou les provins. Celui qui demeure en moi porte beaucoup de fruits; car sans moi vous ne pouvez rien faire. Si vous demeurez en moi, vous obtiendrez tout ce que vous demanderez. Les fruits que vous porterez feront la gloire de mon Pere. Je vous aime, comme mon Pere m'a aimé. Si vous observez mes préceptes, vous demeurerez dans mon amour, comme j'observe les commandemens de mon Pere, & que je demeure dans son amour. Mon commandement est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimé; & on ne peut porter l'amour plus loin, que de donner sa vie pour un ami. Je vous ai dit tout ceci pour rendre votre joye parfaite. (c)

Je ne vous appelle pas mes serviteurs, car le serviteur ne connaît pas les desseins de son maître : mais je vous appelle mes amis, parce que je vous ai découvert tout ce que j'ai reçu de mon Pere. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi; mais c'est moi qui vous ai choisis, & qui vous ai destinés à porter un fruit permanent. Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous eussiez été du monde, le monde vous auroit aimé; mais comme vous n'en êtes pas, & que je vous ai choisis & tirez du monde; c'est pour cela que le monde vous hait. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit : Le serviteur n'est pas de meilleure condition que le maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront; s'ils ont gardé mes paroles, ils garderont les vôtres. Si je n'étois pas venu, & si je ne leur avois pas parlé, ils se-

{ a } Johan. XIV. 22. 31.

{ b } Math. XXVI. 30.
Marc. XIV. 26.

{ c } Luc. XXIII. 39.

{ c } Johan. XV. 1. 13.

toient sans péché ; mais à présent ils n'ont aucune excuse de leur péché : Celui qui me hait, hait celui qui m'a envoyé. Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils seroient sans péché ; mais ils sont inexcusables, après ce qu'ils ont vû, de me hait sans raison, moi & mon Pere. Lorsque l'Esprit Paraclet, qui doit venir, sera envoyé vers vous, il me rendra témoignage ; & vous-même vous rendrez témoignage qu'il est avec moi dès le commencement. (a)

An 46. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

Je vous ai dit tout cela, afin que vous ne tombiez point dans l'erreur, ou dans l'infidélité. On vous chassera des Synagogues, & le tems est venu, que quiconque vous fera mourir, croira rendre service à Dieu : ils vous traiteront de cette sorte, parce qu'ils ne connoissent ni mon Pere ni moi. Je vous dis ceci afin que dans le tems vous vous en souveniez. Je m'en vais à présent à celui qui m'a envoyé, & nul de vous ne me demande où je vais ; mais la tristesse a fait vos cœurs. Je vous dis en vérité qu'il vous est utile que je m'en aille : car si je ne m'en vas point, l'Esprit Consolateur ne viendra point vers vous ; & lorsqu'il sera venu, il accusera le monde de péché, de justice, & de jugement. Il l'accusera de péché, parce qu'il n'a pas crû en moi ; de justice, parce que je m'en vais vers mon Pere, & que désormais vous ne me verrez plus ; de jugement, parce que le prince du monde est déjà jugé. (b)

Jesus-Christ pré-
dit les perfec-
tions que les Apô-
tres auront à souf-
frir.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne les pouvez supporter à présent. Lorsque cet Esprit de vérité sera venu, il vous conduira dans toute vérité, parce qu'il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura appris, & il vous annoncera ce qui doit arriver. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de moi ce qu'il vous enseignera. Tout ce qui est à mon Pere, est à moi : Dans peu de tems vous ne me verrez plus, & dans peu de tems vous me verrez de nouveau ; parce que je m'en vais à mon Pere. Ils disoient donc, que veut dire cela : Dans peu de tems vous ne me verrez plus ; & dans peu de tems vous me verrez. J e s u s voyant leur pensée, les prévint, & leur dit : En vérité je vous dis que le monde se réjouira, & pour vous vous serez dans la tristesse ; mais vôtre tristesse se changera en joye. Lorsque la femme est dans les douleurs de l'enfantement, elle est dans la peine ; mais lorsqu'elle est délivrée d'un fils, elle se réjouit, & ne pense plus à ses douleurs. Ainsi vous serez quelque tems dans la tristesse ; mais je vous verrai de nouveau, & vôtre cœur sera dans une joye que rien ne troublera. Jusqu'ici vous

Le Saint Esprit
instruira les Apô-
tres.

(a) *Johann. xv. 15. 27.*

(b) *Johann. xvi. 1. 22.*

An de J. C. n'avez rien demandé à mon Pere en mon nom : demandez & vous recevrez, afin que vôtre joye soit pleine. Je vous ai parlé en paraboles, mais ci-après je vous parlerai sans figure. Je suis sorti de mon Pere; & je suis venu au monde: je vais à présent sortir du monde, pour retourner à mon Pere. Alors les Apôtres lui dirent: Voilà parler sans figures, & sans paraboles. Nous favons à présent que vous savez tout, & qu'il n'est pas nécessaire de vous interroger. Nous croyons à présent que vous êtes venu du Pere. J E S U S leur dit: Vous le croyez enfin maintenant. (a)

Prédiction du scandale des Apôtres à l'occasion de la mort du Sauveur.

Alors J E S U S dit à ses Apôtres: Vous ferez tous scandalisez à cause de moi dans cette nuit. Voici l'heure que chacun de vous sera dispersé, & que je serai abandonné seul; parce qu'il est écrit: Je frapperai le pasteur, & les brebis du troupeau seront dispersées. Mais après ma Résurrection, je vous précéderai en Galilée. Vous ferez exposez à la tribulation, mais ayez confiance: J'ai vaincu le monde. Pierre lui répondit: Quand tous les autres devroient être scandalisez à cause de vous, je ne le serai jamais. J E S U S lui dit: Je vous dis en vérité, que dans cette même nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renierez trois fois. Mais laissez Pierre soutenir hardiment, que quand il lui faudroit mourir avec J E S U S-CHRIST, il ne le renonceroit jamais. Les autres Apôtres en dirent de même. (b)

Prêtre de J. C. à son Pere, en faveur de ses Apôtres.

Après cela J E S U S levant les yeux au Ciel dit: Mon Pere, l'heure est venue, glorifiez vôtre Fils, afin qu'il vous glorifie. Accordez la vie éternelle à ceux que vous avez donné à vôtre Fils; & la vie éternelle consiste à vous connoître, & à connoître celui que vous avez envoyé. Je vous ai glorifié sur la terre, & j'ai achevé l'ouvrage, que vous m'avez ordonné. Glorifiez-moi donc maintenant par la même gloire que j'ai eue auprès de vous, avant que le monde fût créé. J'ai manifesté vôtre nom à ceux que vous m'avez donné; ils savent tout ce que je leur ai enseigné de vôtre part. Ils savent que je suis sorti de vous, & que vous m'avez envoyé. Je vous prie de les conserver, parce que je les laisse dans le monde, & que j'en fors. Qu'ils soient un entr'eux, comme nous sommes un. Je les ai conservé tant que j'ai été avec eux. Maintenant que je quitte le monde, conservez-les dans le monde, & délivrez-les du démon: Ils ne sont point du monde, de même que je n'en ai point été: Je les envoie, comme vous m'avez envoyé. Je vous prie, non-seulement pour eux

[a] Joan. XVI. 32. . . . 33.

[b] Matth. 26. 33. . . . 35.

[Marc. XIV. 27. . . . 31

[Johan. XVI. 32. 33. .

mais pout tous ceux qui croiront en moi par leurs paroles. Qu'ils An de J. C. 36.
soient un entr'eux, comme nous sommes un ; afin que le monde sa- & 33. de l'Ere
che que je les ai envoyez. Que ceux qui sont à moi, soient où je so- Vulgaire.

Alors J E S U S passa le torrent de Cédron, qui étoit à l'orient de la ville de Jérusalem, & vint dans un lieu nommé Gethsémani, où il y avoit un Jardin : il y entra avec ses Disciples ; & comme il y avoit été fort souvent, Judas qui le trahissoit, savoit parfaitement l'endroit. Lors donc qu'il y fut arrivé, il dit à ses Apôtres de l'attendre, jusqu'à ce qu'il eût fait sa prière ; & prenant avec lui Pierre, Jacque & Jean, il commença à sentir une profonde tristesse ; & il leur dit : Mon ame est triste jusqu'à la mort. Demeurez ici, veillez, & priez, de peur que vous n'entriez en tentation. Et s'étant éloigné d'eux environ à un jet de pierre, il se mit à genoux, & se prosternant le visage contre terre, il dit : Mon Pere, toutes choses vous sont possibles ; faites, s'il vous plaît, que ce calice passe loin de moi : toutefois que vôtre volonté soit faite, & non pas la mienne. (b)

Jésus au Jardin
des Oliviers,

Alors un Ange du Ciel vint pour le consoler ; & J E S U S étant dans cette agonie, continua plus long-tems sa prière ; & il sortoit de tout son corps une sueur comme de gouttes de sang, qui couloient jusqu'à terre. (c)

S'étant levé de son oraison, il vint à ses Apôtres, qu'il trouva endormis de tristesse. Il dit à Pierre : Simon, vous n'avez pû veiller une heure avec moi : Levez-vous, veillez & priez, afin que vous ne soyez pas exposé à la tentation. L'esprit est prompt, mais la chair est foible. Il retourna une seconde fois au lieu de sa prière, & se jettant le visage contre terre, il prioit comme auparavant : Mon Pere, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi ; toutefois s'il le faut boire, que vôtre volonté soit faite. Delà il revint à ses Apôtres, qu'il trouva profondement endormis, & ils ne savoient que lui répondre. Il retourna pour la troisième fois faire la même prière à son Pere ; & étant revenu à ses Apôtres, il leur dit : Dormez à présent, & reposez-vous ; c'est assez. Celui qui me trahit est

Oraison de Je-
sus-Christ dans le
Jardin.
Sommeil des
Apôtres.

(a) JOAN. XVII. 1. . . . 16.

(b) MATT. XXVI. 36. . . . 39.
MARC. XIV. 32. . . . 36.
LUC. XXII. 40. . . . 43.

JOAN. XVII. 1. 1.

(c) LUC. XXII. 43. 44.

An 36. de J. C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

Judas vint au
Jardin des Oli-
viers, il présente
le baiser à J. C.

Jesus Christ ren-
versé les troupes
par sa parole.

Jesus-Christ ar-
rêté par les soi-
dats.

proche : Levez-vous, allons au-devant de lui. (a)

Judas qui le devoit trahir, ayant pris une compagnie de soldats chez les Princes des Prêtres, vint au Jardin, avec une grande troupe de gens armez, portant des flambeaux, & des lanternes, quoique la lune fût claire; car il étoit pleine lune. Ce traître avoit donné pour signal à ceux qui le suivoient, le baiser qu'il devoit donner à JESUS. S'étant donc approché, il salua JESUS, en lui disant : Je vous salue, mon Maître; & en même-tems l'embrassa pour le baiser. Mais JESUS lui dit : Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici ? Vous livrez le Fils de l'homme par un baiser. (b)

Aussi-tôt Judas se retira vers la troupe qu'il avoit amenée, & JESUS sachant ce qui lui devoit arriver, alla au-devant d'eux, & leur dit : Qui cherchez-vous ? Ils répondirent : JESUS de Nazareth. Il dit : C'est moi. A ces paroles toute cette troupe fut renversée en arrière. Il leur demanda une seconde fois : Qui cherchez-vous ? Ils répondirent : JESUS de Nazareth. Il dit : Je vous ai déjà dit que c'étoit moi. Si donc vous ne cherchez que moi, laissez aller ceux-ci, en parlant de ses Apôtres. (c)

Alors ils se jetèrent sur JESUS, & le saisirent. Aussi-tôt un de ceux qui étoient avec JESUS, c'est-à dire saint Pierre tirant une épée qu'il avoit, frappa un serviteur du grand-Prêtre, & lui fit une blessure à l'oreille. Ce serviteur s'appelloit Malc; & JESUS dit : Laissez-moi faire un moment, car il étoit ferré par les soldats; il toucha donc l'oreille de Malc, & la guérit sur le champ. Et il dit à Pierre : Remettez votre épée dans le fourreau; car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée : Croyez-vous que je ne saurois demander à mon Pere plus de douze légions d'Ange, pour me défendre ? Ne voulez-vous pas que je boive le calice que mon Pere m'a donné ? Et comment s'accompliront les Ecritures, qui portent que cela se doit faire ainsi ? (d)

En même-tems JESUS s'adressant aux Prêtres, aux Sénateurs, & aux Capitaines de la garde du Temple, qui étoient venus pour le prendre, leur dit : Vous êtes venus en armes contre moi, comme pour prendre un voleur. Que ne m'arrêtiez-vous pendant que j'étois au milieu de vous, enseignant dans le Temple. Mais voici votre

(a) *Matt.* XXVI. 40..... 46.
Marc. XIV. 37.... 43.
Luc. XXI. 45. 46.
(b) *Matt.* XXVI. 47..... 50.
Marc. XIV. 40.... 45.
Luc. XXII. 47. 48.

(c) *Johan.* XVIII. 4.... 9.
(d) *Matt.* XXVI. 50.... 54.
Marc. XIV. 46. 47.
Luc. XXII. 49. . . 51.
Johan. XVIII. 10. 11.

heure, & la puissance des ténèbres. Alors les Apôtres l'abandonnant s'enfuirent tous. Il y eut un jeune homme qui le suivit, vêtu d'un simple linceul; les gardes le saisirent; mais il leur laissa le linceul, & le sauva tout nud de leurs mains. Ayant donc ainsi arrêté JESUS, ils le lièrent, & le conduisirent d'abord à Anne, beau-pere de Caïphe; ce dernier étoit alors Grand-Prêtre, & c'étoit lui qui avoit inspiré la résolution d'arrêter JESUS. (a)

Or Simon suivit JESUS d'assez loin, avec un autre Disciple; mais celui-ci, qui étoit connu dans la maison du Grand-Prêtre, entra dans la cour, & en sortit ensuite pour y faire entrer Pierre, qui étoit demeuré à la porte. La troupe qui avoit arrêté JESUS, alluma un grand feu dans la cour, car il faisoit froid, & ils commencèrent à se chauffer, & Pierre avec eux. (b)

Le Grand-Prêtre Anne interrogea donc JESUS sur ses Disciples, & sur sa doctrine. JESUS dit: Qu'il avoit toujours enseigné publiquement dans le Temple, & dans les Synagogues, qu'il pouvoit interroger ceux qui l'avoient ouï; qu'il n'avoit rien enseigné en secret, en disant cela un des serviteurs de Caïphe, lui donna un soufflet, & lui dit: Est-ce ainsi que tu répond au Pontife? JESUS répondit: Si j'ai mal parlé, faites-le voir: sinon, pourquoi me frappez-vous? (c)

Anne renvoya JESUS à Caïphe son gendre, qui demouroit apparemment dans la même maison. Alors les Princes des Prêtres, les Sénateurs, & les Docteurs de la Loi s'assemblèrent chez lui, & ils cherchoient contre Jesus des témoignages pour pouvoir le condamner à mort: mais ils n'en trouvoient point, quoi qu'ils eussent ouï plusieurs faux témoins, qui déposèrent contre lui. Enfin il s'en présenta deux, qui déclarèrent qu'ils lui avoient ouï-dire, qu'il détruiroit le Temple de Dieu, & qu'en trois jours il le rétablirait. Mais cela n'étoit pas suffisant pour le condamner à mort. Comme Jesus pendant toutes ces accusations demouroit dans un profond silence, le Grand-Prêtre lui demanda pourquoi il ne parloit point: mais JESUS ne lui répondit rien. Alors Caïphe lui dit: Je te conjure par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le CHRIST, Fils de Dieu? JESUS répondit: vous l'avez dit, je le suis: Mais je vous dis que vous verrez un jour le Fils de l'homme à la droite de la vertu du Pere, qui viendra sur les nuës pour exercer le Jugement. Alors le Grand-Prêtre déchira ses habits, & dit: Qu'avons-nous encore besoin de témoins; vous

An de J. C. 36.
& 33. de l'Ere
Vulgaire.

Faite des Apôtres.

Simon Pierre
entra chez le
grand-Prêtre.

Jesus-Christ
interrogé par le
grand Prêtre.

Jesus Christ est
conduit de chez
Anne chez Caï-
phe. Il comparoit
devant l'assemblée
des Prêtres.

(a) *Matth.* xxvi. 55. . . . 57.
Marc. xiv. 48. . . . 53.
Luc. xxii. 52. . . . 54.
Joan. xvii. 12. 13.

(b) *Johan.* xvi. 15. . . . 18.
Matth. xxvi. 58.

(c) *Joan.* xviii. 19. . . . 23.

An de J. C. 36.
& 33. de l'Ere
Vulgaire.

Jesus abandonné au milieu des soldats, est outragé en mille manières.

Les trois renoncemens de saint Pierre.

Au matin du
Vendredi 14. de
Nisan, 3. Avril.
Assemblée des
Prêtres dans le
Sanhédrin.

Jesus-Christ est
conduit chez Pi-
late.

avec tous ôûi ses blasphèmes ; qu'en pensez-vous ? Ils répondirent : Il est digne de mort. (a)

L'assemblée étant sortie, JESUS fut remis entre les mains des foldats, & des gardes qui étoient dans la cour. Alors ces gens lui crachèrent au visage, & lui couvrirent la face avec un linge, & lui donnant des soufflets, & des coups de poing, lui disoient en lui insultant : Devines qui t'a frappé. Saint Pierre étoit dans cette même cour auprès du feu, avec les autres ; & la servante du Grand-Prêtre l'ayant considéré attentivement, dit : Assurément cet homme étoit avec JESUS de Nazareth. Pierre répondit devant tout le monde : Je ne fais ce que vous voulez dire, je ne connois point cet homme là. Un moment après il sortit de la cour, & alla dans le vestibule, & aussi-tôt le coq chanta. Un peu après une autre servante l'ayant remarqué, dit : Cet homme étoit avec JESUS de Nazareth. Pierre le nia avec serment. Environ une heure après, un de la compagnie assura qu'il étoit des Disciples de JESUS. Les autres dirent qu'assurément il en étoit, & que son langage même montrait qu'il étoit Galiléen. Enfin un parent de Malc, que Pierre avoit blessé à l'oreille, lui demanda : Ne vous ai-je pas vû avec lui dans le Jardin ? Mais Pierre le nia avec serment, protestant qu'il ne connoissoit point cet homme. En même tems le coq chanta pour la seconde fois. JESUS se tournant vers Pierre, le regarda, & Pierre se souvenant de ce que JESUS lui avoit dit, qu'avant que le coq chantât deux fois, il le renieroit trois, sortit de la cour de Caïphe, & pleura amèrement. (b)

Aussi-tôt qu'il fut jour, les Prêtres, le Sénat, & les Docteurs de la Loi s'assemblèrent dans le Sanhédrin pour faire mourir JESUS. Ils firent comparoître JESUS devant eux, & ils lui demandèrent, s'il étoit le CHRIST ? Il répondit : Quand je vous le dirai, vous ne me croirez point ; & quand je vous interrogerai, vous ne me répondrez point, & ne me laisserez point aller. Mais un jour vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de Dieu. Ils lui dirent tous : Vous êtes donc le Fils de Dieu ? Il répondit : Je le suis. Alors ils conclurent tous qu'il n'étoit pas nécessaire d'entendre des témoins contre lui, puisqu'il avoit le fait ; & qu'il étoit digne de mort. Toute l'assemblée se leva donc, & amena JESUS à Pilate Gouverneur de la Province. Ils n'osèrent pas toutefois entrer dans le prétoire, de peur qu'ils ne se souillaient ; mais afin qu'ils pussent faire la Pâque. (c)

(a) Matth. xxvi. 59. . . 66.

Marc. xiv. 54. . . 64.

(b) Matth. xxvi. 67. . . 75.

Marc. xiv. 58. 65. . . 72.

Luc. xxiii. 56. . . 63.

Joan. xviii. 27. 26.

(c) Matth. xxviii. 3. 2.

Marc. xv. 1. 2.

Luc. xxiii. 66. . . 72.

DES QUATRE EVANGILES. xcvij

Judas qui avoit trahi J E S U S , voyant qu'il étoit condamné à mort, se repentit de ce qu'il avoit fait, & rapporta aux Princes des Prêtres, & aux Sénateurs l'argent qu'il avoit reçu d'eux, leut déclarant qu'il avoit péché, en livrant le sang innocent. Ils lui répondirent : Cela ne nous regarde pas ; ce sont vos affaires. Mais Judas ayant jeté l'argent dans le Temple, s'en alla, & se pendit. Alors les Prêtres ayant pris l'argent, s'assemblerent, & dirent : Il ne faut pas mettre ceci dans le trésor du Temple, parce que c'est l'argent du Sang. Ils en acheterent donc le champ d'un potier de terre, pour y enterrer les étrangers. (a)

An 36. de J. C.
33. de l'Ere
Vulgaire.
Repentir, & des
seulpoir de Judas.

J E S U S ayant été livré à Pilate, comme ses accusateurs étoient demeurés au dehors, le Gouverneur l'amena en leur présence, & leur demanda de quoi ils l'accusoient. Ils répondirent : S'il n'étoit pas coupable, nous ne vous l'amènerions pas. Pilate répondit : Prenez-le vous-mêmes, & le jugez selon votre Loi. Ils dirent : Il ne nous est pas permis de faire mourir un homme. Ils ajoutèrent que cet homme étoit un perturbateur du repos public, qui enseignoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César, & qu'il se disoit le Christ Roi des Juifs. Pilate entra dans le Prétoire, s'assit sur son tribunal, & demanda à J E S U S s'il étoit Roi des Juifs. J E S U S lui dit : Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi ? Pilate répliqua : Suis-je Juif ? Ce sont vos Prêtres, & votre peuple qui vous ont mis entre mes mains : Qu'avez-vous fait ? J E S U S lui répondit : Mon Royaume n'est pas de ce monde ; s'il en étoit, mes gens combatroient, pour empêcher que je ne fusse livré aux Juifs ; mais mon Royaume n'est pas de ce monde. Vous êtes donc Roi ? ajouta Pilate. Oui je le suis, répondit J E S U S , & je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Qu'est-ce que la vérité ? dit Pilate, & en même tems il sortit pour dire aux Juifs qu'il ne trouvoit dans cet homme aucun sujet de condamnation. (b)

Accusation des
Prêtres contre Je-
sus.

Les Princes des Prêtres continuèrent à accuser J E S U S ; mais J E S U S ne répondit rien ni à leurs accusations, ni aux demandes de Pilate, en sorte que celui-ci en étoit extrêmement surpris. Toutefois comme ses accusateurs crioient qu'il soulevoit le peuple dans tout le pays, à commencer depuis la Galilée jusqu'à Jérusalem, Pilate ayant ouï le mot de Galilée, demanda si cet homme étoit Galiléen, & ayant appris qu'il étoit sujet d'Hérode, il le lui renvoya. (c)

Silence de Jesus
devant Pilate.

(a) Matt. xxvij. 3. . . . 10.

(b) Matt. xxvij. 11.

Marc. xv. 1.

Luc. xxiii. 2. 3.

Joan. xviii. 29. . . . 38.

(c) Matt. xxvij. 11. 13.

Marc. xv. 4. 5.

Luc. xxiii. 2. 6.

An : 6. de J.C.
37. de l'Ère
Vulgaire.

Jesus est envoyé
à Hérode.

Hérode fut ravi de voir JESUS ; car il y avoit long-tems qu'il avoit envie de le connoître. Il lui fit plusieurs questions : mais JESUS ne lui répondit pas un seul mot , quoique les accusateurs , qui l'avoient suivi , le chargeassent de plusieurs accusations. Hérode , & toute sa Cour ne conçurent que du mépris pour le Sauveur , & ils le revêtirent par dérision d'un habit d'écarlate , pour insulter à sa Royauté. Après cela ils le dépoillèrent , & le renvoyèrent à Pilate ; & depuis ce tems-là Pilate , & Hérode devinrent bons amis ; car ils étoient auparavant mal ensemble. (a)

Pilate est informé de l'injuste accusation des Juifs contre Jesus.

Pendant cet intervalle , Pilate avoit été informé de la jalousie des Juifs contre JESUS. D'ailleurs averti par sa femme , qui avoit eû de fâcheux songes à son sujet pendant la nuit , (b) il cherchoit à le délivrer de leurs mains. Il sortit donc une troisième fois du Prétoire avec JESUS , & leur dit qu'ayant interrogé l'accusé , il ne lui avoit trouvé aucune cause de condamnation ; que l'ayant renvoyé à Hérode , ce Prince ne l'avoit point condamné ; qu'ainsi il le feroit châtier , & le renverroit. (c)

Barabbas est préféré à Jesus.

Il avoit coûtume à la fête de Pâque de leur délivrer à leur choix, un des criminels qui se trouvoient dans les prisons. Or il y avoit alors un nommé Barabbas , qui y avoit été mis pour un meurtre qu'il avoit commis dans une sédition. Pilate leur demanda donc lequel des deux ils vouloient qu'il relâchât , de JESUS , ou de Barabbas. Mais les Prêtres , & les Sénateurs engagèrent le peuple à demander qu'on leur donnât Barabbas , & qu'on fît mourir JESUS. Il leur fit la même demande une seconde fois , & ils demandèrent encore Barabbas. Pilate leur dit : Que voulez-vous donc que je fasse au Roi des Juifs ? Ils crièrent tous : Crucifiez-le , crucifiez-le. Mais , ajouta-t'il , quel crime a-t'il fait ? Je ne trouve rien en lui , qui mérite une telle condamnation. Je le châtierai donc , & je le renverrai. Ils insistèrent plus fort qu'auparavant qu'il fût crucifié. (d)

Pilate fait fouetter Jesus.

Alors Pilate fit fouetter JESUS , & les soldats lui mirent sur la tête une couronne d'épines , & le revêtirent d'un manteau de pourpre pour lui insulter ; & lui donnant des soufflets , ils lui disoient : Prophétise , qui t'a frappé. Les soldats l'ayant ramené à Pilate , il sortit avec lui , & le montrant au peuple dans l'état où ils l'avoient mis , il leur dit : Voilà l'Homme ; croyant qu'ils seroient contents de ce qu'il lui avoit fait souffrir. Mais ils crioient plus fort qu'auparavant , qu'on le crucifiât. Pilate leur dit qu'ils le pressent eux-

(a) Luc. XXIII. 8. . . . 12.

(b) Matth. XXVII. 19.

(c) Luc. XXIII. 13. . . . 16.

(d) Matth. XXVII. 15. . . . 22.

Marc. XV. 6. . . . 13.

Luc. XXIII. 18. . . . 22.

mêmes, & qu'ils le tuent mourir; que pour lui, il ne pouvoit se résoudre à le condamner, ne trouvant en lui aucune cause de condamnation. Les Juifs répondirent: Il est digne de mort, selon nos Loix, puisqu'il se veut faire passer pour Fils de Dieu. Pilate ébranlé par ces clameurs, rentre dans le Prétoire, s'assit sur son tribunal, & interroge de nouveau J E S U S, lui demandant d'où il est. Mais J E S U S ne lui répondit rien. Pilate lui dit: Vous ne me répondez rien? Ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous absoudre, ou de vous condamner? J E S U S répondit: Vous n'auriez point de puissance sur moi, si elle ne vous avoit été donnée d'en haut; c'est pourquoi le crime de celui qui m'a livré à vous, est plus grand que le vôtre. (a)

An 36. de J. C.
& 33. de l'Ere
Vulgaire.

Pilate cherchant toujours à délivrer J E S U S, en fut empêché par les Juifs, qui lui crièrent que s'il le relâchoit, il n'étoit point ami de l'Empereur, puisque quiconque se déclaroit Roi, étoit ennemi de César. Alors il fit apporter son tribunal au dehors, dans la cour, en présence du peuple, & il leur dit: Voila votre Roi. Ils répondirent: Crucifiez-le. Pilate leur dit: Voulez-vous que je crucifie votre Roi? Ils lui répondirent: Nous n'avons point d'autre Roi que César. Alors le Gouverneur voyant qu'il ne pouvoit le délivrer, & que le tumulte croissoit de plus en plus, demanda de l'eau, se lava les mains, & dit: Je suis innocent du sang de cet homme. Ils crièrent tous: Que son Sang soit sur nous, & sur nos enfans. Alors Pilate leur livra J E S U S pour être crucifié, comme ils le demandoient, & il délivra Barabbas. Il étoit environ la troisième heure, ou neuf heures du matin. (b)

C'auteurs du peuple
contre Jesus.

Pilate le condamne
à être crucifié.

Les soldats de Pilate ayant pris J E S U S, le conduisirent dans le Prétoire, & appellant toute la compagnie des gardes, le dépouillèrent de ses habits, & le revêtirent d'un manteau de pourpre, lui mirent une couronne d'épines sur la tête, & un roseau en main, en forme de sceptre; & fléchissant le genou devant lui, ils lui insultoient en lui crachant au visage, & lui frappant la tête avec le roseau qu'il avoit en main, en disant: Salut au Roi des Juifs. (c)

Jesus outragé
par les soldats.

Après cela ils lui rendirent de nouveau ses habits, & le chargeant de sa Croix, ils le conduisirent au Calvaire, pour y être crucifié. Comme ils sortoient de la Ville, J E S U S ne pouvant plus porter sa croix, à cause de l'épuisement où il étoit, les soldats Romains contraignirent un nommé Simon, à la porter derrière lui. (d)

Jesus est conduit
au Calvaire.

(a) *Johan. XIX. 1. ... 12.*

(b) *Mat. XXVII. 14. ... 26.*

Marc. XV. 15.

Luc. XXIII. 24. 25.

Johan. XIX. 12. ... 16.

(c) *Mat. XXVII. 27. ... 29.*

Marc. XV. 16. ... 19.

(d) *Mat. XXVII. 32. ... 34.*

Marc. XV. 20. 21.

Luc. XXIII. 26.

An 36. de J. C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

Plus des fem-
mes de Jérusalem
sur Jesus.

Jesus arrive au
Calvaire, & est
crucifié.

Inscription de
la Croix de Jesus-
Christ.

Les soldats par-
tagent les habits
du Sauveur.

Le peuple, & les
Magistrats insultent
Jesus Christ
à la Croix.

J E S U S étoit suivi d'une grande multitude de peuple, & de fem-
mes, qui pleuroient, & lamentoient son triste sort. J E S U S se tour-
nant vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur
moi, mais pleurez sur vous-mêmes, & sur vos enfans : car le tems
viendra que l'on dira : Heureuses celles qui sont stériles, & qui n'ont
jamais eu d'enfans. Alors on dira aux montagnes : Tombez sur nous ;
& aux collines : Couvrez-nous. Car si cela arrive au bois verd, que
fera-t'on au bois sec ? Alors on conduisit avec J E S U S deux voleurs,
pour être crucifiés avec lui. (a)

Lorsqu'il fut arrivé au Calvaire, on lui donna à boire du vin mêlé
avec de la myrrhe, ou du fiel ; mais l'ayant goûté, il n'en voulut point
boire. Il fut donc mis en croix entre deux voleurs ; l'un à sa droi-
te, & l'autre à sa gauche. Alors J E S U S pria pour ceux qui le cruci-
fioient, disant : Mon Pere pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils
font. (b)

On attachâ au haut de la croix une inscription, qui portoit en let-
tres Grecques, Latines, & Hébraïques : *Jesus de Nazareth, Roi des
Juifs*. Plusieurs personnes ayant lû cette inscription, dirent à Pilate :
Ne mettez point *Roi des Juifs* ; mais, *qui se dit Roi des Juifs*. Pilate
répondit : Ce que j'ai écrit, est écrit. (c) Il étoit environ la troisié-
me heure, ou neuf heures du matin. (d)

Les soldats qui avoient crucifié J E S U S-CHRIST, partagèrent
entr'eux ses habits, dont ils firent quatre lots : mais pour sa tunique
qui étoit sans couture, & d'une seule pièce, ils ne voulurent pas la
déchirer, mais ils la tirèrent au fort. Ils s'assirent donc auprès de la
croix, pour garder les corps, afin que personne ne les détachât, &
ne les enlevât. (e)

Le peuple, & les Magistrats des Juifs, qui étoient sur le Calvaire,
insultoient à J E S U S, lui disant : Il a sauvé les autres, & il ne peut
se sauver lui-même. Qu'il se sauve à présent, s'il est Fils de Dieu.
Les soldats se moquoient aussi en lui offrant du vinaigre, & lui di-
sant : Si tu es Roi des Juifs, sauve-toi à présent. D'autres secouant la
tête, lui disoient : Toi qui détruis le Temple de Dieu, & qui le re-
bâtis en trois jours, descends de la croix, si tu es Fils de Dieu ? Les
Princes des Prêtres lui faisoient les mêmes insultes, & disoient : Qu'il

{ a } Luc. XXII. 27. . . . 32.
{ b } M. l. XXVII. 33.
Marc. XV. 22.
Luc. XXIII. 33. 34.
{ c } Matt. XXVII. 37.
Marc. XV. 26.

Luc. XXIII. 38.
{ d } Marc. XV. 25.
{ e } Matt. XXVII. 33. . . . 36.
Marc. XV. 24.
Luc. XXIII. 34.

DES QUATRE EVANGILES. ¶

descende maintenant de la Croix, & nous croïrons en lui. L'un des voleurs qui étoit crucifié avec lui, l'outrageoit aussi par ses reproches, & lui disoit : Si tu es le Christ, sauve-toi, & nous avec toi ; mais son compagnon le reprit, en disant : Est-ce que tu ne crains pas Dieu, même dans l'état où tu es ? Car pour nous, nous avons bien mérité ceci ; mais pour lui, qu'a-t'il fait ? Et s'adressant à JÉSUS, il lui dit : Seigneur, ayez pitié de moi, lorsque vous serez dans vôtre Royaume. Et JÉSUS lui dit : Je vous dis en vérité que vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis. (a)

An de J. C. 36. de l'Ere Vulgaire 33.

Marie mere de JÉSUS, Marie de Cléophas, & Marie Magdelaine étoient près de la croix du Sauveur. JÉSUS donc voyant sa mere, & le Disciple qu'il aimoit, dit à sa mere : Femme, voila vôtre fils, en parlant de saint Jean ; & s'adressant à cet Apôtre, il lui dit : Voila vôtre mere : & depuis ce moment le Disciple bien-aimé la prit auprès de lui, & dans sa maison. (b)

Jesus recommande sa mere à saint Jean.

Or il étoit environ la sixième heure du jour, c'est-à-dire midi, & le Soleil fut couvert de ténèbres jusqu'à l'heure de None, ou trois heures après midi. A l'heure de None les ténèbres se dissipèrent ; & JÉSUS ayant crié à voix haute : *Eli, Eli, Lamma-sabachani*, c'est à-dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné. Quelqu'un des assistans dit : Il appelle Elie ; & un soldat courut lui présenter du vinaigre dans une éponge au bout d'un bâton d'hyssope. D'autres disoient : Laissez ; voyons si Elie viendra pour le détacher de la Croix. JÉSUS ayant goûté du vinaigre, dit : Tout est consommé. Mon Pere, je vous recommande mon ame, & baissant la tête, il expira. (c)

Eclypse du Soleil, pendant que J. C. fut attaché à la Croix.

Alors le voile du Temple se déchira depuis le haut jusqu'en bas, la terre trembla, les rochers se brisèrent, & les tombeaux s'ouvrirent. Or le Centénier, & les soldats qui étoient là, & qui gardoient les corps, ayant remarqué toutes ces circonstances, furent saisis de crainte, & glorifièrent Dieu, en disant : Cet homme étoit un homme juste ; il étoit vraiment Fils de Dieu ; & les troupes qui étoient venues pour voir ce spectacle, s'en retournoient frappant leur poitrine. (d)

Jesus étant expiré, le voile du Temple se rompit.

Les amis de JÉSUS, & les femmes qui l'avoient suivi de la Ga-

(a) *Matt. XXVII. 39. . . . 44.*

Marc. XV. 29. . . . 32.

Luc. XXIII. 35. . . . 43.

(b) *Joh. XIX. 25. . . . 27.*

(c) *Matt. XXVII. 48. . . . 50 ;*

Marc. XV. 34. . . . 37.

Luc. XXIII. 46.

Joh. XIX. 28. . . . 30.

(d) *Matt. XXVII. 51. . . . 54.*

Marc. XV. 38. 39.

Luc. XXIII. 47. 48.

An 36. de J.C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

lilée, étoient sur la montagne, mais assez loin de la Croix, & furent témoins de toutes choses. (a)

Or les Juifs, afin que les corps ne demeurassent pas à la croix le lendemain, qui étoit le grand jour du Sabbat, & la Pâque, demandèrent à Pilate que l'on les ôtât, & qu'on leur rompit les jambes, pour les faire mourir plus promptement. Les soldats vinrent donc au premier voleur, & lui rompirent les jambes. Ils en firent de même au second; mais étant venus à JESUS, ils trouvèrent qu'il étoit mort, & ne lui rompirent pas les jambes: mais un des soldats lui perça le côté avec sa lance, d'où il sortit de l'eau, & du sang; ainsi que le témoigne le Disciple bien-aimé, qui en fut témoin. (b)

On perce le côté à J. C.

Joseph d'Arimathie demande le Corps de J. C. & l'enfvelit dans son tombeau.

Sur le soir Joseph d'Arimathie, qui étoit un Sénateur fort distingué, vint hardiment à Pilate, pour lui demander le Corps de JESUS, afin qu'il pût l'enterrer avant le coucher du soleil; car c'étoit le jour de la préparation pour le Sabbat, qui commençoit vers le coucher du soleil. Pilate s'étonna que JESUS fût déjà mort, & ayant demandé au Centenier si véritablement il étoit mort, il accorda le Corps à Joseph. Celui-ci le détacha de la croix, & l'enveloppa dans un linceul blanc, après l'avoir embaumé avec cent livres de myrrhe & d'aloës, que Nicodème avoit apporté. Après cela ils le mirent dans le tombeau que Joseph d'Arimathie s'étoit fait creuser pour lui-même dans son jardin, qui étoit près de là, & où personne n'avoit encore été mis. Il ferma le sépulchre avec une pierre qui lui servoit de porte, & s'en alla. (c)

Les femmes qui avoient suivi JESUS en venant de Galilée, demeurèrent là pendant tout ce tems, considérant l'endroit du sépulchre, & voulant elles-mêmes venir l'embaumer de nouveau, après que la solemnité, qui alloit commencer, seroit passée. (d)

On met une garde au tombeau de Jésus-Christ.

Cependant les Princes des Prêtres, & les Pharisiens allèrent trouver Pilate pour lui dire, que JESUS pendant sa vie avoit dit à ses Disciples, qu'il ressusciteroit dans trois jours: qu'il y avoit du danger qu'ils ne vinssent la nuit enlever son corps, & qu'après cela ils ne publiassent qu'il étoit ressuscité; ce qui causeroit un nouveau mal, plus grand que le premier. Pilate leur dit, qu'ils avoient la compagnie des soldats destinez pour la garde du Temple, qu'ils la pouvoient prendre pour garder le tombeau. Ils y mirent donc des gardes, &

(a) Matt. xxvii. 55.

Marc. xv. 40. 41.

Luc. xxiii. 49.

(b) Joan. xix. 31. . . . 37.

(c) Matt. xxvii. 57. . . . 60.
Marc. xv. 42. . . . 46.

Luc. xxiii. 50. . . . 54.

Joan. xix. 30. . . . 40.

(d) Matt. xxvii. 61.

Marc. xv. 47.

Luc. xxiii. 55. 56.

ÿ apposèrent le sceau, le soir même de sa mort, avant que le sabbat commençât. (a)

Le jour de la Pâque les saintes femmes demeurèrent en repos, suivant que la Loi l'ordonne : mais dès le soir, auquel le sabbat finit, & où commence le premier jour de la semaine ; elles furent acheter des aromates, pour aller le lendemain de grand matin, embaumer le Corps de JESUS. Elles partirent de la ville avant le jour, & comme elles étoient en chemin, elles se disoient l'une à l'autre ; qui nous ôtera la pierre, qui ferme le monument ? Car cette pierre étoit fort grande. Alors elles sentirent un grand tremblement de terre. C'étoit le signal de la Résurrection du Sauveur, & de la descente de l'Ange, qui vint ôter la pierre qui fermoit le sepulchre ; & qui s'étant assis dessus en la présence des gardes, les remplit de frayeur, & les obligea de se retirer. (b)

Les femmes étant arrivées au tombeau, virent deux Anges en forme humaine, vêtus d'habits blancs, & étincellans comme des éclairs, ce qui les remplit de frayeur. Alors l'un d'eux leur dit : Ne craignez point ; je sais que vous cherchez JESUS crucifié, il n'est point ici, il est ressuscité : venez, & voyez le lieu où il étoit. Mais allez dire à ses Disciples, & à Pierre qu'il est ressuscité, & qu'il sera avant vous en Galilée ; c'est-là où vous le verrez, comme il vous l'a promis. (c)

Marie Madelaine, plus prompte que les autres, courut rapidement à Jérusalem annoncer aux Apôtres, que l'on avoit enlevé le Corps du Seigneur, & qu'elle ne savoit ce que l'on en avoit fait. Et en même-tems elle vint de nouveau au sepulchre. Pierre & Jean y accoururent aussi, tout saisis de crainte & d'étonnement. Le Disciple bien-aimé ayant couru plus vite que saint Pierre, arriva le premier au tombeau, & s'étant panché pour voir au-dedans, il vit les linges dont JESUS-CHRIST avoit été enveloppé ; mais il n'entra pas. Pierre arriva aussi-tôt, & entra dans le tombeau, où il vit les linges à part, & le suaire qui enveloppoit la tête de JESUS. Saint Jean y entra aussi, & vit comme saint Pierre, tout ce qui y étoit. Après cela ils s'en retournèrent à Jérusalem. (d)

Marie demeura auprès du tombeau, & s'étant inclinée pour voir au-dedans de la grotte, elle y vit les deux Anges assis, l'un au pied,

An 36. de J.C.
31. de l'Ere
Vulgaire.

Le Samedi 4.
Avril, 15. de Ni-
san.

Les saintes Femmes achètent des parfums, & se disposent à aller embaumer le Corps du Sauveur.

Le Dimanche 5.
Avril, 16. de Ni-
san.

Résurrection de
Jésus-Christ.

Apparition de
deux Anges au
tombeau de J. C.

Marie Madelaine va donner avis
aux Apôtres que
Jésus-Christ est
ressuscité.

Saint Pierre &
saint Jean viennent
au tombeau de
Jésus-Christ.

(a) *Matth. XXVII. 62. . . 66.*

(b) *Matth. XXVIII. 1. . . 4.*

Marc. XVI. 2. . . 4.

Luc. XXIV. 1. . . 4.

Jean. XX. 1. 2.

(c) *Matth. XXVIII. 5. . . 8.*

Marc. XVI. 6. . . 8.

Luc. XXIV. 5. . . 8.

(d) *Jean. XX. 2. . . 8.*

An 36. de J. C.
33. de l'Ère
Vulgaire.

Première appa-
rition de J. C. à
Marie Madeleine.

& l'autre à la tête du sépulchre, qui lui dirent : Femme, pourquoi pleurez-vous ? Elle répondit : On a emporté mon Seigneur, & je ne sai où on l'a mis. En même-tems s'étant retournée, elle vit J E S U S sous la forme d'un Jardinier, qui lui dit : Pourquoi pleurez-vous, que cherchez-vous ? Marie croyant que c'étoit le Jardinier, lui dit : Seigneur, si c'est vous qui l'avez pris, dites-moi où vous l'avez mis, afin que je l'emporte. J E S U S lui dit : Marie. Aussi-rôt elle se tourna, le reconnut, & se jeta à ses pieds pour les baiser. Mais le Sauveur lui dit : Ne me touchez point, car je ne vais pas encore à mon Pere; vous aurez le loisir de me voir. Mais allez à mes freres, & dites-leur, que je vais monter à mon Dieu, & à leur Dieu; à mon Pere, & à leur Pere. (a)

Seconde appa-
rition de J. C. aux
saintes Femmes,
qui venoient du
sépulchre.

Marie revint donc à Jérusalem, & dit aux Disciples affligez, qu'elle avoit vu le Seigneur; & elle leur raconta ce qu'il lui avoit dit. Durant ces entrefaites, J E S U S se fit voir aussi aux autres femmes, qui venoient de visiter son tombeau. Il leur dit : Je vous salue, ne craignez point; allez dire à mes Disciples qu'ils aillent en Galilée, & que là ils me verront. Ces femmes se jetèrent à ses pieds, & l'adorèrent. Et étant arrivées à Jérusalem, elles racontèrent tout aux Apôtres; mais ceux-ci regardèrent tout ce qu'elles leur disoient, comme des rêveries. (b)

Faux bruits ré-
pandus sur l'enle-
vement du Corps
de Jésus-Christ.

Pierre alla une seconde fois au tombeau, & y vit comme la première fois, les linges où J E S U S avoit été enveloppé. (c)

Pendant tout ce mouvement les gardes qui avoient été mis au tombeau vinrent à Jérusalem, & racontèrent aux Prêtres tout ce qui s'étoit passé. Les Prêtres s'étant assembles, recommandèrent le silence aux soldats, leur donnèrent une grosse somme d'argent, & les engagèrent à dire, que les Disciples de J E S U S étoient venus la nuit, & l'avoient enlevé pendant qu'ils dormoient. Ils promirent aux soldats, que si le Gouverneur vouloit leur faire quelque affaire pour cela, ils sauroient les mettre en sûreté. De manière que le bruit est encore aujourd'hui répandu parmi les Juifs, que le Corps de J E S U S a été enlevé par ses Disciples. (d)

Quatrième ap-
parition de J. C.
aux deux Disciples
allant à Emmaüs.

Le même jour seizième de Nisan, lendemain de la fête de Pâques; sur le soir, deux Disciples de J E S U S s'en retournoient de Jérusalem vers la Galilée. Ils alloient coucher à Emmaüs, à soixante stades de Jérusalem; & en chemin ils s'entretenoient de tout ce qui s'y étoit fait

(a) Marc. xvi. 9. 10.
Joan. xx. 11. . . . 17.
(b) Matt. xxviii. 9.
Marc. xvi. 10. 11.

Luc. xxiv. 9. . . . 12.
Joan. xx. 18.
(c) Luc. xxiv. 11.
(d) Matt. xxviii. 11. . . . 15.

les jours précédens. Comme ils parloient J E S U S se joignit à eux sous la forme de voyageur, & leur ayant demandé de quoi ils s'entretenoient ; l'un d'eux nommé Cléophas lui dit : Etes-vous si étranger à Jérusalem, que vous ignoriez ce qui s'y est passé ces jours-ci ? Et quoi ? répondit J E S U S : ils lui dirent, touchant J E S U S de Nazareth, qui a été un Prophète puissant en œuvres, & en paroles, devant Dieu, & devant tout le peuple : & de quelle manière les Prêtres des Prêtres, & nos Magistrats l'ont livré pour être condamné à la mort, & l'ont crucifié. Nous espérons que ce seroit lui qui racheteroit Israël, & toutefois voici le troisième jour que tout cela s'est fait. Il est vrai que quelques femmes des nôtres ayant été dès le matin à son tombeau, ne l'ont point trouvé ; elles assurèrent même que des Anges leur ont apparu, qui disent qu'il est vivant : & quelques-uns des nôtres ayant aussi été au sépulchre, ne l'ont point trouvé.

Alors J E S U S les reprit de leur peu de foy, & leur montra par toutes les Ecritures, qu'il falloit que le C H R I S T souffrit, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire. Lorsqu'ils furent à Emmaüs J E S U S fit semblant de vouloir aller plus loin ; mais ils le forcèrent de demeurer avec eux. Et étant à table, il bénit le pain, & le leur donna. Alors leurs yeux s'ouvrirent : ils le reconnurent, & il disparut à leurs yeux. A l'heure même ils retournerent à Jérusalem, & allèrent raconter aux Apôtres ce qui leur étoit arrivé. Ils les trouvèrent assembles, & ils apprirent d'eux, que le Seigneur étoit aussi apparu à Pierre. (a)

Troisième apparition faite à S. Pierre avant celle aux Disciples qui alloient à Emmaüs.

Comme ils étoient tous ensemble dans la maison, les portes étant bien fermées, J E S U S parut tout d'un coup au milieu d'eux, & leur dit : La paix soit avec vous. Cette vûe les troubla, & ils croyoient voir un esprit. Mais J E S U S leur dit : Que craignez-vous ? Considérez mes pieds, & mes mains ; & voyez que c'est moi-même. Touchez-moi, & voyez qu'un esprit n'a ni chair, ni os. En disant cela il leur montra ses pieds, ses mains, & son côté, & comme ils hésitoient encore, il leur demanda s'ils avoient là quelque chose à manger. On lui présenta un morceau de poisson rôti, & un rayon de miel, & il en mangea en leur présence. Il leur dit de nouveau : La paix soit avec vous ; je vous envoie comme mon Pere m'a envoyé : en même-tems il souffla sur eux, & leur dit : Recevez le Saint Esprit. Les péchez seront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (b)

Cinquième apparition de J. C. aux Apôtres ensemble.

(a) Marc. xvi. 12.
Luc. xxiii. 33, 34.

(b) Luc. xxiv. 36. . . . 41.
Jean. xx. 19. . . . 23.

An 36. de J. C.
33. de l'Ere
Vulgaire.

Saint Thomas
combe dans l'im-
piété.

Le Dimanche au
foir, 24. de Nisan,
21. Avril.

Sixième appa-
rition à saint Tho-
mas, & aux au-
tres Apôtres.

Or Thomas un des douze n'étoit point avec eux, lorsque JESUS vint. On lui dit donc : Nous avons vu le Seigneur. Mais il répondit : Si je ne vois dans ses pieds, & dans ses mains les trous des cloux ; si je n'y mets les doigts ; si je ne porte ma main dans son côté, je n'en croirai rien. Huit jours après les Apôtres étant encore assemblez, & Thomas avec eux, JESUS parut dans la chambre, les portes étant fermées. Il leur dit : La paix soit avec vous ; puis s'adressant à Thomas, il lui dit : Mettez vôtre doigt dans les trous des cloux, & portez vôtre main dans mon côté, & ne foyez plus incrédule ; mais croyez fermement. Thomas répondit : Mon Seigneur, & mon Dieu. JESUS lui dit : Thomas, vous avez crû, parce que vous avez vu : Bienheureux ceux qui croiront sans voir. JESUS fit plusieurs autres miracles qui ne sont point écrits dans l'Evangile. Ceux qui sont écrits, ne le sont que pour procurer la vie à ceux qui croient en son nom. (a)

Septième appa-
rition ; faite aux
Disciples sur la
mer de Tibériade.

Pêche miracu-
leux.

Les Apôtres se retirèrent en Galilée après l'octave de la Pâque ; & JESUS se manifesta encore à eux sur la mer de Tibériade. Pierre, Thomas, Nathanaël, Jacque & Jean, & deux autres Disciples étoient sur le lac de Génézareth. Pierre dit : Je m'en vais pêcher. Les autres répondirent, nous y allons aussi avec vous. Ils montèrent donc sur une barque, & travaillèrent toute la nuit sans rien prendre. Le matin JESUS parut sur le bord, sans que ses Disciples le connussent. Il leur cria : N'avez-vous rien pris ? Ils répondirent que non. Jetez vos filets à la droite de vôtre barque, & vous en prendrez. Ils les jettèrent, & leurs filets se trouvèrent si pleins de poissons, qu'ils ne les pouvoient rirer. Le Disciple bien-aimé dit à Pierre : C'est le Seigneur. Aussi-tôt Pierre se ceignit, car il étoit nud, & se jeta à la nage pour arriver au bord. Les autres amenèrent leur barque, & leur filet, où étoient cent cinquante-trois gros poissons ; & quoiqu'il y en eût une si grande quantité, toutefois le filet ne fût pas rompu. Etant donc au bord, JESUS leur dit d'apporter de leur pêche, & ils virent du feu préparé, avec un poisson qui rôissoit, & du pain. Il leur dit : venez dîner. Et nul n'osoit lui demander qui il étoit ; car ils savoient que c'étoit le Seigneur. Il leur présenta donc du pain, & du poisson, & ils mangèrent. C'est la troisième fois qu'il se manifesta à eux étant plusieurs ensemble, depuis sa Résurrection. (b)

Jesus donne
à saint Pierre la
conduite de son
troupeau.

Après qu'ils eurent mangé, JESUS dit à Pierre : Simon Pierre ; m'aimez-vous plus que ceux-là ? Pierre répondit : Seigneur, vous savez que je vous aime. JESUS lui dit : Païssez mes agneaux,

(a) Johan. xx. 26. . . . 31.

(b) Johan. xxi. 1. . . . 14.

Il lui demanda une seconde fois : M'aimez-vous ? Pierre répondit : Seigneur, vous savez que je vous aime. JESUS lui dit : Paissez mes brebis. Enfin une troisième fois JESUS lui fit la même demande, & Pierre attristé qu'il lui eut fait trois fois la même question ; lui répondit : Seigneur vous connoissez toutes choses, vous savez combien je vous aime. JESUS lui dit : Paissez mes brebis. Je vous dis en vérité que quand vous étiez jeune vous vous ceigniez comme un voyageur, & vous alliez où vous vouliez : Mais lorsque vous serez vieux, un autre vous ceindra, & vous menera où vous ne voudriez point aller : Suivez-moi. Pierre le suivit : mais s'étant tourné il vit aussi ce Disciple que JESUS aimoit, qui le suivait ; & il dit : Seigneur, & celui-ci que fera-t'il ? JESUS lui répondit : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que vous importe ? Suivez-moi. Le bruit se répandit donc parmi les freres, que ce Disciple ne mourroit point. Mais le Seigneur ne lui dit pas qu'il ne mourroit point : mais simplement : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que vous importe ? C'est ce Disciple même qui a écrit ce détail, & qui rend témoignage à la vérité ; & son témoignage est vrai. (a)

Les Disciples de JESUS s'étant assembles dans la Galilée, ainsi que les Anges le leur avoient ordonné, se trouvèrent tous sur une certaine montagne, où JESUS se montra à eux tous ; & c'est apparemment dans cette occasion, où il se fit voir à plus de cinq cents freres ensemble, dont plusieurs étoient encore en vie, lorsque saint Paul écrivit la première Epître aux Corinthiens. (1. Cor. xv. 5. 6.) L'ayant vû ils l'adorèrent ; mais quelques-uns doutèrent que ce qu'ils avoient vû fût un vrai corps : car pour la Résurrection, elle étoit indubitable. JESUS leur dit : Toute puissance m'a été donnée au Ciel, & en la terre : Allez, instruisez toutes les Nations, & baptisez-les au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit ; enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai dit, & je demeure avec vous jusqu'à la fin des siècles. (b)

Les Apôtres s'en retournèrent à Jérusalem, parce que JESUS y devoit monter aux Cieux sur le mont des Oliviers. Ce fut là qu'il se fit encore voir à eux, & qu'il mangea avec eux, & leur reprocha leur incrédulité sur le sujet de sa Passion, & de sa Résurrection, leur faisant voir par les Ecritures, que tout cela devoit s'accomplir de cette sorte. Alors il leur ouvrit l'esprit, & leur donna l'intelligence des Ecritures, qui portoient qu'il devoit souffrir, & ressusciter le troisième jour ; & que l'on doit prêcher la pénitence, & la rémis-

An 36. de J. C.
& 33. de l'Ere
Vulgaire.

Huitième appa-
rition de J. C. sur
une montagne de
Galilée, à plus de
cinq cents person-
nes.

Neuvième appa-
rition. Jésus-
Christ se trouve
avec ses Disciples
sur la montagne
des Oliviers.

(a) *Johan. xxi. 15. . . 24.*

(b) *Mat. xxviii. 16. . . 20.*

cviii *HARMONIE DES QUATRE, &c*

An 36. de J. C.
33. de l'Ère
Vulgaire.

Jésus-Christ
monte au Ciel en
la présence de ses
Disciples.

tion des péchez en son nom, parmi tous les peuples, à commencer par Jérusalem. Allez donc par tout le monde, prêcher l'Évangile à toutes les Nations. Celui qui croira & sera baptisé, recevra le salut : Celui qui ne croira point, sera condamné. Et voici les prodiges qui accompagneront ceux qui croiront en moi : Ils chasseront les démons, parleront des Langues inconnues, feront périr les serpens, & guériront les maladies par l'imposition des mains. (a)

Il leur ordonna de demeurer à Jérusalem après qu'ils l'auroient vû monter au Ciel, jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus d'une vertu d'en-haut, par le baptême du Saint Esprit qu'ils devoient recevoir. (Act. I. 5. 6. 7.) Après qu'il leur eut ainsi parlé, il les conduisit hors de Jérusalem, jusqu'à Béthanie, & levant les yeux au Ciel, il les bénit, & disparut à leurs yeux, étant élevé par une nuée qui le déroba à leur vûe. Et comme ils le suivoient des yeux montant au Ciel, deux Anges se présentèrent à eux, & leur dirent : Hommes de Galilée, qu'admirez-vous, ayant les yeux élevez au Ciel, ce Jésus qui vient de s'élever dans les Cieux, viendra un jour comme vous l'avez vû s'élever dans les Cieux. Ils revinrent donc du mont des Oliviers à Jérusalem, & ils y demeurèrent tous ensemble en oraison, avec Marie mere de J E S U S, & ses parens selon la chair, jusqu'au jour de la Pentecôte auquel ils reçurent le Saint Esprit. (b)

(a) Marc. XVI. 14. . . . 18.
Luc. XXIV. 44. . . . 48.
Act. I. 1. . . . IX. 41.

(b) Marc. XVI. 19.
Luc. XXIV. 49. . . . 53.
Act. I. 5. . . . 14.





D I S S E R T A T I O N
S U R L E S E V A N G I L E S
A P O C R Y P H E S.

Saint Luc nous apprend au commencement de son Évangile, que plusieurs avant lui avoient entrepris de donner l'Histoire des choses qui s'étoient passées dans l'origine du Christianisme. Mais comme apparemment la plupart de ces Écrivains étoient ou trop abrégés, ou trop diffus, ou trop peu exacts, cet Évangéliste se crut obligé de composer quelque chose de meilleur, pour faire tomber ces écrits trop défectueux. Il y réussit heureusement. Les quatre vrais Évangiles, savoir celui de S. Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, & après eux celui de saint Jean, ayant été les seuls approuvés par les Apôtres, & reçus par les principales Églises, les autres Évangiles tombèrent dans le mépris; & on est en doute s'il en reste aujourd'hui quelques-uns de ceux, qui avoient été écrits avant saint Luc.

Mais le pere du mensonge qui avoit suscité de faux Christs, de faux Prophètes, & de faux faiseurs de miracles, pour décréditer JESUS-CHRIST, & ses prodiges, suscita en même tems des imposteurs, qui corrompirent les vraies Ecritures, ou qui en composèrent de fausses, pour diminuer l'autorité de celles qui étoient l'ouvrage du Saint Esprit, & qui contenoient la parole de vie, & la révélation des vérités éternelles. Ce qu'il y a de plus étonnant en cela, c'est que des personnes mêmes pieuses, & à bonne intention; mais peu instruites, se mêlèrent aussi par un exemple dangereux, de forger des ouvrages utiles, à ce qu'elles croyoient, à la Religion, & voulurent par une fraude pieuse attirer dans leur parti les Juifs, ou les Payens incrédules; en proposant aux uns des livres sous le nom d'Auteurs célèbres de leur nation, comme Esdras, saint Jacques, ou S. Pierre: & aux Payens des vers des Sybilles, & des Oracles si favorables au Christianisme, que s'ils eussent été vrais, personne n'auroit pu tenir contre leur autorité, & leur évidence.

Ces personnes faisoient beaucoup plus de tort au Christianisme qu'elles ne pensoient. Car en mêlant ainsi la vérité avec le mensonge, & le certain avec le douteux dans leurs ouvrages, elles fournissoient, sans y penser,

aux ennemis de la Religion des armes pour attaquer les vraies Ecritures, & leur monstroient l'exemple de forger, à leur tour, des écrits sous des noms respectables, & anciens, tout contraires à nos principes, & à la vérité de nos Ecritures. Celse, Porphyre, & Julien l'Apôstat n'ont pas manqué de se prévaloir de cette ouverture qu'on leur donnoit; & nos incrédules encore aujourd'hui s'en servent pour détruire la vérité de la Religion, & l'autenticité de nos Livres saints.

Les Peres se sont bien apperçû des pernicieux effets de cette liberté; & c'est ce qui les a rendu si religieux à conserver les Livres sacrez, & si circonspects à n'en recevoir que de vrais, & d'autentiques. C'est ce qui a retenu si long-tems plusieurs Eglises, à ne vouloir pas admettre certains Livres de l'Ecriture, parce qu'elles les voyoient contestez par d'autres Eglises: & qu'enfin les Conciles, & les saints Peres ont si souvent donné les catalogues des Livres sacrez, & ont réfuté, condamné, supprimé avec tant de soin, ceux que la malice des Hérétiques, ou la mauvaise simplicité de quelques Chrétiens, auroient voulu introduire, à l'ombre des grands noms des Apôtres, ou des anciens Disciples du Sauveur.

Les Fidèles aujourd'hui sont assez instruits sur le sujet des Livres apocryphes. Neus ne connoissons personne qui s'intéresse à les défendre. Ces ouvrages sont tombés dans le mépris, dans l'obscurité, & dans le néant; & peu de gens en ont connoissance. A Dieu ne plaise que nous voulions ici les remettre en crédit: mais puisqu'il n'y a plus de danger de les faire connoître, qui empêche que nous ne les mettions en évidence, pour leur faire perdre toute la vaine estime que leur rareté pourroit peut-être leur avoir acquise dans certains esprits dévians, qui croient qu'on ne les cache, que parce qu'on ne sauroit les réfuter solidement? Ils portent avec eux des caractères si sensibles de fausseté, & de supposition, qu'il ne faut que les ouvrir, pour les mépriser.

Voici la liste des faux Evangiles qui sont venus à nôtre connoissance, & qui sont marquez dans les Peres. Il y en a qu'on trouve encore aujourd'hui. D'autres sont entièrement perdus.

- | | |
|---|---|
| 1. L'Evangile selon les Hébreux. | } Ces quatre Evangiles sont apparemment les mêmes, sous différens titres. |
| 2. L'Evangile selon les Nazaréens. | |
| 3. L'Evangile des douze Apôtres. | |
| 4. L'Evangile de saint Pierre. | |
| 5. L'Evangile selon les Egyptiens. | |
| 6. L'Evangile de la Naissance de la Sainte Vierge. On l'a en Latin. | |
| 7. Le Protevangile de saint Jacques. On l'a en Grec, & en Latin. | |
| 8. L'Evangile de l'Enfance du Sauveur. On l'a en Grec, & en Arabe. | |
| 9. L'Evangile de saint Thomas. C'est le même que le précédent. | |
| 10. L'Evangile de Nicodème. On l'a en Latin. | |
| 11. L'Evangile Eternel. | |

12. L'Évangile de saint André.
13. L'Évangile de saint Barthélemy.
14. L'Évangile d'Apellés.
15. L'Évangile de Basilde.
16. L'Évangile de Cérinthe.
17. L'Évangile des Ebionites.
18. L'Évangile des Encratites. C'est le même que celui de Tatien.
19. L'Évangile d'Ève.
20. L'Évangile des Gnostiques.
21. L'Évangile de Marcion. C'est le même que celui de saint Paul.
22. L'Évangile de saint Paul. Le même que celui de Marcion.
23. Les Interrogations grandes, & petites de Marie.
24. Le Livre de la Naissance du Sauveur. Apparemment le même, que le Protevangile de saint Jacques.
25. L'Évangile de saint Jean ; autrement le Livre du Trépas de la Sainte Vierge.
26. L'Évangile de saint Mathias.
27. L'Évangile de la Perfection.
28. L'Évangile des Simonien.
29. L'Évangile selon les Syriens.
30. L'Évangile de Tatien. Le même que celui des Encratites.
31. L'Évangile de Thadée, ou de saint Jude.
32. L'Évangile de Valentin. Le même que celui de la Vérité.
33. L'Évangile de Vie, ou l'Évangile Vivant.
34. L'Évangile de saint Philippe.
35. L'Évangile de saint Barnabé.
36. L'Évangile de saint Jacques le Major.
37. L'Évangile de Judas d'Isarioth.
38. L'Évangile de la Vérité. Le même que celui de Valentin.
39. Les faux Évangiles de Leucius, de Séleucus, de Lucianus, d'Héfychius.

Il y a plusieurs de ces Évangiles qui ont plus d'un titre, & nous croyons qu'on peut les réduire à un bien moindre nombre, que celui qu'on vient de voir : mais il est certain que leur nombre est grand, comme on le verra ci-après.

Outre ces faux Évangiles, les faussaires ont aussi composé de faux Actes des Apôtres, & de fausses Épîtres de JÉSUS-CHRIST, de la Sainte Vierge, & des Apôtres, & enfin de fausses Apocalypses. On en parlera dans les Préfaces sur les Actes des Apôtres, & dans celles sur l'Apocalypse, & sur les Épîtres des Apôtres.

Dans la Préface sur saint Matthieu, nous avons essayé de montrer que

1. *L'Évangile selon les Hébreux*, 2. *L'Évangile des Nazaréens*, 3. *L'Évangile des douze Apôtres*, & 4. *Celui de saint Pierre*, n'étoient autres que l'Évangile Hébreu de saint Matthieu. Nous ne répétons point ici ce que nous avons dit en cet endroit.

5. L'Évangile selon les Egyptiens, qui est cité dans saint Clément Pape, (a) dans saint Clément d'Alexandrie, (b) dans saint Epiphane, (c) dans saint-Jérôme, (d) dans Théodote, (e) & dont Origènes, (f) Tite de Bostres, & Théophylacte sur saint Matthieu font aussi mention, est le plus ancien des Évangiles apocryphes, dont nous ayons connoissance.

Saint Clément Pape cite de cet Évangile qu'un certain homme ayant un jour demandé à JÉSUS-CHRIST quand le monde devoit finir, le Sauveur lui répondit : (g) *Lorsque deux ne feront qu'un ; quand ce qui est au dehors, sera dedans ; & lorsque l'homme, & la femme ne feront ni mâle, ni femelle.* Saint Clément d'Alexandrie ajoute : *Et lorsque vous foulerez aux pieds les habits de votre nudité.* Il paroît que cela ne veut dire autre chose, sinon que le second avènement de JÉSUS-CHRIST n'arrivera, que lorsque les hommes seront ressuscitez, & qu'ils seront nuds, sans ressentir les mouvemens de la concupiscence, & en quelque sorte en l'état des Anges qui ne se marient point, & qui n'épousent point de femmes. Il semble aussi insinuer un sentiment qui a été soutenu par quelques Anciens, qu'à la résurrection il n'y aura point diversité de sexes. On peut aussi l'entendre, comme s'il vouloit dire que le Christianisme ne s'établira que par l'union des deux peuples, du Juif & du Gentil, dans l'Église.

On lisoit dans le même Évangile, que Salomé ayant demandé au Sauveur, (h) *Jusqu'à quand les hommes mourront-ils ?* Jésus répondit : *Tant que vous autres femmes produirez des enfans. J'ai donc bien fait de n'avoir point d'enfans, repliqua Salomé. Mais le Sauveur lui dit : Nourrissez-vous de toute sorte d'herbes, à l'exception de celle qui est amère.* Saint Clément d'Alexandrie en cite encore ces paroles : *Je suis venu pour détruire les œuvres de la femme.* Il entendoit l'amour, & la génération. On comprend bien quels étranges abus on pouvoit faire de ces maximes. Aussi les Hérétiques ennemis de la génération, & passionnez pour la débauche, &

(a) Clem. Rom. Ep. 2. §. 12.

(b) Clem. Alex. lib. 3. Strom. p. 445.

(c) Epiph. h. h. 62.

(d) Ieronym. Proem. in Matt.

(e) Theodor. in calce Oper. S. Clem. Alex.

(f) Origen. in Matt. p. 331.

(g) Apud Clem. Rom. loco citato. ὅταν ἕνα ᾖ ἄνθρωπος, καὶ ἡ θήλυς ᾖ ἄνθρωπος, καὶ τὸ ἄρσεν μὴ εἶναι τῆς θηλείας ὅτι εἶναι. Clem. Alex. ὅταν τὸ τῆς

ἀνθρώπου εἶδος παύσῃ.

(h) Apud Clem. Alex. lib. 3. Strom. Μίσηται ἡ ἀνθρωπότης ἀποθανεῖν ; μελέτω αἱ γυναῖκες καὶ γυναικίους γενέσθαι. καθότι οὗ ἀνθρώπου κατὰ τὴν ἐπιπέραν μὴ γενέσθαι, ἀποβίβου λόγος ἡ Κόρη. Πάντα φάσι βελήναι, τὴν δὲ σπιρίαν ἔχουσαν μὴ φάγου. Idem pag. 453. Ἡλίου κατωδύου ἰδὲ ἰσχυρὰ τῆς θελείας καὶ τῆς ἐπιπέρας, ἔργα δὲ βίβου, καὶ φερού.

le libertinage, s'en servoient pour s'autoriser dans leurs désordres. Comme tout cela étoit énigmatique, on pouvoit aussi leur donner un bon sens. Sous le nom *d'herbe amère*, on pouvoit entendre le péché; & sous celui *d'œuvres de la femme*, on pouvoit entendre le péché originel, causé par la défobéissance de la première femme.

Saint Epiphane dit que les Sabelliens y cherchoient l'appui de leur erreur, prétendant que le Sauveur y avoit dit, *Que le Pere, le Fils, & le Saint Esprit ne sont qu'un*; ce qui est vrai dans le sens Catholique, puisque les trois Personnes divines ne sont qu'une même essence. Mais il est faux que le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, ne soient pas trois Personnes distinctes, & que ce ne soit que trois noms d'un même être.

Quelques-uns (a) ont crû que cet Evangile étoit le même que celui de Basilde, sur ce fondement que Basilde a répandu son erreur dans l'Égypte. Baronius (b) a conjecturé que quelques hérétiques d'Égypte l'avoient forgé sous le nom de saint Marc. M. Grabe (c) juge qu'il fut composé par les Chrétiens d'Égypte, avant que saint Luc y eut écrit le sien. Il croit que c'est principalement cet Evangile des Égyptiens qu'il avoit en vûe, lorsqu'il diloit à la tête de son Evangile, que plusieurs avant lui avoient tenté d'écrire l'Histoire de ce qui s'étoit passé dès le commencement du Christianisme. M. Mille (d) veut qu'il ait été composé en faveur des Esséniens, qui furent, selon lui, les premiers, & les plus parfaits Chrétiens de l'Égypte. On fait quel étoit leur goût pour les paraboles, & les explications allégoriques, & combien ils estimoient la chasteté. On remarque dans le peu de fragmens qui nous en restent, qu'il y avoit de quoi les contenter sur ces deux articles. Mais pour en porter un jugement plus certain, il faudroit l'avoir entier. Il est absolument perdu, aux fragmens près, que nous avons citez.

6. *L'Evangile de la Naissance de la Vierge.* L'on connoit jusqu'à trois Evangiles de la Naissance de la Sainte Vierge, & nous en avons encore deux entiers. Le principal est le Protevangile attribué à saint Jacques le Mineur, Evêque de Jérusalem. On l'a en Grec, & en Latin. Le second est l'Evangile de la Nativité de la Vierge, que l'on n'a qu'en Latin, avec une lettre des prétendus Chromace, & Héliodore à saint Jérôme, qui le prie de traduire cet ouvrage d'Hébreu en Latin, & la réponse prétendue de saint Jérôme, qui se charge de ce travail. Mais & ces lettres, & cet ouvrage sont également apocryphes. L'Evangile Latin de la Naissance de Marie, n'est que l'abrégé du *Protevangile de saint Jacques*, dont nous avons parlé plus au long dans la Dissertation, où nous tâchons de conci-

(a) Apud Albert. Fabric. de Apocryph. N. T. pag. 315.

(b) Baron. ad An. 44. n. 48.

(c) Grabe Spicileg. Patrum tom. 1. pag. 32.

(d) Mill. Proleg. 50. in N. T. Græc.

lier saint Luc avec saint Matthieu, sur la Généalogie de nôtre Sauveur.

Enfin le troisième Evangile de la naissance de la Sainte Vierge ne se trouve plus. Seulement saint Epiphane en rapporté une circonstance remarquable, mais fabuleuse, dont parle aussi Serapion Evêque de Tmuis, dans son Livre contre les Manichéens. Voici ce que dit saint Epiphane : (a) Zacharie, pere de Jean-Baptiste, étant dans le Temple, où il offroit l'encens, vit un homme avec la forme d'un âne, qui se présenta devant lui. Etant sorti du Temple, il s'écria : Malheureux que vous êtes, qu'est-ce que vous adorez ? Mais la figure qu'il avoit vûë, lui ferma la bouche, & l'empêcha d'en dire davantage. Après que la voix lui eut été renduë à la naissance de Jean-Baptiste, ayant osé publier ce mystère d'iniquité, les Juifs le firent mourir dans le Temple, où les marques de son sang demeurerent long-tems imprimées sur le pavé.

Saint Augustin (b) nous apprend aussi que le Livre de la Naissance de Marie, dont se servoient les Manichéens, portoit que Joachim pere de la sainte Vierge, étoit de la tribu de Lévi ; (c) au lieu que les livres que nous avons sous les mêmes titres, marquent distinctement qu'il étoit de la race de David, & par conséquent de la tribu de Juda. Le Protevangile ne marque point expressément sa famille : il insinué qu'il étoit puissamment riche, & qu'il avoit de grands troupeaux à la campagne. On ne peut douter que ces faux Evangiles, dont le Protevangile paroît être l'original, ne soient très-anciens, puisqu'on les voit citez des les premiers siècles. Saint Epiphane (d) les attribue aux Gnostiques. Origènes, (e) & Tertullien (f) y font quelquefois allusion. Sérapion (g) qui vivoit au quatrième siècle, saint Gregoire de Nyffe, (h) saint Jérôme, (i) saint Zénon de Verone, (k) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (l) Eustathe d'Antioche, (m) ou l'Auteur publié sous son nom par Allatius, saint Pierre d'Alexandrie, (n) & plusieurs autres en font aussi mention expresse, ou y font allusion dans leurs Ouvrages.

8. L'Evangile de l'Enfance du Sauveur a été fort connu par les Anciens ; (o) Nous l'avons entier en Arabe, & il a été donné en cette langue, avec la Version d'Henri Sirkus, M. Corelier en a donné un fragment en Grec ;

{ a } Epiph. Hæres. 26. n. 12.

{ b } Aug. lib. 23. contra Faust. c. 9.

{ c } August. ibidem.

{ d } Epiph. Hæres. 26. n. 12.

{ e } Origen. lib. 22. in Matt. p. 223.

{ f } Tertull. Scorpiac. c. 8.

{ g } Serapion contra Manichæos.

{ h } Greg. Nyss. homil. de Nativit. B. M.

{ i } Irenæus contra Helvid.

{ k } Zeno Veron. homil. 6. de Nativit.

{ l } Opus imperfect. homil. 2.

{ m } Eustath. in Hexæmer. p. 70.

{ n } Petr. Alex. Can. 13. de Penitentia.

{ o } Iren. advers. hæres. l. 1. c. 17. Epiph. hæres. 26. n. 20. Orig. homil. 1. in Luc. Chris. homil. 16. & 20. in Joân. Ambros. proem. in Luc. Irenæus. Pref. in Matt. Euseb. l. 3. Hist. Eccl. c. 25. Cyrill. Jerosol. Catech. 4. & 6. Athanas. in Synopsi. Alia plures apud Albert. Fabric. de Apoc. c. 7. p. N. T.

où l'Auteur prend le nom de Thomas. Cet ouvrage est rempli des miracles qu'il suppose avoir été faits par J E S U S depuis sa plus tendre enfance, dans son voyage d'Egypte, & après son retour à Nazareth, jusqu'à l'âge de douze ans. Mais la plupart sont si incroyables, & si puérides, qu'il n'y a qu'une crédulité excessive, & ignorante, qui soit capable de s'en accommoder. D'ailleurs S. Jean l'Evangeliste nous dit expressément que le changement d'eau en vin aux nœces de Cana, est le premier prodige que le Sauveur eût fait. (a) Et en effet, J E S U S-CHRIST seroit-il demeuré si long-tems dans l'obscurité, s'il eût opéré un si grand nombre de merveilles, dès les premières années de sa vie?

Quelques-uns ont attribué cet Evangile à saint Pierre; d'autres à saint Matthieu, & d'autres à S. Thomas. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il fut composé par les premiers hérétiques du Christianisme. Saint Irénée (b) dit que les Marcotiens, sorte de Gnostiques, s'en servoient. Origènes, saint Ambroise, & saint Jérôme en parlent sous le nom d'Evangile de saint Thomas Apôtre. Mais saint Cyrille de Jérusalem (c) assure qu'il n'est point de cet Apôtre, mais de Thomas l'un des trois disciples de l'hérétique Manés. Ces trois disciples sont Thomas, Buddas, & Hermas. Mais si Thomas disciple de Manés est auteur du livre de l'Enfance du Sauveur, il faut le distinguer de celui que nous avons aujourd'hui, & qui est cité par saint Irénée, & par Origènes, & qui paroît plus ancien que Manés. Gélase, & le Prêtre Timothée (d) distinguent l'Evangile de Thomas, de celui de l'Enfance. Mais il est plus probable que c'est le même, & que saint Cyrille n'a pas été bien informé, lorsqu'il a crû que l'Evangile de l'Enfance étoit de Thomas le Manichéen. Il n'a pu avoir d'autre fondement de son opinion, sinon que les Manichéens s'en servoient ordinairement, comme saint Augustin le remarque, & plusieurs autres après lui. (e)

Voici le précis des miracles qui se lisent dans le livre de l'Enfance, & comme il commence. Il est dit dans le livre de Joseph, autrement Caïphe, que J E S U S parla dans le berceau. (Cela se trouve aussi plus d'une fois dans l'Alcoran) Joseph, & Marie approchant de Bethléem, Marie dit à Joseph que le terme de ses couches étoit venu; & n'ayant pu arriver jusqu'à la ville, elle entra dans une caverne, où elle accoucha. Dans cet intervalle Joseph étoit allé pour chercher une sage-femme. En arrivant avec elle, il trouva la caverne toute brillante de lumière, & l'enfant nou-

(a) Joan. II. 21.

(b) Iren. lib. 1. c. 17.

(c) Cyrill. Jerusol. Catech. 6. Μνήσις ἀναγορευμένη τὸ ἄξιον ὄνομα ἱσαΐου, ἐν τῷ ἵκανῶν ἔτι δὲ δόξια ἀνεύχου, ἀπὸ τῆς ἡλικίας ἑπτὰ ἐτῶν, τὸ ἴδιον πατρὸς.

(d) Timoth. Præf. Constantinop. lib. de his qui ad Eccles. accedunt, edito à Mourfio de variis divon. p. 127.

(e) Aug. contra Manichæos. c. 17. Et lib. 22. contra Faust. c. 79. Et lib. 1. de Sermonibus Domini in monte 4. 20. n. 65.

veau-né couché dans la crèche, & enveloppé de ses langes. La femme qui étoit venue ayant touché l'enfant, fut aussitôt nettoyée de la lépre, dont elle étoit incommodée. Les Anges apparurent aux pasteurs avec une grande lumière, comme il est raconté dans saint Luc. L'enfant fut circoncis dans la caverne, & son prépuce fut gardé par la même femme, qui avoit été guérie de sa lépre quelques jours auparavant. Cette pélicule fut conservée dans un vase d'albâtre, avec des onguents précieux. C'est ce même vase qui fut acheté par Marie la Péchereuse, qui oignit les pieds du Sauveur.

Le quarantième jour après sa naissance il fut présenté au Temple, accompagné des Anges, qui l'environnoient comme des gardes. Le vicillard Siméon le reçut entre ses bras, & Anne la Prophétesse en rendit grâces à Dieu. Les Mages étant venus à Bethléem, suivant la prédiction de Zoroastre, Marie leur donna une des bandes dans lesquelles elle enveloppoit le petit JESUS; & les Mages, en suivant l'Ange qui leur avoit apparu sous la forme d'une étoile, s'en retournèrent dans leur pays.

Cette bande que les Mages avoient reçue de Marie, ayant été jettée dans le feu, en fut tirée entière. Hérode ayant résolu de mettre à mort tous les enfans de Bethléem, Joseph fut averti en songe de se sauver en Egypte. Etant arrivé à Alexandrie, l'idole (de Sérapis) tomba, tout le pays fut agité d'un grand tremblement de terre, & l'enfant du Prêtre fut délivré des démons qui le possédoient, en touchant les langes de JESUS. Joseph, & Marie craignant les Payens, se retirèrent d'Alexandrie, & se sauvèrent dans le désert, où ils entrèrent dans une caverne de voleurs. Les voleurs effrayés par un grand bruit qu'ils croyoient entendre, lâchèrent ceux qu'ils avoient pris, & se sauvèrent. Une femme possédée fut guérie. Une jeune épousee étant devenuë muette, recouvra la parole en embrassant le petit JESUS. Une autre femme fut délivrée d'un démon en forme de serpent, qui la tourmentoit toutes les nuits. Une autre femme incommodée de la lépre, fut guérie en se frottant avec de l'eau, où JESUS avoit été lavé. Un enfant, né lépreux, fut guéri par le même remède.

Un homme fut délivré d'un maléfice, qui l'empêchoit de consommer son mariage. Un jeune homme changé en mulier, fut rétabli dans son premier état. Deux voleurs, nommez Titus & Dumacus, ayant laissé passer Joseph & Marie, sans leur faire de mal, JESUS-CHRIST prédit que l'un & l'autre seroit attaché à la croix avec lui. Etant arrivés à Matara auprès d'une fontaine, la sainte Vierge y lava la tunique du Sauveur, de la sueur de laquelle naquit le baume. (Sozomene liv. 5. ch. 21. raconte quelques autres miracles arrivés en cet endroit.) Ils demeurèrent trois ans en Egypte, & JESUS y fit une infinité de miracles, qui ne sont écrits nulle part. Joseph ayant été averti par un Ange de retourner à Nazareth, alla

d'abord à Bethléem, où il guérit un enfant qui étoit fort incommodé, & enrassé d'un autre avec l'eau dont J. C. avoit été lavé.

Deux femmes épouses d'un même mari, avoient chacune un enfant malade; l'une s'adressa à Marie, en obtint une bandelette de JESUS, l'appliqua sur son fils, & le guérit. L'enfant de sa rivale mourut, ce qui causa entr'elles une étrange jalousie. La mere de l'enfant mort, jeta le fils de l'autre dans un four chaud; mais il n'en ressentit aucun mal. Elle le jeta ensuite dans un puits, dont on le retira sans aucune incommodité. Quelques jours après celle qui avoit fait tout ce mal, tomba dans le puits, & y périt. Une autre femme avoit deux enfans, dont l'un étant mort, & l'autre en extrême danger, celui-ci fut guéri ayant été mis dans le lit du petit JESUS; c'est celui qui est nommé Barthelemy dans l'Evangile. Une femme lépreuse fut guérie avec l'eau dont JESUS avoit été lavé. Une autre fut guérie de même, & de la même maladie. Une fille fut délivrée d'un démon, qui lui apparoissoit sous la figure d'un dragon, qui la vouloit dévorer.

Une femme avoit un enfant nommé Judas, possédé du démon; (c'est Judas Iscariotte,) on l'apporta près de JESUS, il lui mordit le côté, & fut guéri. (C'est ce même côté qui fut percé de la lance à la Passion.) Un jour des enfans jouant avec JESUS, faisoient de petits animaux de terre. JESUS en faisoit comme eux; mais il leur donnoit la vie, en sorte qu'ils alloient & venoient, buvoient & mangeoient. (Il est parlé de ce miracle dans l'Alcoran, surat 3. & 5. & dans *Toldos de Jesus.*) JESUS étant entré dans la boutique d'un Teinturier, jeta dans la poëlle tout ce qu'il y trouva d'habits & d'étoffes, & les rendit ensuite à chacun de la couleur qu'ils voulerent. Joseph alloit avec JESUS par les maisons de la ville, travaillant de son métier de charpentier, ou menuisier; tout ce qui se trouvoit trop long, ou trop court, JESUS l'allongeoit, ou le raccourcissoit, selon le besoin. Il agrandit ainsi le trône du Roi de Jérusalem, composé d'un bois précieux, conservé depuis le tems de Salomon, & auquel Joseph avoit travaillé deux ans.

JESUS s'étant mêlé avec des enfans qui jouoient, il les changea en boucs, & ensuite les remit en leur premier état. Un jeune homme ayant été mordu d'une vipère, JESUS fit venir l'enfant sur le trou du serpent, appella la vipère, lui fit succer le venin qu'elle avoit répandu dans sa playe, la fit crever, guérit l'enfant, & lui prédit qu'il seroit un jour son disciple; c'est Si non, surnommé le Zélé. Joseph envoya Jacques son fils avec JESUS, chercher du bois dans la forêt. Jacques ayant été mordu d'une vipère, Jesus le guérit. Un enfant avec qui JESUS étoit, étant tombé du toit, se tua. On accusa JESUS de l'avoir tué: mais JESUS le fit parler, & déclarer que ce n'étoit pas lui qui l'avoit fait tomber. Marie envoya un jour JESUS puiser de l'eau. La cruche s'étant rompue, Jesus

ramassa l'eau dans son manteau , & l'apporta à sa Mere.

Un jour de sabbat J E S U S fit une petite fontaine avec de la bouë , & mit sur ses bords douze moineaux de même matière. On averti Anani que J E S U S violoit le sabbat ; il accourut , & il vit avec étonnement que les petits moineaux de bouë s'envoloient. Le fils d'Anani ayant voulu détruire la fontaine , l'eau disparut , & J E S U S lui dit que sa vie disparaîtroit do même. Aussi-tôt il sécha , & mourut. Un autre enfant voulant faire tomber J E S U S , J E S U S lui-même le menaça de le faire tomber. Il tomba , & mourut sur le champ. Un maître d'école de Jérusalem ayant souhaité d'avoir J E S U S - C H R I S T pour disciple , J E S U S lui fit des questions qui l'embarrassèrent , & qui lui firent voir qu'il en favoit plus que lui. Ensuite il récita seul l'alphabet , & laissa son maître tout interdit. Ce maître l'ayant voulu frapper , sa main se sécha , & il mourut sur le champ.

J E S U S étant allé à Jérusalem à l'âge de douze ans , s'assit au milieu des Docteurs , & leur fit des questions , & des réponses , non-seulement sur la Loi , mais aussi sur la Philosophie , l'Astronomie , & toutes sortes de sciences , qui les ravirent en admiration. De là il s'en retourna à Nazareth avec Joseph & Marie , où il demeura jusqu'à l'âge de trente ans , *cachant ses miracles , & étudiant la Loi.* Voilà le précis de l'Évangile de l'Enfance , comme il a été donné en Arabe par Sixius.

Il paroît par le fragment qu'a fait imprimer M. Cotelier , que le Grec en étoit un peu différent , & quant à l'ordre des miracles , & quant aux circonstances. Le premier miracle qu'il raconte , est celui des douze moineaux de terre , à qui J E S U S donna la vie. Il dit qu'il éclaircit les eaux de ses fontaines , & rendit la santé , & le mouvement au fils d'Anani , qu'il avoit rendu perclu , pour avoir répandu l'eau de ses fontaines. Il lui laissa toutefois un membre desséché , pour le faire souvenir du miracle. Un jour J E S U S marchant dans la rue , un enfant l'arrêta par l'épaule ; J E S U S lui dit : Ne passeras-tu pas ton chemin , & aussi-tôt l'enfant tomba roide mort. Les parens de cet enfant en ayant porté leurs plaintes à Joseph , furent rendus aveugles par J E S U S. Joseph entendant les plaintes qu'on lui en faisoit , s'approcha de J E S U S , & lui tira les oreilles. J E S U S en colère lui dit : Qu'il vous suffise que ces gens cherchent sans trouver , vous n'avez pas fait sagement : Souvenez-vous que je suis votre fils , & laissez-moi en repos. Il rapporte après cela l'histoire du maître d'école , & celle du reinterrier. On voit par cet échantillon , que l'Évangile Grec , étoit encore plus impertinent , que l'Arabe , dont nous avons donné le précis.

10. *L'Évangile de Nicodème* n'est point connu des anciens. On ne le trouve point dans les Auteurs Grecs. Le *Synaxarion* des Grecs , livre fort nouveau , en fait mention ; mais seulement sur un oïi-dire. Il ne l'avoit apparemment jamais vu. Les Anciens citent souvent les *Actes de Pè-*

Luce, (a) qui ont fourni le fond de ce faux Évangile. On trouve dans l'Évangile de Nicodème ce qui étoit dans les anciens actes, mais mêlé avec une infinité de circonstances fabuleuses. Du tems de Paul Orose, (b) & de Grégoire de Tours; (c) on ne connoissoit point d'Évangile de Nicodème. Mais ils citent les Actes de Pilate.

M. Fabricius (d) conjecture que ce sont les Anglois, qui ont forgé l'Évangile de Nicodème, tel que nous l'avons, depuis qu'ils ont voulu se donner Nicodème pour leur premier Apôtre. Ce qui est certain, c'est que l'Évangile tel qu'il est, est plus nouveau que les anciens Peres qui ont connu les Actes de Pilate. Le Latin de l'Évangile de Nicodème est très-barbare, & de la plus basse latinité. Il n'a jamais été en Grec; on y trouve des manières de parler qui n'ont été en usage que plusieurs siècles après JESUS-CHRIST.

Les anciens Actes de Pilate, étoient un ouvrage tiré apparemment d'une Lettre de Pilate à Tibère, où ce Gouverneur lui rendoit compte de ce qui étoit arrivé à l'occasion de JESUS; au lieu que l'Évangile de Nicodème, est une longue, ennuyeuse, barbare, & fabuleuse narration, supposée sous le nom de Nicodème Juif, & que l'on prétend faussement avoir d'abord été écrite en Hébreu.

La vraie Lettre de Pilate fut apparemment corrompue; & interpolée d'assez bonne heure, & quelque Chrétien, par un zèle qui n'étoit pas selon la science, en composa d'abord un livre assez ample, sous le nom des Actes de Pilate; lequel ayant été perdu, on en a fabriqué un autre en Latin, sous le nom d'Évangile de Nicodème.

Quoi qu'il en soit, cet Évangile raconte qu'Anne, Caïphe, Summas, Daran, Gamaliel, Judas, Lévi, Nephtalim, Alexandre & Cyrus vinrent accuser JESUS-CHRIST devant Pilate: que Pilate se défendit beaucoup de le condamner. Mais qu'enfin vaincu par leurs importunités & leurs menaces, il le leur livra pour être crucifié. Les interrogatoires de Pilate, les accusations des Juifs, & les réponses de JESUS y sont exprimées fort au long. Nicodème paroît pour justifier JESUS, aussi-bien que le malade qu'il avoit guéri à la piscine probatique; l'aveugle-né à qui il avoit rendu la vue, & la femme qui ayant touché le bord de la frange de JESUS-CHRIST, fut guérie du flux de sang qui la tourmentoit depuis douze ans. Il donne à cette femme le nom de Véronique. D'autres témoins en grand nombre comparurent ensuite pour JESUS, & racontèrent les miracles que JESUS-CHRIST avoit fait sur eux, ou dont ils avoient

(a) Justin. Martyr. Apol. 1. pag. 76. & 84.
Tertull. Apologes. cap. 21. Euseb. Chronic. lib. 2.
ad an. 2051. & Hist. lib. 2. cap. 2. Ezech. barof.
29. n. 1. Chrysof. Inmit. 7. in Pascha.

(b) Paul. Oros. lib. 7. Hist. cap. 4.
(c) Gregor. Turon. lib. 3. Hist. Franc. c. 22.
(d) Ezech. de Apocryph. N. T. pag. 215.

été témoins. Mais tout cela n'empêcha pas que Pilate ne le condamnât à mourir en croix entre deux voleurs, dont l'un s'appelloit *Dimas*, & l'autre *Gestas*.

Il fut donc conduit au Calvaire, & attaché à la croix, ayant *Dimas* à sa droite, & *Gestas* à sa gauche. Longin perça le côté de *JESUS*; & *Dimas* se convertit. *JESUS* fut mis au tombeau par Joseph d'Arimathie: Les principaux des Juifs l'ayant appris, mirent Joseph en prison. Mais il en fut délivré pendant la nuit, par quatre Anges, qui ayant levé les murs de la prison, les laissèrent ensuite descendre au même endroit, lorsqu'il fut sorti. Les soldats qui avoient gardé le tombeau, racontèrent aux Juifs comme *JESUS* étoit ressuscité: Mais on leur donna de l'argent pour les empêcher de dire la vérité. Trois hommes vinrent dire aux Sénateurs, qu'ils avoient vu *JESUS* sur le mont des Oliviers, parlant avec ses Disciples. Mais on ne les voulut pas croire. Joseph d'Arimathie raconta à Anne & Caïphe, comment plusieurs anciens étoient ressuscitez avec *JESUS-CHRIST*, & en particulier les deux freres du vieillard Siméon, qui avoit reçu *JESUS* dans ses bras. Il leur dit que ces deux freres étoient encore vivans, & demeuroient actuellement à Arimathie. On les fit venir à Jérusalem, & ils racontèrent diverses choses merveilleuses de la descente de *JESUS-CHRIST* dans les enfers, & de la manière dont ils étoient ressuscitez avec plusieurs autres. Ils rapportèrent le dialogue de Sathan prince de la mort, avec Lucifer prince de l'enfer, qui prétendoit que *JESUS* lui seroit amené comme les autres morts. Mais *JESUS* ouvrant les portes de l'enfer, emmena avec lui tous les Saints, & y laissa les démons avec les réprouvez.

Comme tous ces Saints alloient au Ciel, Hénoc & Elie vinrent devant d'eux, & racontèrent ce qu'ils devoient faire au dernier jour contre l'Antechrist. Enfin le bon Larton vint aussi portant sa croix, & entra avec eux tous dans le Paradis. C'est ce que *Charinus* & *Lenthius*, freres du vieillard Siméon attestèrent dans Jérusalem. Ils écrivirent même leur récit, & furent subitement transportez au-delà du Jourdain.

Pilate ayant appris ces choses alla au Temple, & se fit montrer par les Prêtres, les Livres sacrez: il leur fit avouer que *JESUS-CHRIST* étoit le Messie marqué dans leurs Ecritures. L'Evangile de Nicodème finit par ces termes. *Au nom de la Très-sainte Trinité, fin du récit des choses qui ont été faites par nôtre Sauveur Jesus-Christ, & qui a été trouvé par le Grand Théodose Empereur, dans le Prétoire de Pilate, & dans les écrits publics. Fait l'an dix-neuf de Tibère, & le dix-sept d'Hérode Roi de Galilée; le huitième des Calendes d'Avril, le vingt-troisième Mars, l'an de la 202. Olympiade, sous les Princes des Juifs Anne & Caïphe. Tout cela a été écrit en Hébreu par Nicodème.*

On trouve deux lettres Latines de Pilate à Tibère, sur la mort de *JESUS*

JESUS-CHRIST; mais on convient qu'elles sont récentes, & supposées. Lambecius les avoit vûes en Grec. Nous ne les rapportons pas ici. On peut voir les Livres apocryphes du nouveau Testament, par M. Fabricius. (a)

Eusèbe (b) nous apprend que les Payens sous l'Empire de Maximien, publièrent de faux actes de Pilate, pleins de blasphèmes contro JESUS-CHRIST, & qu'on les répandit par tout avec affectation, par ordre de l'Empereur; & qu'on obligeoit les maîtres d'écoles de les faire apprendre aux enfans. Ces actes sont entièrement perdus, & Eusèbe (c) en montre la fausseté par la date, qui portoit que cela étoit arrivé sous le quatrième Consular de Tibère, qui revient à la septième année de son Empire. Quoiqu'il soit certain que Pilate ne fut envoyé en Judée que la douzième année de cet Empereur.

11. *L'Evangile Eternel*, est nouveau. Il fut composé par un Religieux Mandiant du treizième siècle. Il fut flétri par Alexandre IV. & condamné au feu, mais avec ordre de le faire secrètement, de peur de causer du scandale aux freres. (d) Le nom d'*Evangile Eternel*, est pris de l'Apocalypse, (e) où un Ange porte cet *Evangile Eternel*, & le publie dans toute la terre, & à tous les peuples du monde. L'auteur qui composa celui qui parut au treizième siècle, prétendoit que l'Evangile de JESUS-CHRIST que nous avons entre les mains, seroit aboli, ou du moins abrogé, de même que la Loi de Moÿse a été abrogée par l'Evangile, quant à ses cérémonies, à ses loix judiciaelles. Nous en pourrions parler plus au long sur l'Apocalypse.

12. *L'Evangile de saint André*, n'est guères connu que par le Decret de Gélase, qui l'a condamné. On parlera ailleurs des Actes de saint André, qui sont plus fameux, & plus connus.

13. *L'Evangile de saint Barthelemy*, est condamné par Gélase. Saint Jérôme, (f) & Bède (g) en font mention. Mais il y a assez d'apparence que ce n'est autre chose que l'Evangile Hébreu de saint Matthieu, qu'Eusèbe, (h) & quelques autres après lui (i) ont dit avoir été porté par saint Barthelemy dans les Indes, où Pantanus le trouva, & l'apporta à Alexandrie. Le faux Denys l'Aréopagite cite ces paroles comme de saint Barthelemy: (k) *La Théologie est abondante, & toute à la fois resserrée. Et l'Evangile de même, est en même-tems ample & concis.* Quelques-uns croient

(a) Vide pag. 298. & sequ.

(b) Eusèb. lib. 9. cap. 5. Hist. Eccles.

(c) Eusèb. lib. 2. cap. 9. & 12. Hist. Eccles.

(d) M. s. lib. Paris ad 1257.

(e) Apoc. xiv. 6.

(f) Ieronym. Proleg. Comment. in Matth.

(g) Bédæ. Proem. in Lucam.

(h) Eusèb. lib. 1. cap. 10. Hist. Eccles.

(i) Nicéphor. lib. 4. c. 32. Ieronym. Catalog. cap. 46.

(k) Dionys. de Mystica Theolog. cap. 2. Οὐκ ἔστιν ἡ θεία βασιλευμένη Θεοῦ, καὶ περικλυτὸν θεολογίαν αὐτῆς, καὶ ἰσακρίβη. καὶ τὸ ἐναργεῖον πλάτος, καὶ μέγαν, καὶ ἄδυτον σφαιροειδῆ.

qu'elles sont tirées de l'Évangile de saint Barthelemy ; (a) d'autres, de quelques-unes de ses Lettres ; (b) D'autres, (c) de la tradition qui s'est consercée dans la mémoire des Fidèles.

14. *Le faux Évangile d'Apelles*, est connu dans saint Jérôme, (d) & dans Bède. (e) Il ne paroît pas que cet Hérésiarque ait composé un Évangile nouveau ; mais à l'imitation des autres Hérétiques qui l'avoient précédé, il corrompt les vrais Évangiles. C'est ce qu'Origènes (f) lui reproche fort vivement. Et saint Epiphane (g) lui attribue ces paroles, qui marquent assez quelle étoit sa pratique. *Soyez, disoit-il, comme de bons changeurs, usez des Ecritures, & choisissez-en ce qu'il y a de meilleur*, Marcion son disciple l'imira dans la suite, en terranchant & ajoutant dans les anciens Évangiles, ce qu'il jugea à propos.

15. *L'Évangile de Basilde*, est célèbre chez les Anciens ; (h) mais il n'en reste rien aujourd'hui. M. Fabricius semble croire que ce n'étoit autre chose, que les vingt-quatre livres qu'il avoit écrit sur l'Évangile, & dont parle Eulèbe. On a quelques fragmens de ces Livres dans le Spicilege de M. Grabe. (i) Basilde se vançoit d'avoir appris sa doctrine de Glaucias, interprète de saint Pierre. (k) Origènes, & saint Jérôme marquent distinctement un Évangile, selon Basilde. Il n'y chercha pas tant de détours que les autres hérésiarques, qui donnoient à leurs Livres des noms de quelque Apôtre. Pour lui il intitula le sien sans façon : *Évangile selon Basilde*.

16. *L'Évangile de Cérinthe*, est selon saint Epiphane, (l) un de ceux qui avoient été écrits avant que saint Luc entreprit le sien, & dont cet Évangéliste a parlé, en disant (m) que plusieurs avant lui avoient essayé d'en composer. Le même saint Epiphane semble dire en quelque endroit, (n) que Cérinthe se servoit de l'Évangile de saint Matthieu. Et ailleurs (o) il dit, que les Alogiens attribuoient à cet hérétique l'Évangile de saint Jean.

17. *L'Évangile des Ebionites*, n'étoit autre que celui de saint Matthieu, que ces hérétiques recevoient, & qu'ils tronquoient à leur fantaisie. (p)

(a) Itting. pag. 124. *Append. de heresiarchis.* Dilla lib. 1. cap. 27. *de scriptis Dionysii.* apud Fabric. de apocryph. N. T.

(b) Gorder. in Not. ad Dionys.

(c) Max. in. & Pachym. *Vide Combefis ad Nicet.* pag. 496.

(d) Ieronym. *Proim. Comment. in Matt.*

(e) Beda. *Prolog. Comment. in Lucam.*

(f) Origen. *Epist. ad Ambros. in Apologia Rufini pro Origene.*

(g) Epiphane. *hæres. 44. n. 2. Γινώσκοντες εὐαγγέλιον.* καὶ τὸ εὐαγγέλιον αὐτοῦ κατὰ μαρτυρίαν

ἀποστόλων ἢ 24 βιβλίων.

(h) Origen. & Ambros. *Proim. in Luc. Ieronym. Prefat. in Matth. Origen. lib. 26. in Matt. xxiii. 34. 35. Euseb. lib. 4. c. 7. Hist. Ecclæs.*

(i) *Vide Grabe. Spicileg. PP. parte 2. p. 39.*

(k) Clem. Alex. lib. 7. *Strom.*

(l) Epiphane. *hæres. 51.*

(m) Luc I. 1.

(n) Epiphane. *hæres. 30. cap. 14.*

(o) Epiphane. *hæres. 51. n. 3.*

(p) *Apud Epiphane. hæres. 30. cap. 13.*

Ils le commençoient par ces paroles: *Au sens d'Hérode Roi de Judée, Jean vint baptiser du baptême de la pénitence dans le Jourdain, & tout le monde venoit à lui pour être baptisé. Or Jean étoit de la race d'Aaron, fils de Zacharie, & d'Elizabéth. On lisoit que JESUS y étoit venu aussi, & que le Ciel s'étoit ouvert aussitôt qu'il étoit sorti de l'eau; & que le Saint Esprit avoit paru sur lui, & étoit entré en lui sous la forme d'une colombe. Alors on ouït une voix du Ciel, qui disoit: Vous êtes mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance. Et encore: Je vous ai engendré aujourd'hui. Et en même-tems il parut un grand éclat de lumière; ce que Jean ayant vu, il dit: Qui êtes-vous, mon Seigneur? Et aussitôt on ouït une voix du Ciel, qui dit: C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis m'a complaisance. Alors Jean se jettant à ses pieds, lui dit: Seigneur, c'est à vous à me baptiser; mais Jesus l'empêcha, disant: Il faut que nous accomplissions toutes choses. On voit par là que les Ebionites avoient beaucoup altéré le vrai Evangile de saint Matthieu, pour favoriser leur dogme, contraire à la Divinité du Sauveur.*

Dans un autre endroit (a) les Ebionites faisoient dire à JESUS-CHRIST: *Je suis venu pour détruire les sacrifices; & si vous ne cessez de sacrifier, la colère de Dieu ne cessera pas de vous attaquer.* Ils lisoient ainsi ce que J. C. dit à ses Apôtres dans la dernière Cène: (b) *Ay-je désiré de manger cette Pâque charnelle, (ou cette chair, de la Pâque) avec vous?* Au lieu que saint Luc on dit simplement: (c) *J'ai ardemment désiré de manger cette Pâque avec vous.* Ces deux passages paroissent avoir été contre les Nazaréens, qui observoient encore les cérémonies légales.

Saint Epiphane (d) dit que ces Hérétiques pour séduire les simples, admettoient les noms des douze Apôtres, & avoient certains livres qu'ils disoient avoir été composez par eux: par exemple, celui de saint Jacques. Il veut parler apparemment du Protevangile dont on a fait mention ci-devant.

: 18. *L'Evangile des Encratites*, n'est point un Evangile différent des quatre Evangiles Canoniques. Mais Tatien les ayant fondus ensemble, en composa un seul de quatre, qui fut appelé *l'Evangile de Tatien*, ou *des Encratites*, (e) ou *selon les Hébreux*. Théodoret (f) témoigne que non seulement les Encratites, mais aussi les Catholiques des Provinces de Syrie, & de Cilicie se servoient de l'Evangile de Tatien.

(a) Ibidem n. 16. Οτι ἔδωκε καθάρματα ἕν
 θεοῦ, καὶ ἴδιον καὶ καθαρὰ τὰ ἑαυτοῦ, καὶ καθάρματα
 αὐτῶν ἡ ἑαυτοῦ.

(b) 16 d. n. 21. Μὲ ἐπιθυμῶν ἐπιθῆναι
 αὐτῷ τῷ πάλῳ φαγῆναι μετ' αὐτοῦ.

(c) Luc. xxii. 15.

(d) Epiphani. heres. Ebionit. n. 23.

(e) Epiphani. heres. 47. n. 3. Αὐτοῖσι δὲ τὸ
 εἶναι τοιαύτου ἑνὸς γένους ἑσὶ ἀπὸ τῶν ἑβραίων;
 ὅσοι κατὰ Ἑβραϊκὰ τοῖς καλοῦσιν.

(f) Theodoret. Marrese. fabul. lib. 1. c. 20.

19. *L'Evangile d'Eve*, étoit en usage chez les Gnostiques. (a) On n'en fait que peu de particularitez; on y lisoit par exemple: *J'ai vu un arbre, qui portoit chaque année douze fois son fruit: c'est l'arbre de Vie*. Ils expliquoient cela du flux ordinaire des femmes. On y lisoit encore cette autre pièce d'énigme. (b) *J'étois sur une haute montagne, & je vis un homme fort grand, & un autre très-court, & j'ouïs comme la voix d'un tonnerre. Alors m'étant approché, j'entendis ces paroles: Je suis ce que vous êtes, & vous êtes ce que je suis; & je suis par tout où vous êtes, & je suis répandu par tout. Vous me recueillez par tout où vous voulez, & en me recueillant; vous vous ramassez vous-mêmes*. On peut lire saint Epiphane, qui révèle la turpitude de ces hérétiques. Nous ne pouvons donner en François, le sens infame de ces paroles énigmatiques.

20. *L'Evangile des Gnostiques*, n'étoit pas un seul Evangile particulier. Comme ces hérétiques étoient en grand nombre, & divisés en plusieurs sectes, ils avoient aussi un grand nombre d'Evangiles; (c) comme ceux de l'Enfance, celui de la naissance de Marie; le Livre des interrogations de Marie; l'Evangile de la Perfection; ceux de Baslide, d'Appelles, de Valentin, & d'Eve, étoient à leurs usages. C'est des Gnostiques que sont venus la plupart des mauvais livres qui parurent dans les premiers siècles.

21. *L'Evangile de Marcion*, n'est autre que l'Evangile de saint Luc que cet hérésiarque avoit écourté, & altéré à sa fantaisie. (d) Nous avons dans Tertullien, & dans S. Epiphane, plusieurs exemples des retranchemens & des altérations que les Marcionites y avoient faites. Ils attribuoient cet Evangile non à saint Luc, mais à S. Paul, qui étoit le seul des Ecrivains facrez qu'ils reçussent, & encore, comme nous l'avons dit, ne le recevoient-ils pas entier, retranchant & de l'Evangile de saint Luc, & des Epîtres de cet Apôtre, tout ce qui étoit contraire à leurs erreurs. Nous avons remarqué assez exactement dans le Commentaire, les endroits auxquels ils avoient touché.

22. *L'Evangile de saint Paul*, est celui dont il parle dans ses Epîtres; par exemple: (e) *Dieu jugera ce que les hommes ont fait de plus caché, selon mon Evangile*. Et encore: (f) *Jésus-Christ est ressuscité des morts, selon mon Evangile*. Soit qu'on l'entende en général de l'Evangile de J. C.

(a) Epiph. hares. 26. n. 2. 5. *Εἶδος δὲ δι-
δραξὶ φέροι ἐνδύνα ἀσπράς τῆ ὀνασθῆ, καὶ ἀπὸ μῆ-
τῆς ἑστὶ τὸ ἕλκος τῆς Κατῆ. Ὁ ἀσπρὸς ἀμύσσοι
οἷς τὸ κατὰ πᾶν ὑπερβίβω ὑπερβίβω ἰσθῆ.*

(b) Ibidem n. 3. *Ἐγὼ εἶδον, καὶ εἶδον ἕνα
ἄνθρωπον ἄνθρωπον, καὶ ἕνα ἄνθρωπον ἄνθρωπον
ἄνθρωπον. Καὶ εἶδον ἕνα ἄνθρωπον ἄνθρωπον
ἄνθρωπον ἄνθρωπον ἄνθρωπον.*

(c) Vide Epiph. hares. 26. n. 8. & 11.

(d) Iren. lib. 3. cap. 12. *Hi qui à Marcio-
ne sunt, non habent Evangelium; hoc enim quod
secundum Lucam decurrant gloriantur se ha-
bere Evangelium, &c. Vide & Tertull. lib. 42
cap. 3. contra Marcion. & Epiph. hares. 42.*

(e) Rom. II. 16.

(f) 2. Timor. II. 8.

JÉSUS-CHRIST, que saint Paul avoit appris par révélation, (a) soit qu'on l'entende de l'Évangile de saint Luc, comme quelques Anciens l'ont expliqué, (b) supposant que saint Luc, qui avoit été le compagnon presque inséparable des voyages de saint Paul, avoit rédigé en écrit, ce qu'il lui avoit oïsi prêcher. Les Marcionites, comme on le vient de voir, soutenoient que cet Évangile étoit absolument de saint Paul. Mais le mal avoit été peu considérable, s'ils l'eussent reçu tel qu'il est, & leur erreur auroit été pardonnable, d'attribuer au maître l'ouvrage du disciple, leur crime consistoit en ce qu'ils corrompoient ce divin Livre, par les changements qu'ils y faisoient. On ne doit donc pas s'imaginer qu'il y ait eu un Évangile des Marcionites, différent quant au fond de celui de saint Luc, ou de saint Paul.

23. *Les Interrogations de Marie.* Il y avoit chez les Gnostiques deux livres de ce nom; l'un intitulé, *Les grandes Interrogations de Marie*; & l'autre, *Les petites Interrogations de Marie.* On y lisoit des turpitudes si abominables, qu'on n'ose les rapporter. Les Gnostiques se corrompoient de la manière la plus criminelle, & mangeoient ce qui sortoit d'eux-mêmes dans cette corruption, disant que **JÉSUS-CHRIST** leur avoit enseigné d'en user ainsi. Il y a sur cela dans saint Epiphane (c) des choses si monstrueuses, qu'on auroit peine à croire que des hommes raisonnables fussent capables seulement de les penser.

24. *Le Livre de la Naissance du Sauveur*, est connu dans le Decret de Gelase, qui le condamne. Comme il le met sous un même titre avec celui de la Vierge, & de la Sage-femme, je conjecture que c'étoit le même à peu près que le Protevangile de saint Jacques, où l'on raconte la naissance du Sauveur, & l'épreuve que la Sage-femme voulut faire de l'intégrité de Marie après son enfantement.

25. *L'Évangile de saint Jean*, autrement dit, *Le Livre du Trépas de la sainte Vierge*, est condamné dans le Decret de Gelase. On le trouve encore en Grec dans quelques Bibliothèques. (d) Il y a des Manuscrits qui l'attribuent à saint Jacques, frère du Seigneur, & d'autres à saint Jean l'Évangéliste. Il n'a pas encore été donné au public, & le public n'en a nul besoin.

26. *L'Évangile de saint Matthias*, est connu dans Origènes, (e) dans saint Ambroise, (f) dans saint Jérôme, (g) dans Bède le Vénérable. (h) Mais ils ne nous en ont conservé que le nom. Le Pape Gelase l'a mis au

(a) Galat. I. 12. Ephes. III. 3.

(b) Iren. lib. 3. cap. 1. Euseb. lib. 3. cap. 4. Hist. Eccles. Jeronym. in Catalog. Quotiescumque in Epistolis dicit Paulus, juxta Evangelium meum, de Luca significat volumine.

(c) Epiphane. hærès. 26. cap. 8.

(d) Cod. Labb. 453. Lombec. lib. 4. de Bibliothec. Vindob. 232. 244. & lib. 5. pag. 24.

(e) Origen. in Luc. homil. 1.

(f) Ambrosius in Lucam Præfat.

(g) Jeronym. Præf. in Matth.

(h) Bède Præfat. in Lucam.

rang des apocryphes. On a aussi des actes apocryphes de saint Matthias ; & des Traditions, ou des maximes, qui étoient peut-être ou son Evangile, ou du moins extraites de son Evangile. On disoit par exemple, qu'il avoit enseigné, (a) que le premier degré de la connoissance étoit d'admirer les choses présentes ; il vouloit dire apparemment qu'il ne falloit point s'y accoutumer, ni en regarder l'usage comme indifférent. Les Carpocratens lui faisoient dire aussi : Qu'il falloit combattre la chair, & en abuser. C'est le sens que lui donnoient ces hérétiques ; mais il vouloit dire, qu'il faut la mortifier, & ne lui rien accorder pour le plaisir sensuel ; & qu'il faut procurer l'avancement de l'ame par la foy, & la science. On y lisoit aussi que cet Apôtre avoit accoutumé de dire, que si le voisin d'un élu péche, l'élú péche lui-même ; car si l'élú s'étoit conduit comme le verbe, ou la raison le demande, son voisin l'auroit respecté, & se seroit abstenu de pécher. Cette sentence peut avoir un fort bon sens, en disant, que la vie du Chrétien doit être telle, qu'elle retienne même ceux qui voudroient pécher devant lui, ou près de lui. Saint Clément d'Alexandrie, (c) qui nous a conservé ces sentences, nous apprend que non-seulement les Carpocratens, mais aussi Marcion, Valentin, & Basilide, abusoient du nom de saint Matthias, pour soutenir leurs erreurs, & leurs abominations.

27. L'Evangile de la Perfection, étoit un faux Evangile, forgé par les Gnostiques, pour autoriser leurs extravagances, & leurs actions honteuses. On ne le connoît que par le mépris que les Peres en ont témoigné. Saint Epiphane (d) dit que c'est un ouvrage diabolique, plus digne d'être appelle la condamnation de la douleur & du deuil, qu'Evangile de Perfection ; c'est-à-dire, bonne nouvelle de Perfection ; ou bonne nouvelle excellente.

28. L'Evangile des Simoniens, ou des disciples de Simon le Magicien, est marqué dans les Constitutions des Apôtres, (e) & dans la Préface des Canons Arabiques du Concile de Nicée. (f) Ce dernier écrit nous apprend, que les Simoniens avoient partagé leur Evangile en quatre tomes, ou en quatre livres, à qui ils donnoient le nom des quatre angles du

(a) Clem. Alex. lib. 2. Strom. Μαθησιας ος εις παρειδεναι τα παθησα, διακουσαι τα παθησα. Βασιμιας τωτων παθησα τωσιν αυτωνος αποδιδωμεν.

(b) Clem. Alexian. lib. 3. Strom. Et Enseb. lib. 3. cap. 29. H. B. Keel. Τησιν μαθησιας, ησιν μαθησιας, μαθησιας ησιν μαθησιας αυτωνος αποδιδωμεν. αυτωνος αποδιδωμεν αυτωνος αποδιδωμεν.

(c) Clem. Alex. lib. 7. Strom. pag. 748. Ος εις αποδιδωμεν αυτωνος αποδιδωμεν αυτωνος αποδιδωμεν.

(d) Epiphane. heret. lib. 2. Ευαγγελιον τελευτησιον των σαρκενικων. και αλλοις ως Ευαγγελιον των, αν εστιν τελευτησιον. Πιστα ησιν εσιν αυτωνος αποδιδωμεν αυτωνος αποδιδωμεν.

κατιδιδωμεν αυτωνος αποδιδωμεν αυτωνος αποδιδωμεν.

(e) Constit. Apost. lib. 6. cap. 26. pag. 392.

(f) Canones Arabici. Concil. Niceni t. 2. Concil. pag. 386.

monde, ou des quatre gonds sur lesquels rouloit toute la machine du monde. Les Constitutions Apostoliques nous disent que *Simon*, & *Cleobius* avoient composé plusieurs livres dangereux, sous le nom des anciens Patriarches, & des Apôtres, dans lesquels ils combattoient la création, la providence, le mariage, la génération, la Loi, les Prophètes. On n'en fait pas d'autres particularitez.

29. *L'Évangile selon les Syriens*, n'est connu que de saint Jérôme, (a) & d'Eusèbe. (b) C'est apparemment le même Évangile que celui des Nazaréens, ou l'Évangile Hébreu de saint Matthieu; ou peut-être celui de Tatien, composé des quatre Évangiles; dont Théodoret dit que se servoient plusieurs Catholiques de Syrie, & des Provinces voisines. Saint Jérôme dit que les Nazaréens de Bérée en Sytie lui avoient prêté l'Évangile Hébreu de saint Matthieu. Ce qui favorise d'avantage l'opinion, qui veut que cet *Évangile selon les Syriens*, soit le même que celui des Nazaréens. Toutefois saint Epiphane (c) confond l'Évangile des Syriens avec celui de Tatien dont nous allons parler.

30. *L'Évangile de Tatien*, est plutôt une concorde Évangélique, composée des textes des quatre Évangiles, (d) qu'un Évangile proprement dit. Tatien avoit été disciple de saint Justin le Martyr; & quelques-uns (e) croyent qu'il avoit composé son harmonie des quatre Évangiles, avant que d'être tombé dans l'hérésie, & pendant qu'il étoit encore à la suite de saint Justin. Mais les retranchemens qu'il faisoit dans le texte des Évangélistes, prouve assez qu'il n'étoit plus Catholique, lorsqu'il le fit. Théodoret (f) dit qu'il en ôtoit les généalogies, & tout ce qui prouvoit que JESUS-CHRIST étoit né de la race de David, selon la chair. Il ajoute que plusieurs Catholiques se servoient de l'Évangile de Tatien, parce qu'il abrégéoit le chemin de l'étude, étant plus court que les quatre ensemble. Il ajoute qu'il en avoit trouvé jusqu'à deux cens exemplaires dans les mains des Fidèles, & qu'il les en avoit tiré pour leur donner les quatre Évangiles Canoniques. On lit aujourd'hui dans les Orthodoxographes, & dans les Bibliothèques des Peres, une Harmonie, ou un Évangile, sous le nom de Tatien. Mais les généalogies de JESUS-CHRIST qui s'y trouvent au chapitre cinq, montrent assez que ce n'est point le vrai Évangile de Tatien; c'est l'Harmonie d'Ammonius Alexandrin. On croit que celle de Tatien est entièrement perdue aujourd'hui, au moins en Grec, car on en promet une version ancienne faite en Tudesque, ou ancien Allemand. (g)

(a) *Jeronym. in Catalog.*

(b) *Eusèb. lib. 4. cap. 12. Hist. Eccl. En τὴν αὐτὴν Ἐκκλησίαν Ἐβαπτίσθη, καὶ τὸ ζῶον αὐτοῦ, καὶ ἰδοὺ οὐκ ἔτι Ἐβραῖοι διακίοντο τῆσδε τῆσδε.*

(c) *Epiphanius haeres. 47. n. 1.*

(d) *Eusèb. Hist. Eccl. lib. 4. cap. 29.*

(e) *Vissor Capuan. Praefat. ad Harmon. Tatiani.*

(f) *Theodoret. Haeres. schol. lib. 3. cap. 10.*

(g) Voyez les Notes de M. Fabricius sur l'Évangile de Tatien, pag. 379.

31. *L'Evangile de Thadée, ou de Jude*, se trouve condamné dans le *Décret* de Gelase contre les Livres apocryphes. Mais M. Fabricius (a) doute qu'il y ait jamais eu un *Evangile de Thadée*: premièrement, parce que les Anciens n'en parlent point. Et secondement, parce que Vincent de Beauvais, & un ancien manuscrit de l'Abbaye de saint Claude, portent *Matthias*, au lieu de Thadée. Or dans le texte de Gelase on fait qu'il y a un faux *Evangile de saint Matthias*. Quoiqu'il en soit, on ne connoit point cet *Evangile de Thadée*.

L'Evangile de saint Thomas, est fort célèbre parmi les Anciens. C'est le même que le faux *Evangile de l'Enfance de JESUS*, dont nous avons parlé au long ci-devant n. 8. Quelques Savans ont crû qu'il y avoit eu deux *Evangiles de l'Enfance*, l'un à l'usage des Gnostiques, & l'autre à l'usage des Manichéens. Saint Augustin (b) cite un passage tiré d'un livre apocryphe des Manichéens, qui étoit apparemment un de leurs *Evangiles*. Les Apôtres ayant demandé à JESUS-CHRIST ce qu'ils devoient penser des Prophètes. Le Sauveur leur répondit: *Vous abandonnez celui qui est vivans, & qui est devant vous, & vous vous informez des morts?*

32. *L'Evangile de Valentin*, (c) ou plutôt des Valentiniens; car on ne lit pas que Valentin lui-même ait écrit un *Evangile*; n'est autre apparemment que celui à qui ils donnoient le titre, d'*Evangile de la Vérité*, & dont parle saint Irénée. (d) *Qui sunt à Valentino in tantum processerunt audacia, ut quod ab his non olim conscriptum est, veritatis Evangelium simulent, in nibilo conveniens Apostolorum Evangeliiis.*

C'est apparemment de là que S. Epiphane (e) a tiré ce qu'il dit de leurs dogmes. Voici comme commençoit leur *Evangile*: *L'ame, ou la pensée d'une grandeur indestructible, ou indéfectible par son élévation, soubaise le salut aux indestructibles qui sont parmi les prudens, les Psychiques, ou les animaux, les charnels, les mondains: je vais vous parler des choses ineffables, secrètes, & qui sont élevées au dessus des Cieux; qui ne peuvent être entendûes, ni par les principautez, ni par les puissances, ni par les sujets, ni par aucuns autres, que par l'entendement immuable, &c.* Le reste de l'ouvrage est de même style. Ce sont des impertinences incompréhensibles, & tout à fait propres à étourdir des ignorans, qui veulent passer pour savoir plus que le commun des hommes. Valentin se vançoit d'avoir appris ce qu'il savoit, auprès de Theudas ami de saint Paul. (f)

33. *L'Evangile de Vie, ou L'Evangile Vivans*, étoit à l'usage des Ma-

(a) Fabricius de Apocryph. N. T. p. 136. not. ad Gelas. decretum.

(b) Aug. lib. 2. contra advers. Legit & Prophetar. l. 2. c. 4.

(c) Tertull. de Prescrip. adversus haer. c. 47.

Evangelium habet etiam suum, (Valentini) prater hac nostra.

(d) Irén. l. 3. c. 17.

(e) Epiphane haer. 32.

(f) Clem. Alex. lib. 7. Strom. p. 764.

nichéens. (a) On le trouve nommé chez quelques Anciens; (b) mais on n'en fait rien de particulier. Ces Hérétiques se servoient aussi du faux Evangile de saint Thomas, ou de l'Enfance du Sauveur, ou d'un autre composé par un Egyptien nommé Sythianus, & d'un autre nommé *Adda*, ou *Modion*, ouvrages entièrement inconnus aujourd'hui.

34. *L'Evangile de saint Philippe* étoit aussi à l'usage des Manichéens, comme on le voit par les anathèmes que l'on faisoit prononcer à ceux qui revenoient de cette hérésie. Mais les Gnostiques en avoient aussi un sous le nom de Philippe, dont saint Epiphane (c) rapporte un fragment que voici : *Le Seigneur m'a découvert ce que l'ame devoit dire, lorsqu'elle seroit arrivée dans le Ciel, & ce qu'elle devoit répondre à chacune des Versus Célestes : Je me suis reconnue, & recueillie, & je n'ai point engendré d'enfans au Prince de ce monde, au Démon; mais j'ai arraché, & extirpé ses racines. J'ai réunis les membres ensemble : je connois qui vous êtes, étant moi-même du nombre des choses célestes. Ayant dit ces choses, on la laisse passer ; que si elle a engendré des enfans, on la retient, jusqu'à ce que ses enfans soient revenus à elle, & qu'elle les ait retirés des corps qu'elles animent sur la terre.* Il ne seroit pas malaisé de faire le commentaire de ces paroles, & de montrer que les abominations des Gnostiques y sont renfermées, si l'on n'en étoit retenu par la pudcur. On peut voir saint Epiphane Hérésie 26.

35. *L'Evangile de saint Barnabé* est mis au rang des apocryphes par le Pape Gélase. On fait qu'en l'an 488. on découvrit dans l'Isle de Chypre le corps de saint Barnabé, & qu'on trouva sur sa poitrine un Livre qu'on disoit avoir été écrit de sa main. (d) Les uns ont avancé que c'étoit une copie de l'Evangile Hébreu de saint Matthieu; (e) d'autres une Version Grecque du même Evangile. (f) Quelques-uns même ont prétendu que c'étoit l'Evangile de S. Marc. (g) Mais ce n'est aucun de ces Evangiles, qui fut condamné par le Pape Gélase. C'étoit apparemment quelque Evangile composé par les Hérétiques. Mais il faut avouer qu'on ne fait pas distinctement quel est l'Evangile condamné par Gélase.

36. *L'Evangile de saint Jacques le Major* fut trouvé, dit-on, en Espagne l'an 1595. Bivarius (h) dit qu'on le découvrit en cette année sur une montagne du Royaume de Grenade, avec les reliques de Telsiphon, & de Cæcilius, Disciples de saint Jacques, & dix-huit Livres écrits sur des plaques de plomb, dont quelques-unes étoient de la main de ce saint Apô-

(a) Vide Tim th. Constantinop. lib. 4. h'is qui ad Ecclesiam accedunt Anathematiz. Manich. apud Coteler. t. 2. Patr. Apostolic.

(b) Phot. cod. 85. & ms. contra Manich. l. 2.

apud Fabric. de Apocryph. N. T. p. 141. & 381.

(c) Epiphani. hær. 26. n. 13.

(d) Theodor. Lectur. l. 2. Cedren. &.

(e) Siebert. Gemblac. an. 489.

(f) Casaubon. in Baron. c. 22.

(g) Græc. in Synaxario.

(h) Bivarius not. ad Chronic. Lucii Dextræ an. 37.

CXXX DISSERTATION SUR LES EVANGILES, &c.
tre, & entr'autres une Messe des Apôtres avec son Cérémoniel, & un^e
Histoire Evangélique. Mais le Pape Innocent XI. en 1682. condamna tous
ces prétendus écrits.

37. *L'Evangile de Judas d'Iscaïoth* fut composé par les Caïnites, pour
soutenir leurs extravagances. (a) Ils reconnoissoient une vertu supérieu-
re à celle du Créateur. La première s'appelloit *Sageffe*, & celle du Créa-
teur, *Virtu inférieure*. Ils enseignoient que tous les plus grands scélérats de
l'ancien Testament; Caïn, Core, les Sodomirés, & Judas lui-même, avoient
connoissance de ce premier principe, & avoient combattu pour lui contre
la vertu du Créateur du monde. Pour autoriser ces impiétez, ils avoient
forgé un Evangile de Judas le Traître, qui développoit tout ce mystère
d'iniquité, dont lui seul entre tous les Apôtres avoit eu connoissance. Cet
Evangile ne se trouve plus; mais les Anciens en ont beaucoup parlé.

38. *L'Evangile de la Vérité* n'est autre, comme je l'ai dit plus haut Article
33. que celui de Valentin.

39. On cite encore les faux Evangiles corrompus par Leucius, Lucianus,
Seleucus, & Hefychius: (b) mais ce sont ou de simples corruptions des
vrais Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, & de saint
Jean; ou ce sont les mêmes que quelques-uns de ceux, que nous avons
examiné ci-devant. M. Grabbe (c) dit qu'il a trouvé dans la Bibliothèque
du Corps de nôtre Seigneur à Oxford, le faux Evangile de Leucius;
& il en rapporte un fragment, qui se trouve dans l'Evangile de l'En-
fance. C'est celui où il est raconté comment JESUS ayant été envoyé à
l'école, montra à son maître qu'il en favoit plus que lui, par les questions
qu'il lui fit.

Voilà quels ont été les Evangiles apocryphes, connus dans l'Antiquité.
La haine, & le mépris que l'Eglise a témoigné contre leurs auteurs, a fait
supprimer ces ouvrages de ténèbres. Les passages qu'on en a rapportez
dans cette Dissertation, ne sont nullement propres à en faire regretter la
perte; & si l'Eglise aujourd'hui n'avoit point de plus dangereux ennemis,
que des Hérésiarques tels que ceux dont nous avons parlé, elle pourroit
demeurer assez en repos. Mais en ce rems-là le Démon n'avoit en vûe
que de rendre la Religion Chrétienne odieuse, & méprisable: pour lui
susciter des ennemis au dehors.

(a) *Iren. l. 1. c. 35. contra hares. Epiphan. hares. 28. n. 1. Theodoret. haresic. Fabril. t. 1. c. 15. Tertull. Praescript. c. 47.*

(b) *Vide Decret. Gelasii. & Epist. tertium Innocentii III. c. 7.*

(c) *Grabe in Iren. l. 1. c. 17.*





DISSERTATION SUR LES MAGES.

Qui vinrent adorer JESUS-CHRIST.

LA venue des Mages au berceau de JESUS-CHRIST, & l'adoration qu'ils lui rendent dans son enfance, est un des plus éclatans miracles du nouveau Testament, une des plus fortes preuves de la Divinité de JESUS-CHRIST, & un des plus grands triomphes de la grace, & de la foi, comme le remarque saint Chrysostome. (a) L'étoile qui leur apparoit porte tout d'un coup la lumière, & l'ardeur dans leur esprit, & les engage à entreprendre un voyage long & périlleux, pour venir chercher un nouveau Roi. Une ancienne prophétie, prononcée quinze cens ans auparavant par Balaam, leur revient dans l'esprit à la vûe de ce phénomène. Ils se souviennent qu'il a été prédit: (b) *Qu'une Etoile sortira de Jacob, & qu'un Dominateur paroitra dans Israël.* La lumière intérieure de la grace leur fait connoître, que ce nouvel astre est le signe de ce Dominateur. Ils viennent à Jérusalem; ils demandent hardiment où est le nouveau Roi; on leur dit que le lieu de la naissance du Messie est Bethléem; ils y vont; ils trouvent un enfant, pauvre, foible, sans aucune apparence de Royauté: ils l'adorent; ils lui présentent leurs présens. Se peut-il un événement plus singulier, & un effet plus surprenant de la foi la plus vive, & la plus éclairée?

Nous n'entreprenons pas ici d'examiner toutes les circonstances de la venue des Mages. Nous nous bornons à ce qui regarde leur personne, leur pays, & l'étoile qui leur apparut.

Le nom de *Mages* se prend ou dans un sens générique, pour toute sorte de magiciens, de devins, de tireurs d'horoscopes, d'interprètes des songes; ou pour les Prêtres, & les Devins des Perses, auxquels le nom de Mages étoit particulièrement affecté. On dérive ce nom de l'Hébreu *Moug*, ou *Mag*, qui signifie se fondre, s'écouler, & dans un sens figuré, se décourager. (c) On croyoit que la magie avoit la vertu d'inspirer de la frayeur aux armées, & que les Mages pouvoient par leur art, causer cet

(a) Chrysost. homil. 6. in Mat.

(b) Num. xxiv. 17.

(c) מוג Dissolvi, diffuere. Vide Stanley part.

14. Philosph. Persar. & Clerici India. Philolog. ibidem.

effet dans leurs ennemis. D'autres le dérivent de l'Hébreu *Hagab*, (a) d'où vient *Mehagab*, marmotter, parler bas, & entre les dents, comme faisoient les magiciens dans leurs prières, & leurs cérémonies magiques.

La plupart des Anciens (b) enseignent que les Mages des Perses devoient être nez d'un inceste du fils avec sa mere, ou du pere avec sa fille, chose qui n'étoit nullement rare dans ce pays-là, où ces sortes de mariages n'étoient pas défendus. Leur étude principale étoit la Théologie, & la Religion. Ils étoient les Prêtres, & les Devins des Perses. (c) Leur profession étoit en très-haute considération, & les Rois mêmes étoient obligés de se faire instruire sous leur discipline. (d) Ils tenoient rang parmi les Conseillers du Prince; (e) On ne décidoit rien sans avoir leur avis. Ils punissoient, ou récompensoit à leur gré. Cambyse en partant pour son expédition contre l'Egypte, leur laissa le Gouvernement de l'Empire & après la mort de ce Prince ils s'emparèrent de la souveraine autorité, & en demeurèrent pendant quelque tems les maîtres.

La plupart des Mages méprisoient les richesses, vivoient dans une grande retraite, & pratiquoient d'extrêmes austérités. (f) Ils couchoient sur la terre nue, & ne se nourrissoient que de pain, de légumes, & de fromage. Leur habit étoit blanc. Ils obéissoient à un Supérieur tiré de leur corps. Ils ne brûloient point leurs morts, craignant de souiller le feu, pour qui ils avoient un souverain respect. L'objet principal de leur étude étoit la magie; non la magie noire, & diabolique; (g) mais la magie naturelle. Ils se mêloient de prédire l'avenir, d'interpréter les songes, & de lire dans les astres la bonne, ou la mauvaise fortune des hommes. Ils n'avoient ni temples, ni autels, ni statues, ne croyant pas que la Divinité pût être renfermée dans un lieu: mais ils entretenoient un feu perpétuel dans un grand enclos découvert, où ils entroient tous les matins, tenant un faisceau de verges, faisant de longues prières, & ayant la tête couverte d'un bonnet, avec des pendans qui leur tomboient sur les joues, & jusques sur les lèvres. (h) Ils sacrifioient sur les montagnes dans un lieu pur. Le Mage faisoit d'abord une longue prière, ayant sa tiare sur la tête. Puis on assommoit la victime d'un coup de massue, on la mettoit en pièces, on plaçoit ses parties sur un lit d'herbes fraîches, & après avoir chanté la Théogonie, ou la Généalogie des Dieux, ils emportoient la chair de la victime, & en faisoient ce qu'ils jugeoient à propos. Voilà quels étoient les Mages des Perses.

(a) מַחֲבֵב מֵחֵבֵב, *Meditari, munitare. Vide Isai.*

viii. 19.

(b) *Vide Menag. Not. in Laert. Proem.*

(c) *Hesych. μάγος, τὸν θεοεβδῶ, καὶ θεολο-*

γος, καὶ ἱερὰ ἐν Πέρσῃ λέγεται.

(d) *Cicero de Divin. l. 1. c. 42.*

(e) *Dio Chryf. orat. Eoristhynid.*

(f) *Laert. in Proem. Ieronym. l. 2. contra*

Jovinianum.

(g) *Laert. in Proem. ex Dinonius Persicis.*

(h) *Vide Herodot. l. 1. c. 131. & Strabon. lib.*

15. p. 503.

C'est apparemment l'idée qu'on a eue que les Mages étoient les Philosophes des Perles, qui a fait écrire à plusieurs Anciens, (a) que ceux dont nous parlons, étoient venus de la Perse pour adorer JESUS-CHRIST. Cette opinion a trouvé un grand nombre de défenseurs, parmi les nouveaux Commentateurs. (b) Les Arméniens (c) prétendent que les Mages étoient natifs du village de Maveg, sur le lac de Ran en Arménie; & qu'à leur retour de Bethléem, ils y furent martyrisés. L'Evangile apocryphe de l'Enfance du Sauveur croit qu'ils étoient disciples de Zoroastre, & par conséquent qu'ils étoient venus de la Perse. Bède, & l'Abbé Rupert (d) semblent croire qu'ils étoient venus des trois parties du monde, de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Europe. Du moins ils disent qu'ils désignoient les trois parties de la terre: & c'est ce que nos Peintres ont voulu signifier en dépeignant un Ethiopien, un Perse, & un Grec, ou un Romain. Un ancien Auteur qui se trouve dans les Oeuvres de saint Augustin, (e) les fait venir du fond de l'Ethiopie. L'Auteur *De Mirabilibus sacra Scriptura*, (f) parmi les Oeuvres du même Père, les amène de la terre d'Evilath. Tertullien (g) insinué qu'ils venoient du pays de Damas.

Mais la plupart de ces conjectures sont insoutenables: ni l'Afrique, ni l'Egypte, ni l'Ethiopie ne sont point à l'Orient de la Judée; l'Arménie, & Damas sont au Nord. Pour ce qui est du nom des Mages, qui a fait croire que ceux-ci venoient de la Perse, il ne prouve rien du tout pour le tems dont nous parlons: car depuis que les Perles eurent étendu leur Empire sous Cyrus, & sous ses successeurs, dans la plus grande partie de l'Orient, on donna le nom de Mages à la plupart des Prêtres, & des Devins des nations soumises à cette Monarchie; & de là est venu l'équivoque de ce terme. On comprit sous ce nom les Devins, ou les Prophètes des Caldéens, des Arabes, & des autres peuples; & il y a toute sorte d'apparence que saint Matthieu a pris ici le nom de Mages dans toute l'étendue, qu'il avoit de son tems dans tout l'Orient, pour signifier des hommes qui faisoient profession de sagesse, & de prédire l'avenir par l'inspection des astres, ou autrement.

Deux raisons principales nous persuadent de ce que nous venons de dire; la première, est le pays d'où venoient ces hommes; & la seconde, est la profession de sagesse qu'ils faisoient. Ils venoient de l'Orient, (h) & étoient de la même profession que Balam, qui avoit prononcé la Prophé-

(a) Chrysof. homil. 7. in Matt. Autor Oper. imperf. Cyrill. Alex. l. 4. in Isai. Juvenus Poeta. Clim. Alex. l. 1. Euseb. Hist. de humanâ Christi Nativitate. Theophyl. in Matt.

(b) M. Aldem Spanheim, Druf. Genebr. Petav. ſcôlog. Alis innumeri.

(c) Gardin Voyage de Perse t. 3. p. 124.

(d) Beda & Rupert. in Matr. II.

(e) Aug. Serm. olim 9. de Sanctis, nunc 128. in Appendice.

(f) Autor de Mirabilibus sacra. Script. q. 4.

(g) Tertull. contra Judæos.

(h) Matt. 2. 1. Ecce Magi ab Oriente venerunt Jerofolymam.

tie de l'apparition de l'étoile, qui les attira à Bethléem. L'Écriture sous le nom d'Orient, entend pour l'ordinaire, l'Arabie déserte, la Mésopotamie, la Caldée. Balaam étoit de l'Arabie déserte: ces pays avoient des Mages, ou des hommes qui se piquoient de sagesse, & de prédire l'avenir. C'est ce qu'il faut montrer avec plus d'étenduë. Balaam dit lui-même qu'il étoit venu (a) *du pays d'Aram, & des montagnes d'Orient*. Il étoit de la ville de *Péthura*, sur le fleuve des enfans de son peuple, (b) c'est à dire, de *Péthora*, ou *Pacora* sur l'Euphrate. Eusèbe met *Péthora* au dessus, ou au delà de la Mésopotamie. (c) Il ne dit point si elle est au deçà, ou au delà de l'Euphrate. J'aurois mieux la mettre au deçà, & dans la Syrie, ou dans l'Arabie déserte.

Tous ces pays sont connus dans les Livres saints, sous le nom d'Orient. *Qui a fait venir le juste de l'Orient*, dit *Isaïe* (d) en parlant d'Abraham, & *qui lui a dit de le suivre*? Il veut marquer sa vocation de la ville d'Ur de Caldée. (e) *Jérémie* désigne sous le nom d'enfant de l'Orient, les Arabes Scénites, & les Sarrasins, (f) peuples sans villes, sans maisons, sans demeure fixe, qui habitoient sous des tentes, & coupoient leurs cheveux en rond. (g) *Levez-vous*, dit *Jérémie*, *marchez contre Cédar, & ravagez les enfans de l'Orient. L'ennemi prendra leurs tentes, & leurs troupeaux; il enlèvera leurs chameaux, & répandra la frayeur dans tout le pays. Marchez contre ce peuple qui vit en paix, & sans aucune crainte. Ils n'ont ni barres, ni serrures: je vais disperser à tous les vents ces peuples, qui portent leurs cheveux coupés en rond.*

Ezéchiel (h) joint les enfans de l'Orient, avec les peuples de Moab, & d'Ammon, comme peuples voisins, & limitrophes; & par conséquent il l'entend des Arabes Scénites, dont on vient de parler. *Job* qui demeuroit dans l'Idumée Orientale, à *Bozra*, ou aux environs, (i) est qualifié, *Un homme puissant entre les peuples de l'Orient*; c'est-à-dire, entre les Syriens, les Arabes, & les Caldéens. Les Prophètes (k) marquent en plusieurs endroits que les Hébreux captifs, reviendront de l'Orient dans leur pays; c'est-à-dire, de la Caldée, dans la Judée. Il est donc indubitable que l'Arabie déserte, la Mésopotamie, & la Caldée, sont nommées Orient dans les Livres saints. Ainsi il y a toute sorte de vraisemblance, que les Mages étoient venus de ce pays-là dans la Judée.

L'autre raison qui nous en persuade, est la profession de sagesse qu'ils

(a) Num. xxxiii. 7.

(b) Num. xxiv. 5. פתורא אשר על חנפר ארץ בני עכו

Cald. לפתור ארם דעל פרת

(c) Eusèb in locis. Παρθύρα ἢ Πέθρα Miro-wopularis vocat.

(d) Isaï. xli. 2.

(e) Vide Genes. xv. 7.

(f) Jerem. xlii. 28.

(g) Herodot. lib. 3. c. 8.

(h) Ezech. xxv. 10.

(i) Voyez le Commentaire sur Job I. 3.

(k) Isaï. xliiii. 5. Barnab. iv. 37. v. 5. Zacha.

viii. 7.

Faisoient , & le nom de Mages qu'ils portoiert. On fait que les Caldéens avoient des sages , qui se méloient de prédire l'avenir. Daniel en nomme de plusieurs sortes , & toute son histoire est une preuve de l'attachement qu'avoient les Caldéens à l'interprétation des songes , & des prodiges. L'exemple de Nabuchodonosor , & de Balthazar le montre assez. Les Profanes nous apprennent mille choses des Sages de Caldée. M. Stanley (a) a donné toute la treizième partie de son histoire de la Philosophie , à nous décrire celle des Caldéens. Les Arabes , & les Iduméens , connus aussi dans l'écriture sous le nom d'Orientaux , se piquoient de sagesse , & de connoissances relevées. *N'y a-t'il plus de sagesse dans Thémán* , dit Jérémie ? (b) Thémán étoit dans l'Idumée méridionale. Et Abdias : (c) *Je perdrai les sages de l'Idumée*. Job , & ses amis étoient de ces sages d'Orient. Il est dit de Salomon (d) que sa sagesse surpassoit celle de tous les Orientaux. Enfin les Grecs reconnoissent que leurs Philosophes ont beaucoup profité du commerce , & des leçons des Sages d'Orient. Porphyre assure que Pythagore consulta les Sages d'Arabie.

Balaam qui étoit du même pays , étoit un Devin , ou un Prophète fameux du tems de Moïse. Les Peres , & les Commentateurs reconnoissent que les Mages qui vinrent adorer JÉSUS-CHRIST , étoient des successeurs de cet ancien Sage , & que ce fut sur sa prophétie qu'ils vinrent à Jérusalem chercher le nouveau Roi , dont ils avoient vû le signe dans leur pays. Ils s'en expliquent eux-mêmes d'une manière assez claire : (e) *Où est celui qui est né Roi des Juifs ; car nous avons vû son étoile dans l'Orient ?* En quel endroit de l'écriture la venue du Messie est-elle désignée sous le nom du lever d'une étoile , & par quelle autre voye ces étrangers pouvoient-ils connoître que ce nouveau phénomène désignoit la venue du Messie attendu des Juifs , sinon par la prophétie de Balaam , qui s'étoit conservée dans leur nation , & qui étoit passée jusqu'à eux par une tradition de pere en fils ? Les Philosophes d'Orient , de Caldée , de Mésopotamie , d'Arabie , de Cappadoce , n'étoient guères connus alors , que sous le nom général des Mages. (f) Les Septante donnent d'ordinaire le nom de Mages , aux sages qui étoient à Babylone du tems de Daniel. Il est donc fort vrai-semblable que saint Matthieu a voulu marquer sous ce nom , des Sages de Caldée , ou de l'Arabie déserte , en un mot des Savans du pays du fameux Prophète Balaam , soit qu'on le mette au deçà , ou au delà de l'Euphrate.

L'opinion que nous venons d'appuyer sur le pais des Mages , en les fai-

(a) Stanley Hist. Philosoph. l. 2. partie XIII.

(b) Jerem. XLIX. 7.

(c) Abdias 7. 8.

(d) 3. Reg. IV. 30.

(e) Matt. II. 2. 2.

(f) Vide Plin. lib. 30. cap. 1. & Grot. ad Matt. II.

fant venir, de l'Arabie déserte, de la Caldée, ou de la Mésopotamie; car il faut avouer qu'on ne sauroit précisément fixer le lieu de leur demeure, est assez commune parmi les Peres, (a) & les Commentateurs; (b) & elle a par dessus l'autre, de bonnes preuves tirées de la notion du terme d'*Orient*, que l'Écriture fixe aux pays que nous avons nommez. Ajoutez la facilité de venir de ces pays qui sont sur l'Euphrate en peu de jours à Jérusalem, ville fort connue dans toutes ces Provinces.

Quant à la profession des Mages, nous savons que plusieurs Peres (c) ont crû que les Mages qui vinrent adorer le Sauveur, étoient de vrais magiciens, qui exerçoient les arts curieux, & diaboliques de la divination, de l'Astrologie judiciaire, & des enchantemens. On a pu remarquer sur les Nombres, (d) que la plupart des Anciens avoient porté le même jugement de Balaam, & qu'ils le croyoient idolâtre, & vrai magicien. L'Évangile apocryphe de l'Enfance du Sauveur dit qu'ils vinrent en suivant les prédictions de Zoroastre, fameux Philosophe des Peres.

Mais d'autres Peres, (e) & plusieurs Commentateurs (f) ont crû que leur magie, n'avoit rien de diabolique; que ce n'étoit qu'une magie permise, & naturelle. Saint Epiphane (g) croit qu'ils étoient de la race d'Abraham, & de Céthura, dont les enfans s'établirent dans la Magodie. L'Abbé Rupert (h) leur donne le nom de Prophètes, & d'hommes inspirés. Origènes (i) croit que les Mages s'étant aperçus dans leurs opérations magiques, que le pouvoir du Démon étoit fort affoibli, s'appliquèrent à en découvrir la cause, & qu'ayant aperçu dans le même tems un astre extraordinaire, ils jugèrent que c'étoit l'astre dont avoit parlé Balaam, qui marquoit la naissance d'un nouveau Roi d'Israël, lequel auroit sans doute un pouvoir beaucoup plus grand que les démons, & les spectres, qu'ils avoient consultez jusqu'alors. C'est ce qui les détermina à l'aller chercher, pour lui rendre leurs adorations. Saint Basile (k) & saint Ambroise, (l) ont eu à peu près la même pensée.

Tertullien (m) semble dire que ce fut par l'Astrologie que les Mages

{ a } Tertull. *contra Judæos*, & lib. 3. *contra Marcion. Justin. Dialog. cum Tryphono Epiph. Epitome fidei Cathol. Alii nonnulli.*

{ b } Tostat, Mariana, Barrad. Grotius, Cornelius Lepide, Ligfoot

{ c } Ignat. Epist. ad Ephes. Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. homil. 13. in Num. & l. 1. *contra Celsam. Ambros. l. 2. in Luc. Tertull. de Idololat. Basil. de humana Christi Nativitate. Ieronym. in Matt. II. & in Isai. XIX. & XLVIII. Hilari. l. 4. de Trinit. n. 36. Aug. Sermon. 2. & 5. de Epiphane.*

{ d } Voyez sur les Nombres Ch. xxii. 5.

{ e } Ieronym. in Dan. 2. *Consuetudo, & sermo communis Magos pro maleficiis habet, qui aliter*

habentur apud gentem suam, id quod fuit in Isidoro Caldeorum, & ad artis hujus scientiam Reges quoque, & Principes ejus gentis omnia faciunt. Vide Auth. Oper. imperf. in Matt. & Amthor. quest. ex N. T. qu. 63.

{ f } Vat. Brug. Hamm. Janf. Ipranf. Erasme Ligfoot, Mald. &c.

{ g } Epiphane. *Epitome fidei Cathol.*

{ h } Rupert. in Matt. II.

{ i } Origen. l. 1. *contra Cels. Vide & homil. 13. in Num.*

{ k } Basil. *de humana Christi gener.*

{ l } Ambros. in Luc. l. 2. p. 1297.

{ m } Tertull. *de Idololatriâ.*

connurent

connoissent la venue de JESUS-CHRIST. Jusqu'alors, dit-il, cette science étoit permise ; mais depuis la naissance du Messie, elle est interdite, & condamnée. *Asenim scientia ista usque ad Evangelium suis concessa, ut Christo edito nemo exinde nativitatem alicujus de caelo interpretetur.* Saint Jérôme (a) semble avoir pris d'Origènes ce qu'il dit, que les Mages instruits par les démons, ou par la prophétie de Balaam, que le Fils de Dieu étoit né pour détruire toute la vertu de la magie, étoient venus de l'Orient pour adorer le Roi nouveau-né. *Magi de Oriente docti à demonibus, vel juxta prophetiam Balaam intelligentes natum Filium Dei, qui omnem eorum artis destrueres potestatem, venerunt Bethleem.* Mais il nous paroît plus convenable de dire qu'ils étoient de ces Sages adorateurs du vrai Dieu, comme ont été Job & ses amis, & peut-être beaucoup d'autres, qui sans avoir la Loi Ecrite, ni les cérémonies des Hébreux, adoroient le Dieu tout-puissant, & attendoient la venue de ce Dominateur prédit, par Balaam. Nous favons par Joseph, (b) & même par les Auteurs profanes de ce tems-là, (c) que tout l'Orient étoit alors dans l'attente d'un Monarque qui devoit sortir de la Judée, & qui devoit posséder l'empire du monde.

On dit communément que les Mages étoient Rois dans leurs pays, (d) & qu'ils étoient au nombre de trois. (e) Mais les Anciens n'en ont pas parlé d'une manière si positive. Il est vrai qu'on cite Tertullien, (f) comme s'il les avoit reconnu pour Rois ; mais cet Auteur après avoir cité ces paroles du Pseaume : (g) *Les Rois d'Arabie, & de Saba lui offriront des présents,* ajoute simplement, car l'Orient a d'ordinaire des Mages pour Rois : *Nam & Magos Reges ferè habet Oriens.* Je n'examine point ce qu'il dit, que les Rois d'Orient étoient Mages pour la plupart. Ce sentiment est assurément très-contestable, & très-douteux, pour ne rien dire de plus. Et si la Royauté des Mages n'est fondée que sur cela, on peut sans détour la nier absolument.

Saint Hilaire, (h) que l'on cite en faveur de cette opinion, est encore plus obscur que Tertullien. En parlant de la venue des Mages, il dit que le travail de l'Egypte a été comme consacré par le travail de ses Princes : *In Principum labore totius Aegypti labor demonstratus est.* Il fait allusion à un passage d'Isaïe, (i) où il est dit, que l'Egypte & l'Ethiopie ont travaillé pour le Seigneur. On allégué encore pour ce sentiment saint Chry-

(a) Jeronym. in Isai XIX.

(b) Joseph. de Bello, l. 7. c. 12 p. 962.

(c) Tacit. lib. 5. Sueton. in Vespas.

(d) D. Thom. Scrobus seu Gloss. ordinar.

Albert. Magn. Lyran. Carthus. in Matt. Inco-

gnitus in Psalm. Mald. alii plerique.

(e) Leo Ser. 2. 4. 5. 6. 7. 8. de Epiph. serm.

233. & 236. Append. 2. 5. S. August. Beda, Ro-

part. (f) Tertull. contra Judaeos, & lib. 3. contra

Marci.

(g) Psalm. LXXI. 10.

(h) Hilar. lib. 4. de Trinit. n. 38.

(i) Isai. XLV. 14.

sofome Homélie 6. sur saint Matthieu, l'Auteur de l'Ouvrage imparfait, saint Basile, Homélie sur la Naissance du Sauveur, l'Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, sous le nom de saint Jérôme. (a) Mais on ne trouve rien dans tous ces Ecrivains de favorable à l'opinion qu'on leur attribüe.

L'Auteur du Sermon sur le Baptême, cité sous le nom de saint Cyprien, (b) donne expressément aux Mages le nom de Rois. Mais cet ouvrage est d'un ami de saint Bernard, nommé Arnaud Abbé de Bonnevalle. Celui qui a composé les Sermons *Ad Fratres in Eremo*, (c) sous le nom de saint Augustin, leur fait le même honneur; mais tout le monde fait que cet Ecrivain est fort récent, & ne passe pas le treizième, ou peut-être le quatorzième siècle. Le Sermon douzième, publié autrefois sous le nom de saint Ambroise, (d) leur donne expressément le nom de trois Rois. Mais ce Sermon est de saint Cézaire d'Arles, qui vivoit au sixième siècle; & encore le nom de *Rois* y est fort douteux, & paroît ajouté après coup. Paschase Radbert (e) qui fleurissoit au neuvième siècle, dans l'Abbaye de Corbie, est tout-à-fait exprés pour la royauté des Mages. *Magos Reges existisse nemo qui historias legit gentilium, ignorat.* Théophylacte (f) parmi les Grecs reconnoit les Mages pour Rois. Mais Nicéphore (g) plus ancien que lui, se contente de dire qu'ils étoient illustres, & par leur science, & par leur puissance. Voila ce que nous trouvons de plus fort pour cette opinion parmi les anciens, & les modernes.

Si l'Eglise s'intéressoit beaucoup à soutenir la qualité de Rois dans les saints Mages, nous ferions quelques efforts, pour la leur assurer. Mais comme ni l'Ecriture, ni les plus anciens Peres n'en parlent pas d'une manière bien expresse, & que l'Eglise jusqu'ici n'a exigé sur ce fait aucune créance certaine, & a laissé la liberté d'en examiner les preuves, & d'en contester la vérité; nous avouons que cette royauté ne nous paroît pas assez bien appuyée, pour la recevoir comme indubitable. Il est vrai que les Mages ont eu autrefois dans la Perse une assez grande autorité, & que les Rois même se faisoient instruire par les Mages: mais ils n'ont jamais régné ordinairement dans aucun pays que nous sachions: & sur tout au tems de la naissance de nôtre Seigneur, il n'y avoit nul pays, ni de Perse, ni de Caldée, ni de Mésopotamie, ni d'Arabie, où l'on nommât

(a) In Psalm. LXXI.

(b) Cyprian. seu Arnald. Abb. Bonnevall. serm. 2. de septem Cardinal. operib. Non satis est quod Angeli locuti sunt, quod apparuit stella Regibus.

(c) Sermon. 43. ad Fratres in Eremo.

(d) Cazar. serm. 139. in app. tom. 5. Sancti

August. inter Cazarian. 41.

(e) Paschaf. Radb. in Matth. II.

(f) Theophylact. in Matth. II.

(g) Nicéphor. lib. 1. cap. 13. Hist. Eccles. Σοφοί τινος ἕως, ἵς ἦν ἐπιτελέους, ἵς ἠγοῦν ἡλιεῖς ἀνδραγαθῶν.

les Rois Mages, ni où il fallût être Mages pour regner.

Quant au nombre des Mages, il y a fort long-tems qu'il est fixé à trois. Saint Léon le suppose par tout; (a) saint Cezaire le dit expressément dans le Sermon que nous avons cité. (b) On voit la même chose dans deux Sermons attribuez autrefois à saint Augustin; mais le premier de ces deux Sermons (c) se trouve ailleurs sous le nom d'Eusèbe d'Emèse, & le second (d) porte le nom de saint Léon, dans tous les Manuscrits. Bède, l'Abbé Rupert, (e) & après eux une foule de Commentateurs l'enseignent de même; & c'est le sentiment le plus commun, & presque le seul qui soit aujourd'hui suivi dans l'Eglise. Il est fondé principalement sur ce qui est dit dans l'Evangile, qu'ils présentèrent à JESUS-CHRIST, de l'or, de la myrthe, & de l'encens. (f) On a supposé que chacun d'eux lui avoit fait son présent.

Mais ce sentiment n'a pas toujours été reçu dans l'Eglise. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (g) cite d'anciens Livres apocryphes, qui portoient le nom de Seth, & qui disoient que les Mages avoient été douze, choisis de toute leur nation, & se succédant de pere en fils depuis plusieurs siècles, pour observer le moment de l'apparition de l'étoile, prédite autrefois par Balaam. Ils montoient pour cela sur une certaine montagne, d'où ils observoient le lever des astres, jusqu'à ce qu'enfin ils découvrirent l'étoile qu'ils attendoient depuis tant de siècles. L'Auteur de la Glose ordinaire, sans limiter leur nombre, dit simplement qu'ils étoient en grand nombre.

On donne aujourd'hui communément aux Mages des noms inconnus à toute l'antiquité. On les appelle Gaspar, Melchior, Balthazar; mais ces noms sont nouveaux, & on en trouve d'autres aussi douteux que ceux-là, dans quelques auteurs peu certains: Par exemple, on veut qu'ils aient porté en Grec les noms de *Magalas, Galgalat, Saracin*; & en Hébreu, *Apellius, Amerus, Damascus*, ce qui a été inventé par des gens également ignorans en Grec, & en Hébreu. D'autres les nomment: *Ator, Sator, Paratoras*; (h) tous noms forgez à plaisir, & inconnus avant le douzième siècle.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (i) dit que saint Thomas ayant trouvé les Mages dans la Perse, les instruisit, les baptisa,

(a) *Leo Magn. sermonib. 1. 4. 5. 6. 7. 8. de Epph. & Epif. 16. cap. 2.*
 (b) *Cazar. serm. 139. Append. tom. 5. S. August.*
 (c) *Serm. 116. Append. olim 29. de Temp.*
 (d) *Serm. nunc 133. append. tom. 5. olim 33. de Tempora.*

(e) *Beda & Rupert. in Matth. II.*

(f) *Matth. II.*

(g) *Aurb. oper. imperf. homil. 2.*

(h) *Vide Casaub. in Baron. & Bolland. Maii*

t. 1. p. 7. 8.

(i) *Homil. 12. in Matth.*

& les employa avec lui à la prédication de l'Evangile. On veut qu'ils ayent souffert le martyre dans une ville d'Arabie. Les Arméniens les font mourir à Maueg en Arménie. On montre leurs corps à Cologne, & on les y honore d'un culte particulier. Voila ce que nous trouvons de plus remarquable sur la personne des Mages.

Le tems de leur arrivée dans la Judée, est un point qui a beaucoup exercé les Chronologistes. La décision de cette difficulté dépend principalement de la distance du pays, d'où on les fait venir. Ceux qui veulent qu'ils soient partis de la Perse, (a) leurs donnent deux ans pour faire leur voyage; supposant que l'étoile leur apparut deux ans avant la naissance du Sauveur, suivant ce qui est dit dans l'Evangile, qu'Hérode fit mourir les enfans de Bethléem depuis deux ans & au-dessous, selon le tems que les Mages lui avoient dit. (b) D'autres (c) ne les font arriver à Bethléem que deux ans après la naissance du Sauveur, supposant que l'étoile ne leur apparut qu'au moment de sa naissance. D'autres enfin les font partir au moment de la naissance de JESUS-CHRIST, & de l'apparition de l'étoile, & les amènent à Bethléem pour le treizième jour après cette naissance. Mais afin de leur faire faire la diligence nécessaire pour treize jours de la Perse à Bethléem, ils leurs donnent des dromadaires, qui sont des animaux fort prompts & fort légers.

S. Chrysostome (d) sans déterminer le tems de leur arrivée, & pour n'être pas resserré dans le terme de deux ans, dit que l'étoile a pû paroître auparavant la naissance de nôtre Seigneur; & qu'Hérode craignant de manquer celui qu'il cherchoit, prit plus de tems qu'il n'y en avoit que l'étoile étoit apparue, pour faire mourir les enfans de Bethléem. Quelques-uns (e) ont voulu que l'étoile ait paru dès le tems de l'Incarnation du Fils de Dieu. D'autres, (f) dès le tems de la conception de saint Jean-Baptiste. Mais personne n'a osé fixer le tems précis du départ des Mages; quoique la plupart ait fixé leur arrivée à Bethléem le treizième jour après la naissance de JESUS-CHRIST. En les faisant venir des bords de l'Euphrate; c'est-à-dire, des environs de Pathura, ou même de la Caldée, ou de la Babylonie, ils ont pû arriver à Jérusalem en moins de vingt jours, en traversant l'Arabie Déserte sur des chameaux, qui est la monture ordinaire de ce pays-là. Il n'y a pas de l'Euphrate à Jérusalem plus de deux cens lieues.

Venons maintenant à l'étoile qui apparut aux Mages, & que saint Au-

(a) Quid. apud Theophyl. Auth. serm. 231. & 232. in Epiph. n. appendic. tom 5. S. August.

(b) Matth. II 16.

(c) Epiph. hares. 52. Euseb. seu Ieronym. in Chronico. Nicophor. lib. 1. cap. 13. Beda. Alit.

(d) Chrysost. homil. 7. in Matth.

(e) Bolland. April. t. 2. pag. 8. Maii tom. 2. pag. 7.

(f) Bolland. Mai. t. 1. supplement. pag. 519. Teynard Haymen. Evang. anno 2. ante Christi natio. art. 3.

Gustlin (a) appelle la magnifique langue du Ciel. Quelques Anciens (b) ont avancé que c'étoit un astre nouveau, créé exprès pour annoncer aux hommes la naissance du Messie. D'autres (c) que c'étoit une espèce de comète, qui avoit paru extraordinairement dans l'air. Ligfoot (d) veut que ç'ait été la même lumière qui avoit apparu aux Pasteurs près de Bethléem, & qui se fit voir aussi de loin aux Mages qui étoient dans leur pays, & qui la virent comme une étoile arrêtée sur la Judée. Plusieurs autres (e) ont avancé que c'étoit un Ange revêtu d'un corps lumineux en forme d'étoile, & qui ayant son mouvement déterminé du côté de la Judée, détermina les Mages à le suivre. Saint Chrysostome, Euthyme, Cézarius, & Théophylacte confirment ce sentiment, parce que cet astre sembloit intelligent, & raisonnable: paroissant, disparaissant, s'arrêtant, s'avancant lorsqu'il le jugeoit à propos.

L'Auteur du Commentaire imparfait sur S. Matthieu, dit que cette étoile descendit sur la montagne où les Mages l'attendoient depuis plusieurs générations, & qu'elle leur apparut ayant au milieu de soi comme la forme d'un jeune enfant, avec une croix au-dessus de lui; qu'il leur parla, & leur ordonna de se transporter en Judée. Saint Epiphane (f) a suivi la même tradition, qui est tirée du livre apocryphe de Seth. D'autres (g) ont avancé que cette étoile étoit le Saint Esprit, lequel apparut aux Mages sous cette figure, comme il se fit voir ensuite au Baptême de JESUS-CHRIST, sous la forme d'une Colombe. Saint Ignace (h) dit que cette étoile jettoit un éclat qui surpassoit celui de toutes les autres étoiles, & que le soleil, la lune, & les autres astres lui servoient comme de compagnie, & formoient son cortège. Elle dominoit sur tout cela par son éclat, & tout le monde étoit dans l'admiration en considérant cette nouvelle lumière.

Il semble que ce phénomène n'ait pas été inconnu aux Auteurs profanes. Je ne parle point d'une comète qui parut à Rome sept jours de suite, après la mort de Jules César, au commencement du regne d'Auguste, & qui ayant été prise pour l'ame de César, fut adorée à Rome dans un temple particulier. (i) Plusieurs de nos Auteurs l'ont prise comme un présa-

(a) Aug. t. 5. serm. 200. nov. edit. olim 30. de Tempore. Quid erat nisi magna lingua cælestis? Et Sermon. 203. olim 64. de Diversis. in initio. Stella sibi apparentem, & pro Infante verbo visibiliter loquentem, voluit linguam cæli secuti sunt.

(b) Leo Magn. serm. 1. de Epiphano. Chrysost. in Matth. homil. 6. Basil. de Humana Christi nativ. Ambros. lib. 2. in Luc. cap. 2. Author de Mirabilib. sacr. Script. Fulgent. homil. de Epiph. author serm. 131. append. t. 5. S. August.

(c) Origen. lib. 1. contra Cels. Maldon. Grot. Scultet.

(d) Ligfoot, Her. Talmud. & in Harmon.

(e) Ita Evangel. Infantia Christi. & Theophyl. in Matth. Author de Mirabilib. sacr. Script. Cæsar. dialog. 20. Maldon.

(f) Epiphano. heres. 26. & 39.

(g) Quid. apud Author. de Mirabilib. sacr. Script. apud August.

(h) Ignat. Epist. ad Ephes. ita & Evangel. Infantia.

(i) Vide Plin. lib. 2. c. 25.

ge de la venuë de JESUS-CHRIST. Mais elle a paru trop long-tems avant la naissance du Sauveur, pour pouvoir lui être rapportée. (a) Le même Plin (b) dit quelque chose de plus précis, lorsqu'il raconte qu'il parut une comète avec une espèce de chevelure couleur d'argent, & si brillante qu'à peine en pouvoit-on supporter la vûe. Elle représentoit au dedans de sa capacité, un Dieu sous la forme humaine. *Spesie humanâ Dei effigiem in se ostendens.*

Il est vrai que ce passage est suspect à quelques Critiques, & je veux bien ne pas insister pour le soutenir. En voici un autre de Chalcidius Philosophe Platonicien, & adorateur de JESUS-CHRIST, dont on ignore l'âge, (c) qui est formel pour nôtre sujet. *Il faut remarquer, dit-il, une autre histoire bien plus sainte, & plus digne de vénération, qui nous parle de l'apparition d'une certaine étoile, qui ne présageoit ni des maladies, ni la mortalité; mais la descente de Dieu sur la terre, pour vivre parmi les hommes, & pour les combler de ses faveurs. Des Sages de Caldée ayant aperçu cette étoile durant la nuit; comme ils étoient instruits dans la connoissance des astres, ils se mirent à chercher ce Dieu nouveau-né, & lorsqu'ils l'eurent trouvé, ils lui offrirent des vœux convenables à une telle majesté.*

Pour revenir à la nature de l'étoile, & pour nous fixer au milieu de cette variété de sentimens, nous croyons que c'étoit un météore enflammé dans la moyenne région de l'air, (d) qui ayant été remarqué par les Mages, avec des circonstances & des qualitez extraordinaires, fut prise par eux pour un phénomène miraculeux; & que se souvenant de ce qui avoit été autrefois prédit par Balaam, ils se déterminèrent à le suivre, pour savoir des nouvelles de ce nouveau Monarque qui devoit être né dans la Judée. L'inspiration intérieure du Saint Esprit, & la lumière qu'il répandit dans leur esprit, jointe à l'opinion, qui étoit alors commune dans tout l'Orient, que le Messie devoit bien-tôt paroître, (e) furent des motifs plus que suffisans pour leur faire entreprendre ce voyage. C'étoit donc apparemment un feu qui marchoit devant & au-dessus d'eux, à peu près comme la nuée qui conduisoit les Hébreux dans le désert. (f)

On n'est pas d'accord si tout le monde vit l'étoile qui apparut aux Mages. Il y a des Auteurs (g) qui croient que ce privilège ne fût que pour eux seuls. D'autres (h) soutiennent qu'ils ne la virent qu'une ou deux

(a) Jesus-Christ ne naquit que quarante-un ans après la mort de Jules César.

(b) Plin lib. 2. cap. 25. *Hist. Natur.*

(c) On ne fait en quel tems il a vécu. Il a fait un Commentaire sur le Timée de Platon, où ce passage se trouve pag. 19.

(d) *Spiribum ex Origen. & Auguf. Brug. Le Clerc, Author Præadamis. l. 4. c. 3.*

(e) *Sueton. in Vespas. Tacit. Hist. lib. 5. Cæsar. ro lib. 2. de Divinat.*

(f) *Exod. xiiii. 21.*

(g) *Author Præadamis. l. 4. c. 3.*

(h) *Basil. homil. de Humana Christi nativitate. Author de mirabil. fact. Scrip. q. 4. Tillemont. Note XL. sur J. C. Toynard Hatton. Evang.*

fois dans leur pays, après quoi elle ne leur parut plus, si ce n'est au sortir de Jérusalem. D'autres (a) soutiennent qu'ils la suivirent toujours, depuis leur pays jusqu'à Jérusalem, & qu'alors ayant disparu, cela les mit dans la nécessité de demander en quel lieu le Messie devoit naître. Enfin d'autres (b) prétendent qu'elle parut à la face de tout le monde; & que si les autres peuples ne la suivirent pas, c'est ou qu'ils ne furent pas attirés par le mouvement intérieur de l'Esprit de Dieu, ou qu'ils ne comprirent pas le mystère de ce nouveau phénomène. Les Mages arrivant à Jérusalem, demandèrent hautement: *Où est le Roi des Juifs nouveau-né; car nous avons vu son étoile dans l'Orient?* Ils supposent qu'il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que cet astre.

Mais s'il eût été vu de tout le monde dans la Judée, comment Hérode eut-il demandé avec tant d'inquiétude, depuis quel tems l'étoile s'étoit manifestée? Il y a donc beaucoup d'apparence qu'après avoir paru d'abord dans l'Orient, & au pays des Mages, elle les conduisit jusqu'à Jérusalem, sans les abandonner, & qu'ayant disparu pendant quelques jours à Jérusalem, elle se fit voir de nouveau, & les mena à Bethléem; & disparut après cela entièrement, puisqu'elle n'étoit plus nécessaire aux desfeins de Dieu. L'Auteur de l'Évangile de l'Enfance dit qu'elle les conduisit dans leur pays. Mais on sait quel fond on peut faire sur ces sortes de Livres. Le Protevangile de saint Jacques porte qu'elle entra dans la caverne où Jésus étoit né, & qu'elle se posta au haut de la grotte, pendant que les Mages faisoient leurs adorations, & leurs présens. (c) Cela donne l'idée d'un corps lumineux assez petit. Saint Matthieu ne nous dit pas assez de choses sur ce sujet, pour contenter absolument notre curiosité.

Le tems auquel l'étoile apparut aux Mages, est encore un de ces points douteux, qu'on ne peut décider ni par le Texte sacré, ni par la tradition, ni par aucune autorité certaine. Se fit-elle voir un ou deux ans avant la naissance du Sauveur, ou seulement au moment de sa naissance, ou quelque-tems après? c'est ce qui nous est entièrement inconnu, & sur quoi il est inutile de faire des recherches ennuyeuses. Si les Mages sont venus du fond de la Perse, & qu'ils soient arrivez à Bethléem le treizième jour après la naissance du Sauveur, il faut qu'ils soient partis assez long-tems avant qu'il fût né. Et quand même ils ne seroient partis que des bords de l'Euphrate, ou de la Caldée, s'ils sont venus à Bethléem le sixième Jan-

(a) Chrysof. homil. 6. in Matth. Author oper. imperf. Ambros. lib. 2. in Luc. II. Beza. serm. 1. in Epiphan. Aug. serm. 200. 201. 203. nov. adit. Th. epiphyl. Chronie. Alex.

(b) Évangél. infantia. Ignat. ad Ephes.

(c) Le Grec ne dit pas qu'elle soit entrée dans la caverne. *ἡ δὲ ἀστὴρ ἔειπεν ὅτι εὐρέθη, καὶ ἔστη ἐν ἄνω τῆς κρητῆς τοῦ ἵεροῦ.* Mais le Latin de Postel le porte,

vier, dans la supposition que JESUS-CHRIST soit né le vingt-cinquième Décembre, il faudra encore les faire partir avant la naissance. Mais comme rien n'oblige à fixer leur arrivée dans la Judée dans ce tems précis; il nous suffit qu'ils y soient venus dans l'espace des quarante jours que la sainte Vierge demeura à Bethléem, suivant la Loi, (a) qui prescrivait ce terme aux femmes nouvellement accouchées, pour leur purification. Ils purent donc arriver le vingt, ou le vingt-cinquième, ou même le trentième Janvier à Bethléem. La sainte Vierge alla au Temple le deuxième Février, & le massacre des Innocens arriva quelques jours après, lorsque Joseph étoit en chemin pour se sauver en Egypte.

Quoique l'Eglise Latine ait fixé la fête de l'Epiphanie au sixième de Janvier, elle n'a pas prétendu que les trois mystères qu'elle honore ce jour-là, savoir la venue des Mages, le premier miracle fait aux nôtres de Cana, & le Bapême de JESUS-CHRIST, y soient arrivés précisément. Le sixième Janvier a été long-tems en Orient la fête de la nativité de notre Seigneur. Les Grecs d'aujourd'hui n'y honorent que le Bapême de JESUS-CHRIST; & ils célèbrent la venue des Mages le vingt-cinquième Décembre, avec la naissance du Sauveur. (b) Il n'y a donc aucune obligation de mettre l'arrivée des Mages à Bethléem le sixième de Janvier, & par conséquent on a tout le tems nécessaire pour les faire venir commodément de la Mésopotamie, de la Caldée, ou du pays de dessus l'Euphrate, à la crèche du Sauveur, avant le départ de la sainte Vierge pour le voyage d'Egypte.

Les termes dont s'est servi l'Evangéliste saint Matthieu (c) en parlant de l'apparition de l'étoile, ont fait naître deux sentimens contraires sur le sens qu'on doit leur donner. Les uns (d) soutiennent que les Mages en arrivant à Jérusalem voulurent dire qu'ils avoient vu l'étoile dans l'Orient. Et les autres, (e) qu'ils l'avoient vu à son lever. Mais la première version est la plus naturelle. L'Evangéliste se sert de la même expression au v. 9. du même Chapitre, où naturellement on ne peut pas l'entendre du lever de l'étoile. *L'astre qu'ils avoient vu dans l'Orient marchoit devant eux, jusqu'au lieu où étoit l'Enfant, & non pas: L'astre qu'ils avoient vu à son lever.* Ce qui ne feroit pas un bon sens en cet endroit-là.

Pour conclure cette Dissertation, nous dirons que les Mages n'étoient pas des Sages de ce nom, connus autrefois dans la Perse; mais des Savans de l'Arabie Déserte, de la Caldée, ou de la Mésopotamie, aux environs de l'Euphrate, qui étoient apparemment de la même profession que le fa-

(a) Levit. XII. 2. 3. 4.

(b) Voyez M. de Tillemont, Note IX. sur Jésus-Christ.

(c) Matth. II. 2. Ἐὐδὲς ἦν ἡ ἀστὴρ ἔως ἵνα εἴδωσιν αὐτὸν.

ὅτι ἦν ἡ ἀστὴρ.

(d) Chrysost. Mald. Grot. Brug. Hammond, alii.

(e) Bertrams, & alii Quidam.

meux devin Balaam, & qui sachant par tradition, ou autrement, qu'à l'apparition d'une nouvelle étoile, il naîtroit un Roi dans Jacob, qui devoit être le Sauveur, & le désiré de toutes les Nations; ils se déterminèrent à suivre celle qui leur apparut, pour aller chercher ce nouveau Roi. L'inspiration surnaturelle du Saint Esprit, & peut-être quelque songe envoyé de Dieu, les y portèrent encore plus efficacement. Il y a beaucoup d'apparence que ce phénomène n'étoit pas une étoile, ni une comète, mais un météore passager, qui parut dans l'air sous la forme d'une étoile, qui les accompagna jusqu'à Jerusalem; & ensuite après deux ou trois jours d'absence, elle reparut de nouveau, & les conduisit à Bethléem. Il n'est pas nécessaire qu'elle se soit fait voir avant la naissance du Sauveur, ni que les Mages soient arrivez à Bethléem treize jours après la naissance de JESUS-CHRIST: il suffit qu'ils y soient venus avant la fin des quarante jours de la Purification de la sainte Vierge.



DISSERTATION

SUR LA DERNIERE PAQUE DE NOTRE
Seigneur JESUS-CHRIST.

ON a tant écrit depuis quelques années sur la dernière Pâque de notre Sauveur, qu'il est presque impossible d'en rien dire de nouveau: Et si notre Commentaire ne devoit tomber qu'entre les mains des Savans, je me garderois bien de travailler sur cette matière. Je me contenterois d'avertir les Lecteurs que je m'en tiens à une telle hypothèse, sans entrer dans une plus grande explication. Il leur seroit allé de suppléer à ce que je ne leur dirois point. Mais comme bien des gens ne sont point instruits de ce qui s'est dit de part & d'autre dans ce grand nombre d'écrits qu'on a publié sur la Pâque; j'ai crû devoir au moins proposer les divers systèmes qu'on a formé sur cette matière, & produire les raisons qui m'ont déterminé à prendre le parti, que j'ai pris dans cette dispute.

Le sentiment commun des deux Eglises, de la Grecque, & de la Romaine, est que nôtre Seigneur avoit célébré la Pâque légale avec ses Disciples, le Jeudy au soir, quatorze de Nisan, & que le Vendredy jour de Pâque, quinziesme du même mois, il avoit été crucifié, & mis à mort.

C'est sur cela qu'est fondé l'usage de n'employer dans l'Eglise Latine, que du pain azyme, ou sans levain dans nos mystères, dans la supposition que nôtre Sauveur ayant célébré la Pâque comme les Juifs, n'a point usé d'autre pain. Il est inutile d'alléguer pour ce sentiment les témoignages des Peres, & des nouveaux Docteurs. On avoué que presque généralement tous l'ont suivi; & il est même supposé dans le Concile de Trente, (a) comme communément reçu dans l'Eglise.

Ce sentiment toutefois n'a jamais été décidé comme article de foy; & des Auteurs très-Catholiques n'ont fait nulle difficulté de proposer d'autres systèmes, & de les soutenir publiquement, sans que l'Eglise en ait témoigné aucun mécontentement, & sans que les Fidèles en aient souffert aucun scandale. Les uns ont cru que le Sauveur avoit fait la Pâque légale un jour, & les Juifs un autre jour. JESUS-CHRIST la fit le Jeudy, & les Juifs le Vendredy au soir. (b) D'autres, qu'une partie des Juifs l'avoit faite le Jeudy, & une autre partie le Vendredy. Les Galiléens, & les Israélites des Tribus qui étoient répandus dans la Palestine, la firent le Jeudy; les Juifs de Jerusalem, & ceux qui habitoient la Judée proprement dite, le Vendredy. (c)

D'autres (d) ont nié tout net que JESUS-CHRIST ait fait la Pâque légale, & ont soutenu que son dernier souper, étoit un repas ordinaire. Comme nous nous sommes déclaré pour ce dernier sentiment dans le Commentaire, nous allons rapporter ici les preuves qui nous y ont déterminé; sans entrer dans l'examen des raisons des autres systèmes, & sans nous attacher à les réfuter. Si le nôtre est bien établi, c'en est assez; il ne peut pas y en avoir plus d'un qui soit vrai.

Il est certain que le nom de *Pâche* se prend dans l'Ecriture dans un sens fort étendu. 1^o. Il signifie le passage de l'Ange exterminateur, (e) qui tua les premiers nés des Egyptiens, & épargna les Hébreux. C'est sa première & plus littérale notion. 2^o. L'agneau que l'on immoloit (f) en mémoire de la délivrance d'Israël, de l'épée de l'Ange exterminateur. 3^o. La fête que l'on célébra dans la suite des générations, (g) pour conserver la mémoire de ce fameux événement de la sortie d'Egypte. 4^o. Les autres victimes que l'on immoloit ce jour-là; (h) car l'agneau s'im-

(a) Concil. Trident. sess. xii. cap. 2.

(b) Paul de Burgos, Paul de Middelbourg, Lucidus, Gurius, Onuphre, Henten. Cornel. Jansen. Mald. Sealig. Calvinus, le P. Lallemant. On peut aussi mettre de ce sentiment S. Epiphane, & Euthyme Zigabène, dont on parlera ci-après.

(c) Le P. Harduin, traité de la dernière Pâque de Jésus-Christ. Voyez aussi le P. Pezron,

Histoire Evangélique.

(d) M. Toynard Harmonie Evang. p. 107; 108. le P. Lami dans ses divers Ecrits sur la Pâque.

(e) Exod. xii. 11. 12.

(f) Exod. xii. 21.

(g) Exod. xii. 14. 15. 16. & passim.

(h) 2. Par. xxx. 22. 23. 24. Denis XVI. 3. 24 Num. xxviii. 28. 29.

mploioit la veille, c'est-à-dire, le quatorzième, & se mangeoit au commencement du quinzième, c'est-à-dire à l'entrée de la nuit. 5°. Pour les *azymes*, (a) ou pain sans levain, qu'on mangeoit alors. 6°. Pour le repas de l'agneau Pascal. (b) 7°. Pour la veille, & pour tous les sept jours de la fête de Pâque. (c) 8°. Pour toutes les cérémonies qui précédoient, & qui accompagnoient cette solemnité; en sorte que *préparer la Pâque*, se peut entendre de la préparation du lieu, où elle se devoit faire, de l'achat de la victime, de son immolation, de la recherche du pain levé, de tout ce qu'il falloit faire pour païtrir, cuire, accommoder les pains azyms.

C'est de ces circonstances, ou d'une partie d'entr'elles seulement, qu'on doit entendre dans les Evangelistes, ce qui y est dit, (d) que JESUS-CHRIST envoya ses Disciples pour préparer la Pâque, & qu'ils la préparèrent en effet. En un mot, la Pâque se prend dans un sens strict, & rigoureux, ou dans un sens vague & étendu, de même que le verbe *préparer* se prend pour une préparation prochaine, ou pour une préparation éloignée. Par exemple, lorsque les Juifs qui étoient en Egypte reçurent ordre de Moïse, de préparer dès le dixième de Nisan l'agneau qu'ils devoient immoler le quatorzième au soir, ou au commencement du quinzième, *Exod. xii. 3... 21.* Cet agneau dès le dixième de Nisan, est déjà nommé, *la Pâque*, & l'achat de cette victime s'appelle, *préparer la Pâque*. Je ne parle point ici des sens moraux qu'on donne à ce terme. On fait que saint Paul (e) dit que JESUS-CHRIST est nôtre Pâque, & a été immolé pour nous.

C'est encore un autre principe reconnu & mis en pratique par tous ceux qui se mêlent d'interpréter les saintes-Ecritures, que pour les concilier les unes avec les autres, il faut éclaircir ce qui est obscur, parce que est plus clair, & tirer de la lumière des endroits plus lumineux, pour la répandre sur ceux qui le sont moins; fixer les termes équivoques, par ceux qui sont univoques, & ne pas renverser l'ordre en quittant ce qui est clair, pour suivre ce qui est confus, en abandonnant ce qui est certain, pour embrasser ce qui est douteux. Or dans la question que nous allons traiter, il y a dans saint Jean, par exemple, cinq ou six passages qui sont d'une clarté qui va jusqu'à l'évidence, pour montrer que JESUS-CHRIST n'a pas fait la Pâque légale avec ses Disciples. On ne doit donc pas se

(a) *Luc. xxii. 1. Dies festus azymorum, qui dicitur Pascha.*

(b) *Exod. xii. 43. 44. 45. 47.*

(c) *Num. ix. 2. xxxiii. 1. 2. Pav. xxx. 1. 2. sequ. Ezéch. xlv. 21. Et in Evangelio passim.*

(d) *Matth. xxvi. 17. 19.*

Marc. xiv. 12. ... 16.

Luc. xxii. 7. 8. 11. 13.

(e) *1. Cor. v. 7.*

départir de ces passages, pour en suivre d'autres douteux, incertains, obscurs, ou équivoques, qui se rencontrent dans les autres Évangélistes, & qui peuvent favoriser l'opinion contraire. On peut expliquer saint Matthieu, saint Marc, & saint Luc, dans l'hypothèse qui veut que JESUS-CHRIST n'ait pas fait la dernière Pâque; & on ne peut pas expliquer saint Jean dans l'hypothèse contraire. Saint Jean a écrit après tous les autres Évangélistes, il a fixé leurs sens; il faut donc s'en tenir à celui qu'il offre naturellement à l'esprit.

Les Textes de l'Écriture sont les preuves décisives de cette difficulté. On convient qu'il y a de l'embarras à concilier les Évangélistes entr'eux, sans cela on n'auroit pas disputé si long-tems: mais l'opinion qui sauve plus aisément les difficultés, & qui explique plus commodément les passages des Évangélistes, doit passer pour la meilleure. Or dans nôtre hypothèse nous croyons satisfaire à tout.

Le Dimanche *sixième jour avant la fête de Pâque*, *Jésus vint à Béthanie*, (a) soupa chez Simon le Lépreux, (b) où Marie sœur de Lazare répandit sur ses pieds une boîte de parfum du Nard dépy. Le lendemain (c) Lundy dixième de Nisan, JESUS vint à Jérusalem, & y fut reçu comme en triomphe. (d) Sur le soir (e) il retourna à Béthanie, & y passa la nuit. Le lendemain (f) matin, Mardy onzième de Nisan, il revint à Jérusalem, & maudit en chemin le figuier, qui étoit chargé de feuilles, & n'avoit point de fruits. Le soir (g) il sortit de Jérusalem, & alla coucher à Béthanie. Le lendemain (h) Mercredi douzième de Nisan, il vint de nouveau à Jérusalem. Les Disciples virent avec étonnement le figuier à qui il avoit donné sa malédiction, desséché. JESUS leur dit, que s'ils avoient la foy, ils en pourroient faire encore davantage. Il passa tout le jour dans le Temple à enseigner.

Sur le soir il sortit du Temple, (i) & ses Disciples lui ayant montré les pierres & la magnificence du bâtiment, il leur dit, que tout cela seroit un jour détruit, sans qu'il y restât pierre sur pierre. Étant sorti de la ville, comme il étoit assis vis à vis le Temple, sur le mont des Oliviers, (k) ses Disciples lui demandèrent en quel tems on verroit l'accomplissement de ce qu'il avoit dit. JESUS leur répondit par un long discours, qui n'est pas de nôtre dessein en cet endroit. Or la Pâque, & le jour des

(a) *Joan. XII. 1.*(b) *Matth. XXVI. 6.*(c) *Joan. XII. 14.*(d) *Matth. XXI. 1.**Marc. XI. 1.**Luc. XIX. 29.*(e) *Marc. XI. 11.**Matth. XXI. 17.*(f) *Marc. XI. 12.**Matth. XXI. 18.*(g) *Marc. XI. 19.*(h) *Marc. XI. 20. . . . 27.*(i) *Matth. XXIV. 1.**Marc. XIII. 1.*(k) *Matth. XXIV. 3.**Marc. XIII. 3.*

azymes (a) devoient se célébrer dans deux jours. JESUS avertit ses Disciples, que dans ce tems-là il devoit être livré aux Juifs, & crucifié.

Le lendemain (b) (Jeudy treizième de Nisan,) qui étoit le premier jour des azymes, auquel il falloit immoler la Pâque, c'est-à-dire, au soir duquel commençoit le quatorzième de Nisan, qui étoit le jour auquel commençoit l'usage des pains sans levain, & auquel l'agneau Pascal devoit être immolé; l'obligation d'user de ces pains ne commençoit qu'après midi du quatorzième, & l'agneau ne s'immoloit qu'à deux heures après midi, du même jour. (c) Mais comme il falloit préparer la falo où l'on devoit manger l'agneau, & la nettoyer de tout levain, & qu'il auroit été trop tard d'en aller retenir une la veille de la Pâque, & au moment que l'on immoloit la victime pascalle. Les Disciples vinrent demander à Jesus, où il souhaitoit qu'on lui préparât un lieu pour y manger la Pâque, (d) non ce jour-là, mais le jour suivant. JESUS y envoya Pierre & Jean, qui préparèrent la Pâque; c'est-à-dire, disposèrent toutes choses pour célébrer la Pâque le lendemain. Ils nettoyèrent la chambre de tout levain, ils dressèrent la table, & les lits; puis revinrent trouver JESUS, & lui dirent, que tout étoit fait, comme il l'avoit ordonné. L'Evangile ne dit pas un mot qui nous insinüe que les Apôtres aient été au Temple, ni qu'ils aient immolé la Pâque. D'ailleurs il ne convenoit pas que cela se fût par d'autres, que par le maître de la compagnie; il falloit qu'il fût dans la ville, & qu'il présentât lui-même sa victime.

Sur le soir du même jour, Jeudy treizième de Nisan, Jesus vient dans la ville, & se met à table avec ses Disciples; (e) & avans la fête de Pâque: (Remarquez bien: la Pâque n'étoit donc pas encore commencée.) Ayant toujours aimé les siens, il voulut leur donner encore avant sa mort, les dernières marques de sa tendresse: Il se lève de table, après souper, & leur lave les pieds à tous. (f) Après quoi il leur dit, qu'il avoit toujours eü un très-grand désir de manger cette Pâque avec eux, (g) parlant de l'Eucharistie qu'il venoit d'instituer: (h) Ou bien voulant leur dire, qu'il auroit fort désiré faire le lendemain la Pâque avec eux, comme toutes choses y étoient disposées; mais qu'il prévoyoit que ses ennemis ne lui en laisse-

(a) Marc. XIV. 1.
Matth. XXVI. 2.

(b) Matth. XXVI. 17.

Marc. XIV. 12.

Luc. XXII. 7.

† (c) Exod. XII. 18. 19.

Levit. XXIII. 5.

Num. XVIII. 16.

(d) Matth. XXVI. 17. 18.

Marc. XIV. 13. 14.

Luc. XXII. 8. 9.

(e) Matth. XXVI. 20.

Marc. XIV. 17.

Luc. XXII. 14.

(f) Jean. XIII. 1. 2. & seq.

(g) Idem. VV. 15. 16.

(h) Origen, Chrysost. homil. 82. 83.

roient point le loisir, & que c'étoit-là le dernier repas qu'il feroit avec eux, avant la Résurrection.

Après le lavement des pieds, (a) il leur déclara de nouveau qu'un d'entr'eux le devoit trahir, & livrer aux Princes des Prêtres. Saint Jean lui demanda qui c'étoit : & J E S U S lui dit que c'étoit celui à qui il alloit présenter un morceau trempé dans la sausse. En même tems il présenta le morceau à Judas, en lui disant : Faites vite ce que vous faites. Quelques-uns des Disciples crurent que J E S U S lui disoit d'aller acheter ce qu'il falloit pour la Fête; circonstance qui ne convient nullement au repos de la Pâque, si elle eût été commencée dès cette nuit-là; non plus que ce que fit J E S U S après le souper, en lavant les pieds à ses Disciples, & en sortant de la Ville; car on devoit coucher dans la maison, où l'on avoit fait la Pâque. (b)

Etant au Jardin des Oliviers, il y fut pris par une troupe d'archers, & de ministres du Grand-Prêtre, & par conséquent Juifs, armez, & disposez à lui faire violence (c) s'il eût résisté; ce qui est encore entièrement contraire aux loix, & usages des Juifs; & ce qui prouve que ce jour-là n'étoit pas le jour de Pâque. On le conduisit chez Anne, puis chez Caïphe; on l'interrogea juridiquement; on entendit des témoins; on le condamna: autre infraction de toutes les Loix qui devoient s'observer aux jours de Fête. Le matin on s'assembla dans le Sénat, où J E S U S fut de nouveau présenté, accusé, & condamné. Après quoi on le conduisit à Pilate: mais les accusateurs de JESUS n'osèrent entrer dans le Prétoire, de peur de se souiller, parce qu'ils vouloient manger la Pâque ce jour-là, (d) ce qui est bien à remarquer. Ils ne l'avoient donc pas mangée la veille.

Il est superflu de nous dire que cette Pâque qu'ils vouloient manger, étoient les victimes qui s'immoioient dans le Temple le jour de Pâque, & pendant l'Octave, & dont Moÿse a parlé dans le Deutéronome. (e) Car ces victimes qui sont effectivement appellées *Phasé*, ou Pâque, étoient des holocaustes, comme on le voit par les Nombres; (f) & par conséquent on n'en mangeoit point: elles étoient toutes consumées sur l'Autel. Il est vrai qu'on pouvoit aussi immoler des victimes pacifiques, dont il étoit permis de faire des repas; mais ces victimes n'avoient rien de particulier. On pouvoit les offrir dans quel jour on vouloit; rien n'obligeoit de les manger ni le jour de Pâque, ni les autres jours: elles étoient de pure dévotion. Est-il croyable que pour une cause aussi légère, & sans aucune obligation, ni nécessité, les Juifs ayent voulu s'abstenir de pour sui-

(a) *Johan. xiiij. 18. & seq. Luc. xxij. 21. & s.*

(b) *Maimonid. Halac Pesach.*

(c) *Matt. xxvi. 47. & seq. Marc. xiv. 42.*

& *seq. Luc. xxij. 47. & s. Johan. xviii. 4. & s.*

(d) *Johan. xviii. 28.*

(e) *Deut. xvi. 1. 2.*

(f) *Num. xviii. 17. 23. 24.*

vre JESUS-CHRIST, de l'accuser devant le tribunal de Pilate, & donner à ce Président la peine d'aller, de venir, de retourner de son Prétoire devant sa porte pour parler aux Juifs, & aux troupes ? Est-il croyable que Pilate auroit eu cette complaisance, s'il n'y eût été obligé par quelque grande raison, comme étoit celle de laisser aux Juifs la liberté de faire leur Pâque ce jour-là ?

Après bien des mouvemens fort contraires au repos d'une grande Fête, comme auroit été celle de la Pâque, si elle fût venue ce jour-là, ils obtinrent enfin la condamnation de JESUS-CHRIST. On le conduisit au Calvaire ; il y fut crucifié ; il y expira vers trois heures après midi. (a)

Quelque tems après les Juifs demandèrent à Pilate que l'on rompit les jambes aux crucifiés, afin que leurs corps ne demeurassent point en croix le jour du Sabbat ; Car ce jour de Sabbat étoit un grand jour, ou une grande fête, comme le remarque saint Jean. (b) Pourquoi ? sinon parce que c'étoit le jour de Pâque ? On détacha donc les corps de la croix. Joseph d'Arimathie prit celui de JESUS. Nicodème acheta des parfums ; ils l'embaumèrent ; l'enveloppèrent de bandes, & d'un linceul ; le mirent dans un tombeau ; en fermèrent l'entrée, & se retirèrent promptement ; parce que ce jour-là étoit celui de la Parascève, (c) c'est-à-dire, la Préparation au jour de la Fête, ou du Sabbat, qui commençoit au coucher du Soleil, quant à l'obligation au repos.

J'ai voulu donner de suite toute l'histoire de la Passion, depuis le Dimanche sixième jour avant la Pâque, afin que le Lecteur comparant les dates, & les jours, puisse voir plus distinctement que le jour de Pâque ne pouvoit être cette année que le Samedi, & que les actions, & les poursuites que les Juifs firent contre JESUS le Vendredi, sont entièrement incompatibles avec le repos d'une aussi grande Fête que la Pâque. Lorsqu'Agrippa après avoir fait mourir saint Jacques le Majeur, eût fait arrêter saint Pierre, il ne voulut pas le faire exécuter pendant les jours des Azymes, (d) ou de la Pâque. Il voulut différer son supplice jusqu'après la Fête. Il savoit trop les Loix, & les usages des Hébreux. Ici les Juifs par un semblable motif se hâtent de faire condamner J. C. la veille de Pâque, de peur que pendant les jours de la Fête, il ne leur échappât, ou qu'il ne survînt quelque chose qui les empêchât de le faire mourir.

Je ne m'arrête pas à réfuter ceux qui veulent que l'on ait pû célébrer cette Fête deux jours de suite. Le Pere Lamy a fait voir après Bochart, que tout ce que les Rabbins peuvent dire sur ce sujet est nouveau, & fort

(a) Matt. XXVII. 48 & seq.

(b) Johan. XIX. 31. *Et non fuit magna et ardua hora in qua esset.*

(c) Luc. XXIII. 5. 6. Johan. XIX. 42.

(d) Mat. XII. 4.

différent de la véritable pratique des anciens Hébreux. (a) Quand on auroit pu faire la Pâque deux jours de suite dans les Provinces éloignées, à cause de l'incertitude de la phase de la Lune, cela ne pouvoit avoir lieu à Jérusalem. La translation prétendue des Fêtes qui tomboient le Vendredi, n'est nullement prouvée. On montre fort bien le contraire par les Rabbins mêmes. On peut voir Ligfoot, & Bochart.

Une preuve qui doit être d'un grand poids pour nôtre sentiment, c'est que la fête de la Pentecôte a toujours été célébrée dans l'Eglise le Dimanche: elle tomba donc le Dimanche en l'année de la mort de nôtre Sauveur. Or la Pentecôte des Juifs se célébroit le cinquantième jour, à compter du lendemain des azymes, où l'on offroit l'omer, ou la gerbe de l'orge nouveau, & qui étoit le seizième du mois. Le quinzième étoit donc le Samedi, & par conséquent le jour de Pâque: & le quatorzième, le Vendredi, ou la *Parascève*; c'étoit ce jour-là que l'agneau Paschal devoit être immolé, & mangé. Or J E S U S a fait la Cène le treizième au soir; ce ne peut donc être la Cène Paschale. On peut voir cet argument mis dans tout son jour par le Pere Lamy, (b) & par M. Toynard. (c)

Si on suppose que le Jeudi auquel J E S U S-CHRIST fit la dernière Cène, étoit le quatorzième de la Lune, & le Vendredi le quinzième, & le jour de la Pâque, l'oblation de la gerbe se fera faite au matin du jour du Sabbat; car la rencontre du jour du Sabbat n'empêchoit pas qu'on ne la moisonnât, & qu'on ne l'apportât au Temple; (d) & par conséquent le jour de la Pentecôte de cette année tombera un Samedi, ce qui est contre la pratique universelle de l'Eglise dès les premiers siècles.

Une autre ancienne Tradition commune dans l'une & dans l'autre Eglise, est que le Mercredi de la Passion fut le jour auquel les Juifs, je veux dire les Prêtres, & les Pharisiens complottèrent d'arrêter J E S U S-CHRIST, & de le faire mourir. L'Eglise Grecque & Latine avoient établi ce jour-là un jeûne, que la plupart, ou du moins les plus pieux d'entre les Chrétiens observoient religieusement, en mémoire de la trahison de Judas, & du complot des Juifs. Or les Evangélistes nous apprennent expressément que cela se fit deux jours avant la Pâque: *Erat autem Pascha, & azyma post biduum*, dit saint Marc, (e) & *quarebant summi sacerdotes quomodo Jesum dolo tenerent*. Et saint Matthieu: (f) *Vous savez que dans deux jours, c'est-à-dire, Vendredi prochain, la Pâque s'immolera, & le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié. Or les Princes des Prêtres s'assemblèrent*

(a) Lami Lettre sur la Pâque p. 33. Voyez Bochart. *De animal sacr. lib. 2. c. 30.* & le P. Petau Note sur l'Hérésie 31. de S. Epiphane.

(b) Lamy Lettre sur la Pâque p. 66.

(c) Toynard Harmon. des Evangiles, not. pag. 131.

(d) *Mischna vi. l. 18. n. 1.*

(e) *Marc. xiv. 1.*

(f) *Matth. xxvi. 1. 2.*

pour délibérer des moyens d'arrêter Jesus. Du Mercredi au Jeudi, il n'y a pas deux jours. Ce n'est donc pas ce jour-là, que se fit la Pâque : c'est donc le Vendredi au soir, dans le même tems que JESUS-CHRIST expira sur la Croix.

Les Hébreux regloient alors leurs mois, suivant le cours de la Lune ; tout le monde en convient. La Fête de Pâque commençoit au soir du quatorzième de la Lune, & duroit tout le quinzième. (a) C'est encore un fait incontestable. Les Fêtes des Hébreux commençoient au soir, & finissoient de même, comme l'Ecriture le marque expressément. (b) Pour fixer donc la Fête de Pâque, un moyen infailible est de montrer par des calculs astronomiques que le quatorzième de Nisan, cette année trente-trois de l'Ere Vulgaire, étoit le Vendredi. Or c'est ce qui a été fait avec toute l'exaétitude que l'on peut désirer, par de très-habiles Astronomes. Il faut donc avouer que le quatorzième de cette année étoit la veille de Pâque, & que ce jour-là JESUS-CHRIST ayant été mis à mort, & crucifié après midi, il n'a pû faire la Pâque avec les autres Juifs. (c)

On ne peut opposer à cela que deux choses : La première, que l'année trente-trois de l'Ere Vulgaire n'est pas celle de la mort de JESUS-CHRIST ; & la seconde, que la supputation de nos Astronomes est fautive, ou que celle des Hébreux du tems de nôtre Sauveur, n'étoit pas exacte. Quant à la dernière, on ne peut raisonnablement la soutenir, sans en donner de bonnes preuves. Il n'est pas à présuner que les Juifs, scrupuleux comme ils étoient sur toutes leurs cérémonies, ayent négligé de s'instruire dans une chose de cette importance. Ils en avoient tout le moyen ou par eux-mêmes, ou par des Mathématiciens étrangers, qui étoient en grand nombre, sur tout en Egypte, près de chez eux.

La fidélité, & la capacité des Astronomes, (d) qui ont été employez à cette supputation par le Pere Lancelot, & par M. Toynard, ne peuvent être suspectes. On peut examiner leurs calculs, & leurs preuves ; elles sont publiques. Voyez les Auteurs que je viens de citer.

Si le Texte des Évangiles étoit précis, & formel, pour prouver que JESUS-CHRIST a célébré la dernière Pâque, les supputations des Astronomes me toucheroient peu, & je ne balancerois pas à passer le peu d'exaétitude, & de ponctualité que l'on imputeroit aux Juifs ; mais n'ayant contre eux ni un Texte formel, ni aucune autre raison de reproche, il n'est pas permis de les accuser d'avoir manqué cette année-là dans la fixation de leur Fête.

(a) Exod. xii. 2. Levit. xxiii. 5.

(b) Levit. xxiii. 32.

(c) On peut voir les Tables imprimées à la fin de la Bible de Vitry pag. 51. & M. Toynard

Harmon. not. pag. 148.

(d) M. le Fèvre, & M. Bouillaud. Paul de Mijdebourg.

Quant à l'année de la mort de JESUS-CHRIST, on peut démontrer que ce ne peut être que la trente-troisième de l'Ere Vulgaire. Saint Jean commença à faire sa fonction de précurseur, la quinzième année de l'Empire de Tibère. (a) Cette année répond à la vingt-neuvième de l'Ere Vulgaire. JESUS fut baptisé quelque tems après que ce saint Précurseur eut commencé à prêcher. Notre Seigneur a prêché au moins deux ans & demi depuis son Baptême. Saint Jean (b) marque clairement deux Pâques sans celle de sa mort. (c) Donc ce ne peut être avant l'an vingt-neuf de l'Ere Vulgaire que JESUS-CHRIST est mort.

Il mourut sous le gouvernement de Pilate. Pilate fut chassé de la Judée avant la mort de Tibère. Tibère mourut constamment l'an 37. de l'Ere Vulgaire; il faut donc mettre la mort de JESUS-CHRIST entre la vingt-neuvième, & la trente-septième année de cette Ere. Or de toutes ces années on ne connoit par les supputations astronomiques, que la trente-troisième où la Pâque ait pu se faire le Jeudi, ou le Vendredi quatorze de Nisan. Donc il faut nécessairement placer la dernière Pâque en cette année. On peut voir cela plus au long dans le Pere Lamy. Voyez aussi les supputations de M. Bouillaud, & les raisons de M. Toynard dans son Harmonie des Evangiles. (d) Or suivant les calculs dont on a parlé, la Pâque devoit tomber le Vendredi quatorze de Nisan, en cette année trente-trois de JESUS-CHRIST. C'est donc la vraye Epoque de la Pâque, & de la mort de nôtre Sauveur.

Quoique nôtre Système ne soit pas le plus généralement suivi dans l'antiquité, il n'a pas laissé d'y trouver des défenseurs, & des approbateurs; & après le sentiment qui veut que JESUS-CHRIST ait fait la dernière Pâque légale avec ses Apôtres, il n'y en a aucun qui soit plus suivi, ni mieux fondé en autorité que le nôtre. Je ne rapporte pas ici le sentiment de saint Chrysostôme, (e) qui a crû que nôtre Seigneur avoit fait la dernière Pâque; mais non pas les Prêtres, & les Scribes, & les autres Juifs qui poursuivirent sa mort. Il croit que leur fureur, & leur malice, ne leur permirent pas de remplir ce devoir le jour ordonné; mais qu'ils le remirent au lendemain. Ce sentiment est trop singulier, pour en tirer aucun avantage: seulement je remarquerai que le Texte de saint Jean a paru si clair à ce saint Docteur, qu'il n'a pas crû le pouvoir expliquer autrement, qu'en disant qu'au moins les persecuteurs de JESUS-CHRIST firent la Pâque le jour de sa mort.

(a) Luc. III. 1.

(b) Johan. II. 13. v. 4.

(c) Johan. XI. 55. XII. 1. XIII. 1.

(d) Toynard. Harmon. p. 48. & in not. pag. 148. 149.

(e) Chrysoſt. in Matt. Homil. 85. Οὐ γὰρ ἡ ἔσχατος παλιὰν τὴν κατὰ τὴν Πάσχα, ἀλλ' αὐτοὶ οὐκ ἔτι πάλαι ἐπληροῦντο ἄλλοτε, καὶ τὴν Πάσχα ἀπέποιον, ὡς τὴν τῶν Φαρισαίων ἀπὸ τῆς ἱερουσαλὴμ ἐποιοῦσαν.

un passage, qui est dans la Préface de la Chronique d'Alexandrie, (a) & qui est attribué à Pierre Evêque de cette ville, qui dit que nôtre Seigneur, la dernière année de sa vie, ne mangea point l'agneau Paschal ; mais qu'il fut immolé lui-même, à l'heure que l'on immoloit dans le Temple l'agneau Paschal.

Cet Auteur, ou celui de la Chronique, pour autoriser ce sentiment cite un passage de saint Hippolyte Martyr, Evêque de Porto en Italie, cité du Livre contre les Héretiques, dans lequel l'Auteur, pour sayer par le fondement l'opinion des Quartodecimans, qui raisoionnoient ainsi: JESUS-CHRIST a fait la Pâque le quatorzième de la Lune ; donc je la dois faire le même jour, soutient que JESUS-CHRIST ne mangea pas la Pâque légale dans le teins de sa Passion, parce qu'il étoit lui-même la véritable Pâque, qui fut immolée à l'heure qui avoit été prédite. On cite encore un autre passage du Livre de la Pâque du même Auteur, qui dit la même chose.

Dans la même Chronique on lit un passage d'Apollinaire Evêque d'Hieraple, (b) qui desaprouve le sentiment de ceux qui croyent que JESUS-CHRIST mangea la Pâque avec ses Disciples le quatorzième du mois. Enfin on y voit un autre passage, que l'on veut attribuer à saint Clément d'Alexandrie, (c) mais qui certainement n'est pas de lui, qui suppose que les Apôtres préparèrent la Pâque, mais que JESUS-CHRIST ne la mangea pas, & qu'il fut immolé comme le véritable Agneau, dont celui des Juifs n'étoit que la figure. On veut bien convenir que ces passages ne sont pas tous des Auteurs, dont ils portent le nom ; mais ils sont anciens, & d'autant plus considérables, qu'ils sont faits exprés contre les Héretiques Quartodecimans.

Philoponus qui vivoit en 604. sous Phocas, a traité exprés cette question, & soutient fortement l'opinion qui veut que JESUS-CHRIST n'ait pas fait la Pâque la dernière année de sa vie. Photius (d) parle aussi de Métrodore, & de deux autres Auteurs, qui avoient écrit des Traitez contre les Juifs, & les Quartodecimans, où ce sentiment étoit établi. Théophylacte, & Euthyme témoignent que de leur teins il y avoit encore des gens, qui ne toyoient pas que JESUS-CHRIST eût fait la Pâque la veille de sa mort. Photius lui-même dit que c'est une chose à examiner.

(a) Petr. Alex. in Chronic. Alex. Praef. Τὸ πρῶτον, ὃς σκευὴ Παλῶν ἰστορεῖται, ἰδέσθω τῶν τοιαύτων ἀποκρίσεων. ἰσὼν δὲ ἰερέων τε ἰσφύγῃ τῶν ἀποστόλων, ἀπὸ ἀνομιῶν ἀπὸ ἀκαθάρτων ἀποκρίσεων ἐπὶ τῷ Παλῶν ἱερῶν. . . . ἐπὶ αὐτῆς δὲ τῆς ἡμέρας ἐπὶ τῆς ἡμέρας ἡ ἰουδαία πρὸς ἰουδαίους ἰσὼν τὸ Παλῶν ἰστορεῖται δὲ Κλέων ἰσφύγῃ, ὃς σκευὴ τῶν ἁγίων Σίμωνος ἰστορεῖται κατὰ τὸν ἰσφύγῃ. (b) Apollinarius Hierap. Epist. p. 6. 17. id. τὸ ἀλλοθὺ τῷ Κλέων Παλῶν τὴ ἡμέρα ἡμέραν, δ

ἀπὸ ἀποκρίσεων τοῦ δὲ δίδως τῶν ἰσφύγῃ. (c) Clem. Alex. p. 7. Τῆς δὲ παρασκευῆς ἔτεος τὸ δευτέρου πρὸς ἰουδαίους ἰσφύγῃ δὲ Κλέων Παλῶν ἰσφύγῃ ἀπὸ τῶν Παλῶν ἡ ἡμέρα τῷ ὅτι ὡς πρὸς τῶν ἰσφύγῃ ἀπὸ τῶν ἀποστόλων ἰδέσθω τῶν μαρτυρῶν τῷ ὅτι τὸ μαρτυρῶν τῆς ἡμέρας. (d) Metrodorus. & duo Anonymi apud Phot. Codd. 115, 162.

Dans la nouvelle Edition de saint Jean Damascene (a) on a publié deux pièces, où l'on soutient le même sentiment. On y trouve aussi un fragment d'un Auteur Grec, (b) qui prend le nom de saint Jean Damascene, & qui dit que nôtre Seigneur fit la Cène myltique le Jeudi à six heures du soir; mais que les azyines ne commencèrent que le Vendredi, lorsque JESUS-CHRIST étoit déjà dans le tombeau. Euthyme Zygabéne, Grec schismaticque, enseigne que nôtre Seigneur anticipa d'un jour la Pâque Judaïque; qu'il la fit le Jeudi, au lieu que les autres Juifs ne la firent que le jour suivant; qu'il usa de pain azyime, pendant qu'il mangea l'agneau Paschal; mais qu'il prit du pain ordinaire, lorsqu'il voulut instituer le Sacrement de son Corps, & de son Sang.

Casaubon cite aussi Cédrene, qui dit que nôtre Seigneur ne célébra pas la Pâque Judaïque l'année de sa mort, & qu'il se contenta de la nouvelle Pâque, dont il étoit lui-même l'instituteur, & la victime.

Pierre d'Antioche dans sa lettre à Dominique Patriarche de Grade, (c) confirme cette opinion, pour prouver que nôtre Seigneur ne s'étoit point servi de pain sans levain dans l'institution de l'Eucharistie; parce, dit-il, que ce n'étoit encore que le treizième jour de la Lune, & que l'agneau Paschal ne se mangeoit que le quatorzième, & que les azyines n'étoient commandez que pour le quinzième. On pourroit encore ajouter à ces témoignages celui des Juifs, (d) qui disent que JESUS-CHRIST, qu'ils appellent le fils de Pandir, & de Sasda, fut crucifié à Lydde, ou Diospolis, par le jugement du grand Sanhédrin, la veille de Pâque.

Tertullien (e) parmi les Peres Latins, paroît entièrement dans nôtre sentiment. Il dit que la Passion de JESUS-CHRIST fut achevée le premier jour des azyines, auquel Moÿse avoit commandé qu'on immolât l'agneau Paschal au soir. *Quæ Passio perfecta est die octavo Kal. April. die primo azyimorum, quo agnum ut occiderent ad vesperam, à Moÿse fuerat imperatum. Itaque omnis synagoga filiorum Israël illum interfecit, &c.* Par ces dernières paroles il fait allusion à celles-ci de Moÿse: (f) *Omnis cætus, (les Seprante, Synagoga) filiorum Israël facies illud (Pascha.)* Et il insinuë que tout Israël concourut à l'immolation du vrai Agneau Paschal, en demandant la mort de JESUS-CHRIST, & en le faisant mourir dans le même tems, que l'on devoit immoler l'agneau figuratif dans le Temple.

L'Auteur des Questions sur l'ancien, & le nouveau Testament, que

(a) Vide nov. Edit. S. Joannis Damasceni tom. 1. pag. 647. 648.

(b) Dissert. de Azyimis p. xii.

(c) Apud Michael. le Quien Dissert. tom. 1. Joann. Damasc. p. lxxi. Τὸ γὰρ ἄζυμα τῷ ἰί, Τῆρ

οὐλότιν γινώσκω νεκροποιεῖσθαι ἑ. Τῆ δὲ ἰδ. ἕμ-
 νι, ἕ μίον δὲ ἰδον.

(d) Talmudist. Traß. Sanhedrin.

(e) Tertull. contra Judæos cap. 8.

(f) Exod. xii, 47.

l'on croit être Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine sous Libère, propose comme une chose communément reçue dans l'Eglise, cette question : (a) Pourquoi nôtre Seigneur a voulu être crucifié à la même heure, que les Juifs devoient faire la Pâque ? Dans sa réponse il suppose ce fait comme indubitable ; & dans la réponse à la question quatre-vingt-quatorze, il répète la même chose, sans témoigner le moindre doute : *Vesperè enim eadem die Pascha acturi erant.* Saint Augustin (b) paroît aussi favoriser ce sentiment, lorsqu'il dit que la première Pâque Judaïque fut célébrée lorsque les Hébreux sortirent de l'Egypte ; mais que la vérité, dont cette Pâque n'étoit que la figure, fut accomplie, lorsque JESUS-CHRIST fut conduit à la Croix comme un agneau que l'on va immoler. Mais je n'insiste point sur ce passage, parce qu'il n'est point bien exprès.

Je remarquerai seulement en général, que les Peres Latins ne paroissent pas avoir assez approfondi cette question. Lorsqu'ils expliquent le Texte de saint Jean, ils parlent comme s'ils croyoient que JESUS-CHRIST n'a pas mangé la Pâque avec les Juifs. Les Peres Grecs, comme saint Chrysostome, (c) & Théophylacte, (d) le prennent de même ; & quant à ces mots de saint Matthieu : (e) *Primâ die azymorum*, ils les entendent du jour de devant les azymes. Les Modernes étoient si peu disposés à entrer dans l'examen de cette difficulté, que l'on traitoit comme des hérétiques, ou des visionnaires, ceux qui osoient s'en ouvrir. Vechietrus fut mis dans les prisons de l'inquisition, pour avoir osé s'éloigner du sentiment commun. Le Pere Lamy, (f) qui a le premier donné au public son système sur la Pâque, a balancé pendant plusieurs années à se déclarer ; & il ne l'a fait qu'après avoir vû que M. Toynard établissoit la même opinion dans son Harmonie, qu'il préparoit depuis si long-tems, & que nous n'avons vû qu'après sa mort. Le grand nombre des approbateurs de l'autre sentiment ne doit donc pas être d'un grand poids. La chose jusqu'ici n'a voit point été examinée à fond.

L'ancien usage du pain levé dans le Sacrifice de l'Autel, est nôtre dernière preuve pour montrer que JESUS-CHRIST ne mangea pas la Pâque, la dernière année de sa vie. On convient que cet usage est très-ancien

(a) *Antor Quæst. tom. 3. nova Edit. qu. 55. p. 61. Quid causa fuit ut illo tempore crucifigi se permitteret Dominus, quo octavo Calendas Aprilis Pascha celebraturi erant Judæi? Vide & qu. 94. pag. 85. B.*

(b) *Aug. tract. 55. in Joh. n. 1. Tunc primum Pascha celebravit Filius Dei, quando ex Ægypto fugientes rubrum mare transierunt. Nunc ergo figura illa prophetica in veritate completa est.*

cum sicut ovis ad immolandum ducitur Christus.

(c) *Chrysost. in Matt. xxvi.*

(d) *Theophyl. in Matt. xxxi. & in Luc. xxii. Voyez la Dissert. De Azimis, que le P. le Quien a mise à la tête du premier tome de S. Jean Damascene.*

(e) *Matt. xxvi. 7.*

(f) *Lamy Lettre sur la Pâque p. 26. 27.*

dans l'Orient. Saint Epiphane (a) remarque que les Ebioniers ufoient de pain azyme une fois l'année, c'est-à-dire durant les jours de la Pâque; par où il insinuë que tout le reste de l'année, ils employoient le pain levé. Les Arméniens sont les premiers des Orientaux qui ayent quitté le pain levé, pour se servir des pains azymes. (b) Jean Philoponus, (c) qui vivoit, comme on l'a dit, au sixième siècle, témoigne que les Egyptiens de son tems, n'usoient que de pain levé pour le saint Sacrifice. Ludolf (d) assure la même chose des Ethiopiens d'aujourd'hui, & Vanseb (e) des Egyptiens. Abraham Echellensis (f) dit que dans le Canon des Jacobites, & des Nestoriens, on lit: *Et prenant du pain levé, il le benit, &c.* Parmi les Grecs la chose est publique encore aujourd'hui, & on ne sauroit en montrer ni le commencement, ni l'origine. Elle est donc dès le commencement.

Dans l'Eglise Latine le Pere Sirmond, (g) & le Cardinal Bona (h) ont soutenu que l'on s'étoit servi de pain levé, jusques vers le dixième siècle. Le Pere Mabillon (i) a prétendu au contraire, que l'usage des azymes étoit beaucoup plus ancien. Il veut même qu'il ait toujours été usité dans l'Eglise Latine. Il se fonde sur le témoignage du Pape Léon IX. (k) qui répondant aux Grecs, avance que depuis mille vingt ans on y employoit les pains sans levain, & que tous les Martyrs de l'Eglise Latine avoient été engraissez de ce pain. Il est certain que du tems de Michel Cérularius, & des disputes avec les Grecs, cette pratique étoit générale dans l'Occident. Alcuin, (l) Raban Maur, (m) saint Isidore de Séville (n) en parlent comme d'une chose très-ancienne. Il faut pourtant avouer qu'on ne peut pas prouver que la chose soit de toute antiquité.

Martin Polonois dans sa Chronique, dit que ce fut Alexandre premier, qui ordonna qu'on useroit de pain levé; particularité que l'on ne trouve pas dans les fausses Décretales d'Isidore. Les anciens Scolastiques (o) disoient, mais sans aucun fondement que l'on sache, qu'un certain Pape Léon avoit ordonné que l'on usât de pain levé, pour s'opposer aux Ebionites, qui soutenoient qu'il falloit consacrer avec des azymes: mais que ces hérétiques étant dissipés, on étoit revenu au pain sans levain. Les

(a) Epiphani. hares. 30.

(b) Narratio de rebus Armen. t. 2. an. 11. Biblioth. PP. Col. 294.

(c) Philopon. tract. de Azyme.

(d) Ludolf. lib. 2. Hist. Æthiop. proem. 1. num. 28.

(e) Vanseb. Voyage d'Egypte

(f) Abrah. Echell. ep. ad Johan. Marin. inter Merini Epist. 85.

(g) Sirmond. tract. de Azymis,

(h) Bona de Rebus Liturgic.

(i) Mabillon de Fermentate, & Azyme.

(k) Leo IX. Ep. 6. ad Michael. Censl. Idem Epist. 1.

(l) Alcuin. Ep. 69.

(m) Raban. Maur. l. 1. Instit. Cleric. c. 17.

(n) Isidore. Hispal. lib. 2. de Officiis Eccl. f.

(o) Alenf. Brevient. Scotus, Durand. Thom. in 4. Sentent. Distinct. xi.

nouveaux Grecs schismatiques (a) soutiennent que l'on n'a commencé à mettre en usage le pain sans levain, que depuis Charlemagne. Ce Prince s'étant rendu maître de Rome avec les Vandales Ariens, introduisit, disent-ils, cette coutume par l'autorité du Pape Félix, qui les favorisoit. Mais ces témoignages ne méritent pas même qu'on les réfute.

L'Auteur le plus certain que nous ayons pour montrer l'antiquité du pain ordinaire, & levé, dans l'Eglise Latine, est celui qui est imprimé sous le nom de saint Ambroise, (b) sur les Sacramens. Il vivoit vers le cinquième, ou le sixième siècle, & il dit expressément que dans l'Eucharistie on employoit *usitatum panem*; & on cite, (c) comme de saint Grégoire le Grand, un passage où ce saint Pape déclare que l'Eglise Romaine se sert indifféremment de pain levé, ou de pain azyme, pour l'Eucharistie. Mais ce passage ne se lit pas dans ses Ouvrages imprimés. Les Peres de l'Eglise Latine, & les Conciles parlent toujours du pain Eucharistique, comme d'un pain ordinaire. (d) Ils ne marquent point d'obligation de n'y pas mettre de levain, ce qu'ils n'auroient pas manqué de relever, si la chose étoit jugée nécessaire. Si l'on trouve quelque chose d'ordonné sur cela, c'est seulement qu'on ne présentât point du pain sale, noir, commun. On vouloit du pain blanc, propre, préparé exprès. (e) On n'est donc pas persuadé que JESUS-CHRIST ait célébré la dernière Pâque, qui ne se pouvoit faire qu'avec des pains azymes.

Je ne parle point ici des raisons de convenance qu'on produit, pour montrer que JESUS-CHRIST ne devoit point faire la Pâque la dernière année de sa vie. Puisqu'il étoit venu substituer la nouvelle Pâque à l'ancienne, il devoit consommer son sacrifice dans le même tems, que les Juifs immoloient l'agneau Paschal dans le Temple. Il devoit mettre la réalité, en la place de la figure. Les Peres ont souvent relevé cette raison, & saint Irénée (f) dit expressément que le Fils de Dieu mourant sur la Croix, donna l'accomplissement à la Pâque: *Passus est Dominus adimplens Pascha*. Origènes, (g) & saint Jérôme (h) expliquent ces paroles de JESUS-CHRIST: *Vous savez que dans deux jours la Pâque se fera*, ils l'expliquent de la nouvelle Pâque, qui ne s'éroit jamais faite, & qui se devoit faire alors pour la première fois; de la Pâque réelle, opposée à la figurative: *Finem carnali festivitati volens imponere, umbrâque transiens, Pascha reddere veritatem*, de la mort de JESUS-CHRIST, au lieu de

(a) Epiphan. *Constantinopolit. & alii apud Michael. in Quin Dissert. de Azymis.*

(b) Ambrosij. seu quis alius lib. 4. de Sacram. cap. 4.

(c) Gregor. Mag. apud D. Thom. Catena in Matth. c. 26. & lib. 2. contra errores Græcorum. Vide & Phot. Cod. 252.

(d) Tertull. lib. 2. c. 5. ad Nazæren. Aug. Ser. 227. & 229. & Ep. 59. *Alii passim.*

(e) Concil. Tolos. xv. can. 4.

(f) Irén. l. 4. c. 23.

(g) Origen. in Johan. tom. 3.

(h) Jeronym. in Matt. xxvi.

l'immolation de l'agneau Paschal. Ces sortes de raisons, quoique fort solides, ne sont bonnes, que lorsqu'on a bien prouvé la chose, ou le fait dont il s'agit. Toutes les convenances du monde ne décident rien contre un fait certain; mais il est permis de tirer des convenances, & de relever celles qui suivent naturellement d'un fait bien prouvé.

Puis donc que l'Eglise a laissé la liberté de s'exercer sur cette matière, & qu'elle n'a rien défini ni pour, ni contre le Système que nous avons proposé, & que ce Système satisfait à toutes les difficultez, explique les Textes des Evangélistes, les concilie entr'eux, & n'est sujet à aucun fâcheux inconvenient; qu'il n'est contraire ni aux Loix de l'Histoire, ni de la Chronologie, ni aux usages des Juifs; & qu'au contraire il s'y accorde mieux qu'aucun autre: puisqu'il est fondé sur la très-ancienne tradition de la Fête de Pentecôte fixée au Dimanche, & sur le jeûne du Mercredi, établi dès les premiers siècles en mémoire du complot que les Juifs formèrent contre J E S U S ce jour-là, deux jours avant la Pâque; & sur l'usage très-ancien de l'Eglise Grecque de consacrer l'Eucharistie avec du pain levé; usage qui a été suivi même dans l'Eglise Latine, pendant plusieurs siècles. Enfin puisque ce sentiment est fondé sur l'autorité de plusieurs anciens Peres, comme Tettullien, & Hilaire Diacre, & des Auteurs cités sous les noms de saint Clément d'Alexandrie, & de saint Pierre d'Alexandrie, & sur celle de Philopone, Méttodote, Cédrene, & quelques autres entre les Anciens; que Vechietus, M. Toynard, & le Pere Lami l'ont soutenu depuis peu d'années; que les Juifs mêmes le croient ainsi; nous n'avons pu nous refuser à cette foule de témoins, & de preuves; & nous nous sommes déterminés à soutenir que J E S U S-C H R I S T la dernière année de sa vie, ne fit point la Pâque légale, ni avec le reste des Juifs, ni avant eux.



COMMENTAIRE

1:1
2000

CLXII

CLXII

40.3.140
7445003



4
s
ile
de
le
ut
.T.
s,
re
ur
—

1848

1849

1850

1851

1852

1853

1854

1855

1856

1857

1858

1859

1860

1861

1862

1863

1864

1865

1866

1867

1868

1869

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

Le Spah
chonite

BOVI

H'e

DE

Suras

(Morphus
de Galan)

5



COMMENTAIRE LITTERAL
 SUR L'EVANGILE
 D E
 S. MATTHIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Généalogie de JESUS-CHRIST. Sa conception dans le sein de la Vierge. Soupçons de Joseph, époux de Marie. Il est rassuré par un Ange. Naissance de JESUS à Bethléem.

†. 1. *L*iber generationis JESU-CHRISTI, filii David, filii Abraham.

†. 1. *L*ivre de la généalogie de JESUS-CHRIST, fils de David, fils d'Abraham.

COMMENTAIRE.

†. 1. **L**IBER GENERATIONIS JESU-CHRISTI. *Livre de la Généalogie de JESUS-CHRIST. C'est-là comme le titre de tout l'Evangile de saint Matthieu. (*) On peut traduire le Texte par : Livre de la Vie de JESUS-CHRIST. Ou : Livre contenant l'Histoire de la vie, des actions, de la mort de JESUS-CHRIST. Les Hébreux donnent le nom de Livre à toutes sortes d'écrits. Le nom de Générations, se prend souvent pour*

{*} Ita Maldonat, Menoch, Hammond. alii plures,

toute l'histoire d'un homme, par exemple: (a) *Hic est liber generationis Adam.* Voilà l'histoire de la vie d'Adam. Et ailleurs: (b) *Hæ sunt generationes Joseph.* Voici le récit de la vie de Joseph. Et dans les Nombres: (c) *Hæ sunt generationes Aaron, & Moysi, in die quâ locutus est Dominus, &c.* Voilà l'histoire de Moÿse, & d'Aaron, depuis que le Seigneur lui parla au mont Sinai. Et en parlant de la création du Ciel, & de la Terre: (d) *Voilà la génération du Ciel, & de la Terre, au jour qu'ils furent créés; c'est-à-dire, voilà l'histoire de leur création.* Les Juifs donnent au Roman qu'ils ont fait de la vie de JESUS-CHRIST, le nom de (e) *Sepher Toledoth Jesu*: qui est le même que, *Liber generationis Jesu-Christi.*

D'autres (f) prennent ces premiers mots en ce sens: *Voici le catalogue généalogique des Ancêtres de JESUS-CHRIST.* Ou: *Voici le dénombrement de ses Ayeux.* Il eut pour peres David, Abraham, & les autres, qui forment la plus illustre race qui fut jamais. On y voit la Royauté, la Prophétie, le Sacerdoce réunis, dans la personne d'Abraham, & de David. David fut Roi, & Prophète; & Abraham, Prêtre, & Prophète. JESUS-CHRIST fut tout cela d'une manière suréminente. Saint Matthieu auroit pu aisément, comme S. Luc, remonter jusqu'à Adam; mais il suffisoit de commencer à Abraham. De là au premier homme le retour est aisé.

JESUS-CHRISTI. *De Jesu-Christi.* Saint Matthieu donne à JESUS le surnom de *Christ*, qui signifie celui qui a reçu l'onction; marque de la Royauté, ou de la Prêtrise, & qui répond à l'Hébreu (g) *Messiah*, qui est le nom que les Juifs ont toujours donné au Rédempteur qu'ils attendoient, & qu'ils attendent encore aujourd'hui. Le Sauveur étoit déjà connu parmi les Fidèles sous ce nom, lorsque l'Evangéliste écrivoit ceci, comme il le marque ci-après: (h) *De laquelle est né Jesus, qui est surnommé le Christ.* Et à l'égard de ceux qui ne croyoient point, & qui ne le reconnoissoient point, il prouve dans la suite qu'il étoit véritablement le Messie.

FILII DAVID, FILII ABRAHAM. *Fils de David, fils d'Abraham.* L'Evangéliste nomme David le premier, quoiqu'il fût plus jeune qu'Abraham, parce qu'il avoit au dessus d'Abraham la qualité de Roi, & qu'il étoit le plus illustre des Ayeux de JESUS-CHRIST; (i) & parce que les promesses générales (k) de la naissance du Messie, qui avoient été faites à Abraham, & ensuite confirmées à la race de Juda, (l) avoient été dé-

(a) Genes. v. 1.

(b) Genes. xxxv. 11. 2.

(c) Num. III. 1.

(d) Genes. II. 4.

(e) ספר תולדות ישוע

(f) Grof. Cleric. Annot. in Hammond. Vatab. alii.

(g) משיח *Messiah*; vel *משיח*. *Urb.*

(h) *Infra* y. 6.

(i) Irenæus lib. 3. cap. 12. Chrysof. in Matt. homil. 2. Autor Operis imperf. homil. 1. alii.

(k) Genes. xlii. 17. xvii. 7. xxi. 12. xxii. 17. 18. Galat. III. 17.

(l) Genes. xlix. 10.

2. *Abraham genuit Isaac. Isaac autem genuit Jacob. Jacob genuit Judam, & fratres ejus.*

3. *Judas autem genuit Phares, & Zaram de Thamar. Phares autem genuit Efron. Efron autem genuit Aram.*

1. Abraham engendra Isaac. Isaac engendra Jacob. Jacob engendra Juda & ses freres.

3. Juda engendra de Thamar Phares, & Zara. Phares engendra Efron. Efron engendra Aram.

COMMENTAIRE.

terminées, à la famille de David. (a) Les véritez, & la révélation se donnant ainsi du jour l'une à l'autre, & descendant du général au particulier. De plus, comme parmi les Juifs JESUS-CHRIST étoit connu sous le nom de *fils de David*; au lieu que tous les Hébreux se disoient fils d'Abraham; il falloit pour le différencier, marquer d'abord le nom de David. Dans la langue Hébraïque, le nom de *fils* ne signifie pas toujours le fils immédiat, mais celui qui descend d'un autre, à quelque distance que ce soit. On peut traduire le Grec par: (b) *Jesus fils de David, & fils d'Abraham, ou Jesus fils de David, lequel David étoit fils d'Abraham.* Mais la première traduction vaut mieux, & est plus conforme au dessein de saint Matthieu.

Comme les Juifs convertis, pour qui il écrivoit principalement, ne doutoient point de la Divinité de JESUS-CHRIST, il n'a pas jugé nécessaire d'en parler ici. (c) Il se contente de montrer son Incarnation, & sa naissance d'une Vierge; non que ces deux véritez fussent contestées par les Fidèles, mais parce qu'elles étoient contredites par les Juifs incrédules & endurcis. S. Jean au contraire, qui écrivoit parmi les payens, s'est appliqué à relever, & à faire connoître la Divinité du Sauveur, parce que c'étoit la chose à quoi les Gentils trouvoient plus de répugnance, & de difficulté.

Ÿ. 2. ABRAHAM GENUIT ISAAC. *Abraham engendra Isaac.* On ne fait entrer ici que les personnes nécessaires pour former la branche généalogique des ancêtres directs de JESUS-CHRIST; (d) on y infère ni Ismaël fils d'Abraham, ni Esaü fils d'Isaac, & entre les douze fils de Jacob, on ne parle que de Juda.

Ÿ. 3. PHARES, ET ZARAM DE THAMAR. *Juda engendra de Thamar, Phares & Zara.* On fait l'histoire de la naissance de ces deux jumeaux; (e) il semble que l'Évangéliste l'ait exprés rappellée ici, pour relever le mystère de la préférence du puiné à l'ainé, qui étoit la figure de

(a) 2. Reg. VII. 12. 13. 14. 16. 1. Par. XXII. 10. Psalm. LXXXVIII. 3. Psalm. CXXXI. 11. Ab. XII. 13.

(b) *Υἱὸς Δαβὶδ, καὶ Ἰσραήλ.*

(c) *Author. operis imperfecti.*

(d) *Chrysost. & Theophylact. hic.*

(e) *Genes. XXXVIII.*

4. *Aram autem genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Naasson. Naasson autem genuit Salmon.*

5. *Salmon autem genuit Booz de Rahab. Booz autem genuit Obed ex Ruth. Obed autem genuit Jesse. Jesse autem genuit David Regem.*

4. Aram engendra Aminadab. Aminadab engendra Naasson. Naasson engendra Salmon.

5. Salmon engendra Booz de Rahab. Booz engendra Obed de Ruth. Obed engendra Jesse. Et Jesse engendra David, qui fut Roi.

C O M M E N T A I R E.

ce qui devoit arriver entre l'Eglise, & la Synagogue. (d) On remarque aussi (b) que l'on ne parle dans cette généalogie que de quatre femmes, dont la réputation n'est pas exemte de reproches. Tamar avoit commis un inceste avec Juda. Ruth étoit Moabite. Rahab étoit Cananéenne, & d'une profession honteuse. Bersabée tomba dans l'adultère avec David. On vouloit nous montrer par ces exemples, que JESUS-CHRIST, qui étoit venu pour le salut des pécheurs, ne dédaignoit pas d'en reconnoître parmi ses ancêtres, & qu'il appelloit au salut tous les hommes indifféremment, les justes, & les injustes; les pécheurs, & les Saints. Maldonat en donne une raison plus simple. L'Evangéliste a omis les femmes légitimes, & celles dont le mariage, ou la condition n'avoient rien d'extraordinaire. Il n'étoit pas nécessaire de parler de ce qui étoit commun: il ne releve que ce qui a quelque circonstance remarquable. Les Hébreux ne rapportent pas ordinairement les femmes dans les généalogies, à moins que comme ici, quelque cause particulière n'y oblige.

Ÿ. 5. SALMON GENUIT BOOZ DE RAHAB. *Salmon engendra Booz de Rahab.* Salmon épousa Rahab, qui avoit reçu les espions à Jéricho. (c) L'Ecriture ne nous apprend en aucun endroit le mariage de Salmon avec Rahab; (d) elle nous dit simplement, (e) qu'Aminadab de la Tribu de Juda, fut pere de Naasson; que celui-ci fut pere de Salmon, & Salmon pere de Booz, sans nous dire qui étoit la mere de ce dernier. Mais on ne doute pas que l'Evangéliste n'ait suivi en cela une tradition reçue de son tems, comme indubitable. Car alors on conservoit encore avec une très-grande diligence les Régistres Généalogiques des familles illustres. (f) Ces Régistres sont perdus depuis plus de seize siècles. Eusebe (g) dit qu'Hérode fit brûler les archives où ces monumens autentiques se conservoient. Saint Matthieu a vécu après Hérode; mais ce Prin-

(a) *Auth oper. imperfctâ. hemil. 1. Chrysoſt.*

Euthym.

(b) *Jeron m. in Matth. cap. 1. Theodoret qu.*

1. *in Ruth. Theophylact. in Matth. Chrysoſt.*

Euthym. hic.

(c) *Jofne II. 1.*

(d) *Græc. Hamen. Ligfoot.*

(e) *Ruth. IV. 20. 21.*

(f) *Jofiph contra Appion. lib. 1. pag. 1036.*

(g) *Euseb. Hiſt. Eccleſ. lib. 1. cap. 7. Hædret*

τῶ ἐκκλησίᾳ τῶν εὐαγγελιστῶν ἀπὸ τῶν ἐπιπέμων ἐκλείπονται

ἀπὸ τῆς ἐκκλησίας τῆς ἱερῆς.

ce n'en brûla pas toutes les copies, qui étoient répandues dans le public, & qu'on gardoit dans les maisons particulières. Et quant tous ces écrits auroient été perdus, la mémoire des hommes auroit pu les conserver encore assez long-tems. En effet, le même Eusébe (a) remarque que ceux de la famille de David, qui se glorifioient d'avoir JESUS-CHRIST pour parent, selon la chair, montroient leur généalogie dans des registres fort exacts, par le moyen desquels on concilioit très-aisément les contrariétés apparentes, qui se remarquent aujourd'hui entre saint Matthieu, & saint Luc.

Et certes, si ces généalogies rapportées dans nos Evangiles eussent été fausses, rien n'étoit plus facile aux Juifs d'alors, que de les convaincre de fausseté, & d'ôter par-là toute créance aux Evangélistes, pour tout le reste. L'animosité des Juifs, & leur haine contre les Chrétiens ne les auroient pas épargné dans cette occasion, s'ils avoient eû en main de quoi les convaincre d'imposture. Et à quel reproche ne se seroient point exposé nos Ecrivains, si de gayeté de cœur ils eussent corrompu les Tables généalogiques, dans un tems où tout le monde connoissoit si parfaitement la race Royale de David? Si donc les Hébreux ne leur ont rien reproché sur cela; c'est qu'alors la vérité étoit notoire. Du tems d'Origènes; & d'Africain, (b) on avoit encore dans l'Eglise une tradition venue de la famille même de David, & de JESUS-CHRIST, qui résoudoit ces difficultez, & qui concilioit ces contradictions, comme nous le verrons ci-après. Celse, Porphyre, & Julien, qui ont formé quelques difficultez là-dessus, n'ont jamais rien produit de solide contre la croyance de l'Eglise.

Quelques-uns (c) ont voulu douter que Rahab, qui est nommée ici, soit la même qui reçût les espions à Jéricho. D'autres (d) ont crû qu'il y avoit eu trois Booz au lieu d'un; parce que l'Ecriture ne nous donne que trois ou quatre personnes pour remplir l'espace de trois cens trente-six ans, qui s'écoulèrent depuis la prise de Jéricho, jusqu'à la naissance de David. Mais le premier sentiment est dénué de toutes sortes de preuves; & le second n'est fondé ni sur aucun Texte de l'Ecriture, ni sur la nécessité. Le Texte sacré (e) ne parle jamais que d'un seul Booz, & quoiqu'il ne soit pas ordinaire que quatre hommes se succédant l'un à l'autre, remplissent l'espace de trois cens trente-six ans; la chose n'est toutefois

(a) *Idem ibid.* Οὐδὲν δὲ ἢ ἐπιμαθὲν ἰδιωτικῆς ἰατρικῆς ἀπογορεῖς ἢ ποικίλ. Οὐκ ἔστι δὲ ἢ ἐπιμαθὲν τῶν ἰατρικῶν ἢ αὐτῆς ἢ αὐτῆς ἢ ἀπογορεῖς ἐπιμαθὲν τῶν ἰατρικῶν καὶ ἀπογορεῖς τῶν ἰατρικῶν.

(b) *African. apud Euseb. loco cit.*

(c) *Theophylacti dubitat. Author. oper. imper-*
fecti non audeo affirmare.

(d) *Liran. & alii nonnulli*

(e) *Ruth. IV. 10. 11. & 1. Par. II. 11. 12.*
& Luc. III. 32.

6. *David autem Rex genuit Salomonem ex ea qua fuit Uria.*

7. *Salomon autem genuit Roboam. Roboam autem genuit Abiam. Abias autem genuit Asa.*

8. *Asa autem genuit Josaphat. Josaphat autem genuit Joram. Joram autem genuit Oziam.*

6. Le Roi David engendra Salomon, de celle qui avoit été femme d'Urie.

7. Salomon engendra Roboam. Roboam engendra Abias. Abias engendra Asa.

8. Asa engendra Josaphat. Josaphat engendra Joram. Joram engendra Ozias.

COMMENTAIRE.

pas absolument impossible, dans un tems où plusieurs hommes vivoient encore plus d'un siècle.

ψ. 6. GENUIT SALOMONEM, EX EA QUÆ FUIT URIÆ. *Il engendra Salomon, de celle qui avoit été femme d'Urie.* On pourroit traduire le Grec: (a) *David eut Salomon de la femme d'Urie*; comme si Salomon étoit le fruit de l'adultère de David. Mais on fait que Salomon nâquit en légitime mariage, après la mort du premier fils que David eut de Bersabée, & après qu'il l'eut prise pour femme légitime. (b) Aussi l'Interprète Latin a suppléé le verbe *fuit*, que nous avons rendu par: *Elle avoit été femme d'Urie*, pour marquer qu'alors elle n'étoit plus.

ψ. 8. JORAM GENUIT OZIAM. *Joram engendra Ozias*, autrement *Azarias*, (c) connu par l'entreprise qu'il fit de vouloir offrir l'encens dans le Temple, & par la lépre dont Dieu le frappa sur le champ. (d) Ozias n'étoit pas fils immédiat de Joram; il y trois a Rois entr'eux. Joram fut pere d'Ochozias. Ochozias engendra Joas. Et Joas eut pour fils Amasias, pere d'Ozias. C'est ce qui paroît par tous les dénombremens, & par la succession incontestable des Rois de Juda.

Mais d'où vient que l'Evangéliste a omis ces trois Princes, Ochozias, Joas, & Amasias? On en rapporte deux raisons principales. La première est, que saint Matthieu s'étant proposé de garder le nombre de trois fois quatorze dans le dénombrement des ancêtres de JESUS-CHRIST, a été obligé de retrancher trois Rois, qui se trouvoient de trop dans son Catalogue. (e) Mais encore, pourquoy ces trois Rois, Ochozias, Joas, & Amasias plutôt que d'autres? C'est, dit-on, à cause de leur impiété, ou plutôt, à cause de la prédiction d'Elie, (f) qui avoit dit, que toute la race d'Achab seroit exterminée; ce qui fut exécuté à la lettre, par la mort

(a) *Ἀπὸ τοῦ Ἰσραὴλ ἐγέννησεν τὸν Σολομῶνα ἐκ τῆς τῆς Οὐρίας.*

(b) 2. Reg. XI. 27. XII. 24.

(c) 4. Reg. XV. 3. I. Par. III. 12.

(d) 2. Par. XXVI. 21. 4. Reg. XV. 5.

(e) *Leonym. hic; Ita & D. Thom. Jansen.*

cap. 6. Concord. Mariana hic, Barad. lib. 5. cap. 12. Jansen. Ipr. hic Abul. qu. 17. Grot. Jun. Vide & Hilari. & Rupert. hic, & Anst. qu. in Math. inter opera Aug. t. 3. q. 85.

(f) 3. Reg. XXI. 21.

9. Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achaz autem genuit Ezechiam.

10. Ezechias autem genuit Manassén. Manassés autem genuit Amon. Amon autem genuit Josiam.

9. Ozias engendra Joatham. Joatham engendra Achaz. Achaz engendra Ezéchias.

10. Ezéchias engendra Manassé. Manassé engendra Amon. Amon engendra Josias.

COMMENTAIRE.

de Joram Roi d'Israël, & de ses enfans, par la main de Jéhu, (a) & d'une manière civile, & morale, par le retranchement d'Ochozias fils d'Athalie, fille d'Achab, & de Jézabel, & par celui de Joas, & d'Amasias, dont la naissance étoit souillée, à cause d'Athalie leur ayeule. Mais ces raisons ne contentent pas tous les Critiques. Les crimes d'Athalie n'étoient pas une raison pour tronquer une génération. Il ne s'agit point ici de sçavoir si ces Princes sont sortis d'une femme impie; mais simplement, s'ils sont de la race de David.

D'autres (b) ont crû que le retranchement de ces trois noms étoit purement casuel; que l'Auteur n'y avoit aucune part, & qu'il étoit uniquement sur le compte du Copiste, qui avoit été trompé par la ressemblance des noms. Mais d'où vient donc la distribution que fait saint Matthieu de cette généalogie, en trois classes, composées chacune de quatorze personnes? Il est certain que le nombre ne s'y trouvera plus, si vous y ajoutez ces trois Rois. Saint Matthieu n'a pas fait cette omission par ignorance: l'erreur est trop grossière. Il ne l'a pas faite non plus pour tromper son Lecteur; il n'avoit nul intérêt à cela; & il risquoit beaucoup à le faire, puisqu'il décrioit par là son Evangile.

Mais il a pû, sans donner atteinte à la vérité, disposer ces généalogies d'une manière plus propre à les faire retenir. Il avoit dans l'Ecriture même des exemples qui l'autorisoient. Les Auteurs sacrez dans des choses fort connues, négligent assez souvent certaines circonstances, & dans les généalogies ils vont à leur but, & ne rapportent que les personnes qui leur sont nécessaires. Dans les Paralipomènes, (c) on met Sobal comme fils immédiat de Judas, quoiqu'il ne fut que cinq ou six générations après lui. On remarque plusieurs noms omis dans le second Chapitre du premier Livre d'Esdras, comparé au Chapitre septième du second Livre. Saint Luc compte dix-neuf personnes entre Salathiel, & saint Joseph, & saint Matthieu n'en met que dix. Dans les Auteurs profanes les catalogues des Rois des anciennes Monarchies, ne sont pas toujours remplis. (d)

(a) 4. Reg. ix. x.

(b) Quid. apud Toft. Santh. in 4. Reg. xix. 18.

(c) 1. Par. xv. 1.

(d) Vide Grot. ad. 1. 17. Ligfeot. her. Hebr.

11. *Jofias autem genuit Jechoniam, & fratres ejus, intransmigratione Babylonis.*

11. Jofias engendra Jéhonias & les freres, vers le tems que les Juifs furent transportez à Babylone.

COMMENTAIRE.

Dans les supputations des années, les Historiens omettent assez souvent les anarchies, les tems de troubles, & de disgraces. Plus on est de bonne foi, moins on est circonspect dans des minuties.

Ψ. II. JOSIAS AUTEM GENUIT JECHONIAM, ET FRATRES EIUS, IN TRANSMIGRATIONE BABYLONIS. *Jofias engendra Jéhonias & ses freres, vers le tems que les Juifs furent menez à Babylone.* Voici encore un passage où l'Evangeliste parlant d'une chose très-connuë, s'est exprimé d'une manière peu exacte; supposant que le Lecteur étoit assez au fait, pour suppléer à ce qui manquoit à son récit. Jofias n'eut point de fils du nom de Jéhonias, mais seulement un petit-fils, qui succéda à Joakim dans le Royaume de Juda. Quelques-uns (a) ont crû que les Copistes avoient omis ici le nom de Joakim, & qu'il falloit restituer le passage de cette sorte: (b) *Jofias engendra Joachim & ses freres; & Joachim engendra Jéhonias, qui fut mené captif à Babylone: & depuis la transmigration, Jéhonias engendra Salathiel.* De cette façon la généalogie est entier.

D'autres (c) soutiennent que Jéhonias en cet endroit est le même qui porte le nom de *Joakim*, d'*Eliacim*, ou de *Joachim*, dans les Livres des Rois, & des Paralipomènes, (d) & qu'il est mis ici pour deux personnes; pour lui-même, & pour son fils; en sorte que pour lire le passage dans son intégrité, il faudroit mettre: (e) *Jofias engendra Jéhonias*, autrement *Joachim*; & le même *Jéhonias*, ou *Joachim engendra un autre Jéhonias*, ou *Joachim*, qui fut mené captif à Babylone. Sanctius (f) soutient que le nom de Jéhonias étoit commun à tous les fils de Jofias; il essaye de le prouver par le troisième Livre d'Esdras, (g) comparé au quatrième des Rois, & au second des Paralipomènes. Ceui qui est appellé Joachaz dans ces deux derniers Livres, est nommé Jéhonias dans le troisième Livre

(a) Vide Epiph. Hæres. Epicur. Opus imperfect. in Matth. Maldonat. Param. Kemmt. Jac. Capell. alios.

(b) Ita serè legunt Lxxd. 2. Seld. 4. Novi 1. Ierius de iheros. v. Iuanim, Iuanim de iheros. v. Ierusalem. Alii; iheros. v. Iuanim, &c. Ita plures in variant, lect. à M. llo collectis. Et alii apud D. Bern. de Montfauc. Diarii Ital. lib. 1. cap. 11.

(c) August. de Consensu Evangel. lib. 2. cap.

4. Epiph. Hæres. Epicur. Ieronym. hic. Ambros. in Luc. lib. 3. alii passim.

(d) 4. Reg. XLIII. 34. XXXIV. 1. 2. Paral. XXV. 4. 5. 8.

(e) Vide Maldonat. hic, & Sanct. in 4. Reg. cap. XIV. 18.

(f) Sanct. loco citato.

(g) 3. Esdr. I. 34. Collatum eum 4. Reg. XLIII. 30. & 2. Paral. XLVI. 1.

des Maccabées. Et saint Clément d'Alexandrie (a) donne le nom de *Joachim*, à celui que nous appellons communément *Jéchonias*. Mais de quelle manière qu'on l'entende, il faudra toujours reconnoître qu'il manque ici le nom d'un Roi, pour remplir la seconde, ou la troisième classe composée de quatorze personnes; car si l'on met Joakim dans la seconde classe, il n'y en aura que treize; & si l'on joint Jéchonias à cette seconde classe, il n'en restera que treize dans la dernière. C'est ce que saint Jérôme a reconnu, en écrivant sur Daniel, où il reproche à Porphyre son ignorance. (b)

1. Abraham.	1. Salomon.	1. Jéchonias.
2. Isaac.	2. Roboam.	2. Salathiel.
3. Jacob.	3. Abias.	3. Zorobabel.
4. Juda.	4. Afa.	4. Abiud.
5. Phurés.	5. Josaphat.	5. Eliacim.
6. Efron.	6. Joram.	6. Azor.
7. Aram.	7. Ozias.	7. Sadoc.
8. Aminadab.	8. Joathan.	8. Achim.
9. Naasson.	9. Achaz.	9. Eliud.
10. Salmon.	10. Ezéchias.	10. Eléazar.
11. Booz.	11. Manassé.	11. Mathan.
12. Obed.	12. Amon.	12. Jacob.
13. Jessé.	13. Josias.	13. Joseph.
14. David.	14. <i>Joakim</i> , ou <i>Joachim</i> .	14. Jesus.

JECHONIAM ET FRATRES EIUS, IN TRASMIGRATIONE BABYLONIS. *Josias engendra Jéchonias & ses freres, vers le tems que les Juifs furent transportez, à Babylone.* Il y a ici trois difficultez considérables. La première, en ce qu'il est dit, que Josias engendra Jéchonias. Josias n'étoit pas pere, mais ayeul de ce Prince. La seconde roule sur les freres de Jéchonias; ce Prince n'en eût jamais, que l'on sache. La troisième, sur le tems de la captivité de Babylone. Josias n'arriva pas jusques là, étant mort vingt ans auparavant. Mais en rétablissant Joachim dans le Texte, toutes ces difficultez disparaissent. Josias fut pere immédiat de Joachim, ou

(a) *Clemen. Alexand. lib. 1. Strom.*

(b) *Jeronym. in Dan. 1. l. 1. in Evangelio secundum Matthæum, una videtur esse generatio, quia secundum Theophrastum in Joachim desinit filio Josia, & tertia incipit à Joachim filio*

Joachim. Quid ignorans Porphyrius calumniam fecit Ecclesie, suam ostendens imperitiam, dum Evangelista Matthæi arguere nititur falsitatem. Veda & Jeronym. in Matth.

11. *Et post transmirationem Babylonis : Jechonias genuit Salathiel. Salathiel autem genuit Zorobabel.*

12. *Et depuis qu'ils furent transportez à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel. Salathiel engendra Zorobabel.*

COMMENTAIRE.

Eliacim, ou Joakim, & de ses freres, qui sont *Johanan, Sédécias, & Sellum.* (a) Ou, selon les Livres des Rois, (b) *Joachas, Matthanias, ou Sédécias.* On ne fait ce que devint *Johanan*; on croit que *Sellum* est le même que *Joachaz*. *Joakim*, ou *Eliacim*, ou *Joachim*, fut père de *Joachin*, ou *Jéchonias*, vers le tems de la captivité de *Babylone*.

Car on peut compter trois tems de la captivité de *Babylone*. La première captivité arriva la quatrième année de *Joakim* fils de *Josias*, l'an du monde 3398. Cette année, *Nabuchodonosor* ayant pris *Jérusalem*, emmena un grand nombre de captifs à *Babylone*. La seconde captivité arriva sous le regne de *Jéchonias*, fils de *Joachim*, lequel ayant regné trois mois, fut pris captif en 3405. & conduit à *Babylone*, avec les principaux du pays. Enfin la dernière captivité arriva après la ruine de *Jérusalem*, la onzième année de *Sédécias*, l'an du monde 3416. Voici donc comme il faut expliquer le v. 11. *Josias engendra Joachim & ses freres : Joachim engendra Jéchonias vers le tems de la première captivité de Babylone ; & Jéchonias engendra Salathiel, après le transport des captifs à Babylone.*

v. 12. *ET POST TRANSMIGRATIONEM BABYLONIS, JECHONIAS GENUIT SALATHIEL.* *Et depuis qu'ils furent transportez à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel.* *Jechonias* ayant été pris par *Nabuchodonosor*, & transporté à *Babylone*, demeura dans une espèce de prison jusqu'après la mort de ce Prince. Alors *Evilmérodach* étant monté sur le trône, tira *Jéchonias* de cet état d'humiliation, & l'établit en honneur dans la Cour, & plaça son trône au-dessus des autres Princes qui y étoient. (c) *Jéchonias* eut des enfans, & *Salathiel* son fils continua la race royale de *David*.

Jérémie avoit menacé *Jéchonias* de le réduire en état d'un homme sans enfans : (d) *Scribe virum istum sterilem, virum qui in diebus suis non profuerit : nec enim erit de semine ejus vir, qui sedeat super solium David.* Ce que quelques-uns ont expliqué, comme s'il n'eût jamais eu d'enfants ; mais le vrai sens de *Jérémie* est, que *Jéchonias* mourra sans laisser de successeur, qui jouisse de son Royaume. Ses enfans mourront en captivité en simple particulier, sans marque d'honneur, sans dignité. En effet, *Jéchonias* ayant été pris par *Nabuchodonosor*, eut pour successeur sur le trône

(a) 1. Par. III. 15.

(b) 4. Reg. XXIII. 30. 34. & XXIV. 17.

(c) Jerem. XXII. 30. Vide Text. Hebr.

(d) Jerem. XXII. 30.

13. *Zorobabel autem genuit Abiud. Abiud autem genuit Eliacim. Eliacim autem genuit Azor.*

14. *Azor autem genuit Sadoc. Sadoc autem genuit Achim. Achim autem genuit Eliud.*

15. *Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Mathan. Mathan autem genuit Jacob.*

16. *Jacob autem genuit Joseph virum Mariae, de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus.*

13. Zorobabel engendra Abiud. Abiud engendra Eliacim. Eliacim engendra Azor.

14. Azor engendra Sadoc. Sadoc engendra Achim. Achim engendra Eliud.

15. Eliud engendra Eléazar. Eléazar engendra Mathan. Mathan engendra Jacob.

16. Et Jacob engendra Joseph l'époux de Marie, de laquelle est né JESUS, qui est appelé le CHRIST.

COMMENTAIRE.

Sédécias son oncle; sous lequel le Royaume de Juda fut détruit. Les Paralipomènes (a) donnent pour fils à Jéchonias *Asir*, & *Salathiel*; mais ni l'un, ni l'autre ne revit jamais la Judée. Salathiel eut pour fils Zorobabel, qui revint de captivité, & continua la race de David par *Abiud*, selon saint Matthieu, & par *Resa*, selon saint Luc.

¶ 16. JOSEPH VIRUM MARIÆ. *Joseph époux de Marie.* Il étoit époux de Marie, suivant le style des Hébreux, & Marie étoit son épouse, quoiqu'ils ne fussent encore que fiancés; (b) car les Hébreux donnent aux fiancés le nom d'époux, & d'épouse, selon saint Jérôme. (c) Les fautes qu'une personne pouvoit commettre pendant le tems des fiançailles, étoient regardées comme des adultères; & celui qui auroit corrompu une fille fiancée, auroit été puni de mort, comme coupable d'adultère. *Deut. xxiii. 25. 28.* Le fiancé avoit action contre lui, & le faisoit condamner selon la rigueur des Loix. Les fiançailles ne pouvoient être rompues, que par un écrit de divorce; c'est ce que montre fort au long Selden, par le témoignage des Auteurs Juifs. (d) Le mariage ne conluite pas dans l'union des corps, mais dans le consentement des esprits, comme le dit saint Augustin; (e) & quoiqu'il le mariage entre Joseph, & Marie n'ait jamais été consommé, il ne laissoit pas de subsister véritablement.

¶ 17. GENERATIONES QUATUORDECIM. *Quatorze générations.*

(a) 13. Par. III 16.

(b) Chrysof. in hunc locum. homil. 14. Γενεάν ἐκ οὐρανῶν τῶν προφῶν λέγει. Ἄνω ἔσ' ἐκ γενεῶν αἰῶν ἐκ τῶν προφῶν λέγει, ἐπὶ πᾶσι τῶν γένων τῶν προφῶν.

(c) Jeronym. hic §. 16. Recordare consuetudinis Scripturarum, quod sponsi viri, & sponsa vocantur uxores. Ita & in §. 20. Et lib. contra Helvid.

(d) Selden. uxor Hebr. lib. 2. cap. 1. & 8.

(e) August. lib. 2. de Consensu Evangel. cap. 1. Possi permanere vocarique conjugum, non permixto corporis sexu, sed custodito mentis assensu. Vide & lib. 1. de Nuptiis, & concupiscentiis. cap. 11. & lib. 1. contra Julian. cap. 3. S. Chrysof. homil. 4. in Matth. §. 20.

17. Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David, generationes quatuordecim : & à David usque ad transfmigrationem Babylonis, generationes quatuordecim : & à transfmigratione Babylonis usque ad Christum, generationes quatuordecim.

18. Christi autem generatio sic erat : Cum esset desponsata mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu Sancto.

17. Il y a donc en tout depuis Abraham jusqu'à David, quatorze générations : depuis David jusqu'à ce que les Juifs furent transportez à Babylone, quatorze générations : & depuis qu'ils furent transportez à Babylone, jusqu'à JESUS-CHRIST, quatorze générations.

18. Quant à la naissance de JESUS-CHRIST, elle arriva de cette sorte : Marie sa Mere étant fiancée à Joseph, se trouva grosse, ayant conçu dans son sein, par l'opération du Saint Esprit, avant qu'ils eussent été ensemble.

COMMENTAIRE.

C'est apparemment pour aider la mémoire, que saint Matthieu a partagé ainsi la généalogie de JESUS-CHRIST. Il n'ignoroit pas que depuis Abraham jusqu'à JESUS-CHRIST il n'y eût plus de quarante-deux générations, pour remplir l'espace de près de deux mille ans ; (a) mais il a voulu conserver ce nombre, pour la raison que nous avons dite ; & dans cette vue il a omis exprès quelques générations, comme on l'a remarqué plus haut. On y a vu que la seconde classe qui devoit être de quatorze personnes, n'en a que treize à cause de l'absence de *Joachim*, dont on ne peut guères imputer l'omission qu'aux copistes.

¶ 18. CUM ESSET DESPONSATA MATER JESU. *La Mere de JESU étant fiancée à Joseph.* Le terme *desponsata* signifie proprement être fiancée, & il répond exactement au Grec, (b) qui signifie la même chose ; & c'est ainsi que l'entendent Origènes, (c) saint Hilaire, (d) saint Jérôme, (e) saint Basile, (f) saint Epiphane, (g) saint Bernard, (h) saint Chrysostôme, (i) & plusieurs Interprètes ; (k) & toute la suite du discours insinué ce sentiment. Voyez le §. 20. D'autres Peres, & d'autres Interprètes en grand nombre soutiennent que dès le tems de l'Incarnation de JESUS-

(a) Abraham est né l'an du monde 3008.

J. C. est né l'an du monde 4000.

(b) Μυηδεδύοντες τῶν εἰς πῦλιν αἰῶν Ματθαῖος τῷ ἱεροφ.

(c) Origen sen. alius auctor in divers. Evangel. homil. 2.

(d) Hilar. hic. Ergo & conjugis nomen sponsa suscepit. Et post partum in conjugem recognita tantum JESU mater ostenditur.

(e) Ieronym. hic. Joseph penè licentiâ maritali futura uxoris omnia noverat. Et §. 16. Cum virum audieris, suspicio tibi non subest nuptian-

rum Ita & §. 20.

(f) Basil. homil. de Human. Christi generatione, pag. 507.

(g) Epiphani. Hæres. 78.

(h) Bernard. super Missus est, seu de Laudib. B. M. homil. 2. n. 12. Mos Judæorum erat, ut à die desponsationis suæ, usque ad tempus nuptiarum, sponsi sponsa traderentur custodiendâ ; &c.

(i) Chrysost. homil. 4. in Matth. §. 20.

(k) Erasmi. Marianus, Baromius, Hammond, Le Clerc, Beze, Schomish, &c.

CHRIST, Marie étoit véritablement mariée, & épouse de Joseph. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, saint Ambroise liv. 2. sur saint Luc, Théophylacte, & plusieurs autres prennent le Texte comme signifiant un vrai mariage.

Mais peut-être que tout ceci n'est qu'une dispute de nom, puisque les fiancées parmi les Hébreux étoient considérées comme des épouses, ainsi qu'on l'a déjà dit; en sorte qu'on ne pouvoit les répudier sans des lettres de divorce. Saint Chrysostome, (a) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait, (b) & saint Bernard (c) supposent que c'étoit la coutume des Juifs de donner aux fiancées la garde de leur future épouse; pratique qui paroît contraire à ce que nous voyons usité dans l'Écriture, & enseigné par les Rabbins, & qu'on ne peut considérer que comme une coutume singulière des Juifs de certains pays, contraire à ce qui se pratiquoit par tout ailleurs; mais cela confirme toujours ce que nous avons dit, que parmi les Hébreux les fiancées étoient déjà considérées comme les épouses de leurs fiancées, & qu'apparemment les fiançailles ne différoient du mariage, que par la consommation. Saint Hilaire (d) enseigne expressément qu'il n'y eut proprement de mariage entre la Vierge, & saint Joseph, qu'après la naissance de JESUS-CHRIST.

ANTEQUAM CONVENIRENT, INVENTA EST IN UTERO HABENS. Marie se trouva grosse, avant qu'ils eussent été ensemble. Ou avant que la Vierge fut conduite dans la maison de son époux, (e) & que son mariage eût été accompli. Car parmi les Hébreux c'est une très-ancienne coutume que les fiancées demeurent en promesse dans la maison de leurs pères pendant plusieurs mois avant la célébration des nocces, & avant qu'elles soient données à leurs maris. La femme de Samson (f) demeura longtemps chez ses parens depuis les fiançailles, jusqu'aux nocces. Les filles de Loth (g) étoient chez leur père, quoique promises en mariage, lorsque les Anges vinrent pour détruire la ville de Sodome. Encore aujourd'hui chez les Juifs, les filles demeurent en promesse quelquefois six mois, quelquefois un an, ou deux, selon que l'on en est convenu, & selon que l'âge de la personne promise le demande; (h) car parmi eux on fiance les filles de fort bonne heure. Il semble que dans l'Afrique la même chose étoit en usage. Saint Augustin: (i) *Institutum est ut jam pacta sponsa non tra-*

(a) Chryst. homil. 4.

(b) Author Op. imperfecti, homil. 2.

(c) Bern. serm. 2. super Missus est

(d) Hilar. in Matth. Ergo & conjugis nomen sponsa suscipit, & post partum in conjugem recognita tantum, Jesu mater ostenditur.

(e) Bez. Vat. Spanh. Syr. Ligfoot. Gros. alii passim.

(f) Judic. xiv. xv.

(g) Genes. xiv.

(h) Selden. uxor Hebr. Balmage, Histoire des Juifs, liv. 5. chap. 19. art. 12. Leon de Modene partie 3. ch. 3. Bynae. de Natali Christi lib. 1. c. 2. art. 5.

(i) August. lib. 2. Confess. cap. 8.

dantur statim, ne vilem habeat maritus, quam non suspiraverit sponsus dilatam.

Quelques anciens Hérétiques dans Origènes, (a) Tertullien, (b) Bonose Evêque de Macédoine, dont parle saint Ambroise Ep. 79. & Helvidius (c) concluoiuent de ces paroles, *Avant qu'ils eussent été ensemble*, que la Vierge, & saint Joseph n'avoient point vécu dans la continence depuis la naissance de JESUS-CHRIST, & qu'ils avoient eu de leur mariage des enfans, qui sont nommez dans l'Evangile (d) les freres de JESUS-CHRIST; mais ce sentiment n'a eu que peu de sectateurs, & il a été vivement réfuté par saint Jérôme. On dit tous les jours qu'un homme est mort avant que d'exécuter ses projets; s'ensuit-il qu'il les ait exécutés après sa mort? On dit qu'un Juge condamne un coupable avant que de l'entendre? s'ensuit-il qu'il l'entende après l'avoir condamné? Les discours ordinaires des hommes sont pleins de pareilles expressions, L'écriture elle-même s'exprime ainsi en cent occasions. Voyez *Généf. VIII. 7. 2. Reg. V. ult. Psal. CIX. 1. XCIII. 15. CXXII. 3. Matth. XII. 20. & XXVIII. 20. & I. Cor. XV. 25. &c.*

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, rapporte sur la foi d'une ancienne histoire, que lorsque l'Ange vint trouver Marie, pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation, & pendant tout le tems de son voyage dans les montagnes de Juda, Joseph étoit absent de la maison; & qu'à son retour, après une absence de plusieurs mois, s'étant aperçu de la grossesse de Marie, qui étoit sensible, il lui fit des reproches de son incontinence, & la menaça des jugemens de Dieu. Mais la Vierge ne pouvant s'excuser, lui répondit en soupirant: *Vive le Seigneur, je ne sai d'où cela est venu.* Cette réponse effraya Joseph, & examinant de près la conduite de Marie, & n'y trouvant rien qui pût la faire soupçonner de libéralité, il aimoit mieux croire qu'elle avoit conçu sans aucun commerce avec un homme, que de l'accuser d'adultère. Mais cet Auteur est sujet à rapporter quelquefois des faits apocryphes. Il ne patoit pas par l'Evangile que Joseph ait témoigné son inquiétude à Marie, ni que Marie ait cherché à lui découvrir le mystère de ce qui s'étoit passé en elle. Elle attendit en paix, & avec humilité que Dieu découvrit son innocence, à son époux.

Mais pourquoi le Sauveur a-t'il choisi pour mere une femme mariée, ou au moins fiancée, puisqu'il devoit naître d'une Vierge, & que si nais-

(a) Origen homil. 7. in Luc. pag. 138.

(b) Tertull. de Monogam. cap. 8. & de hum. Christi cap. 7. Vide Ieronym. advers. Helvid.

(c) Vide Ieronym. contra Helvid. cap. 2. & in hunc loc. & Chrysoft. homil. 4. Jovinian. apud

Avenst. lib. de Hæresib. Epiphani. hæres. 78. de Antidico-Marian.

(d) Matth. XII. 46. 47. XIII. 55. Marc. XIII. 31. 33. Luc. VIII. 19. 20.

19. *Joseph autem vir ejus, cum esset justus, & nollet eam traducere, voluit occultè dimittere eam.*

19. Or Joseph son mari étant Juste, & ne voulant pas la déshonorer, résolu de la renvoyer secrètement.

COMMENTAIRE.

fance miraculeuse devoit faire un article de nôtre Foi? N'étoit-ce pas là exposer ce mystère à la calomnie, & fournir des armes, & des prétextes à l'incrédulité; & à la malice de ses ennemis? On apporte plusieurs raisons de cette conduite. La première, afin de donner une voile à la pudeur de Marie, & une couverture à sa réputation, en attendant que la merveille de sa virginité féconde se manifestât par les miracles de son Fils. (a) Si l'on eût vû une simple fille enceinte, quel scandale dans le peuple, quelle honte pour Marie? Le Sauveur a mieux aimé que l'on doutât pendant quelque tems de la pureté de sa naissance, que d'exposer la pudeur de sa Mere au moindre reproche: *Maluit aliquos de sua generatione, quàm de matris pudore dubitare; nec putavit ortus sui fidem, matris injuriis asstruendam*, dit saint Ambroise. (b) 2°. Pour fournir à Marie & à Jesus, un conducteur dans les voyages qu'ils devoient faire de Nazareth à Bethléem, & de Bethléem en Egypte; pour leur donner un aide qui pût gagner par son travail la vie à l'un, & à l'autre; & un homme qui pût être le gardien de la pureté de Marie, & le témoin de la naissance miraculeuse, & de la vie admirable de JESUS-CHRIST. Quelques anciens (c) ajoutent une troisième raison: C'étoit pour cacher au démon l'Incarnation du Messie. L'ennemi du genre humain n'ignoroit pas que le Christ ne dût naître d'une Vierge, ainsi il ne pouvoit soupçonner une femme mariée d'être sa mere. Il le vit donc naître, grandir, & paroître dans le monde, sans pouvoir le distinguer du reste des hommes. Si le démon l'eût connu, auroit-il osé le tenter, & engager les Juifs à le crucifier? *Si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.* (d)

ÿ. 19 JOSEPH CUM ESSET JUSTUS, ET NOLLET EAM TRADUCERE. *Joseph étant juste, & ne voulant pas la déshonorer.* Quelques-uns (e) ont crû que saint Joseph sachant le mystère de l'Incarnation du Verbe, & pénétré d'une profonde vénération pour la sainte Vierge, prit la résolution de la quitter, ne se croyant pas digne de demeurer avec elle. Mais l'opinion contraire est bien plus suivie, (f) & plus probable. Jo-

(a) Origen. homil. 1. in divers. Evang. Hilar. can. 1. in Matth. Chrys. homil. 4. Basil. homil. de humana Christi gene. Theophylact. hic. Bern. ser. 2. in Missus est.

(b) Ambros. lib. 2. in Luc.

(c) Ignatius Martyr Epist. ad Ephesios. Origen. homil. 6. in Luc. Ieronym. Chrysost. hic.

Author Oper. imperfect. homil. 5. alii plerique.

(d) 1. Cor. II. 8.

(e) Origen. homil. 1. in divers. Evang. Basil. tom. 1. homil. 25. Bernard super Missus est.

(f) Chrysost. hic. Aug. Ep. Ol. m. 54. nunc 155. & ser. olim 16. de Verb. Domini, nunc 52. Ieronym. in Matth.

Joseph n'apprit le mystère qu'après que l'Ange lui eut dit. *ÿ. 20. Ne craignez point de prendre Marie pour votre épouse ; car ce qui est engendré en elle , est du saint Esprit.*

Avant cette apparition étant persuadé de la pudeur , & de la vertu de Marie , il n'osa ni la condamner , ni la diffamer , comme adultère. Il crut que ce qu'il voyoit dans elle , venoit plutôt de quelque violence qu'elle auroit soufferte , ou de quelque autre cause qui lui étoit inconnue , que d'un commerce honteux & illicite. Il jugea que le parti qu'il pouvoit prendre , suivant la justice , étoit de suspendre son jugement , & de se retirer de son pays , sous quelque prétexte ; ou de donner secrètement à Marie un écrit de divorce en présence de deux témoins , au lieu de la répudier d'une manière éclatante , & ignominieuse ; car on prétend que cette manière de répudier sans solennité , étoit quelquefois en usage parmi les Hébreux. (a) Ou enfin , de lui dire secrètement qu'il renonçoit à tout engagement avec elle , & qu'elle pouvoit se marier à qui elle vouloit. Ces sortes de séparations & de divorces , qui se faisoient librement de part & d'autre , & sans formalitez , étoient les plus simples , & les plus aisées , sur tout lorsque le mariage n'étoit encore ni conclu , ni consommé.

L'on n'est point d'accord sur le sens du terme de *Juste* en cet endroit. Quelques-uns (b) l'entendent de la justice rigoureuse , qui nous rend exacts à rendre à chacun ce qui lui est dû , & ponctuels à observer les ordonnances du Seigneur. Joseph voyant sa fiancée enceinte , ne crut pas pouvoir sans péché , demeurer plus long-tems avec elle , suivant cette parole de l'Écriture : (c) *Celui qui retient une adultère , est un insensé , & un impie.* Il prit donc la résolution de la quitter , ou de la répudier. Mais comme il n'étoit pas certain qu'elle se fut prostituée volontairement , il ne vouloit pas la diffamer , ni l'exposer à la rigueur de la Loi , qui condamnoit l'adultère à être lapidé. (d) Il suivit en tout cela les règles de la plus exacte justice. Il ne porta pas son jugement au-delà de ses connoissances. La preuve de la grossesse de Marie étoit évidente ; c'en étoit assez pour l'autoriser à l'abandonner ; mais il n'étoit pas certain qu'elle fût coupable d'adultère , ni par conséquent qu'elle méritât la mort.

D'autres (e) prennent le nom de *Juste* , dans le sens de doux , de clé-ment , de miséricordieux. Joseph étoit persuadé que la Loi lui permettoit , mais ne l'obligeoit pas de faire punir son épouse adultère ; (f) il aimait

(a) Vide Bynæ. de Natali Christi, lib. 1. cap. 2. Art. 9. 10. 11. 12.

(b) Evng. Pifc.

(c) Ps. xviii. 22. Vide Chrysof. & Ieron. hic ; Aug. l. 1. cap. 19. Retrañ. Basl. can. 9. & 22. ad Amphiloich.

(d) Levit. xx. 10.

(e) Grot. Druf. Hammon. Spanh. dub. Evng. Camer. Pricaus, Martianus, Cnañtius. Grotaker, Cleric. ad Hammon. Toyner. Vide & Aug. serm. 5. nov. edit. n. 9. & Chrysof. homil. 4.

(f) Ambros. in Psal. cxviii. ser. 7.

10. *Hac autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in somnis ei, dicens: Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam: quod enim in ea natum est, de Spiritu Sancto est.*

10. Mais lorsqu'il étoit dans cette pensée, un Ange du Seigneur lui apparut en songe, & lui dit: Joseph fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie vôtre femme; car ce qui est formé dans elle vient du Saint Esprit.

COMMENTAIRE.

mieux user de clémence, & se retirer, ou la répudier, que la diffamer, & l'exposer à une mort ignominieuse. Il est certain que dans l'ancien & le nouveau Testament, le nom de *Juste* se prend souvent pour *miséricordieux*, & celui de justice, pour *miséricorde*: Par exemple: (a) *Délivrez-moi du sang, & ma langue publiera vôtre justice.* Et ailleurs: (b) *Exaucez-moi dans vôtre justice.* Et l'Ecclésiaste: (c) *Ne soyez point trop juste*; c'est-à-dire, se'on les Hébreux; (d) n'usez point d'une trop grande clémence, comme Saül envers Agag Roi des Amalécites. (e) Et S. Paul (f) en parlant de JESUS-CHRIST: *Le Seigneur nous a donné le pardon de nos péchez par son sang, pour nous donner des preuves de sa justice.* Et ailleurs: (g) *Dieu a répandu ses biens, il les a départis aux pauvres; sa justice subsiste dans tous les siècles.* Et l'Apôtre saint Jean: (h) *Nous avons pour Avocat auprès du Pere Céleste Jésus-Christ, qui est tout rempli de Justice*; c'est-à-dire, de miséricorde: *Jesum Christum justum.* Rien n'empêche que l'on ne l'explique en ce sens dans ce passage.

Les Peres (i) prennent communément ici le nom de *Juste*, pour un homme vertueux, agréable à Dieu, orné de toutes les qualitez qui rendent un homme moralement bon, juste, & parfait. On peut réunir les trois sens, & dire que saint Joseph avoit toutes les vertus qui peuvent être renfermées sous le nom de *Juste*, soit qu'on l'entende de la justice rigoureuse, ou de la clémence, ou de la vertu la plus parfaite.

Le verbe *traducere*, que nous traduisons par *diffamer*, signifie, selon la force de l'original Grec, (k) faire un exemple de quelqu'un, l'exposer à la honte, & à l'ignominie, par un supplice public & exemplaire, comme les voleurs, les meurtriers qu'on fait mourir sur les potences, & sur les échafaux, pour inspirer de la terreur aux autres. Saint Augustin (l) dit

(a) Psalm. L. 16.

(b) Islm CXLII. 1.

(c) Eccl. vii. 17. *Noli esse justus multum.*

(d) Chald. & Midras, & Rabb. Haccados, & Salom. in eund. locum.

(e) 1. Reg. xv. 22. 23.

(f) Rom. iii. 25. 26.

(g) 1. Cor. ix. 9. & Psalm. cxl. 9. Prov. xl. 18. 24.

(h) 1. Jean. II. 1.

(i) Chrysost. *Anthor operis imperfecti.* Ita Maldon.

(k) *Ναζαδωμυαριζμ.* Vide Grot. hic. Scultet, alios in *Synopsi critic.*

(l) August. *serm. 51. nov. Edit. v. 9.*

21. *Pariet autem filium: & vocabis nomen ejus JESUM: ipse enim salvum faciet populum suum à peccatis eorum.*

21. Et elle enfantera un Fils, à qui vous donnerez le nom de JESUS; parce que ce sera lui qui sauvera son peuple, en le délivrant de ses péchez.

COMMENTAIRE.

que plusieurs exemplaires Larins lisent: *Nolens eam divulgare.*

ÿ. 20. *NOLI TIMERE ACCIPERE MARIAM CONIUGEM TUAM. Ne craignez point de prendre avec vous Marie votre femme. Ne craignez point de l'épouser, & de la prendre dans votre maison. Car nous supposons que jusqu'alors Marie étoit demeurée dans la maison de son pere, (a) suivant la coutume du pays. Après ceci Joseph la prit pour femme; il la conduisit dans sa maison. ÿ. 24. *Accipit conjugem suam.**

QUOD ENIM IN EA NATUM EST, DE SPIRITU SANCTO EST. Car ce qui est formé dans elle, vient du Saint Esprit. N'ayez nulle inquietude sur l'intégrité, & sur la fidélité de votre épouse; car le fruit qu'elle porte, n'est pas une production du crime, & de l'adultère, c'est l'œuvre du Saint Esprit. Marie n'a point vû d'autre époux que le Saint Esprit, qui a formé dans son sein le germe du salut. Ce n'est pas à dire que le Saint Esprit soit le pere de JESUS-CHRIST, en y prenant ici ce nom de Pere, d'une manière grossière & charnelle. (b) Mais le Saint Esprit par sa vertu a donné la fécondité à Marie, & une fécondité surnaturelle, & toute miraculeuse. Toure la Sainte Trinité a concouru sans doute à l'Incarnation du Verbe, suivant cette maxime reçüe dans l'Ecole, que toure la Trinité concourt aux œuvres qui se font hors d'elle; mais on rapporte communément l'Incarnation au Saint Esprit, comme au principe des œuvres de vic, de libéralité, de bonté; de même qu'on attribue pour l'ordinaire au Pere celles qui regardent la puissance, & le domaine; & au Fils celles où la sagesse éclarte principalement.

Ce qui est dit: *Quod in ea natum est*, ne prouve pas, comme l'ont prétendu quelques-uns, (c) que le corps du Sauveur ait été créé tout d'un coup dans le sein de la Vierge; mais simplement, que Marie est vraiment la Mere de JESUS-CHRIST, qu'elle a fourni la matière à son Corps; que ce Corps s'est formé insensiblement dans son sein, comme les corps des autres enfans.

(a) Ita Origen. Basil. Epiphon. Hilar. alii sup. citati, ad ÿ. 18. Vide & Vatab. Psc. Druf. Bez. Grot. Toynard, alios.

(b) Anichor Operis imperfecti. Unigenito Deo Virginem ingressuro, Spiritus sanctus praeceffit, ut procedente Spiritu sancto, in sanctificatione nascatur Christus secundum Corpus, divinitate

ingrediente pro femina.

(c) Basilini homil. 25. tom. 2. de Human. Christ. generat. Εντιούτοις δέλεος ότι ή καώ της καρπίς φέρει της σαρκαίς ή σάρκατος ήβητου τώ καρπί. Ένώ ός ή τίλοισιν ή τή σαρκαί τώ καρπί, ή ταις καώ μικροή διακλάσειν μορφώτι, σε θεού ή ήρμαίς.

21. Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem :

21. Or tout cela se fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophète, en ces termes :

COMMENTAIRE.

ÿ. 21. PARIET AUTEM FILIUM, ET VOCABIS NOMEN EIUS JESUM. Elle enfantera un Fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus. L'Ange rassure saint Joseph, en lui donnant pour signe une chose future, mais prochaine. Marie est enceinte d'un Fils qui portera le nom de Jésus, & qui sera le Sauveur de son peuple. Dans le style de l'Ecriture, il est assez ordinaire de dire qu'une chose sera appelée, pour dire qu'elle sera. Ainsi quand l'Ange dit que le Fils de Marie sera appelé Jésus, ou Sauveur, il veut marquer qu'il en remplira tous les devoirs; qu'il sera Sauveur de nom, & d'effet. On donne ici à Joseph l'honneur de nommer JESUS. Mais dans saint Luc, l'Ange dit à Marie : (a) Vous lui donnerez le nom de Jésus. Chez les Hébreux c'étoit tantôt le pere, & tantôt la mere qui imposoit le nom à ses enfans; il n'y avoit sur cela aucun usage uniforme. On voit divers exemples pour l'un, & pour l'autre. Le premier auteur du nom de JESUS, étoit Dieu même. Joseph & Marie n'étoient que les exécuteurs de ses ordres.

ÿ. 22. HOC AUTEM TOTUM FACTUM EST, UT ADIMPLERETUR, &c. Tout cela se fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophète. La plupart des Grecs après saint Chrysostôme (b) croient que ceci est une suite du discours de l'Ange à saint Joseph. Tout ce qui est arrivé à Marie votre épouse, le secret dans lequel tout ceci s'est passé, le silence qu'on a gardé à votre égard; tout cela étoit dans les desseins de Dieu, pour accomplir ce qu'il avoit autrefois prédit par ses Prophètes: ainsi rassurez-vous, & dissipez les soupçons qui se sont formez dans votre cœur.

Mais les autres Peres, & les Commentateurs croient que c'est une réflexion de l'Evangéliste, qui dit que l'Incarnation de JESUS-CHRIST dans le sein de Marie, est une suite de la Prophétie d'Isaïe, que nous allons rapporter. Au reste, cette manière de parler: Afin que la prophétie s'accomplisse, ne se prend pas toujours dans la rigueur, comme si réellement la chose prédite étoit la raison de ce qui arrive; ou que la chose qui arrive, soit une suite, & un effet de ce qui est prédit. Souvent cela ne veut dire autre chose, sinon: en cela se verifie ce qui a été dit par le Prophète. Ou bien: Alors se vit l'accomplissement de la prophétie, &c. Cet-

(a) Luc. I. 32.

(b) Chrysostom. homil. 5. Theophylacti. Eu-

thym. alii Græci.

23. *Ecce Virgo in utero habebit, & pariet Filium: & vocabum nomen eius Emmanuel: quod est interpretatum nobiscum Deus.*

24. *Exurgens autem Joseph à somno, fecit sicut præcepit ei Angelus Domini, & accepit conjugem suam.*

23. Une Vierge concevra, & elle enfantera un Fils, à qui on donnera le nom d'Emmanuel; c'est-à-dire, Dieu est avec nous.

24. Joseph s'étant donc éveillé, fit ce que l'Ange du Seigneur lui avoit ordonné, & prit la femme avec lui.

COMMENTAIRE.

te remarqué doit avoir lieu en plusieurs endroits du nouveau Testament; (a) comme on le verra ci-après.

ÿ. 23. ECCE VIRGO IN UTERO HABEBIT, &c. *Une Vierge concevra, & elle enfantera un Fils, à qui on donnera le nom d'Emmanuel.* On ne peut rien de plus exprès que cette prophétie, pour l'intégrité de la sainte Vierge. Nous avons examiné dans une Dissertation expresse sur Isaïe, les divers sens qu'on lui donne, & nous avons montré, qu'on ne pouvoit raisonnablement douter qu'elle ne regardât la naissance du Messie d'une mere Vierge; 1°. A cause de la clarté des termes dans lesquels elle est conçüe. 2°. Par l'autorité de Apôtres, & des Juifs de leur tems, qui l'entendoient ainsi. Si ce n'eût pas été la tradition constante de l'Eglise Juive, que le Messie devoit naître d'une Vierge; les Apôtres & les Disciples, se seroient-ils avisés d'avancer une chose si incroyab'e, & si difficile à prouver? Et les Juifs, persuadés comme ils l'étoient, que le Messie devoit naître d'une Vierge, auroient-ils pû croire en JESUS-CHRIST, si on ne leur eût clairement montré que Marie, Mere de JESUS, étoit véritablement Mere, & Vierge?

Emmanuel signifie, *Dieu est avec nous.* C'étoit une prophétie de la Divinité du Fils de Dieu. Si JESUS n'a pas porté dans le monde le nom d'Emmanuel, il en a possédé toute la réalité, (b) il a été un Dieu caché; il a prouvé sa Divinité par une infinité de miracles. C'en est assez pour montrer l'accomplissement de la prophétie. *Être appelé* se met très-souvent pour *être simplement*, comme on l'a déjà vû. Saint Jean a dit de JESUS-CHRIST: (c) *Le Verbe s'est fait chair, & a habité parmi nous.*

ÿ. 25. ET NON COGNOSCEBAT EAM, DONEC PEPERIT FILIUM SUUM PRIMOGENITUM. *Et il ne l'avoit point connue, lorsqu'elle enfança son Fils premier-né.* Joseph prit Marie dans sa maison, & la reçût pour son épouse, selon les coutumes de sa Nation; mais il garda

(a) Vide Hammond. hic, & Grot.

(b) Justin. qu. 132. ad Orthodox. Tertull. contra Judæos, & lib. 3. contra Marcion, Lac-

tant. lib. 4. cap. 12. de Vera Sapientia, &c.

(c) Joan. I. 14.

25. *Et non cognoscebat eam, donec peperit Filium suum primogenitum : & vocavit nomen eius JESUS.*

25. Et il ne l'avoit point connuë, quand elle enfanta son Fils premier-né, à qui il donna le nom de JESUS.

COMMENTAIRE.

toûjours avec elle une parfaite continence, tant avant qu'après la naissance de JESUS. Quelques Hérétiques, (a) comme on l'a déjà remarqué, s'étoient imaginé que la sainte Vierge avoit eu quelques enfans de saint Joseph depuis la naissance de son premier-né. Ce nom de *premier-né*, joint à cette particule *donec, jusqu'à ce qu'elle eût enfanté*, & les freres de JESUS-CHRIST dénommez dans l'Evangile, sembloient donner quelque couleur à cette opinion. Mais elle est réfutée par toute l'antiquité Chrétienne, qui a toûjours crû que Marie avoit conservé sa virginité après, comme avant son enfantement. Le terme de *premier-né* n'emporte pas toûjours l'idée d'autres enfans qui seroient venus après; (b) il marque simplement que Marie n'en avoit point eu auparavant. (c) *Primogenitum non eum vocant (Scriptura) quem fratres sequantur, sed qui primus natus sit*, dit saint Jérôme sur cet endroit.

La particule *jusqu'à ce que*, ne dit pas non plus que la chose dont on parle, soit arrivée après cela; mais seulement, qu'elle n'arriva pas jusqu'à ce tems. Quand on dit que JESUS-CHRIST regnera jusqu'à ce que son Pere lui mette tous ses ennemis sous les pieds; (d) veut-on marquer qu'il cessera de regner quand il lui aura assujetti tous ses ennemis? Quand on dit qu'un homme n'a pas voulu pardonner à son ennemi jusques à la mort; cela veut-il dire, qu'il lui a pardonné après sa mort? Quand saint Paul dit à Timothée: (e) *Vaquez à la lecture jusqu'à ce que je vienne*; Est-ce à dire qu'il n'y vaquera plus après la venue de saint Paul? Voyez *Genes. XXVIII. 15. 2. Reg. XV. 35. Isai. XLVI. 4. Matth. XII. 20. & ci-devant sur le v. 18.*

Saint Hilaire, (f) saint Epiphane, (g) Théophylacte, (h) & plusieurs autres (i) anciens, ont crû que saint Joseph avoit eu des enfans d'une autre femme avant son mariage avec la sainte Vierge, & que ce sont ces enfans que l'Ecriture appelle les freres de JESUS-CHRIST. Origènes (k) remarque que c'est le faux Evangile de saint Pierre, ou celui de

(a) Eunom. apud Auther. Oper. imperfecti. Helvid. apud Irenyem. Jovinian. apud August. Anti-dicomian. apud Epiphani.

(b) Vide 1. Par. IX. 5. XXIII. 16. 17.

(c) Vide Irenyem. hic. & advers. Helvid. Epiphani. Haresi 78. Opus imperfecti. in Matth. Maldonat. Gret. alios passim.

(d) Psalm. CIX. 2. 3. Cor. XV. 25.

(e) 1. Timoth. IV. 13.

(f) Hilar. in Matth. hic.

(g) Epiphani. Haresi 78. n. 7.

(h) Theophylacti. in Matth. XIII.

(i) Origen. in Matth. XIII.

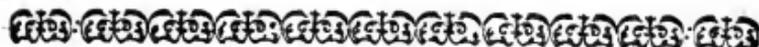
(k) Origen. Ibid.

saint Jacques, qui ont donné lieu à cette opinion. Saint Epiphane dit ailleurs, (*) que la Vierge avoit échu à saint Joseph par le sort, qu'on jettoit sur les veuves, & sur les vierges que l'on nourrissoit dans le Temple, pour les donner à des hommes de leurs tribus. Mais toutes ces traditions, n'ayant aucun fondement dans la véritable Histoire, ne sont dignes d'aucune considération.

Saint Hilaire, cité dans saint Thomas sur cet endroit, & l'Auteur de la Glose ordinaire, avancent que la sainte Vierge pendant tout le tems qu'elle porta nôtre Sauveur dans son sein, avoit la face si resplendissante, que Joseph son époux ne pût la regarder fixément, ni remarquer les traits & la forme de son visage; & c'est, disent-ils, ce que l'Évangéliste a voulu marquer ici, en disant que *Joseph ne connut Marie son épouse, qu'après qu'elle eut enfanté son premier-né*. Car alors l'éclat qui brilloit sur son visage ayant disparu, Joseph commença à la voir, & à la connoître des yeux du corps; mais non pas d'une manière charnelle. Opinion indigne de saint Hilaire, où on ne la trouve point, & qui ne mérite pas d'être relevée.

(*) Epiphani. in Anabapt.





CHAPITRE II.

Adoration des Mages. Fuite de JESUS en Egypte. Meurtre des enfans de Bethléem par Hérode. Retour de JESUS de l'Egypte.

¶. 1. *C*um ergo natus esset JESUS in Bethleem Juda, in diebus Herodis Regis; ecce Magi ab Oriente venerunt Jerusalem,

¶. 1. JESUS étant donc né dans Bethléem, ville de la tribu de Juda, du tems du Roi Hérode; des Mages vinrent de l'Orient en Jérusalem,

COMMENTAIRE.

¶. 1. *C*UM ERGO NATUS ESSET JESUS IN BETHLEEM JUDA. *Jesus étant né à Bethléem de Juda.* Les Exemplaires Grecs, & les Peres qui ont écrit en cette Langue lisent: (a) *Bethléem de Judée.* Mais les Exemplaires Latins portent: *Bethléem de Juda*, (b) pour la distinguer d'une autre Bethléem de la tribu de Zabulon. (c) Celle de Juda étoit au midi, & à deux lieues de Jérusalem. On verra dans saint Luc (d) comment la Providence permit que la sainte Vierge, qui avoit sa demeure à Nazareth, vint dans la tribu de Juda, & à Bethléem, pour y faire ses couches, afin que les Prophéties fussent accomplies.

IN DIEBUS HERODIS REGIS. (e) *Du tems du Roi Hérode.* C'est le grand Hérode, fils d'Antipater, & Iduméen d'origine, qui regna trente-sept ans dans la Judée, à commencer au tems qu'il fut établi Roi de ce pays par les Romains. JESUS-CHRIST naquit la dernière année de son regne. Comme il y a plusieurs Princes de ce nom marquez dans les Livres du nouveau Testament, il est bon d'en donner ici la liste, & la généalogie.

Hérode le Grand, fils d'Antipater, eut cinq femmes, dont il eut plusieurs fils. La première, fut une fille native de Dora, qu'il épousa n'étant encore que particulier, dont il eut *Antipater*, l'aîné de ses fils, qu'il fit mourir cinq jours avant sa mort. (f)

(a) Εἰς Βηθλεὴμ τῆς Ἰουδαίας.

(b) *Jeronym hic. Et in Mich. v.*

(c) *Josue XIX. 15 Judic. XII. 8.*

(d) *Luc. I. 26. II. 1. & seq.*

(e) Ces paroles ne se trouvent point dans plusieurs Manuscrits Grecs. *Vide Not. Mill. hie. f) Josue. lib. 1. de Belle cap. 21. & Antiq. lib. XVII. cap. 10.*

La seconde fut *Mariamne*, de la race des Asmonéens, qui fut mere d'*Alexandre*, & d'*Aristobule*, qu'Hérode fit mourir à Sébaste. (a) *Aristobule* laissa des enfans, dont on parlera ci-après.

La troisième fut *Mariamne*, fille du Grand-Prêtre Simon, qui fut mere d'*Hérode*, autrement *Philippe*, & de *Salomé*. Hérode, ou Philippe épousa Hérodiad, mere de cette danseuse, qui demanda la tête de Jean-Baptiste. (b) *Salomé* avoit été mise dans le testament du Grand Hérode, comme seconde héritière après Antipater; mais son nom en fut rayé, lorsqu'on eût découvert que *Mariamne* sa mere étoit complice des crimes d'*Antipater*, fils aîné du Grand Hérode. (c)

La quatrième femme du Grand Hérode, fut *Malsace*, Samaritaine, qui eut pour fils *Archelaüs*, & *Philippe*. Le premier posséda la moitié du Royaume de son pere, sous le nom de Tétrarchie; sçavoir, l'Idumée, la Judée, & la Samarie. (d) Il regna neuf ans. Ayant été accusé devant l'Empereur Auguste, il fut relégué à Vicne dans les Gaules, où il mourut. (e) C'est cet Archelaüs dont il est parlé ici *ψ. 22.*

Son frere *Philippe* épousa *Salomé* la danseuse, fille d'Hérodiad, & mourut sans enfans.

La cinquième femme du Grand Hérode, fut *Cléopatre*, native de Jérusalem. Elle fut mere d'*Hérode*, surnommé *Antipas*, lequel épousa *Hérodiad*, femme de son frere Philippe, & de son vivant. Il en fut repris par saint Jean-Baptiste. (f) Et ayant fait mettre ce saint Précurseur en prison, il lui fit trancher la tête, suivant la promesse qu'il en avoit faite témérairement à la fille d'Hérodiad son épouse, qui lui avoit plû en dansant devant lui. (g) C'est lui-même qui tâcha de prendre JESUS-CHRIST, & qui avoit dessein de le faire mourir. (h) C'est à lui que Pilate renvoya le Sauveur durant sa Passion. (i) Il fut relégué à Lyon; & s'étant sauvé en Espagne, il y mourut avec Hérodiad son épouse. (k)

Aristobule fit s'*Hérode* le Grand, & de *Mariamne* Asmonéene, laissa deux fils & une fille; sçavoir, *Agrippa*, *Hérode*, & *Hérodiad*, fameuse par son mariage incestueux avec *Antipas*, qu'elle épousa du vivant de Philippe son frere.

Agrippa, autrement nommé *Hérode*, fut mis en prison par Tibère, pour quelques discours inconsiderez qu'il avoit faits contre lui, & en fut

(a) *Joseph. Antiq. lib. xvii. cap. 13. de Bello lib. 1. c. p. 17.*

(b) *Marc. vi. 22.*

(c) *Joseph. de Bello lib. 1. cap. 18. 19. 20.*

(d) *Joseph. Antiq. lib. xvii. cap. xi. & de Bello lib. 1. cap. 1. 2.*

(e) *Joseph. Antiq. lib. xvii. cap. 15.*

(f) *Matth. xiv. 3. Marc. vi. 17. Luc. iii. 19.*

(g) *Matth. xiv. 6. Marc. vi. 22.*

(h) *Luc. xiiii. 31. 32.*

(i) *Luc. xxxiii. 7.*

(k) *Joseph. Antiq. lib. xv. cap. 24. & de Bello lib. 1. cap. 8.*

ensuite délivré par Caligula, qui l'établit Roi en Judée. (a) C'est lui qui fit mourir saint Jacques, & qui mit saint Pierre en prison, comme il est marqué dans les Actes. (b) Il mourut à Césarée de la manière qui est racontée dans les Actes; & dans Joseph. (c) Il laissa un fils nommé *Agrippa*, dont on parlera ci-après.

Hérode, second fils d'Aristobule, fut Roi de Calcide, & après la mort de son frere obtint de l'Empereur le droit de conserver les ornemens du Grand-Prêtre, & de choisir le souverain Pontife à sa volonté. (d) Il eut un fils nommé Aristobule, à qui Néron donna la petite Arménie, & qui épousa Salomé la danseuse, fille d'Hérodiadis.

Agrippa fils d'Hérode Agrippa Roi de Judée, & petit-fils d'Aristobule, & de Mariamne, fut d'abord Roi de Calcide, puis Tétrarque de Galilée, en la place de son oncle Philippe. (e) C'est devant lui que saint Paul parla, (f) & devant sa sœur Bérénice, & devant Félix, qui avoit épousé Drusille seconde fille d'Agrippa.

Hérodiadis fille de Mariamne & d'Aristobule, est celle dont nous avons déjà parlé, qui épousa successivement les deux freres, Philippe & Anri-pas ses oncles, & qui fut l'occasion de la mort de saint Jean-Baptiste. Elle eut de son premier mari *Salomé* la danseuse, qui fut mariée à Philippe Tétrarque de la Trachonite, & fils du Grand Hérode. N'en ayant point eue d'enfans; elle se maria à Aristobule son cousin germain, fils d'Hérode Roi de Calcide, frere d'Agrippa, & d'Hérodiadis, & elle en eut plusieurs enfans. Voilà à peu près ce qu'il est nécessaire de savoir de la race d'Hérode, pour distinguer les personnes de cette famille, qui sont marquées dans les Livres du nouveau Testament.

ECCE MAGI AB ORIENTE VENERUNT JEROSOLYMAM. *Des Mages vinrent de l'Orient à Jérusalem.* Ils y arrivèrent environ un mois après la naissance du Sauveur, (g) en la dernière année du regne d'Hérode: ces Mages étoient des Sages, qui venoient de l'Arabie Déserte, du côté de l'Euphrate. On peut voir nôtre Dissertation sur les Mages. Ils vinrent à Jérusalem; & il étoit naturel de venir dans la capitale d'un pays, pour y chercher le Roi. On croit que l'étoile qui les avoit conduit jusques-là, disparut alors, ou s'arrêta, (h) afin que toute la ville de Jérusalem fût

(a) Joseph. Antiquit. lib. xviii. cap. 8. & de Beilo, lib. 2. cap. 8.

(b) Act. xii. 2.

(c) Act. xii. 22. 23. Joseph. Antiq. lib. xix. cap. 7.

(d) Joseph. Antiq. lib. xx. cap. 2.

(e) Joseph. Antiq. l. xx. c. 5.

(f) Act. xxv. xxvi.

(g) M. Toinard veut qu'ils soient arrivés à

Jérusalem le vingt-huit Janvier. Ils furent à Jericho le vingt-neuf; ils y séjournerent le trente, & le trente-un. Ils allèrent à Bethlém le premier Février. Jésus-Christ étoit né, selon cet Auteur, le vingt-cinquième Decembre précédent.

(h) Chrysostom. homil. 7. Author. operis imperfecti, Basil. alii passim.

2. *Dicentes : Ubi est qui natus est Rex
Judeorum? Vidimus enim stellam eius
in Oriente, & venimus adorare eum.*

2. Et ils demandèrent : Où est le Roi des
Juifs, qui est *nouvellement* né ? car nous
avons vu son étoile en Orient, & nous som-
mes venus l'adorer.

COMMENTAIRE.

témoin du récit de ces étrangers, & qu'Hérode effrayé, eût occasion de consulter les Prêtres, & les Savans du pays, pour savoir d'eux où le CHRIST devoit naître. La Providence ménageoit cette occasion, pour tirer de leur aven une preuve de sa venue, & pour affermir la foi des Mages, qui apprirent que Bethléem étoit le lieu de la naissance du Messie. Mais il n'est nullement certain par l'Écriture, que cet astre ait accompagné les Mages jusqu'à Jérusalem.

ÿ. 2. *UBI EST QUI NATUS EST REX JUDÆORUM? Où est le Roi des Juifs, qui est nouvellement né? Car nous avons vu son étoile en Orient.* Nous l'avons vu étans dans notre pays, dans l'Orient. C'est-là où elle s'est levée; & nous avons compris qu'elle étoit le signe de la venue de ce Prince, prédit autrefois par Balaam, en ces termes : (a) *Il s'éleva une Étoile de Jacob, & un sceptre du milieu d'Israël, & elle frappera les chefs de Moab, & elle détruira tous les enfans de Seth. L'Idumée sera son passage, Schir sera livré à ses ennemis; & Israël agira avec valeur. Il sortira de Jacob un Dominateur, qui perdra les restes de la ville.* C'est ce Roi, ce Dominateur, ce Conquerant, que les Mages venoient chercher. Balaam étoit de leur pays. Sa prédiction étoit demeurée dans la mémoire des peuples. Les Mages, & les Savans étoient attentifs à son accomplissement. Une lumière intérieure leur découvrit que c'étoit-là le signe du Dominateur promis depuis si long-tems. Ils ne furent pas sans doute les seuls qui virent l'étoile : ils s'expriment en arrivant à Jérusalem, comme perfondez que tout le monde l'avoit vüe comme eux. Mais tout le monde n'avoit pas reçu la connoissance de ce mystère; eux seuls avoient suivi le mouvement de la grace, & les lumières de la foi.

ET VENIMUS ADORARE EUM. Nous sommes venus l'adorer. Ils reconnoissent que ce'ui dont la naissance leur étoit marquée par un phénomène si extraordinaire, & si miraculeux, & dont la venue avoit été prédite si long-tems auparavant par Balaam, n'étoit autre que le Messie, attendu par les Hébreux, & annoncé par leurs Prophètes. C'étoit une persuasion répandue dans tout l'Orient, qu'il devoit paroître vers ce tems là. (b) On ne doutoit point parmi les Juifs que ce Messie ne dût être

(a) Num. xxiv. 17.

(b) Vide Tacit. Hist. lib. v. Sueton. in Vesp.

pas. Cicero. lib. 2. de Divinat. Virgil. Eclog. 41
Suidam in Aoyōis.

3. *Audiens autem Herodes Rex, turbatus est, & omnis Jerofolyma cum illo.*

4. *Et congregans omnes Principes Sacerdotum, & Scribas populi, feiscitabantur ab eis ubi Christus nasceretur.*

3. Ce que le Roi Hérode ayant appris, il en fut troublé, & toute la ville de Jérusalem avec lui.

4. Et ayant assemblé tous les Princes des Prêtres, & les Scribes, ou Docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devoit naître le CHRIST.

COMMENTAIRE.

Dieu. Les Mages viennent donc pour lui rendre leurs hommages en cette qualité. C'est le sens de leurs paroles, c'est ainsi que toute l'antiquité l'a entendu. S'ils n'avoient cherché qu'un simple Roi de la terre, Hérode auroit-il assemblé tout le Sanhédrin, & tous les Savans de la nation, pour leur demander où le CHRIST devoit naître? Et lorsque les Mages arrivèrent à Bethléem, & qu'ils virent JESUS dans l'obscurité, dans la pauvreté, sans aucune apparence de Royauté, se seroient-ils prosternés devant lui, & lui auroient-ils rendu leurs hommages, en lui offrant leurs présens, s'ils n'avoient rien reconnu en lui au-dessus de l'homme?

ÿ. 3. AUDIENS AUTEM HERODES REX, TURBATUS EST. *Le Roi Hérode en fut troublé, & toute la ville de Jérusalem avec lui.* L'arrivée de ces étrangers à Jérusalem, leur équipage, leur demande, le sujet de leur voyage attirèrent toute l'attention de la ville, & de la Cour. Hérode étoit pour lors à Jéricho, (a) où il se faisoit traiter d'une maladie de langueur, qui l'emporta à quelques tems de là. Ayant appris ce qui se passoit à Jérusalem à l'arrivée des Mages, il en fut troublé. Ce Prince étoit naturellement défiant & soupçonneux, il n'ignoroit pas qu'il ne fût très-odieux aux Juifs; il craignoit que cette nouvelle remuant les esprits ne causât quelque révolte, & n'attirât quelque révolution. En effet, la ville de Jérusalem en fut troublée, & chacun raisonna sur cette affaire à sa manière; toutefois personne ne se mit en devoir de chercher le nouveau Roi; la crainte qu'on avoit d'Hérode tenoit tout le monde en suspens.

ÿ. 4. CONGREGANS OMNES PRINCIPES SACERDOTUM, ET SCRIBAS. *Ayant assemblé tous les Princes des Prêtres, & les Scribes, ou les Docteurs du peuple.* Les Princes des Prêtres étoient ou les Chefs des principales familles de la race d'Aaron, ou ceux qui avoient quelque dignité, ou quelque office dans le Temple; car il y avoit plusieurs Officiers

(a) *Josph Antiq. lib. xvij. cap. 3 & de Bello lib. 2. cap. 23. Toinard, Hermas. Evangel. hic.*

subordonné au Grand Prêtre; sçavoir les Vicaires, & les Chefs des vingt-quatre classes des Prêtres. (a) Enfin, on peut entendre sous ce nom, tant celui qui étoit actuellement Grand Prêtre, que ceux qui avoient joui de cette dignité auparavant; car depuis quelque tems la dignité du Grand Prêtre n'étoit plus à vie, & on en changeoit presque tous les ans au gré des Empereurs, ou du Roi. Hérode fit venir les Mages, & tous les Prêtres, & les Docteurs à Jéricho. Ce fut en sa présence, & en présence des Mages que se tint la conférence.

Les Scribes du peuple dans l'ancien Testament, & avant la captivité de Babylone avoient une autorité fort étendue tant dans les affaires de la guerre, que dans celle de la judicature. (b) Mais dans le nouveau Testament on voit leur autorité plus bornée; ils ne se mêlent proprement que des affaires de la Religion, de lire, d'interpréter, d'enseigner la Loi. Il y en avoit de toutes les Tribus, mais principalement de celle de Lévi; parce que ceux de cette Tribu étant moins occupez que les autres aux travaux de la campagne, avoient plus de loisir pour cultiver les lettres, & pour étudier la Loi. Saint Luc (c) nomme quelquefois *Docteurs de la Loi*, ceux qui sont appelez *Scribes* dans les autres Evangélistes, quoiqu'il se serve aussi du nom de *Scribes*; (d) & JESUS-CHRIST leur reproche d'abuser de l'autorité qu'ils avoient parmi le peuple, en qualité de successeurs de Moÿse, dans la chaire de vérité, (e) pour séduire les peuples par leur pernicieuse doctrine, & par leurs fausses traditions, & pour les scandaliser par leur mauvaise conduite. Il leur dit qu'ils imposent aux autres des fardeaux insupportables, qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt; il reprend leur vanité, leur orgueil, leur hypocrisie; il les accuse de fermer l'entrée du Ciel à ceux qu'ils conduisent, & de n'y entrer pas eux-mêmes. Enfin, il dit que ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles. Tout cela prouve deux choses: la première, qu'ils avoient la clef de la science, & qu'ils étoient assis sur la chaire de Moÿse; & la seconde, qu'ils étoient très-corrompus.

Outre cette autorité que leur donnoit l'emp'loi de Maîtres, & de Docteurs de la Loi dans la décision des cas, & dans l'exercice de la juridiction libre, & volontaire qu'ils exerçoient sur les esprits, & sur les consciences, ils avoient aussi beaucoup de crédit dans les affaires contentieuses, & dans les jugemens qui regardoient les matières de la Loi. Le Fils de Dieu dit qu'il sera livré aux Princes des Prêtres, & aux Scribes, pour être condamné

(a) 1. Par. XXIV. 5. 2. Par. XXXV. 24.

(b) Voyez notre Dissert. sur les Officiers des Rois de Juda, à la tête des Paralipp. & le Comment. sur Judit. §. 14.

(c) Luc. II. 46. *Et sicut et didascaloi.*

Et VII. 30. *Οἱ δὲ γραμματεῖς, καὶ οἱ νομοῦχοι, ἰδοὺ*

ὁ Χρῖστος. 45. 46. 52. XIV. 3.

(d) Luc. V. 21. *Ἡ γὰρ αὐτοῦ ἐστὶν ἡ γραμματεῖς. ἰδοὺ*

ὁ υἱὸς τοῦ υἱοῦ. 7. 65.

(e) Matth. XXIII. 33.

5. *At illi dixerunt ei: In Bethleem Juda: Sic enim scriptum est per Prophetam:*

6. *Et tu, Bethleem terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda: ex te enim exiet dux, qui regat populum meum Israël.*

5. Ils lui dirent que c'étoit dans Bethléem de la tribu de Juda, selon ce qui a été écrit par le Prophète :

6. Et toi Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la dernière d'entre les principales villes de Juda; car c'est de toi que sortira le Chef, qui conduira mon peuple d'Israël.

COMMENTAIRE.

à mort. (a) Et en effet, les Scribes se trouvent avec les Princes des Prêtres chez Caïphe, où JESUS-CHRIST fut condamné: (b) Et dans l'assemblée où les Apôtres furent présentez, (c) Ils menoient l'esprit du peuple comme ils vouloient, & l'engageoient à demander la vie, ou la mort de ceux dont ils avoient entrepris la perte, ou la conservation. L'Auteur de l'Ecclésiastique (d) dit que le Seigneur répand l'éclat de sa gloire sur la face du Scribe; ce qui montre l'honneur où ils étoient parmi les Juifs.

¶ 6. ET TU, BETHLEEM TERRA JUDA, NEQUAQUAM MINIMA ES, *Et toi, Bethléem terre de Juda, tu n'es pas la dernière d'entre les principales villes de Juda.* C'est la réponse des Prêtres, & des Scribes, qui montre qu'alors on expliquoit communément cette Prophétie du Messie. Saint Jérôme (e) remarque que l'Evangéliste ne l'a pas rapportée mot pour mot, comme elle est dans Michée; mais il est indubitable qu'il en a pris le véritable sens. Voici le Texte de Michée à la lettre: (f) *Et toi, Bethléem, autrement Ephrata, qui es trop petite pour être mise au nombre des villes de Juda, il sortira de toi un dominateur, qui gouvernera Israël.* Ce Texte paroît directement contraire à saint Matthieu, en ce qu'il affirme ce que l'Evangéliste nie. Il dit que *Bethléem est une trop petite ville*, & l'Evangéliste au contraire assure *qu'elle n'est point des plus petites de Juda.* Mais en lisant l'Hébreu avec une interrogation toute la diversité se concilie: (g) *Et vous Bethléem, autrement Ephrata, êtes-vous trop petite, pour devenir une des principales villes de Juda? Vous me produirez un dominateur, qui gouvernera Israël.* Ou autrement: (h) *Et toi Bethléem Ephrata, c'est un des moindres de tes avantages d'être le lieu de la naissance des Chefs de Juda; tu produiras un Prince qui dominera mon peuple.*

(a) Matt. xx. 18. Macc. xiv. 53. Luc. xxii. 66.
 (b) Matt. xxv. 57.
 (c) Act. xv. 6.
 (d) Eccli. x. v.
 (e) Jeronym. hic, & in Michaam c. 5. §. 2.
 & ad Rammach,

(f) Mich. §. 2. ואתה בית לחם אפרתה קטנה להיות במלמי יהודה כסך לי יצא לחיות כושל בישראל
 (g) Ita Janf. Gret. Ribera, Jun. Glass. Le Clerc. Alii
 (h) Ofsander, Lud. de Dieu, Forster, Pfeiffers

7. Tunc Herodes clam vocatis Magis, diligenter didicit ab eis tempus stelle que apparuit eis.

7. Alors Hérode ayant fait venir les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand soin du tems que l'étoile leur étoit apparue;

COMMENTAIRE.

Que'ques Critiques soutiennent (a) que le mot Hébreu que l'on traduit ordinairement par *petit*, signifie souvent tout le contraire. On cite pour le prouver Jérémie XLV. 4. XLIX. 20. & Zacharie XIII. 7. où du consentement des Juifs (b) il signifie les chefs, les principaux du peuple. D'autres (c) veulent que les Docteurs Juifs rapportent ce passage à Hérode, selon qu'il étoit expliqué dans les gloses de ce tems-là qu'on lisoit au peuple, sans s'attacher aux paroles du Texte, qui n'étoit entendu que des savans. Que'ques Exemplaires Grecs des Septante (d) lisent dans Michée une négation, de même que saint Matthieu dans l'Évangile; mais il y a beaucoup d'apparence que c'est une correction de quelque Chrétien, qui a voulu corriger le Prophète par l'Évangéliste.

Saint Jérôme, (e) & plusieurs autres après lui ont crû que saint Matthieu a simplement rapporté ce passage en historien, de la manière qu'il avoit été allégué par les Docteurs, pour relever en passant leur négligence, ou leur ignorance: mais la première explication qu'on a apportée paroît la plus simple, & la meilleure. Les Juifs (f) depuis JÉSUS-CHRIST ont voulu faire l'application de cette Prophétie à Zorobabel; mais il est certain que Zorobabel étoit né à Babylone, & comment lui appliquer ce qui est dit dans Michée du dominateur d'Israël? *Sa sortie, ou sa génération, est dès le commencement, ou dès les jours de l'éternité.*

ψ. 7. CLAM VOCATIS MAGIS, &c. *Ayant fait venir les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand soin du tems que l'étoile leur étoit apparue.* Hérode ne jugea pas à propos de parler aux Mages devant l'assemblée; il venoit d'apprendre des Prêtres que Bethléem étoit le lieu de la naissance de ce nouveau Roi; il tâcha à présent de découvrir le tems précis auquel il est né, afin de prendre des mesures sûres pour s'en saisir, & pour le faire périr. La politique de ce Prince fut toujours cruelle, & sanguinaire; & quand il s'agissoit de se conserver dans la souveraine autorité, il n'y avoit point de crimes qu'il ne se crût permis.

(a) *Foicel, Hoiting, Frisbmus. Ha. m. n. c.*

(b) Voyez le Caldéen, & les Rabb. le Syr. & l'Ar. de sur ces passages.

(c) Simon Hist. Critiq. du nouveau Testament ch. 22.

(d) *Vide Nobil. ad Mich. v. 2.* Saint Cyprien & Tertullien y lisent aussi une négation.

(e) *Jeronym. in Mich. v. D. Thom. in Matt. Melchior. Can lib 2. cap. 14. Maldon Jan*

(f) *Apud Chrysost. & Theophylact. hist. & Theodoret. in Mich.*

8. *Emittens illos in Bethleem, dixit : Ite, & interrogate diligenter de puero : & cum inveneritis, renuntiatis mihi, ut & ego veniens adorem eum.*

9. *Qui cum audissent Regem, abierunt : & ecce stella quam viderant in Oriente, antecedebat eos ; usque dum veniens staret supra, ubi erat puer.*

8. Et les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant ; & lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'aile aussi l'adorer moi-même.

9. Ayant ouï ces paroles du Roi, ils partirent. Et en même tems l'étoile qu'ils avoient vûe en Orient alloit devant eux ; jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où étoit l'enfant, elle s'y arrêta.

COMMENTAIRE.

¶ 8. ITE, ET INTERROGATE DILIGENTER DE PUERO. *Allez, informez-vous diligemment de cet enfant.* Il est assez étrange qu'Hérodé deñant comme il étoit, n'envoyât pas avec les Mages pour savoir des nouvelles de cet enfant. Il affecta peut-être un air de confiance pour gagner les Mages, & pour savoir plus sûrement ce qui se passeroit. Il craignit que la présence de ses gens ne donnât de l'inquiétude, & de la défiance à ceux de Bethléem, & aux parens du nouveau né. Les Prêtres, & les Docteurs, & toute la ville de Jérusalem demeurèrent tranquilles après cette nouvelle, comme si l'affaire ne les eût pas regardez. Personne ne pense à s'informer de cet enfant, à le chercher, à le connoître. Il faut que des étrangers viennent des pays éloignez pour lui rendre des hommages. Les Prêtres firent dans cette occasion comme ces pierres qui montrent le chemin, & qui ne se remuent point de leur place, dit saint Augustin. (a).

¶ 9. STELLA, QUAM VIDERANT IN ORIENTE, ANTECEDEBAT EOS. *L'étoile qu'ils avoient vûe en Orient, alloit devant eux.* On croit (b) que l'étoile avoit disparu, lorsque les Mages arrivèrent à Jérusalem ; & qu'elle parut de nouveau, lorsqu'ils eurent appris que le Roi qu'ils chetchoient, devoit naître en Bethléem, & qu'ils se furent mis en chemin pour le chercher ; mais cette opinion n'est pas sans difficulté. Depuis leur sortie de Jérusalem, cet astre, ou ce phénomène alloit devant eux, & à leur portée. Un ancien Auteur (c) dit qu'il s'arrêta sur la tête de JESUS ; & Origènes ajoute que puisque l'Écriture ne dit nulle part qu'il se soit retiré, on doit croire qu'il demeura toujours sur sa personne sacrée, & qu'il étoit une marque sensible de sa Divinité. Grégoire de Tours (d) dit que

(a) Aug. Serm. 1. de Epiphan. qui est 199. | Serm. 30. 31. 35. de temp. nunc 100. 101. 103. nov. Edit.

(b) Opus imperfectum hic. Ambros. l. 1. in Luc. c. 2. Chrysost. Homil. 7. & Theophylact. hic. Basil. Homil. de hum. Christi gener. Aug.

Bernard. Serm. 3 in Epiphan.

(c) Idem. Pida & Origen. in Numer. Homil. 22.

(d) Gregor. Turm. l. 1. miracul. c. 1.

10. *Videntes autem stellam gavisii sunt gaudio magno valde.*

11. *Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre eius, & proci dentes adoraverunt eum: & aper- uis thesauris suis, obtulerunt ei munera aurum, thus, & myrrham.*

10. Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent transportez de joye;

11. Et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie sa mere, & se prosternant en terre, ils l'adorèrent. Puis ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présents de l'or, de l'encens, & de la myrrhe.

COMMENTAIRE.

cet astre s'étoit précipité dans un puits, où les personnes qui avoient le cœur pur, le voyoient encore de son tems. Cette tradition fabuleuse s'est conservée jusqu'aujourd'hui; & on montre encore ce puits aux voyageurs. (a) Saint Chrysostôme est bien plus croyable lorsqu'il dit que l'étoile s'arrêta d'abord sur la faïte de la maison. où étoit l'enfant, & qu'après cela elle se plaça sur sa tête, & puis disparut.

ÿ: II. *INTRANTES DOMUM, INVENERUNT PUERUM. Entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant.* Ils entrèrent dans l'hôtellerie, & trouvèrent l'enfant, ou dans l'étable & dans la crèche où il étoit né, ainsi que l'ont crû plusieurs Peres, (b) ou dans un endroit plus propre de cette hôtellerie; (c) car la foule n'étant plus si grande que lorsque Marie & Joseph arrivèrent, ils purent se loger plus commodément. Ceux qui ont crû que les Mages ne vinrent à Bethléem que deux ans après la naissance de JESUS-CHRIST, (d) ne doutent point qu'ils n'ayent trouvé le Sauveur dans une maison bourgeoise, plus propre que celle où il étoit né.

Il est bon de se faire une juste idée de ces hôtelleries des Orientaux, telles qu'on les voit encore aujourd'hui dans tout le Levant. Ce sont de grands bâtimens quarrés, à peu près comme les cloîtres de nos Religieux; & n'ont d'ordinaire qu'un étage. Une grande porte donne entrée dans la cour, où l'on voit en face à droit & à gauche plusieurs chambres destinées aux voyageurs. Ces chambres sont toutes nuës, & il faut se pourvoir de tout pour le manger, & pour le coucher. Les premiers venus choisissent, & demeurent maîtres de la chambre qu'ils ont prise. Derrière les chambres sont les écuries, pour les chevaux, & autres voitures. On ne paye rien à la campagne pour le logement des *carvanserais*, c'est le nom de ces hôtelleries; mais dans les villes on donne certains petits droits. La nuit le Concierge ferme la porte, & doit répondre de tout

La Tradition veut que nôtre Sauveur soit né dans une caverne, qui

(a) Mündrel Voyage d'Alep à Jérusal.
(b) Justin. contra Tryphon. Author aper. imperfecti hic. Chrysof. Homil. 7. Euthym. Thom. Raban. hic. Aug. Sermon. 2. & 3. de Epiphan. Ber-

nard. Sermon de Epiphan. Irenæum. hic, & Ep. 17.
(c) Malden. Grot. alii.
(d) Epiphan. brevif. 31. Theophyl. alii. hic.

fervoit d'étable à l'hôtellerie, où Marie & Joseph allèrent pour loger. Cette grotte a toujours été, & est encore aujourd'hui en grande vénération parmi les Chrétiens. Les étrangers mêmes la révérent, & la visitent. La crèche où il fut mis, se conserve à Rome.

Saint Joseph ne paroît point dans l'histoire de l'adoration des Mages, soit que l'Évangéliste ait omis la circonstance de sa présence, qui ne faisoit rien à son sujet, soit que véritablement il ne se soit pas trouvé alors dans la maison, Dieu l'ayant ainsi permis, de peur que les Mages ne le prissent pour le père de l'enfant JESUS, (a)

APERTIS THESAURIS SUIS, OBTULERUNT EI MUNERA. Ouvrants leurs trésors, ils lui offrirent pour présens de l'or, de l'encens, & de la myrrhe. Les Hébreux nomment *trésors* tout ce qui se met en réserve; or, argent, vin, froment, huile, aromates. Ils donnent le même nom à ce qui renferme ces choses. Ainsi une chambre, un cellier, un garde-meuble, un coffre; une cassette, peuvent quelquefois être appellez trésors, en vertu de ce qu'ils renferment. Les Mages ouvrirent donc leur cassette, ou leur valise, (b) & offrirent à JESUS ce qu'ils avoient de plus précieux. Dans ce pays-là, & dans tout l'Orient, on ne se présente guères devant des personnes de considération, sans leur faire, au moins la première fois, quelque présens. C'est une manière d'hommage que les Grands exigent de ceux qui les approchent. Le Seigneur même avoit ordonné à son peuple de ne paroître pas devant lui les mains vuides. (c) *Non apparebis in conspectu meo vacuus.* Il n'y avoit rien de plus précieux dans le pays d'où venoient les Mages, que l'or, & les aromates. L'ancienne tradition des Juifs du tems de saint Épiphane, (d) étoit qu'Abraham avoit donné aux enfans de Céthura des présens d'or, d'encens, & de myrrhe; & on disoit que c'étoit à son imitation que les Mages les descendoient en avoient offert à JESUS-CHRIST.

Quelques Interprètes (e) ont crû que chacun des Mages avoit fait à JESUS-CHRIST trois présens; l'un d'or, l'autre de myrrhe, & le troisième d'encens. D'autres (f) conjecturent qu'ils les firent tous ensemble, & se présentèrent tous à la fois. Mais l'opinion la plus commune aujourd'hui est que chacun d'eux lui offrit un présent; le premier, de l'or; le second, de la myrrhe; & le troisième, de l'encens. Tout cela se dit dans la supposition qu'ils n'étoient que trois, ce qui n'est pas indubitable, au sentiment des anciens. Voyez nôtre Dissertation sur les Mages.

(a) Raban Coruel. à Lepido, *Jans. hie.*

(b) Saint Épiphane remarque que quelques Exemplaires Grecs portoient *μύρα*, des bouffes, au lieu de *thesaurus*. Le Pétian lit aussi, *des bouffes*.

(c) Exod. XXIII. 17-XXIV. 10- Deuteron. VI. 16.

(d) Épiphane *Exposit. Cathol. hie.*

(e) Christian. & Romig. in *Bibl. 1 ar. num.*

(f) Vide Strab. seu *Glossam ordin. hie.*

12. *Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.*

13. *Qui cum recessissent, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens: Surge, & accipe puerum, & matrem ejus, & fuge in Ægyptum, & esto ibi usque dum dicam tibi. Futurum est enim ut Herodes querat puerum, ad perdendum eum.*

12. Et ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertissement de n'aller point retrouver Hérode, ils s'en retournèrent en leur pays par un autre chemin.

13. Après qu'ils furent partis, un Ange du Seigneur apparut à Joseph pendant qu'il dormoit, & lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant & sa mere, fuyez en Egypte, & n'en partez point jusqu'à ce que je vous le dise; car Hérode cherchera l'enfant pour le faire mourir.

COMMENTAIRE.

Les Peres (a) ont presque tous remarqué dans ces présens un mystère qui désignoit la divinité, la royauté, & l'humanité de JESUS-CHRIST. L'encens convient à Dieu, l'or à un Roi, la myrrhe à un homme mortel, dont le corps doit être embaumé. Saint Bernard (b) outre l'explication mystique dont on a parlé, croit que Dieu permit qu'on offrit de l'or à JESUS pour soulager sa pauvreté, de l'encens pour ôter l'infection du lieu de sa naissance, de la myrrhe pour affermir ses membres encore tendres. Il y a assez d'apparence que ces trésors ne furent pas bien grands, puisqu'au tems de la purification de la Vierge, elle n'offrit au Temple que deux tourterelles (c) au lieu d'un agneau, ainsi que Moÿse l'avoit ordonné pour les plus pauvres. (d) Les Mages ne présentèrent apparemment que quelques pièces d'or, plutôt pour marquer leur dépendance, que pour faire montre de leurs richesses.

ÿ. 12. RESPONSO ACCEPTO IN SOMNIS. *Ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertissement.* Le terme Grec (e) marque un oracle, ou une réponse de la part de Dieu. Après avoir rendu leurs hommages à JESUS-CHRIST, ils devoient le lendemain retourner à Jéricho, pour donner avis à Hérode de ce qu'ils avoient trouvé; mais la nuit même ils furent avertis en songe de s'en retourner par un autre chemin. Ils prirent apparemment leur route par derrière la mer morte, pour regagner les déserts de l'Arabie déserte par où ils étoient venus. Les Peres l'entendent tous dans le sens moral, d'un changement de foi, de Religion, & de conduite.

ÿ. 13. ANGELUS DOMINI APPARUIT IN SOMNIS JOSEPH,

(a) Irenæus l. 3. c. 10. Origen contra Cels. Basili. de hum. Christi generatione Ambros. lib. 1. de fide c. 2. Aug. Serm. 1. de Epiphan. Ieronym. lre. Juvenc. & Sedul. &c. Hilari. in Matt. Bernard. Serm. 2. in Epiphan.

(b) Bern. Serm. 3. de Epiph.

(c) Luc. II 24.

(d) Levit. xii. 8.

(e) Ἀγγελίωσις.

Un Ange apparut à Joseph pendant qu'il dormoit, & lui dit : Prenez l'enfant, & fuyez en Egypte. Cette apparition n'arriva que quelques jours après le retour des Mages ; car aussi-tôt après leur adoration, (a) le tems de la purification de Marie étant accompli, elle alla à Jérusalem, & s'y présenta au Temple avec l'enfant JESUS. (b) Ce fut peut-être à Jérusalem même, & la nuit qui suivit la purification de Marie, que l'Ange apparut à Joseph : car Hérode inquiet de ce que les Mages, qui étoient partis de Jéricho trois ou quatre jours auparavant, ne lui rendoient point de réponse, envoya à Bethléem pour en avoir des nouvelles. On lui rapporta qu'ils y avoient été deux jours auparavant, mais qu'ils s'en étoient retournés. Ce fut ce même jour que Joseph s'enfuit en Egypte.

Le Sauveur choisit ce pays pour sa retraite, comme le plus près, & le plus à portée. Les Peres appliquent à cette fuite le passage qui porte : (c) *Le Seigneur montera sur une nuée légère, & entrera en Egypte, & les statues des Egyptiens seront ébranlées en sa présence.* Cette nuée légère est la sainte Vierge. L'ancienne Tradition des Grecs (d) veut que quand le Sauveur entra dans l'Egypte, toutes les idoles du pays ayent été renversées en sa présence. Evagre dans la vie des Peres, dit qu'il a vû le temple d'où les idoles étoient tombées, lorsque JESUS-CHRIST y entra ; ce qui insinüe que ce renversement des statues ne fut pas général. On ajoute que la Vierge, & saint Joseph s'arrêtèrent dans la ville d'Hermopolis ; & on montre encore entre le Caïre & Héliopolis un lieu nommé Matara, où se voit un jardin de baume, & une chapelle près de la fontaine, où l'on prétend que la sainte Vierge lavait les langes de son fils. Ce lieu est encore aujourd'hui en vénération dans le pays. Sozomène dit de plus que JESUS entrant dans la ville d'Hermopolis, un grand pescher qui étoit près de la porte, s'inclina jusqu'à terre devant lui, comme pour l'adorer. Tout cela n'est rien moins que certain. Ce qu'on peut dire de plus vrai sur cela, est que JESUS-CHRIST par sa présence dans l'Egypte, commença à y détruire l'empire du Démon, & de l'idolâtrie, qui y fut en effet entièrement ruinée dans la suite par la prédication de ses Apôtres. C'est le sens que l'on doit donner à plusieurs expressions des Peres, (e) qui semblent favoriser l'opinion populaire de la chute des Idoles. Eusèbe (f) dit que les Démons qui habitoient leur demeure dans les idoles des Egyptiens, & qui séduisoient les peuples par leurs faux oracles, furent réduits au silence, troublez & chargez de confusion à la venue du Sauveur dans ce pays. Saint Jérôme dit à

[a] Toyuard. Harmon. Evang.

[b] Luc. II. 22.

[c] Isai. XLV. 1.

[d] Athan. de Incarnat. Verbi. Tit. 8. 2. 2. 2.

[e] τὸν βασιλεὺς παύσθη οἰς Αἰγύπτου, καὶ τῶν

τῶν βασιλέων ἐν τῇ Αἰγύπτῳ ἐτάραξε τὸν πῶλον.

[f] Vie d'Origen. in alium Homil. 3. de divers. Cyrill. Cæthesic. 2. Opus imperf. in Matt.

[g] Eusèbe. l. 6. Demonst. c. 2.

14. *Qui consurgens accepit puerum, & matrem ejus nocte, & secessit in Ægyptum.*

15. *Et erat ibi usque ad obitum Herodis: ne adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem: Ex Ægypto vocavi filium meum.*

14. Joseph s'étant levé, prit l'enfant, & la mere durant la nuit, & se retira en Egypte:

15. Où il demeura jusqu'à la mort d'Hérode, afin que cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophète fût accomplie: J'ai rappellé mon fils de l'Egypte.

COMMENTAIRE.

peu près la même chose dans son Commentaire sur Isaïe. (a)

ÿ. 15. ERAT IBI USQUE AD OBITUM HERODIS. Il y demeura jusqu'à la mort d'Hérode. Hérode mourut l'année même de la naissance de JESUS-CHRIST, & du meurtre des Innocens. Cinq jours avant sa mort il avoit fait mourir Antipater son fils aîné. Il y en a qui mettent quelques mois d'intervalle entre le meurtre des Innocens, & sa mort. D'autres (b), n'y mettent que cinq jours. La maladie, & la mort de ce Prince furent considérées comme un effet de la vengeance divine. (c) Il étoit brûlé d'un feu intérieur, qui le consumoit insensiblement; c'étoit une chaleur lente, qui ne se faisoit pas beaucoup sentir au dehors; mais qui agissoit sur ses entrailles, & lui causoit une faim canine, qui demandoit continuellement de la nourriture. Ses intestins étoient u-cérez, & il souffroit d'horribles coliques. Il avoit les pieds enflés, & chargés d'une eau transparente. L'enflure occupoit aussi tous les environs de l'aine, & les vers sortoient de ses parties naturelles avec une puanteur insupportable. Outre cela il étoit tourmenté d'un asthme violent, & d'une contraction de nerfs. Cette complication de maux faisoit dire aux devins, & à ceux qui se mêlent de juger des choses surnaturelles, que cela ne pouvoit être qu'un châtement visible de l'impie du Roi. Malgré tous ces maux, il se flattoit encore de sa guérison, & il ne négigeoit rien pour rétablir sa santé; mais enfin il mourut accablé de douleurs.

EX ÆGYPTO VOCAVI FILIUM MEUM. J'ai rappelé mon Fils de l'Egypte. JESUS ne se retire pas dans l'Egypte pour accomplir cette Prophétie, comme il sembleroit que l'Évangéliste l'a voulu dire par ces paro es: *Afin que la Prophétie fût accomplie, &c.* Cela ne marque pas la cause, mais simplement l'événement. (d) La prédiction se trouva vérifiée en la personne, lorsqu'il revint de l'Egypte. Les Hébreux qui sortirent de ce pays sous la conduite de Moÿse, étoient une figure de ce qui devoit

(a) *Jeronym in Isaï. xix.*

(b) *Tornard. harmon.*

(c) *Joseph Antiq. l. xvii. c. 2. τίλω δὲ πῶς ἐπέπεσε αὐτῷ ἡ νόσος τῆς ἐντέρας τῆς οὐρῆς... Ἐργον ἔτι*

ὡς ἂν διαλείπειν, ἃ ἴσ' ταῦτα παραθεῖναι ὡς ἐντολὴν ἀποστολῆς, ὡς ἐν τῷ παλαιῷ ἐπιφ. τῆς ἰστορίας ἀποστολῆς κατὰ τὸν Περικλῆος.

(d) *Vide Maldonat. hic. Jans. Hammond. aliosq.*

16. Tunc Herodes videns quoniam illusus esset à Magis, iratus est valde : & mittens occidit omnes pueros , qui erant in Bethleem , & in omnibus finibus ejus , à bimam & infra , secundum tempus , quod exquisierat à Magis.

16. Alors Hérode voyant que les Mages s'étoient moquez de lui, entra en une grande colère; & il envoya tuer dans Bethléem, & en tout le pays d'alentour, tous les enfans âgés de deux ans & au-dessous, selon le tems dont il s'étoit enquis exactement des Mages.

COMMENTAIRE.

arriver à JÉSUS-CHRIST. Il faut que les Juifs du tems de nôtre Seigneur entendissent cet endroit du Messie, puisque l'Évangéliste lui en fait ici l'application.

Il y a plusieurs manières dont une prophétie peut s'accomplir, 1°. Quelquefois elle s'exécute à la lettre, comme lorsqu'Isaïe dit, (a) qu'une Vierge enfantera un fils, qui sera appelé Dieu avec nous. Ce qui arriva littéralement à la naissance de JÉSUS-CHRIST. 2°. Lorsqu'une chose déjà arrivée en figure, s'exécute dans la réalité. Ainsi ce qui est dit de Salomon, comme figure du Messie, se vérifie en JÉSUS-CHRIST, comme original, & chose figurée. 3°. Lorsqu'il se fait une simple application de ce qui est arrivé autrefois, à une chose qui arrive encore à présent; ou d'une parole d'un Prophète, ou d'un autre Auteur sacré, à quelque circonstance de la vie, ou de la mort du Sauveur; par exemple, ce qu'Isaïe avoit dit des Hébreux de son tems: (b) Ce peuple ne m'honore que du bout des lèvres; est appliqué par les Évangélistes, aux Juifs du tems de JÉSUS-CHRIST. (c) 4°. Enfin, lorsqu'une chose ayant été autrefois prédite, & accomplie sous l'ancienne Loi, s'accomplit de nouveau dans la nouvelle: Par exemple ce que Daniel (d) a prophétisé touchant l'abomination de la désolation, fut accompli la première fois sous les Maccabées, (e) pendant la persécution d'Antiochus; & ensuite sous les Romains au dernier siège de Jérusalem: (f) Et enfin il s'accomplira encore pendant les persécutions de l'Antechrist, à la fin du monde.

Quant au passage que nous expliquons: j'ai appelé mon fils de l'Égypte. Il est bon de remarquer que les Peres Grecs (g) qui ont vécu avant saint Jérôme, ont cru que ce passage étoit tiré du Livre des Nombres, où on lit: (h) Le Seigneur a tiré son peuple de l'Égypte. Mais depuis la traduc-

(a) Isaï. vii. 14.

(b) Isaï. xxix. 13.

(c) Matth. xv. 7. 8.

(d) Dan. ix. 14.

(e) 1. Macc. I. 57.

(f) Matth. xxiv. 15.

(g) Theodor. Heracl. in Caten. Græc. in Matth. Simon, Histoire Critique du nouveau Testament ch. xx.

(h) Num. xxii. 12. & xxiv. 8. Oris i iſra-
yayim aſſerit iſſ' aſſ' q'u.

17. *Tunc adimpletum est quod dictum est per Jeremiam Prophetam dicentem :*

17. On vit alors s'accomplir ce qui avoit été dit par le Prophète Jérémie :

COMMENTAIRE.

tion de saint Jérôme, la plupart ont crû avec plus de raison que l'Evangéliste avoit en vûë ce passage d'Osée, où nous lisons suivant l'Hébreu : (a) *J'ai rappelé mon Fils de l'Egypte.* Au lieu que les Septante portent : *J'ai appelé ses fils de l'Egypte.* Cette variété a donné lieu à Julien l'Apostat, d'accuser saint Matthieu de mauvaise foi; ne sachant pas que l'Evangéliste citoit ce passage suivant l'Hébreu. (b)

ÿ. 16. **HERODES VIDENS QUONIAM ILLUSUS ESSET A MAGIS.** *Hérode voyant que les Mages s'étoient moquez de lui*, il entra dans une furieuse colère. Il s'imagina que les Mages avoient découvert ses mauvais desseins. Il ne favoit pas que Dieu les avoit avertis en songe de se retirer. Leur fuite lui parut un coup prémédité; sa vûë avoit été de les faire périr, avec le nouveau Roi des Juifs; ses desseins se trouvent tout d'un coup déconcertez.

OCIDIT OMNES PUEROS, . . . A BIMATU ET INFRA. *Il envoya tuer dans Bethléem, & dans tout le pays d'alentour, tous les enfans âgés de deux ans, & au-dessous.* Plusieurs anciens (c) ont crû que ce meurtre des enfans, n'étoit arrivé que deux ans après la naissance du Sauveur. Ce sentiment est fondé sur ce qui est dit ici, qu'Hérode les fit tuer depuis l'âge de deux ans, & au-dessous; & sur la supposition que les Mages n'étoient venus adorer le Sauveur que deux ans après sa naissance. D'autres (d) mettent quinze mois entre la naissance de JESUS-CHRIST, & l'exécution de l'ordre d'Hérode. Il y a sur cela vingt autres variétez de sentimens. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici. Il suffit de dire que tous nos meilleurs Chronologistes (e) placent l'arrivée des Mages au plus tard un mois après la naissance de J. C. & la mort d'Hérode, peu de mois, ou même peu de jours après le massacre des Innocens. Il est certain qu'on ne peut mettre sa mort plus tard que la fête de Pâque de la même année; c'est-à-dire au plus deux mois & demi après la naissance de JESUS-CHRIST. Ainsi il faut de nécessité placer le meurtre des Innocens entre la fin de Décembre, & le mois de Mars suivant.

Mais pourquoi donc faire tuer tous ces enfans depuis l'âge de deux ans & au-dessous? Hérode voulut par ce moyen envelopper plus sûrement

(a) *Osée xi. 1. סְסַרְיָא קְרָאִי לְבְנִי מִמִּצְרַיִם*
70. *Εἰς Αἰγύπτου ματαλίου ὅ ἦ τὸν ἀπὸν.*
(b) *Jeremym. hic, & in Osée xi.*
(c) *Ephraim. Theophylact.*

(d) *Euseb. in Chronico. Eucher. Anselm. Lyran. &c.*
(e) *Usser Lancelot, Toynard, alii Authores Concordantiarum Evangelii.*

le nouveau Roi, en tuant tous les enfans qui étoient nez à Bethléem deux ans auparavant l'apparition de l'étoile aux Mages. (a) Il prétuma que cette étoile ne leur étoit point apparue avant la naissance du Messie. (b) Il étoit par conséquent inutile de rechercher ceux qui étoient nez depuis son apparition. Mais comme l'étoile avoit pu ne paroître que quelque tems après la naissance de l'Enfant, il résolut de faire périr tout ce qui étoit né deux ans auparavant. C'est le sentiment qui paroît le plus simple, & le plus probable. (c) Cnathebulle croit qu'Hérode fit mourir tous les enfans qui étoient alors dans leur seconde année; c'est-à-dire qui avoient un an & quelques mois. C'est ainsi qu'il explique ces paroles; *A bimatu & infra*. Dans l'écriture, *l'enfant de l'année*, ne dit pas un enfant qui a un an complet, mais seulement celui qui est de l'année. Ainsi *l'enfant de deux ans*; ne marque que celui qui court sa seconde année.

On s'étonne que Joseph, qui nous a donnée une histoire assez circonstanciée de la vie d'Hérode, ne nous ait rien dit de ce massacre des Innocens. Il y a apparence que Nicolas de Damas, dont Joseph a suivi les mémoires, avoit supprimé cette action, si peu honorable à la mémoire d'Hérode. Mais Macrobe Auteur Payen, (d) de la fin du quatrième siècle, ne la point ignorée. Il raconte entre les bons mots d'Auguste, que ce Prince ayant un jour appris qu'Hérode avoit fait mourir en Syrie les enfans au-dessous de deux ans, & que son propre fils avoit été enveloppé dans ce carnage; il dit: *Il vaut mieux être le porc d'Hérode que son fils*. C'est qu'Hérode avoit fait ôter la vie à Antipater son fils aîné, lorsqu'en même-tems qu'aux enfans de Bethléem; & la nouvelle en ayant été portée à Rome tout à la fois, fit dire à Auguste, ce qu'on a rapporté. Hérode avoit horreur du porc, de même que tous les Juifs, & les Arabes; ils n'en tuoient point, & n'en mangeoient point.

Les Ethiopiens lisent dans leur Liturgie, & les Grecs dans leur Calendrier, que le nombre des enfans massacrez à Bethléem, & aux environs, fut de quatorze mille. Mais ce nombre est fort incertain, de même que les Reliques des Saints Innocens que l'on montre en plusieurs endroits. (e) Il est certain que leur culte est fort ancien dans l'Eglise, qui les a toujours considérez comme les prémices des Martyrs.

(a) M. Toinard croit que les Mages déclarèrent à Hérode que l'étoile leur étoit apparue dix-huit mois avant leur arrivée; c'est-à-dire, seize mois avant la naissance de Jésus-Christ. La Chronique d'Alexandrie la fait paroître deux ans pleins avant la naissance de J. C.

(b) *Matth.* II. 2.

(c) *Euthym. Strabus, Maldon Janf. Eftius Sa, Brug.*

(d) *Macrobi. Saturnal. l. 2. cap. 4. Cùm audivisset inter pueros quos in Syria Herodes Rex Judæorum, infra bimatum jusset interfici, filium quoque ejus occisum, ait: Melius est Herodis porcum esse, quàm, filium.*

(e) Baillet, Vie des Saints Innocens,

18. *Vox in Rama audita est, ploratus & ululatus multus: Rachel plorans filios suos, & noluit consolari, quia non sunt.*

18. Un grand bruit a été entendu dans Rama; on y a ouï des plaintes, & des cris lamentables: Rachel pleurant ses enfans, & ne voulant point recevoir de consolation, parce qu'ils ne sont plus.

COMMENTAIRE.

ÿ 18. VOX IN RAMA AUDITA EST, &c. Un grand bruit a été entendu dans Rama; Rachel pleurant ses enfans, & ne voulant point recevoir de consolation, parce qu'ils ne sont plus. La prophétie de Jérémie (a) qui est citée ici, est un discours du Seigneur, qui console Rachel de l'enlèvement de ses enfans, des tribus d'Ephraïm, & de Manassé, qui étoient fils de Joseph, le bien-aimé de Rachel, & qui lui promet que bien-tôt elle les verra de retour dans leur pays. Voici comme il parle à cette mere défolée: J'ai ouï vos cris, & vos lamentations sur l'exil & la captivité de vos enfans. J'ai ouï Ephraïm allant en captivité, qui disoit: Vous m'avez frappé, Seigneur, & depuis que vous m'avez châtié, je suis rentré en moi-même. Mais voici ce que dit le Seigneur: Cessez de pleurer, ô Rachel, que vos yeux cessent de répandre des larmes; car bien-tôt vous verrez la fin de vos peines. Et vous, Ephraïm, vous êtes mon fils bien-aimé; je me souviendrai encore de vous. Jérémie ne prédit pas la captivité d'Ephraïm, & de Manassé en cet endroit; il y avoit cent vingt-trois ans que Salmanasar avoit ruiné Samarie, & enlevé les restes des dix tribus. Il raconte ce qui étoit arrivé dans cette occasion; il exprime les cris & les larmes des meres de ces captifs, représentées ici par Rachel, mere de Joseph, & par conséquent ayeule d'Ephraïm, & de Manassé. (b) Le nom de Rama se peut prendre dans un sens générique, pour une hauteur. (c) Le pays d'Ephraïm étoit rempli de montagnes, & il étoit ordinaire dans les deüils publics de monter sur les hauteurs pour faire ses lamentations. C'est ici une belle profopopée, où l'on met la mere d'un peuple, pour le peuple même, qui déplore son malheureux sort.

La plupart des Commentateurs (d) sur cet endroit, croient que le Prophète avoit en vûe la captivité de Juda, & de Benjamin, & qu'il représente Rachel mere de Benjamin, comme déplorant la perte de ses enfans, qu'on emmenoit à Babylone. Il la représente à Rama, petite ville au nord

(a) Jerem. xxxii. 15.

(b) V. de Ieronym. ad Jerem. xxxi. 15. Raban.

ibid. Cassr. Musi Prolog. in 2. al. lxxviii

(c) רמת Origen. in Catena in Matth.

Quid. legunt: Et vñ vñ ad. Vide & Ieronym. in Vulgata. in Jerem. xxxi. 15.

(d) Maldonat. Grot. Spanh. alii.

19. *Defuncto autem Herode, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Aegypto,*

20. *Dicens : Surge, & accipe puerum, & matrem ejus, & vade in terram Israël : defuncti sunt enim, qui querebant animam pueri.*

21. *Qui confurgens, accepit puerum, & matrem ejus, & venit in terram Israël.*

22. *Audiens autem quòd Archelaus regnaret in Judæa pro Herode patre suo, timuit illi d' ire, & admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ.*

19. Hérode étant mort, un Ange du Seigneur apparut à Joseph en Egypte, pendant qu'il dormoit,

20. Et lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant & sa mere, & retournez dans le pays d'Israël ; car ceux qui cherchoient l'enfant pour lui ôter la vie, sont morts.

21. Joseph s'étant levé, prit l'enfant, & sa mere, & se mit en chemin pour revenir dans le pays d'Israël.

22. Mais ayant appris qu'Archelaüs regnoit en Judée à la place d'Hérode son pere, il appréhenda d'y aller ; & ayant reçu pendant qu'il dormoit un avertissement du Ciel, il se retira dans la Galilée,

COMMENTAIRE.

de Jérusalem, & dans la tribu de Benjamin, (a) ou Nabuzardan rassembla les captifs après la prise de Jérusalem. (b) Mais il est visible par le Texte du Prophète, qu'il parle d'une chose passée, & non d'une chose à venir, & qu'il décrit, non la captivité future de Juda, mais celle d'Éphraïm, qui étoit arrivée long-tems auparavant, & dont il prédit la fin, & le retour. C'est le sens littéral & historique du passage de Jérémie.

Saint Matthieu fait ici allusion à ce qui se passa dans la captivité d'Éphraïm, aux pleurs, & aux lamentations que l'on entendit alors sur les hauteurs, & il leur compare les cris des meres de Bethléem, & des environs sur la mort de leurs enfans. C'est une simple application fondée sur la ressemblance des événemens.

ÿ. 19. DEFUNCTO AUTEM HERODE. *Hérode étant mort.* Il mourut bien-tôt après le massacre des Innocens, comme on l'a déjà dit. Mais l'Ange n'avertit Joseph de revenir en Judée, que quelque tems après ; car lorsqu'il arriva en Judée, c'est-à-dire sur les frontières de Juda, aux environs de Gaze, & de la tribu de Siméon, Archelaüs étoit en possession du Royaume. On ne convient pas du tems précis de son retour, ni de celui de son séjour en Egypte. M. Toinard ne l'y laisse qu'environ deux mois. D'autres (c) l'y font demeurer quatre ou cinq mois ; d'autres un, ou deux ans : d'autres jusqu'à cinq ou six, ou même neuf ou dix ans.

ÿ. 20. DEFUNCTI SUNT, &c. *Ceux qui cherchoient l'enfant pour lui ôter la vie, sont morts.* Le pluriel est mis pour le singulier. Hérode qui vouloit le faire mourir, est mort. Ainsi dans l'Exode Dieu dit à Moïse : (d) *Retournez en Egypte ; car ceux qui cherchoient à vous faire mourir sont morts*, c'est-à-dire, Pharaon n'est plus.

(a) *Isaie XVIII. 25. XIX. 13.*

(b) *Jerim. XL. 1.*

P *ne vide Janfen. hit.*

(d) *Exode 17. 19. comparé à F. o. le II. 15.*

23. *Et venit habitavit in civitate, qua vocatur Nazareth: ut adimpleretur quod dictum est per Prophetas: Quoniam Nazareus vocabitur.*

21. Et vint demeurer dans une ville appelée Nazareth; afin que cette prédiction des Prophètes fut accomplie: il sera appelé Nazaréen.

COMMENTAIRE.

Y. 22. AUDIENS AUTEM QUOD ARCHELAUS REGNARET IN JUDÆA. Ayant appris qu'Archelaus regnoit en Judée, en la place d'Hérode son pere. Hérode ayant fait mourir Antipater son fils aîné, cinq jours avant son décez, changea son testament, (a) & donna à Antipas la Tétrarchie de la Galilée, & de la Perée; & à Philippe la Tétrarchie de la Gaulanite, de la Trachonite, de la Batanée, & de Pancade, & laissa le Royaume de Judée à Archelaüs l'aîné des fils qui lui restoit. Aussitôt que le Roi fut mort à Jéricho, on assembla les soldats, & le peuple dans l'amphithéâtre, & on y lut le testament d'Hérode. Archelaüs y fut proclamé Roi, & fit faire de magnifiques funérailles à son pere, dont le corps fut conduit au Château d'Hérodiûm, à deux cens stades de Jéricho. Le peuple de Jérusalem s'étant soulevé la veille même de la fête de Pâque, Archelaüs en fit tuer plus de trois mille dans le Temple, dans la ville, & dans la campagne. (b) Peu de tems après la fête de Pâque il alla à Rome, pour y faire confirmer le testament d'Hérode, qui étoit fait sous le bon plaisir d'Auguste. On doute si ce fut avant ce voyage, ou après le retour d'Archelaüs que Joseph revint d'Egypte. Ce Prince revint en Judée vers l'Automne de la même année. Nous suivons ceux qui rappellent Joseph dans le pays, avant le départ d'Archelaüs.

La Galilée où se retira saint Joseph, étoit du domaine d'Antipas. Ce Prince n'avoit pas moins d'intérêt, ni peut-être moins d'envie de se défaire de JESUS, s'il en eût eu connoissance, qu'en pouvoit avoir Archelaüs; mais outre qu'Antipas étoit plus modéré qu'Archelaüs, la naissance du Sauveur n'avoit point éclaté en Galilée, & à Nazareth, comme elle avoit fait à Bethléem, & même à Jérusalem, par l'arrivée des Mages, & par ce qui étoit arrivé à la Purification de la sainte Vierge. De plus, Antipas partit pour Rome en même-tems que son frere Archelaüs, dans le dessein de lui contester le Royaume, en vertu d'un premier testament qui lui étoit favorable. Toutes ces circonstances étoient favorables à la retraite de JESUS à Nazareth, qui étoit une bourgade assez obscure au pied du mont Thabor. On croit que c'étoit la patrie de la sainte Vierge, & que saint Joseph étoit de Capharnaüm, ville située sur le bord occidental de la mer de Tibériade.

(a) *Joséph. de Bello lib. 2. cap. 21. & Antiq. lib. xvii. cap. 10.*

(b) *Antiq. lib. xvii. cap. 21. de Bello lib. 2. cap. 1.*

Ψ. 23. QUONIAM NAZARÆUS VOCABITUR. *Il sera appellé Nazaréen.* Il semble que lorsque saint Matthieu écrivoit ceci, l'on donnoit à JESUS-CHRIST, & à ses Sectateurs, le surnom de Nazaréens. L'Evangéliste prétend montrer que ce nom ne leur est point donné au hazard, mais qu'il a été prédit par les Prophètes. Et par quel Prophète? Il n'en cite aucun en particulier. Peut-être citoit-il ce passage sur une ancienne tradition; (a) car les Juifs en avoient conservé plusieurs dans la mémoire du peuple, & sans écriture; par exemple, les noms de Jannes, & de Mambres, qui résistèrent à Moÿse dans l'Égypte; (b) & la Prophétie d'Enoch, citée par saint Jacques. (c) D'autres (d) veulent que saint Matthieu fasse allusion aux *Nazaréens* de l'ancien Testament, qui étoient des personnes qui faisoient quelques vœux au Seigneur, & qui s'engageoient à des œuvres d'une plus grande perfection que le commun des Juifs. (e) En ce sens JESUS-CHRIST est vraiment *Nazaréen*, puisque sa vie a été d'une perfection suréminente, & sa doctrine d'une sainteté toute divine. Toutes les Écritures, & tous les Prophètes, rendent témoignage à sa sainteté, & à sa souveraine perfection.

Dans les bénédictions que Jacob, (f) & que Moÿse (g) donnent au Patriarche Joseph, ils l'appellent, *le Nazaréen d'entre ses freres*, c'est-à-dire, le plus glorieux, le plus illustre, le plus saint d'entre ses freres. Joseph étoit une figure des plus expresses du Sauveur. L'Evangéliste pouvoit aussi faire allusion à ce passage d'Isaïe: (h) *Il sortira un rejetton de la racine de Jessé, & une fleur, Hébreu nézer, s'éleva de son tronc.* JESUS-CHRIST est indubitablement ce rejetton, & cette fleur (*nézer*) qui est sortie de la racine de Jessé. Saint Jérôme (i) appuie ce dernier sentiment, & dit que c'est le sentiment de plusieurs Savans Hébreux, (k) par où il entend apparemment les Nazaréens, pour qui saint Matthieu avoit écrit son Evangile. Ce Pere n'ignoroit pas que le mot *nézer*, lorsqu'il signifie une fleur, s'écrit autrement que quand il signifie un *Nazaréen*, (l) puisqu'il en fait une remarque dans son Commentaire sur Isaïe: mais il suffisoit que ces deux termes eussent le même son, pour autoriser saint Matthieu à faire l'allusion qu'il fait ici. Il veut dire que la demeure de

(a) Vide Chrysostr. hic homil. 9. & Theophylact. Euthym. Aulher. operis imperfecti. Ex libris non canonizatus. Vide Cleric. hic. Not. ad Hammond. & Minard. not. in Epist. Barnab. pag. 176.

(b) 2. Timoth. III. 2.

(c) Epist. Juda 9. 14.

(d) M. Iden. Grat Spanhem alii.

(e) Num. vi. 18. & sequ. Judic. xii. 5. xvi. 17. Thren. iv. 7. Amos. II. 11. & 1. Maco. III. 49.

(f) Genes. XLIX. 26.

(g) Deut. XXXIII. 16.

(h) Isai. XI. 1. & LX. 21.

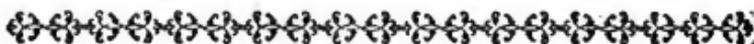
(i) Jeronym. hic. & in Isai. XI. 1. & Opus imperfecti. in Matth. Ita Janfen. & Est. hic Hammond.

(k) Idem in Isai. XI. 1.

(l) Une fleur. נָזֵר נָזָרִים Nazarim.

נָזָרִים Nazarim.

JESUS à Nazareth, a rendu sensible le rapport qu'il y a entre le nom de *Nazaréen*, & celui de *nézer*, rejetton, ou fleur, que les Prophètes lui ont donné. Il étoit *Nazaréen*, par le rapport que sa vie avoit à la sainteté des Nazaréens, qui se consacroient au Seigneur. Il étoit *Nazaréen*, parce qu'il étoit connu dans les Prophètes sous le nom de *nézer*, une fleur, & enfin par sa demeure à Nazareth.



CHAPITRE III.

Prédication & Baptême de saint Jean. Description de ses habits, & de sa manière de vivre. Ses discours. JESUS-CHRIST vient à lui pour être baptisé.

ÿ. 1. *IN diebus autem illis venit Joannes Baptista predicans in deserto Judææ,*

ÿ. 1. **E**N ce tems-là, Jean-Baptiste vint prêcher au désert de Judée,

COMMENTAIRE.

ÿ. 1. **I**N DIEBUS AUTEM ILLIS VENIT JOANNES BAPTISTA. *En ce tems-là Jean-Baptiste vint prêcher dans le désert de Judée.* Cette expression, *en ce tems-là*, ne marque pas que ce qu'on va lire soit arrivé immédiatement après ce qui précède. C'est une manière de liaison du discours qui ne décide rien pour le tems auquel la chose est arrivée. Saint Jean-Baptiste ne commença à prêcher, & à baptiser, que la quinzième année de Tibère, (a) la trente-deuxième année de son âge, & la trente-unième de JESUS-CHRIST, qui est la vingt-huitième de l'Ère vulgaire, que nous suivons ordinairement dans nos supputations, laquelle devance de trois ans, la véritable époque de la naissance de JESUS-CHRIST.

Les Juifs avoient fixé l'âge auquel il étoit permis de prêcher à trente ans. C'étoit autrefois dans l'Eglise Chrétienne l'âge ordinaire pour l'Épiscopat, & même pour la Prêtrise.

JOANNES BAPTISTA PRÆDICANS IN DESERTO JUDÆÆ. *Jean-Baptiste vint prêcher au désert de Judée.* Jean fils de Zacharie, & d'Elizabeth, dont on donnera l'histoire dans saint Luc, après avoir passé plu-

(a) Luc. III. 1.

2. *Et dicens : Pœnitentiam agite ; ap- | 2. En disant : Faites pénitence ; car le*
propinquavit enim regnum cœlorum. | Royaume des Cieux est proche.

COMMENTAIRE.

ieurs-années dans la retraite, vint prêcher dans les déserts de la Judée, c'est-à-dire, dans ceux qui sont au midi de la Palestine, dans le lot de la tribu de Juda, & aux environs de Jéricho; car il n'y avoit que ce canton des déserts de Juda, qui fut à portée du Jourdain, où Jean baptisoit le peuple. *ψ. 6.* C'est ce qui lui acquit le surnom de *Baptiste*, ou de baptiseur. Il plongeoit le peuple tout entier dans l'eau, à la manière des Hébreux. Voyez le *ψ. 11.*

ψ. 2. POENITENTIAM AGITE : APPROPINQUAVIT ENIM REGNUM COELORUM. *Faites pénitence ; car le royaume des Cieux est proche ;* ou plutôt, *il est arrivé.* Voilà quel étoit le sujet ordinaire des prédications de saint Jean. Il prêchoit la pénitence, pour préparer les hommes à recevoir JESUS-CHRIST; il joignoit à la prédication le baptême, ou l'ablution dans l'eau, pour leur montrer par ce symbole à se purifier de leurs souillures intérieures. La pénitence qu'il leur prêchoit n'étoit pas une simple douleur de leurs péchez, ou simple regret du passé, & une attention sur eux-mêmes pour l'avenir. Il exigeoit de dignes fruits de pénitence, des œuvres laborieuses, médicinales, & satisfactoires. (a) Si vous êtes blessé, dit saint Chrysostôme, il ne suffit pas d'arracher la flèche qui a fait la playe, il faut y appliquer des remèdes pour guérir la blessure. Il faut joindre les œuvres de pénitence à la conversion du cœur, à la sincère détestation du péché. La vie, l'extérieur, toute la conduite de S. Jean étoit une leçon de la pénitence qu'il exigeoit d'eux. Ce saint Précurseur leur monroit dans sa personne ce qu'ils devoient être. (b) Les Ninivites firent pénitence dans le sac, & dans la cendre. (c) Joël (d) recommande le jeûne, la mortification, l'humiliation, les habits de deuil, la douleur. Et JESUS-CHRIST (e) dit que si les Tyriens, & les Sidoniens avoient été témoins de ses miracles, ils auroient depuis longtemps fait pénitence dans le sac, & dans la cendre.

Le Royaume des Cieux est proche, ou il est venu ; car c'est ici la même chose, signifie en cet endroit, que Dieu est près d'exercer sa vengeance

(a) Chrysost. homil. x. pag. 120. Μήριον δὲ λόγῳ ἢ τῷ τῶν ψυχῶν ἀποσίτοιμα κακῶν μέσον, ἀπὸ αὐτῶν τὸ ἀποσιτοῦν ἐπιπέσειν κατὰ, &c. Ὁ ὃ ἀπὸ αὐτῶν καὶ ἀποσιτοῦν καὶ τὸ βλάψαι ἐκείνῳ μίσην, ἀπὸ αὐτῶν, &c. τὸ ἐπιπέσειν ἐπιπέσειν.

(b) Chrysost. homil. x. pag. 117. Μήριον ὃ ἐστὶν ἐπιπέσειν τὸ ἐχθρῶν οὐκίαν. Vide & pag. 119.

& 120. Vide & Ambros. plurib. locis, & Cyprian. l. b. de Lepros. pag. 295. Edit. Rigalt.

(c) Jonas III. 5.

(d) Joel II. 15. 16. 17.

(e) Matth. 21. 21. Ἐὰν εὐχῆς ἢ ἐπιπέσειν μετῴκειται.

contre les méchans : (a) que le souverain Juge est prêt de prononcer son arrêt, que le pere de famille a le van, ou la pèle en main pour nettoyer son aire, & qu'il tient la coignée toute prête pour couper les arbres infructueux, & de mauvais rapport. Toutes ces manières de parler sont synonymes en cet endroit. Le Royaume des Cieux se prend dans le même sens dans la parabole des dix Vierges, (b) & dans celles des serviteurs, à qui le pere de famille donne des talents pour les faire profiter. (c) Le Sauveur après avoir prédit les signes terribles qui devoient précéder la dernière ruine de Jérusalem, dit à ses Apôtres : (d) Quand vous verrez tout cela, levez vos têtes, car votre délivrance est proche. Et un peu après : Le Royaume de Dieu est proche ; c'est-à-dire, le Seigneur est prêt à venger les maux qu'on vous a fait, & à vous récompenser de vos travaux. Il est prêt à paroître dans sa gloire, & à exercer sa vengeance. Et encore : (e) Il y en a de ceux qui sont ici présens, qui ne mourront point, qu'ils ne voyent le Fils de L'homme venant dans son Royaume, c'est-à-dire, lorsqu'il viendra exercer sa vengeance contre Jérusalem.

Dans l'ancien Testament, l'on remarque des manières de parler toutes semblables. Par exemple : (f) Le Seigneur a régné ; que la terre se réjouisse, que les istes tréfaillent de joye : la nuit, & l'obscurité sont autour de lui, & la justice & le jugement sont l'appui de son trône. Le feu marchera devant lui, & consumera sous ses ennemis. Et au Pscaume xcvi. 1. Le Seigneur a régné, que les peuples soient saisis de frayeur ; celui qui est assis sur les Chérubins, va exercer son jugement ; que la terre en soit ébranlée. . . Que tout le monde confesse votre saint Nom, parce qu'il est saint & terrible, & que l'honneur de ce grand Roi aime le jugement, &c. Voyez Abdias v. 21.

Quelquefois le Royaume de Dieu marque la manifestation du Messie. Si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, certainement le Royaume de Dieu est arrivé jusqu'à vous, dit le Sauveur. (g) Et saint Matthieu dit (h) que JESUS-CHRIST parcourait les villes, & les bourgades, annonçant la bonne nouvelle de la venue du Royaume de Dieu. Et saint Luc (i) Le Royaume de Dieu est au milieu de vous. Ce qui est semblable à ce que dit saint Jean : (k) Vous avez au milieu de vous, celui que vous ne connoissez pas.

On prend aussi Le Royaume de Dieu, pour la beatitude éternelle, dont jouissent les Anges, & les Bienheureux dans le Ciel. Celui qui fait la

(a) Vide Chryst. hic. Hammond. Le Clerc.

(b) Matth. xxv. 1. 2. & seq.

(c) Matth. xxv. 13. Luc. xix. 12.

(d) Luc. xxi. 18. 31.

(e) Matth. xvi. 28.

(f) Psalm. xcvi. 1.

(g) Luc. xi. 19.

(h) Matth. ix. 31.

(i) Luc. xviii. 21.

(k) Jean. I. 26.

volonté de mon Pere Céleste, entrera dans le Royaume des Cieux. (a) Et ailleurs: (b) *Laissez venir à moi les petits enfans; car à eux appartient le Royaume du Ciel.* Et encore: (c) *Bienheureux les pauvres d'esprit; car le Royaume des Cieux leur appartient.* Par ces derniers termes on peut aussi entendre l'Eglise, & la Synagogue respectivement; par exemple, JESUS-CHRIST dit que le Royaume des Cieux est semblable à un pere de famille, qui envoie des ouvriers dans sa vigne de grand matin. (d) Il est visible que cette vigne est la Synagogue, & que le Royaume des Cieux, en cet endroit, n'est autre que la conduite que Dieu a tenuë envers les Juifs, & ensuite envers les Gentils, qu'il a appelez les derniers dans la vigne. Et ailleurs, (e) après avoir parlé de la foi du Centenier, il prédit la vocation des Gentils, & la réprobation des Juifs, en disant, que *des enfans du Royaume seront chassés dehors.* Ce Royaume ne peut être autre que la Synagogue, où les Juifs qui étoient les héritiers naturels des promesses, & du Royaume de Dieu. On doit prendre dans le même sens les paraboles du Roi, qui fait un grand festin pour les noces de son fils, (f) & qui au refus de ses amis, y fait entrer des étrangers. Et celles des fermiers, qui chassent les domestiques du maître, (g) & mettent à mort son propre fils. Tout cela désignoit la réprobation des Juifs, & la vocation des Gentils.

Mais l'acception la plus ordinaire de ces expressions, est celle qui entend de l'Eglise de JESUS-CHRIST. C'est à cela que se rapportent la plupart des similitudes que le Sauveur propose, en disant que le Royaume des Cieux est semblable, par exemple, (h) à un trésor caché, qui ayant été trouvé par un homme, est acheté au dépens de tout ce qu'il a: Et à une pierre précieuse qu'un marchand achète en donnant tout ses biens. (i) Et ensuite il compare le Royaume des Cieux à un champ, où l'ennemi sème de mauvais grains; (k) & à un filet de pêcheurs, où il y a de bons, & de mauvais poissons. (l) Il est visible que ce ne peut être que de l'Eglise qu'il parle, comme le remarque S. Grégoire Pape, (m) puisque aussi-tôt après il dit: *C'est ainsi qu'il arrivera à la consommation des siècles; les Anges viendront, & sépareront les bons des mauvais, & jeteront ceux-ci dans une fournaise de feu, où il n'y aura que pleurs, & grincemens de dents.* Il dit ailleurs: (n) Que le Royaume des Cieux est exposé à la violence des méchans, & que des hommes violens le déchirent. Il parle sans

(a) *Matth* vii. 21.(b) *Matth* xiv. 14.(c) *Matth* v. 3.(d) *Matth* xx. 1. 2. 3.(e) *Matth* viii. 12.(f) *Matth* h. xii. 2.(g) *Matth* xii. 8.(h) *Matth* xiii. 44.(i) *Matth* xiii. 45.(k) *Matth* xiii. 3. 4. 18. 19.(l) *Ibid.* 9. 47. 48.(m) *Greg. homil.*(n) *Matth* xii. 12.

3. *Hic est enim, qui dicitur est per Isaiam Prophetam dicentem: Vox clamantis in deserto: Parate viam Domini: rectas facite semitas ejus.*

3. C'est lui qui a été marqué par le Prophète Isaïe, lorsqu'il dit: *On a entendu la voix de celui qui crie dans le désert: Préparez la voie du Seigneur; rendez droits les sentiers.*

COMMENTAIRE.

doute des persécutions que souffrent les gens de bien dans l'Eglise.

En un mot, JESUS-CHRIST exprime sa venue, sa prédication, l'établissement de son Eglise, la vocation des Fidèles, la manière dont l'Evangile est prêché, la vengeance qu'il doit exercer contre les infidèles & les incrédules; les récompenses qu'il doit donner à ses amis, & à ses serviteurs; l'empire qu'il doit exercer sur les esprits, & sur les cœurs. Il exprime tout cela sous le nom de Royaume de Dieu, ou de Royaume des Cieux. Les Hébreux attendoient le Messie, comme un Roi, qui devoit rétablir l'Empire d'Israël, & qui devoit dominer sur toute la terre. Ils suivoient en cela l'idée que les Prophètes leur avoient donnée. (a) Les Disciples de JESUS-CHRIST s'attendoient à ce regne temporel: *Seigneur, si-ce en ce tems que vous devez rétablir le Royaume d'Israël?* lui disoient-ils. (b) Le Sauveur, pour se proportionner à leurs préjugés, sans toutefois donner atteinte à la vérité, leur parle d'un royaume qu'il vient établir, il leur promet le Royaume du Ciel; il leur parle du trône où il sera assis à la droite du Père. Mais en même-tems il leur annonce (c) que son Royaume n'est pas de ce monde, que ceux qui se flattent d'y être reçus, en seront exclus; (d) que d'autres y entreront en leur place. Qu'il faudra distinguer les bons des mauvais; que ceux qui s'opposeroient à l'établissement de ce Royaume tout spirituel, seront exterminés: & qu'après avoir exercé sa juste vengeance contre'eux, il regnera, & ses élus avec lui, pendant que ses adversaires seront jetez dans les ténèbres extérieures, & dans une fournaise de feu, où ils seront brûlez d'un feu éternel, & qui ne s'éteindra jamais. Et de peur que l'on ne s'imagine qu'après cette vengeance, ses serviteurs seront dans un parfait repos, il les avertit que le Royaume des Cieux ne sera point sans traverses, & sans persécutions, & que c'est par là qu'il purifiera ses serviteurs, & ses élus.

Ψ. 3. VOX CLAMANTIS IN DESERTO: PARATE VIAM DOMINI. *On a entendu la voix qui crie dans le désert: Préparez la voie du*

(a) *Psalm. x. 16. xxi. 29. lxxi. 8. Isai. xl. 10. lv. 7. lxi. 7. Jerem. xxiii. 5. Dan. vii. 13. 14.*

(b) *Mat. i. 6.*

(c) *Joan. xviii. 36.*

(d) *Matth. viiii. 12.*

4. Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, & zonam pelliceam circa lumbos suos: esca autem ejus erat locusta, & mel silvestre.

4. Or Jean avoit un vêtement de poils de chameau, & une ceinture de cuir autour des reins; & sa nourriture étoit des sauterelles, & du miel sauvage.

COMMENTAIRE.

Seigneur. Les Evangélistes (a) de concert appliquent ces paroles au divin Précurseur. On ne doutoit point alors qu'elles ne dussent s'accomplir dans celui qui devoit préparer les voyes au Messie. Les Juifs attendoient qu'Elie viendroit en personne faire cette fonction. Mais JESUS-CHRIST nous avertit que Jean-Baptiste est lui-même Elie; (b) c'est-à-dire, qu'il est venu dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie, pour disposer les cœurs des grands & des petits, à recevoir le Sauveur. Isaïe (c) avoit proféré ces paroles en parlant du retour de la captivité de Babylone: J'entens déjà l'ordre que le Seigneur a donné aux nations de préparer les voyes, pour le retour de son peuple captif. Ce retour & cette délivrance étoient la figure, & comme la promesse de la liberté que le Fils de Dieu devoit procurer au genre humain. L'on ne travailla jamais réellement à aplanir les voyes aux Hébreux dans leur retour; ces expressions d'Isaïe étoient figurées & hyperboliques à cet égard. Mais à l'égard de saint Jean, nous voyons ici qu'il travaille avec zèle à disposer les cœurs des Juifs à recevoir JESUS-CHRIST. Il abat les hauteurs, & comble les vallées, tout cela dans un sens spirituel, mais très-beau & très-juste.

Ÿ. 4. JOANNES HABEBAT VESTIMENTUM DE PILIS CAMELORUM. Jean avoit un vêtement de poils de chameau. Le vêtement de saint Jean-Baptiste n'étoit pas d'une peau de chameau, (d) comme il a plu à nos Peintres de le représenter, & à quelques Commentateurs de l'expliquer, mais d'une étoffe faite de poil de chameau, grossière, d'un tissu rude, d'une couleur brune & sombre, telle qu'il convenoit à un homme qui prêchoit la pénitence encore plus par ses actions, que par ses paroles. *Qu'êtes-vous allé voir dans le désert?* disoit JESUS-CHRIST en parlant de saint Jean; (e) *est-ce un homme vêtu mollement?* L'Evangéliste ne dit pas que le Précurseur ait été vêtu de la laine du chameau, mais de son crin, (f) ou de son plus gros poil. La laine de cet animal est fine, & on l'employe aux habits les plus délicats; mais le poil est rude, & n'est propre qu'aux pauvres, aux gens de la campagne. (g) C'est ce qui a fait dire

(a) Marc. I. 3. Luc. III. 4. Jan. I. 23.

(b) Matth. XI. 14. XVII. 10. II. 12. Marc. IX. 10. 11.

(c) Isaï. XL. 3.

(d) Itz Brug. S. humid. Piscat.

(e) Matth. XI. 8.

(f) Matth. III. 4. Ἐξ ἡνὶ ἰδίου αὐτοῦ ἀνὰ

τοῦτον ἄρουρα.

(g) *Author. oper. imperf. li. hic. Non dixit d. lana cameli, sed de pilo cameli. . . . Quoniam autem non de lana camelina, sed de pilo cameli habebat vestimentum, ipse Dominus manifestavit dicens de Johanne: Quid existis in deserto videte? Hominem mollibus vestitum!*

à quelques Peres (a) que ce saint Précurseur étoit vêtu d'un cilice. Elien (b) raconte que sur la mer Caspienne il y a des chameaux, dont la laine est si fine qu'elle ne cède point en finesse à celle de Milet; que non-seulement les Prêtres du pays; mais aussi les plus riches se revêtent de l'étoffe qu'on en fait. Paul de Venise (c) parle d'une étoffe nommée *zambilotti*; faite d'une laine blanche, & de laine de chameaux, qui est des plus belles que l'on voye. Les Talmudistes citez dans Braunius, (d) enseignent que si l'on a mêlé de la laine de chameaux, avec de la laine de moutons, en sorte que celle de chameaux excède par la quantité, on peut s'en servir pour faire une étoffe avec du lin; mais non pas si la laine de moutons étoit égale, ou en plus grande quantité.

L'usage des étoffes faites du poil de chameaux n'étoit donc pas entièrement inconnu aux Juifs, comme le veut Casaubon; (e) mais il étoit rare de voir des habits de poils seuls de chameaux. Ordinairement on y mêloit de la laine de brebis; ou bien l'on choisissoit la laine de chameau, & on la séparoit du gros poil, qui ne servoit qu'aux pauvres, aux gens de la campagne, & à faire ces habits de deuil, que l'Écriture nomme sacs, ou ci tce. Ce que nous appellons camelot, tire son nom de chameau, parce qu'apparemment autrefois on le faisoit de laine de chameaux. Mais aujourd'hui c'est un tissu de poil de chèvres d'Orient fort fin, tissu avec de la soye, ou de la laine.

ET ZONAM PELLICEAM CIRCA LUMBOS. Il avoit une ceinture de cuir autour des reins. La matière des ceintures ordinaires étoit le lin, ou la laine. On les faisoit d'un tissu fin, & souvent précieux. (f) Mais les Prophètes, (g) les Nazréens, (h) les personnes qui étoient dans le deuil, & dans la pénitence les portoient de cuir, ou de corde. C'est encore ainsi que les portent parmi nous, ceux qui par leur profession s'engagent à une vie austère & pénitente. (i)

ESCA AUTEM EIUS ERAT LOCUSTÆ. Sa nourriture étoit des sauterelles. La Loi de Moïse permet de manger une espèce de sauterelles. On en use dans plusieurs Provinces d'Orient. Les Parthes, les Syriens, les peuples de Lybie, d'autres peuples d'Afrique, & d'Asie, les Grecs mêmes en mangeoient autrefois, & en mangent encore aujourd'hui dans plusieurs endroits. Un Religieux qui a voyagé en Afrique, assure qu'il y a mangé de ces sauterelles, & qu'on s'en nourrit à la campagne plus de

(a) Athan. Emf. in. Anselm. hic. Hammond. Brug. S. ult.

(b) Elien. hist. Animal. lib. 27. cap. 34. Vide & Apollon. de Admirabilib. cap. 10.

(c) Paul Venet. Peregrin. mar. lib. 1. cap. 33.

(d) Vide Braun. de Vestib. Sacerdot. Hebr. lib. 1. cap. 9.

(e) Casaubon Exercit. 11. in Baron.

(f) 4. Regum. 1. 8. de Elia.

(g) Gen. ex H. bratis.

(h) S. Bened. Reg. cap. 22. Cimeli cingulis. aut furobus.

(i) Levit. xi. 22.

quatre mois de l'année. Clénard (a) qui avoit été dans ce pays, assure qu'on en porte des chariots chargez à Fez. On dit que l'on fait tomber ces fauterelles de dessus les arbres, par le moyen de la fumée; on les sale, on les fait sécher à la fumée, ou au four, & on les conserve en masse toute l'année. La chair, quand elles sont fraîches, en est très-délicate. Leon dans la description d'Afrique, dit qu'on les sale, qu'on les grille, qu'on les sèche au soleil, & qu'ensuite on les réduit en farine pour les manger. Le revenu qu'on tire des fauterelles à Tripoli, vaut mieux que celui des cailles dans l'Isle de Capra, dans le Royaume de Nap'es. Saint Jérôme contre Jovinien, (b) parle des nuées de fauterelles dont on se nourrit. Piine (c) dit qu'il y a certains peuples d'Ethiopie qui ne vivent que de fauterelles séchées, & salées. *Pars quaedam Æthiopum locustis tantum vivit, fumo & sale duratis in annua alimenta.* Enfin ce fait est si connu, & appuyé sur un si grand nombre de témoignages des Anciens, & des Modernes, qu'il n'est pas permis de le révoquer en doute. On peut voir Bochart. (d)

Mais si cela est, dira-t-on, quelle merveille que saint Jean ait mangé des fauterelles, puisque tout le monde en mangeoit, & qu'à la campagne on s'en fait même un régal? Pour satisfaire à cette objection, quelques Anciens ont dit (e) que ce que S. Jean-Baptiste mangeoit n'étoit point des fauterelles, mais des extrémités, ou des bourgeons des herbes, ou des arbres. Saint Epiphane dit, que les Ebionites avoient retranché ce terme de leur Evangile, de peur qu'on ne crut que saint Jean avoit mangé de la chair. Le sentiment de ceux qui ont crû que le Précurseur mangeoit des bourgeons d'arbres, a trouvé un assez grand nombre d'approuveurs. (f) La chose n'est nullement incroyable. Les Sarmates, ou les Germains se nourrissoient de bourgeons des arbres, & de l'eau qu'ils puisoient avec la main, comme font encore les Encratites, ou les Abstinens, dit saint Clément d'Alexandrie. (g) Ovide décrit les premiers hommes, n'ayant point d'autre nourriture que l'herbe qu'ils broytoient, & les bouts des branches d'arbres qu'ils cueilloient. (h)

*Et modò carpebant vivaci cespite gramen,
Nunc epula tenerà fronde cacumen erat.*

Les premiers Disciples de saint Bernard à Clairvaux, (i) ont souvent

(a) Clénard. in Epistolis.

(b) Ieronym. lib. 2. contra Jovinianum.

(c) Plin. lib. 6. c. 30. Vide, si lubet, Ludolf. Histor. Æthiop. lib. 1. cap. 21.

(d) Bochart. de Animal. sacr. parte 1. lib. 1.

cap. 5.

(e) Isidor. Pelus. lib. 1. Epist. 5. & 112. Si accipitis aut lucanus insipiro, à qua terra, ut vint

illos autem, et ad hoc autem, ut siem, autem autem, et ad hoc autem, ut siem, autem autem, et ad hoc autem, ut siem.

(f) Euthym Nil. Carm. de Joan. Baptista. Pautaleon. Diacon. serm. de Luminib. SS. & ex recentiorib. non pauci.

(g) Clément. Alexan. lib. 1. Strom.

(h) Ovid. Fast. lib. 4.

(i) Vita S. Bern. lib. 1. cap. 1.

usé de mets faits de feuilles de hêtre. Diodore (a) parle de certains peuples d'Ethiopie, qui se nourrissoient d'herbes, & de bourgeons d'arbres.

Brocard, (b) & Jacques de Vitry (c) se sont laissés persuader que ce que l'on prend communément pour des sauterelles dans saint Matthieu, n'est autre chose qu'une certaine herbe nommée locuste, que l'on donne à manger aux Religieux de ce pays là, comme ces Religieux même l'assuroient. Le Pere Eugène Roger (d) dit que ces prétendues sauterelles sont un fruit, rouge comme du sang, de la forme de silique, ou gouffe de fève, doux comme du pain d'épices, & de qualité astringente. L'arbre qui porte ce fruit, est aux environs du désert de saint Jean, & on l'appelle siliquastre. Quelques-uns (e) se sont imaginés qu'il se nourrissoit d'écrevisses de mer, nommé en Grec d'un nom fort approchant de celui qui signifie des sauterelles. D'autres (f) lui donnent des fruits sauvages. Theophylacte & Euthyme, disent que quelques-uns entendoient l'Évangile d'une herbe nommée *mélagra*; & d'autres des noix, ou des fruits sauvages. (g) Chateaub, & quelques autres croient qu'il ne mangeoit que des fruits, ou des bourgeons d'arbres, que les Italiens appellent des *carobes*, & les François des *carronges*, dont l'enfant Prodigue souhaitoit de se rassasier avec les pourceaux. (h)

Mais pourquoi se fatiguer à chercher des explications forcées à un Texte qui est si clair? Les sauterelles sont une nourriture commune, simple, aisée à trouver, sans apprêt, qui ne coûte rien: tout cela convient à la manière de vivre de saint Jean-Baptiste. Il ne mangeoit que des sauterelles, & du miel sauvage; aucune autre nourriture. Il en mangeoit en si petite quantité, que les Juifs disoient qu'il étoit possédé du démon. (i) Après cela a-t'il besoin d'apologie sur le sujet de sa nourriture?

ET MEL SILVESTRE. *Et du miel sauvage.* L'Évangile se'on les Hébreux, cité par saint Epiphane, (k) lisoit en cet endroit; *Du miel sauvage, dont le goût étoit comme celui de la manne, comme d'un gâteau paisiri à l'huile.* Saumaïse a crû aussi que le miel sauvage de saint Jean n'étoit autre

(a) Diodor. lib. 3. pag. 115. Οἱ δὲ ἠλαθῶδες
 μέλι τίνων, καὶ γυμνασίου ἐν τῷ ἱερῷ ἱερίῳ
 ἀναβάντων ἐν τῷ δειπνῶν, καὶ ἔτι ἀνάντων τῶ ἀπὸ
 μέλιτος πρὸς ἑλπίου.

(b) Brocard. Descript. Terra Sinila, pag
 330.

(c) Jacob. de Vitriaco, Hister. de Jerosol. cap.

(d) Eugen. Roger, lib. 2. pag. 214.

(e) Quis. apud Boet. de Animal. parte 1. lib.

1. cap 5. Ils lisent *nasides*, au lieu de *augides*,
 des sauterelles.

(f) Beza hic. Legit, *Augides*; des poires sau-
 vages.

(g) Theophylact. & Euthym hic. Μελίμαγος...
 ἢ ἀσπρίον, καὶ ἐν αὐτῷ ἄγγιον.

(h) Luc. 24. 16.

(i) Matth. 23. 18 Luc VII. 33.

(k) Epiph. in Hæres. 30. Μελὶ ἄγγιον, ἢ ἐ γινῶ-
 σκε ἢ τῷ πᾶσι, ἢ ἐ γινῶκε ἐ ἰαλίῳ.

5. *Tunc exibat ad eum Jerofolyma, & omnis Judea, & omnis regio circa Jordanem;*

6. *Et baptizabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua.*

5. Alors la ville de Jérusalem, toute la Judée, & tout le pays des environs du Jourdain, venoient à lui;

6. Et confessant leurs péchez, ils étoient baptifés par lui dans le Jourdain.

COMMENTAIRE.

que la manne que l'on trouve encore aujourd'hui au mont Liban, & dans l'Arabie, & dont il prétend que les Hébreux se nourrirent dans le désert. Il se fonde sur le témoignage de Suidas, qui dit, sur la foi d'un ancien Auteur, que le miel sauvage étoit recueilli sur les feuilles des arbres, & que plusieurs le nommoient manne. Raban-Maur, & Arculphe (a) enseignent que ce miel sauvage est une certaine feuille blanche, ronde, large, & très-tendre, qui étant froissée dans la main, donne une odeur, & un goût comme de miel. Saint Isidore de Peluse (b) nie que le miel sauvage soit une sorte d'herbe; mais il croit que c'étoit un miel de montagne, composé par des abeilles champêtres, & qui étoit très-amer au goût.

Mais ces remarques sont réfutées par l'Ecriture même, qui nous parle du miel sauvage, comme d'une chose fort commune dans la Judée, & qui n'avoit aucune mauvaise qualité. Il étoit plus insipide, & moins doux que l'autre; mais on en ufoit communément à la campagne. Il s'en trouvoit en grande quantité dans les rochers, dans les trous des arbres, dans les creux mêmes de la tette. Et nos Voyageurs assurent qu'il est encore très-commun dans la Palestine. On peut voir ce que nous en avons remarqué sur l'histoire de Saül, & de Jonathas dans les Livres des Rois. (c) L'Evangeliste remarque cette circonstance de la vie de saint Jean-Baptiste, pour nous donner une idée de sa vie simple, frugale, pauvre, & commune: Il mangeoit de ce qu'on trouvoit à la campagne, & dont il n'y avoit que les pauvres qui se servoient.

ÿ. 6. BAPTIZABANTUR AB EO IN JORDANE. *Ils étoient baptifés par lui dans le Jourdain.* Le baptême des Juifs consistoit à se plonger tout le corps dans l'eau, & non pas à répandre un peu d'eau sur la tête, comme il se pratique aujourd'hui parmi nous dans le baptême; & comme les Peintres nous représentent le baptême de JESUS-CHRIST. Les abutions étoient communes sous la Loi de Moÿse, pour se purifier de certaines souillures légales. Dans ces cas on se plongeoit dans l'eau tout le

(a) Raban. Maur. & Arculphus in Catena. aurea D. Thom.

(b) Isidor. P. luf. l. 6. c. 1. ep. 132. *Sciri di non pte iso pntu to plus to ayritu, ama mda hrtu,*

Ὑπὸ μίμονα ἀ, τοι γυτῆρον. Πικρῶτον ἐστὶ τῷ πικρῷ γυνεσι πολῶτον.

(c) 1. Reg. 217. 26. 27.

corps avec ses habits, ou séparément, l'homme & les habits. C'est ainsi qu'on se purifioit après avoir touché à un corps mort, (a) d'un homme, ou d'un animal immonde, (b) ou après avoir assisté à des funérailles, ou après avoir touché ou porté un animal impur; (c) ou après avoir été affecté de la lèpre, (d) ou après avoir souffert quelque pollution, même involontaire, la nuit, ou le jour; (e) & dans plusieurs autres occasions.

Le baptême que saint Jean donnoit aux Juifs, étoit d'une autre nature; il étoit purement volontaire, & de dévotion, & nulle loi n'y obligeoit. C'étoit un symbole de la rémission des péchez qu'il promettoit à ceux qui s'en approchoient dans un esprit de componction, & de pénitence, après avoir confessé leurs péchez. Il vouloit leur marquer par-là la nécessité de changer de vie, à peu près comme les Hébreux obligeoient les prosélytes qui entroient dans leur Religion, à recevoir le baptême, avec la circoncision, (f) afin de figurer par ce baptême une espèce de renaissance spirituelle, & de vie nouvelle. Comme nous nous étendrons davantage sur cette matière dans une Dissertation exprés, nous n'en dirons pas davantage en cet endroit.

CONFITENTES PECCATA SUA. *Confessant leurs péchez.* Il demandoit cette disposition dans ceux à qui il donnoit le baptême, comme Moÿse l'exigeoit de ceux qui offroient des sacrifices pour le péché. (g) Ceux-ci présentant leur victime toute en vie, mettoient leurs mains sur sa tête, & confessoient devant le Prêtre le péché pour lequel ils offroient leur hostie: priant tacitement le Seigneur, par cette cérémonie, de transporter sur la tête de l'animal qu'ils offroient, la peine de leurs fautes. On dispute s'ils confessoient leurs péchez dans le détail, ou seulement en gros & en général. Mais on convient que la confession étoit ordonnée dans ces cas. Et nous trouvons dans l'Ecriture plusieurs prières, (h) qui sont comme des formules générales de confessions parmi les Hébreux. Grotius (i) ne doute pas que l'on ne fît sa confession particulière & détaillée devant le Prêtre, dans les cas qui n'emportoient pas la peine de mort. Mais que dans d'autres occasions il suffisoit de confesser ses fautes en général devant le Seigneur. Il ajoute qu'il est très-croyable que les Juifs qui venoient à saint Jean, lui faisoient leur confession, avec d'autant plus de confiance, qu'ils le connoissoient, non-seulement pour

(a) Num. v. 2. vl. 6. &c.

(b) Levit. xi. 25.

(c) Levit. xi. 28. 40.

(d) Levit. xiiii. 6. xiv. 6.

(e) Levit. xv. 5. 6. 7.

(f) Selden, de Jure Nat. & Gent. lib. 2. cap.

2. Hammond. hic.

(g) Levit. iv. 4. 15. 24. Num. v. 7.

(h) Dan. ix. 4. 5. Baruch. I. 27. 28. Psal.

xxxii. 5. 2. Esdr. I. 16. ix. 2.

(i) Grot. hic. & Janf. Est.

7. *Videns autem multos Pharisæorum, & Sadducæorum, venientes ad baptismum suum, dixit eis: Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere à venientia ira?*

7. Mais voyant plusieurs des Pharisiens, & des Sadducéens qui venoient à son baptême; il leur dit: Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui doit tomber sur vous?

COMMENTAIRE.

un homme très-fidèle, mais aussi pour Prêtre, & pour Prophète. Les Hébreux enseignent que la confession des péchez est absolument nécessaire pour en obtenir la rémission. (a)

Saint Jean pour disposer les peuples à recevoir la parole de salut, & à se soumettre à la Foi de JESUS-CHRIST, les oblige de se confesser pécheurs, de se purifier par la pénitence, par la confession, par le baptême. Pour avoir recours au Médecin, il falloit qu'ils reconnussent leurs playes. Pour désirer le Sauveur, il falloit qu'ils sçussent le besoin qu'ils avoient du salut. Le grand mal des Juifs étoit, qu'ils ne se voyoient point assez pécheurs. Le Précurseur travaille principalement à leur ôter cette vaine & dangereuse confiance. (b)

¶ 7. VIDENS AUTEM MULTOS PHARISÆORUM, ET SADCÆORUM. *Voyant plusieurs des Phariséens, & des Saducéens.* Les Phariséens, & les Saducéens étoient alors les deux plus puissantes sectes qui fussent chez les Juifs. Leurs principes étoient fort différens: Les premiers croyoient l'existence des Anges, & une autre vie après la résurrection. Les Saducéens nioient tout cela. Comme nous ne pouvons ici nous étendre assez sur ces deux sectes, nous avons remis à les traiter sur saint Luc, dans une Dissertation particulière.

Il n'est pas certain que les Phariséens ayent reçu le baptême de saint Jean. Irritez de ses vifs reproches, & confus de la manière dont il leur avoit parlé; ils se retirent apparemment sans rien faire. Saint Luc dit, (c) *qu'ils méprisèrent les desseins que Dieu avoit sur eux, en ne recevant pas le baptême de Jean.* Dieu avoit sur eux des desseins de bonté, & de miséricorde, dont ils empêchèrent l'effet par leur malice. Et JESUS-CHRIST lui-même insinué qu'ils avoient rejeté le baptême de saint Jean, lorsqu'il leur dit: (d) *Le baptême de Jean étoit-il de Dieu, ou des hommes? Mais ils raisoient en eux-mêmes, disant: Si nous répondons qu'il étoit du Ciel, il nous dira: Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru? Et*

(a) Vide Maimon. apud Lirfoot. Liv. Hebr. 45. B. xtorf. Synag. Jud. cap. 20.

(b) Christ. homil. x in Matth.

(c) Luc. vii. 30. Pharisæi & legisperiti

consilium Dei speraverunt in semetipsis, non baptizati ab eo.

(d) Matth. xxi. 24. 25.

8. *Facite ergo fructum dignum poenitentia.*

8. Faites donc un digne fruit de pénitence.

COMMENTAIRE.

si nous disons qu'il étoit des hommes, nous craignons les troupes : car sous le monde tenoit Jean pour un vrai Prophète. Ils répondirent donc à Jesus : Nous n'en savons rien.

PROGENIES VIPERARUM, &c. *Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui doit tomber sur vous ?* Espérez-vous que vivans comme vous faites, vous éviterez la colère de Dieu ? Avez-vous assez de présumption pour vous flatter du salut, en vivant comme des scélérats, & des scélérats de race ; trop fidèles imitateurs de la malice, & des crimes de vos peres ? Vipères, & enfans de vipères. Pécheurs endurcis, & incorrigibles. Il faut que les désordres des Pharisiens, & des Saducéens aient été extrêmes, puisque saint Jean les apostrophe avec tant de véhémence, & de force. JESUS-CHRIST nous en donne une idée toute pareille, par les invectives presque continuelles qu'il fait contr'eux. (a) Le Précurseur voyoit apparemment dans leur cœur un fond d'hypocrisie, & de malice, (b) qui les faisoient venir à son baptême, pour se conserver l'estime des peuples, sans aucune envie de se convertir ; ou dans le dessein de le censurer lui-même, & de décrier sa doctrine, & sa conduite. Dans saint Luc (c) ces paroles sont adressées aux troupes des peuples. Saint Jean ou par son geste, ou par la suite du discours, fait entendre qu'il en vouloit principalement aux Pharisiens, & aux Saducéens, qui étoient mêlés dans la foule.

ψ. 8. FACITE ERGO FRUCTUM DIGNUM (d) POENITENTIAE. *Faites un digne fruit de pénitence.* Joignez à la douleur intérieure, & à la détestation de vos péchez, des œuvres laborieuses, & satisfactoires. L'amour, & la pratique des vertus contraires à vos péchez. Car, ajoute-t'il, (e) *sont arbre qui ne produit pas de bons fruits, sera coupé & jetté au feu.* Les fruits sont les œuvres. Que celui qui étoit voleur, & ravisseur, restitue, & cesse de voler. Que celui qui s'étoit livré à l'ambition, aux plaisirs, à l'amour impur, quitte ces habitudes, & pratique l'humilité, la mortification, & la tempérance. Voilà ce qu'il appelle faire de dignes fruits de pénitence. (f) Joseph parlant de saint Jean-Baptiste, (g) dit

(a) Matth. xxiii. 32. 33.

(b) Jeronym. in Isai. xxx. Gregor. homil. xx. in Evang. Theophylact. hic.

(c) Luc. III. 7.

(d) Plures legunt : Κασμὸς αἰῶνος. Ita Lucas, & Græc. impres. sed Origen. in Joan. Κασμὸς αἰῶνος : Et alii quam plurimi. Vide Mss. var. lect.

(e) Infra ψ. 10.

(f) Vide Chryst. hic. & Gregor. Magn. homil. xx. in Evangelia.

(g) Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 7. Ἰωάννης ἀγαθὸς ἄνθρωπος, καὶ τὸ πνεῦμα καθαροῦ ἀγαθῶς ἐκτρέφοντος, καὶ τῆς ἀρετῆς ἀκέραιος διανοουμένος, καὶ τῆς ἰσχυρῆς τοῦ θεοῦ ἀρετῆς ἀποδείξας παντοίως τρωτικῶς, &c.

9. *Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abraham ; dico enim vobis , quoniam potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abraham.*

9. Et ne pensez pas dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père ; puisque je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfans à Abraham.

COMMENTAIRE.

que c'étoit un saint homme , qui recommançoit aux Juifs de pratiquer la vertu , & de s'approcher du baptême , en exerçant la justice envers leurs égaux , & la piété envers Dieu. Il leur disoit , que ce baptême ne pouvoit être agréable à Dieu , si l'on se contentoit de s'abstenir seulement de quelques péchez ; mais qu'il falloit joindre à la pureté du corps , celle de l'ame , qui ne s'acquiert que par l'exercice de la justice. Voilà quelle étoit la doctrine de Jean-Baptiste.

ÿ. 9. *ET NE VELITIS DICERE INTRA VOS : PATREM HABEMUS ABRAHAM.* *Et ne pensez pas dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père.* Les Juifs étoient fort jaloux de la qualité d'enfans d'Abraham. Ils se vantoient de cette glorieuse origine en plusieurs endroits de l'Écriture. (a) Rien en effet ne pouvoit leur être plus avantageux , puisque par là ils étoient les enfans des promesses , & la race sainte , & choisie parmi tous les peuples du monde , pour être les enfans , & les élus de Dieu. Mais ils n'avoient pas le même zèle pour faire les œuvres d'Abraham , comme leur dit le Sauveur : (b) *Si filii Abraham essis , opera Abraham facite.* Ils étoient enfans d'Abraham , selon la chair , mais non pas selon l'esprit. Or ce n'est pas à Abraham charnel que les promesses sont faites , mais à Abraham selon l'esprit. (c) Abraham est père des Croÿans , des Fidèles , des Justes , & non des incrédules , des méchans , des impies. *Non enim successio carnis quaritur* , dit saint Hilaire sur cet endroit , *sed fidei hereditas , . . . & profapia gloria fidei imitatione desinetur.*

POTENS EST DEUS DE LAPIDIBUS ISTIS , &c. *Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfans à Abraham.* Il montrait de la main les rochers du désert où il étoit : ou même , selon quelques-uns , (d) les pierres que les enfans d'Israël avoient mises dans le lit du Jourdain , lorsqu'ils le passèrent sous Josué. (e) D'autres (f) croyent que le Précurseur faisoit allusion à ce passage d'Isaïe : (g) *Considérez la carrière d'où vous êtes tiré , & la caverne d'où vous êtes sortis.* Regardez Abra-

(a) Joan. VIII. 13. Act. XVII. 26. Rom. IX. 7. XI. 1. I. Cor. XI. 22. Hebr. II. 16. &c.

(b) Joan. VIII. 39.

(c) Rom. IX. 8. & IV. 12. 13.

(d) Anselm. Remig. Pineda.

(e) Josue IV. 7.

(f) Chrysost. Joanf. Grot. alii.

(g) Isai. LI. 1.

10. *Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor que non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.*

11. *Ego quidem baptizo vos in aqua in penitentiam: qui autem post me venturus est, fortior me est, cujus non sum dignus calcamenta portare: ipse vos baptizabit in Spiritu sancto, & igni.*

10. Car la coignée est déjà mise à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit, sera coupé, & jeté au feu.

11. Pour moi je vous baptise dans l'eau pour vous porter à la pénitence; mais celui qui doit venir après moi est plus puissant que moi, & je ne suis pas digne de porter ses souliers. C'est celui qui vous baptisera dans le saint Esprit, & dans le feu.

COMMENTAIRE.

ham & Sara vos peres & meres. Dieu peut tirer des hommes justes & fidèles de ces pierres; c'est-à-dire, des payens mêmes, & des infidèles, par le même miracle qui lui a fait autrefois avoir Isaac de Sara, quoique stérile, & étant lui-même hors d'état d'avoir des enfans. La plupart des Peres (a) croyent que sous le nom de pierres, saint Jean entendoit les peuples Gentils, & les infidèles. Des peuples dont vous ne vous seriez jamais douté, deviendront les enfans de Dieu. C'est ce que l'événement fit voir dans la vocation des Gentils.

¶ 10. *JAM ENIM SECURIS AD RADICEM ARBORUM POSITA EST. Car la coignée est déjà mise à la racine des arbres.* Car la vengeance du Seigneur est prête à éclater contre vous. Voici le tens qui décidera de votre réprobation, ou de votre élection; de votre perte, ou de votre bonheur. Tout dépend de recevoir, ou de ne pas recevoir JESUS-CHRIST; de suivre, ou de rejeter sa doctrine; d'imiter, ou de n'imiter pas sa conduite. Jusque'ici les Prophètes vous menaçoient de loin; leurs menaces étoient conditionnelles, & Dieu mettoit des bornes à sa vengeance; ici votre perte entière est résolüe. Si vous ne prenez le parti que je vous présente, la coignée est à la racine de l'arbre. On ne menacé plus les branches, ni même le tronc; on en veut à la racine. La Synagogue est abandonnée, & réprouvée, si elle manque cette occasion de recourir à Dieu, & de recevoir son Messie. Dieu est sur le point de rompre l'alliance qu'il a jurée avec vos peres, & avec vous. (b) *Tout arbre qui ne produira point de bon fruit, sera retranché, & mis au feu.* Il ne dit pas que tout Israël périra; il y en eut un bon nombre qui crut en JESUS-CHRIST; mais que tous ceux d'entr'eux qui ne se convertirent point, & qui ne suivront pas l'avis qu'il leur donne, périront, & seront retranchés de l'alliance d'Abraham, & du peuple du Seigneur.

(a) Ieronim. & Chryso. hic Ambros. in Theophylact. Alii passim.
Luc. Irenæus lib. 4. cap. 16. Origen. Clem. Alex. (b) Marian. Grot. Maldon. &c.

¶ II. EGO BAPTIZO VOS IN AQUA.... IPSE VOS BAPTIZABIT IN SPIRITU SANCTO, ET IGNI. (a) Pour moi je vous baptize dans l'eau.... Mais il vous baptisera dans le Saint Esprit, & dans le feu. Le Baptême de Saint Jean-Baptiste n'étoit qu'une préparation à celui de JESUS-CHRIST; il dispoit les pécheurs par la pénitence, & par les œuvres de justice, à écouter le Meffie, & à recevoir la rémission de leurs péchez par le Baptême de JESUS-CHRIST. Il dit que ce dernier Baptême est un Baptême de feu, & par le S. Esprit; c'est-à-dire, que ce ne sera pas une simple ablution, où le corps est plongé dans l'eau; mais qu'outre cela l'ame sera échauffée, & éclairée du Saint Esprit. Dans le Baptême du Sauveur, où son Corps fut sensiblement plongé dans les eaux du Jourdain, le Saint Esprit descendit sur lui en forme d'une Colombe; & on y vit le feu lorsque le Ciel s'ouvrit, & qu'on ouït comme un tonnerre, qui cria: (b) *Celui-ci est mon Fils bien aimé, &c.* Au jour de la Pentecôte, les Disciples reçurent le Saint Esprit qui descendit sur eux en forme de langue de feu, après un grand vent, & un grand bruit. (c) Saint Jean pouvoit avoir en vûe toutes ces choses. On s'étendra plus au long sur cela dans la Dissertation sur ce Baptême de JESUS-CHRIST.

CUIUS NON SUM DIGNUS CALCEAMENTA PORTARE. Je ne suis pas digne de porter ses souliers. C'étoit l'office des plus vices esclaves, de porter les souliers de leurs maîtres, & de leurs maîtresses, (d) lorsqu'ils voyageoient, ou qu'ils marchaient par la ville. C'étoient des souliers de réserve que l'on mettoit dans des étuis. Les Juifs se déchaussaient, dit-on, en entrant dans le Temp'le, & donnoient leurs souliers à leurs valets. Cela se pratique aujourd'hui chez les Turcs, les Africains, & les Ethiopiens. Ils n'entrent que nus pieds dans leurs Eg'ises, & dans leurs mosquées. On se déchaussait aussi en se mettant à table, ou plutôt en s'y couchant, suivant la coutume de ce tems-là, & on donnoit à garder ses souliers à un esclave. Les disciples faisoient à l'égard de leurs maîtres, ce que les esclaves, envers ceux qu'ils servoient. Cela paroît par toute l'Ecriture. Josué étoit serviteur de Moïse, (e) & Elifée versoit de l'eau sur les mains d'Elie. (f) Saint Jean-Baptiste dit qu'il se croit fort honoré de rendre à JESUS-CHRIST les offices les plus bas. Il se reconnoit comme son serviteur, & son disciple. (g)

(a) Ce terme & igni, & feu, ne se trouve pas dans un très-grand nombre de manuscrits Grecs Robert Etienne en marque sept où il manque. Mill en remarque plus de vingt autres; où il ne se lit point. Mais les Peres Latins, & la plupart des Grecs l'ont lu. Saint Chrysost. S. Cyrill Origen. Justin Mart.

(b) Ci-après §. 17.

(c) Act. II. 1. 2.

(d) Fignor. de serv. pag. 205. 206 Plaut. Act. 3. Scen. 5. Parri sandaliferum. l. 2. Tronum Puella sandaliferum.

(e) Exol. xxv. 12.

(f) 3. Reg. 17. 1.

(g) Hammond. Brug. Gros. Alii.

12. Cuius ventilabrum in manu sua : & permundabit aream suam : & congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili.

12. Il a son van en sa main, & il nettoiera parfaitement son aire : il amassera son bled dans le grenier ; mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

COMMENTAIRE.

Saint Luc dans l'endroit parallèle à celui ci, porte : (a) *Je ne suis pas capable de délier la courroye de ses sandales.* Ce qui revient au même, puisque l'un & l'autre est l'office des esclaves ; déchausser son maître, délier ses courroyes, porter ses souliers, les nettoyer, le chauffer, &c. (b) Les Hébreux ne portoient gueres de chaussures que hors de la maison. Ils alloient nuës jambes, & chaussoient leurs sandales à crud. Ils n'usoient point de souliers couverts, & qui envelopassent tout le pied comme les nôtres.

¶ 12. CUIUS VENTILABRUM IN MANU SUA. *Il a son van en sa main.* Quelques Anciens lisoient : (c) *Il tient sa pèle en sa main.* Dans la Palestine on avoit des aires à la campagne battues, durcies, applanies, & préparées exprès pour y battre le grain. On y amassoit les gerbes, & on les y battoit non avec des fléaux, comme parmi nous, mais sous les pieds des chevaux, ou des bœufs, ou avec de grosses planches armées de fer, ou de pierres que l'on traînoit par dessus ; ou enfin, par des espèces de chariots fort bas, ayant des rouës fort épaissés. Quand le grain est battu, on euleve la grosse paille, & on la met dans des sacs pour la nourriture des animaux ; mais la même paille qui est réduite en poussière, on la jette au vent avec des pèles, & le bon grain retombe dans l'aire. Quand l'aire, & le bon grain sont nettoyez, on met le feu à la même paille, ou aux balayures, & on les laisse brûler jusqu'à ce qu'elles soient entièrement consumées. (d)

Cette similitude de l'aire que l'on nettoye, & des menuës pailles que l'on brûle à un feu qui ne s'éteint point qu'elles ne soient consumées, est une suite des menaces de saint Jean contre les Juifs. Dieu est prêt à faire la séparation du grain, & de la paille ; des bons, & des mauvais. Il réprouvera, & abandonnera à leur endurcissement, & à leur malheur, ceux qui demeureront dans l'incrédulité, & dans l'impénitence ; & il ramassera

(a) Luc. III. 16. Οὐ δύναμις ἔστιν ἐν ἐμοὶ ἵνα δέσσω τὰς ὑποδήματά μου.

(b) Terent. Accurrunt serui, focos detrahunt. Tibull. Vinclaque de arveo detrahit ipse pede. Æschyl. Agamemnon Ἰππὸν τὸ ἀσβέστων λουέω, περὶ τῶν ὑποδῶν περὶ τῶν.

(c) Tertull. S. Cyprian. Aug. in Psalm. XCII.

Vide Erasmi. B. ug. hic. & Martiani. nov. Edit. Evang. S. Matt. juxta edit. Italic.

(d) Vide Isai. XLII. 16 Hammond hic. Homer. Illiad. E. 499. τίς δ' ἄριστος ἄλλος φέρει ἵππῳ κατ' ἄλλοις

Καὶ τῶν λαμπρότων, ἔτι τοὺς ἑσθλοὺς ἀπέρου Κόβη ἐπινοήσῃσιν, κατὰ τὴν αἰχμῆν.

13. *Tunc venit Jesus à Galilea in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo.*

13. Alors JESUS vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean, pour être baptisé par lui.

COMMENTAIRE.

dans son Eglise, & au nombre de ses enfans ceux qui lui seront dociles, & obéissans. On vit l'exécution de ces menaces dans l'endurcissement des Juifs, qui firent crucifier JESUS-CHRIST, & dans la ruine de leur Temple, & de leur Ville, & dans la dispersion de leur nation par les Romains, quelques années après la mort de JESUS-CHRIST. (a) On verra la même chose, mais d'une manière plus générale au Jugement dernier; où tous les réprouvés seront séparés des prédestinez pour toute l'éternité. (b) Enfin, le Seigneur dans tous les tems purge son aire, & sépare les bons des mauvais, par les persécutions qui s'elevent, & où les bons se purifient, pendant que les méchans y périssent. (c)

¶ 13. VENT JESUS A GALILÆA IN JORDANEM AD JOANNEM. *Jésus vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean.* Saint Jean, & JESUS-CHRIST ne s'étoient jamais vus des yeux du corps, mais ils se connoissoient parfaitement. Saint Jean avoit connu JESUS-CHRIST avant même qu'il fût né, lorsqu'il treillaillit dans le sein de sainte Elisabeth, en présence de la sainte Vierge, qui portoit le Sauveur incarné. (d) L'an trente-trois de la naissance de JESUS-CHRIST, qui étoit la seconde année de la prédication de saint Jean, JESUS vint de Galilée sur le Jourdain, vis à vis de Jéricho, pour y recevoir le Baptême de Jean. Mais qu'est-ce qui l'obligeoit à faire cette démarche, puisqu'il n'avoit nul besoin de ce Baptême? C'étoit 1°. pour engager les autres par son exemple, à recevoir son propre baptême, dont ils avoient besoin. (e) 2°. Pour faire paroître son humilité; en pratiquant, comme il le dit ci-après, toute justice, & toute vertu. 3°. Pour autoriser le Baptême de saint Jean, & pour lui donner par là son approbation. (f) 4°. Pour attirer le témoignage que le Saint Esprit, & son Père Eternel, & saint Jean lui-même lui dévoient rendre; & disposer ainsi les peuples à l'écouter, & à le suivre. 5°. Pour sanctifier les eaux du Jourdain, & les préparer par sa présence, & par la vertu secrète qu'il y répandoit, à devenir un jour salutaires aux autres, & capables de donner la rémission des péchez, (g) par le Sacrement qu'il devoit

(a) Hammond. Cleric.

(b) Chrysostom. hic. Aug. alii.

(c) Irenæus lib. 3. c. 28. Tertull. de fuga in persecut. c. 1.

(d) Luc. I. 44.

(e) Aug. in cap. 1. Johan. traß. 4. Chrysost.

homil. 12. Jeronym. hic.

(f) Jeronym. hic.

(g) Opus imperfect. hic. Hilar. hic. & in Psalm. LXX. & Ambros. in Luc. II. & Origen. in Johan. Aug. pluribus locis. Jeronym. hic.

14. *Joannes autem prohibebat eum, dicens: Ego à te debeo baptizari, & tu venis ad me?*

15. *Rispondens autem Jesus, dixit ei: Sine modo: sic enim decet nos implere omnem justitiam. Tunc dicit sic enim.*

14. Mais Jean s'en défendoit, en disant: C'est moi qui dois être baptisé par vous, & vous venez à moi?

15. Et JÉSUS lui répondit: Laissez-moi faire pour cette heure; car c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice. Alors Jean ne lui résista plus.

COMMENTAIRE.

instituer avant sa mort. 6°. Il abolit par cette cérémonie le Baptême Ju-
daique, & établit son propre Baptême, (a) dont il ne publia toutefois le
précepte qu'assez long-tems apres.

Saint Jérôme (b) rapporte une circonstance tirée de l'Évangile selon
les Hébreux, qui mérite d'avoir ici sa place. *La mere du Seigneur, & ses
freres lui disoient: Voilà Jean qui baptise pour la remission des péchez; al-
lons, & faisons-nous baptiser par lui: Mais Jésus leur dit: Quel péché ai-je
commis, pour aller recevoir son Baptême? Si ce n'est peut être que ce que
je viens de dire, ne soit un péché d'ignorance.* Mais on ne doit être aucun
fond sur ces circonstances, qui ne sont point autorisées par le Texte des
Évangiles Canoniques. La sainte Vierge ne pouvoit ignorer que JÉSUS-
CHRIST ne fût absolument impeccable. Le même faux Évangile disoit
que la mere de JÉSUS-CHRIST étoit le Saint Esprit. Il répétoit cette
impertinence en plus d'un endroit. (c)

¶ 14. EGO DEBEO A TE BAPTIZARI. *C'est moi qui dois être bap-
tisé par vous.* Saint Jean reconnoit JÉSUS-CHRIST d'abord qu'il l'ap-
perçoit; il ne peut se résoudre à lui donner son Baptême, qui n'étoit que
pour les pécheurs. Il fait que JÉSUS est sans péché, & que c'est lui qui
ôte les péchez du monde. Il craint qu'en lui voyant recevoir son Bap-
tême, le peuple ne le confondit avec les pécheurs qui se faisoient baptizer.
Il confesse que c'est lui qui a besoin du Baptême de JÉSUS-CHRIST,
pour être purifié; il semble par là se reconnoître pécheur, comme le reste
des hommes. L'Église croit que saint Jean-Baptiste a été sanctifié dès le
sein de sa mere; (d) mais elle ne le croit pas impeccable, ni sans péché;
il avoit dans lui-même la concupiscence, qui est la racine de tout péché;
& quoiqu'il ait vécu d'une manière très-sainte, & très-innocente, il

(a) Chrysost. homil. 11. Aug. in Johan. I. tract. 4.

(b) Ieronym lib. 3 contra Pelag. c. p. 1. *Eccē mater Domini, & fratres ej. dicebant ei: Joan-
nes baptizat in remissionem peccatorum: camus
& baptizemur ab eo. Dicit autem eis. Quid pe-
ccati ut vadam, & baptizet ab eo? Nisi forte
hoc ipsum quod dixi, ignorantia est.*

(c) Vide Ieronym. in Isai. xi. & xl. & in
Ezech. xvi. Origen. in Johan. p. 58.

(d) Vide Catenam auream sancti Thomæ in
hunc loc. S. Aug. Serm. 293. in nat. li. J. h. n.
Baptist. & lib. 4. Oper. imperfect. contra Julian.
c. 134. Jeremias & Johannes quomodo sancti fuerit
in utero matris, tractantur tamen originali
peccatum.

16. *Baptizatus autem Jesus confestim ascendit de aqua, & ecce aperti sunt ei Celi: & vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, & venientem super se.*

16. Or JESUS ayant été baptisé, sortit aussi-tôt hors de l'eau; & en même tems les Cieux lui furent ouverts: il vit l'Esprit de Dieu qui descendit en forme de Colombe, & qui vint se reposer sur lui.

COMMENTAIRE.

avoit besoin du Baptême de JESUS-CHRIST pour entrer dans la nouvelle alliance, s'il eût survécu à l'institution des Sacremens. Plusieurs Anciens (a) ont crû qu'effectivement JESUS l'avoit baptisé, après avoir été baptisé par lui. On ne peut nier qu'au moins JESUS-CHRIST n'ait donné à saint Jean le Baptême de l'Esprit, après avoir reçu de lui le Baptême de l'eau.

ÿ. 15. SINE MODO: SIC ENIM DECET NOS IMPLERE OMNEM IUSTITIAM. *Laissez-moi faire pour cette heure; car c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice.* Je veux bien pour cette heure me trouver dans la foule des pécheurs, & m'humilier jusqu'à recevoir le Baptême, que vous ne donnez que pour la rémission des péchez; (b) mon Pere Eternel saura en son tems me distinguer, & faire connoître mon innocence. C'est à moi de m'humilier, & de m'anéantir; & à lui de me relever, & de me glorifier. Je dois accomplir tout ce qui est de meilleur, & de plus parfait; & remplir non seulement tous les devoirs, & les obligations de la Loi; (c) mais aussi toutes les pratiques saintes, & louables qui sont pratiquées par les autres. (d)

ÿ. 16. BAPTIZATUS JESUS CONFESTIM ASCENDIT DE AQUA. *Jésus ayant été baptisé, sortit aussi-tôt hors de l'eau.* Euthy ne croit que JESUS-CHRIST sortit aussi-tôt hors de l'eau pour se distinguer des autres qui y demeuroient plus long-tems, pendant que saint Jean-Baptiste leur tenoit la main sur la tête, & qu'ils confessoient leurs péchez. JESUS n'ayant point de péchez à confesser, se retira aussi-tôt, & sortit hors de l'eau. Mais la plupart des Interprètes (e) croient qu'il faut rapporter aussi-tôt à ce qui suit: *Jésus étant baptisé sortit de l'eau, & aussi-tôt les Cieux s'ouvrirent sur lui.* Saint Marc favorise cette explication; (f) *Car aussi-tôt sortant de l'eau, dit-il, il vit les Cieux s'ouvrir.*

Mais comment s'ouvrirent-ils les Cieux? doit-on entendre une séparation réelle, ou simplement une lumière subite qui parut sortir du

[a] *Auch. oper. imperfelli: Quamvis in sanctioribus libris manifeste hoc scriptum sit; Et Johannes quidem baptizavit illum in aqua, ille autem Johann. em in Spiritu. Io. enim hic. Theo phylact. Euthim.*

[b] *Aug. lib. 5. contra Donatist. cap. 10. le.*

renye. hic. Nazianz. orat. 14.

[c] *Chrysost. hi. Ieron. Euthim.*

[d] *Malden. Brug. f. Grot. Janf.*

[e] *Malden. Brug. Grot.*

[f] *Marc. I. 10. à ἐκείνης ἀναμύσει αὐτὸν τὸ ἰδεῖν τοὺς οὐρανοὺς ἀνοίγειν.*

17. *Ecce vox de Cælis, dicens: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui.*

17. Et au même instant une voix se fit entendre du Ciel qui disoit : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection.

COMMENTAIRE.

fond du Ciel, ou d'une nuée; comme quand on voit les éclairs, ou la foudre fendre l'air, & se faire jour au travers de la nuë. C'est sans doute en ce dernier sens qu'on doit l'entendre. (a) Les Cieux ne sont point de nature à pouvoir se rompre. Saint Marc s'exprime d'une manière populaire. Les Hébreux concevoient les Cieux massifs, & solides. Ils croyoient que les feux qui tombent d'enhaut sur la terre, sortent du Ciel, & le font ouverture à travers la vaste voule qui nous environne.

L'Évangéliste dit que les Cieux s'ouvrirent sur lui, sans dire précisément si c'est sur saint Jean, ou sur JÉSUS-CHRIST; mais la suite du discours fait assez comprendre que tout cela arriva en faveur de JÉSUS-CHRIST. Il ne fut pas le seul qui vit ce prodige; saint Jean, & tout le peuple en furent témoins. Mais la Colombe qui descendit sur lui, le rayon qui tomba sur sa tête, l'éclat dont il fut environné, cela fit connoître à tout le peuple, que la voix qui suivit n'étoit que pour lui seul: *Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis mon affection.* Saint Luc ajoute: *Ecoutez-le.* Ce qui montre que cette voix fut entendue des troupes.

VIDIT SPIRITUM DEI DESCEDENTEM SICUT COLOMBAM. *Il vit l'Esprit de Dieu qui-descendoit en forme d'une colombe.* Saint Jean vit la Colombe, comme nous l'apprend un autre Évangéliste; (b) mais est-il croyable que les troupes ne l'ayent pas vu aussi? Quelques Nouveaux (c) croyent qu'il y a de l'indécence à dire que le Saint Esprit ait paru sous la forme d'une Colombe. Dieu dans l'ancien Testament ne s'est jamais fait voir sous la forme d'aucun animal. Ils veulent que le feu soit tombé du Ciel sur JÉSUS-CHRIST avec la même rapidité que la Colombe, ou qu'un feu représentant grossièrement une Colombe, vint se reposer sur lui.

Mais toute l'Antiquité Chrétienne (d) a crû que le Saint Esprit avoit paru sous la forme d'une vraie Colombe, & non pas d'une simple flamme, ou d'un feu semblable à une Colombe. Ils n'ont point eu sur cela la délicatesse de nos nouveaux Interprètes. Ils n'ont trouvé nulle indécence à ce que le Saint Esprit parut en forme d'une Colombe, puisqu'en tous

(a) Jeron hic & in Ezech. I. & Author oper. imperfecti & Maldon. Grav. & alii.

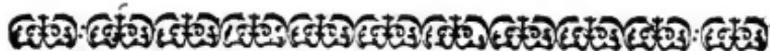
(b) Johan I. 32.

(c) Boch. de animal. parte 2. l. 1. c. 6. Ham-

mon. le Clerc, Ligfoot.

(d) Ita Patres omnes. fatisse Gratia. Ita Græcius ipse. Mald. Brug Spanh. alii.

te l'Écriture le Fils de Dieu est figuré sous le nom de Lion de Juda, de Vermisseau de Jacob, d'Agneau, de Pierre angulaire, d'Aigle, &c. Les Peres ont reconnu dans la colombe que Noë lâcha de l'arche, pour savoir si les eaux s'étoient retirées, un symbole de la Colombe qui parut au Baptême de nôtre Sauveur. La Colombe est un animal doux, innocent, bénin, chaste, fécond, aimable; ce qui désigne les dons du Saint Esprit, sa bonté, sa douceur, sa libéralité, sa fécondité. Les Anciens (a) nous apprennent qu'il parut du feu, & qu'on entendit du tonnerre au baptême du Sauveur. C'est ce qu'on a examiné à part dans la Dissertation sur le Baptême.



CHAPITRE IV.

JESUS-CHRIST conduit dans le désert, jeûne quarante jours. Il a faim, & est tenté du Démon. Il se retire en Galilée, & fixe sa demeure à Capharnaüm. Il prêche dans le pays. Vocation de Pierre, & d'André, de Jacques, & de Jean. Guérisons miraculeuses opérées par JESUS.

†. 1. *T*unc Jesus ductus est in desertum à Spiritu, ut tentaretur à diabolo; | †. 1. *A* Lors JESUS fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté du diable;

COMMENTAIRE.

†. 1. *T*UNC JESUS DUCTUS EST. Alors Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert. Aussi-tôt après que JESUS eut reçu le Baptême, il se retira dans le désert, inspiré & poussé par l'Esprit saint, qui étoit descendu sur lui. S. Marc (b) se sert d'un terme plus fort. L'Esprit le poussa, ou le chassa dans le désert. Il n'y fut point poussé malgré lui; il y alla volontairement; (c) mais en suivant l'impression forte, & efficace que l'Esprit saint lui inspiroit pour la solitude. Quelques-uns veulent qu'il ait été emporté en l'air, comme autrefois Habacuc. D'autres, (d)

(a) Justin. Dialogo cum Tryphone. Nazarai apud Ierom. l. 4. Comment. in Isaiam xi. Idem, seu alius ejus sub nomine in Psalm. LXXV. 37. Eusebium. in Psalm. XXV. 111. 3.
(b) Marc. l. 1. Evbús tó πρῶτον ἐσβάρηθη
(c) ἀντὶ τοῦ πνεύματος ἁγίου.
(d) Vide opus imperfect. hic. Ieronymo & Hieronymum.
(d) Vide Cleric. not. in Hammond.

1. Et cum jeunasset quadraginta diebus, & quadraginta noctibus, postea | 2. Et ayant jeûné quarante jours, & quarante nuits, il eut faim ensuite.

COMMENTAIRE.

quel sens il devoit prendre ces paroles, *Mon Fils bien-aimé*; si c'étoit par une simple adoption, ou s'il étoit Fils de Dieu par nature, & égal à son Père. Il vient donc pour *le tenter*; c'est-à-dire, pour éprouver s'il étoit vraiment Dieu, ou seulement homme; & supposé qu'il ne fut qu'un homme, pour essayer de le faire tomber dans le péché de gourmandise, ou de vanité, ou de curiosité, ou d'ambition.

On ne fait pas distinctement quel est le désert, où JESUS-CHRIST se retira: mais il y a toute apparence que c'étoit dans quelques montagnes de la Judée, c'est-à-dire, de la partie méridionale de la Palestine, où il y avoit beaucoup de lieux sauvages & déserts; puisqu'aussi-tôt après, il est dit qu'ayant appris la détention de Jean-Baptiste, il se retira de Judée, & vint dans la Galilée. Mais comme saint Matthieu ne suit pas l'ordre des tems dans sa narration, cette preuve n'est pas sans réplique. D'autres (a) conjecturent qu'il alla dans les montagnes de Galaad, qui sont fort sauvages, & assez éloignées de la Judée. Ce qui pourroit favoriser cette opinion, c'est qu'après sa tentation, JESUS vint une seconde fois trouver Jean, qui baptisoit à Béthanie au delà du Jourdain. (b) On montre aux voyageurs une montagne au nord de Jéricho, que l'on nomme *la montagne de la quarantaine*, dans la persuasion que c'est celle où JESUS-CHRIST passa les quarante jours de sa retraite. C'est une montagne extrêmement haute, stérile, escarpée, où l'on voit une grotte dans laquelle on prétend qu'il mangea, après avoir vaincu le Démon. C'est, dit-on, du sommet de cette montagne que le Démon lui fit voir tous les Royaumes du monde. Mais l'on ne peut pas faire un grand fond sur les relations des voyageurs modernes. S. Marc (c) dit que le Sauvage étoit dans le désert parmi les bêtes Sauvages. Or cette montagne est si stérile, que les bêtes les plus sauvages n'y sçavoient vivre.

¶ 2. CUM JEUNASSET QUADRAGINTA DIEBUS, &c. *Ayant jeûné quarante jours, & quarante nuits.* Il passa tout ce tems sans boire, ni manger; car l'abstinence du boire a toujours passé dans la Synagogue, comme dans l'Eglise, pour aussi essentielle au jeûne, que l'abstinence du manger. Les Hébreux dans leurs jeûnes ne mangent qu'à la fin du jour. Les Mahométans jeunent pendant le jour, mais mangent pendant la nuit

(a) Cleric. in hunc loc. Vide & Deutmar. hic.

(b) Teynrd. Harmon. Johan. I. 28.

(c) Marc. I. 13.

3. *Et accedens tentator dixit ei: Si Filius Dei es, dic ne lapides isti panes fiant.*

3. Et le tentateur s'approchant de lui, lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.

COMMENTAIRE.

durant leur Ramadan. L'Eglise Chrétienne a jeûné de même jusqu'au soir, pendant environ douze cens ans. Pour ôter l'équivoque, & afin qu'on ne crût pas que JESUS-CHRIST avoit jeûné simplement, comme on faisoit alors, c'est-à-dire, en ne faisant qu'un repas au soir. L'Évangéliste dit qu'il fut quarante jours, & autant de nuits sans manger. Il ne vouloit pas jeûner plus de quarante jours, de peur qu'on ne crût qu'il n'étoit pas homme. (a) Il jeûna autant qu'avoient fait Moÿse & Elie, pour ne pas paroître au dessous d'eux.

POSTEA ESURIT. *Il eut faim ensuite.* Les Peres (b) croient communément que JESUS-CHRIST n'eut faim, qu'après quarante jours de jeûne. Jusques-là le Démon avoit été dans l'appréhension, & dans l'inquiétude sur l'état & la personne du Sauveur; mais en voyant qu'il sentoit la faim, il ne douta plus que ce ne fût un vrai homme. JESUS-CHRIST qui jusques-là avoit suspendu l'impression de la faim, voulut enfin s'y livrer, & par là il engagea le Démon à le tenter. Il l'attira, pour ainsi dire, au combat. C'est une espèce de fraude pieuse de sa part pour surprendre le tentateur, dit saint Ambroise. (c) Il lui ouvrit une occasion favorable en apparence, mais qui devoit tourner à sa honte, & à sa confusion. *Permittitur esurire corpus, ut diabolo tentandi tribuatur occasio*, dit saint Jérôme. (d) Ehius croit que ce jeûne fut très-pénible à JESUS-CHRIST, & beaucoup plus qu'il ne l'avoit été à Moÿse, & à Elie; parce que ceux-ci étoient soutenus par une force divine, & surnaturelle, au lieu que JESUS entreprit le jeûne, comme une action de pénitence; & que pour en souffrir toute la rigueur, il suspendit l'effet de sa puissance.

ÿ. 3. ACCEDENS TENTATOR, DIXIT EI, &c. *Le tentateur s'approchant lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.* Le tentateur, le démon, sathan, le diable, l'ennemi; tous ces termes signifient la même chose. L'Hébreu *Sathan*, signifie *adversaire*; & *Diabolus*, *calomniateur*. Saint Augustin (e) a crû que c'étoit le Prince des Démon, qui avoit tenté JESUS-CHRIST dans cette occasion, & que le Sauveur ne se découvrit à cet esprit impur, qu'autant qu'il jugea à propos: *Tantum innotuit, quantum voluit: tantum autem voluit, quantum*

(a) Chrysof. Theophil.

(b) Opus imperfecta. hic. Chrysof. Jeronym. Etilar. Ambros. alii.

(c) Ambros. in Luc. l. 4. *Fames Domini*,

pin fraus est.

(d) Chrysof. homil. 13. in Matt. & Jeronym hic.

(e) Aug. l. 9. de Civit. c. 21.

4. *Qui respondens, dixit : Scriptum est : Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* 4. Mais JESUS lui répondit : Il est écrit L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

COMMENTAIRE.

oportuit. Le Démon ne connut parfaitement que JESUS-CHRIST étoit Dieu, & Fils de Dieu, qu'après sa Résurrection. (a) Le tentateur se présenta donc à lui sous une forme humaine ; il le flatte, en lui disant : *Si vous êtes Fils de Dieu ;* ou, puisque vous êtes Fils de Dieu : (b) *Dites que ces pierres se changent en pain.* Cette ruse lui avoit réussi autrefois dans nos premiers parens, auxquels il promit qu'en mangeant du fruit défendu, ils deviendroient semblables à Dieu. Il n'a garde de lui parler de la faim, pour ne pas rappeler l'idée d'une chose qui marquoit de la foiblesse. (c)

ψ. 4. *NON IN SOLO PANE VIVIT HOMO, &c.* *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* Ces paroles avoient été dites par Moïse long-tems auparavant, à l'occasion de la manne, (d) *Le Seigneur vous a éprouvez par la faim, & vous a donné ensuite la manne, qui est une nourriture que vous ignorez, vous, & vos peres ; pour vous apprendre que ce n'est pas seulement par le pain que l'homme se nourrit, mais aussi par toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* Dieu peut par sa parole toute puissante donner une vertu nourrissante à tout ce qu'il juge à propos. Ces pierres mêmes deviendroient une nourriture solide, s'il le commandoit. Ou bien, en prenant *verbum*, pour chose ; (e) Dieu peut donner à l'homme une nourriture, dans tout ce qu'il juge à propos. Tout peut devenir nourrissant par l'ordre de Dieu. Dans cette réponse JESUS-CHRIST, sans nier qu'il fût Dieu, prouve fort bien qu'il est homme, & renvoie le tentateur aussi incertain qu'il l'étoit auparavant. (f)

On peut aussi entendre ainsi le passage : Ce n'est pas seulement la nourriture corporelle qui nourrit l'homme, c'est son obéissance, & sa fidélité aux ordres de Dieu. Moïse par ces paroles vouloit dire aux Israélites, que dès qu'ils avoient voulu obéir au Seigneur, ils n'avoient manqué de rien. JESUS-CHRIST de même pouvoit dire au tentateur : Dieu ne laisse jamais dans le besoin, ceux qui sont exacts à suivre ses commandemens.

(a) Vide 1. Cor. II. 7. *Loquimur Dei sapientiam in mysterio . . . quam nemo principum hujus sæculi cognovit. Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloria crucifixissent.*

(b) Maldou. Menoch. Ligf.

(c) Vide Chrysof. hic.

(d) Dent. VIII. 3.

(e) 237 Verbum, on Res.

(f) Nilar. Ambrôs. Aug. Jenn. Chrysof. all.

5. Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem, & statuit eum super pinnaculum Templi.

5. Le diable alors le transporta dans la Ville sainte, & le mettant sur le haut du Temple,

COMMENTAIRE.

Ψ. 5. TUNC ASSUMPSIT EUM DIABOLUS IN SANCTAM CIVITATEM. *Alors le diable le transporta en la ville Sainte.* Saint Luc (a) met cette tentation pour la troisième; mais la plupart des Commentateurs suivent l'ordre marqué dans saint Matthieu. Le démon transporta-t'il JESUS par le milieu de l'air, d'une manière invisible, au-dessus des villes, & des campagnes, pour le placer dans Jérusalem, & sur le haut du Temple; comme autrefois un Ange emporta Habacuc de Judée en Babylone, en le prenant par les cheveux? (b) Ou l'y conduisit-il avec une rapidité extraordinaire, comme il arriva au Diacre Philippe, (c) après qu'il eut baptisé l'eunuque de la Reine Candace? Ou enfin, l'engagea-t'il simplement à le suivre à Jérusalem, comme un ennemi qui attire son ennemi à la campagne. Ce dernier sens est assez commun; on le trouve même dans quelques Anciens; (d) & plusieurs nouveaux (e) ont cru que c'étoit le plus conforme au Texte Grec, (f) & le moins indécent à la dignité de JESUS-CHRIST. Mais le sentiment qui croit qu'il fut réellement transporté au travers de l'air, depuis le désert où il étoit jusqu'au faite du Temple, est suivi presque généralement par les anciens, & les nouveaux Commentateurs. (g) Un ancien Auteur qu'on a publié sous le nom de saint Cyprien, (h) veut qu'il ait été conduit à Jérusalem par le même esprit qui le conduisit dans le désert; & qu'il fut amené, non pas réellement & corporellement, mais en esprit, sur le haut du Temple, & ensuite sur la montagne. Mais cette opinion n'est point suivie. Tout le récit de saint Matthieu nous persuade que ceci se passa très-réellement.

SUPER PINNACULUM TEMPLI. *Sur le haut du Temple.* Quelques-uns croyent que le Dé non plaça notre Seigneur sur une tour haute de cent vingt coudées, qui étoit à l'entrée du Saint. (i) Mais nous avons fait voir sur les Livres des Paralipomenes, qu'il n'y avoit point de tour en cet endroit, & que tout l'édifice du Saint, & du Sanctuaire étoit d'une hauteur

(a) Luc. iv. 9.

(b) Dan. xiv. 31 & sequ.

(c) Act. viii. 39.

(d) *Auch Operis imperfecti. In sequente Domino non infirmus, sed patientia est. in ducendo diabolo non virtus, sed superbia est. Vide & Euthym.*

(e) Malden Spanb *Le Clerc. Ita & Christop. Drentmar. hinc.*

(f) Πνευματικῶν. Hebr. נְפֻשׁוֹת. Confer Matth. xviii. 2. xxv. 33. Joh. viii. 3. Num. xxii. 41. xxiii. 14. 20.

(g) Ita Patres passim, & Eras. Brug. Pisc. Ligfoot Spanb. Grat. alii plerique.

(h) Cyprian. *serm. de Junio & tent. Christi.*

(i) 2. Par. III. 4.

6. Et dixit ei : Si filius Dei es, mitte te deorsum. Scriptum est enim : Quia Angelis suis mandavit de te, & in manibus tollente te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.

7. At illi Jesus : Rursum scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

8. Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valde : & ostendit ei omnia regna mundi, & gloriam eorum.

6. Il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas ; car il est écrit : Qu'il a ordonné à ses Anges d'avoir soin de vous ; & qu'ils vous soutiendront de leurs mains ; de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre.

7. JESUS lui répondit : Il est écrit aussi : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.

8. Le diable le transporta encore sur une montagne fort haute, & lui montrant tous les Royaumes du monde, & toute la gloire qui les accompagne,

COMMENTAIRE.

égale. D'autres veulent que le Texte de saint Matthieu marque ou un toit fort élevé, & en pointe, comme sont ceux des tours parmi nous, & que JESUS-CHRIST fut placé tout au haut de la faitière du toit, ou même au-dessus du tourniquet qui étoit au haut de la tour. Mais on n'a aucune preuve que dans le Temple il y ait eu des tours de la forme des nôtres. Joseph nous apprend (a) que le toit du Temple étoit hérissé de broches d'or, pour empêcher que les oiseaux ne s'y reposassent, & n'y fissent quelque ordure qui le souillassent. Dans la Palestine les toits étoient en platte forme. Autour de la platte forme il y avoit un mur à hauteur d'appui, pour empêcher qu'on ne se laissât tomber du haut du toit, (b) où l'on fréquentoit beaucoup. C'est apparemment sur le bord de ce mur, ou de ce parapet, que le démon transporta JESUS-CHRIST. S'il se fût jeté à bas, il seroit tombé dans le parvis des Prêtres, à la vôû de tout le monde. (c)

IN MANIBUS TOLLENTE TE. Ses Anges vous soutiendront de leurs mains. Sathan abuse visiblement de ce passage. Le Psalmiste avoit dit, que le Seigneur protège les Justes, & qu'il les soutient dans leurs voyes par la main de ses Anges, pour empêcher qu'ils ne fassent aucun faux pas ; & le démon en infera que si JESUS-CHRIST se jette à bas d'un édifice très-élevé, Dieu fera un miracle pour le sauver. C'est ce que ni le Prophète, ni Dieu n'avoient promis. C'auroit été tenter Dieu de lui demander sans nécessité une marque miraculeuse de son pouvoir. *ψ. 7. Non tentabis Dominum Deum tuum.* Quelques Peres (d) ont pris ce passage,

(a) Joseph. Antiq. lib. vi. cap. 6. in Latino. In Græc. Καρὰ τὸ ἔσθ' ἀποστῆναι τῶν ἀγγέλων ἀπὸ τῶν χειρῶν αὐτῶν ὡς πύλον ἀποστῆναι τῶν ἀγγέλων ἀπὸ τῶν χειρῶν αὐτῶν.

(b) Vide Dent. xxxii. 8.

(c) Ita Malion Græc. Hamm. alii passim.

(d) Hilar. hic. Ambros. in Luc.

9. *Et dixit ei : Hæc omnia tibi dabo , si cadens adoraveris me.*

10. *Tunc dicit eis Jesus : Vade , sathana : Scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis , & illi soli servies.*

9. Il lui dit : Je vous donnerai toutes ces choses , si en vous prosternant devant moi , vous m'adorez.

10. Mais JESUS lui répondit : Retire-toi , sathan ; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu , & vous ne servirez que lui seul.

COMMENTAIRE.

comme si JESUS-CHRIST disoit, au démon : *Tu ne me tenteras point , moi qui suis le Seigneur ton Dieu.* Mais le premier sens qu'on a proposé , est plus littéral.

ÿ. 8. ITERUM ASSUMPSIT EUM DIABOLUS IN MONTEM EXCELSUM. *Le diable le transporta sur une montagne fort haute , & lui montra tous les Royaumes du monde.* On voit ici dans les Commentateurs la même diversité de sentimens sur la manière dont le démon a conduit JESUS-CHRIST sur la montagne , qu'on a vû ci-devant sur sa conduite à Jérusalem , & au haut du Temple. Les uns veulent qu'il y ait été transporté dans un moment , & les autres qu'il s'y soit laissé mener volontairement. On dispute aussi sur la montagne où il fut conduit. Les uns la plaçant près de Jéricho , & soutiennent que c'est celle qu'ils appellent la *montagne de la quarantaine* , & dont on a déjà parlé sur le ÿ. 1. D'autres croient que c'est le mont Hermon , au-delà , ou le mont Thabor au-deçà du Jourdain. Mais on n'a rien de certain sur cela. Il ne faut pas s'imaginer que sathan ait cherché la plus haute montagne du monde , ni qu'il ait réellement montré de là à JESUS-CHRIST , tous les Royaumes de la terre ; il suffisoit que du sommet d'une haute montagne il lui montrât de la main , de ce côté est l'Empire Romain ; ici l'Empire des Perses , là la Syrie , ici les Indes , & ainsi du reste. Je suis maître de ces Etats , comme Prince du monde , & je les donne à qui je veux. Pour les obtenir je ne vous demande qu'une chose , c'est que vous m'adoriez , que vous me reconnoissiez pour votre Dieu. La suite demande qu'on l'explique d'une véritable adoration de latrie.

ÿ. 10. VADE , (a) SATHANA ; SCRIPTUM ENIM EST : DOMINUM DEUM TUUM ADORABIS. *Retire-toi , sathan ; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu.* JESUS-CHRIST dissipe les tentations du démon ; sans toutefois lui découvrir qui il est ; en sorte que ce tentateur le quitta aussi incertain s'il étoit le fils de Dieu , qu'il l'étoit

(a) *Plures Codd. legunt, Vade retro, vel,] vade post me, inquit pu. Ex Matthæ XVI. 23. Marc. VIII. 33.*

11. *Tunc reliquit eum diabolus : & ecce Angeli accefferunt , & ministrabant ei.*

11. Alors le diable le laissa ; & en même tems les Anges s'approchèrent , & ils le servoient.

COMMENTAIRE.

lorsqu'il commença à le tenter. Il lui répond que l'adoration , & le culte de latrie ne sont dûs qu'à Dieu seul. Il réfute aussi par là indirectement le mensonge , & la présomption du démon , qui avoit dit , qu'il étoit maître de tous les États du monde. Dieu seul est maître des Empires , & des Monarchies ; lui seul mérite des hommages , & des adorations.

Quelques Peres (a) ont prétendu que dans cette dernière tentation , le Fils de Dieu avoit usé de son autorité , & de son pouvoir absolu contre le démon , en lui ordonnant de se retirer : *Vade , satana* , & en lui disant implicitement , que c'étoit à lui , à JESUS-CHRIST , comme Dieu & Homme , que le démon devoit ses adorations , & ses respects. *Dominum Deum suum adorabis*. Il est bon de remarquer que le Sauveur ne cite pas les propres paroles du Texte ; mais seulement la substance. Dans l'Exode il est écrit : (b) *Je suis le Seigneur votre Dieu , . . . Vous n'aurez point d'autre Dieu en ma présence , &c.* Et au Deutéronome : (c) *Vous craignez le Seigneur Dieu , vous le servirez.*

ÿ. II. TUNC RELIQUIT EUM DIABOLUS. (d) Alors le diable le laissa. Pressé par la force des raisons de JESUS-CHRIST , & par la vertu de l'Esprit Saint , il se retira confus , malgré lui ; aussi peu instruit de ce qu'il desiroit savoir , qu'avant la tentation. Il avoit employé inutilement contre lui les trois motifs les plus capables de séduire les cœurs ; la bonne chère , l'avarice , & la vaine gloire ; mais le Sauveur sût dissiper tous ses artifices. On ne peut s'empêcher de considérer ici avec frayeur d'un côté , la force du démon , lorsque Dieu le laisse agir suivant l'étendue de son pouvoir , & de sa malice ; & de l'autre , son impuissance , & son ignorance , lorsque Dieu juge à propos de le réprimer , & de mettre des bornes à ses malicieux efforts. Il mène JESUS à Jérusalem , il le transporte sur les crénaux du Temple ; il le conduit , ou il le transporte sur une haute montagne. Qui n'est effrayé au seul récit de ce transport ? Et à quoi les plus justes ne seroient-ils pas exposez de la part de cet ennemi du genre humain , si Dieu ne mettoit des bornes à sa puissance , & à son envie de nous nuire !

(a) *Chrysost. Auth. Oper. imperfectis. Vide & Hilari & Ieronymi l. 6.*

(b) *Exod. xx. 2. 3.*

(c) *Deut. 10. 17.*

(d) *Saint Luc xv. 11. ajoute : Pour un temps. Kaiten an' aura avra naitu. Parce qu'en effet il revint souvent de lui.*

12. Cum autem audisset Jesus, quod Joannes traditus esset, secessit in Galilæam :

12. Or JESUS ayant ouï-dire que Jean avoit été mis en prison, se retira dans la Galilée;

COMMENTAIRE.

ANGELI ACCESSERUNT, ET MINISTRABANT &c. *Les Anges s'approchèrent, & ils le servoient.* Les Anges furent témoins des tentations, & de la victoire de JESUS-CHRIST. Aussitôt qu'il eut chassé le tentateur, ils se présentèrent pour lui rendre leurs services, & leurs affiduités. Ils ne se présentèrent pas devant le démon, ils se tinrent éloignés pendant la tentation; le Prince des ténèbres n'auroit pu soutenir leur présence. (a) Mais après qu'il se fut retiré, ils vinrent d'abord présenter à manger à JESUS-CHRIST. Et dans toute la suite de sa vie ils lui rendirent leurs services dans la guérison des malades, & dans les autres miracles qu'il fit; & cela sans aucune nécessité de sa part; car sa Toure-puissance suffisoit à tout; mais pour marquer sa grandeur, sa majesté, & son empire. (b)

ÿ. 12. CUM AUTEM AUDISSET JESUS, QUOD JOANNES TRADITUS ESSET. *Jesus ayant ouï-dire que Jean avoit été mis en prison, se retira en Galilée.* Il s'est passé bien des choses entre les tentations de JESUS-CHRIST, & sa retraite en Galilée. Jean-Baptiste ne demeura pas longtemps dans le désert de Jéricho, après qu'il eut baptisé JESUS. Il se retira au-delà du Jourdain à Béthanie, où il continua à baptiser. JESUS après son jeûne de quarante jours, l'y vint trouver, & commença à y faire quelques disciples, de ceux qui s'étoient d'abord attachés à Jean-Baptiste, & qui ayant entendu le témoignage qu'il rendoit à JESUS, le suivirent. André, Barthelemi, Simon, Philippe, & Nathanaël furent de ce nombre. Ils allèrent avec lui à Cana en Galilée, & furent témoins du premier miracle qu'il y fit. De là il vint à Capharnaüm, où il fit divers miracles. Enfin il se rendit à Jérusalem pour y célébrer la Pâque.

De là il alla sur le Jourdain, dans la Judée, & y baptisa plusieurs personnes, qui venoient à lui. (c) Durant ce tems Jean-Baptiste passa le Jourdain, & vint à Enon près de Salim, où il continua à baptiser. Mais comme il ne cessoit de crier contre la conduite scandaleuse d'Hérode Antipas, qui avoit épousé Hérodiade épouse de son frere Philippe, quoi-qu'il fût encore vivant; il encourut sa disgrâce, & fut arrêté & mis en prison par ses ordres. (d)

(a) Chrys. & Author. Operis imperfecti hic.

(b) Vidé Opus imperfectū. ad fin. Homil. 5.

(c) Joan II. 23. 24.

(d) Marc. vi. 17. Luc. III. 19.

13. *Et relicta civitate Nazareth, venit, & habitavit in Capharnaüm maritima, in finibus Zabulon, & Nephthalim.*

13. Et quittant la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaüm, ville maritime, sur les confins de Zabulon, & de Nephthali;

COMMENTAIRE.

JESUS ayant donc appris la détention de saint Jean, se retira de la Judée, & vint dans la Galilée. Mais qu'alloit-il faire dans ce pays, où regnoit Hérode, qui venoit de faire arrêter saint Jean ? Que ne demeureroit-il plutôt dans la Judée, où Antipas n'avoit point de pouvoir ? C'est qu'il craignoit les Pharisiens, qui offensés de la liberté qu'il prenoit de condamner leurs maximes, & leur conduite, auroient pu le rendre suspect à Pilate, qui gouvernoit alors la Province, en lui faisant entendre, que comme Hérode s'étoit saisi de Jean, parce qu'il attiroit auprès de lui un trop grand nombre de peuple ; il devoit lui Pilate, se saisir de JESUS, pour la même raison. JESUS qui ne passoit point pour disciple de Jean-Baptiste, & qui ne s'étoit point expliqué sur le mariage d'Hérode, & qui baptisoit bien moins que Jean-Baptiste, s'appliquant principalement à la prédication, & à l'instruction, n'avoit pas les mêmes sujets de craindre Hérode. Aussi il ne feignit point d'aller dans son Royaume.

ψ. 13. *RELICTA CIVITATE NAZARETH VENIT, ET HABITAVIT IN CAPHARNAÜM.* *Quittant la ville de Nazareth, il vint à Capharnaüm, où il demeura.* JESUS venant de Judée s'arrêta à Nazareth sa patrie, où il prêcha à son ordinaire. Mais un jour étant entré dans la Synagogue, & ayant reproché à ses compatriotes leur incrédulité, & leur indocilité ; ils le conduisirent au haut de la montagne, où leur ville est située, & voulurent le précipiter de là, au bas des rochers. Mais JESUS ayant passé au milieu d'eux, se retira à Capharnaüm, & y fixa sa demeure. Marie sa mere y vint aussi apparemment, & on présume que saint Joseph, dont il n'est plus parlé dans l'Évangile, étoit mort quelques années auparavant. Quelques-uns croient que Capharnaüm étoit la patrie de saint Joseph, comme Nazareth étoit celle de Marie. Mais c'est de quoi je ne trouve aucune preuve. *Capharnaüm* étoit située sur le bord occidental de la mer de Tibériade. (a) Joseph (b) parle de la fontaine de Capharnaüm, qui tomboit dans cette mer. Il parle aussi d'un lieu nommé *Caphernoma*, à l'orient de ce lac, (c) & au-de-là du Jourdain. La situation de Capharnaüm étoit bien plus propre à son dessein, que celle de

(a) *Jheruz.* vi. 17. 24. & *iv.* 46. 47. & *Math.* iv. 13.

(b) *Joseph de B. de Jud.* lib. 3. c. 28.

(c) *Lib. de Vita sua,* pag. 1029.

14. *Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam Prophetam :*

15. *Terra Zabulon, & terra Nephthalim, via maris trans Jordanem, Galilea Genium,*

16. *Populus qui sedebat in tenebris, vidit lucem magnam : & sedentibus in regione umbrae mortis, lux orta est eis.*

14. Afin que cette parole du Prophète Isaïe fût accomplie :

15. Le pays de Zabulon, & le pays de Nephthali, qui est le chemin pour aller vers la mer, au-delà du Jourdain, la Galilée des Nations ;

16. Ce peuple qui étoit assis dans les ténèbres, a vu une grande lumière : & la lumière s'est levée sur ceux qui étoient assis dans la région de l'ombre de la mort.

COMMENTAIRE.

Nazareth, à cause de l'affluence du peuple qui trafiquoit sur la mer de Génézareth.

§. 14. *UT ADIMPLERETUR QUOD DICTUM EST PER ISAIAM PROPHETAM :* 15. *TERRA ZABULON, &c.* Afin que cette parole du Prophète Isaïe fût accomplie. 15. *Le pays de Zabulon, & le pays de Nephthali, . . . ont vu une grande lumière.* On a déjà remarqué que souvent ces paroles : *Ut adimpleretur, &c.* marquent l'événement, & non pas la fin. La première intention d'Isaïe n'a pas été de décrire ce qui devoit arriver, lorsque JESUS-CHRIST paroîtroit dans la Galilée. Mais l'Evangéliste fait remarquer qu'alors on vit quelque chose de semblable à ce qu'Isaïe avoit prédit. Il applique à cet événement ce que le Prophète avoit dit de la captivité des tribus de Zabulon, & de Nephthali, & du bonheur qui arriva à Juda dans le même-tems, par la victoire que Téglatphalassar remporta sur les ennemis d'Achaz ; ou plutôt de ce qui arriva sous Ezéchias, à la défaite de l'armée de Sennachérib. Voici l'explication littérale & historique d'Isaïe : (a) Juda ne verra de toute part, que douleur, que ténèbres, que découragement, que malheurs inévitables. La terre de Zabulon, & celle de Nephthali seront des premières maltraitées par Téglatphalassar : ensuite il tombera sur les cantons qui sont au-delà de la mer de Tibériade, & de la Galilée des Gentils. Alors la terre de Juda, qui jusqu'alors avoit été comme dans de profondes ténèbres, commencera à découvrir la lumière ; elle commencera à espérer de voir la fin de ses maux. Dans le sens accommodé, la même terre de Zabulon, & de Nephthali, la Galilée des Gentils, & le pays delà le Jourdain, qui jusqu'alors avoient été dans les ténèbres, sans Prophètes, sans lumières, loin du Temple, & de la ville Sainte, ont vû tout d'un coup une lumière éclatante en la personne de JESUS-CHRIST.

Zabulon, & Nephthali étoient au-deça du Jourdain, dans la basse Gali-

(a) *Isai.* VII. 22. & IX. 1. 2. 3.

17. *Exinde cepit Jesus predicare, & dicere: Pœnitentiam agite; appropinquavit enim regnum Cœlorum.*

18. *Ambulans autem Jesus juxta mare Galilæe, vidit duos fratres, Simonem, qui vocatur Petrus, & Andream fratrem ejus, mittentes rete in mare, (erant enim piscatores.)*

17. Depuis ce tems-là, JESUS commença à prêcher, en disant : Faites pénitence, parce que le Royaume des Cieux est proche.

18. Or JESUS marchant le long de la mer de Galilée, vit deux freres, Simon appelé Pierre, & André son frere, qui jetoient leurs filets dans la mer; car ils étoient pêcheurs;

COMMENTAIRE.

hée; le chemin de la Mer, & la Galilée des Gensils, étoient au-delà, & à l'orient de ce fleuve. Le chemin de la mer semble marquer une route qui venoit de Damas à la mer de Tibériade, ou même à la mer Méditerranée.

ÿ. 17. EXINDE COEPIT JESUS PRÆDICARE, ET DICERE: PœNITENTIAM AGITE, &c. Depuis ce tems là Jesus commença à prêcher, en disant : Faites pénitence. JESUS commence à parler, lorsque saint Jean-Baptiste est réduit dans le silence. La Loi, & la Prophétie finissent en saint Jean; la grace de la Loi nouvelle recommence dans JESUS-CHRIST. Le Sauveur confirme & achève ce que le Précurseur avoit dit : (a) *Faites pénitence, car le Royaume des Cieux est venu.* Retournez à Dieu par une sincère conversion, si vous voulez avoir part aux promesses de l'Évangile, & éviter les maux qui sont prêts de tomber sur les incrédules. En confirmant la prédication de Jean, JESUS confirme le témoignage que ce saint Précurseur lui avoit rendu : il travaille indirectement à sa propre gloire, & à l'avancement de l'Évangile.

ÿ. 18. JUXTA MARE GALILÆÆ. Le long de la mer de Galilée. Elle est quelquefois nommée, la mer de Tibériade, & quelquefois le Lac, ou l'étang de Genézareth : Et dans l'ancien Testament, la mer de Cinereth. Les Hébreux donnent le nom de Mer, aux lacs, & aux autres grands amas d'eau. Celui dont il s'agit, est dans la Galilée, & est traversé du Jourdain.

VIDIT DUOS FRATRES; SIMONEM, &c. Il vit deux freres, Simon, appelé Pierre, & André son frere. Il les avoit déjà vû auparavant, comme on l'a remarqué sur le ÿ. 12. lorsqu'il alla visiter Jean-Baptiste à Béthanie, après le jeûne de quarante jours. (b) Ces deux Disciples étoient retournez à leur travail, après la détention de Jean-Baptiste, à qui ils étoient principalement attachez. Mais JESUS ayant

(a) *Matth. III. 2. s.*

| (b) *Johan. I. 35.*

19. *Et ait illis: Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.*

20. *At illi cominud relictiis retibus, secuti sunt eum.*

21. *Et procedens inde, vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua: & vocavit eos.*

22. *Illi autem statim relictiis retibus, & patre, secuti sunt eum.*

23. *Et circumbat Jesus totam Galilæam, docens in Synagogis eorum, & predicans Evangelium regni, & sanans omnem languorem, & omnem infirmitatem in populo.*

19. Et il leur dit: Suivez-moi, & je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.

20. Aussi-tôt ils quittèrent leurs filets, & ils le suivirent.

21. Delà s'avancant il vit deux autres freres, Jacque fils de Zébédée, & Jean son frere, qui étoient dans une barque avec Zébédée leur pere, & qui racommoioient leurs filets; & il les appella.

22. En même-tems ils quittèrent leurs filets, & leur pere, & ils le suivirent.

23. Et Jesus alloit par toute la Galilée, enseignant dans leurs Synagogues, prêchant l'Evangile du Royaume, & guérissant toutes les langues, & toutes les maladies parmi le peuple.

COMMENTAIRE.

établi sa demeure à Capharnaüm, où Pierre & André demeuroient, il les appella de nouveau, & leur dit de quitter pour toujours les exercices de la pêche, pour ne s'employer désormais qu'à la prédication de l'Evangile. (a)

ψ. 21. VIDIT ALIOS DUOS FRATRES, JACOBUM ZEBEDÆI, ET JOANNEM. *Il vit deux autres freres, Jacque fils de Zébédée, & Jean son frere.* Ces deux freres furent appelez à l'Apostolat immédiatement après Pierre & André. Jacque fils de Zébédée, est celui qui est nommé *saint Jacque le Majeur*, ou l'ainé, pour le distinguer de *Jacque fils d'Alphée*, & surnommé *le Mineur*, (b) & le frere, ou le parent de JESUS-CHRIST. Jean fils de Zébédée, & frere de Jacque, est le Disciple bien-aimé, autrement saint Jean l'Evangeliste.

ψ. 22. RELICTIS RETIBUS ET PATRE. *Ils quittèrent leurs filets, & leur pere.* Le Grec lit: (c) *Qu'ils abandonnèrent leur nasselle, & leur pere.* Théopylacte dit qu'ils abandonnèrent leur pere, parce qu'il ne crut point en JESUS-CHRIST.

ψ. 23. DOCENS IN SYNAGOGIS EORUM. *Enseignant dans leurs Synagogues.* Les Synagogues étoient les lieux d'assemblée de Religion pour les Juifs. Ils s'y trouvoient les jours de Sabbat, & les jours de fête de leur Religion pour prier, pour lire, & entendre la parole de Dieu, & pour y exercer les autres pratiques de leurs Loix. L'antiquité des Syna-

(a) Luc. v. 2.

(b) Marc. xv. 40.

(c) Ἀφίλις τὸ πλοῖον, καὶ τὸν πατέρα αὐτοῦ.

gogues est contestée par plusieurs Savans; ils n'en remarquent aucun vestige certain dans Juda avant la captivité de Babylone. Mais je crois pouvoir montrer le contraire, même par l'Écriture. Il est certain par l'exemple de la Sunamite hôtesse d'Elifée, que les personnes de piété dans Israël, n'ayant pas la liberté d'aller au Temple du Seigneur, ni d'écouter les Prêtres, parce qu'ils étoient bannis du pays, s'assembloient les jours de Sabbat chez quelque Prophète, qui leur expliquoit la Loi. (a) Afsaph qui écrivoit durant la captivité de Babylone, & qui raconte ce qui étoit arrivé durant la dernière guerre de Nabuchodonosor, dit que ce Prince avoit brûlé les Synagogues du Seigneur. (b) Il y en avoit donc alors dans Juda. Judith passa la nuit dans la Synagogue, ou dans le lieu de l'assemblée. (c) On croit que son histoire arriva sous le règne de Manassé, Roi de Juda. Voilà encore une autre preuve de la grande antiquité des Synagogues. Ezéchiel témoigne que le peuple s'assembloit auprès de lui, comme il avoit accoutumé, pour écouter sa parole; ce qui marque une longue habitude. (d) *Et veniunt ad te, quasi ingrediatnr populus, & sedens coram te populus meus, &c.* Enfin, saint Jacques dans les Actes, dit que Moïse avoit dans les tems anciens des gens qui la lisoient dans les Synagogues. (e) Comment auroit-on pu pendant tant de siècles conserver la science de la Religion dans tout le pays; s'il n'y avoit eu des Ecoles, & des lieux publics, où l'on entendit la lecture, & l'explication de la Loi?

Durant la captivité on ne peut douter que le peuple ne se soit rassemblé auprès des Prêtres & des Prophètes, pour s'instruire, & se consoler. Ce que nous venons de voir d'Ezéchiel, en est une preuve authentique. On lit dans Esther (f) que Mardochée rassembla dans le lieu de Prières, tous les Juifs qui étoient à Suses, pour recommander au Seigneur l'entreprise d'Esther. Mais il faut avouer que depuis la captivité, leur nombre fut bien plus grand, qu'il n'avoit été jusqu'alors. Il se trouve toutefois des Auteurs, qui soutiennent qu'on n'en vit point avant les Maccabées. Mais ils n'ont pour toute preuve qu'un argument négatif, qui consiste à dire que jusqu'alors on n'en voit rien dans les Livres saints, ni dans Joseph; & qu'Antiochus Epiphane ne brûla ni Synagogues, ni lieu d'assemblée que l'on sache. Mais cette preuve n'est nullement convaincante. La Secte, ou la Synagogue des Assidéens, ou des *Afdaniens* est connue sous les Maccabées. (g) On parle dans les mêmes Livres du lieu d'Oraison qui étoit à Maspha, où le peuple assemblé ouvrit, & étendit en présence du Sei-

(a) *Vide 4. Reg. xv. 23.*(b) *Psal. lxxiii. 8.*(c) *Judith vi. 21.*(d) *Ezech. xxxiii. 31.*(e) *Act. xv. 21.*(f) *Esther ix. 16.*(g) *1. Macc. II. 42. & 2. Macc. vii. 13. xiv. 7. & 4. Macc. vi. & Psalm. lxxviii.*

gneur le Livre de la Loi. (a) L'Auteur de l'Ecclésiastique, (b) qui vivoit vers le tems des Maccabées, parle en plus d'un endroit des assemblées du Très-haut, où les Sages faisoient admirer leur savoir; ce qu'on ne peut guères entendre que des Synagogues, où les Savans prêchoient, & enseignoient. L'Auteur du troisième des Maccabées, parlant de la persécution que Ptolémée Philopator fit souffrir aux Juifs, parle distinctement des Proïeuques, ou Synagogues. (c) Or Philopator regnoit en Egypte assez long-tems avant la persécution, qu'Antiochus Epiphane excita contre les Juifs.

Depuis les Maccabées, le nombre des Synagogues s'augmenta de telle sorte dans Israël, qu'il y en avoit dans presque tous les lieux du pays. Dans Jérusalem même elles étoient en si grand nombre, qu'on y en comptoit, dit-on, (d) jusqu'à quatre cens soixante, ou quatre cens quatre-vingt. Chaque corps de métier avoit la sienne. Les étrangers y en avoient aussi plusieurs. Ceux d'Alexandrie y en avoient bâtie une pour eux à leurs dépens. On donnoit aux Synagogues le nom de *Proïeuques*, c'est à dire, Lieux de Prières: ou *Didascaleia*, Ecoles: ou *Phronisiféria*, Ecoles de Sagesse. On les nomme aussi *Ecclesia*, ou lieu d'assemblée. Dans les lieux où il n'y avoit point de Synagogue, les particuliers prioient Dieu dans leur logis, & c'étoit ordinairement sur le toit, ou sur la platte forme de la maison que se formoit l'assemblée de la famille, ou des amis, pour lire quelque partie de la Loi les jours de Sabbat. D'autres fois ils s'assembloient hors la ville, & sur le bord des rivières pour faire leurs prières. (e) C'est-là où ils plaçoient leurs Proïeuques, ou lieux de Prières. C'étoient quelquefois des enclos découverts, (f) à peu près sur le modèle des parvis du Temp'le de Jérusalem. De là vient que les payens qui ne voyoient point de statues dans ces lieux, les accusoient de n'adorer que le ciel, & les nuës. (g)

Nil prater nubes, & cæli lumen adorant.

Chaque Synagogue avoit son Chef, ou ses Chefs, & ses Officiers, selon la grandeur des villes, & le plus, ou moins grand nombre de Juifs qui s'y assembloient. Il y avoit telle Synagogue, qui avoit soixante & dix Anciens qui y présidoient. D'autres, en avoient dix; d'autres, neuf; d'autres, seulement quatre ou cinq, ou même un seul Chef, ou Docteur. (h) La Synagogue étoit un édifice public, ou dedans, ou dehors la ville, se-

(a) 1. Macc. III. 46.

(b) Eccl. xv. 17. xxi. 10. xxiv. 2.

(c) 3. Macc. c. ult. *Κυριακῆς ἐν σὺν, καὶ ἐν τῶν επαρχίας τῶν ἀρχιερέων ἡμετέρας.*

(d) Gemar. ad tit. Megilla c. 3. ad tit. Cederbot. c. 13.

(e) A. D. xv. 11. Philo advers. Flacc.

(f) Tertull. de Pudicit. c. 16. & Epiphane de hæres. hæres. 80.

(g) Juvenal. Satyr. xiv. vers. 57.

(h) Voyez Balaug liv. 7. ch. 6. Hist. des Juifs, art. 11. 12. 13.

lon qu'ils avoient la commodité, ou la liberté de les bâtir. On a remarqué que quelquefois leurs Synagogues, ou lieux de Prières, étoient découverts; mais régulièrement, elles étoient couvertes, & fort élevées. Les Juifs veulent qu'elles dominent sur tous les autres édifices, ou maisons particulières; & ils ne manquent point à cela, à moins qu'ils n'en soient empêchés par une puissance supérieure.

Au milieu de cet édifice est une tribune, ou pupitre sur lequel on apporte le rouleau de la Loi; & où on le lit en cérémonie. C'est-là où celui qui veut expliquer les Livres sacrez, monte, & où il parle. Il se couvre la tête par respect, en lisant, & en interprétant; car parmi les Hébreux demeurer la tête découverte, est une marque de liberté & d'hardiellé. Il y a au fond de la Synagogue une armoire, où se conserve le rouleau de la Loi dans un linge précieux, & ouvrage. Les femmes ne sont point mêlées avec les hommes; elles sont placées dans des tribunes, & séparées par des jaloufies, en sorte qu'on ne les peut pas distinguer. On s'assemble à la Synagogue; principalement les Samedis, & les jours de Fête.

S'il se trouvoit dans l'assemblée quelque personne distinguée par sa capacité, ou par son mérite; *l'Ange de la Synagogue*, c'est à dire, le surveillant, & celui qui étoit chargé de lire la Loi, & de former les prières publiques au nom du peuple, la prioit de faire la lecture, & de dire quelques paroles d'édification. C'est ainsi que JESUS-CHRIST étant entré dans la Synagogue de Nazareth, il se présenta pour lire, & on lui donna le Livre. (a) Il l'ouvrit, il lut, il le roula, & le rendit au Ministre; & commença à prêcher, & à expliquer la lecture. Saint Paul étant venu à Antioche de Pisidie, (b) & étant entré dans la Synagogue le jour du Sabbat, s'assit dans l'assemblée, & après la lecture de la Loi, & des Prophètes, les Princes de la Synagogue lui envoyèrent dire, & à sa compagnie, que s'il y avoit quelqu'un parmi eux, qui fût préparé à parler à l'assemblée, il le pouvoit; saint Paul se leva, & ayant étendu la main pour imposer silence, il parla, & leur annonça JESUS-CHRIST. Saint Matthieu nous dit ici que JESUS prêchoit, & enseignoit par toute la Galilée dans les Synagogues; ce qui est une preuve de la haute idée que l'on avoit de sa capacité. Tertullien (c) avertit que l'on n'admettoit point indifféremment toute sorte de gens à parler dans ces assemblées, mais seulement des personnes bien connues, éprouvées, & recommandables par leur mérite. *Sed etsi passim Synagoga adiretur, non tamen ad docendum, nisi ab optimè cognito, & explorato, & probato jam pridem in hoc ipsum, vel aliunde commendato.*

(a) Luc. IV. 16.

(b) Act. XIII. 13, 14, 15.

J (c) Tertull. l. 4. contra Marcion.

Les Synagogues avoient plusieurs sortes d'Officiers. L'Évangile parle du Chef, ou Prince de la Synagogue, sous le nom d'*Archisynagogus*. (a) Les Juifs les nomment (b) *Chachanim*, ou Sages. Ils jugeoient des affaires pécuniaires, des larcins, & autres intérêts, & dominages. Ils avoient droit de faire fouetter ceux qui étoient convaincus de quelques contraventions à la Loi. Ils pouvoient aussi excommunier, & retrancher de la Synagogue; c'est ce qui paroît distinctement dans l'Écriture. JÉSUS-CHRIST dit à ses Disciples, (c) que les Juifs les prendront, les fouetteront, les chasseront des Synagogues, les livreront aux Rois, & aux Magistrats. Saint Paul fut chargé par les Prêtres de Jérusalem de poursuivre les Chrétiens par tout, & de les faire fouetter dans les Synagogues. (d) Depuis sa conversion il expérimenta plus d'une fois la rigueur de cette discipline. Il dit qu'il y a reçu cinq fois quarante-neuf coups. (e) C'étoit le nombre ordinaire des coups de fouets, que les Juifs donnoient aux coupables.

Nous n'entrons pas ici dans un plus grand détail des Officiers de la Synagogue. S'il se présente occasion d'en parler dans la suite du Commentaire, nous le ferons plus au long. Ceci suffira pour se former une idée générale des Synagogues des Juifs du tems de nôtre Seigneur. Les premières assemblées des Chrétiens avoient assez de conformité avec les Synagogues, quant aux coutumes, & à la discipline. L'Évêque en étoit le Prince, ou le Président. Il avoit sous lui les Prêtres, ou les Anciens, qui formoient comme son Conseil; & au dessous d'eux les Diacres, ou les Ministres. Saint Paul (f) souhaite que l'on établisse dans l'Eglise des personnes de probité, & de mérite, qui jugent des affaires qui surviennent parmi les frères. On excluait de l'assemblée, & de la participation des choses saintes, ceux qui vivoient d'une manière scandaleuse, & déréglée, témoin l'incestueux de Corinthe. (g) L'Évêque étoit le Ministre ordinaire de la parole, & de l'instruction; mais il pouvoit permettre à d'autres, même à des laïques savans & vertueux, de parler dans l'assemblée: (h)

EVANGELIUM REGNI. *Jésus-Christ prêchoit l'Évangile du Royaume.* Il leur annonçoit la bonne nouvelle que le Règne du Messie étoit venu, (i) que le Royaume des Cieux étoit proche, que le tems marqué par les Prophètes pour la redemption d'Israël, étoit arrivé, *Evangelium* en Grec, signifie *une bonne nouvelle*.

{ a } Marc. v. 22. 35. 36. 38. Luc. xii. 14. *Archisynagogus*.
 { b } חַכְמַיִם *Sapientes*.
 { c } Matt. x. 17.
 { d } Act. xxii. 19.
 { e } 2. Cor. xi. 24. *Quinquies quadragenas*

anà minus accipi.

{ f } 1. Cor. vi. 5. 6.

{ g } 1. Cor. v. 1. . . 5.

{ h } Euseb. Hist. Eccl. l. 6. c. 27. & 19.

{ i } Vide Dan. II. 44. & sup. Matt. III. 2.

24. *Et abiit opinio ejus in totam Syriam, & obtulerunt ei omnes malè habentes, variis languoribus, & tormentis comprehensos, & qui demonia habebant, & lunaticos, & paralyticos, & curavit eos.*

24. Sa réputation s'étant répandue par toute la Syrie, ils lui présentoient tous ceux qui étoient malades, & diversément affligés de maux, & de douleurs; les possédez, les lunatiques, les paralytiques, & il les guériffoit.

COMMENTAIRE.

¶ 24. QUI DÆMONIA HABEBANT. *Les possédez.* On en voyoit un très-grand nombre du tems de notre Sauveur. Souvent l'obsession du Démon est occasionnée par la noire mélancholie, & par la mauvaise disposition du corps. On en voit un exemple fameux dans la personne de Saül. (a) Celui qui est possédé du Démon dans saint Luc, (b) est simplement nommé lunatique dans saint Matthieu. (c) Ici il distingue clairement les lunatiques, des possédez. Souvent aussi l'obsession, ou la possession du Diable, étoit une punition de Dieu, envoyée pour les péchez de celui à qui ce malheur arrivoit.

LUNATICOS. *Des Lunatiques.* On confond souvent les Lunatiques (d) avec les Epileptiques. On croyoit que la Lune par ses influences cauzoit cette fâcheuse maladie, parce qu'on voyoit les Lunatiques agitez, & tourmentez chaque mois vers la pleine Lune, ou au déclin de la Lune. Les Epileptiques ne diffèrent des Lunatiques, que du plus au moins. L'Arabe explique le Lunatique par, *Celui qui tombe au commencement de chaque mois.* Les Epileptiques, ou ceux qui tombent du mal caduc, ne sont pas tous également attaquez. Les uns tombent plus rarement, & les autres plus souvent. Les uns chaque mois, les autres chaque semaine; d'autres tous les jours, ou même plus d'une fois chaque jour. Le Syrien rend le nom de Lunatique par, *Un homme sauvage*, ou qui fuit les maisons, & les demeures des hommes. Les Payens, aussi bien que les Juifs, attribuoient cette maladie à la Lune; ou, comme ils parloient, à Diane irritée. (e)

*Ut mala quem scabies, aut morbus regius urget,
Aut fanaticus error, & iracunda Diana.*

Saint Jérôme (f) soutient que les Lunatiques dont il est parlé ici, étoient de vrais possédez, & que ce n'est que par erreur, que le peuple les nommoit Lunatiques; le Démon affectant malicieusement de les tourmenter pendant les lunaïsons, afin que les peuples en imputassent la cause à la Lune, & en prissent occasion de blasphémer contre le Créateur.

(a) 1. Reg. xvi.

(b) Luc. ix. 39.

(c) Matt. xvii. 18.

(d) Σεληνοληψία.

(e) Horat. de Arte Poëtica ad Sponm.

(f) Ieronym. hic.

25. *Et secuta sunt eum turba multa de Galilea, & Decapoli, & de Jerosolymis, & de Judea, & de trans Jordanem.*

25. Et une grande multitude de peuple suivit de Galilée, de Décapolis, de Jérusalem, de Judée, & de delà le Jourdain.

COMMENTAIRE.

ÿ. 25. GALILÆA. *De Galilée.* Elle s'étendoit au deçà, & au delà du Jourdain. JESUS la parcourut toute entière, & généralement tout le pays, tant au deçà, qu'au delà de ce fleuve, comme il paroît par le dénombrement que fait ici l'Évangéliste.

ET DECAPOLI. *Et de Décapolis.* Plin (*a*) nomme ces dix villes qui composoient la Décapole; savoir, *Damas, Philadelphie, Raphana, Scythopolis, Gadare, Hippos, Dion, Pella, Gelsa, Canatha.* Mais il avoué que tout le monde n'étoit pas d'accord sur cela. Il est certain que Damas, Raphana, & Philadelphie n'étoient point aux Juifs, & ainsi JESUS-CHRIST n'y alla point prêcher. Toutes ces villes, hormis Scythopolis étoient au delà du Jourdain, & à l'orient de la mer morte. *Gelsa* est vraisemblablement là même que *Gersa*, capitale du petit pays des Gérazeniens, dont il est parlé dans l'Évangile, (*b*) & qui étoit incontestablement dans la Décapole. Voyez *Marc. V. 1. 2. 18. 19. 20.* Il y a quelque difficulté sur un autre passage de saint Marc, (*c*) qui dit que JESUS étant parti de Tyr, vint par Sidon à la mer de Galilée, par le milieu de la Décapole; ce qui sembleroit dire que la Décapole est à l'orient du lac de Génézareth, & dans la basse Galilée. Mais si l'on y fait attention, JESUS tourne le dos à la mer de Galilée, en allant de Tyr à Sidon. Il alla apparemment de Sidon dans le pays du Liban, vers Césarée de Phrygie, au dessus des sources du Jourdain, & de là se rendit sur la mer de Tibériade par la haute Galilée, ou par la Galilée des Gentils, où étoient situées la plupart des villes de la Décapole. Voyez *Marc. VIII. 10. & Matt. xv. 39.* où ils rapportent que JESUS se rendit de Sidon, au delà du Jourdain.

La Judée se prend ici pour la partie méridionale de la Palestine, depuis le pays de Samarie, jusqu'à l'Idumée.

Le pays de delà le Jourdain en cet endroit-ci, marque ce qui est depuis la Décapole, jusqu'à la mer morte; car il a déjà parlé de la partie septentrionale de ce canton, sous le nom de Galilée; & ensuite, de ce qui est vis à vis la mer de Tibériade, sous le nom de Décapole: il ne restoit donc que la partie méridionale du même pays.

(a) Plin. lib. 5. c. 18.

(b) Matt. VIII. 28. Marc. V. 1. Luc. VIII. 26. 27.

(c) Marc. VII. 31. Exiens de finibus Tyri, venit per Sidonem ad mare Galilææ, inter medietates Decapoleos.



C H A P I T R E V.

Sermon de JESUS-CHRIST sur la Montagne. Huit Béatitudes.

JESUS n'est pas venu pour détruire la Loi, mais pour la perfectionner. Il exige de ses Disciples une plus grande perfection, que celle des Scribes, & des Pharisiens.

†. 1. *V*idens autem Jesus turbas, | †. 2. JESUS voyant les troupes, monta
ascendit in montem, & cum | sur une montagne, où s'étoient assis,
sedisset, accesserunt ad eum Discipuli | ses Disciples s'approchèrent de lui.
ejus.

C O M M E N T A I R E.

†. 1. **V** IDENS JESUS TURBAS, ASCENDIT IN MONTEM. *Jésus*
voyant les troupes, monta sur une montagne. Ce discours de
 JESUS ne fut prononcé que long-tems après ce qui est raconté au Ch. pi-
 tre précédent. Depuis qu'il eut appelé les Apôtres Simon, André, Jac-
 ques, & Jean, il parcourut tout le pays, enseignant, & faisant des mi-
 racles par tout. Il guérit un lépreux (a) dans une certaine ville; il revint
 à Capharnaüm, & y rendit la santé à un paralytique, que l'on descendit
 par la toiture de la maison où il étoit. (b) Après cela il appella Lévi,
 ou Matthieu, qui étoit Publicain. (c) Il va à Jérusalem, pour y faire la
 seconde Pâque depuis le commencement de sa Prédication. (d) C'est-là
 où il guérit le paralytique, qui étoit sur la piscine depuis trente-huit ans.
 (e) Au retour de ce voyage, les Disciples marchant dans la campagne un
 jour de Sabbat, arrachèrent des épis pour les froisser, & en manger le
 grain; (f) ce qui déplut aux Pharisiens. Mais JESUS couvrit ceux-ci de
 confusion, & justifia les Disciples. Un autre jour de Sabbat, étant entré
 dans une Synagogue, il y guérit un homme qui avoit la main sèche, &
 sans mouvement. Ces guérisons irritoient les Pharisiens; ils prirent la
 résolution avec les Hérodiens de faire périr JESUS. (g) Mais JESUS

{ a } Luc. IV. 12.

{ b } Matt. IX. 2. Marc. II. 3. Luc. v. 18.

{ c } Matt. IX. 9. Marc. II. 13. Luc. v. 17.

{ d } Johan. v. 1.

{ e } Johan. v. 2. 3.

{ f } Luc. vi. 3. Matt. XII. 1. Marc. II. 23.

{ g } Matt. XII. 14.

voyant leur mauvaise volonté, se retira sur la mer de Genezareth, & comme il étoit accablé de la foule, il se fit amener une nacelle, afin que de là il pût sans danger enseigner les peuples. La nuit étant venuë, & les troupes s'étant retirées, il monta sur une montagne, & y passa la nuit en prière. Le lendemain il appelle ses Disciples, & en choisit douze, qu'il nomma Apôtres; (a) & étant descendu avec eux de la montagne, il s'arrêta sur une butte sur le penchant de la hauteur, & commença à enseigner les troupes, comme il est marqué ici. Voilà la suite des actions de JESUS-CHRIST depuis la vocarion des quatre premiers Apôtres.

Quant à ce discours, on peut le considérer comme le précis de toute la doctrine du Sauveur, & comme l'abrégé de l'Evangile. On y voit distinctement le plan que JESUS-CHRIST s'est proposé dans l'établissement de la Loi nouvelle, qui est de réformer, & de perfectionner l'ancienne Loi, & de rétablir dans leur pureté les regles de morale, que les mauvaises interprétations des Juifs avoient corrompues. Saint Matthieu a ramassé dans cet endroit plusieurs maximes de JESUS-CHRIST, publiées dans d'autres rencontres.

Nous lisons dans saint Luc, (b) cette histoire, d'une manière un peu différente de ce qui est dit dans saint Matthieu. Saint Luc raconte que JESUS étant monté sur une montagne pour prier, y passa la nuit, & qu'ayant appelé ses Disciples, il en choisit douze d'entre eux à qui il donna le nom d'Apôtres; & qu'étant descendu avec eux, il s'arrêta dans la plaine, (c) ou dans un lieu plein & égal; & élevant les yeux sur ses disciples, il leur proposa seulement quatre Béatitudes; au lieu que saint Matthieu (d) dit que JESUS voyant les troupes, monta sur une montagne, & les enseigna, en leur proposant d'abord huit béatitudes; puis d'autres instructions, que l'on verra ci-après.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, croit que saint Luc a rapporté le discours que JESUS fit à ses Apôtres sur la montagne, comme un abrégé de celui qu'il fit ensuite aux troupes, en étant descendu. S. Augustin ne paroît pas éloigné de cette opinion. (e) D'autres croyent que JESUS descendit jusqu'à un certain endroit de la hauteur, où la montagne érendant sa racine, donnoit aux troupes une assez grande étendue pour se placer, & à JESUS la facilité de se faire entendre d'un lieu éminent. D'autres enfin croyent que JESUS étant descendu de la montagne, monta sur un tertre qui se trouva au milieu de la campagne, & commença à enseigner de là tous ses Apôtres, & en même tems les troupes. Tous ces sentimens respectivement pris, n'ont rien que de très-probable. A l'é-

(a) Marc. III. 13. Luc. vi. 12. 12.

(b) Luc. vi. 12. 13.

(c) Ibid. 7. 17. καὶ καθήμενος πρὸ πάντων, ἔειπεν

(d) εἰς ἕνα ὄρειον.

(e) Matt. v. 1. 2. & seq.

(f) Aug. l. 2. de Confessio Evangel. c. 39.

1. *Et aperiens os suum docebat eos,* | 2. Et ouvrant sa bouche il les enseignoit,
dicens : | en disant :

COMMENTAIRE.

gard des quatre Béatitudes de saint Luc, saint Ambroise (a) fait voir qu'elles renferment les huit de saint Matthieu. Celui-ci a raconté plus au long, ce que saint Luc n'a dit qu'en abrégé.

On demande quelle étoit cette hauteur sur laquelle JESUS prononça cet admirable Sermon ? Quelques-uns, au rapport de saint Jérôme, (b) croyoient que c'étoit le mont des Oliviers, près de Jérusalem : pour lui il aime mieux croire que c'est le Thabor. Mais il paroît en comparant (c) saint Marc, à saint Luc, & à saint Matthieu, que cette montagne n'étoit pas loin de la mer de Génézareth, puisque JESUS s'étant retiré près de cette mer, y demeura sur une nasse jusqu'à la nuit, puis il monta sur la hauteur, & le lendemain après avoir achevé son discours, il entra aussi-rôt à Capharnaüm, (d) qui étoit une ville au-deça, & à l'occident du Jourdain. Or le Thabor est environ à cinq ou six lieues de Capharnaüm.

ÿ. 2. *APERIENS OS SUUM DOCEBAT. Ouvrant sa bouche, il les enseignoit.* Les Peres ont trouvé du mystère, & de l'emphase dans ces paroles ; ils ont crû qu'elles marquoient ou l'importance de la matière, ou la profondeur des mystères, ou la nouveauté de ce qu'il va annoncer. D'autres les prennent comme un simple hébraïsme ; il commença à parler. Mais je crois qu'il y a de l'emphase, & qu'ayant attendu que le peuple fût placé, & qu'on eût fait silence, il commença à parler avec la majesté, & la grace qui lui étoient ordinaires. Les Profanes ont de pareilles manières de parler, quand ils font parler les Dieux, les Héros, les Grands, les Sages.

..... *Donec sua Jupiter ora
Solvit, & ô, nostri si qua est reverentia, dixit.*

Origènes, (e) & saint Chrysostome (f) croyent que JESUS-CHRIST adressa sa parole à ses Disciples, pour exciter par là l'attention, & la curiosité du peuple qui étoit présent.

ÿ. 3. *BEATI PAUPERES SPIRITU, &c. Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le Royaume des Cieux est à eux.* Les Juifs étoient accoutumés de regarder les biens de ce monde, comme un effet des bénédictions de Dieu. Et la pauvreté, comme une malédiction. Les

(a) Ambros. lib. v. In Lucam.

(b) Jeronym. hîc. In Matth. v.

(c) Confer Marc. III. 7. 12. Cum Matth.

x II. 14. 15. v. 1. 2. 3. Luc. VI. 12. seq.

(d) Luc. VII. 1.

(e) Origen. Tract. 24. cap. 23. In Matth.

(f) Chrysost. homil. 15. in Matth.

2. *Beati pauperes spiritum : quoniam ipsorum est regnum Cælorum.* | 3. Bienheureux les pauvres d'esprit ; parce que le Royaume des Cieux est à eux.

COMMENTAIRE.

saintes Ecritures de l'ancien Testament sembloient favoriser ces idées, en promettant les richesses aux gens de bien, & menaçant les méchans de la pauvreté. Le Sauveur réforme ici ces sentimens, & déclare que les pauvres sont vraiment heureux, pourvu qu'ils le soient en esprit : *Pauperes spiritum* ; c'est-à-dire, que leur pauvreté ne soit ni forcée, ni plaintive, ni chagrine, ni sédiricuse, ni insolente ; qu'elle ne soit ni une suite de leur paresse, & de leur mauvaise économie, ni une punition de leur mauvaise conduite, ni un prétexte pour colorer leur fainéantise, & leur mollesse. Isaïe (a) avoit déjà prévenu les Juifs sur cela : il leur avoit prédit, en parlant dans la personne du Messie : *L'Esprit de Dieu s'est reposé sur moi, parce que le Seigneur m'a donné son oraison. Il m'a envoyé pour annoncer son Evangile aux pauvres, & aux doux de cœur, &c.* Et JESUS-CHRIST, pour donner aux Disciples de Jean-Baptiste, une preuve qu'il étoit le Messie, leur dit : (b) *Les pauvres reçoivent l'Evangile, les lépreux sont guéris, les aveugles voyent, &c.*

Quoique le Texte Grec (c) parle d'une pauvreté réelle, qu'il signifie proprement ceux qui sont réduits à la mendicité ; toutefois la plupart des Peres (d) l'entendent de l'humilité, de la douceur. Un pauvre d'esprit, est celui qui n'a que des sentimens humbles de lui-même, qui ne s'en fait point à croire, qui n'a nulle enflure de cœur, qui est en quelque sorte rentré dans les sentimens, & la nature des enfans. Il peut aussi marquer la simplicité, & docilité nécessaire pour entrer dans les maximes de l'Evangile, & dans la créance des mystères, qui sont si contraires à la nature, & aux fausses lumières de la raison humaine. Enfin on peut l'expliquer de l'humilité, & de la soumission aux ordres de la Providence ; de la componction du cœur, de la patience dans les disgraces, du détachement des richesses ; & de toutes les affections terrestres. On a expérimenté de tout tems que l'amour des richesses, & la crainte de la pauvreté, sont des obstacles presque insurmontables à la sagesse, & à la vertu. Les Philosophes eux-mêmes l'ont reconnu, & éprouvé.

QUONIAM IPSORUM EST REGNUM COELORUM. *Parce que le*

(a) Isaï. LXI. 1.

(b) Matth. XI. 5.

(c) Πωζοι. Mendici. Grot. Mild. Scult. alii. Et ita ex Patrib. Tertull. lib. advers. Marcion. Irenæum. hic alii.

(d) Hilari. in Matth. Author. Oper. imper-

fecti homil. 9. Chrysof. in Matth. homil. 15. Ambros. lib. 5. in Luc. August. lib. 1. de Sermonibus Domini in monte D. Leo. homil. de omnibus. 55. Greg. Magn. lib. 36. in Job. Irenæum. alii passim.

4. *Beati mites : quoniam ipsi possidebunt terram.*

5. *Beati qui lugent : quoniam ipsi consolabuntur.*

4. Bienheureux ceux qui sont doux ; parce qu'ils posséderont la terre.

5. Bienheureux ceux qui pleurent ; parce qu'ils seront consolés.

COMMENTAIRE.

Royaume des Cieux est à eux. Ils sont les vrais enfans du Royaume ; les vrais disciples du Messie, les héritiers des promesses. La pauvreté d'esprit les dispose à recevoir l'Évangile, & à pratiquer les maximes du salut, qui les conduiront au bonheur du Ciel. *Le Royaume du Ciel*, comme on l'a déjà remarqué, (a) marque souvent la vocation des Gentils à la Foi, & la pratique de l'Évangile ; & souvent aussi le bonheur éternel.

ÿ. 4. BEATI MITES ; QUONIAM IPSI POSSIDEBUNT TERRAM. *Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.* Ceux qui sont doux, complaisans, pacifiques, patients, qui tâchent de bien vivre avec tout le monde, & qui évitent tous les sujets de bruit, & de querelle ; qui rendent le bien pour le mal, (b) possèdent véritablement la terre ; ils sont aimez de tout le monde, gagnent tous les cœurs, jouissent d'une paix, & d'une douceur, que les esprits turbulens, inquiets, violens, colères, ne connoissent point. Moÿse avoit promis une longue vie dans la Terre Promise, à ceux qui seroient fidèles à observer les Loix du Seigneur. (c) JESUS-CHRIST fait ici la même promesse à ceux qui sont doux. (d) Mis sous cette première idée d'une félicité temporelle, & d'une vie paisible dans le monde, il nous élève à une autre terre, & à une autre vie, (e) qui ne finira point ; je veux dire à la terre des vivans, (f) & à la félicité éternelle.

ÿ. 5. BEATI QUI LUGENT, &c. *Bienheureux ceux qui pleurent ; parce qu'ils seront consolés.* Les larmes d'impatience, de désespoir, de dépit ; celles qui sont produites par la cupidité, par la haine des ennemis, par la crainte des maux temporels ; celles en un mot qui n'ont qu'un motif purement temporel, naturel, & intéressé, ne doivent point attendre de récompense de la part de Dieu. Il n'en promet qu'aux larmes qui ont sa crainte, ou son amour pour principe ; celles qu'on répand pour ses péchez, ou pour ceux des autres ; (g) celles que la componction, ou la

(a) *Matth.* III. 1. Voyez aussi *Matth.* XI.

(b) *Vide Auguß.* lib. 1. de *Serm. Domini in monte.*

(c) *Exod.* XX. 12. *Deut.* V. 16. *XXII.* 7.

XXXII. 47.

(d) *Chrysoß.* hic. *Ita Ev'hy'm.* & *Theophylast.*

(e) *Ita Origen.* in *Num.* XXVI. *Basíl.* in *Psal.* XXXIII. *Cyriíl.* in *Isa.* XXXVIII. *Anibor.* *Oper.* imperfett. *homil.* 9. *Jeronym.* hic

(f) *Isa.* LXI. 3. *Vide Auguß.* lib. 1. de *Serm. Domini in Monte.*

(g) *Vide Chrysoß & Hilar.* & *Opus imperfett.* & *Jeronym.* hic. *Ambros.* lib. 6. in *Luc.* S. *Leo Homil.* de omnib. SS. *Cyriíl.* lib. 5 in *Isa.* alii.

6. *Beati qui esuriunt, & sitiunt justitiam: quoniam ipsi saturabuntur.*

6. *Bienheureux ceux qui sont affamez, & altérez de la justice; parce qu'ils seront rassasiez.*

COMMENTAIRE.

compassion, ou la douleur de se voir si long-tems éloigné de sa fin, & de son bonheur; celles-là seront essuyées, & ceux qui les répandent seront consolez en ce monde, par l'intusion de la douceur de la grace; & dans l'autre, par la pleine jouissance du souverain bonheur. On peut aussi l'entendre de ceux qui pleurent à cause des maux, & des persécutions qu'ils souffrent en ce siècle; ceux qui repandent des larmes de douleur dans la maladie, dans la disgrâce, dans la pauvreté, dans les autres maux de cette vie, s'ils souffrent cela avec patience, & dans la soumission aux ordres de Dieu; ils seront un jour consolez dans le Ciel. C'est le sens qui paroît le plus simple, & le plus littéral. (a)

Ψ. 6. BEATI QUI ESURIUNT, ET SITIUNT JUSTITIAM, &c. *Bienheureux ceux qui sont affamez & altérez de la justice; parce qu'ils seront rassasiez.* Ceux qui aiment la justice, la volonté de Dieu, & qui la recherchent avec autant d'ardeur qu'un homme affamé ou altéré cherche à se rassasier, ou à se désaltérer, ne manqueront pas de trouver ce qu'ils désirent avec tant d'empressement. (b) Dieu qui est l'auteur de ces desirs, ne les laissera point inutiles. C'est déjà posséder la justice, que de l'aimer, & la souhaiter. La grace qui nous prévient, & qui nous inspire ce désir, est un feu qui ne s'éteindra pas, si par nôtre faute nous ne l'étouffons, & ne le laissons mourir dans nous-mêmes. Ce sens est fort suivi par les Peres, & par les Interprètes.

D'autres l'entendent d'une autre manière: S. Luc (c) lit simplement: *Vous êtes bienheureux, vous qui souffrez la faim* maintenans, *parce que vous serez rassasiez.* Il ne met point le mot de *justice*; ainsi on peut l'expliquer de cette sorte: (d) *Heureux ceux qui souffrent la faim, & la soif pour la justice; parce qu'ils seront rassasiez.* C'est ainsi que saint Paul & les Martyrs ont été exposez aux tourmens, à la faim, à la soif, à la nudité, pour la défense de la vérité, & de la justice. D'autres: (e) *Heureux ceux qui au milieu de la disette, de la faim, & de la soif, conservent le goût, & l'amour de la justice;* comme Tobie qui disoit: (f) *Nous menons à la vé-*

(a) Aug. lib. 1. de Serm. Domini in Monte. Nyssem. lib. de Beatitudinib. Grot. Hammon. Mald. alii.

(b) Author Oper. imperfecti. Hilar. & Ieron. in hunc loc. Aristot. lib. 6. in Luc. August. lib. 1. de Serm. Domini in Monte, S. Leo Serm. de omnib.

SS. Chrysoft. hic B. v. Serm. de omnib. SS. Euthym. & Theophylact. hic. alii.

(c) Luc. vi. 2.

(d) Maldon. Fenssen. Cornel. à Lupide.

(e) Theophylact. Mariana. Le Clerc. alii.

(f) Tob. 12. 23.

- | | |
|--|--|
| <p>7. <i>Beati misericordes : quoniam ipsi misericordiam consequentur.</i></p> | <p>7. Bienheureux ceux qui sont miséricordieux ; parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.</p> |
| <p>8. <i>Beati mundo corde : quoniam ipsi Deum videbunt.</i></p> | <p>8. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur ; parce qu'ils verront Dieu.</p> |

COMMENTAIRE.

visé une vie pauvre ; mais nous serons comblez de biens, si nous craignons le Seigneur, si nous évitons le mal, & pratiquons le bien. Autrement : Heureux ceux qui se privent volontairement des commoditez de la vie, pour acquérir la justice, & pour pratiquer la vertu, comme ceux qui renoncent à toutes choses pour suivre JESUS-CHRIST.

¶ 7. BEATI MISERICORDES, &c. *Bienheureux ceux qui sont miséricordieux ; parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.* Les Juifs étoient insolens, & cruels envers les étrangers ; vindicatifs, & impitoyables envers leurs ennemis. La Loi de Moyse avoit toléré bien des choses, à cause de la dureté de leur cœur. JESUS-CHRIST recommande ici la clémence, la miséricorde, la douceur envers tout le monde, le pardon des injures, l'amour des ennemis. Il développe ces préceptes en d'autres endroits d'une manière plus distincte. (a) Mais ici il en dit assez pour faire comprendre qu'il n'y a point de miséricorde à espérer, pour ceux qui en manquent envers leur prochain. Que ceux qui ne pardonneront point, ne recevront point le pardon ; que ceux qui exerceront leur vengeance, & leur ressentiment, sans miséricorde, seront punis de Dieu dans toute sa rigueur.

¶ 8. BEATI MUNDO CORDE, QUONIAM IPSI DEUM VIDEBUNT. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.* On donne trois sens à ces mots, ceux qui ont le cœur pur. 1°. Bienheureux ceux dont la conscience est pure des souillures, & des crimes qui nous rendent ennemis de Dieu, (b) & qui nous éloignent de sa vision, & de sa jouissance. 2°. Ceux qui ont la droiture, la simplicité, la candeur, la sincérité propres aux enfans de Dieu. (c) 3°. Enfin ceux dont le corps est exempt des péchez qui corrompent la chair, & qui gâtent le cœur. (d) Rien n'est plus capable de nous éloigner de Dieu, & de nous priver de sa vûe bienheureuse, que les péchez contraires à la pudeur, & à l'honnêteté. Ils répandent d'épaisses ténèbres dans l'ame dès cette vie. Le Juif faisoit consister sa pureté dans l'exemption des souillures légères.

(a) Vide infra §. 44. & 25. & Matth vi. 31. &c. & Author. Oper. imperf. hic.
 (b) Basil. Regul. brev. 280. Hilar. in Matth. can. 4. Nyssen. homil. de Beatit. Ieronym.
 (c) Auguß. lib. 1. de Serm. Domini in monte.
 (d) Chrysoß. Euthym. Theophyl. hic.

9. *Beati pacifici : quoniam filii Dei vocabuntur.*

10. *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam : quoniam ipsorum est regnum Cælorum.*

9. Bienheureux les pacifiques ; parce qu'ils seront appellez enfans de Dieu.

10. Bienheureux ceux qui souffrent persecution pour la justice ; parce que le Royaume des cieux est à eux.

COMMENTAIRE.

JESUS-CHRIST demande la pureté du cœur, l'exemption du péché ; la candeur, la chasteté, l'innocence ; & il lui promet la vision de Dieu, qui est le plus grand bonheur que l'homme puisse désirer. Dieu se découvre à nous dans ce monde, d'une manière obscure & énigmatique dans ses Ecritures, & dans ses sacrez mystères ; mais dans l'autre vie nous le vertons face à face, & sans nuages. (a) Les Payens tout grossiers qu'ils étoient, comprenoit que le souverain bonheur étoit de voir leurs Dieux sans figure. (b)

*Felices illi qui non simulacra, sed ipsos,
Quique Deum coram corpora vera vident.*

Ÿ. 9. BEATI PACIFICI, QUONIAM FILII DEI VOCABUNTUR. Bienheureux les pacifiques ; parce qu'ils seront appellez enfans de Dieu. Le Grec (c) signifie proprement : *Heureux ceux qui procurent la paix ;* (d) qui la conservent, qui la rétablissent, qui la cherchent par tout ; qui savent vivre en paix au milieu de ceux qui sont disposcz à la troubler ; qui par leur douceur, leur patience, leur clémence, leur complaisance, conservent la paix en public, & en particulier, au dedans & au dehors. C'est là l'esprit du Christianisme, éloigné des contestations, des broüilleries, des brigues, de la vanité, de l'interêt propre. Dieu est appellé dans l'Ecriture, (e) *le Dieu de paix ;* & ceux qui vivent en paix sont justement nommez les enfans de Dieu. S. Augustin (f) entend ici la paix du cœur, qui s'aquiert par la victoire sur ses passions, lorsque la chair obéit à l'esprit ; & l'esprit & le cœur à Dieu. Moÿse & Josué étoient venus avec le glaive, porter la mort, & la désolation par tout, pour établir Israël dans l'héritage promis à ses peres. JESUS-CHRIST vient dans la douceur, dans la patience, & dans la paix. Il ne recommande à ses Disciples, que la souffrance, & la tranquillité. Son regne est un regne de paix, & de miséricorde.

Ÿ. 10. BEATI QUI PERSECUTIONEM PATIUNTUR PROPTER

(a) 1. Cor. XIII. 12.

(b) Ovid. de Ponto, lib. 2. Eleg. 2.

(c) Mandagari eimowosi.

(d) Vide Chrysost. Enthym. Theophyl.

(e) Rom. XV. 33. XVI. 20. & 1. Cor. XIV.

33. (f) Aug. lib. 1. de Serm. Domini in Monte.

11. *Beati estis cum maledixerint vobis, & persecuti vos fuerint, & dixerint omne malum adversum vos mentientes, propter me :*

12. *Gaudete, & exultate, quoniam merces vestra copiosa est in caelis : sic enim persecuti sunt Prophetas, qui fuerunt amici vos.*

11. Vous êtes heureux, lorsque les hommes vous chargeront de maledictions, & qu'ils vous persécuteront, & qu'ils diront fausement toute sorte de mal contre vous à cause de moi.

12. Réjouissez-vous alors, & tressaillez de joye ; parce qu'une grande recompense vous est réservée dans les Cieux. Car c'est ainsi qu'ils ont persécuté les Prophètes qui ont été avant vous.

COMMENTAIRE.

IUSTITIAM. *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ; parce que le Royaume des Cieux est à eux.* Souffrir la persécution, être maltraité, avoir des ennemis, n'est pas toujours une marque de prédestination, ni un bonheur, selon Dieu. Mais c'en est un de souffrir la persécution pour la justice. On persécute les méchans, on punit les malfaicteurs ; ils sont malheureux en ce monde & en l'autre ; ils sont odieux à Dieu, & aux hommes. Dieu nous garde d'être persécuté pour une telle cause : (a) *Nemo vestrum patiatut ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor : Si autem ut Christianus, non erubescat.* Un Chrétien doit conserver sa foi, son innocence, la vérité, la justice, malgré toute la malice, & la rage du monde, & de l'enfer. Il doit défendre la vertu opprimée, & la piété persécutée. Ce n'est point la persécution qui nous mérite des récompenses, c'est la bonté de la cause que nous défendons ; c'est le motif, & la manière, & la fin pour laquelle nous souffrons. Saint Hilaire encend par cette justice, JESUS-CHRIST. Heureux ceux qui souffrent pour ce divin Sauveur.

ÿ. 11. *BEATI ESTIS CUM MALEDIXERINT VOBIS.* Vous êtes heureux, lorsque les hommes vous chargeront de maledictions. Il faut y ajouter deux conditions, qui sont exprimées ci-après, 1°. Que ce soit injustement, & fausement. Et 2°. que ce soit pour Dieu : (b) Sans cela il ne sert de rien, & il nuit beaucoup d'être exposé à la calomnie, aux médisances, aux maledictions, aux persécutions. (c) Les Juifs, & les Gentils n'oublièrent rien pour rendre JESUS-CHRIST, & ses Disciples odieux à tout le monde. On les accusa d'impiété, de magie, d'homicide, d'inceste ; ils n'opposèrent à tout cela que la patience. Ils se réjouissoient même de leurs persécutions ; (d) & après avoir réfuté sans aigreur la calomnie,

(a) 1. Petri. IV. 15.

(b) *Εὐνοῦ ἰσθῆ.* Plures Codd. ἵνασι δίκαιοσιν. Vide Mill. Var. lect.

(c) Vide Author. Oper. imperf. c.

(d) *Act. v. 41. Rom. v. 5. 2. Cor. XII. 9. Galat. VI. 14.*

13. Vos estis sal terra. Quid si sal evanuerit, in quo salietur? Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, & concalcetur ab hominibus.

13. Vous êtes le sel de la terre. Que si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on? Il n'est plus bon à rien qu'à être jetté dehors, & à être foulé aux pieds par les hommes.

COMMENTAIRE.

& l'imposture, ils demeuroient tranquilles, & laissoient à Dieu le soin de leur justification, & de leur honneur. C'est par-là que le Christianisme s'est établi : c'est à ceux qui souffrent, que le Royaume des Cieux est promis. Ce sont les Disciples de la Croix, & les imitateurs de JESUS-CHRIST, qui ont droit au glorieux titre de Chrétien. (a) Le Grec à la lettre : (b) Vous êtes bienheureux, lorsqu'on vous outragera de paroles, & qu'on vous persécutera, & qu'on dira contre vous toute sorte de mauvais discours ; ou qu'on vous accusera de toute sorte de crimes, & de mauvaises choses, faussement, pour l'amour de moi.

¶ 13. VOS ESTIS SAL TERRÆ. Vous êtes le sel de la terre : Que si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on? Saint Luc (c) nous donne ouverture pour connoître quel est ce sel de la terre. Il dit que quand une fois il a perdu sa force, il ne vaut plus rien ni pour la terre, ni pour le fumier ; mais qu'on le jette dehors. Et S. Jérôme reconnoît que cet exemple est tiré de l'agriculture : (d) *Exemplum de agricultura sumptum est*. Il faut donc chercher un sel qui serve dans l'agriculture, qui ayant perdu sa force, ne vaille plus rien, ni pour la terre, ni pour le fumier, & qui soit incapable d'être salé par un autre sel. Or je remarque tout cela dans la marne, dont on fume les terres en bien des endroits ; ou dans la cendre des herbes, des feuilles, des racines, ou des halliers qu'on brûle sur les champs. Il y a dans ces choses un sel propre à engraisser, & à fumer la terre. La pluye dissout ce sel, & son mélange avec la terre, la rend féconde. Que si on laisse afdair ce sel ; si on laisse la marne, ou la cendre trop long-tems exposée à l'air, & à la pluye dans un lieu stérile, dur & pierreux, elles perdent leur vertu, & ne sont plus propres à rien, ni à fumer la terre, ni à jeter sur le fumier : on ne peut leur rendre leur sel, ni les employer comme auparavant.

(a) 1. Petri. II. 21. & III. 14.

(b) Μακάριοι εἰς τὸν ἐπιλήθοντα ἔσται, ὃς δεικτόν, ὃς ἐμωσὶν ὑμῶν ὠροῦν, ἵνα κατ' ἄνθρωπον ἀδελφῶν ἴσθης ἐπὶ. *Quidam omittunt: & ἀδελφῶν.*

(c) Luc. XIV. 35. Οὐδὲν αἶν γὰρ, ὡς αἶν ἡμεῖς ἀδελφῶν ἴσθης ἴσθ.

(d) *Jeronym. hic. M. le Clerc dans ses Notes sur Hammond dans saint Luc XIV. 34 conjecture que c'est le sel lexivial des cendres qui servent à fumer les terres, & les prez. Il faut voir Hammond sur le même endroit de saint Luc.*

Les Voyageurs nous apprennent que dans l'Orient on n'use point de fumier pour fumer les terres; & en particulier dans la Palestine, (a) on ne les engraisse jamais à la manière de ce pays-ci. Mais il paroît qu'on les engraissoit avec la marne, & avec la cendre. Le Psalmiste (b) fait allusion à cette coutume: *Nos os sunt répandus sur l'entrée du tombeau, comme la graisse de la terre, est jetée sur les champs.* Jérémie (c) parlant des outrages que les Caldéens devoient faire aux tombeaux des Rois de Juda, dit qu'ils jetterent leurs os sur la terre, comme ce qui sert à engraisser les champs. On fait que la marne est une terre fossile, blanche, ou grisâtre, & quelquefois rouge, grasse, argilleuse, salée, que l'on tire du fond de la terre, & que l'on répand assez rare sur la terre, car si on la met trop épaisse, elle brûle: *Si nimia injecta est, exurit solum*, dit Plin; (d) *inspergitur rara; sale eam misceri putant.* Elle est si féconde qu'elle engraisse les terres pour cinquante ans. *Hoc genus semel injectum in quinquaginta annos valet, & frugum & pabuli ubertate.* On l'emploie dans les champs qui portent du grain, & dans ceux qui ne portent que du foin, & de l'herbe. L'usage en est très-ancien, non-seulement dans la Bretagne, & dans les Gaules, où on l'emploie encore aujourd'hui; mais aussi dans l'Orient, & dans la Grèce. (e)

La cendre des branches, des herbes, & des feuilles brûlées, & répandues sur la terre, peut aussi passer pour le sel de la terre; elle a toutes les mêmes qualitez que la marne, & le fumier; à cela près que sa force n'est pas si grande, & que le sel dont elle est remplie, n'est pas si abondant. Plin (f) remarque qu'en Italie on fait si grand cas de la cendre, pour engraisser les terres, qu'on la préfère au fumier, & qu'on brûle le fumier même pour en faire de la cendre. Il remarque que la cendre des fours à chaux est bonne principalement pour les oliviers; & la cendre de farment, aux vignes qui sont maigres. Saint Paul (g) dit qu'une terre qui ne produit que des épines, & des chardons, est réprochée, & digne de malédiction. Le dernier remède qu'on y apporte, est de la brûler, c'est-à-dire, d'y brûler les halliers, les herbes, les racines qui s'y trouvent, pour essayer de lui rendre sa fertilité, par le sel de cette cendre.

Les Peres, & les Interprètes expliquent communément ce passage dans le sens moral, sans entrer dans l'explication de ce qui sert de sujet & de fondement à l'allégorie, ou à la parabole. JESUS-CHRIST veut dire ici à ses Apôtres, qu'ils doivent être dans le monde comme un sel, qui rend la fécondité aux champs, & fait revivre ce qu'il y a de vertu

{ a } Eugene Roger l. 1. c. 2. p. 6.

{ b } Psal. cxi. 7.

{ c } Jerem. viii. 2. & xvi. 4.

{ d } Plin. lib. xvii. cap. 6. 7.

{ e } Plin. ibidem. & Varro de Re Rust. lib. 1. cap. 7.

{ f } Plin lib xvii. cap. 8.

{ g } Hebr. vi. 8.

14. *Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita,*

15. *Neque accendunt lucernam, & ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt.*

14. Vous êtes la lumière du monde. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée :

15. Et on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau ; mais on l'a mise sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison.

COMMENTAIRE.

dans la terre, pour lui faire porter des fruits en abondance. Ils doivent par leurs discours, & par leurs exemples inspirer à ceux qui les voient, & qui les entendent, l'amour de la vertu, & le goût des choses du Ciel ; ils doivent leur faire porter des fruits de bonnes œuvres, & les animer à la persévérance dans le bien. Il les avertit que si eux-mêmes viennent à se corrompre, à perdre leurs qualitez, & qu'au lieu d'édifier, ils détruisent ; alors ils ne trouveront personne qui leur rende ce qu'ils auront perdu. Ils ne seront plus bons à rien, & seront abandonnez à leur malheureux sort. *Si sal infatuatum fueris, (a) ad nihilum valet ultra.* Saint Hilaire lit : *Si sal infatuatum fueris, ad nihilum valet id quod salietur.* Si le sel perd sa force, ce qui en sera salé ne sera bon à rien.

Ψ. 14. VOS ESTIS LUX MUNDI. Vous êtes la lumière du monde. Les Apôtres, & les Disciples de JESUS-CHRIST sont la lumière du monde, dans le même sens qu'ils sont le sel de la terre. Ils doivent éclairer les peuples ; & leur porter la lumière de l'Évangile. Mais s'ils viennent à s'éteindre, & à répandre les ténèbres au lieu de la lumière, qui pourra les éclairer eux-mêmes, & dans quelle horreur le monde entier ne tombera-t'il point ? *On n'allume point la lumière pour la placer sous un boisseau, mais pour la mettre sous un chandelier.* Ainsi JESUS-CHRIST n'envoie point ses Apôtres pour retenir la vérité cachée dans eux-mêmes, mais pour la publier, & la faire connoître à tout le monde par leurs exemples, comme par leurs discours. Craignez donc que votre lumière ne s'éclipsé par le crime, & ne s'éteigne par l'erreur, & l'hérésie. Ces chandeliers sur lesquels on met la lumière, sont de ces anciens chandeliers fort hauts, qu'on plaçoit au milieu d'une sale, & sur lesquels on mettoit une lampe allumée. Voyez 4. Reg. iv. 10. & ce qu'on a dit sur l'Exode, (b) du chandelier d'or, qui étoit dans le Saint, & ce que dit Homère des chandeliers qu'on voyoit dans le palais d'Alcinoüs. (c)

NON POTEST CIVITAS ABSCONDI SUPRA MONTEM POSI-

(a) Ἐὰν τὸ ἅλας μνησθῆ; αὐτὸ παρασθῆ.
Επιαν. ιι.

(b) Exod. xxv. 31. & sequ.

(c) Homer. Odyss. H. 100.

Χρυσταὶ δ' ἄρα κήρυξ ἐνδρόμων ἐπὶ θυμῷ,
Ἐγασσε ἀϊβάρεα δαίδαλ' αἰῶν' ἡρώδ' ἔχρησε.

16. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ne videant opera vestra bona, & glorificent patrem vestrum qui in caelis est.

17. Nolite putare quoniam veni solvere Legem, aut Prophetas: non veni solvere, sed adimplere.

16. Ainsi que vôtre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient vôtre Pere qui est dans les Cieux.

17. Ne pensez pas que je sois venu détruire la Loi, ou les Prophètes: je ne suis pas venu les détruire; mais les accomplir.

COMMENTAIRE.

A. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée. Cette ville est l'Eglise de JESUS-CHRIST, (a) qui est fondée sur les Prophètes, & les Apôtres, qui sont comme des montagnes par leur élévation, & par la solidité de leur doctrine. Les Apôtres, & les Prédicateurs de l'Evangile sont eux-mêmes comme une ville bâtie sur une montagne, (b) & exposée à la vûe de tout le monde. Leur vie, leur doctrine, leur sagesse doivent être l'édification des peuples. Ils troublent l'ordre de Dieu, si par leur négligence, ils refusent de se communiquer aux autres; ou si par leur dérèglement ils leur deviennent un sujet de chute, & de scandale. Ces deux dernières paraboles, de la lumière du monde, & de la ville bâtie sur une montagne, ne sont point développées dans le Texte. Mais il est aisé d'en voir le sens par la suite du discours.

Y. 16. LUCEAT LUX VESTRA CORAM HOMINIBUS, &c. Que vôtre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient vôtre Pere, qui est dans les Cieux. JESUS-CHRIST nous défend ailleurs (c) de faire nos bonnes actions devant les hommes, & par vaine gloire; il nous avertit que ceux qui cherchent les applaudissemens, & l'estime des hommes, ont déjà reçu leur récompense. Il veut que quand on fait l'aumône, que ce soit si secrettement que la main droite ignore ce que fait la gauche. Mais ces préceptes ne sont nullement contraires à ce qu'il dit ici. Il n'est jamais permis de faire le bien pour être vû & loué du monde; mais il est toujours commandé de bien faire, afin que ceux qui en seront témoins en louent Dieu. La gloire de Dieu, (d) nôtre sanctification, l'utilité du prochain doivent être nos véritables motifs. *Vivez parmi les Gentils d'une manière si louable*, dit l'Apôtre saint Pierre, (e) *qu'an lieu des calomnies qu'ils répandent contre vous, comme si vous étiez des malfaiçteurs, ils commencent à glorifier Dieu, en considérant vos bonnes œuvres.*

(a) Author. Oper. imperfecti. Ieronym. plurib. locis.

(b) Malden. Brug. Spanh. Grot. alii plerique.

(c) Matth. vi. 3. 2. 5.

(d) August. lib. 2. de Serm. Domini in Monte. Hil. liii.

(e) 1. Petri. II. 12.

¶ 17. NOLITE PUTARE QUONIAM VENI SOLVERE LEGEM. *Ne pensez point que je sois venu détruire la Loi, ou les Prophètes.* A la lettre : (a) *Que je sois venu délier la Loi.* Les Rabbins ont acoutumé de se servir de ce terme pour dire, *permettre*, ou enseigner que quelque chose est permise. Au contraire *lier*, signifie qu'une chose est illicite, & défenduë. (b) L'origine de cette expression, vient de ce qu'on regarde les Loix, comme des liens qui empêchent de faire ce qu'on voudroit. JESUS-CHRIST veut donc marquer ici qu'il n'est point venu en ce monde pour se dispenser d'obéir à la Loi, ni pour en abolir l'observance, ni pour délivrer les hommes de son assujettissement ; mais au contraire pour perfectionner la Loi, pour suppléer à ce qui y manque, pour en remplir tous les devoirs, pour en montrer toute la grandeur, & toute l'étendue ; (c) & pour montrer l'accomplissement des figures, & des Prophéties dans sa personne. (d) Il veut prévenir par-là favorablement l'esprit des Juifs à qui il parle, sur ce qu'il a à leur dire, & leur ôter tout le soupçon qu'ils pourroient concevoir contre lui, voyant qu'il décrioit la conduite, & les maximes des Pharisiens, qui passoient pour les plus exacts, & les plus zélés observateurs de la Loi.

Sous le nom de *Loi* on entend ici les cinq Livres de Moÿse, & sous le nom de *Prophètes*, tout le reste de l'Écriture. *La Loi* se prend aussi souvent pour toute l'économie de l'ancien Testament, pour la Synagogue opposée à l'Eglise, pour l'ancien Testament opposé au nouveau, pour la Loi de Moÿse, opposée à l'Évangile ; pour le Juif opposé au Chrétien. Et on peut fort bien prendre ici ce terme dans toute cette étendue. JESUS-CHRIST en ce sens ne vient point pour détruire la Loi, mais pour la perfectionner. Les préceptes qu'il nous donne, ne sont point de nouvelles obligations, qui détruisent les anciennes : ce sont des explications qui développent le sens de celles que Dieu avoit imposées par Moÿse ; ou des moyens qui en facilitent la pratique, ou des restrictions qui en limitent la liberté, ou qui en révoquent les tolérances ; ou des règles qui en découvrent le véritable esprit.

Les Juifs nous objectent, que contre la parole & la promesse de JESUS-CHRIST, les Apôtres, & les Chrétiens ont abrogé & abandonné la Loi de Moÿse. Nous ne l'avons point abandonnée dans ce qu'elle a d'essentiel, & d'immuable. (e) JESUS-CHRIST n'a point touché aux préceptes moraux, si ce n'est qu'il les a perfectionnez, & qu'il en a porté

(a) Καλύπτει τὴν νόμον.

(b) Voyez M. le C'erc sur cet endroit.

(c) August. lib. 1. de Serm. Domini in Monte, n. 20. Christus Legem adimplevit, aut addendo quod minus habet, aut faciundo quod habet; nam qui addit quod minus habet, non uti-

que solvit quod invenit, sed magis perficiendo confirmat, &c.

(d) Hilar. & Chryss. hic.

(e) Irenæus lib. 4. cap. 27. Dominus naturalis Legis non dissolvit, sed extendit, sed & implevit.

18. *Amen quippe dico vobis, donec transeat coelum & terra, iota unum, aut unus apex non prateribis à Lege, donec omnia fiam.*

18. Car je vous dis en vérité, que le ciel & la terre ne passeront point que tout ce qui est dans la Loi, ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul iota, & à un seul point.

COMMENTAIRE.

la pratique à un plus haut point d'exactitude, & de perfection. Pour les loix cérémoniales, dont les Prophètes eux-mêmes (a) avoient prédit l'abolition, & dont ils avoient montré l'inutilité; les Apôtres s'en sont délivrez, comme d'un joug insupportable, & inutile; (b) & encore l'ont-ils fait de telle maniere, qu'ils en ont conservé l'esprit. Ils sont entrez dans l'intention du Legislatteur, & ont fait voir le véritable usage de ces pratiques sensibles & extérieures, en leur substituant d'autres pratiques plus aisées, plus utiles, & plus relevées. *Christus Dei creatoris precepta supplendo, & conservavit, & auxit*, dit Tertullien. (c) Ils ont accompli & développé les réalitez qui étoient cachées sous ces figures, & en déchargeant les Fidèles de l'observation des loix figuratives & cérémonielles; ils leur ont donné la loi de la charité. D'un mauvais tableau, & d'une ébauche grossière, ils ont fait un ouvrage achevé.

ÿ. 18. AMEN DICO VOBIS. *Je vous dis en vérité.* JESUS-CHRIST se sert ordinairement de cette maniere de parler: *Amen dico vobis*, ou *Amen, amen dico vobis*. Je vous dis, ouïi je vous dis en vérité. Ce terme *Amen*, se prend aussi quelquefois pour approuver: *Que cela soit ainsi.* Notre Sauveur, qui étoit la vérité même, donnoit cela à la foiblesse du peuple, d'affirmer ce qu'il lui disoit. Il réveilloit par-là son attention.

DONEC TRANSEAT COELUM ET TERRA, IOTA UNUM, &c. *Le Ciel, & la terre ne passeront point, que tout ce qui est dans la Loi ne soit accompli, jusqu'à un seul iota, & un seul pain.* Ou bien: *Le ciel & la terre passeroient plutôt, & seroient anéantis, que tout ce qui est contenu dans la Loi ne soit excusé, jusqu'à un iota, ou un point.* Cette expression hyperbolique & proverbiale, prouve bien ce que le Sauveur a dit ci-devant, qu'il n'étoit pas venu pour détruire, mais pour perfectionner la Loi. Non seulement je n'ai point dessein de l'abolir; je reconnois qu'elle est éternelle, & qu'il est aussi peu possible qu'elle soit entièrement abrogée, qu'il l'est que le ciel & la terre soient anéantis. Elle durera autant que le monde, (d) & elle subsistera en son entier; en sorte qu'il n'y aura pas un mot,

(a) *Isai. I. 11. 12. 23 Jerem. vi. 29. Psal.*

(b) *1. 18. Amos. v. 22*

(c) *Ab. xv. 10. Gal. v. 1.*

(c) *Tertull. lib. de Patientia.*

(d) *Psal. LXXI. 5. 17. LXXXVIII. 38. Eccli. XXVII. 22.*

19. *Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, & docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno Cælorum: qui autem fecerit, & docuerit, hic magnus vocabitur in regno Cælorum.*

19. Celui donc qui violera l'un de ces moindres Commandemens, & qui apprendra aux hommes à les violer, sera regardé dans le Royaume des Cieux comme le dernier; mais celui qui fera, & enseignera, sera grand dans le Royaume des Cieux.

COMMENTAIRE.

pas une syllable, pas une lettre, pas la pointe d'une lettre, pas un trait; qui ne s'accomplisse. L'*Jota*, ou le Jod est la plus petite lettre de l'écriture Hébraïque; elle ressemble à une petite virgule. (a) *Unus apex*, un point, un trait, selon le Grec; (b) l'extrémité, la pointe d'une lettre. Quelques-uns l'entendent des points voyels que les Hébreux joignent à leurs lettres, pour suppléer aux voyelles qui y manquent très-souvent, & pour fixer la lecture du Texte; mais cette invention est beaucoup plus récente, que JESUS-CHRIST.

Tout ce qui est écrit dans la Loi, & dans les Prophètes, s'accomplira donc avec la dernière ponctualité. Tous les traits qui marquent le Messie, se sont trouvez exprimez dans la personne de JESUS-CHRIST (c). Toutes les prophéties qui le promettoient, & qui fixoient sa venue; toutes les figures qui le représentoient, toutes les cérémonies qui avoient rapport à sa Personne, à sa Vie, à son Eglise; tout cela s'est accompli dans la dernière exactitude. Ce qui n'est point encore exécuté, s'exécutera. La certitude du passé nous répond de la certitude de l'avenir. Toutes les Loix morales, & essentielles à la Religion des Juifs, subsistent, & sont en vigueur dans le Christianisme, dans une plus haute perfection, qu'elles n'ont jamais été dans la Synagogue. Si nous n'observons plus les Loix cérémonielles, c'est qu'elles n'étoient que figuratives, & qu'elles sont avantageusement suppléées par d'autres plus utiles, & plus parfaites. Celui qui répare un édifice, & qui le rend beaucoup plus solide, plus commode, plus riche, plus grand, qu'il n'étoit, peut-il passer pour le destructeur de ce bâtiment? C'est ce que JESUS-CHRIST a fait à l'égard de la Loi de Moïse.

¶ 19. QUI ERGO SOLVERIT UNUM DE MANDATIS ISTIS MINIMIS. Celui qui violera un de ces moindres commandemens, & qui apprendra aux hommes à les violer, sera regardé dans le Royaume des Cieux comme le dernier, ou comme le moindre; ou même, sera entièrement exclus du Royaume du Ciel, selon plusieurs Interprètes; (d) c'est à dire, n'aura

(a) Jod.

(b) *Mia negia.*

(c) Voyez S. Chrysost. & S. Hilaire sur le verset précédent.

(d) Chrysost. Theophil. Aug. l. 1. de Serm. Domini. Auctor oper. imperfecti: hic homil. xi. iniquis. Grot. Mald. Hamm. Brug. alii.

20. *Dico enim vobis, quia nisi abundaverit iustitia vestra plus quam Scribarum, & Pharisaorum, non intrabitis in regnum Caelorum.*

20. Car je vous dis que si vôtre justice n'est plus abondante que celle des Scribes, & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.

COMMENTAIRE.

aucune part aux récompenses éternelles, & sera condamné au Jugement de Dieu. Il y a dans l'Écriture plusieurs manières de parler semblables: or le même mot se prend dans la même phrase dans deux sens divers: (a) comme: *Laissez les morts ensevelir leurs morts.* Et ailleurs, comme on cut dit à JESUS que sa mere, & ses freres l'attendoient, il dit: (b) *Ceux qui font la volonté de mon Pere, sont mes freres, ma sœur, & ma mere.* D'autres (c) l'entendent ainsi de l'exclusion de l'Eglise: Il n'est point digne d'être au nombre des disciples de JESUS-CHRIST. Il ne sera point du nombre des enfans du Royaume. JESUS-CHRIST s'engage, lui & les siens, à observer la Loi, à en remplir tous les devoirs dans toute leur perfection; & déclare qu'il rejetteta du nombre des siens ceux qui les violetoient, ou qui les seront violer aux autres.

Mais quels sont ces petits commandemens, dont il parle? *Unum de mandatis istis minimis?* Les uns (d) croient qu'il fait attention à ces paroles du verset précédent: *Toute la Loi sera observée jusqu'à un iota, ou un point.* Cet iota, & ce point désignent les plus petits préceptes de la Loi. Selon d'autres, (e) il veut marquer les préceptes dont il vient de parler; ou ceux dont il va parler, (f) c'est-à-dite, ceux de la Loi nouvelle. Il les appelle petits par modestie, ou il parle suivant l'idée des Scribes, & des Pharisiens; (g) ces préceptes que vos maîtres regardent comme peu de chose: car les Docteurs faisoient bien plus d'état des préceptes cérémoniels, que des moraux. Saint Jérôme dit qu'il ne sert de rien de bien enseigner, si l'on vit mal; & que la souveraine perfection est de pratiquer ce qu'on enseigne: *Beasitudo perfecta est, qua sermone docueris, opere completeris.*

¶ 20. NISI ABUNDAVERIT IUSTITIA VESTRA PLUS QUAM SCRIBARUM, &c. Si vôtre justice n'est plus abondante que celle des Scribes, & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux. Ici, comme aux versets précédens, le Royaume des Cieux se prend ou pour l'Eternité, & le bonheur de l'autre vie; ou pour l'Eglise de JESUS-CHRIST, & la profession du Christianisme. Etre du nombre des Disciples du Sau-

(a) Matt. v. xix.

(b) Matt. xii. 50.

(c) Gregor. Mag. l. xix. Moral. c. j. Est. Jans. Hamm.

(d) Ligfoot, Her. Heb.

(e) Aug. l. 1. de Serm. Grat. Ita & Lerenym.

(f) Autor oper. imperfecti. Maldon. Cit. Jost.

& Theophil. hic.

(g) Menoch. Tyr. Fife. Brug. Spanh. Vide Lerenymum hic.

veur, & observer les ordonnances, est une félicité anticipée, c'est un gage du bonheur éternel. J. C. demande à ses Disciples, comme on l'a vu, l'observation de la Loi dans toute sa perfection. Celui qui la viole, ou qui enseigne aux autres à la violer, mérite d'être exclu de sa société, & de son Royaume. Il ajoute ici que ce n'est point assez de l'observer, comme les Scribes & les Pharisiens, qui passaient pour les plus éclairés, & les plus exacts observateurs de la Loi; (a) il entend que ses Disciples les surpassent de beaucoup en fidélité, en exactitude; & il va nous donner quelques exemples de ce qu'il exige d'eux, au dessus des Pharisiens.

En général ces derniers se contentoient de l'action extérieure, sans se mettre en peine de l'accompagner de sentimens intérieurs de charité, d'humilité, & de contrition. Ils ne songeoient qu'à régler le dehors, & à retenir la main. Ils comptoient pour rien les mauvaises pensées, & les mauvais desirs, qui n'étoient point suivis de l'action. Joseph l'Historien lui-même, qui étoit Pharisien, nous apprend cette maxime de sa secte. (b) Polybe avoit dit qu'Antiochus Epiphane avoit été frappé de Dieu, pour avoir voulu piller le Temple de Diane. Joseph réfléchissant sur cette pensée de Polybe, dit que la volonté seule qui n'est point suivie de l'effet, ne mérite aucune peine. Le Rabbin Kimchi, & plusieurs autres sont encore dans le même sentiment. (c) Saint Paul (d) qui avoit été Pharisien, avoué que d'abord il ne savoit ce que c'étoit que des desirs criminels, & qu'il ne les avoit découverts dans la Loi, que depuis sa conversion. Il est vrai que les Talmudistes (e) enseignent qu'il est permis de tuer un homme, qu'on fait certainement être dans la disposition de faire une action mauvaise; mais alors c'est pour prévenir l'action criminelle, & non pour punir son mauvais dessein, qu'on le fait mourir.

De plus, les Pharisiens avoient substitué de leur chef une tradition sans crédit, contre l'esprit, & l'intention du Législateur, au vrai sens, & à la vraie pratique de la Loi; & en conséquence appuyez sur un long usage, ils ne se faisoient nul scrupule de faire plusieurs choses contraires à la Loi. Ils en avoient autorisé d'autres, comme la vengeance, le divorce, &c. qui n'étoient tout au plus que tolérées par Moïse. De sorte que par le moyen de leurs explications, & de leurs restrictions, il n'y avoit plus presque aucun précepte de morale qu'ils n'anéantissent, & qu'ils n'affoiblissent extrêmement. JÉSUS-CHRIST déclare qu'il exige des siens une observance plus parfaite, plus littérale, plus exacte, plus conforme au véritable es-

(a) *Mat. xxvi. 5.*

(b) *Antiq. l. xii. c. 13. Τὸ γὰρ μόνον νοῦνον
ὡς ἕως θεοῦ, ἐκείνου, ἢ ἡμεῖς τινάποθεν ἀλλοῦ.*

(c) *Vide ad Psalm. lxxv. 18. Iniquitatem si
aspexi in corde meo, non exaudivit Dominus.*

(d) *Rom. vii. 7. Vide Grotium hic.*

(e) *Misna tit. Sanhed. 8 & Moaimen traß.
Rotha c. 1. Vide Selden de jure nat. & G. l. 4.
cap. 3.*

21. *Audistis, quia dictum est anti-*
quis: Non occides: qui autem occide-
rit, reus erit iudicio.

21. Vous avez appris qu'il a été dit aux
 anciens: Vous ne tuerez point; & quicon-
 que tuera, méritera d'être condamné par
 le jugement.

COMMENTAIRE.

prit de la Loi. Et saint Chrysostôme (a) ajoute que si la Loi ne conduisoit point au Royaume des Cieux, ce n'étoit pas qu'elle fût mauvaise; mais que le tems étoit venu d'y parvenir par des préceptes plus parfaits. La Loi étoit parvenue à sa fin; elle devoit faire place à l'Évangile. Les Pharisiens mettoient leur justice à observer la Loi; mais il falloit quelque chose de plus excellent.

Ψ. 21. AUDISTIS QUIA DICTUM EST ANTIQUIS: NON OCCIDES. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne tuerez point; & quiconque tuera, méritera d'être condamné par le jugement. Moïse avoit défendu le meurtre sous peine de mort. (b) Il y avoit dans chaque ville des Juges pour ces sortes de faits. (c) Il y en avoit outre cela de particuliers dans les villes de refuge, pour juger des meurtres casuels, & involontaires. (d) Voilà ce que la Loi ordonnoit sur l'homicide. Dans certains cas elle toleroit que le proche parent du mort tuât le meurtrier, s'il le rencontroit. (e) En un mot, la Loi ne punissoit que l'action extérieure, & conformée; elle ne jugeoit pas des sentimens du cœur. Il n'en est pas de même de la Loi de JESUS-CHRIST; elle condamne la haine, la colère, les injures, & à plus forte raison les actions de violence. (f)

Pour bien comprendre ce verset, & le suivant, il est bon de remarquer que parmi les Juifs du tems de notre Seigneur, il y avoit trois sortes de tribunaux: (g) Le premier étoit composé de trois Juges, qui jugeoient des causes de moindre importance, comme le vol; & il y en avoit un dans chaque ville. Le second étoit de vingt-trois Juges, qui jugeoient des affaires importantes & criminelles, & dont les sentences alloient ordinairement à la mort; parce qu'on ne portoit à leur tribunal que des causes qui demandoient ce châtimement. On l'appelloit le petit Sanhédrin, & on croit que c'est à ce second tribunal que JESUS-CHRIST fait ici attention, en disant: *Il sera condamné par le jugement*; c'est-à-dire, on prononcera contre lui la sentence de mort. Enfin, le troisième tribunal étoit le grand Sanhédrin composé de soixante & douze Juges, qui décidoient

(a) Chrysost. hic.

(b) Exod. xx. 13. Num. xxxv. 30. 31. Levit. xxiv. 21.

(c) Dent. xvi. 18. & xxi. 2. 3.

(d) Num. xxxv. 24. 25.

(e) Num. xxxv. 18. 19. 26. 27.

(f) Aug. l. 1. de Serm. Domini, & Chrysost. hic.

(g) Talmud. lib. Sanhedrin c. 1. Gros. & alii hic.

22. *Ego autem dico vobis, quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit iudicio. Qui autem dixerit fratri suo: Raca, reus erit concilio. Qui autem dixerit: Fatue, reus erit gehenna ignis.*

22. Mais moi je vous dis, que quiconque se mettra en colère contre son frere, méritera d'être condamné par le jugement. Que celui qui dira à son frere: Raca, méritera d'être condamné par le conseil. Et que celui qui lui dira: Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer.

COMMENTAIRE.

des affaires les plus considérables qui regardoient la Religion, le Roi, le Souverain Pontife, & l'Etat en général. C'est ce dernier tribunal que JESUS-CHRIST a exprimé sous le nom de *Conseil*.

Le Sauveur veut donc dire que la simple haine, la colère, le desir de vengeance sont aussi criminels devant Dieu, que l'homicide consommé qui est puni de mort; parce que celui qui conserve de la haine contre son prochain, est censé desirer sa mort, & n'est retenu que par la crainte, de commettre contre lui les dernières violences. Et celui qui s'empporte jusqu'à dire à son frere des paroles de mépris, comme *Raca*, gueux, ou tête folle, est coupable devant Dieu des mêmes peines, dont le grand Sanhédrin punit les plus grands crimes. Enfin, celui qui joint à la haine, aux paroles de mépris, les outrages, & les discours infamans, est coupable de l'enfer. Il n'y a sur la terre aucun supplice, qui puisse expier un tel crime.

Mais il est bon de remarquer que cette police, & ces trois sortes de tribunaux ne se remarquent pas de la même sorte dans l'Écriture, & dans Joseph. On peut voir nôtre Dissertation sur la police des Hébreux, à la tête du Livre des Nombres.

¶ 22. EGO AUTEM DICO VOBIS, &c. *Mais moi je vous dis, que quiconque se met en colère contre son frere, mérite d'être condamné par le jugement, ou par les Juges. Ou plutôt; Je vous déclare que celui qui aura conçu de la haine contre son frere, sera traité au Jugement de Dieu, comme coupable d'homicide. Le Juge mortel ne connoit que des actions extérieures; mais vous avez un autre Juge qui condamne la haine, la colère, l'empchement, les desirs de vengeance. Si vous conservez de la haine contre vôtre frere, vous ne différez de l'homicide, que parce que vous n'osez l'imiter en portant les mains sur lui. (a) Ce n'est point tant l'amour de la vertu, ni la charité qui vous retiennent, que la crainte du supplice. Devant le souverain Juge des cœurs vous êtes aussi coupable que si*

(a) *Author. operis imperfecti. Omnis enim qui irascitur sine causa, quantum ad voluntatem suam, homicidium facit; utique si non facit*

propter metum. Unde Joban. in Epist. l. c. 3. §. 15. Omnis qui odit fratrem suum, homicida est.

vous aviez fait l'action que la Loi défend. On croit qu'il faut restreindre ceci à la colère, & aux desirs de vengeance, qui demeurent cachez dans le cœur; (a) car pour celle qui s'emporte à dire des paroles d'outrage, & de mépris au prochain, il en est parlé ci-après.

La plupart des Exemplaires Grecs, (b) & plusieurs Latins lisent ceci avec restriction: Quiconque se met en colère, *sans raison*, contre son frere, &c. Et il semble qu'on doit l'admettre ici, de même que dans les exemples suivans, puisque JESUS-CHRIST lui-même s'est souvent mis en colère contre les Pharisiens, & qu'il les appellez race de vipères, (c) & sepulchres blanchis. (d) Saint Paul a appellé les Galates infensez, (e) & il a souhaité que ceux qui les séduisoient, & leur fascinoient les yeux, fussent retranchez. (f) Les plus anciens Peres, comme saint Justin, (g) saint Irénée, (h) & saint Cyprien; (i) & les plus anciens manuscrits, comme celui de Cambridge; & les plus anciennes versions, comme la Syriacque, lisent encore aujourd'hui *sans raison*. Saint Augustin le lisoit dans ses Exemplaires Latins; mais il ne l'avoit point trouvé dans les Grecs. (k) St Jérôme au contraire (l) veut qu'on ôte *sine causa*, des Exemplaires Latins, où il s'étoit glissé, & qu'on conserve la vraie leçon qui s'étoit conservée pure dans les meilleurs Livres. Cassien fait la même remarque. (m) Mais si l'on ne veut pas la recevoir dans le Texte, on ne peut au moins se dispenser de l'admettre dans le sens; car il est des cas où la colère, & l'indignation sont permises, pourvu qu'elles soient toujours réglées par la charité, & qu'elles ayent pour objet la haine du mal, la gloire de Dieu, & le salut du prochain. Car si l'homme se recherche dans les mouvemens de sa haine, & de sa colère, nul motif ne peut le justifier.

QUI DIXERIT FRATRI SUO: RACA, REUS ERIT CONCIPIO. Celui qui dira à son frere: *Raca*, méritera d'être condamné par le Conseil. Je condamne non seulement le meurtre effectif, la colère, la vengeance; mais aussi les injures, & les paroles de mépris: & je vous avertis que celui qui se servira de ces termes de mépris; Far, écervelé, idiot, tête creuse; c'est le sens de l'Hébreu, ou du Syriacque *Raca*: sera condamné par le Conseil souverain, par le *Sanhédrin*. (n) Ce tribunal qui étoit composé de soixante-douze Juges des premiers de la nation, étoit

(a) Chryss. hic.

(b) Πάς ὁ ἠργησάντων ἐν τῷ θυμῷ αἰῶν
Et ita codd. Græci plurique Vnde var. lect. Mill.

(c) Matt. x. 111. 33.

(d) Matt. xx. 111. 27.

(e) Galat. III. 1.

(f) Galat. v. 12.

(g) Justin. Epist. ad Zer. & Sever.

(h) Iran. lib. 2. c. 56. & l. 4. c. 31.

(i) Cyprien l. 3. Testim.

(k) Aug. lib. 1. Retract. c. 19.

(l) Jeronym in Matt. hic.

(m) Cassian. Instit. 8. c. 10.

IN: Ce terme est formé sur le Grec Συμβούλιον qui signifie Conseil, assemblée. C'étoit le plus célèbre, & le plus redoutable tribunal qui fut parmi les Juifs. Voyez notre Dissert. sur la Police des Hebreux, à la tête des Nombres.

alors privé du droit de vie, & de mort ; (a) mais il l'avoit eu originairement, & les Juifs n'avoient rien de plus grand, ni de plus terrible, que ce Jugement. Voyez Joseph *Antiq. l. 17. c. 14.*

On ne convient pas de la vraie signification de *Raka*. Selon quelques-uns, (b) c'est un terme de mépris, dont on ne peut pas bien exprimer toute la force dans une autre langue, à cause de l'idée accessoire de mépris qu'il renferme. Saint Augustin dit que quelques-uns le dériuoient du Grec *Rakos*, un vieil habit, comme qui diroit un *guenilleux*, *pannosus* ; mais il n'approuve point cette étymologie, qui en effet ne mérite point d'être approuvée. Ligfort assure que dans les livres des Juifs, *Raka* marque le mépris que l'on fait d'une chose, ou d'une personne, & qu'on accompagne de quelque geste méprisant, comme de cracher, ou de tourner la tête. *Raka* peut dériver de l'Hébreu *Rak*, du cracher. (c) Mais la plupart le font venir de *Rak*, ou *Rik*, vuide, pauvre, faineant, gueux, homme de néant ; ou bien, tête creuse, écervelé. Il est dit dans le Livre des Juges, (d) que Jephthé chassé par ses freres, se mit à la tête d'une troupe de faineans, ou de gueux, *Rekim*. Et dans les Paralipomènes, (e) que Jéroboam fils de Nabat rassembla des gens de néant, *Rekim*, & des enfans de Bélial. Je crois que nous n'avons rien en François, qui marque mieux la force de *Raka*, que le mot de gueux, (f) ou celui d'écervelé, tête creuse. (g)

Quelques Interprètes (b) croient qu'il faut sousentendre ici, *sans raison*, de même que dans le membre précédent, puisque JESUS-CHRIST & saint Paul se sont quelquefois servis de termes équivalens à *Raka* ; (i) mais dans des rencontres, où leur zèle, & leur sagesse, & non pas la colère, & la vengeance, leur inspiroient de s'en servir. Vatable l'explique d'une autre sorte : il supplée ainsi : *Vous avez appris qu'on a dit aux anciens : Quiconque appellera son frere Raka, sera puni par le Conseil : Mais moi je vous dis que quiconque appellera son frere intencé, sera condamné à la gêne du feu.* Il est vrai qu'on ne lit pas dans l'Écriture la défense d'appeler son frere *Raka*, mais il prétend qu'il suffit que les Pharisiens l'aient enseigné ainsi, fondez sur leur tradition. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de recourir à cette explication, qui d'ailleurs ne paroît nulle-

(a) *Johan. xviii. 31.*

(b) *Chrysof. Theophyl. Autor oper. imperfecti, hic. Aug. lib. 1. de Serm. Domini in monte.*

(c) *Ludov. de Dion. Dnsf. Munst.*

(d) *Judic. ix. 4. & xi. 3.*

קִרְיָם אַנְשֵׁימָהוּ 70. *Kirjims anshim*

(e) 2. *Par. xliii. 7.*

(f) *Confer Exod. III. 21. xxxiii. 15. xxxiv.*

10. *Deut. xv. 13. Judic. ix. 4. xi. 3. & 1. Par.*

xliii. 7. 2. *Esd. v. 11. Isai xlix. 8. xxxii. 6.*

(g) Voyez *Proverb. xii. 11. סֹרֵף רִיקִים חֶסֶד לֵב*

Et xxviii. 19. רִישׁ יִשְׁבֵּץ רִיקִים סֹרֵף

Vide Ieronym. Hilar. Mald. alios.

(h) *Auth. Oper. imperfecti, Græc. Erasmi. alii quidam.*

(i) *Matt. xxiii. 17. 19. Luc. xxiv. 25. Galat.*

III. 1. 3.

ment dangereuse, & qui sauve la conformité apparente qui se trouve entre cette proposition, & la suivante, qui selon l'intention de JESUS-CHRIST doivent être opposées, & différentes.

QUI AUTEM DIXERIT: FATUE, REUS ERIT GEHENNÆ IGNIS. *Es celui qui lui dira: Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer.* Il faut que le nom de fou, en cet endroit, signifie quelque chose de bien plus odieux, que celui de *Raka*, puisque celui-ci n'est condamné que par le Sanhédrin, c'est-à-dire, au plus à la lapidation, ou à quelque autre genre de mort; au lieu que celui-là est condamné au supplice de la gêne du feu, ou de l'enfer. L'auteur de l'Ouvrage imparfait (a) reconnoît que ces deux mots ont dans le fond le même sens grammatical; que l'un & l'autre signifient un fou; mais *Raca* étoit, dit-il, un terme commun parmi les Juifs, qui marquoit plutôt une manière de mépris, & de hauteur de la part de celui qui le proféroit, que de la colère, & de la haine; au lieu que le terme de fou disoit mépris, colère, orgueil; circonstances qui augmentent la grandeur de la faute. D'autres soutiennent que le mot de fou, est mis ici pour toutes les qualifications injurieuses, qui vont à deshonorer le prochain, & à blesser sa réputation; ou, que ce terme se prend pour un méchant, un homme corrompu. Il est certain que dans le style de l'Écriture les mots de fou, & de folie, se mettent souvent pour le crime, désordre. (b)

Quant à la gêne du feu, on ne doute pas qu'elle ne marque en cet endroit l'enfer, & le malheur éternel. Ce nom a été donné à l'enfer, à cause de la vallée des fils d'Hinnon, en Hébreu (c) *Ge-benei-hinnon*, dont on a fait *Gehenna*, où l'on brûloit autrefois des victimes humaines en l'honneur de Moloc. On entretenoit, dit-on, un feu perpétuel en ce lieu qui étoit fort près de Jérusalem, pour ces sortes de sacrifices. Josias Roi de Juda fouilla la vallée de Hinnon, (d) en y répandant des immondices, ou en y jettant des charognes, afin que dans la suite on n'y fît plus de sacrifices de victimes humaines; & depuis ce tems-là elle devint la voirie de Jérusalem. On assure (e) que pour empêcher l'infection de l'air, on y entretenoit toujours du feu pour brûler les cadavres que l'on y jettoit; c'est ce qui la rendoit en quelque sorte la figure de l'enfer. Quelques-uns (f) croient qu'à la lettre, être jetté dans la gêne du feu, marque simplement être jetté à la voirie, être privé de la sépulture. C'est ainsi que les plus grands scélérats sont punis, même après leur mort, pour

(a) *Author. Operis imperfecti. homil. xi.*

(b) *Psal. xliii. 1. xlviii. 17. lxxiii. 18. xc. 7. Baruch lli. 28. 1. Par. xxi. 8. Sap. v. 21. Ecc. i. xvi. 10.*

(c) פני הין נידה *Vide Jeron. ad Matt. x. §. 28.*

(d) 4. *Reg. xxiii. 10. Jeron. vii. 32.*

(e) *Ligforti. Spanh.*

(f) *Petit. var. LeB. 5. Confer Jeron. xxiii. 19. Joseph de B. lib. 5. c. 1.*

23. *Si ergo offers munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te:*

24. *Relinque ibi munus tuum ante altare, & vade prius reconciliari fratri tuo: & tunc veniens offeres munus tuum.*

23. Si donc lorsque vous présentez votre offrande à l'autel, vous vous souvenez que votre frere a quelque chose contre vous,

24. Laissez là votre don devant l'autel, & allez vous réconcilier auparavant avec votre frere; & puis vous reviendrez offrir votre don.

COMMENTAIRE.

servir d'exemple aux autres. On vient de remarquer qu'il y avoit toujours du feu allumé dans la vallée d'Hinnon. D'autres (a) croyent que JESUS-CHRIST fait allusion au supplice du feu, qui étoit le plus grand des tourmens que les Juifs employoient contre les coupables. Saint Jérôme (b) remarque que le Sauveur est le premier qui se soit servi du mot de *Gehenna*. On le trouve dans les plus anciens Auteurs Juifs en ce sens; (c) mais ces Auteurs sont postérieurs à JESUS-CHRIST.

¶ 23. *SI OFFERS MUNUS TUUM AD ALTARE.* Si lorsque vous présentez votre offrande à l'autel, vous vous souvenez que votre frere a quelque chose contre vous, laissez votre offrande devant l'autel, & allez vous réconcilier avec votre frere. Voici encore une maxime fort contraire à l'esprit, & à la pratique des Pharisiens. Sous prétexte qu'il ne faut rien préférer au service du Seigneur, & que les sacrifices sont établis pour remettre les péchez, ils enseignoient que l'on pouvoit offrir ses sacrifices, ayant la haine, & l'inimitié dans le cœur; que toutes les fautes qui n'étoient point de la compétence des Juges, & qui n'étoient point soumises à des peines temporelles par les termes de la Loi, s'expioient par des offrandes, & des sacrifices. (d) JESUS-CHRIST réfute ce dangereux principe, & montre que sans la charité nulle hostie n'est utile pour le salut éternel; que le premier devoir de ceux qui sont en inimitié, est de se réconcilier. Et en effet comment demander à Dieu la paix, pendant qu'on a l'aigreur dans l'ame? Comment apaiser le Pere céleste, pendant qu'on n'a que de la haine pour son frere? (e) *Quid est ad pacem Dei accedere, sine pace? ad remissionem debitorum, cum retentione? Quomodo placabis Patrem irasum ad fratrem?*

On peut considérer ceci comme une suite de ce qui a été dit ci-devant: (f) Vous avez appris que le meurtre étoit défendu aux anciens; & moi je

(a) Maldon. Vide & Canis in Petit.

(b) Irenyem. in Matt x. Nomen gehenna in veteribus libris non invenitur, sed primum à Silvatore ponitur.

(c) Vide Spanh. & Ligfoot. hęc. Et Chald. Paraph. ad Isas. XXV. 15. XXXIII. 14. 17. & in

Ruth II. 12. & Rab. Salom. in Isai. XXIV. 22. & Baal Tur. in Genes. I. 1.

(d) Vide Gros. hic.

(e) Tertull. de Orat. c. x.

(f) Maldon. Gros.

25. *Esse confensius adversario tuo citè, dum es in via cum eo: ne forte tradat te adversarius iudici, & iudex tradat te ministro: & in carcerem mittaril.*

25. Accordez-vous au plutôt avec votre adversaire pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur que votre adversaire ne vous livre au juge, & que le juge ne vous livre au ministre de la justice, & que vous ne soyez mis en prison.

COMMENTAIRE.

vous défend la haine, la colère, les injures, les paroles outrageantes. Et plus que cela: Je vous dis que si vous offrez votre hostie près de l'autel, & que dans le même moment vous vous souveniez que votre frere a quelque peine contre vous, vous devez laisser là votre offrande, & courir vous reconcilier avec votre frere. Je ne dis pas: *Si vous avez quelque chose contre votre frere*, quittez toute haine, & toute aigreur; c'est une obligation dont vous ne pouvez vous dispenser; mais, *Si votre frere a quelque chose contre vous*. Il ne vous suffit pas d'aimer votre prochain; Si vous l'avez offensé, vous devez lui faire satisfaction, & lui rémoigner au dehors de l'amitié, & de la bienveillance. Sans cela ne vous flattez point que Dieu agréé vous offrandes; (a) & si c'est lui qui vous a offensé, ne laissez point de l'aller trouver, & de le prévenir: vous en aurez un double mérite. Le premier, de la patience; & le second, de la charité que vous aurez exercée envers lui. (b) Si à cause de l'éloignement vous ne pouvez pas aller à lui, ou que pour quelque autre cause il ne soit pas expédient que vous fassiez cette démarche, vous devez être dans la disposition du cœur de le faire; sans cela il n'y a point d'offrande, qui expie votre péché.

On doit remarquer qu'il s'agit ici des sacrifices volontaires & de dévotion, qui se pouvoient remettre, & différer; & non pas des sacrifices d'obligation commandés par la Loi. Ces derniers, régulièrement ne regardoient pas les particuliers; mais les Prêtres, & les Ministres du Seigneur. Les Juifs ont une coutume qui a quelque rapport à ce qu'on lit ici. Lorsque deux personnes sont mal ensemble, il arrive quelquefois que l'une des deux ne pouvant autrement fléchir son adversaire, va fermer le livre de prières, dont le Chantre se sert dans la Synagogue, & aussitôt toute l'assemblée cesse de prier, jusqu'à ce que ces personnes soient parfaitement reconciliées: si elles ne peuvent s'accorder, l'assemblée s'en retourne sans faire sa prière; & si elles demeurent irréconciliables,

(a) Vide Chryst. & Jeronym. & Auth. oper. imperf. hic. & Aug. l. 2. de Serm. Domini in monte n. 27.

(b) Chryst. hic, & Auth. oper. imperf. Ne dicas: Ille mihi nocuit, non ego illi: Ille mihi

faciendū debet, non ego illi. Si pro gloria salutis tua jobis te Dominus amicitiam facere, magis nocuit debet rogare, ut duplicem gloriam consequaris: unam, quia nocuit es; alteram, quia prior rogasti.

26. *Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrante.*

26. Je vous dis en vérité que vous ne sortirez point de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole.

COMMENTAIRE.

on demeure sans prières pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'on ait pris d'autres voyes pour les conduire à un accord.

ÿ. 25. *ESTO CONSENTIENS ADVERSARIO TUO, &c.* *Accordez-vous avec votre adversaire, pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur que votre adversaire ne vous livre au Juge.* L'adversaire, ou la partie avec qui nous sommes en procez, ou le créancier à qui nous devons, est notre prochain, de qui nous avons été offensés. (a) Le Juge devant qui nous devons paroître, est Dieu même; le chemin, est la vie présente; la prison dont on nous menace, est le Purgatoire selon les uns, (b) & l'enfer selon les autres. (c) Quelques-uns (d) veulent que cet adversaire soit le démon; d'autres, (e) la chair qui combat contre l'esprit; d'autres, (f) la Loi avec laquelle nous devons nous accorder, en vivant d'une manière conforme à ses préceptes. D'autres (g) enfin, nos ennemis, nos persécuteurs, ceux qui ravissent nos biens. Nous devons conserver la paix avec toutes ces sortes d'adversaires, si nous voulons éviter la rigueur des jugemens de Dieu.

JESUS-CHRIST fait ici allusion à la manière de procéder en justice parmi les Hébreux. Le demandeur faisoit lui-même sa partie, & l'amenoit au Juge. S'il faisoit quelque difficulté, on demandoit main-forte. L'affaire se jugeoit sommairement: l'accusateur plaïdoit lui-même sa cause; le défendeur répondoit; le Juge prononçoit la sentence, & l'Huissier sur le champ la faisoit exécuter. Le Sauveur conseille au défendeur de s'accorder avec sa partie, avant qu'il paroisse devant le Juge, & pendant qu'ils sont en chemin, pour aller se présenter devant son tribunal. Si le Juge entre en connoissance de l'affaire, il ne sera plus libre de venir à un accommodement. Il faudra payer jusqu'au dernier denier. On voit à peu près la même forme de procédure dans l'histoire de Ruth. (h) Les Mahométans la pratiquent encore aujourd'hui, & les Romains anciennement l'exerçoient de même. (i) *Si in jus vocatus, nō it, anteflatus manum injicito; aurem anteflati capito.*

(a) Ambros. l. 7. in Luc. Vide & Chryso. ad ÿ. 23 & 24.

(b) Origen. in Jerem. homil. 12. Vide & Aug. l. 1 de Serm. Domini in monte n. 24.

(c) Aug. lib. 1 de Serm. Domini in monte.

(d) Clem. Alex. l. 4. Strom. Tertull. lib. de anima Quidam apud Ieron. & apud Chryso.

(e) Athan. qu. 69. Juvencus & quidam apud Ieron. & apud Hil. & apud Aug.

(f) Aug. lib. 1. de Serm. Domini. B. en Ser. 124. de Divers. Anselm & Brd. hic.

(g) Basil. Regul. brevior. Chryso. hic.

(h) Ruth. iv. 1. & seq.

(i) Lees xii. Tabul. aliis. Si vis vocatiōni fiat, antefl. minor; nō it, aurem capito anteflati. Horat. Sat. l. 1. Sat. x. ... Licet anteflati

Ego verò Oppono auriculam; rapit in jus; clamor utriusque.

27. *Audistis, quia dictum est antiquis: Non machaberis.*

28. *Ego autem dico vobis: quis omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam machabatur est eam in corde suo.*

27. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne commettrez point d'adultère.

28. Mais moi je vous dis, que quiconque aura regardé une femme avec un mauvais désir pour elle, a déjà commis l'adultère dans son cœur.

C O M M E N T A I R E.

§. 26. **NOVISSIMUM QUADRANTEM.** *Que vous n'ayez payé la dernière obole.* Ceci montre qu'il s'agit d'un débiteur traduit en justice par son créancier. *La dernière obole*, ou *le dernier quart*, est la plus petite des monnoyes. Le *quadrans* est la quatrième partie de l'as; il valoit, dit-on, deux deniers, & un quatrième de nôtre monnoye.

§. 27. **DICTUM EST ANTIQUIS: NON MOECHABERIS, &c.** *Il a été dit aux anciens; Vous ne commettrez point d'adultère.* Mais moi je vous dis que quiconque aura regardé une femme avec un mauvais désir pour elle, a déjà commis un adultère dans son cœur. De même que le Sauveur a déjà condamné dans les versets précédens non seulement le meurtre, & les violences; mais aussi la colère, l'inimitié, le désir de vengeance, les discours injurieux; aussi en cet endroit il nous apprend que la perfection de la Loi de Moÿse ne consiste pas seulement à ne pas commettre d'adultère, & d'action honteuse; mais aussi à ne pas même former de mauvais desirs, & à ne pas donner à ses yeux la liberté de voir des objets capables de nous faire naître de mauvaises pensées. La volonté de commettre le crime, est réputé pour le fait; & dans l'école de JESUS-CHRIST on ne met point de différence entre vouloir commettre le crime, & le commettre en effet. Dieu ne juge des actions, que par le cœur, & par la volonté.

Les Pharisiens, comme on l'a déjà remarqué, (a) ne comptoient point les mauvaises pensées pour péchez. Par une suite naturelle de ce principe, ils croyoient qu'il n'y avoit que l'adultère consommé, & les autres actions de cette nature, qui fussent condamnées par le précepte: *Vous ne commettrez point d'adultère.* Les mêmes Docteurs ne croyoient point que la simple fornication fût comprise sous cette défense. (b) Ce n'est que par la tradition, & les ordonnances des anciens qu'ils se la croyoient défendue. Il y a des Rabbins qui enseignent que cette défense ne commença qu'au tems du consuïtoire des Asmonéens. JESUS-CHRIST est venu réformer

(a) Voyez sur le §. 20.

(b) Vide Grot. ad explicat. Decalogi Exod.

more Nebuch p. 3. Selden de jure N. & Gent. l. 6. c. 12. & lib. 7. c. 5.

xx. Scalig. animadv. ad Euseb. p. 149. Maimon.

29. *Quia si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, & projice abs te: expedit enim tibi, ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum mittatur in gehennam.*

29. Que si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le, & jetez-le loin de vous, car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse, que tout votre corps soit jetté dans l'enfer.

COMMENTAIRE.

tous ces abus, & ces relâchemens. Il remet les choses dans l'ordre naturel, & condamne, non-seulement toutes les actions honteuses, contraires à l'honnêteté, & à la pudeur; mais aussi les desirs, les pensées, les regards, & tout ce qui peut blesser l'ame, & souiller le cœur. Il veut qu'un Chrétien ait, non-seulement le corps, mais aussi les yeux, & le cœur chaste: (a) car dans ces rencontres les yeux sont les premiers criminels. (b)

*Qui videt, is peccat: Qui te non viderit, ergo
Non cupiet: facti crimina lumen habet.*

¶ 28. SI OCVLVS TVVS DEXTER SCANDALIZAT TE. Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le, & jetez-le loin de vous. C'est une suite de ce qu'il a dit au §. précédent. Evitez les regards trop curieux, volontaires, délibérez, accompagnez de mauvais desirs, de peur qu'ils n'allument en vous un feu criminel. (c) Si votre œil droit vous est un sujet de chute, arrachez-le; privez-vous des plus innocens plaisirs, s'ils vous sont une occasion de piège. Faites un pacte (d) avec vos yeux, de ne regarder pas même une vierge. Si vous vous trouvez lié avec une personne d'un autre sexe par des liens de l'amitié, de la parenté, par les charmes de la conversation, & d'un commerce honnête & permis, & que vous vous aperceviez que vos yeux séduisent votre cœur; ou que votre cœur conçoit une tendresse dangereuse; arrachez-vous de cet objet de votre attachement. (e)

D'autres donnent à ce précepte un sens plus étendu. De même que dans la médecine, dès qu'un membre commence à se gangréner, & qu'on ne peut plus le conserver sans s'exposer au danger de perdre la vie; on ne fait nulle difficulté de le retrancher. Ainsi dans la morale quand il s'agit du salut de notre ame, nous devons nous priver de tout ce que nous avons de plus cher, & de plus tendre; nous devons réprimer nos pen-

(a) Pericles ad Sophocli. Τὸ Σώψρον ἔσθ' ἴσχυς ἢ πῦρ ἢ χυμὸς ἀνά, καὶ τὸ ἄστρο ἴσχυς καὶ τὸ ἰατρὸν θεῶν.

(b) Propert. Eleg. 2.

(c) Vide Chrysoſt. ad §. 28. & Auguſt. & Ieronym. ibidem.

(d) Job. xxxi. 1. *Peppi paffum cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.*

(e) Chryſoſt. hic, & Auber Oper. imperſeñt.

30. *Et si dextra manus tua scandalizate, abscide eam, & projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum eat in gehennam.*

31. *Dictum est autem: Quicumque dimiserit uxorem suam, det ei libellum repudii.*

30. Et si votre main droite vous scandalise, coupez-la, & la jetez loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse, que tout votre corps soit jeté dans l'enfer.

31. Il a été dit encore: Quiconque veut quitter sa femme, qu'il lui donne un écrit de divorce.

COMMENTAIRE.

chans, & mortifier nos passions; (a) nous séparer de nos meilleurs amis, (b) de nos parens, des personnes avec qui nous avons de plus fortes liaisons. (c) On peut entendre tout cela sous le nom de l'œil droit. Mais la première explication que nous avons apportée paroît la plus littérale, & la mieux liée avec ce qui précède.

ÿ. 30. SI DEXTRA MANUS TUA, &c. *Si votre main droite vous scandalise, coupez-la, & jetez-la loin de vous.* Ce verset est une suite du précédent, & on doit l'expliquer dans le même sens. Il y a quelques anciens exemplaires Grecs où il ne se lit point. (d)

ÿ. 31. DICTUM EST: QUICUMQUE DIMISERIT UXOREM, &c. *Il a été dit encore: Quiconque veut quitter sa femme, qu'il lui donne un écrit de divorce.* Le divorce fut permis aux Juifs, pour prévenir de plus grands maux. Dieu ne l'accorda qu'à la dureté de leur cœur. (e) Les motifs du divorce ne sont point distinctement marquez dans Moÿse; (f) il dit simplement: *Si quelqu'un a épousé une femme, & qu'elle ne trouve pas grace à ses yeux, à cause de quelque défaut, qu'il lui donne un écrit de divorce.* Mais nôtre Sauveur limite cette permission au seul cas d'adultère, & encore, suivant le sentiment de la plupart des Peres, & des Interpretes, ne permet-il pas aux parties séparées dans ce cas, avec les formalitez requises, de se remarier à d'autres: Il déclare qu'un tel mariage seroit un adultère perpétuel. Nous avons traité la matière du divorce dans une Dissertation particulière, à la tête du Deutéronome.

Quelques anciens ont crû que dans le cas d'adultère le divorce étoit non-seulement permis, mais même ordonné; & que celui qui retenoit une femme convaincuë d'adultère, étoit un infame, & un méchant,

(a) Ieronimus in Matth.

(b) August. lib. 1. de Sermonibus Domini in Monte.

Vide & Origenem in Matth.

(c) Hilar. Theophylastus. hinc. Cyrillus. lib. 12. in Joan.

(d) Deess in Cantabrig. Good. Colbert.

2259.

(e) Matth. XIX. 3. 8.

(f) Deut. XXIV. 1.

31. *Ego autem dico vobis : Quia omnis, qui dimiserit uxorem suam, exceptâ fornicationis causâ, fecit eam moechari : & qui dimissam duxerit, adulterat.*

32. Et moi je vous dis, que quiconque aura quitté sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir adultère; & que quiconque épouse celle que son mari aura quittée, commet un adultère.

COMMENTAIRE.

On fonde ce sentiment sur ce passage qu'on lit dans le Grec, & dans le Latin; mais non pas dans l'Hébreu des Proverbes : (a) *Celui qui restient une femme adultère, est un insensé, & un impie.* Et sur cet autre de l'Ecclesiastique : (b) *Arrachez une telle femme de votre chair, de peur qu'elle ne continuë à abuser de votre bonné.* Les Rabbins (c) croyent qu'un homme offense Dieu, s'il demeure avec sa femme, dont il connoit le crime, quoique faute de preuves juridiques, il ne la puisse convaincre en Justice. Il y a des Conciles (d) qui ordonnent aux maris de quitter leurs femmes adultères; celui d'Elvire y oblige les Clercs, sous peine d'être privés de la communion, même à la mort. Hermas (e) dans le second Livre du Pasteur, S. Basile, (f) S. Jérôme, (g) saint Augustin, (h) saint Hilaire, (i) sont pour le divorce dans ces cas. On peut joindre aux Loix de l'Eglise, les Loix civiles des Grecs, & des Romains. Celles d'Athènes portent : (k) *Qu'un mari ne peut demeurer avec sa femme surprise en adultère, s'il ne veut passer pour infame.* Et dans le Droit Romain (l) il est dit que celui qui épouse, ou qui reprend une femme convaincuë d'adultère, est puni selon la Loi Julia, de la peine des corrupteurs, & des vendeurs de la jeunesse. Mais les Peres, & les Théologiens enseignent plus communément, que JESUS-CHRIST permet simplement; mais n'ordonne pas le divorce, même dans le cas d'adultère. On peut voir nôtre Commentaire sur les Proverbes XVIII. 23.

ψ. 32. *ET QUI DIMISSAM DUXERIT, ADULTERAT. Quiconque épouse celle que son mari aura quissée, commet un adultère.* Saint Augustin (m) remarque que ces paroles ne se trouvent point dans quelques exemplaires Latins, parce que le sens en est déjà contenu dans celles qui

(a) Prov. XVIII. 23. Ο δὲ κολίος ποικιλιῶν δα, ἀπίος, καὶ ἀπίος. Vulg. *Qui tenet adulteram, stultus est & insipiens.*

(b) Eccl. IV. 16.

(c) Vide Selden. *uxor. Hebr. lib. 3. c. 13.*

(d) Concil. Neocaz. can. 8. Eliberit. c. 65. in Trullo. cap. 87.

(e) Hermas, lib. 2. *Pastor. mand. 4.*

(f) Basil. can. 9. & 21.

(g) Chrysostr. in cap. XIX. *Math.*

(h) August. lib. 1. *Retract. cap. 19.*

(i) Hilar. in *Math. v. ψ. 32.*

(k) Demosth. *orat. in N. aram.* Ἐπιδαὸν ἴλας τῶν ποινῶν, καὶ ἰδέσθαι τὸ ἴδιον ἐπιδικασίῳ τῆ γυναικί. Ἐν δὲ ἐπιδικασίῳ ἀποδοτέον.

(l) *Lege v. C. tit. Eodem C. prater DD. Quis adulterii damnatus, si quoscunque mox pernam capitalem evaserit, sciens duxerit, vel reduxerit, lego Julia, ex causa Lunecini puniatur.*

(m) August. apud Mill. *hic.*

33. *Iterum audistis quia dictum est antiquis: Non perjurabis: reddes autem Domino juramenta tua.*

33. Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne vous parjurez point; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur, des sermens que vous aurez faits.

COMMENTAIRE.

précédent. On ne les lit point aussi dans l'ancien manuscrit Grec & Latin de Cambridge.

ÿ. 33. **DICTUM EST ANTIQUIS: NON PERIURABIS, &c.** Il a été dit aux Anciens: Vous ne vous parjurez point; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des sermens que vous aurez faits. Et moi je vous défend de jurer en aucune sorte. La Loi défendoit le parjure; (a) elle défendoit de jurer faussement, ou en vain; (b) elle ordonnoit d'accomplir les promesses qu'on avoit faites avec serment. (c) Le serment étant un acte de Religion, Dieu vouloit qu'il se fît en son nom; (d) & défendoit de jurer au nom des Dieux étrangers. (e) Voilà quelle étoit la disposition de la Loi à cet égard. (f)

Les Pharisiens interprétoient mal ces ordonnances. Ils enseignoient que tout jurement qui n'étoit point sorti du cœur, & qui étoit simplement proféré de bouche, n'obligeoit point, non plus que ceux où le nom de Dieu, ou de ses propriétés n'entroit point. Qu'on pouvoit hardiment se parjurer, quand on n'employoit dans son serment le nom des créatures, comme du ciel, de la terre, de sa tête, &c. & plus, ils se croyoient les juremens indifféremment permis, & pour les moindres sujets. 1°. Pourvu qu'ils ne blessassent pas la vérité évidemment connue. 2°. Pourvu qu'ils ne jurassent point pour assurer une chose trop évidente, & trop manifeste, comme si à midi on faisoit serment qu'il est jour. 3°. Si l'on juroit de faire une chose impossible; & 4°. De faire une chose illicite. Voilà les limitations que les Docteurs Juifs apportent à la Loi, qui défend de jurer en vain.

Le Fils de Dieu pour rétablir la Loi dans sa pureté, défend de jurer. *Non jurare omnino.* Ces paroles ont été prises diversement; les uns ont crû qu'il falloit les expliquer sans restriction; que le jurement étoit toujours mauvais, & n'étoit jamais permis. Les premiers Chrétiens observoient cela à la lettre, comme on le voit dans Eusèbe, (g) dans Tertul-

(a) Levit. XIX. 12.

(b) Exod. XX. 7.

(c) Num. XXX. 8.

(d) Deut. VI. 13. Jerem. IV. 2.

(e) Exod. XXIII. 13.

(f) Vide Selden. de Synedriis lib. 2. cap. 32. art. 7. Grot. hic. Vide infra Matth. XXIII. 16. 17. 18.

(g) Eusèb. Hist. Eccl. lib. 6. cap. 4.

lien, (a) dans saint Chrysoſtome, (b) ce dernier établit ce ſentiment en une infinité d'endroits. Saint Baſile, (c) ſaint Jérôme, (d) L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu, (e) S. Epiphane, (f) Théophylaète, Euthyme, & Occumenius ſur S. Matthieu, appuient la même opinion. C'eſt de cet endroit de l'Evangile que quelques Pélagiens de Syracuſe, du tems de ſaint Auguſtin, (g) & long-tems depuis les Vicleſites, & au ſiècle dernier les Anabatites, ont pris leur ſentiment, qu'il n'eſt jamais permis de faire ſerment. On a voulu imputer le même ſentiment à ſaint Hilaire; (h) mais on l'a bien juſtifié de ce reproche.

Mais les Apôtres, & la plupart des Peres, n'ont jamais entendu que le jurement fut entièrement interdit à toutes ſortes de perſonnes, & en toutes ſortes de rencontres. On avoué qu'il ſeroit beaucoup meilleur de ne jurer jamais; il ſeroit à ſouhaiter que la bonne foi, la ſincérité, l'amour de la vérité, & de la juſtice regnaſſent de telle ſorte dans le Chriſtianiſme, qu'on ne fût jamais dans la néceſſité ni d'exiger, ni de rendre le ſerment, & que la ſimple parole fut auſſi forte que les plus grands juremens. (i) Enfin il faudroit obſerver à la rigueur ce que dit ici JESUS-CHRIST, juſques dans les choſes de petite importance, & dans les moindres intérêts de la vie. Et c'eſt apparemment ce que les Peres que l'on a cité avoient en vûe; en condamnant abſolument les juremens; ils vouloient corriger l'abus ſi ordinaire de jurer pour des choſes de néant, & pour des intérêts de nulle conféquence.

Il va toujours mieux, ſelon ſaint Auguſtin, (k) ne pas jurer même en diſant la vérité, que de s'expoſer au parjure, en contractant l'habitude de jurer ſouvent. *Melius quippe nec verum juratur, quàm jurandi conſuetudine, & in perjurium ſape caditur, & ſemper perjurio propinquatur.* Le jurement qui ſe fait dans des rencontres importantes, n'eſt pas un crime, pourvû qu'il ſoit dans la juſtice, & dans la vérité; mais il eſt toujours à craindre, à cauſe du danger du parjure: (l) *Non quia verum jurare peccatum eſt, ſed quia pejerare immane peccatum eſt.* Les Eſſéniens, dont parle Joſeph, (m) étoient de ſi bonne foi, que leur parole valoît

(a) Tertull. lib. de Idolol.

(b) Chryſoſt. Homil. ix. in Acta. Homil. xv. in Genef. & Homil. xvii. in Matth. & paſſim.

(c) Baſil. in Pſalm. xiv.

(d) Leronym. in hunc locum.

(e) Author. Op. imperſecti. hic.

(f) Epiphane. in Ponar lib. 1.

(g) Apud Auguſt. Ep. olim 28. nunc 156. & 157.

(h) Vide Hilar. in Matth. & Not. Conſtantii.

(i) Auguſt. in Ep. ad Galat. cap. 1. § 202. Non eſt contra præceptum juratio qua à malo eſt, non jurantis, ſed incredulitatis ejus, cui jurare cogitur.

(k) Auguſt. Ep. 157. n. 40.

(l) Auguſt. Ep. 147. nov. Edit.

(m) Joſeph. de Belle Judaor. lib. 1. cap. 12. in Latino. in Græco. Πῶς πῶς τὸ ἰσθίον τῶν ἀσθενῶν ἰσχυροτέρη ἔσται. Το δὲ ἰσθίον αὐτοῖς μεγαλύτερον, καίτοι τὸ τῆς ἀπειρίας τῶν ἀσθενέστερον.

34. *Ego autem dico vobis, non jurate omnino, neque per caelum, quia thronus Dei est :*

34. Et moi je vous défend de jurer en aucun sorte, ni par le ciel; parce que c'est le trône de Dieu :

COMMENTAIRE.

mieux que les plus religieux sermens. Aussi avoient-ils horreur du jurement, comme d'une chose en quelque sorte plus mauvaise que le parjure. Les Payens mêmes ont compris que le sage, & l'honnête homme ne devoit jamais jurer que dans la dernière nécessité. (a) Ne jurez jamais, ni vrai, ni faux, disoit Charyle. (b) Si les Apôtres, (c) & les plus grands Saints de la nouvelle alliance, (d) ont quelquefois juré, ce n'a été que malgré eux, & forcez par l'incrédulité de ceux à qui ils parloient. (e)

REDDES AUTEM DOMINO IURAMENTA TUA. *Vous acquittez envers le Seigneur les sermens que vous avez faits.* Ces paroles peuvent avoir deux sens : Le premier, qu'il faut accomplir les promesses, & les vœux qu'on a faits au Seigneur, suivant ces paroles des Nombres : (f) *Si quelqu'un a fait un vœu au Seigneur, & s'est engagé par serment ; il ne négligera point sa promesse, mais il accomplira ce qu'il aura promis.* Le second, qu'il faut jurer au nom du Seigneur, lorsqu'on est obligé de jurer ; ce qui est semblable à cette loi du Deutéronome : (g) *Vous craignez le Seigneur votre Dieu ; vous ne servirez que lui seul, & vous jurez en son nom.* C'est en ce dernier sens que l'Auteur de l'Ouvrage imparfait l'explique. Saint Chrysostome dit que ces mots signifient que celui qui jure, doit dire vrai.

¶ 34. NEQUE PER COELUM. *Ne jurez point par le Ciel, parce que c'est le trône de Dieu.* Philon (h) témoigne que de son tems on juroit quelquefois par la vie de son pere, & de sa mere, s'ils étoient vivans ; ou par leur mémoire, s'ils étoient morts. Il approuve ces sortes de juremens, & dit qu'il vaut bien mieux jurer de cette sorte, que de prononcer le nom de Dieu. Il ajoute pour confirmer cet usage, qu'un ancien Patriarche a juré par la frayeur de son pere. Il dit de plus, que les plus pieux

(a) *Epictet. Enchirid. Pythagor. apud Laërt. lib. 8.*

(b) *Charil. apud Stobaeum serm. 27. Οπισσὺν ἂν ἀδίκως χριστὸν ἐπιδοῦναι, ἢ οὐ δίκαιον.*

(c) *Vide Rom. 2. 9. & 1. Cor. xi. 31. & Galat. 1. 20. & Philipp. 1. 8.*

(d) *Athan. Apolog. ad Const. Imper. Irenyem. nullus in locis.*

(e) *Vide August. in Epist. ad Galat. 1. 7. 20. & lib. 1. de Serm. Domini in Monte, n. 51.*

(f) *Num. xxx. 3. & Deut. xxiii. 21. & ita Interpp. passim.*

(g) *Deut. vi. 13.*

(h) *Philo de Specialib. Legib. initio. Ομοῦναι καλεῖται ἢ προσεῖν, ζῶντων ἀπὸ ὄψεως, τελευτησάντων δὲ τῶν προτέρων. . . . Ανομιλοῦνταί τινες ἐν τῷ νόμῳ τοῦ ἀρχαίου. . . . ἐπιδοῦναι τῷ θεῷ τὴν ψαλῆν. . . . Περὶ οὗτων τῶν ἀνομιλιῶν τοῦτον ἔχει ἢ ἡελῶδες, . . . ἀπὸ τῆς, ἔστιν ἡ, ἀίθερος, ἀίθρη. Vide & Origen. lib. 6. contra Celsum.*

35. *N: que per terram, quia scabellum est pedum eius: neque per Ierosolymam, quia civitas est magni Regis:*

36. *Neque per caput tuum iuraveris: quia non potes unum capillum album facere, aut nigrum.*

35. Ni par la terre, parce qu'elle sert comme d'escabeau à ses pieds; ni par Jérusalem, parce c'est la ville du grand Roi:

36. Vous ne jurerez pas aussi par votre tête; parce que vous n'en pouvez rendre un seul cheveu blanc, ou noir.

COMMENTAIRE.

avoient beaucoup de peine à se résoudre à faire serment, & que souvent après avoir proféré les premiers mors de la formule, ils n'achevoient point: ou qu'au lieu de dire, par exemple, que Dieu, ou le Très-haut me punisse, ou me secoure; ils prenoient le nom du ciel, de la terre, du Soleil, ou du monde. Saint Justin le Martyr rapporte un jurement, par le ciel, tiré des prétendus vers d'Orphée. (a) Les Juifs employent encore ce serment dans leurs Livres. (b)

JESUS-CHRIST défend tout cela, dans la vûe d'éloigner le danger du parjure. Le ciel en lui-même n'est qu'une créature insensible, qui ne mérite pas qu'on le prenne à rémoin du serment. Dieu veut que si l'on jure, ce soit en son nom. (c) De plus, le Ciel est le trône de Dieu. C'est donc toujours manquer au respect qui est dû à la Divinité, de faire serment par le ciel; c'est offenser Dieu, de le violer. Jurer par la terre, c'est faire un serment vain, & superstitieux; si l'on ne la considère qu'en elle-même, & sans rapport à Dieu. Et si on la regarde comme l'escabeau des pieds du Seigneur, c'est blesser le respect infini qui est dû à sa Majesté, de jurer vainement par la terre. Il en faut dire de même du serment qui se fait par Jérusalem, ou par sa propre tête. Ces choses prises matériellement, & faisant abstraction de Dieu, ne sont point capables d'être témoins de nos sermens. Mais considérées par rapport à Dieu, elles sont au-dessus de nôtre portée, & Dieu est toujours offensé par ces sermens, s'ils sont faux, ou inutiles. En ce sens il n'y a aucun serment qui ne blesse l'honneur qui est dû au Créateur, puisqu'il est le maître de toutes les créatures, & qu'elles ne subsistent que par lui. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Mathieu, regarde tous ces juremens, comme des espèces d'idolâtries. *Idololatram se facis omnis qui per aliquid aliud à Deo juras, etiamsi jurare liceret, quia non reddit Domino Deo suo juramenta sua.*

Il semble que les Hébreux avoient imité des Payens ces sermens, par

(a) Justin Martyr. Exhort. ad Græc. p. 16. Ex Orphæo. Οὐρανὸν ἑπιπέμει τὸ θεῶν πνεῦμα καὶ οὐκ ἔστιν ἄλλο.

(b) R. bb. Baba Berachoth, fol. 55. Talmud.

trois. Schénoth. c. 4. Vide Maim. & Ligfoot. Hor. Hebr. & Sanhedr. c. 3. balac. 2.

(c) Dent. vi. 13.

37. *Sit autem sermo vester, est, est, &c.* Mais contentez-vous de dire : Cela est, cela est, ou : Cela n'est pas, cela n'est pas. Car ce qui est de plus, vient du mal.

COMMENTAIRE.

le ciel, par la terre, la mer, le soleil ; *Terram, mare, sidera juro* ; (a) par leur propre tête, par la vie des Princes. Joseph dans l'Egypte jure par la vie de Pharaon. (b) On vouloit contraindre les premiers Chrétiens, de jurer par la tête, ou par le génie des Empereurs. (c) Dans Aristophane on voit le serment, *par le Ciel* ; (d) & dans Sophocle, *par l'Olympe* ; (e) & dans Virgile, Alcanius jure par la tête d'Anchise son ayeul.

Per caput hoc juro, per quod pater ante solebat.

Et Martial : (f)

Per tua jurares sacra, tuumque caput.

Et les Romains juroient par Jupiter la Pierre (g) *Jurabo per Jovem Lapidem Romano vetustissimo more.* Les anciens Princes de la Grèce juroient par leur sceptre.

¶ 37. *SIT AUTEM SERMO VESTER, EST, EST, &c.* Mais contentez-vous de dire : *Cela est, cela est, ou : Cela n'est pas, cela n'est pas.* Car ce qui est de plus, vient du mal. Lorsque vous êtes interrogé, & que vous êtes obligé de rendre témoignage à quelque chose, dites simplement : Qu'elle est, ou n'est pas telle. Répondez, oui, ou, non, sans aucun serment. Si vous y ajoutez quelque chose, cela ne peut venir d'une mauvaise cause. Il y a toujours quelque danger à jurer, même lorsque l'on ne dit rien que de vrai. Le Sauveur ne dit pas que toute affirmation avec serment est mauvaise ; mais seulement qu'elle vient d'une mauvaise source. Qu'elle est produite ou par la défiance de celui à qui vous parlez, (b) ou par votre propre légèreté, & par le peu de respect que vous avez pour la sainteté du serment, ou par une mauvaise habitude de jurer. (i) Plusieurs Peres Grecs (k) entendent ces mots ; *à malo est*, comme s'il y avoit : *Cela vient du démon.* C'est le démon qui a introduit le trop fréquent usage des juréments. Platon (l) désapprouvoit fort l'habitude de jurer. Il ne vouloit pas qu'on proférât indifféremment le nom des Dieux.

(a) Virgil. *Æneid.* XII.

(b) Genes. XLII. 15.

(c) Tertull. *Apolog.*

(d) Aristoph. *Plut.* Nē tōi ē' ois.

(e) Sophocl. *Antig.* Oū tōi ē' ois.

(f) Martial.

(g) Apul. *de Dio Socratis.*

(h) Vide August. lib. 1. de *Serm. Domini in Monte.*

(i) Philo de Legib. Oū ē' ois tōi ē' ois. & ois tōi ē' ois. & ois tōi ē' ois.

(k) Epiphon. lib. 1. Panar. Chryss. in Psal. v. O Homil. XIX ad Popul. Antioch & alibi. Græc. Eū tōi ē' ois tōi ē' ois. Cod. B. d. S. d. 2. Clem. Alex. *Pædag.* lib. 2. cap. 10. Nyssem. Eū tōi ē' ois tōi ē' ois.

(l) Plato, de Legib. lib. XI.

38. *Andistis quia dictum est : Oculum pro oculo, & dentem pro dente.*

38. Vous avez appris qu'il a été dit : Oeil pour oeil, & dent pour dent.

COMMENTAIRE.

ÿ. 38. OCULUM PRO OCULO, ET DENTEM PRO DENTE. *Il a été dit : Oeil pour oeil, & dent pour dent.* Cette Loi est en termes exprés dans Moÿse. (a) Il est aisé de comprendre que l'intention du Législateur ne fut jamais qu'elle s'exécûtât dans la rigueur de la lettre. Il permettoit simplement, ou plutôt, il toleroit la vengeance jusqu'à une certaine mesure. Il vouloit bien que les Juifs poursuivissent devant les Juges, & suivant les régles, la satisfaction des injures qu'on leur auroit faites dans leur corps, ou dans leurs biens. Mais il ne leur en laissoit pas le jugement, ni la disposition. Il mettoit des bornes à leurs ressentimens, & à leurs emportemens, empêchant qu'ils n'exigeassent une peine plus grande que l'injure qu'ils avoient reçüe. Ainsi c'étoit plutôt une loi de clémence, que de violence, comme le remarque saint Chrysostome. (b)

Les Docteurs Hébreux n'en demeueroient pas là, ils se croyoient la vengeance permise, au moins jusqu'au talion. Ils ne s'en faisoient nul scrupule, en demeurant dans les termes de la Loi. Les Saducéens mêmes en exigeoient l'exécution littérale, ne permettant pas qu'on y apportât ni tempéramment, ni limitation; ne faisant pas attention que la même Loi qui tolère le talion, condamne la vengeance, & déclare qu'elle appartient à Dieu; (c) & qu'encore que Dieu ne décernât aucune peine contre ceux qui se pourvoyoient en Justice, contre ceux qui leur avoient fait tort, toutefois il désapprouvoit extrêmement l'esprit de vengeance, & le défaut de charité, qui se rencontre d'ordinaire dans ceux qui attaquent leurs ennemis, en réparation de tort, ou d'honneur.

JESUS-CHRIST révoque ici la tolérance, ou la permission que la Loi sembloit avoir accordée aux Hébreux: *Non modo vicem sed etiam ultionem, etiam recordationem, & recognisitionem injurie prohibet*, dit Tertulien. (d) Et il confirme la Loi du Lévitique: (e) *Vous ne rechercherez point la vengeance, & vous oublierez les injures que vous aurez reçues, ou le tort qu'on vous aura fait.* Mais comme il s'enfuiroit de là de très-grands inconvéniens, & qu'au milieu de la corruption qui regne dans le monde, on verroit bien-tôt la justice, & l'innocence opprimées, s'il n'étoit jamais permis de se défendre, & de repousser la force par la for-

(a) Exod. XXI. 24. Levit. XXIV. 10. Deut. XIX. 21.

(b) Chrysoft. in Matth. hic. Vide Tertull. contra Marcion. Lib. 4. & 5.

(c) Deut. XXXII. 35. *Mea est ultio, & egredietur in me.* Psal. XCIII. 1. *Deus ultionum Dominus.*

(d) Tertull. contra Marcion, lib. 4.

(e) Levit. XIX. 18.

39. Ego autem dico vobis, non resistere in malo : sed si quis te percusserit in dexteram maxillam tuam, praebe illi & alteram :

39. Et moi je vous dis de ne point résister au mal que l'on vous veut faire : mais si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre.

COMMENTAIRE.

ce, ou du moins par les voyes de Justice. Les Peres, (a) & les Interprètes expliquent la pensée de JESUS-CHRIST, en disant, que la perfection du Christianisme, est de souffrir les injures, non-seulement patiemment, mais avec joye; de ne point résister à ceux qui nous persécutent, mais de prier pour eux, & de leur rendre le bien pour le mal. Toutefois qu'il y a des cas où l'on peut, & même où l'on doit quelquefois pour l'amour de la justice, & de la vérité, sans blesser ni la charité, ni les Loix de l'Evangile, résister au mal, détruire les fausses accusations qu'on forme contre nous; demander la réparation du tort qui nous est fait, en réprimant en nous-mêmes les desirs de vengeance, & demeurant dans la préparation du cœur, prêt à tout endurer, plutôt que de perdre la charité, ou de la faire perdre à notre prochain.

JESUS-CHRIST lui-même, & ses Apôtres n'ont pas pratiqué dans toute la rigueur de la lettre, ce qui est ordonné ici. Lorsqu'on donna un soufflet au Sauveur, il ne tendit pas l'autre joue. (b) Lorsqu'on l'accusa de chasser les démons au nom de Belséub, (c) & d'être un Démoniaque, il s'en défendit. (d) Saint Paul se justifia plus d'une fois devant les Juges; (e) il réfuta les faux bruits qu'on répandoit contre lui; il appella à César. (f) JESUS-CHRIST n'ordonne pas à ses Disciples, lorsqu'ils seront devant les Tribunaux, de se taire, & de se laisser condamner sans se défendre; mais simplement, de ne pas étudier ce qu'ils auront à dire; parce que l'Esprit saint leur fournira sur l'heure, ce qu'ils devront avancer pour leur défense. (g) Saint Paul n'approuve pas que les Corinthiens ayent des disputes, & des procès; mais aussi il ne leur en fait pas un crime. Il trouve seulement mauvais qu'ils plaident devant des Payens, & des étrangers; (h) & il leur conseille de conserver la paix, autant qu'ils pourront avec tout le monde. (i)

ψ. 39. NON RESISTERE MALO. Je vous dis de ne pas résister au mal que l'on vous fait. (k) Non-seulement je vous défend la vengeance, &

(a) Vide August. lib. 1. de Serm. Domini in Monte. Et Ep. 158 ad Marcell. & Maldonat. ad ψ. 39. & Just. ad ψ. 40. 41.
(b) Johan. xviii. 22.
(c) Matth. xii. 14. 27.
(d) Johan. viii. 48. 49.

(e) Act. xviii. 13. 14. xxv. 6. 7.
(f) Act. xxv. 10. 11. 12.
(g) Luc. xxi. 14.
(h) 1. Cor. vi. 1. 2. 3. 4. 5. 6.
(i) Rom. xii. 18.
(k) Μη ἀντιζητεὺν τῷ ὀνειδί.

40. *Et ei, qui vult tecum iudicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte ei & pallium.*

40. Si quelqu'un veut plaider contre vous, pour vous prendre votre robe, quittez-lui encore votre manteau.

COMMENTAIRE.

la haine ; mais même la résistance, & la défense de votre droit. Pardonnez la première injure qu'on vous a faite, & ne résistez pas à celle que l'on veut vous faire encore. Faites place à la colère. Autrement : *Je vous dis de ne pas résister au méchant*, au démon, (a) qui porte vos ennemis à vous faire de la peine, & qui les anime contre vous : ne leur opposez point d'autres armes que la patience. Enfin, *ne résistez point aux méchants* (b) qui vous persécutent, & qui vous affligent. Le texte Grec peut souffrir ces trois sens ; qui reviennent presque au même. Ce n'est point assez de souffrir un premier assaut, il faut être dans la disposition de souffrir autant de fois que votre ennemi vous attaquera. (c)

SI QUIS TE PERCUSSERIT IN DEXTERAM MAXILLAM TUAM. *Si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite ; présentez-lui encore l'autre.* Ce sont des expressions figurées, & proverbiales, (d) pour dire que si l'on nous maltraite, bien loin de nous venger, & de résister, nous devons céder, & pardonner à nos ennemis. Il n'est jamais permis aux particuliers de se venger par leur propre autorité ; un Chrétien doit toujours être disposé à tout souffrir pour la justice, & pour conserver la charité ; cela est de précepte, & d'obligation stricte. Mais il est de simple conseil d'exécuter ce que dit ici JESUS-CHRIST à la lettre. Il est d'une plus grande perfection, & d'un plus grand mérite, (e) de remettre à Dieu notre défense, & la connoissance de notre bon droit.

On remarque (f) que dans ce verset, & dans les deux suivans, le Sauveur nous donne des exemples de trois sortes d'injures. La première, regarde le corps. Si l'on vous donne un soufflet sur une joue, présentez encore l'autre. La seconde, regarde les biens. Si l'on vous ravit votre tunique, abandonnez encore votre manteau. Et la troisième, regarde la liberté. Si l'on vous veut faire marcher mille pas, marchez-en deux mille.

Ÿ. 40. EI QUI VULT TECUM IUDICIO CONTENDERE, &c. *Si quelqu'un veut plaider contre vous, pour vous prendre votre robe ; quittez-*

(a) Chrysostom. Homil. 18. Enthym. Theophyl. hic.

(b) Erasmi. Grot. Ham.

(c) August. lib. 1. de Serm. Domini. & Chrysost. homil. 18.

(d) Job. xvi. 11. Jerem. III. 30. Mich. v. 1.

(e) Vide Maldemat, hic, & Jans. ad 7. 41.

& August. Ep. 138. ad Marcellin. n. 12. Paratus debet esse homo pius & iustus patienter eorum malitiam sustinere, quos fieri bonos querit, ut numerus potius crescat bonorum, non ut pars malitiae se quoque numero addat malorum.

(f) August. lib. 1. de Serm. Domini in Monte Grot. & Jans. in hunc locum.

lui encore votre manteau. Il condamne les procès : Non-seulement je vous défends d'attaquer personne en Justice, je veux que vous ne vous défendiez pas même dans les procès les plus injustes que l'on vous suscite. Si votre adversaire plaide contre vous pour avoir votre tunique, abandonnez-lui encore votre manteau. Il est évident par là que les procez, les contestations, les empressements pour acquérir, & pour conserver son bien, avec danger de perdre la charité, ne font nullement du dessein de JESUS-CHRIST, & que les parfaits Chrétiens ne devoient jamais plaider. Saint Paul exprime les mêmes sentimens dans sa première Epître aux Corinthiens : (a) *C'est déjà certainement une fause parmi vous, de ce que vous avez des procez les uns contre les autres : Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort ? Pourquoi ne vous exposez-vous pas plutôt à être trompez ?* Les premiers Fidèles ne se défendoient pas en justice contre ceux qui leur ravissoient leurs biens, comme le dit Athénagore dans son Apologie. Et si l'on observoit dans le Christianisme les ordonnances de JESUS-CHRIST dans toute leur perfection, on ne se verroit jamais dans la nécessité de plaider, ni dans celle de se défendre ; parce que personne ne feroit tort à son prochain.

Ce précepte de JESUS-CHRIST doit s'entendre avec les mêmes modifications que le précédent. Si l'on ne peut plaider sans blesser la charité, la vérité, & la justice, il ne faut jamais le faire, dùt-il nous en coûter tout nôtre bien. Le seul danger auquel on s'expose de donner atteinte à ces vertus, par des procès, & des contestations, doit inspirer aux vrais Chrétiens un très-grand éloignement de toutes sortes de procès. Le bien qui peut revenir du meilleur procès, n'est presque jamais comparable au mal, & au danger auxquels on s'expose en plaident. Il faut pourtant avouer, qu'il y a des cas où ces préceptes n'obligent pas, sous peine de péché ; & où l'on peut attaquer ou se défendre en justice. Quelquefois même on y est obligé, & ce seroit tenter Dieu de ne le pas faire. Il est du bon ordre, du bien de l'Etat, & de la Religion, de défendre la veuve, & l'orphelin opprimez, & de réprimer les entreprises des méchans. Il n'est pas permis à un Prince de laisser piller, & opprimer ses peuples, ni à un supérieur Ecclésiastique de négliger le soin de sa réputation ; ni à celui qui n'est que dispensateur, de laisser usurper les biens qui lui sont confiés. Mais lorsque les Loix de la justice, ou de la charité permettent, ou obligent de se défendre, ou d'attaquer, ce doit toujours être avec la modération, & la sagesse convenables, & après avoir tenté tous les moyens de paix ; en sorte qu'on voye que nous ne prenons le parti de la résistance, que parce que les voyes de la paix ne nous sont point

(a) 1. Cor. vi. 7. 8.

41. *Et quicumque te angariaverit mille passus, vade cum illo & alia duo.*

41. Et si quelqu'un vous veut contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille autres.

COMMENTAIRE.

ouvertes; & que si nous plai-dons, c'est plutôt pour empêcher nôtre frere de commettre une injustice, que pour conserver ce qui est à nous. (a)

La robe, ou *la tunique*, étoit l'habit de dessous; *le manteau* étoit celui de dessus. Les Hébreux ne portoient que ces deux habits. Le Sauveur ordonne que si on nous plaide pour avoir nôtre habit de dessous, nous abandonnions encore celui de dessus, c'est-à-dire, qu'il vaut mieux aller tout nud, & se priver des choses les plus nécessaires, que de plaider. Saint Luc (b) semble avoir suivi un ordre plus naturel, en disant: *Si l'on veut vous prendre votre manteau, quittez aussi votre tunique*. On commence à dépouiller un homme par l'habit de dessus.

ÿ. 41. *QUICUMQUE TE ANGARIAVERIT MILLE PASSUS. Si quelqu'un vous contraint de faire mille pas avec lui, faites-en deux mille.* Le terme *angariare*, dont se sert ici l'Évangéliste, est Persan d'origine. Les Rois de Perse ayant établi des postes dans leurs Etats, les nommèrent *Angaries*, & les postillons *Angares*. (c) On contraignoit les sujets de fournir des hommes, des chevaux, & des voitures pour porter les dépêches; cet assujettissement étoit fort onéreux aux peuples. Les Juifs depuis la captivité, vivant sous la domination des Perses, y furent aussi assujettis. Les Rois de Syrie, successeurs d'Alexandre le Grand, les tinrent dans la même servitude, jusqu'à Démétrius Nicator, (d) compétiteur d'Alexandre Bala, qui les en déchargea par une lettre écrite au Grand Prêtre Jonathas Maccabée.

De la manière dont nôtre Seigneur parle ici, il paroît que les Juifs étoient soumis à ces angaries sous les Romains; & en effet on voit ci-après (e) que les soldats Romains *angarièrent*, contraignirent un passant, nommé Simon, d'aider à JÉSUS qui portoit sa Croix. L'usage des angaries subsiste encore aujourd'hui chez les Turcs. L'on a employé chez les Romains le mot *angariare*, pour marquer les veilles que l'on faisoit faire sous les armes aux jeunes soldats. (f) On le trouve aussi dans les Auteurs du Droit Civil, & dans les actes de la basse Latinité, pour désigner les

(a) Vide Aug. lib. 1. de Serm. Domini in monte c. 8. & Ep. 91. c. 4. & Ser. 351. n. 5. & maxime Ep. 148. ad Marcellin.

(b) Luc. vi. 29.

(c) Herodot. l. 8. c. 98. Xenoph. Infr. Cyri l. 8.

(d) Joseph Antiq. l. xiii. c. 5. Καὶ οὐ δὲ ποθὶ ἀγγαρίων ἐπὶ τῶν αἰσίων.

(e) Matt. xxvii. 32.

(f) Veget. de Re militari.

41. *Qui petit à te, da ei & volumi mutuari à te, ne auertaris.*

41. Donnez à celui qui vous demande, & ne rejetez point celui qui veut emprunter de vous.

43. *Audistis quia dictum est: Diliges proximum tuum, & odio habebis inimicum tuum.*

43. Vous avez appris qu'il a été dit: Vous aimerez vôtre prochain, & vous haïrez vôtre ennemi.

COMMENTAIRE.

charges publiques, & particulières des fujets envers leurs Seigneurs, comme corvées, voyages, voitures, &c. (a) On nomme *Angaries* dans plusieurs endroits, le jeûne des quatre Tems. On croit que la distance ordinaire d'une angarie à l'autre, étoit de quatre mille pas. JESUS-CHRIST veut donc ici que *si l'on nous contraint de faire mille pas, c'est-à-dire, le quart d'une angarie, nous en faisons deux mille, c'est-à-dire, la moitié, ou même les deux tiers, en ajoutant aux premiers, deux mille autres pas; Vade & duo.*

¶ 42. QUI PETIT A TE, DA EI. *Donnez à celui qui vous demande.* Ou, selon saint Luc: (b) *Omni petenti se tribue.* On peut donner deux sens à ce passage: Ne résistez point à ceux qui veulent vous ôter ce que vous avez. Donnez librement ce qu'on veut vous ravir. 2°. Donnez libéralement l'aumône à tous ceux qui vous la demandent, sans acception de personne, étranger, ou domestique; connu, ou inconnu; Juif ou Gentil; ami, ou ennemi. Le seul cas où il est permis de distinguer les personnes, est dans le concours de deux pauvres qui demandent. On doit alors donner au plus indigent, à l'ami, au parent, au domestique, préférablement à l'inconnu, à l'indifférent, au moins pauvre. Il y a même quelquefois de la charité à refuser l'aumône, comme quand on ne la refuse que pour corriger le désordre, la fainéantise, ou le crime. Alors en refusant l'aumône corporelle, on fait la spirituelle d'une manière plus parfaite, & plus avantageuse. *Omni petenti te dabis, quamvis non semper id quod petit dabis. Et aliquando melius aliquid dabis, cum petentem injusta correxeris,* dit saint Augustin. (c)

VOLENTI MUTUARIA TE, &c. *Ne rejetez point celui qui veut emprunter de vous.* Ceci doit s'entendre avec les mêmes tempéramens, que ce que nous venons de dire de l'aumône.

¶ 43. DILIGES PROXIMUM TUUM, ET ODIU HABEBIS INIMICUM TUUM. *Il a été dit: Vous aimerez vôtre prochain, & vous haïrez vôtre ennemi.* La première partie de ce verset est bien marquée dans la

(a) Vide Glossar. du Cange, *Angaria.*
(b) Luc. vi. 30.

(c) Aug. lib. 1. de *Serm. Decimi in monte.*

Loi; (a) mais la seconde ne s'y rencontre nulle part. On y voit même tout le contraire. Dieu défend expressément aux Hébreux de chercher à se venger, & de se souvenir des injures que leurs freres leur auront faites; (b) *Non quaras ultionem, nec memor eris injuria civium tuorum.* Et ailleurs (c) il ordonne que si un Israélite rencontre le bœuf, ou l'âne de son ennemi, il les lui ramène; & que s'il les voit abattus, & accablés sous le faix, il lui aide à les relever. D'où vient donc que nôtre Sauveur nous dit ici qu'il a été dit aux anciens: *Vous haïrez vôtre ennemi?*

Quelques-uns (d) croient que c'est une explication des Pharisiens, à laquelle ils vouloient donner force de Loi; & que JESUS-CHRIST l'a rapportée en leur sens, & suivant leur tradition. D'autres (e) soutiennent que Dieu a véritablement permis aux Juifs, & même en quelque sorte commandé de haïr leurs ennemis, lorsqu'il a défendu d'avoir jamais ni amitié, ni alliance avec les peuples Cananéens; (f) de les exterminer, de les traiter sans miséricorde; (g) de les regarder avec horreur, & mépris; de conserver une haine irréconciliable contre les Amalécites; (h) de ne faire jamais de paix avec les Moabites, & de ne leur souhaiiter point de biens. (i) Le Palmiste a dit qu'il haït souverainement les ennemis du Seigneur, & qu'il les regarde comme ses plus grands ennemis. (k) Moïse ordonne de contre sus, & de mettre à mort ceux des Juifs qui voudroient engager leurs freres dans le crime, & dans l'idolâtrie. (l) Il veut aussi qu'on lapide sur le champ celui qui aura été ouï blasphémant le nom de Dieu, (m) & ceux qui imiteront les abominations des Caldéens. (n) Voilà donc deux sortes d'ennemis, dont la haine, & la vengeance étoient autorisées par la Loi: premièrement, les ennemis de Dieu, & de son peuple; les Cananéens, les Amalécites, les Moabites; 2°. Les séducteurs, les méchans, les blasphémateurs, les violeurs publics de la Loi.

Les Rabbins ont encore enchéti sur cela: Ils ne comptoient pour prochains que ceux qui étoient de leur nation, & de leur Religion. (o) Ils avoient pour les étrangers tant d'éloignement, & de haine, qu'ils ne dai-gnoient point leur rendre le devoir que le droit commun, & l'humanité veulent qu'on ne refuse à personne; comme de montrer le chemin, de

(a) Exod. XXIII. 5. Levit. XIX. 18.

(b) Levit. XIX. 18. Deut. XXII. 1. 2. & seq.

(c) Exod. XXIII. 4. 5.

(d) Erasmi. Drusi. Schind. Janf. Brug. Spanb.

(e) Aug. l. 1. de Serm. Domini in monte. Græc. hinc.

(f) Exod. XXXIV. 12. 13.

(g) Deut. VII. 2. 3.

(h) Deut. XXV. 17.

(i) Deut. XXIII. 3. 6.

(k) Psal. CXXXVIII. 22. 23.

(l) Deut. XXII. 1. 2. 3. & c.

(m) Levit. XXIV. 14.

(n) Levit. XXIII. 28. 29.

(o) Tacit. l. 5. Hist. Apud ipsos fides obsequia, misericordia in promptu; adversus omnes alios, hostile odium.

44. *Ego autem dico vobis : Diligite inimicas vestras, benefacite his qui oderunt vos : & orate pro persecutibus, & calumniis vobis*

44. Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, & priez pour ceux qui vous persécutent, & qui vous calomnient ;

COMMENTAIRE.

conduire à une fontaine. C'est ce qui leur est vivement reproché par les Auteurs étrangers. (a)

Non monstrare vias eadem nisi sacra colenti,

Quasium ad fontem solos deducere verpos.

Joseph (b) s'efforce de justifier sa nation par l'exemple des Lacédémoniens, qui ne vouloient point entretenir de commerce avec les étrangers, de peur de se corrompre. Il rapporte diverses Loix de Moyse, qui sont pleines d'humanité pour les étrangers, (c) & pour ceux qui voyagent dans la Palestine, & même pour ceux avec qui l'on est en guerre ; & on convient qu'en cela il ne dit rien que de vrai, & que telle étoit la disposition de la Loi. Mais il s'agit de savoir si en effet les Juifs la pratiquoient à cet égard.

On trouve dans les écrits des Rabbins (d) des maximes pernicieuses contre l'humanité, & la charité ; & la connoissance que l'on a de leur histoire, & de leur conduite, ne prouve que trop leur penchant à la violence, & à la vengeance. Un Docteur Juif dit que celui qui ne se venge point, mais qui conserve sa haine comme un serpent, n'est pas disciple du Sage. Ils soutiennent que le passage du Lévitique qui défend la vengeance, (e) ne regarde que les biens temporels, mais non pas l'honneur. Il est permis de venger les entreprises que l'on nous fait contre l'honneur, & non celles qui ne sont que contre les biens. Ils enseignent de plus, qu'il est permis de haïr celui, qui ne veut point se corriger par les avis qu'on lui donne ; que l'on peut tuer ceux qui sont hérétiques, Epicuriens, ou transgresseurs publics de la Loi ; qu'il n'est pas permis de chercher à faire mourir les Payens, avec qui l'on n'est pas en guerre ; mais aussi qu'on n'est pas obligé de les secourir, s'ils se trouvent en danger de mort. Voilà les maximes des Juifs, que le Sauveur a voulu réformer en cet endroit.

¶ 44. DILIGITE INIMICAS VESTROS. *Aimez vos ennemis. Voilà le premier degré de charité : Faites du bien à ceux qui vous haïssent. Voilà le second. Priez pour ceux qui vous calomnient, & qui vous persécutent. Voilà le troisième degré. Les Juifs haïssent les Gentils, & les Publicains ;*

(a) Juvenal. Satyr. 14. v. 104.

(b) Joseph contra Apion. l. 1. p. 1080.

(c) Ibid. p. 1025. Πάντων ἀνεπίσημοις νόμοις ἀποδοτέον, ἕως ἄρα, ἕως, ἕως, ἕως, ἕως, ἕως, ἕως, ἕως

μὴ πειρασθῆναι, &c.

(d) Cod. Rom. apud Carvoigt. Millise. l. 2. c. 1. & Ligfoot. Hor. Hebr.

(e) Deut. xix. 18.

45. *Us suis filii Patris vestri, qui in Cælis est : qui solem suum oriri facit super bonos, & malos : & pluit super justos, & injustos.*

46. *Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis ? Nonne & publicani hoc faciunt ?*

45. Afin que vous soyez les enfans de votre Pere qui est dans les Cieux, qui fait lever son soleil sur les bons, & sur les méchans ; & fait pleuvoir sur les justes, & sur les injustes.

46. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous ? Les Publicains ne le font-ils pas aussi ?

COMMENTAIRE.

ils maudissoient les Samaritains, & leurs persécuteurs. JESUS-CHRIST veut qu'on aime toutes ces sortes de personnes, qu'on leur fasse du bien, qu'on prie pour eux. Ainsi il bannit toutes les haines publiques, & particulières. Le Grec de ce verset ajoute : (a) *Benissez ceux qui vous maudissent* ; ou, dites du bien de ceux qui déchirent votre réputation ; ce qui paroît tiré de saint Luc. (b) Il y a quelques Exemplaires où ces mots ne se lisent point ; & la plupart des Manuscrits Grecs, les Petes Latins, (c) & la Version Syriacque ne les portent point. On peut traduire *ceux qui vous calomnient* (d) par, *ceux qui vous outragent*, qui vous font tort dans vos biens, ou dans votre honneur. Dans le style de l'Écriture, *Calomnier* se met souvent pour *persécuter*, vexer, affliger. Le Grec *Eperazein*, signifie proprement traiter quelqu'un injurieusement, & avec mépris, de gayeté de cœur, & uniquement pour le chagriner.

Ψ. 45. *UT SITIS FILII PATRIS VESTRI. Afin que vous soyez les enfans de votre Pere, qui fait lever son soleil sur les bons, & sur les méchans.* Imiter la bonté de Dieu votre Créateur, & votre Pere, qui répand les effets de ses bontez, sur les bons, & sur les méchans ; sur les fidèles, & sur les infidèles ; sur ses amis, & sur ses ennemis. Les Payens mêmes ont reconnu, & admiré cette Providence pleine de bonté, qui se répand sur tous les hommes : *Sol & dies non oritur uni & alteri, sed omnibus in commune*, dit Plin. (e) Ils en ont tiré cette conséquence, que l'homme de bien devoit imiter les Dieux, qui ne haïssent aucun homme ; mais qui ont une amitié particulière pour ceux qui vivent dans la piété. (f)

Ψ. 46. *SI ENIM DILIGITIS EOS QUI VOS DILIGUNT. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous ? Les Publicains ne le font-ils pas aussi ?* Le nom de *Publicain* est tiré du La-

(a) *Καταρατι τους εξουσι εδωκε, ουρανην και νεφελαις καταραται τους μισησαντες αυτον.*

(b) *Luc. vi. 28.*

(c) S. Chrysostôme ne l'a point lu, ni saint Augustin, ni saint Jérôme, ni S. Julien, ni saint Cyprien, ni saint Fulgence, ni la Version Co-

phite, ni l'Édition Grecque d'Étienne in quarto. ni plusieurs autres. Voyez *Mill. var. leſ. & Proleg.* 384

(d) *Προκαλειται ενωπιον του εναρετικου ομου.*

(e) *Plin. Panegy.*

(f) *Hierocles apud Grot. héc.*

47. *Et si saluaveritis fratres vestros tantum, quid amplius facitis? Nonne & ethnici hoc faciunt.*

47. Et si vous ne saluez que vos freres, que faites-vous en cela de plus que les autres? Les Payens ne le font-ils pas aussi?

COMMENTAIRE.

tin *Publicanus*, qui signifie en cette langue ou un Fermier général, ou un Souffermier, & un Commis qui levoit les impôts, les péages, & autres charges publiques. Ce terme répond au Grec *Telônai*, qui marque ceux qui exigent les impôts. Les Publicains du premier rang, je veux dire les Fermiers généraux de l'Empire, étoient dans une haute considération dans la République, & Cicéron les qualifie (a) *La fleur des Chevaliers Romains, l'ornement de la ville de Rome, la force de la République*. Mais les Commis, & les Publicains d'un rang inférieur, étoient très-odieux dans les villes, & dans les provinces; on les considéroit comme autant de voleurs; (b) & les Juifs qui se piquoient de liberté plus qu'aucun peuple du monde, avoient pour eux un souverain mépris, & une haine implacable.

Ils regardoient ceux de leur nation qui entroient dans ces emplois, comme des pestes de la République, comme des payens; (c) ils ne les recevoient point dans leurs Synagogues, ni à la participation de leurs prières, ni dans les charges de Judicature, ni à rendre témoignage en Justice. (d) On voit par la parabole du Pharisien, & du Publicain, (e) que les Publicains alloient au Temple; mais il n'est pas clair s'ils entroient dans le parvis d'Israël. *Le Publicain se tenant loin, disoit: Seigneur, ayez pitié de moi, qui ne suis qu'un pécheur*. La plupart de ceux qui entroient dans ces emplois, étoient des affranchis, des esclaves, des gens de la lie du peuple, qui pour s'enrichir exigeoient avec rigueur ce qui étoit dû aux Princes, & étoient par leur état dans des occasions continues de commettre des fraudes, des concussions, des violences. Suétone (f) rapporte comme un éloge fort singulier, qu'on ait érigé des statues à Sabin pete de Vespasien, avec cette inscription: *Au bon Publicain*. Il étoit de ces Publicains, ou Fermiers généraux, dont on a parlé. Malgré l'éloge de Cicéron, leur profession n'étoit pas fort honorable, sur tout chez les étrangers. On demanda un jour à Théocrite quelle étoit la plus cruelle de toutes les bêtes. (g) Il répondit l'ours, & le lion entre les animaux des montagnes; les Publicains, & les Parasites parmi ceux des villes.

(a) Cicero orat. pro Plancio. Flo. h. utum Romanorum, ornamentum civitatis, firmamentum Republicæ Publicanorum ordine continetur.

(b) Petrus Poeta. Πάλτις ἔθνην, καλῆς ἀνὴρ ἀπράγμης.

(c) Mat. xviii. 17. Sit tibi sicut ethnici, & publicani.

(d) Luc. xviii. 10. Publicanus autem à longè stans.

(e) Vide Gros. hic & Waser. de Numif. Hebr. Ligfoot Hor. Hebr.

(f) Sueton. in Vespas. c. 1. Καλῆς καταστάσεως.

(g) Theocrit. apud Musonium.

48. *Estote ergo vos perfecti, sicut & Pater vester celestis perfectus est.*

48. Soyez donc vous autres parfaits ; comme vôtre Pere céleste est parfait.

COMMENTAIRE.

ÿ. 47. ET SI SALUTAVERITIS FRATRES VESTROS TANTUM. *Et si vous ne salüez que vos freres, que faites-vous en cela de plus que les autres ?* Presque tous les Exemplaires Grecs (a) lisent *vos amis*, au lieu de *vos freres* ; & plusieurs portent *les Publicains*, au lieu des Gentils. On comprend ici sous le terme de *saluer*, tous les devoirs de civilité, & d'honnêteté que l'on se rend dans le commerce de la vie. La vanité, & l'orgüeil des Juifs leurs faisoient regarder dans les lieux où ils étoient les plus forts, tous ceux qui n'étoient pas de leur Religion, avec tant de hauteur, qu'ils ne daignoient pas les saluer. JESUS-CHRIST veut que ses Disciples salüent tout le monde, & qu'ils vivent bien avec les étrangers, comme avec les amis, & les domestiques. En un mot, il veut que nous n'ayons point d'ennemis, & que nous regardions tout le monde comme nos freres. (b)

Les premiers Chrétiens avoient conservé quelque chose de cette ancienne rigueur des Juifs ; ils ne salüoient point les hérétiques, & ne leur rendoient pas le salut. On en usoit à peu près de même envers les excommuniés : Ils vouloient leur inspirer par là une honte salutaire de leur égarement, & de leur hérésie, & les engager à rentrer dans l'Eglise. Ils cherchoient aussi à prémunir les foibles contre les artifices, & la séduction de ceux qui s'étoient séparés de l'Eglise, en les éloignant de leur compagnie. Saint Irénée raconte (c) que saint Jean l'Evangéliste s'étant trouvé dans un bain public avec Cérinthe, aussi-tôt qu'il eut apperçû cet hérétique, il se retira, disant qu'il craignoit que le bain ne tombât sur lui, puisque Cérinthe l'ennemi de la vérité y étoit. Et saint Polycarpe ayant un jour rencontré Marcion, celui-ci lui demanda : Me connoissez-vous ? Oüi, répondit saint Polycarpe, je connois le fils aimé du démon. Et saint Paul (d) ordonne expressément aux Fidèles d'éviter les hérétiques, après la première, & la seconde monition. Mais tout cela n'est point contraire à ce que dit ici JESUS-CHRIST ; car ce n'est pas en haine des personnes qu'on s'éloigne d'eux ; mais en haine de leur erreur, & pour éviter le danger de se corrompre par leur conversation.

ÿ. 48. ESTOTE ERGO VOS PERFECTI, SICUT ET PATER VESTER COELESTIS. *Soyez donc parfaits, comme vôtre Pere céleste est par-*

(a) Ita Stephani omnes codd. Bodd. ms. 7. alii quidem plurimi. Vide Mill. not. Et loco citatum, plures legunt : *υδῶμα*.

(b) *Johan. 9. 10. 11.*

(c) *Irenæus lib. 3. c. 3.*

(d) *Tit. III. 10.*

fait. Saint Luc (*a*) dans le passage parallèle à celui-ci, porte: *Soyez donc miséricordieux, comme votre Pere céleste est miséricordieux*, ce qui semble restreindre la perfection de la ressemblance que le Sauveur demande de nous, à imiter la bonté, & la clémence du Pere céleste, qui, comme il l'a dit plus haut, fait luire son soleil sur les bons, & sur les méchants; en sorte que ce seroit ici la conclusion de tout ce qu'il a dit dans les versets précédens, touchant la charité envers le prochain. Imittez en tout votre Pere céleste, & portez votre charité à un aussi haut point de perfection, s'il est possible, que la porte votre Pere céleste.

Mais on peut s'en tenir précisément au Texte de saint Matthieu. JESUS-CHRIST nous y propose la perfection du Pere, non comme un terme auquel nous puissions parvenir; mais comme un objet auquel nous devons tendre, comme un modèle que nous devons nous proposer. Aspirez toujours à un nouveau degré de perfection, & ne soyez jamais contents de celui auquel vous pouvez être arrivez. Avancez toujours en avant, & ne regardez jamais en arrière. (*b*) Dieu qui vous a créé à son image, désire que vous le retriiez en vous-même, autant que votre foiblesse, soutenuë de sa grace, en est capable. Les anciens Philosophes (*c*) ont compris que la souveraine perfection de l'homme consistoit dans sa ressemblance avec Dieu; & que le moyen de parvenir à cette parfaite ressemblance, étoit de cultiver la justice, la piété, la sagesse. Les Stoïciens outroient ces maximes, auxquelles on peut donner un fort bon sens. Ils les outroient en prétendant que la vertu de Dieu, & celle de l'homme, étoient les mêmes. (*d*) Saint Clément d'Alexandrie (*e*) accuse d'athéisme cette opinion des Stoïciens, & Théodoret assure qu'elle est insoutenable. (*f*)

(a) Luc. vi. 36. Vide Malden. Brug. Grot. hic, & Author. Oper. imperf. s. in Matt. hominibus x. 11.

(b) Luc. ix. 62. Philipp. III. 13.

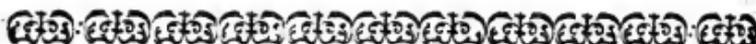
(c) Plato in Theaeteto Opinions de diavro, & d'icou, muo q'egrotos yviodou. . . . T'w' uc' icou aurov' hmoiletoy' h'ido, q' ac' a' up' au' yviodou dei diavro' d'icou.

(d) Cicero l. 1. de Legib. Jam verò virtus eadem in homine, ac Deo est; neque ullo alio ingenio prateret. Est autem virtus nihil aliud quam in se perfecta, & ad summam perfectam naturam. Est igitur homini cum Deo similitudo.

(e) Clem. Alex. l. 7. Strom.

(f) Theodoret. Serm. xi. de Fide & Judicio.





CHAPITRE VI.

Continuation du discours de JESUS-CHRIST sur la montagne. Instructions sur l'Aumône, sur la Prière, sur le Jeûne. Amasser des trésors dans le Ciel. Droiture de l'intention. Conscience en la bonté de la Providence.

ψ. 1. *Attendite ne iustitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis: alioquin mercedem non habebitis apud patrem vestrum, qui in calis est.* | ψ. 1. **P**renez garde de ne faire pas vos bonnes œuvres devant les hommes, pour en être regardez: autrement vous n'en recevrez point la récompense de votre Pere qui est dans les Cieux.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **A**T TENDITE NE JUSTITIAM VESTRAM FACIATIS CORAM HOMINIBUS. Prenez garde de ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes, pour en être regardez. Après avoir proposé dans le Chapitre précédent les devoirs de charité envers le prochain; il parle ici de l'intention, qui doit accompagner nos actions. JESUS-CHRIST suit ici la même méthode qu'au Chapitre V. il nous montre les défauts de la conduite des Pharisiens, & nous fait voir en même-tems comment nous devons les éviter. Il ne défend pas de faire le bien devant les hommes, lorsque l'occasion le demande; mais de le faire pour s'attirer leur regard, leur approbation, leur estime. L'action peut & doit même quelquefois être publique; mais l'intention doit toujours être cachée: (a) *Sic autem sit opus in publico, ut intentio maneat in occulto.*

La plupart, & presque tous les exemplaires Grecs lisent en cet endroit: (b) *Prenez garde de ne pas faire votre aumône devant les hommes, pour en être regardez.* Et les Peres Grecs (c) suivent communément cette leçon; mais elle n'a rien de contraire à celle de la Vulgate, qui est suivie par quelques manuscrits Grecs, par le Syriaque, par Origènes, (d) & par les anciens Peres Latins. L'Hébreu *Tzedakah* qui signifie *la Justice*, se

(a) Gregor. Magn. Homil. xi. cap. 13. in Matth.

(b) Προσχετες τω λαμπερω οψη ποιησεις εμελησθαι τω αυθιμας, παρ το διαδωαι αυτις.

(c) Chrysof. Theophyl. Euthym. alii plerisque

(d) Origen. Homil. 2. in Exod.

1. *Cum ergo facis elemosinam, non tibi tubā canere ante te, sicut hypocrite faciunt in Synagogis, & in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.*

2. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner de la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les Synagogues, & dans les rues, pour être honorés des hommes. Je vous dis en vérité, qu'ils ont reçu leur récompense.

COMMENTAIRE.

prend aussi assez souvent, pour la miséricorde, & pour l'aumône. Le Sauveur a dit ci-devant : (a) *Si voire justice n'est plus abondante que celle des Scribes, & des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux.* Il ajoute ici, que ce n'est point assez de faire plus de bien que ceux qui passoient pour les plus parfaits des Juifs ; mais qu'il le faut faire uniquement, dans la vûe de plaire à Dieu, & de satisfaire à ce qu'on doit au prochain, & nullement pour se montrer, & pour attirer l'estime, & l'approbation des hommes. (b) La vanité est le poison des meilleures actions ; elle attaque également les Saints, & les méchans. C'est la dernière ressource du démon contre ceux qu'il n'a pu surmonter, en leur inspirant le mal ; il les attaque par la vaine gloire. Voyez Chap. V. §. 16.

§. 2. *NOLI TUBA CANERE.* Lorsque vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner de la trompette devant vous. Quelques Interprètes (c) ont avancé que les Pharisiens avoient coutume de faire sonner de la trompette pour assembler les pauvres, lorsqu'ils vouloient faire l'aumône. D'autres (d) s'imaginent qu'il y avoit un tronc dans le Temple, où l'on jettoit les aumônes, & que l'orifice de ce tronc étant en forme de l'ouverture d'une trompette ; ceux qui y jettoient quelque aumône considérable, le faisoient avec roideur, pour faire sonner le cuivre, & pour se faire remarquer. Mais ceux qui ont le plus étudié les coutumes des anciens Hébreux, (e) soutiennent qu'on ne remarque dans leurs écrits aucune trace de ces prétendus usages ; & les Peres (f) enseignent qu'il faut prendre ceci, comme une manière de proverbe, qui marque que l'on ne doit point faire ses aumônes avec apparat, ni dans des assemblées pour se faire remarquer. On sent assez la force de cette expression. Les Hébreux avoient coutume d'annoncer leurs fêtes, & de convoquer leurs assemblées au son de la trompette. (g)

IN SYNAGOGIS, ET IN VICIS. Dans les Synagogues, & dans les

(a) Matth. v. 20.
 (b) Chrysost. hic. homil. 19. Οὐκ ἔτι δέμα, ἵνα ἰσχυροῦνται, ἀλλὰ τὸ ἵνα ἐπι δέμα ἴσῃ τὸ ζῆλον. Ἄπο. 2. διὰ τῶν δούλων.
 (c) Quid. apud Euthym Lyr. Strabus, Brng. Tirin. Cornel. Sa.

(d) Vide Cleric. hic.
 (e) L'foot. Hor Heb.
 (f) Chrysost. & Author. Oper. imperfecti.
 (g) Num. x. 2. 3. & xxxix. 1. & 3. Reg. I. 41. & 4. Reg. ix. 13. xl. 14. Psal lxxx. 4.

3. *Te autem faciente elemosynam, nesciat sinistra tua, quid faciat dextera tua :*

3. Mais lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite ;

COMMENTAIRE.

ruës. Dans les lieux de prières, où le peuple s'assemble. Il est bon de faire l'aumône en tout lieu ; mais il n'est jamais permis de la faire avec ostentation, ni de rechercher la foule pour la faire en présence de plusieurs témoins. On pourroit entendre, *in Synagogis*, des assemblées du peuple, (a) suivant la signification du terme Grec : Mais il n'est point nécessaire de s'éloigner de la traduction ordinaire.

SICUT HYPOCRITÆ. *Comme font les hypocrites.* Le terme Grec *hypocritës*, signifie proprement un acteur de théâtre, qui représente un personnage étranger. On a donné ce nom à ceux qui se déguisent en prenant les dehors d'un homme de bien, quoiqu'ils ne soient rien moins que cela au-dedans. JESUS-CHRIST dit que ces sortes de gens, qui cherchent à tromper les simples par leurs fausses apparences de vertu, *ont déjà reçu leur récompense*, c'est-à-dire, qu'ils ne doivent rien attendre dans le Ciel pour toutes leurs actions, soient qu'ils aient réussi à s'attirer les applaudissemens des hommes ; soit que le monde, éclairé sur leur hypocrisie, se soit raillé de leurs vaines prétentions. Quelques-uns traduisent le Grec (b) par : *Ils empêchent leur récompense.* Mais je ne vois pas de nécessité de quitter la traduction ordinaire ; on doit chercher la valeur des termes du nouveau Testament, dans les Livres du nouveau Testament, & non dans les Auteurs Grecs des meilleurs tems. Or *apecho*, signifie *recevoir*, dans saint Luc, vi. 24. *Philipp.* iv. 18. *Philem.* v. 15.

¶ 3. *NESCIAT SINISTRA TUA, QUID FACIAT DEXTERA TUA.* *Lorsque vous faites l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite.* Faites-la si secrettement que vous-mêmes n'en sachiez rien, s'il étoit possible. (c) Cette manière de parler du Sauveur, exprime admirablement la circonspection & le secret dans lequel on doit faire ses bonnes œuvres aux yeux de Dieu seul. C'est à peu près dans le même sens qu'un certain disoit, que s'il savoit que sa tunique eût connoissance de son secret, il la jetteroit au feu. Quelques Peres ont cherché des explications figurées à ce passage. Les uns (d) par la main droite, entendent les Fidèles, & par la gauche, les Infidèles. Il ne faut pas que les Gentils connoissent les bonnes actions que nous faisons en

(a) *Erasm. Grot. Ham. alii quidam.*

(b) *Αριστερι τὴν πλοῖον ἀποδοῦναι.* Vide *Knutebull. hic.*

(c) *Vide Chrysof. Theophylact. Ambros. lib.*

1. *Offic. cap. 30. Grot. Mald. al. os.*

(d) *August. lib. 2. de Serm. Domini in Monte. Author. Oper. imperfecti.*

4. *Ut sit elemosyna tua in abscondito, & Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.*

5. *Et cum oratis, non eritis sicut hypocrita, qui amant in Synagogis, & in angulis platearum stantes orare, ut videantur ab hominibus: Amen dico vobis, receperunt mercedem suam:*

4. Afin que votre aumône soit dans le secret: & votre Pere, qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la recompense.

5. De même lorsque vous priez, ne ressembliez pas aux hypocrites, qui affectent de prier, en se tenant debout dans les Synagogues, & aux coins des rues, pour être vus des hommes. Je vous dis en vérité, qu'ils ont reçu leur recompense.

COMMENTAIRE.

présence des Fidèles. D'autres, (a) par la droite, entendent le mari; & par la gauche, la femme, qui d'ordinaire est moins libérale. Il ne faut pas qu'elle sache toujours tout le bien que son mari fait aux pauvres. Mais ces explications sont plus spirituelles que solides.

ÿ. 4. PATER TUUS, QUI VIDET IN ABSCONDITO, REDDET TIBI. Votre Pere qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la recompense. Le Grec (b) ajoute, *publiquement*. Il vous rendra à la vûe de tout le monde, ce que vous aurez fait dans le secret. Cette addition se trouve encore ci-après au ÿ. 6. & au 18. Mais il y a un grand nombre de Manuscrits (c) où elle ne se lit point. Chromatius, Juvenus, saint Jérôme, Origènes, saint Augustin ne l'ont point luë. Et S. Augustin (d) remarque expressément qu'il ne l'a pas trouvée dans les exemplaires Grecs; mais seulement dans plusieurs Latins. Aujourd'hui c'est tout le contraire.

ÿ. 5. ET CUM ORATIS, NON ERITIS SICUT HYPOCRITÆ, &c. Et lorsque vous priez, ne ressembliez point aux hypocrites, qui affectent de prier en se tenant debout dans les Synagogues, & aux coins des rues. Les Synagogues sont des lieux de prières; & JESUS-CHRIST ne défend point sans doute d'y prier Dieu. Mais il ne veut point qu'on s'y fasse distinguer par des manieres affectées. (e) Quelques-uns croyent avec assez de raison, que *Synagoga* en cet endroit, se prend pour une place publique, un lieu d'assemblée; (f) & que les Pharisiens affectoient dans certaines heures du jour de prier par tout où ils se trouvoient, même au milieu du monde; montrant ainü une piété bizarre, & hors de saison. JESUS-CHRIST déclare qu'ils ont déjà reçu leur recompense, & qu'ils ne

(a) *Quidam apud Auguſt. lib. 2. de Serm.*

(b) *Αριστερον οὐκ ἐστὶν ἰσχυρῶς. Ita Legit. Auguſt. in Latinis quibusdam, & Syr. & Græcis ferè omnes.*

(c) *In Cantabrig. & Golb. duob. & aliis. Vide Mill. Not.*

(d) *Auguſt. lib. 2. de Serm. Domini. in Monte, cap. 2.*

(e) *Auguſt. lib. 2. de Serm. Domini in monte. Neque hic videri ab hominibus neſas eſt, ſed, id. id. hac agere, ut videaris.*

(f) *Hamm. Ben. Vide ad ÿ. 6.*

6. Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum; & clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito: & Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi.

6. Mais vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, & la porte en étant fermée, priez votre Pere dans le secret: & votre Pere qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra-la recompense.

COMMENTAIRE.

doivent rien attendre de son Pere Céleste, que la juste peine de leur hypocrisie, & de leur vanité.

Il est à remarquer ici que les Juifs prioient ordinairement debout. *Amans stantes orare.* Abraham est debout devant les Anges qu'il supplie d'épargner Sodome. (a) Job dit à Dieu: (b) *Je crie vers vous, & vous ne m'écoutez point: Je suis debout, & vous ne me regardez point.* Et Jérémie: (c) *Quand Moïse, & Samuël seroient debout en ma présence, je ne puis aimer ce peuple,* dit le Seigneur. Et ailleurs: (d) *Souvenez-vous que je me suis tenu debout devant vous, pour vous prier en leur faveur, &c.* Et dans Néhémie (e) les Lévités disent au peuple qui étoit prosterné: *Levez-vous, & bénissez le Seigneur.* Il faut pourtant avouer que cet usage n'étoit point général, & qu'on trouve des exemples de prières faites à genoux, assis, & prosterner. Le Seigneur dit à Elie, (f) qu'il s'est réservé dans Israël sept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. Et dans Jérémie, (g) le Seigneur jure que ci-après tout genou fléchira devant lui, & que toute langue jurera en son nom. Il est remarqué que Daniel fléchissoit les genoux trois fois par jour, & adoroit le Seigneur. (h) Et Michée: (i) *Que rendrai-je au Seigneur, qui soit digne de lui? Je fléchirai le genou devant le Dieu très-haut.* Dans les Actes (k) les Apôtres, & les Fidèles prient à genoux. Et le publicain dans l'Evangile. (l) David (m) va s'asseoir devant le Seigneur, pour lui rendre grâces des promesses qu'il a daigné lui faire. Les premiers Chrétiens prioient ordinairement debout dans les lieux d'assemblées. Ailleurs chacun suivoit sa dévotion dans la posture qu'il tenoit en priant. On a beaucoup d'exemples de personnes qui prioient prosterner le visage contre terre. Toutes ces sortes de postures sont encore en usage dans l'Eglise.

ψ. 6. TU AUTEM CUM ORAVERIS, INTRA IN CUBICULUM

{ a } Genes XVIII. 22.

{ b } Job XXX. 20.

{ c } Jerem. XV. 1.

{ d } Jerem. XVIIII. 20.

{ e } 2. Esdr. IX. 2. 5. Vide & Dan. IX. 20.

{ f } 3. Reg. XIX. 18.

{ g } Jerem. XLV. 23.

{ h } Dan. VI. 10.

{ i } Mich. VI. 6.

{ k } Act. IX. 40. & XX. 36. XXI. 5.

{ l } Luc. XVIIII. 13.

{ m } 2. Reg. VII. 18.

7. *Orantes autem, nolite multum loqui, sicut Ethnici, putantes enim quod in multiloquio suo exaudiantur.*

7. N'affectez pas de parler beaucoup dans vos prières, comme les Payens, qui s'imaginent que c'est par la multitude des paroles qu'ils méritent d'être exaucez.

COMMENTAIRE.

TUUM. *Pony vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre.* JESUS-CHRIST ne défend point les prières publiques & solennelles, que l'on fait dans les assemblées des Fidèles: Il nous dit lui-même que où il y a deux, ou trois personnes rassemblées en son nom, il est là au milieu d'eux, (a) Mais il veut que dans les prières particulières, & de simple dévotion, chacun se retire dans le secret, pour deux raisons: La première, afin de prier avec plus de recueillement. La seconde, afin d'éviter l'ostentation. Les Peres (b) ont aussi expliqué cette chambre, où il faut entrer, & cette porte qu'il faut fermer, dans un sens moral, & figuré. La chambre est nôtre cœur, nôtre intérieur. La porte, sont nos sens. Prions donc dans le repos de l'ame, dans l'attention, dans la pureté de cœur, dans le silence. Excluons les pensées terrestres, le tumulte des passions; fermons nos sens aux objets séduisans, & capables de nous distraire. Voilà l'esprit de ce commandement.

ÿ. 7. *ORANTES AUTEM, NOLITE MULTUM LOQUI. N'affectez point de parler beaucoup dans vos prières, comme les Payens.* Les longues prières ne sont pas absolument interdites aux Chrétiens. JESUS-CHRIST nôtre Sauveur, & nôtre modèle, a passé quelquefois les nuits à prier. (c) Et il est expressément remarqué que dans son agonie, il demeura long-tems en prières. (d) *Prolixius orabat.* Ce ne sont donc que les redites inutiles qui sont condamnées en cet endroit. C'est le sens du terme Grec (e) *Bastologein.* Telle étoit la fausse opinion des Payens, qui récitoient de longues prières, croyant par-là se rendre leurs Dieux plus aisément propices: *Putantes enim quod in multiloquio suo exaudiantur.* Nous voyons dans les Livres des Rois, (f) que les faux Prophètes de Baal furent depuis le matin, jusqu'à midi à crier: *Baal exauce nous,* en sautant par dessus l'autel, qu'ils avoient érigé, & se coupant avec leurs couteaux, suivant leurs coutumes superstitieuses: mais Baal étoit sourd à leur voix. Et Elie leur disoit, en raillant: criez plus haut, peut-être qu'il est occu-

(a) Matth. xviii. 20. *Vide Author. Oper. imperfecti, hic. Alterum dico, alterius cordis: Qui autem ejusdem sunt cordis, Esi multi fuerint oratores, unum sunt.*

(b) Aug. Ieronym. Hilar. Author Oper. imperfecti, in bono locum. Ambros. lib. 2. de Cain

(c) Abel. cap 9. Chryso. hic.

(c) Matth. xiv. 23.

(d) Matth. xxv. 39. 42. 44. Luc. xxi.

43.

(e) *Μη βαστολογειτε.*

(f) 3. Reg. xviii. 26.

8. Nolite ergo assimilari eis, scit enim Pater vester, quid opus sit vobis, antequam petatis eum.

8. Ne vous rendez donc pas semblables à eux ; parce que votre Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez.

COMMENTAIRE.

pé, ou qu'il est en campagne, ou qu'il dort, criez, afin qu'il s'éveille. L'on a encore de certaines hymnes des anciens Payens, qui ne sont que des redites, & des amas d'épithètes, & de synonymes de leurs Dieux. (a) Les profanes raillent eux-mêmes cette coutume de leur religion. (b) *Ohe, jam desine Deos, uxor, gratulando obtundere, tuam esse inventam gnatam: Nisi illos tuo ex ingenio iudicas, ut nil credas intelligere, nisi idem dictum est centies.*

On prétend (c) que les Juifs étoient aussi dans cet usage, ou plutôt dans cet abus, de faire de longues prières, accompagnées de redites. On en voit des exemples dans leurs livres de prières ; & c'est une maxime de quelques Rabbins : (d) *Que quiconque prie beaucoup est exaucé.* Voici la formule d'une de leur prière. (e) *Nous vous supplions, Seigneur nôtre Dieu, & Dieu de nos peres, qu'il vous plaise nous pardonner toutes nos iniquitez ; & que vous nous remettiez toutes nos prévarications, & que vous nous expiez de tous nos péchez, que nous avons commis devant vous, par pensée ; & des péchez que nous avons commis devant vous, par volonté ; & des péchez que nous avons commis en votre présence, par ignorance ; & des péchez que nous avons commis devant vous, en découvrant la surpitude.* Et ainsi des autres péchez, dont on trouve un ennuyeux dénombrement, & d'espace en espace, ces mots : *Pardonnez-nous ; remettez-nous ; expiez-nous, &c.* Il n'y a personne qui ne voye l'inconvénient de ces fades répétitions. Les plus sentez d'entre les Juifs eux-mêmes l'ont désapprouvée. (f) il faut penser quand nous prions, que nous ne faisons pas le métier d'Orateurs, mais de supplians ; *Non narratores, sed rogatores*, dit saint Jérôme sur cet endroit ; & qu'il ne convient point ni à la grandeur, & à la majesté de Dieu, ni à nôtre bassesse, ni à nôtre misère, d'être trop longs dans nos prières ; à moins que l'Esprit de Dieu ne nous inspire d'en user autrement ; car c'est l'esprit qui prie, qui gemit, & qui demande au-dedans de nous-mêmes. (g)

ÿ. 8. SCIT ENIM PATER VESTER, QUID OPUS SIT VOBIS. Car votre Père sait de quoi vous avez besoin. Ce seroit une erreur gros-

(a) Vide Selden. de Diis Syris. proleg. c. 3.

(b) Vide Græc. hic.

(c) Lagfoot. La Clerc. hic.

(d) Jerofolym. Tanaith. 63.

(e) Vide apud Selden. de Synedr. lib. 2. cap. 12.

(f) Eccli. VII. 15. Vide Græc. hic.

(g) Rom. VIII. 26.

9. Sic ergo vos orabitur : Pater noster, qui es in Cælis, sanctificetur nomen tuum.

9. Vous prierez donc de cette manière : Notre Pere, qui êtes dans les Cieux, que votre nom soit sanctifié.

COMMENTAIRE.

fière de croire que Dieu ne fait pas nos besoins, & qu'il a besoin de nos discours pour l'apprendre. Il n'y a que des Payens capables d'une telle stupidité. Mais il veut que nous lui exposions nôtre pauvreté, afin que pénétrez de nos besoins, & de nôtre dependance, nous recourions à lui avec plus de confiance, d'humilité, & de soumission ; & que nous recevions ses graces avec plus de gratitude, & de reconnoissance. (a) Nous cherchons à le fléchir en nôtre faveur, & non à l'instruire de ce que nous désirons. (b) Un ancien conseilloit de dire toujours à Dieu dans la prière : Seigneur ayez pitié de moi, comme vous savez, & comme vous voulez. Un auteur Payen disoit à peu près de même. (c) Laissons aux Dieux le soin de nos besoins ; ils savent mieux que nous-mêmes ce qui nous convient ; l'homme leur est plus cher, qu'il ne l'est à soi-même. Ils nous donneront toujours ce qui est de meilleur, au lieu de ce qui pourroit nous être plus agréable. Socrate (d) ne vouloit pas que l'on demandât aux Dieux, rien de particulier ; mais seulement des biens en général. Ils savent mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes. Demander à Dieu quelque chose en particulier, c'est, disoit-il, demander le combat, ou un jeu de hazard ; sans favoir le bon, ou le mauvais succès qu'ils auront.

ÿ. 9. SIC ERGO VOS ORABITIS : PATER NOSTER, &c. Voici donc de quelle manière vous prierez : Notre Pere, qui êtes dans les Cieux. Les Apôtres ayant demandé au Sauveur, qu'il leur donnât une formule de prière, (e) de même que Jean-Baptiste en avoit donné une à ses disciples ; JESUS leur donna le Pater noster, qui est la plus belle, & la plus parfaite oraison qui ait jamais été prononcée. Elle renferme en très-peu de paroles, tout ce que nous devons demander à Dieu ; & les demandes y sont exprimées de la manière que doivent être conçues toutes les prières, je veux dire, d'une manière humble, soumise, pleine de confiance, & de résignation à la volonté de Dieu. (f) Tertullien (g) n'a

{ a } August. Serm. olim. 48. de Divers. nonne 36. Ideo voluit ut eres, ut desideranti det, ne vilescat quod dederit, quia & ipsam desiderium ipse insinavit.

{ b } Author Operis imperf. li. Non ideo oramus, ut exponamus Deo quod volumus, sed ut placeat ei prestare quod desideramus.

{ c } Avenal. Satyr. x. v. 147. Permittes ipsi expendere nummibus, quid conveniat nobis, rebusque sit utile nostris.

Nam pro immundis aptissima quaque dabunt Di. Cavet est illi homo, quàm sibi.

{ d } Xenophon, de Ritibus & Fæd. Secret.

{ e } Luc. xi. 1.

{ f } Vide August. Ep. 230. esp. 12. lib. 2. de Serm. esp. 3. & Serm. 56. nov. Edit. & Cyprian. de Orat. Dominica.

{ g } Tertull. lib. de Orat. Dominica. Brevissimum totius Evangelii.

pas fait difficulté d'appeller le *Pater noster*, l'abrégé de tout l'Évangile: Et en effet, on verra dans l'examen que nous en allons faire, qu'il enseigne, non-seulement les demandes qu'un Chrétien doit faire, mais aussi les actions que nous devons pratiquer pour vivre en parfaits Chrétiens.

On prétend (a) que c'étoit un usage parmi les Juifs, que les principaux Docteurs donnoient à leurs disciples des formules d'oraisons; & on remarque dans les Livres Hébreux plusieurs traits qui ont du rapport à ce que nous lisons dans l'Oraison Dominicale; soit qu'ils les ayent empruntez de l'Évangile, soit qu'ils les ayent formez sur les sentimens communs de leur Religion, répandus dans les Livres sacrez. Ce qui est certain, c'est que cette Oraison est toute divine, & que personne ne pouvoit nous montrer à prier comme il faut, que le Fils de Dieu même. Le Pere reconnoit volontiers dans nos prières, les paroles de son Fils: (b) *Agnoscat Pater filii sui verba cum precem facimus*; & il nous exauce plus aisément, lorsque nous ne lui demandons, que ce que son Fils nous a appris à lui demander. (c) *Ut dum oratione quam Filius docuit apud Patrem loquimur, facilius audiamur.*

PATER NOSTER, QUI ES IN COELIS. *Nôtre Pere, qui êtes dans les Cieux.* C'est une prérogative de la Loi nouvelle, de pouvoir appeller Dieu nôtre Pere. JESUS-CHRIST nous a procuré la grace, & l'honneur d'être les enfans, & les héritiers du Pere Céleste. (d) Quand nous appellons Dieu nôtre Pere, nous apprenons nôtre origine, & nous nous souvenons de nôtre dignité. Il n'est pas permis à des enfans de Dieu, de conserver des sentimens terrestres, & de s'attacher à la créature. Ils ont droit de s'adresser à Dieu avec confiance, comme à leur Pere. Ils doivent considérer tous les hommes, comme leurs freres, puisqu'ils ont tous un Pere commun. Comment pourroient-ils haïr les enfans du Pere Céleste, qui les menace de sa colère, s'ils ne les aiment? Ils apprennent par ces mots: *Nôtre Pere*, à prier en commun (e) à demeurer unis à l'Église. Et par ceux-ci: *Qui êtes dans les Cieux*, à porter leurs vûes, leurs inclinations, leurs desirs dans le Ciel, & dans l'éternité. Sous le nom de *Pere*, plusieurs anciens (f) ont entendu ici toute la sainte Trinité. D'autres, (g) *le Pere Eternel: Cui dicimus Pater noster? Patri Christi.*

SANCTIFICETUR NOMEN TUUM. *Que votre nom soit sanctifié. Le*

(a) Voyez Luc. XI. 2. Gemarr. Babil. Bra-
chos. Ligfoot. Hor. Hébr. Gros. hic. Greg. not.

(b) Te null. de Orat. Dominica.

(c) Cyprian. de Orat. Dominica.

(d) Rom. VIII. 17. 16. Galat. IV. 28. 29.

(e) Auth. Oper. imperfecti.

(f) Chrysost. hic Cyprian. lib. de Orat. Do-
minica. Rupert. in hunc loc.

(g) August. traç. XXI. in Johan. & alibi.

10. *Adveniat regnum tuum. Fiat voluntas tua sicut in Cælo, & in terra.*

10. Que vôtre regne arrive. Que vôtre volonté soit faite sur la terre, comme au Ciel.

COMMENTAIRE.

nom de Dieu, est Dieu même. Dieu est toujours saint, toujours glorieux, toujours glorifié, sans que nous nous en mêlions. Il tire sa gloire du mal, comme du bien. Il n'a que faite de nous, de nos biens, ni de nos loüanges. Ainsi nous ne lui demandons pas qu'il sanctifie son nom, ni que nous le sanctifions; mais qu'il soit sanctifié, connu, aimé, adoré, glorifié dans tout le monde, & par toutes les créatures intelligentes. (a) Nous sanctifions le Seigneur par nôtre bonne vie, par nos actions pures, & saintes; & nous lui demandons nôtre propre sanctification, & nôtre propre gloire, en lui demandant la sanctification de son nom, comme dit saint Augustin. (b) *Hoc rogas, ut quod semper sanctum est in se, sanctificetur in te, id est, sanctum habeatur, non contemnatur, &c.* Les payens ne sanctifioient pas le nom de Dieu; ils le profanoient au contraire, en le donnant aux idoles. Les Juifs en avoient uue idée trop basse. Ils ne le servoient point avec la pureté, & la perfection qu'il demande. Ils bornoient sa bonté à la seule nation Juive, & donnoient à tous les autres peuples l'exclusion de l'alliance. JESUS-CHRIST veut que ses disciples cherchent à répandre la connoissance de son nom dans tous les endroits du monde, & parmi toutes les nations. (c)

ÿ. 10. *ADVENIAT REGNUM TUUM. Que vôtre regne arrive.* On donne plusieurs sens à ce passage. 1°. Que vous puissiez regner, Mon Dieu, dans nos cœurs par la foi, & par la charité (d) 2°. Que toutes les créatures raisonnables reconnoissent vôtre domaine, & demeurent humblement soumises aux ordres de vôtre Providence. (e) 3°. Que le Royaume du Ciel arrive bien-tôt, que bien-tôt nous puissions être reçus dans vos tabernacles éternels, & jouir de cette vie qui n'est sujette à aucun danger, à aucunes disgraces. (f) *Nihil est aliud quàm optare, ut dignos nos faciat regno suo,* dit Saint Augustin. 4°. Enfin, que le regne de JESUS-CHRIST s'établisse par la foi, & par la conversion de tous les peuples du monde, (g) & qu'il se conserve, & s'augmente sans fin.

(a) Chryf. hie.

(b) Aug. Serm. olim 48. de Divers. num. 56. & 57.

(c) Tertull. de Orat. Dominica c. 3. *Id petimus ut sanctificetur in nobis, qui in illo sumus, simul & in cæteris, quos ad hoc gratis Dei ex-preciamur.*

(d) Ambros. l. 5. de Sacram. c. 4. *Author Oper.*

imperfecti, Ieronym. hic, & lib. 3. contra Pelag. Euthym. Greg. Nyss. lib. de Orat. Dominica.

(e) Theophyl. Rupert. Mald. Est. Grot. Menochius.

(f) Tertull. & Cyprian. lib. de Orat. Dominica. Chryf. in Matt. homil. 10. Aug. Ep. olim 21. num. 130. ad Probam c. 11.

(g) Aug. l. 1. de Serm. Domini in monte,

11. *Panem nostrum supersubstantialem*
da nobis hodie.

11. Donnez-nous aujourd'hui le pain qui
est nécessaire à notre subsistance.

COMMENTAIRE.

FIAT VOLUNTAS TUA SICUT IN CŒLO, ET IN TERRA.
Que votre volonté soit faite sur la terre, comme au Ciel. La volonté absolue de Dieu s'exécute toujours; nulle puissance ne peut résister à ses ordres. Les plus grands pécheurs, & les plus endurcis, lors même qu'ils s'efforcent de résister aux ordres de Dieu, les exécutent. *Omnipotentis Dei consilio dum resistere nituntur, obsequuntur*, dit saint Grégoire le Grand. (a) Mais nous demandons ici que nos volontés, & celles de tous les hommes soient tellement soumises à la sienne, que nous n'y formions point la moindre opposition. (b) *Nonnus Deus faciat quod vult, sed ut nos facere possimus quod Deus vult*, dit saint Cyprien. Nous le prions d'accorder aux pécheurs la grâce de la conversion, afin que faisant la volonté de Dieu, cette même volonté se fasse en eux. (c) *Quando facimus voluntatem Dei, tunc fit voluntas ejus in nobis.* Nous souhaitons que sa volonté, ses desseins sur nous s'exécutent sur la terre, comme ils ont été résolus dans le Ciel: *Sicut fuerit voluntas in Cælo, sic fiat*; (d) afin que nous demeurions toujours dans une parfaite soumission aux ordres de sa Providence. Enfin, saint Augustin, (e) & l'Auteur de l'Ouvrage imparfait, (f) & plusieurs autres l'entendent ainsi: Que votre volonté s'exécute dans nous, comme elle est faite dans le Ciel par les Ss. Anges: *Fiat in nobis, sicut & in Angelis qui sunt in Cælo, voluntas tua.*

ÿ. 11. PANEM NOSTRUM SUPERSUBSTANTIALEM DA NOBIS HODIE. *Donnez-nous aujourd'hui le pain nécessaire à notre subsistance.* Sous le nom de pain, l'Écriture entend toute sorte de nourriture. Ici on peut même l'étendre à toutes les autres choses nécessaires à la vie. Le pain est nécessaire, dit saint Augustin; (g) il y a de l'imprudence de demander des richesses, qui ne servent qu'à entretenir la vanité; mais il n'y en a point de demander du pain, qui est une chose dont on ne peut se passer. Vous êtes comme un mendiant à la porte de Dieu; n'en rougissez point. Quelque riche que vous soyez, vous ne laissez pas d'être mendiant comme les autres. Et que demandez-vous? Vous demandez le pain de chaque jour, comme le der-

(a) Greg. Mag. lib. 6. Moral. in Job. c. 12.

(b) August. Serm. 56. nova edit.

(c) Aug. Serm. 68. n. 4.

(d) 1. Macc. II. 60.

(e) Aug. lib. 1. de Serm. Domini in Monte,
& Serm. olim 48. de Temper. nunc 66. Item
Serm. 67. n. 6. Ita Chrysostomus homil. 6. in

1. Tim. 11. & alibi.

(f) Auth. oper. imperf. homil. 14. Ita Teron-
nym. hic Chrysost. homil. 20. Theophyl. Euthym.

(g) Serm. olim 48. de divers. nunc 56. n. 9.
10. Ita fere Tertull. Cyprian. Chrysost. Nyssem.
Beda, & alii innumeri.

nier des pauvres. Car d'où vous vient ce que vous avez, sinon de la libéralité de celui qui donne tout, & qui peut dans un moment vous rendre pauvre ? Qu'auriez-vous, si Dieu retiroit sa main bienfaisante ?

Quelques-uns (a) sont d'avis que nous ne devons demander autre chose par ces paroles, *Donnez-nous nôtre pain nécessaire*, &c. sinon la nourriture de l'ame, la grace, la lumière, la charité. Rien n'est plus digne de JESUS-CHRIST, & de la perfection Chrétienne, que cette demande, prise en ce sens. D'autres (b) l'entendent de la sainte Eucharistie: *Faites-nous la grace, ô mon Dieu, de vivre de telle sorte, que nous ne soyons jamais séparés de vôtre Autel*, dit saint Augustin. Donnez-nous la sainte Eucharistie, ce pain de tous les jours: *Eucharistiam tuam, quotidianum cibum*. Il ajoute que la parole de Dieu qu'on nous prêche tous les jours, est encore une sorte de pain de chaque jour, que les âmes désirent avec autant d'appétit, que le corps en a pour les viandes corporelles. Mais ces explications sont plutôt morales, que littérales.

Le terme Grec, (c) que l'Auteur de la Vulgate a traduit dans S. Luc par *Quotidianum*, & ici par: *Super substantialem*; a beaucoup exercé nos Critiques. Saint Jérôme (d) nous avertit qu'il l'a rendu par *Super substantialem*, dans sa traduction de saint Matthieu: mais malgré sa diligence, le terme *Quotidianum*, qui étoit dans l'ancienne Vulgate, & auquel le peuple étoit accoutumé, s'est maintenu dans l'usage. Le même Saint remarque que dans l'Evangile Hébreu des Nazaréens, on lisoit *Machar*, qui signifie *le lendemain*; en sorte que par là, dit Grotius, (e) la dispute est finie, & le terme Grec *Epiousios*, doit s'entendre du lendemain, puisqu'incontestablement l'Original a cette signification. Toutefois il ne faut pas le borner au lendemain strictement pris, mais au tems futur. Donnez-nous à l'avenir chaque jour la nourriture nécessaire pour nous sustenter; non pas que nous demandions aujourd'hui tout ce qu'il faut pour nous nourrir le reste de nôtre vie; la demande sembleroit injurieuse à la providence, & à la libéralité du Seigneur. Nous demandons seulement à Dieu qu'il daigne nous donner chaque jour de nôtre vie la nourriture convenable; c'est comme si nous lui disions: Seigneur, nous nous remettons pour l'avenir à vos soins, & à vôtre bonté, du soin de nôtre entretien. C'est ainsi que Salomon dans les Proverbes (f) disoit à Dieu: *Ne me donnez ni les richesses, ni la pauvreté; mais seulement ma mesure de pain*, ou la mesure de

(a) Ieronym. hic. Cyrill. Pat. Chrysof. abb. Isaac apud Cassian. alii

(b) Aug. homil. olim 42. inter 50. nunc 58. n. 5. Tertull. & Cyprian. l. de Orat. Ambros. l. 5. de Sacram. c. 4. alii.

(c) Τὸ ἀπὸ τοῦ ἡμεῶν, τὸν ἰούδιον, τὸν ἡμέριον

ἐπιούσιον. Luc. xi. 3. Δίδου ἡμῖν καὶ ἡμέτερον.

(d) Ieronym. in Matt. l. 3. c. 6.

(e) ἡμεῶν τὸν ἡμέριον. Vide Grot. & Ham. & Cleric. hic. & Mald.

(f) Prov. xxx. 8. חֲקִי לֹא־אֶחְזַק. ἢ ἰσχυροῦμαι. ἢ ἰσχυροῦμαι.

12. *Et dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.*

12. Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent.

COMMENTAIRE.

nourriture que vous donnez chaque jour à vos serviteurs. Suidas, Théophraste, & quelques autres expliquent le Grec *Epiousios*, par *suffisant*, par opposition à *Periousios*, qui signifie *superflu*. Et cette explication revient assez à celle que nous venons de donner. Le Syriaque : *Donnez-nous le pain, dont nous avons besoin.*

D'autres (a) soutiennent la traduction de *Super substantialis*, nôtre pain qui est d'une nature au dessus de l'ordinaire, d'une nature plus relevée; comme si par là il falloit, comme nous avons dit, entendre ou la sainte Eucharistie, ou la parole de Dieu, ou même sa sainte volonté, qui doit être nôtre vraie nourriture, comme elle étoit celle de nôtre Sauveur: (b) *Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me.* Abaëlard (c) lisoit comme nous : *Panem super substantialem*, & il faisoit ainsi réciter le *Pater* dans le Monastère du Paraclèt; il défend cette manière de lire contre saint Bernard. D'autres traduisent : Nôtre pain *substantiel*, le pain ordinaire, & propre à nous nourrir. Nous ne demandons ni une nourriture délicate, ni superfluë, mais le simple nécessaire. Enfin, la plupart des Peres, & des Interprètes suivent cette manière de lire : *Panem nostrum quotidianum*; Donnez-nous nôtre pain de chaque jour. Nous ne demandons point de grands biens, mais nôtre pain; nous ne portons point nos inquiétudes sur l'avenir; nous nous contentons de la nourriture journalière, & quotidienne; c'est le sentiment le plus suivi. Le premier est peut-être le plus littéral, mais il ne s'éloigne que très-peu de celui-ci.

ÿ. 12. DIMITTE NOBIS DEBITA NOSTRA, SICUT ET NOS DIMITTIMUS *Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos débiteurs.* Nos dettes sont nos péchés, comme saint Luc (d) l'a expressément marqué. Dieu nous promet le pardon de nos péchés, mais à condition que nous pardonnerons aussi à ceux qui nous auront offensés (e) La condition ne peut être ni plus douce, ni plus juste. Ceci revient à ce qu'il a dit plus haut : (f) *Lorsque vous êtes près d'offrir votre présent à l'autel, si vous vous souvenez que votre frere a quelque chose contre vous, laissez-là votre offrande, & allez premièrement vous réconci-*

(a) Ambros. l. 5. c. 4. de Sacram. Ieronym.

(b) *Johann. 17. 14.*

(c) Abaëlardi Epist. ad D. Bernard.

(d) *Luc. xi. 4. Dimitte nobis peccata nostra.*

(e) *Cyprian. l. de Or. 1. Dominica.*

(f) *Matt. v. 23. 24.*

lier avec votre frere. Dieu ne reçoit point nos vœux, nos offrandes, tandis que nous conservons de la haine, & de l'inimitié contre nôtre frere. Il est bien juste que nous remettons cent deniers à nôtre frere, pendant que Dieu nous remet dix mille talens, comme parle ailleurs l'Évangile. (a) Et encore ce pardon des péchez que nous accordons à nos freres, n'exclut point la nécessité de faire pénitence, & de satisfaire à Dieu, & aux hommes pour les fautes que nous aurons commises contre eux. C'est une simple condition, sans laquelle Dieu ne nous accordera pas le pardon.

Saint Augustin (b) limite ceci à ces fautes journalières, que les plus justes commettent malgré toute leur vigilance. (c) Dieu veut bien nous les pardonner, pourvu que de nôtre part nous pardonnions à nos freres, les fautes qu'ils peuvent commettre contre nous. Dieu nous dit : Je fais un accord avec vous : pardonnez, & je vous pardonne. Si je ne vous pardonne point, il ne tient pas à moi; c'est vous qui me retenez. Vous êtes accablé de ces péchez journaliers, qui sont comme un poids qui vous charge. Qu'importe que vous soyez chargé de plomb, ou de sable ? Le plomb est une seule masse; le sable est un amas de plusieurs grains; mais ces grains vous écrasent par leur nombre : ce sont de petits péchez, je l'avoue; mais ne voyez-vous pas que les fleuves se remplissent de plusieurs gouttes, & que ces amas d'eaux entraînent les terres : *Non vides de guttis minutis flumina impleri, & fundos trahi ? Minuta sunt; sed multa sunt.* C'est donc pour obtenir le pardon de ces sortes de fautes, que vous devez réciter l'Oraison Dominicale, & dire tous les jours : Pardonnez-nous, comme nous pardonnons. *Delet omnino hæc oratio quotidiana peccata.* (d) C'est-là comme un baptême journalier, où nous lavons les fautes où nous tombons presque à tout moment.

Pour les plus grands péchez, & ceux-mêmes que l'on peut avoir commis avant le baptême, ils se remettent par la pénitence, par le Sacrement de la régénération; mais toujours sous la condition que l'on pardonne à ceux qui nous ont offensés : sans cela, il n'y a point de pardon à espérer. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait (e) remarque que certaines personnes refusoient de réciter cette prière, parce qu'ils ne vouloient pas pardonner. Saint Benoît (f) veut qu'on la récite à haute voix tous les jours dans l'Office de Laudes, & de Vêpres, afin que les Solitaires soient avertis par là de l'obligation où ils sont de se pardonner mutuellement les fautes journalières.

(a) *Matt.* xviii. 24. 25. 28. Voyez ci-après
p. 14. 15. & *Eclii.* xxviii. 1. 2. 3. 4.

(b) *Aug. Serm. olim 48. de divers. nunc 56.*
Serm. olim 42. inter 50. nunc 58. n. 6. 7. &
Serm. aliis 135. de Tempore, nunc 59. Idem ad
Bonifac. l. 2.

(c) 1. *Jehan.* I. 2. 9. 10. & *Prov.* xxiv. 16.
& *Matt.* xviii. 21. 22.

(d) *Aug. Enchirid. c. 71.*

(e) *Autor. Oper. imperfecti homil. 14.*

(f) *S. Bened. Regul. c. 13.*

13. *Et ne nos inducas in tentationem.*
Sed libera nos à malo. Amen.

13. Et ne nous abandonnez point à la tenta-
 tion; mais délivrez-nous du mal. Ainfi
 soit-il.

COMMENTAIRE.

¶ 13. ET NE NOS INDUCAS (a) IN TENTATIONEM. *Et ne nous abandonnez point à la tentation.* Ou bien: *Ne nous exposez point; ou, Ne nous induisez point en tentation; ou Ne permettez point que nous succombions à la tentation.* Nous sommes exposez à une infinité de tentations de la part du monde, du démon, de la chair, & de nôtre propre concupiscence. Le monde nous tente par ses carresses, comme par ses terreurs. Le démon employe toute sa ruse, & toute sa malice à nous séduire. Nous portons au dedans de nous-mêmes le plus dangereux de nos ennemis, & qui est le seul, selon saint Jacques, (b) qui nous entraîne, & qui nous surmonte; je veux dire la concupiscence, qui cause en nous des combats continuels entre la chair, & l'esprit. (c) Dieu même par des vûes de miséricorde nous expose quelquefois à la tentation pour nous éprouver, ou pour nous purifier; & quelquefois par des raisons de justice, il nous livre dans sa colère à nos ennemis, & permet que nous succombions, pour punir nôtre infidélité, ou nôtre orgueil; de manière que l'on peut dire que toute nôtre vie n'est qu'une tentation, & un combat continu. (d)

Nous demandons donc à Dieu par cette prière, ou qu'il ne permette pas que nous soyons exposez à la tentation, (e) dont nous ne sortirions que vaincus, s'il nous abandonne à nous-mêmes, & s'il ne nous accorde sa protection, & sa grace; ou qu'il nous donne la force, & les secours nécessaires, pour remporter la victoire sur nos ennemis. (f) Cette prière étoit un des plus forts argumens, que les Catholiques employassent contre les Pélagiens, (g) qui soutenoient que nous pouvons éviter le péché par nos propres forces, sans le secours de la grace. *Frustra dicimus: Ne nos inferas in tentationem, si hoc in nostra positum est potestate, ut nullo illius adjutorio id valeamus implere.*

SED LIBERA NOS A MALO. *Mais délivrez-nous du mal.* Les Peres Grecs, (h) & plusieurs Latins l'entendent ordinairement comme s'il y avoit

(a) S. Cyprien, & plusieurs du temps de S. Augustin, lib. 2. de *Serm. Domini*, lisoient: *Et ne nos patiaris induci in tentationem.*

(b) *Jacobi* I. 14.

(c) *Galat.* v. 17.

(d) *Job* vii. 1.

(e) *Tertull.* & *Cyprian.* de *Orat. Dominica.* *August.* Ep. 157. c. 2. & *lib. de dono persever.* c. 6. *Chrysof.* *alii.*

(f) *August.* lib. 2. de *Serm. Domini.* & *Ep. olim* 111. nunc 130. ad *Proban* c. 11.

(g) *Ieronym.* l. 3. *contra Pelag.* & *Aug.* *Ep. olim* 89. nunc 157. ad *Hilar.* & *olim* 94. nunc 178. ad *eundem.*

(h) *Chrysof.* *hom.* xx. *Euchym.* & *Theophyl.* *hic.* *Tertull.* & *Cyprian.* l. de *Orat. Dominica.* *Ambros.* l. 5 de *Sacram.* c. 4. & *alii* à *receptionibus plurimi.*

Délivrez-nous du méchant, c'est-à-dire, du démon; & le texte Grec de ce passage leur est fort favorable. Plusieurs nouveaux Interprètes l'entendent de même. Les Peres Latins (a) le prennent plus communément dans le sens que nous avons exprimé dans la traduction : *Délivrez-nous du mal*, c'est-à-dire, des maux, des traverses, des misères de cette vie, ou du péché, qui est le plus grand de tous les maux. Ce dernier sens est suivi de ceux qui croient que les demandes de l'Oraison Dominicale sont empruntées de l'usage des Juifs, qui ont accoutumé de demander à Dieu dans leur livre de prières, qu'il les délivre des maux, & des périls de la vie présente. (b) D'autres (c) soutiennent que ceci n'est qu'une explication de la demande précédente, & que nous demandons à Dieu qu'il nous délivre de la tentation, que nous devons regarder comme un très-grand malheur; ou du moins que si nous y sommes exposés, nous n'y succombions point, ce qui seroit encore un plus grand inconvénient.

Mais comme on compte ordinairement sept demandes dans le *Pater*, (d) & que ce sentiment les réduit à six, nous aimons mieux dire que c'est ici une demande nouvelle dans laquelle nous prions Dieu de nous délivrer des maux de cette vie, soit corporels, ou spirituels; de peur que les peines auxquelles nous sommes exposés, ne nous engagent à perdre la grace, à tomber dans l'impatience, & à abandonner Dieu. Nous conjurons le Seigneur qu'il nous garantisse de ces maux, ou qu'il ne permette pas que nous y succombions; qu'il nous donne la victoire par sa grace, ou qu'il nous délivre de ces dangers par une mort heureuse. De manière que l'on peut dire que dans cette prière nous demandons pardon de nos péchez passés : *Dimitte nobis peccata nostra*; de nos péchez futurs : *Ne nous induisez point en tentation*; & de nos péchez présents : *Délivrez-nous du mal*. C'est ce que l'Eglise Latine semble avoir eu en vûe dans ces paroles qu'elle ajoute dans sa Liturgie, après *Sed libera nos à malo* : *Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux passés, présents, & à venir.* (e)

Après ces mots, *Sed libera nos à malo*, le Grec ajoute : (f) *Parce que le Royaume, la force, & la gloire vous appartiennent dans tous les siècles : Ainsi soit-il.* On lit de même dans les Constitutions Apostoliques, dans l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, dans saint Chrysostome, dans les anciennes Liturgies des Grecs, dans les Versions Syriaque, & Gotique. Mais il y a beaucoup d'apparence que ces paroles sont ajoutées, & qu'el-

(a) Cyprian. l. de Orat. Dominica, Aug. Ep. 130. nov. edit. c. 11. & lib. 2. de Serm. Dom. n.
 (b) L. Adusar. 4. 12. Baruch fol. 16. Sedes Tephulum p. 5. 151.
 (c) Aug. l. 2. de peccatorum meritis c. 4. & lib. 2. de Serm. Domini in monte. Auth. operis imperfecti, Jans. Gandav. c. 41. Concord.

(d) Cyprian. lib. de Orat. Dominica, & Aug. l. b. 2. de Serm. Domini in monte, & alibi. Brug. E. fm.

(e) Aug. lib. de peccatorum meritis c. 4. Tertull. l. de Orat. Dominica, Maldon.

(f) Οτι το βασίλειον, η δύναμις, η δόξα, η βασιλεία, η δύναμις, η δόξα, η βασιλεία, η δύναμις, η δόξα.

14. Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum: dimittet & vobis Pater vester celestis delicta vestra.

15. Si autem non dimiseritis hominibus: nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.

16. Cum autem jejunatis, nolite fieri sicut hypocritas, tristes: exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis, quia receperunt mercedem suam.

14. Car si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Pere céleste vous pardonnera aussi vos péchez.

15. Mais si vous ne pardonnez point aux hommes lorsqu'ils vous ont offensé, votre Pere ne vous pardonnera point non plus vos péchez.

16. Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes comme les hypocrites: car ils affectent de paroître avec un visage défiguré, afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense.

COMMENTAIRE.

les sont passées des Liturgies dans le Texte de saint Matthieu. On ne les lit point dans saint Luc, (a) ni dans aucun des Anciens Exemplaires Latins, des Evangiles, ni dans les plus anciens Manuscrits Grecs, (b) ni dans les Versions Coptes, & Arabes.

AMEN. Ainsi soit-il. C'est la conclusion de cette prière que JESUS-CHRIST nous a enseignée. Les Juifs, & à leur imitation les Chrétiens (c) avoient accoutumé dans les prières publiques, de répondre à la fin, Amen. Ce terme ne paroît point dans l'ancien Manuscrit de Cambridge, ni dans plusieurs autres, tant Grecs, que Latins; ni Tertullien, ni saint Cyprien, ni saint Augustin, ni le Syriaque ne l'ont point lû. Il y a assez d'apparence qu'il a été ajouté ici depuis saint Matthieu; & depuis, qu'on a commencé à le prononcer dans la Liturgie à la fin du Pater. (d)

ÿ. 14. SI ENIM DIMISERITIS HOMINIBUS, &c. Car si vous pardonnez, votre Pere vous pardonnera. Voyez ci-devant le ÿ. 12. & Matt. XVIII. 24. 25. Celui qui veut se venger, éprouvera la vengeance du Seigneur, dit l'Auteur de l'Ecclesiastique (e) & Dieu conservera la mémoire de ses péchez. Pardonnez à votre prochain qui vous a offensé, & vous recevrez le pardon de vos propres fautes. L'homme garde sa colère contre son semblable, & il espère que Dieu lui accordera le pardon? Il manque de miséricorde envers son prochain, & il prie Dieu de lui remettre ses péchez? Lui qui n'est que chair, réserve sa colère, & il demande miséricorde à son Dieu? Qui intercédéra pour lui obtenir le pardon?

ÿ. 16. CUM JEJUNATIS, NOLITE FIERI SICUT HYPOCRI-

(a) Luc. XI. 4.

(b) Vide Mill. var. Lect. Maldon. Græc. hîc.

(c) Dent. XXIII. 15. 16. 17. XXV. 26. & 1.

Esd. VI. 11. 6. & 2. Esdr. V. 13. 1. Cor. XIV. 16.

Justin. apol. 2.

(d) Vide not. Mill. in N. Test. & Græc. &

Gloss. & alios.

(e) Eccli. XXVIII. 1. 2. 3. 4.

17. Tu autem, cum jejunas, unge | 17. Mais vous, lorsque vous jeûnez, par-
 caput tuum, & faciem tuam lava, | fumez votre tête, & lavez votre visage,

COMMENTAIRE.

T. E. Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes, comme les hypocrites. JESUS-CHRIST ne condamne pas le jeûne dans les Pharisiens; mais il condamne leur tristesse affectée; leur air sombre, triste, mortifié. Le Grec (a) signifie proprement *chagrin*, austère. Il ne parle pas des jeûnes communs, & ordonne à toute la nation. L'orgueil des Pharisiens ne pouvoit se faire beaucoup distinguer dans ces sortes de jeûnes, que tout le monde faisoit comme eux; si ce n'est peut-être dans quelques affectations extérieures d'une austérité, & d'un accablement extraordinaire. Mais ce qu'ils affectoient le plus, & ce qui leur attiroit l'estime du peuple ignorant, étoient les jeûnes de surérogation qu'ils faisoient, & qui étoient très-rigoureux: car ils jeûnoient ordinairement deux fois la semaine, (b) savoir le Lundi, & le Jeudi; ou même quelquefois le Lundi & le Mardi, le Jeudi & le Vendredi. Ces jours-là ils s'abstenoient non-seulement de viandes; mais de toute nourriture agréable. Ils ne mangeoient qu'au soir, couchoient durement, & souvent sur la simple terre. (c) Ceux qui étoient mariez, n'usoient point du mariage. Quelques-uns, selon saint Epiphane, couchoient sur des épines; leur visage étoit pâle, triste, & défait; ils augmentoient encore cela par leur air morne, & austère. C'est cette affectation, & ces airs empruntez que JESUS-CHRIST désapprouve, & qu'il défend à ses Disciples.

EXTERMINANT (d) ENIM FACIES SUAS, UT APPARENT, &c. Ils affectent de paroître avec un visage défiguré, afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent. Ce n'est pas à dire qu'ils ne jeûnassent pas, comme le croit l'Auteur de l'Ouvrage imparfait. Ils jeûnoient, & en cela ils ne faisoient point mal; mais ils vouloient que tout le monde le sçût; ce qui étoit une vanité ridicule. Le Grec se peut traduire: (e) *Ils gâtent*, ils contrefont, ils cachent leur visage; ils vont le visage couvert, (f) comme ceux qui sont dans le deuil. Mais le vrai sens est celui-ci: Ils affectent de paroître maigres, languissans, pâles, exténués. La vaine complaisance qu'ils tirent de cet état, & de la fausse estime des hommes, leur serviront de récompense. *Receperunt mercedem suam.*

ÿ. 19. UNGE CAPUT TUUM. Lorsque vous jeûnez, parfumez votre

(a) Ευδυσωλι.

(b) Luc. XVIII 12.

(c) Vide Græc. hic.

(d) Hieron. Demuliantur. Chrysoſt. Δια-

δύσει. Vatab. Desformant.

(e) Αραιοῦντι ὃν τὸ πρόσωπον αὐτῶν, ἵνα
 φαῖνται τοῖς ἀδελφοῖς μεθεστῆαι.

(f) Hammond. hic.

18. *Ne videaris hominibus jejunans, sed Patri tuo, qui est in abscondito: & Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.*

19. *Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra: ubi arugo, & tinea demolitur: & ubi fures effodiunt, & furantur.*

20. *Thesaurizate autem vobis thesauros in Cælo: ubi neque arugo, neque tinea demolitur; & ubi fures non effodiunt, nec furantur.*

21. *Ubi enim est thesaurus tuus: ubi est, & cor tuum.*

18. Afin de ne pas faire paroître aux hommes que vous jeûnez; mais à vôtre Pere qui est présent à ce qu'il y a de plus secret. Et vôtre Pere qui voit *ce qui se passe* dans le secret, vous en rendra la récompense.

19. Ne vous faites point de trésors sur la terre, où la rouille, & les vers les mangent, & où les voleurs les dérobent, & les dérobent.

20. Mais faites-vous des trésors dans le Ciel, où ni la rouille, ni les vers ne les mangent point, & où il n'y a point de voleurs qui les dérobent, & qui les dérobent.

21. Car où est vôtre trésor, là aussi est vôtre cœur.

COMMENTAIRE.

tête, & lavez votre visage. Dans le deuil, & dans le jeûne on n'usoit ni du bain, ni de parfum. JESUS-CHRIST n'ordonne pas de s'en servir dans ces circonstances; ce n'est pas là l'esprit de ses paroles; il veut seulement que l'on soit si éloigné de l'affectation de paroître jeûneurs, que l'on paroisse tout le contraire; & qu'au lieu de l'air triste, & austère des Phariséens, nous prenions des manières aisées, ouvertes, & toutes semblables à celles que nous avons aux autres tems. Il veut en un mot, que nous agissions sans affectation, sans vanité, sans fard, sans hypocrisie: (a) *Ne videaris jejunium tuum vendere hominibus, ne videaris contristari in anima tua salute,* dit saint Ambroise. (b)

ÿ. 19. *NOLITE THESAURIZARE.* Ne vous faites point de trésors sur la terre, où la rouille, & les vers les mangent, &c. Sous le nom de *trésors*, les Hébreux entendent tout ce qui se met en réserve, or, argent, étain, cuivre, étoffes, habits, vin, huile, bled, & tout le reste. La rouille (c) s'attache aux métaux, les vers (d) se mettent aux habits, & aux grains; les voleurs ravissent les richesses, & percent les murailles. Ne recherchez donc point les richesses périssables, de quelque nature qu'elles soient, elles ne méritent point que vous vous y attachiez. Elles sont sujettes à trop de risques, & de malheurs. Mais amassez-vous des biens, & des trésors.

(a) *Chrysof. Homil. xxi. Auth. Oper. imperfecti. Ieronym. Theophylact. Euthym. alii passim inter recentiores.*

(b) *Ambros. lib. de Elia & Jejunio.*

(c) *Biens en cet endroit est synonyme à or, la rouille. Saint Augustin, & l'Auteur de l'Ou-*

vrage imparfait lisent: Comestum exterminat, au lieu de arugo corrumpit.

(d) *Sis, se prend pour les vers qui rongent les habits, & pour ceux qui gâtent les bleds dans le grenier.*

21. *Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fueris simplex : totum corpus tuum lucidum erit.*

22. *Si autem oculus tuus fuerit nequam : totum corpus tuum tenebrosum erit. Si ergo lumen, quod in te est, tenebrae sunt : ipsa tenebrae quanta erunt ?*

21. Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple, tout votre corps sera éclairé.

22. Mais si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux. Si donc la lumière qui est en vous, n'est que ténèbres, combien seront grandes les ténèbres mêmes ?

COMMENTAIRE.

dans le Ciel, par le moyen de l'aumône, & des bonnes œuvres. Vous ne craignez point que ni les vers, ni la rouille vous les gâtent, ni que les voleurs vous les enlèvent. Voyez le *ψ*. 24. Ou selon saint Hilaire, en le joignant à ce qui précède : Ne mettez point votre trésor dans l'opinion, & dans les louanges des hommes : n'attendez point d'eux votre récompense ; mais attendez-la de Dieu seul. C'est à Dieu, c'est au Ciel où vous devez porter votre attention, votre trésor, & votre cœur : Car là où est votre trésor, là aussi est votre cœur.

ψ. 22. LUCERNA CORPORIS TUI EST OCLUS TUUS. Votre œil est la lampe de votre corps ; si votre œil est simple, tout votre corps sera éclairé : Mais si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux. C'est une parabole, ou une comparaison, dont le Sauveur ne fait pas l'application. Mais voici comme les Peres la font ordinairement. (a) Votre œil est comme la lampe qui éclaire tout votre corps ; si cette lampe est claire, & lumineuse, tout le corps sera dans la lumière : mais si votre œil est trouble & ténébreux, tout votre corps sera dans l'obscurité. Il en est de même de votre ame, dans le moral. Son œil est son intention. (b) L'intention communique la lumière, ou répand les ténèbres sur tout ce que vous faites, suivant qu'elle est bonne, ou mauvaise, lumineuse, ou ténébreuse. Ayez donc soin, si vous voulez que vos actions soient des actions de lumière, de purifier votre intention, & de rectifier vos desirs. Afin que cet œil intérieur soit pur, il doit avoir, selon saint Bernard, (c) *La charité dans l'intention, & la vérité dans le choix.*

D'autres, (d) fondez sur plusieurs expressions de l'Écriture, (e) ou l'œil

(a) August. lib. 2. de Serm. Domini, n. 49. Ambros. in Psal. cxviii. Serm. 14. Chrysostom. hic, Ieronym. Hilar. hic. Authar. Opus. imper. feli. Ita Erasmi. Est. Bruc. Græc. alii.

(b) August. lib. 2. de Serm. Domini. Oculum ergo hic accipere debemus ipsam intentionem, quæ facimus quicquid facimus, quæ si munda fuerit & recta, & illud aspiciens quod aspiciendum

est, omnia opera nostra necesse est bona sint.

(c) Bernard de Precep. & Dispensatiene, cap. 14.

(d) Ligfoot. Hor. Hebr. Hamm. hic, & Cleric. in Matth.

(e) Prov. xxii. 6. xxiii. 9. Matt. xx. 15. Rem. xii. 8 & 1. Cor. viii. 2. ix. xi. 13. Eccl. xiv. 8. 9. 10.

24. *Nemo potest duobus dominis servire : aut enim unum odio habebit, & alterum diligit : aut unum sustinebit, & alterum contemnet. Non potestis Deo servire & mammona.*

24. Nul ne peut servir deux maîtres ; car ou il haïra l'un, & aimera l'autre, ou il se soumettra à l'un, & méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu, & les richesses.

COMMENTAIRE.

mauvais, se met pour l'avarice ; & *le bon ail*, & *la simplicité*, (a) pour la libéralité ; croyent qu'ici le Sauveur condamne l'avarice, & ordonne la libéralité, & l'aumône ; & que ceci est une suite de ce qu'il a dit un peu auparavant. N'attachez point vos cœurs aux biens de ce monde, mais portez vos desirs, & vos pensées vers le Ciel : amassez-vous des trésors dans les demeures éternelles, où vous n'avez à craindre, ni la rottille, ni les vers, ni les voleurs. Si vous êtes libéral, & bienfaisant, votre cœur sera dans la lumière. Si vous êtes avare, & attaché aux choses de la terre, votre ame sera dans l'obscurité. En un mot, l'avarice est un vice odieux, honteux, bas, ténébreux. La libéralité au contraire est une vertu noble, glorieuse, lumineuse, éclatante. L'avarice vous tient attaché à la terre, la libéralité vous élève en quelque sorte jusqu'à Dieu, par la conformité à sa miséricorde, & à sa bonté inépuisable. Ce sens me paroît le plus littéral, & le plus conforme au génie de la langue des Hébreux.

¶ 24. NEMO POTEST DUOBUS DOMINIS SERVIRE. *Nul ne peut servir deux maîtres.* C'est la suite de ce qu'il vient de dire de l'avarice, & du bon emploi des richesses. L'avare est l'esclave de Mammon. L'homme libéral, & qui use comme il faut de ses biens, qui les employe en aumônes, & en bonnes œuvres, est le serviteur de Dieu. Comme nul ne peut à la fois servir à deux maîtres ; ainsi vous ne pouvez être tout ensemble serviteur de Dieu, & esclave de Mammon ; avare, & miséricordieux. Quittez donc l'avarice, & l'amour des richesses, si vous voulez être à Dieu. Il faut opter entre ces deux maîtres. JESUS-CHRIST ne défend pas absolument aux siens d'avoir des biens temporels, mais de s'y attacher, d'en être les esclaves. Or celui qui les employe utilement, qui s'en sert sans attache, & sans avarice, n'en est point esclave. (b)

Imperat aut servit collecta pecunia cuique.

AUT UNUM SUSTINEBIT, ET ALTÉRUM CONTEMNET. *Il s'attachera à l'un, & méprisera l'autre.* Haïr, & mépriser, en cet endroit, ne signifient pas proprement avoir du mépris, & de l'aversion pour un homme ; mais seulement l'aimer, & l'estimer moins, ne lui être pas entièrement dévoué, n'être pas tout à lui. Haïr, se prend assez souvent en ce

(a) Vide Rom. xii. 8. *σ μισήδουσ ἐν ἀλλήλοις.* (b) Horat. Epist. lib. 1. ep. 10, 2. Cor. v. 12. 2. 12. 13.

25. *Ideo dico vobis : ne solliciti sitis anima vestra quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini. Nonne anima plus est quam esca? & corpus plus quam vestimentum?*

25. C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez point où vous trouverez de quoi manger pour le soutien de votre vie, ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, & le corps que le vêtement ?

COMMENTAIRE.

sens dans l'ancien Testament. (a) Dieu veut être aimé, & servi sans partage; du moins il veut que son amour soit dominant en nous. Or celui qui a mis son inclination dans les richesses, partage son cœur, & souvent donne à l'argent toute son affection.

NON POTESTIS DEO SERVIRE, ET MAMMONÆ. Vous ne pouvez servir Dieu, & les richesses. Mammon, ou Masmon, (b) en Hébreu, & en langue Punique, signifie les richesses, le gain, un trésor. Mammona est Syriacque, & a la même signification. Tertullien (c) semble dire, quoique d'une manière fort confuse, qu'il signifie aussi le Dieu des richesses. Ainsi il répondroit à Dis, à Adés, ou Pluton des Grecs, & des Latins, dont les noms se mettent souvent pour l'or, l'argent, les richesses.

ÿ. 25. IDEO DICO VOBIS: NE SOLICITI SITIS ANIMÆ VESTRÆ. C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez point, où vous trouverez à manger; ni d'où vous aurez des vêtements, &c. JESUS-CHRIST ne condamne point les soins justes, & raisonnables que l'on doit avoir de son entretien, & de sa subsistance. Ce seroit tenter Dieu, de négliger les moyens que la Providence nous a mis en main, pour nous procurer les choses nécessaires à la vie. Aussi le terme dont il se sert, (d) ne signifie pas seulement avoir soin, mais être inquiet; il marque les empressements, les sollicitudes, les peines d'esprit que l'on se donne pour une chose que l'on désire avec trop d'ardeur. Anima vestra, pour votre ame, pour votre vie, pour votre entretien, pour ce qui est nécessaire au corps.

NONNE ANIMA PLUS EST (e) QUAM ESCA? La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, & le corps que le vêtement? Pour montrer qu'il faut abandonner à Dieu le soin de nos besoins; voici le raisonnement de JESUS-CHRIST. La vie est un plus grand bien que la nourriture; & le corps est une chose fort au-dessus de l'habit. Or le Seigneur nous a donné

(a) Genes. xxiv. 31. Deut. xxi. 15. 16. 17. Prov. xxx. 23. Judic. vii. 16. xv. 2. 3. Reg. xxi. 8. Prov. viii. 16. xiiii. 24.

(b) מַמּוֹן Mammona. Syr. מַמְמוֹן Matmon.

Hebr. מַמְמוֹן Mammoni. Cald.

(c) Tertull. lib. 4. contra Marcion.

(d) ἡ ἀσφάλεια.

(e) Hilar. legit: Pluris est.

25. *Respicite volatilia cæli, quoniam non serunt, neque metunt, neque congregant in horrea: & Pater vester cælestis pascit illa. Nunc vos magis plus estis illis?*

27. *Quis autem vestrum cogitans potest adjicere ad stragulam suam cubitum unum?*

26. Considérez les oiseaux du Ciel. Ils ne sement point, ils ne moissonnent point, & ils n'amassent rien dans des greniers: mais votre Pere Céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux?

27. Et qui est celui d'entre vous qui puisse avec tous ses soins, ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée?

COMMENTAIRE.

la vie, & le corps; il nous a donné le principal; il ne nous refusera donc pas l'accessoire. (a) Nous avons des gages assurés de sa bonté pour le passé. Il a pensé à nous dans un tems où nous n'étions pas; nous oublierait-il à présent, qu'il nous a fait, & créé? Voilà le premier motif de confiance en Dieu. Il en touche trois autres dans la suite.

ÿ. 26. RESPICITE VOLATILIA COELI. *Considérez les oiseaux du Ciel.* Ils ne travaillent point, & le Pere Céleste les nourrit. A plus forte raison aura-t'il soin de votre nourriture, vous qu'il a créé, qu'il a mis si fort au-dessus de tous les animaux; (b) vous qui le connoissez, & qui devez l'aimer, & le prier? Seconde raison de mettre notre confiance en Dieu. Mais de même que la Providence qui veille à la conservation des animaux sauvages, n'empêche pas qu'ils ne doivent chercher à vivre: Ainsi les soins pleins de tendresse que Dieu a de vous, ne doivent point exclure vos soins, & votre travail. Saint Hilaire en cet endroit entend par les oiseaux, les démons. D'autres entendent les Anges. (c) Ce sont des explications spirituelles.

ÿ. 27. QUIS AUTEM VESTRUM COGITANS, &c. *Qui d'entre vous peut ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée?* Troisième motif de confiance en Dieu, tiré de l'inutilité de nos soins, & de nos inquiétudes. Si dans une chose qui paroît le plus en votre pouvoir, & qui vous touche de plus près; je veux dire, dans ce qui regarde l'accroissement de votre taille, vous ne pouvez rien du tout (d) Qu'espérez-vous faire dans les choses qui sont hors de vous, & au-dessus de votre portée, comme de faire réussir vos projets, de tourner les cœurs, & les volontés des hommes, de disposer des tems, & des saisons, d'où dépend votre bonne, ou mauvaise fortune?

ÿ. 28. CONSIDERATE LILIA AGRI. *Considérez comment croissent les*

(a) Chryss. homil. 22. *Author. Oper. imperfeiti. Auguſt. lib. 2. de Serm. Domini. Ieronym. hic. B. d. s. Theophyl. Euthym. Strabus, alii.*

(b) Chryss. Homil. 22. & alii passim.

(c) *Quidam apud Ieronym. hic.*

(d) Chryss. Euthym. Theophylast. Maldon alii.

28. *Et de vestimento quid solliciti estis? Considerate lilia agri quomodo crescunt: non laborant, neque nent.*

29. *Dico autem vobis, quoniam nec Salomon in omni gloria sua cooperatus est fuit unum ex istis.*

30. *Si autem fenum agri, quod hodie est, & cras in cubanum mittitur, Deus sic vestit: quamè magis vos modica fidei?*

28. Pourquoi aussi vous inquiétez-vous pour le vêtement? Considérez comment croissent les lis des champs; ils ne travaillent point, ils ne filent point:

29. Et cependant je vous déclare que Salomon même dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.

30. Si donc Dieu a soin de vêtir de cette sorte une herbe des champs, qui est aujourd'hui, & qui sera demain jetée dans le four; combien aura-t'il plus de soin de vous vêtir, ô hommes de peu de foi?

COMMENTAIRE.

lis des champs. Cette raison a rapport à la seconde. Si Dieu donne aux plantes tant de beauté, & s'il a tant de soin de leur accroissement, & de leur perfection; pourra-t'il ne pas penser à vous? Vous laissera-t'il aller nud, pendant qu'il revêt les lis d'une manière si riche, & si précieuse?

ÿ. 29. *NEC SALOMON IN OMNI GLORIA SUA, &c. Salomon dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.* La nature peut bien être imitée; mais l'art ne parviendra jamais à la surpasser, ni même à l'imiter dans une infinité de choses. Salomon au milieu de tout l'éclat de ses habits, & de sa majesté, ne fut jamais plus magnifiquement vêtu que l'est un lis de la campagne; cette fleur est majestueuse, grande, belle, propre, d'une blancheur à éblouir. Les anciens usoient beaucoup d'habits blancs. Salomon dans l'Ecclésiaste dit à celui qui veut vivre agréablement, qu'il ait toujours ses habits bien blancs. (a) Et Joseph nous apprend que ce Prince paroissoit ordinairement dans son chariot vêtu de blanc. (b) On raconte que Solon étant à la Cour du Roi Crésus, ce Prince se fit voir un jour au milieu de tout l'éclat de sa majesté, vêtu magnifiquement; & demanda à Solon, s'il avoit jamais rien vu de plus beau? Ce Philosophe répondit froidement, qu'il avoit vu des coqs, des paons, des faisans. (c)

ÿ. 30. *FOENUM AGRÍ. Une herbe des champs.* A la lettre: *Le foin des champs.* Il donne ce nom au lis, parce que dans la Palestine cette plante étoit au milieu des champs. On voit par cet endroit-ci, que dans la Judée on se servoit pour brûler de chaumes, de pailles, & de choses pareil-

(a) Eccle. ix. 8.

(b) Joseph. Antiq. lib. viii. cap. 2. Adulvi

(c) Laert. in Solone.

31. *Nolite ergo solliciti esse, dicemus : Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur ?*

32. *Hæc enim omnia gentes inquirunt. Scit enim pater vester, quia his omnibus indigetis.*

33. *Querite ergo primum Regnum Dei, & justitiam ejus : & hæc omnia adjicientur vobis.*

31. Ne vous inquiétez donc point, en disant : Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous ?

32. Comme font les Payens, qui recherchent toutes ces choses : car votre Père sait que vous en avez besoin.

33. Cherchez donc premièrement le Royaume de Dieu, & sa justice, & toutes ces choses vous seront données par dessus.

COMMENTAIRE.

les. (a) *Cras in cilibum mittitur.* La même chose se pratiquoit en Egypte, ainsi qu'on l'a montré sur l'Ecclésiastique xl. 16.

MODICÆ FIDEI. *O hommes de peu de foi.* Le terme Latin *Fides*, se prend ou pour la foi, qui nous fait croire en Dieu, & nous rend fidèles; ou pour la confiance en Dieu; ou pour la bonne foi, la fidélité, la sincérité, la droiture, l'exacritude à tenir sa parole. Ici elle se prend pour la confiance en Dieu.

ψ. 31. *NOLITE ERGO SOLICITI ESSE. Ne vous inquiétez donc point, comme font les Payens.* Il ne condamne que l'inquiétude, les empressemens semblables à ceux des Payens, qui n'ayant point d'espérance solide, mettent toute leur confiance dans leur travail, & dans leur industrie. Travaillez de manière, que vous attendiez tout de la main, & de la bénédiction de Dieu.

ψ. 33. *QUERITE PRIMUM REGNUM DEI. Cherchez premièrement le Royaume de Dieu, & sa justice, & toutes ces choses vous seront données par-dessus,* comme par surcroît, par surérogation. Que votre premier soin soit de chercher le Royaume du Ciel, de travailler pour l'éternité; de vivre dans la justice, & dans l'innocence; voilà le principal. Les biens de ce monde sont l'accessoire; il ne dit pas qu'il ne faut pas travailler pour les chercher, dit S. Augustin; (b) mais qu'il ne les faut chercher qu'après le Royaume de Dieu. La vie éternelle est l'unique nécessaire. Si vous êtes fidèles à Dieu, & si vous mettez en lui votre confiance, vous devez tout espérer de sa bonté. Il faut trois qualitez dans celui dont nous devons attendre quelque chose : La connoissance de nos besoins, la volonté, & le pouvoir d'y remédier. Vous trouvez tout cela dans Dieu seul. Il fait ce qui vous manque, il peut vous le donner, puisqu'il

(a) *Vide Sap. III. 7. Matt. III. 12. Luc. xii. 18. Eccl. xl. 16.*

(b) *August. lib. 2. de Serm. Domini in Monte. Cum enim dixit illud primum, significavit quia*

hoc posterius querendum est, non tempore sed dignitate. Illud tamquam bonum nostrum, hoc tamquam necessarium nostrum.

34. Nolite ergo solliciti esse in crastinum. Crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi, sufficit dies malitia sua.

34. C'est pourquoi ne soyez point en inquiétude pour le lendemain ; car le lendemain aura soin de lui-même : à chaque jour suffit son mal.

COMMENTAIRE.

est tout-puissant ; enſin il est tout plein de bonté pour vous, puisqu'il est vôtre Perc. S'il vous réſuſe ce que vous croyez vous être nécessaire, comme il arrive en effet quelquefois, même aux ſerviteurs de Dieu ; Dieu ſaura y ſuppléer, & vous récompenser, par d'autres biens infiniment plus eſtimables.

Origènes, & ſaint Clément d'Alexandrie liſoient dans leurs Exemplaires en cet endroit, une addition qui ne ſe trouve plus. (a) *Demandez de grandes choſes, & on vous en accordera outre cela des petites. Demandez des choſes céleſtes, & on vous donnera les terreſtres, comme par ſurcroit.* Il y a aſſez d'apparence que ces additions nous viennent de l'ancien Exemplaire des Nazaréens, où l'on avoit couſu différentes gloſes.

ÿ. 34. NOLITE ERGO SOLICITI ESSE IN CRASTINUM. *Ne ſoyez donc point en inquiétude pour le lendemain : Ou plutôt, pour le ſu- tur.* Faites ce que vous pouvez, & faites-le de la manière dont Dieu le veut. Travaillez à vous acquérir les choſes nécessaires pour l'entretien de la vie ; mais ſans inquiétude, & ſans emprefſement ; & du reſte, remettez tout entre les mains de Dieu ; laſſez-lui le ſoin de vous pour l'avenir. (b) L'indifférence qu'il demande de vous pour les biens de ce monde, n'eſt point une indifférence de négligence, mais une indifférence de foi, dit ſaint Hilaire : (c) *Incuria ſollicitudinis relaxata, non negligentia, ſed fidei eſt.*

SUFFICIT DIEI MALITIA SUA. *A chaque jour ſuffit ſon mal ; ſes ſoins, ſes peines.* (d) Penſer à l'avenir, & porter ſes inquiétudes ſur ce qui nous doit arriver dans la ſuite, c'eſt ſe faire volontairement des peines fort inutiles. Car à quoi peuvent ſervir ces ſoins, & ces inquiétudes pour un remis qui n'eſt pas encore, & qui ne ſera peut-être jamais pour nous. Saint Hilaire (e) entend *malitia*, du péché. Chaque jour a allez de ſes fautes, pour nous occuper jour & nuit à les expier, ſans nous

(a) *Αιτῆσαι τὸ μέγαλον, καὶ τὸ μικρὸν ἑαυτοῖς ἀποκρί-
σθῆναι. καὶ μὴ τὸ μέγαλον, καὶ τὸ μικρὸν ἑαυ-
τῶν ἀποκρίσθῆναι.* Origen. lib. de Oratione, non ſemel:
& Clem. Alex. lib. 1. Stromat.

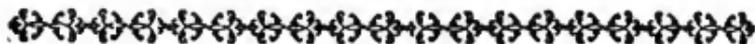
(b) *Vide Aug. loco cit. n. 38.*

(c) *Hilar. in Matth.*

(d) *Tertull. lib. 2. contra Marcion. Chryſoſt.
in Matth. Homil. 23. Euthym. Theophylact. &
Jeronym. hic. Auguſt. lib. 2. de Serm. Domini in
Monte.*

(e) *Hilar. hic.*

faire de vaines inquiétudes pour les péchez futurs. Saint Ambroise (a) l'entend de même. Mais le premier sens est suivi presque uniuersellement.



CHAPITRE VII.

Continuation du Sermon de JESUS-CHRIST sur la Montagne. Ne pas juger témérairement. Ne pas donner les choses saintes aux chiens. Demander, chercher, frapper avec persévérance. Faux Prophètes. Loups couverts de la peau de brebis. Bons arbres qui produisent de bons fruits. Edifice bâti sur le rocher, & non sur le sable.

†. 1. *N*olite iudicare, ne non iudicemini. | †. 1. *N*E jugez point, afin que vous ne soyez point jugés.

COMMENTAIRE.

†. 1. *N*OLITE IUDICARE, UT NON IUDICEMINI. (b) *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés.* JESUS-CHRIST ne condamne pas ici toute sorte de jugement. Il ne parle point des jugemens publics, établis pour conserver la paix & l'union dans la République; ni des jugemens que les Pasteurs de l'Eglise rendent avec connoissance de cause, ni des jugemens que nous formons dans les choses ordinaires de la vie. Mais des jugemens défavantageux, malins, précipitez, téméraires, que nous portons sans connoissance contre nos freres. (c) Dieu s'est réservé la connoissance de la conduite des hommes; c'est entreprendre sur ses droits que de vouloir en juger. Rien n'est plus incertain à nôtre égard que les motifs qui engagent les hommes à agir. Il est donc téméraire d'en vouloir décider absolument. Enfin, lorsque nous ne pouvons douter du mal dont nous sommes témoins, si nous songeons à la rigueur des jugemens de Dieu, & si nous réfléchissons sur nôtre propre conduite, nous serons fort réservés à juger, & à condamner les autres. Car comme

(a) Ambros. de Bene mortis, cap. 2.

(b) Quelques Exemplaires portent: Nolite iudicare & non iudicabimini; nolite condemnare, & non condemnabimini. Les Petes ne l'ont pas

lié ainsi. La Vulgate est conforme au Grec.

(c) Ieronym. hic. Non prohibuit iudicare, sed docuit. Vide August. Bedam, hic. Basil. Regul. Brevior, 264. Malden. hic.

1. *In quo enim iudicio iudicaveritis, iudicabimini: & in qua mensura mensueritis, remetietur vobis.*

2. Car vous serez jugez selon que vous aurez jugé les autres; & on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servis envers eux.

2. *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui: & trabem in oculo tuo non vides?*

3. Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, vous qui ne voyez pas une poutre dans votre œil?

COM M E N T A I R E.

dit saint Paul, (a) en jugeant, & en condamnant les autres, nous nous condamnons nous-mêmes, puisque nous avons peut-être fait pis que ce que nous condamnons dans nos freres. (b)

On croit qu'en tout ceci le Sauveur en vouloit principalement aux Pharisiens, qui condamnoient sans miséricorde ce qu'ils voyoient faire aux autres, & qui étoit contrainte à leurs préjugez. On voit leur esprit dans tout l'Évangile. Ils observent continuellement JESUS-CHRIST, & donnent de mauvaises interprétations à tout ce qu'il fait. S'il guéit les malades un Samedi; s'il mange avec les Publicains; s'il se laisse toucher par une femme qui avoit été pécheresse, s'il reñcet les péchez, s'il fait des guérisons miraculeuses; ils enveniment tout, ils jugent de tout témérairement, & défavantageusement. Cet homme n'est pas envoyé de Dieu, c'est un profane, un possédé, un faux Prophète, un séducteur, il ne fait ses miracles qu'au nom de Belséub. Voilà la conduite des Phariséens.

JESUS-CHRIST condamne leur témérité, & leur dit de ne pas juger, afin qu'ils ne soient pas jugés. Les hommes jugeront de vous, comme vous jugerez d'eux. Si vous examinez leur conduite sans miséricorde, ils vous observeront à leur tour, & ne vous pardonneront rien. (c) Ils vous mesureront à la mesure que vous les aurez mesuré. Ou plutôt: (d) Dieu vous jugera, comme vous aurez jugé les autres. Il exercera contre vous sa juste sévérité, comme vous avez exercé votre injuste censure contre les autres. Il vous jugera dans la justice, & dans la vérité, pour punir la témérité, & l'injustice de vos jugemens. Il n'imitera ni la précipitation, ni la légèreté, ni la malice de vos jugemens; il n'en imitera que la sévérité. Dans vous c'est injustice; dans lui c'est équité: (e) *Judicium sine misericordia, ei qui non facit misericordiam.* Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez point qu'on vous fît; & traitez les autres,

(a) Rom. II. 1. 2.

(b) Vide Chrysof. Augst. Bedam, Anof. Euthym.

(c) Brugens. Piscat. alii quidam.

(d) Chrysof. Homil. 14. Augst. lib. 2. de Serm. Domini. Augst. Oper. imperfecti. Bedam, Euthym. alii passim.

(e) Jacobi. II. 13.

4. *Aut quomodo dicis fratri tuo: Si-
ne ejiciam festucam de oculo tuo: & ec-
ce trabs est in oculo tuo?*

5. *Hypocrita, ejice primum trabem de
oculo tuo, & tunc videbis ejicere festu-
cam de oculo fratris tui.*

6. *Nolite dare sanctum canibus, ne-
que mittatis margaritas vestras ante
porcos: ne foris conculant eas pedibus
suis, & conversi dirumpant vos.*

4. Ou, comment dites-vous à votre frè-
re: Laissez-moi tirer une paille de votre
œil, vous qui avez une poutre dans le vô-
tre ?

5. Hypocrite, ôtez premièrement la pou-
tre de votre œil, & alors vous verrez com-
ment vous pourrez tirer la paille de l'œil de
votre frere.

6. Gardez-vous bien de donner les cho-
ses saintes aux chiens; & ne jettez point vos
perles devant les porceaux, de peur qu'ils
ne les foulent sous leurs pieds, & que se
tournant contre vous, ils ne vous déchè-
rent.

COMMENTAIRE.

comme vous voudriez être traité. Voilà la grande règle pour la charité du prochain: Vous voulez qu'on vous traite avec indulgence, & vous traitez votre frere sans compassion ?

ÿ. 3. QUID AUTEM VIDES FESTUCAM IN OCULO FRATRIS TUI. Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, vous qui ne voyez point une poutre dans votre œil? Façon de parler proverbiale. Vous êtes fort éclairé sur les défauts de votre frere, & fort aveugle sur les vôtres; indulgent à vous-même, sévère aux autres: vous vous pardonnez tout, vous ne pardonnez rien à vos freres. Il parle aux Pharisiens. (a) La paille, ou le fêtu, (b) ou le petit morceau de bois, marquent de petits défauts; & la poutre, de grands vices. (c)

*Cum tua pervideas oculis mala lippus innunctis,
Cur in amicorum vitiis tam cernis acutum?*

ÿ. 5. EJICE PRIMUM TRABEM DE OCULO TUO. Ôtez premièrement la poutre de votre œil, & alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frere. Il seroit à désirer que ceux qui sont établis pour conduire, & pour juger les autres, fussent eux-mêmes sans défauts. Mais ils doivent au moins se faire justice, veiller sur eux-mêmes, travailler à corriger leurs imperfections, & traiter les autres avec autant de douceur & de bonté, qu'ils voudroient qu'on en eût pour eux-mêmes. Pour ceux qui n'ont aucun droit sur la conduite de leur prochain, & qui se donnent toutefois la liberté d'en juger; ils devroient songer plutôt à se corriger eux-mêmes, & à se juger, qu'à juger, & réformer les autres. (d) Il faut avoir l'ame bien pure, & l'intention bien droi-

(a) Voyez Matth. xxiii. 4.

(b) Καὶ φῶς, κατὰ τὸν ἔλεος ἀπὸ τοῦ Ἡερῆου, alii

φῶς αἰν. Sarcineta.

(c) Horat. lib. 1. satyr. 3.

(d) Chryst. Homil. 24. August. lib. 2. de Serm. Domini, &c.

re; il faut beaucoup de prudence, & de discernement, pour ne pas excéder dans les jugemens que l'on porte contre son prochain.

ÿ. 6. NOLITE SANCTUM DARE CANIBUS. Gardez-vous bien de donner les choses saintes aux chiens, & ne jetez point vos perles devant les porceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, & que se tournant contre vous; ils ne vous déchirent. Il y a ici une trajectio; il faut traduire: De peur que les chiens ne vous déchirent, & que vos porcs ne foulent aux pieds les perles que vous leur jetterez. Ce sont des manières de proverbes, pour dire qu'il ne faut point exposer les mystères de la Religion, & les vérités du salut aux impies, aux libertins, aux endurcis, à ceux qui n'ont aucune disposition à les recevoir avec respect. (a) Le chien, & le porc étoient des animaux impurs, selon la Loi de Moÿse. Ils communiquoient leur souillure à ceux qui les touchoient, & on auroit regardé comme une profanation de leur jeter quelque chose de saint, & de sanctifié, comme des chairs des offrandes, ou des victimes offertes au Seigneur. Les chiens marquent les débauchez, les impies, les mauvais Chrétiens; ou même les Juifs, les hérétiques, les apostats, qui ne sont capables que d'aboyer contre la saine doctrine, lorsqu'on la leur propose. Les porcs sont les payens, les infidèles, les ennemis de la Religion, qui sont toujours disposez à mépriser, à fouler aux pieds les vérités les plus saintes, & à persécuter ceux qui les annoncent. (b) C'est pour obéir à ce commandement, que les anciens Peres (c) parloient avec tant de circonspection des Mystères du Christianisme; & qu'ils ne les découvroient qu'à ceux qui étoient baptizez, & en état de les connoître, & de les respecter.

Saint Clément d'Alexandrie (d) a justifié la conduite de l'Eglise Chrétienne au sujet du secret dans les Mystères, par l'exemple de presque tous les Philosophes anciens. Pythagore (e) est un de ceux qui a caché sa philosophie dans une plus grande obscurité. Il exprimoit la nécessité de ce silence par ces expressions énigmatiques, Qu'il ne faut point piquer le feu avec le fer; qu'il ne faut point avoir d'hirondelles dans sa maison; qu'on ne doit pas laisser sur la cendre la marque du pot qu'on en a tiré. Jésus fils de Sirach (f) ne veut point que l'on parle, quand on ne trouve pas des auditeurs bien disposez: *Ubi auditus non est, ne effundas sermonem.* Et saint Paul pratiqua ce précepte à l'égard des Juifs de Pisidie, qui blasphémoient, & qui contredisoient la parole du salut. (g) JESUS-CHRIST prêchoit devant les Juifs, & les Pharisiens, dont il n'ignoroit pas la mau-

(a) Chrysof. homil. 24. August. lib. 2. de Sermonibus Domini, &c.

(b) Græc. Μη δότε τὸ ἅγιον τοῖς κύβητι. Alii τὰ ἅγια. Ita Stephani codd. 2. & alii tres apud Mill. & Chrysof. hic.

(c) Voyez S. Jérôme, S. Chrysof. Euthym.

saint Augustin, &c.

(d) Stromat. l. 5. Vide Homil. 24. Chrysof. in Matt. hic.

(e) Famlic. de vita Pythagor. l. 2. c. 12.

(f) Eccli. xxxii. 6.

(g) Act. xiii. 45, 46.

7. *Petite, & dabitur vobis: querite, & invenietis: pulsate, & aperietur vobis.*

7. Demandez, & on vous donnera; cherchez, & vous trouverez; frappez à la porte & on vous ouvrira.

COMMENTAIRE,

vaïsse disposition, mais en même tems il voyoit la docilité du peuple: il regardoit l'avantage de ses Disciples, & de la multitude. (a) Il étoit juste que l'utilité générale l'emportât sur la malice d'un petit nombre d'esprits mal faits. De plus, il leur parloit d'ordinaire d'une manière mystérieuse, & ne découvroit pas à tout le monde le sens de ses énigmes, & de ses paraboles. (b)

ÿ. 7. PETITE, ET DABITUR VOBIS. *Demandez, & on vous donnera.* Il n'y a pas dans la fin de ce discours la même liaison, que dans ce qui précède. JESUS-CHRIST voulant beaucoup dire en peu de mots, étoit obligé de proposer ses maximes par forme de sentences, & d'une manière fort concise, afin d'abrèger. Peut-être aussi que les Evangélistes ne se sont pas proposés de les rapporter, dans l'ordre qu'il les avoit dites. Il nous ordonne ici de *demandez*, de *chercher*, de *frapper*, pour obtenir la lumière, & l'intelligence des vérités du salut, & les secours qui nous sont nécessaires pour les pratiquer. Il exprime l'ardeur, l'empressement, la persévérance avec laquelle nous devons demander. (c) Il nous promet qu'on nous donnera, à condition que nous demandions comme il faut, & ce qu'il faut. (d) Il faut demander avec zèle, & avec ferveur une chose qui mérite infiniment d'être aimée; nous ne l'estimerions pas assez, si elle ne nous coûtait rien: (e) *Diu desiderata, dulcius obtinentur: cito autem data, vilescunt.*

C'est par l'amour que nous demandons, que nous cherchons, que nous frappons à la porte: *Amore petitur, amore queritur, amore pulsatur*, dit saint Augustin. (f) C'est l'amour qui obtient, & qui nous fait persévérer dans la pratique du bien: *Amore revelatur, amore denique in eo quod revelatum est permanetur.* La foi demande, l'espérance cherche, la charité frappe à la porte. (g) On demande par la prière, on cherche par la bonne vie, on frappe à la porte par la persévérance. (h) La foi sans les bonnes œuvres, n'est rien; si vous priez par la foi, & que vous n'y joigniez pas les bonnes œuvres, vous ne faites rien qui mérite pour l'éternité. *Si opera justitia non facis, id est, si non pulsas; nec orare ex fide potes; nam virius orationis, est opus justitia.*

(a) Aug. lib. 2. de Serm. Domini in monte.

(b) Luc. ix. 10. 11.

(c) Aug. l. 1. c. 19. *Retrahit*

(d) Jacobi 1v. 3. *Petitis & non accipitis, et quia male petastis.*

(e) Aug. Serm. 5. de verbis Domini nunc 61. in nov. edit.

(f) Idem l. de moribus Ecclesia.

(g) Vide Aug. Ep. 150. c. 9. & 13.

(h) Tertull. de Orat. Dominica.

8. *Omnis enim qui petit, accipit: & qui querit, invenit: & pulsanti aperietur.*

9. *Aut quis est ex vobis homo, quem si petierit filius suus panem, numquid lapidem porriget ei?*

10. *Aut si piscem petierit, numquid serpente[m] porriget ei?*

11. *Si ergo vos cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris: quanto magis Pater vester qui in Cælis est, dabit bona petentibus se?*

8. Car quiconque demande reçoit, & qui cherche, trouve; & on ouvrira à celui qui frappe à la porte.

9. Aussi qui est l'homme d'entre vous qui demande une pierre, lorsqu'il lui demande du pain?

10. Ou s'il lui demande un poisson, lui donnera-t'il un serpent?

11. Si donc étant méchant comme vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfans; à combien plus forte raison votre Pere qui est dans les Cieux, donnera-t'il les vrais biens à ceux qui les lui demandent?

COMMENTAIRE.

¶ 8. OMNIS QUI PETIT, ACCIPIT. *Quiconque demande, reçoit.* Dieu n'exclut personne des effets de sa libéralité. Il ne demande de notre part que de l'humilité, de la fervcur, de la persévérance. Il veut outre cela que nous ne lui demandions que des choses dignes de lui, & utiles à nôtre salut. Après cela demandez ce qu'il vous plaira, & soyez sûr de l'obtenir. (a) *Hortatur ut petas; negabis quod petis?* S'il diffère à vous accorder votre demande, c'est afin d'augmenter votre désir. *Cum aliquando tardius dat, commendat dona, non negat.* C'est afin de vous donner quelque chose de meilleur, que ce que vous lui demandez. (b) *Non tribuit sepe quod volumus, ut quod malle[m]us attribuat.* Si un fils demandoit du poisson à son pere, celui-ci auroit-il la fausse complaisance de lui en donner? Souvent nous demandons à Dieu, ce qui nous seroit fatal, s'il nous l'accorderoit. (c)

¶ 11. QUANTO MAGIS PATER VESTER, &c. *A combien plus forte raison votre Pere céleste donnera-t'il les vrais biens à ceux qui les lui demandent?* Saint Luc (d) dit: *A combien plus forte raison donnera-t'il un bon esprit à ceux qui le demandent?* Ce bon esprit, ce bon cœur, ces bons sentimens sont ce qui est le plus nécessaire pour aimer Dieu, & la justice, & pour pratiquer la vertu. C'est-là le précis de nos devoirs, & l'essentiel du Christianisme. Que Dieu nous refuse tout le reste; s'il nous accorde cela, nous sommes trop heureux; nous n'avons point perdu le fruit de nos prières.

(a) Aug. Serm. 67.

(b) Aug. ad Paulin. Epistolâ 32. nov. edit. n. 1.

(c) Vide eundem Epistolâ 140. nov. edit. cap. 7.

(d) Luc. xi. 13.

12. *Omnia ergo, quaecumque vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis. Hac est enim Lex, & Propheta.*

13. *Intrate per angustam portam: quia lata porta, & spatiosa via est, quae ducit ad perditionem, & multi sunt qui intrant per eam.*

14. *Quoniam angusta porta, & arcta via est quae ducit ad vitam: & pauci sunt, qui inveniunt eam!*

12. Faites donc aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent : car c'est là la Loi, & les Prophètes.

13. Entrez par la porte étroite; parce que la porte de la perdition est large, & le chemin qui y mène est spacieux, & il y en a beaucoup qui y entrent.

14. Que la porte de la vie est petite, que la voye qui y mène est étroite, & qu'il y en a peu qui la trouvent!

COMMENTAIRE.

¶ 12. QUÆCUMQUE VULTIS UT FACIANT VOBIS HOMINES &c. *Faites aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent.* C'est la conclusion de tout ce que le Sauveur a dit dans tout ce discours, touchant les devoirs des hommes envers les semblables. Faire aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fît; ne leur pas faire, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît. L'Empereur Sévère admiroit cette sentence des Chrétiens, & l'avoit continuellement dans la bouche. Tobie (a) recommandoit à son fils de ne faire jamais à un autre, ce qu'il n'auroit pas voulu qu'on lui fît. Isocrate (b) veut que nous gardions en faveur de nos inférieurs, la même conduite que nous voudrions que nos supérieurs gardassent à notre égard. La Loi, & les Prophètes ne nous prescrivent autre chose que cela, dans tout ce qu'ils nous disent de la charité envers le prochain. Ces paroles en sont comme le précis, & la récapitulation.

¶ 13. INTRATE PER ANGUSTAM PORTAM, &c. *Entrez par la porte étroite, parce que la porte de la perdition est large.* La doctrine de JESUS-CHRIST, la pratique des préceptes, & des conseils Evangéliques, sont la porte étroite; (c) la vie du siècle, les maximes du monde, sont la voye large. La voye étroite conduit au salut; la voye large conduit à la perdition, & à l'enfer. La vie Chrétienne est une vie de privation, de mortification, de travail; la vie du siècle est une vie aisée, une vie de plaisirs, & de satisfactions. Pour suivre JESUS-CHRIST, il faut prendre sa Croix, & le suivre. Pour être au monde, il n'y a qu'à se livrer à ses passions, & à son penchant. La Croix du Sauveur est légère, & son joug est doux principalement à ceux qui sont embrasés de sa charité; (d) le chemin du siècle, & la vie des mondains se terminent à des précipices, & à des malheurs éternels. Le monde promet un bonheur qu'il ne peut donner; JESUS-CHRIST promet des plaisirs doux, innocens, & éternels; & il les

(a) Tob. iv. 16.

(b) Isocrat. ad Nicocl.

(c) Comparez Luc. xiii. 23, 24. Rom. viii.

18. 2. Cor. iv. 17.

(d) Mat. xi. 30. Chrysost. hic.

15. *Attendite à falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces:*

15. Gardez-vous des faux Prophètes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au dedans sont des loups ravissants.

COMMENTAIRE.

fait goûter dès ce monde, à ceux qui se donnent à lui.

Hésiode (a) disoit que la voye qui conduit à la vertu est longue, roide, & raboteuse au commencement; mais qu'à la fin elle s'élargit, & devient aisée. Pythagore conseilloit à ses disciples d'éviter les grands chemins, & de suivre les sentiers peu fréquentez; (b) c'étoit une énigme, pour dire qu'il ne faut point suivre la foule, ni ce qui paroît le plus aisé. Enfin, les anciens Philosophes (c) se servoient à peu près de la même comparaison que fait ici JESUS-CHRIST, pour marquer la route qui conduit au bonheur, & au malheur.

ÿ. 15. ATTENDITE A FALSIS PROPHETIS. *Gardez-vous des faux Prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au dedans sont des loups ravissants.* Sous le nom de *Prophètes*, les Hébreux comprennent non seulement ceux qui prédisent l'avenir, mais aussi en général tous ceux qui se donnent pour inspirés, qui se mêlent d'interpréter l'Écriture, & de parler en public. Les faux Prophètes imitoient les vrais en tout ce qu'ils pouvoient. Les habits des anciens, & des vrais Prophètes étoient simples, austères: ils portoient des habits de peaux; (d) ils se couvroient de sacs, & de cilices. (e) Tels étoient Jérémie, Elisée, & Jean-Baptiste. Les faux Prophètes s'habilloient de même; (f) ils prenoient l'air, & l'extérieur des vrais Prophètes; annonçoient l'avenir, parloient au nom du Seigneur. Mais il y avoit une chose qui les distinguoit; c'étoit leur manière de vivre dans le secret, leurs œuvres, & toute leur vie. On ne trouvoit qu'erreur, & que mensonge dans leurs prédictions, qu'hyprocrisie dans leur conduite, qu'inconstance dans leurs discours; c'étoient des loups revêtus de peaux de brebis. Ils flattoient les pécheurs; ils entretenoient l'ambition, l'impiété, & le désordre des Grands; la superstition, & l'idolâtrie des peuples; ils corrompoient les vérités saintes dans leurs discours; ils détruisoient la force de la Loi par leurs mauvaises explications.

(a) Hesiod. ... Μοναχὸς δὲ, ὃς ἔρως ἐπιθυμῶν αὐτίκῃ, καὶ πρῶτος τὸ πρῶτον, ἰσχυρὸν δ' οὐκ ἔστιν ἔργον αὐτοῦ.
 (b) Apud Ath. παρὰ τὸ γ.
 (c) Vide Tabul. Cebensis & Sophoclem apud

Justin. de Monarchia.
 καὶ πρῶτος αὐτὸν δὸς ὄψιν ἐπιζητῶν
 Μία δὲ αὐτῶν, ἡ ἀρίστη αὐτῶν ἔστι.
 (d) Heb. xi. 17.
 (e) 4. Reg. I. 8. If. xx. 2. Matt. III. 4.
 (f) Zach. xlii. 4. Nec operientur pallio faciem, ut mentiantur.

16. *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus?

17. *Sic omnis arbor bona fructus bonos facit: mala autem arbor malos fructus facit.*

16. Vous les connoîtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figes sur des ronces?

17. Ainsi tout arbre qui est bon, produit de bons fruits; & tout arbre qui est mauvais, produit de mauvais fruits.

COMMENTAIRE.

Tels étoient la plupart des Scribes, & des Pharisiens du tems du Sauveur; c'est à eux principalement qu'il en veut ici. Il précautionne aussi les Disciples contre les faux Chrétiens, & les faux Prophètes, que le démon devoit susciter après lui; par exemple, *Théodas*, (a) & *Bar-Jésus*, (b) dont il est parlé dans les Actes. *Bar-cocheba*, ou le fils de l'Etoile, qui fit tant de ravages dans le siècle suivant; Simon le Magicien, Apollonius de Thiane, & tant d'autres.

Enfin, sous le nom de faux Prophètes, les Peres (c) ont compris tous les faux Docteurs Juifs, ou Chrétiens, tant ceux qui rétrécissent la voye de l'Evangile, que ceux qui l'élargissent mal à propos; ceux qui viennent prêcher dans l'Eglise des nouveautez; ceux qui séduisent les peuples par de fausses apparences de piété, & par des pratiques nouvelles & superstitieuses; ceux qui corrompent la doctrine, ou la morale du Sauveur par leur relâchement, ou par leur doctrine outrée; tous ces gens-là, les hérétiques, les schismatiques, les hypocrites, sont ce que JESUS-CHRIST appelle des faux Prophètes, des loups ravissans, couverts de peaux de brebis.

ÿ. 16. *A FRUCTIBUS EORUM COGNOSCETIS EOS.* Vous les connoîtrez par leurs fruits. Pour juger si un arbre est bon, il faut voir quel fruit il porte: Pour connoître si un Docteur est un vrai, ou un faux Prophète, un vrai Apôtre, ou un hypocrite; il faut examiner sa foi, (d) sa créance, ses œuvres, (e) sa conduite, sa doctrine. Si c'est un séducteur, & un hypocrite; il se découvrira bien-tôt; son erreur, le dérèglement de son esprit, & de son cœur, éclateront bien-tôt par ses œuvres. Dieu ne permettra pas que ses fidèles soient long-tems exposez à la séduction, ni que le méchant abuse long-tems de la sainteté de sa parole, & de son nom; on le connoitra bien-tôt pour ce qu'il est.

ÿ. 17. *OMNIS ARBOR BONA BONOS FRUCTUS FACIT.* Tout arbre qui est bon, produit de bons fruits. Ce n'est pas à dire que les gens de bien ne fussent jamais de mal, ni que les méchans ne fussent jamais de

(a) Act. v. 36.

(b) Act. xiiii. 6.

(c) Chrysoſt. hic. & Auth. oper. imperf. &

(d) Tertull. lib. 1. contra Marcion.

(e) Aug. & veteres omnes. Vide Maldon. &

Janf.

18. *Non potest arbor bona malos fructus facere : neque arbor mala bonos fructus facere.*

19. *Omnis arbor que non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem miscetur.*

20. *Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

21. *Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit in regnum Cælorum : sed qui facit voluntatem Patris mei qui in Cælis est, ipse intrabit in regnum Cælorum.*

18. Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, & un mauvais arbre n'en peut produire de bons.

19. Tout arbre qui ne produit point de bon fruit, sera coupé, & jeté au feu.

20. Vous les reconnoîtrez donc par leurs fruits.

21. Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le Royaume des Cieux : mais celui-là *seulement* y entrera, qui fait la volonté de mon Pere qui est dans les Cieux.

COMMENTAIRE.

bien ; mais cela s'entend de toute la masse, de tout le corps des actions. Elles suivent naturellement l'impression du cœur : si le cœur est corrompu, quelque effort que l'on fasse, la corruption se déclare par une infinité d'endroits ; & si le cœur est droit, & pur, le corps des actions participera à cette pureté, & à cette droiture. Il peut échapper aux plus saints quelques fautes de foiblesse ; mais on les distingue bien aisément de celles qui partent d'une volonté gâtée, & déréglée.

¶ 18. NON POTEST ARBOR BONA MALOS FRUCTUS FACERE. *Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits*, dans le sens que nous venons de dire ; s'il demeure bon, & qu'il produise quelques mauvais fruits, c'est ou foiblesse, ou inadvertence. Mais un bon arbre peut dégénérer, & se corrompre, & alors il portera de mauvais fruits ; de même que celui qui est mauvais, peut devenir bon, & produire de bons fruits. (a) *Non dabit arbor mala bonos fructus, si non inseratur ; & bona malos dabit, si non colatur*, dit Tertullien. (b) Le bon arbre est le Docteur fidèle ; il ne donnera que de bons fruits ; il ne prêchera qu'une saine doctrine. Le mauvais arbre est l'hérétique ; défiez-vous de tout ce qu'il enseigne, quelque apparence de bien qu'il vous montre, sa doctrine est corrompue, & séduisante ; les plus saines vérités dans sa bouche, sont mêlées avec des erreurs dangereuses. Ce dernier sens paroît le plus naturel.

¶ 21. NON OMNIS QUI DICIT MIHI : DOMINE, &c. *Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le Royaume des Cieux.* Ceux qui annoncent les vérités du salut, qui prêchent la pa-

(a) Aug. Ieronym. Chrysost. Author Oper. | (b) Tertull. l. de anima imperfeitis ad hunc loc.

21. *Multi dicent mihi in illa die: Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, & in nomine tuo demonia ejecimus, & in nomine tuo virtutes multas fecimus?*

21. Plusieurs me diront en ce jour-là: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom; n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom; & n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom?

COMMENTAIRE.

role du Seigneur, qui l'invoquent par de longues prières, qui ont souvent son nom dans la bouche, ne sont pas sûrs pour cela d'entrer dans le Royaume des Cieux. (a) La foi sans la charité, est morte; (b) elle est inutile pour l'éternité sans les bonnes œuvres. Il faut que le cœur, & la duite répondent à la foi, & aux paroles. (c) Dieu demande des fruits, & non des feuilles.

ÿ. 22. *NONNE IN NOMINE TUO PROPHETAVIMUS. N'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'avons-nous pas chassé les démons en votre nom?* La prophétie, & le don des miracles ne sont pas des preuves certaines de la sainteté, & du mérite de ceux à qui Dieu fait part de ces dons. Tout cela ne sert de rien sans la foi, & sans la charité. (d) Plusieurs ont paru avec éclat dans les grands emplois de l'Eglise; plusieurs y ont prêché, & enseigné; plusieurs y ont prophétisé, & décidé, qui ne laissent pas d'être exclus du Royaume des Cieux par leur mauvaise vie. *Prophétiser*, se prend ici dans un sens général pour toutes les fonctions publiques, de prédire l'avenir, d'expliquer l'Écriture, d'instruire les peuples, de prêcher, &c. *In nomine tuo*, en votre nom, par votre autorité, en vertu de votre mission, pour prouver votre doctrine, en qualité de vos Disciples.

Les Peres (e) reconnoissent que les méchants peuvent quelquefois faire de vrais miracles; quoique remplis d'un esprit fort différent de celui de JÉSUS-CHRIST. Caïphe, tout corrompu qu'il étoit, prophétisa au sujet de nôtre Seigneur. (f) Balaam prophétisa aussi; (g) & Judas ayant reçu comme les autres Apôtres le pouvoir de faire des prodiges, vint avec eux lui dire que les mauvais esprits leur obéissoient. (h) Pour être digne du Royaume de Dieu, il ne suffit pas de connoître, & de publier le nom de Dieu; il faut être animé de sa grace, & vivre de son esprit. (i)

ÿ. 23. *NUMQUAM NOVI VOS. Je ne vous ai jamais connus.* Il ne parle point d'une connoissance spéculative, mais d'une connoissance d'ap-

(a) *Author. Oper. imperfecti.*

(b) *Jacobi II. 20. 26.*

(c) *Jeronym. Theophyl. Euthym.*

(d) *1. Cor. XIII. 1. 2. 3.*

(e) *Chrysof. homil. 25. Jeronym. hic Euthym. Theophyl. Aug. Serm. 90. nov. Edit. & libris*

de divers. quæst. 83. q. 79. n. 3. 4. & lib. 2. de serm. Domini.

(f) *Johan. XI. 31.*

(g) *Num. XXI. 17.*

(h) *Mat. X. 1. Luc. 10. 17.*

(i) *Author oper. imperf.*

probation,

23. Et nunc confitebor illis : Quia numquam novi vos : discedite à me qui operamini iniquitatem.

24. Omnis ergo qui audit verba mea hæc, & facit ea, assimilabitur viro sapienti qui edificavit domum suam supra petram.

25. Et descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam, & non cecidit : fundata enim erat super petram.

26. Et omnis qui audit verba mea hæc, & non facit ea, similis erit viro stulto, qui edificavit domum suam super arenam :

27. Et descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam ; & cecidit : & fuit ruina illius magna.

28. Et factum est, cùm consummasset Jesus verba hæc, admirabantur turba super doctrinam ejus.

29. Erat enim docens eos sicut potestatem habens, & non sicut Scriba eorum, & Pharisei.

23. Et alors je leur dirai hautement : Je ne vous ai jamais connus : Retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité.

24. Quiconque entend donc ces paroles que je dis, & les pratique, sera comparé à un homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre ;

25. Et lorsque la pluie est tombée, que les fleuves se sont débordés, que les vents ont soufflé, & sont venus fondre sur cette maison, elle n'est venue fondre, parce qu'elle étoit fondée sur la pierre.

26. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, & ne les pratique point, il est semblable à un homme insensé, qui a bâti sa maison sur le sable :

27. Et lorsque la pluie est tombée, que les fleuves se sont débordés, que les vents ont soufflé, & sont venus fondre sur cette maison, elle a été renversée, & la ruine en a été grande.

28. Or JÉSUS ayant achevé tous ces discours, les peuples étoient dans l'admiration de sa doctrine.

29. Car il les instruisoit comme ayant autorité, & non pas comme leurs Scribes, ni comme les Pharisiens.

COMMENTAIRE.

probation, d'amour. Vous n'avez jamais été véritablement à moi ; je n'ai jamais approuvé votre conduite ; vous n'avez jamais été du nombre de mes élus. Voyez *Johan. x. 4. 1. Cor. viii. 3. & 2. Tim. II. 19.* &c. où le verbe connoître, se prend pour approuver.

¶ 24. QUI AUDIT VERBA HÆC. *Quiconque entend ces paroles, & les pratique, sera comparé à un homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre.* JÉSUS-CHRIST est le rocher sur lequel nous devons bâtir l'édifice de notre salut. (a) C'est en pratiquant sa doctrine, & en suivant ses exemples, que nous parviendrons au bonheur qu'il promet à ses disciples, & à ses amis. C'est par là que nous élevons cet édifice qui résiste à la tempête, & aux inondations ; je veux dire, aux persécutions, & aux épreuves de cette vie.

¶ 29. ERAT DOCENS EOS SICUT POTESTATEM HABENS. *Il les*

(a) *Cor. III. 11*

instruisoit comme ayant autorité ; ou plutôt : *il les instruisoit en maître*, en Prophète, en Dieu. Il parloit avec un air de Legillateur, qui ne pouvoit convenir aux Scribes, & aux Pharisiens. Ceux-ci ou s'attachoient servilement au texte de la Loi, ou citoient les traditions, & les explications de leurs maîtres, ou se fondoient sur des preuves, & des raisonnemens ; travaillant à persuader, & à convaincre par le poids des raisons. Le Sauveur au contraire décidoit ; il exigeoit un acquiescement de foi ; il disoit : C'est moi qui vous parle ; je vous dis ; je vous ordonne. Les anciens Prophètes commençoient ordinairement leurs discours, par ces mots : *Voici ce que dit le Seigneur*. Les Pharisiens, & les Scribes disoient : Moyse nous ordonne, la Loi nous prescrit, nos maîtres nous ont enseigné.

JESUS-CHRIST ne cherchoit point d'autorité étrangère, pour se concilier la créance : il imposoit au peuple par les grandes véritez qu'il annonçoit, par l'ait dont il les disoit, par la vertu de ses discours, par l'empire qu'il exerçoit intérieurement sur les esprits, & sur les cœurs. Cette méthode est plus courte, plus aisée, plus majestueuse, plus digne de la Divinité. (a) Si dans quelques occasions il a voulu donner des preuves de sa doctrine, il s'est attaché à montrer sa Divinité, & sa mission ; & s'il a voulu faire voir la conformité de sa doctrine avec celle de la Loi de Moyse, & des Prophètes, il l'a toujours fait avec l'autorité, la dignité, & la grandeur qu'on remarque dans cet admirable Sermon, que nous venons d'expliquer, & qui contient le précis de la Religion Chrétienne.

(b) *Vide Græc. Brug. Ep. Ligust.*





CHAPITRE VIII.

Guérison du Léproux, du fils du Centenier, de la belle-mère de Simon. JESUS passe le lac de Génézareth, apaise une tempête; délivre deux possédés; les Démonis entrent dans des porcues, & les précipitent dans le Lac.

1. 1. *Cum autem descendisset de monte, secuta sunt eum turba multa:*

2. *Et ecce leprosus veniens, adorabat eum, dicens: Domine, si vis, potes me mundare.*

1. JESUS étant descendu de la montagne fut suivi par une grande foule de peuple:

2. Et un lépreux venant à lui, l'adoroit, en lui disant: Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir.

COMMENTAIRE.

1. *CUM AUTEM DESCENDISSET DE MONTE.* *Jesus étant descendu de la montagne, fut suivi par une grande foule de peuple.* La plupart de ceux qui avoient ouï le Sermon qui est contenu dans les trois Chapitres précédens, suivirent JESUS, & vinrent avec lui à Capernaüm, où il avoit fixé sa demeure.

2. *ECCE LEPROSUS VENIENS ADORABAT, &c.* *Un lépreux venant à lui l'adoroit.* JESUS-CHRIST n'a pas plutôt cessé de prêcher, qu'il confirme sa doctrine par ses miracles. (a) Ce lépreux n'osa s'approcher de JESUS-CHRIST, ni de ceux qui étoient autour de lui, parce que la Loi excluait ces sortes de gens du commerce du monde. Il se posta sur le chemin, & comme JESUS fut près d'entrer dans la ville, le lépreux se jeta à genoux, & prosterné le visage contre terre, il le pria de le guérir. C'est ainsi qu'il faut expliquer cette histoire, pour concilier les trois Evangélistes, qui racontent le même miracle. Saint Marc (b) dit qu'il se jeta à genoux, & saint Luc, (c) que JESUS étant dans une certaine ville; c'est-à-dire, prêt à entrer dans la ville; car le lépreux demouroit à la campagne, & n'osoit entrer dans la ville, *se prosterna le visage*

(a) Chrysost. Homil. 26. Item Ieronym. l'ic.

(b) August. de utilitate cred. ad. cap. 14.

(c) Marc. I. 40. Genus flexo dixit ei: Si vis,

potes me mundare.

(e) Luc. v. 12. Cum esset in una e'v'ratum,

ecce vir plenus leprâ procedens in faciem, &c.

3. Et extendens Jesus manum, tetigit eum dicens : Volo ; Mundare. Et confestim mundata est lepra ejus.

3. JESUS étendant la main le toucha, & lui dit : Je le veux ; soyez guéri ; & sa lépre fut guérie au même instant.

COMMENTAIRE.

contre terre, & lui demanda la santé. Cette ville est apparemment Capharnaüm. Il y en a qui croyent que le lépreux de saint Marc, & de saint Luc, est différent de celui dont parle ici saint Matthieu.

DOMINE, SI VIS, POTES ME MUNDARE. *Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir.* Plusieurs anciens (a) ont crû que ce lépreux rendoit à JESUS-CHRIST le culte de latrerie, en l'adorant, & l'appellant *Seigneur*. Sa prière marque la grandeur de sa foi, sa ferme confiance, & sa parfaite résignation. C'est un des plus beaux modèles de prières que l'on voye dans l'Evangile. Il ne demande pas sa guérison absolument, & sans restriction ; mais seulement, au cas qu'elle soit agréable à Dieu. Il ne dit pas, vous pouvez obtenir ma guérison de Dieu ; mais vous pouvez me la donner, si vous le voulez. Il reconnoît sa Divinité, & sa toute-puissance : *Voluntas Dei potestas est*, dit saint Ambroise. (b)

La lépre étoit une maladie fort commune dans la Palestine, & dans les pays voisins. Elle affectoit la peau, & passoit plutôt pour une difformité, que pour une vraie maladie. Aussi le lépreux ne dit pas : *Guérissez-moi*, mais *purifiez-moi*, nettoyez-moi de ma souillure. La Loi traitoit les lépreux, comme des gens d'une impureté permanente ; & dont la purification dépendoit de la main de Dieu seul. Les Médecins ordinairement ne se mêloient point de la guérir. On la regardoit comme un châtement venu du Seigneur. Nous nous sommes expliqué sur cette maladie dans une Dissertation faite exprès, à la tête du Lévitique.

ψ. 3. TETIGIT EUM, DICENS: VOLO; MUNDARE. (c) *Il le toucha, & lui dit: Je le veux; soyez guéri.* La Loi défendoit aux lépreux de demeurer dans le commerce du monde, de peur que leur maladie ne se communiquât aux autres, (d) & que ceux qui étoient sains, ne se souillassent par leur approche. Mais ni les Prêtres qui les touchoient, & les examinoient, ni les Médecins qui pouvoient les voir, & les soulager, n'encouroient point de souillures. JESUS-CHRIST qui le guérit en le touchant, n'en contracta point non plus. (e) Il n'agissoit ni contre l'esprit, ni contre la lettre de la Loi. Il ne touche point proprement un lépreux,

(a) Chrysof. *Auth. Operis imperfecti, Euthym, Teophylact. hic.*

(b) Ambros. in Luc. lib. 5.

(c) Καθαρίσατέν. *Soyez purifié.*

(d) Levit. XIII. 45. 46.

(e) *Author. Oper. imperfecti. in hunc locum Maldon. Junfen.*

4. *Es ait illi Jesus: Vide nemini dixeris: sed vade, ostende te Sacerdoti, & offer munus quod precepit Moyses, in testimonium illis.*

4. Alors JESUS lui dit: Gardez-vous bien de parler de ceci à personne; mais allez-vous montrer au Prêtre, & offrez le don prescrit par Moysé, afin que cela leur serve de témoignage.

COMMENTAIRE.

puisque dans le moment qu'il le touche, il le purifie de sa lèpre. Les œuvres miraculeuses, & surnaturelles, n'ont jamais été soumises à la Loi. JESUS-CHRIST fait voir dans cette occasion, qu'il est non le serviteur, mais le maître de la Loi; puisque bien loin de contracter de la souillure en touchant cet homme, il lui communique à lui-même la pureté; & lui rend la santé. Saint Ambroise (a) remarque dans cette hilloire la réfutation de trois hérétiques. 1°. JESUS-CHRIST dit, *volo*, je le veux: il commande absolument; contre Photin, qui nioit que la puissance du Fils fût égale à celle du Père. 2°. Il ordonne à la maladie; *soyez purifié*; contre Arius, qui nioit la Divinité de JESUS-CHRIST, & sa Toute-puissance. 3°. Il touche le lépreux, contre l'erreur des Manichéens, qui ne croyoient pas que JESUS-CHRIST eût une chair véritable, & naturelle.

¶ 4. VIDE, NEMINI DIXERIS. *Gardez-vous bien de parler de ceci à personne.* On remarque en plus d'un endroit, que JESUS-CHRIST descendoit à ceux qu'il guérissoit, & à ceux qui étoient témoins de ses merveilles, de les publier. Quelle raison pouvoit-il avoir d'en user ainsi? La plupart des Peres (b) ont crû que c'étoit par un effet de son humilité, & de sa modestie. Il vouloit par son exemple nous inspirer un grand éloignement de tout ce qui pourroit nourrir notre vanité, & nôtre orgueil. D'autres (c) ont crû qu'il en usa ainsi, pour ne pas donner prise à la jalousie, & à la malice des Prêtres, & des Pharisiens, qui ne cherchoient que l'occasion de le perdre. Il étoit de sa sagesse de ne les pas irriter, pour ne pas prévenir les momens qui étoient marquez pour sa mort, & pour sa Passion. (d) De plus, il étoit avantageux que la doctrine de l'Evangile se répandît, & se fortifiât, sans trop de contradictions de la part de ses ennemis. Il ne falloit pas les animer par un trop grand éclat. Aussi voit-on qu'il fait taire les démons, qui publioient qu'il étoit le CHRIST; & il se retire, lorsqu'il voit le peuple disposé à le prendre pour Roi. Il vouloit établir son regne dans la paix, & sans tumulte.

(a) Ambros. in Luc. lib. 5.

(b) Ambros. lib. 5. in Luc. Chrysost. homil. 26. Euthym. Theophyl. Beda. alii.

(c) Vido Auth. Operis imperfecti. Grot. Mald. Menoc.

(d) Johan. II. 4. VII. 6. E. 30. VIII. 20. XII. 23.

D'autres (a) croyent que le Sauveur, qui dispensoit avec une sagesse infinie les vérités qu'il jugeoit à propos de révéler aux hommes, ne se hâta point de publier les preuves de sa Divinité : ses miracles, & ses discours en disoient assez ; mais il falloit que sa Résurrection y mit le sceau. Alors le récit des miracles, & les réflexions sur sa doctrine, que l'on n'entendoit auparavant qu'à demi, devoient faire tout leur effet, & persuader d'une manière bien plus efficace. De là vient aussi qu'un jour les Pharisiens lui ayant demandé un signe, ou un miracle, (b) il leur répondit, qu'il n'en avoit point d'autre à leur donner, que celui du Prophète Jonas. C'est-à-dire, qu'il leur donneroit le prodige de sa Résurrection, qui confirmeroit & sa doctrine, & tous ses autres miracles. Et ailleurs (c) il dit aux Disciples, qui avoient été témoins de sa Transfiguration, de ne pas publier cette merveille, qu'après sa Résurrection.

OSTENDE TE SACERDOTI. Allez-vous montrer au Prêtre; Et faites leur voir que je ne détruis point la Loi, mais que je l'accomplis ; (d) & que je la fais observer religieusement. Ou bien : (e) Allez-vous montrer, mais ne dites point que je vous ai guéri, que les Prêtres n'ayent reconnu que vous l'êtes véritablement ; car s'ils savoient que c'est moi qui ai fait cette guérison, ils pourroient vous chicaner, & vous empêcher de rentrer dans le commerce des autres hommes. Enfin, présentez-vous aux Prêtres, afin qu'ils apprennent que le Messie est venu ; puisque selon les Ecritures, (f) un de ses caractères, est la guérison des lépreux. Il étoit important de convaincre les Prêtres, de la vérité des miracles de JESUS-CHRIST. Le tems devoit venir qu'ils seroient obligez, malgré eux, de lui rendre témoignage. JESUS-CHRIST préparoit ces preuves à ses Apôtres, pour le tems qui suivit sa Résurrection.

IN TESTIMONIUM ILLIS. Afin que cela leur serve de témoignage. Présentez-vous aux Prêtres, & offrez l'hostie marquée par la Loi, (g) afin que cela serve de témoignage, & de preuve de votre guérison, contre les Prêtres qui pourroient dans la suite la contester. (h) Autrement : (i) Présentez leur votre hostie, afin de rendre témoignage à la venue du Messie, dont un des caractères est la guérison des lépreux. Enfin, présentez-vous aux Prêtres, pour preuve de votre entière guérison ; afin que tout le peuple en soit convaincu. Il falloit aller exprès à Jérusalem, pour être nettoyé de la lèpre, & pour y offrir son offrande. Le lépreux ne pouvoit rentrer dans la société des hommes, que les Prêtres

(a) Vide Hammond. hic. & Le Clerc.

(b) Matth. xii. 39.

(c) Matth. xxiii. 9.

(d) Tertull. lib. 4. contra Marcion. Chrysost.

Jeronym. Euthym.

(e) Theophylast.

(f) Isai. lxi. 1. Matth. xi. 5.

(g) Levit. xiv. 50. 51. & c.

(h) Chrysost. & Jeronym. hic. Ambros. in Luc. lib. 5.

(i) Vide Hammond. hic.

5. *Cum autem introisset Capharnaum, accessit ad eum Centurio, rogans eum.* | 5. JESUS étant entré dans Capharnaüm, un Centenier vint le trouver, & lui fit cette prière:

COMMENTAIRE.

ne l'eussent expressément déclaré guéri. (a) Hammond dit qu'ils se présentèrent à la porte de Jérusalem, & que là un Prêtre les examinoit, suivant la Loi: (b) S'il les trouvoit purs, il les introduisoit dans la ville; puis dans le Temple, où ils offroient leurs sacrifices: (c) Le premier jour deux passereaux, & le huitième jour deux agneaux.

ÿ. 5. CUM AUTEM INTROISSET CAPHARNAUM, ACCESSIT AD EUM CENTURIO. *Jésus étant entré dans Capharnaüm, un Centenier vint le trouver.* Le miracle du lépreux guéri s'étoit fait à la porte de Capharnaüm, ou fort près de la ville. JESUS y étant entré trouva d'abord des Sénateurs, ou des anciens des Juifs, qui vinrent le prier de la part du Centenier, (d) de venir chez lui pour guérir son serviteur. Comme JESUS s'avançoit avec eux vers la maison du Centenier, cet Officier lui envoya une seconde députation de quelques-uns de ses amis, pour lui dire de sa part: *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans mon logis, & je ne me suis pas même estimé digne de venir moi-même vous trouver; mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri.* Saint Matthieu dit que ce fut le Centenier qui vint au-devant de JESUS-CHRIST, & qui lui dit ce que nous venons de rapporter. Mais il y a beaucoup d'apparence (e) que cet Évangéliste n'a raconté la chose qu'en gros, & que saint Luc l'a marquée dans un plus grand détail. Tous les jours on dit qu'un homme a dit, qu'il a fait, ce qu'il a seulement fait dire, ou faire. L'Écriture est pleine de semblables expressions. Elle dit que Pharaon perdit son panctier; (f) que Josué circoncut le peuple; (g) qu'il pendit le Roi de Haï; (h) qu'Hérode décapita saint Jean; que Pilate fouetta JESUS, &c. Voyez aussi *Exod. XVIII. 6.* où Moÿse fait parler Jéthro, comme présent, quoiqu'il n'arrive au camp que le lendemain.

Quelques-uns (i) croient que le Centenier envoya d'abord les principaux des Juifs, lesquels pour faire valoir leurs services auprès de cet officier, pressèrent JESUS d'aller dans sa maison, quoiqu'ils ne les eût pas prié de lui demander cette grace, mais simplement la guérison de

(a) Maimon. trañ. Tomath Zeraet. c. 9.

(b) Levit. XIII. 2. 3. & seq.

(c) Levit. XIV. 49. 50.

(d) Luc. VII.

(e) August. lib. 2. cap. 20. de Consensu Evangel. & lib. 33. contra Faust. & ita Lant. Beda,

Grot. Mald. Janf.

(f) Genes. XL. 19. 22.

(g) Josue. V. 4.

(h) Josue. VIII. 19.

(i) Chrysost. Euthym. Theophyl. hic.

6. *Et dicent : Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, & male torque-*

tur.
7. *Ei ait illi Jesus : Ego veniam, &*

curabo eum.

6. Seigneur, mon serviteur est couché, & malade de paralysie dans ma maison, & il souffre extrêmement.

7. Jésus lui dit : J'irai, & je le guérirai.

COMMENTAIRE.

son serviteur. Le Centenier voyant que le Sauveur venoit dans son logis, envoya audevant de lui de ses amis, pour lui dire, de ne se pas donner tant de peine, & que s'il ne venoit pas le trouver en personne, c'est qu'il s'en jugeoit indigne. Enfin voyant que malgré ses remontrances JESUS avançoit toujours, il vint lui-même lui faire ses très-humbles excuses, & lui dire : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, &c.* Le Centenier ajouta, qu'il étoit un homme soumis à la puissance d'un autre, qu'il avoit des soldats qui lui obéissoient, &c.

En effet, la charge de Centenier lui donnoit le commandement sur une compagnie de cent hommes. Mais il avoit sur lui des Tribuns, & d'autres Officiers, auxquels il obéissoit. Les Peres (a) croyent communément qu'il étoit Gentil; & en effet les Romains ne donnoient ces emplois de Centeniers, qu'à des Romains; il pouvoit être prosélyte; de même que le Centenier Corneille, dont il est parlé dans les Actes. (b) Saint Luc (c) remarque que ce Centenier aimoit les Juifs, & qu'il leur avoit bâti une Synagogue. Saint Hilaire (d) veut qu'il ait été vraiment Juif, mais que dans cette occasion il ait représenté la Gentilité en s'approchant du Sauveur.

ÿ. 6. *PUER MEUS. Mon serviteur.* C'est ainsi qu'il faut traduire en cet endroit le mot de *puer*. Saint Luc marque clairement que c'étoit le serviteur du Centenier. Les anciens adoucissoient la malheureuse condition des esclaves, par des dénominations plus humaines, & plus tendres. (e). Au lieu de dire mon esclave, ils disoient : Mon fils.

JACET PARALYTICUS, ET MALE TORQUETUR. Il est malade de paralysie, & souffre extrêmement. La paralysie pour l'ordinaire ôte le mouvement, mais ne cause point de douleur. Il y a toutefois une sorte de paralysie, qui a du rapport avec la goutte, & qui cause de vifs sentimens de douleurs. (f)

(a) *August. & Chrysof. Vido ÿ. 10. & Luc. vii. 5. 6.*

(b) *Act. x. 1. & seq.*

(c) *Luc. vii. 5. 6.*

(d) *Hilar. in Matth.*

(e) *Macrob. lib. 1. cap. 21. Saturnal. Nostri majores omnem Dominis invidiam, omnem servis contumeliam detrahentes : Dominum, patremfamilias : servos familiares appellarunt.*

(f) *Plotar. de Functionum Lationib. cap. 2.*

8. *Respondens Centurio, ait: Domine, non sum dignus, ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo, & sanabitur puer meus.*

9. *Nam & ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites, & dico huic: Vade, & vadit; & alii: Veni, & venit: & servo meo: Fac hoc, & facit.*

8. Mais le Centenier lui répondit : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison : mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri.

9. Car quoique je ne sois moi-même qu'un homme soumis à la puissance d'un autre, ayant néanmoins des soldats sous moi, je dis à l'un : Allez-là, & il y va ; & à l'autre : Venez ici, & il y vient ; & à mon serviteur : Faites cela, & il le fait.

COMMENTAIRE.

¶ 8. SED TANTUM DIC VERBO, &c. *Mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri.* (a) Ou bien : *Dites par votre parole* ; ou enfin, *ordonnez à votre parole* ; dites à votre parole d'aller guérir mon serviteur, & il sera guéri aussi-tôt. Il représente la parole du Seigneur, comme un agent animé, qui va, qui guérit, qui obéit. Le Psalmiste : (b) *Dieu envoya sa parole, & elle guérit Israël.* Et l'Auteur du Livre de la Sagesse, (c) dit que Dieu pouvoit par sa parole exterminer tous les Cananéens, de même que sa parole guérit tous les Hébreux, qui avoient été mordus des serpens, lorsqu'ils lui obéirent, en regardant le serpent d'airain. (d) Ce fut la même parole, qui étant partie du pied du trône de la Majesté, vint mettre à mort les premiers nez de l'Egypte. (e) Quelques-uns croyent (f) que le Centenier veut marquer les Anges qui obéissoient à JESUS-CHRIST, qui étoient toujours auprès de lui, prêts à exécuter ses ordres.

¶ 9. NAM ET EGO HOMO SUM SUB POTESTATE CONSTITUTUS. (g) *Car quoique je ne sois qu'un homme soumis à la puissance d'un autre, toutefois quand je commande à mes soldats de faire quelque chose, ou d'aller en quelque endroit, je suis obéi aussi-tôt.* A plus forte raison, vous qui avez un pouvoir absolu sur les maladies, sur la vie, & sur la mort, sercez-vous obéi aussi-tôt que vous aurez donné vos ordres. (h) Ce n'est pas sans raison que le Sauveur relève ci-après la foi de ce Centenier,

(a) *Emi λέγει. Dic verbum. Sed Stephani Codd. 8. Bdd. 5. S. id. 3. alii quàm plurimi, emi λέγει. Dic verbo.*

(b) *Psal. cxi. 10.*

(c) *Sap. xii. 9.*

(d) *Sap. xvi. 12.*

(e) *Sap. xviii 15. 16.*

(f) *Author. Operis imperfecti. & Ieronym.*

(g) *Le Grec ne lit pas Constitutus. Καὶ ὅ*

καὶ ὁδοῦτος ἵπυ τῶ ἐκτετα ἵπυ τῶ ἐκτετα ἐκτετα. Ce qu'on peut traduire ainsi : Car je suis un homme qui ai sous ma puissance des soldats. Mais saint Luc, vii. 8 lit : Καὶ ὅ ἐκτετα ὁδοῦτος ἵπυ τῶ ἐκτετα ἐκτετα. Sub. pot. f. esto constitutus. Voyez saint Chrysostome sur cet endroit.

(h) *August. Serm. 62. nov. edit. Chrysostomus homil. 26. Beda, Strabon.*

10. *Audiens autem Jesus miratus est, & sequentibus se dixit: Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israël.*

10. JESUS entendant ces paroles en fut dans l'admiration, & dit à ceux qui le suivoient: Je vous dis en vérité, que je n'ai point trouvé une si grande foi dans Israël.

COMMENTAIRE.

& qu'il dit qu'il n'a rien trouvé de tel dans Israël. Il seroit difficile de rencontrer dans l'Evangile, parmi tous ceux à qui JESUS a rendu la fanté, des sentimens si nobles, & si relevez. On voit dans le raisonnement de cet homme, le portrait d'un homme de guerre; franc, droit, sincère; il raisonne moins, mais va plus au fait.

ÿ. 10. AUDIENS AUTEM JESUS MIRATUS EST. *Jesus entendant ces paroles en fut dans l'admiration.* L'admiration est un effet de l'ignorance. Quelques Philosophes ont mis une grande partie du bonheur de l'homme, à ne rien admirer. (a) Le Fils de Dieu ne pouvoit rien ignorer, ni par conséquent rien admirer; mais pour faire remarquer quelque chose aux autres, il pouvoit parler & agir, comme s'il eût véritablement admiré. *Jesus qui omnia presciebat, quod mirandum aliis commendabat, mirando laudabat.* (b) C'étoit dans lui, non une preuve de son ignorance, ou de son étonnement, mais une manière d'enseigner, un air de maître, sage, & prudent. *Tales motus ejus non perturbati animi sunt signa, sed docentis magistris,* dit saint Augustin. (c)

NON INVENI TANTAM FIDEM IN ISRAËL. *Je n'ai pas trouvé une si grande foi dans Israël.* Le mot de *Fides*, se prend en plusieurs sens dans l'Ecriture. 1°. Pour la persuasion, la créance au pouvoir de JESUS-CHRIST, par laquelle on croit que lui, & ses Disciples en son nom, peuvent faire des miracles. Cette foi est un don que Dieu fait quelquefois, même aux méchans, comme on l'a vû plus haut; puisque les méchans peuvent faire des miracles, & que Dieu en fait quelquefois en leur faveur. 2°. *Fides*, se met pour la vertu, qui nous rend fidèles, & Chrétiens, par laquelle nous croyons fermement tout ce que Dieu nous a révélé, & ce que l'Eglise Catholique enseigne. 3°. Saint Paul (d) prend quelquefois *Fides*, pour le sentiment intérieur, qui nous dit qu'une chose est permise, ou défendue. 4°. Ce terme se met pour la confiance en Dieu. 5°. Pour la fidélité dans l'exécution de ses promesses; soit qu'on l'entende de Dieu, ou des hommes. Dans ce passage la foi du Centurion marque la créance au pouvoir de JESUS-CHRIST, & la confiance en sa

(a) Horat. lib. 1. Ep. 6.
Nil admirari, prope res est una,
Solaeque qua possit facere & servare beatum.
(b) August. lib. 1. contra adversar. Legis &

Prophet. cap. 7.
(c) Lib. 1. de Genes. contra Manich. cap. 8.
(d) Rom. xiv. 23. 24. Hebr. x. 27.

11. *Dico autem vobis, quod multi ab Oriente, & Occidente venient, & recumbent cum Abraham, & Isaac, & Jacob in regno Colorum.*

11. Aussi je vous déclare, que plusieurs viendront d'Orient, & d'Occident, & auront place dans le Royaume des Cieux avec Abraham, Isaac, & Jacob :

COMMENTAIRE.

bonté. Quand le Sauveur dit qu'il n'a pas trouvé une si grande foi dans Israël; il ne compare pas celle du Centenier à celle de saint Jean, de la sainte Vierge, & des Apôtres; mais à celle du peuple. (a) Cet étranger avoit à proportion plus de connoissance du pouvoir de Dieu, & plus de créance en ses paroles, que n'en avoient le commun des Juifs; ce qui étoit d'autant plus admirable, qu'il étoit né dans une Religion, qui ne lui four-
nissoit aucun secours pour s'élever à Dieu.

ÿ. II. MULTI AB ORIENTE, ET OCCIDENTE VENIENT, ET RECUMBENT CUM ABRAHAM. *Plusieurs viendront d'Orient, & d'Occident, & auront place dans le Royaume des Cieux avec Abraham.* C'est une confirmation des Prophéties touchant la vocation des Gentils. Ces Prophéties sont répandues dans tout l'ancien Testament. Les Hébreux ne daignoient pas manger avec les Gentils, (b) ni communiquer avec eux, (c) de peur de se souiller en les touchant, & en mangeant de leurs viandes. Mais le Fils de Dieu leur déclare, que dans son Eglise les Gentils, & les Juifs ne feront plus qu'un seul peuple; qu'un seul peuple; qu'ils mangeront à la même table, participeront aux mêmes Sacremens, & auront part aux mêmes récompenses, & à la même gloire dans le Ciel.

Les anciens Juifs s'imaginoient que dans le Royaume de Dieu, & sous le regne du Messie, on verroit tous les Croyans assis à table, & servis de tout ce qu'il y a de plus exquis. Cette tradition se remarque dans les plus anciens Livres des Rabbins, (d) & même dans le quatrième Livre d'Esdras. (e) JESUS-CHRIST semble faire allusion à cette pensée des Juifs. Il représente l'autre vie, comme un festin, (f) où les Elus seront assis, & feront bonne chère, dans la lumière, & dans la joye: pendant que les Payens, & les méchans seront au dehors dans les ténèbres, dans le désespoir, transis de froid, & mourant de faim. C'est ce qui est marqué ici par les ténèbres extérieures, par les larmes, & le grincement de dents.

Quelques exemplaires Grecs (g) lisent: *Seront conchez à table dans le*

(a) Vide Author. Oper. imperfecti, & alios passim.

(b) Galat. II. 12.

(c) Joan. XVIII. 28. Infrà Matt. IX. 11. 12.

(d) Vide Bartholœici Bibl. Rabb. t. 2. pag. 307.

(e) 4. Esdr. cap. vi.

(f) Voyez aussi Luc. XIV. 15. 16. Matth. XXI. 2. Apoc. XIX. 7.

(g) Ανακλιθῆναι ἐν τῷ τῆς πίστεως τῷ ἄριστῳ. Vide Chrysost. hic.

12. *Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus, & stridor dentium.*

13. *Et dixit Jesus Centurioni : Vade, & sicut credidisti, fiat tibi. Et sanatus est puer in illa hora.*

14. *Excùm venisset Jesus in domum Petri, vidit socrum ejus jacentem, & fabricitatem :*

12. Mais les enfans du Royaume seront jettez dans les ténèbres extérieures, Il y aura là des pleurs, & des grincemens de dents.

13. Alors Jesus dir au Centenier : Allez ; & qu'il vous soit fait selon que vous avez ciù. Et son serviteur fut guéri à la même heure.

14. Jesus étant venu en la maison de Pierre, vit la belle-mere qui étoit au lit, & qui avoit la fièvre ;

COMMENTAIRE.

sein d'Abraham. Il fait allusion à la coutume qui regnoit alors, de se coucher à table. La place d'honneur étoit au haut bout ; les conviez étoient couchez sur des lits de table, appuyez sur le coude, leurs pieds s'avançoient en dehors, derrière celui qui étoit au-dessous d'eux ; de manière que celui de dessous avoit la tête presque dans le sein de celui qui étoit au-dessus. Ainsi saint Jean l'Evangeliste avoit la tête dans le sein de nôtre Sauveur, dans le dernier souper qu'il fit avec ses Apôtres. (a) Ici le Sauveur dit que les Juifs, mêlez avec les Gentils, seront couchez à table familièrement avec les anciens Patriarches, ayant la tête dans le sein d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, &c.

¶ 12. FILII AUTEM REGNI EJICIENTUR IN TENEBRAS EXTERIORES. *Les enfans du royaume seront jettez dans les ténèbres extérieures. Il y aura là des pleurs, & des grincemens de dents.* Les Juifs sont les enfans du Royaume, les héritiers des promesses, le peuple choisi, la race sainte. Toutefois ils sont exclus pour la plupart du festin nuptial. En leur place les Gentils y sont reçûs, & sont assis dans le Ciel avec Abraham, Isaac, & Jacob. *Les ténèbres extérieures* désignent l'enfer. (b) Tobie, S. Pierre, & S. Jude, marquent la même chose, sous le nom d'obscurité. (c) JESUS-CHRIST demeure dans l'allégorie d'un festin ; cela se faisoit ordinairement la nuit. Ceux qui étoient rejettez de la sale de l'assemblée, se trouvoient dans les ténèbres, pleurant & grinçant les dents de dépit, & de fureur. (d)

Quelques anciens exemplaires Grecs (e) ajoutent après le v. 13. ces mots : *Et le Centenier étant retourné dans sa maison à la même heure, trouva son serviteur guéri.*

(a) Johan. XIII. 25. XXI. 20.

(b) S. August. Serm. 62. nov. edit. Chryssost. hic, & Gregor. Magn. homil. 6. in Ezech. & Origen. in Matth. pag. 206. & alii passim.

(c) Tob. IV. 11. 2. Petri II. 17. Jud. 9. 64.

(d) Eftius, Ma'don. Jans. Menoch. alii.

(e) Vide N. Test. Oxon. & Not. Mill. *

15. Et tetigit manum ejus, & dimisit eam febris, & surrexit: & ministrabat ei.

16. Vespere autem facta, obtulerunt ei multos demonia habentes: & ejecit eos spiritu verbo, & omnes male habentes curavit:

17. Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam Prophetam, dicentem: Ipse infirmitates nostras accepit, & aegrotationes nostras portavit.

15. Et lui ayant touché la main, la fièvre la quitta; elle se leva aussi-tôt, & elle les servoit.

16. Sur le soir on lui présenta plusieurs possédez, & il en chassa les malins esprits par sa parole, & guérit tous ceux qui étoient malades;

17. Afin que cette parole du Prophète Isaië fût accomplie: Il a pris sur lui-même nos infirmités, & il s'est chargé de nos maladies.

COMMENTAIRE.

ÿ. 14. CUM VENISSET JESUS IN DOMUM PETRI, VIDIT SOCrum EIUS IACENTEM. *Jésus étant venu en la maison de Pierre, vit sa belle-mère qui étoit au lit, & qui avoit la fièvre.* Ceci se passa à Capharnaüm, (a) où saint Pierre, & saint André s'étoient établis, quoiqu'ils fussent de Betzaïde. Ce miracle de la guérison de la belle-mère de saint Pierre, (b) arriva long-tems avant celle du lépreux, & du serviteur du Centenier, & même avant le Sermon sur la montagne. Ce fut au sortir de la Synagogue de Capharnaüm, où JESUS-CHRIST étoit entré pour la première fois, qu'il entra chez saint Pierre, n'ayant encore que cinq Disciples.

Les anciens Peres (c) nous apprennent que l'épouse de saint Pierre souffrit le martyre; & que cet Apôtre la voyant aller au supplice, lui dit: *O femme, souvenez-vous du Seigneur.* On ne convient pas de son nom; les uns la nomment *Marie*; d'autres, *Concorde*; & d'autres, *Perpétuë*. On lui donne pour fille *Pétronille*, que l'on croit qui souffrit aussi le martyre. La chose n'est pas toutefois sans difficulté. (d)

ÿ. 16. VESPERE AUTEM FACTO, OBTULERUNT EI MULTOS DÆMONIA HABENTES. *Sur le soir on lui présenta plusieurs possédez.* La guérison de la belle-mère de saint Pierre arriva le jour du Sabbat. Quand JESUS fut sorti de la Synagogue, lorsque le soleil fut couché, & que le repos du Sabbat fut fini, l'on amena à la porte du logis tous ceux qui étoient possédez du démon, & tous les malades de la ville, & JESUS les guérit tous par sa parole.

ÿ. 17. UT ADIMPLERETUR, &c. *Pour accomplir cette parole du Pro-*

(a) Marc. 1. 21. 29.

(b) Confer Marc. 1. 29. Luc. 11. 38. & seq.

(c) Clem. Alexan. Strom. lib. 2. Euseb Hist.

Eccl. lib. 3. cap. 30.

(d) Voyez Tillemont: Hist. Eccl. tom. 1. en saint Pierre art. 40.

18. *Videns autem Jesus turbas multas circum se, iussit ire trans fretum.*

19. *Et accedens nunc Scriba, ait illi : Magister, sequar te quocumque ieris.*

18. Or Jésus se voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna à ses Disciples de le passer à l'autre bord du lac.

19. Alors un Scribe, ou Docteur de la Loi s'approchant, lui dit : Maître, je vous suivrai en quelque lieu que vous alliez.

COMMENTAIRE.

phète Isaïe : Il a pris sur lui-même nos infirmités. La Prophétie d'Isaïe a trois sens. 1°. JESUS-CHRIST a pris sur lui-même nos infirmités, nos péchez ; il s'est rendu nôtre répondant, & nôtre victime. 2°. Il a pris dans son Incarnation nos foiblesses humaines. Il s'est assujetti à la faim, à la soif, à la lassitude, au dormir, à la douleur, aux larmes, à la mort. 3°. Enfin il a guéri nos infirmités corporelles, & spirituelles. (a) Les infirmités du corps, sont la figure de celles de l'ame, que le Sauveur avoit principalement en vûë, & qui étoient aussi le premier & principal objet du Prophète dans les paroles que nous avons citées. JESUS-CHRIST a parfaitement rempli les trois vûës du Prophète. (b) On voit par le Paraphrase Caldéen Jonathan, que les anciens Juifs entendoient du Messie cet endroit de la prophétie d'Isaïe.

¶ 18. *IUSSIT IRE TRANS FRETUM.* Il ordonna de le passer à l'autre bord du lac de Génézareth. Il passa de Capharnaüm à Gérafa ; il voulut apparemment se délivrer des troupes importunes, ou nous donner un exemple de modestie, & d'humilité, en se retirant après tant d'actions éclatantes (c)

¶ 19. *SEQUITUR QUOCUMQUE IERIS.* Maître, je vous suivrai en quelque lieu que vous alliez. On est partagé sur le motif qui obligeoit ce Scribe à vouloir suivre JESUS-CHRIST. Les uns (d) croient qu'il agissoit de bonne foi, & qu'il désiroit sincèrement devenir son disciple. D'autres (e) croient que l'intérêt le portoit à suivre le Sauveur, croyant qu'à la suite d'un Maître qui faisoit tant de prodiges, il ne pourroit manquer de rien. D'autres (f) s'imaginent que la vanité, & l'ambition avoient beaucoup de part à sa résolution ; il croyoit se distinguer & s'attirer beaucoup d'honneur à la suite d'un Maître qui étoit si fort respecté du peuple. Enfin il y en a (g) qui se persuadent qu'il cherchoit à surprendre JESUS-CHRIST, & à lui tendre des pièges, en examinant malicieusement sa

(a) Vide 1. Petri II. 24.

(b) Vide Chrysof. Euthym. Cornel. à Lapide, Janf. Groc.

(c) Vide Chrysof. homil. 28.

(d) Barrad. Tittiman.

(e) Jeronym. hic, & Chrysof. Euthym. Groc.

(f) Auguf. lib. 22. contra Fauft. cap. 48.

(g) Auguf. Serm. olim 7. de Verbis Domini, nunc 100. n. 1.

20. *Et dicit ei Jesus: Vulpes foveas habent, & volucres Caeli nidos: Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.*

21. *Alius autem de Discipulis eius ait illi: Domine, permitte me primum ire, & sepelire patrem meum.*

20. Et JESUS lui répondit: Les renards ont des tanières, & les oiseaux du Ciel ont des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.

21. Un autre de ses Disciples lui dit: Seigneur, permettez-moi d'aller ensevelir mon pere, avant que je vous suive.

COMMENTAIRE.

doctrine, & sa conduite. La réponse que lui fait JESUS-CHRIST, insinue qu'il avoit en effet en le suivant, quelque vûë secrette d'intérêt, ou du moins, qu'il avoit pris une telle résolution trop à la légère, & sans savoir à quoi il s'engageoit.

ÿ. 20. VULPES FOVEAS HABENT. *Les renards ont des tanières, & les oiseaux du Ciel ont des nids; mais le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.* On ne peut pas concevoir une plus extrême pauvreté. Par ce seul trait on peut juger des peines, & des travaux de la vie de JESUS-CHRIST. En deux mots il renverse tous les projets d'intérêt, d'ambition, de vanité, que pouvoit avoir le Scribe qui lui parloit. JESUS-CHRIST s'appelle ici *le Fils de l'homme*, & il prend ce nom dans plusieurs endroits de l'Evangile; soit qu'il voulût marquer par là qu'il étoit vrai homme, (a) ayant la chair, & la nature humaine réellement, & véritablement; comme s'il eût prévu les cteurs qui devoient naître dans l'Eglise sur cela. D'autres (b) croyent qu'il vouloit faire voir dans sa personne l'accomplissement de la prophétie de Daniel, où le Messie est qualifié *Fils de l'homme*. D'autres enfin se persuadent que ce nom ne marque qu'une humilité profonde, les Hébreux ayant accoutumé d'appeler ainsi les hommes du commun, (c) par opposition aux fils des hommes de considération, *Filii virorum*. Grotius remarque que les Prophètes Daniel, (d) & Ezéchiel (e) prennent le nom de fils de l'homme, lorsqu'ils se trouvent avec des Anges, comme pour marquer la différence de ces deux natures, celle de l'homme, & celle de l'Ange.

ÿ. 21. PERMITTE ME PRIMUM IRE, ET SEPELIRE PATREM MEUM. *Permettez-moi d'aller ensevelir mon pere, avant que je vous suive.* Quelques-uns (f) ont prétendu que ce disciple, qui demandoit permission à JESUS-CHRIST d'aller ensevelir son pere, étoit Philippe, qui

(a) Tertull. lib. de Carne Christi.

(b) Dan. vii. 17. *Coufer* Apoc. xiv. 14. Epiphon. hares. 57. *Ibendorf.* in cap. 7. Dan.

(c) *Pfaim.* viii. 5. xlviij. 4. *ARAB.* 7. *Danielis* vii. 13.

(d) Dan. viii. 17.

(e) *Ezech.* ii. l. iii. 1. & *passim.*

(f) *Clem. Alex. lib. 3. Strom. Græc. hic, La Clers.*

est un des premiers qui furent appellez à la suite du Sauveur. Il y en a (a) qui croient que le pere de ce disciple, quel qu'il soit, n'étoit pas encore mort ; mais qu'il étoit si vieux qu'il ne pouvoit espérer de vivre que très-peu de tems. Permettez-moi d'aller assister mon pere dans son extrême vieillesse, à condition qu'après sa mort, & après lui avoir rendu les derniers devoirs, je me rendrai auprès de vous pour vous suivre. D'autres (b) prennent ceci au pied de la lettre, & croient que véritablement le pere de cet homme étoit mort, & qu'il ne demandoit que le loisir de l'enterrer, & de lui rendre les devoirs de la sépulture ; mais *Etiā sepelire patrem, tardum erat fidei*, dit Tertullien. (c) JESUS-CHRIST ne souffre point de retardement, quand il nous appelle à son service. Il veut être obéi ponctuellement, & sans délai.

Les morts dont il parle en ces termes : *Laissez les morts enterrer leurs morts*, ne sont pas ceux qui sont réellement trépassés ; ceux-là ne sont plus capables de rendre aucun service ni aux vivans, ni aux autres morts. Mais à l'occasion d'un mort réel, il passe à un mort dans le sens spirituel, & moral. Laissez les pécheurs, (d) les méchans, les amateurs du monde, enterrer leurs morts, c'est-à-dire, vivre dans le monde, & rendre à ceux qui y sont comme eux, les devoirs que l'humanité, & la bienfaisance demandent d'eux. Pour vous, vous êtes appelé à des fonctions plus nobles, & plus relevées, & qui sont incomparables avec tous ces soins, ces engagements, & ces devoirs. Les morts ne demeureront pas sans sépulture, & le monde n'en fera pas moins bien servi, quand vous lui refuserez ces devoirs ; laissez-les à d'autres.

Quelques Peres (e) par ces mots ont entendu les Gentils, & ils en ont inféré que celui à qui JESUS-CHRIST parloit étoit aussi Gentil, de même que son pere. Laissez à ces hommes qui sont morts par l'infidélité, le soin de servir ceux qui sont dans les mêmes engagements de l'idolâtrie. Mais seroit-il croyable que JESUS ait voulu appeler à soi un Gentil pour annoncer son Evangile, & pour le mettre au rang de ses Disciples ? La porte n'a été ouverte aux Gentils, qu'après l'Ascension du Sauveur. Dans l'ancienne Philosophie (f) on regardoit comme morts ceux qui quittoient les Ecoles, & qui abandonnoient la vie de Philosophes, pour se livrer

(a) Liran. *Brugus Mariana, Le Clerc, Mar-tinany, Cyrill.*

(b) *Chrysof. Homil. 28. in Matt. Basil. l. de Constit. Mon. c. 21. Theophyl. & Euthym. hic. Aug. Sermon. c. 7. nunc 100 Hilar. in Matt. Jeron. hic. Maldon. alii.*

(c) Tertull. lib. de Idololat.

(d) Aug. lib. 14. de Trin. c. 1. & xx. de Civitate c. 20. Drutmar. hic. Ambros. l. de Abra-

hama. 8. Maldon. alii.

(e) *Chrysof. hic. Aug. Sermon. 100 nunc Edit. Hilar. hic. Ambros. in Psalm. XLVIII. Euthym. hic.*

(f) *Clem. Alex. lib. 5. Strom. διὸ καὶ ἐπιθυμοῦσι φιλοσοφία ἵνα μὴ καλῶς τὰς ἀνομιὰς αὐτῶν ἀγαθῶν, καὶ καθυπερφύσῃ τὰς τὰς αἰεὶ πᾶσι θεῶν τοῖς ψυχμαῖς.*

22. *Jesus autem ait illi : Sequere me , & dimitte mortuos sepelire mortuos suos.*

23. *Et ascendente eo in naviculam , secuti sunt eum Discipuli ejus.*

24. *Et ecce motus magnus factus est in mari , ita ut navicula operiretur fluitibus : ipse vero dormiebat.*

25. *Et accesserunt ad eum Discipuli ejus , & suscitaverunt eum , dicentes : Domine , salva nos , perimus.*

22. Mais JESUS lui dit (suivez-moi , & laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts.

23. Il entra ensuite dans la barque , accompagné de ses Disciples :

24. Et il s'éleva sur la mer une si grande tempête , que la barque étoit couverte de flots ; & lui cependant dormoit.

25. Alors ses Disciples s'approchèrent de lui , & l'éveillèrent en lui disant : Seigneur , sauvez-nous , nous périssions.

COMMENTAIRE.

à leurs passions. On leur dressoit quelquefois des tombeaux , ou des représentations , comme à des morts.

ψ. 24. ECCE MOTUS MAGNUS. Il s'éleva sur la mer une si grande tempête , que la barque étoit couverte de flots. La mer de Galilée étoit un simple lac , mais il avoit environ huit lieues de long , & trois ou quatre de large ; de sorte que quand il s'élevoit du vent , l'eau en étoit agitée jusqu'à submerger quelquefois les bateaux dont on se servoit pour pêcher dans le lac , & pour passer d'un bord à l'autre. Il y avoit d'autres barques qui suivoient celle de JESUS. (a) Il y a beaucoup d'apparence qu'elles furent attaquées de la tempête aussi bien que celle du Sauveur , quoiqu'en ayent dit quelques Interprètes. (b) Le vent , & l'émotion de la mer ne furent point miraculeuses ; mais seulement leur cessation au commandement de JESUS-CHRIST.

ψ. 25. IPSE VERO DORMIEBAT. Il dormoit , d'un sommeil naturel , mais volontaire. Il s'étoit procuré ce sommeil , pour avoir occasion de faire le miracle qui suit. La barque où étoit JESUS-CHRIST désignoit l'Eglise , qui est exposée au milieu du monde , de cette mer orageuse , aux flots des persécutions , des tentations , jusqu'à ce que le Seigneur qui paroît endormi par la patience où il demeure envers les pécheurs , s'éveille à la fin des siècles , reprime la violence du démon , & rende aux siens le calme , & la tranquillité. (c) Chacun de nous , dit saint Augustin , (d) est au milieu des tempêtes , & des agitations ; nous sommes exposés à une infinité de tentations , & de dangers. D'où vient cela , si ce n'est que JESUS dort ? c'est-à-dire que nôtre foi est endormie. Nous voyons les méchants dans la prospérité , & nous disons : Seigneur , où est donc vôtre justice ?

(a) Marc. iv. 36.

(b) Vide Malden. Menoch.

(c) Tertull. lib. de Baptismo cap. 22. Au-

thor Operis. imperfecti.

(d) Aug. Enarr. 2. in Psalm. xxv.

26. *Et dicit eis Jesus: Quid timidi estis, modica fides? Tunc surgens imperavit ventis, & mari, & facta est tranquillitas magna.*

27. *Porro homines mirati sum, dicentes: Qualis est hic, quia ventis & mare obediunt ei?*

28. *Et cum venisset trans fretum in regionem Gerasenorum, occurrerunt ei duo habentes demonia, ac monuissent eum, sevi nimis, ita ut nemo possset transire per viam illam.*

26. JESUS leur répondit : Pourquoi êtes-vous timides, hommes de peu de foi ? Et se levant en même tems, il commanda aux vents, & à la mer, & il se fit un grand calme.

27. Alors ceux qui étoient présens, furent dans l'admiration, & ils disoient : Quel est celui-ci, à qui les vents, & la mer obéissent ?

28. JESUS étant passé à l'autre bord au pays des Gétalécniens, deux possédez, qui étoient si furieux que personne n'osoit passer par ce chemin-là, sortirent des sépulchres, & vinrent au devant lui :

COMMENTAIRE.

Mais le Seigneur vous demande à son tour : Où est donc vôtre foi ? N'est-ce pas là ce que je vous ai promis ? Vous ai-je assuré que vous seriez comblé de biens temporels ? Eveillez JESUS, éveillez vôtre foi.

ÿ. 26. IMPERAVIT VENTIS. *Il commanda aux vents, & à la mer.* Le Grec : (a) *Il menaça.* Il parla avec autorité, & menaces.

ÿ. 27. HOMINES MIRATI SUNT. *Ceux qui étoient présens, furent dans l'admiration.* Les Apôtres qui étoient dans la barque de JESUS, (b) & ceux qui étoient dans les autres barques. (c) Les Apôtres n'étoient pas encore bien instruits, ni fortement persuadés de la Divinité de JESUS-CHRIST. Cette grande vérité ne leur parut dans tout son éclat, qu'après la Résurrection.

ÿ. 28. IN REGIONEM GERASENORUM. *Etant passé au pais des Gétalécniens.* Le Grec (d) *des Gergéséniens.* Saint Luc, & saint Marc, (e) *des Gadaréniens.* Quelques Exemplaires Grecs de saint Matthieu lisent de même en cet endroit-ci. La difficulté n'est pas grande : *Gadara*, & *Gérasa*, autrement *Gergésa*, étoient deux villes assez voisines, toutes deux comprises dans la Décapole. Plin, Ptolomée, Joseph, Etienne en parlent. Eusèbe, & saint Jérôme disent que quelques-uns croyoient que *Gérasa*, ou *Garasa*, ou *Gergésa* étoit la même que *Gadara* (f) de saint Marc, & de saint Luc; mais Origènes dans son Commentaire sur saint Jean, & Plin (g) les distinguent clairement. *Gadara* n'étoit pas sur la mer de Tibériade, mais étant une ville fort considérable de ce canton-là, elle pouvoit enfer-

(a) *Exterritos*; *Incepavit*, *objurgavit.*

(b) *Luc. VIII. 25.*

(c) *Marc. IV. 26.*

(d) *Γεργεσένων. Gergesenorum.*

(e) *Luc. VIII. 26. Marc. V. 1. Γαδάρων;*

mais plusieurs mss. lisent : *Γεργεσίων, Gergesenorum.*

(f) *Eusèb. & Ieronym. in locis.*

(g) *Plin. l. 5. c. 15.*

mer dans son territoire, ou dans sa dépendance Gêrafa. Ainsi le canton des *Gêraséniens* sera aussi le territoire des *Gadaréniens*. Quelques-uns ont crû que les *Gêraséniens*, ou *Geygéséniens*, étoient des restes des anciens peuples de Canaan de ce nom, dont il est quelquefois parlé dans Moysé. (a) Les Auteurs Grecs (b) dérivent Gêrafa de *Géroufia* la vieilleffe, & ils prétendent qu'Alexandre le Grand laissa là une partie des vétérans, & des vicillards de son armée; mais la première opinion me paroît plus vraisemblable. Nous avons fixé la situation de Gêrafa dans S. Luc VIII. 26.

Les Gêraséniens étoient Gentils pour la plupart; mais il y avoit parmi eux un bon nombre de Juifs. Joseph (c) raconte qu'au commencement de la dernière guerre des Juifs contre les Romains, pendant que les autres villes des Gentils mettoient à mort tous les Hébreux qui se trouvoient au milieu d'elles, Gêrafa les épargna, & leur donna escorte, lorsqu'ils voulurent sortir, jusqu'à ce qu'ils fussent en lieu de sûreté. Quant à *Gadara*, c'étoit une forte place de la Pérée, distante de Tibériade de soixante stades, (d) ou trois lieues & demie. La ville étoit possédée par les Syriens; (e) il ne laissoit pas d'y avoir des Juifs, comme dans toutes les autres villes du pays; mais ils n'y étoient pas les maîtres. On voit ci-après que les Gadaréniens nourrissoient des porcs; ce qui prouve encore qu'ils n'étoient point Juifs; car Casaubon rapporte une loi des Juifs publiée, dit-on, & reçûe du tems d'Hircan, & d'Arifobule, qui leur défend sous peine de malédiction, de nourrir des porcs. Ligfoot (f) croit que les possédez dont il s'agit ici, étoient payens.

OCcurrerunt ei duo habentes demonia. Deux possédez sortirent des sépulchres, & vinrent au devant de lui. Saint Marc, (g) & saint Luc (h) ne parlent que d'un possédé; mais on croit qu'ils ont voulu désigner celui qui étoit le plus furieux, & le plus mauvais; (i) ou simplement, celui qui étoit possédé depuis plus long-tems. (k) Saint Luc donne lieu à cette solution, puisqu'il dit que ce démoniaque étoit possédé depuis fort long-tems, & qu'il avoit une légion de démons qui le tourmentoient. Ces possédez étant chassés des villes, demeuroient à la campagne dans des lieux écartés & solitaires, comme étoient les cavernes creusées dans le roc, où l'on mettoit les morts. Ces demeures passaient pour souillées dans l'esprit des Juifs; mais elles convenoient bien à des

(a) Genes. x. 16. xv. 21. Deut. VIII. 7. Vide & Josue III. 10. xxiv. 11. 2. Esdr. ix. 8

(b) Jamblic. Comment. in Nicomachi Ar. smetic. Vide not. in Stephan. B. 2. ant.

(c) Joseph de Bello lib. 2. c. 35.

(d) Joseph lib. de vita sua p. 1025.

(e) Casaubon adversus Baren. Exercit. 15. an. 31. n. 69.

(f) Liff et in Marc. v. 2.

(g) Marc. iv. 2.

(h) Luc. VIII. 27. Ὁ ἄξι δαίμονι ὡς ἔπειτα.

(i) Luc. VIII. 27.

(j) Chrysost. Theophyl. Euthym.

(k) Aug. lib. 2. de Confess. Evang. cap. 21. Beda & Strabus hîc,

<p>29. <i>Et ecce clamaverunt, dicentes: Quid nobis, & tibi, Jeshu Fils Dei? Vnissi huc ante tempus torquere nos?</i></p>	<p>29. Ils se mirent en même tems à crier, & à lui dire: JE SUIS Fils de Dieu, qu'y a-t'il entre vous, & nous? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le tems?</p>
---	---

COMMENTAIRE.

possédez ; car les démons aiment ces sortes de lieux , pour entretenir les peuples dans la vaine persuasion que les ames des morts reviennent quelquefois reprendre leurs corps , pour apparoirre aux vivans. (a) De là vient peut-être l'usage de l'Eglise Chrétienne de mettre des Croix dans les cimetières , & de répandre de l'eau-benite pour écarter les démons, & pour se garantir de leurs illusions.

Les Platoniciens (b) croyoient que les ames qui n'étoient point encore dégagées de ce qu'elles avoient contracté de grossier, & de matériel dans leur union avec le corps, se retiroient autour des tombeaux, où l'on voit, dit Platon, assez souvent des phanômes obscurs de ces ames. Apulée (c) développe le sentiment des Platoniciens sur ce sujet, en disant que les ames des morts, qui ont été agréables aux Dieux, & qui ont mené une vie exemte de crimes, sont chargées du soin de leur propre famille; & ce sont elles qui sont honorées dans les maisons sous le nom de Dieux domestiques, *Lares*, ou *Penates*. Celles dont la vie a été déréglée, & corrompue, sont errantes, & vagabondes dans le monde, servant à effrayer les bons, & à nuire aux méchans; on les appelle en Latin, *Larvæ*. Enfin, les ames dont le sort est douloureux, & inconnu, à cause du mélange du bien, & du mal qu'on a remarqué dans leur vie, sont appellées *Diæ Manes*, par honneur.

Origènes (d) contre Celse prouve l'immortalité de l'ame, par les apparitions qu'il suppose autour des sépulchres. Saint Augustin (e) les suppose de même, comme une chose incontestable. Les anciens Juifs étoient apparemment dans des sentimens pareils, de même que les Juifs d'aujourd'hui. Du tems de saint Chrysostome (f) on croyoit que les ames de ceux qui étoient morts dans le crime, se changeoient en démons. Il croit que le diable conduisoit exprés ces possédés dans les tombeaux, pour entretenir les peuples dans cette erreur. Euthyme, & Théophylacte ont suivi saint Chrysostome, qui réfute solidement cette erreur. Voyez le Commentaire sur saint Jean, Ch. xi. v. 43.

(a) *Grot. Malden. Hammond. Vide & Synes. hymno 19. v. 47. ubi dicitur vaporesque dicuntur.*

(b) *Plato in Phædono. Vide Aug. l. 9. de Civit. cap. 11.*

(c) *Apul. de Dogmate Platonis.*

(d) *Origen. lib. 2. p. 97. Edit. Cantabrig.*

(e) *Aug. Ep. 160. 161. & 190. & lib. de Orig. anima.*

(f) *Chrysost. Homil. xxiv. in Matt.*

ψ. 29. QUID NOBIS, ET TIBI, JESU, FILI DEI. *Jésus, Fils de Dieu, qu'y a-t'il entre vous, & nous? Pourquoi venez-vous nous persécuter, & nous chasser, nous qui n'avons rien à démêler avec vous, qui n'avons rien fait contre vous. (a) Ils l'appellent Fils de Dieu, non qu'ils le crussent véritablement tel; mais ils conjecturoient que ce pouvoit être le Messie, promis par les Prophètes. (b) Les autres Évangélistes (c) disent que le plus furieux des deux démoniaques se vint jeter aux pieds de JESUS, & le conjura de ne le point tourmenter.*

VENISTI HUC ANTE TEMPUS TORQUERE NOS? *Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le tems? Plusieurs anciens Peres (d) ont crû que les démons n'étoient point tourmentez avant le jour du Jugement, ce qui étoit fondé sur ces paroles de saint Pierre: (e) Il n'a point épargné les Anges qui ont péché, mais il les a précipitez dans l'abyme, où les ténèbres leur servent de chaînes, pour y être réservés aux tourmens jusqu'au Jugement: Tradidit cruciandos in judicium reservari. Et sur cet autre de saint Jude: (f) Dieu réserve pour le grand jour du Jugement, les Anges qui n'ont point conservé leur première dignité. Mais l'opinion reçûë aujourd'hui dans toute l'Eglise, est que les démons sont tourmentez dès à présent, & l'ont toujours été depuis leur chute, en quelque lieu qu'ils fussent. Ils se plaignent que JESUS-CHRIST vient les réduire dans l'abyme, ou dans l'enfer avant le tems, c'est-à-dire, avant le tems qu'ils l'attendoient: ou avant le jour du Jugement; car ils ne croyoient pas qu'il dût venir si-tôt. En effet, il n'étoit pas encore venu; & quoiqu'ils ignoraissent en quel tems précisément ce jour devoit arriver, ils ne croyoient pas toutefois qu'il fût encore proche. (g) Saint Jérôme dit (h) que de même que des esclaves fugitifs, lorsqu'après une longue fuite ils viennent à rencontrer leur maître, ne peuvent penser à autre chose qu'aux tourmens qu'ils ont mérités; ainsi les démons voyant leur Seigneur paroître sur la terre, crurent d'abord qu'il n'étoit venu que pour les juger, & les condamner. Saint Ambroise (i) dit que les démons croyoient qu'à la venuë du Messie, ils devoient être renfermez dans les enfers.*

Mais pour expliquer solidement ce passage, & le ψ. précédent, il faut recourir aux sentimens des Juifs du tems de nôtre Sauveur. Joseph (k) qui

(a) Conser 2. Reg. XVI. 10. 2. Par. XXXV. 21.

(b) Ieronym. hier. Aug. lib. 9. de Civit. c. 11. Remig. & alii plures.

(c) Luc. VIII. 28. Marc. V. 6.

(d) H. Jar. can. 8. in Matt. Quidam apud Chrysof. Aug. de Civit. l. 8. c. 23. Vide & Originem homil. 8. in XX. Exod.

(e) 2. Petri II. 4.

(f) Jud. 9. 6.

(g) Aug. l. 8. de Civit. c. 23. Quia subitum illis fuit, quod subitum quidem, sed tardius opi-

nabantur ... Et hec erat ante tempus, id est, ante tempus Judicii, quo aeterni damnatione puniendi sunt.

(h) Ieronym. in Matt. VIII.

(i) Ambros. in Luc. I. 6.

(k) Joseph. Antiq. l. 18. c. 2. & de Belle l. 2. c. 12. 13. ἡρχαὶ δὲ πᾶσι πρὸ ἡμετέρου, μέγα βούλοντες δὲ καὶ ἕρποντο ἡμᾶς, τὸν τὸν ἀγαθὸν μέλον. Τὸ δὲ ἦν φαίμεν αἰεὶ τιμωρῆσαι νότον.

30. *Erat autem non longe ab illis grex
multorum porcorum pascent.*

30. Or il y avoit en un lieu peu éloigné
d'eux, un grand troupeau de porceaux qui
païssoient ;

COMMENTAIRE.

étoit Pharisien, & fort instruit des sentimens de la secte, & des opinions des Juifs de son teins, dit que les ames des gens de bien, après la mort de ceux qu'elles ont animez, peuvent passer en d'autres corps, par une espèce de métempsychose, sans toutefois y être obligées; elles ont sur cela une entière liberté: & que les ames des méchans sont renfermées dans des cachots ténébreux sous la terre, pour y souffrir éternellement la peine de leurs crimes. Mais il nous avertit ailleurs (*) que les démons qui obsèdent les corps, ne sont autres que les ames des méchans qui entrent dans les corps des hommes vivans, & qui tuent ceux qui ne sont point secourus par des exorcismes, ou par d'autres moyens, propres à chasser ces mauvais esprits. On croyoit donc que ces démoniaques étoient possédés par des ames de certains méchans hommes, qui ne craignoient rien davantage que d'être chassés de ces corps, & d'être réleguez dans les enfers, d'où ils ne devoient jamais sortir, & où ils n'attendoient que des tourmens éternels. De là vient leur frayeur, & leur plainte: c'est pour tâcher de différer leur supplice qu'ils demandent à JESUS-CHRIST qu'il ne les envoie point dans l'abyme; mais de leur permettre d'entrer dans un troupeau de porceaux. Cette demande fait bien voir quelle étoit leur extrémité, & leur peine.

On me dira peut-être que ces sentimens des Pharisiens ne sont pas dans l'exacte vérité: je n'entreprend point de les justifier; mais nôtre Seigneur ne les a point réfutez; & soit que les démoniaques soient possédés par des vrais démons, ou par des ames des méchans; il est toujours vrai dans l'opinion des Pharisiens, comme dans la nôtre, que ce sont des mauvais esprits qui les obsédoient; & qu'en sortant de ces corps, ils ne pouvoient qu'être précipitez dans les enfers, pour y souffrir des supplices éternels: ce qui suffit pour expliquer tout ce qui est dit ici; mais bien plus aisément suivant l'hypothèse des Pharisiens, dont nous avons parlé. JESUS-CHRIST dans ses discours, & dans ses réponses a supposé plusieurs opinions populaires, qu'il n'a pas jugé à propos de réfuter, parce qu'elles n'avoient pas de dangereuses suites pour la Religion.

ÿ. 30. ERAT NON LONGE, &c. *Il y avoit en un lieu peu éloigné
d'eux, un grand troupeau de porceaux.* Le Texte Grec lit dans un sens

(*) *Idem de Belle lib. 7. c. 25. p. 981. Ταύτα δὲ δεικνύει ὁ ἰσχυρὸς ὁμοιωτισμὸς, ὅτι καὶ ἡ ψυχή μετατρέφεται, καὶ εἰς πορκοὺς ἰσθίει | ἢ δεικνύει ὁ ἰσχυρὸς ὁμοιωτισμὸς, ὅτι καὶ ἡ ψυχή μετατρέφεται, καὶ εἰς πορκοὺς ἰσθίει.*

31. *Demonas ai; em rogabam eum, dicentes: Si ejicias nos hinc, mitte nos in gregem porcorum.*

32. *Et ait illis: Ite. At illi exeuntes abierunt in porcos, & ecce impetu abiit totus grex per præceptum in mare: & mortui sunt in aquis.*

31. Et les démons le prioient, en lui disant: Si vous nous chassez d'ici, envoyez-nous dans ce troupeau de porceaux.

32. Il leur répondit: Allez. Et étant partis, ils entrèrent dans ces porceaux: en même tems tout ce troupeau courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, & ils moururent dans les eaux.

COMMENTAIRE.

contraire: (a) Or il y avoit loin de là un troupeau de porceaux. Saint Luc, & saint Marc lisent: (b) Il y avoit là dans la montagne, ou près de la montagne, un troupeau de porceaux. La différence qui paroît grande dans la lettre, l'est peu dans le fond; car ces sortes de distances ne sont grandes, ou petites, que comparées à d'autres. Les villes de Gadare, ou de Gerasa étoient sur les bords du lac de Génézareth, ou assez près du bord de cette mer. Les porcs n'en étoient point fort éloignés, comme la suite le persuade. Tout ceci se passa à la vûe des Disciples de JESUS-CHRIST. Les distances n'étoient pas fort considérables en elles-mêmes; mais elles l'étoient assez pour faire remarquer la force, & l'évidence du miracle.]

ÿ. 31. MITTE NOS IN GREGEM PORCORUM. Envoyez-nous dans ce troupeau de porceaux. Saint Luc (c) dit que le plus furieux des deux démoniaques prioit JESUS-CHRIST de ne le pas envoyer dans l'abyme, c'est-à-dire, dans l'enfer; (d) de ne leur ôter pas pour toujours le pouvoir de tourmenter, & de tenter les hommes sur la terre. JESUS leur permit de se retirer dans le troupeau de porceaux qui étoient au voisinage, pour montrer que la possession de ces deux démoniaques étoit fort réelle, & pour prouver l'existence des démons contre les Saducéens. (e) Les démons ne pouvant pas exercer leur haine contre ces hommes, puisqu'ils alloient être chassés des corps de ces possédés, demandent qu'il leur soit permis de leur nuire au moins dans leurs biens; (f) & le Sauveur en leur accordant cette grâce, fait éclater en même tems sa puissance, & sa justice; sa puissance, puisque les démons mêmes ne peuvent rien sans sa permission; (g) sa justice contre les Geraséniens, dont il voyoit les mau-

(a) *H' d'è mægè àè' àè' M'.*

(b) *Marc. v. 31. H' d'è tæu' wægè t'w' èp'.* Luc VIII. 32. *H' d'è iæu' èè t'w' èp'.* Le Manuscrit G. L. de Cambridge ne lit pas non dans le Latin; mais le Texte de S. Matthieu suivant l'ancienne Vulgate, donné par le P. Martianay, le lit.

(c) *Luc. VIII. 31. Kæj' wæpæuæli' àè't'è, iæu'*

æj' iæu'æli' àè't'è iæ t'w' àè't'è àè't'è.

(d) *Ita Malden. hic, & alii passim. Confer Apoc. IX. 1. 2. XI. 7. XVII. 8. XX. 1. 3.*

(e) *Hilarius hic.*

(f) *Jeronym. in vita S. Hilarionis*

(g) *Chrysof. Enthym. Theophyl. Athan. in vita Antonii.*

33. *Pastores autem fugerunt; & venientes in civitatem nuntiaverunt omnia, & de eis, qui demonia habuerant.*

34. *Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu: & viso eo, rogabant ut transiret à finibus eorum*

33. Alors ceux qui les gardoient, s'enfuirent: & étant venus à la ville, ils racontèrent tout ceci, & ce qui étoit arrivé aux possédez.

34. Aussi-tôt toute la ville sortit pour aller au devant de JÉSUS; & l'ayant vû, ils le supplièrent de se retirer de leur pays.

COMMENTAIRE.

vaïses dispositions, & dont il vouloit punir l'avarice, & l'attachement aux choses de la terre. L'Abbé Rupert supposant que les Gêraséniens étoient Juifs, dit que JÉSUS-CHRIST voulut les châtier par la perte de leurs porcs, de la transgression qu'ils faisoient de la Loi, en nourrissant des animaux impurs.

Ÿ. 34. ROGABANT EUM UT TRANSIRET A FINIBUS EORUM. *Ils le supplièrent de se retirer de leur pays:* Saint Jérôme, & Bède ont crû que ces peuples prièrent JÉSUS-CHRIST de se retirer de leur pays, dans un esprit d'humilité, semblable à celui qui fit dire à saint Pierre: (a) *Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur;* & à celui du Centénier, (b) qui prioit JÉSUS de ne pas venir dans sa maison, parce qu'il se croyoit indigne de l'y recevoir. Mais la plupart (c) croyent que c'étoit la crainte, & l'intérêt qui leur faisoient tenir ce discours. Ils craignoient que le Sauveur ne continuât à guérir les malades, & les possédez, aux dépens de leurs porcs, & de leur bétail; car la perte fut de deux mille porcs, comme le remarque saint Marc. (d)

(a) Luc. v. 8.

(b) Marc. viii. 7. 8.

(c) Theophylacti Enthym his. Ambrosii in Luc.

lib. 6. Vide Luc. viii. 37. Malden. Gros Brug.

(d) Marc. v. 13.



CHAPITRE IX.

Guérison miraculeuse du Paralytique. Vocation de saint Matthieu. Pourquoi les Disciples de JESUS-CHRIST ne jeûnent point? Fille de Jaïr résuscitée. Hémorroïsse guérie. Deux Aveugles éclairez. Un Possédé muet, délivré. Blasphèmes des Pharisiens. Brebis sans pasteur. Moisson. Ouvriers.

ψ. 1. *ET ascendens in naviculam, transfretavit, & venit in civitatem suam.*

2. *Et ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto. Et videns Jesus fidem illorum, dixit paralytico: Confide fili, remittuntur tibi peccata tua.*

ψ. 1. *JESUS étant monté dans une barque, repassa le lac, & vint à la ville.*

2. *Et comme'on lui eut présenté un paralytique couché dans un lit. JESUS voyant leur foi, dit à ce paralytique: Mon fils, ayez confiance, vos péchez vous sont remis.*

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **A**SCENDENS IN NAVICULAM, TRANSFRETAVIT. *JESUS étant monté dans une barque, repassa le lac, & revint à sa ville.* Il repassa du pays des Géraséniens, qui est à l'orient de la mer de Tibériade, de l'autre côté de cette mer, dans la ville de Capharnaüm, qui est nommée la ville, parce que depuis sa prédication, il y avoit fixé sa demeure ordinaire. Quelques-uns (a) ont crû qu'il étoit allé à Nazareth, d'où il revint peu de tems après à Capharnaüm. Sédulius (b) veut qu'il soit allé à Bethléem, lieu de sa naissance. Mais l'opinion presque générale des Peres, & des Interprètes, est qu'il vint à Capharnaüm, où se fit la guérison du paralytique, dont on va parler; quoi qu'il ne soit pas certain que cette guérison se soit faite aussi-tôt après son retour. Les uns (c) la mettent avant le voyage que JESUS fit au-delà de la mer de Génézareth; & d'autres (d) immédiatement après, selon le récit de saint Matthieu. Nous nous sommes déterminés à suivre presque par tout l'harmonie des Evangiles de M. Toinard.

(a) *Jeronym. & Drutmar. hic. Vido & Aug. lib. 2. de Consensu, cap. 25.*

(b) *Sedul. lib. 3. Carmin.*

(c) *Toinard, Concord. Evangel. pag. 24. Le Clerc, pag. 81.*

(d) *Le Roux, Concord. pag. 46. 47. Second. pag. 73.*

3. Et ecce quidam de Scribis dixerunt intra se : Hic blasphematur.

3. Aussi-tôt quelques-uns des Scribes dirent en eux-mêmes : Cet homme blasphème.

COMMENTAIRE.

ÿ. 2. OFFEREBANT EI PARALYTICUM IACENTEM IN LECTO. On lui présenta un paralytique couché dans un lit, parce qu'il avoit entièrement perdu l'usage de ses membres, & qu'on ne pouvoit le remuer, sans lui faire souffrir de trop grandes douleurs. Saint Marc, (a) & saint Luc (b) nous apprennent que la foule du peuple qui écoutoit JESUS, & qui assiegeoit sa maison, étoit si grande, que ceux qui portoient le lit, ne pouvant le faire entrer par la porte, le tirèrent au haut de la maison sur la plate forme, & ayant découvert le toit, le descendirent avec des cordes au bas de la maison où étoit JESUS. Il faut que cette maison n'ait pas été à plusieurs étages, puisqu'il ne fallut que découvrir le toit pour descendre le malade devant JESUS-CHRIST qui parloit au peuple à la porte, ou à la fenêtre de la maison. Voyez le Commentaire sur saint Marc, II. 4.

ET VIDENS JESUS FIDEM ILLORUM DIXIT PARALYTICO: CONFIDE FILI, REMITTUNTUR TIBI PECCATA TUA. *Jésus voyant leur foi, dit au paralytique: Mon fils, ayez confiance, vos péchez vous sont remis.* La foi de ceux qui présentent ce paralytique au Sauveur, contribua beaucoup à lui mériter la guérison. Elle seule auroit pu suffire pour lui obtenir cette grace. *Magnus Dominus, qui aliorum merito ignoscit aliis, & dum alios probat, aliis relaxat peccata,* dit saint Ambroise. (c) Mais on ne doute pas que le paralytique n'ait apporté de sa part d'excellentes dispositions, qui lui méritèrent d'abord le pardon de ses péchez, & ensuite la guérison du corps; celle-ci étoit une suite de ce pardon, comme sa maladie étoit l'effet, & le symbole de son péché. (d) Les Hébreux (e) croyoient que les maladies corporelles avoient toutes leur source dans quelque péché secret, ou connu. Les maladies sur tout qui passaient pour incurables, étoient regardées comme des coups de la main de Dieu, & des châtimens des péchez. Telles étoient la lèpre, la paralytic, l'obsession du démon, l'aveuglement. JESUS-CHRIST suppose cette opinion dans ce qu'il dit ici au paralytique: *Vos péchez vous sont remis.* La cause de votre mal est ôtée; je vais vous délivrer de ce qui en étoit

(a) Marc. II. 3. 4.

(b) Luc. v. 18.

(c) Vide Cyrill. Jerosolym. Cathoch. 5. Ambros. lib. 5. in Luc. Chrysof. homil. 30. Ieronym. lit. Maldou.

(d) Vide Ieronym. Euthym. Theophyl.

(e) Voyez notre Dissertation sur la Médecine, & les Médecins des Hébreux, à la tête de l'Ecclésiastique

4. *Et cum vidisset Jesus cogitationes eorum, dixit: Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris?*

5. *Quid est facilius, dicere: Dimittuntur tibi peccata tua; an dicere: Surge, & ambula?*

6. *Ut autem sciatis, quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, tunc ait paralytico: Surge, tolle lectum tuum, & vade in domum tuam.*

7. *Et surrexit, & abiit in domum suam.*

4. Mais JESUS ayant connu ce qu'ils pensoient, leur dit: Pourquoi avez-vous de mauvaises pensées dans vos cœurs?

5. Lequel est le plus aisé, ou de dire: Vos péchez vous sont remis; ou de dire: Levez-vous, & marchez?

6. Or afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchez: Levez-vous, dit-il alors au paralytique; emportez votre lit, & vous en allez en votre maison.

7. Il se leva aussitôt, & s'en alla à sa maison.

COMMENTAIRE.

une suite. Levez-vous, & emportez votre lit. Je vous donne plus que vous ne me demandez: je vous accorde avec la guérison de votre paralytie, le pardon de vos péchez.

ÿ. 3. HIC BLASPHEMAT. *Quelques-uns des Scribes dirent entre eux: Cet homme blasphème.* Ou plutôt, suivant le Grec: (a) *Ils disent dans eux-mêmes: Celui-ci blasphème.* Le verbe suivant insinuë, que ce n'étoit qu'une simple pensée; & saint Marc (b) met distinctement, qu'ils pensoient cela en eux-mêmes, & que JESUS découvrit leur pensée, & leur sentiment intérieur. *Cognito Jesus spiritu suo quod sic cogitarent intra se.* Les Scribes ne regardant JESUS que comme un simple homme avoient raison de dire qu'il blasphémoit, en s'arrogant le pouvoir de remettre les péchez. Il n'y a que Dieu seul à qui cela appartienne. Et le Sauveur permit ce scandale, pour les convaincre qu'il étoit véritablement Dieu, selon leur propre raisonnement. Pardonner les péchez n'appartient qu'à Dieu. Or je puis pardonner les péchez, donc je suis Dieu. Il prouve qu'il peut pardonner les péchez, parce qu'il peut guérir les maladies, par son pouvoir absolu, & par sa seule parole. En effet, il n'y a que Dieu qui le puisse en ce sens: les Scribes n'en disconvenoient point. Il donne une preuve de son pouvoir invisible de remettre les péchez, par le pouvoir sensible qu'il exerce sur les maladies; Dieu ne permettra jamais que la fausseté & le mensonge soient confirmés par un miracle, tel que celui que JESUS-CHRIST fait ici.

Le Sauveur ne prétend pas que le pouvoir de remettre les péchez soit égal, ou moindre que celui de guérir un paralytique, comme il sembleroit qu'on pût inférer de ce qu'il dit. On fait qu'il n'y a nulle compa-

(a) Et' iuvit.

(b) Marc. II, 6. 7. 8.

8. *Videntes autem turba timuerunt, & glorificaverunt Deum; qui dedit potestatem talem hominibus.*

9. *Et cum transiret inde Jesus, vidit hominem sedentem in scolio, Matthaeum nomine. Et ait illi: Sequere me. Et surgens secutus est eum.*

8. Et le peuple voyant ce miracle, fut rempli de crainte, & rendit gloire à Dieu, de ce qu'il avoit donné une telle puissance aux hommes.

9. JESUS passant de ce lieu, vit un homme assis au bureau des impôts, nommé Matthieu, auquel il dit: Suivez moi; & lui aussi-tôt se leva, & le suivit.

COMMENTAIRE

raison entre ces deux choses. L'une & l'autre est également facile à Dieu; mais il est aussi impossible à l'homme de remettre les péchez, que de créer le ciel, & la terre, comme le dit saint Augustin. (a) Il veut simplement faire voir qu'il est plus aisé de convaincre d'imposture celui qui se vantoit de guérir les maladies, que celui qui diroit qu'il a le pouvoir de remettre les péchez. Or, ajoute-t'il, pour vous prouver que j'ai celui de remettre les péchez, sur lesquels vous ne me pouvez convaincre de mensonge; je vais vous donner un signe incontestable de mon autorité, dans une matière où vous pourriez m'en convaincre, si je manquois à ma promesse; je veux dire, dans le pouvoir de guérir les maladies. (b) En même tems il ordonne au paralytique de se lever & d'emporter son lit. C'est ainsi que saint Jérôme, saint Chrysostome, Bède, Théophraste, Maldonat, Estius, Grotius, & les meilleurs Commentateurs expliquent cet endroit.

Blasphémer, dans les Auteurs profanes, se prend pour médire, calomnier, outrager de paroles. Dans le style de l'Écriture il signifie, les discours injurieux, & indignes que l'on tient sur la Divinité, & les choses sacrées; quand on attribue à Dieu les foiblesses d'un homme, ou à l'homme les perfections de Dieu.

ψ. 8. TIMUERUNT, (c) ET GLORIFICAVERUNT DEUM, QUI DEDIT POTESTATEM TALEM HOMINIBUS. *Le peuple fut rempli de crainte, & rendit gloire à Dieu, de ce qu'il avoit donné une telle puissance aux hommes.* L'Évangéliste semble vouloir marquer que le peuple ne comprit pas que JESUS-CHRIST étoit Dieu, quoiqu'il l'eût assez insinué dans son raisonnement adressé aux Scribes. Les troupes se contentèrent d'admirer la puissance de Dieu, qui avoit communiqué tant de pouvoir à un homme: (d) ou qui avoit fait éclater tant de marques de sa puissance parmi les hommes.

(a) August. Traët. in Johan. 72. n. 3.
(b) Jeronym. hic. Desiderio carnalis signum, ut probetur spirituale: quamquam ejusdem virtutis sit & corporis, & anima vitia dimittere,

(c) Graec. Εθαύμασαν. Ils admirèrent: D'autres: Εφοβήθησαν. Ils craignirent.

(d) Brug. Est. Natal. Alexand. Graec. Hammond. alii.

¶ 9. VIDIT HOMINEM SEDENTEM IN TELONIO. *Il vit un homme assis au bureau des impôts, nommé Matthieu.* JESUS étant sorti de la maison, où il avoit guéri le paralytique, alla sur le quay de Capharnaüm, où il vit assis dans son bureau un Publicain, ou un Commis pour recevoir les impôts, nommé *Matthieu*, autrement *Lévi, fils d'Alphée.* (a) Il étoit Juif de naissance, & de Religion; mais son emploi le rendoit odieux à ceux de sa nation, qui regardoient avec horreur tous les Publicains. Aussi-tôt que JESUS l'eut appelé, il quitta tout, & le suivit, sans perdre un moment, & sans se mettre en peine d'arranger ses affaires; il laissa à d'autres & ses biens, & ses prétentions. (b)

Les anciens ennemis (c) de la Religion Chrétienne accusoient S. Matthieu de légèreté, d'avoir suivi inconsidérément un homme qu'il ne connoissoit point. Mais saint Jérôme (d) ne doute point que saint Matthieu n'ait eu connoissance des miracles, & de la doctrine de JESUS-CHRIST: il avoit pû l'entendre prêcher plusieurs fois; & les prodiges qu'il opéroit par tout, sur tout à Capharnaüm, étoient si célèbres, qu'il lui étoit impossible de les ignorer. De plus, il se sentit vivement touché d'un attrait intérieur, qui le détermina doucement, & agréablement, mais puissamment, à suivre le Sauveur. (e) Enfin l'éclat & la majesté de la Divinité cachée sous l'humanité, qui brilloit sur la face de JESUS-CHRIST, étoit capable d'attirer à soi sur le champ, ceux qui le voyoient. *Fulgor ipse & majestas divinitatis occulta, qua etiam ut humana facie relucebat, ex primo ad se videntes trahere posses aspectu*, dit saint Jérôme. (f) Saint Chrysostome dit que les peuples étoient comme colez à sa personne, remplis d'amour, & d'admiration pour lui, & ne se lassant jamais de le voir. (g) Si donc la présence corporelle de JESUS avoit tant de charmes & d'attraits; est-il étonnant que saint Matthieu s'en soit laissé toucher, & qu'il l'ait suivi dès qu'il lui fit l'honneur de l'appeler?

Je fais que ces preuves tirées de la beauté corporelle de JESUS-CHRIST sont contestables, & que plusieurs anciens n'en ont pas jugé comme saint Chrysostome, & saint Jérôme; mais aussi on peut les abandonner ici sans aucun risque pour la vérité. Les deux premières raisons que nous avons touchées, sont plus que suffisantes pour justifier la conduite, & l'obéissance de saint Matthieu.

(a) Marc. II 14. Luc. v. 27.

(b) Basil. Regul. Fusio. 8. Auth. ad Praxid apud Ieronym. & Chrysost. hi.

(c) Julian. Imperator. & Porphyr. apud Ieronym. hic.

(d) Ieronym. in Matth. Ita & Chrysostom. hic.

(e) August. de Gratia Christi contra Pelag. & Calast. cap. 22. & lib. de G. J. Pelagii, & alibi passim.

(f) Ieronym. hic.

(g) Chrysost. homil. 28. Καὶ ὅτι ἴδον αὐτὸν μετὰ πολλῆς δόξης, καὶ ἡμεῖς οὐκ ἔμελλομεν ἀποστῆναι ἀπὸ αὐτοῦ αἰὶν ἄβυσσος.

10. *Et factum est discumbente eo in domo, ecce multi publicani, & peccatores venientes, discumbebant cum Jesu, & discipulis ejus.*

11. *Et videmus Pharisei, dicebant discipulis ejus: Quare cum Publicanis, & peccatoribus manducat Magister vester?*

12. *At Jesus audiens, ait: Non est opus valentibus Medicus, sed malè habentibus.*

10. Et JÉSUS étant à table dans la maison de cet homme, il y vint beaucoup de Publicains, & de gens de mauvaise vie, qui s'y mirent avec JÉSUS, & ses Disciples.

11. Ce que les Pharisiens ayant vû, ils dirent à ses Disciples: Pourquoi vôtre Maître mange-t'il avec des Publicains, & des gens de mauvaise vie?

12. Mais JÉSUS les ayant entendus, leur dit: Ce ne sont pas les sains, mais les malades, qui ont besoin de Médecin.

COMMENTAIRE.

ψ. 10. ECCE MULTI PUBLICANI, ET PECCATORES, &c. *Il vint beaucoup de Publicains, & de gens de mauvaise vie, qui se mirent à table avec Jésus.* Tertullien (a) croit que tous les Publicains étoient Gentils; cela peut être en parlant des premiers Publicains, ou des Fermiers généraux; mais non pas des Publicains d'un moindre rang, ou des commis, du nombre desquels étoit, à ce qu'on croit, saint Matthieu; & les autres gens de mauvaise vie, *Peccatores*, dont il est parlé ici. C'étoient tous des Juifs, Officiers de la douane, ou occupez à d'autres professions odieuses parmi les Hébreux. Si JÉSUS-CHRIST eût mangé avec des Payens, les Pharisiens ne s'en seroient pas tû; car les Juifs étoient fort délicats sur cet article. (b)

ψ. 12. NON EST OPUS VALENTIBUS MEDICUS. *Ce n'est pas les sains, mais les malades, qui ont besoin de Médecin.* JÉSUS-CHRIST fait aux Pharisiens plus d'honneur qu'ils n'en méritent: il semble supposer qu'ils sont sains, & qu'ils n'ont que faire de Médecins; du moins il les prend par leurs propres principes. Ce n'est pas des gens comme vous qui ont besoin d'instructions, ce sont des Publicains, & des gens de mauvaise vie. On reprochoit à Antisthènes, qu'il se trouvoit quelquefois avec des méchans. (c) Les Médecins, répondit-il, sont toujours avec des malades, & ne sont pas malades pour cela. Diogènes le Cynique loüant les Loix des Lacédémoniens, on lui dit, pourquoi il ne vivoit pas parmi eux? Parce, dit-il, que les Médecins ne vivent pas avec ceux qui sont en fanté; mais auprès de ceux qui sont malades. Le même Diogènes (d) répondit à ceux qui lui reprochoient d'entrer dans de mauvais lieux: Le fo-

(a) Tertull. lib. de Pudicitia, cap. 9.

(b) Galar. II. 12. Johan. xviii. 18.

(c) Antisthen. apud Laërt. lib. 6. Οὐδὲ γὰρ
ἀπὸ νόσων ἰατῆρ' ἀναστρέφονται, ἀλλὰ ἐν ἰσ-

χυρῶν θανάτων, μὴ δὲ ἀδελφείας ἰστέον, ἀλλὰ ἢ νόσους
πέποιθεν.

(d) Laërt. lib. 6. Καὶ γὰρ ἔλεγε ἰσ τὰς ἀνομι-
κίας, ἀλλὰ ἢ νοσήσαντας.

13. *Evangelium autem discite quid est: Misericordiam volo, & non sacrificium: Non enim veni vocare justos, sed peccatores.*

13. C'est pourquoi, allez, & apprenez ce que veut dire *cette parole*: J'aime mieux la miséricorde, que le sacrifice. Car je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs.

COMMENTAIRE.

leil pénètre aussi dans les lieux sales, & n'en est point souillé.

¶ 13. MISERICORDIAM VOLO, ET NON SACRIFICIUM. *J'aime mieux la miséricorde, que le sacrifice.* C'est une manière de parler qui tient du proverbe, & qui est empruntée du Prophète Osée. (a) Je préfère les œuvres de charité, aux observances cérémonielles de la Loi. J'aime mieux sauver des pécheurs, que suivre servilement, & à la lettre des coutumes, & des traditions, qui en elles-mêmes n'ont ni autorité, ni utilité. Enfin je demande de la part des pécheurs, une sincère piété, & une véritable conversion, plutôt que des victimes, & des sacrifices. (b) Les Publicains, & les pécheurs avec qui je mange, reviendront plutôt à Dieu par mes instructions, que par l'exercice des cérémonies de la Loi.

NON ENIM VENI VOCARE IUSTOS, SED PECCATORES. (c) *Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs.* Je suis venu principalement pour les pécheurs; & en quelque sorte plutôt pour eux, que pour les justes: car ceux-ci n'ont pas si grand besoin de mon secours que les pécheurs. Ce n'est pas à dire que les justes, ou ceux qui vivoient loüablement, selon la Loi, n'eussent pas besoin du Sauveur; mais comparez aux méchans, aux pécheurs, ils en avoient moins de besoin. Ainsi dans le passage précédent, quand il dit: *Je veux la miséricorde, & non le sacrifice*, il n'exclut pas absolument les sacrifices, & les œuvres de la Loi; mais il leur préfère les œuvres de justice, & de miséricorde. La sainte Vierge, saint Jean-Baptiste, Zacharie, Elisabéth, Annetille de Phanuël, le vieillard Simeon, Nathanaël, étoient de ces Justes que le Sauveur n'étoit pas venu appeler; ils étoient de ces hommes sains qu'il n'étoit pas venu guérir. Ils avoient en quelque sens moins besoin de sa venuë, que les autres qui vivoient mal. JESUS dit ailleurs dans le même sens, que les Anges du ciel ont plus de joye de la conversion d'un grand pécheur, que de la bonne vie de quatre-vingt-dix-neuf Justes, qui n'ont pas besoin

(a) Osée. vi. 6.

(b) Voyez nôtre Commentaire sur Osée, & saint Jérôme sur le même Prophète.

(c) Græc. Οὐκ ἦλθον καλεῖσαι δικαίους, ἀλλὰ ἁμαρτωλοὺς ἐκ μισéricοιαν. Et ita legunt Hieron. Euseb. Chrysost. quod additum ex Luca v. 32.

Non habent, ut μισéricοιαν. Cod. Cantabrig. Stephani duo, alii plures, Gothici Syr. Æthiopi. Pers. Arm. Hebr. edit. Till. & Manji. Clem. Ep. 2. ad Corinth. & Barnab. in Latina vers. vetustissimi.

14. *Tunc accesseram ad eum discipuli Joannis, dicentes: Quare nos, & Pharisæi, jejunamus frequenter: discipuli autem tui non jejunant?*

14. Alors les disciples de Jean le vinrent trouver, & lui dirent: Pourquoi les Phariséens & nous jeûnons-nous souvent, & que vos Disciples ne jeûnent point?

COMMENTAIRE.

de pénitence; (a) c'est à-dire, qui en ont moins besoin, que d'autres.

Les Peres (b) reconnoissent que quand JÉSUS-CHRIST est venu dans le monde, il n'y a trouvé personne qui eût la justice par lui-même. Tous étoient pécheurs, & avoient besoin de sa grace, & de sa miséricorde; s'il y trouva quelques Justes, il les avoit rendu tels par sa grace, & par la foi qu'ils avoient eue en lui. Mais il y en avoit plusieurs qui se flattoient d'une justice qu'ils n'avoient pas; entr'autres les Pharisiens, qui se croyant fort irrépréhensibles, n'avoient que du mépris pour les autres, qu'ils regardoient comme des méchans. (c) C'est à cette sorte de faux justes, que le Sauveur en vcut en cet endroit. Il leur dit, par une ironie piquante: Je ne suis pas venu pour guérir des gens qui croient se bien porter, ni pour sauver des gens qui se croient fort justes, comme vous. Mais je suis venu pour guérir ceux qui se croient vraiment malades, & qui sentent le poids de leurs injustices, & de leurs péchez. (d) Ces derniers recourent au Médecin, & recherchent le Sauveur; les autres le rejettent, & le méprisent. Vous êtes de ces derniers, vous croyez n'avoir que faire de mon secours; je vous laisse à vous-mêmes. *Si vous étiez aveugles*, comme leur dit ailleurs JÉSUS-CHRIST; (e) ou plutôt, si vous vous reconnoissiez pour aveugles, vous n'auriez point de péchez: mais parce que vous dites que vous voyez, votre péché demeure sur vous.

ÿ. 14. *QUARE NOS, ET PHARISÆI, JEJUNAMUS FREQUENTER, &c. Pourquoi les Pharisiens & nous, jeûnons-nous souvent, & que vos Disciples ne jeûnent point?* Saint Luc (f) dit que ce furent les Scribes, & les Pharisiens qui firent ce reproche à JÉSUS-CHRIST, & à ses Disciples. Saint Augustin, (g) & saint Chrysostome (h) croient que les disciples de saint Jean se joignirent à eux dans cette occasion. D'autres (i) veulent que les disciples de Jean-Baptiste se soient laissez aller aux sollicitations des Pharisiens, pour faire à JÉSUS-CHRIST cette demande. Quoiqu'il en soit, il est fort probable que ce fut à la sortie de ce repas

(a) Luc. xv. 7.

(b) Vide Hilar. hic. Chrysof. homil. 31. in Matth. Ieronym. Bedam, Theophyl. &c.

(c) Luc. xviii. 9.

(d) Vide Aug. traët. 7. in Johan. & Enarr. in Psal. LVIII. & Serm. 278. nov. edit.

(e) Johan. ix. 41.

(f) Luc. v. 33.

(g) Aug. lib. 2. de Consensu, c. 27.

(h) Chrysof. homil. 31.

(i) Maldeu. Menec.

que

15. *Et ait illis Jesus: Numquid possunt filii sponsi lugere, quamdiu cum illis est sponfus? Veniens autem dies cum auferetur ab eis sponfus, & tunc jejunabunt.*

15. JESUS leur répondit: Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la tristesse, & dans le deuil, pendant que l'époux est avec eux? Mais il viendra un tems que l'époux leur sera ôté, & alors ils jeûneront.

COMMENTAIRE.

que J. C. venoit de prendre chez saint Matthieu, qu'on lui témoigna la surprise où l'on étoit, qu'il tint une conduite si différente de celle de saint Jean, pour qui il avoit témoigné tant d'estime.

Les Pharisiens jéunoient au moins deux fois la semaine, (a) & quelquefois quatre fois; sans compter les jours de jeûn: ordonnez par la Loi. Saint Jean-Baptiste étoit d'une austérité étonnante. JESUS-CHRIST dit par une maniere de parler hyperbolique, qu'il ne buvoit, ni ne mangcoit, & que les Pharisiens disoient de lui, qu'il étoit possédé du démon. (b) Ses disciples suivoient sans doute, autant qu'ils pouvoient sa maniere de vie; & en ce tems-là leur maître étant en prison, il est croyable qu'ils redoubloient leurs jeûnes, pour demander à Dieu sa délivrance. Celle de J. C. & de ses Apôtres étoit plus populaire, & paroissoit beaucoup plus aisée, quoi qu'au fond elle fut très-laborieuse, très-pauvre, & très-pénitente. Ils se contentoient des jeûnes prescrits par la Loi, ou par la coutume, & de ceux que les circonstances les obligeoient de souffrir dans leurs voyages.

ÿ. 15. NUMQUID POSSUNT FILII SPONSI LUGERE? *Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la tristesse, pendant que l'époux est avec eux?* A la lettre: (c) *Les enfans de la chambre nuptiale, ou les enfans de la nôce.* (d) Ce sont des jeunes gens que l'on donnoit à l'époux, pour lui faire honneur, & pour le servir pendant la cérémonie de son mariage. Cette cérémonie duroit ordinairement sept jours. On peut voir nôtre Dissertation sur le Mariage des anciens Hébreux, à la tête du Cantique des Cantiques. Les enfans de la nôce ne peuvent être dans la tristesse, dans le jeûne, dans la mortification, pendant qu'ils sont dans la compagnie de l'époux. Les nôces sont des cérémonies de joye, & de divertissement pour les jeunes gens. Quand ils ne seront plus aux nôces, ils feront ce qu'ils jugeront à propos. JESUS-CHRIST se représente ici comme l'époux, & le tems de sa prédication sur la terre, comme celui de sa nôce. Ses Disciples sont ses paranymphe, ses compagnons; lors-

(a) Luc. XVIII. 12.

(b) Matth. XI. 18. 19.

(c) Cf. Mat. IX. 15. 16.

(d) Marc. II. 15. *Υἱὸν τῆς νυμφῆς*. Vulg: *Filii nuptiarum.*

16. *Nemo autem immittit commissuram panni rudis in vestimentum vetus : tollit enim plenitudinem ejus à vestimento , & pejor scissura fit.*

16. Personne ne met une pièce de drap neuf à un vieux vêtement ; autrement la neuf emporteroit une partie du vieux , & le déchireroit encore davantage.

COMMENTAIRE.

que l'époux leur sera enlevé par la mort , ils auront assez d'occasion de jeûner , & de pleurer , par les travaux Evangéliques qu'ils seront obligez de soutenir , & par les persécutions auxquelles ils seront exposez.

ÿ. 16. NEMO AUTEM IMMITTIT COMMISSURAM PANNI RUDIS IN VESTIMENTUM VETUS. *Personne ne met une pièce de drap neuf à un vieux vêtement ; autrement le neuf emporteroit une partie du vieux , & le déchireroit encore davantage.* A la lettre : *Il emporterois sa plénitude*, c'est-à-dire , la déchirure que l'on vouloit raccommoder , deviendra plus grande. Les Hébreux employent le verbe *remplir*, pour dire enchauffer, raccommoder un trou, mettre une pièce à quelque chose. *Sa plénitude*, marque le trou où l'on a cousu une pièce. Saint Luc exprime la même parabole en ces termes : (a) *Nul ne prend une pièce de drap neuf pour la mettre à un vieux vêtement ; autrement il rompt le vieux , & la pièce du neuf ne convient pas au vieux.* Il y a une double perte à mettre du neuf avec du vieux.

JESUS-CHRIST veut justifier sa conduite , & celle de ses Apôtres par deux comparaisons : La première , est celle d'une pièce de drap neuf , qu'on coûte à un vieil habit : La seconde , d'un vin nouveau & fumant , qu'on met dans un outre vieux. La pièce de drap neuf déchire de plus en plus le vieil habit ; & le vin nouveau fait rompre les autres vieux. Mes Disciples sont comme de vieux habits , & de vieux outres ; ils ne sont pas capables d'une trop grande austerité , ni d'un exercice trop pénible , & trop violent : il faut les ménager , & les conduire avec beaucoup de tempéramment , de discrétion , & de douceur , (b) si je veux qu'ils persévèrent , & qu'ils résistent aux fatigues de l'Apostolat. Quand ils seront plus forts , & qu'ils seront renouvellez par l'Esprit Saint , qui doit descendre sur eux ; alors je leur donnerai des pratiques plus laborieuses , & plus pénitentes. Ils sont nouveaux par leur conversion ; mais ils sont vieux par leurs mauvaises habitudes. Il faut ôter ce qui est vieux , & affermir ce qui est nouveau. Alors ils seront capables , non-seulement d'imiter , mais de surpasser les travaux , & les jeûnes des Pharisiens , & des disciples de saint Jean.

(a) Luc v. 36.

(b) Vide Chrysostom. homil. 31. Eusbym. Theo-

phyl. Ieronym. Maldon. alios.

17. Neque mittunt vinum novum in utres veteres : alioquin rumpuntur utres, & vinum effunditur, & utres pereunt. Sed vinum novum in utres novos mittunt, & ambo conservantur.

18. Hæc illa loquente ad eos, ecce princeps unus accessit, & adorabat eum, dicens : Domine, filia mea modo defuncta est : sed veni, impone manum tuam super eam, & vivet.

17. Eron ne met point non plus du vin nouveau dans de vieux vaisseaux ; parce que si on le fait, les vaisseaux se rompent, le vin se répand, & les vaisseaux sont perdus : mais on met le vin nouveau dans des vaisseaux neufs ; & ainsi le vin, & les vaisseaux se conservent.

18. Lorsqu'il leur disoit ceci, un Chef de Synagogue s'approcha de lui, & l'adoroit, en lui disant : Seigneur, ma fille vient de mourir ; mais venez-lui imposer les mains, & elle vivra.

COMMENTAIRE.

Quelques anciens (a) ont le vieil habit, & les autres vieux, ont entendu la Loi ancienne ; & par la pièce nouvelle, & le vin nouveau, la Loi de JESUS-CHRIST, & l'Évangile. Les Marcionites, & les Manichéens en inféroient, que ces deux Loix étoient absolument incompatibles, & qu'elles ne pouvoient avoir le même Dieu pour Auteur. (b) Mais il y a long-tems que ces ridicules conséquences que tiroient de là ces Hérétiques, sont tombées ; & on ne les regarde plus qu'avec compassion, ou avec mépris. Les Peres (c) ont aussi pris ceci dans un sens moral. Il est impossible que les Pharisiens, qui sont comme de vieux habits, & de vieux outres, reçoivent la Loi Évangélique, & les Préceptes de la justice chrétienne. Autrement : (d) Mes Disciples sont encore trop foibles pour leur découvrir tout ce que j'ai à leur dire. Le tems viendra qu'ils en feront capables, & que je leur découvrirai les vérités célestes dans toutes leur étendue.

Tout le monde fait que les outres sont de peaux de bœufs préparées, & cousues en forme de sacs, avec la peau d'une des quatre pattes de l'animal, qui sert d'entonnoir pour verser le vin, ou d'autres liqueurs que l'on y met. Ces outres sont fort communs dans l'Orient, & même dans quelques Provinces de France ; & l'usage en est très-commode pour transporter commodément les vins, & les huiles, sur les chevaux, ou sur les hommes, sans les blesser, & sans risquer de perdre ces liqueurs, si les vaisseaux venoient à tomber. Il n'y a qu'à prendre garde que ces outres soient bons & solides.

ψ. 18. ECCE PRINCEPS UNUS ACCESSIT. Un Chef de la Synago-

(a) Vide Jeronym. hic. Tertull. contra Mar-

(b) Vide Tertull. lib. 3, & 4, contra Mar-

cion. Epiphon. Hæres. 42. August. lib. 8. contra

Fauft.

(c) Jeronym.

(d) Chrysof. hic.

19. *Et surgens Jesus, sequebatur eum, & discipuli ejus.*

19. Alors JESUS se levant, le suivit avec ses Disciples.

COMMENTAIRE.

que s'approcha de lui, & lui dit : Seigneur, ma fille vient de mourir ; mais venez-lui imposer les mains, & elle vivra. Nous apprenons des autres Evangélistes, (a) que cet homme s'appelloit Jaïr, qu'il étoit Prince, ou Chef de la Synagogue ; car S. Matthieu ne marque pas cette circonstance ; & que sa fille, qui n'avoit que douze ans, se mourroit. (b) Quelques-uns (c) croient que l'emploi de ce Prince de la Synagogue, étoit une dignité séculière, & qu'il étoit chef du petit conseil, ou des vingt-trois Juges, qui jugeoient des affaires criminelles. Mais la plupart (d) sont persuadés que son emploi étoit de présider aux assemblées de Religion, qui se faisoient dans la Synagogue ; il prescrivoit l'ordre des séances, des lectures, des prières. Il y en avoit plusieurs dans chaque Synagogue, sur tout dans les lieux considérables. (e) Mais il y en avoit toujours un qui primoit, & qui se faisoit distinguer par sa capacité, par son autorité, par son rang. Tel étoit Jaïr, dont il est parlé ici.

Il dit à JESUS-CHRIST que sa fille venoit de mourir, quoi qu'il l'eût laissée en vie en sortant de sa maison. Mais comme elle étoit à l'extrémité & qu'on n'attendoit que le moment de sa mort, il jugea que depuis sa sortie, elle étoit véritablement trépassée. (f) Peut-être aussi que ces serviteurs venoient de lui annoncer qu'elle étoit morte dans le moment qu'il parloit à JESUS-CHRIST. Enfin il y en a qui veulent que ce pere usa d'exagération, pour engager le Sauveur à venir plus promptement à sa maison, en lui disant : Elle est morte présentement ; au lieu de dire qu'elle étoit à l'extrémité. D'autres (g) croient avec plus de raison, que Jaïr vint d'abord se jeter aux pieds de JESUS, & lui dit, que sa fille étoit à l'extrémité, & qu'il le conjuroit de venir en sa maison pour la guérir. JESUS suivit Jaïr, & s'en alla accompagné d'une foule de peuple. En chemin l'hémorroïsse le toucha, & fut guérie, comme nous l'allons voir. Dans ces entrefaites on vint dire à Jaïr que sa fille étoit morte, & qu'il

(a) Marc. v. 22. Ἐγέννηται Ἰσραὴλ ἀρχισυναγωγὸς ἄγιος ἰδμεαὶ ἰδαίω. Luc. viii. 41. Ἡλθὼν αὐτῷ ἄγιος ἰδαίω, ὃς ἀπέθνε τῆς θυγατρὸς αὐτοῦ.

(b) Marc. v. 23. Τῆς θυγατρὸς αὐτοῦ ἡλικίας ἄγιω. Luc. viii. 42. Κὴν ἡλικίας. Matth. xxi. 11. ἡλικίας.

(c) Hammond. Voyez ce qu'on a dit sur Matth. v. 21.

(d) Gros. Ligfoot. Malden. Camer. alii passim.

(e) AB. xi. 15. Voyez Grotius sur saint Matth. ix. 18.

(f) August. lib. 2. de Consensu Evangel. cap. 18. Chrysost. in Matth. Beda, Euthym. Theophylact.

(g) Vide Maldon. hic. & Toinard. Harm. Evang. pag. 44. 45. Jansen. Gand. cap. 34. Arnan. Concord. cap. 35. Le Roux, scil. 3.

20. *Et ecce mulier, quæ sanguinis fluxum patiebarur duodecim annis, accessit retrò, & tetigit fimbriam vestimenti ejus.*

21. *Dicebat enim intra se: Si tetigero tantùm vestimentum ejus, salva ero.*

20. En même-tems une femme qui depuis douze ans étoit affligée d'une perte de sang, s'approcha de lui par derrière, & toucha la frange qui étoit au bas de son vêtement :

21. Car elle disoit en elle-même : Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.

COMMENTAIRE.

ne tourmentât pas davantage JESUS-CHRIST, pour le faire venir chez lui; Cependant Jair continuoit les prières, & demandoit qu'il résuscitât cetto enfant, qui venoit de mourir. JESUS rassura le pere, & alla avec lui à la maison, où il résuscita la fille. Voilà la manière la plus naturelle de concilier les Evangélistes. (a)

ÿ. 20. ECCE MULIER, QUÆ SANGUINIS FLUXUM PATIEBATUR. Une femme qui depuis douze ans étoit affligée d'une perte de sang, s'approcha, & toucha la frange qui étoit au bas de son vêtement. Moÿse avoit ordonné aux Hébreux (b) de porter des houpes aux quatre coins, & de la frange aux bords de leurs manteaux. JESUS qui observoit la Loi jusqu'aux moindres choses, étoit vêtu comme les autres Juifs, d'une tunique, ou d'un habit intérieur, & d'un manteau orné de franges, & de houpes, comme ceux des autres Hébreux. La femme dont il est parlé ici, étoit incommodée ou d'une vraye hémorragie, & d'un flux de sang, qui lui duroit depuis douze ans. D'autres veulent que ç'ait été les hémorroïdes. D'autres (c) l'entendent d'un flux continuë & mal réglé de ses purgations. Ce dernier sens est le plus simple, & le plus suivi. Un Auteur, cité sous le nom de saint Ambroise, (d) a crû que cette femme étoit sainte Marthe. Eusèbe (e) nous apprend que l'hémorroïste étoit de Cézariée de Philippe, & qu'après sa guérison elle fit dresser dans cette ville une statuë de JESUS-CHRIST, pour conserver la mémoire de la grace qu'elle en avoit reçûë. Eusèbe avoit vû la statuë, au pied de laquelle il croissoit une plante, qui étant parvenuë à la hauteur de la frange, qui étoit au bord du manteau du Sauveur, contractoit une vertu de guérir les maladies.

ÿ. 21. SI TETIGEROT TANTUM VESTIMENTUM EIUS, SALVA

(a) Matth. IX. 19. 20. 21. Marc. V. 22. & sequ. Luc. VIII. 41. 51.

(b) Deut. XXII. 12.

(c) Chrysoſt. & Theophyl. hic. Aler. de Morbit Evangel. c. 12. Malden. Bez. Piscat.

(d) Vide Serm. 47. in Appendice nov. edit. S. Ambrosii olim Libell. de Salam. c. 5.

(e) Eusèb. Hist. Eccles. lib. VII. cap. 18. Sozomen. lib. 5. cap. 21. &c.

21. *Et Jesus conversus, & videns eam, dixit: Confide, filia, fides tua te salvam fecit. Et salva facta est mulier ex illa hora.*

22. *Et cum venisset Jesus in domum Principis, & vidisset tibicines, & turbam tumultuantem, discebat:*

21. JÉSUS se retournant alors, & la voyant, lui dit: Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a guérie. Et cette femme fut guérie à la même heure.

22. Lorsque JÉSUS fut arrivé en la maison du Chef de la Synagogue, voyant les joueurs de flûte, & une troupe de personnes qui faisoient grand bruit, il leur dit:

COMMENTAIRE.

PRO. *Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.* Cette femme ne s'approche que secrettement & par derrière, parce que sa maladie l'excluoit du commerce des personnes saines; (a) & que d'ailleurs elle avoit honte de déclarer son infirmité au milieu de cette foule. (b) Elle croyoit apparemment que la vertu de guérir étoit attachée, non-seulement à la personne, mais aussi aux habits, & à tout ce qui appartenoit au Sauveur. Ainsi elle disoit en elle-même: *Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.* Enfin, on n'avancera pas trop, après l'éloge que JÉSUS-CHRIST a donné à sa foi, en disant, qu'éclairée par une lumière intérieure, elle comprit que celui à qui elle s'adressoit, connoissant & la disposition de son cœur, & la nature de son mal, & sa ferme confiance, ne manqueroit point d'y avoir égard, quoiqu'elle ne pût lui déclarer de bouche ce qu'elle desiroit.

¶ 22. CONFIDE, FILIA. *Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a guérie.* Cette femme effrayée de ce que JÉSUS-CHRIST s'étoit retourné, & demandoit avec quelque espèce d'émotion, qui l'avoit touché, se crut perdue, & comme convaincuë d'avoir volé sa guérison, comme parle saint Chrysostome; (c) elle se jette à ses pieds, & lui demande pardon. Mais le Sauveur n'avoit fait cela que pour mettre en évidence la foi de cette femme, pour manifester les œuvres du Seigneur, & pour affermir la foi de Jair, qui par une foiblesse peu convenable à un homme si instruit dans les saintes Ecritures, croyoit qu'il étoit nécessaire que JÉSUS se transportât dans sa maison pour guérir, ou pour résusciter sa fille. Le Seigneur rassure donc cette pauvre femme, & louë sa foi devant tout le monde. *Turba premit, fides tangit,* dit saint Augustin. (d)

¶ 23. CUM VENISSET JESUS IN DOMUM PRINCIPIS, ET VIDISSET TIBICINES. *Jesus étant venu dans la maison du Chef de la Synagogue, & voyant les joueurs de flûte, & une troupe de personnes qui faisoient*

(a) Levit. xv. 25.

(b) Optatus lib. 5. contra Parmen. Et Auth. Jerm. 47. in append. nov. Edit. S. August. Petr.

Chr. solog. serm. 33.

(c) Chrysost. Homil. 32.

(d) August. Serm. 243. nov. Edit.

24. *Recedere : non est enim mortua puella, sed dormit. Et deridebam eum.* | 24. Retirez-vous ; car cette fille n'est pas morte, mais elle n'est qu'endormie. Et ils se moquoient de lui.

COMMENTAIRE.

grand bruit. Dans tous les Livres de l'ancien Testament, on ne voit aucun vestige des instrumens de musique employez dans les funérailles ; seulement on y remarque des pleureurs, & des pleureuses à gage, (a) & des cantiques funébres. (b) Mais la musique en étoit bannie, comme une chose importune, & à contre-tems : (c) *Musica in luctu, importuna narratio.* Ce n'est que dans les derniers tems de leur République qu'ils prirent des Grecs, ou des Romains, l'usage des instrumens de musique dans les funérailles. Joseph (d) marque clairement que de son tems la coutume en étoit établie dans Israël. Il dit que dès qu'on eut répandu le faux bruit de sa mort dans Jérusalem, on fut plus de trente jours à le pleurer dans la ville ; & plusieurs louèrent des joueurs de flûte, pour chanter des chants lugubres en son honneur.

Les Rabbins (e) enseignent qu'il n'étoit pas permis d'avoir moins de deux joueurs de flûte, dans les funérailles des personnes de moindre condition, outre la pleureuse de cérémonie. Parmi les Romains, on employoit la flûte indifféremment dans les cérémonies lugubres, comme dans celles de réjouissances. (f)

Cantabat fanis, cantabat tibia ludis,

Cantabat mastis tibia funeribus.

Quand c'étoit une personne âgée, on se servoit de la trompette ; & de la flûte, quand c'étoit une jeune personne, disent Servius, (g) & Stace : (h)

Tibia cui teneros suctum producere mans.

ÿ. 24. *RECEDITE : NON EST ENIM MORTUA PUELLA. Retirez-vous : car cette fille n'est pas morte ; elle n'est qu'endormie.* JESUS fit sortir toute la foule du monde, il ne laissa dans la chambre que le pere, & la mere de l'enfant, & ne prit avec lui que trois de ses Apôtres, Pierre, Jacques, & Jean. (i) Il vouloit que le miracle demeurât secret, comme on le voit encore dans la suite, lorsqu'il dit aux assistans de n'en rien

(a) Jerem. ix. 17. xxii. 18 xxxiv. 5. Amos v. 16.

(b) 2. Par. xxxv. 25. 2. Reg. I. 17. 18.

(c) Eccli. xxii. 6.

(d) Joseph de Bille, lib. 2. cap. 15. Παύ ος τὴν πύλινον οὐκ ἀνοίγει, ἀσπῆρας ἰσθμῶν ἀνοίγει.

(e) Vitis Sclax. uxor Hier. lib. 3. c. 8

(f) Ouid. Est. lib. 6.

(g) Servius in Æneid. v. ad hac verba :

Laudumque arceâ a cupido

Majoris ætatis funera ad tubam proferebantur,

Minoris ad tibiam.

(h) S. tuis Thebaid lib. 6. Vide & Propert,

Tibia funesta tristior illa tubâ. Et Ovid,

Tibia Funeribus convenit. ista meis.

(i) Voyez Marc v. 37.

25. Et cum ejecta esset turba intravit :
& tenuit manum ejus. Et surrexit
puella.

25. Après donc qu'on eut fait sortir tout
ce monde, il entra, & lui prit la main, &
cette petite fille se leva.

COMMENTAIRE.

dire ; (a) & peut-être que c'est dans la même vûë qu'il avance ici que la fille n'est pas morte, mais qu'elle dort ; comme si pour exténuer par modestie la grandeur du miracle qu'il alloit opérer, il vouloit faire croire que ce n'étoit point ressusciter une personne morte, mais simplement un enfant qui dort profondément. En cela il ne faisoit point de mensonge ; mais il se servoit d'un terme équivoque, non pour tromper, mais pour nous donner un exemple de modestie, & d'humilité. (b) Dormir se prend dans son sens propre, & littéral, pour le sommeil ; ou dans un sens figuré, pour la mort. La fille n'est pas morte pour toujours ; elle dort simplement ; je vais l'éveiller, & la ressusciter aussi facilement, & aussi promptement que si elle n'étoit qu'endormie. C'étoit la pensée du Sauveur ; mais ceux qui l'écoutoient, ne la comprennoient point.

Il y en a qui croyent que son discours est une ironie, qui ne servit qu'à exciter la curiosité, & à réveiller l'attention de ceux qui étoient présens, & qui avoient été témoins de la mort de la fille. JESUS-CHRIST veut convaincre par là & les Juifs, & toute la postérité qu'elle étoit véritablement morte ; aussi l'Evangéliste remarque qu'ils se moquoient de JESUS, *Et deridebant eum* ; preuve de leur conviction, & de leur persuasion. Si la chose eût été douteuse, ils l'auroient écouté, & y auroient regardé de plus près.

D'autres (c) l'expliquent ainsi : Elle n'est pas morte pour toujours, comme vous le croyez, & pour n'en pas revenir ; vous l'allez voir vivante, comme si elle ne venoit que de s'éveiller : ou, elle n'est pas morte aux yeux du Dieu vivant, devant qui toutes choses sont vivantes ; elle seulement endormie : sa mort n'est qu'un sommeil d'un moment ; je vais vous la rendre vivante, & éveillée. (d) Les Anciens appelloient la mort du nom de sommeil. JESUS-CHRIST parlant du Lazare : (e) *Nôtre ami Lazare dort ; mais je m'en vais pour l'éveiller de son sommeil*. Homère (f) fait le sommeil frere de la mort. Gorgias Leontinus étant accablé de vicillesse, & de maladie, dit à un de ses amis qui lui demandoit ce qu'il faisoit : (g) *Le sommeil, dit-il, commence à me livrer à son frere*. Les

(a) Marc. v. 43. Luc. viii. 56.

(b) Maldonat.

(c) Maldonat. Tirin.

(d) Ieronym. Chrysost. Theophylact. Brugenf. Piscat.

(e) Johan. xi. 11.

(f) Homer Iliad. x.

Εἰς ἄνευ ἰσθμῶν ναυπηγῆς Δαρῆου.

(g) Aelian. lib. 2.

26. *Et exiit fama hac in universam terram illam.*

27. *Et transiit inde Iesu, secuti sunt eum duo cæci, clamantes, & dicentes: Miserere nostri, fili David.*

28. *Cum autem venisset domum, accesserunt ad eum cæci. Et dicit eis Iesus: Creditis quia hoc possum facere vobis? Dicunt ei: Visique, Domine.*

26. Et le bruit s'en répandit dans tout le pays.

27. Comme JÉSUS sortoit de ce lieu, deux aveugles le suivirent, en criant, & en disant: Fils de David, ayez pitié de nous.

28. Et lorsqu'il fut venu en la maison, ces aveugles s'approchèrent de lui. Et JÉSUS leur dit: Croyez-vous que je puisse faire ce que vous me demandez? Ils lui répondirent: Oüi, Seigneur.

COMMENTAIRE.

Chrétiens dans leur ferme espérance d'une résurrection future, ont aussi donné à la mort le nom de Dormition; & aux tombeaux, le nom de Dortoirs, *Cæmeteria*.

ÿ. 25. TENUIT MANUM EJUS, ET SURREXIT PUELLA. *Il lui prit la main, & cette petite fille se leva.* Saint Marc, & saint Luc (4) ajoutent que le Fils de Dieu ayant pris la main de cette jeune personne, lui cria comme à une personne endormie: *Levez-vous, ma fille; & qu'aussi-tôt elle se leva parfaitement guérie, qu'on lui donna à manger, & qu'il recommanda fort à ses parens de ne rien dire de ce prodige.* Il n'ignoroit pas sans doute qu'une chose comme celle-là ne pouvoit se cacher: il savoit que tant de personnes qui avoient été témoins de la mort de cette fille, ne se laisseroient pas persuader qu'elle n'étoit qu'endormie; toutefois le Sauveur recommande le silence, non seulement en cette occasion; mais dans toutes les autres, qui sont plus importantes, & plus glorieuses. Il veut par là, non seulement nous donner une leçon de modestie; mais encore éviter la haine, & la jalousie des Pharisiens. Il veut leur ôter tout prétexte de le calomnier comme un séditieux, s'il cherchoit à attirer les peuples par l'éclat de ses miracles; ou comme un homme vain, & qui agissoit par ostentation, s'il les publioit, ou les faisoit à la vûe de tout le monde.

ÿ. 27. SECUTI SUNT EUM DUO CÆCI. *Deux aveugles suivirent Jésus; & lorsqu'il fut venu en la maison, il leur dit: Croyez-vous que je puisse faire ce que vous demandez? Ils lui répondirent: Oüi, Seigneur.* Il leur toucha les yeux, les guérit, & leur défendit d'en parler. JÉSUS étant sorti de la maison de Jair, fut suivi par ces deux aveugles; mais il ne voulut ni leur parler, ni les guérir dans la maison; & après les avoir guéris, il leur défendit de publier leur guérison; tout cela dans le même esprit, que tout ce que nous venons de voir dans la fille de Jair, pour éviter l'of-

(4) Marc. VI. 41. Luc. VIII. 54.

29. *Tunc tetigit oculos eorum, dicens : Secundum fidem vestram facti vobis.*

30. *Et aperti sunt oculi eorum : & comminatus est illis Jesus, dicens : Videte ne quis sciat.*

31. *Illi autem exentes, diffamaverunt eum in tota terra illa.*

32. *Egressis autem illis, ecce obtulerunt ei hominem mutum, demonium habentem.*

29. Alors il toucha leurs yeux, en disant : Qu'il vous soit fait selon votre foi.

30. Aussi-tôt leurs yeux furent ouverts. Et JESUS leur défendit fortement d'en parler, en leur disant : Prenez bien garde que qui que ce soit ne le sache.

31. Mais eux s'en étant allez, répandirent sa réputation dans tout ce pays-là.

32. Après qu'ils furent sortis, on lui présenta un homme muet, possédé du démon.

COMMENTAIRE.

tentation, & ne pas réveiller la haine des Pharisiens. Il étoit de sa sagesse, de ne pas trop aigrir ces esprits, qui auroient pû se porter à quelque ex-
cez contre lui. Il n'étoit pas des desseins de Dieu, de prévenir les tems
marquez par le Pere Céleste. Les Prophetes (a) avoient marqué la guéri-
son des aveugles, comme une preuve de la venuë du Messie. Ces deux
aveugles appellent JESUS : *Fils de David*, persuadez qu'il étoit le vrai
Messie ; car c'est le nom que les Juifs de ce tems-là donnoient au Christ.

ÿ. 30. *VIDETE NE QUIS SCIAT. Prenez bien garde que qui que ce
soit ne le sache.* Mais étoient-ils obligez d'obéir en cela ? Les Peres (b)
croient que le Sauveur ne prétendoit pas se faire obéir absolument. Il
avoit seulement envie de réprimer les premiers mouvemens de ces aveu-
gles ; il fouhaitoit que si le bruit de ses miracles se répandoit, ce fût sans
affectation, sans éclat, & sans précipitation. Cela convenoit mieux à sa
modestie, & à sa sagesse. Aussi les aveugles ne se crurent pas obligez à
lui obéir. Ils eurent plus d'égard à ses intentions, à l'intérêt de sa
gloire, & à leur propre reconnoissance, qu'au sens de ses paroles. Ils ré-
pandirent sa réputation dans toute la province : *Diffamaverunt (c) eum
in tota terra illa.*

ÿ. 32. *OBTULERUNT EI HOMINEM MUTUM, DÆMONIUM
HABENTEM. (d) On lui présenta un homme muet, possédé du démon.* Saint
Luc (e) dit que *le démon que Jésus chassa, étoit muet*, c'est-à-dire, (f)
qu'il rendoit muet celui qu'il possédoit. Ainsi il est vrai de dire que l'homme
étoit muet, aussi bien que le démon dont il étoit obsédé. L'homme
ne l'étoit que par la malice du démon. Dès qu'il fut délivré du démon,

(a) Isai. XXXV. 5. XLII. 7.

(b) Chrysost. & Theophylact. & Ieronym. & Beda in hunc loc. Gregor. Magn. moral. lib. XIX. cap. 18.

(c) *Διφραίνων.* *Diffamaverunt*, se prend dans un bon sens, pour, *dénuigaverunt.*

(d) Matth. IX. 32. *Κόσμων καὶ τὸν δαίμονα ζήλον.*

(e) Luc. XI. 14. *Ἦν οὐβήτων δαίμονιον, καὶ ἄφωνος ἦν καὶ τὸν.*

(f) August. lib. 2. de Consensu. Maldonat. Menoch. lib.

33. *Et eiecto demonio, locutus est mutus, & mirata sunt turba, dicentes: Numquam apparuit sic in Israël.*

34. *Pharisæi autem dicebant: In principe demoniorum eiecit demones.*

33. Le démon ayant été chassé, le muet parla, & le peuple en fut dans l'admiration, & ils disoient : On n'a jamais rien vû de semblable en Israël.

34. Mais les Pharisiens disoient au contraire : Il chasse les démons, par le prince des démons.

COMMENTAIRE.

il commença à parler. Origènes liv. 3. des Principes ch. 3. & saint Chrysostome homélie 33. croyent que le démon est tellement maître de ceux qu'il possède, qu'il ne leur laisse ni connoissance, ni sentiment. Et en effet on ne leur impute jamais ce qu'ils font, ou ce qu'ils disent en cet état. Le Grec *Côphos* signifie plutôt un sourd, qu'un muet, selon la remarque de saint Jérôme; mais dans le nouveau Testament, il se prend indifféremment pour l'un & l'autre.

D'autres (a) soutiennent que ce miracle rapporté ici dans saint Matthieu, est différent de celui qui est raconté dans saint Luc Ch. XI. 14. & c'est le sentiment de la plupart des Auteurs, qui ont écrit des Concordes des quatre Evangélistes. Ils veulent que saint Luc XI. 14. Matt. XII. 22. & saint Marc III. 20. 22. racontent la même guérison, toute différente de celle-ci, & qui arriva assez long-tems après; ce qui est fort probable, à cause des circonstances qui suivirent cette action, & qui sont marquées dans les quatre Evangélistes. C'est à l'occasion de ce dernier prodige, que les Pharisiens dirent que JESUS ne chassoit les démons qu'au nom de Béełsebub.

ÿ. 33. NUMQUAM APPARUIT SIC IN ISRAEL. *On n'a jamais rien vû de semblable dans Israël.* Les Juifs n'avoient jamais vû de Prophète, même parmi les anciens, qui fût un si grand nombre de miracles, qui les fît avec autant de facilité, & d'autorité. Il leur étoit aisé de conclure que JESUS-CHRIST étoit le vrai Messie qu'ils attendoient, & qu'il étoit ce grand Prophète promis par Moÿse. (b)

ÿ. 34. PHARISÆI DICEBANT: IN PRINCIPE DÆMONIORUM EIECIT DÆMONES. *Les Pharisiens disoient au contraire: Il chasse les démons par le Prince des démons.* JESUS-CHRIST réfuta cette calomnie des Pharisiens, lorsqu'il guérit un autre démoniaque, dont on parlera au Chapitre XII. 24. 25. & où nous examinerons ses preuves. Il y a beau-

(a) Voyez Toyrad, Harmon. pag. 68.] ch. 49. Le Roux, sect. f. n. 143. Le Clerc,]
Janfen. Gandav. Concord. chap. 49. Arnaud,] pag. 141.

(b) *Dent xviii. 15. 18.*

35. *Et circumibat Jesus omnes civitates & castella, docens in Synagogis eorum, & predicans Evangelium regni, & curans omnem languorem, & omnem infirmitatem.*

36. *Videns autem turbas, miserens eis : quia erant vexati, & jacentes sic ut oves non habentes pastorem.*

37. *Tunc dicit discipulis suis : Messis quidem multa, operarii autem pauci.*

35. Or JESUS allant de tous côtez dans les villes, & dans les villages, enseignoit dans leurs Synagogues, & prêchoit l'Évangile du Royaume, guérissant toutes les langüeurs, & toutes les maladies.

36. Et voyant tous ces peuples, il en eut compassion ; parce qu'ils étoient accablez de fatigues, & couchez çà & là, comme des brebis qui n'ont point de pasteur.

37. Alors il dit à ses Disciples : La moisson est grande ; mais il y a peu d'ouvriers.

COMMENTAIRE.

coup d'apparence qu'ici les Pharisiens ne dirent point ces paroles devant JESUS-CHRIST, mais seulement devant le peuple, qui parloit avec admiration des œuvres du Sauveur.

ÿ. 35. CIRCUMIBAT JESUS OMNES CIVITATES. *Jésus alloit de tous côtez dans les villes, & dans les villages.* C'est le second voyage que JESUS-CHRIST (a) entreprit, pour porter la lumière de l'Évangile dans tout le pays. On croit que ce fut après la mort de Jean-Baptiste ; & que dans ce voyage il partagea ses Apôtres, & les envoya prêcher à son exemp'le dans toutes les villes du pays, leur donnant le pouvoir de faire des miracles, & les instruisant des devoirs de l'Apostolat. (b)

ÿ. 36. ERANT VEXATI, ET IACENTES. *Ils étoient accablez de fatigue, & couchez çà & là.* Il fut touché de compassion pour le peuple qui le suivoit, & il en prit occasion d'envoyer ses Apôtres pour les instruire dans les villes, & dans les bourgades, & leur épargner la peine de venir de si loin pour l'entendre, & pour recevoir la guérison de leurs maladies. (c) Le Grec lit : (d) *Ils étoient abatus de fatigue, & jettez çà & là ;* mais plusieurs anciens Manuscrits sont tout conformes à la Vulgate.

ÿ. 37. MESSIS QUIDEM MULTA, OPERARII AUTEM PAUCI. *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers.* Ces peuples sont en grand nombre ; ils sont tous disposez à recevoir la bonne nouvelle de l'Évangile ; ils n'attendent que des Prédicateurs ; priez donc le Pere de famille, le Pere céleste, qui est le créateur, & le maître de cette moisson, d'envoyer des moissonneurs pour la recueillir, & des Prédicateurs

(a) Voyez ci-devant Chap. iv. 32.

(b) Comparez Matth. x. 1. 2. & seq. Marc. vi. 7. 8. 9. Luc. ix. 1. 2. & seq.

(c) Voyez Matth. x. 1.

(d) Οτι ησαν ενταραχης, & ερημωθη. Alii

Codd. Ερημωθη, & ερημωθη. Ita quam plurimi apud Mill. Ita & Goshic. Syr. Æth. Persic. vers. Ita & Hier. Ieron. Basil. Chrysost. Theophyl. Vide & Hamon. hic.

38. *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.* | 38. Priez donc le maître de la moisson, qu'il envoie des ouvriers en sa moisson.

COMMENTAIRE.

pour instruire ces peuples. En même tems il donna à ses Apôtres la mission, comme dispensateur du Pere de famille, & comme Fils du divin Laboureur. Comparez *Johan. xv. 1. Pater meus agricola est; & Matt. xxii. 33. 38. Marc. xii. 1. Luc. xx.* où il appelle son Pere le maître de la vigne, & ne prend que la qualité de Fils, & d'héritier du Pere de famille.

Il est pourtant vrai de dire qu'en un autre sens (a) le Fils de Dieu est lui-même le laboureur, & le maître de la moisson, & que c'est à lui à y envoyer les moissonneurs, comme il envoie ici les Apôtres. Les Prophètes ont labouré, ont semé; la moisson est crüe, & arrivée à sa maturité; c'est à vous que sont réservés l'honneur, & le travail de la moisson. Les Scribes, les Pharisiens, les Prêtres négligent le champ du Seigneur, dont ils sont chargés. Ils négligent le troupeau qui leur est confié; (b) hâtez-vous de faire la moisson qui est mûre, & abondante. Prenez la conduite de ce troupeau fatigué, & errant. Il avoit dit à ses Apôtres de prier le maître de la moisson d'y envoyer des ouvriers; mais sa bonté le presse d'y en envoyer lui-même; il n'attend pas qu'on l'en prie.

(a) *Chrysost. Euthym. hic. Vide Auguſt. in* | (b) *Exech. xxxiv. 2. Jerem. 1. 6. Johan. trad. 80.*





CHAPITRE X.

Mission des Apôtres pour prêcher le Royaume de Dieu dans la Judée. Leurs noms. Instructions particulières pour s'acquitter des devoirs de l'Apostolat. Pouvoir que JESUS-CHRIST leur donne. Il leur recommande la prudence, la patience, la confiance en Dieu. Il leur prédit les maux qu'ils auront à souffrir; & leur promet la protection de Dieu son Pere.

†. 1. *ET convocatis duodecim Discipulis suis, dedit illis potestatem spirituum immundorum, ut egerent eos, & curarent omnem linguam, & omnem infirmitatem.* | †. 1. *ALORS JESUS ayant appelé ses douze Disciples, leur donna puissance sur les esprits impurs, pour les chasser, & pour guérir toutes les langueurs, & toutes les maladies.*

COMMENTAIRE.

†. 1. **C**ONVOCATIS DUODECIM DISCIPULIS SUIS. *Jésus ayant appelé ses douze Disciples, leur donna puissance sur les esprits impurs.* JESUS-CHRIST long-tems auparavant cette mission, & lorsqu'il commença son fameux discours sur la montagne, avoit choisi parmi tous ceux qui l'avoient suivi, douze Disciples, (a) qu'il attacha plus particulièrement à sa personne, & qui devoient être comme les colonnes de son Eglise. Ils commencèrent à porter le nom d'Apôtres depuis leur première mission, que nous lisons ici.

Le nom d'Apôtres, signifie envoyé, ambassadeur. Les Prophètes dans l'ancien Testament, étoient comme les Apôtres, & les Ambassadeurs du Très-haut; ils annonçoient ses vérités aux hommes, & leurs signification les ordres. JESUS-CHRIST a fait l'office d'Apôtre dans le cours de sa vie mortelle; & il est nommé dans saint Paul, (b) l'Apôtre & le Pontife de nôtre foi. Les soixante & douze Disciples destinez à la prédication de l'Evangile, sont aussi quelquefois qualifiés de ce nom dans les Auteurs Ecclésiastiques. (c) Mais il a été principalement affecté aux douze, dont nous allons voir les noms.

(a) Matth. v. 1. comparé à Luc. vi. 13.

Pontificem confessionis nostræ Jesum.

†4 (b) Hebr. III. 1. Considerate Apostolum &

(c) Irenæus, lib. 2. cap. 37. Tertull. lib. 4. contra Marcion, Græci sapient.

2. *Duodecim autem Apostolorum nomina sunt hec. Primus, Simon qui dicitur Petrus, & Andreas frater ejus.*

2. Or voici les noms des douze Apôtres : Le premier, Simon, qui est appellé Pierre, & André son frere,

COMMENTAIRE.

Parmi les Juifs depuis nôtre Sauveur, le nom d'Apôtre se donnoit à ceux d'entr'eux qui étoient destinez par leur Patriarche, à faire les cueillettes d'argent dans les Synagogues, pour remettre ensuite ces sommes entre les mains du Patriarche, à qui en appartenoit la distribution. (a) Saint Paul (b) a aussi donné le nom d'Apôtres à ceux des fidèles, qui portoient à Jérusalem les aumônes, qui leurs étoient confiées par les Eglises particulières.

DEDIT ILLIS POTESTATEM SPIRITUM IMMUNDORUM. Il leur donna puissance sur les esprits impurs, pour les chasser. Les démons sont appellez impurs, non qu'ils soient tels de leur nature; Dieu n'a rien créé d'impur, ni de souillé; mais ils sont devenus impurs par leur orgueil, par leur révolte. Et l'Ecriture leur donne ordinairement ce nom, à cause qu'ils sont les auteurs du culte impur des idoles, que les Auteurs sacrez désignent ordinairement sous le nom de prostitution, & de fornication, & qu'ils portent autant qu'ils peuvent les hommes à toutes sortes d'impuretez, & de souillures corporelles.

ÿ. 2. **PRIMUS, SIMON, QUI DICITUR PETRUS.** Le premier, Simon, qui est appellé Pierre. S. Pierre est toujours nommé le premier des Apôtres. Lorsque saint Matthieu écrivit son Evangile, sa primauté étoit reconnüe de toute l'Eglise. Elle n'étoit point fondée ni sur le tems de sa vocation, ni sur aucune prérogative d'esprit, ou de naissance. On fait qu'André eut l'avantage de connoître JESUS-CHRIST avant lui; & que c'est saint André qui lui fit connoître le Sauveur. (c) Si on regarde l'amitié, & la tendresse particulière que JESUS lui portoit; saint Jean l'Evangéliste, avoit encore en cela l'avantage sur lui. Il faut donc dire que sa primauté est un privilège tout gratuit, qu'il ne doit qu'à la pure grace du Sauveur, par laquelle il fut établi Chef de l'Eglise Chrétienne, (d) Prince des Apôtres, subordonné néanmoins à JESUS-CHRIST le souverain Pasteur, & le Chef invisible de l'Eglise.

(a) In Codic. Theodos. lib. 16. tit. 8. de Jadais, lege 4. Quos ipsi Apostolos vocant, qui ad exigendum aurum, atque argentum à Patriarcha certis temporibus designantur, à singulis Synagogis exactam summam atque susceptam ad eundem reportant.

(b) 1. Cor. VIIII. 23. Ἐγὼ ἀλλοτρίοι ἄμφο;

ἀπὸ, αὐτοῦ Ἐκκλησιῶν, δὲ τῶν Χριστῶν. Philipp. II. 1. c. Ἐκαστὸς ἐστὶν τῶν . . . συνουσιαστέον μου, ἠδὲ δὲ Κλήσιον.

(c) Johan. I 36. 38 40. 41.

(d) Vide Cyprian de Unitate Ecclesia. Aug. lib. 1. de Bapt. contra Donat. cap. 1. Cyrillus in Joan. lib. 12. Grotium, hic. Bellarm. alios.

On lui donne le surnom de *Pierre*, que l'on joint à celui de Simon, pour le distinguer d'un autre Apôtre nommé aussi Simon, & surnommé le *Zélé*. (a) Le nom Grec *Petros* signifie en général une pierre, ou en particulier, un rocher, une roche. Il répond à l'Hébreu, ou plutôt au Syriaque, *Kepha*, que JÉSUS-CHRIST lui-même imposa à Simon. (b) Ce nom étoit un avertissement de la fermeté qu'il devoit avoir dans l'exercice de son ministère, & de la fonction de pierre fondamentale qu'il devoit faire à l'égard de l'Eglise, dont JÉSUS-CHRIST est le fondateur, & le maître. Saint Pierre étoit fils de (c) *Jonas*, ou *Johanna*, ou *Jean*. (d) Le lieu de sa naissance étoit Bethsaïde, bourg de Galilée, sur la mer de Génésareth; il avoit fixé sa demeure à Capharnaüm, où il étoit marié. (e) Et c'est là où JÉSUS-CHRIST guérit sa belle-mère, qui avoit la fièvre. (f)

S. Epiphane avance, comme une chose certaine, que saint André étoit l'aîné de S. Pierre. (g) Mais saint Chrysostome dit le contraire d'une manière très-positive. (h) Saint Procle (i) dit aussi, comme une chose reconnue de tout le monde, que saint André étoit moins âgé que saint Pierre. Cassien, (k) & l'Auteur des noms Divins, soutiennent que saint Pierre précédoit tous les Apôtres par l'âge, aussi-bien que par le rang. Quelques Auteurs Catholiques (l) croient que le principal fondement de sa primauté, est qu'il fut appelé avant tous les autres Apôtres; & cette opinion est suivie par plusieurs habiles Protestans. Mais nous avons déjà vu que saint André avoit connu JÉSUS-CHRIST avant saint Pierre; & on voit dans saint Matthieu, & dans saint Marc, qu'à la seconde vocation, ces deux frères furent appelez ensemble, étant tous deux dans la même barque. (m)

Saint André fut d'abord disciple de saint Jean-Baptiste, du moins il le voyoit souvent, & écoutoit ses instructions. Lui ayant une fois entendu dire que JÉSUS étoit l'Agneau de Dieu, il suivit le Sauveur, avec un autre disciple de Jean, & alla dans la maison où logeoit JÉSUS. (n) Il y demeura depuis environ quatre heures du soir, jusqu'à la nuit. C'est le premier Disciple que J. C. ait reçu à sa suite. Il lui amena son frère Simon, (o) & ils passèrent un jour avec lui; après quoi ils retournèrent

(a) *Infra* §. 4.(b) *Matth.* xvi. 18. *Tu es Petrus, & super hanc Petram aedificabo Ecclesiam meam.* *Marc.* III. 16. *Imposuit Simonis nomen Petrus.*(c) *Johan.* I. 43. *Matth.* xvi. 17.(d) *Johan.* xxi. 15.(e) *Epiphani.* *Harif.* 52.(f) *Matth.* viiii. 14. 15.(g) *Epiphani.* *Harif.* 51.(h) *Chrysost.* in *Matth.* homil. 59. Πρωτότατος.(i) *Proclus Orat.* 20. pag. 555.(k) *Cassian.* in *Nestor lib.* 3. cap. 12.(l) *Dionys.* de *Divinis nominib.* cap. 3. §. 2.

H' αριστομία, & πρῶτον ἄνθρωπον ἀκούσαντα.

(m) *Matth.* xv. 18. 19. 20. *Marc.* I. 16. 17.(n) *Johan.* I. 39.(o) *Johan.* I. 42.

1. *Jacobus Zebedæi, & Joannes frater ejus, Philippus, & Bartholomæus, Thomas, & Matthæus Publicanus, Jacobus Alphaï, & Thadæus,*

3. *Jacque fils de Zébédée, & Jean son frere, Philippe & Barthelemy, Thomas & Matthieu le Publicain, Jacque fils d'Alphée, & Thadée,*

COMMENTAIRE.

à leur occupation ordinaire. Ce ne fut que quelques mois après que JESUS-CHRIST les appella, comme ils étoient occupez à la pêche, & se les attacha pour toujours. Le nom d'*André* est Grec, il signifie généreux, brave, courageux. On ne fait pas son nom Hébreu.

ÿ. 3. JACOBUS ZEBEDÆI, ET JOANNES FRATER EIUS. *Jacque fils de Zébédée, & Jean son frere.* Jacque fils de Zébédée, surnommé *le Majeur*, ou l'ainé, pour le distinguer de saint Jacque, surnommé le Mincur, Evêque de Jérusalem, étoit frere de saint Jean l'Évangéliste, ou le Disciple bien-aimé, & apparemment son aîné, puisqu'il est toujours nommé le premier. Leur mere étoit Salomé, une des femmes, qui avoient accoutumé d'accompagner le Sauveur. C'est elle qui demanda à JESUS-CHRIST, que ses deux enfans fussent assis l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche dans son Royaume. (a) Leur profession ordinaire étoit la pêche, & ils étoient dans leur navelle, occupez à raccommoier leurs filets, lorsque JESUS-CHRIST les appella à l'Apostolat. (b) Leur zèle leur fit donner le nom de *fils du Tonnerre*, ou *Boanergés*. Saint Jacque fut décapité à Jérusalem, (c) par Hérode Agrippa, qui voulut en cela faire plaisir aux Juifs. Nous parlerons au long de saint Jean l'Évangéliste, à la tête de son Évangile.

PHILIPPUS, ET BARTHOLOMÆUS. *Philippe, & Barthelemy.* Saint Philippe étoit natif de Betsaïde en Galilée. Il étoit marié, & avoit plusieurs filles. (d) Lorsque JESUS-CHRIST s'en retournoit en Galilée, quittant le lieu où Jean baptisoit, (e) il rencontra Philippe, & lui commanda de le suivre. Saint Clément d'Alexandrie (f) avance, comme une chose certaine, que c'étoit saint Philippe qui demanda à JESUS-CHRIST d'aller ensevelir son pere, & à qui J. C. répondit: *Laissez les morts ensevelir leurs morts.* (g) Saint Philippe amena Nathanaël à JESUS-CHRIST: (h) & pour lui, il le suivit toujours depuis. Son nom en Grec, il signifie, *Amateur des chevaux*. Les Juifs d'alors prenoient indifféremment des noms Grecs, ou Hébreux.

Saint Barthelemy étoit Galiléen, comme les autres Apôtres. On ne fait

(a) *Matth. xx. 21.*

(b) *Matth. iv. 20. 21.*

(c) *Act. xii. 1. 2. 13.*

(d) *Euseb. lib. 3. cap. 31. Hist. Eccl.*

(e) *Johan. i. 43.*

(f) *Cleop. Alex. lib. 3. Strom.*

(g) *Matth. viii. 22.*

(h) *Johan. i. 45.*

ni le lieu de sa naissance, ni sa profession, ni les circonstances de sa vocation, ni le genre de sa mort. On croit qu'il prêcha dans les Indes, & qu'il y porta l'Évangile de saint Matthieu écrit en Hébreu. Saint Panténe l'y trouva cent ans après. (a) Les Hérétiques avoient fait sous le nom de saint Barthelemy, un faux évangile, qui fut condamné par le Pape Gelase.

Quelques-uns ont crû que saint Barthelemy étoit le même que Nathanaël, qui fut amené à JÉSUS-CHRIST par saint Philippe. (b) L'Abbé Rupert (c) paroît le plus ancien Auteur de ce sentiment, & encore ne l'assure-t'il pas positivement. Toftat sur cet endroit-ci s'est déclaré pour cette opinion, aussi-bien que Janfénius, & Cornélius à Lapede, & Hammond sur saint Jean. Voici les preuves dont on l'appuye. 1°. S. Barthelemy se trouve toujours joint à saint Philippe dans les dénombremens des Apôtres. (d) 2°. Si la vocation de Nathanaël n'est pas celle de saint Barthelemy, on ne voit pas quand cet Apôtre aura été appelé à l'Apostolat. 3°. Les autres Évangélistes qui parlent de Barthelemy, ne disent rien de Nathanaël; & saint Jean qui parle de Nathanaël, ne nomme pas saint Barthelemy. 4°. Le nom de *Barthelemy* n'est pas un nom propre; il signifie, *le fils de Tolmaï*. Il pouvoit outre cela avoir son nom propre, qui est *Nathanaël*, fils de Tolmaï. 5°. Il paroîtroit fort extraordinaire que Nathanaël ayant été amené à Jésus avec les quatre premiers Apôtres, & ayant reçu de lui des marques d'estime, & de considération si particulières, (e) il n'ait pas toutefois été appelé à l'Apostolat; & qu'ayant commencé par une confession si glorieuse à JÉSUS-CHRIST, en disant: (f) *Vous êtes le Fils de Dieu; vous êtes le Roi d'Israël*; il ne se soit pourtant pas attaché à la suite du Sauveur. 6°. Saint Jean semble le mettre au rang des Apôtres, lorsqu'il raconte que saint Pierre, saint Thomas, les deux fils de Zébédée, Nathanaël; & deux autres Disciples étant allez pêcher, Jésus se manifesta à eux après sa Résurrection. (g) Toutes ces raisons qui prises séparément, ne seroient pas d'une grande force, forment réunies ensemble, un argument auquel il n'est pas aisé de résister.

Si saint Barthelemy est Nathanaël, il étoit savant dans la Loi, comme les anciens l'ont dit de ce dernier. (h) Il faudra dire aussi qu'il étoit de Cana en Galilée, puisque saint Jean nous apprend que c'étoit la patrie de Nathanaël. (i) C'est ce qui a fait dire à quelqu'un, qu'il étoit l'époux des nocés de Cana. (k) D'autres sans aucune raison, l'ont fait descen-

(a) Euseb. lib. 5. cap. 10. Hist. Ecclési.

(b) Joh. in I. 45.

(c) Rupert. in Joh. I.

(d) Matth. x. 3. Marc. III. 18. Luc. vi.

(e) Joh. I. 47.

(f) Joh. I. 49.

(g) Joh. XXI. 2.

(h) Vide ad Joh. I. 45.

(i) Joh. XXI. 2.

(k) Rupert. in cap. 1. Joann. Ofor. Serm. de S. Joanne.

dre d'un Ptolémée Roi de Syrie, qui ne fut jamais. Son nom de Barthelemy se peut dériver du Sytiaque *Bar*, un fils, & *Ptolemaus*, Ptolémée, ou guerrier. Ou de l'Hébreu *Bar-tolmai*, fils de Tolmai. On trouve des Tolmai dans l'Ecriture; (a) ou de *Bar-Talem*, qui est le même que l'Hébreu *Schalom*, fils de la paix; ou de *Bar-sholeb-mai*, fils de celui qui suspend les eaux.

Saint Thomas est connu dans l'Evangile par trois circonstances remarquables. 1°. Lorsque JESUS alla pour résusciter Lazare, saint Thomas dit aux autres Apôtres: (b) *Allons, & mourrons avec lui.* 2°. Dans la Cène il demanda à JESUS où il alloit, & quelle étoit la voye qu'il devoit prendre? Et JESUS lui répondit: *Jesuis la voye, la vérité, & la vie.* (c) 3°. Enfin après la Résurrection ne s'étant pas trouvé avec les autres Apôtres, lorsque JESUS-CHRIST leur apparut, il déclara qu'il ne croiroit jamais qu'il se fût fait voir avec un corps palpable, s'il ne le touchoit de ses mains. Le Sauveur eut pour lui, & pour nous cette condescendance; il lui apparut huit jours après, & lui dit de mettre ses doigts dans les trous de ses mains, de ses pieds, & de son côté, & de se convaincre de la vérité de sa Résurrection. (d) *Saint Thomas* crut, & s'écria: *Mon Seigneur, & mon Dieu.* On croit qu'il prêcha dans les Indes. Le genre, & le tems de sa mort sont inconnus. L'Evangéliste saint Jean (e) fixe la signification du nom de saint Thomas, en disant qu'on l'appelloit en Grec *Didyme*, ou *Jumeau*. Eusebe (f) semble dire que saint Thomas s'appelloit aussi *Jude*. Mais aucun ancien ne l'a connu sous ce nom.

Saint Matthieu marque ici qu'il a été *Publicain*, & se place après saint Thomas, par modestie, dit saint Jérôme; car dans les autres Evangélistes (g) il est ordinairement placé avant lui; il s'appelloit aussi *Lévi*. Et S. Marc lui donne le surnom de fils d'Alphée. (h) C'est ce qui a fait dire à quelques anciens, & à tous les nouveaux Grecs, qu'il étoit frere de Jacques fils d'Alphée: ce qui est contre toute apparence. Nous nous étendrons davantage sur sa personne, & sur ses Ecrits, dans la Préface sur son Evangile. Le nom de *Matthieu* est le même que celui de *Matthia*, qui signifie en Hébreu, *don de Dieu*.

Saint Jacques, fils d'Alphée, premier Evêque de Jérusalem, surnommé *le Juste*, & *le Mineur*, frere de l'Apôtre saint Jude, étoit fils d'Alphée, & de *Marie*, connue dans l'Evangile, (i) par son attachement à la per-

(a) *Jesue* xv. 14. & 2. *Reg.* III. 3 & XIII.

37.

(b) *Johan.* xi. 16.

(c) *Johan.* xiv. 5. 6.

(d) *Johan.* xc. 19. 29.

(e) *Johan.* xx. 24. *ἑπιμας ἢ ἀδελφός* Δι-

θύμα. Ce qui a rapport à l'Hébreu *דומם* Jumeau.

(f) *Euseb. Hist. Eccl. lib. 1. c. 19.*

(g) *Marc.* III. 18 *Luc.* vi. 15.

(h) *Marc.* II. 14. *Vidit Levi Alphi.*

(i) *Johan.* xix. 25.

4. *Simon Chananeus, & Judas Isca-*
vites, qui & tradidit eum.

4. Simon Cananéen, & Judas Iscariote;
qui est celui qui le trahit.

COMMENTAIRE.

bonne de JESUS-CHRIST. Il est nommé *frère du Seigneur*, parce qu'il étoit proche parent de la sainte Vierge. L'Épître (a) Canonique que nous avons sous le nom de saint Jacques, est de lui. Nous parlerons de cet Apôtre, à la tête de cette Épître, avec plus d'étendue.

Saint Thadée, autrement *Jude*, est surnommé *Lebbée*. (b) *Jude* & *Thadée* signifient la même chose; le premier est Hébreu, & le second Syriaque; ils signifient *Confession*. *Lebbée* signifie, *homme de cœur, & de sens*. Quelques Peres (c) lui donnent aussi le surnom de *Zélé*. Il étoit frère de saint Jacques le Mineur, & proche parent de notre Seigneur, étant fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, & de Cléophas frère, à ce qu'on croit, de saint Joseph. Quant au surnom de *Lebbée*, que le texte Grec de saint Matthieu lui donne ici, il ne se lit pas dans la Vulgate, ni dans la Version Copte, (d) ni dans saint Marc. D'autres Exemplaires lient simplement: *Lebbée*, sans parler du nom de Thadée. Quelques-uns (e) croient que c'est une glose, qui est passée de la marge dans le Texte, & que cette glose regardoit saint Matthieu, & non pas saint Jude, dans l'intention de celui qui l'avoit faite. Il vouloit marquer que Matthieu, étoit le même que *Lévi*, ou *Lebbi*, de saint Marc. D'autres dérivent *Lebbaios* de l'Hébreu (f) *Labi*, un lion, ou *Leb*, le cœur, ou *Lebba*, ville de Galilée. Nous avons une Épître Canonique, sous le nom de saint Jude. On lui a aussi attribué un faux évangile, condamné par le Pape Gelase. Il fut marié, & eut des enfans, puisque Hérogéssippe (g) parle de deux martyrs ses petits fils. On parlera de lui plus au long à la tête de son Épître.

§. 4. SIMON CHANANÆUS. *Simon le Cananéen*; ou plutôt, *Simon le Zélé*; comme l'appelle saint Luc, (h) qui fixe ainsi l'équivoque de l'Hébreu *Canani*, (i) qui peut signifier un Cananéen, un Phénicien, ou un homme Zélé; suivant la différente manière dont il s'écrit. Quelques-uns (k) ont crû que le surnom de *Cananéen*, lui venoit de la ville de Ca-

(a) Galat. I. 19.

(b) Matth. x. 3. Ἀββαῖος ἢ ἰμβραῖος Ἰουδῆος.

(c) Iero. ym. in Galat. xv. & in Helvid cap. 7. Chrysost. tom 5. Orat. 32. Origen. in Matth. tom 35. Ms. Velez. habet Κανναῖος, pro Ἀββαῖος.

(d) Derff in Ms. Cantabrig. Copte. Codd. alii, teste Aug. lib. 2. de Conseru, c. 30.

(e) Mill. Proleg. 386.

(f) מִלֵּי Leo. 27 Cor.

(g) Hérogéssippe. apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 5. cap. 20.

(h) Luc. vi. 15. & AB. XIII.

(i) Matth. hic. Σίμων ἢ Κανανίτης Ἄλις; Κανανίτης, vel Κανανῖτης, vel Κανανῖος. Hebr. מְנַפֵּי, vel מְנַפֵּי, vel מְנַפֵּי Zeleotes. מְנַפֵּי Chananeus.

(k) Ieronym. in Matt. x. 4. Theodoret, in Psal. LXXII. 28. Menoc. Terrin.

3. *Hoi duodecim misit J. fus; præcipiens eis, dicens: in viam gentium ne abieritis, & in civitates Samaritanorum ne intraveritis.*

3. Jésus envoya ces douze, après leur avoir donné les instructions suivantes: N'allez point vers les Gentils, & n'entrez point dans les villes des Samaritains:

COMMENTAIRE.

na en Galilée, dont on veut qu'il soit sorti. Théodoret dit qu'il étoit de la tribu de Nephthali, ou Zabulon. Quelques-uns (a) ont cru qu'il étoit du nombre des Zélez, dont il est parlé dans Joseph, (b) & qui firent tant de ravages à Jérusalem, pendant le dernier siège par les Romains. Le chef, & l'auteur de ces Zélez, est Phinée, qui se distingua dans le désert contre les filles de Moab. (c) Elie est aussi du nombre de ces Zélez, lui qui tua les Prophètes de Baal. (d) Mithathias père des Macabées, (e) peut être mis de leur nombre avec ses fils. On croit que les Zélez du tems de notre Seigneur, formoient une secte, qui avoit pour auteur Judas Gaulonite, & Sadoc. Hammond veut que saint Simon ait été de cette secte; & Grotius ne croit pas que cette opinion soit injurieuse à cet Apôtre. La difficulté consiste à savoir s'il en étoit véritablement, ce que ces Auteurs ne prouvent pas. (f) Il n'est pas même certain si elle subsistoit du tems de notre Seigneur; car de dire que saint Simon s'étoit joint aux Zélez connus dans Joseph, ce seroit certainement une injure, & une tache à sa mémoire.

JUDAS ISCARIOTES. *Judas Iscariote*. C'étoit l'opinion commune (g) du tems d'Eusèbe, & de saint Jérôme, que Judas étoit originaire de la tribu d'Ephraïm, & natif du bourg d'Ischariot. Il est vrai que nous ne trouvons point ce nom de lieu dans les Livres de l'ancien Testament: mais ce pouvoit être un bourg nouveau, bâti depuis le retour de la captivité.

D'autres (h) croient qu'il étoit de la tribu d'Issachar, & qu'au lieu d'Ischarioth, il faut lire, *Issachariotes*. D'autres lisent: *Isch-cariores*, l'homme natif de *Carioth*, ville connue dans l'Écriture. (i) D'autres dérivent son surnom du Syriaque, *Isch-sckariotha*, celui qui porte la bourse. On fait que Judas tenoit l'argent commun de la compagnie des Apôtres. (k) D'autres (l) enfin le dérivent d'*Aschbara*, étrangement, parce que Judas

(a) Hammond. h. c. Scalig. Grot. Vide & Lig-foot. & Druſium

(b) Joseph, de Bello Jud. lib. IV. cap. 2. lib. VI. cap. 3.

(c) Num. xxv. 13.

(d) 3. Reg. xviii. 40.

(e) 3. Mac. II. 54.

(f) Bertram. de Republ. Judaor. ad finem.

(g) Euseb. in Isai. xxviii. 1. Jeronym. in eundem Isaiæ locum.

(h) Jeronym. in Matth. Theophylact.

(i) מיש קריות Vide Jos. xv. 25. Anot. II.

2. Jerem. xlviii. 23. 41.

(k) Johan. xii. 6.

(l) Vide Funium, Ligfoot. Ludov. de Dieu,

אשכר אשכר strangulatio. אשכר אשכר suffocatio.

6. Sed potius ite ad oves, que perierunt domus Israël.

6. Mais allez plutôt aux brebis perduës de la maison d'Israël.

COMMENTAIRE.

fe pendit, & s'errangla. Il n'y a rien dans tout cela que l'on puisse donner pour certain, & indubitable. Plusieurs anciens (a) lisent : *Scariotes*, ou lieu d'*Ischariotes*.

ÿ. 5. *IN VIAM GENTIUM NE ABIERITIS. N'allez point vers les Gentils.* Il falloit premièrement inviter les Juifs à la foi, & leur prêcher l'Evangile. La porte de l'Eglise ne fut ouverte aux Gentils, qu'après la Résurrection de JESUS-CHRIST; alors au refus des Juifs, J. C. envoya ses Apôtres à toutes les Nations : (b) *Euntes docete omnes gentes.* Voyez *Act. XIII. 46.*

IN CIVITATES SAMARITANORUM (c) NE INTRAVERTIS. N'entrez point dans les villes des Samaritains, pour ne pas donner de jalousie aux Juifs, & pour ne les pas irriter, s'ils voyoient qu'on allât porter la parole de salut à ces peuples, & qu'on communiquât avec eux. Les Samaritains, & les Juifs professoient au fond la même Religion; les uns & les autres observoient les Loix de Moÿse, & attendoient le Messie. Mais il y avoit entr'eux dès le commencement une si grande antipathie, qu'ils ne haïssoient pas plus les Gentils, & les Idolâtres, qu'ils se haïssoient entr'eux. JESUS-CHRIST étoit entré dans Samarie au commencement de sa prédication, à l'occasion d'une femme Samaritaine, qui se trouva assise près d'un puits; (d) mais il n'avoit pas continué à les instruire. Et on verra dans saint Luc, (e) que les Samaritains ne voulurent pas lui donner le couvert, un jour qu'il alloit à Jérusalem, ranr étoit grande la haine réciproque des deux peuples.

ÿ. 6. *ITE AD OVES QUÆ PERIERUNT DOMUS ISRAEL. Allez aux brebis perduës de la maison d'Israël.* Il avoit dit ci-devant : (f) Que JESUS ayant considéré les Israélites, qui étoient accablés de fatigue, & couchés çà & là, comme des brebis qui n'ont point de pasteur, en fut touché de compassion, & résolut de leur envoyer ses Apôtres, pour leur annoncer la bonne nouvelle de l'Evangile. Il leur donne ici ses ordres, & leur dit d'aller premièrement vers les brebis égarées, & de les ramener dans la bonne voie.

ÿ. 7. *APPROPINQUAVIT REGNUM COELORUM. Le Royaume*

(a) *Orig. n. Ms. Cantabrig. G. L. Syr. Codd. Latini & vetustissimi Biblioth. Bsdlei.*

(b) *Matth. xxv. 13. 19.*

(c) *Græc. Eit πέντε Σαμαριτανών μη ιερών θυσ.*

In civitatem : Comme s'il vouloir désigner Samarie.

(d) *Johan. iv. 9. 10.*

(e) *Luc. ix. 52. 53. 54.*

(f) *Matth. ix. 36.*

7. *Ennis autem predicatæ, dicemus : Quia appropinquavit regnum cælorum.*

8. *Infirmos curate, mortuos suscite, leprosus mundate, demones ejicite : gratis accepistis, gratis date.*

7. Et dans les lieux où vous irez, prêchez, en disant : Que le Royaume des Cieux est proche.

8. Rendez la santé aux malades, ressuscitez les morts, guérissez les lépreux, chassez les démons : donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.

COMMENTAIRE.

des Cieux est proche, il est venu, il est arrivé. Faites pénitence sans délai ; le Seigneur est prêt à faire éclater sa vengeance, contre ceux qui l'ont irrité. Voyez ce qu'on a dit sur saint Matthieu III. 2. Saint Marc (a) dit expressément, que les Apôtres prêchoient la pénitence au peuple.

¶ 8. INFIRMOS CURATE, MORTUOS SUSCITATE. *Rendez la santé aux malades, ressuscitez les morts.* Ce n'est pas un commandement, c'est un pouvoir qu'il leur donne. Ces mots : (b) *Résuscitez les morts*, ne se lisent point dans un très-grand nombre d'anciens manuscrits Grecs. (c) Mais on les voit dans la Vulgare, dans le Syriaque, & dans le Manuscrit de Cambridge, & dans une infinité d'autres. Il y en a qui croyent que cela a été ajouté dans S. Matthieu. Et certainement on ne lit pas que les Apôtres ayent ressuscité des morts, au moins avant la Résurrection de JESUS-CHRIST. Saint Chrysostome, saint Jérôme, Euthyme, & Théophylacte n'ont point expliqué ces paroles dans leurs Commentaires ; mais il ne s'ensuit pas qu'elles ne soient pas du Texte. Les Commentateurs n'expliquent pas toutes les paroles de leurs Auteurs. Celles-ci se lisent dans le plus grand nombre des Exemplaires. Les guérisons des maladies, & le don des miracles étoient nécessaires pour faire recevoir les vérités saintes qu'ils annonçoient ; sur tout aux plus grossiers, à qui les Apôtres ne pouvoient se rendre respectables, ni recommandables par d'autres endroits, n'ayant ni éloquence, ni science, ni autorité, ni réputation, ni aucune des qualitez qui attirent la considération des peuples.

GRATIS ACCEPISTIS, GRATIS DATE. *Donnez gratuitement, ce que vous avez reçu gratuitement.* Prêchez, enseignez, guérissez les malades, sans intérêt, & sans aucune autre vûë que celle de glorifier Dieu, qui vous a donné ce pouvoir si gratuitement. Il exclut toutes les vûës basses, & indignes de la gloire de l'Évangile. Il ne veut pas qu'on se cherche soi-même, sa gloire, sa satisfaction, son agrandissement dans la prédication des vérités du salut. Soyez libéraux des biens dont Dieu vous

(a) Marc VI 12.

(b) Nemo in egypto.

(c) Non legimus Steph. Mss. 9. Barber. 21.

Calbert. 1. Bodleian. 6. Selden. 4. Uffer. 2. Alii quàm plurimi. Vide Var. Leç. Mill.

9. *Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris.*

9. N'ayez ni or, ni argent, ni monnoye dans vôtre bourse.

COMMENTAIRE.

à comblez, & qui ne vous coutent rien. (a) N'enviez à personne la connoissance de la venue du Messie, & que tout le monde sente les effets de sa venue, par les bienfaits, les guérisons, les instructions que vous répandrez par tout. *Ut sit ministratio gratuita, muneriis gratuiti*, dit ici saint Hilaire.

Mais s'il est du déintéressement des Apôtres, & de l'honneur de l'Evangile, de ne rien exiger de ceux que l'on instruit, ou que l'on guérit; il est de la justice, & de la reconnoissance de ceux-ci, de fournir aux besoins de leurs Apôtres, & de leurs Maîtres. JESUS-CHRIST ne descend point de recevoir la subsistance, & l'honoraire de ceux à qui l'on prêche l'Evangile; mais il descend de prêcher dans des vûes d'intérêts. Saint Paul (b) établit solidement le droit que les Pasteurs, & les Prédicateurs ont de prendre la subsistance des peuples, qui reçoivent leurs instructions; & l'obligation où sont ceux-ci, d'entretenir ceux qui les instruisent. (c)

ÿ. 9. *NOLITE POSSIDERE AURUM. N'ayez ni or, ni argent.* Ou plutôt, selon le Grec: (d) *Ne faites provision, ne recherchez, n'acquerez ni or, ni argent.* Ne vous mettez point en peine de vous disposer à ce voyage, à cette mission, comme à un voyage ordinaire, pour lequel on se fournit d'argent, de souliers, d'habits à changer, de vivres, d'armes; vous n'avez que faire de toutes ces choses. Celui qui vous envoie saura pourvoir à tous vos besoins.

NEQUE PECUNIAM IN ZONIS VESTRIS. Ni de monnoye dans vôtre bourse. A la lettre: (e) *Dans vôtre ceinture.* L'on portoit autrefois la bourse suspendue à la ceinture: (f)

Lavo suspensi loculos, tabulamque lacerto.

On portoit même l'argent dans la ceinture, qui étoit creuse, & large, comme le sont encore la plupart de celles des Orientaux. Aggée: (g) *Celui qui travaille met son salaire dans une ceinture percée.* C. Gracchus disoit: (h) *J'ai apporté dans la province mes ceintures pleines d'argent, & je*

(a) Maldonat Grot. Menoc. Brvg.

(b) 1. Cor. ix. 7 Galat vi. 6.

(c) Vide August. de Consensu Evang. lib. 2.

cap. 30.

(d) Με ἀνάεσθαι χροῖον. Vide Chrysost. hic.

(e) L's ἰσ ζωνῆς.

(f) Horat. Epist. l. i. ep. 1.

(g) Agg. l. 6. מִשְׁתַּכֵּר אֶל צָרוֹר נִקְוֶה

(h) Abud Aul Gell lib 15. cap. 12. Zonas quas plenas argenti extulit, eas ex provincia ananes retulit.

10. *Non peram in via, neque duas tunicas: neque calceamenta, neque virgam: dignus enim est operarius cibo suo.*

10. Ne préparez ni un sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni souliers, ni bâton: car celui qui travaille mérite qu'on le nourrisse.

COMMENTAIRE.

les ai rapportées unides. Et Horace: (a) *Celui qui a perdu sa ceinture, ira où vous voudrez.* Suétone (b) raconte que Vitellius se voyant recherché pour être mis à mort, se ceignit d'une ceinture pleine de pièces d'or, & se cacha dans la chambre du portier. Pescennius Niger (c) deffendit aux soldats Romains de porter de l'argent dans leurs ceintures. Et l'Empereur Alexandre Sévère, (d) disoit que le soldat ne craint rien, tandis qu'il n'est pas richement vêtu, ni bien nourri, & qu'il n'a pas la ceinture garnie d'argent. Mais en voilà plus qu'il n'en faut pour prouver cet usage, qui est commun dans l'antiquité.

ÿ. 10. NON PERAM IN VIA. (e) *Ne préparez ni un sac pour le voyage.* On ne se mettoit point en voyage sans provisions: & encore aujourd'hui dans l'Orient, on est obligé de prendre cette précaution, parce qu'on ne trouve que le couvert dans les hôtelleries; & qu'on n'en trouve pas même par tout. On voit des preuves de ce que nous venons de dire dans la Genèse, (f) dans Judith, (g) dans Tobie, (h) & dans cent endroits des anciens. Saint Marc (i) porte: *Ne prenez ni sac, ni pain*, pour marquer l'usage de ce sac.

NEQUE DUAS TUNICAS. *Ni deux tuniques.* La tunique étoit l'habit de dessous, à peu près comme nôtre chemise. Quand on avoit un long voyage à faire, on étoit obligé de porter du linge à changer. (k) Il ne parle pas du manteau, parce que pour l'ordinaire on n'en changeoit point, & qu'il auroit été trop incommode pour des gens de pied, d'en porter plusieurs.

NEQUE CALCEAMENTA. (l) *Ni des souliers.* Saint Marc (m) dit que JESUS-CHRIST permet à ses Disciples de porter des sandales dans leurs voyages. Mais comme les termes dont se sert saint Matthieu, & que nous traduisons par *souliers*, ont la même signification que ceux de saint Marc, que l'on traduit par *sandales*. Il faut de nécessité, pour con-

(a) Horat. lib. Ep. 2. *Abiit ed quò vis qui zonam perdidit.*

(b) Sueton. in Vitellio. *Zonâ se aureorum plenâ circumdedit, confugitque in cellam janitoris.*

(c) Apud Elian.

(d) L'impérius.

(e) Græc. Μη σάκος ης εἶεν.

(f) Genes. xxviii. 18.

(g) Judith. x. 5.

(h) Tob. vi. 6.

(i) Marc. vi. 8. *Μη σάκος, μη ἄρτον.*

(k) Jeronym. hic. August. lib. 2. de Consensu.

(l) *Μη δὲ ὑπόδημα.*

(m) Marc. vi. 8. *Κατα ὑπόδημα ἑαυτῶν*

cilier les deux Evangélistes, abandonner la solution qu'ont apportée la plupart des Interprètes, (a) qui ont prétendu que dans saint Matthieu JESUS-CHRIST défendoit l'usage des fouliers; & que dans saint Marc, il permettoit celui des sandales. Saint Luc (b) nous jette dans une autre embarras, lorsqu'il fait dire à JESUS-CHRIST, parlant à ses Apôtres: *Lorsque je vous ai envoyé sans bourse, sans sac, sans chaussure, avez-vous manqué de quelque chose?* Ce qui semble ininuer que les Apôtres alloient nuds pieds. Le terme dont il se sert, est le même qu'employe ici saint Matthieu, pour marquer la défense de porter des fouliers. Dira-t-on que les Apôtres alloient entièrement pieds nuds? C'est contredire saint Marc, qui permet les sandales: c'est contredire JESUS-CHRIST lui-même, qui marchoit avec une chaussure, suivant la coutume de son pays. Et saint Jean disoit: Qu'il n'étoit pas digne de dénouer les courroyes de ses fouliers. (c) On a conservé long-tems à Rome des sandales, que l'on disoit être celles du Sauveur. (d)

La vraie manière de concilier tout cela, est de dire que JESUS-CHRIST défend à ses Apôtres, lorsqu'ils vont en mission pour prêcher l'Evangile; car cette défense doit se borner à cette seule circonstance, de porter deux, ou plusieurs paires de fouliers, ou de sandales, ou d'autres chaussures, suivant l'usage du pays, où ils se trouvent. C'est ainsi que l'expliquent la plupart des meilleurs Commentateurs. (e) Le Prêtre Juvenus l'a pris de même. (f)

Nec geminas vestes, nec plantis tegmina bina.

La coutume de porter ainsi des chaussures de réserve, est connue dans l'antiquité. Les maîtres les faisoient porter à leurs laquais, ou à leurs esclaves. Saint Matthieu fait dire à saint Jean-Baptiste, (g) qu'il n'est pas digne de porter les sandales de JESUS-CHRIST. Il faut répéter en cet endroit le mot *deux*, qui se trouve au commencement du v. 10. *Ne portez point deux tuniques, ni deux paires de sandales.*

NEQUE VIRGAM. *Ni bâton.* Plusieurs (h) l'entendent d'une arme offensive, ou défensive. Ne vous munissez ni d'épées, ni de bâtons ferrez, ni d'autres fortes d'armes. Mettez toute vôtre confiance au Seigneur. J. C. n'interdit point l'usage d'un bâton pour s'aider à marcher, comme le marque expressément saint Marc: (i) *Ne prenez qu'un simple bâton.* Saint

(a) Ita frater Ieronym. hoc loco. Et August. lib. 2. de Consens. cap. 30. Salmasi ad Tertull. Pall. C. 5. Balduin. de Calceo antiquo, cap. 12. Ligfoot. Hor. Hebr. in Matth. alii.

(b) Luc. xxii. 15. Ἄπο βαλάντιον, καὶ ὑπέζωτον, καὶ ὑποδηματίων. Vide, si lubet, Aug. serm. 101. nov. edit.

(c) Marc. I. 7. Luc. III. 16.

(d) Paschas. Radbert. lib. 6. in Matth.

(e) Maldonat. Paul. Burg. Coët. n. Gagn. Guiland Suarez, Rivera, Contzen, Piscat. Grot. Erasim. Beza Vincent. Regim. Vide By nonum de calceo, Hebr. lib. 2. cap. 6.

(f) Juvenus, lib. 2.

(g) Matth. III. 11.

(h) Brungenf. Piscat. Menar. Hamm.

(i) Marc. vi. 8. E' mi' p'idos p'idos.

11. *In quacumque autem civitatem, aut castellum intraveritis, interrogate, quis in ea dignus sit: & ibi manete donec exeatis.*

11. En quelque ville, ou en quelque village que vous entriez, informez-vous qui y est digne de vous loger, & demeurez chez lui jusqu'à ce que vous vous en alliez.

COMMENTAIRE.

Lue insinuë aussi ce que nous venons de dire, lorsqu'après que JESUS-CHRIST eût demandé à ses Apôtres: (a) *Lorsque je vous ai envoyé sans bourse, sans besace, sans souliers; vous a-t'il manqué quelque chose? Non,* lui dirent-ils. JESUS ajouta: *Mais à présent que celui qui a une bourse, prenne aussi une besace; & que celui qui n'a point d'épée vende son habit pour en acheter; ou l'on voit qu'il a mis l'épée, en la place du bâton.* Voilà ce qu'on dit de plus plausible pour cette opinion.

Mais elle est combattue par de fort habiles gens, (b) qui soutiennent que le Sauveur ne descend ici que d'avoir plusieurs bâtons de réserve, & non de se servir d'un bâton pour s'appuyer en marchant. Ils remarquent, 1°. Que plusieurs anciens manuscrits Grecs (c) lisent: *Des bâtons*, au pluriel, au lieu d'un bâton. Saint Luc (d) lit de même. 2°. Si saint Marc (e) dit expressément que JESUS-CHRIST ne permet à ses Apôtres de porter qu'un seul bâton; donc il leur descend d'en porter plusieurs. 3°. Enfin on dit que l'on portoit en voyage plus d'un bâton pour le besoin, pour s'appuyer, ou pour porter ses hardes, ou ses provisions, lorsque les premiers qu'on avoit pris étoient rompus, ou usés. (f) Cette manière de concilier les trois Evangélistes entr'eux, paroît la plus littérale.

DIGNUS ENIM EST OPERARIUS CIBO SUO. *Car celui qui travaille mérite qu'on le nourrisse.* Cela tient du proverbe. Le moins que puisse espérer un ouvrier, un manœuvre, est sa nourriture. Le Dieu que vous servez aura soin de pourvoir à vos besoins, ou par lui-même, ou en inspirant aux autres de fournir à vos nécessitez. Cela ne dispensoit pas les Apôtres de travailler pour gagner leur vie, lorsqu'ils n'étoient pas occupés actuellement au ministère de la parole. L'Apôtre saint Paul nous en donne une bonne preuve par son exemple. (g)

¶ II. INTERROGATE QUIS IN EA DIGNUS SIT. *Informez-vous entrans dans la ville, qui est digne de vous loger.* Ce n'est pas un petit honneur de loger un Apôtre, ou un homme Apostolique. (h) Ceux qui ont l'a-

(a) Luc. XXIII. 36. 37.

(b) Grotius, B. 2. a. hic, Byens de Calceo, lib. 1. cap. 6. Notat. Alexand. in hunc locum.

(c) P'ap'ia, legunt Steph. codd. 10. Bodd. 4. V'ul. 1. hont. 1. Uffer. 2. Land. 2. alii plurimi. Vide Mill.

(d) Luc. IX. 3. M'eri j'â' duc, p'iri n'ego.

(e) Marc. VI. 8. Et p'ri j'â' duc p'iri.

(f) Vide Grot. hic.

(g) Act. XVIII. 3. & 1. Cor. IX. 1.

(h) Ieronym. Mald. Eß. alii.

12. *Intrantes autem in domum, salutate eam, dicentes: Pax huic domui.*

12. Entrant dans la maison, saluez-la, en disant: Que la paix soit dans cette maison.

COMMENTAIRE.

vantage de les recevoir dans leurs maisons, doivent s'estimer aussi heureux, que s'ils y recevoient JESUS-CHRIST même; c'est une faveur qu'ils reçoivent, plutôt qu'ils ne la donnent: *Ut magis se noverint accipere gratiam, quam dare*, dit saint Jérôme. Les Apôtres, & les Missionnaires doivent honorer leur ministère, & ne pas l'exposer au mépris, en choisissant pour demeure des lieux indignes de cet honneur. *Ergo hospes famâ eligendus est populi, & judicio vicinorum, ne predicacionis dignitas suscipiens infamâ deturpetur*, dit le même Père. Ce n'est ni les plus riches, ni les plus commodes, ni ceux où ils sont mieux traitez, à qui ils doivent donner la préférence: Ce sont ceux où Dieu est plus craint, & plus aimé, où la vérité est plus respectée, & mieux écoutée.

I BI MANETE DONEC EXEATIS. *Demeurez chez lui jusqu'à ce que vous vous en alliez.* C'est-à-dire, comme saint Luc l'explique: (a) *Ne pessez point de maison en maison; ne changez point légèrement de logis.* Vous offenseriez celui qui vous a reçu; ce seroit une insulte à sa maison, comme si vous vous trouviez mal de la chère, ou de la réception qu'il vous a faite. Cela rendroit méprisable votre ministère, & scandaliseroit les foibles, qui imputeroient votre conduite à légèreté; ou à un trop grand attachement aux aises, & aux commoditez de la vie. (b) *Alienum est à predicatore regni Cælestis cursitare per domos, inviolabilis Hospitii jura mutare*, dit saint Ambroise. (c)

ÿ. 12. SALUTATE EAM, DICENTES: PAX HUIC DOMUI. *Entrans dans la maison; saluez-la, en disant: Que la paix soit dans cette maison.* Pour vous faire recevoir dans une maison, vous n'avez que faire de lettres de recommandation, ni d'autre chose pour vous y faire connoître; dites simplement: Que la paix soit dans cette maison. Dieu aura soin d'y préparer les cœurs, & de vous y donner une entrée favorable. Autrefois quand on arrivoit dans une ville où l'on avoit des connoissances, des parens, des amis, des hôtes de sa famille, on alloit sans façon loger chez eux, & ils usôient du même droit quand ils venoient dans votre ville: c'étoit le droit d'hospitalité, que l'on conservoit de race en race, & de pere en fils. Mais quand on n'étoit pas connu dans la famille où l'on al-

(a) Luc. x. 7.

(b) Voyez saint Chrysostome, Bede, Euthymic, Théophylacte, Brug. Mald. Grot.

(c) Ambros. in Luc, lib. 6. n. 66. Ita & Chrysostom.

13. *Et si quidem fuerit domus illa digna, veniet pax vestra super eam: si autem non fuerit digna, pax vestra revertetur ad vos.* | 13. Si cette maison en est digne, votre paix viendra sur elle: & si elle n'en est pas digne, votre paix reviendra à vous.

COMMENTAIRE.

loit, on portoit des lettres, ou des marques de confiance pour se faire connoître pour hôte, ou pour ami. JESUS-CHRIST dit ici à ses Apôtres, que quand ils viendront dans une ville, n'ayant ni argent, ni provisions, ni habits à changer, & par conséquent hors d'état d'entrer dans l'hôtellerie publique, où l'on ne trouvoit précisément que le couvert; qu'ils ne doivent pas s'en mettre en peine. Qu'ils ayent seulement soin de voir les plus honnêtes gens, & les plus gens de bien de la ville, & de choisir leur logement où ils jugeront à propos, persuadez qu'ils font honneur à ceux chez qui ils entrent, & jalousie à ceux chez qui ils ne vont pas. Etant entré dans la maison, sans autre préambule, saluez la famille; souhaitez-lui la paix, & toute sorte de prospéritez, comme c'étoit la coutume chez les Juifs, dont le salut ordinaire étoit: La paix soit avec vous. Et soyez assuré que vous serez bien reçu.

Les Exemplaires Grecs imprimez, ne lisent pas ces paroles: *Que la paix soit dans cette maison.* Saint Jérôme ne les lit pas ni dans le Texte, ni dans le Commentaire de saint Matthieu, quoi qu'on les voye dans la Bibliothèque Sacrée, imprimée depuis peu. On les lit aussi dans presque tous les Latins, tant imprimez que manuscrits; dans un grand nombre de manuscrits Grecs; (a) dans saint Hilaire, dans saint Chrysostome, & dans Théophylacte. Quelques-uns croyent toutefois qu'elles sont ajoutées ici, & tirées de saint Luc. (b)

¶ 13. SI FUERIT ILLA DOMUS DIGNA. *Si cette maison est digne, votre paix viendra sur elle: sinon, elle reviendra à vous.* Si cette maison est disposée à recevoir l'Evangile de paix; s'il s'y trouve quelques enfans de la paix, comme parle saint Luc, (c) & qui soient predestinez à recevoir la parole du salut, ils vous recevront avec joye, & vous écouteront avec fruit; votre paix tombera sur eux, ils recevront les effets de vos bons souhaits, & de votre heureuse arrivée: *Sinon, votre paix retournera sur vous.* S'ils rejettent, & s'ils méprisent le bonheur que vous leur offrez, & la parole de vérité que vous leur prêchez; vous aurez le mérite d'avoir cherché leur salut, & l'avantage d'avoir satisfait à votre de-

(a) Adyūte, ἀγιωτὸ ὄνομα τέρου. Ita Codd. Eph. 5. Bold. 3. Cantabrig. Parisini. 3. Et alii plures apud Mill. | (b) Luc. x. 5. | (c) Luc. x. 5. 6.

14. *Et quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros: excutite foras de domo, vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris.*

14. Lorsque quelqu'un ne voudra point vous recevoir, ni écouter vos paroles, secouiez en sortant de cette maison, ou de cette ville, la poussière de vos pieds.

COMMENTAIRE.

voir. (a) Le Pere Céleste, qui juge de nos actions, non par le succès, mais par le zèle, & la bonne volonté qui les accompagnent, saura vous en récompenser. D'autres (b) expliquent ainsi ces dernières paroles: *Votre paix retournera sur vous.* Elle n'aura point d'effet envers ceux à qui vous la souhaitez; elle reviendra à vous sans rien faire, & vous irez la porter à d'autres, qui en profiteront. Ainsi dans Isaïe le Seigneur dit: (c) *La parole que j'envoyerai, ne reviendra point à moi vaine & sans effet.*

ÿ. 14. EXEUNTES FORAS DE DOMO, EXCUTITE PULVEREM DE PEDIBUS VESTRIS. *Lorsqu'on ne voudra point vous écouter; secouez en sortant de cette maison la poussière de vos pieds.* Par cette action symbolique, les Apôtres marquoient qu'ils ne vouloient conserver aucune participation, aucune liaison avec les lieux, & les personnes qui rejetoient la parole de Dieu. C'étoit une espèce d'excommunication, dit saint Hilaire, (d) & une marque qu'ils regardoient ces endroits comme souillés, en sorte qu'ils ne vouloient pas même que la poussière en demeurât à leurs souliers. Saint Luc (e) marque assez que c'est le vrai sens de ces paroles: *Secouez, dit-il, la poussière même de vos pieds, pour servir de témoignage contre eux;* Pour leur témoigner l'horreur que vous avez de leur conduite, & pour leur dire d'une manière énigmatique, qu'au jour du Jugement, cette poussière de leurs souliers s'élèvera en témoignage contre eux. (f)

On voit la pratique de ce commandement du Sauveur dans les Actes. (g) Les Juifs d'Antioche de Pisidie, ayant excité une persécution contre Paul, & Barnabé, les firent chasser de la ville. Mais ceux-ci en sortant secouèrent même la poussière de leurs pieds, & se retirèrent ailleurs. Dans une autre occasion (h) saint Paul secoua ses habits contre ceux qui résistoient à la saine doctrine. Cet usage est ancien parmi les Juifs: on le remarque dans Esdras. (i) Néhémie voyant que le menu peuple de Jérusalem

(a) August. de Corrupt. & Grat. cap. 15. Ad nos revertetur, id est, nobis proderit ista predicatio, non & illi; si autem super eum pax pradicata requieverit; & nobis & illi. Vide & Hieronym. hic.

(b) Maldonat. Grot. Menoch.

(c) Isaï. LV. 11.

(d) Chrysost. Hieronym. & Theophylact. hic. August. qu. 7. in Matth. Ambros. in Luc. En-

thym. hic. Hilar. in Matth. Tertull. lib. 4. contra Marcion. Grot. alii.

(e) Luc. XX. 5.

(f) Origen. homil. 18. in Genes. Hilar. hic. Maldonat. Menac.

(g) Act. XVIII. 14. 57.

(h) Act. XVIII. 6.

(i) 1. Esdr. V. 13.

15. *Amen dico vobis : Tolerabilis erit terra Sodomorum, & Gomorrhæorum in die judicii, quàm illi civitati.*

15. Je vous dis en vérité, qu'au jour du Jugement, Sodome & Gomorrehe seront traitées moins rigoureusement que cette ville.

COMMENTAIRE.

falem se mutinoit contre les riches, à cause de la dureté de ceux-ci ; assembla le peuple, & les Prêtres, & exhorta les créanciers à remettre les dettes à ceux qui leur devoient ; & en même-tems secouant son sein, il dit : *Qu'ainsi soit secoué tout homme qui n'accomplira pas ce que j'ai dit, que Dieu le prive du fruit de ses travaux, qu'il le dépouille de ses biens qu'il demeure vuide & secoué.*

Quelques-uns (*) ont crû que cette action de secouer la poudre des souliers, étoit comme un reproche des Apôtres à ces villes, comme s'ils disoient : Nous avons travaillé inutilement pour vous, nous avons entrepris un grand & pénible voyage ; voilà la poussière de nos pieds qui en est une preuve : nous la secouons sur vous, afin qu'elle soit un jour un témoignage pour vôtre condamnation.

ψ. 15. *TOLERABILIS ERIT TERRÆ SODOMORUM. Au jour du Jugement, Sodome & Gomorrehe seront traitées moins rigoureusement que cette ville.* Ces deux villes impies, & corrompues ont mérité par leur dérèglement les plus affreux supplices de la justice de Dieu. Mais enfin leur crime, quelque grand qu'il soit, est beaucoup diminué par l'ignorance où ils étoient de la Loi, & des volontez de Dieu. Ils n'ont ni rejeté, ni méprisé la parole du Seigneur ; à cet égard ils sont moins coupables que ceux qui péchent par malice, & par le mépris qu'ils font des Loix du Seigneur. C'est dans le même esprit que les Prophètes ont si souvent reproché aux Hébreux, que l'iniquité de Jérusalem surpassoit celle de Sodome, & Gomorrehe : (b) *major effecta est iniquitas filii populi mei, peccata Sodomorum.* Et Ezéchiel : (c) *Sodome, & Samarie que j'ai traitées avec tant de rigueur, n'ont jamais commis la moitié de ses crimes.* Il parle à Jérusalem ; c'est-à-dire, leurs crimes n'ont jamais été accompagnés de ces circonstances criminelles & odieuses, qui rendent les vôtres aujourd'hui si abominables aux yeux du Seigneur.

ψ. 16. *ECCE AGO MITTO VOS SICUT OVES IN MEDIO LUPORUM.* Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. JESUS-CHRIST n'instruit pas ici seulement ses Apôtres pour la première mission qu'ils firent dans la Judée de son vivant ; il leur donne des instructions généra-

(*) Vide Chysof. Lectym. Bedam, hic. Aug. 2u. 7. in Matth.

(b) Thren. iv. 6

(c) Ezéch. xvi. 48. 51.

veulent qu'on employe principalement la prudence envers les étrangers, & les infidèles; & la simplicité envers les fidèles. Mais il est visible que le Sauveur demandoit l'exercice de ces deux vertus, envers tous ceux à qui les Apôtres devoient prêcher, suivant la rencontre des diverses circonstances, où ils le pourroient trouver.

La prudence naturelle du serpent, qui sert de corps à la similitude que JESUS-CHRIST propose à ses Apôtres, consiste, selon la plupart des Interprètes, (a) en ce qu'il expose tout le reste de son corps pour sauver sa tête, qu'il met à couvert sous ses replis, lorsqu'il est attaqué. D'autres (b) croyent qu'il vomit son venin lorsqu'il va boire, de peur qu'il ne s'empoisonne lui-même en buvant, & qu'après avoir bû, il reprend le poison qu'il avoit vomé. D'autres (c) la font consister, en ce qu'au commencement de l'hiver il se retire sous terre, pour éviter le grand froid; puis reparoit au printems, tout nouveau, & en quelque sorte rajeuni, après avoir quitté sa vieille peau en passant entre la fente d'un rocher. D'autres (d) croyent que le Sauveur fait attention, à ce qui est dit dans les Pseaumes, (e) que le serpent se bouche les oreilles pour n'entendre pas la voix de l'Enchanteur. Grotius croit que la manière la plus simple, est d'entendre ceci de la vûe du serpent, qu'il a, dit-on, excellente. (f)

. *Tam cernis acutum*

Quam aut aquila, aut serpens Epidaurius.

Il est certain que les Anciens ont attribué beaucoup de ruse, & de finesse au serpent. Moÿse nous dit au commencement de la Génèse, (g) que le serpent étoit le plus fin de tous les animaux. Saint Paul (h) dit que le serpent séduisit Eve par sa finesse. On nous dit qu'il est en embuscade pour épier le talon de la femme, & pour la mordre. Qu'il mord l'ongle du cheval pour faire tomber le cavalier. (i) Aristote reconnoît la ruse du serpent. (k) Et Esope dit que l'écrevisse, & le serpent ayant fait alliance; l'écrevisse exhorta le serpent à quitter toutes ses ruses. On peut voir Bochart, qui a épuisé cette matière dans son grand Ouvrage des animaux de la sainte Ecriture. (l)

Quant à la simplicité de la colombe, elle est opposée à la ruse du ser-

(a) Epiphani. *Physiolog.* cap. 27. Et *hæres.* 37.
 Chrysost. in *Psal.* cxiv. Isidor. *Pelusi.* lib. 1. ep.
 226. Isidor. *Hispal.* lib. 12. cap. 4. *alii passim.*
 (b) Epiphani. *Hæres.* 37. *Car. 12.* Dialog. 4.
 qu. 190. Eusthat. in *Hexæmer.* Petr. Damian.
Jeronym. seu *alii op. ad Præsidium.*
 (c) Epiphani. *Physiolog.* *alii passim.*
 (d) *Vide Grot. hic, & Boch. de Animal. sacr.*

part. 1. lib. 1. cap. 4.

(e) *Psal.* lviii. 6.

(f) *Horat.* lib. 1. *Satyr.* 3.

(g) *Genes.* iii. 1.

(h) 2. *Cor.* xi. 3.

(i) *Genes.* xlix. 17.

(k) *Aristot. Histor.* lib. 1. cap. 1.

(l) *Bochart. de Animal. sacr. part.* 1. lib. 2.
 cap. 4.

18. *Et ad Præsides, & ad Reges du-
semini propter me, in testimonium illis,
& gentibus.*

18. Et vous ferez présenter, à cause de
moi, aux Gouverneurs, & aux Rois, pour
leur servir de témoignage aussi-bien qu'aux
nations.

COMMENTAIRE.

tes contre la police, & le bien public. On vous y traînera comme des sé-
ditieux, & des broüillons, qui sous prétexte de Religion, inspirez aux
peuples l'amour des nouveautez : Il y avoit de ces assemblées de Juges
dans chaque ville des Juifs. (a) *Les Synagogues*, sont d'autres assemblées
où l'on corrigeoit les fautes qui étoient simplement contre la Religion, &
contre la Loi. Les Apôtres y ont souvent comparu, & S. Paul (b) dit aux
Corinthiens, qu'il a été fouëtté cinq fois par les Juifs. Saint Epiphane
(c) raconte qu'un Juif ayant voulu se faire Chrétien, fut fouëtté par les
Juifs dans leur Synagogue. Un ancien Auteur, qui écrivoit contre les
Montanistes, sous l'Empereur Commode ; (d) reproche à ces hérétiques
qu'ils n'ont jamais été ni fouëttés, ni lapidez par les Juifs. Enfin Ligfoot
montre par les Rabbins, qu'il y avoit dans chaque Synagogue trois Juges,
qui connoissoient des fautes qui se commettoient dans la Synagogue mê-
me, & qui condamnoient au fouët ceux qui se trouvoient coupables.

Nous voyons aisément l'exécution de ces menaces, ou de ces pré-
dictions dans les Actes. Les Apôtres, après la descente du Saint Esprit,
s'étant mis à prêcher dans Jérusalem, & ayant converti un grand nom-
bre de personnes ; firent citez au grand Conseil, ou à l'assemblée des
Prêtres, des Magistrats du Temple, & des Anciens de la nation. (e)
Dans une autre occasion les Princes des Prêtres, & les Saducéens firent
arrêter les Apôtres, qui continuoient à prêcher, & les mirent en prison.
(f) Saint Etienne premier Martyr, fut aussi saisi par le peuple, & par les
Scribes, amené devant l'assemblée des Juges, & accusé par de faux té-
moins. C'est dans les Synagogues, fort différentes de ces assemblées de
Juges laïques, que saint Paul (g) reçût à cinq différentes rencontres,
trente-neuf coups de fouët, comme on l'a déjà remarqué.

¶ 18. ET AD PRÆSIDES ET AD REGES DUCEMINI. *Vous ferez pré-
senter aux Gouverneurs, & aux Rois ; aux Gouverneurs des Provinces,*
tels qu'ont été Pilate, Félix, Festus ; & *aux Rois*, comme Agrippa, (b)
Néron, & tant d'autres, devant qui les Apôtres, & les hommes Apo-
tiques ont comparu.

(a) Ci-devant Chap. v. 22.

(b) 1. Cor. xi. 24.

(c) Epiph. in. apud Grotium, hie.

(d) Apud Euseb. Hist. 4. c. 26.

(e) Act. xv. 5. 6. 7.

(f) Act. v. 17. 18.

(g) Act. vi. 12. 13.

(b) Act. xxv. xxvi.

19. *Cùm autem iradent vos, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini: dabitur enim vobis in illa hora, quid loquamini.*

20. *Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis.*

21. *Tradet autem frater fratrem in mortem, & pater filium: & insurgent filii in parentes, & morte eos afficient:*

19. Lors donc que l'on vous livrera entre leurs mains, ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur direz: car ce que vous leur devez dire, vous sera donné à l'heure même;

20. Puisque ce n'est pas vous qui parlez, mais que c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous.

21. Or le frere livrera le frere à la mort, & le pere le fils; les enfans se souleveront contre leurs peres, & leurs meres, & les feront mourir:

COMMENTAIRE.

IN TESTIMONIUM ILLIS. *Pour leur servir de témoignage, aussi bien qu'aux nations.* Vous rendrez devant eux témoignage à ma vérité, & à ma doctrine. Vous serez mes témoins, mes martyrs, mes défenseurs. Autrement: Vous paroîtrez en la présence des Juifs, & des Gentils, afin qu'au jour du Jugement vous vous éleviez en témoignage contre eux, pour condamner leur infidélité, & leur endurcissement. (a)

ÿ. 19. NOLITE COGITARE. *Ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez.* Il ne rejette point les soins justes & raisonnables, ni l'attention nécessaire pour parler, & pour répondre avec justesse. Il condamne uniquement les trop grandes inquiétudes, (b) & la défiance en la Providence. C'est à moi à défendre votre cause: c'est ma cause, & mon affaire, plutôt que la vôtre: faites ce qui est en votre pouvoir, & pour le reste reposez sur moi. Je vous donnerai mon Esprit, qui parlera par votre bouche.

ÿ. 21. TRADET AUTEM FRATER FRATREM. *Le frere livrera le frere à la mort, & le pere le fils, &c.* Vous vous trouverez exposés à des tems si fâcheux, que l'on ne pourra se fier à personne. Le danger sera si extrême, que pour se racheter, le frere livrera le frere, & le pere le fils. Je pense que c'est-là le vrai sens de ce passage. Michée, (c) & Jérémie (d) ont la même expression pour désigner un danger éminent, où la frayeur étouffera tous les sentimens d'humanité, & où les plus proches se manqueraient reciproquement au besoin, pour ne penser qu'à se garantir eux-mêmes du danger.

(a) Ita fere Hilari. Author oper. imperfect. Euthym. Maldon. Menoch. alii.

(b) Græc. Μη μετρωσώμεθα. Voyez ci-devant

vi. 25. 28. & comparez Marc xiiii. 22. & Luc xxi. 14.

(c) Mich. vii. 2. 6.

(d) Jerem. ix. 4.

22. *Et eritis odio omnibus propter nomen meum : qui autem perseveraverit usque in finem , hic salvus erit.*

23. *Cum autem persequerentur vos in civitate ista , fugite in aliam. Amen dico vobis , non consummabitis civitates Israël , donec veniat Filius hominis.*

22. Et vous serez hais de tous les hommes à cause de mon nom ; mais celui-là sera sauvé , qui persévérera jusqu'à la fin.

23. Lors donc qu'ils vous persécuteront dans une ville , fuyez dans une autre. Je vous dis en vérité que vous n'aurez pas achevé d'instruire toutes les villes d'Israël , avant que le Fils de l'homme vienne.

COMMENTAIRE.

ÿ. 22. PROPTER NOMEN MEUM. *A cause de mon nom.* Vous serez odieux à tout le monde , précisément parce que vous êtes mes disciples , & que vous m'appartenez. On ne vous accusera point d'autre mal , que d'être attachés à ma Religion ; vôtre nom sera vôtre crime. *Illud solum expectatur , quod odio publico necessarium est ; confessio nominis , non examinatio criminis.* On vous tourmentera pour vous faire avouer que vous êtes Chrétiens ; on vous punira , si vous demeurez fermes à confesser mon nom ; vous serez absous , si vous me renoncez. *Torquemur confitentes , & punimur perseverantes , & absolvimur negantes ; quia nominis pralium est ,* dit Tertullien. (a)

QUI AUTEM PERSEVERAVERIT USQUE IN FINEM , &c. *Mais celui-là sera sauvé , qui persévérera jusqu'à la fin ;* ou , (b) *qui souffrira jusqu'à la fin ;* qui demeurera ferme dans la patience , dans la foi , dans la persécution. *Qui sustinuerit in finem , hic salvus erit ,* dit saint Marc , (c) *Quid sustinendo , nisi persecutionem , nisi traditionem , nisi occisionem ? Nec enim aliud est sustinere in finem , quam pati in finem.* (d)

ÿ. 23. CUM PERSEQUENTUR VOS IN CIVITATE ISTA , &c. *Lorsqu'ils vous persécuteront dans une ville , fuyez dans une autre.* Quelques anciens manuscrits Grecs ajoutent à la fin de ce passage , ces mots : (e) *Que si l'on vous persécute encore dans celle-là , où vous vous êtes retirés , fuyez dans une autre.* JESUS-CHRIST demande de la fermeté , de la confiance , de l'intrépidité à ses Apôtres. Il leur prédit que tout le monde se déclarera contre eux ; qu'ils auront tout le genre humain pour ennemi ; que leur nom seul fera leur crime ; mais il ne veut point une intrépidité téméraire. Il condamne ici un courage outré ; il leur permet de se retirer d'une ville dans une autre , & de celle-là encore dans une autre ; de fuir la persécution ; de ne pas s'exposer à l'ennemi ; de ne pas affronter

(a) Tertull. Apolog. c. 2.

(b) Gr. *ὅτι ὑπομένει.*

(c) Marc XIII. 13.

(d) Tertull. Scorpiac. c. 9.

(e) *Καὶ ἐὰν ταῦτα ἐπιπέσῃ ὑμῶν , φεύγετε εἰς τὴν ἄλληλην.* Ou , *φεύγετε εἰς τὴν ἄλληλην.* Ou bien : *εἰς τὴν ἄλληλην ἐπιπέσῃ ὑμῶν , φεύγετε εἰς τὴν ἄλληλην.* Vide Var. Lect. Millii.

le péril : il veut qu'ils se réservent pour le besoin de l'Eglise, qu'ils attendent les momens marquez par la Providence ; & qu'en épargnant leur propre sang, & leur vie, ils épargnent aussi les ames de leurs persecuteurs ; en les empêchant de répandre le sang innocent, & leur ôtant les occasions de commettre des injustices.

Par là il n'aurorise ni la lâcheté, ni la vaine frayeur de la mort. S'il est permis de fuir, lorsque la charité, & la prudence le demandent, la fuite devient un crime dans d'autres circonstances. (a) Lorsque l'intérêt de Dieu, de la vérité, & de la Religion l'exigent ; un Pasteur, un Apôtre, un Chrétien doivent s'exposer ; ou du moins, ils doivent attendre de pied ferme, confesser généreusement, & souffrir les derniers supplices, plutôt que de manquer à ce qu'ils doivent à Dieu. JESUS-CHRIST s'est sauvé en Egypte, lorsqu'Hérodes l'a cherché pour le faire mourir. (b) Il s'est échappé des mains des habitans de Nazareth, qui le vouloient précipiter. (c) Il s'est retiré de Judée en Galilée, ayant appris que Jean-Baptiste avoit été mis en prison. (d) Mais lorsque son heure fut venuë, il se livra volontairement aux boureaux. (e) Il alla au devant d'eux ; il ne répondit rien pour sa justification, ni devant Pilate, ni devant Hérodes. Saint Paul se sauva de Damas, (f) & se fit descendre dans une corbeille ; mais le même Apôtre prêcha hardiment JESUS-CHRIST, & se glorifia des persecutions, des tourmens, des prisons qu'il eut à souffrir dans le cours de sa prédication. On voit la même conduite dans les hommes Apostoliques, dans saint Cyprien, dans saint Polycarpe, &c.

Quelques anciens Peres (g) ont crû que la permission de fuir que JESUS-CHRIST donne ici à ses Disciples, étoit bornée à la première mission des Apôtres ; en sorte que depuis la Passion, & sa Résurrection, il ne leur étoit plus permis d'user de cette liberté. Mais d'autres (h) croyent avec beaucoup plus de vérité, que cette permission est générale ; que quoique le Sauveur l'ait donnée à l'occasion de la première mission des Apôtres, où il favoit très-bien qu'ils ne feroient point exposez à la fuite, & aux tourmens ; il a jugé bon de leur donner des instructions plus générales, & qui regardent un tems plus éloigné. L'Eglise a condamné l'opinion de Tertullien, qui soutenoit qu'il n'étoit jamais permis de fuir dans la persecution ; & lui-même dans le premier livre à sa femme, qu'il écrivit avant

(a) Vide Aug. Epist. olim 180. nunc 228.

(b) Matt. 11. 14.

(c) Luc. 17. 30.

(d) Johan. 10. 2. 3.

(e) Matt. XXVI. 47. 48 Johan. XVIII. 3. 4-5.

(f) Act. 11. 25. & 2. Cor. XI. 33.

(g) Tertull. lib. de fuga in persecut. Chrysof. homil. 35. Irenæum. lib. 1. Enchir. & Theophyl.

(h) Vide Origen. homil. 11. in Judic. Athanas. Ep. ad Orthodoxos. & ad Marcum Pontif. Rom. & Nazianz. Orat. 1. contra Julian. Cyprian. Epist. 56. & traët. de lapsis. Chrysof. Ser. 151. Martyr comprehensus sui debet tenere constantiam ; non comprehensus debet fugere persequentem . . . Persecutorem qui provocat, facit qui declinat, corrigat.

24. *Non est discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum.*

24. Le disciple n'est point au dessus du maître, ni l'esclave au dessus de son seigneur.

COMMENTAIRE.

qu'il fût Montaniste, croyoit la fuite permise dans ces circonstances.

NON CONSUMMABITIS CIVITATES ISRAEL, DONEC VENIAT FILIUS HOMINIS. *Vous n'aurez pas achevé d'instruire toutes les villes d'Israël, avant que le Fils de l'homme vienne.* On peut donner plusieurs sens à ces paroles: Vous n'aurez pas parcouru en prêchant toutes les villes de la Judée avant ma venue, & avant que j'exerce ma colère contre les incrédules. Si vous trouvez quelque résistance de la part des Juifs, que cela ne vous rebutte pas. Lorsqu'on ne vous recevra pas dans une ville, allez dans une autre; vous n'aurez pas parcouru toutes les villes du pays, que je ferai éclatter ma vengeance contre vos adversaires, & contre ceux qui s'opposent à vous. (a) C'est le sens le plus commode, & le plus naturel de ce passage. Ces paroles: *Avant que le Fils de l'homme arrive*, & semblables, (b) se prennent ordinairement en ce sens. L'effet suivit exactement cette promesse. JESUS-CHRIST visita dans sa colère les villes d'Israël, qui n'avoient point reçu sa parole, par la guerre que les Romains leur firent environ quarante ans après sa mort, & dans un tems où plusieurs de ses Disciples étoient encore en vie.

D'autres (c) l'entendent ainsi: Vous n'aurez pas parcouru les villes de la Judée, que je viendrai à vous; j'accourrai à votre secours; je vous suivrai; j'irai achever ce que vous aurez commencé. Cette explication est fondée sur ces paroles de saint Luc: (d) *Il les envoya deux à deux dans toutes les villes, & dans tous les lieux où il devoit venir lui-même.* Et sur ces autres de saint Matthieu XI. 1. *Après qu'il eut achevé ces paroles, il partit, & alla dans leurs villes pour y enseigner, & pour y prêcher;* c'est-à-dire, il alla dans les villes d'Israël, où il venoit d'envoyer ses Apôtres.

Quelques Peres (e) expliquent cette venue du Fils de Dieu, du Jugement dernier. Avant que vous ayez converti tous les Juifs à la foi, le Fils de l'homme viendra juger le monde. La plénitude des Gentils entrera dans l'Eglise, avant que tout Israël se convertisse au Seigneur. JESUS-CHRIST prédit obscurément la conversion des Juifs; mais il insinué qu'elle ne se fera que tard, & difficilement. La première, & la seconde

(a) *Le Clerc, Hammond. alii quidam.*

(b) Comparez *Matth. xv. 18. 1x. 1. & Matth. III. 2.*

(c) *Ita ferè Chrysost. Theophyl. Euthym. Brugenfis.*

(d) *Luc. x. 1.*

(e) *Hilarius hic. Aug. lib. 1. contra Gaudentium Donatist. c. 18. Rupert. hic. Vido & Maldon. & Tirin. &c.*

25. Sufficit discipulo, ut sit sicut magister ejus; & servo, sicut dominus ejus. Si patrem familias Beelzebub vocaverunt, quantum magis domesticos ejus?

26. Ne ergo timueritis eos. Nihil enim est opertum, quod non revelabitur: & occultum, quod non scitur.

25. C'est assez au disciple d'être comme son maître, & à l'esclave d'être comme son seigneur. S'ils ont appelé le pere de famille Beelzebub, combien plutôt traiteront-ils de même les domestiques.

26. Ne les craignez donc point. Car il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert; ni rien de secret, qui ne doive être connu.

COMMENTAIRE.

explication paroissent les plus naturelles.

Ψ. 25. SI PATREM FAMILIAS BEELZEBUB VOCAVERUNT, QUANTO MAGIS DOMESTICOS EJUS? *S'ils ont appelé le pere de famille Béelzebub, combien plutôt traiteront-ils de même ses domestiques?*

Vous n'êtes pas de meilleure condition que vôtre maître; vous ne devez pas attendre d'être mieux traité que moi de leur part. Ils m'ont persécuté, outragé, calomnié; vous devez vous préparer à recevoir les mêmes traitemens. (a) *Si me persecuti sunt, & vos persequentur.* S'ils m'ont traité de Béelzebub, de démon, de possédé; ils ne vous épargneront pas.

Béelzebub est une divinité des Philistins connue dans l'ancien, (b) & dans le nouveau Testament. Ce nom signifie, *Le Dieu mouche*. Les Cananéens, (c) & les Philistins (d) adoroient cet insecte. Nous avons parlé au long de cette ridicule divinité, dans une Dissertation sur l'origine, & la religion des Philistins. Les Exemplaires Grecs (e) lisent *Béelzeboul*, qui signifie en Caldéen, *le Dieu d'ordure*; mais la vraie leçon est *Béelzebub*, le Dieu mouche. Nous prononçons en François *Béelzebub*, par corruption.

Ψ. 26. NIHIL EST OPERTUM, QUOD NON REVELABITUR. *Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert.* Ne craignez point les hommes qui vous persécutent; leurs calomnies, leurs impostures, leurs mauvais desseins seront découverts, & rendus inutiles, ou dans ce monde, (f) ou au jour du Jugement. (g) Vôtre innocence paroitra alors dans tout son éclat, & la vérité que vous annoncez, & qu'on tâche d'obscurcir, sera mise en évidence, & reconnue de tout le monde. (h) Autre-

(a) Johan. xv. 20.

(b) 4. Reg. 1. 3.

(c) Sap. xii. 2. 23. 24. 27.

(d) 4. Reg. 1. 2. 3. 6.

(e) Βεελζεβουλ.

(f) Chrysost. homil. 55. Author Oper. imperfr. homil. 25. Euthym. Theophyl. Maldonat. Mon. Gros.

(g) Hilar. Ieronym. Bida, in hunc locum.

(h) Vide Brugens.

27. *Quod dico vobis in tenebris, dicitur in lumine: & quod in aure audistis, predicatote super tecta.*

27. Dites dans la lumière, ce que je vous dis dans l'obscurité; & prêchez sur le haut des maisons, ce qu'on vous dit à l'oreille.

COMMENTAIRE.

ment; Ne craignez point les menaces, ni la mauvaise volonté de vos ennemis: malgré leurs efforts il faut que la vérité soit annoncée, que l'Evangile soit prêché par tout le monde, que les peuples connoissent le mystère du Royaume du Ciel. Ce dernier seus me paroît le meilleur.

QUOD IN AURE AUDISTIS, PRÆDICATE SUPER TECTA. Prêchez sur le haut des maisons, ce qu'on vous dit à l'oreille. C'est une espèce de Proverbe. Ne feignez point de publier les vérités que je vous ai enseignées; Prêchez-les hautement, & sans crainte. Elevez vos voix du haut des toits des maisons, afin que tout le monde les sache, & les apprenne. Cela est lié à ce qu'il vient de dire, qu'il faut que ce qui est caché devienne public. Dans la Palestine les toits étoient en platte forme, & l'on y montoit pour faire ses lamentations dans les malheurs publics. (a) Les Rabbins nous apprennent qu'avant l'établissement des Synagogues dans la Judée, on y assembloit la famille le jour du Sabbat, pour y lire la Loi, & pour y faire ses prières. Plusieurs de nos Auteurs (b) croyent que l'on prêchoit véritablement quelquefois sur les toits; ce qui n'est nullement difficile à croire, parce que les maisons n'y sont pas fort hautes, & que la platte-forme du toit est bordée d'un mur à hauteur d'appui tout autour, pour empêcher qu'on ne tombe du toit dans la rue.

Quant à ces paroles: *Ce qu'on vous dit à l'oreille*, quelques-uns (c) croyent que le Sauveur fait allusion à la coutume usitée dans les écoles des Hébreux, où le maître a auprès de lui un interprète, ou un homme à qui il dit bas à l'oreille ce qu'il veut, & cet homme le répète tout haut à toute l'école. Parmi eux c'est une marque d'honneur, & de prérogative des maîtres, d'avoir de tels truchemens. On dit qu'encore aujourd'hui les Juifs ont cette coutume. Il est certain qu'on en voit des preuves dans les écrits de leurs anciens Rabbins. (d) JESUS-CHRIST n'avoit pas accoutumé de parler de cette sorte à ses Disciples; l'Evangile ne nous dit rien de semblable; il nous assure lui-même qu'il n'a rien enseigné en secret (e): mais il fait allusion à un usage établi dans son pays. D'ailleurs il avoit quelquefois parlé à ses Disciples dans ses voyages, ou à la maison, en l'absence des troupes, auxquelles il prêchoit ordinairement.

(a) *Isai. xv. 3. xxii. 1. Jerem. xlviij. 38.*
vii. 29.
(b) *Aufelm. Remig. Roban. Drutmar. Mat-
tiana, Hammond. Vide & Malden.*

(c) *Ligfoot. Her. Hebr. & Hammond. hic.*
(d) *Genarr. tractat. Sanhedrin. c. 1. §. 7. &
Berachub. c. 9. & Elias in Thibsi. voce ענין*
(e) *Johan. xviii. 20.*

28. *Et nolite timere eos, qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere: sed potius timeat eum, qui potest & animam, & corpus perdere in gehennam.*

29. *Nonne duo passeres asse veniunt: & unus ex illis non cadet super terram sine Patre vestro?*

30. *Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt.*

31. *Nolite ergo timere: multis passeribus meliores estis vos.*

32. *Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor & ego eum coram Patre meo, qui in Cælis est:*

28. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame; mais craignez plutôt celui qui peut perdre & l'ame, & le corps dans l'enfer.

29. N'est-il pas vrai que deux passereaux ne se vendent qu'une obole: & néanmoins il n'en tombe aucun sur la terre sans la volonté de votre Pere?

30. Mais pour vous, les cheveux mêmes de votre tête sont tous comptez.

31. Ainsi ne craignez point; vous valez beaucoup mieux qu'un grand nombre de passereaux.

32. Quiconque donc me confessera, & me reconnoitra devant les hommes, je le reconnoîtrai aussi moi-même devant mon Pere qui est dans les Cieux:

COMMENTAIRE.

Ÿ. 29. NONNE DUO PASSERES (a) ASSE VÆNEUNT? *N'est-il pas vrai que deux passereaux ne se vendent qu'une obole, & néanmoins il n'en tombe aucun sur la terre sans la volonté de votre Pere?* Ceci tend à affermir les Apôtres dans les peines qu'ils rencontrent, dans la prédication de l'Évangile. Vous êtes sous la protection spéciale du Pere céleste; vous travaillez à son ouvrage; vous ne devez rien craindre de la part des hommes. Pourroit-il vous abandonner à la rage de vos ennemis, lui qui ne néglige pas les moindres petits animaux, lui qui étend ses soins charitables sur les choses les plus viles? L'obole vaut une maille, ou deux pitres. L'assarion qui est dans le Grec, valoit, selon les uns la moitié de l'as Romain, c'est-à-dire quatre deniers, & $\frac{1}{4}$, ou seulement un quart de denier, c'est-à-dire, deux deniers, & un $\frac{1}{4}$. On vendoit des paires de passereaux, ou d'autres petits oiseaux dans le Temple, pour certains sacrifices ordonnez par la Loi. (b)

Ÿ. 30. VESTRI CAPILLI CAPITIS. *Les cheveux mêmes de votre tête sont comptez.* On compte avec grand soin, & on conserve chèrement les choses rares, & précieuses. Vos cheveux, qui sont la moindre partie de vous-même, sont comptez, & Dieu n'en oublie pas un seul. Quel soin ne prendra-t'il donc pas de votre personne, & de votre conservation?

Ÿ. 32. QUI CONFITEBITUR ME (c) CORAM HOMINIBUS, &c.

(a) Δύο σπυρίδια, deux passereaux; ou en général, deux petits oiseaux. Le terme Grec σπυρίδιον de même que l'Hébreu שְׂפָרְדִּים a ces deux sens.

(b) Levit. xiv. 4. & seq.

(c) Οὗτος ἀπολογηθήσεται ἰσχυρῶς. Vide Chrysostr.

33. *Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo & ego eum coram Patre meo, qui in Cælis est :*

34. *Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere, sed gladium.*

33. Et quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerais aussi moi-même devant mon Père qui est dans les Cieux :

34. Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre : je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée.

COMMENTAIRE.

Quiconque me confessera devant les hommes, je le reconnaitrai moi-même devant mon Père. Quiconque se déclarera mon Disciple, & fera profession de mon Evangile, je me déclarerai son Dieu, & son protecteur devant mon Père au jour du Jugement ; & celui qui rougira de mon nom, & qui me renoncera devant les hommes, je le renoncerais, & ne le connoîtrai point devant mon Père. Il sera abandonné sans défense, & sans secours à son mauvais sort : il sera condamné sans miséricorde. Il ne suffit pas de croire de cœur, il faut confesser de bouche : *Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.* (a) Que vos lèvres, & votre cœur s'accordent, dit saint Ambroise ; (b) confessez sans crainte, & sans déguisement : *Dicant labia quod habes cor ; hoc contra timorem : habeat cor, quod dicunt labia ; hoc contra simulationem.... Consentiant labia tua cordi tuo.*

¶ 34. *NOLITE ARBITRARI QUIA PACEM VENERIM MITTERE IN TERRAM.* Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre : je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée. Le Fils de Dieu nous est décrit dans l'Écriture (c) comme un Prince de paix, un Roi pacifique, qui réconcilie l'homme à Dieu, qui n'inspire à ses Disciples que la douceur, la patience, la charité, la paix, l'union. Toutefois il nous dit ici qu'il est venu apporter le glaive, & la guerre dans le monde ; mais cette guerre, & ce glaive, n'ont jamais été un objet qu'il se proposât, ni une chose qu'il approuvât. C'est contre sa première intention, & contre ses dessein, que les hommes charnels, que le monde, que le démon ont déclaré la guerre à son Evangile. Il prédit ce qui arrivera ; (d) il ne l'approuve point. Il sait que ses Apôtres, que les Fidèles seront persécutés ; c'est un effet & une suite de la mauvaise disposition de leur cœur, & de leur esprit. C'est par cette guerre, & ces oppositions qu'il exécute ses dessein sur ses élus, & qu'il établit dans l'Église la paix du cœur, la paix avec Dieu, une paix solide, une paix inconnue au monde. Sans ces persécutions auroit-on vu des Martyrs, & des exemples héroïques

(a) Rom. x. 10.

(b) Ambros. enarrat. in Psalm. 39.

(c) 1^{re} J^{er}. 12. 6. XXXII. 17. LK. 17. Rom. XV.

33 1. Cor. XIV 33. Ephes II. 14. &c.

(d) Idem Jeronym. hic, & Chrys. ad 1^{er} J^{er}.

35. *Veni enim separare hominem adversus patrem suum, & filiam adversus matrem suam, & nurum adversus socrum suam:*

36. *Et inimici hominis, domestici ejus.*

37. *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus: & qui amat filium, aut filiam super me, non est me dignus.*

35. Car je suis venu séparer l'homme d'avec son pere, la fille d'avec sa mere, & la belle fille d'avec sa belle-mere :

36. Et l'homme aura pour ennemis, ceux de sa propre maison.

37. Celui qui aime son pere, ou sa mere plus que moi, n'est pas digne de moi : & celui qui aime son fils, ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi.

COMMENTAIRE.

de vertu, & de courage? Ce glaive est la parole de Dieu, selon les Peres, (a) conformément à l'Apôtre : (b) *Gladium spiritus, quod est verbum Dei*; ou plutôt, c'est la persécution que l'on fait à la parole de Dieu.

ÿ. 35. VENI ENIM SEPARARE HOMINEM ADVERSUS PATREM SUUM. *Je suis venu séparer l'homme d'avec son pere; la fille d'avec sa mere, &c.* Ce n'est pas une simple guerre avec des ennemis du dehors; ce ne sont pas seulement les Gentils, les Barbares, les peuples farouches & inconnus, qui vous persécuteront; on verra des guerres, & des divisions de famille à famille, du pere envers son fils, du fils envers son pere; de la mere contre sa fille, & de la fille contre sa mere. Ceux qui vous persécuteront croiront rendre service à Dieu. Vos meilleurs amis, vos proches, vos freres, vos peres & meres vous regarderont comme des apostats de la religion de vos ancêtres, & des ennemis de votre nation. Ils vous déclareront une guerre cruelle, & irréconciliable. Comparez les expressions de Michée, VII. 5. 6. & de Jérémie, IX. 4. & XLVII. 3. à celles du Sauveur en cet endroit. Elles marquent une guerre intestine, & un acharnement de fureur que rien n'est capable de modérer. A la prédication de l'Évangile on vit tout le monde déchaîné contre les Apôtres; Juifs, Gentils, Barbares, Grecs, Romains, Rois, Puissances, grands & petits, parens, & étrangers, tous se crurent intéressés à ruiner une Religion naissante, qui alloit elle-même à renverser toutes les fausses religions.

ÿ. 36. INIMICI HOMINIS, DOMESTICI EJUS. *L'homme aura pour ennemis, ceux de sa propre maison.* Vos domestiques vous trahiront; vos amis vous déclareront la guerre, & renonceront à votre amitié : (c) Vous verrez alors la vérité de ce proverbe : (d) *L'esclave naturellement*

(a) Hil. v. hic, Aug. qu. 3. in Matt. Author
aper. imperf. & Theophylact. hic.

(b) Epocf. vi. 17.

(c) Καὶ ὁ ἐχθρὸς τῷ ἀδελφῷ ἢ ἐκείνου ἀντὶ

(d) Πῶς ἰδύλες τῷ δούλῳ πατρὶς.

38. *Et qui non accipit crucem suam, & sequitur me, non est me dignus.*

39. *Qui invenit animam suam, perdet illam: & qui perdidit animam suam propter me, inveniet eam.*

38. Celui qui ne prend pas sa croix, & ne me suit pas, n'est pas digne de moi.

39. Celui qui conserve sa vie, la perdra: & celui qui aura perdu sa vie, pour l'amour de moi, la retrouvera.

COMMENTAIRE.

huit son maître. Le Grec peut marquer ou des domestiques, ou des amis.

ÿ. 38. QUI NON ACCIPIT CRUCEM SUAM, &c. *Celui qui ne prend pas sa croix, & ne me suit pas, n'est pas digne de moi.* Voilà une étrange expression, & qui donne une grande idée de la patience, de l'humilité, du dépouillement où doit vivre un Chrétien. Quel maître a jamais donné de pareils préceptes à ses Disciples? et comment est-il possible que JESUS-CHRIST ait trouvé un seul sectateur, lui qui ne leur promet que persécutions, que guerre, que travaux, que peine, que croix? Un homme qui porte l'instrument de son supplice, & qui a devant les yeux l'image d'une mort prochaine, douloureuse, & ignominieuse; peut-il encore être sensible à quelque plaisir, ou à quelque injure? Et ce n'est point là de ces exagérations, qui disent beaucoup moins dans la pratique, qu'elles n'expriment dans les paroles? JESUS-CHRIST ajoute, que celui qui ne porte point sa croix, n'est pas digne de lui. Et pour preuve que c'est-là son véritable esprit, & son intention; c'est qu'il l'a portée lui-même tout le premier; toute sa vie n'a été qu'un enchaînement de croix, & de souffrances. Tous ses Apôtres, ses Disciples, & les plus parfaits de ses sectateurs l'ont ainsi entendu & pratiqué. *Le monde est crucifié à mon égard*, dir saint Paul, (a) *& je suis crucifié à l'égard du monde.* Je suis insensible à ses joyes, à ses plaisirs, à ses amusemens, à ses promesses, à ses menaces, à ses biens, à ses maux. Je suis prêt à tout souffrir, & à tout entreprendre pour l'amour de mon Dieu: Je suis prêt de suivre mon maître jusques sur la croix, & jusqu'à la mort; (b) *Domine, tecum paratus sum & in carcerem, & in mortem ire.* Je travaille tous les jours à mortifier, & à crucifier ma chair avec ses mauvais desirs. (c) Voilà le sens de cette expression, suivant les Peres. (d)

ÿ. 39. QUI INVENIT ANIMAM SUAM, PERDET ILLAM. *Celui qui conserve sa vie, la perdra: & celui qui la perdra pour l'amour de moi, la trouvera.* C'est une suite de ce qu'il a dit ci-devant des dangers auxquels

(a) Galat. vi. 14.

(b) Luc. xxii. 33.

(c) Galat. y. 24. *Qui carnem suam crucifi-*

xerunt cum vitis, & concupiscentis

(d) Vide Chrysost. homil. 36. *Aust. Oper. imp.*

perfor. homil. 26. Theophylact. alii passim.

40. *Qui recipit vos, me recipit: & qui me recipit, recipit eum qui me misit.*

41. *Qui recipit Prophetam in nomine Prophetæ, mercedem Prophetæ accipiet: & qui recipit iustum in nomine iusti, mercedem iusti accipiet.*

40. Celui qui vous reçoit, me reçoit: & celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.

41. Celui qui reçoit un Prophète en qualité de Prophète, recevra la récompense du Prophète: & celui qui reçoit un Juste, en qualité de Juste, recevra la récompense du Juste.

COMMENTAIRE.

seront exposés ses Disciples. Ne croyez pas que je vous exagère, en vous montrant le péril, & que les maux ne seront pas si grands qu'on n'en échappe: Je vous déclare que se sauver du danger, c'est se perdre: conserver sa vie, c'est la perdre. Si vous voulez conserver votre vie, & votre repos, au dépens de votre foi, de la vérité, & de la fidélité que vous devez à Dieu, vous êtes perdus pour toujours, & vous vous précipitez dans une mort, & un malheur éternel. Au contraire, si vous perdez la vie pour la gloire de votre Dieu, & pour la défense de la vérité; vous gagnez une vie immortelle, & bienheureuse: (a) *Mors inferitur, sed immortalitas sequitur*: dit saint Cyrien, *occiso mundus eripitur, sed restituito Paradisus exhibetur: vita temporalis extinguitur; sed aterna reparatur.*

ÿ. 40. QUI RECIPIT VOS, ME RECIPIT. (41.) QUI RECIPIT PROPHETAM IN NOMINE PROPHETÆ. *Celui qui vous reçoit, me reçoit.* (41.) *Et celui qui reçoit un Prophète, en qualité de Prophète, recevra la récompense du Prophète.* Après avoir parlé des persécutions, & des traverses que ses Apôtres auront à souffrir de la part des hommes; il leur promet ici qu'ils ne laisseront pas de trouver des personnes qui les recevront, comme il a déjà dit ci-devant, ÿÿ. 11. 12. Et que ceux là ne seront pas sans récompense. S'ils vous reçoivent comme mes Disciples, & en ma considération; c'est comme s'ils me recevoient moi-même; & en me recevant, comme s'ils recevoient mon Pere Céleste. Ils auront une récompense proportionnée au mérite de celui qu'ils ont envie d'honorer dans vos personnes. Mais quand ils ne vous donneroient le logement que comme à des Prophètes, c'est-à-dire, à des Prédicateurs, qui vont leur expliquer les Ecritures, & les instruire des vérités du salut, (b) sans faire attention à moi, & sans vous considérer comme mes Disciples, ils ne laisseront pas d'en être récompensés d'une manière proportionnée à la qualité de la personne qu'ils reçoivent, & aux dispositions de leur cœur.

(a) Cyrian. *trakt. de Laudē Martyrii.*

(b) Maldonat. *Erng. Janf. nlii.*

41. Et quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aque frigidae, tantum in nomine discipuli : amen dico vobis , non perdet mercedem suam.

41. Et quiconque aura donné seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, comme étant de mes Disciples : Je vous dis en vérité, qu'il ne perdra point sa récompense.

COMMENTAIRE.

D'autres (a) l'expliquent ainsi : *Celui qui reçoit un Prophète, recevra la récompense du Prophète* ; c'est-à-dire, il aura part au mérite, & à la récompense du Prophète, puisqu'il concourt avec lui, à la bonne action qu'il fait. Il participera à ses graces, à sa gloire, à son bonheur. Quand même celui que vous recevez ne seroit ni vrai Prophète, ni vraiment juste, il suffit que vous le receviez en cette qualité, pour mériter que Dieu vous en tienne compte, comme s'ils étoient tels, que vous les avez crû : (b) *Non personas suscipiendas esse, sed nomina* ; dit saint Jérôme, & *mercedem non perdere suscipientes, quamvis indignus sit, qui susceptus est*. Que si vous recevez de vrais Prophètes, & de vrais Justes, dans des motifs d'intérêt, par des vûes basses & charnelles ; leur qualité ne vous servira de rien : Vous avez reçu votre récompense. (c)

§. 42. QUICUMQUE POTUM DEDERIT UNI EX MINIMIS ISTIS. *Quiconque aura donné à boire, seulement un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits*, il ne perdra pas sa récompense. Un verre d'eau froide, est mis ici pour tout ce qu'on peut donner de moins. Pour peu qu'on fasse pour Dieu, & dans la charité, cela est toujours méritoire. Ne vous excusez point sur votre pauvreté ; si vous ne pouvez pas donner le logement, donnez l'aumône. Si vous êtes si pauvre que vous ne puissiez présenter de l'eau chaude, offrez de l'eau froide. (d) Dieu n'a égard qu'à la bonne volonté, au bon cœur. Si vous donnez peu, & que vous vouliez donner beaucoup ; vous avez beaucoup donné. *Magna voluntas multum dedit, multum seminavit*, dit saint Augustin. (e)

Ces petits, dont parle le Sauveur, sont les simples fidèles, (f) les plus pauvres, les plus obscurs parmi ceux qui croient en JESUS-CHRIST. C'est ce qu'il appelle ailleurs : (g) *Le petit troupeau, & ses petits frères* ; (b) ou même ce sont, ses Disciples, ses Apôtres, qui étoient alors en petit nombre, & peu connus dans le monde, JESUS lui-même ne passant alors que pour un Prophète, & un homme miraculeux ; car sa Divinité n'étoit point encore connue des peuples.

(a) Chryso. hic. Remig. Malden. Menoch. Tirin. Brug.

(b) Ieronym. hic.

(c) Vide Auguf. in Pfal. CII. n. 13.

(d) Ieronym. hic.

(e) Aug. Enarr. in Pfal. CXXV. n. 11. 12.

(f) Vide Matth. XVIII. 6. 10. 14. Ita Interpretes passim.

(g) Luc. XII. 32.

(h) Matth. XXV. 40.



CHAPITRE XI.

Saint Jean-Baptiste envoie deux de ses Disciples à JESUS, pour lui demander s'il est le CHRIST. Eloge de Jean-Baptiste. Preuve que JESUS est le Messie. Jean-Baptiste, & JESUS tout deux rejettez des Juifs. Malheur des villes qui n'ont pas profité de la prédication de JESUS-CHRIST. Sages aveuglez. Simples éclairez. Joug de J. C. doux & léger.

ŷ. 1. *ET factum est, cum consummasset Jesus, præcipiens duodecim discipulis suis, transiit inde ut doceret, & predicaret in civitatibus eorum.*

2. *Joannes autem cum audisset in vinctis opera Christi, mittens duos de discipulis suis,*

ŷ. 1. **J**ESUS ayant achevé de donner ces instructions à ses douze Disciples, partit de là pour s'en aller enseigner, & prêcher dans les villes d'alentour.

2. Or Jean ayant appris dans la prison, les œuvres merveilleuses de JESUS-CHRIST, envoya deux de ses disciples,

COMMENTAIRE.

ŷ. 1. **F**ACTUM EST, CUM CONSUMMASSET JESUS, &c. *Jesus ayant achevé de donner ces instructions à ses douze Disciples, partit de là, pour s'en aller enseigner dans leurs villes.* Dans les villes des Juifs, (a) dont il a parlé au Chapitre précédent, ou dans les villes des Apôtres, (b) dans la Galilée, d'où étoient tous les Apôtres. Le Chapitre précédent les regarde tout entier. Ou enfin, dans leurs villes; dans les lieux où les Apôtres avoient été. (c) Il les suivit, & acheva ce qu'ils avoient commencé. Il leur avoit dit d'aller prêcher par tout le pays, en leur promettant, (d) qu'ils n'avoient pas achevé les villes d'Israël, qu'il ne vint à eux. Et dans saint Luc : (e) Il les envoya par tout, où il devoit aller lui-même. Ce dernier sens n'est pas à mépriser.

TRANSIIT INDE. *Il partit de là.* Comme on ignore où il étoit quand il envoya ses Apôtres; on ne fait aussi d'où il partit: on croit que c'est de Capharnaüm, ou des environs.

(a) Bedæ, Enthy. Brug. Malden. Grof. Me-
noc. Yanf.

(b) Enthy. Hugo. alii.

ŷ (c) Ita Quid. in Mald.
(d) Matth. x. 23.
(e) Luc. x. 1.

3. *Ait illi: Tu es, qui venturus es, in alicum expellamus?*

3. Lui dire : Etes-vous celui qui doit venir, ou, si nous devons en attendre un autre?

COMMENTAIRE.

¶ 2. JOANNES AUTEM CUM AUDISSET IN VINCULIS OPERA CHRISTI. Jean ayant appris dans la prison les œuvres merveilleuses de Jesus-Christ, envoya deux de ses disciples lui dire : Etes-vous celui qui doit venir ? On connoissoit le Messie sous ce dernier nom. (a) Tout l'Orient, & principalement la Judée, étoient dans l'attente de ce Libérateur, qui devoit venir. L'Evangéliste ne dit pas que Jean apprit les œuvres de Jesus, mais, les œuvres de Christ ; comme pour marquer que les merveilles qu'il opéroit, faisoient croire à tout le monde, qu'il étoit ce Messie désiré depuis si long-tems. C'est en effet ce qui est expressément marqué par saint Luc, (b) qui dit, que les disciples de Jean rapportèrent à leur maître, qui étoit alors en prison, le bruit que faisoient dans tout le pays les miracles de JESUS-CHRIST. On croit que le divin Précurseur remarqua alors dans leurs discours, ou dans leur air, quelque espèce de jaloufie contre JESUS ; (c) comme si sa gloire, & sa réputation eussent fait ombre à celle de leur maître, & que ce fut pour guérir leur esprit, qu'il les envoya vers lui, pour se convaincre par leurs propres yeux, que JESUS étoit véritablement le Messie. Sa charité industrieuse lui suggéra ce moyen, pour les détromper, & pour lever leur doute : Car pour lui, il n'est nullement croyable, qu'il ait pu concevoir du doute sur le sujet de JESUS-CHRIST, puisqu'il l'avoit annoncé d'une manière si claire, & si solennelle. (d)

Ce dernier sentiment se trouve toutefois soutenu par quelques anciens. (e) Tertullien a crû que l'Esprit de prophétie s'étoit retiré de Jean, pour se reposer sur JESUS. Plusieurs Peres (f) remarquant que l'opinion que nous venons de voir, étoit injurieuse à saint Jean, & qu'on ne pouvoit dire, sans démentir l'Evangile, que saint Jean ne reconnut pas JESUS-CHRIST pour le Messie ; ont avancé que son doute ne tomboit pas sur

(a) Gen. i. xlii. 10. *Donce veniat qui m. tendus est.* Matth. xxi. 9. *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Johan. xii. 13. Hebr. x. 37. *Qui venturus est veniet, & non tardabit, &c.*

(b) Luc. vii. 18.

(c) Hilar. Chryso. Origen. in Libb. Reg. Au hor Oper. imperf. Euthym. Theophyl. Rupert. Maldon Grot. alii plerique tam antiqui, quam recentiores.

(d) Matth. III. 13. 14. 15. Johan. I. 15. 32. 33. Luc. III. 11.

(e) Origen. homil. 27. in Luc. Justin. seu alius Auth. quest. ad orthodox. q. 87. Tertull. lib. 4. advers. Marcion. & lib. de Baptismo. Et lib. de Praescriptioib. Le Clerc. his. Et Quide apud Origen. in Libb. Reg.

(f) Origen. homil. 4. in Luc. Ambros. n. 38. Lib. 2. in Luc. Julianus Pomer. lib. 3. contra Judaeos. Venant. exposit. in Symbol. Apostol. Gregor. homil. 1. in Ecccl. Euseb. Emisf. Origen. in Libb. Reg. Ieronym. B. de Quod apud Chrysof. & Theophyl.

4. Et respondens Jesus, ait illis : Eun-
tes renuntiate Joanni, quæ audistis &
vidistis.

4. Et JESUS leur répondit : Allez, racon-
ter à Jean, ce que vous avez entendu, & ce
que vous avez vû.

COMMENTAIRE.

la qualité de Messie, mais sur sa mort. Il ne pouvoit se persuader qu'il dût mourir, ni descendre aux enfers comme un autre homme. Saint Jean envoie donc lui demander, s'il viendra dans les enfers; & si lui Précurseur, y doit annoncer sa venue à ceux qui y sont enfermez, afin qu'il fasse à leur égard la fonction de Prédicateur, comme il l'a faite à l'égard des vivans. Saint Jean prévoyoit sa mort prochaine, il lui offroit ses services, & lui demandoit ses ordres pour le futur. Ce sentiment est rejeté par saint Chrysostome, par Théophylacte, & par les nouveaux Interpretes. Mais Origènes, (a) saint Hypolyte, (b) saint Grégoire de Nazianze, (c) n'ont point douté que saint Jean ne soit descendu aux enfers, & qu'il n'y ait annoncé la venue du Messie.

Quelques nouveaux Critiques (d) donnent un autre sens au texte Grec, en changeant la ponctuation : (e) *Vous êtes celui qui doit venir; comment en attendrions-nous un autre?* Peut-on révoquer en doute une chose aussi claire que celle-là? C'est le témoignage que saint Jean rendit à JESUS-CHRIST. Le Sauveur pour confirmer ce que son Précurseur lui envoyoit dire, fit plusieurs miracles en présence de ses députez; comme pour montrer qu'il n'avoit pas besoin du témoignage des hommes, & que Dieu son Pere le manifestoit assez par ses miracles. (f) *Ego autem habeo testimonium majus Joanne.* Mais il n'est nullement nécessaire de recourir à cette explication, qui est un peu forcée.

Nous lisons dans la Vulgate, & dans les Exemplaires Grecs, (g) que Jean envoya à JESUS-CHRIST deux de ses disciples. Mais l'ancien Manuscrit de Cambrige (h) Grec & Latin porte : *Il envoya dire par ses disciples.* Et les Versions Gotiques, Persane, Arménienne, Syriaque, lisent de même. Juvenus, saint Ambroise, saint Hilaire, ne marquent pas non plus le nombre des disciples envoyez par Jean-Baptiste. (i) Tout le monde fait la raison de l'emprisonnement du Précurseur. Nous n'en parlons pas ici, on le verra mieux sur saint Marc. Ceci arriva avant la mission des Apôtres, dont on a vû le récit au Chapitre précédent. Voyez la Table Chronologique.

(a) Origen. in 1 Reg.

(b) Hypolyt. de Antichristo.

(c) Greg. Nazian. Orat. xx.

(d) Episcop. Institut. Theolog. lib. 3. sect. 4.
cap. 25.

(e) Σὺ εἶ ὁ ἐπιπέμπων. ἢ ἔρχου, ἀποστέλλων;

(f) Johan. v. 34 36.

(g) Πέμπων δύο τῶ μαθητῶ ἀποτῶ.

(h) Πέμπων δύο τῶ μαθητῶ. Mittens per discipulos suos.

(i) Vide Mill. Proleg. 387.

5. *Cæci vident, claudi ambulans, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur :*

5. Les aveugles voyent, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts résuscitent, l'Évangile est annoncé aux pauvres :

COMMENTAIRE.

Ÿ. 4. RENUNTIATE JOANNI, &c. Racontez à Jean ce que vous avez vu : Les aveugles voyent, &c. JESUS-CHRIST ne répond pas directement à la demande des disciples de Jean : il se contente de leur montrer dans les guérisons qu'il fait, que les Prophéties qui regardent le Messie, sont exécutées dans sa personne. Cette manière d'enseigner est la plus courte, la plus efficace, la plus convaincante. Elle guérit la prévention, & la jalousie des disciples de Jean, sans irriter leur amour propre. C'est la plus conforme à la modestie, & à l'humilité du Sauveur. Saint Luc (a) remarque une chose qui a été omise par saint Matthieu : C'est que JESUS guérit plusieurs malades en la présence de ces envoyez, avant de leur faire réponse. Isàie (b) avoit marqué la guérison des aveugles, & des sourds, comme un des caractères du Messie.

Ÿ. 5. LEPROSI MUNDANTUR. Les lépreux sont guéris. A la lettre : (c) *Sont nettoyez.* La lépre passoit plutôt pour une difformité de la peau, ou pour une souillure, que pour une vraie maladie : (d) *Coloris quippe vitium est, non valetudinis, aut integritatis sensuum atque membrorum,* dit saint Augustin.

MORTUI RESURGUNT. Les morts résuscitent. JESUS-CHRIST en avoit résuscité deux ; savoir, la fille de Jair, & le fils de la veuve de Naïm. Isàie (e) & les autres Prophètes ont souvent désigné l'état de servitude, & du péché, sous le nom de mort ; & la guérison, sous le nom de résurrection. Le Messie devoit avoir la plénitude du don des miracles, selon les Ecritures, & selon l'attente des Juifs. La résurrection des morts, passoit pour le comble de cette puissance.

PAUPERES EVANGELIZANTUR. L'Évangile est annoncé aux pauvres. Ou : Les pauvres reçoivent l'Évangile. Le Grec peut même signifier : Les pauvres annoncent l'Évangile. Ce qui se justifie dans les Apôtres, qui étoient des gens pauvres, & d'une condition méprisée ; c'est en ce sens que Théophylacte, & Euthyme l'ont pris. Mais on l'explique d'ordinaire au premier sens que nous avons proposé. Les pauvres reçoivent

(a) Luc. vii. 17.

(b) Isai. xxix. 18. *Audient in die illa surdi verba libri ; & de tenebris & caligine oculi cæcorum videbunt. Et Isai. xxxv. 5. Tunc aperientur oculi cæcorum, & aures surdorum patebunt.*

(c) *Απεθα καθαροί, οντι.*

(d) *August. lib. 2. qu. Evangel. cap. 40.*

(e) *Isai. xxvi. 19. xli. 14. Ezech. xxxviii. 1. 2. 3. & seq.*

(f) *Προχοί Έναγγελιστω.*

6. Et *beatus est, qui non fuerit scandalizatus in me.*

6. Et heureux celui qui ne prendra point de moi un sujet de scandale, & de chute.

COMMENTAIRE.

& écoutent l'Évangile. On leur annonce la bonne nouvelle, & la venue du Messie, & ils la reçoivent avec avidité. Les Prophètes l'avoient ainsi prédit. (a) *L'Esprit de Dieu s'est reposé sur moi, parce qu'il m'a oint de son huile, & qu'il m'a envoyé prêcher à ceux qui sont pauvres, humbles, ou affligés; à ceux qui ont le cœur brisé de douleur.* Le terme Hébreu (b) qu'on traduit par *pauvre*, signifie aussi doux, humble, affligé. Sophonie : (c) *Je laisserai au milieu de vous un peuple pauvre & dénué, & il espérera au Seigneur.* Et Zacharie : (d) *Les pauvres de mon troupeau, ceux qui gardent mon bétail, connoîtront que c'est la parole du Seigneur.*

¶ 6. BEATUS EST, QUI NON FUERIT SCANDALIZATUS IN ME. *Heureux celui qui ne prendra point de moi un sujet de scandale, & de chute.* Le mot de *scandale*, signifie à la lettre, ce qui se rencontre dans le chemin, soit pierre, bois, creux, piège, ou autre chose, qui s'y trouve par hazard, ou autrement, pour faire trébucher & tomber les passans. Dans le sens figuré, il signifie ce qui fait tomber les hommes dans le péché. Ainsi les richesses, & les dignitez du siècle sont un *scandale* pour bien des gens, parce qu'elles leur donnent occasion d'oublier Dieu, & de s'élever d'orgueil. Les mauvais discours, & les mauvais exemples sont aussi des *scandales*, parce qu'ils sont des pièges pour la plupart de ceux qui les voyent, & qui les entendent.

Le Sauveur dit ici, que *bienheureux celui qui ne sera pas scandalizé dans ce qu'il voit en sa personne; c'est-à-dire, à qui sont extérieur, sa pauvreté, sa vie laborieuse, la sévérité de sa doctrine, ne seront pas un sujet de chute, & qui ne se rebuttera pas de voir en apparence un simple homme, sans biens, sans éclat; au lieu d'un grand Roi, d'un Conquérant, d'un puissant Monarque que les Juifs attendoient.* En effet, on peut dire que c'est-là ce qui a fait le malheur, & le scandale de ce peuple. La Vie, la Mort, la Passion, & la Croix du Sauveur, sont un scandale pour les Juifs, & une folie pour les Gentils, dit saint Paul : (e) *Nos autem predicamus Jesum Christum crucifixum: Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam.* Les Disciples de saint Jean n'étoient peut-être pas encore guéris de ces foiblesses communes à tout le reste des Juifs. Quelque positif que fût le témoignage que saint Jean rendit à JESUS-

(a) Isai. LXI. 1.

(b) לבשר עניים שרחמי Vulg. Ad annuntianum mansuetis misit me,

(c) Sophon. III. 12.

(d) Zach. XI.

(e) 1. Cor. I. 23.

7. *Hic autem obveniens, cepit Jesus dicere ad turbas de Joanno: Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatum?*

8. *Sed quid existis videre? Hominem mollibus vestitum? Ecce qui mollibus vestimur, in domibus Regum sunt.*

7. Lorsqu'ils s'en furent allez, JESUS commença à parler de Jean au peuple, ea cette sorte: Qu'êtes-vous allé voir dans le désert? Un roseau agité du vent?

8. Qu'êtes-vous, *dis-je*, allé voir? Un homme vêtu avec luxe, & avec mollesse? Vous savez que ceux qui s'habillent de cette sorte, sont dans les maisons des Rois.

COMMENTAIRE.

CHRIST, son extérieur ne laissoit pas de faire impression sur leur esprit. Les Prophètes avoient prédit que le Messie seroit une pierre de scandale à plusieurs. (a)

ÿ. 7. QUID EXISTIS IN DESERTUM VIDERE? *Qu'êtes-vous allé voir dans le désert?* JESUS-CHRIST à son tour rend témoignage à la vertu, & à la sainteté de son Précurseur; mais il ne le fait qu'après le départ des disciples de Jean; afin qu'on ne erut pas qu'il y eût entr'eux de la collusion, & que la flatterie eût part à ses louanges; ou même de peur qu'on n'accusât saint Jean de légèreté, & d'inconstance, (b) d'envoyer ses Disciples demander si JESUS-CHRIST est le Messie, après que lui-même en a rendu témoignage devant tout le peuple. JESUS relève donc sa fermeté, sa constance, l'austérité de sa vie, sa mission extraordinaire, sa qualité de Prophète, & de plus que Prophète; & sa vertu qui l'élevoit au-dessus de tous les autres hommes.

ARUNDINEM VENTO AGITATAM? *Un roseau agité du vent?* Toute la Judée étoit allée sur le Jourdain pour recevoir le Baptême de Jean. (c) Elle avoit été témoin de sa vie, & de sa conduite. Ce saint homme étoit l'objet de l'estime, & de l'admiration de tout le peuple. JESUS leur demande: Qu'avez-vous vû sur ce fleuve? Un roseau agité des vents. Jean vous a-t'il paru un homme volage, léger, inconstant dans ses discours, & dans ses sentimens? Croyez-vous qu'il révoqué en doute aujourd'hui, ce qu'il croyoit alors si fermement? Aujourd'hui que j'ai fait tant de prodiges, dont vous êtes témoin; au lieu qu'en ce tems-là je n'avois encore rien fait au dehors, qui pût lui donner cette idée de ma personne?

ÿ. 8. HOMINEM MOLLIBUS VESTITUM. *Un homme vêtu avec*

(a) *Isai. viii. 14. 15. Et erit vobis in sanctificationem; in lapidem autem offensionis duobus domibus Israel, &c. Luc. II. 34. Ecce posuit off. hic in viam, & in resurrectionem multorum. 1. Petri. II. 8. Rom. ix. 33.*

(b) *Cheyff. Irenyem. Auctor Oper. imperf. Bedæ, Theophyl. Enthyem. hic. Cyril. Alexan. lib. 1. Theaurus cap. 4.*

(c) *Matth. III. 5. Luc. III. 7.*

9. *Sed quid existis videre? Prophe-
tam? Etiam dico vobis, & plus quam
Prophetam.*

10. *Hic est enim de quo scriptum est:
Ecce ego mitto Angelum meum ante fa-
ciem tuam, qui praparabit viam tuam
ante te.*

9. Qu'êtes-vous donc allé voir? Un Pro-
phète? Oïii, je vous le dis, & plus qu'un
Prophète.

10. Car c'est de lui qu'il a été écrit: J'en-
voye devant vous mon Ange, qui vous pré-
parera la voye, où vous devez marcher.

COMMENTAIRE.

luxu & mollesse. L'Évangéliste (a) nous a appris quels étoient les habits de Jean-Baptiste. Comme si JÉSUS-CHRIST disoit ici: Cet homme est-il de ces gens qui cherchent leurs commoditez, & leurs aises, & dont la vie est toute plongée dans la mollesse? C'est un homme vraiment sage, & sérieux, qui n'est pas capable de flatter, ni de varier dans ses sentimens.

PROPHETAM? ETIAM DICO VOBIS, ET PLUS QUAM PROPHETAM. *Etes-vous allé voir un Prophète? Oïii, je vous le dis, & plus qu'un Prophète.* Saint Jean avoit plusieurs avantages par dessus les anciens Prophètes. Ceux-ci avoient simplement prédit la venue de JÉSUS-CHRIST; ils l'avoient annoncé d'une manière obscure, & enveloppée d'énigmes; ils ne l'avoient vû que de loin, en songe, en vision, & obscurément. Saint Jean l'annonce clairement & distinctement; il le montre, il le voit présent; il a l'avantage de le baptiser, & d'entendre la voix du Pere, qui dit: (b) *C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance.* Enfin saint Jean a commencé à être Prophète en quelque sorte avant que d'être homme, suivant la remarque de l'Auteur imparfait sur saint Mathieu, (c) puisqu'il a été rempli de l'Esprit Saint dès le sein de sa mere; & qu'avant sa naissance il a reconnu le Sauveur, par ses treffaillemens.

ÿ. 10. ECCE EGO MITTO ANGELUM MEUM ANTE FACIEM TUAM. *J'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera la voye.* L'Hébreu de Malachie, (d) dont ce passage est tiré, porte à la lettre: *Je vais envoyer mon Ange, mon envoye, mon ministre, qui vous préparera la voye devant ma face.* Mais les Apôtres se contentent pour l'ordinaire dans les passages qu'ils citent de l'ancien Testament, (e) d'en marquer le

(a) Matth. III. 4.

(b) Matth. III. 17. Luc. ix. 35.

(c) *Author Oper. imperf. homil. 17. Vide & Isidor. Veluf. l. b. 3. ep. 33.*

(d) Malach. III. 1. חכני שלח לפני ררך

(e) *Ieronym. in Isai. lib. 3. cap. 7. In multis & similibus qua Apostoli, vel Evangelista, de libris veteribus assumserunt, curiosius attendendum est, non ces verberum ordinem secutos esse, sed sensum.*

11. *Amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum maior Joanne Baptistæ: qui autem minor est in regno Cælorum, major est illo.*

11. Je vous dis en vérité, qu'entre ceux qui sont nez de femmes, il n'y en a point eu de plus grand que Jean-Baptiste: mais celui qui est le plus petit dans le Royaume des Cieux, est plus grand que lui.

COMMENTAIRE.

sens, sans s'arrêter trop scrupuleusement aux paroles. JESUS-CHRIST étant Dieu, & Fils de Dieu, avoit droit de s'adapter ce passage, où Dieu parle de lui-même. Quant au sens des paroles de Malachie; quelques anciens (a) ont crû que le Prophète annonçoit la venue d'un Ange véritable, & que saint Jean étoit un Ange incarné. Et saint Cyrille d'Alexandrie (b) a même prétendu que cette erreur qu'il réfute, avoit été fort commune dès le tems de JESUS-CHRIST; & que l'Apôtre saint Jean l'Evangeliste avoit eu dessein de s'y opposer, par ces paroles: *Il y eut un homme nommé Jean, qui fut envoyé de Dieu.* Eusèbe, (c) & saint Jérôme (d) croyent qu'en effet la vie austère & solitaire du Précurseur, l'avoient fait prendre pour un Ange, parmi le peuple Juif. Mais le sentiment commun des Interprètes, est que Jean étoit un Ange, non par sa nature, mais par sa fonction, & par la pureté de sa vie.

ÿ. 11. NON SURREXIT INTER NATOS MULIERUM MAIOR JOANNE BAPTISTA. *Entre ceux qui sont nez des femmes, il n'y en a point eu de plus grand que Jean-Baptiste.* Saint Luc limite le sens de cet éloge, en disant: (e) *Entre les enfans des femmes, il n'y a point eu de plus grand Prophète que Jean-Baptiste.* Comme pour insinuer que dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, & dans le nouveau Testament, il pouvoit y en avoir de plus grands. (f) Ou simplement, pour dire qu'il étoit par sa sainteté, & par ses lumières, au-dessus des anciens Prophètes; (g) qu'il étoit *plus que Prophète*, comme il a dit au ÿ. 9. De plus, le Sauveur dit, *qu'entre les enfans des femmes, il n'y en a point eu de plus grand*, comme pour marquer qu'il ne comparoit saint Jean qu'aux autres hommes, nez & conçus par les voyes ordinaires; & non pas à lui Fils de Dieu, conçu du saint Esprit, & né d'une Vierge. (h) Enfin il n'y en a point de plus grand; mais il peut y en avoir d'égaux, selon la remarque de saint Augustin, (i) & de l'Auteur de l'Ouvrage imparfait. *Non*

(a) Origen. tom. 2. in Joan.

(b) Cyril. Alex. in Jo. c. 1. ÿ. 6.

(c) Eusèb. lib. 9. D. meyb.

(d) Ieronym. in Agg. l. 1. & Præim. in Malach.

(e) Luc. v. 1. 28.

(f) Malactas. Jans.

(g) Hilar. in Matth. Brugens. Author Oper. imperfecti.

(h) Ambros. in Luc. lib. 5. & in Psal. LXIII.

Ieronym. in Matth. Theophyl.

(i) August. contra Advers. Leg. & Prophet.

lib. 2. cap. 5.

11. *A diebus autem Joannis Baptiste usque nunc, regnum Cælorum vim patitur, & violenti rapiunt illud.*

12. Or depuis le tems de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le Royaume des Cieux se prend par violence, & ce sont les violents qui l'emportent.

COMMENTAIRE.

dicit Joannem majorem esse cæteris sanctis, sed cæteros sanctos non esse majores Joanne. Coaquavit eum cæteris, non præposuit.

QUI AUTEM MINOR EST IN REGNO COELORUM, MAJOR EST ILLO. *Mais celui qui est le plus petit dans le Royaume des Cieux, est plus grand que lui.* Le moindre des Anges est plus grand, que le plus saint des hommes. (a) Le moindre des Bienheureux est plus éclairé, que le plus grand des Prophètes. (b) En effet, quelque mérite, quelque capacité, quelque lumière, & quelque faveur qu'ait un homme en ce monde, il est fort au dessous du moindre des Anges, & des Bienheureux qui jouissent de la gloire, qui voyent Dieu face à face, qui sont dans un état fixe, permanent, & éternellement heureux. *Aliud est coronam victoria possidere, aliud adhuc in acie pugnare*, dit saint Jérôme. Mais comme ici il ne s'agit point de comparer saint Jean aux Anges, mais aux hommes, la plupart recourent à d'autres explications.

Plusieurs (c) l'expliquent de JÉSUS-CHRIST. Jean-Baptiste est le plus grand Saint, & le plus grand Prophète, qui ait encore paru parmi les hommes; mais moi qui vous parois beaucoup au dessous de Jean, je suis toutefois beaucoup plus grand que lui. Il n'est que ministre de l'Eglise, & du Royaume du Ciel; j'en suis le maître, & le fondement. Je suis l'Époux: il n'est que le Paranymphe. Saint Augustin (d) a préféré ce dernier sens aux autres, & il est suivi par plusieurs Interprètes. (e) JÉSUS-CHRIST confirme ainsi modestement le témoignage que Jean avoit rendu de lui, en disant: (f) *Celui qui doit venir après moi, est plus grand que moi, & je ne suis pas digne de porter ses souliers.*

D'autres (g) l'entendent ainsi: Quelque grand que soit Jean-Baptiste, & quelque relevé que soit son emploi; toutefois le moindre des Prédicateurs, & des Apôtres de l'Évangile, est plus grand que lui. Maldonat croit que JÉSUS-CHRIST compare ici la Loi ancienne à la nouvelle, la grace de l'Évangile, à la servitude de la Loi. Le moindre de mes Fidèles est plus grand dans mon Royaume, que Jean-Baptiste lui-même dans la

(a) Aug. l. 2. contra adversar. Legis & Prophetarum, c. 5.

(b) Irenæum B da hic.

(c) Chrysoſt Euthym. Theophylact. Hilar. hic.

(d) Aug. Traç. 2. 111. in Joan.

(e) Brug. Janf. Martianny, alii.

(f) Matth. 11. 11.

(g) Cazar. Dialog. 3. Gros. Hammond. Le Clerc, alii.

Synagogue. La Loi ne perfectionne rien ; (a) l'Évangile est la consommation, & la perfection des figures de la Loi.

ÿ. 12. A DIEBUS JOANNIS-BAPTISTÆ USQUE NUNC, REGNUM COELORUM VIM PATITUR. Depuis le tems de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le Royaume des Cieux se prend par violence, & ce sont les violens qui l'emportent. Depuis le commencement de la prédication de Jean-Baptiste, qui est aussi le commencement de la prédication de l'Évangile, c'est par la voye de la pénitence, de la mortification, de la croix ; c'est en faisant violence à la nature que l'on emporte le Ciel, & qu'on arrive à la béatitude ; (b) c'est-là le chemin que Jean-Baptiste vous a montré, & qu'il a suivi lui-même. Mais avant la prédication de Jean-Baptiste, y avoit-il d'autre voye pour parvenir au Ciel, que celle de la pénitence ? JESUS-CHRIST est-il venu resserrer les voyes, & y semer de nouvelles épines ? Non sans doute ; ainsi cette explication est plutôt morale, que littérale.

D'autres (c) l'entendent ainsi : Depuis Jean-Baptiste le Royaume des Cieux est comme attaqué, & ravi par ceux qui cherchent à entrer dans l'Église. On fait effort pour se rendre maître de cet héritage, que les anciens possesseurs ont ou négligé, ou méprisé. On veut débouter, & déplacer les Juifs, pour se mettre en leur place. C'est en effet ce qu'ont fait les Gentils, en entrant dans l'Église de JESUS-CHRIST ; c'est ce qu'ont fait les Publicains, & les pécheurs, en recevant avec avidité la parole du salut ; pendant que les Scribes, les Prêtres, & les Pharisiens, qui sembloient être dans le Royaume, qui en étoient comme les gardiens, les chefs, & les défenseurs, qui avoient la clef de la science, & la connoissance de la Loi, en ont été exclus, (d) & se la sont laissé prendre, en rejetant les vérités qu'on leur annonçoit.

On peut aussi lui donner un autre sens, en le comparant avec saint Luc. Cet Évangéliste dit : (e) La Loi, & les Prophètes sont jusqu'à Jean-Baptiste. Depuis lui le Royaume des Cieux est annoncé, & chacun lui fait violence ; mais il est plus aisé que le ciel, & la terre passent, que ce qu'un point de la Loi tombe par terre, sans être accompli. JESUS-CHRIST dit cela à l'occasion du mépris que les Pharisiens faisoient de ses discours. En cet endroit-ci saint Matthieu a transposé les paroles du Sauveur, en mettant le verset treize en la place du douzième. Voici donc l'ordre des paroles du Sauveur ÿ. 14. Jusqu'à Jean, la Loi, & les Prophètes ont prophétisé.

(a) Hebr. vii. 19. Nihil enim ad perfectum adducit Lex.

(b) Aug. lib. 2. qu. Evang. q. 37. Gregor. homil. xx. in Evang. Ambros. in Luc. l. c. Basil. Orat. de abbas. Chrysost. serm. Ecdæ, Euthym.

Theophyl. hic, alii passim

(c) Niliv. can. xi. in Matt. Nazianz. Orat.

40. Mald. Brug. Græc. Ligfoot. Erasim. Hamm.

(d) Matt. vii. 12.

(e) Luc. xvi. 16.

13. *Omnes enim Prophetæ & Lex, usque ad Joannem prophetaverunt.*

14. *Et si vultis recipere, ipse est Elias, qui venturus est.*

13. Car jusqu'à Jean tous les Prophètes, aulli bien que la Loi, ont prophétisé.

14. Et si vous voulez l'entendre; c'est lui-même qui est cet Elie, qui doit venir.

COMMENTAIRE.

ÿ. 12. *Mais depuis Jean-Baptiste jusqu'à aujourd'hui, le Royaume des Cieux est attaqué avec violence, & des hommes violens le ravissent.* Il est comme exposé au pillage, & à la violence des hommes; *Diripiunt illud*, comme lisent saint Hilaire, & quelques Manuscrits. Dans tout ce Chapitre, JESUS-CHRIST compare la Loi ancienne à la nouvelle, & se plaint des mauvais traitemens qu'on a fait souffrir à son Précurseur, & du mépris que les villes de Judée ont eû pour sa prédication. La Loi, & les Prophètes ont eû lieu depuis Moÿse, jusqu'à Jean-Baptiste. On fait quelle a été votre infidélité à observer la Loi, & vos mépris pour les anciens Prophètes. Jean-Baptiste, & moi sommes venus vous annoncer la venue du Royaume de Dieu; mais comment nous traitez-vous? Chacun déchire ce Royaume que nous vous annonçons; chacun l'attaque, chacun lui fait violence. Jean est mis en prison; on rejette mes instructions; on me dresse des pieges. Jean même une vie austère, & on dit qu'il est possédé; je m'humanise davantage, & on dit que je suis un homme de bonne chère. Comment faire pour gagner un peuple si pervers, & si difficile? Comment mettre le Royaume des Cieux à couvert de vos outrages, & de vos violences? (a)

ÿ. 13. *PROPHETÆ, ET LEX USQUE AD JOANNEM PROPHETAVÉRUNT. (14.) ET SI VULTIS, &c. Jusqu'à Jean, la Loi, ainsi bien que les Prophètes, ont prophétisé. (14.) Et si vous voulez l'entendre, c'est lui-même qui est cet Elie qui doit venir.* Jean-Baptiste est comme le recud de la Loi, & de l'Évangile. A lui finit la Loi; à lui commence l'Évangile. Il est le dernier Prophète de l'ancien Testament, & le premier du nouveau. C'est sous lui que doivent s'accomplir la Loi, & les Prophètes touchant le Messie. A Jean succede JESUS-CHRIST; à l'ancienne alliance, la nouvelle; à la Synagogue, l'Eglise. Cette succession, & ce changement de la Loi en l'Évangile, ne s'est pas faite en un moment; elle n'a pas d'abord été en sa perfection; mais elle a commencé à Jean-Baptiste, & s'est achevée après la Résurrection du Sauveur. (b)

Et pour vous convaincre, continuë le Sauveur, qu'à Jean finissent la Loi, & les Prophètes, & que sous lui le regne du Messie doit commen-

(a) Voyez Joseph Mede, *triga Dissert. Eccles.* l. (b) Malden. Brug. *Menc. Gros.* p. 95. & *Ligfoot. Her. Hebr. ad Luc. xvij. 16.*

15. *Qui habet aures audiendi, audiat.* | 15. Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.

COMMENTAIRE.

cer; c'est que Jean est ce Prophète Elie, dont vous parle Malachie, (a) lequel doit précéder la venue du grand jour du Seigneur, & qui doit réconcilier les peres aux enfans, & les enfans aux peres; c'est-à-dire, faire cesser les divisions domestiques, qui ont régné jusqu'ici, en vous montrant le seul vrai Interprète de la Loi, & le Maître des maîtres, le Messie, Roi, & Libérateur d'Israël.

Quelques Peres (b) l'expliquent ainsi: La Loi, & les Prophètes ont parlé jusqu'à Jean-Baptiste; ils ont parlé obscurément, & énigmatiquement du Messie: mais le Précurseur l'a vu, l'a connu, l'a montré, l'a désigné; c'est ce qui le met au dessus des anciens Prophètes, & des Patriarches. Mais l'autre explication paroît plus simple, & plus naturelle.

Jean-Baptiste est Elie, non *en personne*, mais *en vertu*. (c) Il a tout le zèle de cet ancien Prophète; il en a le mérite, & l'esprit. Les Rabbins enseignoient qu'Elie viendrait en personne avant le Messie, pour lui préparer les voyes. (d) JESUS-CHRIST leur apprend que Malachie n'a point voulu dire cela; mais seulement qu'il viendrait un homme animé du même esprit, & du même zèle qu'Elie. L'Eglise Chrétienne croit que ce Prophète viendra en personne avant le dernier Jugement, & avant le second avènement du Fils de Dieu. (e) Les Juifs avoient confondu ces deux avènements. La Prophétie de Malachie a deux vûes: la première regarde Jean-Baptiste, qui est Elie dans le sens que nous venons de dire; la seconde regarde la personne d'Elie, qui doit venir en personne combattre l'Antechrist. Ainsi on concilie ce que dit saint Jean, avec ce que dit le Sauveur. Jean-Baptiste déclare aux Juifs qu'il n'est ni Prophète, ni Elie; (f) & JESUS-CHRIST prouve qu'il avoit raison, parce qu'il n'étoit ni Prophète, ni Elie dans le sens que le prenoient les Juifs. Il étoit plus que Prophète, puisqu'il voyoit de ses yeux, ce que les autres n'avoient vû qu'en esprit. Il n'étoit point Elie en personne; mais il en faisoit les fonctions, & il étoit rempli de son Esprit. (g)

(a) Malac. iv. 5. 6. *Ecco ego mitto vobis Eliam Prophetam, antiquam veniat dies Domini magni, & horribilis; & convertet cor patrum ad filios, & cor filiorum ad patres eorum.*

(b) Chrysof. Ieronym. Beda, Euthym. Ita Brag. Pif.

(c) Luc. I. 17. *Ipse precedet ante illum in spiritu, & virtute Elia.*

(d) Matth. xvii. 10. 11. Marc. ix. 10. 11. 12.

(e) Hippelit. lib. de Consum. mundi, Orig. Tract. 3. in Matt. Chryf. homil. 4. in 2. Thefal. Aug. lib. lxxxii. quaestionum, 70. 58. & tract. 4. in form. Ieronym. in Matt. xvii. Greg. in Job. Theoderet. in Malac. iv. & al.

(f) Johan. I. 21.

(g) Vide Aug. tract. 4. in Jean. Gr. g. homil. 7. in Evang. Mald. hic.

16. *Cui autem similem estimabo generationem istam? Similis est pueris sedentibus in foro, qui clamant: coaquilibus,*

16. Mais à qui dirai-je que ce peuple-ci est semblable? Il est semblable à ces enfans qui sont assis dans la place, & qui crient à leurs compagnons,

COMMENTAIRE.

ÿ. 15. QUI HABET AURES AUDIENDI, AUDIAT. *Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.* Ces paroles sont proverbiales. Jean-Baptiste est Elie; cela vous paroît tenir du paradoxe: rien pourtant n'est plus vrai. L'entende, qui a des oreilles: je parle aux personnes intelligentes, & éclairées.

ÿ. 16. CUI SIMILEM ÆSTIMABO GENERATIONEM ISTAM? *A qui dirai-je que ce peuple est semblable?* Il ressemble aux enfans, qui se disent l'un à l'autre: Nous avons chanté, & vous n'avez point dansé; nous avons récité des airs lugubres, & vous n'avez point pleuré. JESUS-CHRIST fait allusion à quelque jeu d'enfant des Juifs, dans lequel ils imitoient la joye des nôces, & les lamentations des funérailles. (a) Ils se plaignent à leurs compagnons de ce qu'ils n'entrent pas dans leur jeu, & qu'ils ne veulent prendre part ni à leur joye, ni à leur deuil. Vous ne voulez ni rire, ni pleurer avec nous. Dans le deuil des funérailles, tous ceux qui rencontroient un convoi, se joignoient aux parens, ainsi que Joseph l'enseigne expressement. (b) Jean, & moi nous vous avons invitéz à entrer dans le Royaume des Cieux, & à retourner à Dieu par la pénitence. Jean vous y a exhorté par l'austérité de sa vie, & par les larmes de la douleur; je vous y ai invitéz par des manières populaires, & en me familiarisant, en mangeant même avec les pécheurs; mais vous n'avez voulu ni rire avec moi, ni pleurer avec Jean. Vous n'êtes entrez dans nos vâës ni de l'un, ni de l'autre. (c) C'est ce qu'il marque encore aux versets 18. & 19.

Quand JESUS-CHRIST dit que le Royaume des Cieux est semblable à ces enfans, il ne prétend pas comparer le Paradis, ou la prédication de l'Évangile, à ces jeunes gens qui jouent; mais simplement la conduite des Juifs incrédules à celle de ces enfans malplaisans, à qui rien n'est agréable, qui ne veulent ni pleurer, ni danser. Le Grec à la lettre: (d) *Nous vous avons joué de la flûte, & vous n'avez point dansé; nous vous avons chanté des cantiques de deuil, & vous n'avez point fait de lamentations.*

(a) Theophylact. Lyran. Ham. Brug. Menoch.

(b) Joseph lib. 2. contra Appian. p. 1075. & Eccl. xii. 6.

(c) Vide Ieronym. hic, Hugonem, Maldon.

Ludov. de Dieu, Grot. Janf. alios.

(d) Ἔσθλασμα ἔμιν, καὶ ἔν ἄγλασμοῖς. Ἐθρηνησάμεν ἔμιν, καὶ ἔν ἐνέψαμοῖς.

17. *Dicunt: Cecinimus vobis, & non falsastis: lamentavimus, & non plangistis.*

18. *Venit enim Johannes, neque manducans, neque bibens, & dicitur: Damonium habet.*

19. *Venit Filius hominis manducans, & bibens, & dicunt: Ecce homo vorax, & potator vini; Publicanorum, & peccatorum amicus. Et justificata est sapientia à filiis suis.*

17. Et leur disent : Nous avons chanté pour vous réjoûir, & vous n'avez point dansé : nous avons récité des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil.

18. Car Jean est venu ne mangeant, ni ne bûvant, & ils disent : Il est possédé du démon.

19. Le Fils de l'homme est venu mangeant, & bûvant, & ils disent : Voilà un homme qui aime à faire bonne chère, & à boire du vin ; il est ami des Publicains, & des gens de mauvaise vie : mais la sagesse a été justifiée par ses enfans.

COMMENTAIRE.

ÿ. 18. *VENIT JOANNES NEQUE MANDUCANS, &c.* *Jean est venu ne mangeant, ni ne bûvant, & vous dites qu'il est possédé; le Fils de l'homme, JESUS-CHRIST est venu mangeant, & bûvant, vivant comme un autre homme, & vous dites qu'il est un homme de bonne chère. Comment vous contenter, & quels moyens après cela employer pour vous rappeler à Dieu ? Ni la rigueur, ni la douceur; ni une vie austère, & pénitente, ni une conduite plus modérée n'ont pû vous gagner. Je serai obligé de vous laisser à vous-mêmes, comme gens incorrigibles, & in-traitables. Ne mangeant, ni ne bûvant, se mettent pour une extrême austérité. Les possédez, & les hypocondriaques sont quelquefois fort longtemps sans manger. Cet endroit nous fait voir que saint Jean n'avoit pas été approuvé de tout le monde, & que ses jaloux avoient trouvé à redire à sa conduite, & à la rigueur de sa pénitence. Enfin, que sa prédication, & son baptême n'avoient pas fait un grand fruit parmi les Juifs.*

ÿ. 19. *ET JUSTIFICATA EST SAPIENTIA A FILIIS SUIS. (a)* *Mais la sagesse a été justifiée par ses enfans.* La sagesse de saint Jean, & la mienne ont été justifiées par tous les hommes sages. Toutes les personnes équitables, éclairées, pieuses, conviendront que nous n'avons rien fait que de bien. L'événement a fait voir que nous avions raison l'un & l'autre, dans la conduite que nous avons tenuë envers le peuple. Le Précurseur a trouvé des Disciples, qui ont reçu son baptême, & ont imité sa vie pénitente; & j'ai tiré du désordre plusieurs pécheurs par ma conduite pleine de bonté, & de clémence. Nous prouvons nôtre sagesse par le succès qu'il a plu à Dieu de nous donner. Les enfans de la sagesse, les

(a) Hilari. hic, & Ambros. in Luc. c. vii. Et Cyp. & Perf. Æthiop. & alii libri apud Ieronym. justificata est sapientia operibus suis. Ita Syr. & hic.

20. *Tunc cepit exprobrare civitatibus, in quibus facta sunt plurima virtutes ejus, quia non egissent penitentiam.*

20. Alors il commença à faire des reproches aux villes dans lesquelles il avoit fait beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence.

COMMENTAIRE.

hommes sages & pieux nous ont écouté, & ont suivi nos conseils. (a) *Et omnis populus audiens, & publicani justificaverunt Deum, baptizati baptismo Joannis.* Les autres les ont abandonnez, & s'en sont moquez; mais leur incrédulité, & leur perte même font nôtre apologie. (b) Il n'y a que les enfans de la folie, & de l'erreur, qui n'ayent pas voulu nous suivre, & qui soient capables de nous condamner. Ce sens me paroît le meilleur, & le plus lié avec la suite du discours.

D'autres (c) traduisent le Texte de cette sorte: *Et la sagesse a été jugée, & condamnée par ses propres enfans.* Les Scribes, & les Pharisiens, qui auroient dû être les premiers, & les plus zélés à recevoir les leçons de la sagesse, que je leur donnois, & le baptême que Jean prêchoit, ont été les plus obstinez à les rejeter. (d) *Pharisai, & Legisperiti consilium Dei spreverunt in semetipfos, non baptizati ab eo.* Le terme Grec qui signifie ordinairement justifier, (e) se prend aussi fort souvent pour condamner.

On peut aussi lui donner ce sens: *Mais la sagesse est plus juste, que ses enfans.* Vous condamnez injustement & Jean-Baptiste, & JESUS-CHRIST; l'austérité de l'un, & l'humanité de l'autre; mais leur sagesse n'a que faire de vôtre approbation; elle se justifie assez d'elle-même par le succès de ses œuvres, & par ses enfans; je veux dire, par ceux qui la suivent, & qui se déclarent ses disciples; par les serviteurs de Jean, & de JESUS.

Autrement: (f) *Et la sagesse a été justifiée par ses enfans;* c'est-à-dire, la providence du Seigneur est également justifiée par tous ses enfans, & par tous ses disciples; tant par ceux qui sont véritablement sages, & qui ont suivi les leçons de JESUS-CHRIST, & de Jean-Baptiste, que par ceux qui n'ont que l'apparence de sagesse, comme les Scribes, & les Pharisiens, qui font profession de science, & de piété, & ne sont rien moins que doctes, & pieux. La Providence est hors de reproche à l'égard de toutes ces sortes de personnes; parce qu'elles ont toutes reçu, ce qu'elles ont mérité. Les vrais sages sont admis dans le Royaume des Cieux; les autres en sont rejettez. L'Écriture avoit également prédit l'endurcissement des

(a) Luc. VII. 9.

(b) Jer. nym. Natal. Alex. Hamm. Grot. Vat. Le Clerc.

(c) Vide Hamm. Camer. Schmit. Costal. Cocc.

(d) Luc. XII. 30.

(e) Δικαιώσῃ, pour condamner. Voyez Phavorin, Suidas, Hélych. Harpocrat. Jul. Pollux. Scoliaft. Thucidid.

(f) Ita ferè Maldon Menoc,

21. *Va tibi, Corozaim, va tibi, Bethsaida: quia si in Tyro, & Sidone facta essent virtutes, quæ facta sunt in vobis; olim in cilicio, & cinere poenitentiam egisset.*

22. *Verumtamen dico vobis: Tyrus, & Sidon remissius erit in deo iudicium, quam vobis.*

21. Malheur à toi, Corozaim, malheur à toi, Bethsaïde; parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de vous, avoient été faits dans Tyr, & dans Sidon, il y a long-tems qu'elles auroient fait pénitence dans le sac, & dans la cendre.

22. C'est pourquoi je vous déclare qu'un jour du jugement, Tyr & Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous.

COMMENTAIRE.

uns, & la fidélité des autres. JESUS-CHRIST devoit être pour l'édification, & pour la destruction de plusieurs.

§. 20. TUNC COEPIT EXPROBRARE, &c. *Alors il commença à faire des reproches aux villes dans lesquelles il avoit fait beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence.* Ceci arriva dans le tems que JESUS-CHRIST envoya, ou un peu après qu'il eut envoyé ses Apôtres prêcher l'Évangile, & après la mort de Jean-Baptiste. Voyez Luc. x. 1. . . 13. (a) Voyant que ces villes où il avoit si souvent annoncé l'Évangile, & où il avoit fait un si grand nombre de miracles, étoient demeurées incrédules, il envoya ses Apôtres, & va lui-même prêcher dans des villes éloignées, où il espéroit trouver de meilleures dispositions, & plus d'ouverture à l'Évangile.

§. 21. COROZAIM étoit située sur le bord Occidental du lac de Génézareth, assez près de Capharnaüm, lieu de la demeure de JESUS-CHRIST. Bethsaïde, ou Juliade, étoit au delà du Jourdain, & du même lac de Génézareth; mais toutefois assez proche de Corozaim.

SI IN TYRO ET SIDONE, &c. *Si les miracles qui ont été faits au milieu de vous, eussent été faits dans Tyr, & dans Sidon, il y a long-tems qu'elles auroient fait pénitence.* J. C. voyoit dans les villes payennes moins de dureté, d'incrédulité, & d'opposition à la foi, & à la grâce, qu'il n'y en avoit dans les Juifs. Tyr, & Sidon étoient dans les ténèbres; elles n'avoient ni la Loi, ni les Prophètes, ni les bons exemples des saints Personnages, ni la prédication accompagnée des miracles; les Juifs avoient tout cela. Le mépris, & l'abus que ceux-ci faisoient de ces grâces, & de ces moyens, les rendoient plus coupables aux yeux de Dieu, que ne l'étoient les Tyriens dans leur idolâtrie. (b) On demande moins à celui, à qui l'on a moins donné. Mais pourquoi JESUS-CHRIST n'alloit-il pas dans ces villes, puisqu'il reconnoît lui-même qu'elles auroient reçu l'Évangile, & fait

(a) Ita Mald. Brugens. Toinard. pag. 48. (b) Vide Ieronym.

23. *Et tu, Capharnaüm, numquid usque in caelum exaltaberis? Usque in infernum descendes: quia si in Sodomis facta fuissent virtutes, quae facta sunt in te, fortè mansissent usque in hanc diem.*

24. *Verumtamen dico vobis, quia terra Sodomorum remissius erit in die iudicii, quam tibi.*

23. Et toi, Capharnaüm, t'élèveras-tu toujours jusqu'au Ciel? Tu seras abaissée jusqu'au fond de l'enfer; parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de toi, avoient été faits dans Sodome, elle subsisteroit peut-être encore aujourd'hui.

24. C'est pourquoy je vous déclare qu'au jour du Jugement, le pays de Sodome sera traité moins rigoureusement que toi.

COMMENTAIRE.

pénitence? C'est qu'il n'étoit envoyé qu'aux brebis qui étoient dispersées, & perduës de la maison d'Israël. (a) Il vouloit premièrement accomplir les devoirs de l'alliance faite avec Abraham; après quoi il devoit envoyer ses Apôtres à Tyr, & à Sidon, comme aux autres. Il pouvoit dès lors faire cette grâce à ces villes; mais il n'y avoit nulle obligation. Saint Augustin (b) dit que comme elles n'étoient point prédestinées à la foi, Dieu leur refusa la grâce de la prédication, à laquelle elles auroient crû: *Sed quoniam ut crederent non erat eis datum, etiam unde crederent est negatum.* Il ne leur servit donc de rien d'être disposées à recevoir la foi, & la prédication de l'Évangile; parce que celui dont les jugeniens sont toujours justes, & impénétrables, ne les avoit pas prédestinées à ce bonheur: *Nec illis profuit quod poterant credere; quia praedestinati non erant ab eo, cuius inscrutabilia sunt iudicia, & investigabiles viae.*

¶ 23. ET TU, CAPHARNAUM, NUMQUID USQUE AD COELUM, &c? Et toi, Capharnaüm, t'élèveras-tu toujours jusqu'au ciel, Tu seras abaissée jusqu'au fond de l'enfer. Ou plutôt: Et toi, Capharnaüm, n'as-tu pas été élevée jusqu'au ciel? Tu seras humiliée jusqu'à l'enfer; jusqu'au centre de la terre, jusqu'au lieu le plus bas, le plus obscur, le plus triste du monde. Le Sauveur avoit prêché à Capharnaüm plus long-tems qu'en aucun autre endroit; il y avoit fait sa demeure; il y avoit opéré une infinité de miracles. Ces avantages qui auroient dû élever cette ville au dessus de Jérusalem même, ne servirent qu'à sa perte, à son malheur. Elle fut punie de son ingratitude, & de son infidélité, avec une rigueur proportionnée à sa malice.

Le Grec porte: (c) *Et toi, Capharnaüm, qui as été élevée jusqu'au ciel, tu seras abaisée jusqu'en enfer, jusqu'au lieu de la demeure de Pluton, du Roi des ténébres.* Mais plusieurs anciens Exemplaires Grecs sont

(a) *Matth. x. 6. xv. 24.*

(b) *Aug. de dono perseverantiae c. 14.*

(c) *Ἡ γὰρ τὴ ἀγορὴ ἐφ' ἠέραν, τὸς ἀπὸ τοῦ ἑβραϊσμοῦ.*

25. *In illo tempore respondens Jesus, dixit : Confiteor tibi, Pater, Domine celi & terra, quia abscondisti hæc à sapientibus, & prudentibus, & revelasti ea parvulis.*

25. Alors JESUS dit ces paroles : Je vous rends gloire, mon Pere, Seigneur du Ciel, & de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & aux prudens, & que vous les avez révélées aux simples, & aux petits.

COMMENTAIRE.

semblables à la Vulgare : (a) *Et toi, Capharnaüm, t'éleveras-tu jusqu'au ciel ? Tu descendras jusques dans l'enfer.* C'est une manière de parler proverbiale : élevé jusqu'au ciel, abaissé jusqu'à l'abyme. Les Hébreux mettoient l'enfer sous les eaux, au fond de l'abyme. (b)

FORTE MANSISSENT, &c. *Si ces prodiges avoient été faits dans Sodome, elle subsisteroit peut-être encore aujourd'hui.* On peut traduire le Grec : (c) *Elle subsisteroit certainement encore aujourd'hui.*

¶ 25. IN ILLO TEMPORE, RESPONDENS JESUS, &c. *Alors Jesus dit ces paroles : Je vous rends grâces, mon Pere, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & aux prudens, & que vous les avez révélées aux simples.* On voit par saint Luc (d) que JESUS-CHRIST rendit ces actions de grâces, ou fit cette prière à son Pere, lorsque les soixante & douze Disciples étant de retour de leur mission, lui rendirent compte de l'heureux succès de leur voyage. JESUS-CHRIST ne répondit à cela que par des actions de grâces à son Pere, en lui en renvoyant toute la gloire. Le Sauveur ne se réjouit point du malheur des sages, & des prudens du siècle, des Scribes, & des Pharisiens, (e) & des sages même du Paganisme, à qui le Pere Céleste, par un juste, mais terrible effet de ses jugemens, n'avoir pas fait part des vérités de son Evangile. Mais il le remercia de ce qu'il a bien voulu les communiquer aux Apôtres, (f) gens simples, & sans étude, lesquels à leur tour en font part aux simples, aux petits, au peuple, qui les écoute avec soumission, & avec respect. La révélation des mystères du Royaume n'étoit dûë ni aux uns, ni aux autres ; (g) mais les Apôtres, & le simple peuple y avoient moins d'opposition que les prétendus sages des Juifs. Quelques Peres (h) ont crû que sous le nom de

(a) Vide Var. Lect. N. T. Mill. *Mj̄ ius vū*
ἀποῦ ὑψώθησθαι ; ius ἄνω κατέβησθαι.

(b) Job. xxv. 5. Isai. xiv. 19. Eccl. xxviii.
10. Prov. II. 18. ix. 18. xxi. 16. lxx. 10. Isai
xxv. 14

(c) Ἐπιμένει ἄρ' ἕως τῆς σήμερον.

(d) Luc. x. 17. 24.

(e) Hilar. hic. Ieronym. Euthym. Beda,
Chrysost.

(f) Ieronym. Chrysost. Beda, Euthym. hic.

(g) Bern. Ep. 146. *Tuo placite sunt id quod
sunt, non suo merito; nec enim invenis merita,
sed præveneris.*

(h) Aml. ref. in Psal. cxviii. ser. 17. Theophyl.
Auth. Oper. imperf. hic.

26. *Ita Pater : quoniam sic fuit placitum ante te.*

27. *Omnia mihi tradita sunt à Patre meo. Et nemo novit filium , nisi Pater : neque Patrem quis novit , nisi Filius , & cui voluerit Filius revelare.*

26. Oïï, mon Pere, je vous en rends gloire, parce qu'il vous a ainsi plu.

27. Mon Pere m'a mis toutes choses entre les mains ; & nul ne connoît le Fils que le Pere : comme nul ne connoît le Pere que le Fils, & celui à qui le Fils l'aura voulu révéler.

COMMENTAIRE.

petits, il falloit ici entendre les Gentils, à qui le Pere Céleste a daigné faire part de ses mystères. Mais alors la porte de l'Évangile ne leur étoit point encore ouverte.

ÿ. 26. QUONIAM SIC FUIT PLACITUM ANTE TE. *Parce qu'il vous a ainsi plu.* Le Seigneur n'a pas voulu donner l'intelligence de ses mystères aux sages présomptueux, ni aux prudens enflés d'orgueil, parce qu'ils la rejettoient, & la méprisoient, disent saint Chrysostome, & Théophylacte, il n'a pas voulu l'exposer à leur insulte, & à leur mépris. Il l'a offerte aux simples, plus humbles, & plus dociles. En vain la sagesse humaine travaille à acquérir cette divine science, si Dieu qui éclaire les cœurs, ne la lui inspire, & ne la lui découvre. *Ostendit omnem sapientiam humanae mentis ad intelligentiam divinam. predicationis invalidam, nisi Deus per seipsum interius docens illuminet atque adjuvet audientem* dit saint Fulgence. (a) Que personne n'ait la témérité de décider pour quoi l'un est attiré à la Foi par la faveur de Dieu, & l'autre en est exclu par sa propre faute; puisque le Fils de Dieu ne nous en donne ici point d'autre raison, que la volonté de son Pere, (b) dit saint Grégoire le Grand.

ÿ. 27. OMNIA MIHI TRADITA SUNT A PATRE MEO. *Mon Pere m'a mis toutes choses entre les mains ; & nul ne connoît le Fils que le Pere : comme nul ne connoît le Pere que le Fils, ou celui à qui le Fils l'aura voulu révéler.* De peur qu'on ne s'imaginât que le Pere Céleste dispoit de tout indépendamment du Fils, & qu'il communiquoit aux hommes la connoissance de ses mystères, sans la participation du Fils, (c) le Sauveur ajoute : *Mon Pere m'a mis toutes choses entre les mains.* C'est moi, qui conjointement avec lui, donne la connoissance des vérités, & des mystères. La plus grande de ces vérités, & le plus impénétrable de ces mystères.

(a) Fulgent. lib. 1. de Verit. Prædest. & Gr. lib. 1. cap. 22. 23.

(b) Greg. lib. xxv. Moral. cap. 25 Nemo discit nisi ab alio trahatur ex dono, alius re-

pellatur ex merito. . . . Itaque consilium summæ & occulta virtutis, satisfactio sit aperta rationis; Ita pater quoniam sic fuit placitum ante te.

(c) Hilar. Chrysostom. Euthym. Theophyl.

28. *Venite ad me, omnes qui laboratis, & onerati estis, & ego reficiam vos.* | 28. Venez à moi, vous tous qui êtes fatiguez, & qui êtes chargez, & je vous soulagerai.

COMMENTAIRE.

tères, est la connoissance du Pere & du Fils. Or personne ne peut l'avoir que par moi. Il n'entend pas par-là exclure le saint Esprit. Saint Paul (a) nous assure que nul ne connoit les choses de Dieu, que par l'Esprit Saint: & dans la sainte Trinité, comme il y a une parfaite unité de substance, il y a aussi une entière unité de connoissance.

D'autres (b) joignent ceci à ce qui suit: Toutes choses, tous les hommes, toutes les créatures m'ont été mises entre les mains par mon Pere Eternel; c'est par moi que l'on peut venir à lui; c'est moi qui le fais connoître aux hommes; comme réciproquement c'est lui qui me fait connoître. Ainsi venez à moi, vous tous qui êtes fatiguez, & surchargez, & je vous soulagerai. Venez à moi, vous qui voulez connoître le Pere, & les vérités du Ciel, & je vous les découvrirai.

ÿ. 28. VENITE AD ME, OMNES QUI LABORATIS. *Venez à moi, vous tous qui êtes fatiguez, & qui êtes chargez, & je vous soulagerai.* (c) JESUS-CHRIST s'adresse à tous les hommes en général, & aux Juifs en particulier. Le genre humain étoit accablé de peines, & de fatigues; chargé du poids de ses péchez, gémissant sous le joug de la concupiscence, marchant avec fatigue dans des voyes tortuës, & inconnuës, au milieu des ténèbres, & de l'erreur: (d) *Lassati sumus in via iniquitatis & perditionis, & ambulavimus vias difficiles; viam autem Domini ignoravimus.* Les Juifs étoient fatiguez sous le poids des observances, & accablés sous le joug de la Loi; joug que ni eux, ni leurs peres n'avoient jamais pû porter. (e) JESUS-CHRIST s'offre à les soulager les uns, & les autres. Il veut décharger les Juifs du fardeau des observances cérémonielles: il vient tirer les Gentils de leur égarement, & les ramener de leurs routes écartées, dans le droit chemin.

ÿ. 29. TOLLITE IUGUM MEUM SUPER VOS. *Prenez mon joug sur vous.* Au lieu du joug de la Loi, prenez celui de l'Evangile. (f) Celui-

(a) 1. Cor. II. 12. *Quia Dei sunt nemo cognovit, nisi spiritus Dei.*

(b) *Jeronym. Beda, Mald.*

(c) *Grat. Ananias episc. Je vous ferai reposer.*

(d) *Sap. v. 7.*

(e) *Mat. xv. 10. Vide Hilar. & Theophyl. alios.*

(f) *Hilar. Beda. Nazianz. erat. 42. Malden. Erng. Grat. Natal. Alex.*

29. *Tollite, jugum meum super vos, & discite à me, quia mitis sum, & humilis corde: & invenietis requiem animabus vestris.*

30. *Jugum enim meum suave est, & onus meum leve.*

29. Prenez mon joug sur vous, & apprenez de moi, que je suis doux, & humble de cœur; & vous trouverez le repos de vos âmes:

30. Car mon joug est doux, & mon fardeau est léger.

COMMENTAIRE.

ci est doux & léger, en comparaison de l'autre. *Jugum enim meum suave est, & onus meum leve.* Je ne suis point un maître rigoureux & sévère; je ne veux point vous accabler par une multitude de préceptes, & d'observances pénibles. Je suis doux, humain, clément, humble: (a) Vous trouverez tout cela dans ma conduite, & dans les préceptes que je vous donne; & une des premières obligations que je veux vous imposer, est d'imiter ma douceur, & mon humilité: (b) *Discite à me quia mitis sum, & humilis corde.*

(a) *Author Oper. imperfecti. Gros. Malden. alii.*

(b) *Chrysostr. homil. 39. August. serm.*

o'im. 10. nunc 69. Item Serm. olim. 38. nunc 117. alii passim.





C H A P I T R E XII.

Murmure des Pharisiens contre les Disciples, qui rompoient des épis le jour du Sabbat. Guérison d'un homme qui avoit une main sèche. Blasphème des Pharisiens. Le fort armé. Pêché contre le Saint Esprit. Signe de Jonas. Ninivites. Reine du Midy. La Mere & les freres de JESUS demandent à lui parler.

†. 1. *IN illo tempore abiit Jesus per sata Sabbatho : Discipuli autem ejus esurientes coeperunt vellere spicas, & manducare.*

†. 1. **E**N ce tems-là, JESUS passoit le long des bleds un jour de Sabbat : & ses Disciples ayant faim, se mirent à rompre des épis, & à en manger.

C O M M E N T A I R E.

†. 1. **I**N ILLO TEMPORE ABIIT JESUS PER SATA SABBATO. *En ce tems-là Jesus passoit le long des bleds, un jour de Sabbat.* Ceci arriva un jour de Sabbat, nommé, (a) le Sabbat second premier ; c'est-à-dire, le second jour de Sabbat, qui arriva après le second jour des azyms, ou après la seconde fête de Pâque, comme nous le montrerons ailleurs. Ce qui est rapporté ici arriva donc le premier jour du Sabbat, qui suivit la seconde Pâque, marquée dans l'Evangile, comme JESUS s'en retournoit à Capharnaüm. Il n'étoit pas permis de faire de longs voyages les jours de Sabbat ; (b) & les Disciples de JESUS ne pouvoient préparer à manger ce jour-là, ni acheter de la nourriture, à cause de la défense de la Loi. (c) Il leur falloit donc aller demander à manger en quelque endroit, ou se résoudre à attendre le coucher du soleil, & la fin du Sabbat, pour prendre de la nourriture. Dans cette nécessité le parti qu'ils avoient à choisir, étoit de chercher dans la campagne de quoi se sustenter jusqu'au soir. En effet, comme ils passaient dans les champs, ils se mirent à arracher quelques épis, & à les frier dans leurs mains. (d) Les Pharisiens en furent scandalisez, comme d'une infraction visible de la

(a) Luc. vi. 1.

(b) Matth. xxiv. 20. Act. I. 12.

(c) Exod. xvi. 22. 23. 2. Esdr. xii. 17. 16.

(d) Grec. Ἐβραῖον τρώειν σπικας, καὶ τρώειν.

Luc. vi. 1. τρώειν . . . καὶ τρώειν σπικας, καὶ τρώειν. Le verbe τρώειν, se met quelquefois pour fricare. Grec.

2. *Pharisæi autem videntes, dixerunt ei: Ecce Discipuli tui faciunt, quod non licet facere sabbatis.*

3. *At ille dixit eis: Non legistis quid fecerit David, quando esuriit, & qui cum eo erant?*

2. Ce que les Pharisiens voyant, ils lui dirent: Voilà vos Disciples qui font ce qu'il n'est point permis de faire aux jours du sabbat.

3. Mais il leur dit: N'avez-vous point lu ce que fit David, & ceux qui l'accompagnoient se voyant pressés de la faim?

COMMENTAIRE.

Loi, qui défend de préparer à manger, & en portèrent leurs plaintes à JESUS.

Quelques-uns (a) croient que le scandale des Pharisiens n'étoit pas fondé sur la violation de la loi du Sabbat; mais sur celle d'une coutume reçûe parmi les Juifs, de ne pas manger ces jours-là, & les jours de Fête, avant la sixième heure du jour, & avant l'office du Temple. On suppose que ceci arriva le matin; ce qui n'est nullement certain, non plus que cette prétendue coutume, de ne manger les jours de fête, qu'à midi. Le Sauveur n'excuse ses Disciples de la violation du Sabbat, que sur la nécessité où ils étoient de manger. Il ne nie pas que hors ce cas, leur action n'eût été contraire à la Loi. Les Rabbins (b) mettent au nombre des actions défendues ce jour-là, celle d'arracher des épis, & de les froisser dans la main. S. Irénée(c) soutient qu'il étoit simplement défendu de moissonner, mais non d'arracher quelques épis pour manger le grain au jour du Sabbat. Les Juifs au contraire disent, que non-seulement *le pere*, c'est-à-dire, *la moisson*, est défenduë; mais aussi *l'enfant*, c'est-à-dire, d'arracher les épis. Ils comptent trente-neuf défenses *primitives* au jour du Sabbat, & un nombre d'autres dérivées de celles-là, entre lesquelles se remarque celle dont il s'agit ici. Ils ne trouvent point à redire à l'action des Disciples, simplement prise; elle étoit permise par la Loi: (d) *Lorsque vous passerez dans le champ de votre frere, vous pourrez arracher des épis, & les frier dans la main; mais non pas y moissonner avec la faucille.* Ils ne condamnent que la circonstance du jour du Sabbat.

ÿ. 2. DIXERUNT EI. *Ils dirent à Jesus.* Saint Luc (e) remarque qu'ils s'adressèrent aux Disciples eux-mêmes. Mais il est très-vrai-semblable qu'après avoir repris les Disciples, ils en portèrent leurs plaintes à JESUS-CHRIST. (f)

ÿ. 3. NON LEGISTIS QUID FECERIT DAVID. *N'avez-vous point*

(a) Vide Hamm. hic.

(b) Maimonid. Saib. cap. 8. Vide Grot. & Ludov. de Dieu, hic. Liguet.

(c) Iren. lib. 4. cap. 20.

(d) Dent. XXXI. 25.

(e) Luc. VI. 2.

(f) Ita Interpp. plerique.

4. *Quomodo intravit in domum Dei, & panes propositionis comedit, quos non licebat ei edere, neque his qui cum eo erant, nisi solis Sacerdotibus.*

5. *Aut non legisit in Lege, quia Sabbatis Sacerdotes in Templo sabbatum violant, & sine crimine sunt?*

4. Comme il entra dans la maison de Dieu, & mangea des pains de proposition, dont il n'étoit permis de manger ni à lui, ni à ceux qui étoient avec lui; mais aux Prêtres seuls?

5. Ou n'avez-vous point lû dans la Loi, que les Prêtres aux jours du Sabbat, violent le Sabbat dans le Temple, & ne font pas néanmoins coupables?

COMMENTAIRE.

In ce que fit David, & ceux qui l'accompagnoient, se voyant pressés de la faim? David entra seul dans la maison du Grand-Prêtre, mais il avoit laissé ses gens à l'écart. (a) Tout le monde fait l'histoire de David; nous ne la rapportons pas ici.

ÿ. 4. INTRAVIT IN DOMUM DEI, ET PANES PROPOSITIONIS COMEDIT. *Il entra dans la maison de Dieu, & mangea les pains de Proposition.* Il vint à Nobé, où étoit alors l'Arche d'alliance, & le Tabernacle. Nobé est fort près de Cariath-iarim, & dans la même tribu d'Ephraïm. *Les pains de Proposition, (b)* ou comme ils sont appellez dans l'Hébreu de Moïse: (c) *Ics pains de la face*, sont ceux qu'on expoïtoit tous les Samedis sur la table d'or, devant le Seigneur. Il n'y avoit que les Prêtres seuls, qui eussent droit de les manger. (d) Mais ni le Grand-Prêtre, qui devoit être fort éclairé sur ces matières, ni David, qui étoit fort religieux observateur de la Loi, ne firent nulle difficulté dans le cas de nécessité, l'un de donner, & l'autre de manger ces pains. Or voici un cas de nécessité pareil. Il ne s'agit pas de manger des choses sacrées, & réservées aux Ministres du Seigneur, mais de simples grains de froment: Pourquoi donc cela ne sera-t'il pas permis à mes Disciples?

ÿ. 5. AUT NON LEGISTIS IN LEGE, QUIA SABBATIS SACERDOTES IN TEMPLO SABBATUM VIOLANT. *N'avez-vous point lû dans la Loi, que les Prêtres au jour du Sabbat, violent le Sabbat dans le Temple.* Les Prêtres dans le Temple offrent des sacrifices les jours de Sabbat, tuent les animaux, les dépouillent, les coupent en pièces, les mettent sur l'autel, y ajustent le bois, entretiennent le feu: tout cela ne paroit-il pas un violement véritable du sabbat? Et cependant la Loi le permet. (e) JESUS-CHRIST en conclut, que ses Apôtres occupez avec lui à la publication de l'Évangile, à une œuvre qui renferme la perfection

(a) 1. Reg. xxi. 1. 2.

(b) *Tur* ἄρτοι τῆς προτάσεως ἑραστῆ.

(c) *עֵצֵי פָּנֶיךָ*

(d) *Levit.* xxiv. 6. 9.

(e) *Num.* xxviii. 5. 6.

6. *Dico autem vobis, quia Templo major est hic.*

7. *Si autem sciretis, quid est: Misericordiam volo, & non sacrificium: nunquam condemnassetis innocentes.*

6. Or je vous déclare qu'il y a ici quelque chose de plus grand que le Temple.

7. Que si vous saviez bien ce que veut dire cette parole: J'aime mieux la miséricorde, que le sacrifice; vous n'auriez jamais condamné des innocens.

COMMENTAIRE.

de la Loi, & des Prophètes; & par-dessus cela se trouvant dans la nécessité de manger, pouvoient, sans violer le Sabbat, arracher quelques épis, & les froisser dans leurs mains; la chose étant d'elle-même de si peu de conséquence, & les motifs de dispense paroissant si légitimes. Dans le concours de deux Loix, que l'on ne peut pas observer tout ensemble, il faut, selon les règles de droit, & de la raison, préférer celle qui est la plus considérable, & la plus importante, à celle qui l'est moins. Or ici les raisons qui obligeoient les Apôtres, pour se conserver leur vie, à se procurer un petit secours, mais nécessaire, dans leur faim, étoient beaucoup plus fortes que celles qui les obligeoient dans les mêmes circonstances, à observer le repos du sabbat. (a)

¶ 6. DICO AUTEM VOBIS, QUIA TEMPLO MAJOR EST HIC. Je vous déclare, qu'il y a ici quelque chose de plus grand que le Temple. Quelques Exemplaires Grecs lisent: (b) *Il y a ici quelque chose de plus grand que le Temple.* Si le service du Temple, & le culte du Seigneur dispensent les Prêtres de l'observance rigoureuse du repos du sabbat; le service que me rendent mes Disciples, en me suivant, n'est pas une moindre raison, puisqu'enfin je suis plus que le Temple. Il marque assez qu'il est Dieu, & égal à son Pere. Si Dieu mon Pere peut dispenser de l'observation de ce précepte, pour son service, je n'ai pas moins de pouvoir à cet égard. (c) Saint Jérôme (d) l'explique ainsi: *Je vous déclare que le lieu où je suis, est plus grand que le Temple.*

¶ 7. MISERICORDIAM VOLO, ET NON SACRIFICIUM. J'aime mieux la miséricorde, que le sacrifice. C'est une espèce de proverbe, dont le Sauveur se sert en plus d'un endroit, pour dire, qu'il aime mieux l'exercice de la piété, de la charité, de la clémence, que les œuvres d'une observance stricte, & rigoureuse. Voyez aussi ci-devant Chap. xi. 29. *Apprenez de moi que je suis doux, & humble de cœur.* Je n'aime point un ser-

(a) Vide Chrysof. Ieronym. Euthym. Mald. Ety. Grot. ad 3.

(b) Ὅτι ἡ ἐκείνου παρουσία ἰσὺς αὐτοῦ. Ita Cod. plures apud Mill.

(c) Vide Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot. Menoc.

(d) Ieronym. hic. Quod Templo major sit locus, qui Dominum templi tenent.

8. *Dominus enim est Filius hominis etiam sabbathi.*

9. *Et cum inde transisset, venit in Synagogam eorum.*

8. Car le Fils de l'homme est maître du sabbat même.

9. Etant parti de là, il vint en leur Synagogue,

COMMENTAIRE.

vice forcé; je hai des manières violentes & austères; je veux de la douceur, & de la miséricorde.

ÿ. 8. DOMINUS ENIM EST FILIUS HOMINIS ETIAM SABBATI. *Le Fils de l'homme est maître du Sabbat même.* Troisième raison qui est péremptoire pour justifier les Disciples. Je suis maître du Sabbat; je veux dispenser mes Apôtres de son observation dans cette rencontre. Dieu peut abolir, supprimer, modifier les Loix positives, comme il le juge à propos. Saint Marc (a) ajoute une raison, que saint Matthieu n'a pas marquée ici: C'est que *le Sabbat est fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbat.* D'où il est aisé de conclure, qu'aussi-tôt qu'il s'agit de la vie du corps, ou de l'ame d'un homme, la loi du Sabbat doit céder à cette nécessité.

Quelques-uns (b) prétendent inférer de ce passage de S. Marc, comparé avec saint Luc & saint Matthieu, que ces mots: *Le fils de l'homme est maître du Sabbat*, sont équivalens à ceux ici: *Le Sabbat est fait pour l'homme.* Et qu'ici *le fils de l'homme*, est mis pour *tout homme en général.* Chacun est maître du sabbat, pour l'observer, ou pour s'en dispenser, suivant les conjonctures. Si l'on se trouve dans quelque danger, ou dans quelque nécessité urgente, il n'y a personne qui n'ait droit de se dispenser de son observance. Mais il est visible que les deux propositions que l'on veut qui soient semblables & parallèles, sont toutes différentes l'une de l'autre; Car quoi qu'il soit vrai de dire, que le sabbat est fait pour l'homme, & que l'homme peut interpréter la loi du sabbat; il n'est jamais permis d'avancer que l'homme est maître du sabbat. Celui qui peut dispenser d'une loi, & interpréter un précepte, n'en est pas maître pour cela. Il n'y a que le Prince, & le Législateur, quand il s'agit d'une Loi humaine; & Dieu seul, quand il s'agit d'une Loi divine, qui en soit maître, qui puisse l'abroger, ou l'annuler. JESUS-CHRIST n'est maître du sabbat, qu'entant qu'il est Dieu. (c)

ÿ. 9. CUM INDE TRANSISSET, VENIT IN SYNAGOGAM. *Etant parti de là, il vint en leur Synagogue.* Dans la Synagogue de Caphar-

{a} Marc. II. 27.

{b} Grot. & M. le Clerc sur cet endroit. Voyez aussi M. le Clerc sur Hammoud, & laus Chry-

stosome sur cet endroit, homil. xl.

{c} Vide Hammond. hic. Malden. L. 2. foot.

10. *Et ecce homo manum habens aridam : & interrogabam eum, dicens : Si licet sabbatis curare ? Ut accusarem eum.*

11. *Ipse autem dixit illis : Quis erit ex vobis homo, qui habeat ovem unam, & si ceciderit hac sabbatis in fossam, & nonne tenebit & levabit eam ?*

10. Où il trouva un homme qui avoit une main sèche. Ils lui demandèrent, pour avoir un sujet de l'accuser, s'il étoit permis de guérir aux jours du sabbat.

11. Mais il leur répondit : Qui sera l'homme d'entre vous, qui ayant une brebis qui vienne à tomber dans une fosse le jour du sabbat, ne la prendra pas pour l'en retirer ?

COMMENTAIRE.

naïm, où JESUS avoit sa demeure ordinaire. Saint Luc remarque (a) que ceci arriva un autre jour de sabbat, qui suivit celui dont on a parlé ci-devant, §. 1.

§. 10. ECCE HOMO HABENS MANUM ARIDAM. Il trouva un homme qui avoit une main sèche, & paralytique, dont il ne pouvoit plus se servir pour travailler. L'Évangile des Nazaréens (b) portoit, que cet homme avoit dit à JESUS : *J'étois un maçon, qui gagnois ma vie en travaillant : Je vous prie, Jesus, de me guérir ; afin que je ne sois pas obligé de mandier honteusement.* Saint Luc dit que c'étoit la main droite qu'il avoit sèche, ou perclué.

§. II. QUIS ERIT EX VOBIS HOMO, QUI HABEAT OVEM UNAM, &c. *Qui sera l'homme d'entre vous, qui ayant une brebis tombée dans une fosse le jour du Sabbat, ne l'en retirera pas ?* JESUS élude la demande que les Pharisiens lui avoient faite : *Est-il permis de guérir aux jours du Sabbat ?* Je vous demande à mon tour ; *s'il est permis de tirer de la fosse un animal qui y sera tombé ?* Il savoit bien quel étoit l'usage, & quelle seroit leur réponse. Il vouloit les charger de confusion par leurs propres paroles.

Les Juifs d'aujourd'hui ne se croient plus permis, ce qu'ils se permettoient du tems de nôtre Seigneur. Ils disent que si un animal étoit tombé dans une fosse, il faudroit se contenter de lui donner à manger, mais non pas l'en tirer. Grotius croit que c'est en haine des Chrétiens, qu'ils ont surchargé l'observation du sabbat d'une infinité de minuties, & de pratiques superstitieuses, inconnues au tems de leurs peres, & de leurs anciens Docteurs. Il est certain que les anciens Rabbins croyoient que quand il s'agissoit de la vie d'un homme, ou d'un animal, l'obligation du sabbat cessoit. (c) Les guérisons miraculeuses ne sont pas de cette nature,

(a) Luc. v. 6. & Marc. III. 2.

(b) Jeronym. in Matth. hic.

(c) Misna tom. 2. Maimonid. Mefos de Cotzi

mandato negativo 65. Vide, si placet, Tertull. lib. 1. advers. Jud. cap. 4. & lib. 4. contra Marcion, & Jeronym. ad Isai. XXVIII.

12. *Quantò magis melior est homo
vobis? Itaque licet sabbatis benefacere.*

13. *Tunc ait homini : extende manum
tuam. Et extendit, & restituta est sani-
tati sicut altera.*

14. *Exeuntes autem Pharisei, consi-
lium faciebant adversus eum, quomo-
do perderent eum.*

15. *Jesus autem sciens, recessit inde :
& secuti sunt eum multi, & curavit eos
omnes :*

12. Or combien un homme est-il plus ex-
cellent qu'une brebis ? Il est donc permis de
faire du bien les jours du sabbat.

13. Alors il dit à cet homme : Étendez
votre main. Il l'étendit, & elle devint sai-
ne comme l'autre,

14. Mais les Pharisiens étant sortis, tin-
rent conseil ensemble contre lui, des moyens
qu'ils pourroient prendre pour le perdre.

15. JÉSUS le sachant, se retira de ce lieu-
là ; & beaucoup de personnes l'ayant suivi,
il les guérit tous.

COMMENTAIRE.

puisqu'on peut les différer, & que les malades que JÉSUS-CHRIST gué-
rissoit, n'étoient pas dans le danger prochain de mourir. Mais aussi les
œuvres miraculeuses n'ont jamais été comprises sous les Loix ordi-
naires.

¶ 12. *ITAQUE LICET SABBATIS BENEFACERE. Il est donc per-
mis de faire du bien les jours de sabbat.* Il ne conclut pas : *Il est donc per-
mis de guérir* ; mais, *il est permis de bien faire* ; parce que selon saint Marc,
(a) & saint Luc, JÉSUS-CHRIST avoit demandé auparavant aux Phari-
siens, *S'il étoit permis de bien faire, ou de mal faire aux jours du sabbat ?
de sauver une ame, ou de la perdre ?* C'est-à-dire, de conserver la vie d'une
personne, ou de la laisser périr. Mais comme les Pharisiens ne répondoient
rien à cette demande ; saint Matthieu nous apprend que JÉSUS-CHRIST
conclut, qu'il étoit permis de bien faire au jour du Sabbat, & en même-
tems il guérit cet homme, qui avoit une main paralytique.

¶ 14. *EXEUNTES AUTEM PHARISÆI CONSILIUM FACIE-
BANT, &c. Les Pharisiens étant sortis, tinrent conseil pour le perdre ;* comme
violateur du Sabbat. La Loi condamnoit à mort les transgresseurs de
ce précepte. (b) Saint Marc (c) joint les Hérodiens aux Pharisiens dans
ce conseil qu'ils tinrent contre JÉSUS. Joseph (d) dit que les disciples
de Juda le Galiléen, que nous croyons être les mêmes que les Hérodiens,
convenoient presque en tout avec les Pharisiens. Le Sauveur ayant sçu
leur mauvais dessein, se retira de la Synagogue, & sortit de la ville de
Capharnaüm, pour aller sur le bord de la mer de Génézareth. (e) Il pra-
tiqua dans cette occasion le conseil qu'il avoit donné aux siens, de fuir
lorsqu'on les persécutoit. (f) Il voulut conserver sa vie, pour être utile

(a) Marc. III. 4. Luc. vi. 9.

(b) Vide Num. xv. 35.

(c) Marc. III. 7.

(d) Joseph. Antiq. lib. XVIII. cap. 2.

(e) Marc. III. 7.

(f) Matt. x. 23.

16. *Et præcepit eis ne manifestum eum facerent;*
 17. *Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam Prophetam, dicentem:*

16. Et il leur commanda de ne le point découvrir;
 17. Afin que cette parole du Prophète Isaïe fût accomplie.

COMMENTAIRE.

à ses persécuteurs, & pour ne pas les exposer à l'occasion de commettre un meurtre, & une injustice.

ÿ. 16. PRÆCIPIT EIS NE MANIFESTUM EUM FACERENT. *Il leur commanda de ne le point découvrir.* Premièrement, pour nous donner un exemple d'humilité, & de modestie. Secondement, pour ne point aigrir les Pharisiens, & ses autres ennemis. Cela n'auroit pû qu'arrêter le progrès de l'Évangile, & exposer ses Apôtres à la persécution, & à de nouveaux dangers. JESUS-CHRIST ne veut pas prévenir les moments marquez par son Père, ni fournir à ses ennemis le prétexte de le persécuter. (a) Aristote étant obligé de sortir d'Athènes, disoit qu'il quittoit cette ville, pour ne pas mettre les Athéniens dans le danger de se rendre coupables de sa mort, comme ils s'étoient rendus coupables de celle de Socrates.

ÿ. 17. UT ADIMPLERETUR, &c. *Afin que cette parole d'Isaïe s'accomplisse: Voici mon serviteur, &c. . . Je serai reposer sur lui mon Espoir; il annoncera la justice aux Nations.* On a déjà remarqué que ces paroles: *Afin que cette prophétie s'accomplisse*, marquent ordinairement l'événement, & non le motif: ce qui arrive, & non la cause qui produit l'effet. On vit dans cette occasion une grande preuve de la douceur, & de la clémence de JESUS-CHRIST envers ses ennemis. Il pouvoit exterminer & faire périr les Pharisiens, lui qui faisoit tant d'autres miracles. Il pouvoit les convaincre d'une infinité de prévarications, & les rendre odieux au peuple. Mais au lieu de leur résister, il se retire; il ménage leur délicatesse, & leur mauvaise humeur. En sorte qu'on vit alors véritablement l'accomplissement d'une fameuse prophétie d'Isaïe, dans laquelle il nous donne les caractères du Messie, en ces termes: (b) *Voici mon serviteur, que j'ai élu, &c.*

JESUS-CHRIST étoit Fils coéternel, consubstantiel au Père, par sa nature; mais il s'est rendu son serviteur, en se revêtant de la chair, & des infirmités humaines. (c) *In similitudinem hominum factus, & habitum inventus ut homo.* Mon bien-aimé, dans qui j'ai mis toute mon affection; ainsi que le Père Céléste le déclara au Baptême de JESUS, lorsque le

(a) Gregor. Nazianz. orat. 3.

(b) Isaï. XLII, 1, 2, 3.

(c) Philipp. II. 6.

18. *Ecce puer meus, quem elegi: dilectus meus, in quo bene complacuit animee. Ponam Spiritum meum super eum, & iudicium gentibus nuntiabit.*

19. *Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem eius:*

18. Voici mon serviteur, que j'ai élu: mon bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection. Je ferai reposer sur lui mon Esprit, & il annoncera la justice aux nations.

19. Il ne disputera point, il ne criera point, & personne n'entendra sa voix dans les rues.

COMMENTAIRE.

Saint Esprit descendit sur lui en forme de colombe. (a) Et encore dans sa Transfiguration: (b) *Je ferai reposer sur lui mon Esprit*; comme il arriva visiblement au jour de son Baptême. (c) Il fut rempli de la plénitude de l'Esprit saint, dès le moment de sa conception; il reçut dès-lors la surabondance de ses Dons divins. Enfin, *il annoncera la justice aux nations*. Il leur annonça son Evangile, (d) qui contient la pratique de la plus parfaite justice. Il leur envoya ses Apôtres, qui les instruisirent & les appellèrent à la Foi: car pour lui il ne prêcha jamais aux Gentils, & ses Apôtres mêmes n'y prêchèrent qu'après sa mort. Quelques Peres (e) l'entendent du Jugement dernier. JESUS-CHRIST l'a annoncé & prédit à tous les peuples; & souvent il n'entend autre chose que cela, par le *Royaume des Cieux*, qui se trouve si fréquemment dans ses prédications.

ÿ. 19. NON CONTENDET, NEQUE CLAMABIT. *Il ne contestera point, il ne criera point.* Il n'est point de ces maîtres impérieux & violents, qui crient, qui menacent, qui contestent; il prêchera simplement sa doctrine, il l'insinuera avec douceur; il gagnera les cœurs, & les esprits par sa bonté, & sa clémence. JESUS-CHRIST ne l'a pas pris du ton des anciens Prophetes, dont la plupart crioient sans cesse contre les abus de leurs tems; qui n'épargnoient ni les Rois, ni les Grands, qui, suivant l'impétuosité de leur zèle, reprochoient, querelloient, invechoient, menaçoient. On a vû Samuël faire gronder les tonnerres, & les foudres, tuor de sa main Agag, résister en face à Saül. On a vû Elie faire descendre le feu du Ciel, égorger les faux Prophetes de Baal, tenir tête à Achaz. Avec quelle force Jérémie, & Isaïe n'ont-ils pas soutenu les interêts de Dieu, contre les Rois, & les Princes de Juda? *Je vous ai établi aujourd'hui*, dit le Seigneur à Jérémie, (f) *sur les peuples, & sur les Royaumes; afin que vous arrachiez, que vous détruissiez, que vous dissipiez, que vous édifiez, & que vous plantiez.* JESUS-CHRIST étoit rem-

(a) *Matth. III. 16. Vide Ieronym. in Isai. XLII.*

(b) *Matth. xviii. 5. 2. Petri. I. 17.*

(c) *Matth. III. 16.*

(d) *Maldon. Hammond.*

(e) *Aug. lib. xx. cap. 30. de Civit. Ieronym.*

Ep. 30.

(f) *Jerem. I. 10.*

20. *Arundinem quassatam non confringes, & linum fumigans non extinguet, donec ejiciat ad victoriam judicium.*

21. *Et in nomine ejus gentes sperabunt.*

20. Il ne brisera point le roseau cassé, & il n'achevera point d'éteindre la mèche qui fume encore, jusqu'à ce qu'il fasse triompher la justice de sa cause.

21. Et les nations espéreront en son nom.

COMMENTAIRE.

pli d'un autre esprit : s'il attaque les Pharisiens en quelques occasions, il les ménage en cent autres; il n'entre que rarement en contestation avec eux; il ne leur résiste point, il les convainc par raison; il cède à leur colère, & à leur envie en se retirant, & en descendant qu'on ne public ses miracles.

¶ 20. LINUM FUMIGANS NON EXTINGUET. *Il n'achevera pas d'éteindre la mèche qui fume encore.* Il ne traitera pas les pécheurs dans toute la rigueur, & tandis qu'il y aura quelque espérance de conversion, il usera de miséricorde, & de clémence. Il exhortera, il priera, il rappellera avec douceur.

DONEC EJICIAT AD VICTORIAM JUDICIUM. (a) *Jusqu'à ce qu'il fasse triompher la justice de sa cause.* Et que tout les peuples du monde, Juifs, & Gentils, ayent reconnu la vérité de l'Évangile. (b) Alors, c'est-à-dire, au Jugement dernier, ce sera le tems de la rigueur. Il usera de clémence jusqu'à la fin; mais quand le tems de la miséricorde sera passé, le pécheur ne doit plus attendre que les plus terribles effets de la colère du Tout-puissant. D'autres l'entendent ainsi : *Jusqu'à ce qu'il rejette la condamnation, & qu'il remporte la victoire*; c'est-à-dire jusqu'à sa mort, où il arracha l'arrêt de nôtre condamnation, (c) & nous donna la victoire sur le péché, & sur le démon, par sa triomphante Résurrection. On peut aussi, en suivant l'accentuation de l'édition Romaine, lire : (d) *Jusqu'à ce qu'il rejette le jugement dans la contestation.* JESUS-CHRIST a été un sujet de contradiction, & de contestation. *Luc. II. 34* Il a convaincu ses ennemis d'injustice. *Joan. XVI. 8.*

¶ 21. IN NOMINE EIUS GENTES SPERABUNT. *Les nations espéreront en son nom.* Elles se convertiront à la prédication de son Évangile; elles croiront, & espéreront en lui; elles le regarderont comme leur Dieu & leur Seigneur.

Le Texte d'Isaïe, (e) dont ce passage est cité, est assez différent de ce

(a) *Hilar. hic. Donec cum ejiciat victoriam ad judicium.*

(b) Il l'a nommée *Judicium*, §. 18. Voyez *S. Aug. lib. xx. de Civit. cap. 30.*

(c) *Coleff II. 14. Vide Hilar. hic.*

(d) *וְעַד אֲשֶׁר יִשְׁלַח אֶת הַדִּינִים בְּתוֹכָם כִּי יִשְׁלַח אֶת הַדִּינִים בְּתוֹכָם*. Comme s'il avoit lû dans l'Hébreu, כְּתוֹרָתוֹ, au lieu de כְּתוֹרָתוֹ.

(e) *Isai. XLII. 1, 2, 3.*

qu'on vient de lire. Le voici, selon l'Hébreu : *Voici mon serviteur, je m'appuyai sur lui : Voici mon Elu, mon ame l'a aimé ; j'ai mis sur lui mon Esprit ; il jugera les nations.* A la lettre : Il fera sortir le jugement aux nations. Il ne criera point, & ne s'élevera point : ou il n'élevera point sa voix ; & il ne sera point entendre sa voix dans la place publique ; il ne brisera point un roseau rompu, & n'éteindra point un lin, qui ne donne qu'une lueur obscure. Il jugera dans la vérité ; il ne sera ni sombre, ni turbulent, jusqu'à ce qu'il établisse le jugement sur la terre. Ou bien : Il n'éteindra point, & ne brisera point, jusqu'à ce qu'il ait mis le jugement par terre. Tout cela marque la douceur, & la clémence du regne de JESUS-CHRIST, qui vient substituer une Loi d'amour, & de douceur, à la Loi de feu, & de rigueur. Dieu disoit dans Moÿse : (a) *Je suis un Dieu jaloux, qui punis les crimes des peres jusqu'à la troisième, & quatrième génération.* Et JESUS-CHRIST dit dans l'Évangile : (b) *Je suis doux & humble de cœur, ou patient, & bénin, & mon joug est doux, & léger.*

Les Septante sont encore un peu différens & de l'Hébreu, & de saint Matthieu, dans la version du passage que nous venons de rapporter : *Jacob est mon fils, ou mon serviteur, & je le recevrai, ou je le protégerai : Israël est mon Elu, mon ame l'a pris sous sa protection. J'ai mis sur lui mon Esprit ; il portera le jugement aux nations ; il ne criera point, & ne pardonnera point ; & sa voix ne se fera point entendre au dehors. Il ne brisera point un roseau cassé, & n'éteindra point un lin fumant ; mais il portera un jugement dans la vérité. Il brillera, & ne sera point brisé, jusqu'à ce qu'il établisse le jugement sur la terre.* Saint Jérôme (c) sur Isaïe, semble eroire que la diversité qui se remarque entre saint Matthieu, & le texte Hébreu, ne procède que de la négligence des Copistes. Mais sur Michée (d) il dit qu'il y a des gens qui croyent que ces différences que l'on voit entre les Textes de l'ancien, & du nouveau Testament, ne viennent que de ce que les Apôtres & les Évangélistes ne citoient pas sur le Texte même, mais simplement de mémoire, laquelle se trompe quelquefois. Mais ce dernier principe est trop dangereux, dans une matière de ceste conséquence. Nous aimons mieux dire avec le même Pere (e) dans un autre endroit, que ni le Sauveur, ni ses Apôtres ne se sont pas contraints à citer les propres paroles du Texte, mais seulement ce sens. Méthode qui étoit

(a) Exod. xx. 5.

(b) Matth. xi. 29.

(c) Jeronym. in Isai. XLII.

(d) Jeronym. in Mich. lib. 2. cap. 5. Sunt autem qui asserant in omnibus penè testimoniis qua de veteri Testamento sumuntur, ipsius modi esse errorem, ut aut ordo mutetur, aut verba, & interdum sensus quoque ipse diversus sit: vel

Apostolis, vel Evangelistis non ex libro carpentibus Testimonia, sed memoria credentibus, qua nonnumquam fallitur

(e) Jeronym. in Matth. xxviii. Evangelistarum & Apostolorum more Vulgate, qui verborum ordine prætermissis, sensus tantum, de veteri Testamento preferunt in exemplum. Vide & Epist. i. j. ad Alagostam.

22. *Tunc oblatus est demonium habens, cæcus, & mutus : & curavit eum ita ut loqueretur, & videret.*

23. *Et stupebam omnes turbe, & dicebant : Numquid hic est filius David ?*

24. *Pharisei autem audientes, dicebant : Hic non eicit demones nisi in Beelzebub principe demoniorum.*

22. Alors on lui présenta un possédé, aveugle & muet ; & il le guérit ; en sorte qu'il commença à parler, & à voir.

23. Tout le peuple en fut rempli d'admiration ; & ils disoient : N'est-ce point-là le fils de David ?

24. Mais les Pharisiens entendant cela, disoient : Cet homme ne chasse les démons que par la vertu de Béezébut, prince des démons.

COMMENTAIRE.

suivie par les Scribes, & les Savans de ce tems-là, comme on le voit dans quelques endroits de l'Evangile, de Joseph, de Philon.

ÿ. 22. TUNC OBLATUS EST EI DÆMONIUM HABENS, CÆCUS ET MUTUS. Alors on lui présenta un possédé, aveugle, & muet. Le démon qui le possédoit, lui caufoit ces deux incommoditez. (a) En sorte que dès qu'il fut délivré du démon, il recouvra la vûe, & la parole : *Curavit eum, ita ut loqueretur & videret.* Ce miracle arriva assez long-tems après ceux qui sont rapportez dans le commencement de ce Chapitre. Voyez l'histoire Chronologique ; ou la Concorde. Le miracle rapporté dans saint Luc, Chap. xi. ÿ. 14. est différent de celui-ci.

ÿ. 23. NUMQUID HIC EST FILIUS DAVID? *N'est-ce point là le fils de David ?* Le Messie que nous attendons. Car on le connoissoit sous le nom de fils de David. Voyez *Matth. ix. 27. xi. 5. &c.*

ÿ. 24. NON EIICIT DÆMONES, NISI IN BEELSEBUB. *Il ne chasse les démons que par la vertu de Béezébut, prince des démons.* Il paroît par plus d'un endroit de l'Evangile, (b) que les Juifs d'alors reconnoissoient entre les démons, une espèce d'empire, & de subordination ; & que le prince de cet empire s'appelloit *Béezébut*, ou le Dieu Mouche ; soit qu'ils lui donnassent ce nom par dérision, soit qu'ils crussent que le démon adoré autrefois chez les Philistins sous le nom de Béezébut, (c) étoit véritablement le Roi des enfers ; soit enfin, que confondant la ville d'Accaron, où l'on adoroit le Dieu Béezébut, avec l'*Achéron*, où les Grecs faisoient dominer le Dieu des enfers ; ils se soient imaginé que Béezébut étoit le même que Pluton, & le Dieu des manes. Les Apôtres insinuent dans plusieurs endroits qu'il y avoit un premier démon, chef de tous les autres. Ils l'appellent, *Prince des ténèbres*, (d)

{ a } Chrysoſt Theophyl. Brug. Mald. alii.

{ b } *Matth. ix. 34. 2. 33. Luc. xi. 15.*

{ c } 4. *Reg. I. 2. 3. &c.*

{ d } *Luc. 22. 11. 33.*

24. *Jesus autem sciens cogitationes eorum, dixit eis: Omne regnum divisum contra se, desolabitur; & omnis civitas, vel domus divisa contra se, non stabit.* } 25. Or JESUS connoissant leurs pensées, leur dit: Tout Royaume divisé contre lui-même, sera ruiné; & toute ville, ou maison qui est divisée contre elle-même, ne pourra subsister.

COMMENTAIRE.

Prince de ce monde, (a) Prince de ce siècle, (b) Prince de la puissance de l'air. (c) Et Satan ayant conduit JESUS-CHRIST sur une haute montagne, lui montra tous les Royaumes du monde, & lui promit de les lui donner, s'il vouloit se jeter à ses pieds, & l'adorer. (d) Il parloit selon l'idée des Juifs de ce tems, & on peut même dire selon la vérité; puisque jusqu'à la venue du Messie, le monde avoit été comme abandonné à la tyrannie de ce maître cruel.

Du tems de Tobie il semble que les Juifs donnoient au Prince des démons le nom d'*Asmodée*. (e) A présent ils le nomment plus communément *Sammaël*. Ils lui attribuent les oracles, & les faux miracles qui se faisoient chez les Payens. Les Peres le nomment ordinairement *Lucifer*. (f) Saint Gregoire le Grand l'appelle *Bebemoth*. (g) D'autres (h) lui donnent le nom d'*Archange des démons*. Les Payens regardoient *Sérapis*, *Pluton*, *Adés*, *Dis*, qui ne sont qu'une même chose; & *Hécaté*, comme le Roi & la Reine, le maître, & la maîtresse des moindres démons. Lorsque ceux-ci n'obéissoient point assez promptement, les magiciens interposoient ces noms pour se faire craindre. (i) On ménaçoit Adés lui-même de révéler son nom, lorsqu'il ne faisoit pas au gré des forciers. (k) C'est ce Prince des démons, qui vouloit se faire passer pour la souveraine divinité. (l) Il se qualifioit Prince du monde, & grand Général de l'armée infernale. JESUS-CHRIST dit que *le feu éternel est préparé au démon, & à ses Anges*; (m) c'est-à-dire, à ses ministres, aux démons auxquels il préside.

Les Pharisiens accusent donc ici JESUS-CHRIST de magie, & de commerce avec les démons. Les nouveaux Rabbins ont renoncé à cette ancienne accusation; mais ils en ont inventé une nouvelle. Ils prétendent que JESUS étant entré frauduleusement dans le Temple, y déroba le nom

(a) Johan XII. 31. XIV. 30. XVI. 11.

(b) 1 Cor. II. 6. 8.

(c) Eph. I. 11. 1.

(d) Matt. IV. 8. 9.

(e) Tobie cap. III. 8.

(f) Patres, & Interpretes, & Theologi passim.

(g) Gregor. Mag. lib. 1. moral. in Job. lib. 4. cap. 13. 18. & 32.

(h) Vide Lucian. l. 1. c. 35. de orig. erroris.

(i) Vide Porphyr. apud Euseb. Præpar. lib. 4. cap. ult.

(k) Lucan. Pharsal. l. 6.

Jam vos ego nomine vero

Eliciam, &c.

(l) Jamblie. de Myst. c. 30. Μίγυρ ἰσχυρίων τοῦ δαιμονίου.

(m) Matt. XXV. 41.

26. *Et si satanas satanam eicit, adversus se divisus est: Quomodo ergo stabit regnum ejus?*

27. *Et si ego in Beelzebub eicio demones, filii vestri in quo eiciunt? Idem ipsi iudices vestri erunt.*

26. Que si Satan chasse Satan, il est divisé contre soi-même: comment donc son Royaume subsistera-t'il?

27. Et si c'est par Béelezébub que je chasse les démons, par qui vos enfans les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges.

COMMENTAIRE.

incommunicable, & ineffable de *Jébova*, par le moyen duquel il fit tous les prodiges que nous lisons dans l'Évangile, & beaucoup d'autres qu'ils lui prêtent. On ne s'arrête point à réfuter leurs rêveries.

Y. 25. *JESUS SCIENS COGITATIONES EORUM, DIXIT, &c. Jésus connoissant leurs pensées, leur dit: Tout Royaume divisé contre lui-même sera ruiné.* *JESUS-CHRIST* pénétrant dans le cœur des Pharisiens, les réfute par un raisonnement qu'on appelle *ad hominem*. Il suppose avec eux, sans toutefois l'approuver, qu'il y avoit parmi les démons une domination, & un empire qui devoient durer jusqu'à la fin du monde; que dans cet empire il y avoit un certain ordre, & une certaine subordination, qui le faisoient subsister. Sur ce principe; voici comme il raisonne: Il est impossible qu'un empire divisé subsiste long-tems, & qu'un Prince qui fait ses intérêts, desunisse ses forces, en arrachant des mains de ses officiers, les conquêtes qu'ils auroient faites. C'est comme si un Prince envoyoit des troupes pour combattre ses propres Généraux, & pour faire rendre à l'ennemi, ce qu'ils auroient pris sur lui. Il n'est donc pas croyable que le Prince des démons commande aux autres démons de quitter les corps qu'ils possèdent, ni par conséquent que je chasse les démons, au nom, & l'autorité de Béelezébub.

Vous direz peut-être qu'entre moi, & le Prince des démons, il peut y avoir un certain pacte, par lequel il sera obligé de m'obéir contre ses propres intérêts; ou qu'il y a entre moi & lui une espèce de collusion, en sorte que pendant que je parois détruire son empire d'un côté, je l'établis véritablement de l'autre; comme un Prince qui s'obligerait de rendre une petite place pour gagner un Royaume, ou qui sacrifieroit la perte d'un petit détachement, pour remporter une grande bataille. Mais ici on ne peut rien dire de pareil: je suis venu pour établir le Royaume de Dieu, & pour détruire celui du démon. Je lui fais par tout une guerre ouverte; je lui prens par tout, & ne lui rends rien: je viens établir ma Religion, directement opposée à son regne. Mes maximes sont toutes contraires aux siennes. Je prêche par tout la pénitence, la conversion du cœur, l'amour de Dieu, & du prochain. Cela s'appelle-t'il être d'accord avec le Prince des démons?

¶ 27. SI IN BEELZEBUB EIICIO DÆMONIA, FILII VESTRI IN QUO EIICIUNT? *Si c'est par Béelzebub que je chasse les démons, par qui vos enfans les chasseront-ils?* Voici un second raisonnement contre les Pharisiens. Si ceux d'entre vous qui chassent les démons, ne le font pas au nom de Béelzebub, vous n'avez aucun droit de m'accuser de les chasser en son nom. Or vous n'oseriez dire que vos enfans, vos exorcistes chassent les démons au nom de Béelzebub. Vous ne devez donc pas m'en accuser. Vous me direz que je ne chasse pas les démons comme eux; que je n'emploie pas les exorcismes, l'invocation du Dieu des Patriarches, les herbes, les odeurs; mais s'ensuit-il que j'emploie le nom de Béelzebub? Quand ai-je invoqué le nom de ce Prince des ténèbres? Quelle preuve avez-vous de mon commerce avec lui? Si donc l'on peut, de votre propre aveu, chasser les démons, sans employer l'autorité de Béelzebub; pourquoi m'accusez-vous de les chasser par sa vertu? Votre accusation est téméraire, & sans fondement.

On fait par l'Ecriture, & par Joseph, & même par les anciens Peres, que parmi les Juifs de ces tems-là, il y avoit des exorcistes, & des gens qui faisoient métier de chasser les démons par les exorcismes, par l'invocation du Dieu d'Abraham, d'Israël, & de Jacob; & par l'odeur de certaines herbes qu'ils mettoient au nez des possédés. Saint Marc, & saint Luc nous apprennent qu'il y avoit même des Juifs qui les chassoient au nom de JESUS-CHRIST. *Seigneur*, disent les Apôtres, (a) nous avons trouvé un homme qui chasse les démons en votre nom, & nous l'avons empêché, parce qu'il ne vient pas avec nous, & qu'il n'est pas de vos Disciples. Et dans les Actes, (b) sept fils de Sceva Prince des Prêtres Juifs, se mêloient d'exorciser les démons au nom du Sauveur JESUS; mais l'esprit leur dit: *Je connois Jésus, & je sçai qui est Paul; mais pour vous, qui êtes-vous?* Joseph (c) raconte qu'un certain Juif nommé Eléazar, guérissoit les possédés par le moyen d'un anneau, où étoit envasée une racine, que l'on disoit avoir été découverte par Salomon. L'odeur de cette racine faisoit tomber le possédé, & l'exorciste conjuroit le démon de ne plus rentrer dans ce corps. Saint Justin, (d) saint Irénée, (e) Origènes, (f) Tertullien (g) parlent aussi des Juifs qui se vantoient de chasser les démons, & qui les chassoient en effet quelquefois, en invoquant le Dieu d'Abraham. Voilà qui sont ceux dont JESUS-CHRIST parle, en disant: *Par qui vos enfans chassent-ils les démons?* (h) *Filii vestri in quo ejiciunt?*

(a) Marc. ix. 37. Luc. ix. 49.

(b) Act. xix. 14.

(c) Joseph Antiq. l. 8. c. 1.

(d) Justin. Dialog. cum Tryphone.

(e) Iren. lib. 2. c. 5.

(f) Origen. l. 1. & 4. contra Celsam.

(g) Tertull. l. 4. contra Marcion.

(h) B.ug. Grat. Ligf. Druf. alii plerique ex recentioribus.

28. *Si autem ego in Spiritum Dei eicio demones, igitur pervenit in vos regnum Dei.*

29. *Aut quomodo potest quisquam intrare in domum fortis, & vasa ejus diripere, nisi prius alligaverit fortem? Et tunc domum illius diripiet.*

28. Que si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu, le Royaume de Dieu est donc parvenu jusqu'à vous.

29. Mais comment quelqu'un peut-il entrer dans la maison du fort, & piller ses armes, & ce qu'il possède, si auparavant il ne lie le fort, pour pouvoir ensuite piller la maison?

COMMENTAIRE.

Mais plusieurs Peres (a) entendent sous ce nom les Apôtres mêmes, qui étoient sortis des Juifs, & qui étoient les frères, ou les enfans de ceux, à qui il parloit. Si mes Apôtres chassent les démons, & s'ils les chassent en mon nom, & non au nom de Béelzebub; pourquoi m'accusez-vous d'employer le pouvoir de ce Prince des ténèbres, pour les chasser? Ai-je moins de pouvoir que mes Apôtres? & peuvent-ils faire en mon nom quelque chose, que je ne puisse pas moi-même? Enfin, ne suis-je pas au dessus du démon, puisqu'il est obligé de quitter le corps qu'il possède, lorsqu'il entend seulement le nom de JESUS? Il paroît par tout le raisonnement des Juifs, qu'ils croyoient une certaine subordination entre les démons inférieurs, & supérieurs, de même qu'entre les Anges.

IPSI JUDICES VESTRI ERUNT. *Ils seront eux-mêmes vos juges.* Mes Apôtres, ou vos propres exorcistes vous condamneront de mauvaise foi, & d'injustice, au jour du Jugement; puisqu'ils reconnoissent mon pouvoir, & qu'ils s'en servent eux-mêmes pour chasser les démons, pendant que vous m'accusez de magie, & d'employer le nom de Béelzebub pour délivrer les possédés.

ÿ. 28. *IGITUR Pervenit in vos regnum Dei.* *Si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu; le Royaume de Dieu est donc parvenu jusqu'à vous.* Si je fais de vrais miracles, & si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu qui est en moi, comme je viens de le faire voir, je suis donc le Messie. Or certainement si je ne chasse pas les démons par Béelzebub, je les chasse par l'Esprit saint, & par le doigt de Dieu, comme parle saint Luc. (b)

ÿ. 29. *QUOMODO POTEST QUISQUAM intrare in domum fortis, &c.* *Comment quelqu'un peut-il entrer dans la maison du fort, si auparavant il ne lie le fort, pour pouvoir ensuite piller sa maison?* Voici une parabole qui prouve que JESUS-CHRIST n'agit point de con-

(a) Hier. hic Cluyf. humil. 42. Jerem. Athanas. de comuni essentia, August. Serm. 71. Auther. Operis imperficii humil. 29. Theophylast.

Eus'ym. Maldonat. (b) Luc. xi. 20.

œuvre avec le démon, dans les miracles qu'il opère. Quand on veut forcer une maison forte, il faut premièrement se saisir de celui qui la garde; le lier, lui ôter ses armes, & le mettre hors d'état de résister. Le démon se dit Prince de ce monde; il en garde la porte, & en défend l'entrée à quiconque veut le dépouiller de ses biens, & piller ses richesses; je veux dire, quiconque veut lui ravir les hommes qu'il entretient dans l'erreur, dans le crime, dans l'idolâtrie, & sous sa cruelle domination. Je viens attaquer cet ennemi dans son fort; je lui enleve ce qu'il a de plus précieux: ici, un publicain; là, une femme pécheresse: tantôt, un pécheur invétéré; & puis un homme, qui étoit en danger de se perdre. Je lui déclare par tout une guerre irréconciliable: j'attaque l'erreur, le mensonge, la vengeance, l'avarice, l'impiété, la superstition. Sont-ce là les marques que j'use de collusion, & que je sois d'intelligence avec lui?

FORTIS ARMATUS. Le fort armé étoit ce que les Anciens appelloient *Atrienfis*; un Officier fidèle, & vaillant, à qui l'on confioit la garde de la porte d'une grande maison. Tel étoit le vieux Butès, dont parle Virgile. (a)

Antiquum in Buten: hic Dardanio Anchisa

Armiger anse fuit, fidusque ad limina custos.

Servius (b) remarque que ces Portiers étoient en très-grand honneur chez les Anciens: on leur confioit la garde des choses les plus précieuses de la maison; les armes, les provisions, les Dieux domestiques. On les appelloit *Editani* chez les Romains, comme qui diroit gardiens de la maison. *Editani*, quasi à *tuedis adibus appellatur*, dit Aule-Gelle. (c) On les nommoit aussi *Atrienfes*; d'où vient que saint Luc (d) dit: *Cùm fortis armatus custodit atrium suum*: Lorsque le fort armé garde son parvis, son entrée, sa porte; tout ce qui est sous sa garde, est en sûreté.

Ces *Atrienfes* étoient des esclaves, mais des esclaves du premier rang: *In magna familia sunt alii laudatiores, ut sibi videntur servi, sed tamen servi, ut Atrienfes*, dit Cicéron. (e) Les Anciens leur confioient leur argent; ils étoient comme les Intendants des grandes maisons: (f) *Atria, ubi & pecunias habebant; unde qui honoratiores erant, liminum custodes adhibebantur*, dit Servius. Dans les métairies il y avoit aussi de ces gardiens, de la porte, ou de la cour, qui avoient soin de tout le détail des outils. (g) Dans le Temple du Seigneur, les Portiers étoient des Lévites,

(a) *Æneid.* ix.

(b) Servius *ibid.* *Editani* fuit, quod in ingenti honore apud majores fuit. Illic enim & equalabantur, & Deos colebant; census etiam unius illic servabant.

(c) *Ant. Gell.* lib. xii. c. 10. *Vide Pignor.*

de *servis* p. 5. 221.

(d) *Luc.* xi. 21.

(e) *Tullius, Paradox.* 5.

(f) *Servius in Æneid.* l. v. 730.

(g) *Columel.* l. 12. c. 3.

30. *Qui non est mecum contra me est : & qui non congregat mecum , spargit.*

37. Celui qui n'est point avec moi , est contre moi : & celui qui n'amasse point avec moi , dissipe.

COMMENTAIRE.

chargez de la garde des trésors , (a) de l'or , de l'argent , des provisions de la Maison de Dieu.

ÿ. 30. QUI NON EST MECUM , CONTRA ME EST ; ET QUI NON CONGREGAT MECUM , SPARGIT. *Celui qui n'est point avec moi , est contre moi ; & celui qui n'amasse point avec moi , dissipe.* Il faut être tout à JÉSUS-CHRIST , ou tout à ses adversaires : il n'est pas permis de demeurer dans le doute , & dans la neutralité. Si JÉSUS-CHRIST n'est pas le Messie , c'est un imposteur ; s'il n'est pas Fils de Dieu , c'est un faux Prophète , & un menteur. Dire qu'on suspendra son jugement , & qu'on attendra de nouvelles preuves , est une pure illusion , & une mauvaise fuite. Si les miracles qu'il a faits pour prouver sa Divinité , & sa mission , ne sont point suffisans ; il n'y en aura jamais de suffisans pour aucune Religion. Personne n'en fit , & n'en fera jamais de plus grands , de plus certains , ni en plus grand nombre. J'ose le dire ; si nous nous trompions , en prenant JÉSUS-CHRIST pour le Messie , il semble que Dieu même nous auroit induits à erreur , en autorisant par tant de merveilles , un homme qui seroit un séducteur , & un blasphémateur.

Quelques Peres (b) entendent ceci du démon : *Celui qui n'est point avec moi , est contre moi ; & celui qui n'amasse point avec moi , dissipe.* Comment agirois-je de concert avec le démon , moi qui ne travaille qu'à ruiner son empire ? Et comment useroit-il de collusion avec moi , puisqu'il s'oppose en toute manière au progrès de mon Evangile , & de ma doctrine ? Comment pourroit-il être en même tems & pour moi , & contre moi ? De même que son empire ne peut subsister , s'il est divisé ; ainsi mon Empire doit nécessairement être uni , & sans partage. Je viens de montrer qu'il ne peut y avoir ni union , ni intelligence entre le démon , & moi ; il n'y en peut avoir non plus entre ses sujets , & les miens. Quiconque n'est pas avec moi , est contre moi. Si mes Apôtres , & mes Disciples tiennent mon parti ; il faut qu'ils soient aussi opposés au parti du démon , que je le suis ; & s'ils n'y sont pas opposés , ils ne font pas à moi.

Le Sauveur dans une autre occasion a dit un mot , qui paroît contraire à ce qu'il vient de dire ici. Ses Disciples lui ayant rapporté qu'un homme qui n'étoit pas de leur compagnie , se mêloit de chasser les démons en son nom , & qu'ils l'en avoient empêché ; JÉSUS leur répondit : *Laissez-les*

(a) 1. PAR. XX. 19. 22. 26.

(b) Hilar. Cbryst. Iterum. Auctor oper. imperfect.

31. *Ideò dico vobis : Omne peccatum , & blasphemia remittetur hominibus : Spiritus autem blasphemia non remittetur.*

31. *Et quicumque dixerit verbum contra Filium hominis , remittetur ei : qui autem dixerit contra Spiritum sanctum , non remittetur ei , neque in hoc saeculo , neque in futuro.*

31. C'est pourquoi je vous déclare que tout péché , & tout blasphème sera remis aux hommes : mais le blasphème contre le Saint Esprit ne leur sera point remis.

32. Et quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme , il lui sera remis : mais si quelqu'un a parlé contre le Saint Esprit , il ne lui sera remis ni en ce siècle , ni dans le siècle à venir.

COMMENTAIRE.

(a) celui qui n'est pas contre vous , est pour vous ; en quoi il sembloit autoriser la neutralité , qu'il condamne ici. Mais dans saint Marc (b) le Sauveur explique assez sa pensée : *Laissez-le* , dit-il , *car celui qui fait des miracles en mon nom , n'aura garde de mal parler de nous ; quiconque n'est pas contre vous , est pour vous.* Quoique cet homme qui fait ces miracles , ne nous suive pas , il ne s'ensuit pas qu'il ne croye point en moi ; & quand il n'y croiroit pas , il ne m'est point opposé , & ne mérite pas que vous vous éleviez contre lui. Il ne s'agit pas là de l'obligation de croire , ou de ne pas croire ; de rendre gloire à Dieu , en voyant des effets manifestes de sa puissance ; ou de s'opposer à lui par une malice diabolique , & par une envie criminelle ; il ne s'agit que de ne pas s'opposer à ce qu'on ne connoit pas , ou du moins à ce qu'on ne connoit pas assez. Si cet homme ne croyoit point en JESUS-CHRIST , il n'avoit nulle opposition à y croire : ce qu'il faisoit , étoit même un degré pour parvenir à cette connoissance. Mais les Pharisiens qui devoient être convaincus par les miracles , & par les raisons de JESUS-CHRIST , non seulement ne croyoient point ; mais s'opposoient à lui , & blasphémoient contre le Saint Esprit ; c'est ce qui les rendoit criminels , & qui vérifioit à leur égard ce que dit ici le Sauveur , que *quiconque n'étoit pas pour lui , étoit contre lui* ; qu'il ne leur étoit plus permis ni d'ignorer , ni de demeurer indéterminés sur son sujet.

ÿ. 31. OMNE PECCATUM , ET BLASPHEMIA REMITTETUR HOMINIBUS. *Tout péché , & tout blasphème sera remis aux hommes ; mais le blasphème contre le Saint Esprit ne leur sera point remis.* 32. *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme , il lui sera remis ; mais si quelqu'un a parlé contre le Saint Esprit , il ne lui sera remis ni en ce siècle , ni dans le siècle à venir.* Puisque vous êtes assez méchans pour m'accuser de magie , pour me traiter de possédé , (c) & pour dire que je n'opère des miracles que par l'autorité du Prince des démons ; je vous déclare

(a) Luc. ix. 50.
(b) Marc. ix. 36. 37. 38.

(c) Marc. III. 30. *Quoniam dicbant : Spiritum immundum habet.*

33. *Aut facite arborem bonam, & fructum ejus bonum; aut facite arborem malam, & fructum ejus malum: siquidem ex fructu arbor agnoscitur.*

33. Ou dites que l'arbre est bon, & que le fruit en est bon aussi: ou dites que l'arbre étant mauvais, le fruit aussi en est mauvais; car c'est par le fruit qu'on connoit l'arbre.

COMMENTAIRE.

que vôtre blasphème est le plus grand de tous les crimes, & le plus indigne de pardon. Si vos accusations, toutes fausses, & toutes atroces qu'elles sont, ne regardoient que ma personne, on pourroit les excuser; elles mériteroient quelque pardon. On peut douter que je sois le Christ, & le Fils de Dieu; mais il faut être d'une mauvaise foi diabolique, pour dire que mes miracles sont des effets de la magie. Un tel blasphème est contre le Saint Esprit même, contre le doigt de Dieu, qui paroît ici si visiblement, qu'on ne peut ne le pas reconnoître. Ce crime est irrémédiable de sa nature; puisque d'une part il marque dans le pécheur une malice affectée, un endurcissement volontaire; & de l'autre qu'il s'oppose à la source des grâces, & qu'il met des obstacles moralement insurmontables à sa conversion, & au pardon de ses péchez, en irritant le Saint Esprit, & s'opposant à l'opération de sa grâce. Pour expier un tel crime il n'y a en ce monde ni hostie, ni sacrifice, ni purifications; & tout ce qu'on pourroit faire pour mériter le pardon d'un homme mort dans ces mauvaises dispositions, ne pourroit lui servir en l'autre vie. C'est un de ces crimes qui ne s'expient point, c'est-à-dire, qui ne s'expient que très-difficilement; tant à cause de leur énormité, qu'à cause de la difficulté du retour & de la conversion de ces sortes de pécheurs endurcis, & obstinez. On peut voir nôtre Dissertation sur le péché contre le saint Esprit.

¶ 33. **AUT FACITE ARBOREM BONAM, ET FRUCTUM EJUS BONUM, &c.** *Ou dites que l'arbre est bon, & que le fruit en est bon aussi.* Ou supposez que je suis bon, si j'agis par la vertu de l'Esprit de Dieu; ou que je suis mauvais, si mes œuvres sont mauvaises; car c'est au fruit qu'on connoit l'arbre. (a) Vous m'accusez d'être un magicien, un possédé, un séducteur. Un homme de cette sorte feroit-il ce que je fais? Instruirait-il, comme j'instruis? Vivroit-il, raisonneroit-il, comme je vis, & comme je raisonne? JESUS-CHRIST montre par là que les Pharisiens ne raisonnaient pas même d'une manière concluante.

Autrement: (b) Si vous voulez passer pour de bons arbres, produisez de bons fruits; ne trompez pas les simples par des apparences spécieuses. Et si vous produisez de mauvais fruits, avouiez que vous êtes de mauvais

(a) Ita Hilari. Chrysost. Euthym. Theophyl. Jeronym. alii, Brug. Grot. &c.

(b) Vide Aug. lib. 2. de Serm. Domini in

monte, & lib. 2. contra lict. Pitiliani c. 6. & alibi frequenter. Ita Adald. Idem, alii.

34. *Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali? Ex abundantia enim cordis os loquitur.*

35. *Bonus homo de bono thesauro profert bona: & malus homo de malo thesauro profert mala.*

36. *Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die iudicii.*

34. Race de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui êtes méchans? Car c'est de la plénitude du cœur que la bouche parle.

35. L'homme qui est bon, tire de bonnes choses de son bon trésor: & l'homme qui est méchant, tire de mauvaises choses de son mauvais trésor.

36. Or je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du Jugement, de toute parole inutile qu'ils auront dite.

COMMENTAIRE.

arbres. La suite est très-favorable à cette explication. *ψ. 34. Race de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui êtes méchans: car c'est de la plénitude du cœur que la bouche parle.*

D'autres (a) l'entendent ainsi: Vous m'accusez de chasser les démons au nom de Béelzébul: & comment Béelzébul pourroit-il faire une aussi bonne action? Un esprit aussi mauvais, aussi pervers peut-il faire de bonnes œuvres? Si donc vous êtes obligez de reconnoître que ce que je fais est bon, avouez que je ne le fais pas au nom du démon.

ψ. 34. EX ABUNDANTIA CORDIS (b) OS LOQUITUR. C'est de la plénitude du cœur que la bouche parle. On connoît les sentimens, les dispositions intérieures d'un homme par ses discours. Il peut se déguiser quelque tems: mais enfin si on l'étudie bien, on le pénétrera. Il est impossible d'être toujours tellement en garde contre son propre cœur, qu'il ne paroisse rien de nos sentimens par nos paroles. Les Pharisiens étoient rongez de dépit, & de jalousie contre JÉSUS-CHRIST. Ils faisoient ce qu'ils pouvoient pour cacher cette basse, & honteuse passion; mais leur mauvais cœur les trahissoit. Il dit la même chose au *ψ. suivant: Un homme qui est bon, tire de bonnes choses de son bon trésor.* (c) Si vous aviez le cœur bien disposé; s'il n'étoit pas gâté par l'envie, vous n'aurez garde de donner un mauvais sens à mes paroles, & de traiter mes miracles d'œuvres magiques.

ψ. 36. OMNE VERBUM OTIOSUM QUOD LOCUTI FUERINT. Les hommes rendront compte au jour du Jugement, de toute parole inutile

(a) Ieronym. Beda.

(b) *Ἐκ τοῦ τοῦ περισσεύοντος τῆς καρδίας τοῦ στόματος λαλεῖ. Ex redundantia cordis; un-cœur si plein de malice, qu'il se répand par dessus.*

Chrysost. *Τὸ ψ ἕσθητο λογισμὸν τὸ μυστικὸν ἔστι τὸ ἴδιον.*

(c) Le Grec lit: *Du bon trésor du cœur; mais il y a un fort grand nombre de Manuscrits, qui n'ont pas cette addition, Du cœur.*

37. *Ex verbis enim tuis justificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis.*

37. Car vous serez justifié par vos paroles, & vous serez condamné par vos paroles.

COMMENTAIRE.

qu'ils auront dite. Une parole inutile, est celle qui se dit sans aucune utilité, ni nécessité de la part de celui qui l'écoute, ou de celui qui la profère. (a) Si Dieu condamne les paroles même inutiles que les hommes ont prononcées, quelle sera la rigueur envers vous, qui proférez des mensonges, & des blasphèmes? (b) Saint Chrysostome remarque que quelques anciens prenoient ici *la parole inutile*, pour une parole mauvaise, bouffonne, deshonnête, & de calomnie. C'est ainsi que Théophylacte, & Euthyme l'ont entendu, & plusieurs nouveaux Commentateurs après eux.

Le terme Hébreu (c) que l'on traduit ordinairement par vain, inutile; signifie aussi faux, menteur, calomnieux. Quelques anciens Manuscrits Grecs lisent ici, (d) *Parole mauvaise*, pour *parole inutile*: & les meilleurs Auteurs Latins se servent quelquefois du mot *inutilis*, pour dire, dangereux, pernicieux. (e) Cicéron, & Tite-Live appellent *Civis inutilis*, un mauvais citoyen. Horace: *Aurum inutile*, l'or dangereux. Velleius Paterculus dit que le meurtre de Claudius fut un coup avantageux à l'Etat, mais d'un exemple dangereux; *Exemplo inutili, facto salutari*. En sorte que, selon ces Interprètes, JESU-CHRIST voudroit dire: Si Dieu condamne dans son Jugement les discours mensongers, & mauvais; épargnera-t'il vos calomnies, & vos blasphèmes? La force du raisonnement du petit au grand, est plus sensible, en le prenant au premier sens, pour *une parole inutile*. (f)

ÿ. 37. *EX VERBIS TUIS JUSTIFICABERIS. Vous serez justifié, ou condamné par vos paroles.* Il n'exclut pas les actions. Dieu rendra à chacun selon ses œuvres; mais ne vous imaginez point que ce soit peu de chose qu'une parole. Il n'en faut pas davantage pour vous faire condamner, ou absoudre au Jugement de Dieu; quand même vous n'auriez point fait d'autre bien, ou d'autre mal, que le bon, ou le mauvais usage de vôtre langue.

(a) Chrysoſt. homil. 43. Hilari. hic, Origen. in Matt. tom. 24. Jeronym. hic, Baſil. Reg. brevior. interrog. 28. Ambroſ. in Pſalm. xxxviii. n. 5. & lib. 1. Offic. c. 2. Gregor. homil. 6. in Evangeli. & Moral. in Job l. 4. c. 2. & l. 7. c. 17. Eſai. in Matt. Bern. l. 2. de Conſider. alii pſſim.

(b) Ita Patres, & Interpretes plerique omnes.

(c) NYE Schaeve. Vide Exod. xx. Prov. xxx. 8.

(d) Pēma מונגג; au lieu de Pēma אררע; Ita Stephani cod. 1. Selden. 4. Bodl. 22. Vechel. 34. Uſſer. 1. Dreſſ. אררע. in Colbert. 3947.

(e) Vide Hamm. hic & Gros.

(f) Brug. Maldon. alii.

38. Tunc responderunt ei quidam de Scribis, & Phariseis, dicentes: Magister, volumus à te signum videre.

38. Alors quelques-uns des Scribes, & des Pharisiens lui dirent: Maître, nous voudrions bien que vous nous fûssiez voir quelque prodige.

COMMENTAIRE.

ÿ. 39. MAGISTER, VOLUMUS A TE SIGNUM VIDERE. *Maître, nous voudrions bien que vous nous fûssiez voir quelque prodige.* Ceux qui demandent ici à JESUS-CHRIST qu'il leur fasse voir un miracle, soit apparemment différens de ceux à qui il vient de faire de si vifs reproches, sur leurs accusations de magie. Saint Luc (a) nous apprend que quelques-uns des Pharisiens accusoient JESUS de chasser les démons au nom de Bécelséub; mais que d'autres le tentoient, en lui demandant un prodige dans le Ciel. Il vient de répondre aux premiers; il va répondre ici aux seconds. Origènes (b) dit que les Pharisiens accusant le Fils de Dieu de n'employer que le nom du démon pour faire ses prodiges, crurent qu'il n'y avoit pour le charger de confusion, & pour faire voir son impuissance, qu'à lui demander un prodige dans le Ciel, ou dans les astres, où le démon n'avoit aucun empire; tout son pouvoir étant borné sur la terre, ou tout au plus dans l'air. Nous ne connoissons pas assez les sentimens des anciens Rabbins sur les démons, pour juger si celui qu'Origènes leur impute, est conforme à la vérité.

Il est certain qu'ils croyoient que le démon exerçoit son empire sur la terre, & dans l'air; il est nommé dans l'Ecriture même *Le Prince du monde*, (c) & le chef des puissances de l'air. (d) Les Hébreux entendoient l'air sous le nom de ciel, & si le Sauveur eût fait descendre le feu, comme fit autrefois Elie; (e) ou qu'il eût fait gronder le tonnerre, comme fit Samuël; (f) ou qu'il eût fait pleuvoir la manne, comme avoit fait Moïse; (g) les Pharisiens auroient été pris par leur propre parole, & ils n'auroient osé nier que JESUS ne leur eût donné un signe, comme ils le demandoient. Toutefois on voit par les Livres saints, que le démon a quelquefois fait de semblables prodiges, comme lorsqu'il fit tomber le feu du ciel sur les troupeaux de Job. (h) & qu'il renversa ses maisons par les vents & la tempête, (i) & quand il imita les miracles de Moïse dans l'Egypte. Si donc les Pharisiens ne demandoient que cela au Sauveur, ils ne lui demandoient rien qui pût absolument les convaincre, ni qui fut au dessus du

(a) Luc. xi. 16.

(b) Origén. in Matt. xvi. tom. 12. pag. 265.

édit. Huet's

(c) Job in. xii. 31. xiv. 30. xvi. 31.

(d) Ezech. ii. 2.

(e) 1. Reg. xviii. 38. & 4. Reg. i. 10.

(f) Reg. vii. 10.

(g) Exod. vii. viii. ix. 22.

(h) Job i. 16.

(i) Job i. 19.

39. *Qui respondens, ait illis : Generatio mala & adultera signum querit : & signum non dabitur ei, nisi signum Jona Propheta.*

40. *Sicut enim fuit Jona in ventre ceti tribus diebus, & tribus noctibus : sic eris Filius hominis in corde terra-tribus diebus, & tribus noctibus.*

39. Mais il leur répondit : Cette race méchante & adultère demande un prodige ; & on ne lui en donnera point d'autre, que celui du Prophète Jonas.

40. Car comme Jonas fut trois jours, & trois nuits dans le ventre de la baleine ; ainsi le Fils de l'homme sera trois jours & trois nuits dans le cœur de la terre.

COMMENTAIRE.

pouvoir de JESUS, même dans la fausse, & impie supposition, qu'il n'aurait qu'au nom de Bécsefub, comme ils le prétendoient.

Que s'ils demandoient un prodige dans les astres, semblable à celui de Josue, par exemple, qui arrêta le Soleil, & la Lune ; (a) ou à celui d'Isaïe, qui fit rétrograder l'ombre du Soleil sur le cadran d'Achaz ; (b) peut-être croyoient-ils que les magiciens, & les démons n'étoient pas jusques-là leur pouvoir. Je ne sais pas assez quels ont été les opinions des anciens Juifs, pour en décider : mais je sais que les magiciens des Gentils se vantoient d'arrêter la Lune, & les Astres, de les couvrir de ténèbres, de les faire obéir à leur voix. (c) Ainsi quand JESUS-CHRIST l'auroit fait, cela n'auroit toujours servi de rien pour vaincre l'endurcissement & l'incrédulité des Pharisiens. (d) Le Fils de Dieu réservait les miracles décisifs, & les preuves incontestables de sa Divinité, à sa Résurrection, & au tems qui la suivit. Il leur promet le signe de Jonas, auquel ils n'auront rien à répliquer. Le démon ne résuscite pas les morts ; & un homme mort ne commande plus au démon. Cette dernière preuve affermissoit toutes les précédentes. Ce dernier miracle assuroit tous les autres.

ÿ. 39. *GENERATIO MALA ET ADULTERA. Cette race méchante, & adultère. Race impure, & illégitime ; bien éloignée de la foi, & de la fidélité d'Abraham. Fils infidèles, qui dégénèrent de la foi, & de la piété de leurs peres.*

ÿ. 40. *SICUT FUIT JONAS IN VENTRE CETI. Comme Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine. JESUS-CHRIST promet obscurément aux Pharisiens de leur donner dans sa Résurrection la réalité du prodige, dont Jonas dans le ventre de la baleine, n'avoit été que la figure. Je demeurerai dans le tombeau trois jours, après quoi je résusciterai ; de même que Jonas demeura dans l'estomac de la baleine,*

(a) *Josue x. 12.*

(b) *4. Reg. xx. 9. 10. 11.*

(c) *Horat. in Canidiam. Epodon. ode 5.*

Qua si d. ra exornata voce Theopha,
Lunamque Cælo d. rps.

(d) *Irenym. in hunc loc.*

41. *Viri Ninivite surgent in judicio cum generatione ista, & condemnabunt eam, quia penitentiam egerunt in predicatione Jona. Et ecce plus quam Jonas hic.*

42. *Regina Austri surget in judicio cum generatione ista, & condemnabit eam: quia venit à finibus terra audire sapientiam Salomonis; & ecce plus quam Salomon hic.*

41. Les Ninivites s'éleveront au jour du Jugement contre cette race, & la condamneront; parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas: & cependant il y a ici plus que Jonas.

42. La Reine du Midi s'élevera au jour du Jugement contre cette race, & la condamnera; parce qu'elle est venue des extrémités de la terre, pour entendre la sagesse de Salomon: & cependant il y a ici plus que Salomon.

COMMENTAIRE.

& après cela en sortit sain & sauf. JESUS-CHRIST ne fut pas trois jours, & trois nuits pleines dans le tombeau; il n'y fut qu'une petite partie du Vendredy, depuis le moment qu'il y fut mis sur le soir, jusqu'au commencement du jour du Sabbat; c'est-à-dire, jusqu'à l'entrée de la nuit du Vendredy au Samody; car les Hébreux comptoient leurs fêtes d'un soir à l'autre. (a) Il y demeura toute la nuit, & tout le jour du Sabbat; enfin il y fut une partie du Dimanche, à commencer au soir du Samedi au Dimanche, jusques vers le milieu de la nuit. On trouve dans le Livre d'Esther (b) une expression pareille à celle-ci: *Trois jours & trois nuits* y sont mis, pour deux nuits, & un jour plein. Quant au poisson qui engloutit Jonas, on peut voir notre Dissertation sur ce sujet.

Ÿ. 41. VIRI NINIVITÆ SURGENT IN JUDICIO. *Les Ninivites s'éleveront au jour du Jugement.* Ou bien: *Ils s'éleveront en jugement*; ils se déclareront partie, & accusateurs contre les Juifs. Ceux-ci n'ont voulu écouter ni Jean-Baptiste, ni JESUS-CHRIST; ceux-là écouteront Jonas, & à sa prédication firent pénitence de leurs péchez, dans le sac, & dans la cendre. (c)

Ÿ. 42. REGINA AUSTRI SURGET IN JUDICIO. *La Reine du Midi s'élevera au jour du Jugement contre cette race.* La Reine de Saba, Province d'Arabie, située au midi de la Judée, & aux extrémités de la terre; *Venit à finibus terra*; c'est-à-dire, à l'extrémité des terres habitables de ce côté-là; parce que plus loin est l'Océan. Cette Reine qui vint de son pays exprès pour écouter la sagesse de Salomon, s'élevera au jour du Jugement, pour condamner les Pharisiens, & les Scribes, avec leur indifférence à écouter JESUS-CHRIST, infiniment plus sage que Salomon: *Ecce plus quam Salomon hic.* JESUS est la sagesse essentielle, dont

(a) Levit. xxiii. 32. *A vespera usque ad vesperam celebrabis Sabbatha vestra.*

(b) Esther. iv. 16.

(c) Jonas. III. 5. & seq.

42. *Cum autem immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, & non invenit.*

44. *Tunc dicit: Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens invenis eam vacantem, scopis mandatam, & ornatum.*

43. Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il va dans des lieux arides cherchant du repos, & n'y en trouve point.

44. Alors il dit: Je retournerai dans ma maison, d'où je suis sorti: & revenant il la trouve vuide, nettoyée & parée.

COMMENTAIRE.

Salomon empruntoit toute celle qui lui a acquis tant de gloire, & de réputation.

¶ 43. CUM AUTEM IMMUNDUS SPIRITUS EXIERIT AB HOMINE, &c. Lorsque l'esprit immonde est sorti d'un homme, il va dans des lieux arides chercher du repos. Les Hébreux étoient persuadés que les démons chassés d'auprès des hommes, se retiroient dans les déserts, & les solitudes. C'est ainsi que le démon Asmodée, qui avoit tué les époux de Sara, femme du jeune Tobie, fut relégué dans un désert de la haute Egypte, (a) comme dans un exil. D'autres (b) enseignent que les mauvais esprits aiment les solitudes, & s'y retirent volontiers. Pélus dit qu'ils demeurent dans les lieux les plus retirez, qui sont extrêmement froids, ou extrêmement secs. Le peuple croit encore que les lieux inhabitez sont occupés par les démons, & que c'est-là où se tiennent les assemblées des forciers. Je croirois bien plutôt, que le démon cherche la compagnie des hommes, pour les tenter, & pour leur nuire; & qu'il ne se retire dans les déserts, que lorsque confus de sa défaite, il est obligé de cacher sa honte dans des lieux retirez. J. C. parloit aux Juifs, suivant leurs préjugés, & leur idée populaire.

Le but de cette parabole, est de montrer aux Pharisiens, que de même que ceux qui sont délivrés du démon, seulement pour un tems, retombent dans un état, pire que le premier, lorsque ce mauvais esprit les possède, ou les possède de nouveau. Ainsi les Pharisiens, qui étoient exempts des désordres grossiers, & qui vivoient aux yeux du monde d'une manière louable; étoient intérieurement plus dangereusement malades, & se rendoient plus coupables aux yeux de Dieu, par leur infidélité, leur ingratitude, leur orgueil, leur envie, qu'ils ne l'auroient été, si moins réglés au dehors, ils avoient eu la bonne-foi, & l'humilité de reconnoître le besoin où ils étoient de faire pénitence, & de recourir à la grâce qui leur étoit offerte par J. C. (c)

(a) Job. VIII. 1.

(b) Grot. Beza, Camerar. Cratbul.

(c) Vide Maldonat.

41. *Tunc vadit, & assumit septem alios spiritus secum nequiores se, & intrantes habitant sibi: & sunt novissima hominis illius peiora prioribus. Sic erit & generatiōi huic pessima.*

45. En même-tems il va prendre avec lui sept autres esprits plus méchans que lui; & entrant dans cette maison, ils y demeurent: & le dernier état de cet homme, devient pire que le premier. C'est ce qui arrivera à cette race criminelle.

COMMENTAIRE.

L'expérience ne justifie que trop en général, ce qu'enseigne ici le Fils de Dieu, touchant les Pharisiens. Ceux qui sont exempts des grands défordres, tombent ordinairement dans de plus énormes excez que d'autres, lorsqu'une fois ils commencent à se dérégler. S'ils se laissent prévenir par l'orgueil, par l'envie, par d'autres péchez spirituels, cela fait dans leur cœur de plus grands ravages, & forme de plus grands obstacles à leur retour, que n'auroient pu faire les fautes les plus grossières qu'ils auroient commis dans une condition moins réglée au dehors. Ceux qui se corrompent dans un état saint, & dans une profession qui les éloigne du mal, deviennent d'ordinaire plus corrompus, que ceux qui vivent dans le commerce du monde; (a) comme la pourriture des plus excellentes choses, est la plus puante. Si les Pharisiens se fussent reconnus pécheurs, JESUS-CHRIST les auroit aisément guéris: (b) *Si vous vous reconnoissez aveugles, vous n'aurez point de péchez: mais puisque vous dites que vous êtes clairvoyans, votre péché demeure.*

Plusieurs Peres (c) l'entendent des Juifs en général; cette nation avoit été en quelque sorte exceptée de la malédiction commune du genre humain. Elle avoit été par distinction délivrée de la servitude du démon, pendant que tous les autres peuples du monde avoient été livrez à son empire. Après le retour de la captivité de Babylone, ils avoient été délivrez du démon impur de l'idolâtrie, qui les avoit tourmentez sous les regnes des Rois de Juda, & d'Israël. Ce malin esprit avoit fait de violens, mais vains efforts pour rentrer dans son ancien domicile, sous le regne, & pendant la persécution d'Antiochus Epiphane. Enfin voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout par la violence; trouvant sa maison vuide de vertus, quoi qu'exempte de superstitions payennes, & ornée de la connoissance de la Loi de Dieu, & de l'appareil des cérémonies de la vraye Religion: Il prit avec lui sept autres esprits plus mauvais que lui, & engagea les Juifs, sous prétexte de piété, dans l'hypocrisie, la vanité, la su-

(a) *August. Ep. olim. 137. nunc 78. n. 9. Quomodo diffidit expertus sum meliores, quàm qui in Monasteriis profecerunt; ita non sum expertus peiores, quàm qui in monasteriis ceciderunt.*

(b) *John. ix. 41.*

(c) *Hilar. & Ieronym. & Beda, Auth. Oper. imperfecti. hic. Vide & Gros. & alios.*

46. *Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater eius, & fratres stabant foris, quærentes loqui ei.*

46. Comme il parloit encore au peuple, sa mere, & ses freres étant arrivez, & se tenant au dehors, demandoient à lui parler.

COMMENTAIRE.

perdition, & les fausses explications de la Loi: ce qui les remplit d'orgueil, & de faux préjuges, qui leur firent enfin rejeter JESUS-CHRIST, & son Evangile. Voilà l'état où ils étoient, lorsque le Sauveur leur parloit.

Depuis ce tems la Synagogue a été de nouveau livrée au démon, au prince de ce siècle, qui y exerce un empire bien plus violent qu'il n'avoit fait, même avant la Loi de Moÿse. Ce n'est plus un seul démon qui la possède, c'est une légion de démons. Ce n'est plus à l'idolâtrie grossière qu'ils sont abandonnez, c'est à de vaines traditions, à une infinité de pratiques superstitieuses, à un aveuglement grossier, à un sens réprouvé, à un dégoût des vérités du Ciel, à une horreur de JESUS-CHRIST, & de sa doctrine, qui seule seroit capable de les tirer de cet état si terrible. Ce sens me paroît le plus littéral.

Les Peres (a) l'entendent dans le moral, des Chrétiens, qui ayant reçu la grace de la justification dans le Baptême, tombent dans le péché, & se livrent de nouveau au démon, qui reprend dans leur cœur la place qu'il avoit abandonnée, & qui s'y fait une nouvelle demeure avec *sept démons*; c'est-à-dire, avec un bien plus grand nombre (b) qu'auparavant. *Tunc maximè sevis, cum hominem plene sensit liberatum: tunc plurimum accenditur, dum exstinguitur*; dit Tertullien.

ÿ. 46. ADHUC EO LOQUENTE AD TURBAS, ECCE MATER EIUS, &c. Comme il parloit encore, sa Mere & ses freres étant arrivez, & se tenant dehors, demandoient à lui parler. Ils se tenoient dehors, parce qu'ils ne pouvoient entrer dans la maison, à cause de la foule. Les freres de JESUS-CHRIST, dont il est parlé ici, ne sont ni les fils de Marie, comme le prétendoit Helvidius, qui croyoit qu'après la naissance de JESUS-CHRIST elle avoit eu d'autres enfans de saint Joseph. Mais ce sont les fils de Joseph, que presque tous les anciens Peres (c) ont crû avoir

[a] Tertull. lib. de Penitentia. Ambros. lib. 7. in Lucam. Gregor. Nazianz. orat. 37. Greg. Magn. P. seral. Cura p. 3. admon. 31. &c. Aug. lib. 1. Quæst. in Matth. qu. 8. Author Oper. imperfecti homi. 31.

[b] 1. Reg. II. 5. & Psal. CLV. 11. 164. Levit. XLVI. 24. Prov. XLIV. 16. Isai. XXX. 26. Sept.

mis pour plusieurs fois.

[c] Ita Græci PP. nonnulli ex Libb. apocryphis. Ita Hilari. in Matth. & Ambros. in Luc. lib. 7. de Inscr. Virg. Epiphani. hæres. 28. & 78. Origen. in Luc. homil. 7. & in Matth. p. 253. edit. Hæst.

47. Dixit autem ei quidam : Ecce mater tua, & fratres tui foris stant querentes te.

47. Et quelqu'un lui dit : Voilà votre mere, & vos freres qui sont dehors, & qui vous demandent.

COMMENTAIRE.

été marié avant que d'épouser Marie, & avoir eu des enfans de ce premier mariage. Ou ce sont les cousins germains du Sauveur, nez de Marie fille, ou épouse de Cléophas, & seur de la sainte Vierge; ou enfin, ce sont des parens de JESUS-CHRIST, selon la chair; car on fait que dans l'Ecriture, le nom de frere se prend dans un sens fort étendu. On en dira davantage ci-après sur le ψ. 55. du Chap. XIII. où l'on trouve le nom de ces parens de J. C.

Mais quel étoit le motif du voyage de la sainte Vierge, & des freres de JESUS dans cette occasion? Saint Marc (a) dit qu'ils croyoient qu'il étoit hors de son bon sens: *Sui exierunt tenere eum, dicebant enim, quia in furorem versus est.* Ce qu'on ne peut admettre qu'avec restriction, en disant, que quelques-uns des parens de JESUS-CHRIST qui ne croyoient pas en lui, (b) avoient cette opinion. Mais on ne peut sans impiété, imputer cela à la sainte Vierge, par exemple, ni aux autres parens de J. C. dont la sainteté est connué. Quelques-uns croyent (c) que c'étoit une feinte de leurs part, & qu'ils dirent que le Sauveur étoit hors de son bon sens, pour tâcher de le titer de la maison, & pour lui découvrir le complot des Pharisiens, qui avoient résolu sa perte. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (d) s'est imaginé que le démon traissant que JESUS ne convertit ceux à qui il parloit, inspira aux parens de JESUS-CHRIST, de le venir tirer du milieu d'eux. Tertullien, (e) saint Chrysostome, & Théophylacte, ont attribué cette démarche à une secrette vanité de leur part, qui les portoit à faire connoître au monde, qu'ils étoient parens d'un si grand Prophète. Mais peut-on avoir cette pensée de la sainte Vierge? Auroit-elle pû, je ne dis pas former cette pensée; mais se joindre à la compagnie de gens qui auroient eû cette intention? Quelques Interprètes (f) traduisent le Grec de saint Marc, par: *Il est tombé en défaillance;* ou, *il est en danger d'y tomber.* C'est ce que craignoient la Mere, & les parens de JESUS-CHRIST. Ce verbe Grec existēmi, dans le nouveau Testament, se prend ordinairement pour le transport de joye, ou d'étonnement, ou d'admiration. Saint Paul (g)

(a) Marc. III. 23. ὅτι ἐξῆλθεν

(b) Johan. VII. 5.

(c) Maldon. Grot. in Marc. III. 23. & Casaubon. in Baron.

(d) Author Oper. imperfecti, homil. 11.

(e) Tertull. lib. de Carne Christi. Chrysof.

& Theophyl. hic.

(f) Voss. & Grotius sur S. Marc. Et videre Comment. sur le même Evangéliste, III. 23.

(g) 2. Cor. v. 13. Eius ἡδὲ existēmi, & 17. οὐκ ἐπιγινώσκω, ἕμιν.

48. *At ipse respondens dicenti sibi, ait: Quæ est mater mea, & qui sunt fratres mei?*

49. *Et extendens manum in discipulos suos, dixit: Ecce mater mea, & fratres mei.*

50. *Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei qui in Cælis est; ipse meus frater, & soror, & mater est.*

48. Mais il répondit à celui qui lui dit cela: Qui est ma mere, & qui sont mes freres?

49. Et étendant sa main vers ses Disciples: Voici ma mere, dit-il, & mes freres.

50. Car quiconque fait la volonté de mon Pere, qui est dans les Cieux; celui-là est mon frere, ma sœur, & ma mere.

COMMENTAIRE.

s'en sert pour marquer l'excez qu'il a commis en se loüant devant les Corinthiens, où l'excez de son zèle, qui l'a porté à leur raconter ce qu'il a fait pour Dieu. *Sive excedimus, Deo; sive sobrii sumus, vobis.* Mais la plupart l'entendent comme la Vulgate; Il est tombé dans la folie, il a perdu l'esprit.

¶ 48. QUÆ EST MATER MEA, ET QUI SUNT FRATRES MEI? *Qui est ma mere, & qui sont mes freres?* Quelques Hérétiques comme les Marcionites, & les Manichéens abusoient de ce passage, pour montrer que JESUS-CHRIST n'avoit point eu une vraye chair, & qu'il ne reconnoissoit point de parens sur la terre. (a) Sa réponse ne signifie autre chose, sinon, que quand il s'agit de la gloire, & des interêts de Dieu, on ne doit plus considérer ni parens, ni amis; on ne doit écouter ni la chair, ni le sang, dès qu'ils s'opposent à ce que Dieu demande de nous. (b) Il nous enseigne par là, qu'il préfère aux parens, & aux amis, selon la chair, ceux qui lui sont attachez selon l'esprit; ceux qui l'écoutent, qui l'aiment, qui le suivent. (c) *Non injuriosè refutantur parentes*, dit saint Ambroise; (d) *sed religioſiores copula mentium docentur esse, quàm corporum.* Comme dans une autre occasion, il répondit à celle qui disoit: (e) *Bienheureux le sein qui vous a porté, & les mammelles qui vous ont allaité: Mais bien plus heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu, & qui la pratiquent.* C'est par-là que ma Mere est infiniment plus heureuse, que si elle étoit simplement ma Mere selon le corps. (f)

(a) *Vide Ieronym. & Chrysoſt. hic. & Epiph. hæref. 42.*

(b) *Ieronym. hic. Erasmi. Brug. Grot. Vids Luc. 11. 49. Johan. 11. 4. Matth. XVI. 23.*

(c) *Malden. hic.*

(d) *Ambros. lib. VI. in Luc. n. 56.*

(e) *Luc. XI. 27. 28.*

(f) *Chrysoſt. homil. 45. Bedæ. in Luc. lib. 4. cap. 49.*



CHAPITRE XIII.

Paraboles du Semeur; du bon grain, & de l'yvraie. Du grain de moutarde; du levain; du trésor caché dans le champ; du marchand qui cherche des perles; des filets qui enferment toute sorte de poissons. JESUS dans les Synagogues. Scandale des Juifs.

¶ 1. *IN illo die exiit Jesus de domo, sedebat secus mare.*

2. *Et congregata sunt ad eum turba multa, ita ut in naviculam ascendens sederet, & omnis turba stabat in litore:*

3. *Et locutus est eis multa in parabolis, dicens: Ecce exiit qui seminat, se-*
minare.

¶ 1. **C**E même jour JESUS étant sorti de la maison, s'assit auprès de la mer.

2. Et il s'assembla autour de lui une grande foule de peuple; c'est pourquoi il monta dans une barque, où il s'assit, tout le peuple se tenant sur le rivage;

3. Et il leur disoit beaucoup de choses en paraboles, leur parlant de cette sorte: Celui qui sème, est sorti pour semer;

COMMENTAIRE.

¶ 1. **E**XIENS JESUS DE DOMO, SEDEBAT SECUS MARE. *Jesus étant sorti de la maison, s'assit auprès de la mer.* JESUS ayant été assiégé dans sa maison pendant toute la matinée, par le peuple qui l'écoutoit, en sorte qu'il n'avoit pas même le tems de manger; (a) en sortit enfin l'après-dinée, & alla le long du lac. Il s'y vit encore bientôt environné de gens, qui étoient accourus pour le voir, & pour l'entendre. Mais comme il ne pouvoit commodément demeurer sur le bord, à cause des troupes qui le pressoient; il monta dans une barque de pêcheur, & s'étant un peu avancé dans le lac, il commença à leur parler.

¶ 3. **LOCUTUS EST EIS MULTA IN PARABOLIS.** *Il leur disoit beaucoup de choses en paraboles.* JESUS-CHRIST suivoit en cela le goût des Syriens, & des Juifs, suivant la remarque de saint Jérôme. (b) Il méloit dans tous ses discours beaucoup de manières de parler proverbiales. On en a vû un très-grand nombre dans les Chapitres précédens: mais ici c'est autre chose; ce sont des similitudes, des comparaisons, des exemples, & quelquefois des espèces d'énigmes qu'il propose aux trou-

(a) *Marc. III. 20.*

(b) *Jeronym. in Matth. cap. 13.*

4. *Et dum seminatur, quadam ceciderunt secus viam, & venerunt volucres cali, & comederunt ea.*

5. *Alia autem ceciderunt in petrosa, ubi non habebant terram multam: & continuo exorta sunt, quia non habebant altitudinem terræ.*

6. *Sole autem orto estiverunt: & quia non habebant radicem, aruerunt.*

7. *Alia autem ceciderunt in spinas: & creverunt spina, & suffocaverunt ea.*

4. Et pendant qu'il semoit, quelque partie de la semence tomba le long du chemin, & les oiseaux du ciel étant venus, la mangèrent.

5. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre; & elle leva aussitôt, parce que la terre où elle étoit, n'avoit pas de profondeur.

6. Mais le soleil s'étant levé ensuite, elle en fut brûlée; & comme elle n'avoit point de racine, elle sécha.

7. Une autre tomba dans des épines; & les épines venant à croître, l'étouffèrent.

COMMENTAIRE.

pes, & dont il ne leur donne pas toujours l'intelligence; afin que cette parole d'Isaïe (a) fût accomplie: *Vous écoutez sans entendre, & vous verrez sans comprendre.* Ainsi que le Sauveur lui-même nous en avertit ci-après au v. 14.

Cette manière d'instruire par des similitudes, & des exemples, a quelque chose de grand & de majestueux dans les manières de Religion; & dans celle qui ne regarde que la Philosophie, elle applique l'esprit, & l'attache avec plaisir. Les Payens (b) cachent les mystères de leur religion, partie par honte, & partie par politique. Découvrir la vérité, disoient-ils, c'est fournir aux foux l'occasion de la mépriser, & rendre les sages pareilleux; au lieu que les emblèmes, & les fables qui voilent la Religion, empêchent les uns de la mépriser, & obligent les autres à l'éruclier. Mais, à dire le vrai, ils n'avoient pas intérêt que les sages étudiaient le fond de leurs mystères, & de leurs fables: ils en auroient bientôt découvert la honre, la fausseté, & le ridicule. Dans la vraie Religion, les énigmes, les obscuritez sont proposées dans d'autres vues. Ce n'est pas précisément ni pour en dérober la connoissance aux simples, ni pour exciter les sages à les approfondir; (c) c'étoit un mystère de la justice de Dieu sur les Juifs. Cette nation ingratre & infidelle, avoit mérité que Dieu se choisit ailleurs un peuple bien-aimé. La réprobation des Juifs étoit résoluë dans les decretz éternels. Pour éprouver leur foi, & leur attachement, il leur avoit découvert des vérités claires, & leur en avoit offert d'autres obscures. Ils ont méprisé les uns, & les autres; & en re-

(a) *Isai. xl. 9.*

(b) *Proclus.*

(c) *August. lib. xii. contra Faust. cap. 7. ad*

exercitationem quarentis, & dilectionem ad-

ducitis.

8. *Alia autem ceciderunt in terram bonam: & dabant fructum, aliud centesimum, aliud sexagesimum, aliud trigefimum.*

9. *Qui habet aures audiendi, audiat.*

10. *Et accedentes discipuli, dixerunt ei: Quare in parabolis loqueris eis?*

11. *Qui respondens, ait illis: Quia vobis datum est nosse mysteria Regni Cælorum: illis autem non est datum.*

8. Une autre enfin tomba dans une bonne terre; & elle porta du fruit, quelques grains rendant cent pour un; d'autres soixante, & d'autres trente.

9. Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.

10. Ses Disciples s'approchant, lui dirent: Pourquoi leur parlez-vous en paraboles?

11. Et leur répondant, il leur dit: C'est parce que pour vous autres, il vous a été donné de connoître les mystères du Royaume des Cieux; mais pour eux il ne leur a pas été donné.

COMMENTAIRE.

jettant les vérités claires, ils ont perdu la connoissance des vérités obscures, qui auroient fait leur bonheur, & leur salut. Le Messie leur étoit clairement promis. Les Caractères du Messie étoient plus obscurs. Ils n'ont pas voulu reconnoître le Messie dans JESUS-CHRIST; ils ont confondu les Caractères. C'est ce qui a fait leur perte, & leur malheur: ils s'étoient attiré cela par une longue suite d'infidélitéz, & de crimes.

ÿ. 8. ALIUD CENTESIMUM. *Cent pour un.* Cette multiplication du grain dans la terre est extraordinaire; mais elle n'est pas impossible, comme le prouve l'exemple d'Isaac, (a) qui ayant semé du grain dans le territoire de Gérare, en retira le centuple. Pline remarque (b) que les champs de Leontium en Sicile, & ceux de toute la Bétique en Espagne, & sur tout la terre d'Egypte, produisent le centuple du froment qu'on a semé. A Bizacium en Afrique il est ordinaire de recueillir cent cinquante pour un. Un Econome qu'Auguste avoit en ce pays-là, lui envoya par rareté près de quatre cens tiges, qui étoient sorties d'un seul grain. On en envoya trois cens quarante à Neron, produites aussi d'un seul grain.

ÿ. 9. QUI HABET AURES AUDIENDI, AUDIAT. *Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.* JESUS-CHRIST employe souvent cette manière de parler, pour réveiller l'attention de ses Auditeurs; & pour leur faire comprendre que la chose qu'il leur dit, mérite une attention particulière. (c) On la trouve dans l'ancien Testament; (d) & il paroît que c'étoit une manière de proverbe parmi les Juifs. (e)

ÿ. 11. VOBIS DATUM EST NOSSE MYSTERIA REGNI COE-

(a) Genes. xxvi. 12.

(b) Plin. lib. xviii. cap. 10.

(c) Vado Ieronym. hi.

(d) D. ut. xxix. 14.

(e) Mat. xi. 15. Apoc. II. 7. 11. 17. 29.

III. 6. 13. 22. xlii. 9.

11. *Qui enim habet, dabitur ei, & abundabit : qui autem non habet, & quod habet auferetur ab eo.*

12. *Idè in parabolis loquor eis : quia videntes non vident, & audientes non audiunt, neque intelligunt.*

11. Car quiconque a déjà, on lui donnera encore, & il sera dans l'abondance : mais pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.

12. C'est pourquoi je leur parle en paraboles ; parce qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en écoutant ils n'entendent, ni ne comprennent point.

COMMENTAIRE.

LORUM. *Il vous a été donné de connoître les mystères du Royaume des Cieux ; mais pour eux il ne leur a pas été donné.* Il refuse aux Juifs la connoissance des vérités qu'ils ont tant de fois méprisées. Il accorde aux Apôtres cette même connoissance, dont ils s'étoient rendus dignes par leur fidélité. (a) C'est ainsi que plusieurs anciens, & sur tous les Grecs, l'ont entendu. Mais saint Augustin, (b) & ceux qui l'ont suivi, rejettent la cause de ce refus que JESUS-CHRIST fait aux Juifs, de leur communiquer ses mystères, sur leur réprobation. Mais est-il bien certain qu'en cet endroit il s'agisse de la réprobation, ou de la prédestination à la béatitude ? Or s'il ne s'agit que de la prédestination à la Foi ; rien n'empêche qu'on ne dise que les Juifs ont mérité par leur ingratitude que Dieu leur refusât ses lumières, dont ils s'étoient rendus indignes. Judas à qui le Sauveur révéla ses mystères, comme aux autres Apôtres, étoit un réprouvé, & un vase d'ignominie. Et qui nous dira, si parmi ces troupes de peuples à qui JESUS-CHRIST refusa alors la découverte de ses vérités, il n'y en avoit aucun de prédestiné à la gloire ; qu'aucun ne se convertit après, ou même avant la Résurrection du Sauveur ?

Ÿ. 12. *QUI ENIM HABET, DABITUR EI. Car quiconque a déjà, on lui donnera encore : mais à celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.* Dans la rigueur, on ne peut rien ôter à celui qui n'a rien. Mais celui qui n'a que peu, est censé n'avoir rien ; & lui ôter ce peu, c'est lui ôter tout. (c) Les Apôtres avoient reçu le don de la Foi ; JESUS-CHRIST les avoit instruits familièrement, & assiduellement ; il les avoit comblez des marques de sa tendresse ; ils étoient riches en dons spirituels. Il ajoute à ces richesses, de nouvelles graces ; il leur donne l'intelligence des paraboles, & leur découvre le mystère du Royaume des Cieux. Les Juifs au contraire, étoient dans la pauvreté des dons spirituels ; dénués de lumié-

(a) Ita Hilar. Chrysost. Author Oper. imperf. Bida, Theophyl. Enthym.

(b) Auguſt. lib. de Præſt. SS. cap. 8. & 16. Lib. de Bono Perſeverantia, cap. 8. 9. 11. Lib. de Gratia, & libero arbitrio, cap. 23. & lib. de

Corrupt. & Gratia, cap. 4. 6. 7. 8.

(c) Juvenal. Satyr. 3. Nil habuit Codrus quis enim negat ? Es tamen illud Perdidit infelix, tetum nitib

14. *Et adimpletur in eis prophetia Isaiæ dicentis : Audietis audieris, & non intelligetis, & videmus videbitis, & non videbitis.*

15. *Incrassatum est enim cor populi huius, & auribus graviter audiverunt, & oculos suos clausurunt : nequando videant oculis, & auribus audiam, & corde intelligam, & convertamur, & sanem eos.*

14. Ainsi la prophétie d'Isaïe s'accomplit en eux, lorsqu'il dit : Vous écouterez de vos oreilles, & vous n'entendrez point ; vous regarderez de vos yeux, & vous ne verrez point.

15. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti, & leurs oreilles sont devenues sourdes, & ils ont fermé leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voyent, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne ; & que s'étant convertis, je ne les guérissè.

COMMENTAIRE.

res, de foi, de sagesse : Il leur restoit quelque lueur qu'ils tiroient de la Loi de leurs peres ; JESUS-CHRIST leur ôte ce peu de clarré qui leur restoit : il les livre à leur sens réprouvé ; il les abandonne à leur propre aveuglement. (a)

ÿ. 13. **VIDENTES NON VIDENT, . . . (14.) ET ADIMPLETUR IN EIS PROPHETIA ISAIÆ.** *En voyant ils ne voyent point ; & en écoutant, ils ne comprennent point : (14.) Ainsi la prophétie d'Isaïe s'accomplit en eux : Vous écouterez de vos oreilles, & vous n'entendrez point, &c.* Je leur parle en paraboles, pour punir leur incrédulité, & leur mépris pour ma parole. Ils n'ont point voulu recevoir mes instructions, ils ont imputé mes miracles à la magie. A mon tour je leur parlerai un langage qu'ils n'entendront point ; & ils verront les prodiges que j'opérerai, sans les comprendre. (b) On remarquera dans leurs personnes l'accomplissement de ce que disoit Isaïe aux Hébreux de son tems, qu'ils voyent, sans connoître ; qu'ils entendent, sans comprendre, parce que leur cœur est endurci ; que leurs yeux sont aveuglez, & leurs oreilles devenues sourdes.

Saint Matthieu nous a cité le Texte d'Isaïe d'une manière un peu différente de ce qu'on lit dans l'original. On a déjà remarqué, que d'ordinaire il s'attache plutôt au sens qu'aux paroles. Voici ce que porte l'Hébreu : (c) *Allez, & dites à ce peuple : Ecoutez en écoutant, & ne comprenez pas ; voyez, en voyant, & n'appercevez pas. Engraissez le cœur de ce peuple, & appesantissez ses oreilles, & fermez ses yeux ; afin qu'il ne voye pas de ses yeux, qu'il n'entende pas de ses oreilles, & que son cœur ne comprenne pas, & qu'il ne se convertisse point, & qu'il ne soit point guéri.* Dans cet endroit l'Évangéliste a suivi les Septante, aussi-bien que saint Paul

(a) *Vide H. lar. & Hieronym. in hunc loc.*

(b) *Chryst. hic.*

1. (c) *Isai. vi. 9.*

16. *Vestri autem beati oculi quia vident, & aures vestra quia audiunt.*

17. *Amen quippe dico vobis, quia multi Propheta, & iusti cupierunt videre qua videtis, & non viderunt: & audire qua auditis, & non audierunt.*

18. *Vos ergo audite parabolam seminatis.*

19. *Omnis qui audit verbum regni, & non intelligit, venit malus, & rapit quod seminatum est in corde eius: hic est qui secus viam seminatus est.*

16. Mais pour vous, vos yeux sont heureux de ce qu'ils voyent, & vos oreilles de ce qu'elles entendent.

17. Car je vous dis en vérité, que beaucoup de Prophètes, & de justes ont souhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont pas vu; & d'entendre ce que vous entendez, & ne l'ont pas entendu.

18. Ecoutez donc, vous autres, la parabole de celui qui sème.

19. Quiconque écoute la parole du Royaume, & n'y fait point d'attention, l'esprit malin vient, & enlève ce qui avoit été semé dans son cœur: c'est-là celui qui a reçu la semence le long du chemin.

COMMENTAIRE.

dans les Actes. (a) Dieu semble ordonner à Isaïe, selon l'Hébreu, d'endurcir le peuple, & de l'empêcher d'entendre, & de voir. Ce qui ne peut s'expliquer, qu'en disant que Dieu lui commande de prédire aux Juifs ce qui doit arriver. Vous entendrez, sans comprendre; vous verrez, sans appercevoir; vous auez le cœur endurci, & les oreilles appesanties, & les yeux fermez. Vous ne vous convertirez point, & ne serez point guéris. On dit souvent dans le style des Prophètes, qu'ils font ce qu'ils prédisent. La Prophétie dont nous parlons, eut son premier accomplissement sur les Juifs, du tems d'Isaïe. Elle s'exécuta encore du tems de nôtre Sauveur. Il trouva dans le cœur, & dans l'esprit de ce peuple, les mêmes dispositions qu'y avoit trouvé Isaïe.

¶ 16. VESTRI AUTEM BEATI OCULI. Vos yeux sont heureux de voir ce qu'ils voyent. Voilà en quoi consiste le vrai bonheur des Apôtres, & des autres Fidèles; c'est de voir, d'entendre, de comprendre, de sentir, de goûter, d'aimer les vérités célestes. Les Apôtres ont été fort privilégiés au-dessus des Justes, & des Prophètes de l'ancien Testament, en ce que le Fils de Dieu s'est découvert à eux, qu'il leur a parlé sans énigmes, qu'il a vécu & conversé avec eux. Abraham a désiré avec ardeur de voir son jour, ma venue, dit JESUS-CHRIST. (b) Il l'a vu, & s'en est réjoui. Mais il ne l'a vu que de loin; il ne s'en est réjoui que dans l'espérance qu'il viendroit un jour; mais pour nous. Nous vous annonçons la parole de vie, qui étoit dès le commencement, que nous avons ouïe, que nous avons vue de nos yeux; que nous avons regardé avec attention, que nous avons touchée de nos mains; dit l'Apôtre saint Jean. (c)

(a) Act. xxviii. 16.

(b) Johan. viii. 56.

(c) 1. Johan. i. 1. 2.

20. *Qui autem super petrosa seminatus est, hic est, qui verbum audit, & continuo cum gaudio accipit illud :*

21. *Non habet autem in se radicem, sed est temporalis ; facta autem tribulatione, & persecutione propter verbum, continuo scandalizatur.*

22. *Qui autem seminatus est in spinis, hic est, qui verbum audit, & sollicitudo seculi istius, & fallacia divitiarum, suffocat verbum, & sine fructu efficitur.*

20. Celui qui reçoit la semence au milieu des pierres ; c'est celui qui écoute la parole, & qui la reçoit à l'heure-même avec joye :

21. Mais il n'a point en soi de racine, & il n'est que pour un tems ; & lorsqu'il survient des traverses, & des persécutions, à cause de la parole, il en prend aussi-tôt un sujet de scandale, & de chute.

22. Celui qui reçoit la semence parmi les épines, c'est celui qui entend la parole ; mais ensuite les sollicitudes de ce siècle, & l'illusion des richesses étouffent en lui cette parole, & la rendent infructueuse.

COMMENTAIRE.

§. 19. VERBUM REGNI. *La parole du Royaume.* La prédication de l'Évangile, la parole qui vous annonce la venue du regne de Dieu, du regne de la Justice, & de la vérité. Voyez *Matth. III. 2.*

§. 20. CUM GAUDIO. *Avec joye.* Transporté de l'amour, charmé de la beauté de la vérité qu'il entend. Mais tout cela n'est que passager, parce qu'il est trop prompt, & trop léger. (21.) *Il n'a point de racine.* La parole de Dieu n'a pas le tems de s'affermir en lui, ni d'y fructifier ; il l'oublie, il l'abandonne presque aussi-tôt qu'il l'a connue. *Il n'est que pour un tems.* Il est comme ces plantes, qui ne durent que peu de jours, & que le moindre rayon du soleil fane, & dessèche. *Temporalis, (a)* en cet endroit est opposé à *perennis*, qui dure toujours ; une plante qui passe en peu de jours, à un arbre qui dure plusieurs années ; qui résiste aux ardeurs de l'été, aux vents, & aux tourbillons, & aux rigueurs de l'hiver.

§. 21. CONTINUO SCANDALIZATUR. *Il prend aussi-tôt sujet de scandale, & de chute.* La moindre contradiction qu'il faut esluier, le moindre plaisir dont il se faut priver, la moindre violence qu'il se faut faire à soi-même, l'oblige à reculer en arrière, & à abandonner la vérité, qu'il avoit d'abord embrassée avec tant d'ardeur.

§. 22. FALLACIA DIVITIARUM, SUFFOCAT VERBUM. *L'illusion des richesses étouffe en lui cette parole.* Ce n'est pas assez que la terre où tombe la semence soit bonne & fertile ; il faut qu'elle soit cultivée ; si c'est une terre en friche, plus le fond en sera fécond, plus elle produira d'épines, & de mauvaises herbes, qui étoufferont la bonne semence. Un esprit vaste, & éclairé ; un cœur bien fait, & bien placé ; un excellent naturel, tout cela ne servira de rien pour faire fructifier la parole de vie, si

(a) Περαιότης.

23. *Qui verò in terram bonam seminatus est, hic est, qui audit verbum, & intelligit, & fructum affert, & facit aliud quidem centesimum, aliud autem sexagesimum, aliud verò trigesimum.*

24. *Aliam parabolam proposuit illis, dicens: Simile factum est Regnum Cælorum homini, qui seminavit bonum semen in agro suo.*

23. Mais celui qui reçoit la semence dans une bonne terre; c'est celui qui écoute la parole, qui y fait attention, & qui porte du fruit, & rend cent, ou soixante, ou trente pour un.

24. Il leur proposa une autre parabole, en disant: Le Royaume des Cieux est semblable à homme, qui avoit semé de bon grain dans son champ.

COMMENTAIRE.

on se laisse emporter à l'amour des choses terrestres, au soin des affaires, au désir d'amasser du bien; si on s'engage dans des emplois qui occupent nôtre esprit; si l'on se livre à des occupations trop fortes, & qui demandent trop d'attention. Cet amour, ces soins, ces inquiétudes, étoufferont la parole de vie. Il donne aux richesses le non d'illusion, de tromperie; *fallacia divitiarum*; parce qu'en effet elles trompent, elles séduisent, elles éblouissent ceux qui les cherchent, ou qui les possèdent.

ÿ. 23. QUI VERO IN TERRAM BONAM SEMINATUS EST, HIC EST, &c. *Celui qui reçoit la semence dans une bonne terre, &c.* Il y a dans ce Chapitre plusieurs expressions un peu dures, & des paraboles tronquées, parce que l'évidence de la matière ne souffre pas qu'on les expose dans toute leur étendue. Ici JESUS-CHRIST confond *la bonne terre qui reçoit la semence*, avec celui qui reçoit la parole dans son cœur; parce qu'au fond c'est la même chose. Dans la bonne terre même la semence ne multiplie pas également, parce qu'il y a dans la terre plusieurs degrés de bonté, & que l'industrie du labourer y fait beaucoup. Ainsi la parole de Dieu reçue dans un bon cœur, n'y fructifie pas toujours de même. Tel produit le centuple, tel le soixantième, & tel autre le trentième. C'est la même semence, mais la terre n'est pas dans le même degré de bonté: L'une est meilleure, & l'autre est moins préparée.

Saint Augustin (a) attribue le centième aux Martyrs, le soixantième aux Vierges, & le trentième aux personnes mariées. Saint Jérôme (b) donne le centième à celles qui gardent la continence, le soixantième aux veuves, & le trentième à ceux qui gardent la chasteté conjugale dans le mariage. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, veut que les Martyrs portent le centuple; ceux qui quittent tout pour suivre JESUS-CHRIST, le soixantième; & ceux qui se contentent de l'observation com-

(a) August. lib. 1. Quæst. in Evang. cap. 9. & ad Pamach. & Athanas. Ep. ad Ammon. Mænach.
 (b) Ieronym. hic, & lib. contra Jovinian.

25. *Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus, & superfeminavit zizania in medio tritici, & abiit.*

26. *Cùm autem crevisset herba, & fructum fecisset, tunc apparuerunt & zizania.*

25. Mais pendant que les hommes dorment, son ennemi vint, & sema de l'yvraie au milieu du bled, & s'en alla.

26. L'herbe ayant donc poussé, & étant montée en épi, l'yvraie, commença aussi à paroître.

COMMENTAIRE.

mune des préceptes, le trentième. Théophylacte donne le premier rang aux Anachorètes, le second aux Cénobites, ou Religieux vivans en communauté; & le troisième aux personnes mariées.

¶ 24. SIMILE FACTUM EST REGNUM COELORUM HOMINI, QUI SEMINAVIT BONUM SEMEN, &c. *Le Royaume des Cieux est semblable à un homme, qui avoit semé de bon grain dans son champ; mais pendant la nuit son ennemi vint, & sema de l'yvraie au milieu du bled. Le Royaume des Cieux en cet endroit, marque l'Eglise de JESUS-CHRIST, ou la prédication de l'Evangile; ou en général, le sacré ministère de la parole de Dieu. Tous les Ministres de l'Evangile, tous ceux qui font la fonction d'Apôtres, ne sont pas de vrais Apôtres. Tous ceux qui parlent au nom du Seigneur, ne sont point envoyez du Seigneur; tous ceux qui prophétisent en son nom, ne sont point remplis de son Esprit. (a) *Vae prophetis insipientibus qui sequuntur spiritum suum, & nihil vident*, dit Ezéchiel. (b) Les Scribes, & les Pharisiens se mêlent de répandre la semence de la parole de Dieu; mais au lieu de répandre un bon grain, ils sèment de l'yvraie. Moi, & mes Apôtres nous prêchons la vérité pure, & sans mélange. Mais nos ennemis les Juifs, les Hérétiques, les faux freres, & tous les ministres du démon viennent pendant la nuit, & lorsqu'on y pense le moins, semer le mauvais grain au milieu du bon. C'est ce qu'on a vu de tout tems dans l'Eglise, & dans la Synagogue. Combien de contradictions n'ont point soufferts les vrais Prophetes? Combien d'oppositions n'a point rencontré JESUS-CHRIST de la part des Docteurs de la Loi, des Prêtres, & des Pharisiens? Combien de maux n'ont pas causé dans l'Eglise les Hérétiques, & les Novateurs?*

La zizanie, ou l'yvraie, (c) est une plante qui a une feuille longue, grasse, & veluë, & sa tige plus grêle que le froment. A la cime de cette tige sort l'épi, long, & garni de petites gouffes, qui l'environnent également, & qui renferment trois ou quatre grains immaoncelés, & couverts d'une bourre qu'on ne rompt pas aisément. Le pain où il y a beau-

(a) *Jerem. xiv. 14. 15. 16. xxiii. 25. xxvii. 10. 14. xxxix. 9. Isai. lxx. 13.*

(b) *Ezech. xliii. 2. 17.*

(c) *Zizania. Lolium,*

27. *Accedentes autem servi patrisfamilias, dixerunt ei: Domine, numne bonum semen seminasti in agro tuo? Unde ergo habes zizanias?*

28. *Et ait illis: Inimicus homo hoc fecit. Servi autem dixerunt ei: Vis, imus, & colligimus ea?*

29. *Et ait: Non, ne forte colligentes zizanias, eradicetis simul cum eis, & triticum.*

30. *Sinite utraque crescere usque ad messem, & in tempore messis dicam messoribus: Colligite primum zizanias, & alligate ea in fasciculos ad comburendum, triticum autem congregate in horreum meum.*

27. Alors les serviteurs du pere de famille lui vinrent dire: Seigneur, n'avez-vous pas semé de bon grain dans vôtres champ? D'où vient donc qu'il y a de l'yvraie?

28. Il leur répondit: C'est un homme qui est mon ennemi, qui l'y a semé. Et les serviteurs lui dirent: Voulez-vous que nous allions la cueillir?

29. Non, leur répondit-il, de peur que cueillant l'yvraie, vous ne déraciniez en même-tems le bon grain.

30. Laissez croître l'un & l'autre jusqu'à la moisson; & au tems de la moisson, je dirai aux moissonneurs: Cueillez premièrement l'yvraie, & liez-la en boîtes pour la brûler; mais amassez le bled dans mon grenier.

COMMENTAIRE.

coup d'yvraie, enyvre, & cause des assoupissemens, & des tremblemens de tête, à ceux qui en ont mangé; d'où lui vient le nom d'yvraie. La feuille de l'yvraie est assez différente de celle du froment; mais on distingue principalement cette plante, lorsqu'elle devient grande, & commence à fleurir. Le Fils de Dieu dit ici, que les domestiques du pere de famille ne se défiant de rien, furent surpris de voir l'yvraie dans le champ de leur maître, lorsque cette plante eut produit son épi. Ils auroient pu la distinguer auparavant, s'ils y eussent fait réflexion. Ainsi dans l'Eglise souvent on ne remarque l'erreur, & les dangereux effets des nouveautez, que lorsqu'elles ont produit leur fruit, & qu'elles sont trop enracinées, pour être aisément arrachées. Les ministres du Pere de famille ne manquent pas de zèle, & voudroient bien séparer l'yvraie du froment. Mais il faut attendre la moisson, & le Jugement dernier. Alors le maître de la moisson fera lui-même ce discernement. Le jour de la vengeance est souvent désigné dans l'écriture, sous la figure d'une moisson. (a)

Dans l'Eglise l'yvraie sera toujours mêlée avec le bon grain, les bons avec les méchans; les réprouvez avec les élus, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de les séparer. (b) Les Pasteurs séparent quelquefois de l'Eglise, ceux qui par leur crimes se sont rendu dignes de l'excommunication, & de l'anathème. Mais ils prennent bien garde que cette séparation ne puisse attirer un schisme dans l'Eglise: *Fiat hoc ubi periculum schismatis*

(a) Voyez *Jér. III. 13. Apoc. XIV. 15.*

(b) *Vide Chryso. & Ieronym. hic. August.*

lib. 3. contra Parmenian. cap. 3.

31. *Aliam parabolam proposuit eis dicens: Simile est Regnum Caelorum grano sinapis, quod accipiens homo seminavit in agro suo.*

32. *Quod minimum quidem est omnibus seminibus: cum autem creverit, majus est omnibus oleivibus, & fit arbor, ita ut volucres caeli veniant, & habitent in ramis ejus.*

31. Il leur proposa une autre parabole, en leur disant: Le Royaume des Cieux est semblable à un grain de fenêvé, qu'un homme prend & sème dans son champ.

32. Ce grain est la plus petite de toutes les semences; mais lorsqu'il est cru, il est plus grand que tous les autres légumes, & il devient un arbre: de sorte que les oiseaux du ciel viennent se reposer sur ses branches.

COMMENTAIRE.

nullum est, dit saint Augustin. (4) Car leur sévérité ne doit point aller à arracher, mais à corriger les coupables. Mais lorsque le crime est si connu, si public, si odieux, qu'il n'y a rien à craindre du côté du schisme, que le froment est en sûreté; alors le zèle des Ministres doit se réveiller, & sans manquer à ce que la charité demande, faire paroître toute la rigueur de la discipline dans la correction du mal. *Non dormiat severitas disciplina, in qua tantò est efficacior emendatio pravitatis, quanto diligentior conservatio charitatis.*

ÿ. 31. SIMILE EST REGNUM COELORUM GRANO SINAPIS. *Le Royaume des Cieux est semblable à un grain de fenêvé.* La Religion Chrétienne, & la prédication de l'Évangile, désignées ici sous le nom de *Royaume des Cieux*, est semblable à un grain de fenêvé, en ce que de foible, d'obscur, de petite qu'elle étoit dans ses commencemens, elle devint très-illustre, très-vaste, très-connuë dans la suite, & cela avec une si grande rapidité, qu'en peu de siècles elle effaça, & fit disparaître presque toutes les autres Religions. *Les oiseaux du ciel vinrent se reposer sur ses branches;* Lorsque les Grands du monde, les Rois, les Savans, les Philosophes entrèrent dans l'Église, se mirent à couvert sous son ombre, & se rassasièrent de ses fruits.

ÿ. 32. QUOD MINIMUM QUIDEM EST OMNIBUS SEMINIBUS. *Ce grain est la plus petite de toute les semences.* Le grain de fenêvé dans la rigueur, n'est pas absolument la plus petite des graines: on en voit d'aussi petites, & encore de plus petites, même parmi les semences, qui produisent de très-grands arbres, comme le sapin, la graine du pavot, & celle de la ruë, & plusieurs autres. Dans ces comparaisons familières, on ne se pique pas d'une exactitude philosophique; il suffit que la graine de fenêvé soit fort petite, pour autoriser le Fils de Dieu à parler ainsi au peuple.

(4) *August. loco citato.*

33. *Aliam parabolam locutus est eis. Simile est Regnum Caelorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farina satis tribus, donec fermentatum est totum.*

33. Il leur dit encore une autre parabole. Le Royaume des Cieux est semblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée.

C O M M E N T A I R E.

ET FIT ARBOR. *Il devient un arbre.* Dans les pays chauds, & dans les terroirs fertiles, les plantes deviennent d'une hauteur, fort au-dessus de tout ce qu'on voit dans nos climats. Les Voyageurs nous racontent sur cela des choses surprenantes. On lit dans les Talmuds de Jérusalem, & de Babylone, (a) qu'un certain Simon avoit un pied de moutarde, qui devint si haut, & si fort, qu'un homme auroit pû monter dessus sans le rompre. On y lit aussi d'un autre pied de moutarde, qui avoit trois branches, dont l'une servoit d'ombrage à quelques potiers de terre, qui travailloient dessous pendant l'été. Cette branche seule donna trois caques de moutarde. Cela ne doit pas paroître incroyable, après ce que dit Joseph (b) d'une plante de rié, qui étoit dans le château de Macheron, & qui étoit si prodigieuse qu'elle égaloit la grosseur, & la grandeur d'un figuier de ce pays-là. Elle y subsista plusieurs années, & ne fut coupée que pendant la dernière guerre des Juifs. Le R. Pere de Monfaucon (c) dans son voyage d'Italie, assure qu'il vit à Ravenne un rosier, qui étoit si grand & si vaste, que quarante personnes auroient pû se mettre à couvert sous son ombre. Cela est d'un autre genre, mais prouve toujours que l'inégalité du climat fait beaucoup pour augmenter, ou diminuer la grandeur des plantes, & des arbres.

ÿ. 33. SIMILE EST REGNUM COELORUM FERMENTO, &c. *Le Royaume des Cieux est semblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée.* Cette parabole a la même signification que la précédente. La doctrine Evangélique, & la Religion Chrétienne, par des commencemens très-foibles, ont insensiblement causé dans le monde des changemens extraordinaires. On a vû une réforme visible dans les mœurs; l'idolâtrie a été presque abolie; la Loi de Moïse perfectionnée; les coutumes des Payens rectifiées; le regne du démon affoibli, ou anéanti.

IN FARINÆ SATIS TRIBUS. *Dans trois mesures de farine. Le satum, ou séah, suivant l'Hébreu, est le tiers du Bath, ou de l'épha: il tient neuf pintes, chopine, demi-settier, un poisson, & un peu plus. Les trois me-*

(a) Talmud Jerusolym. cap. 7. Peach, & Talmud. Babil. cap. Cherub.
(b) Joseph. lib. vii. de Bello, cap. 25. p. 521.

in Græco, cap. 28.
(c) Diarium Italianum, cap. 7.

34. *Hac omnia locutus est Jesus in parabolis ad turbas : & sine parabolis non loquebatur eis :*

35. *Ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem : Aperiam in parabolis os meum , & erunt abscondita à constitutione mundi.*

36. *Tunc dimissis turbis , venit in domum : & accesserunt ad eum discipuli ejus , dicentes : Ediffere nobis parabolam ruzaniorum agri.*

37. *Qui respondens , ait illis : Qui seminat bonum semen , est Filius hominis.*

34. JESUS dit toutes ces choses au peuple en paraboles ; & il ne leur parloit point sans paraboles :

35. Afin que cette parole du Prophète fût accomplie : J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles ; je publierai des choses qui ont été cachées depuis la création du monde.

36. Alors JESUS ayant renvoyé le peuple, vint en la maison ; & ses disciples s'approchant de lui , lui dirent : Expliquez-nous la parabole de l'yvraïe semée dans le champ.

37. Et leur répondant , il leur dit : Celui qui sème le bon grain , c'est le Fils de l'homme.

COMMENTAIRE.

fures, ou les trois *sata*, sont la même mesure que l'*épha*, & par conséquent de vingt-neuf pintes, chopine, demi-settier, un poillon, & un peu plus. Il semble que l'*épha* étoit la mesure ordinaire que l'on cuisoit à la fois. Abraham fit cuire trois *sata*, pour donner à manger aux trois Anges qu'il reçut. (a) Gédéon cuisit la même quantité de pain, lorsqu'il voulut traiter l'Ange qui lui étoit apparu. (b) Anne mere de Samuël apporta au Tabernacle un *épha*, ou trois séahs de farine, quand elle y vint offrir le jeune Samuël. (c)

Ÿ. 34. SINE PARABOLIS. *Il ne leur parloit point sans paraboles ;* c'est-à-dire, il ne leur parla dans cette rencontre qu'en paraboles, dit saint Chrysostome.

Ÿ. 35. UT ADIMPLERETUR QUOD DICTUM EST PER PROPHE-
TAM, DICENTEM: APERIAM, &c. *Afin que cette parole du Prophète fût accomplie : J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles.* Saint Jérôme (d) remarque que plusieurs Exemplaires lisoient : *Quod dictum est per Isaiam Prophetam.* L'Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, (e) que l'on cite ordinairement sous le nom de ce Pere, quoi qu'il ne soit pas de lui, fait la même remarque. On la voit aussi dans la Chaîne des Peres Grecs sur les Pseaumes, (f) & dans le Commentaire d'Eusèbe sur le même Livre. (g) La chose étoit si publique, & si commune, que Porphyre reprochoit aux Chrétiens que saint Matthieu étoit un ignorant, qui avoit

(a) Genes. xviii. 6.

(b) Judic. vi. 19.

(c) I. Reg. I. 24.

(d) *Jeronym. hic.*

(e) *Jeronymus in Psal. lxxvii.*

(f) *In Psal. lxxvii.*

(g) *Euseb. hie.*

38. *Ager autem est mundus. Bonum verò semen, hi sunt filii Regni. Zizania autem, filii sunt nequam.*

39. *Inimicus autem, qui seminavit ea, est diabolus. Messis verò, consummatio seculi est. Messores autem, Angeli sunt.*

40. *Sicut ergo colliguntur zizania, & igni comburuntur: Sic erit in consummatione seculi.*

38. Le champ est le monde. Le bon grain; ce sont les enfans du Royaume. Et l'yvraie, ce sont les enfans d'iniquité.

39. L'ennemi qui l'a semée, c'est le diable. Le tems de la moisson, c'est la fin du monde. Les moissonneurs sont les Anges.

40. Comme donc on cueille l'yvraie, & qu'on la brûle dans le feu; il en arrivera de même à la fin du monde.

COMMENTAIRE.

cité Isaïe à faux dans son Evangile. En effet, le passage que nous examinons n'est pas d'Isaïe, mais du Pseaume LXXVII. Toutefois à peine trouve-t-on un seul Exemplaire de S. Matthieu, où le nom d'Isaïe se lise, & ceux qui ont recueilli avec plus de soin les diversitez de leçons sur les Evangiles, ne l'ont remarqué qu'en un seul. (a) Saint Jérôme, & l'Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, & Eusèbe croyent que l'Evangéliste avoit d'abord écrit: *Comme il a été prédit par le Prophète Asaph*, qui est en effet l'Auteur du Pseaume dont ce passage est tiré; mais que les Copistes ne sachant qui étoit cet Asaph, y avoient substitué le nom d'Isaïe. Après cela les habiles gens, qui savoient que le Prophète Isaïe n'avoit point dit cela, retranchèrent prudemment son nom de leurs Exemplaires, & y laissèrent: *Comme il a été dit par le Prophète*, sans marquer qui étoit ce Prophète.

ERUCTABO ABSCONDITA. *Je publierai des choses qui ont été cachées dès le commencement du monde.* Les mystères de l'Evangile, la connoissance des vérités du salut, sont ces choses cachées dès le commencement du monde, ou plutôt dès l'éternité, & qui n'ont été révélées que depuis la venue de JESUS-CHRIST. C'est ainsi que les Apôtres parlent des vérités Evangéliques. Voyez Rom. xvi. 26. Coloss. I. 27. 28. & 1. Cor. xi. 7. *Loquimur Dei sapientiam in mysterio, que abscondita est, quam predestinavit Deus ante secula in gloriam nostram, &c.*

ψ. 38. BONUM SEMEN, HI SUNT FILII REGNI. *Le bon grain, sont les enfans du Royaume; & l'yvraie, sont les enfans d'iniquité: l'ennemi qui l'a semé, est le diable.* Il faut suppléer quelque chose à ce Texte, qui est trop abrégé. Le pere de famille qui sème le bon grain, est le Fils de Dieu, & ses Ministres. L'ennemi qui sème le mauvais grain, est le démon, & ses supôts; les hérétiques, les schismatiques, les novateurs. La bonne semence, est la bonne & saine doctrine, dont se nourrissent les enfans du Royaume; c'est-à-dire, les vrais fidèles, qui demeurent constamment at-

(a) Vide Var. Lect. Mill. in hunc ψ.

41. *Mittet filius hominis Angelos suos, & colligent de regno eius omnia scandala, & eos qui faciunt iniquitates :*

42. *Et mittent eos in caminum ignis. Ibi erit fletus, & stridor dentium.*

43. *Tunc Iusti fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat.*

44. *Simile est Regnum Caelorum thesauro abscondito in agro : quem qui invenit homo, abscondit, & pro gaudio illius vadit, & vendit universa que habet, & emit agrum illum.*

41. Le Fils de l'homme envoyera ses Anges, qui ramasseront, & enleveront hors de son Royaume tous ceux qui font des occasions de chute, & de scandale, & ceux qui commettent l'iniquité :

42. Et ils les précipiteront dans la fournaise du feu. C'est-là qu'il y aura des pleurs, & des grincemens de dents.

43. Alors les Justes brilleront comme le soleil, dans le Royaume de leur Pere. Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.

44. Le Royaume des Cieux est semblable à un trésor caché dans un champ, qu'un homme trouve, & qu'il cache; & dans la joye qu'il ressent, il va vendre tout ce qu'il a, & achette ce champ.

COMMENTAIRE.

tachez à l'Eglise, & au Fils de Dieu. La mauvaise semence, est la mauvaise doctrine des hérétiques, & des faux docteurs, répandue par l'esprit d'erreur, de malice, & de libertinage; qui est reçue par les enfans d'impies, par les impiés, & les amateurs du siècle.

Ÿ. 41. COLLIGENT DE REGNO EJUS OMNIA SCANDALA. *Ils ramasseront, & enleveront hors de son Royaume tous ceux qui sont des occasions de chute, & de scandale.* Au jour du Jugement les Anges ramasseront tous les impiés, les hérétiques, les méchans, qui par leur mauvaise vie, ou par leurs pernicieux discours, ont été aux autres un sujet de chute, & de scandale. Ils les amasseront, & les précipiteront dans l'enfer, pour y recevoir la peine de leurs crimes.

Ÿ. 42. IN CAMINUM IGNIS. *Dans la fournaise du feu.* Il continuë dans l'allégorie d'une plante inutile, qu'on arrache. Le seul usage qu'on en peut faire, est de la jeter au feu, & d'en chauffer une fournaise. Dans la Palestine, on se servoit beaucoup de plantes de la campagne pour brûler. (a) Maldonat (b) a vû en Espagne chauffer de grands fours avec des tiges de fenêve, ou de moutarde, qui étoient d'une grosseur fort considérable. On voit encore la même chose en Egypte, & ailleurs.

Ÿ. 44. SIMILE EST REGNUM COELORUM THESAURO ABSCONDITO IN AGRO. *Le Royaume des Cieux est semblable à un trésor caché dans un champ qu'un homme trouve, & va vendre ce qu'il a pour ache-*

(a) Voyez ci-devant *Matt. vi. 30.*

(b) *Maldon. in Ÿ. 31. hujus capituli.*

45. *Iterum: Simile est Regnum Cœlorum homini negotiatori querenti bonas margaritas.*

46. *Inventâ autem unâ pretio: â margaritâ abiit, & vendidit omnia que habuit, & emit eam.*

45. Le Royaume des Cieux est semblable encore à un homme qui est dans le trafic, & qui cherche de bonnes perles;

46. Et qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit, & l'achette.

COMMENTAIRE.

ter ce champ. Le trésor dont on parle ici, est la doctrine Evangélique, la science du Royaume de Dieu, (a) la connoissance de JESUS-CHRIST. (b) C'est un trésor d'un prix inestimable, que l'on doit acheter au prix de tout ce que l'on a; soit qu'il faille le sacrifier pour l'acquérir, ou pour le conserver. Le Sauveur dit que celui qui a trouvé ce trésor, le cache, non par jalousie, de peur qu'un autre ne jouisse du même bonheur; mais par prudence, de peur que l'ennemi ne le lui enleve. Le monde, le démon, les amis, les ennemis, tout est à craindre à celui qui pense à se convertir. Les erreurs, les frayeurs, les menaces, les carresses du monde, sont des pièges qui sont tendus de toutes parts, & qu'il est de la prudence d'éviter. Dans la Syrie les trésors étoient à celui qui étoit maître du champ, comme on le voit par cet endroit, & par une histoire rapportée par Philostrate. (c) Ailleurs, ils étoient plus ordinairement au Souverain; (d) ou moitié à celui qui trouvoit le trésor, & moitié à celui à qui le champ appartenoit. (e)

Cette parabole du v. 44. n'est pas du nombre de celles que JESUS-CHRIST proposa étant assis dans la nasselle: du moins l'Evangéliste ne l'a pas rapportée ci-devant avec les autres: car nous ne sommes pas obligés de dire que saint Matthieu ait rapporté généralement tout ce que le Sauveur dit dans cette occasion.

v. 46. *INVENTA UNA PRETIOSA.* Ayant trouvé une perle de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit, & l'achete. Il faut supposer qu'il la trouve à bon marché, & espérant y gagner beaucoup, il vend tout ce qu'il a pour l'acheter. Cette perle est la connoissance de l'Evangile, & le Royaume céleste qu'on nous promet. C'est acheter bien peu un si grand bien, que de l'acquérir aux dépens de tout ce qu'on peut avoir, ou qu'on peut espérer dans le monde. (f) Voyez *Philipp.* III. 7. 8.

(a) Vide August. lib. 2. Quest. Evangel. cap. 33. Ambros. in Psal. cxviii. serm. 2. Euthym. Theophyl. Beda, Gregor. Magn. homil. xi. in Evangel.

(b) Irenaus, lib. 4. cap. 43. Hilari. hic. Irenonym. alii.

(c) Philostrat. lib. vi. cap. 16.

(d) Vide Gros. de Jure Belli & Pacis, lib. 23. cap. 8. art. 7. & in hunc locum.

(e) Vide Schmid. hic.

(f) Gregor. Magn. homil. xi. in Evangelii. Basil. Regul. Fus. assunt. qu. 8.

47. *Ierùm simile est Regnum Cœlorum sarena missa in mare, & ex omni genere piscium congregata.*

48. *Quam, cùm impleta esset, educerent, & secus littus sederent, elegerunt bonos in vasa, malos autem foras miserunt.*

49. *Sic eris in consummatione sæculi: exibunt Angeli, & separabunt malos de medio iustorum.*

50. *Et mittent eos in caminum ignis: ibi erit fletus, & stridor dentium.*

51. *Intellexistis hæc omnia? Dicunt ei: Etiam.*

52. *At illis: Ideò omnis scriba doctus in Regno Cœlorum, similis est homini patrifamilias, qui profert de thesauro suo nova & vetera.*

47. Le Royaume des Cieux est semblable encore à un filet jetté dans la mer, qui prend toutes sortes de poissons :

48. Et lorsqu'il est plein, les pêcheurs le tirent sur le bord, où s'étant assis, ils mettent ensemble tous les bons dans des vaisseaux, & ils jettent dehors les mauvais.

49. C'est ce qui arrivera à la fin du monde : les Anges viendront, & sépareront les méchans du milieu des Justes ;

50. Et ils les jetteront dans la fournaise du feu. C'est-là qu'il y aura des pleurs, & des grincemens de dents.

51. Avez-vous bien compris tout ceci ? Oui, Seigneur, répondirent-ils.

52. Et il ajouta : C'est pourquoi tout docteur, qui est bien instruit en ce qui regarde le Royaume des Cieux, est semblable à un pere de famille, qui tire de son trésor des choses nouvelles & anciennes.

COMMENTAIRE.

¶ 47. SIMILE EST REGNUM COELORUM SAGENÆ. Le Royaume des Cieux est semblable à un filet jetté dans la mer, qui prend toute sorte de poissons. La mer est la figure du siècle; les bons, & les mauvais poissons renfermez dans le filet, marquent les bons, & les mauvais Chrétiens réunis dans l'Eglise: le bord est le Jugement dernier, où se fera la séparation des bons, & des méchans. En attendant, il faut que les bons souffrent les mauvais, dit saint Augustin : (a) *Boni tolerant malos, donec in fine separentur.*

¶ 52. IDEO OMNIS SCRIBA DOCTUS IN REGNO COELORUM. C'est pourquoi tout Docteur instruit dans ce qui regarde le Royaume des Cieux, est semblable à un pere de famille, qui tire de son trésor des choses nouvelles, & anciennes. Cette particule *Ideò*, c'est pourquoi, embarrassé les Commentateurs. Les uns (b) la joignent ainsi à ce qui précède : Vous comprenez à présent ce que j'ai voulu dire par toutes ces paraboles : C'est pourquoi il faut que vous soyez comme des Docteurs habiles, qui sont remplis d'une science conformée de l'ancienne, & de la nouvelle Loi; toujours en état de parler du Royaume des Cieux; capables de rendre compte de leur créance, & de réfuter ceux qui attaquent la vérité. (c)

[a] August. serm. 362. Aliàs 121. de Diversi. Vidè Greg. homil. xi. in Evangel.

[b] Natal. Alex. Brug.

[c] Tit. 1. 9.

53. *Et factum est cum consummasset* | 53. Lorsque JESUS eut achevé ces para-
Jesus parabolis istas, transiit inde : | boles, il partit de là :

COMMENTAIRE.

Saint Augustin (a) & quelques autres l'entendent ainsi : Vous venez d'apprendre que le Royaume des Cieux est comme un trésor caché dans un champ : c'est pourquoi je vous dis que tout Docteur bien instruit, doit être comme un riche pere de famille, toujours prêt à donner le vieux, & le nouveau ; qui a du vin, du froment, des habits à choisir.

D'autres (b) croient avec encore plus de raison, qu'*Ideò* est superflu en cet endroit ; & que c'est comme si on disoit : *De plus, le Royaume des Cieux est semblable à un riche pere de famille, qui tire de son trésor des choses vieilles, & nouvelles.* Le nom de Trésor en Hébreu se prend non seulement pour des amas d'or, & d'argent, & de métaux ; mais aussi des choses comestibles, comme des fruits, du bled, du vin, des huiles ; & d'autres choses, comme des habits, des meubles, &c. (c) Un pere de famille, riche & accommodé, est en état de tirer de ses magasins, & de ses coffres toute sorte de biens, en or, en argent, en provisions, &c. *Des choses vieilles, & nouvelles*, marquent l'affluence des biens, des choses mises en réserve de longue main, & en quantité, en sorte qu'on a à choisir. Voyez *Cantic. vii. 13.*

Les Apôtres, & les Docteurs de l'Eglise doivent à proportion être dans l'Eglise, ce qu'est ce pere de famille dans son domestique ; ce que celui-ci fait dans les biens temporels de sa maison, les autres le doivent faire dans les biens spirituels. Ils doivent être très-instruits de la Loi de Dieu, & amasser une abondante provision de toute sorte de connoissances, vieilles & nouvelles, sacrées, & profanes. Ils doivent sur tout posséder la Loi, & les Prophètes, en connoître tous les sens, en pénétrer les mystères. Savoir en quoi l'Evangile que JESUS-CHRIST est venu prêcher, diffère de la Loi que Moïse a publiée. Faire le parallèle des obligations de l'une, & de l'autre Loi ; montrer l'accomplissement & la perfection de l'ancienne, dans la nouvelle. C'est-là ce que les Peres (d) ont entendu, en disant que le Fils de Dieu exhortoit ses Apôtres à étudier, & à répandre les vérités de l'ancien, & du nouveau Testament. Ils n'igno- roient pas qu'alors les Livres du nouveau Testament n'étoient pas écrits : Mais ils ne laissoient pas d'en étudier continuellement les règles, & la

(a) *August. Quæst. in Matth. cap. 16. Mal-
 dan. hic. Menoch.*

(b) *Euthym. Pricans, alii.*

(c) *Vide Levit. xxxvi. 10.*

(d) *Hilar. Chrysost. Ieronym. Beda, Theo-
 phyl. Euthym. in hunc loc. August. lib. Quæstio-
 num in Matth. cap. 16.*

54. Et veniens in patriam suam, docebat eos in Synagogis eorum, ita ut mirarentur, & dicerent : Unde huic sapientia hæc, & virtutes ?

55. Nonne hic est fabri filius ? Nonne mater ejus dicitur Maria ; & fratres ejus Jacobus, & Joseph, & Simon, & Judas ?

54. Et étant venu en son pays, il les instruisoit dans leurs Synagogues ; de sorte qu'étant saisis d'étonnement, ils disoient : D'où est venu à celui-ci cette sagesse, & ces miracles ?

55. N'est-ce pas là le fils de ce Charpentier ? Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie, & les freres, Jacque, Joseph, Simon, & Jude ?

COMMENTAIRE.

pratique dans les discours, & dans les exemples du Sauveur.

Ÿ. 54. VENIENS IN PATRIAM SUAM. *Etant venu en son pays, il les instruisoit dans leurs Synagogues.* JESUS-CHRIST étoit né à Bethléem, il avoit été nourri à Nazareth ; il avoit fixé sa demeure à Capharnaüm : ainsi il avoit en quelque sorte trois patries. Mais on croit qu'ici on parle de Nazareth ; c'est ce que marque précisément saint Luc : (a) *Veni Nazareth, ubi erat nutritus.*

DOCEBAT EOS IN SYNAGOGIS. *Il les instruisoit dans leurs Synagogues.* Le Grec porte au singulier : (b) *Dans leur Synagogue.* Il n'est pas fort croyable que dans un aussi petit lieu que Nazareth, il y ait eu plusieurs Synagogues.

UNDE HUIC SAPIENTIA HÆC ? *D'où est venu à celui-ci cette sagesse, & ces miracles ?* Rien n'est plus propre à prouver la sagesse surnaturelle de JESUS-CHRIST, & son pouvoir de faire des miracles, que cet étonnement de ses compatriotes. Ils savoient la manière dont il avoit été élevé, les occupations de sa jeunesse ; ils connoissoient sa famille, ses parens. Il étoit tout naturel de conclure, que c'étoit un don de Dieu, & que JESUS étoit un Prophète, ou le Messie : Mais au lieu de cela, *ils en prirent*, dit l'Évangéliste, (c) *un sujet de scandale ;* comme s'il y avoit eu en cela du prestige, ou de la magie.

Ÿ. 55. NONNE HIC EST FABRI FILIUS ? *N'est-ce pas là le fils de ce Charpentier ?* Le terme Grec (d) peut signifier toute sorte d'artisans. Mais l'opinion la plus suivie, est celle qui veut qu'il ait été Charpentier. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (e) le Syriaque, l'Arabe, saint Thomas, & un très-grand nombre de nouveaux Interprètes, sont de ce sentiment. Libanius demandoit un jour à un Chré-

(a) LUC. IV. 16.

(b) Εἰς τὴν συναγωγὴν αὐτῶν.

(c) Infra Ÿ. 54.

(d) Οὗκ ἄλλο ἐστὶ τὸ ἔργον τῶν ἄλλων ἔργων ;

(e) Author Oper. imperfecti, Ÿ. 18. Homil. 1. in Matih.

tien, ce que faisoit JESUS-CHRIST. (a) Il fait, lui dit-il, un cercueil pour l'Empereur Julien. On lit dans le Livre apocryphe de l'enfance de JESUS, un miracle qu'il fit dans la boutique de son père, qui étoit Charpentier. On prétend même que le Fils de Dieu a exercé ce métier avec son père saint Joseph. Saint Marc dit que ceux de Nazareth se demandoient l'un à l'autre avec admiration : (b) *N'est-ce pas-là cet Artisan, ou ce Charpentier ?* Saint Justin le Martyr (c) dit que le Sauveur a aidé son père saint Joseph, à faire des jougs, & des charuës. Saint Ambroise (d) dit qu'il travailloit à abattre, & à tailler des arbres, à bâtir des maisons, & à faire d'autres ouvrages semblables. Mais au même endroit il parle des outils de ferrurier qu'il manioit, & dont il se servoit ; ce qu'il a pris de Théophyle d'Antioche.

D'autres ont crû qu'il étoit ferrurier, ou maréchal, comme saint Hilaire, (e) saint Pierre Chrysologue, (f) Bède le Vénéable. (g) L'Évangile Hébreu donné par Tillius, le marque de même. Origènes contre Celse, (h) soutient qu'on ne lit en aucun endroit que JESUS-CHRIST ait été Charpentier. Il a raison : mais on ne peut nier qu'il n'ait exercé un métier, de même que saint Joseph, (i) puisque saint Marc le dit si positivement. *Nõne hic est faber ?* Quoique saint Augustin (k) croye qu'on lui donnoit ce nom d'artisan ; parce que son père exerçant ce métier, on présuinoit qu'il l'exerçoit lui-même. Hugues le Cardinal (l) le fait orfèvre. Il ne désapprouve pas l'opinion qui le fait maçon. Cornélius à Lapidé cite un Sermon sous le nom de saint Augustin, qui le fait de ce métier, & qui dit qu'il bâtissoit des maisons. Mais ce sermon n'est ni de saint Augustin, ni dans la nouvelle Edition.

NONNE MATER EIUS DICITUR MARIA ? *Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie ?* On croit que Joseph étoit mort, puisqu'on ne parle pas de lui ici, comme d'un homme vivant ; & que depuis que JESUS-CHRIST fut trouvé dans le Temple, il n'est plus parlé de lui dans l'Évangile. Il n'étoit constamment plus en vie, lorsque JESUS fut mis en croix, puisque le Sauveur recommanda alors sa Mere désolée, à son Disciple bien-aimé. Celse (m) reprochoit aux Chrétiens, que la Mere de CHRIST étoit une petite femme, qui gaignoit sa vie du travail de ses mains.

ET FRATRES EIUS JACOBUS, ET JOSEPH, &c. *Ses freres, Ja-*

(a) Theodoret. *Histor. Eccles. lib. 1. cap. 18. Sozomen. lib. 6. cap. 2. Hist. Eccles. ὁ δὲ ἰεὺς ἰησοῦς ἔσθ' ἁγίου ἑσθ' ἐπιπέσει ἡ σὺν ἁγίοις καὶ ἁγίοις.*

(b) Marc. vi. 3. *Nõne hic est faber ?*

(c) Justin. *Dialog. cum Tryphone.*

(d) Ambros. in Luc. l. 3. n. 2. pag. 1314. nov. Edit. ex Theophyl. Antioch. in hunc Matth. locum.

(e) Hilar. in Matth.

(f) Chrysolog. serm. 48.

(g) Beda in Marc. c. 6.

(h) Origen. contra Cels. lib. 6.

(i) Liran. Maldon. Grot. alii.

(k) Aug. lib. 2. de Consensu Evangel. cap.

42.

(l) Hugo Cardinal. in Marc. vi.

(m) Vide apud Origen. lib. 6. contra Cels.

que, *Joseph, Simon, & Judas*. Celui qui est appellé ici *Joseph*, est nommé *José* dans la plupart des exemplaires Grecs de saint Matthieu, (a) & de saint Marc. (b) Ailleurs il est nommé *Jean, Johannes*. *Jacque* est celui qui est connu dans l'Eglise, sous le nom de *saint Jacque le Mineur*, ou l'Evêque de Jérusalem. Il étoit fils de *Marie*, épouse de *Cléophas*, ou *Alphée*; & cette *Marie* étoit, dit-on, (c) sœur de la sainte Vierge. D'autres le font fils d'une première femme qu'avoit eu saint *Joseph*: car on dit (d) qu'avant que d'épouser la *Mère de JÉSUS*, il en avoit eu une autre, nommée *Escha*, dont il eut des enfans, qui sont nommez dans l'Evangile, *les freres de Jesus-Christ*. Les Ebionites disoient qu'il avoit eu six enfans de cette première femme: Sçavoir, *Jacque, Joseph, Simon, & Judas*; & deux filles; sçavoir, *Escher, & Thamar*, autrement, *Marie*; & *Salomé*. Plusieurs anciens Peres (e) Grecs & Latins, ont suivi cette opinion, qui est tirée des Livres apocryphes attribuez à saint Pierre, ou à saint *Jacque*. Théophylacte croit que les freres de *JÉSUS*, sont les enfans que saint *Joseph* eut de *Marie*, veuve de son frere *Cléophas*, mort sans enfans, & dont il fut obligé d'épouser la veuve, selon la disposition de la Loi.

Mais l'opinion qui veut que saint *Jacque*, & les autres freres du Seigneur, soient fils de saint *Joseph*, & de *Marie*, sœur de la sainte Vierge, est absolument insoutenable; (f) à moins qu'on ne veuille dire que saint *Joseph* avoit épousé les deux sœurs, & qu'il les avoit gardées toutes deux ensemble; ce qui est absurde. La preuve de cette conséquence, est fondée sur l'Evangile même, qui nous apprend que *Marie* mere de *Jacque*, & de *Joseph*, vivoit encore au teins de la Passion de nôtre Sauveur. (g) Or saint *Joseph* devoit l'avoir épousée long-tems avant qu'il prit la sainte Vierge, comme on le suppose dans le sentiment que nous combattons. Il avoit donc pour femme en même-tems, *Marie* mere de *Jacque*, & la sainte Vierge; & il les eut jusqu'à la mort. Il est bien plus croyable que les freres du Sauveur, étoient ses cousins germains, par *Marie* femme d'*Alphée*, ou de *Cléophas*. Il n'y a nul inconvénient à dire que saint *Joachim*, & sainte *Anne* ayent eu plusieurs enfans avant, ou après la sainte Vierge. Saint Jérôme (h) & quelques autres ont crû que saint *Joseph* étoit demeuré vierge jusqu'à la mort. Ce Pere traite de vision, & de folie

(a) Vide Mill. Var. Lect. hic.

(b) Marc. vi. 3. in Græco, & Marc. xv. 40. Alii & Marc. xv. 40.

(c) Vide Ieronym. ep. 150. Theodoret. ad Galat. I. Chrysost. alii.

(d) Epiphani. hæres. 28. & 78.

(e) Ieronym. in Matth. xii. & in Helvid. c. 9. Nicephor lib. 2. cap. 1. Hilar. in Matth. 1. Djeso. homil. 2. de Resurr. Ambros. Instit. virg.

cap. 6. Ambrosiaster ad Galat. 1. Origen. in Matth. xiiii.

(f) Voyez M. de Tillemont, note 3. sur saint *Jacque* le Mineur.

(g) Matth. xxviii. 1. Marc. xv. 40. 47. Luc. xxiv. 10.

(h) Ieronym. in Helvid. c. 9. Petr. Damiani Opuscul. 27. cap. 3.

56. *Et sorores ejus, nunc omnes apud nos sunt? Unde ergo hinc omnia ista?*

57. *Et scandalizabantur in eo. Jesus autem dixit eis: Non est propheta sine honore, nisi in patria sua, & in domo sua.*

58. *Et non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem illorum.*

56. Et les sœurs ne sont-elles pas toutes parmi nous? D'où viennent donc à celui-ci toutes ces choses?

57. Et ainsi ils prenoient de lui un sujet de scandale. Mais JÉSUS leur dit: Un Prophète n'est sans honneur que dans son pays, & dans sa maison.

58. Et il ne fit pas-là beaucoup de miracles, à cause de leur incrédulité.

COMMENTAIRE.

l'opinion que nous venons de réfuter, (a) qui veut que les frères du Seigneur, soient des fils de saint Joseph, nez d'un premier mariage.

Judas, dont il est parlé dans ce passage de saint Matthieu, est, à ce qu'on croit, le pere, ou l'ayeul de ces descendans de Judas, que Domitien fit citer pardevant lui, & dont parle Eusebe. (b)

Ÿ. 57. NON EST PROPHETA SINE HONORE, NISI IN PATRIA SUA. Un Prophète n'est sans honneur que dans sa patrie. L'on est naturellement porté à estimer moins les choses que l'on voit tous les jours, & qu'on a en sa disposition, que celles qui sont étrangères, & éloignées de nous. Jonas fut écouté à Ninive, & les Prophètes du Seigneur étoient méprisés dans Israël. Ce qui est rare, est précieux: ce qu'on cherche est toujours estimé meilleur que ce que l'on a. Un Philosophe n'est jamais plus mal qu'en son pays, disoit Aristide. (c)

Ÿ. 58. NON FECIT IBI VIRTUTES MULTAS. Il n'y fit pas beaucoup de miracles, à cause de leur incrédulité. Ils s'étoient rendus par-là indignes qu'il y fit un grand nombre de miracles. Il se contenta de guérir quelques malades; (d) on ne lui en présenta pas même un grand nombre, parce qu'on ne croyoit pas en lui en ce lieu-là.

(a) *Jeronym. in Matth. XII. in Helvid. c. 9.*

(b) *Euseb. Hist. lib. Eccles. Ysde nat. Valesii,*
& *Scaliger. in Euseb. pag. 288*

(c) *Aristid. apud Grat. hic.*

(d) *Mart. VI. 5.*





CHAPITRE XIV.

Hérode fait mourir saint Jean-Baptiste. JESUS donne à manger à cinq mille hommes, avec cinq pains, & deux poissons. Tempête sur la mer de Génézareth. JESUS marche sur les eaux. Saint Pierre ayant entrepris aussi d'y marcher, enfonce, & est soutenu par JESUS. Voyage du Fils de Dieu dans le canton de Génézar.

ŷ. 1. *IN illo tempore audivit Herodes Tetrarcha famam Jesu,* | ŷ. 1. **E**N ce tems-là, Hérode le Tétrarque apprit ce qui se publoit de JESUS;

COMMENTAIRE.

ŷ. 1. **I**N ILLO TEMPORE AUDIVIT HERODES. *En ce tems-là Hérode le Tétrarque apprit ce qui se publoit de Jesus.* Il est surprenant qu'Hérode n'ait jusques-là rien appris des miracles de JESUS-CHRIST, quoi que depuis deux ans, toute la Judée, & sur tout la Galilée où il regnoit, fût pleine du bruit de ses guérisons, & de ses prodiges. Mais les gens du caractère de ce Prince, ne pensent guéres qu'à ce qui a rapport à leurs plaisirs, ou à leur ambition. Ils regardent tout ce qui concerne la Religion, comme des petites choses indignes de leurs soins; ils laissent cela au peuple. Cet Hérode est celui qui est nommé *Antipas* dans Joseph. Il étoit fils du Grand Hérode, & de Cléopâtre. Il avoit fait mourir saint Jean-Baptiste quelques mois auparavant ce qu'on lit ici; c'est-à-dire, auparavant le retour des Apôtres de leur mission, dont on a parlé ci-devant Chapitre x. On lui donne le nom de *Tétrarque*, & non celui de *Roi*, parce qu'il ne possédoit qu'une partie des Etats du Grand Hérode son père. Le nom de *Tétrarque* à la lettre, signifie celui qui n'a que la quatrième partie d'un Royaume partagé en quatre. Celui-ci étoit maître de la Galilée, & de la Pérée, c'est-à-dire, de ce qui étoit au-delà du Jourdain. (4) On lui donne quelquefois le nom de *Roi*.

ŷ. 2. **AIT PUERIS SUIS: HIC EST JOANNES BAPTISTA.** *Il dit à ses Officiers: C'est Jean-Baptiste qui est ressuscité des morts.* Hérode semble avoir crû une espèce de métépsychose, ou de passage des ames

{ 4 } Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 13.

2. *Et ait pueris suis : Hic est Joannes Baptista : ipse surrexit à mortuis , & idè virtutes operantur in eo.*

2. Et il dit à ses Officiers : C'est Jean-Baptiste qui est ressuscité d'entre les morts ; & c'est pour cela qu'il se fait par lui tant de miracles.

COMMENTAIRE.

d'un corps dans un autre. (a) Car il est mal-aisé de comprendre, comment il pouvoit appeller résurrection, ce qu'il voyoit de JESUS-CHRIST, que tout le monde avoit connu avant la mort de saint Jean ; à qui ce même Saint avoit rendu témoignage ; & qui ne ressembloit nullement au Précurseur. Les merveilles que JESUS opéroit, n'étoient point une preuve qu'il fût Jean-Baptiste, puisque ce saint Homme n'en avoit fait aucune, que l'on sache. Cependant nous voyons dans saint Luc ; (b) que ce Prince ayant oûi parler des merveilles du Fils de Dieu, hérita d'abord, & disoit avec étonnement : *J'ai fait trancher la tête à Jean-Baptiste ; qui est donc celui-ci qui fait des miracles ?* Comme si la vertu de faire des miracles étoit bornée à ce saint Précurseur. On ne peut guères attribuer qu'au trouble de la conscience d'Hérode, un sentiment aussi peu raisonnable que celui-là. Peut-être qu'il crut avoir intérêt d'appuyer ce soupçon des peuples, afin de diminuer l'horreur qu'ils avoient conçûe du meurtre commis dans la personne de Jean-Baptiste. Nous examinerons sur saint Luc, le sentiment des Juifs d'alors sur la Metempsychose, & la Résurrection. Voyez Luc. ix. 7.

VIRTUTES OPERANTUR IN EO. *Il se fait par lui tant de miracles.* La construction du Texte (c) peut marquer : *La vertu de faire des miracles se manifeste en lui ;* ou, *les Vertus célestes opèrent en lui ;* (d) comme si le pouvoir de faire des miracles résidoit dans des puissances célestes, qui obéissent aux hommes qui ont reçu de Dieu ce pouvoir. Dans l'Épître aux Galates, (e) on trouve la même expression qu'ici, pour marquer le pouvoir de Dieu, qui opère des miracles par le moyen des Fidèles : *Celui qui vous a donné son Esprit, & qui opère en vous*, ou par vous, *des prodiges.* Et ailleurs, (f) l'Apôtre parle de la puissance qui opéroit des merveilles en lui, ou par lui, ou par les fidèles : *Par la force de sa puissance, qui opère en moi.* Les Evangélistes parlent de cette puissance, comme d'une chose distinguée de celui qui opère, comme d'un être spirituel, & atta-

(a) Voyez Grotius sur cet endroit, & notre Commentaire sur S. Luc. ix.

(b) Luc. ix. 8. 9.

(c) *Αὐτὸς ἐνεργῶν ἐν ὑμῖν.*

(d) Voyez M. le Clerc sur cet endroit, & d'autres dans Maldonat.

(e) Galat. III. 5. *Ὁ ἐνεργῶν ἐν ὑμῖν τὸ πνεῦμα, καὶ ἐνεργῶν δι' ὑμῶν τὰ ἔργα.*

(f) Ephes. III. 7. *Κατὰ τὴν ἐξουσίαν τῆς δεξιᾶς τοῦ θεοῦ. καὶ τὴν ἐξουσίαν τῆς δεξιᾶς τοῦ θεοῦ. καὶ τὴν ἐξουσίαν τῆς δεξιᾶς τοῦ θεοῦ. καὶ τὴν ἐξουσίαν τῆς δεξιᾶς τοῦ θεοῦ.*

1. *Hérode enim tenuit Joannem, & diligavit eum: & posuit in carcerem propter Herodiadem uxorem fratris sui.* 3. Car Hérode ayant fait prendre Jean, l'avoit fait lier, & mettre en prison, à cause d'Hérodiade femme de son frere,

COMMENTAIRE.

ché à la personne, qui en coule quelquefois pour faire son opération: Par exemple, quand la femme qui étoit incommodée d'une perte de sang, fut guérie par l'attouchement de la frange du manteau du Sauveur; il est remarqué qu'il *sensit la vertu qui sortoit de lui.* (a) Ces manières de parler ne marquent pas qu'il y eût un Ange qui fût toujours prêt à opérer les guérisons, ni qu'il sortit du corps de JESUS-CHRIST, ou des Apôtres, un écoulement subtilinuel, qui causât ces effets. Ce sont des expressions propres aux Hébreux, & dont on voit des vestiges dans toute l'Ecriture, qui nous représente la parole de Dieu, la famine, l'épée, la guerre, comme des choses animées, qui obéissent aux ordres de Dieu. Ici la vertu des miracles est représentée de même, comme une puissance animée & subsistante, qui opère dans JESUS-CHRIST; ou du moins, comme une qualité distinguée de lui-même, qui pouvoit passer dans un autre. C'étoit-là l'idée des Juifs.

ÿ. 3. PROPTER HERODIADEM UXOREM FRATRIS SUI. *A cause d'Hérodiade femme de son frere.* Le Grec (b) ajoute, de son frere Philippe, ce qui est aussi exprimé dans saint Marc. (c) Ce Philippe, nommé autrement *Hérode*, par Joseph, (d) étoit fils du Grand Hérode, & de Mariamne fille du Grand-Prêtre Simon. Hérode Antipas avoit épousé Hérodiade, femme de Philippe son frere, du vivant de celui-ci: Et voici comme Joseph raconte ce mariage. (e) Antipas allant à Rome, passa chez Philippe, ou Hérode son frere. Il y vit Hérodiade sa femme, & conçut pour elle tant de passion, qu'il lui en fit la déclaration, & lui proposa de l'épouser à son retour de Rome. Hérodiade y consentit, à condition qu'il répudieroit la fille d'Arétas qu'il avoit épousée. Antipas étant de retour de Rome, exécuta sa promesse, au scandale de tout le pays. Le zèle de Jean-Baptiste s'alluma: il fit au Roi de vifs reproches de ce mariage incestueux; il fut mis en prison, & perdit la tête, comme nous le verrons dans la suite de ce Chapitre. Joseph attribué son empri-

(a) *Matth. v. 10. Τὸ πνεῦμα τοῦ κυρίου ἐστὶν ἐπιπέσει ἐπὶ ἐμὴν.* Luc. vi. 19. *Ὅτι ἔδωκεν πνεῦμα ἄγιον ἐπιπέσει ἐπὶ ἐμὴν.*

(b) *Διὰ Ἡρωδιᾶδα τὴν γυναῖκα φιλίππου τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ.*

(c) *Matth. vi. 17.*

(d) *Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 7.* Les Juifs eux-mêmes l'appellent Philippe. *Vide Joseph. Gorienid. & verba Regum Israël. & Tzemach David.*

(e) *Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 7. 8*

4. *Dicebat enim illi Joannes : Non licet tibi habere eam.*

5. *Et volens illum occidere, timuit populum : quia sicut Prophetam eum habebant.*

4. Parce que Jean lui disoit : Il ne vous est point permis d'avoir cette femme.

5. Hérode vouloit donc le faire mourir ; mais il appréhendoit le peuple, parce que Jean en étoit regardé comme un Prophète.

COMMENTAIRE.

sonnement & sa mort, à une autre cause ; mais il étoit mal informé. Il a pris le prétexte dont on se servit, pour la vraie cause de sa mort. C'est ce qu'on examinera ci-après.

Quelques anciens (a) ont crû que Philippe n'étoit plus en vie lorsque Hérodiade épousa Antipas. Origènes, (b) & saint Augustin (d) ont avancé qu'il n'y avoit rien de certain sur cet article. Mais apparemment qu'ils n'avoient pas lû Joseph, qui le dit expressément ; (e) quoi qu'ailleurs (e) il dise que Philippe mourut sans enfans, apparemment parce que Salomé sa fille suivit sa mere, & demeura avec Antipas, comme s'il eût été son pere.

Hérodiade étoit non-seulement sa belle-sœur, puisqu'elle avoit épousé Philippe, ou Hérode son propre frere, quoique né d'une autre mere : mais elle étoit encore sa nièce, comme étant fille d'Aristobule leur frere commun à Hérode, & à lui. La Loi défendoit, non-seulement les mariages entre le frere & la sœur, le beau-frere & la belle-sœur ; (f) mais aussi ceux de l'oncle avec la nièce ; (g) suivant plusieurs Interprètes, quoi qu'il y ait sur cela quelque difficulté, comme on l'a remarqué sur le Lévitique. Ce mariage étoit donc une espèce de rapt, puisqu'Antipas avoit suborné Hérodiade, & l'avoit sollicité à quitter son premier mari. 2°. C'étoit un inceste, puisque Philippe étoit encore vivant, & qu'il ne l'avoit point répudiée. 3°. Quand même Philippe auroit été mort, ou qu'il l'auroit répudiée, Antipas n'auroit pû l'épouser, parce qu'elle avoit un enfant de son premier mari.

ÿ. 5. *VOLENS ILLUM OCCIDERE, TIMUIT POPULUM. Hérode vouloit le faire mourir, mais il craignoit le peuple.* Joseph (b) nous apprend qu'Hérode Antipas avoit fait mettre en prison Jean-Baptiste, parce qu'il se faisoit auprès de lui de grands concours de peuple, & que ce Prince craignoit que ce saint Précurseur n'usât de l'autorité qu'il avoit acquise sur l'esprit des Juifs, pour les porter à quelque nouveauté ; il aimait

(a) Tertull. lib. 4. advers. Marcion. Chrysost. Euthym. Theophyl.

(b) Origen. tom. xi. in Matth.

(c) August. de Fide & Operib. cap. 19.

(d) Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 7. & 9.

(e) Idem ibid. cap. 6.

(f) Levit. xviii. vs. 16.

(g) Ibidem ÿ 14.

(h) Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 7.

6. *Die autem natalis Herodis salta-
vit filia Herodiadis in medio, & pla-
cuit Herodi.*

7. *Unde cum juramento pollicitus est
ei dare quodcumque postulasset ab eo.*

8. *At illa premonita à matre sua: Da
mibi, inquit, hic in disco caput Joan-
nis Baptiste.*

6. Mais comme Hérode célébroit le jour
de sa naissance, la fille d'Hérodiade dansa
devant tous les conviez, & elle plut de rel-
le forte à Hérode,

7. Qu'il lui promit avec serment, de lui
donner tout ce qu'elle lui demanderoit.

8. Elle ayant été instruite auparavant par
sa mere, lui dit : Donnez-moi présentement
dans un bassin la tête de Jean-Bap-
tiste.

COMMENTAIRE.

mieux prévenir le mal, que d'attendre à le réprimer, lorsqu'il seroit arrivé. Il le fit donc arrêter, & mettre en prison dans le château de Macheron, où il lui fit couper la tête quelque tems après. Mais cet Historien a déguisé, ou ignoré la vraie cause de la prison de saint Jean. Les Evangélistes nous apprennent unanimement, que c'est à cause de la liberté qu'il avoit prise, de dire à Antipas que son mariage avec Hérodiade n'étoit pas permis. Il le mit donc en prison; mais il conservoit pour lui de l'estime, & du respect; il l'écoutoit volontiers, & faisoit beaucoup de bien par ses conseils: (a) toutefois il ne quitta point Hérodiade; & cette femme qui craignoit que les discours de Jean-Baptiste n'ébranlassent enfin le cœur du Roi; chercha toute sorte de moyens pour le faire périr. (b) De sorte qu'Antipas, vaincu par les importunités de son épouse, s'étoit enfin résolu de mettre à mort Jean-Baptiste, comme nous le dit ici saint Matthieu, s'il n'en eût été retenu par la crainte du peuple, qui regardoit Jean comme un Prophète. (c)

¶ 6. DIE AUTEM NATALIS, &c. Comme Hérode célébroit le jour de sa naissance, la fille d'Hérodiade dansa. Tout le monde fait que les Princes célébroient le jour de leur naissance, & de leur avènement à la couronne, avec beaucoup de solemnité. On voit l'antiquité de cet usage dans la fête que Pharaon célébroit le jour de sa naissance; (d) & dans celle dont parle Osée, (e) sous les Rois d'Israël. Dans ces sortes de repas de cérémonie, on faisoit venir des joueurs d'instrumens, des danseuses, & des farceurs, pour divertir la compagnie. Mais il étoit rare que des personnes de la qualité de cette Princesse y parussent. Saint Chrysostome (f) croit que ce fut Hérodiade elle-même, qui prévoyant ce qui arriva,

(a) Marc. vi. 10.

(b) Idem. v. 19.

(c) Vide Eusym. hic.

(d) Genes. xl. 10.

(e) Osée vii. 5.

(f) Chrysost. in Matth. homil. 49. Ieronym.
hic. Ambros. lib. 3. de Virgin.

9. *Et contristatus est Rex: propter juramentum autem, & eos qui pariter recumbebant, jussit dari.*

9. Le Roi ressentit de la tristesse de cette demande: néanmoins à cause du serment qu'il avoit fait, & de ceux qui étoient à table avec lui, il commanda qu'on la lui donnât.

COMMENTAIRE.

poussa sa fille à une action, qui ne convenoit qu'à une comédienne, ou à une fille d'une mere telle qu'elle étoit. Le nom de *naissance*, (a) se prend quelquefois pour le jour du couronnement du Prince.

ÿ. 8. *ILLA PRÆMONITA A MATRE SUA. Elle ayant été instruite auparavant par sa mere.* Hérodiade n'étoit pas dans la sale du festin, lorsque sa fille Salomé y dansa, & que le Roi lui dit de lui demander ce qu'elle voudroit. Elle sortit promptement hors de la sale, & alla consulter sa mere, pour savoir ce qu'elle devoit demander au Roi. Hérodiade lui dit de ne demander autre chose que la tête de Jean-Baptiste. C'est ce que nous apprenons de saint Marc. (b) Le terme Grec qu'employe ici saint Matthieu, (c) marque qu'elle fut comme *poussée, presée, induite* par sa mere de demander la tête de saint Jean. Elle ne la demanda qu'à l'instigation, & à la forte persuasion de sa mere; n'ayant d'ailleurs aucune envie de cela.

DA MIHI HIC IN DISCO. Donnez-moi présentement dans un bassin. A la lettre: (d) *Donnez-moi ici dans un bassin.* Elle avoit en main un bassin, lorsqu'elle disoit cela: sa mere lui avoit apparemment fait prendre ce bassin, afin que le Roi ne remit point à un autre tems l'exécution d'une demande si hors de saison. Car, comme dit saint Ambroise, (e) qui a-r'il de commun entre les réjouissances d'une fête, & le supplice d'un malheureux? Les Princes ont coutume ce jour-là d'accorder la grace aux coupables; on attend ce moment pour leur demander la liberté. Hérode & Hérodiade firent tout le contraire. On lit dans l'histoire Romaine, (f) que Flaminius par complaisance pour une courtisane, qui étoit à table à côté de lui, & qui disoit qu'elle n'avoit jamais vû couper la tête à aucun homme; ayant fait amener un criminel, & l'ayant fait décapiter en sa présence; fut chassé du Sénat par les Censeurs, pour avoir mêlé le sang à son festin, & pour avoir fait mourir un homme, quoi que coupable, pour divertir une femme.

ÿ. 9. *CONTRISTATUS EST REX: PROPTER JURAMENTUM*

(a) *Γέννησις.* Vide Heins. Exercit. Sacr. pag. 48.

(b) Marc. vi. 24. 25.

(c) *Προσβουλεύσασθαι.*

(d) *Δίδωμι σοὶ ἐν τῷ κύβητι.*

(e) *Ambros. lib. de Virginib.*

(f) *Jeronym. hic.*

10. *Misitque & decollavit Joannem in carcere.*

11. *Et allatum est caput ejus in disco, & datum est puella, & aruitis matri suæ.*

10. Il envoya en même-tems couper la tête à Jean dans la prison.

11. Et sa tête fut apportée dans un bassin, & donnée à cette fille, qui la porta à sa mere.

COMMENTAIRE.

AUTEM, &c. *Le Roi ressentit de la tristesse de cette demande ; mais à cause du serment qu'il avoit fait*, en lui disant que quand elle lui demanderoit la moitié de son Royaume, il la lui accorderoit, & *à cause des conviez, il commanda qu'on la lui donnât.* Voilà le caractère de l'esprit du siècle. Hérode veut paroître exact dans ses promesses, & constant dans sa résolution ; & il ne feint point de commettre une injustice, qui le rend odieux à tout le monde. Ignoroit-il qu'un serment de cette sorte n'oblige point, & que les conviez, qui pouvoient extérieurement ne pas désapprouver sa conduite, ne pouvoient qu'ils n'en eussent horreur intérieurement ?

Quelques-uns (a) ont crû que la douleur qu'Hérode témoigna dans cette occasion, étoit une douleur feinte, & que ce *fin renard*, ainsi que l'Évangile l'appelle ailleurs, (b) ne fit semblant d'être touché de la mort d'un si saint Homme, que par politique, & pour ne pas entièrement aigrir le peuple. L'Évangéliste nous a dit ci-devant, (c) qu'il ne cherchoit que l'occasion de le faire mourir. Il fut bien aise de la trouver. D'autres (d) croient que véritablement il eut de la douleur de donner la tête de Jean-Baptiste, tant à cause d'un reste d'estime & de considération qu'il avoit pour lui, que parce que le sujet ne méritoit point qu'il le sacrifiât ainsi, & qu'il craignoit de s'attirer la haine du peuple, & de tous les gens de bien, lorsqu'ils seroient informez de la cause, & des circonstances de sa mort.

ÿ. 10. MISIT ET DECOLLAVIT JOANNEM. *Il envoya couper la tête à Jean dans la prison.* Tout ceci se passa au château de Machéron, (e) situé au-delà du Jourdain, près de l'embouchure de ce fleuve, dans la mer Morte. Joseph (f) dit que cette forteresse étoit en la puissance d'Arétas Roi d'Arabie, lorsque la fille du même Roi, qu'Hérode avoit épousée, s'enfuit vers son pere. Elle obéissoit à Antipas lorsque saint Jean fut décapité. Cet Historien ne nous dit pas comment Antipas la réduisit sous son obéissance.

ÿ. 11. ALLATUM EST CAPUT EIUS IN DISCO. *Sa tête fut ap-*

(a) Hilar. Ieronym. Strab. Glass. alii.

(b) Luc. xlii. 32.

(c) Matth. xlv. 4. 5.

(d) Chryss. Euthym. Theophylas. Maldon.

Greg. alii.

(e) Vide Joseph lib. xviii. Antiq. cap. 75.

(f) Joseph. ibid.

12. *Et accedentes Discipuli ejus, tulerunt corpus ejus, & sepelierunt illud: & venientes nuntiaverunt Jesu.*

12. Après cela ses disciples vinrent prendre son corps, & l'ensevelirent, & ils l'allèrent dire à JESUS.

COMMENTAIRE.

portée dans un bassin. Saint Jérôme (a) raconte qu'Hérodiade tenant en main la tête de saint Jean-Baptiste, lui insulta, & lui perça la langue avec l'éguille de tête qu'elle portoit : *Sancto capiti illudit, & sicut olim Fulvia linguam Ciceronis, ita hac linguam Joannis discriminati acu confodit.* Joseph (b) dit que les Juifs attribuèrent la défaite de l'armée d'Antipas par Artabas Roi d'Arabie, à la mort qu'il avoit fait souffrir à saint Jean-Baptiste. Quelques années après Hérodiade ne pouvant souffrir que son époux demeurât simple Tétrarque, tandis qu'Agrippa son frere à elle portoit le titre de Roi, l'engagea à aller à Rome, où elle le suivit, pour demander cette qualité à l'Empereur Caius. Mais Caius non-seulement ne lui accorda pas ce qu'il demandoit, il le priva aussi de sa Tétrarchie, & le reléga à Lyon. (c) L'Empereur vouloit faire quelque grace à Hérodiade, en considération du Roi Agrippa son frere. Mais elle aime mieux suivre son mari, dans le malheur où elle l'avoit jetté, que devoir quelque chose à la bonne fortune de son frere. Nicéphore, (d) & Métaphraste prétendent aussi que Salomé mourut d'une manière tragique: Elle passa un jour sur la glace, qui se rompit sous elle. Elle enfonça dans l'eau jusqu'au col, & la glace venant à se réunir, lui détacha la tête du reste du corps, & la fit danser d'une autre sorte qu'elle n'avoit fait devant Hérode. Mais aucun ancien n'ayant fait mention de cette histoire, nous la rangeons parmi les autres fables de Métaphraste. On fait seulement (e) que Salomé ayant été mariée à Philippe le Tétrarque son oncle paternel, & n'en ayant point eu d'enfants, elle se remarria à Aristobule, son cousin germain, fils d'Hérode Roi de Calcide, frere d'Agrippa & d'Hérodiade, & qu'elle en eut plusieurs enfans. On ignore le tems & la manière de sa mort.

ÿ. 12. ACCEDENTES DISCIPULI EIUS, TULERUNT CORPUS EIUS. *Ses disciples vinrent prendre son corps, & l'ensevelirent.* Les disciples de saint Jean avoient la liberté de le voir dans sa prison, comme il paroît par la députation que ce saint Précurseur fit de quelques-uns d'eux, pour demander à JESUS-CHRIST s'il étoit le Messie. (f) Lorsqu'ils eurent appris sa mort, ils allèrent prendre son corps, & l'enterrent; & donnerent avis à JESUS de ce qui étoit arrivé. On ne fait pas distinc-

(a) *Jeronym. contra Rufin. lib. 3. cap. 11.*
(b) *Joseph. Antiq. lib. xviii. 7. Vide Chrysof. in Atha. homil. 26.*

(c) *Idem lib. xviii. Antiq. cap. 9.*

(d) *Niceph. lib. 1. cap. 20. Hist. Eccles.*
(e) *Joseph. lib. xviii. Antiq. cap. 7.*
(f) *Matth. xi. 2.*

13. *Quod cum audisset Jesus, secessit inde in navicula, in locum desertum seorsum: & cum audissent turbe, secusum sunt eum pedes de civitatibus.*

13. JESUS ayant donc appris cela, partit de là dans une barque, pour se retirer à l'écart dans un lieu désert: & le peuple qui le suivit, le suivit à pied de diverses villes.

COMMENTAIRE.

tement où son corps fut mis. Quelques-uns ont avancé qu'il avoit été enterré à Sébaste, ou Samarie. Mais l'opposition qui étoit alors entre les Juifs, & les Samaritains, ne permet pas qu'on le croye, sans de bonnes preuves. Or ce n'en est pas une, que ce saint corps y ait été honoré dans le quatrième siècle. (a) Ses reliques pûrent y être transportées pendant, ou après la guerre des Romains contre les Juifs.

Ÿ. 13. QUOD CUM AUDISSET JESUS, SECESSIT INDE. *Jesus ayant appris cela*; c'est-à-dire, ce qu'Hérode disoit de lui, sçavoir, que saint Jean-Baptiste étoit résuscité en sa personne; & que la vertu de faire des miracles se manifestoit en lui, (b) *se resira dans un lieu désert.* D'autres (c) suppléent ainsi: JESUS ayant appris des disciples de Jean, ce qui étoit arrivé à leur maître, se retira. Ce dernier sens paroît mieux lié avec la suite de la narration de l'Évangéliste. JESUS étoit sur le bord occidental du lac de Génézareth, lorsqu'on lui vint dire ce qui a été raconté ci-devant, des discours d'Hérode, & du peuple, à l'occasion de ses miracles. Il prit avec lui ses Apôtres, qui depuis peu étoient de retour de leur mission; & il passa avec eux dans une barque de l'autre côté du Lac, dans le désert de Betzaïde, (d) ville située vers l'embouchure du Jourdain, dans le lac, ou la mer de Génézareth. Cette ville étoit de la haute Galilée, & de la Tétrarchie de Philippe, à qui Hérode avoit enlevé Hérodiade. Le peuple qui suivoit JESUS, s'étant aperçû de son départ, le suivit à pied, & le prévint même, (e) étant arrivé avant lui à Betzaïde.

Pour entendre ceci, qui a fort embarrassé nos Commentateurs, il faut supposer, 1°. Que Betzaïde, ou Juliade étoit au-delà, & au couchant de la mer de Tibériade, vers l'embouchure du Jourdain dans ce fleuve; c'est ce qui est indubitable. Piine, & Joseph le marquent expressément. (f) 2°. Que JESUS étant parti de Carpharnaüm, ou des environs, avoit presque autant de chemin à faire sur l'eau, pour arriver à Betzaïde, que

(a) Sous Julien l'Apostat vers l'an 362. les Payens ouvrirent son tombeau, & brûlèrent une partie de ses os. *Theodoret lib. 3. cap. 3.*

(b) *Chrysost. homil. 5. Euthym. Grot. Brug. Teynard. Harmon. pag. 51.*

(c) *August. lib. 2. de Consensu cap. 45. Euthym. Theophyl. Maldon.*

(d) *Luc. vi. 1.*

(e) *Marc. vi. 33.*

(f) *Joseph. lib. 2. de Bello, cap. 11. & Antiq. lib. 12. cap. 3. Plin. lib. v. cap. 15. Vide C. lant. Geograph. Antiq. lib. 3. cap. 13. pag. 127.*

14. *Et exiens vidit turbam multam, & misertus est eis, & curavit languidos eorum.*

15. *Vespere autem facta, accesserunt ad eum Discipuli ejus, dicentes: Desertus est locus, & hora jam praeiit: dimitte turbas, ne euntes in castella emam sibi escas.*

14. Lorsqu'il sortoit, ayant vû une grande multitude de personnes, il en eut compassion, & il guérit leurs malades.

15. Le soir étant venu, ses Disciples lui vinrent dire: Ce lieu-ci est désert, & il est déjà bien tard: Renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages acheter de quoi manger.

COMMENTAIRE.

les peuples en avoient par terre: pour peu que le vent soit contraire, une barque va moins vite qu'un homme à pied; ainsi il n'est nullement incroyable que le peuple qui étoit à pied, soit arrivé aussi-tôt, & même plutôt que lui au-delà du fleuve; car JESUS ne prenoit pas la mer précisément pour gagner du chemin; mais pour éviter la foule. 3°. Le peuple étant arrivé sur le bord du Jourdain, vis-à-vis de Betzaïde, passa le fleuve, ou sur un pont, ou sur des barques pour aller joindre JESUS-CHRIST sur l'autre bord, dans la campagne de cette ville. De cette sorte il n'y a nulle difficulté dans le chemin ni de JESUS, ni du peuple. JESUS passe à Betzaïde, suivant saint Luc; il passe au-delà de la mer, selon saint Jean; (a) le peuple le suit à pied, selon saint Marc. (b)

ψ. 14. EXIENS VIDIT TURBAM MULTAM. *Lorsqu'il sortoit de la barque il vit une grande multitude de personnes, qui l'avoient devancé, & qui favoient le lieu où il alloit, comme l'insinué saint Marc. (c)*

ψ. 15. VESPERE AUTEM FACTO. *Le soir étant venu. Les Disciples renoutrèrent à JESUS qu'il se faisoit tard, & qu'il falloit renvoyer le peuple, afin que chacun se retirât chez soi avant la nuit. Ce terme *vespere*, le soir, ne se prend point ici pour le coucher du soleil, mais seulement pour son déclin. Les Hébreux avoient deux vèpres; l'une qui commençoit vers le déclin du soleil, à deux ou trois heures après midi, suivant notre manière de compter; & l'autre au coucher du soleil. Ces deux vèpres sont quelquefois exprimées dans l'Ecriture, comme quand il est dit, que l'agneau de Pâque s'immolera entre les deux vèpres: (d) ici elles sont marquées d'une manière encore plus claire: Les Disciples disent en cet endroit au Sauveur, qu'il se fait tard; *Vespere autem facta*; (e) & qu'il faudroit renvoyer les troupes. Voilà la première vèpre. Et ci-après au ψ. 23. après qu'il eut donné à manger à tout ce monde, qui étoit*

(a) Joan. vi. 1.

(b) Marc. vi. 33.

(c) Marc. loco citato. Καὶ εἶδεν αὐτοὺς ὑπάρχοντες, καὶ ἔγνωσε περὶ αὐτῶν, καὶ πρὸς αὐτὸν πάντων ἦλθον.

πῶς αὐτοὺς εἶδεν αὐτῶν, καὶ ἔγνωσε αὐτοὺς.

(d) Exod. xxii. 6. Levit. xxii. 5.

Inter duas vespere.

(e) Matth. xiv. 14. Ὅψια δὲ ἤγειραν.

16. *Jesus autem dixit eis: Non habent necesse ire: date illis vos manducare.*

16. Mais JESUS leur dit: Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent: Donnez-leur vous-mêmes à manger.

COMMENTAIRE.

de cinq mille hommes, & qu'il se fut passé un tems assez considérable, il renvoye le peuple; il monte seul sur la montagne, & le soir étant venu, il se trouve seul en ce lieu-là. Voilà la seconde vepré, ou le second soir. Pour désigner le premier soir, saint Marc se sert de cette expression: (a) *Comme il étoit déjà grand'heure*, la plus grande partie du jour étant déjà passée, ou l'heure de la réfection étant passée. Et saint Luc: (b) *Le jour commençoit à baisser*. Mais pour signifier le second soir, ou le commencement de la nuit, ils se servent tous des mêmes termes. (c)

DESERTUS EST LOCUS, ET HORA JAM PRÆTERIIT. Ses Disciples lui dirent: Ce lieu-ci est désert, & il est déjà bien tard. A la lettre: *L'heure est passée, renvoyez le peuple, &c.* Il est plus de midi, l'heure de manger est passée, ce peuple n'a rien ici pour se nourrir: il faudroit les renvoyer dans leurs maisons, avant qu'il soit plus tard, afin qu'ils aillent acheter dans les villages de quoi manger. On lit dans saint Jean, (d) que JESUS étant débarqué, & voyant cette multitude dans un lieu désert, en eut compassion, & qu'il dit à Philippe: D'où acheterons-nous du pain pour nourrir toute cette multitude? ce qu'il disoit: ce qu'il avoient, pour le tenter; car il savoit ce qu'il devoit faire. Philippe lui répondit, que quand on acheteroit du pain pour deux cens pièces d'argent, à peine y en auroit-il assez pour en donner un petit morceau à chacun. JESUS touché de compassion, commença à guérir les malades qu'on lui avoit amené, & à enseigner le peuple, leur parlant du Royaume de Dieu. Après qu'il eut long-tems parlé, & comme la nuit approchoit, ses Disciples lui dirent ce que nous lisons ici dans saint Matthieu. Alors JESUS leur dit, qu'il n'étoit pas nécessaire que le peuple s'éloignât pour chercher de la nourriture, qu'ils lui donnassent à manger eux-mêmes. Il leur demanda combien ils avoient de pains. A quoi André frere de Pierre répondit, qu'il y avoit là un jeune homme avec cinq pains d'orge, & deux poissons. JESUS se les fit apporter, les bénit, & les fit distribuer à toute la multitude. Ces cinq pains, & ces deux poissons appartinrent aux Apôtres, (e) & étoient toute la provision de JESUS, & de sa suite.

(a) Marc. vi. 35. Καὶ ἔδη ὄψις καὶ οὐκ ἔστιν ἔσθια
(b) Luc. ix. 13. Ἦ δὲ ἰσχυρὸν ἔσθια κείνῃ.
(c) Matth. xiv. 23. Marc. vi. 47. Ὅψις δὲ

ἦεν. Johan. vi. 16. Ἦ δὲ ἰσχυρὸν ἔσθια.

(d) Johan. vi. 5.

(e) Chrysof. Theophyl. Leon. Theodor. Moys. Ammon.

17. *Responderunt ei : Non habemus hic nisi quinque panes , & duos pisces.*

18. *Qui ait eis : Afferte mihi illos hinc.*

19. *Et cœm iussisset turbam discumbere super fœnum , accepit quinque panibus , & duobus piscibus , aspiciens in cœlum benedixit , & fregit , & dedit discipulis panes , discipulis autem turbis.*

17. Ils lui répondirent : Nous n'avons ici que cinq pains , & deux poissons.

18. Apportez-les-moi ici , leur dit-il .

19. Et après avoir commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe , il prit les cinq pains & les deux poissons ; & levant les yeux au ciel , il les bénit ; puis rompant les pains , il les donna à ses Disciples , & les Disciples au peuple.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 19. CUM IUSSISSET TURBAM DISCUMBERE SUPER FœNUM. *Après avoir commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe.* Car il y avoit beaucoup d'herbe dans cet endroit , suivant la remarque de saint Jean. (a) En effet la saison étoit assez avancée , puisque , selon la remarque du même Evangéliste , la fêre de Pâque étoit proche ; & alors dans la Palestine les orges sont déjà meurs , & les herbes prêtes à faucher. Saint Marc (b) dit qu'on fit asseoir le peuple par centaine , & par cinquantaine , pour leur distribuer le pain , & le poisson. On put aisément par ce moyen en connoître le nombre. Le Grec à la lettre lit : (c) *Qu'on les fit coucher sur l'herbe.* C'étoit alors l'usage de manger couché.

BENEDIXIT , ET FREGIT , ET DEDIT , &c. *Prenant les cinq pains , & les deux poissons , il les bénit , les rompit , & les donna à ses Disciples.* Saint Jean ajoute , qu'il rendit grâces à son Pere. Il commença sa prière par la louange , par l'action de grâce ; & c'est peut-être ce que saint Matthieu a voulu dire par , *il bénit.* (d) Il bénit Dieu , ou il bénit les pains , en priant Dieu de les multiplier. Il répandit en même-tems sur cette matière la vertu de se reproduire à l'infini ; & elle se reproduisit en effet dans la distribution actuelle que les Apôtres en firent. Les Peres , & les Commentateurs demandent si ce fût dans les mains de JESUS-CHRIST , ou dans celles des Apôtres qu'ils se multiplièrent. Les sentimens sont partagés là-dessus. (e) Mais il n'est pas difficile de les concilier , en disant que le Sauveur leur donna la vertu , dont les Apôtres furent les ministres , & les dispensateurs , par la distribution qu'ils en firent. JESUS en les rompant , y répandit l'abondance : *Frangente Domino seminarium fit cibo-*

(a) Joan. VI. 10.

(b) Marc. VI. 40.

(c) Καθίσεν τοὺς ὄχλους ἀνακλιθέντες. Marc. Ἰεροκλίτων. Luc. Καθίσεν αὐτοὺς καθέποντας. Joan. Παύσαται ἀνακλινοὺς . . . ἀνακλιθέντες ἕως ἑσπέρας , &c.

(d) Matth. Marc. Luc. διδάξατε. Joan. VI.

11. διδραματίους ἑξήκοντα.

(e) S. Augustin , traité 24 sur S. Jean , & S. Jérôme veulent qu'ils se soient multipliés dans les mains de J. C. Saint Chrysostome , Leontius , & Euthyme , dans les mains des Apôtres. Saint Hilaire n'ose décider.

20. *Et manducaverunt omnes, & saturati sunt. Et tulerunt reliquias, duodecim cophinos fragmentorum plenos.*

21. *Manducantium autem fuit numerus, quinque milia virorum, exceptis mulieribus, & parvulis.*

22. *Et statim compulit Jesus Discipulos ascendere in naviculam, & præcedere emittens fretum, donec dimitteres urbas.*

20. Ils en mangèrent tous, & furent rassasiés; & on emporta douze paniers pleins des morceaux qui étoient restez.

21. Or ceux qui mangèrent étoient au nombre de cinq mille hommes, sans compter les femmes, & les petits enfans.

22. Aussi-tôt JESUS obligea ses Disciples de monter dans la barque, & de passer à l'autre bord avant lui, pendant qu'il renvoyeroit le peuple.

C O M M E N T A I R E.

rum, dit ici saint Jérôme. La puissance étoit dans les mains du Sauveur; dit saint Augustin, sur saint Jean. Il multiplie dans ses mains les cinq pains, connue il multiplie les moissons, avec un petit nombre de grains qu'on sème dans la terre. Il semble que tous les morceaux qu'on distribuait au peuple, passèrent par les mains de JESUS-CHRIST, & qu'il les rompoit à mesure que ses Disciples les venoient prendre pour les distribuer, *ÿ. 19.*

ÿ. 20. DUODECIM COPHINOS. On emporta douze paniers pleins de morceaux qui étoient restez. Chacun des douze Apôtres emporta son panier plein. Cela démontroit la certitude du miracle. Cinq mille hommes, sans compter les femmes & les enfans, qui étoient épuisez de faim, mangèrent tant qu'ils voulurent, & cependant on ramassa douze corbeilles pleines de ce qui fut de reste. Il n'y a pas là à chicaner; le prodige est sensible. Mais pourquoi n'y eut-il rien de reste des deux poissons? JESUS-CHRIST auroit pu, sans doute, s'il avoit voulu, faire le même sur le poisson, que sur le pain: mais il se contenta d'en donner abondamment au peuple, sans qu'il y en eut de reste, ne voulant pas multiplier les merveilles sans nécessité. En serions-nous plus sûrs de la vérité de la multiplication réelle du poisson, & du pain, s'il en fût resté cent paniers pleins de l'un & de l'autre? Celui qui peut avec cinq pains, & deux poissons nourrir cinq ou six mille personnes, en pourroit bien encore nourrir dix mille.

ÿ. 22. JESUS COMPULIT DISCIPULOS ASCENDERE, &c. Aussitôt Jesus obligea ses Disciples de monter dans la barque, & de passer à l'autre bord avec lui, pendant qu'il renvoyeroit le peuple. Aussi-tôt que les Apôtres eurent ramassé les douze paniers de pains, JESUS les contraignit de s'embarquer sans lui, & de passer le lac pour aller à Betzaïde. (4) Il fallut les contraindre, parce qu'ils ne vouloient pas le laisser seul, ni

(4) *Marc. vi. 45. Et t̄i w̄ḡs w̄ḡs B̄tzaïd̄s.*

23. *Et dimissâ turbâ, ascendit in montem solus orare. Vespere autem factô solus erat ibi.*

23. Après l'avoir renvoyé, il monta seul sur une montagne pour prier; & le soir étant venu, il se trouva seul en ce lieu-là.

COMMENTAIRE.

se séparer de lui. Le miracle, dont on vient de parler, se fit dans le désert de Betzaïde. Cette ville & ce désert sont à l'orient du Jourdain, & vers la pointe méridionale de la mer de Tibériade. Comment donc JESUS veut-il que ses Apôtres passent la mer, & l'aillent attendre à Betzaïde? N'y a-t'il pas-là de la contradiction? Voici le dénouement de cette difficulté. 1°. On peut traduire le Grec de saint Marc : *Vis-à-vis de Betzaïde*, c'est-à-dire sur le bord occidental, opposé à Betzaïde. 2°. Pour aller du désert de Betzaïde à la ville de Betzaïde, il y avoit deux voyes; l'une plus longue, qui étoit celle de terre, en côtoyant le lac de Génézareth; & l'autre plus courte, qui étoit de s'embarquer, & d'y aller tout droit, & sans détour. Le peuple suivit le chemin de terre, & JESUS obligea ses Disciples de s'embarquer, pour y aller par mer. Mais ils ne purent exécuter leur dessein, à cause que le vent se trouva contraire; ils furent obligés d'aller du nord, au midi; du désert de Betzaïde, à Tibériade; au lieu d'aller du midi au nord: du désert, à la ville de Betzaïde, comme ils se l'éroient proposéz.

Une autre difficulté est de concilier saint Marc, qui dit que JESUS leur dit d'aller à Betzaïde, avec saint Jean, (a) qui dit qu'ils s'embarquèrent, & qu'ils vinrent de là à Capharnaüm; & avec saint Matthieu, & saint Marc lui-même, qui disent que le lendemain matin ils se trouvèrent dans le pays de Génézareth. (b) Le pays de Génézareth, & Capharnaüm sont constamment à l'occident de la mer de Tibériade, & à l'opposite du désert de Betzaïde, d'où JESUS & ses Disciples étoient partis. Pour sauver cette difficulté, on peut dire que les Apôtres s'étoient embarquez, suivant les ordres de JESUS-CHRIST, dans le dessein de se rendre à Betzaïde: mais que le vent leur ayant été contraire, & les ayant emportez vers le canton de Génézareth, au midi de la mer de Tibériade, JESUS arriva vers eux à la quatrième veille de la nuit; fit cesser le vent, & les fit aborder aux environs de Tibériade, d'où ils se rendirent le lendemain à Capharnaüm. Saint Jean (c) lui-même insinué cela, lorsqu'il dit, que les troupes qui étoient demeurées au-delà du lac, & qui savoient que JESUS ne s'étoit pas embarqué avec ses Disciples, le cherchoient avec inquiétude. Mais que quelques barques y étant arrivées de Tibériade,

(a) *Johan. vi. 17. Καὶ ἐρῶντες εἰς πλοῖον διακίβησάντες ἦλθον εἰς τὴν Γενουσαρίαν.*
ἔρχονται πλοῖον πρὸς θανάουτος εἰς Καπριβάρν.

(b) *Matth. xiv. 34. & Marc. vi. 53. Καὶ*

(c) *Vide Johan. vi. 22. 23. 24.*

24. *Navicula autem in medio mari jactabatur fluctibus: erat enim contrarius ventus.*

25. *Quarta autem vigilia noctis, venit ad eos ambulans super mare.*

26. *Et videntes eum super mare ambulantem, turbati sunt, dicentes: Quis Phantasma est. Et pre timore clamaverunt.*

24. Cependant la barque étoit fort battuë des flots au milieu de la mer, parce que le vent étoit contraire.

25. Mais à la quatrième veille de la nuit, JESUS vint à eux marchant sur la mer.

26. Lorsqu'ils le virent marcher ainsi sur la mer, ils furent troublez, & ils disoient: C'est un phantôme; & ils s'écrièrent de frayeur.

COMMENTAIRE.

leur dirent, que JESUS y étoit avec ses Disciples. Alors elles y vinrent par terre, & le trouvèrent qui étoit arrivé depuis peu, de Tibériade à Caparnaüm.

23. DIMISSA TURBA. *Après avoir renvoyé le peuple, il monta seul sur une montagne pour prier, & il y demeura aussi pendant la plus grande partie de la nuit.* JESUS sçavoit que le peuple avoit dessein de le prendre, & de l'établir Roi; il se dérobe à ses recherches, renvoye & le peuple, & ses Disciples, & se retire seul sur une montagne. Saint Jean (a) remarque que ce fut pour la seconde fois de ce jour-là, qu'il se retira sur cette hauteur. Il y étoit monté le matin avec ses Disciples; & après y avoir été quel que tems, il descendit pour instruire les troupes, & pour guérir les malades, & n'y remonta que tout au soir, après que tout le monde se fut retiré. (b)

ÿ. 24. QUARTA VIGILIA NOCTIS VENIT AD EOS. *A la quatrième veille de la nuit Jésus vint à eux marchans sur la mer.* Les anciens Hébreux n'avoient que trois veilles de la nuit; (c) mais du tems de nôtre Seigneur ils la partageoient en quatre veilles, à la manière des Grecs, & des Romains. Comme ceci arriva vers l'équinoxe du Printems, la quatrième veille revient à trois heures du matin. Ces quatre veilles de chaque nuit étoient toujours égales entre elles; mais inégales d'une nuit à l'autre suivant les saisons. JESUS après avoir laissé ses Disciples pendant plusieurs heures à combattre contre les vents, & les flots, vint enfin à eux marchant sur la mer. S. Jean (d) remarque qu'ils n'avoient encore fait que vingt-cinq, ou trente stades sur la mer; c'est-à-dire, environ trois milles, ou une lieuë. Le lac a deux lieuës de large, selon Plin. l. 5. c. 15. JESUS marcha sur l'eau sans enfoncer. Soit qu'il suspendit l'effet naturel de la pesanteur de son corps, ou qu'il affermit les eaux sous ses pieds, le miracle est égal.

(a) *Johan. vi. 15. Αιχμήτες πάντες αὐτὸν εἰς τὸ ὄρη, ἄνευ μάστιγος.*

(b) *Johan. vi. 15. Αἰχμήτες δὲ πάντες αὐτὸν εἰς τὸ ὄρη, ἄνευ μάστιγος.*

(c) Voyez nôtre Dissertation sur la Chronologie à la tête de la Génèse.

(d) *Johan. vi. 19.*

27. *Statimque Jesus locutus est eis, dicens: Habete fiduciam: ego sum; nolite timere.*

28. *Respondens autem Petrus, dixit: Domine, si tu es, jube me ad te venire super aquas.*

27. Aussi-tôt JESUS leur parla, & leur dit: Rassûrez-vous: c'est moi, ne craignez point.

28. Pierre lui répondit: Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille à vous, en marchant sur les eaux.

COMMENTAIRE.

ÿ. 26. **TURBATI SUNT, DICENTES: QUIA PHANTASMA EST.** *Ils furent troublez, & ils disoient: C'est un phantôme.* Les Hébreux étoient persuadéz qu'il apparoissoit quelquefois des spectres, des phantômes, des bons, & des mauvais Anges. Ils avoient l'expérience de plusieurs apparitions réelles des bons Anges, marquées dans l'Ecriture. (a) Ils ne doutoient point que les mauvais Anges ne pussent de même apparoître, & se transfigurer, comme dit saint Paul, (b) en Anges de lumière. Les Pharisiens faisoient un capital de leur doctrine de ces apparitions, comme on le voit dans les Actes. (c) L'Histoire de l'apparition de Samuël à Saül, (d) prouve aussi qu'ils croyoient que les ames des hommes décedez pouvoient apparoître. JESUS-CHRIST ne détruit point ces opinions des Juifs, & de ses Apôtres. Il semble même les confirmer, lorsqu'il leur dit dans saint Luc: (e) *Voyez, & touchez; un esprit n'a ni chair, ni os.* Les Peres ont établi, ou du moins supposé ces sentimens. On ne doit pas les contester. Mais comment se font ces apparitions? C'est apparemment par le moyen de l'air, & de la fumée, ou du brouillard, que les esprits bons, ou mauvais, peuvent avec la permission de Dieu, condenser, & disposer de manière qu'ils paroissent de vrais corps organisés, quoi qu'au fond ils n'ayent rien qui résiste au tacté, qu'ils n'ayent ni consistance, ni chair, ni os, comme le déclare JESUS-CHRIST. De là vient que ces apparitions se font ordinairement la nuit, & dans les lieux sombres; parce que là ces corps nébuleux, & aériens paroissent davantage, font plus d'impression sur les sens, & sont plus aisez à former.

ÿ. 28. **SI TU ES, JUBE ME VENIRE.** *Si c'est vous, commandez que j'aille à vous en marchant sur les eaux.* On voit ici, comme par tout ailleurs, le génie vif & ardent de saint Pierre. Pour s'assurer s'il n'y a point d'illusion dans ce qu'il voit, & si c'est véritablement son maître qui parle, il lui dit: *Si c'est vous, commandez que j'aille à vous, en marchant sur l'eau.* Il ne doute point de la puissance de JESUS-CHRIST; mais il doute si c'est lui. Si c'est JESUS, il saura me soutenir sur les eaux; si ce n'est pas

(a) Genes. XVIII. XIX. XXXII. 24. 25. Exod.

III. 4. &c.

(b) I. Cor. XI. 14.

(c) Act. XXIII. 8. 9.

(d) I. Reg. XXVIII. 11. 12.

(e) Luc. XXIV. 38.

29. *At ipse ait: Veni. Et descendens Petrus de navicula, ambulabat super aquam, ut veniret ad Jesum.*

30. *Videns verò ventum validum, timuit: & cum cœpisset mergi, clamavit dicens: Domine, salvum me fac.*

31. *Et continuò Jesus extendens manum, apprehendit eum: & ait illi: Modica fides, quare dubitasti?*

32. *Et cum ascendissent in naviculam, cessavit ventus.*

29. JESUS lui dit: Venez. Et Pierre descendant de la barque, marchoit sur l'eau pour aller trouver JESUS.

30. Mais voyant un grand vent, il eut peur; & comme il commençoit à enfoncer, il s'écria: Seigneur, sauvez-moi.

31. Aussi-tôt JESUS lui tendant la main, le prit, & lui dit: Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté?

32. Et étant montez dans la barque, le vent cessa.

COMMENTAIRE.

lui, il n'en aura pas le pouvoir. Et si je puis avec sa permission marcher sur les eaux, ce n'est point un phantôme qui y marche. Ordonnez, dit S. Jérôme, (a) & aussi-tôt ou les eaux deviendront folides, ou mon corps deviendra léger. *Tu præcipe, & illicò solidabuntur aqua: leve fiet corpus, quod per se grave est.* Saint Marc (b) dit que JESUS étant arrivé près de la barque, feignit de vouloir passer outre: *Volebat præterire eos.* Il s'avança, comme s'il eût eu envie de passer.

¶ 30. VIDENS VENTUM VALIDUM, TIMUIT. Voyant un grand vent, il eut peur. La vûe du danger présent fit sur lui unesi forte impression, qu'il oublia la présence de son Maître. Il n'usa plus de sa raison; & cette confiance qui l'avoit soutenu jusqu'alors, l'abandonna tout à coup. Mais se sentant enfoncer, la vûe de ce nouveau péril lui fit ouvrir les yeux; & dans l'apprehension de se noyer, il s'écria: Seigneur, sauvez-moi. Tout cela prouve & la vérité du miracle, & la foiblesse de l'homme, & le souverain pouvoir de Dieu. (c)

¶ 32. CUM ASCENDISSENT IN NAVICULAM, CESSAVIT VENTUS. Jesus, & saint Pierre étant montez dans la barque, le vent cessa. Saint Jean (d) semble dire qu'il n'entra pas dans la barque; mais que les Disciples l'ayant voulu recevoir dans la nasselle, elle se trouva aussi-tôt au bord du lieu où ils alloient; ce qu'on peut concilier avec saint Matthieu, en disant que les Apôtres ayant invité JESUS d'entrer dans leur barque, il y entra en effet, & qu'en même tems on vit deux miracles causez par sa présence. Le premier, que la tempête s'appaîsa tout à coup; & le second, que la barque se trouva dans un instant près du bord. Saint Chry-

(a) Jeronym. in hunc locum.

(b) Marc. vi. 48.

(c) Jeronym. Paululum relinquitur tentationi, ut augetur fides, & intelligi se non facilitatè

profulat. onis, sed potentia Domini conservatum.

(d) Johes. vi. 21. Ἰδοὺ εἰς τὸ πλῆθος αὐτῶν οὐκ ἔστι πλοῖον, & ἄβυσσος τοῦ πλοίου ἵψαντα ἕως ἄνω εἰς τὸ ὕψος.

33. *Qui autem in navicula erant, venerunt, & adoraverunt eum, dicentes: Verè Filius Dei es.*

34. *Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genesar.*

33. Alors ceux qui étoient dans cette barque, s'approchant de lui, l'adorèrent, en lui disant : Vous êtes vraiment le Fils de Dieu.

34. Ayant passé l'eau, ils vinrent dans la terre de Génésar.

COMMENTAIRE.

sofôme, & Théophylacte croient que JÉSUS-CHRIST ne voulut pas d'abord entrer dans la barque ; mais qu'il voulut marcher un assez long espace sur les eaux avec saint Pierre, & qu'alors y étant entré, elle se trouva aussi-tôt à bord.

ÿ. 33. QUI IN NAVICULA ERANT, VENERUNT, ET ADORAVÉRUNT, &c. Ceux qui étoient dans la barque, les Apôtres, & peut-être quelques naïtonniers, & quelques passagers qui se trouvèrent avec eux, vinrent se jeter aux pieds du Sauveur, & l'adorèrent comme vrai Dieu, & vrai Messie, en lui disant : Vous êtes vraiment le Fils de Dieu, ce Messie que nous attendons.

ÿ. 34. CUM TRANSFRETASSENT, VENERUNT IN TERRAM GENEZAR. Ayant passé l'eau, ils vinrent dans la terre de Génésar. Le Grec lit *Gennésareth*. Quelques Manuscrits Grecs lisent *Génezar*, ou *Génézara*. Quelques-uns croient (a) que c'est le même pays de *Gérasa*, ou des *Gergéséniens*, ou *Géraséniens*, dans lequel JÉSUS-CHRIST avoir été si mal reçu. (b) D'autres (c) veulent avec beaucoup plus de raison, que Génésareth soit la même que *Cinnéretb*, ou *Cinnérotb*, qu'on croit être Tibériade, & qui a donné le nom de *Mer de Cinnéretb*, (d) au Lac de Tibériade. Cette ville étoit située vers la pointe méridionale de la mer de Génésareth, sur son bord Occidental. Il n'alla pas dans la ville même, mais dans la terre de Génésareth. Il débarqua aux environs de cette ville. Voyez le ÿ. 22. Joseph (e) parle du canton, ou du petit pays de Génésareth en ces termes : *Le Lac de Génésar est bordé d'un petit pays de même nom, qui est d'une beauté, & d'une fertilité admirable. Il est arrosé de la fontaine, nommée Capharnaüm &c canton a de longueur trente stades, & vingt de largeur.* Je pense que le nom de Génésareth qu'on lui donna dans les derniers tems, vient de l'Hébreu *Gé*, une vallée, & *Nazareth*, ou *Nézéretb*, fleurie, *Vallée fleurie.* (f)

(a) Vide Maldon. ad ÿ. 22.

(b) Matr. viii. 28.

(c) Grot. hic. Ieronym. in locis. Cellar. Geogr. l. 3. c. 13. p. 298. Ligfoot. Chorograph. in Matr. c. 71. Talmudista apud eundem.

(d) Josue xi. 2. xix. 35. &c. Num. xxxiv.

11. Josue xiii. 27.

(e) Joseph de B. lib. 3. c. 35.

(f) פְּרֵת הַיַּרְדֵּן Vallis florida, ou Germineans.

35. Et cum cognovissent eum viri loci illius, miserunt in universam regionem ibidem, & obsulerunt ei omnes malè habentes;

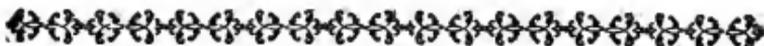
35. Les hommes de ce lieu là l'ayant connu, ils envoyèrent dans tous les pays d'alentour, & lui présentèrent tous les malades;

36. Et rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent. Et quicumque attigerunt eum, salvi facti sunt.

36. Le priant qu'il leur permît seulement de toucher la frange qui étoit au bas de son vêtement; & tous ceux qui la touchèrent, furent guéris.

COMMENTAIRE.

¶ 36. UT VEL FIMBRIAM VESTIMENTI EJUS TANGERENT. Qu'il leur permis de toucher seulement la frange, qui étoit au bas de son habit. Voyez ci-devant Ch. IX. 20. Les Juifs portoient des franges, ou bordures au bas de leurs manteaux, & outre cela des houpes aux quatre coins du même habit. (4) Tous ceux qui touchèrent avec foi les franges, ou les houpes de son manteau, furent guéris.



CHAPITRE XV.

Scandale des Pharisiens de ce que les Disciples de JESUS ne lavoiènt pas leurs mains avant que de manger. Les Pharisiens violent la Loi de Dieu, pour observer leurs traditions. Guérison de la fille de la Cananéenne. JESUS-CHRIST donne à manger à quatre cens personnes avec sept pains, & quelques petits poissons.

¶ 1. Tunc accesserunt ad eum ab Ierosolymis Scribae, & Pharisei, dicentes:

¶ 1. A Lors des Scribes, & des Pharisiens, qui étoient venus de Jérusalem, s'approchèrent de JESUS, & lui dirent:

COMMENTAIRE.

¶ 1. TUNC ACCESSERUNT AD EUM AB IEROSOLYMIS, &c. Alors des Scribes, & des Pharisiens, qui étoient venus de Jérusalem, & qui avoient suivi JESUS à son retour de la fête de Pâque,

(4) Dent. XXII. 12.

2. *Quare Discipuli tui transgrediuntur traditionem seniorum? Non enim lavant manus suas, cum panem manducant.*

2. Pourquoi vos Disciples violent-ils la tradition des anciens ; car ils ne lavent point leurs mains, avant que de prendre leur repas ?

COMMENTAIRE.

(a) pour observer sa conduite, & celle de ses Disciples, lui dirent : Pourquoi vos Disciples violent-ils la tradition des Anciens ; car ils ne lavent point leurs mains, avant que de prendre leur repas. Les Juifs outre les Loix écrites dans les Livres de Moÿse, avoient plusieurs traditions, ou plusieurs loix & observances non écrites, qu'ils avoient reçues de leurs ancêtres, & auxquelles ils donnoient une autorité égale, ou même supérieure à celle des Loix écrites. Ils prétendoient qu'elles venoient de Moÿse, & qu'elles lui avoient été données à Sinai, de même que les autres. Ils comparent l'Écriture à l'eau, & la tradition à un excellent vin. La Loi est le sel, disent les Rabbins ; la *Misne*, ou le recueil des Traditions, est comme le poivre ; & les *Talmuds*, sont comme des aromates précieux. Celui qui pêche contre Moÿse, peut être absous ; mais celui qui contredit les Docteurs mérite la mort. Si les Docteurs vous disoient que votre main droite est la gauche, il faudroit le croire, dit le Rabbin Béchai. Il ne faut pas croire un Prophète, s'il ne donne des preuves de sa mission : mais vous êtes obligé de croire les Anciens sans examen. Voilà les maximes des Juifs sur leurs traditions. (b) Nous ne croyons pas que les Juifs aient eû des recueils de leurs traditions avant JÉSUS-CHRIST. Le premier auteur qui les recueillit, & les rédigea par écrit, fut Juda surnommé le Saint, qui vivoit au second siècle de l'Eglise, sous Antonin surnommé le Pieux, ou sous Commode.

L'Eglise Chrétienne a aussi ses traditions, auxquelles elle donne une très-grande autorité. Saint-Paul (c) se sert quelquefois du nom de *Tradition*, pour marquer les préceptes qu'il avoit donnez aux Eglises de vive voix, & sans écrit. Lorsque JÉSUS-CHRIST attaque ici ces traditions, il ne les attaque que selon l'abus qu'en faisoient les Juifs. Il est moralement impossible qu'un corps de Religion subsiste, sans quelques-unes de ces traditions, qui se conservent dans l'usage, dans la mémoire, dans les cérémonies, dans les pratiques. Ce qui distingue nos traditions de celles des Pharisiens que JÉSUS-CHRIST condamnoit, est 1°. Qu'elles ont le Saint Esprit, ou les Apôtres ; ou l'Eglise animée du Saint Esprit

(a) Voyez Toynard Harm. pag. 56. 57. Le Cleave Harm. p. 194.

(b) Voyez Ligfoot, Hor. Hebr. & le supplément aux Cérémonies des Juifs par M. Simon,

Ch. 1. Ieronym. Ep. 151. Epiphon. Hæres. 33.

(c) Thessal. II. 15. Voyez aussi 1^{re} et 2^{me} Corinth. Et III. 6. Καὶ πᾶσι τοῖς ἀποστόλοις.

2. *Ipse autem respondens, ait illis : Quare & vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram ? Nam Deus dixit :*

3. Il leur répondit : Pourquoi vous-mêmes violez-vous le Commandement de Dieu, pour suivre votre tradition ? Car Dieu a fait ce Commandement :

COMMENTAIRE.

pour auteurs. 2°. Qu'elles n'ont rien de contraire à la Loi divine, & aux saintes Ecritures. 3°. Que non seulement elles ne sont point opposées à l'observation des Commandemens de Dieu; mais qu'elles y servent, & y contribuent. (a)

Quant à la tradition dont il est parlé ici en particulier, elle ne consistoit pas simplement à laver ses mains avant le repas; c'est une coutume de soi indifférente, que l'on omet, ou que l'on pratique selon le besoin qu'on en a; & il n'est pas croyable que les Apôtres fissent habitude de manger toujours sans laver leurs mains. (b) Ce que les Pharisiens leur reprochent ici, est, selon saint Marc, (c) non de ne laver jamais leurs mains; mais de ne les laver pas toujours, aussi souvent, & en la manière qu'ils le faisoient eux-mêmes, c'est-à-dire, de ne les laver pas scrupuleusement toutes les fois qu'ils revenoient de la place, ou du marché; de ne les pas laver nécessairement lorsqu'ils se mettoient à table; enfin, de ne pas plonger dans l'eau les plats, ou les vases à boire; de ne pas purifier les viandes, & les sîs de table, avec des soins, ou des précautions trop scrupuleuses: car telles étoient les pratiques des Juifs, & les traditions des anciens. Les Apôtres ne négligeoient pas entièrement ces usages; mais aussi ils ne les pratiquoient pas avec cette exactitude qu'exigeoient les Pharisiens. Ils les considéroient comme des usages loitables, mais indifférens pour la conscience, & qu'on peut pratiquer, ou omettre selon les regles de la prudence, & selon l'exigence du tems, & des circonstances. (d)

Ce n'étoit pas là l'esprit des Pharisiens. Ils vouloient une observance stricte, & rigoureuse; ils n'admettoient pas plus de dispense dans ces bagatelles, que dans des choses importantes, & essentielles. Le Rabbin Akiba (e) disoit que celui qui mangeoit sans laver, étoit coupable de mort. Ce Rabbin étant un jour en prison, on lui apporta de l'eau pour boire, & pour laver ses mains. Une partie de cette eau ayant été répandue par hasard, il employa ce qui en restoit à laver ses mains, disant qu'il valoit mieux mourir, que de transgresser les traditions des Peres. Le Rabbin Josè dit que ce crime de manger sans laver ses mains, n'est pas moindre que

(a) Vide Maldon. & Jans. & Natal. Alex. hic ad Ps. 9.

(b) Jans. hic.

(c) Marc. vii. 34.

(d) Vide Origen in hunc loc. tom. xi. in Matr. Chrysof. Homil. 51. &c.

(e) Vide Druf. Ligfoot. Buxtorf. Synag. c. 6.

4. *Honora patrem, & matrem; & : Qui maledixerit patri, vel matri, morte morietur.*

5. *Vos autem dicitis : Quicumque dixerit patri, vel matri : Minus quodcumque est ex me, tibi proderit;*

4. Honorez votre pere, & votre mere; & cet autre : Que celui qui aura outragé de paroles son pere, ou sa mere, soit puni de mort.

5. Mais vous autres, vous dites : Quiconque aura dit à son pere, ou à sa mere : L'offrande que je fais à Dieu vous sera utile, satisfait à la Loi :

COMMENTAIRE.

celui de commettre un péché d'impureté. Voilà jusqu'où va l'aveuglement des Juifs sur ces minuties.

ÿ. 3. QUARE ET VOS TRANSGREDIMINI MANDATA DEI? *Pourquoi vous-même violez-vous les Commandemens de Dieu, pour suivre votre tradition?* JESUS-CHRIST ne répond pas directement à l'accusation des Scribes, & des Pharisiens. Il la détruit par une espèce de récrimination, ou de fin de non recevoir. Vous n'êtes pas recevables à condamner mes Disciples de violer les traditions des hommes; puisqu'ils vous foulez aux pieds les Commandemens de Dieu. 2°. En montrant que cette tradition des Anciens n'étoit point une loi qui obligât en conscience; Que les souillures extérieures dont ils prétendoient se purifier par ces lotions fréquentes, ne rendoient pas l'ame plus pure. ÿ. 11. *Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme; mais ce qui en sort.*

ÿ. 5. QUICUMQUE DIXERIT PATRI, VEL MATRI, &c. *Dieu a dit : Honorez votre pere, & votre mere : & vous autres vous dites : Quiconque aura dit à son pere, ou à sa mere : L'offrande que je fais à Dieu vous sera utile, satisfait à la Loi; encore qu'après cela il n'honore, ni n'assiste point son pere, ou sa mere.* Voici la première réponse que JESUS-CHRIST employe contre les Pharisiens : Vous violez hautement la Loi de Dieu; vous n'êtes donc pas recevables à accuser mes Disciples de transgresser les traditions des hommes. Commencez à vous guérir vous-mêmes, & à jeter la poutre qui vous crève les yeux, avant que de tirer le fétu qui vous blesse dans l'œil des autres. La Loi de Dieu ordonne d'honorer, & de secourir ses peres, & meres : car sous le nom d'*honorer*, on convient que les services effectifs sont compris, (a) aussi bien que les marques d'estime, de respect, & d'honneur. Or vous manquez visiblement à tous ces devoirs; car lorsque votre pere, ou votre mere viennent dans leur nécessité vous demander quelque secours, vous croyez satisfaire à la Loi, en leur

(a) *Vide Irenæum. hic. & Num. XXII. 17. v. 17. & Rabbin. apud Selden. de Jure N. & G. XXIV. 11. Tob. I. 16. Prov. III. 9. & I. Timoth. I. lib. 7. cap. 2.*

Et non honorificabit patrem suum, aut matrem suam; & irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram. | 6. Encore qu'après cela il n'honore, & n'assiste point son pere, ou sa mere; & ainsi vous avez rendu inutile le Commandement de Dieu par votre tradition.

COMMENTAIRE.

disant : J'ai consacré au Seigneur tous mes biens ; ils ne sont plus à moi ; mais je veux bien vous admettre à la participation du mérite de mon vœu , & de mon offrande. Tout ce que j'ai offert & vouïé , vous profitera comme à moi. (a) Quelques-uns prétendent qu'ils feignoient d'avoir vouïé au Seigneur tous leurs biens , ou seulement cette partie de leurs biens qu'on leur demandoit. D'autres (b) croyent qu'ils les offroient effectivement , ou qu'ils promettoient de les vouïer au Seigneur ; mais toutesfois avec quelque restriction , & sans se priver entièrement de leur usage.

Origènes a avouïé (c) qu'il n'auroit pû pénétrer le sens de ce passage , sans le secours d'un Juif qui lui en donna l'explication. Il arrive quelquefois , lui dit-il , qu'un créancier ayant affaire à un débiteur de mauvaise foi , le force de payer sa dette , & de la donner au Temple , ou aux pauvres , en lui faisant signifier que ce qu'il lui devoit , étoit vouïé à Dieu. (d) Alors le débiteur devient le débiteur de Dieu même , & est contraint d'acquiescer promptement sa dette. Quelques-uns en usoient de même à proportion à l'égard de leurs parens. Ils leur disoient : Ce que vous pouviez attendre de moi pour vous secourir dans votre nécessité , n'est plus à moi ; je l'ai vouïé à Dieu : il appartient aux pauvres , & vous y aurez part comme eux. (e) Un pere religieux n'avoit garde de toucher à des choses consacrées , & les Pharisiens intéressés , & avarés , s'appliquoient à leur profit , au préjudice des pauvres , les offrandes , & les vœux qu'on faisoit à Dieu. Saint Chrysostome , (f) saint Jérôme , (g) saint Ambroise , (h) l'entendent à peu près de même.

Enfin , d'autres (i) l'entendent ainsi : *Je jure par le Corban , ou par le don qui se fait au Seigneur , que je ne vous aiderai pas en quoi que ce soit.* (k)

(a) Ita Chrysoſt. Euthym. Theophyl. Ambros. l. 8. in Luc. n. 78. 79.

(b) Hugo, Strabus, Liran. Var. Mald. Ita & frès Ludov. de Dieu. Vide Ieron. in Matt. & Ep. ad Ageruchiam.

(c) Origen. tom. xi. in Matth. p. 245. Edit. Huic.

(d) Κορβάν ἔστι τὸ ἐφ' ᾧ οὐκ ἔστι δαΰν.

(e) Οὐκ ἔστι τὸ ἄν' ἑἰς ἑμὲ ἀριλογεῖται, τῶτο ἰσῶν.

ἀπὸ τοῦ κορβάν λαμβάνουσιν ὅτι τὸ δῶν ἔστι Θεῷ ἢ τοῖς ἀσθενέσι ποιέον.

(f) Chrysoſt. homil. 52.

(g) Ieronym. hi.

(h) Ambros. in Luc. l. 8 n. 78.

(i) Grot. l. 2. de Jur. belli & pacis c. 31. & in hunc loc. Vide Brugens. Montan. Masium, Campbell. Lijfoot Selden. alios.

(k) Comme si l'on disoit : Per manus ; ou , per Corban, si quodcumque est mihi, tibi proderit.

Ou, Je veux passer pour parjure du Corban, si je vous aide en vous donnant la moindre partie de mes biens. Cette explication est fondée 1°. sur saint Marc, (a) qui exprime en ces termes ce qui est dit ici par saint Matthieu : *Corban (quod est donum) quodcumque ex me, sibi profuerit*. On fait que le *Corban* étoit un serment usité parmi les Hébreux. Les Tyriens en condamnant l'usage des sermens étrangers, proscrivoient en particulier le jurement du *Corban*, au rapport de Theophraste, (b) cité dans Joseph ; qui ajoute que ce jurement ne se rencontre que parmi les Juifs, & qu'il signifie, *Le don de Dieu*. Saint Matthieu (c) en parle ailleurs, & il dit que ce qu'on affirme par les offrandes qui sont présentées au Temple du Seigneur, oblige comme les plus religieux sermens. 2°. Nous voyons dans Philon (d) que de son tems il y avoit des Juifs assez inhumains, pour s'engager par serment à ne vivre jamais avec certaines personnes, à ne leur faire jamais aucun bien, & à n'en recevoir jamais de leurs mains. Il dit de plus que dès qu'une chose est vouée, & consacrée à Dieu, elle devient tellement séparée des usages ordinaires, que celui qui a fait le vœu, n'y peut plus toucher lui-même : & que si un homme avoit voué à Dieu la nourriture de sa femme, celle-ci ne pourroit plus l'exiger de son mari. Cela est confirmé par les Docteurs Juifs.

Louïs Capelle, (e) Selden, (f) & Ligfoot, (g) qui ont fort étudié les coutumes, & les livres des Hébreux, nous apprennent qu'ils ont certaines espèces de vœux par lesquels ils s'interdisent à eux-mêmes, ou à d'autres pour un certain tems, ou pour toujours, absolument, ou sous condition l'usage de certaines choses ; par exemple : Je fais vœu de ne manger jamais de viande, ou de laitage, ou de ne me marier jamais ; ou ; Je jure de ne donner jamais telle chose à Pierre, ou de ne recevoir jamais de lui telle autre chose. Il y avoit diverses formules pour exprimer ces sortes de vœux. Quelquefois ils disoient : *Que cela me soit interdit pour un tel tems, ou pour toujours* ; ou bien ; *Que cela me soit Corban* ; ou, *Que ce que je pourrais vous donner, soit Corban* ; (h) ou enfin, d'une manière encore plus vague : *Que tous les services que je vous pourrais rendre, me soient Corban*. Que je sois coupable du parjure du serment fait par le *Corban*, ou par le don qui est offert à Dieu, si je vous rends aucun service. Ces sortes de sermens sont communs dans la *Misne*, & dans les autres livres des Hébreux.

(a) Marc. vii. 13.

(b) Theophrast. lib. de Legib. apud Joseph. lib. 1. contra Apion. p. 1047. 2.

(c) Matt. xxiii. 18.

(d) Philo de Specialib. Legib. c. 1. p. 771. *Επει δὲ ἂν τὰς θύρας ἀνοίξῃς, καὶ ἀκούσῃς τὸ ἄσπιλον μνησθεῖσθαι γυναικί, ἢ καὶ τὸ ἀγγεῖον σου γαλιμαῖς ἐκείνῃς, οὐβανδισίαις ἢ καὶ τὰ ἀγγεῖα πικρῶν ἢ ἄδαν ἢ ἰσσοῦ ἢ φάει ἢ μνα-*

αγγεῖον, ἢ ἀπὸ φθόνου ἔχον τὰς θύρας, ἢ πάλαι τοῖς ἐσθῆσι μὴ εἶδον ἀφείδου τὰς, ἢ παρ' ἐκείνου τὸ ἀδελφῶν, καὶ μίσητα ἰσθῆθαι. Vide eum in apud Euseb. l. 8 c. 7. Prepar.

(e) Ludov. Capell. Dissert. in hunc loc.

(f) Johan. Selden. l. 7. c. 2. de Jure Nat. & Gentium.

(g) Ligfoot. Hor. Talm. in Matt.

(h) רבן שאני נחנח לך

7. Hypocryta ! bene prophetavit de vobis Isaias , dicens :

8. Populus hic labijs me honorat : cor autem eorum longè est à me.

9. Sine causa autem colunt me , docentes doctrinas , & mandata hominum.

7. Hypocrites ! Isâie a bien prophétisé de vous , quand il a dit :

8. Ce peuple m'honore des lèvres ; mais son cœur est loin de moi :

9. Et c'est en vain qu'ils m'honorent , en-
seignant des maximes , & des ordonnances
humaines.

COMMENTAIRE.

Par ce moyen les parens pouvoient deshëriter leurs enfâns , & transporter leur succession à qui ils vouloient. Le mari par là se dégageoit de l'obligation de fournir les alimens à sa femme ; & celle-ci ne pouvoit les exiger , dès que ce vœu lui étoit connu.

Il ne s'agit point ici d'examiner la justice , ou l'injustice de cette conduite. On comprend assez que rien ne peut être plus opposé à l'intention de Dieu , que de pareils abus d'une chose aussi sainte que le sont les vœux. Nous considérons seulement le sens du passage de saint Matthieu. Suivant les Auteurs que nous avons citez , & suivant le Syriaque on peut lui donner ce sens : Lorsqu'un fils vouloit se dispenser de rendre à son pere ce que les Loix , & l'humanité exigeoient de lui , il n'avoit qu'à faire un vœu conçu en ces termes , ou en termes équivalens : *Que tout ce que je pourrois vous donner , me soit Corban.* Dès ce moment le fils n'étoit plus le maître de disposer de ses biens en faveur de son pere , & son pere n'étoit plus en droit de rien exiger de son fils ; & tout cela étoit autorisé par les traditions des Peres , & enseigné dans les écoles des Pharisiens. Voilà ce qui paroît de plus probable sur ce passage.

ÿ. 7. BENE PROPHETAVIT DE VOBIS ISAIAS. *Isâie a bien prophétisé de vous , quand il a dit : Ce peuple m'honore des lèvres , &c.* Isâie vous a bien dépeints , en parlant des Juifs de son tems. Vous êtes , comme ceux d'alors , de vrais hypocrites , qui honorez Dieu du bout des lèvres , pendant que vôtre cœur est bien éloigné de lui. Le Grec lit : (a) *Ce peuple s'approche de moi de bouche , & m'honore des lèvres ; mais son cœur est bien loin de moi.*

ÿ. 9. SINE CAUSA AUTEM COLUNT ME. *C'est en vain qu'ils m'honorent , enseignant des maximes humaines.* Je compte pour rien tout leur culte , & toute leur Religion ; puisqu'ils ont substitué à mes Loix , des loix , & des traditions humaines. Ils ne doivent pas attendre de récompense de leurs services. Je ne me paye point de tels devoirs. L'Hébreu

(a) Ἐγγίζου μοι ἐκ τῆς ἰσθμῆς τοῦ στόματός σου καὶ ἐκράδεις ἰσθμῶν τοῦ ἡρώδου ἀντιπρὸς ἐμοί. καὶ τὸ ἔσωθεν τῆς καρδίας σου ἔστι μακρὰ ἀπὸ ἐμοῦ.

10. *Et convocatis ad se turbis dixit eis: Audite, & intelligite:*

11. *Non quod intrat in os, coinquinat hominem: sed quod procedit ex ore, hoc coinquinat hominem.*

12. *Tunc accedentes Discipuli ejus, dixerunt ei: Scis quia Pharisei, auditore verbo hoc, scandalizati sum?*

13. *At ille respondens ait: Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus celestis, eradicabitur.*

10. Puis ayant appelé le peuple, il leur dit: Ecoutez, & comprenez bien ceci.

11. Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, qui souille l'homme; mais c'est ce qui sort de la bouche de l'homme, qui le souille.

12. Alors ses Disciples s'approchant, lui dirent: Savez-vous bien que les Pharisiens ayant entendu ce que vous venez de dire, s'en sont scandalisez?

13. Mais il répondit: Toute plante que mon Pere Céleste n'a point plantée, sera arrachée.

COMMENTAIRE.

d'Israël est différent: (a) *Et la crainte qu'ils ont de moi*, ou le culte qu'ils me rendent; car la crainte de Dieu se met souvent pour tout l'exercice de la Religion: *est une doctrine prescrite par les hommes*; ou bien, *est une ordonnance enseignée par les hommes*. Toute leur religion n'est fondée que sur l'autorité, & la tradition des hommes. Le Sauveur a suivi la traduction des Septante (b) sur cet endroit.

ÿ. 10. II. AUDITE, ET INTELLIGITE: NON QUOD INTRAT IN OS, &c. Peuples, écoutez, & comprenez bien ceci: *Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, qui souille l'homme; (c) mais ce qui en sort*. JESUS enseigne avec autorité, à son ordinaire; il laisse là les Pharisiens, & apprend au peuple une chose de la dernière conséquence, & qui étant une fois bien établie, & bien comprise, renferme le renversement, & l'abrogation des Loix cérémonielles. Il leur montre en quoi consiste la vraie souillure de l'homme. Ce n'est ni manger du porc, ni toucher un reptile impur, ni s'approcher d'un mort: ce n'est pas là ce qui souille; mais ce sont les mauvais desirs, les mauvaises pensées, les mauvaises actions. Voilà les impuretez dont on doit se garder, & dont vos purifications, & vos ablutions ne sauroient nettoyer le cœur de l'homme.

ÿ. 13. OMNIS PLANTATIO QUAM NON PLANTAVIT, &c. *Toute plante que mon Pere Céleste n'a point plantée, sera arrachée*. Toute

(a) *Isaï. 51. אָזְנוֹתַי יִשְׁמְעוּ אֵת קוֹלִי וְיִשְׁמְעוּ אֵת קוֹלִי וְיִשְׁמְעוּ אֵת קוֹלִי*

(b) 70. *Márta di eíthous m, didáskontes*

(c) *Grac. Koini, rend commun, profane,*

soüillé. Les Juifs se regardoient comme une na-

tion sainte; l'attachement des choses souillées les rendoit impurs, & les dépouilloit de leur sainteté. Saint Augustin liv. 16. ch. 31. contre Fauste, lie: *Communicat*, au lieu de, *Coinquinat*. *var. S.* Jérôme lit de même en cet endroit.

14. *Sinite illos : ceci sunt, & duces*
sacorum : cecus autem si ceco ducatur
perdet, ambo in fossam cadunt.

14. Laissez-les ; ce sont des aveugles qui
 conduisent des aveugles : que si un aveugle
 conduit un autre aveugle : ils tombent tous
 deux dans la fosse.

COMMENTAIRE.

doctrine (a) que mon Pere Céleste n'a point établie pour durer toujours, sera arrachée, & abrogée. Les Loix morales, sont éternelles & immuables. Les Loix cérémonielles sont sujettes au changement, elles peuvent être changées, & mêmes abrogées pour toujours. Autrement : Les traditions des Pharisiens, leurs mauvaises explications de la Loi, leurs pratiques superstitieuses, sont des plantes que le Pere Céleste n'a point plantées ; elles ne subsisteront point, & seront arrachées. (b) Ou bien : Tout homme qui dégénère de la piété de ses ancêtres, qui de plante franche, devient une plante bâtarde, qui au lieu de bons fruits, ne produit que des fruits sauvages, ou n'en produit point du tout, sera arraché. (c) Les Pharisiens, & leurs sectateurs se flattent mal à propos de leur origine ; ils se vantent en vain d'être les descendans d'Abraham. Dieu ne reconnoit pour siennes, que les plantes qu'il a plantées, & que celles qui produisent de bons fruits.

ÿ. 14. *SINITE ILLOS : CÆCI SUNT, &c. Laissez-les : ce sont des*
aveugles, qui conduisent des aveugles. JESUS-CHRIST a toujours témoigné une grande attention à ne choquer, & à ne scandaliser personne. Lorsqu'il s'est apperçu du scandale de quelqu'un, il a toujours pris à tâche de le lever, & de justifier sa conduite, & celle de ses Apôtres. Ici il semble oublier cette conduite ; il méprise le scandale des Pharisiens, à cause sans doute qu'il étoit, non-seulement sans fondement, mais de pure malignité, & de pure envie. Le scandale des foibles est un grand mal, on doit, autant qu'on peut, le prévenir, ou le lever. Mais quand c'est par une mauvaise délicatesse, ou par d'autres raisons encore plus frivoles, ou plus injustes que l'on prend du scandale, quand on ne peut, sans abandonner la vérité, empêcher le scandale, on doit passer sur cette considération : *Melius est ut scandalum oriatur, quam ut veritas delinquatur*, disent les Peres. (d)

Les Pharisiens étoient des aveugles, qui n'avoient nulle connoissance

(a) Hilar. Theophylast. Euthym. hic. Theophyl. Alexand. homil. 1. Paschali. Ignat. Ep. ad Tradition.

(b) Origen. tom. XI. in Matth. Chrysostr. hñ.

(c) Origen. homil. 1. in Jerem. Irenæum. hic, Maldon.

(d) Bernard. ep. 34. nov. Edit. & Epist. 78. & Gregor. Magn. homil. 7. in Ezech. & Auguff. lib. de Libero arbitrio. & de Prædestin. SS. Vitas & Chrysostr. homil. 52.

15. Respondens autem Petrus dixit ei :
Ediffere nobis parabolam istam.

16. At ille dixit : adhuc & vos sine
intellectu estis ?

17. Non intelligitis , quia omne quod
in os intrat , in ventrem vadit , & in se-
cessum emittitur ?

15. Pierre prenant la parole : lui dit : Ex-
pliquez-nous cette parabole.

16. Et J E S U S lui répondit : Quoi , êtes-
vous encore vous-mêmes , sans intelligen-
ce ?

17. Ne comprenez-vous pas , que tout
ce qui entre dans la bouche , descend dans
le ventre , & est jetté ensuite au lieu secret ?

COMMENTAIRE.

des desseins de Dieu , dans l'établissement des Loix cérémonielles ; ils n'étoient jamais entrez dans le véritable esprit des commademens de la Loi ; ils n'avoient jamais pénétré le vrai sens des Prophéties ; & par conséquent de vrais aveugles dans les choses qu'ils se vantoient de savoir le mieux , & qu'ils promettoient d'enseigner aux autres. Les Juifs étoient d'autres aveugles , beaucoup moins éclairés que les Scribes , & les Pharisiens sur ces mêmes chefs ; & doublement aveugles , parce qu'ils ne se désoient point de l'aveuglement de leurs guides , & qu'ils avoient la foiblesse de leur donner une excessive autorité sur eux.

Û. 15. EDISSERE NOBIS PARABOLAM ISTAM. Expliquez-nous cette parabole. Saint Pierre appelle parabole , ce que le Sauveur avoit dit , & qui lui paroissoit tenir du proverbe , & de l'énigme : Ce n'est point ce qui entre dans la bouche , qui souille l'homme , &c. Les Hébreux donnoient le nom de Paraboles aux proverbes , aux sentences , aux énigmes , & à tout ce qui y avoit du rapport.

Û. 17. NON INTELLIGITIS , QUIA OMNE QUOD IN OS INTRAT , &c. Ne comprenez-vous pas que tout ce qui entre dans la bouche , descend dans le ventre , & est jetté ensuite au lieu secret. Saint Marc (a) met cette pensée dans un plus grand jour : Ne comprenez-vous pas que tout ce qui vient du dehors , & qui entre dans le corps de l'homme , ne peut le souiller ; parce que cela n'entre pas dans son cœur ; mais seulement dans le ventre , & est jetté ensuite au lieu secret , emportant avec soi ce que les alimens ont d'impur. J E S U S - C H R I S T pose pour fondement , qu'il n'y a que ce qui souille le cœur , qui rende l'homme véritablement impur. C'étoit une chose reconnue de tout le monde. Or , ajoute-t'il , les alimens qui entrent par la bouche , ne vont pas dans le cœur pour y porter leur impureté : ce n'est donc pas cela qui souille l'homme. Que si les alimens qui servent à nôtre nourriture ne nous souillent pas ; à plus forte raison les autres choses qui ne font que toucher au dehors , & qui n'entrent pas dans nous-mêmes.

(a) Marc. vii. 18. 19.

18. *Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt; & ea coinquinant hominem:*

19. *De corde enim exeunt cogitationes male, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemias.*

20. *Hæc sunt quæ coinquinant hominem. Non lotis autem manibus manducare, non coinquinat hominem.*

21. *Et egressus inde Jesus, secessit in partes Tyri, & Sidonis.*

18. Mais que ce qui sort de la bouche, part du cœur; & c'est ce qui rend l'homme impur?

19. Car c'est du cœur que partent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blasphèmes, & les médifances:

20. Ce sont-là les choses qui rendent l'homme impur. Mais de manger sans avoir lavé les mains, ce n'est point ce qui rend un homme impur.

21. JESUS étant parti de ce lieu, se retira du côté de Tyr, & de Sydon:

COMMENTAIRE.

ÿ. 18. QUÆ AUTEM PROCEDUNT DE ORE, &c. *Mais ce qui sort de la bouche, part du cœur; & c'est ce qui rend l'homme impur.* C'est du cœur que part la vraie impureté. Le corps par lui-même, n'est pas capable de souillures morales, de vices, de péchez. C'est l'ame seule qui contracte cette sorte d'impureté, par les actions mauvaises qu'elle fait produire au corps. Un Juif qui auroit négligé, ou méprisé les cérémonies de la Loi, & les souillures légales, auroit sans doute offensé Dieu; il auroit souillé, & blessé son ame, non pas précisément pour l'omission de ces pratiques; mais à cause du mépris, ou de la négligence qu'il auroit apportée à observer ce que le Seigneur avoit ordonné. Mais si plein de respect & de soumission pour tous les Commandemens de Dieu, il avoit omis quelques cérémonies, ou laissé quelques purifications légales, persuadé qu'en elles-mêmes elles ne servent de rien pour la sanctification intérieure, & qu'elles ne sont établies que pour distinguer le Juif de l'Idolâtre, & pour servir de hayes à la Loi morale: je ne crois pas qu'on pût l'accuser de péché; & je pense que c'est-là ce que le Sauveur vouloit dire en cet endroit à ses Disciples. Il ne faut pas croire qu'il leur apprit à mépriser les observances légales: lui-même s'y étoit toujours soumis avec une très-grande exactitude. Mais il étoit important de leur en donner une juste idée, & de détruire celles que les Scribes, & les Pharisiens en inspiroient au peuple.

ÿ. 21. VENIT IN PARTES TYRI, ET SIDONIS. *Jesus se retira du côté de Tyr, & de Sidon.* On ne fait pas le motif de ce voyage. JESUS n'entra point dans le pays des Phéniciens; et le temps de prêcher l'Evangile aux Gentils, n'étoit pas encore venu. Mais il alla sur les frontières de ce pays pour y prêcher aux Juifs. Il s'étoit retiré dans une maison, pour y

22. *Et ecce mulier Chananaea à finibus illis egressa clamavit, dicens ei: Misereere mei, Domine fili David: filia mea malè à demonio vexatur.*

23. *Qui non respondit ei verbum. Et accedentes Discipuli eius rogabant eum, dicentes: Dimitte eam; quia clamat post nos.*

22. Et une femme Cananéenne, qui étoit sortie de ce pays-là, s'écria, en lui disant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi; ma fille est misérablement tourmentée par le démon.

23. Mais il ne lui répondit pas un seul mot; & ses Disciples s'approchant de lui, le prioient, en lui disant: Accordez-lui ce qu'elle demande, afin qu'elle s'en aille, parce qu'elle crie après nous.

COMMENTAIRE.

demeurer, sans que personne le scût; mais il fut bien-tôt découvert. (a)

ÿ. 22. MULIER CHANANAEA. Une femme Cananéenne, qui étoit sortie du pays des Phéniciens, vint lui demander la guérison de sa fille, qui étoit cruellement tourmentée du démon. Cette femme est appelée Cananéenne, parce que les Phéniciens sont Cananéens d'origine. Sidon fils de Canaan, ayant fondé la ville de Sidon capitale de ce pays. Saint Marc (b) l'appelle Grecque Syrophénicienne; Grecque à cause de sa religion, car les Juifs d'alors appelloient Grecs les Payens; (c) Syrophénicienne, parce que la Phénicie passoit pour une province de Syrie. (d) On donne aussi aux Phéniciens de Syrie, le nom de Syrophéniciens, pour les distinguer des Phéniciens d'Afrique, qui sont les Cathaginois, venus originellement des Phéniciens de Syrie. On dérive ce nom de l'Hébreu, ou du Phénicien (e) *Bene-anak*, ou *Benci-anakim*, fils d'Enacim, ou *Phe-anakim*; (f) bouche d'Anakim; parce que les Phéniciens se faisoient passer pour fils des géans Enacim, & qu'ils parloient leur langage, qui n'étoit autre que le Cananéen, ou l'Hébreu.

Saint Marc (g) semble dire que cette femme Phénicienne vint trouver JESUS, comme il croyoit être à couvert, & en repos dans une maison, & que s'étant jetée à ses pieds, elle le conjura de rendre la santé à sa fille. Mais saint Matthieu insinué, qu'elle suivoit JESUS, comme il étoit en chemin, puisqu'il remarque que le Sauveur ne répondit pas un mot à ses cris, & que ses Apôtres lui dirent: *Renvoyez-la, parce qu'elle crie après nous.* Ce qu'on peut concilier en disant, qu'elle commença à

(a) Marc. VII. 24. *Επειδὴν ἰε νῆσ ἀνίας, ἀΐσια ἔβλεπεν ἡρώνην, καὶ με ἀδελφῶν λαθεῖν.*

(b) Marc. VII. 26. *Ἦν δὲ ἡ ἑνωή (Μαρκὸς ἐνοφείματα τῶν Ἰσραήλ).*

(c) Joan. VII. 35. *Αἰ. XIV. 1. XVII. 14. Rom. 2. 14. & passim.*

(d) Plin. lib. v. cap. 11.

(e) *בְּנֵי עֲנַקִּים*, fils d'Enacim.

(f) *לשון עֲנַקִּים* Langage d'Enacim; ou bouche d'Enacim.

(g) Marc. VII. 24.

24. *Ipsè autem respondens ait : Non sum missus nisi ad oves, quæ perierunt domus Israël.*

25. *At illa venit, & adoravit eum, dicens : Domine, adjuva me.*

26. *Quis respondens ait : Non est bonum sumere panem filiorum, & mittere canibus.*

27. *At illa dixit : Etiam, Domine : nam & catelli edunt de micis, quæ cadunt de mensa dominorum suorum.*

24. Il leur répondit : Je n'ai été envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël, qui se sont perdus.

25. Mais elle s'approcha de lui, & l'adora, en lui disant : Seigneur, assistez-moi.

26. Il lui répondit : Il n'est pas juste de prendre le pain des enfans, & de le donner aux chiens.

27. Elle répliqua : Il est vrai, Seigneur : mais les petits chiens mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.

COMMENTAIRE.

crier dès qu'elle eut apperçû JESUS dans le chemin; & qu'elle le suivit jusques dans la maison, & qu'alors elle vint se jeter à ses pieds, lui demandant toujours qu'il eût pitié de sa fille. JESUS touché de sa constance, lui parla, & lui dit; qu'il n'étoit envoyé qu'aux enfans de la maison d'Israël, &c. Ou bien : Elle le suivit même après qu'il fut sorti de la maison, & obtint par son importunité, la grace qu'elle demandoit.

FILI DAVID. *Fils de David.* Les Payens, & les Etrangers eux-mêmes, étoient persuadés que le Messie devoit être de la race de David. JESUS étoit déjà connu sous ce nom dans tout le pays. Les Peres (a) ont pris l'adoration de cette femme, v. 25. dans le sens d'une adoration de latric.

v. 24. NON SUM MISSUS NISI AD OVES. *Je n'ai été envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël qui sont perdus.* JESUS avoit aussi dessein d'appeler les Gentils à la Foi; mais il ne devoit l'exécuter que par ses Apôtres, & non par lui-même. Suivant les décrets éternels de Dieu, l'Évangile ne devoit être prêché aux Etrangers, qu'au refus des Juifs. Le Fils de Dieu en s'attachant aux Juifs, devoit leur prouver qu'il étoit le vrai Messie, envoyé pour leur salut, & leur délivrance.

v. 27. ETIAM, DOMINE; NAM ET CATELLI, &c. *Il est vrai, Seigneur; mais les petits chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.* Il est vrai que je ne suis pas du nombre des enfans de la maison; je ne suis qu'une chienne, une étrangère; mais les petits chiens mangent au moins les miettes, &c. Accordez-moi seulement les restes des grâces que vous faites aux enfans d'Israël. Vous les comblez de faveurs; vous repandez sur eux vos lumières; vous faites à tout moment des miracles pour eux: ne nous dédaignez pas jusqu'au

{a} Origen. Ieronym. hic. Ambros. in Psal. 22. 11. s. Chrysof. homil. 52. Hilar. hic. &c.

28. *Tunc respondens Jesus, ait illi : O mulier, magna est fides tua : fiat tibi sicut vis. Et sanata est filia ejus ex illa hora.*

29. *Et cum transisset inde Jesus, venit secus mare Galilææ : & ascendens in montem, sedebat ibi.*

28. Alors JESUS lui répondant, lui dit : O femme, vôtre foi est grande ; qu'il vous soit fait, comme vous le désirez. Et sa fille fut guérie à l'heure même.

29. JESUS ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée, & étant monté sur une montagne, il s'y assit.

COMMENTAIRE.

point de nous refuser tout secours. On pourroit traduire le Grec : (a) *Il est vrai, Seigneur*, qu'il seroit injuste de donner aux chiens le pain des enfans : *Mais aussi les petits chiens, &c.* Ou bien : *Je vous conjure, Seigneur ; car au moins les petits chiens mangent les miettes, &c.* Saint Marc : (b) *Il est vrai, Seigneur ; mais les petits chiens mangent sous la table les miettes des enfans.* Les Gentils étoient des chiens, par leur idolâtrie, & par les infamies qui se commettoient dans leur religion. Cette femme Cananéene, est la figure de l'Eglise Chrétienne convertie du Paganisme, selon la remarque des Peres.

ÿ. 29. CUM TRANSISSET INDE JESUS, VENIT SECUS MARE GALILÆÆ. *Jesus ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée.* Saint Marc (c) nous décrit plus distinctement la route que JESUS-CHRIST suivit : *Jesus étant parti des frontières de Tyr, passa par Sidon, & vint par le milieu de la Décapole sur la mer de Galilée.* C'est-à-dire que des confins de Tyr, il s'avança vers le nord jusqu'à Sidon : puis retournant à l'orient au pied du Liban, il repassa le Jourdain vers sa source, ou même au-dessus de sa source, & revint au midi par le milieu de la Décapole, sur le lac de Génézareth. Le miracle que nous allons voir se fit au-delà, & à l'orient de la mer de Tibériade ; puisque c'est-là qu'est la *Décapole*, comme on l'a montré plus haut. (d) Et que la ville de *Mageddan*, où il alla après le miracle, & après avoir passé la mer, est au-deçà, & à l'occident du Jourdain, comme on le prouvera sur le ÿ. 39. Il est important de faire cette remarque, à cause du peu d'exactitude de la plupart des Commentateurs en ce point.

ÿ. 30. MUTOS, CÆCOS, CLAUDOS, DEBILES. *Des muets, des aveugles, des boiteux, des estropiés.* Les termes Grecs peuvent marquer : (e) *Des aveugles, des boiteux*, ou des gens qui ne peuvent point du tout

(a) Ναί, Κύριε, ὡς γὰρ ἡ κοιλία ἐδίδε ἀπὸ τοῦ ψυχίου ἢ κατ'ἴσθησιν ἀπὸ τῆς τροφῆς τῶν κυνῶν ἰσθῶν.

(b) Marc. vii. 28. Ναί, Κύριε, ὡς γὰρ ἡ κοιλία ὑποσώζει τῆς τροφῆς ἐδίδε ἀπὸ τῶν ψυ-

χίου τῶν κυνῶν.

(c) Marc. vii. 31.

(d) Voyez Matth. iv. 25.

(e) Τυφλῶν, κωφῶν, χωλῶν, κακῶν.

30. Et accesserunt ad eum turba multa, habentes secum mutos, cecos, claudos, debiles, & alios multos: & projecerunt eos ad pedes ejus, & curavit eos:

31. Ita ut turba mirarentur, videntes multos loquentes, claudos ambulantes, cecos videntes: & magnificabant Deum Israël.

32. Jesus autem, convocatis Discipulis suis, dixit: Misereor turba, quia triduo jam perseverant mecum, & non habent quod manducem: & dimittere eos jejunos nolo, ne deficiam in via.

33. Et dicunt ei Discipuli: Unde ergo nobis in deserto panes tantos, ut saturemus turbam tantam?

34. Et ait illis Jesus: Quot habetis panes? At illi dixerunt: Septem, & paucos pisciculos.

35. Et precepit turba, ut discumberent super terram.

30. Alors de grandes troupes de peuple le vinrent trouver, ayant avec eux des muets, des aveugles, des boiteux, des estropiez, & beaucoup d'autres malades qu'ils mirent à les pieds; & il les guérit:

31. De sorte que ces peuples étoient dans l'admiration, voyant que les muets parloient, que les boiteux marchaient, & que les aveugles voyoient; & ils rendoient gloire au Dieu d'Israël.

32. Or JESUS ayant appelé ses Disciples, leur dit: J'ai compassion de ce peuple, parce qu'il y a déjà trois jours qu'ils demeureroient continuellement avec moi, & je ne veux pas les renvoyer qu'ils n'ayent mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur le chemin.

33. Ses Disciples lui-répondirent: Comment pourrons-nous trouver dans ce lieu désert assez de pain pour rassasier une si grande multitude de personnes?

34. Et JESUS leur répartit: Combien avez-vous de pains? Sept, lui dirent-ils, & quelques petits poissons.

35. Il commanda donc au peuple de s'asseoir sur la terre;

COMMENTAIRE.

marcher, des sourds, ou des muets, des estropiez, ou des manchots, soit que leurs membres soient coupez, ou rompus, ou paralytiques.

Ÿ. 31. MUTOS LOQUENTES, &c. Voyant que les muets parloient, que les boiteux marchaient, & que les aveugles voyoient. Le Grec ajoute: (a) Et que les estropiez étoient guéris. Il est fort croyable que l'ancien Auteur de la Vulgate n'a pas lû ces paroles dans son Texte. Saint Augustin, saint Jérôme, les Versions Coptes, Arabes, Ethiopiennes ne l'ont point lû, non plus que quelques manuscrits Grecs.

Ÿ. 32. TRIDUO JAM PERSEVERANT MECUM. Il y a déjà trois jours qu'ils demeurèrent avec moi. Pour affermir la foi de ses Apôtres, & pour faire voir tout à la fois la grandeur, & la nécessité du miracle, JESUS attend le troisième jour, & l'extrême besoin du peuple, avant que de proposer à ses Disciples de leur donner à manger. Il n'est pas croyable que le peuple ait été trois jours sans manger; l'Évangile ne le dit point; mais

(a) Κ. Μ. οὐκ ἔστιν.

36. *Es accipiens septem panes, & pisces, & gratias agens fregit, & dedit Discipulis suis, & Discipuli dederunt populo.*

37. *Et comederunt omnes, & saturati sunt. Et quod superfuit de fragmentis, tulit septem sportas plenas.*

38. *Erat autem qui manducaverunt, quatuor millia hominum, extra parvulos & mulieres.*

39. *Et dimissa turba, ascendit in naviculam: & venit in fines Magadan.*

36. Et prenant les sept pains, & les poissons, après avoir rendu grâces, il les rompit, & les donna à ses Disciples, & ses Disciples les donnèrent au peuple.

37. Tous en mangèrent, & furent rassasiés : & on emporta sept corbeilles pleines des morceaux qui étoient restés.

38. Or ceux qui en mangèrent étoient au nombre de quatre mille hommes, sans compter les petits enfans, & les femmes.

39. Jésus ayant ensuite renvoyé le peuple, il monta sur une barque, & passa au pays de Magédan.

COMMENTAIRE.

étant là depuis trois jours, leurs provisions devoient être consumées, & JÉSUS dit à ses Disciples, qu'ils n'ont plus rien à manger : *Nec habent quod manducent.*

§. 39. *VENIT IN FINES MAGEDAN.* Il monta sur une barque, & passa au pays de Magédan. Saint Marc (a) dit qu'il vint au pays de *Dalmanutha*. Et le Grec de saint Matthieu porte, (b) qu'il vint à *Magdala*; où comme lisent plusieurs anciens Manuscrits, entr'autres celui de Cambridge, le Syriaque, & l'Arabe, *Magadan*. Les Manuscrits de l'Evangile de saint Marc, varient aussi beaucoup; & plusieurs au lieu de *Dalmanutha*, lisent : *Magdala*, ou *Magdeada*, ou *Magédan*. (c) Et dès le tems de saint Augustin, & de saint Jérôme, plusieurs exemplaires de S. Marc lisoient, *Magédan*. Mais comme la Vulgate, & la plupart des meilleurs Manuscrits, le Syriaque, l'Arabe d'Erpénus, & les Commentateurs Grecs sur cet endroit lisent dans saint Marc, *Dalmanutha*, & dans saint Matthieu, *Magédan*; il faut croire que c'est la vraie leçon. Il s'agit seulement de fixer la situation de ces deux lieux. On ne trouve aucune ville du nom de *Dalmanutha*, ni dans l'ancien Testament, ni dans Joseph, ni dans aucun Géographe que nous sachions. Ceux qui la placent sur la carte, le font au hasard, & sans aucune preuve. Il faut donc chercher *Magédan*, pour savoir à peu près où étoit *Dalmanutha*.

Brocard (d) croit que *Magédan*, ou, comme le prononcent les Sarrasins, *Mé-dan*, c'est-à-dire, les eaux de *Dan*; est la source du Jourdain, nommée *Dan*, au pied du mont Liban. *Dalmanutha* sera donc le canton où est la source de ce fleuve, & les environs de la ville de *Dan*, si l'on seuse

(a) Marc. VIII. 9. 10. *Est ἡ πόλις Δαλμανυθῶν*

9d.

(b) *Est ἡ πόλις Μαγδαλῆν.*

(c) *Vide Var. Leſſ. Mill. in Marc. VIII. 10.*

(d) *Brocard. Descript. terra Sanſa, c. 3.*

dans l'Ecriture, & qui bornoit la Palestine du côté du nord. *Manuiba* en Syriaque signifie un canon. De *Dan*, on peut aisément faire *Dal*, sur tout dans la composition, lorsque l'*l* se rencontre auprès de l'*m*; au lieu de *Dan-manuta*, il est aisé de prononcer *Dal-manuta*. De cette sorte nous aurions *Magédan*, & *Dan-manuta*, dans le même canton, au pied du Liban, aux environs de Dan.

Mais il y a plus d'une chose à dire contre cette conjecture. 1°. La manière dont on écrit *Magédan*, ne peut signifier les eaux de Dan; il faudroit un *J*, au lieu d'un *G*. 2°. On n'a aucune preuve que ce canton ait été appelé *Dan-manuta*. 3°. JESUS-CHRIST au retour de Magédan vient à Betzaïde, & aussitôt après va à Cézarée de Philippe, d'où il seroit venu immédiatement auparavant, dans la supposition que *Magédan*, signifieroit les eaux de Dan; puisque Dan & Paneade, ou Cézarée de Philippe étoient dans le même canton, & fort voisines l'une de l'autre. 4°. Enfin pour venir des sources du Jourdain à Betzaïde, il n'est pas nécessaire de passer la mer, comme JESUS-CHRIST la passe pour venir de Magédan à Betzaïde.

Eusèbe, & saint Jérôme mettent Magédan aux environs de Gérafa au-delà du Jourdain. Ils disent que de leur temps ce canton s'appelloit encore Magédène. (a) Il paroît par le même endroit, qu'Eusèbe lisoit dans saint Marc *Magédan*, de même que dans saint Matthieu; au lieu que saint Marc porte aujourd'hui *Dalmanutha*. Or *Gérafa* étoit au-delà & à l'orient de la mer de Tibériade; Magédan étoit donc aussi dans ces cantons-là.

La seule chose qui embarrasse dans cette opinion, c'est que le Sauveur étant venu des confins de Sidon, passa la mer de Tibériade, y nourrit quatre mille personnes avec sept pains, & quelques poissons; de là s'embarqua, & vint à Magédan. (*Matth.* xv. 39. *Marc.* viii. 10.) De Magédan il s'embarqua de nouveau, passa la mer, & vint à Betzaïde; (*Marc.* viii. 13... 22.) & de là à Cézarée de Philippe, vers les sources du Jourdain. (*Matth.* xvi. 13. *Marc.* viii. 27.) Or si JESUS-CHRIST étoit au-delà du Jourdain, & de la mer de Tibériade, pourquoi s'embarquer pour aller à Magédan, située du même côté, & sur la même mer? Je réponds, qu'il s'embarqua pour arriver plutôt, & plus aisément, comme il se pratique tous les jours sur les côtes, où l'on passe d'un lieu à un autre par eau, pour s'épargner la fatigue d'y aller par terre. Aussi l'Evangéliste ne dit pas qu'il passa la mer, mais simplement qu'il s'embarqua, & alla à Magédan, ou à Dalmanutha. De là il passa la mer, & vint à Betzaïde, & de là à Cézarée de Philippe. Ce système ne souffre aucune difficulté.

Cellarius & Ligfoot sont pour la leçon qui porte *Magdala*; (b) ils

(a) Eusèbe in locis. Καὶ ἴσιν αὐτῶν ἡ Μαγαδανὴ | (b) Cellar. Geograph. antiq. lib. 3. cap. 13. pag. 395.

croient que cette ville étoit au voisinage de Gadare , & de Tibériade , & à l'orient du lac de Génézareth ; & que *Marie Magdelaine* , connuë dans l'Evangile , tiroit son nom du bourg de *Magdala* , connu dans Joseph , (a) & dans le Talmud. (b) C'est au voisinage de cette ville de *Magdala* , qu'ils placent *Dalmanuta* , ville inconnuë dans l'Histoire. Cette opinion n'est pas éloignée de celle d'Eusèbe , dont on vient de parler , puisque Gadare & Gérafé sont fort près l'une de l'autre , & dans le même canton au-delà de la mer de Tibériade.

Hammond & quelques autres croient que c'est la ville de *Mageddo* , nommée ici par le Syriaque , *Magedu* , & dans Zacharie , *Magdon*. (c) Cette ville étoit située au-deça du Jourdain , dans le partage de la demie tribu de Manassé. (d) Elle est fameuse par la mort de deux Rois , *Ochozias* , (e) & *Josias*. Ce dernier y mourut de ses blessures dans la bataille qu'il perdit contre Nécho Roi d'Egypte. (f) Elle étoit près du défilé qui conduisoit de la Palestine dans la Phénicie. Il y avoit près de là une grande plaine , qui alloit presque jusqu'à Tibériade. De la mer de Génézareth , à Mageddo , il y a environ quinze lieues. L'Evangéliste ne dit pas que JESUS ait été jusques-là , mais seulement jusqu'aux confins ; ou , comme portent beaucoup de Manuscrits ; (g) *Jusqu'aux hauteurs de Magédan* : ou , comme dit saint Marc , dans le canton de *Dalmanutha*. Mais Mageddo est trop éloignée de la mer de Tibériade , pour que l'on puisse dire que JESUS-CHRIST s'embarqua sur cette mer , pour venir à Magedan ; & que de là il s'embarqua de nouveau , pour aller à Betzaide. Magédan étoit sans doute un lieu sur cette mer , & apparemment sur son bord oriental , comme Eusèbe , & saint Jérôme nous l'apprennent. C'est à leur sentiment que nous adhérons.

(a) Joseph. lib. de Vita sua, pag. 1007.

(b) Talmud. in Thaanit. fol. 20.

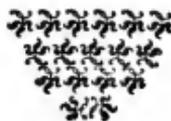
(c) Zachar XII. 11.

(d) Josue XVII. 11.

(e) 4. Reg. IX. 27.

(f) 4. Reg. XVIII. 29.

(g) Eusèbe in *Magdon*.





CHAPITRE XVI.

Les Pharisiens, & les Saducéens tentent JESUS. Signe du Prophète Jonas. Levain des Pharisiens, & des Saducéens. Sentimens des peuples sur JESUS-CHRIST. Foi de saint Pierre. Clefs du Ciel. Prédications de la Passion, de la Mort, & de la Résurrection du Sauveur.

¶ 1. *ET accesserunt ad eum Pharisæi, & Saducæi tentantes: & rogaverunt eum, ut signum de celo ostenderet eis.*

2. *At ille respondens, ait illis: Facto vespere dicitis: Serenum erit, rubicundum est enim cælum:*

¶ 1. **A** Lors les Pharisiens, & les Saducéens vinrent à lui pour le tenter, & le prièrent de leur faire voir quel-que prodige dans le ciel.

2. Mais il leur répondit: Le soir vous dites: il fera beau, parce que le ciel est rouge:

COMMENTAIRE.

¶ 1. **A** CCESSERUNT ADEUM PHARISÆI, ET SADUCÆI. *Les Pharisiens, & les Saducéens vinrent à lui pour le tenter.* Les Pharisiens, & les Saducéens étoient deux sectes très-opposées dans leurs principes; mais quand il s'agissoit de résister à JESUS-CHRIST, toute animosité cessoit: ils se réunissoient contre leur adverfaire commun.

ROGAVERUNT EUM UT SIGNUM DE COELO. Ils le prièrent de leur faire voir quelque prodige dans le Ciel. C'est la seconde fois que les Pharisiens font cette demande à JESUS-CHRIST, (*) comme s'il n'eût pas eu le pouvoir de faire des prodiges dans l'air, & dans les astres, comme il en faisoit sur les éléments plus voisins de nous, comme la terre & l'eau, & sur les maladies des hommes.

¶ 2. *FACTO VESPERE DICITIS: SERENUM ERIT. Le soir vous dites: Il fera beau, parce que le ciel est rouge, &c.* Vous faites un fort bon usage de votre raison dans le discernement des saisons, & des signes naturels du bon, ou du mauvais tems. Mais vous êtes aveugles, & sans intelligence, quand il s'agit de discerner les signes de la venue du Messie,

(*) Voyez ci-devant Chap. xii. 38. 39.

3. *Et manè: Hodie tempestas, vniilat animi triste cælum.*

4. *Faciem ergo cæli dijudicare nostis: signa autem temporum non potestis scire? Generatio mala, & adultera signum querit: & signum non dabitur ei, nisi signum Jona Propheta. Et relictis illis, abiit.*

3. Et le matin vous dites: Il y aura aujourd'hui de l'orage, parce que le ciel est sombre, & rongé.

4. Vous savez donc reconnoître ce que présagent les diverses apparences du ciel; & vous ne savez point discerner les signes des tems que Dieu a marquez? Cette nation corrompue & adulateur demande un prodige, & il ne lui sera point donné d'autre prodige, que celui du Prophète Jonas: & les laissant il s'en alla.

COMMENTAIRE.

& de l'établissement de son regne, quoi que ceux-ci soient plus certains, & aussi-bien marquez que le peuvent être les présages de la pluye, ou du beau tems. Consultez les Prophéties, & voyez si je ne les accomplis pas dans ma personne exactement, & à la lettre? Considérez mes miracles, & jugez si le Messie en fera de plus grands, & en plus grand nombre? Vous me demandez un prodige dans le Ciel; & ce prodige sera-t'il plus convaincant à votre égard, que tout ce que je fais à vos yeux. Vous êtes d'habiles astrologues pour prédire la pluye, ou le beau-tems; mais pour les choses de votre métier, vous faites profession de les ignorer. L'accomplissement des Prophéties; l'abolition du regne dans la famille de Juda; la fin des semaines de Daniel: tout cela ne vous frappe pas. (v. 4.) Vous savez reconnoître les apparences du ciel, & vous ne savez point discerner les signes des tems. Quelques-uns (a) lisent cela avec une interrogation; & d'autres (b) sans interrogation. Mais cela ne change rien au sens.

Saint Jérôme (c) remarque que ces paroles, v. 2. *Le soir vous dites, &c.* jusqu'à celles-ci, v. 4. *Cette nation corrompue & adulateur demande un signe, &c.* ne se lisoient pas dans la plupart des Exemplaies; on y lisoit simplement: *Les Pharisiens, & les Saducéens vinrent à lui pour le tenter, & le prièrent de leur faire voir quelque prodige dans le ciel: mais il leur répondit: Cette race corrompue & adulateur demande un signe, &c.* sans parler des présages du beau & du mauvais tems. On remarque cette omission dans la Version Cophre, & dans un Manuscrit de Paris. Dans un autre de Bisle ces versets sont marquez d'une obèle, comme suspects. (d)

v. 4. SIGNUM JONÆ PROPHETÆ. *Le signe du Prophète Jonas. La*

(a) Chrysoſt. Theophylact.

(b) Ieronym. Hilar. Eu. hym. Beda.

(c) Ieronym in hunc loc.

(d) Vide Var. Lect. Mill. hic.

5. Et cum venissent Discipuli ejus trans fretum, oblitus sunt panes accipere.

6. Qui dixit illis : Intuemini, & cavete à fermento Pharisaorum, & Saducœorum.

7. At illi cogitabant intra se, dicens : Quia panes non accepimus.

5. Or ses Disciples étant passés au-delà de l'eau, avoient oublié de prendre des pains.

6. JESUS leur dit : Ayez soin de vous garder du levain des Pharisiens, & des Saducœens.

7. Mais ils pensoient, & disoient entre eux : C'est parce que nous n'avons point pris de pains.

COMMENTAIRE.

Résurrection de JESUS-CHRIST étoit figurée dans le miracle de Jonas. Voyez ci-devant Chap. XII. 39.

ÿ. 5. OBLITI SUNT PANES ACCIPERE. *Ils avoient oublié de prendre des pains.* Suivant la coutume de ce tems-là, & du pays, ils prenoient toujours quelques provisions avant que de se mettre en voyage. Toutes les fois que le Fils de Dieu a donné à manger au peuple, ç'a toujours été avec le pain de la provision de ses Apôtres.

ÿ. 6. CAVETE A FERMENTO PHARISÆORUM. *Gardez-vous du levain des Pharisiens, & des Saducœens.* Sous le nom de levain, il entend la doctrine, & les sentimens. L'hypocrisie étoit le levain des Pharisiens, (a) avec leur attachement trop scrupuleux aux traditions de leurs peres. Celui des Saducœens étoit, (b) la fausse persuasion où ils étoient qu'il n'y avoit ni Anges, ni démons, ni résurrection des morts, & que l'ame n'étoit pas immortelle. Saint Marc (c) au lieu du levain des Saducœens, porte : *Le levain d'Hérode* ; ou suivant plusieurs Manuscrits : *Du levain des Hérodiens* : d'où quelques-uns ont inféré, qu'Hérode étoit Saducœen, (d) ou que les Saducœens étoient attachez au parti d'Hérode, & des Romains. (e) Nous croyons que les Hérodiens sont les mêmes que les sectateurs de Judas de Galilée, qui soutenoit qu'il ne falloit pas payer le tribut aux Romains. Nous en parlerons plus au long dans la Dissertation sur les Sectes des Juifs. JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres, de se donner garde du levain des uns, & des autres ; d'éviter leurs maximes, parce que de même que le levain répand son acide dans toute la pâte, ainsi les maximes des Pharisiens, & des Saducœens influent sur toute leur vie, & sur toute leur conduite.

(a) Luc. XII. 1. Cavete à fermento Pharisaorum, quod est hypocrisis.

(b) Vide Matth. XXIII. 29. Act. XXIII. 8. Joseph. Antiq. lib. XVIII. cap. 2.

(c) Matt. VIII. 15. Καὶ οὐκ ἔσται ὑμῶν.

Alis Codd. Tān Ἠρώδων.

(d) 1^o Cl. v. hic, ad Hammond. Harduin. de Nominis Herod. ad.

(e) Grot. Hammond.

8. *Sciens autem Jesus dixit : Quid cogitatis intra vos , modica fidei , quia panes non habetis ?*

9. *Nondum intelligitis , neque recordamini quinque panum in quinque milia hominum , & quot copioso sumpsistis ?*

10. *Neque septem panum in quatuor milia hominum , & quot sportas sumpsistis ?*

11. *Quare non intelligitis , quia non de pane dixi vobis : Cavete à fermento Phariseorum , & Saduceorum ?*

12. *Tunc intellexerunt , quia non dixerit cavendum à fermento panum , sed à doctrinâ Phariseorum , & Saduceorum .*

13. *Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi : & interrogabat Discipulos suos , dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis ?*

8. Ce que JESUS connoissant , il leur dit : Hommes de peu de foi , pourquoi vous entretenez vous ensemble de ce que vous n'avez point pris de pains ?

9. Ne comprenez-vous point encore , & ne vous souvient-il point que cinq pains ont suffi pour cinq mille hommes , & combien vous en avez remporté de paniers ?

10. Et que sept pains ont suffi pour quatre mille hommes , & combien vous en avez remporté de corbeilles ?

11. Comment ne comprenez-vous point que ce n'est pas du pain que je vous parlois , lorsque je vous ai dit de vous garder du levain des Pharisiens , & des Saducéens ?

12. Alors ils comprirent qu'il ne leur avoit pas dit de se garder du levain qu'on met dans le pain ; mais de la doctrine des Pharisiens , & des Saducéens .

13. JESUS étant venu aux environs de Césarée de Philippe , interrogea ses Disciples , & leur dit : Que disent les hommes ? Qui disent-ils qu'est le Fils de l'homme ?

COMMENTAIRE.

ψ. 7. COGITABANT INTRA SE, DICENTES. *Ils pensoient , & disoient entre eux.* Le Grec se peut traduire par : (a) *Ils s'entretenoient entre eux disant , &c.* Ils s'imaginèrent d'abord entre eux que ce que JESUS-CHRIST venoit de leur dire touchant le levain des Pharisiens , & des Saducéens , étoit une défense d'acheter du pain de ces gens-là. Cela les fit souvenir qu'ils avoient oublié de prendre de la provision pour leur voyage : mais le Fils de Dieu les tira bien-tôt de cette erreur , en leur disant que sous le nom de levain , il entendoit la doctrine.

ψ. 13. VENIT JESUS IN PARTES CÆSARÆ PHILIPPI. *Jesus étant venu aux environs de Césarée de Philippe.* Saint Marc (b) nous apprend qu'avant le voyage que JESUS fit à Césarée de Philippe , il alla à Betsaïde , où il guérit un aveugle ; c'est ce que nous verrons dans le Commentaire sur cet Evangéliste. Césarée de Philippe est ainsi nommée pour la distinguer d'une autre Césarée , située sur la Méditerranée , en un lieu nommé auparavant *La Tour de Straton* , & bâtie par le Grand Hérodes en l'honneur d'Auguste. Celle dont nous parlons ici , fut ornée , & augmentée par Philippe le Tétrarque , fils du Grand Hérodes , & consacrée à l'hon-

(a) *Αὐτοὶ ἑαυτοῖς ἐν ἑαυτοῖς διεγένητο.*

1. (b) *Marc. viii. 22. . . 27.*

14. *At illi dixerunt: Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii vero Jeremiam, aut unum ex Prophetis.*

15. *Dicit illis Jesus: Vos autem quem me esse dicistis?*

14. Ils lui répondirent : Les uns disent que c'est Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie, ou quelqu'un des Prophetes.

15. JESUS leur dit : Et vous autres, qui dites-vous que je suis ?

COMMENTAIRE.

neur d'Auguste, d'où lui vint le nom de *Césarée de Philippe*. Il y avoit auparavant au même endroit un lieu nommé *Panéas*, près des sources du Jourdain. (a) Le Roi Agrippa la nomma depuis *Néroniade*, en l'honneur de Néron. (b) JESUS alla donc du côté de Césarée de Philippe, & parcourut les villages de ces quartiers-là. (c).

QUEM DICUNT HOMINES ESSE FILIUM HOMINIS? *Que disent les hommes? Qui disent-ils qu'est le Fils de l'homme.* Saint Luc (d) remarque que JESUS-CHRIST étoit seul en prière; & saint Marc, qu'il étoit en chemin, (e) lorsque ses Disciples s'approchant de lui, il leur demanda ce que le monde pensoit de lui. Saint Augustin (f) croit qu'ils ne s'approchèrent de lui qu'après qu'il eut fait sa prière, & qu'il se fut mis de nouveau à marcher; car il s'étoit retiré à l'écart pour prier. On lit de trois manières différentes le texte de ce passage. 1^o. *Qui dit-on qu'est le Fils de l'homme?* (g) 2^o. *Qui dit-on que je suis? Le Fils de l'homme?* Ou simplement 3^o. (h) *Qui dit-on que je suis, moi qui suis le Fils de l'homme?* Chacune de ces leçons a ses approbateurs, & elles reviennent presque au même. Il ne se donne point d'autre qualité que celle de Fils de l'homme, & il parle de soi-même en tierce personne par modestie, dit saint Jérôme: *Ne jactanter de se loqui videretur.*

ÿ. 14. ALII JOANNEM BAPTISTAM, &c. *Les uns disent que c'est Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie.* On a déjà remarqué (i) que les peuples disoient que Jean-Baptiste étoit ressuscité dans la personne de JESUS-CHRIST, & Hérodès lui-même sembloit être de ce sentiment, soit qu'il crût une espèce de métémpychose, fort différente de ce qu'en disoient les Anciens, soit qu'il prétendit simplement que JESUS étoit rempli du même zèle, du même esprit, & des mêmes sentimens que Jean-Baptiste. D'autres s'imaginoient qu'il pourroit bien être Elie qu'on attendoit comme le Précurseur du Messie; car malgré la piété, & les miracles

(a) Joseph de Bell. lib. 2. c. 23.

(b) Joseph Antiq. l. 20. c. 8.

(c) Marc. viii. 27. Εὐχάριστον αἰεὶ ἔστι λέγειν
Καυράσιον τῆς Καισάρειας.

(d) Luc. ix. 18.

(e) Marc. viii. 27.

(f) Aug. lib. 2. de Consensu Evang. c. 51.

(g) Ita L. t'ini Codd. plerique: Aug. Ieron. Caph. Arab. Æthiop.

(h) Ita Græc. Τί α με λέγουσι οἱ ἀνθρώποι ἔσσευ, τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου. Epiphani. Theophyl. Hilar. Aug. l. 2. de Conf. Greg. Mag. in miss.

(i) Matt. xiv. 2.

16. Respondens Simon Petrus, dixit : Tu es Christus, Filius Dei vivus.

17. Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus es, Simon Bar-Jona, quia caro, & sanguis non revelavit tibi ; sed Pater meus, qui in Cælis est.

16. Simon Pierre prenant la parole, lui dit : Vous êtes le CHRIST, Fils du Dieu vivant.

14. JESUS lui répondit : Vous êtes bienheureux, Simon fils de Jean, parce que ce n'est point la chair, & le sang, qui vous ont révélé ceci ; mais mon Pere qui est dans les Cieux.

COMMENTAIRE.

de JESUS, ils ne pouvoient se mettre dans l'esprit qu'il fût le Messie, tandis qu'ils ne le voyoient pas à la tête des armées, & environné de l'éclat, & de la majesté convenable au Roi du monde, & au Libérateur d'Israël. Enfin, il y en avoit qui remarquant sa fermeté contre les Pharisiens, & sa liberté à reprendre les désordres des Juifs, le prenoient pour Jérémie ressuscité. Chacun en jugeoit suivant ses lumières, & son inclination. Nous avons examiné sur saint Luc IX. 7. les sentimens des Juifs d'alors sur la Métempsychose.

ÿ. 16. RESPONDENS SIMON PETRUS, &c. *Simon Pierre prenant la parole, lui dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant.* JESUS-CHRIST fit naître cette occasion pour instruire ses Apôtres des véritables sentimens qu'ils devoient avoir sur son sujet. Saint Pierre répond au nom de tous avec sa vivacité, & sa promptitude ordinaire : (Aussi les Peres l'appellent, *La bouche des Apôtres, (a) & la voix de l'Eglise, Præco Ecclesiæ.*) (b) Vous êtes le Christ, le Messie, le Fils du Dieu vivant. Vous êtes ce Libérateur attendu depuis si long-tems : Vous êtes le Fils unique, le vrai Fils selon la nature ; & non simplement selon l'adoption, comme les Saints, & les Prophètes. (c)

ÿ. 17. BEATUS ES, SIMON BAR-JONA. *Vous êtes bienheureux, Simon fils de Jean.* Siméon, ou Simon, est le vrai nom de l'Apôtre saint Pierre. Ce nom lui fut changé en celui de *Cépha*, une pierre, un rocher, *Petra*. Il étoit fils de *Jochanna*, ou *Jona*, ou Jean. *Jona* est l'abrégé de *Jochanna*. *Bar* en Caldéen, signifie le fils. Quelques Exemplaires Grecs lisent *Johanna*, au lieu de *Jona*. (d) Le Sauveur confirme, & approuve la réponse de saint Pierre, en lui disant qu'il est bienheureux de connoître une vérité aussi importante, que celle qu'il vient de confesser.

CARO, ET SANGUIS NON REVELAVIT TIBI. *Ce n'est point la*

(a) Chrysoft. homil. 55.

(b) Cyrill. Jerosol. Catech. xi.

(c) Vide Hilar. hic. & lib. 6. de Trinit. n. 36.

37. Athanas. pluribus in locis.

(d) Pæs. Levæ. Alii Bap. Codæ. Ita Verhel. & alii apud Johan. XXI. 15. & ita legendum conjicit Jeronym. hic.

18. *Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, & super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam, & porta inferi non prevalebunt adversus eam.*

18. Et moi aussi je vous dis que vous êtes Pierre, & que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

COMMENTAIRE.

chair; & le sang, qui vous ont révélé ceci; mais mon Pere qui est dans les Cieux. Ce n'est pas à l'école des hommes charnels & sensuels, que vous avez appris cette sublime vérité; ce n'est point par vos propres forces, & par une lumière naturelle que vous l'avez pénétrée: c'est mon Pere céleste qui vous en a donné la connoissance. Il vous a donné un cœur docile, & un esprit intelligent pour reconnoître dans ma doctrine, & dans mes œuvres que je suis le vrai Messie; sans que la bassesse de ma naissance, ou la pauvreté de ma condition vous aient causé du scandale. Saint Paul se sert souvent de cette expression, *la chair & le sang*, dans un sens opposé à l'esprit. Par exemple (a) *Je n'ai point acquisé à la chair, & au sang.* Et ailleurs: (b) *Nous n'avons point à combattre contre la chair, & le sang; mais contre les Princes des ténèbres, & les puissances de ce monde.* Et encore: (c) *La chair, & le sang ne posséderont pas le Royaume de Dieu.*

ÿ. 18. *TU ES PETRUS, &c. Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Vous êtes Pierre de nom, & d'effet; vous avez toute la solidité de la roche, & sur vous je bâtirai mon Eglise, & le lieu de l'assemblée de mes fidèles; comme on bâtit une maison sur la solidité du rocher. Il est visible que cela est adressé à Pierre seul, & que JESUS-CHRIST par ces paroles lui promet non seulement l'honneur de l'Apostolat; il le lui avoit déjà donné long-tems auparavant: mais aussi la gloire de servir de fondement à l'Eglise; d'en être la colonne, & l'appui. JESUS-CHRIST est le fondement essentiel, le Chef invisible, l'Epoux de l'Eglise. Tous les Apôtres en sont les fondemens, (d) les colonnes, (e) les portes, (f) selon l'expression de l'Ecriture: mais saint Pierre parmi les Apôtres a toujours jöüi dans sa personne, & dans celle de ses successeurs, des prérogatives de la primauté que JESUS-CHRIST lui a donnée. Il a toujours été reconnu comme Chef, & Prince des Apôtres; & l'Eglise Romaine, dans laquelle il a établi son Siége, a été dans tous les siècles regardée comme le centre de l'unité de l'Eglise, & de la Religion de JESUS-CHRIST. Voila la juste récompense de la confession de saint Pierre.

Quelques Peres (g) ont entendu par cette pierre, *Super hanc petram*, la

(a) Galat. I. 16.

(b) Ephes. vi. 12.

(c) I. Cor. 15. 50.

(d) Apoc. 21. 14. Ephes. II. 20.

(e) Galat. II. 21.

(f) Apoc. 21. 14.

(g) Vide Hilar. l. 6. de Trinit. n. 36. 37. Greg. Niss. contra Judas Chrysof. hemil. 55. in Hist. & erot. 2. contra Jud. Cyrill Alex. l. 4. de Trinit. Ambros. in Luc. l. 6. Gregor. Magnus,

foi, ou la confession que saint Pierre venoit de faire. D'autres (a) de JESUS-CHRIST lui-même, qui est en effet le fondement de son Eglise, la pierre angulaire, le Chef essentiel, & premier. Mais la plupart l'entendent de saint Pierre, (b) & S. Augustin (c) qui avoit expliqué ce passage (d) comme nous avons fait, de la personne de S. Pierre sur lequel l'Eglise est fondée, avoué qu'il l'a aussi souvent entendu de JESUS-CHRIST, qui est le fondement de l'Eglise, & qu'il a dit que saint Pierre représentoit l'Eglise, lorsque le Sauveur lui dit qu'il étoit le rocher, sur lequel elle étoit fondée. Il conclut, en laissant au Lecteur le choix de celle de ces explications qui lui paroitra la plus probable. Or il est indubitable que l'explication la plus simple, la plus naturelle, la plus littérale, est celle de l'expliquer de saint Pierre, comme fondement de l'Eglise. C'est ce qui est aujourd'hui avoué, & prouvé par ceux mêmes qui ne sont point dans la communion de l'Eglise Romaine, (e) quoi qu'ils ne conviennent point avec nous dans le reste de l'explication; & malgré les diveritez qui se trouvent dans les Peres sur le sens de ce passage, aucun n'a nié que saint Pierre ne fut le fondement de l'Eglise, le Chef, & le Prince des Apôtres; mais subordonné à JESUS-CHRIST, qui est le premier Chef, & le fondement essentiel, sur lequel sont fondez & l'Eglise, & les Apôtres eux-mêmes. Dans la langue Syriaque, qui est celle que JESUS-CHRIST parloit, il n'y a point de différence de genre, comme il y en a en Latin, entre *Petrus*, & *Petra*: on ne peut y distinguer *Petrus*, Chef des Apôtres, de *Petra*, sur laquelle l'Eglise est fondée.

PORTÆ INFERI NON PRÆVALEBUNT ADVERSUS EAM. *Les portes de l'enfer ne prévauront point contre elle.* JESUS-CHRIST vient de comparer son Eglise à un édifice, à une forteresse bâtie sur le rocher. Il dit ici qu'elle ne sera point ébranlée, ni prise de force par les portes, par la puissance de l'enfer. Les portes des ennemis, dans le style de l'Ecriture, marquent leurs forces, leurs armes, leurs efforts. *Vôtre postérité possédera les portes de ses ennemis; (f) elle les subjuguera.* Et dans un sens contraire: (g) *L'ennemi vous assiégera, & vous opprimerà dans vos portes, dans vos villes, dans vos forteresses.* Le Démon nous est représenté comme le Prince du monde, comme un Monarque qui a sous son empire des légions de démons. *Les portes de l'enfer*, marquent toute sa domination, toute son armée. Le Démon ne dominera donc jamais l'Eglise; il ne prévaut point contre elle. Il pourra l'attaquer par les hérésies, la persécuter

(a) Aug. pluribus in locis, ut tract. 17. & 112. in Johan. Vide & Orig. tom. 12. in Matt. Edit. Huetii.

(b) Hilari. hic, & in Psalm. CXXXI. n. 4.

(c) Aug. l. 1. Retract. c. 21.

(d) August. lib. contra Epist. Donati, & alibi

passim. Vide Maldon. hic.

(e) Camera Praelection. in hunc locum. Clerici hic, not. ad Hamm. Hammond. hic. Grotius in Matt. XVI.

(f) Genes. XXII. 17. & XXIV. 60.

(g) Deut. XXVIII. 56.

19. *Et tibi dabo claves Regni Cœlorum; & quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum & in Cœlis: & quodcumque solveris super terram, erit solutum & in Cœlis.*

19. Et je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux; & tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les Cieux; & tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les Cieux.

C O M M E N T A I R E.

par les tyrans, l'opprimer dans quelques-unes de ses parties, & de ses membres; mais il n'en fera jamais le maître. (a) Ni la frayeur de la mort, ni la violence des persécutions, ni les artifices du Démon, n'empêcheront pas que l'Eglise ne subsiste, que des hommes Apôtoliques n'en défendent les vérités, & n'en soutiennent les intérêts.

Autrement: La mort ne la dominera point. L'Eglise ne périra jamais. *Portæ inferi* peuvent marquer la mort, & le tombeau. (b) Les Hébreux concevoient les enfers au plus profond de la terre, au dessous de l'abîme des eaux. C'est-là où étoient enfermées les âmes des méchants, (c) & où le Démon exerçoit son empire. Il devoit dominer sur les méchants qui vivent dans le monde, jusqu'à ce qu'il fût précipité dans les enfers à la venue du Messie. L'Épouse du Cantique (d) dit dans un sens à peu près semblable à celui de ce passage: *L'amour est aussi invincible que la mort; il est aussi impérieux que le tombeau.* Ni la mort, ni le tombeau ne pourront jamais le soumettre à leur empire. Ou plutôt: Il est aussi malaisé de lui résister, qu'à la nécessité de mourir. Ici le Sauveur dit que son Eglise est affranchie des cruelles loix de l'enfer, & de la mort; qu'elle subsistera éternellement. Les particuliers qui la composent peuvent mourir; mais elle est immortelle. Ceux mêmes qui meurent dans son sein, meurent dans l'espérance de la résurrection, & de l'immortalité; & en ce sens, les portes de la mort ne prévalent point contre eux. (e) Maldonat croit que cette expression: *Et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*, sont équivalentes à celle-ci: *Les portes de l'enfer ne pourront lui résister.* L'Eglise de JESUS-CHRIST déclarera la guerre au Démon, & à l'enfer, & elle en demeurera victorieuse; mais le Texte Grec ne favorise pas cette explication, non plus que l'ancienne Vulgate qui portoit: *Portæ inferi non vincunt illam.*

ÿ. 19. **ET TIBI DABO CLAVES REGNI COELORUM.** Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux. La clef marque quelquefois la souveraine puissance. Dans l'Apocalypse (f) le Fils de Dieu est dépeint com-

(a) August. lib. 1 de Symbolo ad Cæthecum Epiphani. Anchorat. Euthym. Theophyl. &

(b) Psalm. 118. 17. cvi. 18. Sap. xvi. 13. Isai. III. 26. xxxviii. 10.

(c) Vide Job xxvi. 5. Proverb. I. 12. xxviii. 10. Isai. xxviii. 15.

(d) Cant. viii. 6.

(e) Vide Grot. Cameron. La Clerc.

(f) Apoc. III. 7.

ne ayant en main les clefs de David : *Il ouvre, & personne n'ose fermer ; il ferme, & personne n'ose ouvrir.* Quelquefois la clef marque l'intendance, & l'autorité dans la maison d'un Prince. Isaïe (a) promet à Eliacim de l'établir dans la maison du Roi de Juda : *Je mettrai la clef de la maison de David sur son épaule ; il ouvrira, & personne ne fermera ; il fermera, & personne n'ouvrira.* JESUS-CHRIST promet à proportion à saint Pierre la même dignité dans son Eglise, qu'Isaïe promettoit à Eliacim dans la Cour de Juda. Vous porterez la clef de mon Eglise, & du Royaume des Cieux. Vous ouvrirez, & vous fermerez, & vous n'aurez au dessus de vous aucun Officier, à qui vous ayez à rendre compte. Ce que vous aurez fait, sera bien fait ; ce que vous aurez défendu, ou ordonné, subsistera. Je vous établis mon Intendant, & mon Major-dome. Voilà, je pense, le sens littéral du passage. (b)

Tout cela est parabolique ; car JESUS-CHRIST n'est pas venu établir un regne temporel en ce monde. (c) *Regnum meum non est de hoc mundo.* Le Royaume des Cieux n'est autre que l'Eglise Chrétienne ; (d) c'est-là où saint Pierre exerce son pouvoir : c'est-là où il lie, & où il délie ; où il ouvre, & où il ferme ; car *lier, & délier, sont des termes équivalens à ouvrir, & à fermer ;* parce qu'anciennement on ouvroit en déliant la barre, & on fermoit en la liant, comme on l'a montré ailleurs. (e) Ces manières de parler ne peuvent pas s'entendre à la lettre : l'Eglise n'est point un Palais matériel dont un homme ait l'intendance, & où il porte la clef pour ouvrir, & pour fermer. Dans les Palais mêmes des Rois de Juda, la clef étoit une marque d'honneur toute symbolique. Elle signifioit le pouvoir de condamner, & d'absoudre ; de permettre, ou de défendre ; de punir, ou de récompenser : toujours cependant avec subordination à la volonté du Prince, & aux loix par lui établies. Saint Pierre, & ses successeurs ont dans l'Eglise la même autorité à proportion. Ils défendent, ou ils permettent ; ils condamnent, ou ils absolvent ; ils châcient, ou ils récompensent, suivant l'esprit, & les règles établies par le Fils de Dieu, & par le Saint Esprit, dont ils sont les Ministres, & les Intendants.

Le Sauveur ajoute une chose qui fait encore voir la grandeur de la dignité de saint Pierre, & l'excellence de son pouvoir ; c'est que *tout ce qu'il aura lié, défendu, ou condamné sur la terre, sera aussi lié dans le Ciel ; & que tout ce qu'il aura délié, absous, ou permis sur la terre, sera aussi délié, ou absous dans le Ciel ;* c'est-à-dire que le Fils de Dieu ratifiera, & confirmera dans le Ciel, tout ce que son Apôtre aura fait en son nom sur

(a) *Isai. XXII. 22.*

(b) *Vide Maldon. Menoch. Brugens. Grot. Le Clerc. hic.*

(c) *Joan. XVII. 36.*

(d) *Vide dicta ad Matt. III. 2. Brug. Es. Jans. Natal. Alex. Maldon.*

(e) *Voyez notre Dissert. sur les Demeures des Hébreux.*

la terre. Ceux dont il remettra les péchez en ce monde, seront absous dans le Ciel; & ceux dont il retiendra les péchez, seront condamnés dans le Ciel. (a) On ne peut certainement pas donner un pouvoir plus étendu; & ce n'est point ici une chose de pure spéculation. Saint Pierre a exercé ce pouvoir, & il l'exerce encore aujourd'hui par le moyen de ses successeurs.

Ligfoot a montré par quantité de passages des livres des Juifs, que ces termes *lier*, & *déliar*, marquoient dans leur langage, permettre, ou défendre. Déclarer juridiquement quelque chose permise, ou défendue. Les Hébreux dans la promotion de leurs Docteurs, leur mettoient en main des clefs, en leur disant: *Recevez le pouvoir de lier, & de délier*, pour déclarer par cette cérémonie qu'on leur donnoit la puissance d'instruire les autres, d'expliquer les mystères, & de découvrir ce qu'il y avoit de plus difficile, & de plus obscur dans la Loi, & dans les traditions. (b)

Mais ce pouvoir que les Docteurs Juifs recevoient dans leur promotion, étoit sans comparaison moins grand que celui des Apôtres, par plusieurs endroits: 1°. Les Apôtres ont reçu de JESUS-CHRIST immédiatement leur autorité. Les Docteurs Hébreux ne la recevoient que de leurs semblables, ou tout au plus de leur République, dont le pouvoir ne s'étendoit ni sur les ames, ni sur les consciences, ni sur le Ciel. 2°. Le pouvoir des Docteurs Hébreux étoit borné à enseigner les Loix, & à déclarer que quelque chose étoit permise, ou défendue, selon Moïse, ou selon les traditions. Les Apôtres au contraire, peuvent faire de nouvelles ordonnances; ils peuvent ordonner, ou défendre; condamner, ou absoudre avec autorité. 3°. La puissance des Docteurs Juifs étoit subordonnée à celle des Prêtres, à celle des Rois, & de la République: celle des Apôtres n'est subordonnée, quant à ce qui regarde la juridiction spirituelle, qu'à Dieu seul. 4°. Les jugemens, les décisions, les ordonnances des premiers étoient sujettes au jugement, à la révision, & à l'approbation du souverain Tribunal; celles des Apôtres sont celles de Dieu même, & du Saint Esprit. 5°. Les Docteurs Hébreux n'ont pour fondement de leur pouvoir que leurs lumières, & les connoissances de la Loi qu'ils peuvent avoir acquises par leurs études: les Apôtres tirent leur autorité de l'assistance du Saint Esprit, qui leur est promise, & qui ne les abandonne point jusqu'à la fin des siècles.

J'ai fait ce parallèle pour montrer contre ceux qui veulent que le pouvoir des Apôtres soit pris sur le modèle de celui des Rabbins, que l'un est infiniment supérieur à l'autre; & qu'on ne peut rien conclure au desavan-

(a) Johan. xx. 23.

(b) A'ring. H. fl. Promot. Academi. Maimon. trad.

(b) Vide Ligfoot hora Talmud. ad Matt. XVI, v. S. ubi. dr. n. c. 4.

20. *Tunc praecepit Discipulis suis, ut nemini dicerent, quia ipse esset Jesus-Christus.*

20. En même tems il commanda à ses Disciples de ne dire à personne qu'il fût JESUS le CHRIST.

COMMENTAIRE.

tage de la puissance Ecclésiastique, par la comparaison qu'on en fait avec la discipline des Juifs. On convient que le Fils de Dieu a pris bien des choses de la pratique des Hébreux, & que la plupart de ses expressions font allusion aux usages établis dans la Synagogue : mais il ne s'enfuit pas qu'elles se prennent dans le même sens dans l'Evangile, & qu'elles n'ayent pas plus d'étenduë dans l'une que dans l'autre. Nous parlerons encore de ce passage en traitant de l'Excommunication, & sur saint Matthieu Chapitre XVIII. 17. 18.

Au reste on ne peut pas dire que saint Pierre ait reçu les clefs du Ciel, à l'exclusion des autres Apôtres ; (a) comme il n'est pas déclaré la pierre fondamentale de l'Eglise, à l'exclusion de ses Confreres : mais il reçoit le pouvoir des clefs d'une manière plus excellente ; il reçoit seul la primauté. Les autres Apôtres sont aussi Chefs, & Princes de l'Eglise : mais il est le premier d'entr'eux. De même, quand il est dit : *Que tous ce qu'il liera, ou déliera sur la terre, sera lié, ou délié dans le Ciel* ; on ne prétend pas par là qu'il puisse condamner, ou absoudre indifféremment, & sans raison. (b) JESUS-CHRIST lui permet de faire ce qu'il feroit lui-même ; *Judicaturus Christo nemo praesudicet*, dit saint Cyprien. (c) De plus, quand les Apôtres lient, ou délient, ils ne déclarent pas simplement que le pécheur est condamné, ou absous, comme les Hérétiques (d) l'entendent ; ils le condamnent, ou ils l'absolvent véritablement. (e) Enfin, quand on dit que tout ce qu'ils lieront, ou délieront *sur la terre*, sera lié, ou délié dans le Ciel ; cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent exercer leur pouvoir sur ceux qui ne sont plus dans cette vie. L'Eglise peut priver de sa communion les vivans ; elle peut priver de ses suffrages ceux qui sont morts ; elle peut leur rendre sa communion, ses prières, & ses suffrages, ou les leur refuser. (f)

(a) Aug. Serm. 293. aliàs de Divers. 108. *Hæc claves non homo unus, sed unitas accepit Ecclesiæ. Hinc ergo Petri excellentia predicatur, quia ipsius universitatis, & unitatis Ecclesiæ figuram gessit, quando ei dictum est: Tibi trade, quod omnibus traditum est. Vide & in Psalm. CVIII. n. 1. & traç. 50. in Joh. n. 12. & traç. 118. n. 4. & Theophylact. hic. Οὐ γὰρ ἕστ' ἰστέον μόνον Ἰησοῦ τοῦ, δούρου σου, ἀλλὰ καὶ πάντων τῶν ἀποστόλων ὁμοίως. Cyprian. de unit. Eccles. Hoc evant utique & ceteri Apostoli, quod fuit Petrus, pari consortio pradii honoris, & potestatis; sed*

exordium ab unitate proficiscitur. Vide & Orig. tom. XI. in Matt.

(b) Vide D. Thom. in Matt. & Maldon. hic.

(c) Cyprian. Ep. 52. ad Antonian. Vide & Ambros. in Ps. CXVIII. Ser. 8.

(d) Ieronym. hic. Raban alii quidam.

(e) Concil. Trident. Actu judiciali, non nudo ministerio pronuntiandi, & declarandi remissa esse peccata.

(f) Vide Cyprian. Ep. 66. Aug. Ep. olim 50. nunc 185. Greg. Mag. l. 4. Dialog. n. 4. Maldon. hic.

21. *Exinde cepit Jesus ostendere Discipulis suis, quia oporteret eum ire Jerusolymam, & multa pati à Senioribus, & Scribis, & Principibus Sacerdotum, & occidi, & tertia die resurgere.*

22. *Et assumens eum Petrus, cepit increpare illum, dicens: Absit à te, Domine: non eris tibi hoc.*

21. Dès lors JESUS commença à découvrir à ses Disciples, qu'il falloit qu'il allât à Jérusalem; qu'il y souffrît beaucoup de la part des Sénateurs, des Scribes, & des Princes des Prêtres; qu'il y fût mis à mort; & qu'il ressuscitât le troisième jour.

22. Et Pierre le prenant, commença à le reprendre, en lui disant: A Dieu ne plaise, Seigneur; cela ne vous arrivera point.

COMMENTAIRE.

ÿ. 20. TUNC PRÆCEPIT DISCIPULIS, &c. *Alors il commanda à ses Disciples de ne dire à personne qu'il fût Jesus le Christ.* Le nom de JESUS ne se lit point ici dans plusieurs Manuscrits, tant Grecs, que Latins; (a) & plusieurs habiles gens le croyent superflu en cet endroit. Mais pourquoy le Fils de Dieu défend-il de publier sa qualité de Messie? C'est, dit S. Luc, (b) parce que le Fils de l'homme doit être exposé aux souffrances, & au mépris des Juifs; qu'il doit être rejeté par les Scribes, & les Pharisiens; & enfin, qu'il doit souffrir la mort. C'étoit donc de peur que la connoissance que l'on auroit qu'il étoit le Messie, n'empêchât sa passion, & sa mort. Peut-être aussi qu'il ne vouloit pas aigrir davantage l'esprit des Scribes, & des Pharisiens; ou enfin, que les Apôtres n'étoient pas encore assez autorisés, pour persuader aux peuples qu'il étoit le Fils de Dieu. (c) Après sa Résurrection, il leur ordonne de le publier par tout. Cette déclaration autorisoit tout ce qu'il avoit fait jusques-là, & donnoit un nouveau poid à toutes ses autres preuves. S'il eût déclaré, & fait prêcher nettement qu'il étoit le Messie avant sa Passion; la vûe de sa mort, & de son supplice, auroit pu scandaliser les foibles, d'une manière dont ils auroient eu beaucoup de peine à revenir. (d)

ÿ. 21. OPORTET EUM IRE JERUSOLYMAM, &c. *Il leur déclara qu'il falloit qu'il allât à Jérusalem, & qu'il y souffrît beaucoup.* Après avoir bien affermi ses Apôtres dans la foi de sa Divinité, & de sa qualité de Messie; il leur découvre le mystère de sa Passion prochaine, afin que la vûe de ses souffrances, & de sa mort, ne les effrayât point, & ne leur causât point de scandale.

ÿ. 22. ET ASSUMENS EUM, &c. *Pierre le prenant, commença à le reprendre, en lui disant: A Dieu ne plaise que cela vous arrive.* Il prit JESUS par la main, ou par le vêtement; ou même il le tira à part, sui-

(a) Vide PAR. L. II. Millii.

(b) Luc. IX. 22. 23.

(c) Euslym. Theophyl.

(d) Chrysostr. Ieronym. Beda, in hunc locum.

21. *Qui conversus, dixit Petrus: Vade post me, sathana, scandalum es mihi: quia non sapis ea qua Dei sunt, sed ea, que hominum.*

23. Mais JESUS se retournant, dit à Pierre: Retirez-vous de moi, sathan, vous m'êtes un sujet de scandale; parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu, mais pour les choses de la terre.

COMMENTAIRE.

vant la force du terme Grec: (a) Et il lui remontre, que de telles humiliations ne conviennent pas au Fils unique du Pere. Il se laisse aller à son humeur vive & bouillante. Plus haut il avoit marqué une foi plus ardente; ici il témoigne une affection plus tendre. *A Dieu ne plaise que cela vous arrive; ou, (b) Dieu vous en préserve; ou enfin: Epargnez-vous à vous-même tous ces maux.*

§. 23. VADE POST ME, SATHANA. *Retirez-vous de moi, sathan, vous m'êtes un sujet de scandale.* Il dit ceci en se retirant de saint Pierre, & jettant les yeux sur ses Apôtres. (c) *Sathan*, signifie proprement un adversaire, un accusateur: Retirez-vous de moi, mon adversaire, vous cherchez à me faire tomber dans l'infidélité: j'écoute votre avis, comme j'écouterois dans un procès, celui de ma partie, (de mon *sathan*,) qui me conseilleroit de dire, ou de faire une chose contre l'intérêt de ma cause. Vous me tendez un piège; retirez-vous de moi. Il n'y a qu'un moment que le Fils de Dieu disoit à Pierre, qu'il étoit bienheureux de connoître ce que la chair, & le sang ne lui avoient point révélé: Et tout d'un coup le voici nommé *sathan*, & séducteur. D'où vient cela, dit S. Augustin; (d) c'est que dans le premier cas, Pierre parloit par l'esprit de Dieu; il disoit ce qu'il avoit appris du Pere; & ici il parle par son propre esprit; il s'exprime comme un homme qui ne suit que les sentimens de la chair, & du sang: *Non sapis ea qua Dei sunt, sed ea qua hominum.* Le salut de l'homme est si cher à JESUS-CHRIST, qu'il ne peut souffrir sans indignation, que le Prince de ses Apôtres veuille l'en dissuader. (e)

Origènes, (f) saint Ambroise, (g) saint Hilaire, (h) ont crû que ces paroles: *Vade retrò post me*, ne signifioient pas, *retirez-vous de moi*; mais simplement: *Venez après moi*: suivez-moi, & ne vous laissez point aller aux suggestions de *sathan*, qui vous inspire de l'horreur des souffrances, & des humiliations. Et en même tems s'adressant à *sathan*, le Sauveur lui dit: *Sathan, tu m'es un sujet de scandale.* Il ne parle point à saint Pier-

(a) *Εἰς ἀπειθεῖαι ἡμῶν ἀντιπρῶτον.*

(b) *Ὅτις σοι, ἐξέτι, ἂ μὴ ἐνε σοι ὑῖο.*

Propitius sit tibi Deus, non erit hoc tibi.

(c) *Marc. v. 11. 33.*

(d) *August. Serm. 76. aliàs 13. de Verbis Domini. Vide & Theophyl.*

(e) *Hilar. hic. Bern. serm. 20. in Cant. 11. 6.*

(f) *Origen. in Matth. tom. XII.*

(g) *Ambros. lib. 1. de Abraham, cap. 6.*

(h) *Hilar. in Matth. XVI.*

24. *Tunc Iesus dixit Discipulis suis : Si quis vult post me venire , abneget semetipsum , & tollat crucem suam , & sequatur me .*

25. *Qui enim voluerit animam suam salvam facere , perdet eam : qui autem perdidit animam suam propter me , inveniet eam .*

26. *Quid enim prodest homini , si mundum universum lucretur , animam vero suam detrimentum patiat ? Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua ?*

24. Alors J E S U S dit à ses Disciples : Si quelqu'un veut venir après moi , qu'il renonce à soi-même , & qu'il se charge de sa croix , & me suive .

25. Car celui qui voudra sauver sa vie , la perdra ; & celui qui perdra sa vie , pour l'amour de moi , la retrouvera .

26. Et que serviroit-il à un homme de gagner tout le monde , & de perdre son ame ? Ou par quel échange l'homme pourra-t'il racheter son ame , après qu'il l'aura perdue ?

C O M M E N T A I R E .

re , mais au démon , qui l'avoit poussé à lui dire , pour le détourner de souffrir : *A Dieu ne plaise que cela vous arrive .* C'est ainsi qu'Eusèbe , (a) & saint Hilaire (b) expliquent cette dernière partie . Mais saint Jérôme (c) réfute cette opinion , & elle n'est aujourd'hui suivie de personne . Origènes sur cet endroit-ci , & sur saint Matth. XVII, 1. croit que J. C. appelle saint Pierre *sathan* .

ÿ. 24. S I Q U I S V U L T P O S T M E V E N I R E , A B N E G E T S E M E T - I P S U M . *Si quelqu'un veut venir après moi , qu'il renonce à soi-même , qu'il se charge de sa croix , & me suive .* Pour guérir saint Pierre , & les autres Apôtres de leur appréhension des peines , & des humiliations ; le Fils de Dieu appelle les troupes qui le suivoient , (d) & en leur présence leur déclare à tous : Que quiconque veut devenir son disciple , doit renoncer à ses propres penchans ; (e) il doit se résoudre à tout souffrir pour son nom , & à le suivre dans ses souffrances , & dans ses abaissements . Voilà les conditions de votre engagement : Car , ajoutez-il , si vous voulez conserver votre vie , vous perdez votre ame ; & si vous perdez généreusement la vie , pour la défense de la vérité , & de la justice , vous sauvez votre ame , & vous méritez un bonheur éternel .

ÿ. 26. Q U A M D A B I T H O M O C O M M U T A T I O N E M P R O A N I M A S U A ? *Par quel échange l'homme pourra-t'il racheter son ame , après qu'il l'aura perdue ?* La vie du corps est le plus précieux de tous les biens de ce monde , puisque sans elle les autres biens ne sont rien à notre

(a) Eusèb. lib. 1. contra Marcell.

(b) Hilar. hic. Mais sur le Picaume exxx. 2. 4. il dit que c'est saint Pierre que le Fils de Dieu a traité de *sathan* .

(c) Ieronym. in hunc loc.

(d) Marc. VIII. 34. Περιπατήσατε ὑμεῖς ὅτι οὐ θέλω εὐερεῖν τὸ σῶμα ὑμῶν

(e) Vide Chrysostr. hic. & Basil. Regul. fusinus disp. qu. 8. Et August. serm. 96.

27. *Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum Angelis suis: & tunc reddet unicuique secundum opera ejus.*

27. Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Pere, avec ses Anges; & alors il rendra à chacun selon ses œuvres.

COMMENTAIRE.

égard. Mais la vie de l'ame est une chose infiniment plus précieuse. Or si rien n'est capable de racheter la vie de nôtre corps; à plus forte raison rien ne pourra réparer la perte de la vie de l'ame. Chacun aime son ame, dit saint Augustin; (a) mais il y a un amour mortel, un mauvais amour, qui fait qu'en l'aimant on la perd: *Si amo, perdo: ergo non amem, ne perdam.* Et il y a une haine permise & avantageuse, qui fuit qu'on la conserve. Les Martyrs ont eu pour elle un bon & parfait amour; ils ont factifié leur vie temporelle, pour en mériter une éternelle. L'amour des plaisirs, l'amour du péché, sont la mort de l'ame; quiconque aime vraiment son ame, les haitra: s'il les aime, il hait son ame. *Ita fit ut si diligas eam perversè, perdas illam: si oderis illam rectè, conserves illam.*

ÿ. 27. *FILIUS ENIM HOMINIS, &c.* Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Pere, avec ses Anges; & alors il rendra à chacun selon ses œuvres. Vous devez être disposés à tout souffrir pour ma gloire, si vous voulez avoir part à mon Royaume, & sauver vos ames; car le tems de la persecution n'est pas éloigné, le danger est proche, le jour de la vengeance, & des récompenses est prêt à se manifester. Celui qui demeurera constamment attaché à moi, & qui ne sera point scandalisé dans ma croix, celui qui aura le courage de la supporter avec moi jusqu'à la fin, verra bien-tôt la fin de ses travaux: *Je viendrai dans la gloire de mon Pere, avec ses Anges, pour rendre à chacun selon ses œuvres.* C'est alors que je commencerai à exercer mon empire. (b) On explique ordinairement ceci du Jugement dernier. Mais en cet endroit il marque plutôt le tems qui suivra la Résurrection du Fils de Dieu, il désigne l'établissement de l'Eglise sur les ruines de la Synagogue, la destruction de Jérusalem; qui étoit la figure la plus expresse de la fin du monde, & du jugement universel. Le ÿ. suivant semble exiger qu'on l'explique ainsi.

ÿ. 28. *SUNT QUIDAM DE HIC STANTIBUS, &c.* Il y en a ici quelques-uns qui n'éprouveront point la mort, qu'ils n'ayent vu le Fils de l'homme venir en son regne. Plusieurs anciens (c) entendent ceci de la Transfiguration de JESUS-CHRIST, dont quelques-uns de ses Apôtres

(a) August. *Serm.* 368. *olim* 37. *Et Homil.* 30.
(b) *Math.* III. 2.
(c) Origen. *Chrysost.* *Jeronym.* *B. da.* *Theo-*

phyl. *Euthym.* *hic.* *Ambros.* *in Luc.* *cap.* 1x. *Aug.* *in cap.* 2. *Ep. ad Galat.* *Remig.* *alii Maldon.* *Menoc.* *Pat. Jansf.*

28. Amen dico vobis, sunt quidam de hic stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant Filium hominis venientem in regno suo.

28. Je vous dis en vérité, qu'il y en a ici quelques-uns qui n'éprouveront point la mort, qu'ils n'ayent vu le Fils de l'homme venir en son regne.

COMMENTAIRE.

qui étoient présens, devoient être témoins dans peu de tems; car c'est dans ce même voyage, & six jours après cette prédiction, (a) qu'il se transfigura, en présence de saint Pierre, de saint Jacques, & de saint Jean. D'autres (b) l'entendent de la Résurrection du Sauveur, & du tems qui la suivit, où JÉSUS donna tant de marques de sa gloire. Mais peut-on dire que la prérogative d'être témoin de ce qui se passa alors, ait été seulement pour quelques Disciples? Ne fait-on pas que non-seulement les Apôtres, mais presque tous les Fidèles eurent l'avantage de voir le Seigneur ressuscité en différentes rencontres? Quelques-uns (c) l'ont entendu de la prédication de l'Évangile, & de l'établissement de l'Église. D'autres, de la Résurrection générale, & du Jugement dernier. Mais tous les Apôtres ont vu la prédication de l'Évangile; ils l'ont prêché eux-mêmes par tout le monde; tous les hommes en ont vu les progrès, & tous seront témoins du Jugement universel à la fin du monde.

Il y en a, (d) qui pour soutenir l'opinion qui explique ceci du Jugement dernier, ont avancé que saint Jean l'Évangéliste n'étoit point mort, & que c'étoit lui que le Sauveur désignoit, lorsqu'il dit: *Il y a quelqu'un ici, qui ne mourra point qu'il ne voie le Fils de l'homme dans sa gloire.* Jean de Trébizonde a fait un traité exprès, pour montrer que saint Jean l'Évangéliste vivoit encore. Mais cet Apôtre réfute lui-même cette pensée, lorsqu'il raconte (e) que JÉSUS ayant dit: *Je veux qu'il demeure ainsi; que vous importe?* Quelques Disciples s'imaginèrent qu'il ne mourroit point: mais, ajoute saint Jean; il ne dit pas, qu'il ne mourroit point: mais simplement: *Je veux qu'il demeure ainsi; que vous importe?* Toutefois l'opinion contraire a été commune parmi les anciens, (f) ainsi que nous le montrerons dans la Dissertation sur ce sujet.

Plusieurs nouveaux (g) n'ont pas été chercher d'autre avènement du Fils de Dieu, que la destruction de Jérusalem par les Romains. Alors JÉSUS-CHRIST vint avec son Père dans sa majesté, pour exercer sa vengeance contre les Juifs rebelles, & incrédules. Le Seigneur y vint

(a) Matth. xvii. 1. Marc. ix. 1.

(b) Gros. Scultet. alii.

(c) Gregor. Bedæ, alii apud D. Thom.

(d) Vide Strabum. hic.

(e) Johan. xxi. 23.

(f) Voyez M. de Tillemont sur saint Jean l'Évangéliste, art. xi. & not. 17. 18.

(g) Hammond. 7. Capell. & Le Clerc; in hunc locum.

avec ses Anges ; car c'est le cortège ordinaire qu'on lui donne, lorsqu'il paroît en Juge, & en Dominateur. (a) Il y eut quelques Apôtres, ne fût-ce que saint Jean l'Évangéliste, qui survécurent à ce terrible événement, & qui furent témoins de l'accomplissement des menaces de JÉSUS-CHRIST sur cette ville malheureuse. Le Fils de Dieu prédisant la destruction de Jérusalem, (b) a mêlé dans son discours plusieurs traits, qui ne conviennent qu'au Jugement dernier ; & comme jamais la sévérité de la Justice de Dieu n'a paru avec plus d'éclat, que dans la désolation de Jérusalem : On peut dire aussi que jamais événement ne marqua d'une manière plus expresse & plus vive, la rigueur du Jugement dernier.



CHAPITRE XVII.

Transfiguration de JÉSUS-CHRIST. Venuë d'Elie. Guérison d'un enfant lunatique, que les Apôtres n'avoient pu guérir. JÉSUS paye le demi-sicle pour le Temple.

†. 1. *ET post dies sex assumit Jesus Petrum, & Jacobum, & Joannem fratrem ejus, & ducit illos in montem excelsum sorsum.* | †. 1. *S*ix jours après JÉSUS, ayant pris avec lui Pierre, Jacque & Jean son frere, les mena à l'écart sur une haute montagne :

COMMENTAIRE.

†. 1. **P**OST DIES SEX. *Six jours après, Jesus prit Pierre, Jacque & Jean.* Saint Luc (c) dit que ceci arriva huit jours après. Mais saint Marc (d) ne met que six jours, non plus que saint Matthieu. Ces deux derniers ont apparemment compté les jours pleins, & saint Luc a compté ces jours commencez : ou bien, saint Luc a compté le jour de la promesse, & celui de l'exécution ; (e) au lieu que les deux autres Évangélistes n'ont compté que les six jours d'entre-deux. Le commencement de ces six jours se prend du tems auquel JÉSUS-CHRIST dit à ses Apôtres, qu'il y avoit quelques-uns d'entr'eux, qui le verroient dans sa gloire avant leur mort. (f)

(a) *Deut. xxxiii. 2. Dan. vii. 10. 3. Reg. xxii. 19. 2. Thess. i. 7.*
 (b) *Matth. xxiv. 39.*
 (c) *Luc. ix. 27. 28.*

(d) *Marc. ix. 1.*
 (e) *Aug. lib. 2. de Consensu, c. 56. Chrysof. hic. Theophylast. Euthym.*
 (f) *Matth. xy. 27. 28.*

ASSUMIT PETRUM, &c. Il prit avec lui Pierre, Jacques & Jean. Il vouloit avoir des témoins de sa Transfiguration, mais il n'en vouloit pas un fort grand nombre. Il étoit de son dessein; que cela demeurât dans le secret. Or il auroit été mal-aisé que plusieurs personnes le gardassent si fidèlement. Il choisit Pierre, Jacques & Jean, comme les plus vertueux, & les plus fidèles de ses Apôtres.

IN MONTEM EXCELSUM. Sur une haute montagne. Les Evangélistes ne nous ont pas dit quelle étoit cette montagne. Mais il y a plusieurs siècles qu'on croit que c'est le Thabor. Eusèbe, (a) & saint Jérôme (b) le disent expressément. Cette montagne est située au milieu de la basse Galilée, à une distance à peu près égale de la mer Méditerranée, & de la mer de Tibériade, vers la source du Cifon, au nord de la plaine de Jézraël, ou du grand Champ. Elle s'élève au milieu d'une grande campagne, à la hauteur d'un lieu & demie de chemin. Les Grecs (c) la nomment quelquefois *Hathabyrium*, ou *Ithabyrium*. Il y avoit au haut de la montagne une plaine de vingt-six stades (d) de large. Ce lieu étoit habité, & environné de murailles, comme il paroît par Joseph, & par Polybe. (e) Et dans les Paralipomènes, (f) il est parlé d'une ville de Thabor, qui subsistoit au retour de la captivité, & qui étoit apparemment au-dessus de cette montagne.

Ces raisons font douter que ce soit sur le Thabor que JESUS-CHRIST se transfigura; car il choisit sans doute pour cela une montagne à l'écart, & déserte. Ajoutez que le Thabor n'est pas sur le chemin de Cézarée de Philippe à Capharnaüm. Il est vrai qu'il y put venir dans l'espace de six jours, qui s'écoulèrent depuis le temps auquel il étoit aux environs de Cézarée de Philippe, jusqu'à sa Transfiguration. Mais les Evangélistes racontent que le lendemain de la Transfiguration, (g) JESUS & ses trois Disciples étant descendus de la montagne, vinrent au lieu où étoient les autres Apôtres, accompagnez d'une grande troupe de peuple. Le Fils de Dieu y guérit un enfant qui étoit lunatique, & ensuite continua à traverser la Galilée; (h) il ne vouloit pas qu'on publiât dans le pays qui il étoit. Et après tout cela ils vinrent à Capharnaüm. (i) Or il est certain que du Thabor à Capharnaüm, il n'y a pas plus de cinq ou six lieues: & dans la supposition qu'il seroit venu de Cézarée de Philippe au Thabor,

(a) Eusèb. in Psal. LXXXVIII. 11.

(b) Ieronym. Ep. 27. seu Epi. hap. Paula. & Epist. 17. ad Marcell.

(c) 70. Ad Osee. v. 1. Joseph. lib. 14. de Bello, cap. 6. Polyb. lib. v. cap. 70.

(d) C'est-à-dire 3250. pas, ou environ une lieue & demie de tour.

(e) Vide Joseph loco citato, & de Vita sua,

pag. 1013. & Polyb. lib. v. cap. 70.

(f) 1. Par. vi. 77.

(g) Luc. IX. 37. Ἐστῆντο δὲ ἐν τῇ εἰσῆτι κείνῃ κατὰ Σαίφου ἀπὸ τοῦ ὄρους.

(h) Marc. IX. 30. Καὶ ὁμολοῦντες ἔκλιθεντες πορεύονται διὰ τῆς Γαλιλαίας, καὶ ἄν τις εἰπῆτι ἢ αὐτῶν τῶν ἡμετέρων.

(i) Matth. XVII. 24. Marc. IX. 33.

2. *Et transfiguratus est ante eos. Et resplenduit facies ejus sicut sol : vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix.*

2. Et il fut transfiguré devant eux. Son visage devint brillant comme le soleil, & ses vêtements blancs comme la neige.

COMMENTAIRE.

il auroit déjà parcouru la Galilée en venant. Et après la guérison de l'enfant lunatique, comment auroit-il pu demeurer caché aux environs de la mer de Tibériade, où il étoit si connu ? Il est donc fort douteux que JESUS se soit transfiguré sur le Thabor : & il est beaucoup plus croyable que ce fut sur quelque montagne plus éloignée du lac de Génézareth, & de Capharnaüm. (a) Les Peres qui ont commenté ce passage ne parlent pas du mont Thabor. Et Eusèbe sur le Pseaume LXXXVII. joint Thabor avec Hermon, qui étoit au-delà du Jourdain, disant que J. C. s'est transfiguré sur ces deux montagnes.

ÿ. 2. *ET TRANSFIGURATUS EST ANTE EOS.* Il fut transfiguré devant eux. Tout d'un coup il parut dans l'éclat de sa majesté, non plus comme un simple homme, mais comme un Homme-Dieu. Mais quelle raison avoit-il de se transfigurer ? Les Peres en donnent deux raisons principales : La première, pour accomplir la promesse qu'il avoit faite à ses Disciples, de leur faire voir la gloire de sa Majesté, (b) & pour les affermir dans la créance où ils étoient, qu'il étoit le vrai Messie. (c) La seconde, pour les prémunir contre le scandale de sa Passion, & de sa Croix. (d)

RESPLENDUIT FACIES EIUS SICUT SOL, Son visage devint brillant comme le soleil, & ses vêtements blancs comme la neige. La gloire de sa Divinité éclata sur son visage, & la beatitude dont il jouïssoit toujours intérieurement, réjaillit sur tout son corps ; sa face, son air, ses habits ne furent point changez essentiellement ; ils furent simplement environnez d'un nouvel éclat : *Transformatio splendorem addidit, faciem non substraxit.* (e) On pourroit dire en un certain sens, que la vic commune de nôtre Sauveur, & sa bassesse extérieure, étoit une vraie transfiguration, puisqu'il y paroïssoit dans un état étranger à sa nature ; au lieu que la gloire de sa transfiguration étoit son état naturel : ainsi il falloit un miracle continuel pour suspendre le réjaillissement de sa gloire, & de sa majesté sur son visage ; mais il ne falloit que laisser agir les causes naturelles, pour se montrer tel qu'il parut alors. Son corps étoit comme un

(a) Vide Ligfoot. in Marc. ix. & Maldon. hi.

(b) Matth. xvi. 27, 28.

(c) Vide Theophyl. & Ieronym. hic.

(d) Hilar. Chrysost. Euthym. hic.

(e) Ieronym. hic.

1. Et ecce apparuerunt illis Moyses, & Elias cum eo loquentes. | 3. En même-tems ils virent paroître Moysse & Elie, qui s'entretenoient avec lui.

COMMENTAIRE.

usage autour du soleil. Naturellement il devoit être tout éclatant par la lumière qu'il tenoit comme enveloppée.

Le Grec lit ici : (a) *Blancs comme la lumière*. Saint Luc : (b) *Ils parurent blancs & brillans*, comme un feu qui étincelle, ou un éclair qui éblouit. Mais saint Marc (c) dit qu'ils étoient brillans, & blancs comme la neige, en sorte qu'il n'y a point de foulon sur la terre, qui en puisse faire de si blancs. Plusieurs Manuscrits Grecs de saint Matthieu, lisent aussi, *blancs comme la neige*, en cet endroit, de même que la Vulgate, ses habits pénétrés des rayons, & de la lumière qui réjaillissoient de son corps, parurent comme une nuée mince, & transparente, pénétrée des rayons du soleil.

¶ 3. APPARUERUNT ILLIS MOYSES, ET ELIAS. *Ils virent paroître Moysse, & Elie, qui s'entretenoient avec lui*. Voici un signe du Ciel, tel que les Pharisiens l'avoient demandé un peu auparavant, dit saint Jérôme. Moysse représente la Loi, & Elie les Prophètes. Le Fils de Dieu veut que ces deux grands personnages paroissent dans sa Transfiguration, pour montrer à ses Apôtres, que la Loi, & les Prophètes lui rendent témoignage, & se terminent dans sa personne. (d) Elie étoit encore en vie, & il parut avec son corps naturel; Moysse ressuscita pour cette cérémonie, & mourut ensuite. Les trois Apôtres reconnurent que c'étoit ces deux Saints, ou parce que JESUS-CHRIST les appella par leur nom, ou parce qu'il leur découvrit au retour, que c'étoit Moysse, & Elie; ou enfin ils les reconnurent sur la description que leurs ancêtres leur en avoient souvent faite. Car il ne faut pas douter qu'on eût parmi les Juifs une tradition sur la figure de Moysse, & des Prophètes, (e) comme nous en avons dans l'Eglise sur celle de quelques Apôtres. Strabus (f) a crû que ces deux Saints personnages ne parurent qu'en vision, & non en réalité. Saint Thomas (g) veut qu'au moins Moysse apparut avec un corps étranger & emprunté. Louis Capelle croit que Moysse ressuscita, pour ne plus mourir. Quelques Juifs (h) ont enseigné que ce Législateur n'étoit point mort. Grotius remarque que Joseph en parlant de la mort de Moysse, dit

(a) Ἀλλὰ ὡς τὸ φῶς.

(b) Luc. ix. 29. Ἀλλὰ ὡς ἕως φῶτος.

(c) Marc. ix. 3. Σπινθηροὶ, λευκοὶ ὡς ὕψιστος, καὶ ὡς ἕως φῶτος ἡμῶν τοῦ οὐρανοῦ.

(d) Hieron. Chrysost. Bedæ, Ieronym. Enchym. lib. 3. Tertull. lib. ix. contra Marcion. Ambros.

in Luca cap. ix. alii.

(e) Enchym. lib.

(f) Strabus in cap. ix. Luca.

(g) Q. T. in hæc. lib.

(h) Maimonid. apud L. Capell. hęc, in Symp.

4. Respondens autem Petrus, dixit ad Jesum: Domine, bonum est nos hic esse: si vis, faciamus hic tria tabernacula, tibi unum, Moysi unum, & Elie unum.

4. Alors Pierre dit à Jesus: Seigneur; nous sommes bien ici: faisons-y, s'il vous plaît, trois tentes, une pour vous, une pour Moysé, & une pour Elie.

COMMENTAIRE.

qu'il disparut, & s'exprime en mêmes termes que lorsqu'il parle d'Hénoch, & d'Elie.

Drutmar dit qu'Origènes raconte que les Apôtres reconnurent Elie; parce qu'il vint sur un chariot de feu, & Moysé, parce qu'il parut avec les tables de la Loi en ses mains. Mais je ne trouve pas cela dans Origènes: j'y remarque seulement, (a) qu'après cet entretien Moysé, & Elie allèrent annoncer aux Saints, & aux anciens Patriarches, les nouvelles de leur prochaine délivrance; & que bien-tôt ils ressusciteroient, & monteroient au Ciel. Ce qui fut accompli, lorsque, selon saint Matthieu, (b) après la Résurrection du Sauveur, plusieurs Saints ressuscitèrent, vinrent à Jérusalem, & apparurent à plusieurs personnes.

Le sujet de l'entretien de JESUS-CHRIST avec Moysé & Elie, étoit des supplices, & de la mort qu'il devoit souffrir à Jérusalem. (c) Saint Luc ajoute, que saint Pierre, & ses deux compagnons se trouvèrent accablés de sommeil, & que s'étant éveillés, ils apperçurent le Fils de Dieu dans sa majesté. Il permit apparemment ce sommeil, pour leur rendre ce spectacle plus nouveau, & plus admirable à leur réveil, n'ayant point été témoins du moment auquel se fit le changement sur sa personne, & sur ses habits; ni de celui de l'arrivée de Moysé, & d'Elie. Saint Chrysostome (d) ne peut croire que ç'ait été un vrai sommeil, il aime mieux dire que ce fut un certain étonnement mêlé de frayeur, & comme une espèce d'extase.

ÿ. 4. RESPONDENS AUTEM PETRUS, &c. Pierre dit à Jesus: Seigneur, nous sommes bien ici; faisons-y, s'il vous plaît, trois tentes. A la lettre: Pierre répondit: Mais les Hébreux mettent souvent, il répondit, pour, il dit. Les autres Evangélistes (e) nous avertissent que ces trois Apôtres étoient saisis de crainte; & que saint Pierre en particulier ne savoit ce qu'il disoit, lorsqu'il proposa ceci à JESUS-CHRIST. Origènes (f) influé même que c'étoit le mauvais esprit qui le lui inspiroit. Et saint Chrysostome croit que la lumière surnaturelle qui lui avoit fait connoître la Divinité du Fils de Dieu, l'avoit quitté dans cette occa-

(a) *Origen. in Math. Edit. Græc. Hætti, tom. XII.*

(b) *Math. XXVII. 52.*

(c) *Luc. IX. 21.*

(d) *Chrysof. hic.*

(e) *Luc. IX. 11. Marc. IX. 6.*

(f) *Origen. tom. XII. in Math.*

5. *Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida obrumbravit eos. Et ecce vox de nube, dicens: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacuit: ipsum audite.*

5. Lorsqu'il parloit encore, une nuée lumineuse les couvrit; & il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection: écoutez-le.

COMMENTAIRE.

son. Tertullien (a) au contraire eroit qu'en cette rencontre saint Pierre étoit ravi en extase, & hors de lui-même; & que c'est ce que l'Ecriture a voulu marquer par ces termes; il ne savoit ce qu'il disoit: *Nesciens quid diceret*. Mais tous les Interprètes prennent à la lettre le texte de l'Ecriture. En effet, à quel usage ces trois tentes? n'auroit-il pas mieux valu en dresser une seule pour JESUS, pour MOÏSE, & pour ELIE? Ou croyoit-il qu'en leur dressant trois tentes il pourroit les déterminer à demeurer pour toujours, ou pour long-tems sur cette montagne? Saint Pierre ne consulte ici que son bon cœur; il se laisse transporter à sa vivacité ordinaire, & à l'ardeur de sa dévotion, ne sachant de quelle manière témoigner sa reconnoissance, & son affection à son Dieu, (b) *Non inconsulta petulantia, sed prematura devotio fructum pietatis accumulat. Nam quod ignorabas, conditionis fuit; quod promittebas, devotionis*. Saint Pierre proposa ceci, dit saint Luc, (c) lorsque Moïse & Elie commencèrent à se retirer. Les tentes deont il parle, sont des loges de branches d'arbres, qu'il s'offroit de leur faire.

ψ. 5. *ECCE NUBES LUCIDA, &c.* Lorsqu'il parloit encore, une nuée lumineuse les couvrit, & on ouït une voix, qui disoit: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, &c. Après que Moïse, & Elie furent disparus, & qu'une nuée lumineuse les eût dérobé aux yeux des Apôtres, Dieu fit entendre une voix, qui déclara que JESUS étoit son Fils bien-aimé, & qui ordonnoit qu'on l'écouterât. Les Peres (d) remarquent que cette voix ne se fit entendre qu'après que ces deux Saints se furent retirés; afin que JESUS étant seul, on ne pût douter qu'elle ne s'adressât à lui. *Ipsium audite: Ecoutez-le*. Il fait allusion à cet endroit du Deutéronome, (e) où Dieu dit par la bouche de Moïse: *Le Seigneur suscitera du milieu de vous, un Prophète semblable à moi: vous l'écouteriez*. Saint Pierre dans sa seconde Epître, (f) rend témoignage à la vérité que nous lisons ici dans l'Evangile; il la raconte en mêmes termes, & dit qu'il l'ouït étant sur la montagne sainte.

(a) Tertull. lib. 17. contra Marcion.

(b) Ambros. in Luc. cap. 12.

(c) Luc. 12. 33.

(d) Chryssost. Theophyl. alii.

(e) Deut. 18. 15.

(f) 2. Petri, 1. 16. 17. 18.

6. *Et audientes Discipuli ceciderunt in faciem suam, & timuerunt valde.*

7. *Et accessit Jesus, & tetigit eos : dixitque eis : Surgite, & nolite timere.*

8. *Levantes autem oculos suos, neminem viderunt, nisi solum Jesum.*

9. *Et descendentibus illis de monte, precepit eis Jesus, dicens : Nemini dixeritis visionem, donec Filius hominis à mortuis resurgat.*

10. *Et interrogaverunt eum Discipuli, dicentes : Quid ergo Scribæ dicunt quòd Eliam oportet primum venire.*

6. Les Disciples les ayant ouïes, tombèrent le visage contre terre, & furent saisis d'une grande crainte.

7. Mais JESUS s'approchant, les toucha, & leur dit : Levez-vous, & ne craignez point.

8. Alors levant les yeux, ils ne virent plus que JESUS seul.

9. Lorsqu'ils descendoient de la montagne, JESUS leur fit ce commandement, & leur dit : Ne parlez à personne de ce que vous avez vu, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts.

10. Ses Disciples l'interrogèrent alors, & lui dirent : Pourquoi donc les Scribes disent-ils qu'il faut qu'Elie vienne auparavant ?

COMMENTAIRE.

ÿ. 6. **CECIDERUNT IN FACIEM SUAM.** *Ils tombèrent le visage contre terre.* La vue de JESUS-CHRIST dans sa majesté leur avoit inspiré de la crainte, & du respect : mais la voix du Pere les terrassa. Ils ne purent soutenir l'éclat de ce tonnerre ; car il y a apparence que ceci fut accompagné de tonnerre, de même que les autres fois, lorsque le Pere a rendu témoignage à son Fils : par exemple, à son Baptême, (a) & dans le Temple. (b)

ÿ. 9. **NEMINI DIXERITIS VISIONEM.** *Ne parlez à personne de ce que vous avez vu, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts.* Quelques Pères (c) ont crû que cette défense n'empêchoit pas que ces trois Apôtres ne le pussent dire aux autres Disciples ; mais elle défendoit qu'ils ne le divulgasent parmi le peuple. Mais si JESUS-CHRIST eût voulu que les autres Apôtres le sussent, pourquoi ne les auroit-il pas menés sur la montagne avec Pierre, Jacques, & Jean ? Il y auroit eu de l'inconvénient à le publier avant la Résurrection du Sauveur : car ou la chose n'auroit point trouvé créance dans les esprits, ou ceux qui l'auroient crû d'abord, se seroient scandalisés après, & se seroient crûs trompez, en voyant les souffrances, & la croix du Sauveur. Mais après la Résurrection rien n'étoit incroyable, & trois témoins étoient capables de faire foi. Voyez ci-devant Ch. XVI. 20.

ÿ. 10. **QUID ERGO SCRIBÆ DICUNT, &c.** *Pourquoi donc les Scri-*

(a) *Matt. II. 17.*

(b) *Ibid. n. XII. 29.*

(c) *Jeronym. Bida hic.*

10. *At ille respondens, ait eis: Elias quidem venturus est, & restituet omnia.*

11. Mais JESUS leur répondit: Il est vrai qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choses.

COMMENTAIRE.

bes disent-ils, qu'il faut qu'Elie vienne auparavant? Les Apôtres étoient persuadés que JESUS-CHRIST étoit le Messie. (a) Il leur avoit dit quelques jours auparavant (b) que bien-tôt il seroit mis à mort dans Jérusalem. Il venoit de s'entretenir en leur présence sur la montagne de sa mort prochaine. (c) Il leur avoit déclaré qu'il ressusciteroit au troisième jour. Ils ne comprenoit point ce que vouloit dire cette Résurrection. (d) Ils ne pouvoient accorder ses souffrances, & sa mort, avec les idées qu'on leur avoit données du regne du Messie, de la venue d'Elie, qui devoit rétablir le Royaume d'Israël dans son ancienne splendeur, & faire cesser toutes les divisions qui regnoient depuis si long-tems dans la nation. (e) S'il est vrai que vous deviez bien-tôt mourir, & ressusciter, quand est-ce donc qu'Elie viendra, & que le Royaume d'Israël sera rétabli? Devons-nous attendre un second avènement? ou différerez-vous à mourir, & à ressusciter, jusqu'à ce qu'Elie soit venu, & qu'il ait fait ce que l'Écriture dit qu'il doit faire; ou sera-ce après cette mort, & cette résurrection, que nous verrons arriver le regne du Messie?

Quelques-uns (f) l'entendent ainsi: S'il est vrai, comme le disent les Docteurs, qu'Elie doit paroître pour préparer les voyes au Messie, d'où vient qu'il a disparu, & qu'il n'est pas demeuré avec vous? Si c'est lui qui doit vous donner l'Onction Royale, & vous faire connoître aux Juifs pourquoi est-il disparu si-tôt? D'autres: (g) S'il est vrai qu'Elie doit paroître avant le Messie pour lui préparer les voyes, d'où vient que vous nous défendez de publier ce que nous venons de voir sur la montagne? Ne seroit-ce pas un moyen certain de rappeler les peuples, & de les faire croire en vous, d'assurer qu'Elie est venu, & qu'il nous est apparu?

¶. IL ELIAS QUIDEM VENIET, &c. *Il est vrai qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choses.* (12.) Mais je vous déclare qu'Elie est déjà venu. JESUS-CHRIST concilie les contrariétés apparentes qui embarrassoient les Apôtres. Il est vrai qu'Elie viendra, & il est vrai qu'il est venu. Il est venu en la personne de Jean-Baptiste, & les Juifs ne l'ont ni reconnu, ni écouté. Elie viendra un jour, à la fin des siècles, & il rétablira

(a) *Matth. xvi. 16. 17.*

(b) *Matth. xvi. 21.*

(c) *Luc. ix. 21.*

(d) *Marc. ix. 10.*

(e) Voyez *Malach. iv. 5. 6.*

(f) *Jeronym. Grat. Le Clerc.*

(g) *Lud. Capel. Camero.*

toutes choses, suivant les Prophéties. Voila le sens que les Peres, & les Interprétes Catholiques donnent à ce passage.

Mais quelques Nouveaux (a) soutiennent qu'il ne s'agit ici que de Jean-Baptiste, (b) qui est venu dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie. Ils soutiennent que l'opinion des Juifs, & des Chrétiens, qui ont toujours crû, & qui croient encore qu'Elie doit venir en personne, avant le dernier jour du Jugement, n'est fondée que sur la vaine crédulité des peuples, & n'a jamais passé dans l'Eglise pour une tradition Apostolique, puisqu'on voit quelques Anciens qui ont été dans le doute sur cela. Mais peut-on dire que saint Jean-Baptiste ait rétabli toutes choses, *Ipse restituet omnia*, comme le dit ici JESUS-CHRIST d'Elie? Peut-on dire que Jean-Baptiste ait précédé le jour terrible du Seigneur, *Antequam veniat dies Domini magnus, & horribilis*, (c) comme s'exprime Malachie, en parlant de la venue de ce Prophète? Enfin, compte-t-on pour rien le témoignage de l'Ecclésiastique, (d) qui parle clairement de la venue d'Elie en ce dernier jour? & de l'Apocalypse, (e) qui s'en explique d'une manière qui n'est pas moins distincte? *Je donnerai orâre à mes deux témoins*, (Elie, & Hénoch) *& couverts d'un sac ils prophétiseront durant mille deux cens soixante jours...* *Que si quelqu'un leur veut nuire, il sortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis.*

RESTITUET OMNIA. Il rétablira toutes choses. C'est une explication de ces paroles de Malachie: (f) *Je vous enverrai le Prophète Elie, avant que le jour du Seigneur, ce grand & terrible jour arrive; & il réconciliera le cœur des peres avec leurs fils, & le cœur des fils avec leurs peres, de peur que je ne vienne, & que je ne frappe d'anathème*, ou que je n'extermine toute la terre. Cette réconciliation des cœurs des peres avec leurs fils, & des cœurs des fils avec leurs peres, ne signifie autre chose, sinon qu'il réunira l'Eglise avec la Synagogue, & la Synagogue avec l'Eglise; (g) le Chrétien avec le Juif, & le Juif avec le Chrétien. Alors le regne de JESUS-CHRIST sera parfaitement rétabli, lorsque tous ses ennemis seront terrassez à ses pieds, que toute langue le confessera, & que sa domination s'étendra sur tous les peuples. Alors le mur de séparation sera abattu, (h) & il n'y aura qu'une bergerie, & un pasteur. (i) Ce sera le Prophète Elie qui procurera cette heureuse réunion, & cet heureux retour par ses

(a) *Camera. Gest. Med. l. 1. Dissert. 25. & Ligheo, Jac. Capel. Hamm. Le Clerc.*

(b) *Grotius* cite *Procope & Primasius*, qu'il dit l'avoir dit; & *S. Gregoire de Naziance*, qui a été dans le doute.

(c) *Malach. iv. 6.*

(d) *Eccl. xl. 11. Qui scriptus est in judi-*

ciis temporum lenire iracundiam Domini, conciliare cor patris ad filium, &c.

(e) *Apor. xi. 3. 6.*

(f) *Malach. iv. 6.*

(g) *Vid. Rom. xi. 25. 26.*

(h) *Isaïe. xl. 11. 14. 15.*

(i) *Jehan. x. 16.*

12. *Dico autem vobis, quia Elias jam venit, & non cognoverunt eum, sed fecerunt in eo quodcumque voluerunt. Sic & Filius hominis passurus est ab eis.*

13. *Tunc intellexerunt Discipuli, quia de Joanne Baptista dixisset eis.*

14. *Et cum venisset ad urbem, accessit ad eum homo genibus provolutus ante eum, dicens: Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, & male patitur: nam sepe cadit in ignem, & crebro in aquam:*

12. Mais je vous déclare qu'Elie est déjà venu, & ils ne l'ont point connu; mais l'ont traité comme il leur a plu. C'est ainsi qu'ils feront souffrir le Fils de l'homme.

13. Alors ses Disciples comprirent que c'étoit de Jean-Baptiste qu'il leur avoit parlé.

14. Lorsqu'il fut venu vers le peuple, un homme s'approcha de lui; qui se jeta à genoux à ses pieds, & lui dit: Seigneur, ayez pitié de mon fils qui est lunatique, & qui souffre beaucoup: car il ren- & souvent dans le feu, & souvent dans l'eau.

COMMENTAIRE.

miracles, & par la force de sa prédication. (a)

ÿ. 12. ELIAS IAM VENIT, ET NON COGNOVERUNT EUM. *Elie est déjà venu, & ils ne l'ont point connu; mais ils l'ont traité comme il leur a plu.* Jean-Baptiste est venu dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie, avec son zèle, sa véhémence, sa force. Il leur a prêché la pénitence; il les a menacé de leur prochaine ruine; mais ils ne l'ont point écouté. Ils l'ont rejeté, méprisé; ils l'ont traité de démoniaque. (b) Enfin, ils l'ont fait périr. (c) Ils en feront de même de moi. Ainsi vous devez vous attendre de voir bien-tôt la manifestation de mon regne; rien n'en empêche plus l'accomplissement. Les Prophéties vont être accomplies. Les Juifs ne s'en aperçoivent pas; mais n'imitent point leur aveuglement.

ÿ. 14. CUM VENISSET AD TURBAM. *Etant arrivé au lieu où étoit la troupe.* JESUS passa apparemment la nuit sur la montagne où il s'étoit transfiguré, & le lendemain matin il descendit, & vint rejoindre ses Disciples, qui étoient au bas de la montagne avec les troupes, qui attendoient le retour de JESUS. Saint Luc marque expressément (d) que JESUS ne descendit que le lendemain de sa Transfiguration: & le sommeil dont les Apôtres se trouvèrent accablés d'abord, pendant que leur Maître étoit en prière, fortifie la conjecture de ceux qui croient que cela arriva pendant la nuit. (e) Ce tems étoit beaucoup plus propre à l'éclat de cette apparition, que la clarté du grand jour.

QUA LUNATICUS EST. *Ayez pitié de mon fils qui est lunatique.* JESUS étant descendu de la montagne où il s'étoit transfiguré, trouva à quelque distance de là ses Disciples avec une grande troupe de peuple.

(a) *Vide Brug. M. l. d. Janf. Et ita Patres professim. Iren. Tertull. H. l. Iren. Chrysost. hinc. Aug. quæst. Evang. l. 1. q. 11. alii passim.*

(b) *Matth. 21. 18.*

(c) *Matth. XIV. 10. 11.*

(d) *Luc. IX. 37. Factum est sequenti die, descendens illis de monte.*

(e) *Brug. ad Luc. IX. 31.*

15. Et obtuli eum Discipulis tuis, & non potuerunt curare eum.

16. Respondens autem Jesus, ait: O generatio incredula, & perversa! quousque ero vobiscum, usquequid patiar vos? Asserte huc illum ad me

15. Je l'ai présenté à vos Disciples; mais ils ne l'ont pu guérir.

16. Et Jesus répondit, en disant: O race incrédule, & dépravée! jusqu'à quand ferai-je avec vous? jusqu'à quand vous souffrirai-je? Amenez-moi ici cet enfant.

COMMENTAIRE.

Saint Luc dit qu'il ne rejoignit ses Disciples que le lendemain du jour de sa Transfiguration. Les Scribes étoient en dispute avec les Apôtres (a) sur la guérison qu'ils n'avoient pu faire d'un enfant, qui leur avoit été présenté. Dès que les troupes eurent apperçû J E S U S, elles vinrent au devant de lui, & le reçurent avec beaucoup d'honneur. (b) Un homme du milieu de la foule vint se jeter à ses pieds, pour le prier de guérir son fils qui étoit épileptique, (c) & lunatique, (d) & avec cela possédé d'un démon muet, (e) qui le jettoit quelquefois dans le feu, & le tourmentoit cruellement; en sorte que l'enfant crioit, grinçoit les dents, écumeoit, & étoit tout desséché. Le mal de cet enfant étoit dans ses humeurs, & dans sa mauvaise complexion: mais le démon se servoit de cette mauvaise disposition, & s'en servoit pour le tourmenter. Les Lunatiques étoient une espèce d'Epileptiques, qui étoient beaucoup plus tourmentez dans le plein de la Lune, qu'aux autres tems. Voyez saint Matthieu 17. 24. Origènes, saint Chrysostome, & saint Jérôme ne reconnoissent dans cet homme aucune cause naturelle de sa maladie. Ils croyent que le démon pour tromper les hommes, & pour les engager à blasphémer contre le Créateur de la Lune, & contre cet astre comme cause de maladies, tourmentoit plus fort les malades en certains tems qu'en d'autres, suivant l'accroissement, ou le déclin de la Lune.

ψ. 15. **OBTULI EUM DISCIPULIS TUIS.** Je l'ai présenté à vos Disciples; mais ils ne l'ont pu guérir. On croit (f) qu'il le leur présenta pendant l'absence de J E S U S, lorsqu'il étoit sur la montagne avec saint Pierre, saint Jacques, & saint Jean; & comme ils ne le purent guérir, cela donna apparemment occasion à la dispute qui s'éleva entre eux, & les Docteurs de la Loi.

ψ. 16. **O GENERATIO INCRECULA! O Race incrédule!** Ces reproches tombent non sur les Apôtres, mais sur le pere de cet enfant, & sur

(a) Marc. 12. 14. 16.

(b) Marc. 12. 15. Luc. 12. 37.

(c) Luc. 12. 39. Πνεῦμα δαιμονίων ἔσθ' αὐτό, ἢ ἀσθενείας καὶ κενώσεως, ἢ σκαζήσθαι αὐτοῦ, καὶ ἄσθεν. Marc. 12. 18. Οὗτος αἰσθητικὸν πνεῦμα ἔσθ' αὐτοῦ, ἢ ἀσθενείας.

(d) Marc. xvii. Σεισθητικὸν, ἢ κενώσεως καὶ ἄσθεν.

(e) Marc. 12. 17. Ἐξίτησεν αὐτὸν ἄσθεν.

(f) Hilari. Chryst. β. Mald. alia.

17. *Et increpavit illum Jesus, & exiit ab eo demonium, & curatus est puer. ex illa hora.*

18. *Tunc accesserunt Discipuli ad Jesum secreti, & dixerunt: Quare non potuimus ejicere illum?*

17. Et JESUS ayant menacé le démon, il sortit de l'enfant, lequel fut guéri au même instant.

18. Alors les Disciples vinrent trouver JESUS en particulier, & lui dirent: Pourquoi n'avons-nous pu chasser ce démon?

COMMENTAIRE.

les autres Juifs incrédules, selon la plûpart des Peres. (a) Origènes (b) a crû qu'ils regardoient principalement les Apôtres; & d'autres (c) veulent qu'ils soient adreſſez aux Apôtres, comme au reste du peuple. Il falloit de la foi & de la part de ceux qui demandoient un miracle, & de la part de ceux à qui on le demandoit: & le Sauveur ci-après déclare en particulier aux Apôtres, que ce n'est qu'à cause de leur peu de foi qu'ils n'ont pû guérir ce malade. (d)

ÿ. 17. ET INCREPAVIT EUM. *Jesus ayant menacé le démon, il sortit de l'enfant.* Il est manifeste par les trois Evangélistes, (e) que c'est le démon que JESUS-CHRIST menace, & non l'enfant; ou du moins que les menaces qu'il fait à l'enfant, regardoient le démon qui le possédoit. C'est ainsi que les Peres, & les Commentateurs l'ont entendu. Toutefois saint Jérôme, Bède, & Théophylacte, & quelques Nouveaux (f) ont crû que ces menaces, ou ces réprimandes regardoient l'enfant. On peut concilier tout cela en disant qu'il reprit fortement le démon, en adreſſant sa parole à l'enfant possédé.

ÿ. 18. QUARE NON POTUIMUS EIICERE ILLUM? *Pourquoi n'avons nous pu chasser ce démon? Jesus leur répondis: A cause de voire incrédulité.* Ni les Apôtres, ni le pere de l'enfant ne manquoient pas absolument de foi, puisque l'un étoit venu demander la guérison de son fils, & que les autres avoient tenté de la faire. Toutefois JESUS dit ici à ses Apôtres qu'ils en avoient manqué, & le pere de l'enfant prie JESUS avec larmes d'avoir pitié de son peu de foi. (g) Ils n'en avoient donc pas autant qu'il en falloit pour cela. Leur foi ne bannissoit pas tout doute, & toute défiance. Les Peres (h) croyent que ce ne fut pas seulement à cause du

(a) Hilar. Chryſoſt. Ieronym. Beda, Theophyl. Strab. & alii.

(b) Orig. traſſ. 4. in Matth.

(c) Ligſt, Camero. Giſſ. Le Clerc.

(d) Matt. XVII. 20. *Quia tantum vobis est quod.*

(e) Matt. XVII. 18. *Et cum inſideraret dicitur: Ite, & eſt eſſe illi. Luc. 9. 42. *Et cum dicitur: Et eſt eſſe illi.**

ἀναβέβη. Marc. IX. 25. Ἐντρέπων τὸ πνεῦμα τὸ ἀκαθάρτον.

(f) Vide Martianaſi not. hic. Schmid. Zeger. alios.

(g) Marc. IX. 23. *Βούθει μου τὸ ἀπίſτεν.*

(h) Chryſoſt. Ieronym. Béd., Theophyl. Strab., D., Thom.

19. Dixit illis JESUS: Propter incredulitatem vestram. Amen quippe dico vobis, si habueritis fidem sicut granum synapis, dicetis monti huic: Transi hinc illuc, & transibit, & nihil impossibile erit vobis.

20. Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem, & jejunium.

19. JESUS leur répondit: A cause de vôtre incréduité. Car je vous dis en vérité que si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, vous diriez à cette montagne: Transporte-toi d'ici là, & elle s'y transporteroit, & rien ne vous seroit impossible.

20. Mais cette sorte de démons ne se chasse que par la prière, & par le jeûne.

COMMENTAIRE.

peu de foi des Apôtres, mais encore à cause de l'incréduité du pere, qu'ils ne purent faire ce miracle.

ÿ. 19. SI HABUERITIS FIDEM SICUT GRANUM SYNAPIS. Si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, vous diriez à cette montagne: Transporte-toi d'ici là. C'est une exagération, comme quand on dit à un homme; Si vous aviez une étincelle de raison, une once de bon sens, &c. vous comprendriez aisément qu'il n'est pas de votre intérêt, &c. ce qui se peut dire à ceux qui ne manquent ni d'esprit, ni de raison; mais qui n'en font pas l'usage qu'ils devroient, dans la rencontre dont il s'agit. JESUS-CHRIST oppose la petitesse du grain de moutarde à la grosseur des montagnes, pour faire mieux sentir la force de son exagération. Car ce n'a jamais été son esprit, ni son intention, que les Apôtres usassent du pouvoir de faire des miracles, par ostentation, & par vanité, dans des choses aussi difficiles, que celles de transporter les montagnes; à moins qu'une évidente nécessité ne le demandât, comme il est quelquefois arrivé, ainsi que l'Histoire (a) nous l'apprend par l'exemple de saint Grégoire de Néocésarée, surnommé le *Thaumaturge*, ou le Faiseur de miracles.

Quelques Anciens (b) ont crû que le Fils de Dieu faisoit ici attention non pas simplement à la petitesse du grain de senevé; mais à la nature, & aux qualitez de cette graine. Si vous aviez une foi aussi vive, aussi forte, aussi ardente qu'un grain de senevé, rien ne vous seroit impossible. Il faut une foi parfaite pour transporter les montagnes. Saint Paul (c) met cet exemple, comme le dernier effort de la foi la plus excellente: *Si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam*. Cette montagne que les Apôtres renversent, est le démon, c'est l'orgueil humain, selon les Peres. (d)

ÿ. 20. HOC GENUS NON EJICITUR, NISI PER ORATIONEM; Cette sorte de démons ne se chasse que par la prière, & par le jeûne. Quel-

(a) Euseb. Hist. Eccl. l. 7. c. 25.

(b) Orig. in Matt. Jeronym. Bida, Strabus
lit. Aug. trait. 40. in Johan.

(c) Cor. XIII. 2.

(d) Hilar. Origen. Jeronym. & Bida lit.
Aug. lib. qu. Evang. q. 29.

21. *Conversantibus autem eis in Galilæa, dixit illis Jesus: Filius hominis tradendus est in manus hominum:*

21. Lorsqu'ils étoient en Galilée, Jésus leur dit: Le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes:

COMMENTAIRE.

ques Anciens (a) ont crû que le Sauveur parloit ici en général de la difficulté de chasser les démons. Cette sorte de maladie, la possession des démons, n'est pas comme les autres maux du corps; elle ne se guérit que par la prière, & par le jeûne, tant de la part de celui qui est malade, que de la part de celui qui entreprend de le guérir. Ils doivent l'un & l'autre exercer les œuvres de pénitence. Mais la plupart croyent qu'il s'agit ici d'une sorte de démons différens des autres, & qui quittoient plus difficilement ceux qu'ils avoient possédés. Les Apôtres guérissent ordinairement les maladies, & même les possédés, en leur commandant au nom de Jésus: (b) mais ici cela ne leur réussit point. Ils ne savoient pas qu'il falloit y joindre la prière, & le jeûne; qu'ils avoient affaire à un démon opiniâtre, & rébel, qu'il falloit dompter par les exercices de piété.

Caméron l'entend ainsi: Ces sortes de démons ne sont pas de ceux que les Exorcistes Juifs chassent par le moyen de leurs oraisons, & de leurs charmes; il faut y employer le jeûne, aussi bien que la prière. Knatchbille lui donne ce sens: Ceux qui ont de la foi comme un grain de moutarde, ne peuvent faire du progrès dans la foi, que par le moyen de la prière, & du jeûne. Vantill dit à peu près de même: *Hoc genus, Apostoli scilicet, non proficit, nisi oratione, & jejunio.* Il n'y a pour vous point d'autre voye pour vous perfectionner dans la foi, que le jeûne, & l'oraison. Le Grec de saint Matthieu (c) pourroit peut-être recevoir ce sens; mais je ne pense pas que l'on ose expliquer de même le passage parallèle de saint Marc, qui dit expressément que cette sorte (de démons) ne peut sortir que par la prière, & par le jeûne; (d) & c'est ce sens que lui ont donné tous les autres Interprètes. Ce verset ne se trouve point dans les versions Cophtes & Ethiopiennes, ni dans le Canon d'Eusebe, si ce n'est dans saint Marc.

ψ. 21. *CONVERSANTIBUS EIS IN GALILÆA. Lorsqu'ils étoient en Galilée, Jésus leur dit: Le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes.* Il leur avoir déjà dit la même chose avant sa Transfiguration: mais comme il étoit très-important de les desabuser du royaume temporel du Messie dont ils se flattoient, & de les prévenir contre le scandale de sa Passion, qui n'étoit point éloignée, il leur répète la même cho-

(a) *Chrysof. Euthym. hic. Athan. lib. de V. genitate.*

(b) *Matth. vi. 13. Luc. x. 17.*

(c) *Gr. Τότε δὲ τὸ γένος αὐτῶν ἐξήλθεν.*

μὴ δὲ ἔξωσθη, ἢ ἔξωσθη. Quelques Exem-paires lissent: ἐξήλθεν. D'autres: ἐξήλθεν.

(d) *Matth. ix. 27. Τότε τὸ γένος αὐτῶν ἐξήλθεν, ἢ ἔξωσθη.*

21. *Et occidit eum, & tertiâ die resurget. Et contristati sunt vehementer.*

22. *Et cùm venissent Capharnaüm, accesserunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum, & dixerunt ei : Magister vester non solvit didrachma ?*

21. Et ils le firent mourir, & il ressuscita le troisiéme jour : ce qui les affligea extrêmement.

22. Etant venu à Capharnaüm, ceux qui recevoient le tribut de deux drachmes, vinrent trouver Pierre, & lui dirent : Votre Maître ne paye-t-il pas le tribut ?

COMMENTAIRE.

se pour la leur inculquer davantage. Ceci arriva pendant qu'ils parcouroient encore la Galilée, & après la Transfiguration.

ÿ. 23. ACCESSERUNT AD PETRUM, QUI DIDRACHMA ACCIPIEBANT. *Etant arrivez à Capharnaüm, ceux qui recevoient le tribut de deux drachmes vinrent trouver Pierre, & lui demandèrent si JESUS leur Maître ne payoit pas les deux drachmes, comme le reste du peuple. Les deux drachmes (a) étoient, à ce qu'on croit, équivalentes au demi-sicle d'argent, qui valoit de nôtre monnoye seize sols deux deniers, & $\frac{1}{16}$ de denier. C'étoit la valeur de la capitation imposée par Moÿse dans le désert, à chaque Israélite, lorsqu'on en feroit le dénombrement. La somme qui en résultoit, devoit être employée au service du Tabernacle. (b) Depuis Moÿse on ne voit pas dans l'Écriture qu'on ait levé régulièrement ce demi-sicle par tête; si ce n'est que du tems de Joas Roi de Juda, (c) on en fit la cuillotte pour le rétablissement du Temple. Après le retour de la captivité, (d) Néhémie, & les Anciens du peuple se taxèrent à un tiers de sicle; le peuple à cause de sa pauvreté ne pouvant donner le demi-sicle entier pour l'entretien du Temple, & pour les frais des sacrifices, & des offrandes. Cela continua de se payer au Temple, jusqu'au tems de sa destruction par les Romains : (e) mais long-tems auparavant on en étoit revenu au demi-sicle, au lieu du tiers de sicle. Les Hébreux (f) enseignoient que cette capitation s'exigeoit avec tant de sévérité, que ceux mêmes qui ne vivoient que d'aumônes, étoient obligez de la payer. Il f.loit vendre jusqu'à ses habits, plutôt que d'y manquer.*

Après la ruine du Temple, Vespasien contraignit les Juifs de porter au Capitole, ce qu'ils donnoient auparavant au Temple. (g) Domitien son fils l'exigea avec beaucoup de rigueur, dit Suétone. (h) On le payoit encore à l'Empire du tems d'Origènes, comme on le voit dans son Épître à

(a) Τα δίδραχμα.

(b) Exod. xxx. 13.

(c) 2. Par xxiv. 5. & seq.

(d) 2. Esdr. x. 32.

(e) Joseph Antiq. l. 18. c. 12. & lib. 7. de Bel-

lo c. 26. 27. & Dic-Cassius l. 66.

(f) Schward. Jur. Reg. c. 3.

(g) Joseph loco suprâ citato.

(h) Sueton. in Domitiano c. 12. Præter caeteros Judæicos sicut acerbissimè actus est.

Jules Africain. Schikardus (a) enseigne qu'encore aujourd'hui les Juifs le levent vers le tems de la Fête des Sorts, & l'employent en amonitions, en faveur de ceux principalement, qui font le voyage de la Terre Sainte.

Pour revenir au texte de nôtre Evangile, les receveurs de cette taille demandent honnêtement à Pierre, si leur Maître veut payer les deux drachmes; apparemment parce que le tems de faire ce paiement n'étoit pas encore venu, ou que l'on pouvoit le porter soi-même à Jérusalem; ou enfin, ils usent de cette civilité par respect pour la personne de JESUS-CHRIST, ne voulant pas lui demander cette petite somme à lui-même, ni même le presser de payer, s'il n'en eût pas eu l'envie; car d'ailleurs ils ne l'en croyoient nullement dispensé; s'ils l'avoient crû, ils ne la lui auroient pas demandée. Les Rabbins enseignent que l'on commençoit à exiger le demi-sicle au quinze, ou au vingt-cinq d'Adar, & qu'on avoit jusqu'au jour de Pâque pour le payer, c'est-à-dire, un mois entier. Selon nôtre manière de supputer les années de JESUS-CHRIST, ceci devoit être arrivé, non un mois avant Pâque, mais assez peu de tems avant la Pentecôte. (b)

Quelques-uns (c) ont crû que ces deux drachmes se demandoient à JESUS-CHRIST, en qualité de premier-né. On fait que les premiers-nés se rachetoient; mais ils ne se rachetoient qu'une seule fois, & c'étoient leurs parens qui payoient pour cela la somme de cinq sicles, lorsqu'ils offroient leur fils au Temple. (d) D'autres (e) veulent que ces deux drachmes étoient une imposition faite par les Romains. Les uns (f) soutiennent que ce fut Pompée qui l'imposa; d'autres, (g) que ce fut Auguste; d'autres, (h) que ce fut Tibere. Joseph n'est pas bien expresse sur cela; mais il est certain qu'outre le tribut qu'ils payoient au Temple, ils en payoient encore un autre à l'Empereur, (i) comme il paroît par l'Evangile même. (k) La difficulté est de montrer que ce tribut ait été fixé à un demi-sicle par tête; & c'est ce que les défenseurs de ce sentiment ne pourront jamais faire. Il vaudroit mieux s'en tenir à l'opinion commune, (l) qui veut que ces deux drachmes se soient payées au Temple.

MAGISTER VESTER NON SOLVIT DIDRACHMA, &c. *Votre*

(a) Schikard. Orat. in fest. Purim.

(b) Teynard Harmon. p. 64. 66. art. 120.

(c) Chrysof. Euzym. Theophil.

(d) Num. III. 46. 47. & xviii. 16.

(e) Jeronym. in hunc loc. Selden. l. 6. c. 18. de Jure nat. & gent. Samuel Petit Var. Lett. l. 2. cap. 3. alii.

(f) Vide Joseph l. 7. de Bello c. 5. & Antiq. lib. 14. c. 8. Jeronym. ad Matt. 22.

(g) Joseph Antiq. l. 18. c. 7. & de Bello lib. 2. c. 7. Jeronym. & Mald. hic.

(h) Samuel Petit, loc. cit.

(i) Appian. Syriac.

(k) Matt. xxi. 16. Marc. xii. 14. Luc. xx.

20. 31.

(l) Ita Hilar. hic. Grot. Camero, Brugens. Baron. Annal. t. 2. B. 24. Hamm. Villalp. Casaubon. alii passim.

24. *Ait : Etiam. Et cum intrasset in domum, prevenit eum Jesus, dicens : Quid tibi videtur, Simon? Reges terræ a quibus accipiunt tributum, vel censum ; à filiis suis, an ab alienis ?*

24. Il leur répondit : Oüï, il le paye. Et étant entré dans le logis, JESUS le prévint, & lui dit : Simon, que vous en semble ? De qui est-ce que les Rois de la terre reçoivent les tributs, & les impôts ? Est-ce de leurs propres enfans, ou des étrangers ?

COMMENTAIRE.

Maître ne paye-t'il pas le tribut ? Il lui répondit : Oüï, il le paye. Saint Pierre le lui avoit vu payer apparemment les années précédentes. Les Peres (a) croyent que c'est par considération pour les miracles de JESUS-CHRIST, que les receveurs du demi-sicle ne s'adressèrent pas à lui, mais à saint Pierre, qui étoit le premier de ses Apôtres. Peut-être aussi (b) qu'ils vinrent malicieusement pour le tenter, & pour savoir s'il n'étoit pas du nombre de ceux qui refusoient le tribut à César ; & s'il n'étoit pas dans le sentiment de Juda le Galiléen, (c) lequel soutenoit qu'il ne falloit pas donner le tribut aux Princes étrangers. Mais ce dernier sentiment ne peut s'accorder avec ce que nous avons dit, que le tribut dont il s'agit ici, se levoit pour le Temple, & non pour les Empereurs Romains.

ÿ. 24. REGES TERRÆ A QUIBUS ACCIPIUNT TRIBUTUM? *De qui est-ce que les Rois de la terre reçoivent les tributs, Est-ce de leurs propres enfans, ou des étrangers ?* Pierre répondit : Des étrangers. JESUS en conclut : Les enfans en sont donc exemts. Or ce tribut se leve au nom de Dieu mon Pere, & pour l'entretien de sa Maison, & de son Temple ; j'en suis donc légitimement exempt, puisque je suis son Fils unique. Vous n'y êtes pas tenu non plus, puisque vous êtes mon domestique, & mon Disciple ; de même que les Officiers, & les domestiques des fils du Roi, jouissent des prérogatives de l'exemption de leur maître.

Ceux qui croyent que ce tribut se donnoit aux Empereurs, le font taire ainsi : Les Princes de la terre ne tirent point de tributs, ni de servitudes réelles de leurs propres sujets, mais des étrangers ; (d) & des peuples qu'ils se font assujettis par la force des armes. Or nous sommes les enfans du Royaume, & les sujets propres, & naturels : nous sommes donc légitimement exemts des tributs. Dans le style des Hébreux, *les enfans du Royaume*, (e) sont les sujets naturels ; comme les Rois sont appelés les peres, & les pasteurs des peuples. Mais peut-on dire qu'à l'égard des Empereurs Romains, les Juifs étoient les enfans du Royaume

(a) Ita Chrysof. Jeronym. B da, Theophyl. c. 7 v. 35. & seq.

Euthym. alti.

(b) Ita Jeronym. Ligfoot, &c.

(c) J. J. ph. Antiq. l. 18. c. 1. & de Bello l. 2.

(d) Vide 3. Reg. 18. 22. 2. Par. 2111. 9. Dider. Sicul. l. 1. de S. J. J. J.

(e) Matt. 2111. 36.

25. Et ille dixit : *Ab alienis. Dixit illi Jesus : Ergo liberi sunt filii.*

26. *Ut autem non scandalizarent eos, vade ad mare, & mitte hamum : & eum piscem, qui primus ascenderit, tolle, & aperto oro ejus invenies staterem : illum sumens, da eis pro me, & te.*

25. Des étrangers, répondit Pierre. JESUS lui dit : Les enfans en font donc exemts.

26. Mais afin que nous ne les scandalisons point, allez-vous-en à la mer, & jetez votre ligne, & le premier poisson que vous tirerez de l'eau, prenez-le, & lui ouvrez la bouche ; vous y trouverez une pièce d'argent de quatre drachmes, que vous prendrez, & que vous leur donnerez pour moi, & pour vous.

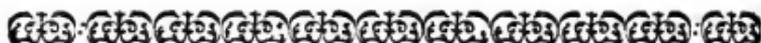
COMMENTAIRE.

en ce sens ? N'étoient-ils pas au contraire des peuples subjugués, qui devoient supporter le poids des impositions, & des tributs ? Et si le raisonnement de JESUS-CHRIST concluoit pour sa personne, ne concluoit-il pas aussi pour tous les autres Juifs, qui étoient comme lui les enfans du Royaume terrestre des Romains ? Il faut donc s'en tenir à la première explication, puisqu'on ne peut suivre à celle-ci, sans tomber dans une absurdité visible.

§. 26. *UT NON SCANDALISEMUS EOS.* Mais afin que nous ne les scandalisons point, &c. JESUS avoit prouvé invinciblement qu'il ne devoit point payer le tribut ; mais il ne l'avoit prouvé qu'à saint Pierre, & à ceux qui comme lui, reconnoissoient qu'il étoit Fils de Dieu. A l'égard des autres qui ne le reconnoissoient pas en cette qualité, il veut bien afin de ne leur pas donner du scandale, leur payer le tribut pour le Temple.

INVENIES STATEREM. Vous trouverez une pièce de quatre drachmes, & vous la leur donnerez & pour moi, & pour vous. Le *stater* valoit un sicle, ou quatre drachmes ; c'étoit le tribut de deux personnes à un demi-sicle par tête. Ce poisson avoit apparemment trouvé depuis peu cette pièce d'argent, puisqu'il ne l'avoit pas encore avalée, lorsqu'il mordit à l'hameçon de Pierre, quand il eut jetté sa ligne dans l'eau. Cet endroit fait voir quelle étoit la pauvreté de J. C. qui n'avoit pas la valeur de seize sols pour payer sa capitation. Théophylacte croit que ce poisson avoit dans la bouche une perle, & non une pièce d'argent. Il y a assez d'apparence qu'alors les autres Apôtres n'étoient point auprès de JESUS, puisqu'il ne paye que pour lui, & pour saint Pierre. (*) Le Chapitre suivant favorise ce sentiment.

(*) Malden.



C H A P I T R E XVIII.

Qui est le plus grand dans le Royaume des Cieux? Scandale des petits, qui croient en JESUS-CHRIST. Correction fraternelle. Excommunication. Pouvoir des clefs. Pardon des injures. Parole du serviteur qui doit dix mille talents à son maître, & de celui qui doit cent deniers à son con-serviteur.

ÿ. 1. *IN illa hora accesserunt Discipuli ad Jesum, dicentes: Quis putas, major est in Regno Cælorum.*

ÿ. 1. **E**N ce tems-là les Disciples s'approchèrent de JESUS, & lui dirent: Qui est le plus grand dans le Royaume des Cieux?

C O M M E N T A I R E.

ÿ. 1. **I**N ILLA HORA ACCESSERUNT DISCIPULI, &c. *En ce tems-là les Disciples demandèrent à Jesus: Qui est le plus grand dans le Royaume des Cieux? Sur ce que JESUS-CHRIST avoit dit peu de tems auparavant à ses Apôtres, qu'il devoit bien-tôt mourir, & résusciter; ils s'étoient imaginez que son Royaume étoit proche, & que bien-tôt ils le verroient assis sur le trône d'Israël. Il s'éleva donc entre eux en chemin une dispute, savoir, qui d'entr'eux seroit le premier dans le Royaume des Cieux. JESUS-CHRIST ni saint Pierre n'étoient point présens à cette dispute; ils étoient allé devant, & étoient arrivez avant les autres à Capharnaüm, ce qui me fait juger qu'ils étoient seuls lorsqu'ils arrivèrent à la ville. C'est que JESUS-CHRIST ne paye que pour lui, & pour saint Pierre, sans qu'il soit dit un mot des autres Apôtres; & qu'aussi-tôt après cela, l'Évangéliste raconte qu'à l'heure même; *In illa hora*, les Disciples arrivèrent, & demandèrent à Jesus, qui seroit le premier dans son Royaume? Saint Marc ajoute, (a) que JESUS-CHRIST leur demanda d'abord quel étoit le sujet de leur dispute en chemin; & qu'ils n'osoient répondre, parce qu'ils avoient disputé, savoir qui d'entr'eux seroit le premier dans son Royaume. La dispute avoit apparemment été assez vive, & assez longue, & elle n'étoit point finie lorsqu'ils arrivèrent à la maison: Ils en laissèrent la décision au Sauveur.*

(a) *Marc. ix. 33.*

2. *Et advocans Jesus parvulum, statuit eum in medio eorum.*

3. *Et dixit: Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, & efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum Cœlorum.*

2. J E S U S ayant appelé un petit enfant, le mit au milieu d'eux,

3 Et leur dit: Je vous dis en vérité, que si vous ne vous convertissez, & si vous ne devenez comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.

C O M M E N T A I R E.

Les Apôtres, de même que le reste des Juifs, s'étoient laissez prévenir de la fausse attente d'un Royaume purement temporel du Messie, dont la dignitez, les emplois, les rangs de distinction seroient les mêmes à peu près, que ceux des Etats politiques. Et quoique dans cette occasion le Sauveur leur en eût dit assez pour les détromper, toutefois ils ne l'avoient pas encore bien compris. Ils s'étoient bien figuré que pour y parvenir, il falloit de l'humilité, & de la simplicité: mais enfin ils ne doutoient pas qu'au moins par cette voye-là, ils ne pussent obtenir les premières places. On voit ces contestations se renouveler, & leur ambition se réveiller, presqu'aussi souvent que J E S U S - C H R I S T leur parle de sa mort, de sa resurrection, & de son Royaume. (a) Ils ne revinrent parfaitement de leur erreur sur cet article, que depuis la mort de J. C. & depuis la descente du saint Esprit.

Les Peres (b) croient que cette dispute s'émut entre les Apôtres à l'occasion du demi-sicle, qu'ils avoient vû donner pour J E S U S, & pour saint Pierre. La même pièce de monnoye ayant servi à l'un, & à l'autre, marquoit une espèce de préférence de saint Pierre aux autres.

ÿ. 2. A D V O C A N S J E S U S P A R V U L U M. *Jesus ayant appelé un petit enfant, le mit au milieu d'eux.* Cet enfant étoit assez grand pour venir à J E S U S, lorsqu'il l'appella; mais il n'étoit pas encore en âge d'avoir de la malice, de l'ambition, & de l'orgueil, puisqu'il le propose à ses Disciples pour modèle de la simplicité, de l'innocence, & de l'humilité qu'il exige d'eux. (c) Quelques-uns ont avancé que cet enfant étoit S. Ignace, (d) qui devint depuis Evêque d'Antioche, & si illustre dans l'Eglise, par le Martyre qu'il souffrit pour J. C.

ÿ. 3. N I S I E F F I C I A M I N I S I C U T P A R V U L I, N O N I N T R A B I T I S I N R E G N U M C O E L O R U M. *Si vous ne devenez comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.* Si vous ne quittez

(a) Voyez Matth. xx. 21. 22. Luc. xxii.

16. 22.

(b) Chrysostom. Origen. Ieronym. Euthym. Beda.

(c) Ambros. lib. vii. in Luc. Non igitur pueritia, sed amula puerilis simplicitatis bonitas designatur.

(d) Grati Quid. apud Anastas Bibliothec.

4. *Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno Cælorum.*

5. *Et qui susceperit unum parvulum talem in nomine meo, me suscipit.*

4. Quiconque donc s'humiliera, & se rendra petit comme cet enfant, sera le plus grand dans le Royaume des Cieux.

5. Et quiconque reçoit en mon nom un enfant, tel que je viens de dire, c'est moi-même qu'il reçoit.

COMMENTAIRE.

ces vaines idées d'ambition, & de primauté, vous n'aurez aucune part à mon Royaume, ni en ce monde, ni en l'autre. Vous ne serez jamais ni vraiment mes Disciples, & les colonnes de mon Eglise, ni les héritiers de mes promesses, & participans des récompenses éternelles. Car voilà les deux sens que l'on doit donner aux termes de *Royaume des Cieux*, pour concilier les Ecritures. Or les Apôtres ne concevoient alors distinctement ni l'une, ni l'autre de ces deux choses. Ils les confondoient, comme nous l'avons dit, dans la fausse idée qu'ils s'étoient formée, sur le rapport des Scribes, d'un regne, & d'une domination temporelle du Messie.

ÿ. 4. *QUICUMQUE ERGO HUMILIAVERIT SE. Quiconque s'humiliera, & se rendra petit, comme cet enfant, sera le plus grand dans le Royaume des Cieux. S'humilier en cet endroit, ne se prend pas rigoureusement pour l'humilité, qui consiste à avoir de bas sentimens de soi-même devant Dieu, & devant les hommes, en considération de sa foiblesse, & de sa bassesse. Il se prend en général, pour tout ce qui est opposé à l'orgueil, à l'ambition, à la vanité, à l'esprit de domination, & d'amour propre, qui nous porte à nous chercher en tout, & à nous procurer tout le relief, & les commoditez que nous pouvons. Pour être Chrétien, & disciple de JESUS-CHRIST, il faut renoncer à tout cela. Plus on désire être grand devant Dieu, & élevé en gloire dans le Ciel, plus on doit s'affermir dans cette humilité que le Sauveur nous recommande ici. Il a été lui-même le plus humble, & le plus doux de tous les hommes. Plus nous lui ressemblerons, & plus nous aurons de part à ses faveurs, & à sa gloire. Il aime cette enfance, qui conduit à la vraie humilité. *Amat Christus infantiam, quam primum & animo suscepit, & corpore. Amat infantiam humilitatis magistram, innocentie regulam, mansuetudinis formam.* (a)*

ÿ. 5. *QUI SUSCEPERIT UNUM PARVULUM TALEM, &c. Quiconque reçoit en mon nom un enfant, tel que je viens de dire; c'est moi-même qu'il reçoit.* Lorsque vous serez devenus semblables à des enfans, & que je vous enverrai prêcher mon Evangile, sans autre richesse que

(a) Leo Magn. serm. 6. De Epiph. 7. cap. 6. 7.

<p>6. <i>Qui scandalizaverit unum de pusillis istis, qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, & demergatur in profundum maris.</i></p>	<p>6. Que si quelqu'un scandalise un de ces petits, qui croient en moi, il vaudroit mieux pour lui, qu'on lui pendît au col une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer.</p>
---	--

COMMENTAIRE.

L'humilité, & l'innocence, vous ne manquerez de rien; je tiendrai pour fait à moi-même, tout ce que l'on vous fera. Voilà la seule dignité à laquelle vous devez aspirer, à être les humbles Apôtres, d'un Maître humble & pauvre. Il leur ininuë que c'est-là tout ce qu'ils doivent espérer dans son Royaume en ce monde. Voyez ci-devant Chap. x. §. . . 42. où il leur donne les règles qu'ils doivent observer dans leurs missions. Il les fait souvenir en passant de ce qu'il leur dit alors: Je ne vous enverrai point comme de grands Seigneurs, ni avec un train d'ambassadeurs; riches, & puissans, porter ma parole par tout le monde: défaites-vous de ces vaines idées de magnificence, & de grandeur. Vous irez dans l'humilité, dans l'innocence, dans la simplicité des enfans. Mais si l'on vous attaque, on m'attaquera; & si on vous reçoit, on me recevra moi-même. Je prendrai sur moi, tout ce qu'on fera pour, ou contre vous.

ÿ. 6. QUI AUTEM SCANDALIZAVÉRIT, &c. *Si quelqu'un scandalise un de ces petits, qui croient en moi, il vaudroit mieux qu'on lui pendît au col, une meule qu'un âne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer.* Scandaliser en cet endroit, est opposé à ce qu'il a dit au ÿ. précédent: *Quiconque recevra un enfant, tel que je viens de dire, en mon nom; c'est-à-dire un de mes Disciples, recevra la même récompense que s'il m'avoit reçu.* Mais celui qui le scandalisera, qui le maltraitera, qui le méprisera, qui le persécutera, & qui essayera par ces mauvais traitemens, ou par ces outrages, de le faire tomber, de lui faire quitter ma Foi, & mon service, il n'y a point de supplice dont il ne soit digne. Il sera puni en l'autre monde, par les plus rigoureux tourmens; & il vaudroit mieux pour lui, qu'on lui mit au col une meule, sous laquelle on écrase le grain; que de tomber dans cette faute, & de s'attirer par-là les effets de ma colère. Ce que l'on dit du danger de faire tomber un Apôtre, se doit entendre à proportion de tous les fidèles. Ceux qui les scandalisent, qui affoiblissent leur foi, leur Religion, leur piété, ou ceux qui les font tomber dans le péché, par leurs mauvais discours, ou par leurs exemples, sont dignes des plus terribles châtimens.

Avant l'usage des moulins à eau, & à vent, on se servoit de moulins à bras, que l'on faisoit tourner par des esclaves; on les enchaînoit dans ces moulins, qui étoient des espèces de cachots; & on exigeoit d'eux par jour, ou par mois, une certaine quantité de farine. Quelquefois on

7. *Væ mundo à scandalis: Necessè est enim ne veniant scandala: verumtamen ve homini illi, per quem scandalum venit.*

7. Malheur au monde à cause des scandales. Car il est nécessaire qu'il arrive des scandales: mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive.

COMMENTAIRE.

employoit à cela les ânes, ou les chevaux, & alors les meules étoient grillées à proportion. JÉSUS-CHRIST ne dit pas simplement; il vaudroit mieux qu'on lui mit une meule au col, mais il dit; *une meule qu'un âne tourne*, pour en marquer la grandeur, & la pesanteur. Quelques Critiques (a) ont crû que *mola asinaria*, marquoit la meule de dessous, qui est la plus grosse, & la plus lourde; & qui est quelquefois nommée en Grec, *onos*, un âne. Mais JÉSUS-CHRIST ne parloit pas Grec: & en Syriaque une meule d'âne, ne signifie que celle qui étoit conduite par un âne. (b) Saint Jérôme, & quelques Commentateurs (c) ont crû que c'étoit un supplice usité chez les anciens Hébreux, de précipiter dans la mer, avec une meule au cou, ceux qui avoient commis de grands crimes, qui les rendoient indignes de la sépulture. Ce qui est révoqué en doute par de fort habiles gens, (d) & ce dont on n'a aucun exemple dans l'antiquité chez les Hébreux. Toutefois les Syriens, (e) ou les Romains avoient pû introduire cet usage dans la Palestine, où J. C. parloit, & faisoit allusion aux usages présens du pays.

ÿ. 7. *VÆ MUNDO A SCANDALIS. Malheur au monde à cause des scandales.* A l'occasion de ceux qui scandaliseront les petits, qui croient en JÉSUS-CHRIST, le Sauveur parle en général des scandales. Malheur au monde qui sera un sujet de scandale aux foibles; qui les sollicitera à quitter la Foi, ou à s'abandonner au crime. Malheur à celui qui est exposé à ces sortes de scandales, (f) & qui y succombe: Mais plus encore malheur à celui qui est l'occasion de la chute des foibles, & qui est pour eux une pierre d'achoppement. *Il est nécessaire qu'il arrive du scandale.* Le monde étant aussi corrompu qu'il l'est, il est impossible qu'il n'arrive point de scandale; mais cela n'excuse ni ceux qui le donnent, ni ceux qui le reçoivent; puisque les uns & les autres le font librement, & volontairement. C'est dans le même sens que saint Paul dit, *qu'il faut qu'il y ait des hérésies*: (g) mais le crime des hérésiarques, & des hérétiques n'en est pas moindre pour cela.

(a) Voyez Cameron. Grotius soutient au contraire que *mola*, signifie plutôt la meule de dessus; il le prouve par Pollux.

(b) Ita Hilari. hic. Ambros. Maldon. Grot. Borh. de Animal. part. 1. lib. 2. cap. 13.

(c) Terentij. hic. Erasmi. Malab.

(d) Legfort. Liran. Grot. Ham. Le Clerc.

(e) Vide Grot. hic. & Casaubon. in Suetonio. Aug. cap. 67.

(f) Vide Chrysof. Euthym. Theophyl.

(g) 1. Cor. xi. 19.

8. Si autem manus tua, vel pes tuus scandalizet te: abscide eum, & projice abs te: bonnum tibi est ad vitam ingredi debilem, vel claudum, quam duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem eternum.

9. Et si oculus tuus scandalizet te, erue eum, & projice abs te: bonnum tibi est cum uno oculo in vitam intrare, quam duos oculos habentem mitti in gehennam ignis.

10. Videte ne contemnatis unum ex his pusillis: dico enim vobis, quia Angeli eorum in Cælis semper vident faciem patris mei, qui in cælis est.

8. Que si vôtre main, ou vôtre pied vous est un sujet de scandale, coupez-les, & les jetez loin de vous. Il vaut bien mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied, ou qu'une main, que d'en avoir deux, & être jetté dans le feu éternel.

9. Et si vôtre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le, & le jetez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux, & être précipité dans le feu de l'enfer.

10. Prenez bien garde de ne mépriser aucun de ces petits. Je vous déclare que dans le Ciel leurs Anges voyent sans cesse la face de mon Pere, qui est dans les Cieux.

COMMENTAIRE.

VÆ HOMINI ILLI, PER QUEM SCANDALUM VENIT. *Malheur à l'homme par qui le scandale arrive.* Plusieurs anciens (a) l'ont expliqué du traître Judas. Mais il faut l'entendre dans un sens plus étendu, de tous ceux qui causent du scandale dans l'Eglise.

ÿ. 8. SI AUTEM MANUS TUA, *Que si vôtre main, ou vôtre pied, vous sont un sujet de scandale, coupez-les.* Fût-ce un ami, fût-ce un parent, fût-ce vôtre propre main, vôtre pied, vôtre œil; coupez-les, arrachez-les, s'ils veulent vous engager dans le crime, & dans l'infidélité. Il vaut mieux être malheureux en ce monde, qu'en l'autre. Il vaut mieux avoir un ami, un parent, une partie de son corps de moins, que de perdre son ame, & de risquer son salut éternel. Voyez ce qui a été dit ci-devant, Chap. v. 29. 30.

ÿ. 10. VIDETE NE CONTEMNATIS UNUM EX HIS PUSILLIS. *Prenez bien garde de ne mépriser aucun de ces petits.* Sous ce nom de *petits*, il n'entend pas les petits enfans; mais ses Disciples, ses fidèles, ses Apôtres, qu'il a désigné sous ce nom, à cause de leur simplicité, de leur innocence, de leur humilité. Ne croyez point que mes Disciples, & ceux qui dans la suite des siècles croiront en moi, soient une troupe de gens méprifables, & sans mérite, parce qu'ils seront sans faüte, & sans ambition. Les Anges du Ciel, qui assitent devant le trône de Dieu, sont leurs gardiens, & leurs protecteurs. Jugez delà quelle est leur dignité,

(a) Philastr. *heresi eorum qui Juda proditorem laudabant.* Irenæum. Bedæ, *hic.* Author. Comment. in 1. Cor. xi. sub nomine Ambros.

& leur élévation ; quelle attention Dieu a pour eux , quel danger il y a de les offenser , puisque Dieu même leur donne pour défenseurs ses Anges , & ses Ministres ; en les offendant , vous offensez leurs Anges. (*a*)

L'Écriture nous parle des Anges constitués , non-seulement sur chaque Royaume , chaque Province , chaque nation ; mais aussi sur chaque ville , & chaque Eglise. Daniel (*b*) parle de l'Ange du Royaume de Perse , & de saint Michel protecteur de la nation des Juifs. Les Septante dans le Deutéronome , (*c*) parlent des Anges de Dieu établis sur chaque nation : *Le Seigneur dans le partage qu'il a fait des Nations , les a divisées selon le nombre des Anges de Dieu.* Saint Jean dans l'Apocalypse , donne des Anges à toutes les Eglises dont il parle. (*d*) Moïse (*e*) nous dit que les Hébreux dans le désert avoient un Ange qui les conduisoit. Quant aux Anges gardiens qui sont donnez à chaque homme , pour le conduire , nous en voyons des preuves dans le nouveau Testament , & dans la tradition des Juifs , des Chrétiens , & même des Payens. Jacob parle de l'Ange qui l'a toujours conduit dans tous ses voyages , qui l'a délivré de tous les dangers. (*f*) Le Psalmiste en plus d'un endroit parle des Anges protecteurs des Justes. (*g*) Dans les Actes , (*h*) saint Pierre étant miraculeusement sorti de prison , & étant venu frapper à la porte où étoient les autres Disciples ; on ne vouloit pas croire que ce fût lui ; on disoit que c'étoit son Ange. Quelques-uns ont cru que JESUS-CHRIST même avoit son Ange , & que c'est lui qui le vint consoler dans son agonie : (*i*) *Apparuit illi Angelus de Cælo confortans eum.*

Plusieurs anciens ont avancé , que non-seulement chacun de nous avoit son Ange gardien pour le conduire , & pour le défendre ; mais aussi un mauvais Ange , occupé à le tenter , & à le séduire. Origènes (*k*) n'a pas été fort constant dans ses opinions sur les Anges gardiens. En quelques endroits (*l*) il en donne à chacun deux ; l'un bon , & l'autre mauvais. Ailleurs il n'en donne qu'aux Justes , & aux Fidèles , (*m*) & ne leur en assigne que de bons : Et ailleurs il en donne à tous les hommes , mêmes aux Infidèles. (*n*) Dans quelques endroits il doute si chacun de nous a son Ange dès le moment de sa naissance , ou seulement après son baptême : ou

(*a*) *Ambros. lib. 8. in Luc. Hilar. hic.*

(*b*) *Dan. x. 13. 21.*

(*c*) *Deut. XXXII. 8. Ita Patres antiqui penè un. us.*

(*d*) *Apoc. I. 20. II. 7. 2. & seq.*

(*e*) *Exod. XXXII. 20. 23. XXXII. 34. XXXIII. 2.*

(*f*) *Genes. XLVIII. 16.*

(*g*) *Psal. XXXIII. 8. XC. II.*

(*h*) *Act. XII. 13.*

(*i*) *Luc. XXII. 43.*

(*k*) *Vide Haët. Origenian. lib. 2. cap. 5. art. 28. & seq.*

(*l*) *Origen. lib. 1. in Epist. ad Rom. homil. 23. in Josue lib. 3. de Princip. cap. 3. homil. 35. in Luc.*

(*m*) *Vide Origen. homil. 20. in Numeror. homil. XXXIII. in Josue. homil. 1. in Exach. & lib. 2. de Princip. c. 11. & c.*

(*n*) *Origen. som. XIII. in Matth. pag. 310. homil. 35. in Luc.*

si ceux qui sont parfaits, ou avancez dans la vertu, n'ont pas le Fils de Dieu lui-même pour gardien.

La plupart de ces opinions d'Origènes (a) n'ont pas fait de progrès dans l'Eglise: mais celle qui assigne à chaque homme deux Anges, un bon, & un mauvais, a été plus suivie, parce qu'elle se remarquoit dans deux ouvrages anciens, & à qui l'on donnoit beaucoup d'autorité; c'est le Livre d'Hermas, ou du Pasteur, & l'Epître de saint Barnabé, qui contiennent clairement cette doctrine. Elle a été embrassée par S. Grégoire de Nyssé, (b) par l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (c) par Bède, (d) Cassien, (e) & quelques autres.

Origènes avoit puisé ce sentiment dans Platon. (f) Ce Philosophe reconnoit deux génies qui accompagnent chaque homme, & dont l'un le porte au mal, & l'autre au bien. Apulée ne parle que d'un démon, ou d'un Ange assigné par Platon à chaque homme: (g) *Ex hac sublimiore demonum copia Plato autumat singulis hominibus in vita agenda testes, & custodes singulos additos, qui nemini conspicui semper adsint.* Cet Ange est témoin, non seulement de nos actions, mais aussi de nos pensées. Et lorsqu'après le cours de cette vie, il faut que l'homme retourne à son principe; l'Ange qui a été député pour sa garde, se retire, & conduit l'ame devant le tribunal du souverain Juge, & demeure auprès d'elle pendant tout le jugement. Si elle expose faux, il la reprend, & la convainc de mensonge; il l'appuye, lorsqu'elle dit vrai: en forte que le Juge prononce sur le témoignage de cet esprit. Voilà comme parle Apulée.

Il a peut-être mêlé dans ce qu'il expose, comme le sentiment de Platon, quelque idée tirée du Christianisme. Mais cela prouve toujours au moins l'opinion des Chrétiens, connue chez les Payens même. Censorin (b) parle aussi de ces génies, que les Payens croyoient être attachez à chaque personne, depuis le moment de sa naissance, jusqu'à sa mort: & de là venoit le grand respect des Anciens envers leurs Génies. L'antiquité de ces sentimens se remarque dans Hésiode, (i) le plus ancien Poëte Grec que nous ayons. Il dit qu'il y a sur la terre de bons Anges,

(a) Vide Origen. homil. 11. & 23. in Numer. & 25. in Josue.

(b) Greg. Nyssen. in Vita Moysi.

(c) Author Oper. imperfecti. homil. 5. in Matth.

(d) Bedæ, in cap. 22. A3. Apost.

(e) Cassian. Coll. v. 111. c. 17. & lib. 13. cap. 11.

(f) Plato lib. x. de Legib. apud Theodorat form. de Curandis Græcor. affi. ð. Δουὶν ἄν' ἂν γι' πῶ ἐλάττω μὴ τῷ ἄν' ἂν, τῶν δὲ ἀγγέλων, ἢ

τῶ ἀνὰ τὴν δυνάμειν ἰσχυράτων.

(g) Apulei, lib. 1. de Deo Socratis.

(h) Censorin. de Die Natali. Genius autem ita nobis observator affixus est, ut ne prolixo quidem temporis longius abscedat; sed ab utero matris exceptus, ad extremum vita diem comitetur.

(i) Hesiod. Oper. & dies. lib. 3. v. 122.

Τοὶ δὲ ὀνομαστοὶ νοὶ, ἑῶν μεγάλων ἰσχυρῶν ἔσθ' ἄλλοι, ἐπιχθονίους, ἐπίδακτε θνητῶ ἀνθρώπων, οἱ μὲν φυλακιστοὶ τῶ ἄν' ἂν, ἢ χεῖρα ἰσχυρῶν.

11. *Venit enim Filius hominis salvare quod perierat.*

11. *Quid vobis videtur? Si fuerint alicui centum oves, & erraverit una ex eis: numne relinquit nonaginta novem in montibus, & vadit querere eam que erravit?*

11. Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui étoit perdu.

12. Si un homme a cent brebis, & qu'une seule vienne à s'égarer; que pensez-vous qu'il fasse alors? Ne laisse-t'il pas les quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'est égarée?

COMMENTAIRE.

envoyez par Jupiter, pour la garde des hommes, & pour observer le bien & le mal qu'ils font.

ÿ. II. VENIT ENIM FILIUS HOMINIS SALVARE QUOD PERIERAT. *Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui étoit perdu.* Gardez-vous bien de mépriser les plus petits de mes fidèles; & ne regardez point avec indifférence ceux dont la condition étoit auparavant vile & méprisable, & dont la vie étoit peut-être dérégulée: Dieu ne fait point acception de personne. Le Fils de Dieu est venu chercher les pécheurs, (a) & ceux qui étoient perdus. Le moindre des miens est toujours infiniment estimable, puisque les Anges du Ciel sont destinés à sa conduite, & que le Pere Céleste en fait un si grand cas. Il semble insinuer en cet endroit, que les Gentils composeroient un jour son Eglise, & que ses Apôtres ne devoient point les regarder avec mépris, à cause de leur premier état, & de leur ancienne infidélité.

Quelques-uns (b) ne voyant pas bien la liaison de ce passage avec ce qui précède, se sont imaginés qu'il étoit ajouté, & mis ici hors de sa place. Ils remarquent qu'il y a quelques exemplaires Grecs, où il ne se trouve point; que ni Origènes, ni saint Jérôme ne l'ont point expliqué dans leurs Commentaires; mais on le lit dans toutes les anciennes Versions. Saint Hilaire, saint Chrysostome, Théophylacte, & les autres l'ont lu. Et dans les variétés de leçons du nouveau Testament de M. Millé, on ne marque qu'un seul manuscrit, où il ne se trouve point.

ÿ. 12. SI FUERINT ALICUI CENTUM OVES, &c. *Si un homme a cent brebis, & qu'une seule vienne à s'égarer, ne laissera-t'il pas les quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'est égarée?* Ainsi Dieu est en quelque sorte moins attentif, & moins sensible au salut des bons, qu'à la perte des pécheurs. Il donne à ces derniers des marques plus affectives de sa tendresse, qu'aux autres. C'est l'offenser davantage, de contribuer à la perte, & au malheur des foibles, qu'à la conservation des bons. J.C. continué de montrer le danger qu'il y a de

(a) Voyez ci-devant Chap. ix. 12.

(b) Vide Beza in hic. Vide & Erasmus.

13. *Et si contigeris ut inveniam eam : An. dico vobis, quia gaudet super eam magis quàm super nonaginta novem, que non erraverunt.*

14. *Sic non est voluntas ante Patrem vestrum, qui in Cælis est, ut pereat unus de pusillis istis.*

15. *Si autem peccaverit in te frater tuus, vade, & corripue eum inter te, & ipsum solum, si te audierit, lucratus eris fratrem tuum.*

13. Et s'il arrive qu'il la trouve, je vous dis en vérité qu'elle lui cause plus de joye, que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne sont point égarées.

14. Ainsi vôtre Pere qui est dans les Cieux, ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse.

15. Que si vôtre frere a péché contre vous, allez-lui représenter sa faute en particulier entre vous & lui. S'il vous écoute, vous aurez gagné vôtre frere.

COMMENTAIRE.

scandaliser les foibles, & de les jeter dans le dérèglement. Il confirme ce qu'il a dit au §. précédent, que le Fils de l'homme est venu pour sauver ce qui étoit perdu.

Quelques anciens Peres (a) ont crû que les quatre-vingt-dix-neuf brebis marquées dans la parabole, sont les Anges demeurez fidèles; & que la brebis égarée, sont les hommes, & les Anges infidèles. Mais il est aisé de voir le danger de ce sentiment, puisqu'il conduit à dire que J. C. est venu pour sauver les hommes, & les Anges rebelles; ce qui a été une des erreurs condamnées dans Origènes.

§. 14. SIC NON EST VOLUNTAS ANTE PATREM VESTRUM. *Vôtre Pere ne veut pas qu'aucun de ces petits périsse.* Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, & parviennent à la connoissance de la vérité. (b) Il leur prépare à tous des moyens pour se sauver, s'ils le veulent: il ne veut la perte de personne; & il témoigne de la douleur de leur égarement. (c) Malheur à ceux qui n'entrent pas dans des vûes si pleines de bonté, & qui scandalisent ceux qui sont foibles. Le Grec dans plusieurs exemplaires lit: (d) *Mon Pere qui est dans les Cieux; au lieu de, vôtre Pere, &c.*

§. 15. SI AUTEM PECCAVERIT IN TE FRATER TUUS. *Si vôtre frere a péché contre vous, allez-lui représenter sa faute entre vous & lui.* JESUS-CHRIST nous donne ici les règles pour bien exercer la correction fraternelle. C'est un des plus importans devoirs de nôtre Religion, & des plus mal-aisés à pratiquer. Quelques Peres (e) ont crû qu'il s'agissoit ici

(a) Vide, si lubet, Irenæ. lib. 1. cap. 21. & 39. Origen. homil. 11. in Genes. & homil. 711 in Josue. Cyr. ll. Cath. b. 15. Hilar. hic. Ambros. Apolog. David. cap. 5. Gregor. Mag. homil. 34. in Evan. &c.

(b) 1. Timot. II. 4.

(c) Sap. I. 13.

(d) Ἐπεὶ οὐκ ἐθέλει μὴ τὸ ἐκ τῶν οὐρανῶν πατὴρ ἴθι.

(e) Hilar. Chryl. s. Irenonym. hic. Ambros. in cap. XVII. Lucæ. Theophyl. Euthym. in hunc loc. August. serm. olim 16. de Verbis Domini; nunc 81. c. 7.

des fautes considérables que l'on commet contre nous, lesquelles nous devons ou pardonner, ou corriger, suivant les règles marquées ici. Car pour les moindres fautes, qui se commettent tous les jours, & qui sont presque inévitables même aux plus sages, & aux plus circonspects; il vaut mieux les oublier, & les pardonner, que d'en demander satisfaction; & il ne convient jamais dans ces occasions, de porter les choses au point où JESUS-CHRIST permet ici qu'on les porte. Il s'agit donc de fautes graves, soit qu'elles nous regardent, ou qu'elles soient commises contre Dieu, ou contre notre prochain; soit en public, ou en particulier, lorsque les loix de la prudence, & de la charité nous donnent lieu d'espérer qu'en repentant, ou en avertissant le coupable, nous pourrions le ramener à son devoir; ou lorsque notre emploi nous oblige à lui faire connaître sa faute; voici les règles qu'il faut suivre.

1°. L'avertir secrètement entre vous & lui, & ne point publier sa faute. S'il vous écoute, & se corrige, vous avez gagné son ame, & vous l'avez délivré du souverain malheur. 2°. S'il ne vous écoute point dans le secret; reprenez-le en présence de quelques personnes sages, & discrètes. 3°. S'il méprise encore vos avis, & les corrections des sages; avertissez-en l'Eglise, ou le peuple assemblé dans le lieu de prières, afin que la confusion de voir son péché connu de tout le peuple, ou les exhortations de toute l'Eglise réunie, le fassent enfin revenir. 4°. S'il n'écoute ni vous, ni l'Eglise; regardez-le comme un payen, & un publicain. N'ayez plus aucune liaison avec lui; abandonnez-le à lui-même, comme incorrigible, & contentez-vous de le recommander à la miséricorde du Seigneur, qui est le maître des esprits, & qui peut changer un cœur de pierre, en un cœur de chair.

Buxtorf (a) dit que les Juifs pour se préparer à la fête de l'expiation solennelle, vont trouver leurs ennemis, pour se reconcilier. Si celui qui a été offensé ne veut pas pardonner; l'autre prend trois personnes, & va de nouveau essayer de le fléchir. Si celui-ci demeure inflexible, le premier prend dix hommes, & vient une troisième fois lui demander pardon. Que si celui qui a été offensé ne veut pas pardonner, alors celui qui a fait ces démarches, est censé absous, & innocent devant Dieu. Bafnage (b) dit quelque chose de plus. Il enseigne que parini les Juifs l'excommunication est précédée de la censure, ou de la correction. Elle se fait d'abord en secret: mais si le coupable ne se corrige pas, la maison du jugement, c'est-à-dire, l'assemblée des Juges lui dénonce avec menaces, qu'il ait à se corriger. S'il persiste dans sa faute, on rend la censure pu-

(a) Buxtorf. *Synagog. Jud.* c. 29.

(b) Bafnage, *Histoire des Juifs*, liv. v. chap. 18.

blique dans quatre sabbats consécutifs, où l'on proclame le nom du coupable, & la nature de sa faute, afin de lui faire honte. S'il ne se corrige pas, on le déclare excommunié, ou séparé.

Cette excommunication étoit majeure, ou mineure. (4) La première éloignoit l'excommunié de la société de tous les Juifs. La seconde, le privoit seulement de la société d'une partie de cette assemblée; par exemple, de toute la Synagogue du lieu, où l'on avoit été excommunié. Les suites de cette séparation, étoient qu'aucune personne ne pouvoit s'asseoir avec l'excommunié plus près que la distance de quatre coudées, excepté sa femme, & ses enfans: Il ne pouvoit ni boire, ni manger avec les autres. Il ne pouvoit rendre témoignage en Justice; il étoit censé civilement mort. On dit qu'ils n'étoient point entièrement exclus du Temple, & des repas de religion; mais qu'on les distinguoit, en ce qu'ils entroient au Temple par le côté gauche, & sortoient par le droit; au lieu que les autres Israélites sortoient par le gauche, & entroient par le droit.

Nous ne doutons pas que le Fils de Dieu ne fasse ici allusion à ces usages des Hébreux. Mais il demande de ses Disciples une bien plus grande perfection, que les Rabbins n'en demandoient de leurs élèves. Il veut qu'en ce point, comme dans tout le reste, la justice de ses fidèles, soit beaucoup plus parfaite, que celle des Scribes, & des Pharisiens. 1°. Chez les Juifs c'étoit celui qui avoit offensé, qui faisoit les démarches pour obtenir le pardon de celui qu'il avoit offensé. JESUS-CHRIST veut au contraire que ce soit celui, qui a souffert l'injure, qui recherche la correction, & l'amendement de celui de qui il a été offensé: ce n'est pas à dire qu'il permette au coupable de demeurer dans l'indifférence, en attendant qu'on le vienne rechercher. Il l'oblige à demander pardon à celui contre qui il a parlé. Mais au cas que le coupable ne le feroit pas, il désire que la partie lésée fasse elle-même les démarches pour se reconcilier. 2°. Chez les Juifs l'excommunication sembloit être établie comme une peine, pour venger celui qui avoit été offensé. Dans l'Eglise elle ne tend qu'à la correction du coupable: *Si votre frere vous écoute, vous avez gagné son ame.* Voilà le motif que vous devez vous proposer. 3°. L'excommunication des Hébreux n'étoit qu'une peine civile, dont l'effet ne s'étendoit pas sur l'ame, & ne séparoit pas le coupable de l'usage des choses saintes. Celle de l'Eglise, est une peine spirituelle, qui prive de l'usage des choses saintes; & celui qui est lié sur la terre, est aussi lié dans le Ciel, comme dit le Sauveur au v. 18.

ÿ. 16. ADHIBE TECUM ADHUC UNUM, VEL DUOS. *Prenez avec vous une, ou deux personnes.* Afin qu'ils soient témoins de ce que vous

(4) Voyez Sclden, *De Synedr. Hebr. lib. 1. cap. 7. 8. 9. 10.*

16. *Si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum, vel duos, ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum.*

17. *Quod si non audierit eos, dic Ecclesie; si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus, & publicanus.*

16. Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins.

17. Que s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Eglise; & s'il n'écoute pas l'Eglise même, qu'il soit à votre égard comme un payen, & un publicain.

COMMENTAIRE.

direz à votre frere, & qu'ils puissent rendre témoignage & à l'opiniâtreté du coupable, & à la charité de celui qui exerce la correction fraternelle; (a) ou afin que joignant leurs prières, & leurs instances aux vôtres, elles ayent plus d'effet sur son cœur, & sur son esprit. (b) Ou enfin, que voyant qu'il est condamné par d'autres que par vous, il soit plus frappé de la grandeur de sa faute. (c)

ÿ. 17. *SI NON AUDIERIT EOS, DIC ECCLESIAE. S'il ne les écoute pas non plus; dites-le à l'Eglise.* Cette gradation suppose que l'on espère toujours que le coupable se convertira, & qu'il profitera de la bonne volonté qu'on a pour lui. Mais si l'on jugeoit prudemment qu'il n'écouterait ni les premières, ni les secondes monitions; s'il est incorrigible, & endurci; s'il est dans la disposition, non seulement de ne pas écouter, mais aussi d'outrager celui qui essayeroit de le corriger, il faudroit le laisser à la miséricorde de Dieu; de peur de faire un plus grand mal, en croyant faire un bien. On doit alors suivre le conseil de JÉSUS-CHRIST, qui défend de jeter des perles devant les porceaux. (d)

L'Eglise en cet endroit, est l'assemblée des Fidèles, qui devoient croire en JÉSUS-CHRIST. Comme le Sauveur parloit à ses Apôtres, qui étoient Juifs, & qui entendoient sous le nom d'*Eglise*, l'assemblée du peuple réuni dans la Synagogue; ou simplement les Chefs de la Synagogue; il vouloit leur faire comprendre que dans son nouveau Royaume, il y auroit aussi des assemblées, des lieux de prières, des Eglises, un corps de Religion, uni par la foi, & par la communion des Sacremens, des sentimens, & des prières, sous le gouvernement des Evêques, auquel on dénonceroit ceux dont on n'auroit pu surmonter l'opiniâtreté, & la malice, afin que l'Eglise, ou l'assemblée avec les Chefs, employassent leurs raisons, leurs prières, ou leur autorité, pour les ramener au devoir. Voyez 1. *Timoth.* v. 20. 2. *Cor.* 11. 6.

(a) *Chrysof.* & *Euthym.* hic. *Jac. Capell.*

(b) *Irueg. alii.*

(c) *Chrysof.* hic. *August.* serm. 82. olim 16,

Jeronym. hic. *Theophyl.* Mald. *Grot.*

(d) *Matth.* 21. 6.

18. Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram erunt ligata & in celo: & quæcumque solveritis super terram, erunt soluta, & in celo.

18. Je vous dis en vérité, que tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aussi dans le Ciel; & que tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel.

COMMENTAIRE.

SI AUTEM ECCLESIAM NON AUDIERIT, SIT TIBI SICUT ETHNICUS. *S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard, comme un payen, & un publicain.* S'il n'écoute ni la voix des Pasteurs, ni les remontrances des anciens, ni les prières de l'assemblée. S'il ne se met en peine ni du corps de l'Eglise, ni de ceux qui la gouvernent, & qui la représentent; regardez-le comme un payen, & un publicain. Evitez sa compagnie, & sa rencontre; n'ayez aucun commerce, aucune liaison avec lui; ne mangez point, ne demeurez point avec lui, ne le saluez point. Car c'est ainsi que les Juifs en usoient envers les Payens, les Publicains, les Schismatiques, les Apostats. (a) C'est de là que l'Eglise Chrétienne a tiré la discipline qu'elle a toujours observée envers les Hérétiques, & les excommuniés, comme on le voit par l'Ecriture, (b) & par les monuments Ecclésiastiques. (c) Il ne vous est permis ni de le haïr, ni de désespérer de son salut. Mais il est bon de lui causer une salutaire confusion, par l'éloignement que vous lui témoignerez, & de vous éloigner vous-mêmes de l'occasion de vous perdre, en vous tirant de sa compagnie. Redoublez vos prières pour sa conversion, dans le même-tems que vous témoignerez plus d'horreur de sa faute.

ÿ. 18. AMEN DICO VOBIS, QUÆCUMQUE ALLIGAVERIS SUPER TERRAM, Je vous dis en vérité, que tout ce que vous avez lié sur la terre, sera lié aussi dans le Ciel. Il parle à l'Eglise, composée des Chefs, & des Fidèles; car l'Eglise n'est ni le chef, sans les membres; ni les membres, sans le chef. Si le coupable n'écoute point l'Eglise, prise en ce sens, c'est-à-dire, tous les Fidèles, ayant leurs Pasteurs à leur tête; ou simplement, les Pasteurs représentant le corps de leur Eglise; séparez-vous de sa compagnie; regardez-le comme excommunié: car je vous dis en vérité, que celui qui sera ainsi séparé de l'Eglise par une sentence canonique, sera véritablement excommunié dans le Ciel; & qu'au contraire celui qui reconnoissant sa faute, viendra humblement se soumettre à l'Eglise, & recevra son absolution; sera véritablement absous, & délié dans le Ciel. Voilà le sens que les Peres, & les Docteurs Catholiques donnent à cet endroit.

(a) Ligfoot Her. Talm. hie.

(b) Vide 1. Cor. v. 21. Tit. III. 10. & 1. Johan. x. 11. & Comment. nostr. ad Matth. v. 46. 47.

(c) Irena, 1b. 3. cap. 3. V de Gro. & Jac. Capell. & Maldan. hie.

Quelques Auteurs Protestans lui donnent une autre explication. Selden (a) soutient que ces paroles : *Dic Ecclesie*, ne marquent pas les Prélats de l'Eglise, puisqu'alors les Prélats Ecclésiastiques n'avoient aucune autorité sur les Fidèles, pour les séparer de la communion par une sentence juridique. JESUS-CHRIST parloit à des Juifs, & il leur parloit conformément à leurs usages, & à leurs préjugés. Or parmi eux, non seulement les Supérieurs Ecclésiastiques, mais aussi les simples particuliers avoient pouvoir d'excommunier les autres. Il ajoute que chez les Juifs il n'y avoit point d'assemblée de Supérieurs Ecclésiastiques, qui répondit à ce que nous appellons dans l'Eglise, *Presbytérion*, Sénat Ecclésiastique. Il croit qu'en cet endroit, *Dites-le à l'Eglise*, signifie, dites-le à un nombre de Fidèles assemblez, sans toutefois aucune autorité Juridique, & que c'est comme si l'on disoit : Reprenez-le publiquement.

On convient que JESUS-CHRIST parloit conformément à l'idée, & aux usages des Juifs, & qu'en ceci il fait allusion à la discipline des Synagogues : mais s'en suit-il qu'il n'a ni ajouté, ni retranché à leurs usages, & à leur discipline ? Ne savons-nous pas au contraire que par tout où il parle de l'établissement de son Royaume, il veut toujours une plus haute perfection que la Loi n'en demandoit aux Juifs ; qu'il étoit venu pour réformer, & pour perfectionner la Loi ; & non pas pour la suivre servilement, & à la lettre. Je veux que les particuliers ayent eû le pouvoir d'excommunier ; mais c'étoit un abus visible que JESUS-CHRIST est venu réformer. Le Sénat Ecclésiastique n'étoit pas encore établi ; mais il devoit l'être dans peu de tems. Les Ordonnances de JESUS-CHRIST ne regardent pour la plupart, que le tems qui a suivi sa Résurrection, & l'établissement de son Eglise. Il est clair que ces paroles : *Dites-le à l'Eglise*, ont rapport à l'usage des Hébreux, dont nous avons parlé ci-devant, de dénoncer publiquement dans la Synagogue, pendant trois Sabbats consécutifs, & le nom du coupable, & la qualité de sa faute ; (b) & non pas cette prétendue assemblée de quelques particuliers sans caractère, & sans autorité.

Le même Auteur s'efforce de montrer que ces autres paroles : *Regardez-le comme un Payen, & un Publicain*, ne peuvent s'entendre d'une excommunication semblable à celle des Juifs, ou telle qu'elle a été en usage depuis dans l'Eglise ; parce, dit-il, que les Juifs n'excommunioient ni les Payens, ni les Publicains ; & que les Juifs excommuniés n'étoient exclus ni de l'entrée du Temple, ni de la participation des choses saintes. Enfin, il soutient que ces paroles : *Ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans*

(a) Selden lib. 1. de Synedr. Hebraorum cap. 9.

(b) Vide B:bn Sanedr. fol. 16. Maimon. in Mishna c. 12. & 14. Ligfoot hic.

de Ciel; & ce que vous aurez délié sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel, ne signifient autre chose, sinon: Ce que vous aurez permis, ou défendu sur la terre, sera aussi permis, ou défendu dans le Ciel; & non pas: Ce que vous aurez lié par l'excommunication, ou délié par l'absolution; ce que vous aurez pardonné, ou condamné, sera absous, ou condamné dans le Ciel; parce que, comme on l'a déjà dit, l'excommunication des Juifs ne privoit les excommuniés ni de l'usage des choses saintes, ni de l'entrée du Temple. Il croit, contre l'opinion de tous les Peres, des Conciles, des Scolastiques, des Commentateurs, & même des premiers Auteurs de la Prétendue Réforme, (a) que l'excommunication n'est pas de Droit Divin, & que les Prélats de l'Eglise n'en sont pas les seuls vrais ministres. En un mot, son grand principe est que l'excommunication des Chrétiens est toute la même que celle des Juifs: (b) & comme celle-ci n'est pas de Droit Divin, n'ayant été en usage que depuis la captivité, & n'emportant aucune séparation des choses saintes, celle de l'Eglise n'a pas un plus grand effet.

Mais on répond en niant absolument le principe de Selden. Quoique l'excommunication de l'Eglise ait succédé à celle de la Synagogue, & qu'elle ait été formée en quelque sorte sur son modèle, il s'en faut bien que ce soit la même, & qu'elle n'ait ni plus de force, ni plus d'étendue. Notre Baptême est pris sur le modèle de celui des Juifs; en peut-on inférer qu'il est le même? Notre discipline a imité quelques usages de la Synagogue; en concluera-t-on que c'est une même chose? Si cela étoit, que seroit venu faire JESUS-CHRIST? Ne voyons-nous pas que dès le temps des Apôtres, (c) & dans la suite de tous les siècles, l'Eglise portoit sentence d'excommunication, par laquelle elle séparoit de sa communion, privoit de ses Sacremens, & chassoit de ses assemblées, ceux qu'elle avoit ainsi excommuniés. Moïse a-t'il jamais donné aux Prêtres le pouvoir que JESUS-CHRIST donne à ses Apôtres, que ce qu'ils auroient lié, ou délié; permis, ou défendu; condamné, ou absous sur la terre, le seroit aussi dans le Ciel? Selden dit que les Juifs n'excommunioient pas les Payens, ni les Publicains; qui en doute? Il en conclut que celui qu'on regarde comme un Payen, & un Publicain, n'étoit donc pas excommunié: J'en conclus tout le contraire. Un excommunié est à l'égard de l'Eglise, comme un Payen, & un Publicain; parce qu'il est séparé du corps de l'Eglise, & qu'il est regardé comme un obstiné, & un incorrigible. Nous avons traité ailleurs la matière de l'excommunication suivant la doctrine des

(a) C'est de son aveu, Ch. x. p. 315. du premier Livre De Synodis

du même Ouvrage.

(c) 1. Cor. v. 1. 4. 11. Tit. III. 10. 11. & 24.

(b) Voyez le même Selden liv. 1. ch. 10. Johan. 10. 11. & Timor. II. 17. 18.

Rabbins : (a) mais nous avons crû devoir nous étendre ici sur la prétendue ressemblance qu'a l'excommunication de l'Eglise, avec celle de la Synagogue ; parce que l'on remarque que des Auteurs nouveaux (b) en labulent, pour énerver, & pour anéantir, s'ils le pouvoient, l'autorité de l'Eglise à cet égard. On peut leur opposer ce que dit Grotius sur saint Luc Chapitre vi. 22.

Je sçai que quelques Anciens (c) ont crû que ces paroles : *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le Ciel*, doivent s'expliquer non des Pasteurs de l'Eglise, mais des Fidèles en particulier, lesquels pouvoient ou pardonner, ou ne pas pardonner l'injure qui leur étoit faite. Si vous avez fait tous vos efforts pour corriger votre frere ; si vous l'avez d'abord averti en particulier, & ensuite en présence de témoins, & enfin en présence de toute l'Eglise, & qu'il ne se corrige pas, & qu'au contraire il méprise vos avertissemens ; si vous ne lui pardonnez pas l'injure, dont il ne veut pas vous faire satisfaction, je vous déclare qu'il ne lui sera pas aussi pardonné dans le Ciel. Que si au contraire il rentre dans lui-même, qu'il vous écoute, & que vous lui pardonnez, Dieu lui pardonnera aussi dans le Ciel. *Capisti habere fratrem tuum tanquam Publicanum ; ligas illum in terra. Sed ut justè alliges, vide : nam injusta vincula dirumpit justitia. Cum autem correxeris, & concordaveris cum fratre tuo, solovisti illum in terra*, dit saint Augustin. (d)

Mais 1°. ces Peres n'ont jamais nié que l'Eglise, & les Prélats qui la gouvernent, ne soient les dépositaires de la puissance de lier, & de délier, que JESUS-CHRIST a donnée aux Apôtres. 2°. Leurs expressions en cet endroit doivent s'expliquer par le sentiment, & l'usage universel de l'Eglise, qu'ils ont eux-mêmes approuvé, & qui a toujours été que le droit d'excommunier n'appartenoit point aux particuliers offensez. Ce seroit les rendre juges en leur propre cause. 3°. Ils ont seulement voulu dire que le pécheur qui ne vouloit pas faire satisfaction à son frere, ni écouter l'Eglise, se lioit lui-même, & se fermoit l'entrée du Ciel, en refusant de faire une démarche, & une satisfaction à laquelle Dieu a voulu attacher le pardon de son péché, & en n'usant pas d'un moyen que Dieu lui fournit pour se délier. Mais cela n'empêche pas qu'il ne puisse aussi être lié par le ministère de l'Eglise, ou par l'excommunication, ou par le refus, ou le délais de l'absolution.

(a) Voyez notre Dissertation sur les Suppléments misés chez les anciens Hebreux, à la tête du Deutéronome.

(b) Vide Bisson. apud Jac. Capel. in Synopsi Græc. Grot. hic.

(c) Origen. in Matt. 1. 21. Theophylact. hic. Anastas. Nican. qu. 61. in Scripturam. Ita serè

Chrysost. hic. Καὶ ἡ ἐκκλησία τῆς ἐκκλησίας δεῖται τῆς ἐκκλησίας, ἀλλὰ ἡ ἐκκλησία ἀπὸ τῆς ἐκκλησίας τῆς ἐκκλησίας τῆς ἐκκλησίας, ὡς ἡ ἐκκλησία τῆς ἐκκλησίας. Aug. Sermon. c. 16. nunc 82. Vide Grot. hic & Inf. & Mald.

(d) Aug. Sermon. 81. n. 7. p. 441. G.

19. *Iterum dico vobis, quia si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quamcumque petierint, fiet illis à Patre meo qui in Cælis est.*

20. *Ubi enim sunt duo, vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum.*

19. Je vous dis encore, que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Pere qui est dans les Cieux.

20. Car en quelque lieu que se trouvent deux, ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux

COMMENTAIRE.

¶ 19. ITERUM (a) DICO VOBIS, QUIA SI DUO EX VOBIS, &c. Je vous dirai encore que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose, qu'ils demandent, elle leur sera accordée. Ce qu'il a dit dans les versets précédents ne tend qu'à conserver, ou à réparer l'union. Celui-ci va au même but : Si vous demeurez unis, demandez ce qu'il vous plaira, & vous l'obtiendrez. Ou bien : Si vous avez le malheur d'être dans la defunion, ne differez pas un moment de vous réconcilier, Fussiez-vous prêt à présenter votre offrande à Dieu, quittez-la devant l'autel, & allez promptement vous réconcilier avec votre frere. (b) C'est là le meilleur moyen pour obtenir du Pere céleste tout ce que vous lui demanderez. La charité, & l'union des cœurs lui font une sainte, & aimable violence. Quand il dit qu'ils obtiendront tout ce qu'ils demanderont, cela doit s'entendre avec cette restriction, pourvu que ce que vous demandez soit juste, & utile à votre salut. Vous l'obtiendrez, ou quelque chose de plus expédient pour votre sanctification. (c)

Les Peres (d) pour la plupart ont expliqué ceci dans un sens allégorique : Soyez d'accord avec vous même ; qu'il n'y ait ni schisme, ni division entre votre corps, & votre ame ; que l'ame domine, & que le corps obéisse ; que la partie qui doit être soumise à l'esprit, ne se révolte pas contre la partie supérieure, & alors demandez à Dieu ce qu'il vous plaira. Saint Chrysostôme, & Euthyme le restreignent aux seuls Apôtres : Lorsque deux ou trois d'entre vous s'uniront pour demander quelque chose à mon Pere, il la leur accordera. Origènes (e) en fait l'application au mari & à la femme, qui se séparent d'un commun consentement pour un tems, afin de vaquer à l'oraison, suivant le conseil de l'Apôtre. (f) Mais tout cela est plutôt allégorique, que littéral.

(a) Plusieurs Exemplaires Grecs lisent : Πά-
ροι ἀπὸν ἑλ-ω ἀπὸν, Ou Πάροι δι ἀπὸν λέγω ἀπὸν.
Iterum enim dico vobis. Ita mss. ferè triginta-
quatuor, & plures Editiones apud Mill.

(b) Matt. v. 23.

(c) Voyez ce qui a été dit ci-dev. Matt. viii. 7. 8. &c.

(d) Orig. tom. 24 in Matt. Ambros. de Instit.
Virg. c. 2. & in cap. 21 v. Luc. Jeronym. Bedæ,
& Theophyl. hic.

(e) Origen. in Matth.

(f) 1. Cor. xii. 5.

2°. *Tunc accedens Petrus ad eum, dixit: Domine, quoties peccabit in me frater meus, & dimittam ei? Usque septies?*

21. Alors Pierre s'approchant, lui dit: Seigneur, pardonnerai-je à mon frere toutes les fois qu'il péchera contre moi? Le ferai-je jusqu'à sept fois?

COMMENTAIRE.

ÿ. 20. *U BI ENIM SUNT DUO, VEL TRES, &c. Car en quelque lieu que se trouvent deux, ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux.* C'est la preuve de ce qu'il a dit dans le verset précédent. Si vous vivez dans la charité, & dans l'union, mon Pere ne vous refusera rien; parce que je me trouverai au milieu de vous; j'intercederai pour vous; j'appuyeraï vos demandes de mon autorité. Mais cette promesse n'est pas bornée aux prières seules; elle s'étend aussi à toutes les assemblées, les entreprisedes, les délibérations, faites & commencées au nom de JESUS-CHRIST, sous son autorité, par ses ordres, dans l'union de sa charité, & de sa foi, pour sa gloire, & pour ses intérêts. Il promet de se rencontrer dans ces assemblées, & d'obtenir pour elles auprès de son Pere un heureux succès. C'est sur ces promesses qu'est fondée la créance de l'Eglise, qui a toujours crû que le Fils de Dieu, & son Saint Esprit présidoient aux assemblées Ecclésiastiques, aux Conciles généraux, & particuliers, & en général à tous les lieux où les Fideles s'assembloient pour prier, ou pour traiter des choses qui avoient pour objet la gloire de Dieu. Le Fils de Dieu fait allusion à l'opinion des Hébreux, qui croyoient que Dieu étoit assis au milieu des Juges, (a) & qui appelloient l'assemblée du peuple, l'assemblée du Seigneur.

ÿ. 21. *DOMINE, QUOTIES PECCABIT IN ME FRATER MEUS? Seigneur, pardonnerai-je à mon frere toutes les fois qu'il péchera contre moi?* Saint Luc (b) nous apprend ce qui donna occasion à cette demande de saint Pierre. JESUS-CHRIST ayant prescrit, comme on l'a vû, les règles de la correction fraternelle, ajouta: *Si votre frere se repens pardonnez-lui, & s'il vous offense sept fois le jour, & qu'il se repente, pardonnez-lui autant de fois.* Si votre frere vous écoute, lorsque vous lui représenterez sa faute, & qu'il s'en repente; pardonnez-lui non seulement une ou deux fois, mais jusqu'à sept fois. Saint Pierre doutant si ce que le Sauveur venoit de lui dire n'étoit point une exagération, ou si l'on le devoit prendre à la rigueur, lui dit: Seigneur, combien doit-on pardonner de fois à nôtre frere qui nous a offensé? Jusqu'à sept fois? *Non seulement jusqu'à sept fois, répondit le Fils de Dieu, mais jusqu'à septante fois sept fois;* c'est à-dire quatre cens quatre-vingt-dix fois; en un

(a) Psalm. LXXXI. 1.

(b) Luc. XVII. 4.

22. Dicit illi Jesus: Non dico tibi usque septies: sed usque septuagies septies.

23. Idè assimilatum est Regnum Cœlorum homini regi, qui voluit rationem ponere cum servis suis.

24. Et cum cepisset rationem ponere, oblitus est ei unum, qui debebat ei decem millia talenta.

22. JESUS lui répondit: Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.

23. C'est pourquoy le Royaume des Cieux est comparé à un homme, & à un Roi, qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs;

24. Et ayant commencé à le faire, on lui en présenta un qui lui devoit dix mille talens.

COMMENTAIRE.

mot, aussi souvent que l'on pourra nous avoir offensé. *Omnia enim peccata dixit, quando septuagies septies dixit.* (a)

Dans l'Exemplaire Hébreu dont se servoient les Nazaréens, (b) on lisoit cet endroit de cette sorte: *Si votre frere vous offense par ses paroles, & que sept fois le jour il vous demande pardon, pardonnez-lui. Simon lui répondit: Quoi! sept fois par jour? Oui, lui répondit Jesus, jusqu'à sept fois septante fois; car les Prophètes eux-mêmes depuis qu'ils ont été remplis du Saint Esprit, n'ont pas été exemts de péchez.*

¶ 23. ASSIMILATUM EST REGNUM CŒLORUM HOMINI REGI. *Le Royaume des Cieux est comparé à un Roi, qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs.* Pour inculquer davantage ce qu'il vient de dire du pardon des injures, il nous propose une parabole, qui tend à faire voir que si nous ne pardonnons à nos freres, nous ne devons point espérer de pardon de la part de Dieu. *Le Royaume des Cieux est semblable, &c.* C'est-à-dire, il arrive dans mon Eglise, & parmi mes Disciples, la même chose que dans un Royaume, où un Roi veut faire rendre compte à ses serviteurs. Ou bien: A mon second avènement, & lorsque je viendrai avec tout l'éclat de ma majesté pour juger les vivans, & les morts, & pour entrer en possession de mon regne sur toutes les créatures, on verra la même chose, que quand un Prince se fait rendre compte par ses Officiers. On voit à peu près la même parabole ci-après *Matth. xxv. 25. & Luc. xix. 13.*

¶ 24. DECEM MILLIA TALENTA. *Dix mille talens.* Le talent Hébreu valoit quatre mille huit cens soixante-sept livres trois sols neuf deniers. Les dix mille talens font quatre millions huit cens soixante-sept mille cent quatre-vingt-sept livres de nôtre monnoye. Peut-être que les talens dont parloit JESUS-CHRIST, n'étoient pas si forts que les talens.

[a] Aug. 83. de verbis Evang. n. 7. Ieronym. quoties ille peccare possit.
hic: Ut toties peccanti fratri dimitteret in ais, } (b) Apud Ieronym. l. 3. contra Pe' 12. c. 12.
E f f i j

25. *Cùm autem non haberet unde redderet, iussit eum dominus ejus venumdare, & uxorem ejus, & filios, & omnia quæ habebat, & reddi.*

26. *Procidens autem servus ille, orabat eum dicens : Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.*

27. *Miserus autem dominus servi illius, dimisit eum, & debitum dimisit ei.*

28. *Egressus autem servus ille, invenit unum de conservis suis, qui debebat ei centum ¹enarios, & tenens suffocabat eum, dicens : Redde quod debes.*

25. Mais comme il n'avoit pas le moyen de les lui rendre, son maître commanda qu'on le vendît, lui, sa femme, & ses enfans, & tout ce qu'il avoit pour satisfaire à cette dette.

26. Ce serviteur se jettant à ses pieds, le conjuroit, en lui disant : Seigneur, ayez un peu de patience, & je vous rendrai tout.

27. Alors le maître de ce serviteur étant touché de compassion, le laissa aller, & lui remit sa dette.

28. Mais ce serviteur ne fut pas plutôt sorti, que trouvant un de ses compagnons qui lui devoit cent deniers, il le prit à la gorge, & l'étrouffoit presque, en lui disant : Rends-moi ce que tu me dois.

COMMENTAIRE.

des anciens Hébreux : mais quand il l'entendrait du talent Egyptien, qui valoit deux mille six cens quatre-vingt huit livres, ou du talent Athénien, qui en valoit deux mille quatre cens, c'est toujours une somme prodigieuse pour un particulier, que celle de dix mille talens. Le Sauveur l'a misé exprés sans doute, pour nous faire comprendre ce que nous devons à Dieu, & les dettes extraordinaires que nous avons contractées à son égard

¶ 25. **IUSSIT EUM DOMINUS EJUS VENUMDARI.** *Son maître commanda qu'on le vendît, lui, sa femme, & ses enfans.* Suivant l'ancien droit des Hébreux, & de plusieurs autres peuples, ou le créancier avoit droit de vendre, ou de réduire en esclavage les débiteurs insolubles. On voit dans les Livres des Rois (a) une femme veuve d'un Prophète, qui supplie Elie de lui fournir de quoi garantir ses deux fils de l'esclavage, où le créancier de son mari ménaçoit de les réduire. Suivant le droit commun, on sçait que les esclaves Hébreux recouroient leur liberté en l'année Sabbatique, & que leurs maîtres n'avoient pas droit de les vendre à des étrangers : mais les débiteurs insolubles ne jouissoient pas du privilège de cette loi. Il n'y avoit, selon les Rabbins, que les femmes, & les filles Juives, qui ne pouvoient en aucun cas être vendues à des étrangers. (b)

¶ 27. **DEBITUM DIMISIT EI.** *Il lui remit sa dette.* Le Grec (c)

(a) 4. Reg. IV. 1.

(b) Voyez notre Comment. sur l'Exode

XXI. 2. 1. 4. &c. 7. 8. Levit. XXV. 39.

(c) Τὸ δανειὸν ἀπέλυτο αὐτῷ.

29. Et proci dens conseruus eius, rogabat eum, dicens: Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.

30. Ille autem noluit: sed abiit, & misit eum in carcerem, donec redderet debitum.

31. Videntes autem conserui eius que fiebam, contristati sunt valde: & venerunt, & narraverunt domino suo omnia que facta fuerant.

32. Tunc vocavit illum dominus suus, & ait illi: Serve nequam, omne debitum dimisi tibi, quoniam rogasti me:

33. Nonne ergo oportuit & te misereri conserui tui, sicut & ego tui miserus sum.

34. Et iratus dominus eius, tradidit eum tortoribus, quoadusque redderet uniuersum debitum.

29. Et son compaignon se jettant à les pieds, le conjuroit, en lui disant: Ayez un peu de patience, & je vous rendrai tout.

30. Mais il ne voulut point l'écouter, & il s'en alla, & le fit mettre en prison, pour l'y tenir jusq' à ce qu'il lui rendit ce qu'il lui devoit.

31. Les autres seruiteurs les compaignons voyant ce qui se passoit, en furent extrêmement affligés, & avertirent leur maître de tout ce qui étoit arrivé.

32. Alors son maître l'ayant fait venir, lui dit: Méchant seruiteur, je vous avois remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié:

33. Ne falloit-il donc pas que vous eussiez aussi pitié de vôtre compaignon, comme j'avois eu de vous?

34. Et ce maître étant ému de colère, le livra entre les mains des bourreaux, jusq' à ce qu'il payât tout ce qu'il lui devoit.

COMMENTAIRE.

s'entend proprement d'un argent emprunté, sous obligation de porter intérêt.

ÿ. 28. CENTUM DENARIOS. *Cent deniers.* Le denier Romain vaut dix sols de France. D'autres le font de huit sols, & un denier. D'autres croyent que le terme de *denier* en cet endroit, est le même que le sicle, qui valoit trente-deux sols six deniers. La somme est peu considérable en elle-même, & elle n'est rien en comparaison de dix mille talens que le premier seruiteur devoit à son maître; c'est pour nous faire comprendre la disproportion infinie qu'il y a entre ce que nous devons à Dieu, & ce que nos freres nous doivent. Nous devons beaucoup à Dieu, parce que nous l'avons beaucoup offensé; & nôtre frere nous doit, parce qu'il a péché contre nous. Mais quelle proportion entre les fautes que nos freres commettent contre nous, & celles que nous commettons contre Dieu! (a)

TENENS SUFFOCABAT EUM. *Il le prit à la gorge, & l'étouffoit presque.* Ou, il le saisit par le cou & la tunique; & le tirant, il l'étouffoit presque. C'est ainsi qu'on saisissoit sa patte, pour la faire marcher devant les Juges: *Oborto collo trahabat.*

(a) Aug. Serm. 81. olim 25. de Verbis Domini c. 2. Omnis homo & debitor est Dei, & debitorem habet fratrem suum. Quis est enim qui non sit de-

bitor Dei, nisi in quo nullum inveniri possit peccatum? Quis est autem qui non habeat debitorem fratrem, nisi in quem nemo detrahit.

35. Sic & Pater meus caelestis faciet vobis, si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.

35. C'est ainsi que mon Pere qui est dans le Ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne du fond de son cœur à son frere qui l'a offensé.

COMMENTAIRE.

34. TRADIDIT EUM TORTORIBUS. *Il le livra entre les mains des bourreaux.* Suivant les loix Romaines, qui étoient alors en vigueur dans la Judée, on pouvoit mettre son débiteur entre les mains des bourreaux, pour être mis en prison, & pour être puni de certaines peines, comme celle du fouët, ou des coups de balles de plomb, *Flumbatis cadi.* C'étoient des chaînettes de fer, au bout desquelles on attachoit des balles de plomb. D'autres (a) croyent que le nom de bourreaux (b) en cet endroit, est le même que celui de Geolier, & que ce serviteur est traité par son maître, comme lui-même avoit traité son conserviteur. Ce qui suit favorise cette traduction : *Jusqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il lui devoit.* Ce maître use ici non seulement de son droit de créancier, mais aussi de celui de Juge, & de Prince. Au teste, quand il est dit que le mauvais créancier est mis en prison, jusqu'à ce qu'il ait payé toute sa dette; ce n'est pas à dire que les damnez doivent, un jour être délivrez des peines de l'enfer : comme leurs dettes sont infinies, & qu'ils sont absolument insolubles; aussi ne sortiront-ils jamais de l'enfer. (d)

ÿ. 35. SIC ET PATER MEUS (e) COELESTIS FACIET VOBIS. *C'est ainsi que mon Pere qui est dans le Ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne du fond de son cœur à son frere.* Est-ce à dire que Dieu impute de nouveau les péchez déjà pardonnez ? Non sans doute. Dieu ne juge, & ne punit pas deux fois la même faute. (f) Il ne revoke pas les graces qu'il a une fois accordées; mais on peut dire avec saint Augustin, (g) que Dieu nous pardonne afin que nous pardonnions; & que si nous ne pardonnons pas, il nous rappellera, & fera revenir ce qu'il nous avoit remis. Imitiez vôtre Pere, dit-il, si vous ne voulez être deshérité. Et ailleurs : (h) il paroît distinctement par l'Evangile, que les péchez une

(a) G et. Hamm. Le Clerc.

(b) Baroni. us.

(c) Chrysof. Euthym. Theophylact.

(d) Quidam Codd. legunt : *Qua nō ē paratō quōd nō pōt probat Chrysof. Plures addunt in fine veritatis : Τὸ παρῴσιον αὐτῶν.*

(e) Nahum I. 9. in LXX. *Qua cōdūctōr dōi αἰετῶς ἐπιπέσει ἐν δὲνδρῶν.*

(f) Rom. xi. 29. *Ἀμειψίλῳ τῷ ᾧ χαρισμῶς, ὃ κληροῖ τῷ Θεῷ.*

(g) Aug. Serm. olim 25. nunc 83. n. 7. *Dicit Deus : Dimitte, & dimittetur tibi. . . Nam si non remiseris, revocabo te; & quicquid dimiseram, replicabo tibi. non enim mentitur Veritas, qua dicit : Sic & vobis faciet Pater vester, &c. Imitate Patrem, imitate Patrem : si enim imitari Patrem non vis, exheredari disponis.*

(h) Idem lib. 2. de Baptismo. contra Demost. cap. 12.

fois remis, font de nouveau imputez, lorsque l'on manque de charité envers les freres: *Redire dimissa peccata, ubi fraterna charitas non est, apertissimè Dominus in Evangelio docet in illo sermo, à quo dimissum debitum Dominus repetiit.* Il ajoute que si l'on demeure dans la haine de son prochain, après avoir reçu le Baptême, on se rend coupable non seulement de ce crime, mais aussi de tous les péchez futurs, & passez; & c'est un malheur qui n'arrive que trop souvent dans l'Eglise: *Deinceps autem reus esse omnino incipit, non solum consequentium, sed etiam præteritorum dierum, horarum, momentorum, redeuntibus omnibus quæ dimissa sunt: & hæc sæpe contingunt in Ecclesia.*

Saint Grégoire le Grand n'est pas moins exprès pour cette opinion: (a) Si nous ne pardonnons de bon cœur l'offense qui nous est faite, Dieu nous demandera compte de nouveau des péchez qui nous avoient été pardonnez par le Sacrement de Pénitence: *Si hoc quod in nos delinquitur, ex corde non dimittimus; & illud rursus à nobis exigitur, quod nobis jam per penitentiam dimissum fuisse gaudebamus.* Paroles qui font insérées dans le corps du Droit Canon. (b) S. Chrysostome (c) dit que quoique les dons de Dieu, & ses faveurs soient d'elles-mêmes irrévocables, & que Dieu ne se repente jamais du bien qu'il a fait; toutefois la dureté de l'homme l'oblige quelquefois à retirer ce qu'il lui avoit donné. Origènes (d) a précédé tous les Peres dans ces sentimens; il les appuye bien clairement dans son Commentaire sur saint Matthieu.

Saint Thomas (e) appuye aussi ce sentiment par quelques autres autorités. Mais enfin pour concilier les Ecritures qui disent d'une part que le péché une fois remis, ne peut plus revenir; & de l'autre que Dieu demande compte d'une faute déjà pardonnée; il conclut en disant 1°. que les péchez pardonnez peuvent revivre non quant à la coulpe, mais quant à la peine éternelle qu'ils avoient méritée, & que le pécheur s'artire de nouveaux châtimens par les autres crimes qu'il commet. (f) 2°. Que les fautes déjà remises reviennent en quelque sorte par l'ingratitude qui accompagne la rechûre. Cette ingratitude augmente si fort la difformité de cette seconde faute, que Dieu la punit avec beaucoup plus de sévérité, que si elle n'avoit pas été précédée du pardon d'une première; & c'est là la manière dont les Théologiens (g) expliquent ordinairement cet endroit.

(a) Greg. Mag. l. 4. Dialog. c. ult.

(b) De Penit. Distinct. 4. c. Constit.

(c) Chrysost. homil. 62. Καὶ ἵνα ἀποβῆτε τὸ ζῆλον, καὶ ἵνα ἀποβῆτε τὸ ζῆλον, καὶ ἵνα ἀποβῆτε τὸ ζῆλον. Ἄλλὰ τοῦτο ἵνα ἀποβῆτε, καὶ ἵνα ἀποβῆτε τὸ ζῆλον.

(d) Origen. t. 14. p. 342. in Matt.

(e) D. Th. 3. part. qu. 88. art. 1. 2. 3.

(f) Ita Prosper. Respons. ad secundam objectionem Gallorum.

(g) Vide Malden. & Grot. hęc, & Ambros. in Psalm. XXXV. v. 11. n. 4.



CHAPITRE XIX.

Divorce. Enfans présentez à JESUS. Jeune homme riche, qui veut se mettre à sa suite. Malheur des riches. Bonheur de ceux qui abandonnent tout pour le Ciel.

¶ 1. *ET factum est, cum consummasset Jesus sermones istos, migravit à Galilæa, & venit in fines Judææ trans Jordanem.*

2. *Et secuta sunt eum turba multa, & curavit eos ibi.*

3. *Et accesserunt ad eum Pharisei tentantes eum, & dicentes: Si licet homini dimittere uxorem suam, quacumque ex causa?*

¶ 1. JESUS ayant achevé ces discours, partit de Galilée, & vint aux confins de la Judée, au-delà du Jourdain,

2. Où de grandes troupes le suivirent, & il les guérit au même lieu.

3. Les Pharisiens vinrent aussi à lui, pour le tenter, & ils lui dirent: Est-il permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce soit?

COMMENTAIRE.

¶ 1. **M**IGRAVIT A GALILÆA. *Jesus ayant achevé ces discours, partit de Galilée, & vint aux confins de la Judée, au-delà du Jourdain.* Il se passa bien des choses entre ce qui est raconté à la fin du Chapitre précédent, & ce voyage de JESUS dans la Judée, comme on le peut voir dans l'abrégé historique de l'Evangile, JESUS partit de Capharnaüm & vint en Judée, en passant par le pays de delà le Jourdain. (a) L'Evangéliste a ramassé ici bien des choses, qui se sont passées en des tems assez éloignez les uns des autres.

¶ 3. **SI LICET HOMINI DIMITTERE UXOREM SUAM?** *Les Pharisiens lui demandèrent, pour le tenter: Est-il permis à un homme de quitter sa femme, pour quelque cause que ce soit?* Les Pharisiens n'ignoient pas sans doute, ni les Loix, ni les usages de leur pays; ils savoient que le divorce y étoit en usage, & que la Loi, ou le permettoit, ou le toléroit. (b) Mais ils avoient pu apprendre que JESUS-CHRIST le condamnoit, hors le seul cas d'adultère. (c) C'étoit donc dans le dessein de le rendre odieux au peuple, qu'ils lui viennent demander, s'il croit le di-

(a) Ita Marc. x. 1. Ἐξῆλθεν αὐτὸς τῆς Γαλιλαίας, καὶ ἦλθεν εἰς τὰ ὅρια τῆς Ἰουδαίας, πέραν τοῦ Ἰορδάνου.

(b) Deut. xxiv. 1.
(c) Matth. v. 31-32.

4. *Qui respondens, ait eis: Non legistis, quia qui fecit hominem ab initio, masculinum & feminam fecit eos? & dixit:*

5. *Propter hoc dimittet homo patrem & matrem, & adheret uxori suae, & erunt duo in carne una.*

4. Il leur répondit : N'avez-vous point lu, que celui qui créa l'homme dès le commencement, les créa mâle & femelle? & qu'il dit :

5. Pour cette raison l'homme abandonnera son pere, & sa mere, & il s'attachera à sa femme, & ils seront deux dans une seule chair.

COMMENTAIRE.

voice absolument defsendu, ou non. On dit (a) qu'en ce tems-là les écoles des Rabbins Hillel, & Sammea, étoient partagées sur le sens des paroles de Moÿse, touchant le divorce. (b) Hillel & ses disciples vouloient qu'il fut permis de répudier sa femme, pour quelle raison on vouloit : Sammea au contraire vouloit une raison fondée sur quelque action honteuse, ou contraire à l'honnêteté, de la part de la personne qu'on répudioit. Les Pharisiens voulant obliger le Sauveur à se déclarer sur cette matière, lui tendoient un piège, & cherchoient à lui attirer des ennemis de la part de l'une, ou de l'autre de ces écoles, de quelque ma- qu'il répondit.

ÿ. 4. QUI FECIT HOMINEM AB INITIO, &c. *Celui qui créa l'homme dès le commencement, les créa mâle & femelle.* Pour prouver que le divorce, & la polygamie, qui étoient tolérez parmi les Juifs, sont contre l'institution naturelle du mariage; le Fils de Dieu remonte à la création de l'homme, & de la femme, & à l'origine de l'institution du mariage. Dieu n'ayant créé d'abord qu'un homme, & une femme, & les ayant unis par le lien du mariage, pour ne devenir qu'une même chair, il est visible que son intention n'a pas été ni que l'homme se séparât de sa femme, ni qu'il en eût plusieurs à la fois. (c)

ÿ. 5. ET DIXIT: PROPTER HOC DIMITTET HOMO, &c. *Et qu'il dit: Pour cette raison l'homme abandonnera son pere & sa mere, & il s'attachera à sa femme; & ils seront deux dans une seule chair.* (d) Dieu dit en créant l'homme & la femme, qu'i's ne seront qu'une seule chair, qu'ils deviendront par la génération des enfans, le principe d'une seule chair; ou enfin qu'ils seront unis d'une manière aussi intime, & aussi indissoluble, que le sont les membres d'un seul corps. Moÿse dans la Genèse (e) semble attribuer à Adam ces paroles: *L'homme abandonnera son*

(a) S. id. = uxor Hebr. l. 3. c. 23.

(b) D. ut. XXI. c. 1.

(c) Ita Chr. s. b. Ieronym. Auth. Oper. imperf. Beda, Theophyl. Eustym. Strab. Mald.

(d) Heb. אחד אחד. Græc. Eis una carnis. In carnem unam.

(e) Genes. II. 24.

6. *Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit, homo non séparet.*

7. *Dicunt illi: Quid ergo Moyses mandavit dare libellum repudiij, & dimittere?*

8. *Ait illis: Quoniam Moyses ad duritiam cordis vestri permisit vobis dimittere uxores vestras: ab initio autem non fuit sic.*

6. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.

7. Mais pourquoi, lui dirent-ils, Moïse a-t'il ordonné qu'on donne à sa femme un écrit de divorce, & qu'on la renvoie?

8. Il leur répondit: c'est à cause de la dureté de votre cœur, que Moïse vous a permis de quitter vos femmes: mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement.

COMMENTAIRE.

pere & sa mere, &c. Dans l'Écriture le mot *dixit*, il a dit, se prend souvent dans un sens passif, pour, *il a été dit.* (a) De plus, Adam ayant parlé dans cette rencontre, par l'inspiration de Dieu, on a pu dire, que Dieu avoit dit, ce que ce premier homme avoit prononcé. (b)

ÿ. 6. **QUOD ERGO DEUS CONJUNXIT, HOMO NON SEPARAT.** *Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint.* Que le mariage demeure donc indissoluble, comme Dieu l'a établi. Que ni l'homme de son autorité, ni les Juges, ni les Princes, ne rompent point un lien si indissoluble. Le divorce pour cause d'adultère, ne rompt point le lien du mariage; il sépare seulement les parties, mais sans les mettre en liberté de se marier à d'autres.

ÿ. 7. **QUID ERGO MOYSES MANDAVIT, &c.** *Pourquoi Moïse a-t'il ordonné qu'on donne à sa femme un écrit de divorce?* Saint Marc (c) dit que les Pharisiens ayant demandé à JÉSUS-CHRIST, s'il étoit permis à un homme de répudier sa femme; le Sauveur leur demanda à son tour: *Que Moïse vous a-t'il ordonné là-dessus?* Ils répondirent: Il a commandé qu'on lui donnât un écrit de divorce. Alors JÉSUS dit: C'est à cause de la dureté de votre cœur qu'il vous a dit cela; mais il n'en étoit pas de même au commencement, Dieu créa l'homme mâle & femelle, pour demeurer unis en une seule chair; & ce que nous lisons ici dans les versets 4. 5. 6. Après quoi les Pharisiens reprirent: Mais pourquoi donc Moïse a-t'il permis au mari de répudier sa femme: JÉSUS répondit: *C'est à cause de la dureté de votre cœur. Et je vous déclare que quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, & en épouse une autre, commet un adultère.*

Les Pharisiens confondoient ce que Dieu avoit commandé, avec ce

(a) Vide 1. Cor. xv. 27. Ephes. v. 13. Hebr. I. 17. &c. | Theophyl. Euthym. hic.

(b) Vide Aug. de Genesi ad litt. l. 9. c. 19. | (c) Marc. ix. 4. 5.

9. *Dico autem vobis quia quicumque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, & aliam duxerit, mœchatur: & qui dimissam duxerit, mœchatur.*

10. *Dicunt ei Discipuli ejus: Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere.*

11. *Qui dixit illis: Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est.*

9. Aussi je vous déclare, que quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, & en épouse une autre, commet un adultère: & que celui qui épouse celle qu'un autre a quittée, commet aussi un adultère.

10. Ses Disciples lui dirent: Si la condition d'un homme est telle à l'égard de sa femme, il n'est pas avantageux de se marier.

11. Il leur dit: Tous ne comprennent pas ces paroles: mais ceux à qui il a été donné d'enhan.

COMMENTAIRE.

que Moÿse avoit toléré. Celui-ci avoit toléré le divorce, à cause de la dureté, & de l'indocilité des Juifs: (a) Mais Dieu avoit commandé qu'un homme demeurât avec sa femme. JESUS-CHRIST démêle ici parfaitement ces deux choses. Il révoque la permission, ou la tolérance que Moÿse avoit établie, & il rétablit le mariage sur le pied où Dieu l'avoit mis au commencement. Nous ne nous étendrons pas ici sur le divorce, parce que nous en avons traité amplement dans une Dissertation exprés, à la tête du Deutéronome.

ÿ. 10. SI ITA EST CAUSA (b) HOMINIS CUM UXORE. Si la condition d'un homme est telle à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier. Si le lien du mariage est indissoluble, & que le divorce ne soit permis qu'au cas d'adultère; & qu'encore en ce cas il ne soit pas permis à un homme de prendre une autre femme, du vivant de la première; il n'est pas avantageux de s'engager dans le mariage, puisqu'il y a un grand nombre d'autres cas, où une femme peut devenir insupportable, & que d'ailleurs tout le monde n'a pas le don de continence.

ÿ. 11. NON OMNES CAPIUNT VERBUM ISTUD. Tous ne comprennent pas ces paroles: tous n'entendent pas le langage de renoncer au mariage, (c) & de vivre dans la continence. Il n'est pas donné à tout le

(a) Origènes tom. 14. sur S. Matthieu, & S. Jérôm: sur cet endroit-ci semblent dire que Moÿse permit le divorce par son propre esprit, & non par l'ordre de Dieu; de même que S. Paul dit qu'il conseille aux veuves de demurer dans le veuvage; mais il ne leur commande pas: *Ut consilium sit hominis, non imperium Dei.* Voyez aussi S. Ambroïse l. 8. in Luc, n. 7. *Moyse permisit, inquit, non Deus jussit* Ajoutez ce qui suit

n. 8. *Qua propter fragilitatem humanam scripta sunt, non à Deo scripta.*

(b) *Alia. Causa, negotium, conditio.* Ce terme est commun dans le Droit Romain, pour marquer la condition. *Grœt. Camer.*

(c) *Ita Christoff. homil. 63. Origen. in Matt. t. 14. Ambros. Exh. ad Virg. Nazianz. Orat. 10 hac verba.*

11. *Sunt enim eunuchi, qui de matris utero sic nati sunt : & sunt eunuchi, qui facti sunt ab hominibus : & sunt eunuchi, qui seipfos castraverunt propter Regnum Caelorum. Qui potest capere, capiat.*

11. Car il y a des eunuques qui sont nés tels dès le ventre de leur mere : il y en a que les hommes ont fait eunuques : & il y en a qui se sont rendus eunuques eux-mêmes, pour gagner le Royaume des Cieux. Qui peut comprendre ceci, le comprénne.

COMMENTAIRE.

monde de suivre dans la pratique ce que vous venez de dire : mais aussi Dieu ne refuse à personne ce don, lorsqu'on lui demande avec ferveur, (a) *Demandez*, dit le Sauveur, & *il vous sera donné*. Ce don est accordé à tous ceux qui le souhaitent, & qui le demandent, dit saint Chrysostome. (b) Dieu l'a accordé à ceux qui l'ont désiré, qui l'ont demandé, qui ont travaillé pour l'obtenir, dit saint Jérôme : *His datum est qui petierunt, qui voluerunt, qui ut acciperent laboraverunt*. Autrement : (c) *Tout le monde ne comprend pas ces raisons*, & ne tire pas cette conséquence, qu'il vaut mieux vivre dans le célibat, que se marier. Le premier sens est le meilleur.

§. 12. **SUNT EUNUCHI, QUI DE UTERO MATRIS SIC NATI SUNT.** *Il y a des eunuques qui sont nés tels dès le ventre de leurs meres, &c.* Pour montrer que la continence n'est point une chose impossible, & hors d'exemple, le Sauveur remarque trois sortes de personnes qui la pratiquent; les uns sans aucun mérite, & les autres par un principe de vertu. Les premiers sont ceux qui naissent ou avec un tempérament froid & sec, (d) & ceux que la nature, l'art, ou la violence des hommes ont rendu tels. Les autres sont ceux qui par des motifs plus relevés se privent volontairement de l'usage du mariage, ou qui vivent dans une continence parfaite pour le Royaume des Cieux, c'est-à-dire, pour la prédication de l'Evangile; par exemple, comme saint Jean-Baptiste, & saint Jean l'Evangéliste, qui ont vécu dans la virginité jusqu'à la mort; ou pour mériter le Royaume des Cieux, & la béatitude, (e) comme ceux qui renoncent au mariage pour travailler à leur salut avec plus de tranquillité, & de facilité, tels que sont les Ecclésiastiques, & les Religieux, qui s'engagent par des vœux à garder la continence.

Quelques-uns ont pris ces paroles à la lettre : (f) *Ceux qui se sont ren-*

(a) *Origen. t. 14 in Matt. Ch. ysof. hom. 1.*

63. *Jeronym. hic.*

(b) *Ch. ysof. hic. Alderay qd' eunuchs vixit su-*

lédit.

(c) *(Vide Epiphani. Maldon. Grat. Brug.*

(d) Vide Jeronym. & Origen. in hanc locum.

(e) Origen. Hilar. Chrysost. hic. Author oper. imperf. Euthym. Mpld. Hammond. Grat. hic.

Glem. A' ex. Strom 3.

(f) *Havercus Palesti apud Aug. hares 37. & Epiphani. hares. 58. Vide Orig. t. 15. pag 369. & 170 Il avoué qu'il avoit autrefois pris mal à propos ces paroles à la lettre, & il en infere la nécessité des allégories contre Marcion, & quelques autres, qui sont apparemment les Valé-*

13. Tunc oblati sunt ei parvuli, & manus eis imponeret, & oraret. Discipuli autem increpabant eos.

14. Jesus vero ait eis: Sinite parvulos, & nolite eos prohibere ad me venire: talium enim est regnum caelorum.

13. On lui présenta alors de petits enfans, afin qu'il leur imposât les mains, & qu'il priât pour eux: & comme ses Disciples les repoussèrent avec des paroles rudes,

14. JESUS leur dit: Laissez-la ces enfans, & ne les empêchez pas de venir à moi; car le Royaume du Ciel est pour ceux qui leur ressemblent.

COMMENTAIRE.

des eunuques eux-mêmes, pour gagner le Royaume des Cieux. Mais l'Eglise a toujours regardé comme des furieux, des ennemis d'eux-mêmes, & des homicides, ceux qui ont fait sur eux-mêmes cette violente opération, ou qui l'ont fait faire par d'autres, poussés par des prétendus motifs de Religion. Dieu ne demande point un service forcé; & la vertu de chasteté ne consiste point en cela: outre que cet acte n'éteint point la concupiscence, & n'arrête point le dérèglement de la chair.

ÿ. 13. TUNC OBLATI SUNT EI PARVULI. On lui présenta alors de petits enfans, afin qu'il leur imposât les mains. On croit que c'étoit la coutume de présenter ainsi les enfans aux saints & illustres personnages, pour leur attirer la bénédiction du Ciel; à l'imitation de Jacob, qui étant au lit de la mort, (a) imposa les mains à Ephraïm, & à Manassé, fils de Joseph, en leur donnant sa dernière bénédiction. On étoit persuadé que l'attouchement des mains de JESUS-CHRIST ne pouvoit être que très-utile à ces petits enfans, soit pour leur attirer les bénédictions du Ciel, soit pour les préserver des maladies, dont il guérissoit les personnes plus avancées en âge.

ÿ. 14. SINITE PARVULOS VENIRE AD ME. N'empêchez pas ces enfans de venir à moi; car le Royaume des Cieux est à eux, ou à ceux qui leur ressemblent. Il paroît par saint Luc (b) qu'il y en avoit de fort petits, & à la mammelle: mais les autres étoient plus grandelets, puisqu'ils pouvoient s'approcher d'eux-mêmes de JESUS. Il les embrassoit, dit saint Marc, (c) leur imposoit les mains, & les benissoit. Et comme il prenoit occasion de tout pour instruire ses Apôtres, il leur répète ici ce qu'il leur avoit déjà dit dans une autre rencontre, (d) que pour parvenir au Royaume des Cieux, pour entrer dans son Eglise, pour recevoir, & pratiquer l'Evangile; en un mot, pour devenir son Disciple, il falloit imiter la dou-

(a) Genes. XLVIII. 14.

(b) Matt. & Marc. hic. Παιδια, Luc. XV. 11. 15. Παιδια τῶν ἡμερῶν ἵνα εἰσέλθωσιν εἰς τὸ βασίλειον τῶν οὐρανῶν. 16. Ἐπει-

(c) Marc. x. 16. Ἐπιθεσὶν τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπ' αὐτοὺς, καὶ ἔθηκεν αὐτοὺς εὐλογίαν.

(d) Matt. XXIII. 3. 4.

15. Et cum imposuisset eis manus ,
abiit inde.

16. Et ecce unus accedens , ait illi :
Magister bone , quid boni faciam ut ha-
beam vitam aeternam ?

15. Et leur ayant imposé les mains , il par-
tit de là.

16. Alors un jeune homme s'approcha ,
& lui dit : Bon maître , quel bien faut-il que
je fasse pour acquérir la vie éternelle ?

COMMENTAIRE.

œur , la simplicité , le desintéressement des enfans. (a) Voilà ce que de-
vroient être tous les Chrétiens. Saint Luc , & saint Marc (b) lui font di-
re : *N'empêchez pas les enfans de venir à moi ; car le Royaume des Cieux est
pour ceux qui leur ressemblent. Je vous dis en vérité que quiconque ne re-
cevra point le Royaume de Dieu comme un enfant , n'y entrera pas.* Le Royau-
me de Dieu marque ici visiblement l'Évangile , la foi , la profession , & la
pratique des maximes de la Religion Chrétienne.

ÿ. 16. MAGISTER BONE , QUID BONI FACIAM ? *Bon Maître ,
quel bien faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle ?* ou pour jouir
de la béatitude dans l'autre vie ? Quelques Manuscrits (c) ne lisent point
Bone , bon ; mais seulement , *Maître*. Et dans la réponse du verset 17. au
lieu de ces mots qu'on lit dans le Grec imprimé : *Pourquoi m'appellez-
vous bon ?* les meilleurs Manuscrits , (d) conformément à la Vulgate li-
sent : *Pourquoi m'interrogez-vous sur ce qui est bon ? Il n'y a qu'un seul bon* ,
ou selon d'autres : *Il n'y a que Dieu seul qui soit bon* ; & c'est au jugement
de plusieurs habiles Commentateurs , (e) la vraie leçon de saint Mar-
thieu. Il y a beaucoup d'apparence que les Copistes Grecs , sans faire at-
tention à la suite du discours , ont mis dans saint Matthieu la leçon qu'ils
voyoient dans saint Marc , & dans saint Luc ; (f) voulant par là concilier
les Évangélistes , qui dans le fond n'ont rien d'opposé entre eux ; saint
Matthieu ayant simplement dit une parole que les deux autres n'ont pas
relevée , & en ayant omis une autre qu'ils ont rapportée , comme il est
arrivé en une infinité d'autres endroits.

Saint Luc (g) dit que cet homme qui vint interroger JESUS-CHRIST ,
étoit un homme de condition ; & saint Marc (h) témoigne qu'il s'ap-
procha fort respectueusement du Sauveur ; qu'il se jeta à ses pieds , &

(a) Origen. Jeron. Beda , Theophyl. Euthym.
hi.

(b) Marc. x. 13. Luc. xviii. 17.

(c) Ita Cantab. & Bodl. 3. Æthiop. Hilar
& intrinca Vulg. apud Martianeam.

(d) Vide Var. Leñ. Mill. in ÿ. 17. impressi
habent : Τι μὴ λέγεις ἀγαθόν.

(e) Vide Erasmo. Luc. Brug. Gros. Mill. Vide
Orig. hic , ubi utramque lectionem agnoscit &

Huic. nec. in hanc locum.

(f) Marc. x. 17. 18. Διδάσκαλε ἀγαθὸν , τί
ποιῶμαι ἵνα ζῶσιν αἰῶνας κληρονομήσω εἰ δὲ ἴσους
αἰῶνες μου ; τί μὴ λέγεις ἀγαθόν , &c. Ita &
Luc. xviii. 18.

(g) Luc. xviii. 18. Ἐπηρώτησεν ἰσὸς αὐτοῦ ἡ-
χῶν λέγων , &c.

(h) Marc. x. 17.

17. *Qui dixit ei: Quid me interrogas e bono? Unus est bonus Deus. Si autem vis ad vitam ingredi, serua mandata.*

17. JESUS lui répondit: Pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire de bien? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon. Que si vous voulez entrer en la vie, gardez les commandemens.

COMMENTAIRE.

qu'il lui fit sa demande. Ces circonstances le distinguent fort d'un autre qui vint pour le tenter, & dont il est parlé ailleurs dans saint Luc. (a) Ce dernier étoit un savant dans la Loi, & celui-ci nous est représenté comme un homme de bonne foi, & riche, ayant quelque emploi, ou quelque dignité dans la ville. Toutefois quelques Anciens (b) les ont confondus, prétendant que cet homme de condition étoit le même que le savant de saint Luc.

Ÿ. 17. QUID ME INTERROGAS DE BONO? UNUS EST BONUS DEUS. *Pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire de bien? il n'y a que Dieu seul qui soit bon.* Pour accorder saint Matthieu avec saint Luc, & saint Marc, il faut suppléer ici quelques mots: *Pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire de bien, (& pourquoi m'appellez-vous bon?) puisqu'il n'y a que Dieu seul qui soit bon, & que vous connoissez ses Commandemens qui renferment tout le bien que vous devez faire.* Ce jeune homme avoit dit deux choses; l'une incidente, savoir que JESUS étoit bon; & l'autre, en quoi consistoit le bien qu'il devoit faire. Le Fils de Dieu répond à ces deux choses. Quant à la première, il ne nie pas qu'il ne soit bon; mais il reprend tacitement cet homme de s'adresser à lui, comme au seul bon maître capable de lui enseigner ce qu'il devoit faire pour acquérir la vie éternelle, quoiqu'il ne le reconnût que pour un simple homme. Si je ne suis qu'un homme, je ne mérite pas le nom de *bon Maître* que vous me donnez; & si je suis Dieu, comme je le suis en effet, pourquoi me regardez-vous comme un simple homme? Il vouloit conduire ce jeune homme à la connoissance de sa divinité; c'est pour cela qu'il relève le nom de *Bon*, que cet homme lui avoit donné fort innocemment, sans penser qu'il fut Dieu; mais le considérant seulement comme un homme de bien, & un maître qui enseignoit la vérité, & la justice. Ainsi c'est mal à propos que les Ariens se servoient de ce passage contre la Divinité du Verbe; il ne fait rien pour eux. Il prouve seulement que JESUS-CHRIST vouloit faire connoître sa Divinité à cet homme; (c) & il prend cette

(a) Luc. x. 25.

(b) Iren. hic. Ambros. in Luc. Cyrill. l. 2. Theophrasti c. 1. Quidam apud Chrysost. quos ille refellit.

(c) Vide Epiphani. heresi. 69. Ambros. in Luc. Aug. contra Maximin. Arian. l. 3. c. 11. Cyrill. Alex. l. 2. Theophrasti cap. 1. Basil. ad Amphilec. Vide Mald.

18. Dicit illi: *Qua? Jesus autem dixit: Non homicidium facies: Non adulterabis: Non facies furtum: Non falsum testimonium dices.*

19. *Honora patrem tuum, & matrem tuam: & diliges proximum tuum sicut teipsum.*

18. Quels commandemens, lui dit-il? JESUS lui dit: Vous ne tuerez point: Vous ne commettrez point d'adultère: Vous ne déroberez point: Vous ne direz point de faux témoignage:

19. Honorez votre pere & votre mere; & aimez votre prochain comme vous-même.

COMMENTAIRE.

occasion qu'il lui présente pour lui faire entendre cette vérité.

Quant à la seconde chose que ce jeune homme lui avoit demandée: *Quel bien faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle?* Le Sauveur lui répond: *Pourquoi me demandez-vous quel bien vous devez faire? Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les Commandemens;* Il y a une transposition, ou une omission dans le Texte de l'Évangéliste: Mais il est aisé de la suppléer de la manière que nous venons de faire. Quelques Nouveaux (a) traduisent: *Quid me interrogas de bono?* par ces mots: *Pourquoi m'appellez-vous bon?* Mais ni le Texte Latin, ni le Grec de plusieurs anciens Manuscrits, qui lui sont conformes, ne peuvent naturellement être traduits de cette sorte.

§. 18. QUÆ? *Quels commandemens?* Cet homme croyoit que le Fils de Dieu lui donneroit quelques nouveaux commandemens, différens de ceux de Moÿse. Il est à remarquer que le Sauveur ne parle pas ici des commandemens de la première Table, qui regardent Dieu. Il ne parle que de ceux qui regardent le prochain: peut-être à cause que les transgressions de ces derniers étoient bien plus communes, que celles des autres.

§. 19. DILIGES PROXIMUM TUUM, SICUT TEIPSUM. *Aimez votre prochain comme vous-même.* C'est par une espèce de récapitulation qu'il renferme tout ce qu'il vient de dire sous ce précepte. En un mot, *vous aimerez votre prochain comme vous-même.* Origènes (b) conjecture que ces dernières paroles ont été ajoutées en cet endroit par les Copistes, qui ont voulu mal à propos corriger le Texte, sans faire assez d'attention ni à l'intention de l'Auteur, ni à la suite du discours. En effet, ces paroles ne sont ni dans saint Marc, ni dans saint Luc; & elles ne conviennent point à la personne de ce jeune homme, qui déclare ici verset 20. qu'il a observé dès sa jeunesse tout ce que JESUS-CHRIST lui dit. Or s'il a eû une

(a) Ma'don. Janf. les Versions de Saci, & de Mons, & de M. Simon, & du P. Mattianay.

(b) *Origem. in Matt. p. 380.*

10. Dicit illi adolescens : Omnia hæc custodivi à juvenute mea, quid adhuc mihi deest ?

21. At illi Jesus : Si vis perfectus esse, vade, vende qua habes, & da pauperibus, & habebis thesaurum in calo : & veni, sequere me.

20. Ce jeune homme lui répondit : J'ai gardé tout ces commandemens dès ma jeunesse ; que me manque-t'il encore ?

21. Jesus lui dit : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le Ciel : puis venez, & me suivez.

COMMENTAIRE.

charité parfaite pour son prochain, que lui manquoit-il encore ? Toutes ces paroles se trouvent dans tous les Manuscrits, dans les Imprimez, & dans tous les Pères.

A JUVENTUTE MEA. *Dès ma jeunesse.* Depuis que j'ai été capable de les observer. Ces paroles ne se lisoient pas dans les anciens Exemplaires Latins, (a) & ne se lisent point encore aujourd'hui dans quelques anciens Manuscrits Grecs. (b) On soupçonne que cela a été transmis de saint Marc, & de saint Luc, dans les Exemplaires de saint Matthieu.

ÿ. 21. SI VIS PERFECTUS ESSE, &c. *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, & donnez-le aux pauvres, & me suivez.* Voici ce qui vous manque : Il faut renoncer à tous vos biens, & me suivre : c'est-là le chemin de la perfection. Vous avez observé les Loix de Moÿse dès votre jeunesse ; c'en est assez pour satisfaire aux obligations du Juif. Dieu ne vous en demande pas davantage, pour vous donner la vie éternelle. (c) *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* Mais si vous tendez à quelque chose de plus parfait, voici le conseil que je vous donne. (d) Embrassez la vie pauvre, & Evangélique que je mène avec mes Apôtres ; rangez-vous sous ma discipline ; soumettez-vous à l'Evangile, & faites-vous Chrétien. (e) Ce n'est pas à dire que le Fils de Dieu demande à tous les Chrétiens ce qu'il propose à cet homme, ni que l'on soit parfait dès qu'on a renoncé aux richesses, & qu'on s'est mis à la suite de JESUS-CHRIST. Mais il est certain que par là on se délivre d'un grand obstacle au salut, & qu'on entre dans la voye de la perfection. C'est à quoi le Fils de Dieu exhorte ce jeune homme, dont il connoissoit le foible, & dont il voyoit le trop grand attachement aux richesses. Aussi ce jeune homme ayant entendu cela, s'en alla tout triste, parce qu'il avoit de grands biens.

(a) Ita Luc. Brug. & Grot. Hu' step. Edit. Sixti V. Ita Cyprian Juven. Aug. & antiq. mss. antiquaque Vulg. apud Martianum p. 74.

(b) Vide Var. Leñ. Müll.

(c) Matth. XIX. 17.

(d) Vide Malden. hic. Brug.

(e) Hamm. Grot.

21. *Cum audisset autem adolescens verbum, abiit tristis : erat enim habens multas possessiones.*

23. *Jesus autem dixit discipulis suis : Amen dico vobis, quia dives difficile intrabit in regnum caelorum.*

24. *Et iterum dico vobis : Facilius est camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum caelorum.*

21. Ce jeune homme entendant ces paroles, s'en alla tout triste ; parce qu'il avoit de grands biens.

23. Et JESUS dit à ses Disciples : Je vous dis en vérité, qu'un riche entrera difficilement dans le Royaume des Cieux.

24. Je vous le dis encore une fois : Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le Royaume des Cieux.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 24. FACILIUS EST CAMELUM PER FORAMEN ACUS TRANSIRE. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le Royaume des Cieux. Celse (a) soutenoit que JESUS-CHRIST avoit pris cette sentence de Platon, (b) qui dit qu'il est impossible d'être fort riche, & fort homme de bien : comme s'il étoit nécessaire que la Sagesse éternelle allât puiser dans ce Philosophe des maximes de morale. Le Fils de Dieu condamne ici l'amour, & l'attachement qu'on a pour les richesses. Il est vrai dans toute la rigueur, que cet amour lorsqu'il est dominant, & excessif, est absolument incompatible avec la vie du Chrétien, & qu'il exclut de la béatitude éternelle; & en ce sens, il n'y a nulle hyperbole dans ce que dit le Sauveur, qu'il est aussi difficile qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il l'est qu'un riche entre dans le Royaume des Cieux ; soit qu'on entende par ces dernières paroles la béatitude du Ciel, ou la sincère profession du Christianisme. (c)

Mais être riche sans attachement, sans amour pour les richesses, sans empressement, ni pour les conserver, ni pour les augmenter : ne posséder des biens, que pour en user comme Dieu l'ordonne ; prêt à les perdre, à les donner, à les abandonner, lorsque l'ordre de Dieu, & de la providence le demande ; ce n'est point là ce que JESUS-CHRIST condamne ici. De tels riches ne sont point dans le cas du jeune homme à qui il parle. Les biens de ce monde entre les mains des méchans, sont un piège, & une source de mort : Entre les mains des gens de bien, ce sont des instrumens de bonnes actions, & de mérites.

Quant à ce Proverbe : Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, &c. la plupart des anciens, (d) & des nouveaux Interpre-

(a) Origen. l. 6. contra Celsum.

(b) Plato l. 5. de Legibus. Ὅτι ἀγαθὸν οὐδὲ δικαιοσύνην, οὐδὲ σωτηρίαν οὐκ ἀδικημάτων ἀδύνατον.

(c) Vide Chrysost. homil. 64. & Greg. Mag.

Moral. in Job. l. 4. c. 3. Quod valde rarum, & ex solo divino miraculo evenire posse monstravit.

(d) Origen. Hilar. Ieron. Chrysost. Ambros. Oper. imperfect. Juven. l. 3. Sedul. l. 4. Cassian. Alii passim. Gregor. Mag. in Job. l. 4.

21. *Auditis autem his, Discipuli mirabantur valde, dicentes: Quis ergo poterit salvus esse?*

26. *Aspicimus autem Jesus, dixit illis: Apud homines hoc impossibile est: apud Deum autem omnia possible sunt.*

21. Ses Disciples entendant ces paroles, en furent fort étonnez, & ils disoient: Qui pourra donc être sauvé?

26. JESUS les regardant, leur dit: Cela est impossible aux hommes; mais tout est possible à Dieu.

COMMENTAIRE.

tes (a) l'ont pris dans son sens naturel. C'étoit une manière de parler commune parmi les Hébreux, lorsqu'ils vouloient marquer une chose impossible. On trouve encore dans les livres de leurs Rabbins ces expressions: (b) *Vous êtes apparemment de ces gens, qui font passer un éléphant par le trou d'une aiguille?* c'est-à-dire, qui promettent de faire l'impossible. Et encore: *Ils ne firent jamais voir, ni une palme d'or, ni un éléphant qui passe par le trou d'une aiguille.* Enfin, c'est un proverbe encore aujourd'hui parmi les Juifs: *Le trou d'une aiguille n'est pas trop petit, pour passer deux amis: & tous le monde n'est pas assez large pour deux ennemis.* (c) Le Sauveur a u lieu d'un éléphant, a mis un chameau qui est un animal plus connu dans le pays où il parloit.

Mais plusieurs Nouveaux (d) choquez de la disproportion qu'il y a entre un chameau, & le trou d'une aiguille, ont inventé différentes manières d'expliquer ce proverbe, sans toutefois lui rien ôter de sa signification hyperbolique. Ils ont crû que *Camelus* signifioit ici un cable, une de ces grosses cordes dont on se sert dans les navires. Ils montrent non seulement par les Auteurs Grecs, (e) mais aussi par les Arabes, & les Syriens, (f) que le terme de l'Original se peut fort bien prendre en ce sens. On trouve dans ces Langues des proverbes fort semblables à celui-ci. Les Talmudistes disent (g) que la sortie de l'ame, & sa séparation du corps est aussi difficile, que le passage d'un cable par le trou d'une aiguille. Mahomet dans l'Alcoran (h) dit, que ceux qui nient sa doctrine, & qui s'élèvent contre elle, n'entreront non plus dans le Ciel, qu'un cable passe par le trou d'une aiguille. Enfin, la suite du discours, & la proportion des membres de la comparaison, favorisent plus cette seconde explication que la première. On conçoit au moins quelque espèce de possibilité,

(a) *Erasm. B. 2a, Mald. Men. Tir. Druf. Grot. Scultet Ligfoot, Le Clerc, Hamm. Jans. alii passim.*

(b) *Talmud Babil. in Parech Hæru B. fucoth.*

(c) *Vide Buxtorf. Lexic. Talmud. vocæ אפי & Beth. de anim. Sacr. p. 2. l. 2. c. 3.*

(d) *Quid apud Theophyl. Beth. loco citato, l.*

Castal. Canin. Camero. Vide Huëtii not. in Matt. XIX. p. 69.

(e) *Scoliaft. Aristophan. Suidas, Phavorin. Theophyl. Euthym.*

(f) *Vide Beth. p. 1. l. 2. c. 3. de animal.*

(g) *Talmud. in Moïd Katen.*

(h) *Alcoran Suras. de Libbis.*

27. *Tunc respondens Petrus, dixit ei: Ecce nos reliquimus omnia, & secuti sumus te: quid ergo eris nobis?*

27. Alors Pierre prenant la parole, lui dit: Pour nous autres, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi: quelle sera donc la récompense que nous en recevrons?

COMMENTAIRE.

quoiqu'infiniment difficile, de faire passer un cable par le trou d'une aiguille; mais il n'y en a aucune entre cela, & un chameau.

D'autres (a) ont avancé qu'il y avoit à Jérusalem une porte si basse, & si étroite, qu'un chameau chargé n'y pouvoit passer. On l'appelloit le trou de l'aiguille, & elle avoit, dit-on, donné lieu au proverbe, dont se sert ici J. C. mais c'est une pure fiction, qui ne mérite aucune créance. Il faut s'en tenir à l'explication naturelle de ce passage. La parabole est hyperbolique; elle paroît outrée: mais plus elle paroît impossible; plus elle revient à l'intention de JESUS-CHRIST, qui vouloit marquer l'impossibilité morale du salut d'un riche, attaché à ses richesses. Il n'y a que Dieu qui puisse opérer une telle merveille: *Apud homines impossibile est; apud Deum autem omnia possible sunt.* Le mot d'impossible ne se prend pas ici dans toute sa rigueur. On a vu des Philosophes abandonner, & mépriser des richesses pour des motifs bien moins forts, que ceux que nous propose l'Evangile. Mais l'impossible se met ici, pour extrêmement difficile, (b) & pour ce qui ne se peut faire méritoirement par les seules forces de la nature. Il faut une grace très-forte, pour triompher de la dureté d'un cœur possédé de l'amour des richesses.

¶ 27. ECCE NOS RELIQUIMUS OMNIA. *Nous avons tout quitté, & nous vous avons suivi: quelle sera donc la récompense que nous en recevrons?* S. Pierre ayant ouï le Seigneur qui exagéroit la difficulté du salut des riches, crut avoir trouvé l'occasion de lui demander ce qu'ils devoient attendre de lui, puisqu'ils avoient tout quitté pour le suivre. Jusques-là JESUS-CHRIST ne leur avoit guères promis que des peines, des persécutions, des croix; & lorsqu'ils s'étoient avisés de parler des dignitez; & des premières places de son Royaume, il leur avoit fait voir que les grandeurs, & les dignitez de son Royaume ne se gaignoient que par l'humilité, & en renonçant à l'ambition, & à l'amour des richesses. Tout cela ne contentoit pas des personnes qui n'étoient point encore parfaites. Ces objets ne remplissoient pas leur idée d'un Royaume temporel, & d'une vie heureuse. Saint Pierre toujours ardent, saisit donc cette occasion pour demander au Fils de Dieu comment il récompensera leur attachement,

(a) Vide Maldon. hic.

(b) Vide Nazianz. Orat. 36.

28. *Jesus autem dixit illis : Amen dico vobis : quid vos qui secuti estis me , in regeneratione cum sederit Filius hominis in sede majestatis sue , sedebitis & vos super sedes duodecim , iudicantes duodecim tribus Israël.*

28. Et JESUS leur dit : Je vous dis en vérité que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au tems de la résurrection le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, & vous jugerez les douze tribus d'Israël.

COMMENTAIRE.

& leur fidélité. Il est vrai qu'il avoit peu quitté, puisqu'il n'étoit pas riche, mais enfin il avoit abandonné tout ce qu'il avoit, & tout ce qu'il pouvoit acquérir. Il avoit sacrifié jusqu'au désir de devenir riche : *Omnia contemnit, qui non solum quantum potuit ; sed etiam quantum voluit habere, contemnit,* dit saint Augustin. (a)

ÿ. 28. IN REGENERATIONE CUM SEDERIT, &c. *Lorsqu'au tems de la résurrection, le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, & vous jugerez les douze tribus d'Israël.* Il est visible que la Régénération en cet endroit, marque la dernière résurrection, & le second avènement du Fils de Dieu. (b) C'est-là proprement le commencement de son regne glorieux, lorsqu'après avoir exercé son jugement sur tous les hommes, & les Anges, & ayant rendu à un chacun selon ses œuvres, le Pere Céleste lui assujettira toutes choses, (c) & réduira ses ennemis à servir d'esclave à son trône. Les Apôtres ont appelé cela Régénération, (d) ou Résurrection, ou nouvelle vie, parce qu'en effet alors on verra un nouveau ciel, & une terre nouvelle. (e) Les anciens Juifs avoient sur cela des sentimens assez particuliers, que nous avons rapportez dans la Dissertation sur les Caractères du Messie, suivant les Docteurs Hébreux.

La plupart des Peres des premiers siècles avoient puisé dans les traditions des Juifs leur opinion sur le regne de JESUS-CHRIST pendant mille ans sur la terre ; & cela venoit peut-être encore de plus loin, puisqu'les Platoniciens, & les Stoïciens admettoient un renouvellement qui devoit arriver dans le monde après un certain nombre d'années. (f) Ils l'exprimoient par le même terme dont se sert ici l'Évangéliste ; mais ils y joignoient une idée bien différente.

Quelques-uns (g) par ce terme de Régénération, ont entendu le Bap-

(a) Aug. Ep. 31. n. 5. nov. edit. Vide & Greg. homil. 5. in Evang. & Bernard. Declinat.

(b) Ita Theophyl. & Euthym. hic. Aug. lib. 20. c. 5. de Civit. l. 3. contra duas Epist. Pelag. c. 3. & l. 4. c. 11. Greg. l. 4. Moral. c. 23. & Mald. Brug. alii passim.

(c) 1. Cor. xv. 27. 28. Ephes. I. 22. Hebr. II. 8.

(d) Παλιγγενεσία.

(e) Isai. lxv. 22. Lxv. 17. 2. Petr. III. 13.

(f) Vide Philon. de incorruptibilitate mundi. Marc. Antonis. l. xi. §. Senec. qu. nat. l. 3. cap. ult. Ensch. de Prepar. l. 15. c. 29.

(g) Hilar. Auctor Operu imperfesti.

tême ; & il est certain que saint Paul (a) donne ce nom au Baptême : car alors on renaît de nouveau, comme le dit J. C. à Nicodème. (b) D'autres (c) l'entendent du renouvellement qui arriva dans le monde, à la prédication de l'Évangile, après la Résurrection, & l'Ascension de J. C. Alors ont vit en quelque sorte un Ciel nouveau, & uneterre nouvelle ; & le Sauveur lui-même nous avertit qu'il est venu renouveler toutes choses. (d) On pourroit aussi l'expliquer du tems de la vengeance que le Fils de Dieu devoit exercer contre les douze tribus d'Israël ; (e) & de la réprobation qu'il devoit faire de la plupart des Juifs, à cause de leur incrédulité. La suite conduit naturellement à cette explication. Si le Sauveur ne parloit que du Jugement dernier, il n'auroit pas mis simplement, les douze tribus d'Israël, puisque tous les hommes doivent paroître en jugement. Il n'auroit pas dit non plus que le Fils de l'homme paroitra alors dans sa gloire, avec ses Apôtres, sans parler du Pere, qui est le Juge des vivans, & des morts ; ni des Saints qui jugeront avec lui. Mais dans la vengeance que le Fils de Dieu exerça contre la nation des Juifs, après son Ascension ; on peut dire que c'étoit son Jugement propre, & celui de ses Apôtres. Les Juifs l'avoient rejeté, persécuté, & mis à mort ; ils en avoient usé de même envers ses Apôtres. Il étoit juste que lui, & ses Apôtres à leur tour les jugeassent, les rejetassent, & les condamnassent.

Le Fils de Dieu nous représente souvent l'appareil du Jugement dernier, sous la figure de celui qu'il exerça alors contre les Juifs. (f) Il est vrai qu'au tems du dernier siège de Jérusalem, tous les Apôtres n'étoient peut-être pas morts. On fait certainement que saint Jean l'Évangéliste étoit encore en vie, & qu'il ne pût assister invisiblement comme les autres Apôtres à ce terrible jugement. Mais presque aussitôt après l'Ascension du Sauveur, les Apôtres commencèrent à prêcher l'Évangile aux Gentils ; ils ne regardèrent plus les Juifs endurcis, que comme un peuple livré à son sens réprouvé. Le siège, & la prise de Jérusalem fut le commencement de la ruine visible des Juifs ; mais leur perte totale, leur entière dispersion n'arriva que sous Adrien, & alors saint Jean, & tous les Apôtres, & les Disciples qui avoient vû le Seigneur, étoient morts. Ajoutez que dans ces manières de parler figurées, & énigmatiques, on ne doit pas exiger une exécution littérale de toutes les parties de la parabole ; si cela étoit, il y auroit un des treize Apôtres qui seroit exclus de la

(a) Tit. III. 5.

(b) Joan. III. 3. 4. 5.

(c) Gros Hamm. Camero, Jacob. Capell.

(d) Vide Matth. IX. 17. 2. Cor. V. 17. Galat. VI. 15.

(e) Vide Ligfoot. Hor. Talm. hic. Le verbet dernier de ce Chapitre, & tout le Chap. XX. demande ce sens.

(f) Matth. XXIV. 30. XXVI. 64. Luc. XXII. 27. Matth. XXII. 39. X. 21. & XVI. 27.

29. *Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet, & vitam aeternam possidebit.*

29. Et quiconque abandonnera pour mon nom sa maison, ou ses freres, ou les sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou sa femme, ou les enfans, ou les terres, en recevra le centuple, & aura pour héritage la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

séance, puisqu'il n'y a que douze trônes; & l'une des treize tribus d'Israël, qui seroit exempte de la rigueur du jugement, puisque JESUS-CHRIST dit qu'il n'y en aura que douze qui seront jugées. (a) On met ici un nombre fixe pour un nombre incertain. Au reste, cette explication n'est nullement contraire à celle des Peres, & des Interprètes Catholiques, qui expliquent ceci du Jugement dernier. Tous les Commentateurs sont d'accord que la ruine de Jérusalem étoit une figure de la fin du monde, que souvent les Auteurs sacrez réunissent ces deux objets dans un même discours, sous une seule vûë, & dans une même prophétie.

ÿ. 29. CENTUPLUM ACCIPIET, &c. *Quiconque abandonnera pour mon nom sa maison, &c. ou sa femme, ou ses enfans, en recevra le centuple, & aura pour héritage la vie éternelle.* Ceux qui imiteront la piété, & la foi des Apôtres, en abandonnant toutes choses pour suivre JESUS-CHRIST, ou pour pratiquer plus parfaitement ses préceptes, & ses conseils, recevront la même récompense, & le même honneur que les Apôtres; (b) & outre cela le centuple en ce monde, (c) & la vie éternelle en l'autre. Pierre abandonna sa femme, Jacque & Jean abandonnérent leur pere, Matthieu quitta son emploi, & ses biens; tous laissèrent ce qu'ils avoient, & ce qu'ils pouvoient attendre dans le monde, pour suivre le Sauveur. Ils en ont reçu la récompense *au centuple*; c'est-à-dire, au lieu des biens temporels & périssables, ils en ont reçu de spirituels, qui sont d'un mérite infiniment supérieur à ceux du monde. Au lieu des secours qu'ils pouvoient espérer d'un pere, d'une femme, & des enfans, ils ont retrouvé une infinité de personnes qui les ont honorez, considérez, consolez, secourus, plus que n'auroient pu faire toutes leurs familles, & toutes les personnes les plus proches, & les plus attachées par les liens du sang. (d)

Origènes (e) & quelques autres ont crû que ce passage parloit d'une sorte de personnes d'un ordre inférieur aux Apôtres, & dont la récom-

(a) Vide Irenæum. hic. & Bedam, & August. lib. xx. de Civit. cap. 5. & Mald.

(b) Chrysof. Author Oper. imperf. Theophylact.

(c) Marc. x. 30. Nunc in tempore hoc. Luc. xviii. 30.

(d) Rom. viii. 18.

(e) Origen. in Matth. Aug. Ep. olim 89. nunc 157. Irenæum. Beda.

30. *Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.*

30. Mais plusieurs qui avoient été les premiers, seront les derniers; & plusieurs qui avoient été les derniers, seront les premiers.

COMMENTAIRE.

penſe eſt auſſi moins grande que la leur. Les Apôtres quittent généralement tout, & ſuivent JESUS-CHRIST. Leur récompense eſt d'être aſſis avec lui, pour juger les douze tribus d'Israël. Mais ceux dont il parle ici ne quittent pas tout, mais ſeulement, ou leur pere, ou leur mere, &c. ou ſ'ils quittent tout, ils ne ſe mettent pas à la ſuite du Sauveur, comme les Apôtres; auſſi leur récompense eſt ſeulement le centuple en cette vie, proportionné à ce qu'ils ont quitté; & la vie éternelle en l'autre.

ÿ. 30. MULTI AUTEM ERUNT PRIMI NOVISSIMI, ET NOVISSIMI PRIMI. *Plusieurs qui avoient été les premiers, ſeront les derniers; & plusieurs qui avoient été les derniers, ſeront les premiers.* Dans le Jugement dernier, dans l'autre vie, dans la diſtribution des récompenses, & des peines, on verra un terrible changement dans la condition, & dans l'état des hommes. Tel a été le premier en ce monde, qui ſera le dernier en l'autre; & tel a été ici le dernier, qui ſera le premier au Jugement de Dieu. Mais je crois que le ſens littéral de ce paſſage regarde principalement la réprobation des Juifs, & l'élection des Gentils; (a) de forte qu'il a un rapport naturel & à ce que nous avons dit ſur le ÿ. 28. de la punition des Juifs, de leur diſperſion, & de leur exclusion de l'Egliſe, & au Chapitre ſuivant, qui eſt une continuation de la même matière, (b) où JESUS-CHRIST marque l'exclusion des Juifs d'une manière encore plus ſenſible. Les Juifs qui ſont les premiers appelés à l'Evangile, les enfans légitimes du Royaume, les héritiers des promeſſes, eux qui devoient occuper les premières places dans le Royaume du Méſſie, en ſeront exclus, & n'y auront aucune part.

(a) Vide Grot. hic. & Msd. Diff. pag. 122.

Couſer Luc. XIII. 29. 30. & Greg. Mag. homil.

251. Chryſoſt. homil. 65. Hilar. hic.

(b) Dans le Grec, & dans le Syriaque la ſeule ſon en eſt ſenſible; ils liſent: Car le Royau-

me des Cieux eſt ſemblable, &c. Et la concluſion de la parabole eſt la même que ce que nous liſons ici, Chap. xx. v. 16. Sic erunt novissimi primi, & primi novissimi.





CHAPITRE XX.

Parabole des ouvriers envoyez travailler à la vigne, à différentes heures, & toutefois récompensez également. JESUS-CHRIST prédit sa Passion. La mere des enfans de Zébédée demande que ses deux fils ayent les deux premières places dans le Royaume de J. C. Deux aveugles guéris près de Jéricho.

ψ. 1. *S*imile est Regnum Caelorum homini patrifamilias, qui existit des le grand matin, afin de louer des ouvriers pour travailler à sa vigne.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. *S*IMILE EST REGNUM COELORUM, &c. *Le Royaume des Cieux est semblable à un pere de famille, qui va de grand matin louer des ouvriers pour travailler à sa vigne.* On a déjà remarqué sur la fin du Chapitre précédent, que celui-ci en étoit une suite. Aussi le Grec lit : *Car le Royaume des Cieux, &c.* Tout ceci tend à prouver ce que JESUS-CHRIST a avancé, que plusieurs de ceux qui sont les premiers, deviendront les derniers; c'est-à-dire que les Juifs seront exclus de l'Eglise, & du Royaume de Dieu, pendant que les Gentils y tiendront la première place. Car c'est le vrai sens de ces paroles : *Erunt novissimi primi, & primi novissimi.* Comme il paroît par saint Luc, XIII. 28. 29. 30. Le Pere de famille est Dieu; le Royaume des Cieux, est l'Eglise Chrétienne; la vigne, est la Synagogue. Les ouvriers qu'il y a envoyez à toutes les heures du jour, sont les Prophètes, & les Saints de l'ancien Testament. Les derniers envoyez à la culture de la vigne, sont les Apôtres, qui y ont appellez les Gentils, en leur prêchant l'Evangile. Les Gentils reçoivent la même récompense, & sont admis dans le Royaume, de même que les Juifs, quoique ceux-ci ayent porté tout le poid du jour. On développera tout cela avec plus d'étendue dans la suite du Commentaire.

Le Royaume des Cieux est semblable, c'est-à-dire, la conduite que Dieu a observée dans l'économie de la vocation des hommes à la Foi, & à la connoissance de la vérité, est semblable à celle d'un pere de famille, qui

2. *Conventione autem factâ cum operariis ex denario dimisso, misit eos in vineam suam.*

2. Et étant convenu avec les ouvriers d'un dénier pour leur journée, il les envoya à la vigne.

COMMENTAIRE.

envoie des ouvriers pour cultiver la vigne dans toutes les heures du jour. La Synagogue est très-souvent désignée dans les Prophètes sous l'idée d'une vigne; (a) & Dieu le Pere, sous l'idée de celui qui cultive la vigne, & qui en est le maître. (b) Tout le tems qui s'est écoulé depuis le commencement du monde; (c) ou plutôt celui qui s'est passé depuis que le Seigneur a transporté la vigne de l'Egypte, comme parle le Psalmiste, (d) & qu'il l'a plantée dans la terre de Canaan, est marqué par les diverses heures du jour. La dernière heure, selon cette hypothèse, est celle de la venue du Messie, & de la manifestation de sa gloire. Ce tems est souvent déigné dans l'écriture, (e) par *les derniers jours*. Ce fut alors que les Juifs furent réprouvez, & les Gentils appelez dans l'Eglise: alors on vit que les premiers devinrent les derniers; & les derniers, les premiers.

Cette explication n'exclut point toutes les autres que les Peres, & les Commentateurs ont donné à ce passage. Par exemple, les uns ont dit que la vigne, étoit nôtre ame, (f) à la perfection de laquelle nous devons travailler tous les jours de nôtre vie. D'autres (g) que c'est la justice que nous devons cultiver sans cesse. Le jour marque toute nôtre vie; le soir, la mort, le jour du jugement. Rien de plus vrai que tout cela dans le sens moral. Chacun de nous recevra à la fin de sa vie, suivant son travail, la récompense, ou les supplices éternels. Tous jouiront de la souveraine beatitude, dit saint Augustin; mais tous ne la posséderont pas dans le même degré, à cause de l'inégalité des mérites: (h) *Quamvis pro meritum diversitate fulgebunt alius magis, alius minus; quod tamen ad vitam eternam attinet, æqualis erit omnibus.*

EXIIT PRIMO MANE. Il sortit de grand matin. Les Juifs suivoient alors la manière de compter les heures comme les Romains. Chaque jour avoit douze heures, & la nuit autant. Ces heures du jour & de la nuit étoient inégales, suivant les saisons, & suivant la longueur, ou la bréveté des jours. *Le grand matin*, étoit la première heure du jour, elle revient dans l'équinoxe, à six heures du matin, suivant nôtre usage. Latroisième heure,

(a) *Isai. III. v. xii. Jerem. II. xii. 10. Ezech. xvii. Joel. I. Psal. LXXIX. 9. & seq. Joan xv. Matth. xxi. &c.*
 (b) *Joan. xv. Ita Patres passim.*
 (c) *Origen. in Matth. Hilar. Bedd. hic Greg. Magn. homil. 19. in Evangel. Iren. lib. 4. c. 19. 70. Optat. Milev. lib. 5. contra Parmenion. Au-*

thor operis imperfecti.

(d) *Psal. LXXIX.*

(e) *Isai. II. 2. xxx. 2. &c.*

(f) *Theophyl. id.*

(g) *Irena. lib. 4. cap. 70. Chrysost. hi. alii.*

(h) *August. serm. 87. olim 59. de Verbis Domini.*

3. *Exgressus circa horam tertiam, vidit alios stantes in foro otiosos,*

4. *Et dixit illis: Ite & vos in vineam meam, & quod justum fuerit dabo vobis.*

5. *Illi autem abierunt. Iterum autem exiit circa sextam, & nonam horam: & fecit similiter.*

6. *Circa undecimam verò exiit, & invenit alios stantes, & dixit illis: Quid hic statis totâ die otiosi?*

3. Il sortit encore sur la troisième heure du jour, & en ayant vu d'autres qui se tenoient dans la place sans rien faire,

4. Il leur dit: Allez-vous en aussi vous autres à ma vigne, & je vous donnerai ce qui sera raisonnable;

5. Et ils s'y en allèrent. Il sortit encore sur la sixième, & sur la neuvième heure du jour, & fit la même chose.

6. Enfin étant sorti sur l'onzième heure, il en trouva d'autres qui étoient là sans rien faire, auxquels il dit: Pourquoi demeurez-vous là tout le long du jour sans travailler?

COMMENTAIRE.

revient à nos neuf heures du matin. L'heure de sixte, à midi. L'heure de none, à trois heures après midi. La onzième heure, à cinq heures du soir. Et la douzième & dernière heure du jour, à six heures du soir dans l'équinoxe, & à l'heure du coucher du soleil dans les autres tems.

Ÿ. 2. CONVENTIONE AUTEM FACTA. *Etant convenu avec les ouvriers d'un denier par jour.* On n'est pas d'accord sur la valeur d'un denier de ce tems-là. Peut-être que le denier est mis en général pour une pièce d'argent, telle qu'on la donnoit aux ouvriers chaque jour. Le denier Romain valoit, selon les uns, dix sols: selon d'autres, huit sols, & un de nos deniers: D'autres le font seulement de sept sols huit deniers, & un peu plus.

Ÿ. 3. VIDIT ALIOS STANTES IN FORO OTIOSOS. *Il en vit d'autres qui se tenoient dans la place sans rien faire.* Les manœuvres se tenoient dans la place, attendant qu'on les vint louer, & qu'on les employât. C'est ce que nous voyons encore pratiquer dans les grandes villes.

Ÿ. 6. CIRCA HORAM UNDECIMAM. *Sur l'onzième heure.* Une heure avant la fin du jour. Ceux-ci marquent les Gentils, qui furent appelés à l'Evangile beaucoup plus tard que les Juifs. Ils ne laissèrent pas d'y entrer, & de recevoir la même récompense, que ceux des Juifs, qui crurent au Sauveur. *La onzième heure*, se met pour celle qui précède immédiatement la dernière heure de la vie. Marc Crassus disoit au Roi Déjotarus, (a) qui étoit fort âgé, & qui commençoit à bâtir une ville: Que veut dire cela; vous voilà presque arrivé à la douzième heure, & vous entreprenez de fonder une ville? Quelques Manuscrits Grecs (b)

(a) Plutarch. in Crasso, & Appian. Parth.

(b) Vide Var. Leç. Millii hîc. Ita Persica v. r. & Hilar. hîc.

7. *Dicunt ei : Quia nemo nos conduxit. Dicit illis : Ite & vos in vineam meam.*

8. *Cum serū autem factum esset, dicit dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios, & redde illis mercedem, incipiens à novissimis usque ad primos.*

9. *Cum venissent ergo qui circa horam undecimam venerant, acceperunt singulos denarios.*

7. Parce, lui dirent-ils, que personne ne nous a loués. Et il leur dit : Allez-vous-en aussi vous autres à ma vigne ?

8. Le soir étant venu, le maître de la vigne dit à celui qui avoit le soin de ses affaires : Appelez les ouvriers, & payez-les, en commençant depuis les derniers jusqu'aux premiers.

9. Ceux donc qui n'étoient venus à la vigne que vers l'onzième heure, s'étant approchés, reçurent chacun un denier.

COMMENTAIRE.

ici, & au §. 9. lisent : *La douzième heure*, au lieu de *la onzième*.

§. 7. **QUIA NEMO NOS CONDUXIT.** *Parce que personne ne nous a loués.* Le Seigneur laissa les nations dans l'égarement de leurs voyes, (a) sans les appeller à son service, & à la foi, au moins d'une manière expresse & publique, jusqu'au tems de la prédication de l'Évangile.

§. 8. **DICIT DOMINUS VINEÆ PROCURATORI SUO.** *Le maître de la vigne dit à celui qui avoit soin de ses affaires*, à son économe. C'étoit un esclave établi sur les autres esclaves de la famille, qui avoit soin de leur fournir la nourriture, & de leur distribuer leur travail. Le pere de famille se reposoit sur lui du soin de ses affaires domestiques. (b) Il faisoit la dépense, payoit les ouvriers, & rendoit compte de tout à son maître. L'Évangile parle assez souvent de ces économes. (c) Ils n'étoient pas fort différens de ce que les Latins appelloient *Villicus*, & de ce que nous nommons Intendant de la maison d'un grand. (d) Tel étoit Eliézer dans la maison d'Abraham; Joseph dans celle de Pharaon. Moyse nous est représenté dans l'Écriture, comme l'Intendant de la maison du Seigneur. (e)

À NOVISSIMIS USQUE AD PRIMOS. *Payez-les, en commençant depuis les derniers jusqu'aux premiers.* Les Gentils convertis au Christianisme, sont les premiers récompensés, parce que le tems de leur récompense, est moins différé, que celui des Juifs, & des anciens Justes, dont la parfaite beatitude a été différée jusqu'après la Résurrection du Sauveur. De plusieurs personnes employées au même travail, ceux-là sont censés être récompensés les premiers, qui reçoivent leur salaire au même tems que les autres, qui ont commencé à travailler de meilleure heu-

(a) *Ab. xiv. 15.*

(b) *Gregor. Magn. homil. 19. in Evangel.*

(c) *Genes xv. 2. Matth. xviii. 23. 26.*

xxiv. 45. &c.

(d) *Vide Pignor. tract. Servit. pag. 263.*

(e) *Num. xii. 7. Josue i. 1. 2. 7. &c.*

10. *Vementes autem & primi, arbitrati sunt, quid plus essent accepturi: acceperunt autem & ipsi singulos denarios.*

11. *Et accipientes murmurabant adversus patrem familias,*

12. *Dicentes: Hi novissimi unâ horâ fecerunt, & pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus dies & astus.*

13. *At ille respondens uni eorum dixit: Amice, non facio tibi injuriam: nunc ex denario convenisti mecum?*

14. *Tolle quod tuum est, & vade: volo autem & huic novissimo dare sicut & tibi.*

10. Ceux qui avoient été loués les premiers venant à leur tour, crurent qu'on leur donneroit davantage: mais ils ne reçurent non plus qu'un denier chacun;

11. Et en le recevant ils murmuroient contre le pere de famille,

12. En disant: Ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, & vous les rendez égaux à nous qui avons porté le poids du jour, & de la chaleur.

13. Mais pour réponse il dit à l'un d'eux: Mon ami, je ne vous fais point de tort: n'êtes-vous pas convenu avec moi d'un denier pour votre journée?

14. Prenez ce qui vous appartient, & vous en allez: pour moi je veux donner à ce dernier autant qu'à vous.

COMMENTAIRE.

re. (a) *Illi primi justî post multum tempus; nos post modicum tempus: quamvis simul accipiamus, priores videmur accepisse, quia merces nostra non sardabit.*

ÿ. 11. ACCIPIENTES MURMURABANT. *En le recevant, ils murmuroient contre le Pere de famille.* Le pere de famille avoit promis à tous ses ouvriers de leur donner ce qui seroit juste. Il excède ses promesses à l'égard des derniers qu'il avoit envoyez; il leur donne en quelque sorte au-delà de la justice. Mais cela autorise-t'il les premiers à murmurer de sa conduite? N'est-il pas le maître de son bien? N'en peut-il pas faire largesse à qui il veut? S'il leur donne quelque chose de plus qu'aux premiers, ce n'est pas par forme de salaire, mais par forme de graces, & de faveur. (b) Ou bien: Il veut récompenser leur zèle & leur ferveur, qui a égalé dans le peu de tems qu'ils ont été à son service, le travail de ceux qui avoient été appelez auparavant. (c) En effet, l'Eglise Chrétienne, sur tout dans les premiers siècles, a témoigné tant d'ardeur, & de vivacité dans le service de son Dieu; elle a porté si loin son zèle dans la pratique des plus excellentes vertus, que l'on peut dire qu'elle a laissé beaucoup derrière soi la Synagogue, même considérée dans ses tems les plus beaux, & les plus louables.

(a) Aug. Serm. olim 59. nunc 87. n. 5. Vide & Gregor. in Ezechiel. homil. 4. n. 6. Theodorot. lib. 5. Hæretic. fab. c. 12.

(b) Auguß. Serm. 87. n. 6. Non murmuret

ergo qui post multum tempus accepit, contra eum qui post modicum accepit. Illi redditur, illi donatur. Utisque tamen una res donatur.

(c) Vide Malden. Men. Ham.

15. *Aut non licet mihi quod volo, facere? an oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum?*

15. Ne m'est-il donc pas permis de faire ce que je veux? Et vôtre œil est-il mauvais, parce que je suis bon?

COMMENTAIRE.

Ψ. 15. AUT NON LICET MIHI QUOD VOLO FACERE? *Ne m'est-il donc pas permis de faire ce que je veux?* Quelques anciens Exemplaires lisent: (a) *Ne m'est-il pas permis de faire de mon bien ce que je veux?* Ce qui limite le sens de cette proposition, qui étant prise dans le sens que présente la Vulgate, sembleroit dire que Dieu pourroit récompenser, ou punir, sans aucun égard à nos mérites, ou à nos démerites; ce qu'on ne pourroit soutenir sans blasphème. Dans toute la conduite qu'il tient ici envers ses ouvriers, il suit les loix d'une justice exacte, & rigoureuse. Il leur donne à chacun ce qui leur est dû: mais outre ce qui leur est dû dans la rigueur, il exerce sa libéralité envers quelques-uns d'entr'eux. Et dans cela ne peut-il pas dire à ceux qui en murmurent: *Prenez ce qui vous est dû, & vous en allez: Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux?* Quel tort vous fais-je? Est-ce que je vous retiens, ou que je vous ravis ce qui vous est dû? *Fraudem tibi non feci, quia quod pactus sum reddidi. Huic non volo reddere, sed donare*, dit saint Augustin. (b)

AN OCLUS TUUS NEQUAM EST, *quia ego bonus sum? Vôtre œil est-il mauvais, parce que je suis bon?* Dans le style des Hébreux, (c) *un mauvais œil*, est un œil jaloux, un avare. Les Grecs, & les Latins (d) ont la même expression. Et au contraire *l'œil bon*, (e) ou les *bonnes œuvres*, marquent souvent la libéralité, & les aumônes, les bienfaits. (f) On trouve dans les Livres des Juifs (g) une parabole, qui a quelque rapport avec celle-ci. Un Prince louë des ouvriers pour travailler à quelque ouvrage. L'un d'entr'eux qui n'avoit travaillé que deux heures reçut le même salaire, que ceux qui avoient travaillé tout le jour. Les autres en murmurèrent; mais le Roi leur dit: Celui-ci a plus fait d'ouvrage en deux heures, que vous tous en un jour entier. Mais il y a beaucoup d'ap-

(a) Gr. ἢ ἂν ἴδῃ μοι πῶς ἐστὶ τὸ θεῖον ἐν τοῖς ἰσθμῖς. Ita Syr. & Antiq. Vulg. *Aut non licet mihi quod volo facere de te mea.* August. Serm. 87. *Non licet mihi quod volo facere de meo.*

(b) A. g. ff. Serm. 87. n. 4.

(c) Prov. xxiii. 6. *Non comedas cum homine invidio.* Heb. *Malis oculi.* Eccli. xxxi. 14. *Memento quoniam malus est oculus nequam.* Marc. vii. 22. *Oculus malus, prout, invidia.* Vide & Tob. iv. 7. 16. Eccli. xiv. 10.

(d) Horat. lib. 2. *carmin. Ode 28,*

... Ne parce malignus arena, Offibus & capiti inhumata.

Ovid. lib. 2. *Metamorph. de invidia.* Nusquam tetta acies. Liban. Ἐὐδὸς χαλιπὸς ἐφθάλμῳ. &c.

(e) Prov. xxi. 9. *Qui pronus est ad misericordiam.* Heb. *Oculus bonus.* Eccli. xxxv. 10. E' ἀγαθὸν ἐφθάλμῳ δόλῳ τοῦ κέρου.

(f) A. B. ix. 36. Jacob. III. 17. *Matth. xxi. 12.* & 1. *Cor. ix. 8. Galat. vi. 9 & c.*

(g) *Gemar. Jerusol. Cod. Berachot.*

16. *Sic erunt novissimi primi, & primi novissimi: multi enim sunt vocati, pauci vero electi.*

16. Ainsi les derniers seront les premiers, & les premiers seront les derniers; parce qu'il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élus.

COMMENTAIRE.

parence que cette parabole a été imitée de celle de l'Évangile; car le livre où elle se trouve, est au moins de cent cinquante ans plus nouveau que le tems de nôtre Sauveur.

¶ 16. SIC ERUNT NOVISSIMI PRIMI, ET PRIMI NOVISSIMI. *Ainsi les premiers seront les derniers, & les derniers seront les premiers.* C'est la conclusion de cette parabole. Il avoit déjà avancé la même chose au §. 30. du Chapitre précédent, & c'est pour la prouver, qu'il a proposé cette similitude. Les Juifs qui étoient les premiers appellez, qui avoient reçu les promesses, qui étoient le peuple choisi, que Dieu avoit comblé de grâces, à qui il avoit donné sa Loi, & ses Écritures, perdent tous ces privilèges; & de premiers qu'ils étoient, ils deviennent les derniers, par le refus qu'ils font de croire en JESUS CHRIST. Les Gentils, qui étoient un peuple abandonné aux plus affreux dérèglemens, livrez à l'idolâtrie, allés dans l'ombre de la mort, sont choisis, à l'exclusion de la plupart des Juifs, pour composer l'Eglise Chrétienne. Ainsi se vérifie ce que dit le Sauveur, que les derniers deviendront les premiers.

MULTI ENIM SUNT VOCATI, PAUCI VERO ELECTI. *Car il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élus.* C'est encore une espèce de parabole, ou de proverbe. Lorsqu'on commande tout le peuple pour marcher à la guerre, & qu'on fait ce qu'on appelle en Latin *Delectus*, le choix de ceux qui sont en âge, & en état de porter les armes; tous les hommes s'assemblent, mais tous ne sont pas choisis; on prend les plus forts, les plus vigoureux, les mieux faits. (a) Voilà le corps de la parabole; & en voici l'application. Dieu a appelé tous les Juifs, il les a séparé du reste des nations, pour composer son peuple. Mais il y en a peu qui aient répondu à la vocation de Dieu, qui aient écouté sa voix, & qui se soient rendus ses Disciples. Ils ont mérité par leur infidélité & par leur malice d'être exclus de la salle du festin; *Qui invitati erant, non fuerunt digni.* Il n'y eut d'entr'eux que ceux qui étoient préordonnez à la vie, comme dit Saint Paul, (b) qui reçurent la parole de salut.

Les appellez sont tous les Juifs; les *Elus*, en cet endroit, sont ceux qui ont cru en JESUS-CHRIST, tant d'entre les Juifs, que d'entre les Gentils. Il sortit de l'Égypte six cens mille combattans; il n'y en eut que

(a) Voyez M. le Clerc en cet endroit.

(b) *Act. XIII. 48. Crediderunt quotquot erant praordinati ad vitam aeternam.*

17. *Et ascendens Iesus Ierosolymam, assumpsit duodecim Discipulos secretò, & ait illis:*

18. *Eccè ascendimus Ierosolymam, & Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, & Scribis, & condemnabitur eum morte.*

17. Or JESUS s'en allant à Jérusalem, prit à part ses douze Disciples, & leur dit :

18. Nous allons à Jérusalem, & le Fils de l'homme sera livré aux Princes des Prêtres & aux Scribes, qui le condamneront à la mort.

COMMENTAIRE.

deux qui entrèrent dans la terre Promise. Ces deux, Josué & Caleb, sont la figure des Elüs; & les autres la figure des appelez. Les Rabbins eux-mêmes reconnoissent qu'il en sera de même du tems du Messie. (a) On l'explique aussi en ce sens: Il y a dans le Christianisme beaucoup d'appelez, & peu d'elüs. Tous sont appelez à la vie éternelle, & au salut: (b) *Deus vult omnes homines salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.* Mais tous ne répondent pas aux desseins de Dieu. Tous ne rendent pas leur vocation certaine par leurs bonnes œuvres. (c) Tous ne profitent pas des dons de Dieu. Plusieurs reçoivent la grace de la vocation; mais tous ne persévèrent pas. Il ne suffit pas d'être appellé, il faut vivre d'une manière digne de nôtre sainte vocation. (d) *Obsecro vos, ut dignè ambuletis vocatione qua vocati estis.* Dieu nous élit & selon sa pure grace, & selon nôtre justice, dit saint Augustin: (e) *Elegit eos & secundum suam gratiam, & secundum illorum justitiam.* Mais cette justice est un don de sa grace; nous devons la reconnoître avec humilité, la conserver avec fidélité, & la faire fructifier avec persévérance.

¶ 17. ASSUMPSIT DUODECIM. *Iesus allant à Jérusalem, prit à part ses douze Disciples.* Ceci n'arriva que quelques mois après la parabole, dont on a vu l'explication dans les versets précédens. JESUS alloit à Jérusalem pour y souffrir la mort. C'étoit la dernière Pâque qu'il fit sur la terre. Il s'y rendit quelques huit ou dix jours avant la fête, (f) pour accomplir ce qui étoit marqué de lui dans les Prophètes. Comme il étoit en chemin avec une grande foule de peuple, il tira ses Apôtres à l'écart, pour leur parler de nouveau de sa Passion; car il la leur avoit déjà prédite plus d'une fois. (g) Mais il étoit important de les prémunir contre le scandale, que la vûe de cet objet pourroit leur donner. Il a soin de les tirer de la foule, pour leur découvrir ce mystère, parce qu'ils faisoient

(a) Rab. Sinai in Talmud. apud. Grot. hic.

(b) 1. Timot. 11. 4.

(c) 1. Petri 1. 10.

(d) Ephes. 14. 1.

(e) August. Sermon. 7. de Verbis Domini; nunc form. 100. n. 3.

(f) Il proposa, selon M. Toynard, la parabole des ouvriers envoyez à la vigne avant le mois de Janvier, & ceci n'arriva qu'environ le 25 Mars, cinquième de Nisan, dix jours avant la fête de Pâque.

(g) Videtis Matth. xvi. 11. xvii. 12.

qu'il

19. *Et tradem eum Gentibus ad illudendum, & flagellandum, & crucifigendum, & tertia die resurget.*

20. *Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis suis, adorans, & petens aliquid ab eo.*

19. Et le livreront aux Gentils, afin qu'ils le traitent avec moquerie, & qu'ils le fouettent, & le crucifient; & il ressuscitera le troisième jour.

20. Alors la mere des enfans de Zébédée s'approcha de lui avec ses deux fils, & l'adora, en témoignant qu'elle vouloit lui demander quelque chose.

COMMENTAIRE.

qu'il étoit le CHRIST Fils de Dieu. Vérité qui n'étoit pas encore connue au commun des Juifs, & à qui elle ne devoit être clairement manifestée qu'après sa mort, & sa résurrection. A l'égard de ces derniers, la mort de JESUS-CHRIST ne pouvoit être considérée au plus, que comme la mort d'un Juste, & d'un Prophète. Le scandale à craindre n'étoit pas à beaucoup près si grand à leur égard, qu'à l'égard des Apôtres, plus éclairés, mais encore foibles.

§. 19. *TRADENT EUM GENTIBUS. Ils le livreront aux Gentils.* Les Princes des Prêtres ayant résolu dans leur Conseil la mort de JESUS-CHRIST, & l'ayant déjà condamné comme coupable du dernier supplice, n'osèrent l'exécuter; parce que le droit de vie, & de mort leur avoit été ôté. (a) Ils le livrèrent donc aux Romains, qui le traitèrent avec insulte, le fouettèrent, & le crucifèrent. Cette circonstance d'être livré aux Gentils, étoit sensible, & douloureuse dans l'idée des Juifs, qui se considéroient comme un peuple libre, & fort distingué des autres peuples. Saint Luc (b) remarque que les Apôtres ne comprirent rien à ce que JESUS-CHRIST leur disoit. Le préjugé dont ils étoient remplis, & que le Sauveur avoit confirmé dans plusieurs rencontres par ses discours, que bien-tôt il devoit regner, & exercer sa vengeance contre ses ennemis, qu'il devoit paroître dans sa gloire, au milieu de ses Anges; être assis sur un trône, au milieu de ses Apôtres. Ces idées jointes à l'opinion dont ils étoient imbus dès l'enfance, que le Messie seroit un Prince puissant, qui délivreroit Israël de ses ennemis, ne leur permettoient pas de démêler ce qui appartenoit au Messie souffrant, & humilié, de ce qui le concernoit comme Dieu, dominateur, & vainqueur du démon, de la mort, & du péché. Ils entendoient assez ce que vouloit dire être livré aux Gentils, être exposé à la risée, aux insultes, à la mort: mais cela leur paroissant incompatible avec ce qu'ils favoient d'ailleurs, ils y concevoient du mystère; ils n'en voyoient, ni les moyens, ni les raisons, ni les suites.

§. 20. *ACCESSIT AD EUM MATER FILIORUM ZEBEDÆI. L.*

(a) *Johan. xviii. 31. 35.*

(b) *Luc. xviii. 34.*

21. *Qui dixit ei: Quid vis? At il-
li: Dicitur sedebant hi duo filii mei, unus
ad dexteram tuam, & unus ad sinis-
tram, in regno tuo.*

21. Il lui dit: Que voulez-vous? Ordon-
nez, lui dit-elle, que mes deux fils que voici,
soient assis d'un côté votre Royaume, l'un à vo-
tre droite, & l'autre à votre gauche.

COMMENTAIRE.

mere des enfans de Zébédée s'approcha de lui avec ses enfans, & lui deman-
da que ses deux fils fussent assis dans son Royaume, l'un à sa droite, l'aut-
re à sa gauche. Cette mere s'appelloit *Salomé*; (a) elle s'étoit mise à la
suite du Sauveur; peut-être après la mort de son mari Zébédée. Comme
elle étoit proche parente de la sainte Vierge, & par conséquent de JESUS-CHRIST,
elle crut être en droit en vertu de la parenté, de deman-
der pour ses fils quelque prééminence au dessus des autres Apôtres. De-
puis quelque tems le Sauveur avoit entretenu ses Apôtres de sa Résurrec-
tion, & de son Regne, comme d'une chose très-prochaine. Salomé ne ju-
gea pas à propos de différer à lui faire cette demande.

Plusieurs anciens Peres (b) ont soupçonné les Apôtres Jean & Jacques,
de l'avoir portée à faire cette démarche. Mais il faut avouer qu'on n'en a
aucune preuve directe, & positive. Il est vrai qu'elle vient avec ses fils,
& que la réponse de JESUS-CHRIST s'adresse à eux, & non à elle. Il est
vrai aussi que saint Marc (c) dit qu'ils vinrent eux-mêmes, & qu'ils di-
rent à JESUS-CHRIST: *Maître, nous vous prions de nous accorder ce que
nous vous demandons. Que demandez-vous, leur dit Jésus. Ils répondirent:
Que nous soyons assis l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche dans vo-
tre gloire.* Mais on dit à cela que cet Evangéliste leur a attribué ce que leur
mere avoit dit pour eux; & que le Sauveur leur répond, & non à leur
mere; parce que celle-ci ne demandoit pas pour elle, mais pour ses fils.
Enfin, d'autres Peres (d) croient que Salomé vint faire cette demande
au Fils de Dieu de son propre mouvement, & sans y être sollicitée que
par son amour, & sa tendresse maternelle. Elle ne consulte que son pen-
chant, sans faire assez d'attention aux suites de sa demande. *Postulat er-
ror muliebri, pietatis affectu, nesciens quid peteret*, dit saint Jérôme.
Mais si c'est une erreur, dit saint Ambroise, c'est une erreur de tendresse;
les entrailles d'une mere ne savent ni déguiser, ni différer ce qu'elles dé-
sirent: *Si error est, pietatis tamen error est; nesciunt enim materna viscera
patientiam. . . Matrem considerate; matrem cogitate.*

(a) Marc. xv. 40. Matt. 27. (2).

(b) Aug. l. 2. de Consensu c. 64. Chrysostom.
homil. 66. Auth. Oper. imperfect. Theophyl. Ex-
thym. Greg. hom. 27. in Evangelis. Ieronym.

(c) Marc. x. 35.

(d) Hilar. in Matt. Ambros. l. 5. de Fide. c. 1.
Vide Maldon.

21. *Respondens autem Jesus, dixit: Nescitis quid petatis. Possitis bibere calicem, quem ego bibiturus sum? Dixerunt ei: Possumus.*

21. Mais JESUS leur répondit: Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire? Ils lui dirent: Nous le pouvons.

COMMENTAIRE.

¶ 21. DIC UT SEDEANT HI DUO FILII MEI. *Ordonnez que mes deux fils soient assis dans votre Royaume, l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche.* Le Fils de Dieu avoit dit quelque tems auparavant, (a) que les douze Apôtres seroient assis avec lui sur douze trones, où ils jugeroient les douze Tribus d'Israël. Il n'avoit pas dit qui seroient les plus près de sa personne: la mere des enfans de Zébédée crut devoir travailler à obtenir ces deux places pour ses deux fils. Origènes (b) dit que quelques hérétiques assuroient que la droite & la gauche, que les enfans de Zébédée demandent ici, avoient été accordées à saint Paul, & à Marcion.

¶ 22. NESCITIS QUID PETATIS. *Vous ne savez ce que vous demandez. Savez-vous ce que c'est que d'être assis à la droite de Dieu? Croyez-vous que ce soit un honneur commun, & réservé aux hommes? (c) Autrement: Vous vous imaginez que je vais établir un Royaume temporel sur la terre, & que les dignitez de mon Royaume sont comme celles de ce monde. Vous ne savez encore ni ce que je dois faire, ni quel est mon Royaume. Je vous ai promis des biens, & des honneurs tout spirituels; vous m'en demandez de temporels. Vous ne savez ce que vous demandez. Vous croyez que la faveur, & la recommandation de la chair & du sang, sont les voyes par où l'on parvient aux premières places de mon Royaume: vous ne savez ce que vous demandez; on n'y parvient que par les souffrances, & par l'humilité; par la croix, & par les travaux. Vous demandez le triomphe avant le combat, & avant la victoire; vous mettez la fin avant les moyens.*

Si la demande des enfans de Zébédée n'eût été que d'être assis en leur rang avec les autres Apôtres, elle auroit été tolérable, ou plutôt elle auroit été inutile, puisqu' JESUS-CHRIST leur avoit déjà promis cela. Ils demandoient les deux premières places au dessus des autres Apôtres. C'est ce qui excita contre eux la jalousie, & l'indignation de leurs Compagnons. ¶ 24. *Audientes decem indignati sunt.* Il paroît par toute la conduite des Apôtres qu'ils étoient encore bien imparfaits, & qu'ils n'avoient guères profité des leçons, & des exemples d'humilité que le Sauveur leur avoit donné en tant d'occasions.

(a) *Matth. XIX. 28.*

(b) *Origen. homil. 25. in Luc.*

(c) *Vide Chrysof. Theophyl. Euthym.*

POTESTIS BIBERE CALICEM, &c. *Pouvez-vous boire le calice que je dois boire ?* Puisque vous prétendez aux premières places de mon Royaume, êtes-vous disposés à les mériter ? Êtes-vous bien résolus de boire mon calice, & d'être plongez comme moi dans l'eau de la douleur, & de la tribulation ? Les Hebreux exprimoient la douleur, & les maux sous le nom de calice, & de baptême. Boire le calice ; être plongé dans l'eau ; être submergé, & comme noyé sous les eaux, marquoient une grande défolation. *Le feu, le souffre, la tempête, sont le calice des méchans*, dit le Psalmiste. (a) Et ailleurs : (b) *Le Seigneur tient en sa main un calice plein d'un vin trouble ; tous les pécheurs de la terre en boiront jusqu'à la lie.* Jérémie reçoit de la main de Dieu un calice plein du vin de sa colère, & en donne à boire à tous les peuples où il est envoyé. (c) Et pour ce qui est des eaux, qui déshonorent les disgrâces, le Psalmiste en fournit plusieurs exemples (d) *Seigneur, étendez voire main vers moi, & tirez-moi de ces grandes eaux, où je suis en danger de me noyer.* Et encore : (e) *Je suis enfoncé dans un abyme profond, & marécageux, où je ne puis prendre pied.* Enfin, (f) *Lorsque nos ennemis se sont mis en colère contre nous, nous aurions été engloutis dans l'eau, sans le Seigneur. Nous avons passé le fleuve ; nous avons été conduits au delà de l'Euphrate ; mais sans lui nous aurions passé une eau, dont nous ne serions jamais sortis, &c.* Le Grec dans la plupart des Imprimez, ajoute : (g) *Et pouvez-vous être baptisé du baptême dont je dois être baptisé ?* C'est-à-dire : Pouvez-vous être plongez comme moi dans l'eau des souffrances ? Et au verset suivant : *Vous serez baptisez du baptême, dont je serai moi-même baptisé.* Mais il y a un tres-grand nombre d'excellens Manuserits, qui ne le lisent point. (h) On croit que ces paroles sont prises de saint Marc. (i) Origènes les rapporte ici, mais comme tirées de cet Evangéliste, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, Les Versions Vulgate, Cophte, & Ethiopienne, n'en parlent point.

DICUNT EI : POSSUMUS. *Ils lui dirent : Nous le pouvons.* Ils parloient sans doute fort sérieusement, & fort sincèrement, ne consultant que leur inclination, & leur bon cœur, & non leur force. Ils firent voir bien-tôt après dans la Passion de leur Maître, quelle étoit leur fermeté. Ils promettent témérairement, dit saint Chrysostome, (k) une chose dont ils avoient aussi peu de connoissance, que de l'honneur qu'ils avoient désiré, en demandant d'être assis à la droite, & à la gauche du Sauveur.

(a) Psal. x. 7.
 (b) Ps. l. lxxiv. 9.
 (c) Jerem. xxv. 15.
 (d) Psal. cxlvi. 7.
 (e) Psal. lxxviii. 3.
 (f) Psal. cxxiii. 4. 5.

(g) Καὶ τὸ βάπτισμα ἃ ἐγὼ βάπτισμαι, ἀποτίθειτε... 27. Καὶ τὸ βάπτισμα ἃ ἐγὼ βάπτισμαι, ἀποτίθειτε.
 (h) Vide Var. Lett. Millii.
 (i) Marc. x. 38.
 (k) Chrysost. hic. Enthym. Theophyl.

27. *Ait illis: Calicem quidem meum bibetis; sed non autem ad dexteram meam vel sinistram, non est meum dare vobis. sed quibus paratum est à Patre meo.*

23. Il leur repartit : A la vérité vous boirez le calice que je boirai ; mais pour ce qui est d'être assis à ma droite, ou à ma gauche, il ne dépend pas de moi de vous le donner, mais il sera donné à ceux à qui mon Pere l'a préparé.

COMMENTAIRE.

¶ 23. CALICEM QUIDEM MEUM BIBETIS. *A la vérité vous boirez le calice que je boirai.* Si vous demeurez attachez à ma personne, & à l'Évangile, vous pouvez vous attendre de boire le calice que je boirai, & d'avoir votre part à mes souffrances. Je puis bien vous promettre cela. La chose est en mon pouvoir ; mais non pas de vous faire asséoir à ma droite, ou à ma gauche : c'est à mon Pere de disposer de ces séances.

On demande (a) comment il est vrai que saint Jacques, & saint Jean ayent bû le calice du Sauveur ? On sait que saint Jacques fut mis à mort par Hérodes ; (b) & qu'ainsi il eut part au calice de JESUS-CHRIST : mais saint Jean l'Évangéliste n'a pas souffert le martyre. On a même douté s'il étoit mort. (c) On répond à cela que l'exil que souffrit cet Apôtre, que les travaux de l'Apostolat, que le bain d'huile bouillante où il fut plongé, & dont il sortit sain & sauf, sont un vrai martyre. C'est-là la part du calice qui lui étoit préparé. Il ne manqua pas de bonne volonté, mais d'occasion de souffrir réellement le martyre. (d)

Ce que dit ici le Sauveur, *Que d'être assis à sa droite, ou à sa gauche, il ne dépend pas de lui de le donner ; mais qu'il sera donné à ceux à qui son Pere l'a préparé,* souffre de plus grandes difficultés. Les Arriens (e) se font souvent servis de cet endroit pour essayer de montrer que JESUS-CHRIST avoit moins de pouvoir, & d'autorité que Dieu son Pere. Mais les Peres ont répondu à cela de trois manières. 1°. Que le Fils de Dieu avoit parlé ici comme homme, & non comme Dieu. (f) 2°. Qu'il avoit exprimé ici non ce qui étoit de son pouvoir, mais ce qui étoit de son devoir. (g) Cela est réservé au Pere : c'est à lui de faire cette distribution des places, & des dignitez de son Royaume ; à peu près comme il dit ailleurs, que le Pere lui a déferé le jugement de tout : (h) *Omne judicium dedit Filio* ; ce qui n'exclut pas le pouvoir que le Pere a aussi de juger. 3°.

(a) Vide Origen. *Interonym. Chryssost. Bedam.*

(b) *Act. xlii. 2.*

(c) Vide *Euthym. hic, & Commentar. nostr. ad Matt. xvi. 28.*

(d) Tertull. *lib. de Praescriptioib. Euseb. l. 3. c. 31. Hist. Eccles.*

(e) Vide Epiph. *haeresi 69. Ambros. lib. 5. de Fide cap. 5. Aug. lib. 1. de Trinit. cap. 12. & c. alijs.*

(f) Vide *Aug. l. 1. de Trinit. c. 12.*

(g) *Ambros. l. 5. de Fide c. 5.*

(h) *Joban. v. 22.*

24. *Et audiemus decem, indignati sunt de duobus fratribus.*

25. *Iesus autem vocavit eos ad se, & ait: Scitis quia Principes gentium dominantur eorum: & qui majores sum, potestatem exercent in eos.*

26. *Non ita erit inter vos: sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister:*

27. *Et qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus.*

24. Les dix autres Apôtres ayant entendu ceci, en conçurent de l'indignation contre les deux frères.

25. Et JESUS les ayant appelés à lui, leur dit: Vous savez que les Princes des nations les dominent, & que ceux qui sont grands parmi eux, les traitent avec empire.

26. Il n'en doit pas être de même parmi vous autres: mais que celui qui voudra devenir plus grand parmi vous, soit votre serviteur;

27. Et que celui qui voudra être le premier d'entre vous, soit votre esclave.

COMMENTAIRE.

JESUS-CHRIST ne dit pas qu'il n'a pas le pouvoir de donner ces places d'honneur; mais qu'il ne peut les donner qu'à ceux, à qui elles sont destinées par le Père. (a) Comme s'il leur disoit: Les rangs d'honneur que vous me demandez, ne sont point des choses dont je dispose absolument: mon Père Céleste les a réglés, suivant le mérite de ceux à qui ils sont dûs. (b) Vous devez tout attendre de sa justice, & rien de la chair, & du sang. Plusieurs habiles Interprètes (c) traduisent le Grec dans ce dernier sens: *Ce n'est point à moi à le donner, si non à ceux à qui il est préparé par mon Père.*

ψ. 25. PRINCIPES GENTIUM DOMINANTUR EORUM. *Les Princes des nations les dominent; mais il n'en doit pas être ainsi parmi vous.* Voici la différence qu'il y a entre mon Royaume, & celui des Princes du monde. Ceux-ci dominent avec empire, commandent avec autorité, se soutiennent par la force, assujettissent leurs ennemis par la violence. Dans mon Royaume c'est tout le contraire. Celui qui y veut dominer, ne doit employer que la douceur, la modération, l'humilité, la patience. Celui qui veut s'y maintenir, doit s'appliquer à gagner les cœurs par la douceur, à désarmer ses ennemis par la patience, à assujettir les hommes par la force de la raison, & par l'efficacité de la parole de vérité. Dans la Maison de Dieu, dit saint Augustin, (d) ceux qui paroissent commander, sont en effet les serviteurs des autres; parce qu'ils ne commandent pas dans un esprit de domination, mais dans le désir d'être utiles aux autres: *Etiam*

(a) Vide Chryst. homil. 66. Ieronym. hic. Epiphani. her. s. 69. Ambros. loco citato. Cyrill. l. 30. 7 hesant. c. 5.

(c) Ieronym. hic. Regnum Cælorum non est datur, sed accipitur... Quicumque talem se præbuerit, ut Regno Cælorum dignus fiat, hic

accipiet quod non per se, sed vita paratum est.

(c) Vide Brug. Grat. Lud. de Dieu, Syr. Arab. Perf. Æthiop. &c. pour nisi Voyez Num. XXXV 33. Deut. XI. 1. Marc. IV. 22. 1. Cor. II. 5.

(d) Aug. l. 19. de Civit. c. 24.

27. *Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, & dare animam suam redemptionem pro multis.*

28. Comme le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, & donner sa vie pour la rédemption de plusieurs.

COMMENTAIRE.

qui imperant, servint eis, quibus videntur imperare: nec enim dominandi cupiditate imperant, sed officio consulendi; nec principandi superbiâ, sed providendi misericordiâ.

28. DARE ANIMAM SUAM REDEMPTIONEM PRO MULTIS. *Il est venu pour donner sa vie pour la rédemption de plusieurs.* Quand on dit qu'il est venu pour donner sa vie pour plusieurs, on ne prétend pas qu'il ne soit pas mort pour tout le monde. Ce nom de plusieurs se prend souvent pour la totalité; (a) par exemple, dans ces paroles: *Plusieurs sont appellez; mais il y a peu d'élus*: c'est-à-dite, tous les Juifs ont été appellez de Dieu, & destinez à composer la nation chrétienne; mais il y en a peu qui ayent profité des bontez de Dieu. Ainsi le Sauveur est venu donner sa vie pour tous les hommes: (b) *Christus pro omnibus mortuus est*; mais tous n'ont pas tiré le fruit qu'ils pouvoient de son Sang. *Pro multis, id est, pro his quæ credere voluerint*, dit saint Jérôme. (c)

Cette manière de parler: *Donner son ame pour quelqu'un*, marque proprement racheter un autre de la mort, par sa propre mort; comme quand on offroit un sacrifice d'un animal, pour racheter sa propre vie. (d)

Cor pro corde, precor, pro sibiris sumite fibras:

Etanc animam vobis, pro meliore damus.

Ou lorsque pour séchir les faux Dieux, les Payens donnoient vie pour vie, homme pour homme. Telle étoit l'opinion des anciens Gaulois, (e) & de là venoient leurs hécatombes de plusieurs hommes, que l'on brûloit dans un bûcher, formé à peu près sur la forme d'un homme. Les Romains avoient la même superstition, aussi bien que les Grecs. Tout le monde sçait l'histoire, ou la fable d'Iphigénie, qui devoit être immolée pour le salut de l'armée des Grecs. On sçait aussi l'histoire des Décies, qui se dévouèrent pour la République Romaine. Caligula étant tombé malade, plusieurs personnes se dévouèrent à la mort pour sa guérison. (f) La chose

(a) Hebr. XIX. 8. Matt. XXVI. 28. Isai. LIII. 11. 12.

(b) 1. Cor. V. 14. & 1. Timot. II. 6. *Unus mediator Dei, & hominum homo Jesus Christus, qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus.*

(c) Ieronym. hic. Vide Origen. t. 15. his & Malid.

(d) Ovid. l. 1. Fastor.

(e) Cesar. l. 1. de Bello Gall. *Quod pro vita hominis, nisi vita reddatur, non possit aliter Deorum immortalium numen placari.*

(f) Sueton. in Calig. c. 14.

n'étoit point inconnuë chez les Hébreux. Les sacrifices d'hosties humaines qui furent si fréquens parmi eux, & parmi les Phéniciens, les Moabites, & les autres peuples, n'étoient fondez que sur cela. Ilâie (a) fait allusion à cet usage, lorsqu'il fait ainsi parler le Seigneur à son peuple: *Je suis le Seigneur votre Dieu, & votre Sauveur: j'ai livré l'Egypte pour racheter voire vie; j'ai abandonné le pays de Chus, & Saba pour vous.* Et ailleurs: en parlant du Messie: (b) *Je l'ai frappé pour expier le crime du peuple; mais le Seigneur livrera les impies pour sa sépulture, & les riches pour sa mort. . . . Et parce qu'il a donné son ame pour le péché, il verra une race qui ne mourra point.* C'est à cela que le Fils de Dieu fait allusion, en disant qu'il doit donner sa vie pour le rachat de plusieurs; c'est-à-dire de tous les hommes.

Après le ψ. 28. on lit une longue addition dans plusieurs anciens Exemplaires. La voici toute entière: *Pour vous, vous cherchez à devenir plus grands que vous n'êtes; & de grands à devenir petits.* (D'autres lisent: (c) *Et de grands, à devenir encore plus grands.*) *Mais lorsque vous allez dîner en quelque lieu, ne prenez pas les premières places.* (A la lettre: *Ne vous couchez pas dans les places les plus hautes;*) *de peur qu'il n'y ait quelqu'un d'invisé plus éminent que vous, & que celui qui vous a prié à manger, ne vienne vous dire: Descendez encore plus bas; & alors vous serez chargé de confusion.* *Mais si vous prenez la dernière place, & qu'il survienne quelqu'un moindre que vous; alors le maître du festin vous dira: Montez plus haut, & cela vous sera glorieux, ou avantageux.* Cette addition se trouve dans l'ancien manuscrit Grec de Cambridge, dans trois manuscrits Latins dont parle le Pere Martianay dans sa nouvelle Edition de l'Évangile de saint Matthieu, suivant l'ancienne Italique, (d) dans deux Exemplaires Latins de la Bibliothèque de Bodley, dans quelques anciens Manuscrits de la Version Saxonne, (e) dans saint Hilaire, (f) saint Leon, (g) & le Prêtre Juvenæus, (h) qui vivoit au commencement du quatrième siècle. Mais on ne la

{ d } *Ipsi* LXIII. 3.

{ e } *Ipsi*. LIII. 9. Voyez aussi *Jerem* X. 15 *Prov.* XI. 8. XVI. 18. *Psal.* LXXXVIII. ψ. 6.

{ c } *Cambrig.* Ὑμῶν δὲ ζήτησις οὐ μίση ἀλλ' ἔστιν, ἢ οὐ μίσησθε ἰλαρίον ἄνω. Ἐπιπέτε δὲ ἄνω δὲ, ἢ παρακαλεῖσθε ἀποπέτε, μὴ ἀπαλιπῆσθε οὐ τῆς ἐξουσίας τῆτος, μὴ οὐκ ἐπιπέτε. οὐ ἐπιπέτε, ἢ παρακαλεῖσθε ἢ ἀποπέτε. ἄνω οὐκ, ἢ ἀνω χῶρος, ἢ καὶ ἰσχυρότερος. Ἐὰν δὲ ἀποπέτε ἢ τῆς ἐξουσίας τῆτος, ἢ ἐπιπέτε οὐκ ἔστιν, ἢ οὐκ ἐπιπέτε, οὐκ ἔστιν ἢ ἀνω, ἢ ἔστιν οὐκ τῆς ἐξουσίας, *Ex ms. Monast. S. Andreae scilicet Avenion. apud Martianum.* Vos autem queritis de pusillo crescere, & de magnis majores esse. Intrantes autem ad cenam, nolite re-

embere in locis eminentibus, ne forte clarior te supervenias, & accedens qui ad cenam vocavit te, dicat tibi: Adhuc deorsum accede, & confundaris. Si autem in locis inferiori recubaveris, & superaverit humilior te, dicet tibi qui te ad cenam vocavit: Accede adhuc sursum, & hoc erit tibi utile.

{ d } *Ita ms. Sangern. & S. Andrea Avenion.* L'autre leçon est dans Le Grec de Cambridge, & dans l'ancienne Italique du P. Martianay.

{ e } *Vide VAR. LEB. Millii.*

{ f } *Hilarius hic n. 11.*

{ g } *Leo Mag. Ep. ad Pulcheriam Augustam.*

{ h } *Juvenæ. Paraphr. Evang.*

29. *Et egredientibus illis ab Jericho , secuta est eum turba multa :*

30. *Et ecce duo cæci sedentes secus viam , audierunt quia Jesus transiret : & clamaverunt , dicentes : Domine , miserere nostri , fili David.*

31. *Turba autem increpabat eos , ut tacerent . At illi magis clamabant , dicentes : Domine , miserere nostri , fili David.*

32. *Et stetit Jesus , & vocavit eos , & ait : Quid vultis ut faciam vobis ?*

33. *Dicunt illi : Domine , ut aperiantur oculi nostri.*

34. *Miseratus autem eorum Jesus , tetigit oculos eorum . & confestim viderunt , & secuti sunt eum.*

29. *Lorsqu'ils sortoient de Jéricho , il fut suivi d'une grande troupe de peuple :*

30. *Et deux aveugles qui étoient assis le long du chemin , ayant ouï dire que Jesus passoit , commencèrent à crier , en disant : Seigneur , fils de David , ayez pitié de nous.*

31. *Et le peuple les repressoit pour les faire taire : mais ils se mirent à crier encore plus haut , en disant : Seigneur , fils de David , ayez pitié de nous.*

32. *Alors Jesus s'arrêta , & les ayant appelés , il leur dit : Que voulez-vous que je vous fasse ?*

33. *Seigneur , lui dirent-ils , que nos yeux soient ouverts.*

34. *Jesus étant donc ému de compassion à leur égard , leur toucha les yeux ; & au même instant ils recouvrèrent la vûe , & le suivirent.*

COMMENTAIRE.

voit point dans Origènes , ni dans les autres Anciens. Depuis ces mots : *Lorsque vous êtes invité à dîner , &c.* l'Addition est tirée de saint Luc Chr. xiv. v. 8. quoiqu'avec assez de différence quant aux termes.

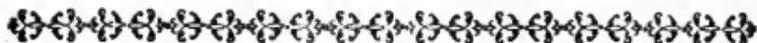
v. 30. *ECCE DUO CÆCI SEDENTES SECUS VIAM. Deux aveugles qui étoient assis le long du chemin , ayant appris que Jesus passoit , commencèrent à crier , en disant : Seigneur , fils de David , ayez pitié de nous.*

Cette Histoire est la même qui est racontée dans saint Marc x. 46. . . 52. (4) mais fort différente de celle qui est racontée dans saint Luc xviii.

35. . . 43. Celle-ci arriva lorsque Jesus entroit dans Jéricho , & l'autre arriva le lendemain quand il en sortit. Saint Marc ne parle que d'un aveugle nommé *Bar-Timée* , ou *le fils de Timée* ; apparemment parce qu'il étoit plus connu que l'autre , ou que le Fils de Dieu le distingua par quelque autre endroit. Mais saint Matthieu dit expressément qu'ils étoient deux aveugles. Pour le reste il y a fort peu de différence dans le récit de cette Histoire.

(4) Ita Ang. lib. 2. cap. 65. de Consensu , | Strab. Lyr. bit. Toynard. harm.
& lib. 2. de Quest. Evang. quest. 48. B. da , |





CHAPITRE XXI.

Entrée triomphante de JÉSUS dans Jérusalem. Il chasse du Temple les Marchands. JÉSUS va à Béthanie. Il donne sa malédiction à un figuier. Le Baptême de Jean d'où étoit-il? Parabole des deux fils envoyez à la vigne. Autre Parabole de la vigne amodiée à des ouvriers. Les Prêtres, & les Pharisiens cherchent à se saisir de JÉSUS.

ψ. 1. *ET* cum appropinquassent Jerosolymis, & venissent Bethphage ad Montem Oliveti, tunc Jesus misit duos Discipulos,

ψ. 1. **L**orsqu'ils approchèrent de Jérusalem, étant arrivés à Bethphagé, près de la montagne des oliviers, JÉSUS envoya deux de ses Disciples,

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **C**UM APPROPINQUASSENT JEROSOLYMIS, ET VENISSENT BETHPHAGE. Lorsqu'ils approchèrent de Jérusalem, étant arrivés à Bethphagé. C'étoit un village au pied du Mont des Oliviers, assez près de Jérusalem. Saint Marc, (a) & saint Luc (b) disent qu'étant près de Jérusalem, de Bethphagé, & de Béthanie, il envoya deux de ses Apôtres lui chercher une ânesse, avec son ânon. JÉSUS avoit couché à Béthanie; étant sorti le matin de cette bourgade, & s'approchant de Jérusalem, lorsqu'il fut vis à vis de Bethphagé, il envoya deux de ses Apôtres pour lui amener une ânesse, avec son ânon; avec ordre, si quelqu'un vouloit les empêcher, de lui dire que JÉSUS de Nazareth, en avoit affaire. Il étoit assez connu, & estimé dans le pays, pour qu'il n'y eût personne qui ne se fît un honneur de lui prêter tout ce qu'il avoit. D'ailleurs il savoit parfaitement ce qui devoit arriver. Saint Justin le Martyr (c) dit que cette ânesse, & son ânon étoient liés à une vigne, suivant ce qui est dit dans la Génèse. (d) Il liera son ânesse au sèp, & son ânon à la vigne.

Druthmare, Pierre le Mangeur, & Lyran croyent que cette ânesse

(a) Marc. XI. 1. Ὅτι ἰσχυροὶ αἱ ἵμνουαὶ αἱ εἰς Βεθφαγῆ, καὶ Βεθανίας.

(b) Luc. XIX. Ὅτι ἰσχυροὶ αἱ Βεθφαγῆ, καὶ Βεθανίας.

(c) Justin. Apolog. 2.

(d) Genes. XLIX. 11.

1. *Dicens eis : Ite in castellum , quod contra vos est , & statim invenietis asinam alligatam , & pullum cum ea : solvite , & adducite mihi :*

3. *Et si quis vobis aliquid dixerit , dicitis quia Dominus his opus habet : & confestim dimittet eos.*

4. *Hoc autem totum factum est , ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam dicentem :*

2. Et leur dit : Allez à ce village qui est devant vous , & vous y trouverez en arrivant une ânesse liée , & son ânon auprès d'elle ; déliez-la , & me l'amenez.

3. Si quelqu'un vous dit quelque chose , dites-lui que le Seigneur en a besoin , & aussitôt il les laissera emmener.

4. Or tout ceci s'est fait , afin que cette parole du Prophète fût accomplie :

COMMENTAIRE.

étoit publique , & destinée à l'usage des pauvres voyageurs. Mais le Texte même de saint Matthieu détruit cette opinion. Si elle avoit été publique , & au premier occupant , auroit-il fallu instruire les Apôtres de ce qu'ils auroient à répondre , si quelqu'un se fut opposé à ce qu'ils emmenassent. L'ânesse marquoit les Juifs , & l'ânon les Gentils , selon les Peres. Quelques-uns (a) ont crû que les deux Apôtres que JESUS-CHRIST envoya , étoient saint Pierre , & saint Philippe. Origènes , & Théophylacte ont nommé saint Pierre , & S. Paul ; mais ils n'ont pû l'entendre que dans un sens moral ; saint Pierre étant connu dans l'Eglise comme l'Apôtre des Juifs , figuré par l'ânesse ; & saint Paul comme l'Apôtre des Gentils , figuré par l'ânon.

Saint Marc , & saint Luc (b) ne parlent point de l'ânesse , parce que JESUS-CHRIST ne s'en servit pas : (c) il ne monta que sur l'ânon. Saint Matthieu a marqué exprés l'ânesse , pour faire voir d'une manière plus expresse l'accomplissement de la Prophétie de Zacharie , qui avoit exprimé ces deux animaux ; & peut-être aussi pour montrer que l'ânon n'avoit jamais été monté , puisqu'il étoit encore avec sa mere. Si ces choses n'eussent été ni importantes , ni prophétiques , l'Evangéliste , ou plutôt le saint Esprit qui l'animoit , ne les auroit pas fait exprimer avec tant d'exactitude. Quelques-uns (d) ont crû que le Sauveur avoit monté alternativement sur l'ânesse , & sur l'ânon : mais cela n'est pas nécessaire , même pour accomplir la Prophétie d'Isaïe. Il suffisoit que l'ânesse fût là , & qu'il pût s'en servir , s'il avoit voulu.

¶ 4. UT IMPLERETUR QUOD DICTUM EST PER PROPHETAM. *Afin que cette parole du Prophète fût accomplie : Dites à la fille de Sion : Voici votre Roi , qui vient à vous monté sur une ânesse , & sur son*

[a] *Hilar. Author Oper. imperfecti , Beda , Strabus , Author Hist. Scolastica.*

[b] *Marc. xi. 2. Luc. xix. 30.*

[c] *Johan. xii. 14. 15. Vide Iconomy. hęc.*

[d] *Vide Sauß. ad Zach. ix. 9.*

5. Dicitur filie Sion : Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam, & pullum filium subjugatum.

6. Euntes autem Discipuli fecerunt sicut precepit illis Jesus.

7. Et adduxerunt asinam, & pullum : & imposuerunt super eos vestimenta sua, & euntes desuper sedere fecerunt.

8. Plurima autem turba straverunt vestimenta sua in via : alii autem cedebant ramis de arboribus, & sternebant in via :

5. Dites à la fille de Sion : Voici votre Roi qui vient à vous, plein de douceur, monté sur une ânesse, & sur l'ânon de celle qui est sous le joug.

6. Les Disciples s'en allèrent donc, & firent ce que JÉSUS leur avoit commandé.

7. Et ayant amené l'ânesse & l'ânon, ils les couvrirent de leurs vêtements, & le firent monter dessus.

8. Une grande multitude de peuple étendit aussi ses vêtements le long du chemin, & les autres coupoient des branches d'arbres, & les jetoient par où il passoit.

COMMENTAIRE.

ânon. Quelques Manuscrits lisent : (a) Par le Prophète Isaïe. Et d'autres : Par le Prophète Zacharie. En effet, la Prophétie est tirée de ces deux Prophètes. Ces paroles sont d'Isaïe : (b) Dites à la fille de Sion : Voici votre Sauveur qui vient. Et ces autres, sont de Zacharie : (c) Voici votre Roi qui vient à vous, plein de douceur, assis sur l'ânesse, & sur l'ânon de celle qui est sous le joug. Ces derniers mots sont synonymes à l'ânesse. Ce n'étoit point un animal de monture, mais une ânesse destinée au travail, à porter des fardeaux, ou à conduire le chariot, ou la charuë ; car en ce pays là les ânes étoient la monture ordinaire des personnes de condition, (d) & on les employoit aussi à tirer, & à porter des charges, (e) comme en ces pays-ci les chevaux.

L'Evangéliste n'a suivi dans le passage qu'il rapporte, ni la version des Septante à la lettre, ni l'Hébreu ; mais il a seulement donné le sens. Les Septante portent : (f) Voici votre Roi, qui vient à vous juste, & Sauveur. Il est plein de douceur, & il est monté sur une bête de somme, & sur un jeune poulain. L'Hébreu : (g) Voici votre Roi, qui vient à vous juste, & Sauveur. Il est pauvre, & est monté sur un âne, & sur un ânon fils des ânesses. La différence, comme on voit, n'est nullement considérable.

ψ. 8. PLURIMA AUTEM TURBA STRAVERUNT VESTIMENTA SUA. Une grande multitude de peuple étendirent leurs vêtements le long du

(a) Apud Mill. hic. Nonnus in Paraphr. & Ethiop. legunt Isaïam.

(b) Isaï. LXII. 11.

(c) Zach. IX. 9. *Idè à Βαρδαξ ου ἰσχυρῶν ου σπυρος, & ἰσχυροῦσιν ἰνι ουσ, & ἰσχυρῶν ἰνι ἰσχυροῦσιν.*

(d) Judic. v. 10. x. 4. XII. 14. Num. XXII. 21.

(e) Deut. XXI. 10. Exod. XXI. 12.

(f) 70. Zach. IX. 9. *Idè à Βαρδαξ ου ἰσχυρῶν ουσ, ἰσχυρῶν & ἰσχυρῶν, ἰσχυρῶν & ἰσχυρῶν, ἰσχυρῶν & ἰσχυρῶν, ἰσχυρῶν & ἰσχυρῶν.*

(g) *הנה מלךך יבוא לך צדיק וטובע הוא עני ורכב על חמור ועל עיר בן אתנות*

9. Turba autem, que precedebam, & que sequebantur, clamabant, dicentes: Hosanna filio David: benedictus, qui venit in nomine Domini: Hosanna in altissimis:

10. Et cum intrasset Ierosolymam, commota est universa civitas, dicens: Quis est hic?

11. Populi autem dicebant: Hic est Jesus propheta à Nazareth Galilæe.

9. Et tous ensemble, tant ceux qui alloient devant lui, que ceux qui le suivoient, crioient: Hosanna, salut & gloire au fils de David: Benî soit celui qui vient au nom du Seigneur: Hosanna, salut & gloire lui soit au plus haut des Cieux.

10. Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émuë, & chacun demandoit: Qui est celui-ci?

11. Mais les peuples qui l'accompagnoient, disoient: C'est Jesus le Prophète, qui est de Nazareth en Galilée.

COMMENTAIRE.

chemin. Jéhu fut reconnu Roi d'Israël, par une cérémonie à peu près pareille. (a) On fit le même honneur à Caton d'Utique, lorsqu'il se retira. (b) On voit quelque chose de pareil dans l'Agamemnon d'Eschyle. (c)

ÿ. 9. HOSANNA FILIO DAVID. Hosanna au fils de David: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des Cieux. Hosanna, ou Hosiah-na, signifie en Hébreu: Sauvez, je vous prie. Mais outre cette signification littérale, il a une emphase particulière dans les acclamations, ou dans les cris de joye; comme vive le Roi, salut au fils de David, longue vie au Christ, qui vient au nom du Seigneur, pour délivrer son peuple; Hosanna au plus haut des Cieux. Ecoutez, Seigneur, nos voix, du plus haut du Ciel. (d) Esprits célestes, joignez vos vœux, & vos prières aux nôtres, pour désirer toute sorte de prospérité au fils de David, au Roi d'Israël, au Messie, au souverain Libérateur.

Ce cri de joye est pris du Pseaume cxvii. 25. que l'on récitoit au jour de la fête des Tentés. Ce jour-là on amenoit à Jérusalem de tous côrez, des branches, & des feuillages, (e) pour dresser des tentes au peuple qui y venoit de toute la Province, & qui, en mémoire des tentes où leurs peres avoient habitè pendant quarante ans dans le désert, étoit obligé de demeurer pendant huit jours sous ces feuillées. Ceux qui apportoient ces branches venoient avec de grands cris de joye, & crioient, Hosanna. D'où vient que l'on donne aux branches mêmes le nom d'Hosanna. (f) Dans cette circonstance ici, le peuple par un saint transport,

(a) Vide 4. Reg. ix. 23.

(b) Plutarch. in Catone minore.

(c) Vide Grot. hic.

(d) Comparez Luc. II. 14. xix. 38. & Psal.

CXLVIII. 1. & Luc. hic. Εὐαὶν τὸ ὑψιστὸν, καὶ ἔλεος ἐν ὑψίστοις.

(e) 2. Esdr. vii. 15. 1. Macc. xiii. 5. 2.

Macc. x. 7.

(f) Elias Levita in T'hibet.

17. *Et intravit Jesus in Templum Dei, & ejiciebat omnes vendentes, & ementes in Templo: & mensas numulariorum, & cathedras vendentium columbas evertit:*

17. JESUS étant entré dans le Temple de Dieu, chassa tous ceux qui vendoient, & qui achetoient dans le Temple: il renversa les tables des changeurs, & les banes de ceux qui y vendoient des colombes;

COMMENTAIRE.

voyant dans le triomphe de JESUS-CHRIST quelque chose d'approchant de ce qui se prariquoit à la fêre des Tabernacles, quoique ce fût quelques jours avant la fêre de Pâque; commença à crier: *Hosanna au fils de David*. Ces branches que nous portons, ces *hosanna*, sont en l'honneur du fils de David. Saint Luc raconte que JESUS étant arrivé près de Jérusalem, commença à pleurer, prévoyant les malheurs, qui devoient arriver à cette ville. Et que quelques Pharisiens lui ayant dit de faire taire ses Disciples, il leur répondit: S'ils se taisent, les pierres crieront.

¶ 12. *INTRAVIT JESUS IN TEMPLUM DEI.* *Jesus étant entré dans le Temple de Dieu;* Toujours accompagné du peuple, avec leurs branches de verdure, & des enfans qui crioient à haute voix: *Hosanna au fils de David.* (a)

EJICIEBAT OMNES VENDENTES. *Il chassa tous ceux qui vendoient, & qui achetoient dans le Temple: & il renversa les tables des changeurs.* Étant entré dans le parvis extérieur, qu'on appelloit le parvis des Gentils, parce qu'il étoit ouvert à tout le monde. C'est-là où l'on vendoit toutes les choses nécessaires pour le sacrifice, des moutons, des colombes, des veaux, des bœufs; des painis, de la farine, du vin, du sel. Il y avoit au même endroit des changeurs, ou des banquiers, pour la commodité des étrangers, qui venant de loin, étoient bien aise de porter sur eux plutôt de l'or, que de la monnoye, ou de l'argent, qui est incommodé dans le voyage; ou bien, qui changeoient en monnoye courante, moyennant un certain profit, celle qui venoit des pays étrangers.

Saint Jérôme (b) croit que tout ce commerce, étoit une invention de l'avarice des Prêtres, qui faisoient vendre dans le Temple, les animaux qui devoient être offerts à Dieu dans son Temple, & dont ils devoient profiter. Il ajoute, que par un autre raffinement d'intérêt, & afin que les plus pauvres mêmes servissent à leurs intérêts; ils avoient mis dans le Temple des changeurs, qui prêtoient de l'argent, sous gage. Et comme la Loi est expresse contre l'usure; au lieu d'argent, ces changeurs recevoient certains profits en fruits, en légumes, & en choses de cette nature, qui se consomment par l'usage. Le Fils de Dieu voyant donc

(a) Voyez ci-après le §. 15.

(b) *Jeronym. in hunc locum.*

ce commerce indigne, & cette espèce de brigandage, s'arma de zèle, & chassa tous ces marchands d'iniquité.

On admire avec raison comment un homme seul, & sans autorité parmi le peuple, ait pu lui seul chasser ces marchands du Temple. S. Jérôme (a) entre tous les miracles de J. C. n'en reconnoit point de plus grand, que celui qu'il fit en cette occasion. En effet, quoi de plus étonnant, que de voir un seul homme, qui paroïssoit alors si vil, & si méprisable, que bien-tôt après il fut mis en croix; chasser, malgré les Scribes, & les Pharisiens, une troupe de marchands, qui profanoient le Temple. Ce Pere croit qu'en cette occasion JESUS-CHRIST imprima par la majesté de son visage, & par l'éclat tout divin qui parut sur sa personne, une frayeur, & des sentimens de respect dans l'esprit de ces hommes, qui les empêchèrent de lui résister. *Ignem enim quiddam, atque siderem radiabat ex oculis ejus, & divinitatis majestas lucebat in facie.* Le Fils de Dieu avoit déjà exercé une pareille autorité au commencement de sa prédication, quelques années auparavant, contre les marchands qui profanoient la sainteté du Temple de son Pere. b) Ce qu'on vient de raconter dans les articles précédens, arriva le Lundy dixième de Nisan; & le Sauveur chassa encore les marchands du Temple, (c) le lendemain Mardy onzième du même mois. Il y en a (d) qui croient qu'il étoit autorisé à faire cela, par l'usage des Juifs, qui permettoit à ceux qu'ils appelloient les Zélez, de poursuivre, & même de mettre à mort, de leur autorité privée, ceux qui étoient surpris dans l'acte du violement du respect dû au Temple, ou qui commettoient publiquement quelque action contre la nation des Juifs. C'est apparemment ce qui fut causé que les Pharisiens & les Prêtres n'osèrent s'opposer à ce que JESUS-CHRIST fit dans cette occasion. Saint Jean semble insinuer cette loi de Zélez, lorsqu'il dit, qu'alors les Disciples se souvinrent de ce qui est écrit: *Le zèle de votre maison m'a consumé.*

MENSAS NUMULARIORUM. *Les tables des Changeurs.* Nous avons déjà vu ce que saint Jérôme enseigne sur cela. Le Grec lit: (e) *Les tables des Colybiestes.* C'est-à-dire, des banquiers, ou des changeurs; de ceux qui font métier de changer de la monnoye contre une autre, ou de donner, ou d'acquitter des lettres de change. On dit que l'emploi de ces changeurs, étoit de donner des demi-sicles en espèces, à ceux qui n'en avoient point, pour payer au Temple leur capitation, suivant la Loi. (f) Celui

(a) *Jeronym. hic. Mihi inter omnia signa quæ fecit, hoc videtur mirabilissimum, quod unus homo & illo tempore contemptibilissimus & in tantum visus, ut postea crucifigeretur. Scribis & Phariseis cum sua se saviantibus, posuerit, &c.*

(b) *Johann II. 15.*

(c) *Marc. XI. 15. 16.*

(d) *Sold. de Jure N. & G. lib. 4. c. 5.*

(e) *Ἐπιτολῆς τῶν κολυβιστῶν.*

(f) *Exod. xxx. 15.*

13. *Et dicit eis : Scriptum est Domus mea, domus orationis vocabitur : vos autem fecistis illam speluncam latronum.*

13. Et leur dit : Il est écrit : Ma maison sera appelée la maison de la prière, & vous autres vous en avez fait une caverne de voleurs.

COMMENTAIRE.

qui changeoit, par exemple un sicle, pour avoir deux demi-sicles, donnoit au changeur un *colybe*, qui vaut un *demi-meah*, ou douze deniers, ou la quarante-huitième partie du sicle. De ce *colybe*, leur vint le nom de *Colybistes*. Voilà comme le content Selden, (a) & Ligfoot, (b) après les Rabbins. (c) Ils disent que chaque personne étoit obligée de donner son demi-sicle en espèce, & non autrement. On le recevoit non seulement à Jérusalem, mais aussi dans toutes les villes du pays : & nous avons vû que JESUS-CHRIST, & saint Pierre le payèrent à Capharnaüm. (d) Mais il s'en payoit une très-grande quantité à Jérusalem, à cause des étrangers qui y venoient, ou qui y envoyoient de toutes les Provinces du monde. Comme le commerce de ces *Colybistes*, ou de ces changeurs étoit usuraire, JESUS-CHRIST ne le put souffrir plus long-tems. Il le traite de brigandage : *Vous avez fait*, dit-il, *de la Maison de mon Pere, une caverne de voleurs*. Les changeurs en général, étoient de grands fripons. Antiphanes, cité dans Athénée, (e) dit qu'après les poissonniers, il ne connoit point de plus méchans hommes que les changeurs.

Quant aux *tables des Changeurs*, les Rabbins nous apprennent encore sur cela des particularitez remarquables. (f) Ils disent que chaque changeur avoit treize tables devant lui ; ayant chacune une espèce de tronc, dont l'ouverture étoit faite en forme de cornet, s'élargissant par le haut, & s'étroicissant par le bas. La première de ces tables, ou de ces troncs, étoit pour recevoir les demi-sicles, de l'année courante : La seconde, pour les sicles de l'année passée : La troisième, pour les offrandes de ceux qui devoient une offrande de deux tourterelles : (g) La quatrième, pour ceux qui devoient offrir un oiseau en holocauste, & qui le rachetoient, en jettant dans ce tronc leur offrande, de la même valeur. Les autres n'ont nul rapport à la matière dont il s'agit ici. Il nous suffit d'avoir exposé ce qu'on entend par les tables des changeurs que JESUS-CHRIST renversa.

ÿ. 13. SCRIPTUM EST : DOMUS MEA, &c. Il est écrit : Ma Maison

(a) Selden. lib. 4. cap. 5. de Jure N. & G. n. 2.

(b) Ligfoot. Hor. Hebr.

(c) Tirul. Siclin, cap. 1. & Maimonid. tit. eod. cap. 3.

(d) Matth. xvii. 23.

(e) Athén. l. 6. c. 2.

(f) Mefu. Gemar. & Comment. ad tit. Siclin cap. 6. Maimon Halac eadem, cap. 2.

(g) Levit. v. 7. xli. 8. xv. 14.

14. *Et accesserunt ad eum cæci, & claudi in Templo, & sanavit eos.*

15. *Videmus autem Principes Sacerdotum, & Scribas mirabilia, que fecit, & pueros clamantes in Templo, & dicentes: Hofanna filio David: indignati sunt;*

16. *Et dixerunt ei: Audis quid isti dicunt? Jesus autem dixit eis: Utique nunquam legistis: quia ex ore infantium & lactentium perfecisti laudem?*

14. Alors des aveugles & des boiteux vinrent à lui dans le Temple, & il les guérit.

15. Mais les Princes des Prêtres, & les Scribes voyant les merveilles qu'il avoit faites, & les enfans qui crioient dans le Temple, & qui disoient: Hofanna, salut & gloire au fils de David, en conçurent de l'indignation;

16. Et lui dirent: Entendez-vous bien ce qu'ils disent? Oüi, leur dit JESUS. Mais n'avez-vous jamais lû cette parole: Vous avez tiré la louange la plus parfaite, de la bouche des petits enfans, & de ceux qui font à la mammelle?

COMMENTAIRE.

fera appellée la maison de prières; & vous en avez fait une caverne de voleurs. Ce passage est tiré de deux endroits: Le premier, d'Isaïe, lvi. 7. *Je les amènerai dans ma maison de prières.* Et le second, de Jérémie, vii. 11. *Cette maison est-elle devenue une caverne de voleurs?* Le Sauveur fait allusion à l'usage de la Palestine, où les voleurs se retiroient d'ordinaire dans des cavernes inaccessibles. (a)

ÿ. 16. EX ORE INFANTUM ET LACTENTIUM PERFECISTI LAUDEM. Vous avez tiré la louange la plus parfaite, de la bouche des petits enfans, & de ceux qui sont à la mammelle. Quelques-uns (b) ont pris ces dernières paroles à la lettre, comme si réellement Dieu par un effet de sa puissance, avoit ouvert la bouche, & délié la langue des petits enfans encore à la mammelle. D'autres (c) le prennent dans le sens d'une hyperbole, ici comme au Pseaume viii. 3. où le Psalmiste dit, que le Seigneur tire de sa gloire de la bouche des enfans même à la mammelle, pour confondre ses ennemis; c'est-à-dire, l'impiété des méchans est confondue par toutes les créatures; les choses insensibles, les enfans à la mammelle élèvent leurs voix contr'eux. L'Hébreu porte: (d) *Vous avez fondé la force par la bouche des enfans, & de ceux qui sont à la mammelle, à cause de vos ennemis.* Vous avez confondu vos ennemis, par la force des raisons des enfans à la mammelle. Ainsi dans cette occasion Dieu tira de la bouche des enfans, une vérité qui étoit combattue par ceux qui auroient dû en être les premiers prédicateurs.

(a) Joseph. Antiq. xiv. 27. xix. 21. De Bello, lib. 1. cap. 12. Strabo lib. 16.

(b) Chrysost. Euthym. Theophyl. Mald.

(c) Hilar. Author Oper. imperfect. Strab.

Brug. Menoch. Gros.

(d) כפי עוללים וינקים יסדת עץ למען צוריק

17. *Et relictis illis, abiit foras extra civitatem in Bethaniam: ibique mansit.*

18. *Mandè autem revertens in civitatem esurivit.*

19. *Et videns fici arborem unam secus viam, venit ad eam: & nihil invenit in ea nisi folia tantum, & ait illi: Numquam ex te fructus nascatur in sempiternum. Et arefacta est cecumini ficulnea.*

17. Et les ayant laissez-là, il sortit de la ville, & s'en alla à Bethanie, où il demeura pendant la nuit.

18. Le matin, lorsqu'il revenoit à la ville, il eut faim.

19. Et voyant un figuier sur le chemin, il s'en approcha; mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il lui dit: Qu'à jamais il ne naisse de toi aucun fruit; & au même moment le figuier sécha.

COMMENTAIRE.

ÿ. 17. **ABIIT FORAS EXTRA CIVITATEM.** Il sortit de la ville, & alla à Bethanie; sur le soir, dit saint Marc, (a) après avoir observé toutes choses, & sachant que les Prêtres, & les premiers du peuple étoient résolus de le perdre, (b) il sortit de la ville, & alla à Bethanie, bourgade éloignée de Jérusalem de quinze stades, ou d'environ demie lieuë. Il y passa la nuit apparemment chez Lazare, Marthe, & Marie.

ÿ. 19. **VIDENS FICI ARBOREM.** Le lendemain (Mardi), revint de Bethanie à Jérusalem, il eut faim, & s'approcha d'un figuier, qui étoit sur le chemin; mais n'y ayant trouvé que des feuilles; car ce n'étoit pas le tems des figues, dit saint Marc, (c) il le maudit. On forme sur ce passage plusieurs difficultez. La première, comment JESUS au sortir de Bethanie, pût avoir faim, puisqu'il étoit si matin? 2°. Pourquoi il alloit à ce figuier chercher des figues, puisqu'il ne pouvoit ignorer, qu'il n'y en avoit point? 3°. Enfin, pourquoi il le maudit? Euthyme (d) croit qu'il n'est pas vraisemblable qu'il ait eu faim à cette heure-là: mais si simplement, qu'il alla à ce figuier, de même que s'il eût eu dessein d'y trouver à manger, quoi qu'il en fût, il n'eut en vûë que d'y faire le miracle marqué ci-après. Saint Chrysostome n'a pas douté que sa faim n'ait été réelle, mais il croit qu'elle fût volontaire, & qu'il se la procura exprès. Calvin s'est imaginé, ce qui n'est nullement probable, que JESUS, selon sa nature humaine, ignoroit la nature du figuier. Cet arbre étoit si commun dans le pays; que les enfans mêmes savoient en quel tems il porte ses fruits.

Les Peres (e) ont recouru au mystère en cette rencontre. Il étoit important que les Apôtres, & tous les siècles à venir fussent informez, mais d'une manière vive, & forte, & qui leur entrât profondément dans l'es-

(a) Marc. XI. 11.

(b) Luc. XIX. 47. 48.

(c) Marc. XI. 13. *ὅτι οὐκ ἔστι καρπὸς ἐν αὐτῷ.*

(d) Vide & Auguf. lib. 2. *Quæst. Evangel.*

q. 51. & Mald. hic.

(e) Origen. in Matth. Hilar. Irenæum. Hæc Auguf. Serm. 98. alias 44. cap. 13. Vide Grot. Brug.

20. *Et videntes Discipuli, mirati sunt, dicentes: Quomodo continuo aruit?*

21. *Respondens autem J. sus, ait eis: Amen dico vobis, si habueritis fidem, & non hesitaveritis, non solum deficietis, sed & si monti huic dixeritis: Tolle, & jacta te in mare, fiet.*

20. Ce que les Disciples ayant vu, ils furent saisis d'étonnement, & se dirent l'un à l'autre: Comment ce figuier s'est-il fêché en un instant?

21. Alors JESUS leur dit: Je vous dis en vérité, que si vous avez de la foi, & que vous n'hésitez point dans votre cœur, non-seulement vous ferez ce que vous venez de voir en ce figuier; mais quand même vous diriez à cette montagne: Ote-toi de là, & te jette dans la mer, cela se fera:

COMMENTAIRE.

prit, des raisons de la réprobation des Juifs. Le figuier marquoit le peuple Hébreu. Ce peuple étoit comme un arbre planté dans le fond du Seigneu. Le figuier n'étoit pas obligé d'avoir des fruits dans un tems où il n'en porte point naturellement. Mais les Juifs figurez par cet arbre, devoient en porter en tout tems. Le Fils de Dieu maudit le figuier, non à cause du figuier; mais à cause des Juifs, qu'il représentoit. On parlera encore sur cela dans le Commentaire sur saint Marc, XI. 13.

Ÿ. 20. VIDENTES DISCIPULI, MIRATI SUNT. *Les Disciples ayant vu le figuier desséché, furent saisis d'étonnement.* Ceci arriva le lendemain matin, comme le remarque saint Marc; (a) car quoique le figuier se fut desséché sur le champ, comme dit saint Matthieu, (b) toutefois l'effet de la malédiction fut beaucoup plus sensible le lendemain matin, par la chute des feuilles, & le dessèchement du bois: Car on doit distinguer plus d'un degré dans l'effet des paroles de JESUS-CHRIST. L'arbre commença à sécher aussi-tôt après la malédiction du Sauveur: on s'en aperçut d'abord visiblement sur les feuilles; cela alla par degrez jusqu'à un entier dessèchement.

Ÿ. 21. SI HABUERITIS FIDEM, ET NON HÆSITAVERTIS. *Si vous avez de la foi, & que vous n'hésitez point dans votre cœur.* Il parle de la foi des miracles, & non de la foi, qui est une vertu qui nous justifie. Ces deux foyes ne se rencontrent pas toujours dans la même personne. Saint Paul les distingue parfaitement. (c) On peut obtenir cette foi par ses prières; (d) & on peut l'augmenter, & la conserver par le bon usage qu'on en fait. JESUS-CHRIST exhorte souvent ses Apôtres à la conserver. Elle étoit absolument nécessaire dans l'emploi saint, auquel il les destinoit. *Et si vous n'hésitez point.* Le Grec: (e) *Et si vous ne disputez*

(a) Marc. XI. 20.

(b) ἡ γὰρ ἡμέρα ἐκείνη ἐξηρανώθη ἡ θάλασσα.

(c) 1. Cor. XII. 9. 31. & XIII. 1. & Matth.

XXI. 22.

(d) 1. Cor. XIII. 31. Matth. XVII. 19. Marc.

XI. 22.

(e) Καὶ μὴ διαμαρτυρεῖσθε.

22. *Et omnia quaecumque petieritis in oratione credentes accipietis.*

23. *Et cùm venisset in Templum, accefferunt ad eum docentes, Principes Sacerdotum, & Seniores populi, dicentes: In qua potestate hæc facis? Et quis tibi dedit hæc potestatem?*

22. Et quoi que ce soit que vous demandiez dans la prière, avec foi, vous l'obtiendrez.

23. Etant arrivé dans le Temple, les Princes des Prêtres, & les Sénateurs du peuple Juif, le vinrent trouver comme il enseignoit, & lui dirent: Par quelle autorité faites-vous ces choses, & qui vous a donné ce pouvoir?

COMMENTAIRE.

point avec vous-mêmes; comme ceux qui sont irrésolus, & qui n'ont pas encore pris leur résolution. La foi des miracles veut être ferme, & assurée. Voyez S. Matth. xvii. 19.

ÿ. 22. OMNIA QUÆCUMQUE PETIERITIS, &c. *Tout ce que vous demanderez dans la prière avec foi, vous l'obtiendrez.* C'est la seconde fois qu'il leur fait cette promesse. Voyez saint Matth. vii. 7. On peut l'entendre ou en général des effets de la prière, ou de la foi nécessaire pour faire des miracles: Tout ce que vous demanderez avec cette ferme foi, vous l'obtiendrez; il n'y aura point de prodiges qui vous soient impossibles.

ÿ. 23. IN QUA POTESTATE HÆC FACIS? *Par quelle autorité faites-vous ces choses?* Ceci arriva le Mercredi douzième de Nisan. JESUS avoit chassé du Temple les deux jours précédens, les marchands qui y trafiquoient. Il y enseignoit hautement, & avec autorité. Il y étoit entré comme en triomphe, au bruit des acclamations du peuple, tout cela avoit étrangement irrité les Prêtres, & les Pharisiens, animés de longue-main contre JESUS-CHRIST. Ils avoient déjà pris la résolution de l'arrêter, & de le faire périr. Mais il falloit un prétexte; car ils craignoient le peuple. Ils viennent donc demander au Fils de Dieu, qui lui a donné le pouvoir de faire tout ce qu'il faisoit. On dit qu'il falloit une mission, & une vocation extraordinaire du Sanhédrin, pour prêcher dans le Temple; (a) mais non pas pour parler en public dans les Synagogues; car personne n'avoit trouvé mauvais que JESUS y parlât par tout où il se trouvoit.

Origènes (b) croit que les Juifs d'alors reconnoissoient comme deux puissances, qui produisoient tous les grands effets que nous voyons dans le monde. Une puissance pleine de bonté, qui opère le bien, & une puissance qui lui est contraire, & qui fait tous les maux extraordinaires dont

(a) Vide Gros. & Le Clerc, *Christif. his.*

(b) Origen. in *Matth. tom. 17. pag. 454.*
& sequ.

24. Respondens Jesus dixit eis : Interrogabo vos , & ego unum sermonem : quem si dixeritis mihi , & ego vobis dicam in qua potestate hac facio .

25. Baptismus Joannis unde erat : à celo , an ex hominibus ? At illi cogitabant inter se , dicentes :

26. Si dixerimus , à celo , dicet nobis : Quare ergo non credidistis illi ? Si autem dixerimus ; ex hominibus : timeamus turbam : omnes enim habebunt Joannem sicut Prophetam .

27. Et respondentes Jesu , dixerunt : Nescimus . At illis & ipse : Nec ego dico vobis in qua potestate hac facio .

28. Quid autem vobis videtur ? Homo quidam habebat duos filios , & accedens ad primum , dixit : Fili , vade hodie , operare in vinea mea .

24. JESUS leur répondit : J'ai aussi une demande à vous faire ; & si vous m'y répondez , je vous dirai par quelle autorité je fais ceci .

25. D'où étoit le baptême de Jean : du Ciel , ou des hommes ? Mais eux raisonnoient ainsi en eux-mêmes :

26. Si nous répondons qu'il étoit du Ciel , il nous dira : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru ? Et si nous répondons qu'il étoit des hommes , nous avons à craindre le peuple ; car Jean passoit pour un Prophète dans l'estime de tout le monde .

27. Ils répondirent donc à JESUS : Nous ne savons . Et il leur répondit aussi : Je ne vous dirai point non plus par quelle autorité je fais ceci .

28. Mais que vous semble , de ce que je m'en vais vous dire ? Un homme avoit deux fils ; & s'adressant au premier , il lui dit : Mon fils , allez-vous-en aujourd'hui travailler à ma vigne .

COMMENTAIRE.

nous parle l'Ecriture. Chacune de ces deux puissances en a plusieurs autres de même nature , subordonnées à elle-même , & qui opèrent chacune , suivant ce qui lui a été donné . Les Juifs demandent ici à JESUS dans quelle puissance il agit ici ; si c'est par la puissance de Dieu , & de ses Anges , qui est la seule bonne ; ou par la puissance du prince des ténébres , ou de ses anges . JESUS-CHRIST ne jugea pas à propos de leur répondre là-dessus , ni de leur dire que la puissance par laquelle il agissoit , étoit supérieure à toutes les autres , & qu'elle venoit immédiatement du Pere .

ÿ. 24. INTERROGABO ET EGO VOS UNUM SERMONEM. (a) J'ai aussi une demande à vous faire . JESUS ne répond pas d'une manière directe à la question que lui font les Prêtres , il l'étude par une autre question . A demande captieuse , réponse captieuse . Dieu use de détours avec ceux qui ne vont pas droit avec lui , dit le Psalmiste . (b) Si les Pharisiens avoient voulu répondre à la demande qu'il leur faisoit , ils auroient dû dire , que le baptême de Jean étoit du Ciel ; & sur le champ JESUS leur auroit répondu que ce qu'il faisoit étoit aussi par l'ordre de Dieu ;

(a) עין ליון. דאך דבר Unam rem.

(b) Psal. XVII. 27.

29. *Ille autem respondens, ait: Nolo. Postea autem penitentia motus abiit.*

30. *Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens, ait: Eo, Domine, & non ruit.*

31. *Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dicunt ei: Primus. Dicit illis Jesus: Amen dico vobis, quia publicani, & meretrices precedunt vos in Regnum Dei.*

29. Son fils lui répondit : Je ne veux pas y aller ; mais après , étant touché de repentir , il y alla.

30. Il vint ensuite trouver l'autre , & lui fit le même commandement ; mais quoi qu'il lui répondit : J'y vais , Seigneur , il n'y alla point.

31. Lequel des deux a fait la volonté de son pere ? Le premier , lui dirent-ils. Et JESUS ajouta : Je vous dis en vérité , que les publicains , & les femmes prostituées vous devanceront dans le Royaume de Dieu.

COMMENTAIRE.

& qu'ainsi il n'avoit sur cela aucun compte à leur rendre. Dès là qu'ils ne veulent pas répondre , il est en droit de ne pas satisfaire à leur demande.

ÿ. 28. **HOMO QUIDAM HABEBAT DUOS FILIOS.** *Un homme avoit deux fils, &c.* Les Interprètes (a) reconnoissent que cet homme désigne Dieu , que ses deux fils désignent les Juifs , & les Gentils. Les Juifs sont les aînez. Ils promettent à Dieu une parfaite obéissance , (b) & n'obéissent point. Les Gentils sont les seconds fils ; ils refusent d'abord d'obéir ; ils se livrent à l'idolâtrie , & au déréglement. Mais enfin touchés de repentir , à la prédication des Apôtres , ils se convertissent , & exécutent fidèlement ce que le Seigneur leur a commandé. Il semble aussi que le Sauveur vouloit par ces deux fils marquer deux sortes de Juifs. (c) Les Scribes , & les Pharisiens promettoient de suivre exactement la Loi , & ne la suivoient point du tout. Jean-Baptiste est venu les exhorter à quitter l'hypocrisie , à rentrer dans la bonne voye , & ils ne l'ont point écouté. Au contraire les pécheurs , les publicains , les femmes de mauvaise vie , dont la profession étoit en quelque sorte une profession publique de péché , se sont convertis à la prédication de Jean-Baptiste , ont écouté JESUS-CHRIST , & ses Apôtres , & sont devenus des enfans vraiment obéissans. Voyez ci-après le ÿ. 31.

Quelques anciens Exemplaires Grecs & Latins (d) lisoient ici : *Qui des deux a fait la volonté de son pere ? Ils lui répondirent : C'est le dernier.* Au lieu que nos Exemplaires imprimez Grecs & Latins , lisent : *C'est le premier.* Ce qui vient dans les uns , de la transposition des versets 29. &

(a) Or gen. in Matth. Chrysof. Actor Oper. imperfecti Irenyus Beda, Euthym. alii passim.

(b) Exod. xxx. 8.

(c) Mald. Tir. Menoc. Vids & Ieronym. & Hilar. hęc.

(d) Ita Cantabrig. G. L. Capht. Arm. Leichf. Paris. 6. apud Mill.

31. *Venit enim ad vos Joannes in via justitia, & non credidistis ei: publicani autem, & meretrices crediderunt ei: vos autem videntes nec poenitentiam habuistis postea, ut crederetis ei.*

31. Car Jean est venu à vous dans la voye de la justice, & vous ne l'avez point crû: les Publicains au contraire, & les femmes prostituées l'ont crû: & vous, après même avoir vû leur exemple, vous n'avez point été touché de repentir, ni portez à le croire.

COMMENTAIRE.

30. de cette sorte: *Le pere dit au premier: (29.) Mon fils, allez aujourd'hui travailler à ma vigne. Il répondit: J'y vais, mon pere; & il n'y alla point. (30.) Le pere dit la même chose à son second fils; & son fils lui répondit: Je n'irai point; mais ensuite touché de repentir, il y alla. Qui des deux a fait la volonté de son pere? Ils répondirent: Le dernier.* Il est clair que le Texte ainsi rangé demande cette réponse. Mais d'autres Textes (a) conservent l'arrangement de nôtre Vulgate, & ne laissent pas de porter: *Le dernier*, au lieu *du premier*; ce qui vient apparemment de ce que quelqu'un voyant que JESUS-CHRIST, dans l'application de la parabole, donne la préférence aux publicains, & aux femmes de mauvaise vie, qui sont marquez dans la parabole, sous le symbole du second fils, comme les Pharisiens sous le nom du fils aîné; s'est imaginé qu'il y avoit faute dans le Texte, & qu'il falloit lire, *le dernier*; c'est-à-dire, le second fils; & non, *le premier*, c'est-à-dire, l'aîné. Mais il n'est pas dit que le premier à qui le pere s'adresse, soit l'aîné; ni que le second, soit le cadet. L'ordre de la parabole veut au contraire que le pere se soit adressé d'abord au cadet, qui étoit la figure des pécheurs, & des gens de mauvaise vie: & ensuite à l'aîné, qui étoit la figure des Pharisiens.

ÿ. 32. *VENIT ENIM AD VOS JOANNES IN VIA IUSTITIÆ.* Jean est venu à vous dans la voye de la justice, & vous ne l'avez point crû. JESUS-CHRIST répond lui-même à la question qu'il leur avoit faite; & il répond en même tems d'une manière indirecte, à celle qu'ils lui avoient faite, & qu'il avoit d'abord éludée, comme nous l'avons vû. Or je vous dis que Jean est venu à vous dans la voye de la justice. C'étoit un homme vraiment juste, & envoyé de Dieu; & toutefois vous ne l'avez point écouté. Quand je vous dirai que j'agis au nom de Dieu, par ses ordres, par son autorité, par son Esprit; m'écoutez-vous, & me croirez-vous? Mais à vôtre défaut, Dieu s'est suscité d'autres serviteurs fidèles, d'autres enfans, un autre peuple: ce sont ceux que vous méprisez, & que vous regardez avec mépris. Ils vous précéderont dans le Royaume

(a) *Quid. apud Ieronym. Arab. Sax. Hilar. Ang. Cod. Const. quousus est Erasmus.*

33. *Aliam parabolam audite : Homo erat paterfamilias, qui plantavit vineam, & sepem circumdedit ei, & fodit in ea torcular, & edificavit turrim, & locavit eam agricolis ; & peregrè profectus est.*

34. *Cum autem tempus fructuum appropinquaret, misit servos suos ad agricolas, ut acciperent fructus ejus.*

35. *Et agricola, apprehensis servis ejus, alium ceciderunt, alium occiderunt, alium verò lapidaverunt.*

36. *Iterum misit alios servos plures prioribus, & fecerunt illis similiter.*

33. Ecoutez une autre parabole : Il y avoit un pere de famille, qui ayant planté une vigne, l'enferma d'une haye, & creusant dans la terre, il y fit un pressoir, & y bâtit une tour : puis l'ayant louée à des vigneron, il s'en alla en un pays éloigné.

34. Or le tems des fruits étant proche, il envoya ses serviteurs aux vigneron, pour recueillir le fruit de sa vigne.

35. Mais les vigneron s'étaient saisis de ses serviteurs, battirent l'un, tuèrent l'autre, & en lapidèrent un autre.

36. Il leur envoya encore d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, & ils les traitèrent de même.

COMMENTAIRE.

de Dieu, (a) dans l'Eglise, dans le Ciel. La porte leur sera ouverte, pendant que vous demeurerez dehors.

ÿ. 33. ALIAM PARABOLAM AUDITE. *Ecoutez une autre parabole.* Il disoit ceci, principalement pour les Prêtres, & les Sénateurs, qui l'avoient d'abord interrogé. Mais comme le peuple s'étoit assemblé autour d'eux, à l'occasion de cette contestation, Saint Luc (b) dit qu'il proposa cette parabole au peuple. Celui qui plante ici la vigne, est Dieu. Cette vigne est son Eglise. Ceux à qui Dieu l'a louée, sont les Hébreux. (c) Ils sont eux-mêmes assez souvent désignez dans l'Ecriture sous le nom de vigne. (d) Dieu plante cette vigne, en donnant la Loi aux Juifs. (e) Il l'environne d'une haye; ce sont les préceptes cérémoniaux, (f) ou la protection de Dieu. (g) il y bâtit un pressoir, & une tour; c'est son Temple, & son autel. (h) Enfin il fait à sa vigne tout ce qu'on y peut faire. (i) *Quid est quod debui ultra facere vinee mee, & non feci?* Les Prêtres, & les Savans dans la Loi, sont ceux qui ont le plus de part à la conduite, & à la culture de cette vigne. (k) C'est à eux principalement que s'adresse la parabole; & c'est à eux à qui Dieu en demande principalement les fruits, & le revenu. Ceux que le Pere de famille envoie pour en fai-

(a) *Verf. 31. Publicani & meretrices praecedunt vos in Regno Dei.*

(b) *Luc xx. 9.*

(c) *Ambros. in Luc. Mald. Brug. alii.*

(d) *Psal. lxxix. 9. Isai. III. 13. Matth. x. 1.*

(e) c.

(f) *August. Serm. olim 59. nume 58.*

(g) *Irena. lib. 4. cap. 70. Author Op. v. im-*

persec. homil. 40.

(g) *Origen. Ieron. Author Oper. impersec. hic Ambros. in Luc. xx.*

(h) *In Origen. Ieronym. Euthym. Theophyl. Beda.*

(i) *Isai. v. 4.*

(k) *Origen. Hilar. Author Oper. impersec. Euthym. Theophyl.*

37. *Novissimè autem misit ad eos filium suum, dicens: Verebuntur filium meum.*

38. *Agricola autem videntes filium, dixerunt intra se: Hic est heres: venite, occidamus eum, & habebimus hereditatem ejus.*

39. *Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, & occiderunt.*

40. *Cùm ergo venerit Dominus vinea, quid faciet agricolis illis?*

41. *Aiunt illi: Malos male perdet: & vineam suam lincabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis.*

37. Enfin il leur envoya son propre fils, disant en lui-même: Ils auront quelque respect pour mon fils.

38. Mais les vigneronns voyant le fils, dirent entr'eux: Voici l'héritier, venez, tuons-le, & nous serons maîtres de son héritage.

39. Ainsi s'étant saisis de lui, ils le jetterent hors de la vigne, & le tuèrent.

40. Lors donc que le Seigneur de la vigne sera venu, comment traitera-t'il ces vigneronns?

41. Ils lui répondirent: Il fera périr misérablement ces méchans, & il louëra sa vigne à d'autres vigneronns, qui lui en rendront les fruits en leur saison.

COMMENTAIRE.

re la vendange, sont les anciens Prophètes, & les anciens Justes, que Dieu a envoyé dans tous les siècles, pour visiter sa vigne, & pour en recueillir les fruits. Mais la plupart ont été maltraitez, frappez, chassez, lapidez, tourmentez, mis à mort. Enfin le fils du Pere de famille est JESUS-CHRIST, qui étant venu le dernier, non-seulement n'a pas été plus épargné ni plus respecté que les autres, mais a même été plus maltraité; & est enfin mort sur une croix. Plus J. C. approchoit de sa fin, plus il parloit d'une manière distincte, libre, intrépide, contre les abus des Pharisiens, & des Prêtres.

FODIT IN EA TORCULAR. *Il y fit un pressoir, & y bâtit une tour. Il y bâtit une tour pour le logement du vigneron, & des gardes de la vigne; & il y fit un pressoir pour pressurer le raisin. A la lettre: (a) Il y creusa un pressoir. Le Grec signifie proprement ces cuves souterraines, faites de bonne maçonnerie, & enduite de bon ciment, où l'on conservoit le vin sur ses lies, jusqu'à ce qu'on le mit dans des cruches de terre, ou dans des tonneaux d'argile. On peut voir ce que nous avons remarqué sur les anciens pressoirs sur Jérémie XLVIII. 11. Je pense que cette cuve souterraine, étoit au bas de la tour, ainsi que nous en avons vu en quelques endroits.*

ÿ. 41. MALOS MALE PERDET. *Ils répondirent: Il fera périr misérablement ces méchans.* Ce furent les Prêtres, selon quelques-uns, qui firent cette réponse; ou quelques-uns du peuple, selon d'autres. Saint

(a) Ἔφρατο ἐν ἄρτζ δεινὸν. Marc. xi. 1. Ἐποίησεν ὑποθήκην.

42. Dicit illis Jesus : Numquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt edificantes, hic factus est in caput anguli ? A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris ?

43. Idem dico vobis, quia auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus ejus,

44. Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur : super quem verò ceciderit, conteret eum.

42. JESUS ajouta : N'avez-vous jamais lû cette parole dans les Ecritures : La pierre qui a été rejetée par ceux qui bâtissoient, est devenue la principale pierre de l'angle ? C'est le Seigneur qui l'a fait, & nos yeux le voyent avec admiration ?

43. C'est pourquoy je vous déclare que le Royaume de Dieu vous sera ôté, & qu'il sera donné à un peuple, qui en produira les fruits.

44. Celui qui se laissera tomber sur cette pierre, s'y brisera ; & elle écrasera celui sur qui elle tombera.

COMMENTAIRE.

Marc, & saint Luc (a) disent que ce fut JESUS-CHRIST. On peut concilier tout cela : (b) Les Prêtres, & le peuple conclurent tout naturellement, que de semblables fermiers méritoient de périr misérablement. JESUS approuva leur réponse, & leur fit sentir qu'ils l'avoient prononcée contre eux-mêmes. Alors ils dirent, selon saint Luc : *A Dieu ne plaise*, que cela nous arrive.

ÿ. 42. LAPIDEM QUEM REPROBAVERUNT EDIFICANTES. La pierre qui avoit été rebutée par ceux qui bâtissoient, est devenue la principale pierre de l'angle. Voici une autre parabole, mais plus resserrée, & plus enveloppée. De même qu'il arrive quelquefois dans un bâtiment, que les Architectes rejettent d'abord une pierre, qu'ils sont ensuite obligés d'employer, & de mettre à l'endroit le plus apparent, & le plus important de leur édifice. Ainsi il arrivera dans la construction de la maison de Dieu. Vous n'avez rejeté comme inutile ; vous avez méprisé & ma doctrine, & ma personne : Mais le souverain Seigneur se moquera de votre mauvais choix, il saura me placer au fondement, & à l'angle de l'édifice. (c) Je deviendrai la pierre de liaison, qui unira ensemble les deux murs du bâtiment ; (d) la Synagogue, & l'Eglise ; le Juif, & le Gentil dans une même foi.

ÿ. 43. AUFERETUR A VOBIS REGNUM DEI. Le Royaume de Dieu vous sera ôté. La Synagogue sera dépouillée de tous ses avantages. La connoissance de l'Evangile passera aux nations étrangères. L'Eglise de

(a) Marc. XII. 9. Luc. XX. 16.

(b) Vide Chrysoſt. Euthym. Mald.

(c) Vide Mat. IV. 11. Ephes. II. 20. & 1.

Pitt. II. 7. 8.

(d) Ephes. II. 14. Oriem. Hilor. Irenym. Bida. Theophyl. Euthym. hic. Auguſt. in Pfalm. LXXVIII. & XCIX. & traſt. IX. in Joan. & 1.

45. *Et cum audissent Principes Sacerdotum, & Pharisei parabolam ejus, cognoverunt quid de ipsis diceret.*

46. *Et quarentes eum tenere, timuerunt turbas; quoniam sicut Prophetam eum habebant.*

45. Les Princes des Prêtres, & les Pharisiens ayant entendu ces paraboles de JESUS, connurent que c'étoit d'eux qu'il parloit.

46. Et voulant se saisir de lui, ils appréhendèrent le peuple; parce qu'ils le regardoient comme un Prophète.

COMMENTAIRE.

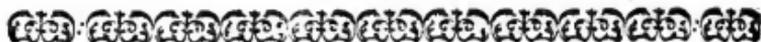
JESUS-CHRIST sera principalement composée de Gentils convertis. *Act. XIII. 46. 48. Rom. XI. 19. 20.*

¶ 44. *QUI CEDIDERIT SUPER LAPIDEM ISTUM, CONFRINGETUR. Celui qui se laissera tomber sur cette pierre, sera brisé; & elle écrasera celui sur qui elle tombera.* Ceux qui tombent sur une pierre, se blessent, & se meurtrissent; mais ceux sur qui une grosse pierre tombe, sont écrasés & brisés. Les Juifs incrédules, & les payens, à qui la croix de JESUS-CHRIST est un sujet de scandale, & sa bassesse extérieure, un sujet de mépris, tombent sur la pierre; (a) leur chute est dangereuse, & leur malheur est grand. Mais lorsque le Fils de Dieu viendra dans sa majesté exercer sa Justice rigoureuse contre les impies, les infidèles, les endurcis, & les incrédules; ce sera pour eux un malheur infiniment plus grand. (b) La pierre les écrasera, les froissera, les exterminera sans ressource. Il semble que J. C. vouloit dire aux Prêtres, aux Scribes, aux Pharisiens, & à ceux qui leurs étoient attachez, & qui imitoient leur haine contre J. C. que leur malheur étoit grand, de ne pas croire en lui. Mais qu'un malheur infiniment plus grand les attendoit dans le jugement terrible qu'il devoit exercer contre eux. Comparez *Rom. ix. 33. 1. Petri. II. 7. 8.*

CONTERET. *Elle écrasera.* A la lettre: (c) *Elle mettra en poudre*, elle le jettera au vent, comme la paille quand on vanne le grain; elle le brisera & le dissipera. Le jugement dont les menace ici JESUS-CHRIST, fut commencé, & comme ébauché dans la destruction de Jérusalem, & dans la dispersion des Juifs; mais ce n'est-là qu'un prélude du souverain malheur qui attend les méchants, & les incrédules au Jugement dernier, dans les supplices éternels.

(a) *Christ. Euthym. Theophylact. Anest. Sermon. olim 40. nunc 112. Mal'don. Gros. B. ug. Menoch. alii p'etrique.*

(b) *Isa. PP. & Interpp. ut supra.*
(c) *Aujourd'hui écrit.*



C H A P I T R E X X I I .

Parabole d'un Roi , qui fait les nœces de son fils. Plusieurs invitez : peu y viennent. Payer le tribut à César. Les Saducéens qui nioient la Résurrection , confondus. Quel est le plus grand Commandement de la Loi ? David , pere du Messie ; & le Messie ; Seigneur de David.

- | | |
|--|--|
| <p>†. 1. <i>ET</i> respondens Jesus , dixit iterum in parabolis eis , dicens :</p> <p>2. <i>Simile factum est Regnum Coelorum homini regi , qui fecit nuptias filio suo.</i></p> | <p>ψ. 1. JESUS parlant encore en paraboles ; leur dit :</p> <p>2. Le Royaume des Cieux est semblable à un Roi , qui voulant faire les nœces de son fils ,</p> |
|--|--|

C O M M E N T A I R E .

ψ. 2. **S**IMILE FACTUM EST REGNUM COELORUM , &c. *Le Royaume des Cieux est semblable à un Roi , qui voulant faire les nœces de son fils , envoya ses serviteurs pour appeller aux nœces ceux qui y étoient conviez. On verra dans la formation de l'Eglise , qui est le Royaume des Cieux , la même chose qui arriva dans les nœces d'un Roy , dont je vais vous dire une histoire en parabole. Ce Prince fait un grand festin , & y invite plusieurs personnes : Les conviez refusent d'y venir ; à leur refus il y fait venir des étrangers de toutes sortes , &c. Voici l'explication de cette énigme. Le Roi qui fait les nœces de son fils , est Dieu le Pere , qui envoie son Fils sur la terre pour établir son Eglise. Les conviez qui furent d'abord invitez , sont les Juifs. (a) Les serviteurs qui ont été envoyez pour les appeller au festin , sont les Prophetes , Jean-Baptiste , & les Apôtres. (b) Les Juifs n'ont voulu écouter ni les uns , ni les autres , & ont refusé de venir au festin , & d'entrer dans la nœce. A leur refus Dieu fait appeller les Gentils ; il leur fait prêcher l'Evangile ; ils entrent en foule dans l'Eglise : Mais tous ceux qui y sont entrez ne méritent pas d'y demeurer. Celui qui n'a pas la robe nuptiale , est chassé du festin ; ce qui*

(a) Origen. Ieron. Beda , Euthym. Theophylact. in hunc locum , Greg. homil. 38. in Evang. (b) Origen. Chrystost. Astar Oper. imperfecta , Ieron. Beda , alii hic. Greg. Mag. loco citato , Alii passim.

3. Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias, & noluerunt venire.

4. Iterum misit alios servos, dicens: Dicite invitatis: Ecce prandium meum paravi; tauri mei, & altilia occisa sunt, & omnia parata: venite ad nuptias.

3. Envoya ses serviteurs, pour appeller aux nôces ceux qui y étoient conviez; mais ils refusèrent d'y venir.

4. Il envoya encore d'autres serviteurs, avec ordre de dire de sa part aux conviez; J'ai préparé mon dîner; j'ai fait tuer mes bœufs, & mes volailles; tout est prêt: venez aux nôces.

COMMENTAIRE.

marque les hérétiques, les schismatiques, les excommuniés, & les mauvais Chrétiens.

On peut comparer cette parabole à celles qui sont racontées dans saint Luc XIV. 16. & suiv. & dans saint Matthieu XX. 1. & suiv. Elles vont toutes au même but, qui est de montrer la réprobation future des Juifs, & la vocation des Gentils. Celle qui est rapportée dans saint Luc est différente de celle-ci, (a) non seulement par un grand nombre de circonstances, mais aussi par le tems auquel elle a été rapportée. Celle de saint Matthieu a été racontée à Jérusalem le mercredi d'avant la dernière Pâque de nôtre Sauveur; & l'autre, plusieurs mois auparavant à Capharnaüm, dans la maison d'un des principaux Pharisiens, où JESUS avoit été invité à manger. L'union de JESUS-CHRIST avec son Eglise, & l'amour tendre qu'il a pour elle; le bonheur des Fidèles réunis dans l'Eglise, ou jouissant du bonheur dans le Ciel, (b) sont souvent désignez dans l'Ecriture sous le nom de mariage, de nôces, & de festin. (c) Le tems précis de ces nôces, est la consommation des mystères de la vie de JESUS-CHRIST. Il a juré les promesses de ce mariage sacré, par l'alliance qu'il a faite avec les saints Patriarches, en leur promettant de venir se manifester dans le monde, pour délivrer les hommes de leur servitude. Il l'a commencée dans son Incarnation; il a préparé le festin pendant tout le tems de sa vie, & sur tout pendant les années de sa prédication; il l'a consommé par sa Passion, & sa Résurrection. Alors il a répudié la Synagogue son ancienne épouse, & a épousé l'Eglise des Gentils. (d)

ÿ. 4. PRANDIUM MEUM PARAVI. J'ai préparé mon dîner, ou plutôt, mon repas; car celui-ci peut-être appelé souper, comme il paroît par le ÿ. 13. où l'on jette dans les ténèbres extérieures, c'est-à-dire, devant

(a) Aug. l. 2. de Consensu c. 7. Gregor. homil. 38. in Evang. Strabus, D. Thom. Toynard. harn. Jans. Gand. Concord. 115. Arnaud. Le Roux, Le Cloec, in Concordiis.

(b) Ephes. v. 23. Apoc. XXI. 2. 9. Matt. 12. 15. xxv. 1.

(c) Luc. XIV. 15. & XXII. 19. 30.

(d) Vide Origen. hic, & Hieronim. & Ieron. in Matt. Gregor. Mag. homil. 58

5. *Illi autem neglexerunt : & abierunt, alius in villam suam, alius verò ad negotiationem suam.*

6. *Reliqui verò tenuerunt servos ejus, & contumeliis affectos occiderunt.*

7. *Rex autem cum audisset, iratus est : & missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, & civitatem illorum succendit.*

5. Mais eux ne s'en mettant point en peine, s'en allèrent l'un à sa maison des champs, & l'autre à son négoce :

6. Les autres se saisirent de ses serviteurs, & les tuèrent, après leur avoir fait plusieurs outrages.

7. Le Roi l'ayant appris, en fut ému de colère ; & ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers, & brûla leur ville.

COMMENTAIRE.

la porte, & dans les ténèbres de la nuit, celui qui se trouve sans la robe nuptiale.

ALITIA OCCISA SUNT. *J'ai fait tuer mes volailles.* Les termes de l'Original signifient à la lettre : (a) *Mes animaux que j'ai fait engraisser, sont immolez.* Soit qu'on l'entende des gros animaux, comme des veaux, des bœufs, des moutons, ou de la volaille. Les anciens Hébreux, (b) & les Grecs se servent souvent du verbe *immoler*, quand il s'agit des animaux que l'on tue simplement pour les repas ordinaires ; parce qu'anciennement on ne faisoit guères de festins solennels, sinon dans des fêtes de quelques divinités : Dieu avoit ordonné que tous les animaux qu'on tueroit dans le désert, fussent amenez à la porte du Tabernacle pour y être immolez au Seigneur : (c) Et dans tout Israël, de tous les animaux qui se tuoient dans les villes, Dieu en avoit destiné aux Prêtres, & aux Lévités certaines parties pour leur subsistance ; (d) de manière que c'étoient toujours en quelque sorte des sacrifices qu'on offroit à Dieu, & dont on lui rendoit hommage.

ÿ. 7. MISSIS EXERCITIBUS SUIS, PERDIDIT HOMICIDAS ILLOS. *Ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers,* qui avoient tué ses serviteurs. Les Juifs avoient traité indignement les Prophetes : ils en avoient fait cruellement mourir la plus grande partie. Ils avoient persécuté jusqu'à la mort Jean-Baptiste, & les Apôtres. Dieu pour venger tant de sang injustement répandu, envoya contre eux les Romains, (e) qui les exterminèrent. Dans le style de l'Ecriture, Dieu appelle ses armées, celles qu'il envoie pour exercer sa vengeance contre son peuple. C'est ainsi qu'il appelle par exemple l'armée d'Assyrie, (f) celle des Cal-

(a) *Tâ' curiâ nu 7iDyââ'm.*

(b) *Genes. XLIII. 15. Dent. XXVIII. 31.*

3. *Reg. XXV. 11. Genes. XXXI. 54.*

(c) *Levit. XVII. 7. 8. 9.*

(d) *Dent. XII. 15. 21. & XVIIII. 5.*

(e) *Chrysof. Autor Oper. imperf. Euthym. Brug. alii.*

(f) *Isaï. VII. 18.*

8. Tunc ait servis suis : *Nuptia quidem paratae sunt ; sed qui invitati erant , non fuerunt digni .*

9. *Ite ergo ad exitus viarum , & quoscumque inveneritis , vocate ad nuptias .*

10. *Et egressi servi ejus in vias , congregaverunt omnes quos invenerunt , malos , & bonos : & impletae sunt nuptiae discubentium .*

11. *Intravit autem Rex ut videret discubentes ; & vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali ,*

8. Alors il dit à ses serviteurs : Le festin des nœces est tout prêt ; mais ceux qui y avoient été appellez , n'en ont pas été dignes.

9. Allez donc sur les chemins , & appelez aux nœces tous ceux que vous trouverez .

10. Ses serviteurs s'en allant alors par les chemins , assemblèrent tous ceux qu'ils trouverent , bons , & mauvais ; & la salle des nœces fut remplie de personnes , qui se mirent à table .

11. Le Roi entra ensuite , pour voir ceux qui étoient à table ; & y ayant apperçu un homme qui n'étoit point revêtu de la robe nuptiale ,

COMMENTAIRE.

décens, (a) & même les sauterelles, (b) & les autres animaux qu'il envoye contre son peuple, pour punir son insolence, ou son ingratitude.

ÿ. 9. AD EXITUS VIARUM. *Dans les chemins.* Ramassez dans ma salle tous les étrangers, & les voyageurs que vous trouverez. Ce sens rovient mieux à celui de la Parabole, & aux paroles du Texte, que la traduction qui l'entend des ruës, & des carrefours. Au verset suivant les serviteurs vont chercher, non dans les carrefours, mais dans les grands chemins. (c) *Exitus viarum* (d) en cer endroit désigne donc les portes de la ville, ou les chemins qui conduisent à la campagne.

ÿ. II. VIDIT IBI HOMINEM NON VESTITUM VESTE NUP-TIALI. *Il y apperçut un homme qui n'étoit pas revêtu de la robe nuptiale.* Il a remarqué dans le verset précédent, que le Roi avoit ordonné à ses Officiers de ramasser dans sa salle tous les étrangers qu'ils trouveroient bons, & mauvais ; mais c'étoit à condition que chacun d'eux se mettroit en état d'y paroître d'une manière honnête, & décente, suivant son état, sa condition, & ses facultez. Celui-ci avoit négligé toutes les bien-téances, & s'étoit introduit tout mal propre, sans aucun respect ni pour la compagnie où il entroit, ni pour le Prince qui lui faisoit l'honneur de l'y inviter. C'étoit la coutume, & ce l'est encore chez tous les peuples polices, de ne paroître dans les nœces, & dans les repas de cérémonie, qu'avec des habits de fête proportionnez à la qualité de chacun. Cicéron (e)

(a) *Ipsi.* XLIII. 4. 5.

(b) *Joh.* II. 25.

(c) *Eis* *tas* *et* *et*.

ÿ (d) *Eis* *tas* *et* *et* *et* *et*. *Vide* *Exch.* XLVIII. 3. *וְעָצְרוּ* *וְעָצְרוּ* *וְעָצְרוּ* *Egressus* *civitatis.*

(e) *Cicero* *in* *Vatinium.* *Cedo*, *quis*, *quam*.

exnavit *at* *at* *at* ? *Quis* *unquam* *in* *luctu* *domestico*, *quis* *in* *funere* *familiali* *canavit* *cum* *tega* *pulla* . . . *Cum* *tot* *hominum* *milia* *accumbentis*, *cum* *&* *ipse* *epuli* *dominus* *et* *Arius* *alobatus* *esset* ?

12. *Et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti, non habens vestem nuptialem ? At ille obmutuit.*

12. Il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré ici, sans avoir la robe nuptiale ? Et cet homme demeura muët.

COMMENTAIRE.

reproche à Vatinius d'avoir paru dans un festin avec un habit de deuil, pendant que Quintus Arius qui donnoit le repas à plusieurs milliers de conviez, étoit vêtu de blanc. *Cum ipse epuli dominus Quintus Arius albus esset.* Joseph dit que les Esséniens avant que d'entrer dans leur réfectoire, (a) se baignent, & prennent des habits de lin fort blancs, qu'ils quittent après le repas, pour retourner au travail. Acténée, (b) Plutarque, (c) Juvenal (d) parlent des habits particuliers que les Parasites avoient pour se trouver aux repas, où ils s'invitoient eux-mêmes. Pétrone (e) appelle les habits de table, *Vestimenta triclinaria.* Xiphilin en parle aussi dans la vie d'Adrien. (f)

Ce n'est donc point assez d'être entré dans l'Eglise, d'être introduit dans la salle du festin, il faut y entrer comme il faut. Il y a dans le champ du Seigneur de l'yvraie, & du bon grain. (g) Il y a dans ses filers de bons, & de mauvais poissons. (h) Tous ceux qui sont appelez, ne sont point élus : (i) tous ceux qui ont reçu le don de la foi, n'ont pas la charité, ni les bonnes œuvres ; & tous ceux qui ont été sanctifiés dans les eaux du Baptême, ou dans les Sacremens établis par J.C. pour réconcilier les pécheurs, n'ont pas la fidélité pour conserver la grace reçue, & pour persévérer dans le bien. Quelques anciens Peres (k) sous le nom de Robe nuptiale, ont entendu en cet endroit le Saint Esprit, suivant cette parole : (l) *Demeurez ici dans Jérusalem, jusqu'à ce que vous soyez revêtu de la vertu qui vient d'en haut.* Mais la plupart (m) l'ont expliqué de la foi animée par la charité, & agissante par les bonnes œuvres. JESUS-CHRIST lui-même est la robe dont un Chrétien doit être revêtu, selon saint Paul : (n) *Quosquos in Christo baptizati estis, Christum induistis.* (o) Il faut se dépouiller du vieil homme avec ses œuvres, pour se revêtir du nouveau. (p) *Induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est.* Et comment nous

(a) *Jf se lib. de Bella c. 12. Αὐτοὶ τὴν νυκτὸς καθέσταντο εἰς ἀγίον τὴν ἡμέραν, καὶ ἐνδύοντο τὸ δάμαστρον.*

(b) *Zithen l. 6. D' Joseph.*

(c) *Plutarc. in Symposiac.*

(d) *Juvenal. Saty 3. v. 67.*

Rusticus ille tuus sumit Trechedipna, Quirine.

(e) *Petron. Arbit. Trimalcion.*

(f) *Xiphilin. Vita d' Adriani.*

(g) *Matt. xii. 24. 38.*

(h) *Matt. xii. 47. 48.*

(i) *Matt. xxii. 14.*

(k) *Iren. l. 4. c. 7. Hilar hic.*

(l) *Luc. xxiv. 49.*

(m) *Tertull. l. 2. de Resurreç. carn. Origen. Chrysost. Auter Oper. imperf. Ieronym. Gregor. Mag. Theophyl. Euthym. Aug. Serm. 90. n. 6. Alii passim.*

(n) *Rom. xii. 14. Induimini Dominum Jesum Christum.*

(o) *Galat. III. 27.*

(p) *Ephes. 4. 23. 24.*

13. Tunc dixit Rex ministris : Ligatis manibus , & pedibus ejus , mittite eum in tenebras exteriores : ibi erit fletus , & stridor dentium.

14. Multi enim sunt vocati , pauci vero electi.

13. Alors le Roi dit à ses gens : Liez-lui les mains , & les pieds , & jetez-le dans les ténèbres extérieures : c'est-là qu'il y aura des pleurs , & des grincemens de dents.

14. Car il y en a beaucoup d'appeloz , mais peu d'élus.

COMMENTAIRE.

en revêtons-nous , si ce n'est par la charité , & par l'imitation ? (a)

¶ 13. LIGATIS MANIBUS , ET PEDIBUS EIUS , &c. Liez-lui les mains , & les pieds , & jetez-le dans les ténèbres extérieures. Qu'on le jette hors de la salle dans la rue , où regne une obscurité profonde. Ce repas se faisoit la nuit. Voyez une pareille expression *Mat. viii. 12.* Le Grec lit : Liez-lui les pieds , & les mains ; prenez-le , & le jetez dans les ténèbres extérieures. Mais ni la Vulgate , ni les Versions Coptes , Syriaques , Arabes , Ethiopiennes , ni saint Augustin n'ont point lu ces mots : Prenez-le. Le manuscrit de Cambridge , & saint Irénée : Prenez-le par les pieds , & par les mains , & jetez-le , &c.

¶ 14. MULTI VOCATI , PAUCI VERO ELECTI. Il y en a beaucoup d'appeliez , mais peu d'élus. Dans le Chapitre xx. 16. on a déjà vu la même manière de parler. Là elle signifie qu'il y a eû beaucoup de Juifs appellez , & invirez au Royaume du Ciel ; mais que peu en ont profité. Ici JESUS-CHRIST en fait l'application aux Chrétiens , & à ceux qui sont entrez dans l'Eglise , mais qui n'ayant pas la robe nuptiale , en sont honteusement chasséz. (b) Mais comment dit-il qu'il y en a beaucoup d'appellez , mais peu d'élus , puisque selon la parabole même , il n'y en a qu'un seul d'exclus de tout ce grand nombre qui étoit venu dans la salle du festin ? Ne seroit-il pas plus naturel de dire : Il y a peu d'appellez , & encore moins d'élus , mais presque aucun d'exclus ? En effet , de tous les Juifs il y en a très-peu qui soient entrez : plusieurs Payens n'entrèrent pas ; & de tous ceux qui entrèrent , il n'y en eut qu'un seul de chassé. Mais ce n'est pas là le sens de la parabole. Le Fils de Dieu veut dire 1°. que de tout ce grand nombre de Juifs à qui l'Evangile est prêché , il y en a si peu qui en profitent , que cela sera compté pour rien. 2°. De ceux mêmes qui croiront , tant des Juifs , que des Gentils , il y en aura encore qui seront exclus de la salle du festin , où ils étoient entrez. Ainsi beaucoup d'appellez , peu d'élus ; & de ceux mêmes qui paroissent élus , & qui étoient entrez dans l'Eglise , il y en aura encore quelques-uns qui en seront chasséz à cause

(a) *Vite Aug. Ser. 90. de Verb. olim 14 ex ; antea inedit. n. 5. addis à Sirmundo, n. 5. 6. Item S. rm. 95. nov. |* (b) *Hammond. hic.*

15. *Tunc abeuntes Pharisei, conflinunt inierunt, ut caperem eum in sermone.*

16. *Et mittunt ei discipulos suos cum Herodianis, dicentes : Magister, scimus quia verax es, & viam Dei in veritate doces, & non est tibi cura de aliquo : non enim respicis personam hominis :*

15. Alors les Pharisiens s'étant retirés, firent dessein entr'eux de le surprendre dans les paroles.

16. Ils lui envoyèrent donc leurs disciples avec les Hérodiens, lui dire : Maître, nous savons que vous êtes véritable, & que vous enseignez la voye de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit ; parce que vous ne considérez point la personne dans les hommes :

COMMENTAIRE.

de leur indignité. (a) Saint Augustin (b) croit que cet homme qui est chassé ignominieusement du festin, est la figure de tous les réprouvés.

ÿ. 15. *UT CAPEREM EUM IN SERMONE.* Ils firent dessein de le surprendre dans ses paroles. A la lettre : (c) Pour le prendre au lacet, ou au filet. De lui faire des questions captieuses, ou embarrassantes, pour trouver dans ses réponses de quoi l'accuser, & le rendre suspect au peuple, afin qu'ensuite ils pussent venir à bout plus facilement de le faire péir : car ils n'en étoient retenus que par la crainte du peuple. (d)

ÿ. 16. *MITTUNT EI DISCIPULOS SUOS CUM HERODIANIS.* Ils envoyèrent leurs disciples avec les Hérodiens, lui dire : Est-il libre de payer le tribut à César, ou de ne le pas payer ? On n'est pas en peine de savoir qui sont les disciples des Pharisiens : ce sont des Pharisiens de secte, & d'opinion, & apparemment que l'on choisit les plus habiles, & les plus ardens pour une députation comme celle-ci. Saint Marc les nomme simplement des Pharisiens, & sous le nom de disciples, on ne doit pas se figurer ici des écoliers, & de jeunes gens ; c'étoient des hommes faits, & de bons Pharisiens. Tout homme de cette secte peut être appelé disciple des Pharisiens. Ils se joignent aux Hérodiens, que nous croyons être les disciples de Juda le Gaulonite, ou le Galiléen, lesquels, selon Joseph, (e) ne différoient des Pharisiens que par leur excessive ardeur pour la conservation de la liberté publique. La question qu'ils font ici à JESUS-CHRIST, est une preuve de leur opinion.

La plupart des Interprètes enseignent que les Pharisiens, & les Hérodiens étoient dans des principes, & des sentimens tout opposés, au sujet des tributs qu'on payoit aux Romains. Les Pharisiens excessivement jaloux de leur liberté, ne les payoient qu'à regret : les Hérodiens au contraire

(a) Vide Maldonat. hic.

(b) Aug. l. contra Donatist. post collationem 10. n. 27. Ita Origen. & Ieronym. in Matt.

(c) ὄχις ἀὐτῶν ἀνὰ τὸν ἄκρον.

(d) Luc. XXII. 2. Matt. XXI. 46.

(e) Antiq. l. 18. c. 2.

17. *Die ergo nobis quid tibi videtur : licet census dare Cafari , an non ?*

18. *Cognitâ autem Jéfus nequitiâ eorum , ait : Quid me tentatis , hypocrite ?*

17. Dites-nous donc vôtre avis fur ceci : Nous est il libre de payer le tribut à Céfars ou de ne le payer pas ?

18. Mais JÉSUS connoiffant leur malice , leur dit : Hypocrites , pourquoi me tentez-vous ?

COMMENTAIRE.

attachez au parti dominant , qui étoit celui d'Hérodés , & des Romains , étoient pour la foumiffion aux ordres de l'Empereur : de forte que de quelque manière que JÉSUS-CHRIST répondit , il ne pouvoir manquer de defobliger l'un ou l'autre parti , & de donner dans le piège des Pharifiens. S'il répond qu'il ne faut pas payer le tribut , nous l'accuferons comme ennemi de la domination des Céfars ; s'il dit qu'il le faut payer , nous l'accuferons comme ennemi de la liberté de la nation , & comme n'ayant point un des caractères essentiels du Messie , qui est de remettre Israël dans son ancienne liberté , & de le délivrer de la servitude de ses ennemis. Mais le Fils de Dieu feut éluder leurs demandes , & éviter le piège qu'ils lui tendoient. Nous avons appuyé un autre sentiment dans la Dissertation sur les sectes des Juifs , & nous avons effayé d'y montrer que les Hérodéens étoient entièrement contraires à la domination des Romains. C'est le système que nous suivons dans ce Commentaire.

Est-il libre de payer le tribut à Céfars ? Les Romains ayant conquis la Judée par les armes de Pompée , l'assujettirent à payer le tribut comme les autres Provinces de leur Empire. (a) Jules Céfars continua , ou augmenta ce tribut. (b) Sous Auguste , la Judée reçut pour Roi Hérode Antipater , surnommé le Grand , qui traita ses peuples avec beaucoup de rigueur. (c) Mais nous ne parlons point de ce qu'ils payoient à leurs Rois ; nous nous retranchons à ce qui regardoit les Romains. Auguste ayant fait faire le denombrement de toute la Syrie , & de la Judée , renouvela les anciens tributs. Les Juifs , soit par un principe de Religion mal entenduë ; soit parce qu'ils se pretendoient alliez , & non assujettis aux Romains par la force des armes , (d) souffroient fort impatiemment l'imposition de ces tributs ; & de rems en tems il s'élevoit des émotions , qui à la fin éclatèrent à une guerre opiniâtre , & déclarée. Un certain Theudas s'étoit soulevé assez long-tems avant la mort de JÉSUS-CHRIST. (e) Il

(a) *Jos. ph. Antiq. l. 14. c. 14. de Bell. lib. 1.*

(b) *Ide. n. Antiq. l. 14. c. 17.*

(c) *Vide Petit Var. Lat. l. 2. c. 1.*

(d) *Vide Selden de Jure Nat. & Gent. lib. 6.*

cap. 17.

(e) *Act. v. 37.*

19. *Offendite mihi numisma census.*
At illi obtulerunt ei denarium.

19. Montrez-moi la pièce d'argent qu'on
 donne pour le tribut. Et eux lui ayant pré-
 senté un denier,

COMMENTAIRE.

fat suivi par Judas le Galiléen, ou le Gaulonite, (a) qui soutenoit que les Hébreux ne devoient point reconnoître d'autre Prince que Dieu; & que c'étoit violer leur liberté, que de les obliger à payer des tributs: que s'ils avoient à en payer, ce devoit être à leurs propres Princes, à des Rois de leur nation. Les Hérodiens qui étoient dans les principes de Theudas & de Judas, soutenoient qu'il ne falloit pas payer la capitation; les Phari- siens tenoient le contraire. Ils veulent engager JESUS-CHRIST à prendre parti, & à s'expliquer sur cela: mais il les renvoie chargez de confusion.

ÿ. 19. OSTENDITE MIHI NUMISMA CENSUS. Montrez-moi la pièce d'argent qu'on donne pour le tribut. Saint Marc, (b) & saint Luc: (c) Montrez-moi le denier: c'est à dire, la monnoye avec laquelle on a coutume de payer le tribut. Il est notoire que c'est au Prince dominant qu'est dû le tribut: or le Prince dominant (d) est celui qui donne le cours à la monnoye, & qui en fixe la valeur. Aussi-tôt donc que nous saurons quelle est la monnoye qui a cours dans la Province, votre question sera bien-tôt décidée. De cette sorte le Fils de Dieu développe l'équivoque, & découvre le piège qui étoit caché sous la proposition des Hérodiens. Ils vou- loient confondre les droits de Dieu avec ceux du Prince; mais JESUS-CHRIST fait les distinguer.

On dispute si ce tribut étoit une taxe réelle, ou une capitation imposée à tous les sujets. On demande aussi de combien elle étoit? Il n'est pas aisé de répondre à ces questions: mais le Syriaque, la Version Perlane, & quelques Interprètes (e) croyent que c'étoit une capitation. Cela se confirme par un passage d'Appien, (f) qui dit que rien n'est plus dur aux Juifs, que le payement de la capitation; & que tous les Syriens, & les Ciliciens payent la centième partie de tous leurs biens. Ce qui est confirmé par Ulpien, (g) qui dit que dans les Provinces de Syrie les mâles depuis l'âge de quatorze ans, & les filles depuis douze jusqu'à soixante-

(a) *Act. v. 37. & Joseph Antiq. l. 18. c. 1 & de Bello l. 2. c. 12. Τίς αὐτῶν Γαλιλαῖος, ἱσθὸς ὄνομα, οἷο ἀντικεινὸν εἶναι τὰς ἐπιχρῆσεις, κα- κίον αὐτῶν ἐπισημαίνον τὸν ἀποστόλου, οὐ μόνον τὸν Θεὸν ἔχοντα ἀντικεινὸν ἀποστόλου.*

(b) *Marc. xii. 15. Οὐδέτις μοι ἀποδοίτω.*

(c) *Luc. xx. 24. Οὐδεὶς μοι ἀποδοίτω.*

(d) *Vide Mattemid. in Gelex. cath. c. 5.*

(e) *Natal. Alex. hic. Lysf. de Magnitud. Rom.*

l. 2. c. 1. Fræher. de Numism. censu

(f) Appian. in Syriac. Ἐπι τοῦτοῦ ἀποδοῦναι τὸν φόρον τῷ κυρίῳ βασιλευσὶ τὸ ἀπὸ τοῦ ποσῶ. Ἐπι τῷ Σέξοντι, οὐδὲν ἕτερον ἐπιδοῦναι τῷ κυρίῳ ἀποδοῦναι.

(g) Ulpian leg. 3. digest de Censib. In Syriâ à quatuordecim annis masculi, à duodecim femina, usque ad sexagesimum quintum annum, tributo capite obligantur.

20. *Et ait illis Jesus : Cujus est imago* | 20. JESUS leur dit : De qui est cette im-
hæc , & superscriptio ? | ge , & cette inscription ?

COMMENTAIRE.

cinq ans , sont obligez à payer la capitation , ou le tribut par tête. Or la Judée étoit alors comprise sous le nom de Syrie ; il y a donc toute apparence que les Juifs y payoient par tête la centième partie de leurs biens à l'Empereur. Le terme *ensus* , dont se sert ici l'Évangéliste , signifie proprement ce qu'on donne par tête , par manière de tribut. Il semble qu'Auguste ne fit faire un dénombrement si exact (*a*) de tous les sujets de son Empire , & principalement de la Syrie , que pour leur imposer la capitation. C'est à cette occasion que Judas le Galiléen se révolta , (*b*) & c'est sur la question de droit que les Hérodiens , & les Pharisiens vouloient que JESUS-CHRIST répondit.

ÿ. 20. *CUIUS EST IMAGO HÆC ? De qui est cette image , & cette inscription ?* Les Empereurs Romains avoient répandu leur monnoye dans toutes les Provinces de leur domination. Tout le monde sçait que dans ces monnoyes , dont il reste beaucoup aujourd'hui , on voyoit d'un côté l'empreinte de l'Empereur , & sur le revers quelque autre figure qui avoit rapport à son Empire , comme l'abondance , la victoire , la paix , &c. JESUS-CHRIST demande à voir une pièce de monnoye , qu'il nomme *denier* , & par son empreinte il convainc les Juifs qu'il interrogeoient , de deux choses : la première , que mal à propos ils se flattoient de liberté , puisqu'ils recevoient la monnoye d'un Prince étranger , & que depuis assez long-tems ils étoient dans l'usage de payer ce tribut : car la demande de JESUS-CHRIST l'insinuë ainsi , & on le sçait d'ailleurs par l'Histoire. La seconde , que cet assujettissement n'étoit pas incompatible avec le service qu'ils devoient à Dieu , comme le prétendoit Judas le Galiléen , & les Hérodiens ses sectateurs. Il en conclut *qu'il faut rendre à César ce qui lui est dû , & rendre à Dieu ce qui lui appartient*. César vous demande des tributs , & des services ; Dieu vous demande des respects , des adorations , de l'amour , de la soumission à sa volonté , de la croyance à ses paroles , de l'attention à exécuter ses volontez , de la docilité à sa parole , & à ceux qui vous sont envoyez de sa part.

On ne peut pas fixer la valeur de la pièce de monnoye qu'on présenta à JESUS-CHRIST ; parce que les termes dont se servent les Évangélistes sont généraux , & peuvent s'entendre d'une pièce de monnoye d'or , d'argent , de bronze , de grand , ou de petit volume. *Le denier* dans

(*a*) Luc. II. l. 2.

(*b*) *Joseph Antiq. l. 11. c. 2.*

21. *Dicunt ei : Cæsaris. Tunc ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsari, Cæsari ; & quæ sunt Dei, Deo.*

22. *Et audientes mirati sunt, & relicto eo, abierunt.*

23. *In illo die accesserunt ad eum Sadducæi, qui dicunt non esse resurrectionem, & interrogaverunt eum.*

24. *Dicentes : Magister, Moyses dixit : Si quis mortuus fuerit non habens filium, ut ducat frater ejus uxorem illius, & suscitetur semen fratri suo.*

21. De César, lui dirent-ils. Alors JESUS leur répondit : Rendez donc à César, ce qui est à César ; & à Dieu, ce qui est à Dieu.

22. L'ayant entendu parler de la sorte, ils admirèrent sa réponse ; & le laissant, ils se retirèrent.

23. Ce jour-là les Sadducéens, qui nient la Résurrection, le virent trouver, & lui proposèrent une question,

24. En lui disant : Maître, Moÿse a ordonné que si quelqu'un mourroit sans enfans, son frere épousât la femme, & qu'il fuscitât des enfans à son frere mort.

COMMENTAIRE.

les Rabbins, (a) est la valeur d'un quart de sicle, c'est-à-dire, environ huit sols de nôtre monnoye. Mais dans les Livres sacrez, comme ailleurs, le mot de denier se prend très-souvent pour toute sorte de monnoye, & pour de l'argent en général. (b) Je sçai que quelques Savans (c) ont crû que la monnoye qu'on donnoit pour le tribut, étoit une monnoye fixe, certaine, & particulière, frappée exprés, & destinée à cela : mais leur opinion est abandonnée presque de tout le monde. (d) Le tribut chez les Hébreux se payoit en monnoye Romaine, courante, & ordinaire ; mais comme il y avoit des pièces de différente valeur, de différent poids, & de différent métal ; chacun le payoit suivant ses facultez, & suivant la taxe qui lui étoit imposée ; aux uns plus, aux autres moins. Le denier qu'on présenta à JESUS-CHRIST est la première pièce d'argent, ou de bronze de monnoye Romaine, qui leur tomba sous la main ; sur laquelle étoit l'empreinte, & le nom de Jules-César, ou d'Auguste, ou de Tibère : car quoique Tibère regnât alors, il est très-croyable que les monnoyes de ses deux prédécesseurs avoient aussi cours dans le pays.

ÿ. 23. ACCESSERUNT ADEUM SADUCÆI. *Le même jour les Sadducéens le vinrent trouver.* L'on a parlé au long de cette secte, dans la Dissertation sur les trois sectes des Hébreux. Leur dogme principal étoit de nier l'existence des choses spirituelles, (e) excepté la Divinité. Ainsi ils ne croyoient ni Anges, ni démons, ni esprits, ni l'immortalité de l'ame, ni par conséquent la résurrection des morts, que tous les autres Juifs attendoient.

(a) *Maximond. Hal. Siclim* t. 1. § 3.

(b) *Seld. de Jure N. & G. l. 6. c. 17.*

(c) *Baron. Annal. t. 1. an. Christi 34. Brug. hic. Hist. heb. in Kūr* &c.

(d) *Vide Seldin loco citato, Frether. Dissert.*

d. *Numism. censûs, Casaub. Exercit. 16. Salmof. ad Lampyrid. Voser. de nummu Hebr. l. 1. c. 10. Grot. hic, alios.*

(e) *Vide Añ. XXIII. B. Joseph lib. 2. de Bell. cap. 12.*

25. *Erant autem apud nos septem fratres, & primus uxore ductâ, defunctus est: & non habens semen, reliquit uxorem fratris suo.*

26. *Similiter secundus, & tertius, usque ad septimum.*

27. *Novissimè autem omnium & mulier defuncta est.*

28. *In resurrectione ergo cuius erit de septem uxor?*

29. *Respondens autem Jesus, ait illis: Erratis, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei.*

25. Or il y avoit sept freres parmi nous; dont le premier ayant épousé une femme, est mort; & n'ayant point eu d'enfans, il a laissé sa femme à son frere.

26. La même chose arriva au second, & au troisième, & à tous les autres, jusqu'au septième.

27. Enfin, cette femme est morte aussi après eux tous.

28. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel de ces sept sera-t'elle femme, puisqu'ils l'ont tous eue?

29. JESUS leur répondit: Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant pas les Ecritures, ni la puissance de Dieu.

COMMENTAIRE.

34. MOYSE DIXIT, &c. *Moyse a ordonné que si quelqu'un mouroit sans enfans, son frere épousât sa veuve, &c.* Voyez Deuteron. xxv. &c. Les Commentateurs sur cet endroit. L'obligation d'épouser la femme d'un homme mort sans enfans, regardoit non seulement le frere proprement dit, mais encore son plus proche parent, comme il paroît par l'exemple de Ruth.

¶ 28. IN RESURRECTIONE CUIUS ERIT DE SEPTEM UXOR? *A la Résurrection duquel des sept sera-t'elle femme?* Elle les a eus tous sept pour époux: à qui demeurera-t'elle après la Résurrection? Ce raisonnement étoit fort contre le commun des Juifs, qui croyoient qu'après la Résurrection le Messie regneroit sur la terre, & que les Israélites y jouiroient de tous les plaisirs des sens. (a) Joseph (b) compare l'opinion que les Esséniens avoient du Paradis, à ce que les Poètes nous disent des Isles fortunées. En un mot, leur Paradis étoit à peu près le même que celui de Mahomet. Mais le Sauveur réfute ici & les Saducéens sur la Résurrection, & les Pharisiens, & le commun des Juifs, sur leur fausse idée du Paradis.

¶ 29. ERRATIS NESCIENTES SCRIPTURAS, NEQUE VIRTUTEM DEI. *Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant point les Ecritures, ni la puissance de Dieu.* Les Saducéens ne manquoient pas de confirmer leur sentiment, par des passages de l'Ecriture mal expliquez. Ils convenoient en ce point avec les Pharisiens, que l'Ecriture étoit la règle des senti-

(a) Voyez notre Dissertation sur les Caractères du Messie, selon les Juifs.

(b) Joseph de Bellis Jud. l. 2. c. 7. p. 787. 788.

30. *In resurrectione enim neque nubent, neque nubentur; sed erunt sicut Angeli Dei in Cælo.*

31. *De resurrectione autem mortuorum, non legistis quod dictum est à Deo, dicente vobis:*

30. Car après la résurrection les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le Ciel.

31. Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lû ces paroles que Dieu vous a dites :

COMMENTAIRE.

mens, & de la conduite; mais on assure qu'ils ne recevoient que les Livres de Moÿse, & ne reconnoissoient point les Prophètes. C'étoit une suite de leurs principes. Les Pharisiens avoient sans doute beaucoup d'avantage sur eux, par les passages de Moÿse, où il est parlé des Anges. Mais les Saducéens y répondoient; car il est vrai qu'il n'y a point d'erreur si grossière, à qui l'on ne puisse donner quelque couleur, en abusant des saintes Ecritures. JESUS-CHRIST dit donc ici aux Saducéens, qu'ils étoient de ces gens qui faisoient un abus visible de l'Ecriture, & qui n'en connoissoient, ni le sens, ni la force. Il le prouve par l'endroit même qu'ils en alléguoient. Il en tire une conséquence toute contraire à ce qu'ils en inféroient, & il leur montre que dans l'autre vie, quoique la différence des sexes s'y rencontre; (a) toutefois il n'y aura ni mariage, ni propagation.

Les hommes ressuscitez seront en ce point semblables aux Anges; immortels, impassibles, sans aucun goût pour les plaisirs sensuels, & sans aucun besoin qui regarde le corps. Le corps, sera dans une parfaite subordination à l'ame, sans aucun détéglément, ni sans aucune passion qui domine. Ce qui rend dans ce monde les mariages nécessaires; c'est la nécessité où nous sommes de mourir; pour faire que les hommes se succédant les uns aux autres, le monde ne demeure point dépeuplé; il faut y pourvoir par la propagation, & la multiplication de l'espèce, qui se fait par le mariage. Or dans le Ciel, où nous serons tous immortels, la même nécessité ne subsistera plus.

ÿ. 31. DE RESURRECTIONE AUTEM MORTUORUM, &c. *Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous pas lû ce qui est écrit: Je suis le Dieu d'Abraham, &c.* Voici les raisonnemens de JESUS-CHRIST.

(a) *Jeronym. hic. & Ep. 27. ad Eustoch. & Aug. l. 12. de Civ. c. 17. Corporibus vitia detrahentur, natura servabitur.* Quelques Anciens ont été d'un sentiment contraire. Ils ont crû que les femmes ne ressusciteroient pas dans leur propre sexe. *Origen. in Matt. Edit. Huët. pag. 487. & 491. Tertull. de Cultu femin. l. 1. c. 2. Hilari. in Matt. c. 23. Rufin reproche à S. Jé-*

rôme d'avoir dit la même chose sur le Chap. v. de l'Eplre aux Ephésiens; mais S. Jérôme s'en défend au Ch. 6. de son Apologie contre Rufin. Origènes à l'endroit cité, enseigne, qu'au siècle futur il n'y aura plus aucune distinction de sexe, ni d'homme, ni de femme, & qu'ils seront tous comme des Anges.

31. *Ego sum Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob? Non est Deus mortuorum, sed viventium.*

32. *Et audientes turbe mirabantur in doctrina ejus.*

34. *Pharisaei autem audientes quod silentium imposuisset Saduceis, conveniunt in unum:*

31. Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob. Or Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivans.

32. Et le peuple entendant ceci, étoit dans l'admiration de sa doctrine.

34. Mais les Pharisiens ayant appris qu'il avoit imposé silence aux Saduceens, s'assemblèrent,

COMMENTAIRE.

Dieu se qualifie le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, long-tems après la mort de ces Patriarches. Or Dieu ne peut être le Dieu des morts; il faut donc que ces hommes soient vivans dans un autre monde. Les âmes ne meurent donc pas avec le corps, elles sont donc immortelles. On ne peut répondre à ce raisonnement qu'une chose, qui est, que quand l'Ecriture dit que Dieu, est le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, elle veut dire simplement, le Dieu qu'Abraham, Isaac, & Jacob ont adoré.

Mais dans cette supposition, 1°. Il faudroit dire, *j'ai été, & non pas, je suis* le Dieu d'Abraham. (a) 2°. Si ces Patriarches ne subsistent plus absolument, Dieu n'est plus tenu à rien à leur égard; il n'a pû faire avec eux aucune alliance pour l'avenir. Que si au contraire il a contracté alliance avec eux, & qu'il n'ait pas exécuté dans le tems ce qu'il leur a promis; il s'ensuit qu'il y a une autre vie, où il doit leur faire sentir l'effet de leurs promesses. *Tous ces Saints sont morts dans la foi, dit l'Apôtre, (b) avant que d'avoir reçu les biens que Dieu leur avoit promis; mais les voyant, & les saluant de loin, & confessant qu'ils étoient étrangers, & comme voyageurs sur la terre.* 3°. Être le Dieu de quelqu'un, n'est pas simplement être, ou avoir été l'objet de son culte: c'est encore le protéger d'une manière spéciale, le défendre, le secourir; c'est en ce sens qu'il est si souvent dit dans l'Ecriture: Vous serez mon peuple, & je serai vôtre Dieu. Ainsi: Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, peut signifier; je suis leur protecteur, leur défenseur, leur maître, &c. Or Dieu ne peut être le défenseur, & l'objet des respects, & du culte de celui qui n'est point. 4°. Enfin on peut répondre avec Maldonat, que quand le raisonnement de JESUS-CHRIST ne seroit pas sans réplique en lui-même, & dans toute la rigueur; il suffit qu'il ait été capable de réduire les Saduceens au silence. Le Dieu de Dieu faisoit à qui il avoit à faire. Il est plus grand en les confondant par une raison facile, qu'en les accablant par un rai-

(a) Ita Christ. 9. *Esthym & Theophyl.*

(b) *Hebr. xl. 13.*

35. Et interrogavit eum unus ex eis
Legis doctor, tenans eum:

35. Et l'un d'eux, qui étoit Docteur de
la Loi, le tena en lui faisant cette ques-
tion :

COMMENTAIRE.

sonnement sans réplique. De plus, comme les Saducéens ne recevoient que les Livres de Moÿse, le Sauveur étoit forcé de tirer de là des preuves pour l'immortalité de l'ame. Or il est certain qu'il y en a moins là, que dans d'autres Livres de l'Écriture. (a)

Quant à la résurrection des morts, que nioient aussi les Saducéens, on ne peut pas la tirer si directement du raisonnement de JESUS-CHRIST contre les Saducéens, mais seulement par conséquence. Car s'il est vrai que les morts subsistent quant à l'ame; il n'est nullement impossible que leurs corps retournent en vie, & que leurs ames s'y réunissent, comme une graine qui étant pourrie dans la terre, renaît, & resuscite en quelque sorte par la production de la plante qui en sort. (b) C'étoit remporter une victoire entière contre un Saducéen, de lui prouver l'immortalité de l'ame, & la possibilité de la résurrection. Il étoit aisé après cela, de les convaincre que l'homme resusciteroit véritablement. Car si l'homme entier est toujours vivant aux yeux du Seigneur, même après sa mort; *Omnes enim vivunt ei*, dit le Sauveur dans saint Luc en cet endroit: (c) & si l'alliance, & les promesses de Dieu subsistent à l'égard des Justes, & ses menaces à l'égard des méchans, après, comme pendant cette vie; il faut que tout l'homme, c'est-à-dire, le corps & l'ame, ayent part aux promesses, ou éprouvent les menaces, & les peines qui leur sont promises. Or c'est ce qui ne se peut, sans admettre la résurrection des morts. Il faut donc de nécessité la reconnoître, ou dire que les menaces, & les promesses de Dieu sont vaines, ou n'auront leur effet qu'imparfaitement, & simplement sur l'ame, puisqu'il est de notoriété que dans le monde ni les Justes ne reçoivent pas toutes les récompenses qu'ils méritent, ni les méchans ne souffrent pas tous les supplices dont ils sont dignes. (d) Il n'est pas juste que le corps, qui a été l'instrument dont l'ame s'est servie pour faire le bien, n'ait aucune part à ses récompenses; & qu'il n'y ait qu'une partie de l'homme qui participe aux faveurs, tandis que les deux parties ont participé aux souffrances.

ÿ. 35. LEGIS DOCTOR. Un Docteur de la Loi le tena, disant: Quel

(a) Vide Origen. in Matth. Ieronym. & Ecd. hic. alios recitantes.

(b) 1. Cor. xv. 35. 36. 37. 38.

(c) Luc. xx. 38.

(d) Vide Grot. & Maldon. hic. Vide & Hebr.

xi. 16. Non confunditur Deus vocari Deus verum, paravit enim illis civitatem. Et 1. Cor. xv. 19. Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.

36. *Magister, quod est mandatum
magnum in Lege?*

37. *Ait illi Jesus: Diliges Dominum
Deum tuum ex toto corde tuo, & in tota
anima tua, & in tota mente tua.*

38. *Hoc est maximum, & primum
mandatum.*

36. Maître, quel est le plus grand com-
mandement de la Loi?

37. J E S U S lui répondit : Vous aimerez
le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur,
de toute votre ame, & de tout votre es-
prit.

38. C'est-là le plus grand, & le premier
commandement.

COMMENTAIRE.

est le plus grand commandement de la Loi? Le Grec à la lettre: (a) *Un Lé-
giste.* Saint Marc, un Scribe, un Docteur, qui faisoit profession d'ensei-
gner, & d'expliquer la Loi. C'étoit la principale, & presque l'unique
étude des Hébreux, dit Joseph. (b) Quelques-uns distinguent les Inter-
prètes de la Loi, les *Légistes*; des Scribes, en Grec, *Grammateis*. Ceux-ci
enseignoient, dit-on, (c) dans les Synagogues, & les autres dans les Eco-
les, & dans le particulier. Ou bien: Les Scribes s'appliquoient à la théo-
rie, & aux questions spéculatives de la Loi; & les Legistes, en Grec
Nomicoi, aux matières de pratique & d'usage. (d) Mais la plupart sou-
tiennent que ces deux termes ne signifient que la même chose. Saint
Marc appelle Scribe, celui que saint Matthieu appelle Docteur de la
Loi.

La question que fait ici ce Docteur, étoit apparemment du nombre de
celles qui partageoient alors les esprits des Savans de la nation. (e) Les
uns donnant la préférence au sabbat, d'autres à la circoncision, d'autres
aux sacrifices. On voit dans les Prophètes des vestiges de ces sortes de
contestations, par les réponses qu'ils y donnent. Mais le Fils de Dieu fixe
tout d'un coup, & en maître roves ces diversitez d'opinions, en disant,
que le plus grand, & le premier des Commandemens, étoit celui qui or-
donne *d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de tout son esprit.*
L'aimer tendrement, ardemment, fortement, sans parrage, sans foi-
blesse, sans languer. En un mot, que toutes nos affectious, toute nôtre
vie, toute nôtre force soient employées à son amour, & à son service.
Cum ait toto corde, totâ animâ, totâ mente, dit saint Augustin, (f) *nul-
lum visa nostra partem reliquit, qua vacare debeat, vel quasi locum dare,
ut alia re velit frui.*

ÿ. 29. SECUNDUM AUTEM SIMILE EST HUIC. *Le second est sem-*

(a) Νονικός. Marc. Γεγραμμένος.

(b) Joseph lib. 2. contra Appon. pag 1036.

1037.

(c) Camera.

(d) Spanhem.

(e) Bida in Marc. xii. Grot. lict.

(f) August. lib. 2. cap. 22. de Doctrina

Christi.

39. *Secundum autem simile est huic: Diliges proximum tuum, sicut teipsum.*

40. *In his duobus mandatis universa lex pendet, & Propheta.*

41. *Congregatis autem Phariseis, interrogavit eos Jesus:*

39. Et voici le second, qui est semblable à celui-là : Vous aimerez vôtre prochain, comme vous-même,

40. Toute la Loi, & les Prophètes sont renfermez dans ces deux commandemens.

41. Or les Pharisiens étant assemblez, Jesus leur fit cette demande,

COMMENTAIRE.

blable au premier : Vous aimerez vôtre prochain comme vous-mêmes. Comme le commandement d'aimer Dieu de tout nôtre cœur, renferme tous nos devoirs envers Dieu; ainsi le commandement d'aimer nôtre prochain comme nous-même, contient toutes nos obligations envers nos freres. Les aimer, leur procurer tous les secours que nous pouvons, les soulager, prendre part à leurs peines, les consoler, & sur tout employer nos soins à leur inspirer l'amour de Dieu, & à les rappeler dans la bonne voye, s'ils s'en sont écartez. Comme c'est le plus grand bien que nous puissions nous faire à nous-même; c'est aussi le plus grand avantage que nous lui puissions procurer. (a) *Quisquis ergo rectè proximum diligit, hoc cum eo debet agere, ut etiam ipse toto corde, totâ animâ, totâ mente diligit Deum.*

ÿ. 40. *IN HIS DUOBUS MANDATIS UNIVERSA LEX PENDET, ET PROPHETÆ.* Toute la Loi, & les Prophètes sont renfermez dans ces deux commandemens. A la lettre; La Loi, & les Prophètes sont suspendus à ces deux préceptes: Comme les choses que l'on attache, ou que l'on pend à un clou à une muraille. Tout ce que les Livres saints nous apprennent, tout ce qu'ils nous commandent, ou nous deffendent, se rapporte à ces deux préceptes, & en dépend. C'est là le précis, & l'abrégé de toute l'Écriture; j'entens tout ce qui regarde le réglement des mœurs, & les règles de conduite. *Quicquid ergo Dei Lege prohibemur, & quicquid jubemur facere, ad hoc prohibemur & jubemur, ut duo ista compleamus,* dit saint Augustin. (b) La charité se découvre dans tout ce que vous savez des saintes Écritures; elle est cachée dans tout ce que vous ne pénétrez pas. Ainsi quiconque a la charité, possède & ce qui est caché, & ce qui est découvert dans les Livres saints. (c) *In eo quod in Scripturis intelligis, charitas patet; & in eo quod non intelligis, charitas latet: Ille itaque*

(a) Aug. lib. 1. cap. 6. & 41. de Doctrina Chr. ff. Vide & lib. x. de Civit. c. p. 1. & lib. de Morib. Eccles. Cathol. cap. 26. Quod ergo agis & cum, id agendum cum proximo est; hoc est, ut ipse perfecto amore diligit Deum. Non enim cum

diligit sicut teipsum, si non ad id bonum ad quod tendis, adducere sitis.

(b) August. de Perfectione Justitia hominis, cap. 5.

(c) August. Serm. 350. olim 39. de temp.

42. *Dicens : Quid vobis videtur de Christo? cuius filius est? Dicunt ei : David.*

43. *Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens :*

44. *Dixit Dominus Domino meo, sed de dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum?*

45. *Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est?*

42. Et leur dit : Que vous semble du CHRIST? De qui est-il fils? Ils lui répondirent : De David.

43. Et comment donc, leur dit-il, David l'appelle-t'il en esprit, son Seigneur, par ces paroles :

44. Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Alléyez vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied?

45. Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils?

COMMENTAIRE.

tenet & quod latet, & quod patet in divinis sermonibus, qui charitatem tenet in moribus.

§. 42. QUID VOBIS VIDETUR DE CHRISTO? *Que vous semble du Christ? De qui est-il Fils?* Après que JESUS-CHRIST a répondu aux diverses questions des Scribes, des Hérodians, & des Pharisiens, il leur demande à son tour une chose qui devoit les intéresser beaucoup, puisqu'il s'agissoit de savoir de qui le Messie devoit être Fils. Les Pharisiens, & tout le peuple étoient persuadés qu'il devoit sortir de la race de David; mais ils ne portoient pas pour la plupart, leur vûë plus loin. Ils attendoient un Prince, un Conquérant, un Libérateur sorti de la famille de David. Mais ils ne songeoient guères qu'il dût être Dieu & homme tout ensemble. JESUS-CHRIST pour les amener à reconnoître la divinité du Messie, commence à renverser, non l'opinion qui le faisoit Fils de David; mais celle qui ne croyoit pas qu'il dût être rien autre chose. Le Messie doit être fils de David. Tout le monde en convenoit. Toutefois David l'appelle son Seigneur; il doit donc avoir quelque chose par dessus David: Et que pouvoit-il avoir au-dessus d'un Roi si grand, si saint, si puissant, si rempli de l'esprit de Dieu? Sinon la divinité. C'est ce qu'il leur laissoit à conclure.

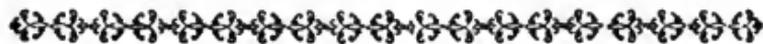
Le Sauveur nous apprend aussi d'une manière incidente, que le Pseaume cix. *Dixit Dominus Domino meo, &c.* est de David, que David étoit un Prophète, & que ce Pseaume regardoit le Messie, de l'aveu même des Pharisiens. Les Juifs d'aujourd'hui font leurs efforts pour détourner le sens de ce Pseaume, & pour en faire l'application, ou à Melchisedech, ou à Abraham, ou à Ezéchias. Mais il nous suffit que leurs ancêtres l'aient expliqué du Messie, & qu'en rigueur on ne puisse pas l'entendre d'un autre, pour les réfuter, & pour nous autoriser à l'expliquer de lui seul. Voyez nôtre Commentaire sur ce Pseaume.

46. *Es nemo poterat ei respondere
verbum : neque ausus fuit quisquam ex
illa die eum amplius interrogare.*

46. Personne ne lui pût rien répondre ;
& depuis ce jour-là nul n'osa plus lui faire
de questions.

COMMENTAIRE.

ÿ. 46. NEQUE AUSUS FUT QUISQUAM, &c. *Depuis ce jour-là nul n'osa plus lui faire de questions.* Ceci arriva le Mercredi douzième de Nisan, surveille de sa mort. Il étoit dans le Temple, & enseignoit, comme le dit saint Marc. (a) JESUS fut encore assez long-tems dans le Temple ce jour-là, enseignant, & parlant avec une très-grande liberté, comme on le voit dans le verset suivant, sans que les Pharisiens, les Scribes, ni les Prêtres l'interrompissent, ni le questionnassent. Le lendemain Jeudi, il ne monta point au Temple, & ne vint dans la ville que sur le soir, pour instituer le Sacrement de son Corps & de son Sang.



CHAPITRE XXIII.

Les Scribes, & les Pharisiens assis sur la chaire de Moÿse. Il faut les écouter, & non les imiter. Hypocrisie, & vanité de ces sortes de gens. Fausses explications qu'ils donnent à la Loi. Sang des Prophètes. Jérusalem sera détruite.

ÿ. 1. *T*unc Jesus locutus est ad turbas, & ad Discipulos suos,
2. *Dicens : Super cathedram Moÿsi
sederunt Scribae, & Pharisei.*

ÿ. 1. *A*lors Jesus parla au peuple, & à ses Disciples,
2. *En leur disant : Les Scribes, & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moÿse.*

COMMENTAIRE.

ÿ. 1. *T*UNC JESUS LOCUTUS EST AD TURBAS, &c. *Alors Jesus parla au peuple, & à ses Disciples, disant : Les Scribes, & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moÿse.* Après avoir confondu les Pharisiens, les Hérodiens, & les Saducéens, qui étoient venus les uns après les autres, pour tenter JESUS-CHRIST, & pour essayer de le surprendre dans ses discours, le Fils de Dieu continué à parler dans le Temple

(a) Marc. xii. 35.

3. *Omnia ergo quaecumque dixerint vobis, servate, & facite: secundum opera vero eorum nolite facere: dicunt enim, & non faciunt.*

3. Observez donc & faites tout ce qu'ils vous disent: mais ne faites pas ce qu'ils font; car ils disent ce qu'il faut faire, & ne le font pas.

COMMENTAIRE.

au peuple, & à ses Disciples. Tout ceci se passa de même que ce qui est rapporté au Chapitre précédent, le Mercredi qui précéda sa Passion. Il parle dans tout ce Chapitre avec une liberté, & une vigueur, qui fut bien voir que son heure étoit proche, & qu'il n'avoit plus rien à ménager avec eux. Il dit donc aux Juifs que les Scribes, & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moÿse, qu'ils sont en possession d'enseigner les peuples, & de leur interpréter les Loix de Moÿse: qu'il ne veut point toucher à leur droit, ni leur contester leur possession; mais il attaque leur mauvaise doctrine, & leurs mœurs corrompues. Qu'ils enseignent à la bonne heure, & qu'ils se rendent chefs, & conducteurs des peuples: mais qu'ils ne les séduisent pas par leurs mauvaises explications, qu'ils ne les corrompent point par leurs pernicieux exemples.

La chaire de Moÿse signifie ici ou sa doctrine, (a) dont les Scribes se vantoient d'avoir la clef; ou son autorité. (b) Les Docteurs de la Loi, les Savans, qui expliquoient la Loi dans les Synagogues, la lisoient d'abord de bout, puis l'expliquoient assis. (c) Le Sauveur met ici les Pharisiens parmi ceux qui avoient droit d'expliquer la Loi: non pas que cela fut attaché à leur secte, mais parce que la plupart étoient aussi Docteurs de la Loi, & qu'ils passoient parmi les Juifs, pour les meilleurs Interprètes des loix, & des coutumes. (d)

ÿ. 3. OMNIA ERGO QUÆCUMQUE DIXERINT VOBIS, SERVATE. *Faites tout ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font.* Obéissez-leur en tout, sans restriction; à moins que leur doctrine, ou leur commandement ne soit contraire à la Loi, à la justice, à la vérité, à Moÿse lui-même; car dans ces rencontres il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. (e) Il veut une obéissance, & une soumission parfaite, mais éclairée & sage, & non aveugle & outrée. Il ne prétend pas que les simples particuliers s'érigent en Juges de leurs maîtres; mais il y a des cas où l'obéissance deviendroit criminelle, parce que l'opposition est sensible entre le commandement qui nous est fait, & la Loi de Dieu qui

(a) *Ieronym. Bedæ, Mald. alii.*

(b) *Hammond. Lig. Jans.*

(c) *Vide Luc. 11. 17.*

(d) *Joseph de Bello Jud. lib. 2. cap. 4. Өαγο-*

*ραμί, ενταύτην τι ενδελος δεκται διερθετερον ουκ
εστιν αιδος, ος ταις ρησις ανεπιβλητας ερηγισμας.*

(e) *Ab. v. 29.*

4. *Alligant enim onera gravia, & importabilia, & imponunt in humeros hominum: digito autem suo nolunt ea movere.*

5. *Omnia verò opera sua faciunt ut videantur ab hominibus: dilatant enim phylacteria sua, & magnificant sabbat.*

4. Ils lient des fardeaux péfants & importables, & les mettent fur les épaules des hommes; & ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.

5. Ils font toutes leurs actions, afin d'être vus des hommes: c'est pourquoi ils portent des paroles de la Loi écrites dans des bandes de parchemin plus larges que les autres, & ont aufli des franges plus longues.

COMMENTAIRE.

nous commande, ou qui nous défend. (a) Ce que le Fils de Dieu enseigne ici, n'est donc pas contraire à ce qu'il dit ci-après, (b) & à ce qu'il a déjà dit ci-devant (c) en plusieurs rencontres, où il a relevé leur hypocrisie, & leurs fausses explications de la Loi. Après de telles précautions, après avoir dit à ses Disciples de se défier de ces gens-là; il pouvoit dire, qu'on devoit leur obéir en tout, mais ne les pas taire. Il avoit mis par là toutes les limitations, & les explications nécessaires pour prévenir l'abus qu'on auroit pû faire de ses paroles.

ÿ. 4. ALLIGANT ENIM ONERA GRAVIA. *Ils lient des fardeaux péfants sur les épaules des hommes, & ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.* Manière de parler proverbiale, pour montrer l'austérité, & l'exactitude des Rabbins dans l'explication des Loix de Moÿse, pendant que dans la pratique ils avoient soin de s'en dispenser eux-mêmes. Ils exigeoient des autres une observarion rigoureuse des Loix cérémonielles, pendant qu'ils négligeoient dans la pratique les loix morales, & indispensables. L'allégorie est prise des fardeaux qu'on attache, fut le dds des chameaux, & des mulets. Les Rabbins (...) eux-mêmes comptent parmi les malheurs du monde, *les playes des Pharisiens*, c'est-à-dire les cérémonies, & les observances superstitieuses & superflues, qu'ils ont ajoutées à la Loi, & qu'ils ont introduites dans la Religion.

ÿ. 5. DILATANT ENIM PHYLACTERIA. *Ils portent des bandes de parchemin plus larges que les autres.* Le terme (c) *Phylacterion*, dont se servent les Grecs, & la Vulgate, signifie proprement, *un préservatif*. Les Juifs appelloient ainsi en Grec certaines pièces de parchemin, qu'ils portoient autout de la tête, d'une oteille à l'autre, & autout du bras en forme de brasselers, & sur lesquelles étoient écrites certaines paroles de la Loi.

(a) Vide Hilar. & August. Serm. olim 49 nunc 137. cap. 5. 6. 7. Irenæum. & Mald. hic.

(b) ÿ. 4. 5. 6. 7. 13. 14. 15... 17. 18. & seq.

(c) Ch'p. xvi. 6. & v. 20. 21. & seq. 13 vi. 1. &c.

(d) Tolmud. tracl. Sota c. 3. §. 4.

(e) Quinquagena.

Nous en avons parlé dans le Commentaire sur l'Exode, (a) & sur le Deutéronome, (b) où Moÿse ordonne aux Hébreux d'avoir toujours les commandemens de Dieu, comme des pendans du front entre les yeux, & comme des brasselers sur les mains. Les anciens Juifs (c) prenoient ces paroles dans un sens figuré, pour signifier qu'ils ne devoient jamais perdre de vûe, ni oublier la Loi du Seigneur; mais qu'ils en devoient faire leur plus riche parure, & leur plus précieuse ornement.

Mais depuis l'origine de la secte des Pharisiens, on commença à les prendre à la lettre, & à attacher à ces bandes de parchemin des vertus chimériques, de préserver des maladies, & de garantir ceux qui les portoient, des insultes du démon. (d) D'où leur vient le nom de Phylactères, que les Payens donnoient à certains préservatifs, que les superstitieux portoient contre les fascinations, & les sortilèges. L'Hébreu (e) *sotaphot*, dont se sert Moÿse pour désigner cela, ne signifie proprement que ces ornemens que l'on portoit sur le front, & qui pendoient sur les sourcils; c'étoit ou des pierres précieuses, ou des ornemens d'or, ou d'argent.

Plusieurs anciens (f) ont crû que dès le tems de Moÿse, les Hébreux portoient religieusement ces bandes de parchemin sur leur front, & sur leurs bras; & plusieurs Interprètes (g) tiennent que du tems de JESUS-CHRIST c'étoit un usage général parmi tous les Juifs, & que nôtre Sauveur lui-même en a usé. Il ne blâ ne pas absolument cet usage; mais il condamne la superstition des Pharisiens, qui par une affectation ridicule, portoient ces bandes plus larges que le commun du peuple. Mais dans les Livres de l'ancien Testament nous ne voyons aucun vestige, qui nous persuade que personne ait jamais pratiqué ces choses à la lettre; & dans le nouveau il ne paroît pas que JESUS-CHRIST, & ses Apôtres ayent porté des phylactères. Il est fort possible que plusieurs personnes dévotes, ou superstitieuses en ayent porté. (b) La chose étoit conseillée comme une bonne dévotion parmi les Pharisiens; eux-mêmes la pratiquoient, & les portoient beaucoup plus larges que les autres. Mais je ne crois pas que la coutume en ait été universelle. Il en étoit des phylactères, parmi eux, à peu près de même que du chapelet parmi nous, ou des parties de l'Evangile, que saint Chrysostome, & saint Jérôme disent que quelques personnes dévotes, ou même superstitieuses, comme les appelle saint Jérôme, portoient de leurs tems.

On conseille l'usage du chapelet à tout le monde; plusieurs le portent

(a) Exod. x. 11. 16.

(b) Deut. vi. 8. xi. 18.

(c) Ita Grot. Cantur.

(d) Ligfoot. Fagnus, Grot. all.

(e) טופפות Cald. תפילין Tephilin.

(f) Origen. Irenæum. Chryssost. Euthym.

(g) Ligfoot Scalig. Malan. ciii.

(b) Vide Irenæum. Grot. s=ter.

6. *Aimant autem primas recubitus in cœnis, & primas cathedras in Synagogis.*

6. Ils aiment les premières places dans les festins, & les premières chaires dans les Synagogues.

COMMENTAIRE.

en secret ; d'autres le portent à la ceinture. Les uns en ont d'une grandeur commode, & naturelle. D'autres le font fort gros, & fort long ; mais l'usage n'en est pas universel. Et si quelqu'un s'avisoit de censurer ceux qui affectent de porter de grands chapelets, & qu'on en conclût que tout le monde le porte d'une grandeur médiocre, la conclusion seroit fautive. Je crois qu'il en est de même des phylactères. JESUS-CHRIST condamne l'affectation des Pharisiens ; mais il ne dit pas que les autres Juifs les portaient universellement. Saint Jérôme dit que de son tems les Juifs Indiens, Perses, Babyloniens, portoient encore de ces bandes sur le front, & que ceux d'entr'eux qui les portoient, passoient pour les plus pieux. L'usage des phylactères ne subsistoit donc plus alors parmi les Juifs de deçà l'Euphrate, & il n'étoit pas même général parmi ceux de delà ce fleuve. Aujourd'hui les Juifs ne les mettent que durant leurs prières du matin à la Synagogue. (a)

MAGNIFICANT FIMBRIAS. *Ils ont aussi des franges plus longues.* Moïse avoit ordonné aux Hébreux de porter des manteaux quarrés, & de mettre le long des bords, un galon, & aux quatre coins des houpes de fil, ou de laine couleur de bleu céleste. (b) Cela étoit positif, & tous les Juifs le portoient ainsi dans leur pays. Notre Sauveur lui-même avoit des franges, ou des houpes à son manteau, comme il paroît par l'hémorroïlle, qui disoit : (c) *Si je puis seulement toucher la frange de ses habits, je serai guérie.*

Les Pharisiens pour se distinguer des autres, portoient ces bordures, & ces franges, ou houpes, plus longues que le commun des Israélites. Saint Jérôme nous apprend qu'ils y attachoient des pointes, & des épines, afin que venant à froter contre la jambe, qui étoit nue, suivant l'usage du pays, ils se souvinssent sans cesse de la Loi de Dieu, & exerçassent sur eux-mêmes, une mortification continuelle. Les Juifs d'aujourd'hui pour ne se pas tendre l'objet de la risée des peuples, au lieu desquels ils vivent, ont quitté cette forme d'habits particulière, & se font conformer aux lieux où ils se trouvent. Seulement ils portent sous leurs habits une pièce quarrée, avec quatre cordons éfilez par le bout

(a) Leon de Modène, Cérémonies des Juifs, chap. 11.

(b) Num. 15. 38. ציצית, *zizit*. Dent. 22. 11.

11. צד לים. *Cald.* ברסמין. *Exegetica*, *fimbria*.

(c) Luc. xvi. 44.

7. *Et salutationes in foro, & vocari ab hominibus, Rabbi.*

8. *Vos autem nolite vocari Rabbi. Unus est enim Magister vester, omnes autem vos fratres estis.*

7. Ils aiment qu'on les salue dans les places publiques, & que les hommes les appellent, Maîtres.

8. Mais pour vous, ne désirez point qu'on vous appelle maîtres; parce que vous n'avez qu'un seul Maître, & que vous êtes tous frères.

COMMENTAIRE.

en forme de houpe; (a) & lorsqu'ils sont assemblez dans la Synagogue, les hommes mettent par-dessus leur tête, ou leurs épaules, une espèce de manteau antique, ou pièce d'étoffe oblongue carrée, dont ils s'enveloppent comme d'un manteau.

ÿ. 6. AMANT AUTEM PRIMOS RECUBITUS IN COENIS. *Ils aiment les premières places dans les festins, & les premières chaires dans les Synagogues.* La vanité, & l'ambition des Pharisiens paroissoient dans toute leur conduite. Ils se ménageoient si peu sur cet article, qu'en toute occasion ils s'arogeoient comme de plein droit, la préséance, & se mettoient en possession de primer, de décider, de dominer. Le Sauveur leur en a fait la confusion plus d'une fois. (b) Lorsqu'il les blâme de chercher les premières chaires dans les Synagogues, il ne parle pas des premières places qui sont dûes à ceux qui président dans les assemblées civiles, ou de Religion: ces sortes de rangs, & de prééminences, qui sont établies par la coutume, ne sont blâmables que par la vanité, l'ambition, l'affectation, qui les font rechercher avec trop d'ardeur, ou conserver avec trop d'attachement.

ÿ. 7. SALUTATIONES IN FORO. *Ils aiment qu'on les salue dans les places publiques.* Basse & folle ambition: puisque ces marques extérieures de respect, qu'on rend à un homme en le saluant, sont des témoignages très-équivoques de l'estime intérieure qu'on a pour lui; & qu'ils ne décident point du mérite de celui à qui on les rend.

VOCARI AB HOMINIBUS RABBI. *Et que les hommes les appellent, maîtres.* N'ayez pas la vanité de devenir Rabbins, & maîtres dans Israël, & de porter cette qualité parmi les hommes. Enseignez sans faste, & sans ambition, sans intérêt, & sans affectation. N'attendez votre récompense, & votre gloire que de Dieu seul. *Vos autem nolite vocari Rabbi.* Dieu seul mérite véritablement le nom de *Rabbi*, ou de Maître. A lui appartient tout honneur; de lui vient toute lumière, toute sagesse, tou-

(a) Léon de Modène, Cérémonies des Juifs, chap. 6. & 11. Voyez Buxtoif, *Synagog. Jud.* cap. 4.

(b) Voyez ci-devant sur S. Matth. xxi. 28. l'addition qui se lit après le v. 28. & L. II. 217.

9. *Et patrem nolite vocare vobis super terram : unus est enim Pater vester , qui in Cælis est.*

9. N'appellez aussi personne sur la terre votre pere ; parce que vous n'avez qu'un Pere, qui est dans les Cieux.

COMMENTAIRE.

te connoissance. C'est lui qui éclaire tout homme qui vit dans le monde ; lui seul instruit véritablement, & porte la lumière dans l'esprit, & l'amour dans le cœur. *Unus est enim Magister vester.* Le Grec lit : (a) *Car le Christ est votre seul Chef & conducteur.*

Mais plusieurs Manuscrits omettent, le Christ, & lisent, *votre Maître*, celui qui vous enseigne ; au lieu de *votre chef*, votre président. Et l'Hébreu *Rabbi*, marque plutôt le maître qui enseigne : ce terme est consacré pour désigner les Docteurs Hébreux. On prétend que ce titre est nouveau parmi eux, & qu'on n'a commencé à l'employer que depuis que les Juifs se séparèrent en différentes sectes, & eurent différentes écoles. Il y en a même qui n'en mettent le commencement qu'au tems du fameux Hillel, qui vivoit, dit-on, environ cent ans avant JESUS-CHRIST. On ne l'avoit donné à personne dans l'ancien Testament. JESUS-CHRIST est appelé *Rabboni*, dans saint Marc, (b) & dans saint Jean. (c) On distingue entre Rab, Rabbi, & Rabban ; ce dernier nom est le plus honorable. *Rab* est moins que *Rabban* ; & *Rabbi*, moins que *Rab*. *Celui qui saluè son maître, sans lui dire : Je vous saluè Rabbi, irrite la divine majesté, & l'éloigne d'Israël*, disent les Docteurs Juifs. (d)

ψ. 9. PATREM NOLITE VOCARE VOBIS SUPER TERRAM ; N'appellez personne votre pere sur la terre, parce que vous n'avez qu'un Pere qui est dans les Cieux. Le nom de *Pere* en cet endroit, est un nom de dignité. On donnoit ce titre aux Présidens des assemblées des vingt-trois Juges, & au second Juge du Sanhédrin ; aux Chefs des écoles, aux principaux Docteurs. Ces grands Maîtres, ou *Abbas*, Peres, nommoient leurs disciples, leurs fils. JESUS-CHRIST condamne tous ces titres fastueux. N'aspirez point à être appellez Maîtres, Peres, Présidens. Il ne condamne pas les titres d'honneur que l'on a donné dans l'Eglise aux Prélats, aux Evêques, aux Prêtres, aux supérieurs Ecclésiastiques. Mais il condamne la vanité, l'ambition, l'orgueil de ceux qui les recherchoient, ou les affectoient. Le premier Chef visible de l'Eglise Chrétienne & Catholique, prend pour titre le nom de *Serviteur des Serviteurs de Dieu*. Quelques Manuscrits lisent à la fin de ce ψ. ces paroles qui sont dans la Vulgate à la

(a) Εἰς τὸ ἕν ὄψις ἡ καθ' ἑαυτὸν, ἡ Χριστός.
 Alii plerique Mss. Εἰς τὸ ἕν ὄψις ἡ διδάσκων.
 Plures omittunt, ὁ Χριστός. Var. Lib. Millii.

(b) Marc. x. 51.

(c) Joh. iii. xx. 16.

(d) Bibla Bezac. apud Ligfovi.

10. *Nec vocemini, Magistri; quia Magister vester unus est, Christus.*

11. *Qui major est vestrum, erit minister vester.*

12. *Qui autem se exaltaverit, humiliabitur; & qui se humiliaverit, exaltabitur.*

13. *Væ autem vobis, Scribae, & Pharisei hypocritæ, quia clauditis Regnum Cælorum ante homines: vos enim non intratis, nec introeuntes finitis intrare.*

10. Et qu'on ne vous appelle point Docteurs; parce que vous n'avez qu'un Docteur, & qu'un Maître, qui est le CHRIST.

11. Celui qui est le plus grand parmi vous, sera votre serviteur.

12. Car quiconque s'élèvera, sera abaissé; & quiconque s'abaissera, sera élevé.

13. Mais malheur à vous, Scribes, & Pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le Royaume des Cieux: car vous n'y entrez point vous-mêmes, & vous n'en permettez pas l'entrée à ceux qui désirent d'y entrer.

COMMENTAIRE.

fin du verset précédent: (a) Car vous êtes tous frères.

ÿ. 10. NEC VOCEMINI MAGISTRI. *Qu'on ne vous appelle point Docteurs.* Le Grec signifie plutôt, (b) un homme qui préside, qui commande, qui gouverne, que celui qui instruit, & qui enseigne. On l'a vu dans ce dernier sens au ÿ. 8. Ici JESUS-CHRIST défend les titres d'empire, de hauteur, d'autorité. Les Juifs donnoient au Président du Sanhédrin, le nom de Prince; c'étoit parmi eux la première dignité de la Judicature. Le Fils de Dieu dans tout ce discours veut précautionner ses Disciples contre l'ambition, & la vanité, qui étoient les vices dominans des Pharisiens. Il ajoute: *Vous n'avez qu'un maître, qui est le Christ; que celui donc qui est le plus grand parmi vous, devienne votre serviteur, &c.* Voilà à quoi doit aboutir votre ambition; à devenir le plus petit de tous, le serviteur de tous.

ÿ. 12. QUI AUTEM SE EXALTAVERIT, HUMILIABITUR. *Celui qui s'élèvera sera abaissé; & celui qui s'abaissera, sera élevé.* C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit ci-devant. Voulez-vous être solidement & réellement relevé, & glorieux; humiliez-vous, abaissez-vous; cherchez la dernière place; méprisez-les titres d'honneur & d'ambition: plus vous vous serez humilié en ce monde pour la gloire de Dieu, & plus vous serez élevé dans son Royaume. *Gloriam præcedit humilitas*, dit Salomon. (c)

ÿ. 13. VÆ AUTEM VOBIS. . . . QUIA CLAUDITIS REGNUM COELORUM. *Malheur à vous, Scribes, & Pharisiens, parce que vous*

(a) Vide Var. Leñ. Millii.

(b) Μαθὶ ἀναστῆναι καθηγητῶν, ἢ ἢ ἡμῶν

ἰσθὶ ἡ καθηγητῆς ἡ Χριστός.

(c) Prov. xv. 33.

14. *Va vobis, Scribae, & Pharisei hypocrita: quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes: propter hoc amplius accipietis iudicium.*

14. Malheur à vous, Scribes, & Pharisiens hypocrites, parce que sous prétexte de vos longues prières, vous dévorez les maisons des veuves; c'est pour cela que vous recevrez un jugement plus rigoureux.

COMMENTAIRE.

fermez le Royaume des Cieux. Vous fermez autant qu'il est en vous, l'entrée de l'Eglise à ceux qui auroient envie d'y entrer, par votre basse jalousie contre moi, & par les mauvais discours que vous tenez de ma personne, & de ma doctrine. Vous vous tenez sur la porte, sans entrer, & vous empêchez encore que les autres n'y entrent. (a) Autrement: Vous corrompez la pureté de la Loi, par vos pernicieuses explications; vous ne la pratiquez pas vous-mêmes, & vous êtes cause que les autres ne la pratiquent pas. (b) Vous tenez la clef de la science; (c) mais au lieu d'ouvrir la porte, vous la fermez, & pour vous-mêmes, & pour les autres.

On trouve les mêmes imprécations, ou plutôt, les mêmes prédictions du malheur des Scribes, & des Pharisiens dans saint Luc; (d) mais elles furent prononcées dans une autre occasion, & assez long-tems avant celles-ci. (e) Comparez ce que dit Osée (f) contre les Prêtres qui *cacheoient la voye du Seigneur.*

Les anciens Exemplaires ne sont pas uniformes en cet endroit. Saint Chrysostome, Euthyme, Théophylacte, & l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, les Exemplaires Grecs imprimez, & la plupart des Manuscrits transposent le v. 13. & le mettent après le quatorzième. D'autres le mettent auparavant. D'autres (g) l'omettent entièrement. Origènes, & saint Jérôme ne l'ont pas lu, & dans le Canon d'Eusebe il n'est attribué qu'à saint Luc; (h) d'où l'on conjecture qu'il a été transporté de saint Luc, dans saint Matthieu.

v. 14. *COMEDITIS DOMOS VIDUARUM, ORATIONES LONGAS ORANTES.* *Sous prétexte de vos longues prières, vous dévorez les maisons des veuves.* Ou: (i) Vous faites semblans de faire de longues prières, & vous dévorez les maisons des veuves. Vous trompez des femmes simples, & dévotes, sous de fausses apparences de piété, pour avoir occasion de profiter de leurs aumônes, & de leurs libéralitez. *Nonnullis in*

(a) Origen. Hilar. Ieronym. Author Oper. impressit. Beda. in hunc loc. Brug. Grot. Tir.

(b) Chrysost. hic. Mald.

(c) Luc. xi. 52.

(d) Luc. xi. 39. 43. 52.

(e) August. lib. 2. de Confess. cap. 75. Ita Teynard, & le Clerc, Harmon. Evang.

(f) Osée. vi. 9. Juxta 70.

(g) Ita Cantabrig Cod G L. Colb. 2. 8. v. Codd. MSS. Arab. Quod antiq. Codd. Lat. Vult Martian. & Brug. hic.

(h) Luc. xi. 52.

(i) *Ἐν ὀνόματι αὐτοῦ μνηστὴρ πορεύεται ἐν ἴσπεριον ἰσπεριον* in speciem multam dno orantes.

15. *Va vobis, Scribe, & Pharifai hypocrita: quia circumitis mare & aridam, ne faciatis unum profelytum: & cum fuerit factus, facietis eum filium gehennae duplo quam vos.*

15. Malheur à vous, Scribes, & Phariséens hypocrites, parce que vous courez la mer & la terre, pour faire un profélyte; & après qu'il est devenu, vous le rendez digne de l'enfer, deux fois plus que vous.

COMMENTAIRE.

usum negotiationis vertitur labor orationis, dit saint Grégoire. (a) Nôtre Sauveur avoit apparemment en vûë de réformer l'abus que les Pharisiens introduisoient dans la Religion, par la longueur affectée de leurs prières, lorsqu'il disoit à ses Apôtres, de ne pas beaucoup parler, & de ne pas demeurer de bout en priant au coin des ruës, & dans les Synagogues. (b) Les longues & fréquentes prières n'ont jamais été condamnées; mais l'affectation, & l'ostentation sont toujours condamnables. On dit que les anciens dévots parmi les Juifs prioient neuf heures par jour, à trois reprises. Ils demeuroient une heure en méditation, une heure en prières, & une heure en recüeillement après avoir prié; & cela trois fois par jour. (c)

ÿ. 15. *CIRCUITIS MARE ET ARIDAM, UT FACIATIS UNUM PROSELYTUM. Vous courez la mer & la terre, pour faire un profelyte, & après qu'il l'est devenu vous le rendez digne de l'enfer, deux fois plus que vous.* Les Pharisiens avoient une extrême ardeur de faire entrer dans le Judaïsme, quelque étranger, & quelque payen. Ces conquêtes leur faisoient un honneur infini dans leur nation. Le Fils de Dieu ne reprend pas leur zèle, il n'en blâme que le dérèglement. Il se plaint qu'ils instruisent mal ces nouveaux convertis, & qu'au lieu de leur enseigner la Loi dans sa pureté, ils leur remplissent l'esprit de mille traditions fausses, & le cœur de haine, & d'animosité contre ceux qui n'étoient pas leurs approbateurs, & leurs admirateurs. (d) En un mot, de ce qu'ils les rendoient encore plus mauvais, & plus ennemis de la vérité qu'ils ne l'étoient eux-mêmes: *Facitis eum filium gehennae duplo quam vos.* Nous avons parlé assez au long des profélytes sur l'Exode Chap. XII. 48.

Les Juifs (e) s'inscrivent en faux contre cet endroit de l'Évangile: ils soutiennent que leurs peres n'ont jamais cherché à augmenter le nombre des croyans, en les tirant du paganisme. Que Dieu n'ayant donné sa Loi que pour un seul peuple, il n'a point ordonné qu'on la prêchât à d'au-

(a) Gregor. Moral. lib. 33. in c. xli. Job. c. 31.

(b) Matth. vi. 5. 7.

(c) Gomar. Babyl. in Boracoth. fol. 32. apud Ligfoot.

(d) Justin Mart. Dial. cum Tryph. Si di probentur à vobis periculis, à mè διαλέγουσιν

ὁμοί θλασθησῶσι ἐς τὸ ἔσχατον αὐτῶν, καὶ οὐκ ἐπιτελεσθήσονται περὶ αὐτῶν, καὶ φασὶν, καὶ αὐτὸν ἐπιτελεσθῆναι, καὶ πάλιν γὰρ οὐκ ἐβραμίσθησαν σπουδαίον.

(e) Voyez Cardoso, Las excellentias, &c. Et Basnage, Histoire des Juifs, tom. 5. l. 7. c. 11. art. 3.

16. *Va vobis, duces ceci, qui dicitis: |*
Quicumque juraverit per Templum,
 nihil est: qui autem juraverit in auro
Templi, debet.

16. Malheur à vous, conducteurs aveu-
 gles, qui dites: Si un homme jure par le
 Temple, cela n'est rien; mais s'il jure par
 l'or du Temple, il est obligé à son serment.

COMMENTAIRE.

tres. Le Seigneur ne ressemble point aux Princes de la terre, qui cherchent à s'étendre, & à faire des conquêtes; pour lui il n'en a que faire, il n'a jamais eu cette passion. Un Roi qui a une fille unique, belle, vertueuse, & héritière de ses Etats, ne l'offre pas au premier venu. Il attend que les Souverains viennent la lui demander pour épouse. Les Talmudistes (a) ajoutent, que les profélytes sont comme l'apostume, ou la lépre d'Israël; qu'on doit prendre une très-grande précaution pour ne les y pas admettre facilement. Maimonides assure que sous les regnes de David, & de Salomon, on ne recevoit aucun profélyte, parce qu'on avoit sujet de craindre que ce ne fût plutôt la prospérité de ces Rois, que l'amour de la Religion qui les attirât.

Quelques-uns (b) ont crû que ce que nôtre Sauveur leur dit ici, qu'ils couroient la mer, & la terre, pour faire un profélyte, étoit moins pour amener les Gentils à la foy, & à la connoissance du vrai Dieu, que pour grossir leur secte, en y amenant des Juifs étrangers des diverses Provinces, où ils étoient alors répandus. Un Pharisien qui faisoit plusieurs Phariséens, étoit considéré avec distinction dans la secte, & pouvoit prétendre aux plus grands honneurs. Mais nous savons par des témoignages indubitables, que dans ce tems-là les Juifs faisoient beaucoup de conversions. Horace en parle assez clairement: (c)

. *At veluti se*
Judæi cogemus in hanc concedere turbam.

Et Juvenal dit que plusieurs Romains apprennoient les Loix, & le Droit des Juifs. (d)

Romanas autem soliti contemnere Leges,
Judaicum ediscunt, & servant, ac metunt jus.

Tacite assure que dans Rome il y avoit une infinité de gens, qui faisoient profession de suivre les cérémonies Juives. Suétone l'insinué de même en p'us d'un endroit. Je ne doute pas que quelques-uns de ces Auteurs, je veux dire, Juvenal, & Suétone, n'ayent peut-être quelquefois confondu les Juifs avec les Chrétiens; mais on ne peut pas dire cela, par

(a) Vide Selden. de Synedr. lib. 2. cap. 2. art. 5.

(b) Basnage liv. vii. chap. 8. art. 8. Edit. de Paris.

(c) Horat. Satyr. 4. sub finem.

(d) Juvenal. S. tyr. 14. v. 100.

17. *Sculti, & cæci: Quid enim majus est, aurum, an Templum quod sanctificat aurum?*

18. *Et quicumque juraverit in altari, nihil est: quicumque autem juraverit in dono, quod est super illud, debet.*

19. *Cæci: Quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum?*

20. *Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, & in omnibus que super illud sunt.*

21. *Et quicumque juraverit in Templo, jurat in illo, & in eo qui habitat in ipso:*

17. Infenlez & aveugles que vous êtes, lequel doit-on plus estimer, ou l'or, ou le Temple qui sanctifie l'or?

18. Et si un homme, dites-vous, jure par l'autel, cela n'est rien; mais quiconque jure par le don qui est sur l'autel, est obligé à son serment.

19. Aveugles que vous êtes, lequel doit-on plus estimer, ou le don, ou l'autel qui sanctifie le don?

20. Celui donc qui jure par l'autel, jure par l'autel, & par tout ce qui est dessus.

21. Et quiconque jure par le Temple, jure par le Temple, & par celui qui y habite.

COMMENTAIRE.

exemple, de ce que disent Horace, & Tacite, & de ce que Suétone raconte de Tibère, qui réprima dans Rome, les superstitions Juives, & Egyptiennes.

ÿ. 16. QUICUMQUE JURAVERIT PER TEMPLUM, NIHIL EST. Si un homme jure par le Temple, cela n'est rien: mais s'il jure par l'or du Temple, il est obligé à son serment. Les Juifs du teins de nôtre Seigneur, ne croyoient pas qu'il fût du respect qui étoit dû au Tout-puissant, de jurer indifféremment par son nom. Ils aimoient mieux jurer par d'autres choses, comme par le Ciel, par la terre, par leurs parens: (a) & ils regardoient ces moindres juremens, comme étans d'une obligation bien moins stricte que les autres, où le nom de Dieu intervenoit; ou qui étoient faits par les choses consacrées à Dieu; à moins que celui qui juroit n'y attachât quelque peine, ou quelque espèce d'exécration, ou de malédiction contre lui-même, s'il violoit sa promesse. (b) On ne conçoit pas trop la raison de ces distinctions entre le jurement par le temple, qui n'obligeoit pas, & le jurement par l'or du temple, qui obligeoit. Mais le fait est certain; & le Fils de Dieu fait voir ici, la vanité de la distinction que les Pharisiens faisoient. On croit aussi que l'avarice des Prêtres, & des Docteurs avoit beaucoup de part à cette décision. (c) Il étoit de leur intérêt, que la religion des offrandes faites au Temple, fût inviolable. On peut voir ce que nous avons dit ci-devant sur saint Matthieu v. 34. & xv. 5. Le serment par les offrandes, s'appelloit *corban*, parmi les Juifs. (d)

(a) Philo de Special. Legib.

(b) Vide Gros. hie. & lib. 2. c. 23. art. 11. de Jure Belli & Pacis.

(c) Vide Irenæum. Theophyl. D. Thom. Gros.

(d) Joseph lib. 2. contra Appionem.

22. *Et qui jurat in Cælo, jurat in throno Dei, & in eo qui sedet super eum.*

23. *Va vobis, Scriba, & Pharisei hypocritæ, qui decimatis mentham, & anethum, & cuminum, & reliquias que graviora sunt Legi, judicium, & misericordiam, & fidem. Hæc oportuit facere, & illa non omittere.*

22. Et celui qui jure par le Ciel, jure par le trône de Dieu, & par celui qui y est assis.

23. Malheur à vous, Scribes, & Phariséens hypocrites, qui payez la dixme de la menthe, & de l'aneth, & de cumin, & qui avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la Loi, savoir la justice, la miséricorde, & la foi. C'étoit-là les choses qu'il falloit pratiquer, sans néanmoins omettre les autres.

COMMENTAIRE.

ÿ. 21. IN EO QUI HABITAT. *Il jure par celui qui y habite.* Les Juifs regardoient leur Temple, comme le palais de Dieu. Le Fils de Dieu montre ici, que ni le Temple, ni l'autel, ni le don en eux-mêmes n'étant rien, & tirant toute leur sainteté & leur mérite de celui à qui ils sont consacrez, il s'en suit de nécessité, que quiconque viole la sainteté de ces choses, outrage celui à qui elles appartiennent, & que ces sermens doivent être rangez au nombre des grands juremens.

ÿ. 22. QUI JURAT IN COELO, &c. *Celui qui jure par le Ciel, jure par le trône de Dieu.* Philon, (a) & Origènes (b) parlent du jurement que les Juifs faisoient par le Ciel. Les profanes les accusoient d'adorer le Ciel, & les nuës, (c) peut-être parce qu'ils avoient accoutumé de jurer par ces choses-là. Les Payens qui croyoient les astres animez, & qui les honoroient comme des divinitez, juroient de même par leurs noms. (d) JESUS-CHRIST enseigne ici que le jurement par le Ciel, n'oblige pas moins que celui qui se fait par le nom de Dieu même, puisque le Ciel est le trône de Dieu; & que mépriser le trône, & le sceptre d'un Prince, c'est mépriser sa personne.

ÿ. 23. QUI DECIMATIS MENTAM. *Vous payez la dixme de la menthe, de l'aneth, & de cumin, & vous avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la Loi.* La Loi (e) ordonnoit simplement de donner la dixme du froment, du vin, de l'huile, & des animaux domestiques, qui passent sous la verge du pasteur; c'est-à-dire, du bœuf, de la chèvre, de la brebis. Les Docteurs Juifs avoient ajouté à cette loi, en disant que tout ce qui se mange, tout ce qui se réserve, tout ce que la terre produit,

(a) Philo de Special. Legib.

(b) Origen. lib. 6. contra Celsam.

(c) Juvenal. Satyr. 14. v. 97. Nil præter nubem, & cæli numen adorant.

(d) Aristophan. Pluto. Act. 1. ferm. 2. & Act. 1. ferm. 1. Νὸν τὸν ἀστέρον.

(e) Levit. XXVII. 30. Dent. XII. 17. & XIV. 23.

24. *Duces caci, excolantes culicem, annulum autem glutientes.*

24. Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer ce que vous buvez, de peur d'avaler un moucheron, & vous avalez un chameau.

COMMENTAIRE.

doit la dixme. (a) Toutefois il y en a plusieurs parmi eux qui soutiennent qu'il n'y a que ce qu'on appelle *revenus*, qui doit être sujet à la dixme. Or la mente, l'anis, & les herbes de jardin, ne sont point comprises sous ce nom. Voyez ce que nous avons dit sur les dixmes, dans le Commentaire sur le Lévitique ch. XXVII. 30. p. 309. 310. au lieu de *l'anis*, le Syriaque, & l'Hébreu lisent, *de la rue*. (b)

Le Fils de Dieu ne condamne pas absolument l'exactitude des Pharisiens; mais il reprend leur vanité, & leur affectation, dans ces observations de surérogation, pendant qu'ils négligeoient les plus importans devoirs de la justice. *C'est-là de ces choses qu'il falloit pratiquer, sans néanmoins omettre les autres*. Le reproche que JESUS-CHRIST leur fait, insinuë que le commun des Juifs ne payoit pas comme eux la dixme des herbes du jardin. Si cela eût été ordinaire, pourquoi le relever dans les Pharisiens seuls? S. Jérôme semble supposer qu'on payoit aux Pharisiens la dixme, dont nous venons de parler, & que leur exactitude n'étoit fondée que sur leur intérêt. (c)

JUDICIUM, MISERICORDIAM, ET FIDEM. *Vous abandonnez la justice, la miséricorde, & la foi*. La justice, l'équité dans les jugemens, rendre à chacun ce qui lui est dû, sans acception de personne. *La miséricorde*, la tendresse envers le prochain; tous les devoirs de la charité. *La foi*, la fidélité à tenir sa parole; la droiture, la sincérité, la bonne foi dans le commerce de la vie; la créance en Dieu, la confiance en ses promesses. Les Pharisiens négligeoient tous ces devoirs essentiels, pendant qu'ils étoient d'une ponctualité scrupuleuse dans toute autre chose.

ÿ. 24. EXCOLANTES CULICEM, &c. *Vous passez ce que vous buvez, de peur d'avaler un moucheron, & vous avalez un chameau*. Expression proverbiale, pour marquer une exactitude ridicule, jointe à une négligence énorme. La conduite des Pharisiens à l'égard de JESUS-CHRIST, est une preuve de ce reproche. Ils poursuivoient, ils accusent, ils font condamner JESUS-CHRIST, sous prétexte qu'il a violé le Sabbath en guérissant des malades; & ils demandent l'absolution d'un séditeur.

(a) Talmud. tr. Masfaret. esp. 1. hal. 1. & Talmud. Seder-zeraïm Maffec. Masfer.

(b) Lud. de Dieu, hic.

(c) Jeronym. hic. *Qua magna sunt devora-*

mus, atque negligimus; & opinionem religionis in parvis qua lucrum habent, diligentiam demonstramus.

25. *Va vobis, Scribae, & Pharisei hypocrita, quia mundatis quod de foris est calicis & paropsidis: intus autem pleni estis rapina, & immunditia.*

26. *Pharisee cace, munda prius, quod intus est calicis & paropsidis; ut fiat id, quod de foris est, mundum.*

27. *Vae vobis, Scribae, & Pharisei hypocrita: quia similes estis sepulchris dealbatis, quae à foris parent hominibus speciosa, intus verò plena sunt ossibus mortuorum, & omni spurcitia.*

28. *Sic & vos à foris quidem parent hominibus iusti: intus autem pleni estis hypocrisis, & iniquitate.*

25. Malheur à vous, Scribes, & Pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe, & du plat, & que vous êtes au-dedans pleins de rapine, & d'impureté.

26. Phariséens aveugles, nettoyez premièrement le dedans de la coupe, & du plat; afin que le dehors en soit net aussi.

27. Malheur à vous, Scribes, & Pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sépulchres blanchis, qui au dehors paroissent beaux aux yeux des hommes; mais au-dedans sont pleins d'ossements de morts, & de toute sorte de pourriture.

28. Ainsi au dehors vous paroissez justes aux yeux des hommes; mais au-dedans vous êtes pleins d'hypocrisie, & d'iniquité.

COMMENTAIRE.

& d'un meurtrier. Ils préfèrent Barabas à JESUS-CHRIST. (a)

Ÿ. 25. PLENI ESTIS RAPINA, ET IMMUNDITIA. Pleins de rapine, & d'impureté. Souillez par une avarice basse & fardide, & par toute sorte de désordres intérieurs. L'envie, l'orgueil, l'ambition, la haine vous dominant. Plusieurs Manuscrits Grecs (b) sont conformes à la Vulgate; mais les imprimez lisent: (c) *Vous êtes remplis de rapine, & d'intempérance.*

Ÿ. 27. SIMILES ESTIS SEPULCHRIS DEALBATUS. Vous êtes semblables à des sépulchres blanchis. Au-déhors vous n'avez rien que de beau & d'apparent; mais au-dedans vous êtes remplis de pourriture, & d'infection. JESUS-CHRIST fait allusion à un usage qui étoit commun parmi les Juifs. Dans la crainte qu'on ne se souillât en touchant les tombeaux des morts, ou en marchant dessus sans y penser, ils les blanchissoient au dehors, (d) afin qu'on les distinguât de loin: on mettoit sur ces tombeaux des pierres, des colonnes, & d'autres marques, afin que les passans les visissent de loin, & les évitassent. Ces tombeaux pour cela n'en étoient pas plus purs; ce n'étoit toujours au fond que pourriture, & qu'infection. Tels étoient les Pharisiens: réglez & composez aux yeux

(a) Vide August. Ser. 106. n. 1. nov. edit.

(b) Vide Mill. Var. Lect. hic. Τίμων ἐὶ ἀναστασιῶν, καὶ ἀδικίας.

(c) Τίμων ἐὶ ἀναστασιῶν, καὶ ἀδικίας.

(d) On dit que tous les ans au 15. du mois de Février, on les blanchissoit de nouveau. Voyez Ligfoot sur cet endroit.

29. *Va vobis, Scribae, & Pharisei hypocrita, qui edificatis sepulchra Prophetarum, & ornatis monumenta Justorum,*

30. *Et dicitis: Si fuissetis in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine Prophetarum.*

31. *Itaque testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum, qui Prophetas occiderunt.*

32. *Et vos implete mensuram patrum vestrorum.*

33. *Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis a iudicio gehenna?*

29. Malheur à vous, Scribes, & Pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux Prophètes, & ornez les monuments des Justes,

30. Et qui dites: Si nous eussions été du tems de nos peres, nous n'eussions pas été leurs compaignons à répandre le sang des Prophètes.

31. Ainsi vous vous rendez rémoignage à vous-mêmes, que vous êtes les enfans de ceux qui ont tué les Prophètes.

32. Achevez donc aussi de combler la mesure de vos peres.

33. Serpens, races de vipères, comment pourrez-vous éviter d'être condamnez au feu de l'enfer?

COMMENTAIRE.

du monde, gâtez, & corrompus au-dedans. Ce que dit ici nôtre Sauveur, prouve que l'on enterroit, non-seulement dans les grottes des rochers, & dans les montagnes; mais aussi en pleine terre, & le long des chemins. Nous ne nous arrêtons point ici à concilier saint Luc, (a) & saint Matthieu, parce que nous sommes persuadés que saint Luc rapporte un discours de JESUS-CHRIST, différent de celui de saint Matthieu.

§. 29. *ÆDIFICATIS SEPULCHRA PROPHETARUM.* Vous bâtissez les tombeaux des Prophètes, & vous dites: Si nous eussions été du tems de nos peres, nous n'eussions pas été leurs compaignons à répandre le sang des Prophètes. Les Hébreux ont toujours eu grand soin des sépultures. Depuis le retour de la captivité, ils s'appliquèrent beaucoup à réparer, & à orner les anciens tombeaux. Delà viennent tous ceux qu'on voyoit dans la Palestine du tems de nôtre Seigneur, & du tems de saint Jérôme. C'étoit des sépulchres renouvellez, & rebâties en la place des anciens. Or ériger des tombeaux aux Prophètes, & aux Justes; détester la cruauté de ceux qui les avoient fait mourir; c'étoient des choses bonnes & louables. Aussi ce n'est pas ce que JESUS-CHRIST reprend dans les Pharisiens: Il les accuse de suivre l'exemple de leurs peres, & de persécuter comme eux les Justes, & les Saints. En vain vous dites que vous n'auriez pas imité vos peres dans leur cruauté; en vain vous vous flattez de piété, & de respect envers les Prophètes. Votre endurcissement, vôtre jalousie, vos violences, ne prouvent que trop que

(a) Luc, xi. 44.

34. *Idèd ecce ego mitto ad vos Prophetas, & Sapientes, & Scribas, & ex illis occideritis, & crucifigatis, & ex his flagellabitis in Synagogis vestris, & persequemini de civitate in civitatem:*

35. *Ut veniat super vos omnis sanguis justus, qui effusus est super terram à sanguine Abel justè, usque ad sanguinem Zacharia, filii Barachia, quem occidistis inter Templum & altare.*

34. C'est pourquoi j'en vais vous envoyer des Prophètes, des Sages, & des Scribes, & vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres; vous en fouetterez d'autres dans vos Synagogues, & vous les persécuterez de ville en ville;

35. Afin que tout le sang innocent, qui a été répandu sur la terre, retombe sur vous, depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le Temple & l'autel.

COMMENTAIRE.

vous êtes les vrais fils, & les trop fidèles imitateurs de ces hommes de sang, dont vous tirez votre origine. *ψ. 31. Testimonio essis vobismetipsis, quia filii essis eorum, qui Prophetas occiderunt.*

ψ. 32. IMplete MENSURAM PATRUM VESTRORUM. Achevez de combler la mesure de vos peres. Dieu ne punit pas toujours les crimes, aussi-tôt qu'ils sont commis; sa patience attend le pécheur à pénitence, & il ne fait éclater sa colère, sur tout quand il s'agit de frapper les nations entières, que lorsque leurs crimes sont montez à leur comble. Les Juifs depuis Moÿse jusqu'à JESUS-CHRIST, avoient toujours été rebelles au Seigneur; ils avoient méprisé sa voix; ils avoient persécuté, outragé, massacré ses Prophètes. Par intervalle il les ôtaïoit, pour les rappeler à leur devoir. Mais ils n'en vint à les rejeter, & à les exterminer de leur pays pour toujours, qu'après qu'ils eurent rempli la mesure de leur iniquité, par le meurtre du Messie. C'étoit-là la confirmation de l'iniquité, & le dernier trait de leur endurcissement.

ψ. 34. ECCE EGO MITTO AD VOS PROPHETAS. Je vais vous envoyer des Prophètes, des Sages, des Scribes, &c. Vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres. JESUS-CHRIST voyoit la mauvaise disposition du cœur des Juifs. Il s'avoit qu'ils ne manqueroient pas de traiter ses Apôtres, & ses Disciples, comme leurs peres avoient traité les Prophètes, & les Justes, qui leur avoient parlé en son nom. Ils persécutèrent en tout lieu les Apôtres, qui étoient de vrais Prophètes: ils ont mis à mort saint Jacques, lapidé saint Etienne, mis en prison saint Pierre: En un mot, ils n'ont rien épargné pour étouffer l'Evangile dans sa naissance, & pour faire périr par eux-mêmes, ou par d'autres, tous ceux qui confessoient le nom de JESUS-CHRIST.

ψ. 35. UT VENIAT SUPER VOS OMNIS SANGUIS IUSTUS, &c. Afin que tous le sang innocent qui a été répandu sur la terre, retombe sur vous, depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie.

Après que vous aurez répandu mon sang, & celui de mes Apôtres, & de mes Fidèles; alors la mesure de vos crimes sera remplie, & je vengerais sur vous tout d'un coup le sang de tant de Justes, qui a été répandu parmi vous depuis le sang d'Abel, jusqu'à celui de Zacharie fils de Barachie. Mais pourquoi depuis le sang d'Abel? La nation des Hébreux, qui ne fut proprement formée que quand elle sortit d'Egypte, doit-elle être responsable du sang d'Abel, & des autres Justes, à l'effusion duquel elle n'a eu aucune part? On répond à cela que ni la mort d'Abel, ni celle des autres Justes tués avant le tems des Hébreux, ne peut leur être imputée. Dieu est trop juste, pour mettre sur leur compte ce qu'ils n'ont pas fait. Mais il ne s'est commis aucun crime, aucune violence dans le monde, depuis le meurtre d'Abel, jusqu'au tems de la destruction de Jérusalem, dont on ne trouve des exemples dans la nation des Juifs. Caïn est, pour ainsi dire, leur Patriarche. (a) *Vae illis qui in viam Cain abierunt.* Le Démon qui est homicide dès le commencement, est leur pere. (b) Ils ont en quelque sorte réuni dans leur nation, & attiré sur leur tête tout le sang répandu dans le monde dès le commencement, par une espèce d'approbation tacite qu'ils ont donnée au meurtrier, en ne se corrigeant pas, mais en l'imitant. (c)

Ou bien: La vengeance que Dieu exercera contre cette cruelle nation, fera telle, qu'il semblera que la colère divine veut expier sur leurs personnes, tous les meurtres qui se sont commis dans le monde, depuis celui d'Abel par Caïn, jusqu'à la destruction de Jérusalem; sans toutefois que la sévérité excède la juste peine qui leur est due. (d)

On demande qui est ce Zacharie, fils de Barachie, que le Sauveur met ici comme le dernier des Justes mis à mort par les Juifs, entre le Temple & l'autel; c'est-à-dire, entre l'autel des holocaustes, & l'entrée du Saint. Les uns (e) croient que c'est Zacharie fils de Joïada, qui fut mis à mort par le Roi Joas dans le parvis du Temple, comme nous l'apprend expressément l'Écriture. (f) Cette dernière circonstance que le Fils de Dieu relève exprés en cet endroit, favorise cette opinion; mais le nom de Joïada que portoit le pere de Zacharie, embarrassé. Pour répondre à cela, on dit que Joïada s'appelloit aussi Barachie: mais c'est de quoi on n'a aucune preuve. Il est vrai que l'Évangile des Nazaréens (g) portoit *Zacharie fils de Joïada*, au lieu de *Zacharie fils de Barachie*; mais n'étoit-ce pas une correction, ou une corruption du Texte?

(a) *Juda* 7. 21.(b) *Johan.* VIII. 44.(c) *Vide Chrysostr. Theopbil. Auth. Oper. imperfecti, & Irenyus Esdam, & Maldon. hic.*(d) *Cajet. Grot. Gerhard. Le Clerc, Simon.*(e) *Irenyus. Beda, Maldon. Le Clerc, alii plures.*(f) *2. Par. XXIV. 21.*(g) *Apud Irenyus. hic.*

D'autres (a) soutiennent que Zacharie fils de Barachie est le dernier des douze petits Prophètes. Le nom de Barachie y convient parfaitement ; il est le dernier des Prophètes reconnu par les Juifs ; il finit la liste des Justes persécutés depuis Abel jusqu'à lui. Mais l'Écriture ne dit nulle part que ce Prophète ait souffert une mort violente, ni qu'il l'ait soufferte dans le Temple, & entre l'Autel des Holocaustes, & l'entrée du Saint.

Plusieurs Anciens (b) ont enseigné que Zacharie fils de Barachie étoit le pere de saint Jean-Baptiste, qui fut, dit-on, mis à mort par Hérodes dans le Temple ; parce qu'il avoit soustrait le petit saint Jean à la fureur de ce Prince, lorsqu'il fit massacrer les Innocens à Bethléem ; ou qu'il fut tué par les Prêtres, parce qu'il soutenoit que la Sainte Vierge n'ayant pas perdu sa virginité en concevant, & en mettant au monde JESUS-CHRIST, on ne pouvoit l'empêcher de prendre sa place ordinaire dans le Temple avec les Vierges ; ou enfin, parce qu'il annonçoit aux Juifs la venue de JESUS-CHRIST comme du Messie. Mais toutes ces choses ne sont fondées que sur le témoignage de quelques livres apocryphes, qui ne sont d'aucune autorité dans l'Eglise. On ne sçait ni le nom du pere de Zacharie pere de saint Jean, ni le tems, ni le genre, ni la cause de sa mort.

On remarque (c) encore un autre Zacharie fils de Barachie, qui pourroit bien être celui dont parle ici JESUS-CHRIST. Ce Zacharie étoit un Prophète, ou un Voyant, (d) qui vivoit sous Osias, & sous Achaz Roi de Juda, & auquel Isaïe (e) communiqua par l'ordre de Dieu, comme à un témoin fidèle, une Prophétie qu'il écrivit, & dans laquelle Dieu lui promettoit la naissance d'un fils, qui devoit être le gage, & le symbole de la délivrance de Juda. Mais ce Zacharie du tems d'Isaïe, est-il le même que celui qui vécut sous Osias, & qui servit de conseil à ce Prince ? Cela paroît fort douteux. Osias a régné cinquante-deux ans, & Joathan seize ans, & Achaz commençoit à régner, lorsqu'Isaïe prononça la prophétie, dont il prit à témoin Zacharie, fils de Barachie ? De plus ce Prophète fut-il tué entre le Temple, & l'Autel ? C'est ce qui paroît encore plus douteux que tout le reste.

Plusieurs Nouveaux (f) soutiennent que ce dernier Juste, que JESUS-CHRIST reproche aux Juifs d'avoir tué, est Zacharie fils de Baruch, dont parle Joseph, & qui fut mis à mort assez long-tems après la Résurrection du Sauveur, un peu avant la prise de Jérusalem par les Romains. Le Fils

(a) Saub. ad Zach. I. §. 1. n. 9. Natal. Alex. hic. & in Differt. 6. Aet. 6. V. A. T. Strabus hic.

(b) Origen. Chrysost. in Matt. Basil. hemil. de hum. Christ. gener. Theophyl. & Euthym. in hunc loc. Baron. Tertull. Scorpas. Petr. Alex. Epiphanius. Ex Protevangel. Jacobi.

(c) Le Pere Maritany Notes sur cet en-

droit de S. Matthieu.

(d) 2. Par. xxvi. 5.

(e) Isaï. viii. 2.

(f) Geor. Hammond L'Emper. Louis de Dieu sur S. Matt. M. de Tillemont tit. 1. des Emper. art. 54. Voyez aussi Janf. sur cet endroit-ci.

36. *Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam.*

37. *Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis Prophetas, & lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, quæ: admodum gallina congregat pullos suos sub alas, & noluit?*

36. Je vous dis en vérité que tout cela viendra fondre sur cette race, qui est aujourd'hui.

37. Jérusalem, Jérusalem, qui tués les Prophètes, & qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, & tu ne l'as pas voulu?

COMMENTAIRE.

ÿ. 36. VENIENT HÆC OMNIA SUPER GENERATIONEM ISTAM; *Tout cela viendra sur cette race, qui est aujourd'hui.* Les maux dont je vous menace, ne sont pas éloignés : ils tomberont sur ceux, qui vivent aujourd'hui. Il ne se passera pas quarante ans, que l'on n'en voye l'exécution littérale sur Jérusalem, & sur ses habitans; & il y en a de ceux qui m'écourent, qui en seront témoins. C'est en effet ce qu'on vit dans la dernière guerre des Romains contre les Juifs, l'an soixante & dix de l'Ère vulgaire, environ quarante ans après la mort de JESUS-CHRIST.

ÿ. 37. QUOTIES VOLUI CONGREGARE FILIOS TUOS, &c. *Combien de fois ay-je voulu rassembler tes enfans, & tu ne l'as pas voulu?* Ceci s'adresse à la Synagogue. J'ai fait tout ce qui a été en moi pour vous rappeler à la pénitence. Je vous ai envoyé mes Prophètes, mes Apôtres, mes Prédicateurs; vous n'avez pas voulu les écouter. J'y suis venu moi-même, & vous m'avez rejeté, & outragé: vous avez méprisé mes instructions; vous avez fermé les yeux aux merveilles que j'ai opérées au milieu de vous; vous avez été sourde à ma voix intérieure, qui vous appelloit; vous avez résisté à ma grace qui vous excitoit, aux mouvemens qui vous ébranloient, & qui auroient suffi pour vous convertir, si vous n'aviez point voulu rester dans votre endurcissement: (a) *Et noluit.* Comparez *Prov. I. 24. Isai. LXV. 12. LXVI. 4. Jerem. VII. 13. 14. Ezech. XXIV. 13.* Saint Augustin (b) remarque ici que la volonté absolue, & toute-puissante de Dieu s'accomplit toujours, sans que l'homme y mette obstacle. Il est indubitable que Jérusalem a fait ce qu'elle a pu, pour empêcher que JESUS-CHRIST ne rappellât sous ses ailes, les enfans qu'il vouloit ravir à la mort: mais il n'est pas moins certain que malgré Jérusalem, il y a rassemblé tous ceux qu'il a voulu: *Sicut certum est Jerusalem filios suos ab illo colligi noluisse; ita certum est eum, etiam illa nolente, quoscumque eorum voluit collegisse.*

(a) Vide Malden. hic, Brun. Groc.

(b) Aug. lib. 1. Oper. novissimi contra Julia-

num, Natal. Alex. & Jans. hic,

38. *Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta.*

39. *Dico enim vobis, non me videbitis amodò donec dicatis: Benedictus, qui venit in nomine Domini.*

38. Le tems s'approche que vôtre maison demeurera déserte.

39. Car je vous déclare que vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez: *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

COMMENTAIRE.

¶ 38. *ECCE RELINQUETUR VOBIS DOMUS VESTRA DESERTA.* *Vôtre maison demeurera déserte.* Vôtre Temple (a) qui fait l'objet de vôtre vaine confiance, sera désolé, & ruiné. Vôtre ville, (b) dans laquelle vous vous glorifiez, sera ruinée, & renversée. Jérusalem étoit regardée comme la Métropole de tous les Juifs, de quelque pays qu'ils fussent. Enfin, la Synagogue entière (c) sera rejetée, & réprouvée; & tout cela dans très-peu de tems.

¶ 39. *NON ME VIDEBITIS AMODÒ.* *Vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Je vous quitte, & je vous laisse dans vôtre aveuglement volontaire, & opiniâtre. Vous ne me trouverez plus, & vous ne me verrez plus qu'à mon second avènement. Alors vous me connoîtrez, & vous me direz: *Beni-soit celui qui vient, ou qui est venu au nom du Seigneur.* Alors convaincus par une lumière à laquelle vous ne pourrez résister, vous serez contraints de venir m'adorer, & me reconnoître pour le vrai Messie. C'est ainsi que tous les Anciens (d) l'expliquent du second avènement du Fils de Dieu. Ceci fut dit dans le Temple le Mercredi avant la Passion de JESUS-CHRIST; il n'avoit plus que deux jours à vivre.

Grotius l'entend des derniers malheurs dont les Juifs étoient menacés. Dans peu d'années vous vous trouverez accablés de tant de maux, que vous voudriez bien alors pouvoir vous en racheter, en disant: *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur*; mais il ne sera plus tems. La fuite du discours montre que les menaces du Sauveur regardent un tems prochain. Il est vrai: mais souvent parmi les prédictions de la ruine de Jérusalem, il mêle des traits qui regardent le Jugement dernier.

(a) *Jeronym. Theophyl. Euthym. alii plerique.*

Vide Jerem. viii. 4.

(b) *Beda, Grot. Cleric. Brug. Mald.*

(c) *Ambros. in Psalm xcv.*

(d) *Chryf. Euthym. Th. ophyl. Jeronym. Auth. Oper. imperf. Mald. alii.*





C H A P I T R E X X I V .

Prédications de la ruine de Jérusalem, & du Temple. Présages qui devanceront le second avènement de JESUS-CHRIST, & le Jugement dernier.

ÿ. 1. **E**T egressus Jesus de Templo, ibat. Et accesserunt Discipuli ejus, ut ostenderent ei adificationes Templi.

2. Ipse autem respondens, dixit illis : Videtis hac omnia ? Amen dico vobis, non relinquetur hic lapis super lapidem, qui non destruetur.

ÿ. 1. **L**orsque JESUS sortoit du Temple pour s'en aller, les Disciples s'approchèrent de lui, pour lui faire remarquer la structure, & la grandeur de cet édifice,

2. Mais il leur dit : Voyez vous tous ces bâtimens ? Je vous le dis en vérité, ils seront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

C O M M E N T A I R E .

ÿ. 1. **E**GRESSUS JESUS DE TEMPLO. Lorsque Jesus sortoit du Temple, ses Disciples s'approchèrent pour lui faire remarquer la grandeur de cet édifice. Sur le soir du Mercredi d'avant sa Passion, JESUS-CHRIST sortit du Temple, pour aller vers le mont des Oliviers, où il devoit passer la nuit. (a) Comme il sortoit du Temple, les Apôtres lui firent remarquer la grandeur, & la magnificence de ce superbe édifice.

ÿ. 2. **NON RELINQUETUR HIC LAPIS SUPER LAPIDEM.** Ces bâtimens seront tellement détruits, qu'il n'y restera pas pierre sur pierre. On vit l'accomplissement de cette prédiction quarante ans après la mort du Sauveur, qui arriva deux jours après ceci. Les Romains ruinèrent si absolument le Temple, qu'ils y firent passer la charuë ; c'est ce que les Juifs racontent souvent dans leurs livres, (b) qu'un certain Turnus Rufus, qui est apparemment le même que Terentius Rufus, qui fut laissé par Tito dans la Judée, (c) exécuta à la lettre ce qui avoit été prédit si long-tems auparavant par Michée, (d) & par Jérémie : (e) *Sion sera labourée comme un champ.* Toutefois les Romains n'arrachèrent pas tous les fondemens de

(a) *Matt. xxvi. 6. Marc. xiv. 3.*

(b) *Vide Ligfoot. Hor. Hebr. Druf. Maimon. Taanith. c. 3.*

(c) *Joseph de Bello l. 7. c. 7.*

(d) *Micheas III. 12.*

(e) *Jerem. xxvi. 18.*

3. *Sedente autem eo super montem Oliveti, accesserunt ad eum Discipuli sedentes, dicentes: Dic nobis, quando haec erunt? & quod signum adventus tui, & consummationis saeculi?*

3. Et lorsqu'il étoit assis sur la montagne des Oliviers, ses Disciples s'approchèrent de lui en particulier, & lui dirent : Dites-nous quand ces choses arriveront, & quel signe il y aura de votre avènement, & de la consommation du siècle ?

COMMENTAIRE.

ce grand édifice; ainsi il restoit encore quelque chose à accomplir dans la prédiction de JÉSUS-CHRIST, prise à la lettre. L'Empereur Julien donna malgré lui à son accomplissement total, & rigoureux. Les Juifs ayant obtenu de lui la permission de rebâtir le Temple de Jérusalem, ils arrachèrent tout ce qui restoit d'anciens fondemens, pour s'en servir dans la construction du nouvel édifice. Mais le Ciel ne permit pas qu'ils réussissent dans leur entreprise: destourbillons de feu sortant des fondemens, les écartèrent: ils furent obligés d'abandonner leur ouvrage, après avoir seulement démoli ce qui restoit de l'ancien Temple. (a)

ÿ. 3. SEDENTE EO SUPER MONTEM OLIVETI. Lorsqu'il étoit assis sur le mont des Oliviers, ses Disciples lui demandèrent: Quand ces choses arriveront-elles, & quel sera le signe de votre avènement, & de la consommation du siècle? JÉSUS étant sorti du Temple, descendit dans la vallée de Cédron, & monta sur la montagne des Oliviers vis à vis du Temple, où il avoit accoutumé de se retirer pour prier. Étant assis en cet endroit, à l'opposite & à l'orient du Temple, un de ses Disciples (b) vint lui faire la demande que nous lisons ici. Comme il étoit accompagné des autres Apôtres, & que celui-là portoit la parole pour tous, saint Matthieu dit qu'ils lui firent cette demande en commun.

Les Apôtres, comme on le voit par toutes leurs demandes, & toute leur conduite, étoient fortement prévenus des idées que les Docteurs Juifs leur avoient données du regne futur du Messie. Tout ce que JÉSUS-CHRIST leur disoit, les conduisoit à croire que son regne n'étoit pas éloigné. Ils croyoient qu'avant son entière manifestation, & avant qu'il régnât paisiblement, on verroit des guerres, & des é motions; mais ils espéroient que tout cela se termineroit à un regne temporel; & que si JÉSUS-CHRIST mourroit, comme il l'avoit prédit tant de fois, que bientôt il ressusciteroit, & qu'alors son Royaume commenceroit dans Jérusalem, & dans Juda. (c) Ce qu'il venoit de leur dire de la destruction du

(a) Vide Ammian. Marcell. l. 23. Socrat. l. 9. c. 2. Sozomen. Ambros. Ep. ad Theodor. Chrysost. Orat. 2. & 3. contra Jud. Nazianz. Orat. 2. contra Julian.

(b) Marc. XIII. 7.

(c) Vide Act. I. 6. Domine, si in tempore hoc restitueris regnum Israël?

4. Et respondens Jesus, dixit eis : *Videte ne quis vos seducat* : | 4. Et JESUS leur répondit : Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise ;

COMMENTAIRE.

Temple, étoit pour eux un énigme. Ils croyoient que le Temple seroit éternel. (a) Toutefois ils pouvoient s'imaginer que JESUS-CHRIST après sa Résurrection le rétablirait plus beau qu'auparavant, & qu'il subsisteroit pendant toute la suite des siècles.

Ils lui demandent *quel sera le signe de son avènement*. L'Écriture nous parle de trois avènements de JESUS-CHRIST. Le premier, dans son Incarnation ; le second, dans sa vengeance contre Jérusalem, & contre les Juifs ; (b) & le troisième, au dernier Jugement, lorsqu'il viendra juger les vivans, & les morts, (c) & rendre à un chacun selon ses œuvres. La *consommation du siècle* peut aussi recevoir deux sens : le premier, lorsque les Juifs seront dissipés, sacragez, exterminés, & que la Loi de Moïse sera supprimée, & abrogée quant aux cérémonies : ce qui arriva après la dernière guerre que les Romains leur firent, & dans tous les maux qu'ils ont éprouvés depuis. Le second, lorsque le monde présent passera, & que Dieu fera une nouvelle terre, & de nouveaux cieux. (d) Le Fils de Dieu dans tout ce discours, mêle ce qui regarde le second avènement, je veux dire, la vengeance qu'il doit venir exercer contre les Juifs, avec ce qui arrivera dans le troisième à la fin du monde, & au Jugement universel. Il laisse ces prédictions dans une espèce de confusion, dans les termes dont il se sert, persuadé qu'une partie de la Prophétie étant une fois accomplie à la lettre dans la ruine du Temple, & de Jérusalem, serviroit d'explication aux expressions figurées qui regardent la fin du monde ; (e) le premier événement étant une figure, & une promesse du second. On peut donc distinguer ici trois objets : Le premier, le règne de JESUS-CHRIST, & la fondation de son Église : le second, la punition rigoureuse des Juifs incrédules, & la délivrance des Fidèles, ou des Elus : le troisième, le dernier avènement, & le Jugement universel.

Grotius, Ligfoot, Hammond, & quelques autres expliquent tout ceci du règne du Messie dans l'établissement de l'Église, & dans la ruine de Jérusalem. C'est le sens qui paroît le plus littéral, & le plus historique ;

(a) 2. Par. vi. 2.

(b) Jacobi v. 7. 8. Vide Matt. xxiv. 25. 26. 27. 28. 32. 33. 34.

(c) 1. Cor. xv. 23. 27. *Unusquisque in suo ordine. Primicia, Christus; deinde ii qui sunt Christi, qui in adventu ejus tradiditunt. Deinde finis, &c.* Et 2. Thessal. I. 8. II. 3. 4.

(d) 2. Petri 3. 4. Les Juifs l'entendoient à

la lettre. Ils croyoient qu'au tems du Messie les Hébreux ressusciteroient, & qu'alors ce monde finiroit ; & qu'on en verroit un autre, où les Justes vivoient éternellement heureux. Voyez Ligfoot sur cet endroit, & nôtre Dissertation sur les Caractères du Messie, suivant les Juifs.

(e) Vide Aug. Ep. olm 80. nunc 199. Jeron. Bedam, Maldon. alios hic.

3. *Multi enim venient in nomine meo, dicentes: Ego sum Christus: & multos seducunt.*

5. Parce que plusieurs viendront sous mon nom, disant: Je suis le CHRIST; & ils en séduiront plusieurs.

COMMENTAIRE.

mais il y a dans les Textes de saint Matthieu, de saint Luc, (a) & de saint Marc, (b) des expressions, qui prises à la rigueur, semblent nous conduire à quelque chose de plus que la dispersion des Juifs. Ces manières de parler ne se vérifieront à la lettre qu'au Jugement dernier. Elles s'expliquent figurément dans l'histoire de la guerre des Romains contre les Juifs.

La plupart des anciens Peres (c) ont crû que tout ceci regardoit la fin du monde, & le Jugement dernier. Saint Chrysostome, Théophylacte, & Euthyme (d) expliquent tout ce Chapitre jusqu'au verset 23. de la destruction de Jérusalem, & tout le reste du Jugement universel. Saint Augustin, (e) saint Jérôme, & Bède, (f) suivis de plusieurs Nouveaux, croyent que ces deux grands événemens sont ici mêlez, & qu'il faut examiner le Texte en lui-même, pour juger dans lequel de ces deux sens il le faut entendre.

ÿ. 5. MULTI VENIENT IN NOMINE MEO, DICENTES: EGO SUM CHRISTUS. Plusieurs viendront sous mon nom, disant: Je suis le Christ. On en vit & avant, & après la destruction de Jérusalem, & on en verra encore plusieurs avant la fin du monde. Gamaliel parle d'un certain Theudas, qui se vantant d'être quelque chose, séduisit quatre cens hommes; mais il fut tué avec tous ceux qui l'avoient suivi. (g) On en vit un autre de même nom sous le Gouvernement de Cuspius Fadus, qui promit aux Juifs de renouveler en leur faveur le miracle de la division des eaux du Jourdain. Le peuple crédule le suivit; mais Fadus les tailla tous en pièces, prit Theudas, & le fit mourir. (h) On met aussi de ce nombre Simon le Magicien, qui se vantoit d'être la grande vertu de Dieu, & qui séduisit long-tems les peuples par ses prestiges. (i) Sous le Gouvernement de Félix il parut un Egyptien, (k) qui ayant rassemblé jusqu'à trente mille hommes sur la montagne des Oliviers, leur promit de renverser par sa parole les murailles de Jérusalem. Un autre s'éleva aussi sous le Gouverneur Porcius Festus, lequel attira plusieurs troupes dans la solitude, où il leur

(a) Luc. XXI. 5. & seq.

(b) Marc. XIII. 1. & seq.

(c) Iren. l. 5. c. 25. Hilar. in Matt. hic.

Gregor. homil. 1. in Evang. Ambros. in Luc. l. x.

(d) Chrysost. Theophyl. Euthym. in hunc loc.

(e) Ang. Ep. olim. 80. nunc 199. c. 9.

(f) Ieronym. & Beda hic. Jansen. hic.

(g) Act. v. 36.

(h) Josph. Antiq. l. xx. c. 1.

(i) Act. VIII. 9.

(k) Act. XXI. 38. Josph. de Bello l. 2.

6. *Audietur enim estis praelia, & opinionum praeliorum. Videte ne turbemini: oportet enim hoc fieri, sed nondum est finis.*

7. *Consurget enim gens in gentem, & regnum in regnum; & erunt pestilentia, & fames, & terra motus per loca.*

6. Vous entendrez aussi parler de guerres; & de bruits de guerres: mais gardez-vous bien de vous troubler; car il faut que ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin.

7. Car on verra se soulever peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume; & il y aura des pestes, des famines, & des tremblemens de terre en divers lieux.

COMMENTAIRE.

promettoit l'affranchissement de toutes sortes de peines. (a) Depuis la ruine de la Ville, & du Temple, *Bar-kokeba*, (b) ou le fils de l'Etoile, voulut se faire passer pour cette Etoile de Jacob dont il est parlé dans les Nombres. (c) Il en a paru divers autres en différens tems, dont le dénombrement seroit trop long. Nous nous bornons à ceux qui parurent avant la ruine du Temple. Peu de tems après; c'est-à-dire, vers l'an quatre-vingt-seize de JESUS-CHRIST, lorsque saint Jean écrivoit sa première Epître, il y avoit dans le monde plusieurs *Antechrists*, c'est-à-dire, ou de faux Christs, ou des adversaires de JESUS-CHRIST. (d) *Nunc Antichristi multi facti sunt, unde scimus quia novissima hora est.*

ÿ. 6. *AUDITURI ENIM ESTIS PRÆLIA, &c.* Vous entendrez parler de guerres, & de bruits de guerre. La guerre des Juifs qui se fit sous Vespasien, & sous Tite, fut précédée par plusieurs troubles dans la Province. Les Gouverneurs de la Judée par leur cruauté irritèrent cette malheureuse nation en tant de manières, qu'enfin la rébellion, & le feu de la guerre s'allumèrent de toutes parts. (e) Ainsi les révoltes particulières, les partis, les volcurs, les assassins qui remplissoient le pays, n'étoient comme le dit ici le Sauveur, que des préludes des plus grands maux qui les attendoient. ÿ. 8. *Hæc omnia initia sunt dolorum.*

ÿ. 7. *CONSURGET ENIM GENS IN GENTEM, ET REGNUM ADVERSUS REGNUM.* On verra se soulever peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume. Les Samaritains, les Syriens, les Romains attaquèrent les Juifs en différentes occasions. Les Juifs à leur tour dans différens endroits de leur pays, se mutinèrent contre les Romains. Les ennemis des Hébreux les attaquèrent, & les firent mourir en diverses villes, à Césarée, à Scythopolis, à Ptolémaïde, à Tyr, &c. (f) Sous le Gouver-

(a) *Josph Antiq. l. 20. c. 3.*

(b) *E. is. H. s. Eccl. l. 4. c. 6.*

(c) *Numb. xxiv. 17.*

(d) *1. Joban. 11. 18.*

(e) Voyez *Josph Antiquit. lib. 20. & de Bello lib. 2. & S. Chrysost. homil. 76.*

(f) *Josph de Bello l. 2. c. 19. & 20. in Lat. pag. 81. & seq.*

8. *Hæc autem omnia initia sunt dolorum.*

9. *Tunc tradent vos in tribulationem, & occident vos : & eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum.*

8. Et toutes ces choses ne seront que le commencement des douleurs.

9. Alors on vous livrera aux *Magistras* pour être tourmentez, & on vous fera mourir ; & vous serez haïs de toutes les nations, à cause de mon nom.

COMMENTAIRE.

nement de Fadus, les Juifs de delà le Jourdain attaquèrent ceux de Philadelphie pour les limites. Sous Cumanus les Juifs, & les Galiléens attaquèrent les Samaritains. Ces différentes parties de la Judée étoient alors considérées comme autant de petits Royaumes. On peut aussi prendre tout ceci à la lettre, des mouvemens qui arrivèrent dans l'Empire Romain, après la mort de Néron, entre Othon & Vitellius, & Vitellius & Vespasien.

PESTILENTIÆ, ET FAMES. *Des pestes, & des famines.* La famine est une suite ordinaire de la guerre, & la peste suit ordinairement la famine. Il est parlé d'une grande famine dans les Actes des Apôtres. (a) Et saint Paul fit une cueillette dans la Grèce, pour subvenir aux besoins des Fidèles de la Palestine. (b) C'est peut-être la même famine dont parle Joseph, sous le gouvernement de Fadus. (c) Tout le monde sait la faim cruelle que l'on souffrit dans Jérusalem pendant le dernier siège ; sous Tite.

TERRÆ MOTUS PER LOCA. *Des tremblemens de terre en divers lieux.* L'histoire des Juifs ne nous a conservé aucune mémoire des tremblemens de terre arrivez en Judée en ce tems-là. Mais on en vit plusieurs dans l'Asie Mineure, & dans les îles de l'Archipel, sous l'Empire de Claude, & sous celui de Néron. (d) Les anciens regardoient les tremblemens de terre comme de fâcheux présages. (e) *Non simplex malum, aut in ipso motu tantum periculum est : sed par aut majus ostensum.* C'étoit toujours un grand malheur pour les Provinces, & pour les villes où ils arrivoient. On a vû des villes entières renversées, & des infinitez de malheureux accablés par des tremblemens de terre.

ÿ. 9. **TUNC TRADENT VOS IN TRIBULATIONEM. On vous livrera aux Magistrats, pour être tourmentez.** Le Christianisme est né au milieu des persécutions : Les Juifs envoyèrent par tout le monde des lettres contre les Chrétiens, (f) afin qu'on les poursuivît en tous lieux. Saint

(a) Act. xi. 28.

(b) 1. Cor. xvi. 1. 2. 2. Cor. viii. 13. 14.

(c) Joseph. Antiq. lib. xx. c. 3.

(d) Voyez Grotius sur cet endroit.

(e) Plin. lib. 2. cap. 24.

(f) Euseb. in Isai. xviii. Jeronym. in Isai. xviii. 1. 2.

10. *Et tunc scandalizabuntur multi, & invicem tradent, & odio habebunt invicem.*

11. *Et multi pseudopropheta surgent, & seducunt multos.*

10. Alors plusieurs seront scandalifés, se trahiront, & se haitont les uns les autres.

11. Il s'élèvera un grand nombre de faux prophètes, qui séduiront beaucoup de personnes.

COMMENTAIRE.

Paul avant sa conversion, fut un des plus zéléz persécuteurs du nom Chrétien. (a) L'histoire des Actes, & les Epîtres de saint Paul, ne sont qu'un tissu des persécutions faites aux Chrétiens. Suétone, (b) & Tacite (c) nous représentent les Chrétiens, comme les objets de l'horreur, & de la haine publique. Néron ayant, à ce qu'on croit, mis le feu à la ville de Rome, en déchargea la haine sur les Chrétiens, que l'on avoit en horreur comme des ennemis du genre humain. *Subdidit reos, quos per flagitia invisos, vulgus Christianos appellabat . . . Igitur primo correpti qui futebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens, haud perinde in crimine incendii, quam odio humani generis convicti sunt;* dit Tacite. Et Suétone: *Christiani genus superstitionis nove ac maleficæ.* On croyoit rendre service à Dieu, de persécuter de telles gens. (d)

ÿ. 10. TUNC SCANDALIZABUNTUR MULTI. *Alors plusieurs seront scandalifés.* Un scandale est un bois, ou une pierre qu'on met dans le chemin d'un homme pour le faire tomber. Etre scandalifé, à la lettre, signifie se heurter contre ce bois, ou cette pierre, & tomber. Dans le moral; celui qui scandalife, est celui qui par ses discours, par ses exemples, par ses carcéles, ou par ses menaces cherche à faire tomber quelqu'un dans le péché, dans le piège, dans l'erreur. Pendant les persécutions dont parle JESUS-CHRIST, plusieurs Chrétiens, peu affermés dans la foi, cédèrent aux tourmens, & à la crainte, & abandonnèrent la Religion. Ils furent scandalifés: *Scandalizabuntur multi.*

11. MULTI PSEUDOPROPHETÆ SURGENT. *Il s'élèvera un grand nombre de faux-prophètes.* Voyez ce qu'on a dit ci-devant sur le ÿ. 5. On vit Simon le magicien, Dothée, (e) Barcoeba, Moïse de Crète, Manès, David El-roi, &c. qui parurent en différens tems parmi les Juifs, & qui voulurent passer pour le Messie. (f) Un peu avant la prise du Temple (g) les séditieux subornèrent plusieurs faux prophètes, qui promet-

(a) Act. ix. 1. 2.

(b) Sueton. in Nerone.

(c) Tacit. Annal. lib. xv.

(d) Joan. xvi. 2. Vids 1. Petri. iv. 15. 16. 17.

(e) Vide Origen. lib. 2. contra Celsum. Et in Math. 17. 27.

(f) Voyez Giot. Sculter, Bastrage.

(g) Vide Joseph. lib. vii. de Bello, cop. 11. in Lat. pag. 260.

12. *Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum.*

13. *Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.*

14. *Et predicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus : & tunc veniet consummatio.*

12. Et parce que l'iniquité sera accrûë, la charité de plusieurs se refroidira.

13. Mais celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin.

14. Et cet Evangile du Royaume sera prêché dans toute la terre, pour servir de témoignage à toutes les nations ; & c'est alors que la fin doit arriver.

COMMENTAIRE.

toient au peuple un prompt secours de la part de Dieu. Saint Hilaire (a) met de ce nombre Nicolas, un des sept Diacres établis par les Apôtres. Et Tertullien (b) y met Manandre, un des disciples de Simon le magicien.

ÿ. 12. *QUONIAM ABUNDAVIT INIQUITAS, &c.* Parce que l'iniquité sera accrûë, la charité de plusieurs se refroidira. Au milieu des persécutions qu'on vous suscitera de toutes parts, vous trouverez peu d'amis qui aient assez de générosité pour se déclarer, & pour vous secourir : vous vous verrez abandonnez par ceux que vous comptiez pour vos meilleurs amis. C'est ce que saint Paul expérimenta plus d'une fois. Dans ma première défense, tout le monde m'a abandonné ; que Dieu ne leur impute point, dit-il, 2. Timot. IV. 16.

ÿ. 13. *QUI AUTEM PERSEVERAVERIT USQUE IN FINEM, &c.* Celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé. Celui qui ne sera ni ébranlé par la frayeur des persécutions, ni séduit par les faux prophètes, ni scandalisé par les discours, ou par le mauvais exemple des méchans, sera sauvé ; supposez qu'il persévère dans la confession de mon nom, & dans la profession de mon Evangile, & de ma Foi ; alors il s'élèvera au-dessus de tous ces dangers, & sera garanti de tous ces malheurs.

ÿ. 14. *PRÆDICABITUR HOC EVANGELIUM REGNI IN UNIVERSO ORBE.* Cet Evangile du Royaume sera prêché dans toute la terre & c'est alors que la fin doit arriver. Quelques anciens (c) prenant ces paroles dans toute la rigueur, ont prétendu que tout ce que JESUS-CHRIST prédit ici, n'arrivera qu'à la fin du monde, lorsque l'Évangile aura été prêché à toutes les nation. D'autres (d) les expliquant d'une manière moins rigoureuse, & moins étendue, ont crû qu'avant la destruction de Jérusalem, c'est-à-dire, dans l'espace de quarante ans, qui s'écoula depuis la mort du Fils de Dieu, jusqu'à la guerre des Romains

(a) Hilar. in Matth. hic.

(b) Tertull. de Praescrip. cap. 4.

(c) Ieronym. & Beda hic.

(d) Chrysost. Hilar. in Matth. homil. 76. Theophylact. Malact. Grot. Le Clerc. alii.

15. *Cum ergo videritis abominationem desolationis, que dicta est à Daniele Propheta, stantem in loco sancto: qui legit, intelligat.*

15. Quand donc vous verrez que l'abomination de la désolation, qui a été prédite par le Prophète Daniel, sera dans le lieu saint; que celui qui lit entende bien ce qu'il lit.

COMMENTAIRE.

contre les Juifs, la Foi, & l'Évangile avoient été annoncées, non-seulement aux Juifs, mais à toutes les nations qui composoient l'Empire Romain, & dans toutes les parties du monde qu'on connoissoit alors. On peut juger du progrès, & des travaux des Apôtres, qui ne nous font point connus, par ceux de saint Paul, dont nous avons une connoissance plus distincte: combien de pays, & de Provinces ne parcourut-il pas? La Judée, la Syrie, l'Arabie, la Grèce, la Macédoine, l'Achaïe, l'Asie Mineure, l'Italie, &c. Il ne feint pas de dire, en parlant aux Romains, (a) que leur foi est connue par tout le monde. Et ailleurs, (b) il applique à la prédication de l'Évangile, ces paroles du Psaume: (c) *Leur son s'est fait entendre par toute la terre, & leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde.*

ÿ. 15. CUM ERGO VIDERITIS ABOMINATIONEM DESOLATIONIS. *Quand vous verrez que l'abomination de la désolation sera dans le lieu saint; ÿ. 16. Alors que ceux qui sont dans la Judée, s'enfuyent dans les montagnes.* Le Prophète Daniel prédit deux désolations de Jérusalem; l'une par Antiochus Epiphane, (d) & l'autre par les Romains. (e) Ces deux désolations sont des figures de celle qui doit arriver dans l'Église de JÉSUS-CHRIST avant la fin du monde. Celle d'Antiochus Epiphane étoit elle-même une figure de ce qui devoit arriver à Jérusalem sous les Romains; puisque nôtre Sauveur applique ici au dernier siège de Jérusalem, le même passage que Daniel, & l'Auteur du premier Livre des Maccabées (f) entendent de la profanation du Temple faite par Antiochus Epiphane, lorsqu'il plaça sur l'autel des holocaustes, l'idole de Jupiter Olympien.

Mais dans le siège de Jérusalem par les Romains, que doit-on entendre par l'abomination de désolation? Il y a sur cela différens sentimens. Plusieurs (g) ont crû que le Sauveur faisoit allusion aux enseignes Romai-

(a) Rom. I. 8.

(b) Rom. x. 18.

(c) Psaum. xviii. 5.

(d) Dan. ix. x. xi.

(e) Daniel. vii. 19.

(f) 1. Macc. I. 57. *Edificavit Rex Antio-*

chus abominandum idolum desolationis, super altare Dei.

(g) Origen, Chrysost. Maldon. Grot. Scultet. Hammond. Le Clerc, Ludov. de Dieu, Gerhard. Bug. plusieurs.

nes, qui étoient regardées comme autant de divinitez, à qui l'on rendoit dans l'armée un culte religieux. (a) Ces enseignes furent placées dans le lieu Saint, dans la terre sainte, autour de Jérusalem, lorsque l'armée de Tite y vint camper. Alors il étoit encore tems de se sauver : *Que ceux qui sont dans la Judée, fuyent dans les montagnes.* Saint Luc confirme ce sentiment, lorsqu'au lieu de ces paroles : *Lorsque vous verrez l'abomination de la désolation, placée dans le lieu Saint ;* il dit : (b) *Lorsque vous verrez Jérusalem assiégée par l'armée.*

Mais on peut dire plusieurs choses contre ce sentiment, 1°. L'armée de Tite, & les enseignes militaires, n'étoient pas plus l'abomination de désolation, que celles de Pompée, (c) de Sosius, d'Hérode, & de Cestius, qui avoient déjà assiégé Jérusalem auparavant. 2°. Les Romains avoient toujours eu dans la citadelle d'Antonia, auprès du Temple, une forte garnison. (d) Si les enseignes Romaines étoient l'abomination de désolation, il y avoit long-tems qu'elle étoit dans la ville avant qu'on l'assiégeât. Ainsi le Fils de Dieu n'auroit pas donné ce signe à ses Elus pour s'enfuir dans les montagnes. 3°. L'abomination de désolation devoit être dans le Temple, *in loco Sancto*, suivant l'expression de Daniel. Or ni l'armée, ni les enseignes Romaines ne parurent dans le lieu Saint qu'après la prise de la ville ; (e) & ainsi elles n'en pouvoient présager ni la destruction, ni la prise. 4°. Enfin lorsqu'on vit l'abomination de désolation, on pouvoit encore se sauver, comme JESUS-CHRIST le dit positivement : *Que ceux qui sont dans la Judée, se sauvent dans les montagnes.* Or quand le siège de Jérusalem fut formé, & que l'armée Romaine eut enveloppé, & enfermé la ville par des retranchemens, & même par un mur ; il ne fût plus possible de se sauver, qu'en s'exposant à un danger presque égal, à celui de demeurer dans la ville.

Quant à ce que dit saint Luc : (f) *Quand vous verrez Jérusalem assiégée par l'armée, vous connoîtrez que sa destruction est proche. Alors que ceux qui sont dans la Judée fuyent dans les montagnes.* Cela n'est pas tout-à-fait la même chose, que ce qui est dit par saint Matthieu, & par saint Marc : *Quand vous verrez l'abomination de désolation ; que ceux qui sont dans la Judée, s'enfuyent dans les montagnes.* Saint Luc a pû parler du siège de la ville, formé par Cestius, quelque-tems avant l'arrivée de la grande armée commandée par Tite : (g) Alors on pouvoit encore se sau-

(a) Tertull. Religio Romanorum tota Castrens. Signa veneratur, signa jurat, signa omnibus Diis praponit, &c. Tacit. Fulgentius aquilis, signisque & simulacris, Deorum, in modum Templi. Voyez Grotius sur cet endroit.

(b) Luc. XXI. 20.

(c) Joseph. Antiq. lib. XIV. c. 8.

(d) Joseph. de Bello, lib. 2. cap. 13. in Latino pag. 740.

(e) Joseph. de Bello, lib. VI. cap. 6. in Latino in Gr. Ksp. n. pag. 919.

(f) Luc. XXI. 20.

(g) Joseph. de Bello, lib. 2. c. 23. in Lat. in Gr. Ksp. n. pag. 818.

ver. Ou bien, saint Luc a parlé du siège commencé : Lorsque vous verrez arriver l'armée pour faire le siège de la ville, sauvez-vous dans les montagnes. Le Fils de Dieu a dit ce qui est rapporté par saint Luc ; mais il a dit aussi ce qui est marqué par saint Matthieu, cesont deux choses différentes dites dans la même conjoncture, & qui ont rapport au même événement.

Nous croyons (a) que l'abomination de désolation dont il est parlé en cet endroit, n'est autre que la profanation du Temple causée par les Zélés. Ces Zélés étoient des brigands, qui s'étant rendus maîtres de ce saint lieu avant le siège de Jérusalem, y commirent tous les désordres imaginables. Les meurtres, les violences, les pillages, les profanations, les parjurs, toutes sortes de crimes y étoient non-seulement impunis, mais en quelque sorte honorez & récompensez. Le Temple devint une vraie caverne de voleurs ; ou, comme dit Joseph, (b) le cimetière public des Juifs, qui y étoient cruellement massacrez. C'étoit une ancienne tradition parmi les Juifs, dit Joseph, (c) que la ville de Jérusalem seroit prise, & que le Temple seroit coniumé par les flammes, suivant les loix de la guerre, lorsque le feu de la révolte seroit allumé parmi eux, & le Temple souillé par les propres mains de ceux, qui devoient le plus en respecter la sainteté. Les Zélés remplissoient cette prophétie par toute leur conduite ; & il semble que la tradition, ou le bruit qui s'étoit répandu depuis long-tems, selon Joseph, n'étoit autre que ce discours de JESUS-CHRIST, qui avoit prédit d'une manière si positive, les circonstances, & les présages de la ruine de la ville, & du Temple. Ces profanations commises par les Zélés, étoient les avant-coureurs, & les présages de la prochaine ruine des Juifs. Le nom d'abomination de désolation, convient admirablement aux crimes des Zélés. Lorsqu'ils commencèrent à exercer leurs cruautés dans le Temple, & dans la ville, il étoit encore tems de se sauver, & de profiter de l'avis du Sauveur. Mais bien-tôt on se trouva resserré dans Jérusalem, & hors d'état d'en sortir.

Saint Irénée, saint Ambroise, saint Hilaire, (d) & quelques autres ont crû que l'abomination de désolation marquoit l'Antechrist, & que tout ce que JESUS-CHRIST prédit ici, ne s'accompliroit qu'à la fin du monde. Et nous ne doutons point qu'en effet avant le Jugement dernier on ne voye, suivant la prédiction de saint Paul ; (e) *L'homme d'iniquité,*

(a) Ita Jos. Janf. Capell. Brug. Barerius.
 (b) Joseph. de Bello, lib. vi. initio. cap. 1. in Lat. in Gr. Ed. β.
 (c) Joseph. lib. v. de Bello, cap. 1. in Lat. in Gr. lib. 3v. cap. 28. τίς γὰρ ἐν τῷ ναῷ ἵδρυται ἀεικλίον, ἵδρυται τῶν πλῶντων ἀδικῶν, καὶ καὶ φλογήσεται ὁ ἄγιος τόπος ἁγίων, Ἰερὺς ἱᾶς

καὶ φλογήσεται, καὶ χεῖρε ἀδικῶν ἀρραβώσεται τὸ τῷ θεῷ τόπος, ἢ ἢ ἀδικῶντων ἐν ἱερῶν δα-
 αὐτος ἱᾶς ἢ ἀδικῶντων
 (d) Irén. lib. v. cap. 25. & Hilar. in hanc loc. & Authar Oper. imperfor. & Beda, Ambrós. in Luc. lib. 10.
 (e) 2. Thessal. II. 4.

16. *Tunc qui in Judæa sunt, fugiant* | 16. Alors que ceux qui seront dans la Ju-
ad montes. | dée, s'enfuyent sur les montagnes.

COMMENTAIRE.

L'enfant de perdition, qui s'élève contre tout ce qui porte le nom de Dieu, s'affoier dans le Temple du Très haut, comme s'il étoit Dieu. Mais sans donner atteinte à ce sens, on peut en chercher un autre, accompli avant la prise de Jérusalem, qui étoit la figure du Jugement dernier.

Saint Jérôme (a) rapporte deux autres opinions sur ce sujet: La première, que l'abomination de désolation, étoit la statue de Tibère, que Pilate voulût mettre dans le Temple. (b) La seconde, que c'est la statuë équestre d'Adrien, qui fut placée dans Jérusalem, & qui y étoit encore du tems de saint Jérôme. D'autres l'expliquent de la figure de l'aigle d'or, qui fut placée par Hérode sur une des portes du Temple. (c) D'autres, de la statuë de Caligula, qu'on voulût mettre dans le Temple. (d) D'autres (e) de la statuë de Tite, qui fut, dit-on, placée dans le saint lieu. Les statuës de Tibère, & de Caligula ne furent pas posées, quoi que Pilate, & Pétronius eussent donné leurs ordres pour cela. L'image de Tite y pût être placée avec les enseignes militaires: mais ce ne fut qu'après la prise du Temple; & alors il n'étoit plus tems de fuir, & de prévenir les malheurs dont JESUS-CHRIST menace ici Jérusalem. L'aigle d'or d'Hérode y fut mise, & enfin même arrachée avant la naissance de JESUS-CHRIST. La statuë équestre d'Adrien ne regarde pas le tems qui précéda, ou qui accompagna la prise de Jérusalem; ce Prince ne régna qu'environ cent ans après la mort de J. C. & Jérusalem fut ruinée quarante ans après cette mort.

ÿ. 16. *TUNC QUI IN JUDEA SUNT, FUGIANT AD MONTES.*
Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuyent dans les montagnes. Les montagnes comparées au reste de la Judée, sont ou les montagnes de Galilad, au-delà du Jourdain; ou les montagnes de Juda dans la partie méridionale du pays, du côté de l'Idumée. Joseph dit que la guerre commença par la Galilée; & que les Zélez s'étant rendu les maîtres du Temple, & Vespasien sachant qu'il y avoit trois partis dans la ville, ne se hâta pas d'en faire le siège, prévoyant ce qui arriva, que ces partis s'affoibliroient mutuellement, & se consumeroient tandis qu'ils ne verroient pas la ville assiégée; au lieu qu'ils se réuniroient, s'ils voyoient l'armée s'ap-

(a) *Jeronym. in hunc loc.*

(b) *Joseph. de Bello, lib. 2. cap. 2. in Lat. pag. 729. & Antiq. lib. xviii. cap. 7. & Euseb. Demonst. lib. 8.*

(c) *Antiq. lib. xvii. cap. 18.*

(d) *Antiq. lib. 2. cap. 9. in Lat. & in Gr. pag. 791.*

(e) *Chrysost. Euseb. Theophyl.*

17. *Et qui in tecto, non descendat tollere aliquid de domo sua.*

18. *Et qui in agro, non revertatur tollere tunicam suam.*

19. *Ve autem pregnantibus, & nutriendibus in illis diebus.*

17. Que celui qui sera sur le toit, n'en descende point pour emporter quelque chose de la maison.

18. Et que celui qui sera dans le champ, ne retourne point pour prendre sa robe.

19. Mais malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ce tems-là.

COMMENTAIRE.

procher de leurs murailles. Eusèbe (a) raconte que les Chrétiens, instruits par des révélations particulières faites à quelques-uns d'entr'eux, de la défolation prochaine de Jérusalem, se retirèrent au-delà du Jourdain, à Pella, qui étoit du Royaume d'Agrippa, (b) où la guerre ne s'étendit point pour cette fois. Saint Epiphane (c) dit que ce fut JESUS-CHRIST lui-même qui leur donna cet avis, de se retirer. Et dans son Livre des Poids & Mesures, il dit que ce fut un Ange.

ÿ. 17. QUI IN TECTO, NON DESCENDAT. *Que celui qui sera sur le toit, ne descende point pour emporter quelque chose de sa maison.* Les toits dans la Palestine étoient en plate-forme, & on y fréquentoit beaucoup. L'escalier qui y conduisoit étoit d'ordinaire en dehors, en sorte que l'on pouvoit monter & descendre, sans entrer dans la maison. Cela se voit par l'histoire du Paralytique, qui fut guéri par JESUS-CHRIST à Capharnaüm. (d) Ceux qui le portoient n'ayant pû entrer à cause de la foule, montèrent sur le toit, & descendirent le malade par une ouverture qui étoit dans le toit, & le présentèrent à JESUS-CHRIST, qui enseignoit en bas dans la maison. J. C. conseille donc à ces fidèles de se sauver si promptement, lorsqu'ils verront l'abomination dans le lieu Saint, qu'ils ne prennent pas même le tems d'entrer dans leur maison, pour y prendre quelque chose.

ÿ. 18. QUI IN AGRO, NON REVERTATUR, &c. *Que celui qui sera dans le champ, ne retourne point pour prendre sa robe.* Ceci marque encore la diligence, & la promptitude avec laquelle il faut fuir. On travailloit pour l'ordinaire à la campagne demi nud, ou très-peu vêtu. Si vous êtes aux champs à travailler, sans habits, & sans provisions; sauvez-vous, & ne retournez point dans votre maison prendre des habits. Le texte Latin porte, *tunicam*, sa tunique, l'habit de dessous. Mais le Grec (e) lit en général, des habits, ou un habit.

(a) Eusèb. Hist. Eccl. lib. 3. cap. 5.

(b) Vide Joseph Antiq. l. xx. c. 5. p. 693.

(c) Epiphani. Hæres. Nazaren. c. 7.

(d) Matth. 17. 9. & Luc. 9. 18. &c.

(e) Τῶν ἱματίων; ou selon quelques Manuscrits: Τὸ ἱμάτιον.

20. *Orate autem ut non fiat fuga vestra in hyeme, vel sabbatho.*

20. Priez donc Dieu que votre fuite n'arrive point pendant l'hyver, ni au jour du sabbat.

21. *Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modo, neque fiet.*

21. Car l'affliction de ce tems-là sera si grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 19. *VÆ AUTEM PRÆGNANTIBUS ET NUTRIENTIBUS. Malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ce tems-là; Parce qu'elles ne seront pas en état de profiter de mon avis, & de se sauver, aussi promptement qu'il seroit nécessaire, à cause de la proximité, & de la grandeur du danger.*

Ÿ. 20. *ORATE AUTEM UT NON FIAT FUGA VESTRA IN HYEME, VEL SABBATHO. Priez donc Dieu que votre fuite n'arrive pas durant l'hyver, ni au jour du sabbat.* Durant l'hyver les jours sont courts, les chemins mauvais, les voyages incommodés : mauvais tems pour une fuite précipitée, & qui demande de la diligence. Le jour du sabbat parmi les Juifs, on ne pouvoit pas faire plus de deux mille pas, ou même deux mille coudées, c'est-à-dire un peu plus de demie lieuë. Autre inconvenient, pour des gens qui ont beaucoup de chemin à faire. (a) Dans les nécessitez urgentes, & dans les dangers éminents, comme lorsqu'on étoit poursuivi par l'ennemi, on pouvoit faire un plus grand chemin, même au jour du sabbat. (b) Mais ici il ne s'agit que d'une fuite de précaution, pour éviter un danger futur, que l'on prévoyoit simplement.

Ÿ. 21. *ERIT ENIM TUNC TRIBULATIO MAGNA. L'affliction de ce tems-là sera si grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde.* La guerre que les Juifs se firent à eux-mêmes, par leurs divisions domestiques; les persécutions qu'ils souffrirent de la part de tous leurs voisins, qui en égorgèrent un très-grand nombre dans leurs villes. Enfin les maux que leur firent les Romains durant la dernière guerre sous Vespasien, furent si grands, & si extraordinaires, que l'histoire ne nous fournit que très-peu d'exemples de choses semblables. Joseph compte onze cens mille morts durant cette guerre, & quatre-vingt-dix-sept mille captifs. (c) Il dit ailleurs, (d) que les crimes des sédi-

(a) August. lib. 1. Evan. ch. qu. cap. 37. Chrysost. Ieronym. Author Op. imperf. Theophyl. Beda, &c.

(b) 1. Macc. II. 32. 41. Joseph. Antiq. lib. 11. cap. 8. Et lib. 1111. cap. 1.

(c) Joseph. lib. 111. de Bello, cap. 17. in Lat. pag. 968.

(d) Joseph. lib. 11. de Bello, cap. 16. in Lat. pag. 940. in Gr. lib. 11. cap. 17. Οἱ μὲν Ἰουδαῖοι ἀποδεδειγμένως ἐπιπέσαν ἀλλήλοις, ἢ ἀλλοτρίοις ἀπὸ τῆς πόλεως, ἢ ἀπὸ τῆς ἀλλοτρίου πόλεως, ἀλλὰ οὐδὲ τὰ ἄλλα μαρτυροῦντες ἵπταν ἀδελφίαν.

21. *Es nisi breviant fuerint dies illi, non seret salva omnis caro: sed propter electos breviabuntur dies illi.*

22. *Tunc si quis vobis dixerit: Ecce hic est Christus, aut illic: nolite credere.*

21. Et si ces jours n'avoient été abrégés; nul homme n'auroit été sauvé; mais ces jours seront abrégés en faveur des élus.

23. Alors si quelqu'un vous dit: Le CHRIST est ici, ou il est là; ne le croyez point;

COMMENTAIRE.

tieux, qui s'étoient emparez du temple, monterent à un tel excez, que si les Romains n'étoient venus promptement pour exterminer une race si corrompue, & si méchante; la terre se seroit ouverte pour les engloutir; ou que Dieu auroit envoyé un nouveau déluge pour les noyer, ou qu'il auroit fait pleuvoir sur eux les foudres, & les feux, comme il avoit fait autrefois à Sodome; car leurs crimes étoient beaucoup plus crians que ceux de ces anciennes villes si eriminelles. Les Romains eux-mêmes, tout ennemis qu'ils étoient, étoient touchez de tous ces malheurs, & déplorent le sort de tant d'innocens, qui périssoient par l'obstination de quelques séditieux, qui s'étoient rendus maîtres de la ville & du temple, & qui faisoient plus de ravages au-dedans, que les Romains n'en faisoient au dehors.

ÿ. 22. NISI BREVIATI FUISSENT DIES ILLI, &c. *Si ces jours n'avoient été abrégés, nul homme n'auroit été sauvé; mais ces jours seront abrégés en faveur des élus.* Si les massacres, & les violences que les séditieux commettoient au-dedans de la ville; si les persécutions auxquelles les Juifs étoient exposez de toute parts au dehors de la part de leurs voisins; si la guerre que les Romains firent à ce misérable peuple; si tout cela duré plus long-tems, c'en étoit fait de la nation des Juifs; il n'en seroit échappé aucun. Mais Dieu ne permit pas que des maux si violens fussent de longue durée, à cause de ses élus, & de ses fidèles; c'est-à-dire, en considération des Chrétiens, (4) que l'on confondoit alors avec les Juifs, & que l'on persécutoit, comme faisant profession d'une même Religion. Car dans le commencement le Christianisme ne fut considéré, que comme une réforme du Judaïsme. Dans la conservation des Juifs, Dieu avoit encore une autre vûe, qui étoit de laisser une preuve vivante de la Religion Chrétienne dans leur personne. Ils sont les dépositaires des Ecritures de l'ancien Testament. Ils sont voir dans leur état présent, l'accomplissement des anciennes Prophéties, & de celles de JESUS-CHRIST, qui avoient prédit leur future réprobation. Il faut qu'ils subsistent; mais qu'ils subsistent malheureux, méprisez, dispersez, aveuglez,

(4) Chrysost. Theophyl. hic. Aug. Ep. 30. nunc 199. Janf. Brug. Grof.

24. Surgent enim pseudochristi, & pseudopropheta: & dabunt signa magna, & prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi.

25. Ecce pradixi vobis.

26. Si ergo dixerim vobis: Ecce in deserto est, nolite exire: ecce in penetralibus, nolite credere.

24. Parce qu'il s'éleva de faux-christs, & de faux-prophètes, qui feront de grands prodiges, & des choses étonnantes, jusqu'à séduire même, s'il étoit possible, les élus.

25. J'ai voulu vous en avertir auparavant.

26. Si donc on vous dit: Le voici dans le désert; ne sortez point pour y aller. Si on vous dit: Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point.

COMMENTAIRE.

endurcis, pour vérifier les prophéties, & pour voir un jour exécuter en eux les desseins de miséricorde que Dieu conserve pour les restes de leur nation, qui doit se convertir à la fin des siècles. (a)

Y. 24. SURGENT ENIM PSEUDOCRISTI, &c. Il s'éleva de faux christes, & de faux prophètes, qui feront de grands prodiges, jusqu'à séduire même, s'il étoit possible, les élus. Il étoit de la dernière importance de précautionner les Fidèles contre les faux Messies, & les faux Prophètes, parce que le démon en devoit susciter en ce tems-là un grand nombre. Aussi le Sauveur ne se contente pas de le dire une seule fois; il le répète jusqu'à trois fois dans ce discours. Voyez les versets 4. 5. 11.

23. 24. 26. Joseph dans ses Livres de la guerre des Juifs, parle de plusieurs faux prophètes, qui séduisirent le peuple & avant, & pendant le siège de Jérusalem. Les chefs des factieux, qui savoient le foible du peuple ignorant & crédule, en suscitoient eux-mêmes pour le tromper. Les miracles ne sont pas toujours des marques certaines de la vérité, & du mérite de ceux qui les font. Mais il est impossible que Dieu favorise le mensonge & la fourberie, par une longue suite de vrais miracles; il induiroit les fidèles en erreur. Ici il précautionne ses Disciples contre les faiseurs de miracles; & par-là il ôte aux séducteurs toute créance. (b) Quiconque ne vient pas en son nom, & n'enseigne pas sa doctrine, & sa vérité, (c) est convaincu par-là même d'être faux prophète, & faux faiseur de miracles. Les élus peuvent bien s'y laisser surprendre pour un tems. Mais s'ils veulent user de leurs lumières, & suivre les règles que

(a) Matth. xxiiii. 39. Rom. xi. 26.

(b) Tertull. lib. 3. contra Marcion. Temerariam signorum, & virtutum fidem ostendit, ut etiam apud pseudochristos facilius marum Vides & a, Thessal. II. 2. Vbi de Antichristo. Cujus ad-

ventus est secundum operationem Sathana, in omni virtute, & prodigiis mendacii.

(c) Voyez notre Dissertation sur les vrais, & les faux Miracles, à la tête de l'Exode.

27. *Sicut enim fulgur exit ab oriente, & parit usque in occidentem : ita erit & adventus Filii hominis.*

28. *Ubicumque fuerit corpus, illic congregabuntur & aquila.*

27. Car comme un éclair qui sort de l'orient, paroît tout d'un coup jusqu'à l'occident ; ainsi fera l'avènement du Fils de l'homme.

28. Par tout où il y aura un corps, là les aigles s'assembleront.

COMMENTAIRE.

JESUS-CHRIST leur donne en cet endroit, ils ne demureront pas long-tems dans l'erreur. (a)

ÿ. 27. SICUT ENIM FULGUR EXIT AB ORIENTE. Car comme un éclair qui sort de l'orient, paroît tout d'un coup jusqu'à l'occident ; ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme. On donne trois sens à ce passage. Le premier l'explique de la ruine de Jérusalem : (b) Lorsque le Fils de Dieu viendra pour exercer sa vengeance contre cette ville, il paroîtra comme un éclair. Les Romains, dont il se servira comme d'instrumens, vinrent tout d'un coup surprendre cette ville ; en sorte qu'une infinité d'étrangers, qui s'y trouvoient pour la fête de Pâque, n'eurent pas le loisir d'en sortir, & y périrent malheureusement. (c) D'autres (d) l'expliquent de la prédication de l'Evangile : Ne croyez pas légèrement à ceux qui se disent Prophètes, ou envoyez de Dieu ; encore moins à ceux qui voudront passer pour le Messie ; parce que mon Evangile, le regne de Dieu, la prédication des vérités du salut, s'étendront presque en un moment par tout le monde. Voilà la marque la plus certaine que je vous donne de la vérité de ma venuë. Enfin les Peres (e) l'entendent plus communément du second avènement de JESUS-CHRIST, ou du Jugement dernier. Le Fils de Dieu viendra surprendre les hommes, lorsqu'ils y penseront le moins. Malgré toutes les marques de sa venuë, & tous les présages d'une fin prochaine du monde, les hommes vivront à leur ordinaire, & le souverain Juge les surprendra, comme un éclair qui paroît, & puis dispa-roît tout à coup.

ÿ. 28. UBICUMQUE FUERIT CORPUS (f), ILLIC CONGREGABUNTUR ET AQUILÆ. Par tout où il y aura un corps, là les aigles s'assembleront. C'est une espèce de proverbe tiré de Job, (g) où il est dit, que l'aigle a sa demeure sur les plus hauts rochers, que de là il considère sa proye, & la discerne de fort loin ; que ses petits boivent le sang avec

(a) Auguſt. de Corrept. & Grat. cap. 7. Voyez aussi Maldonat, & Grotius sur cet endroit.

(b) Ligoſt. Hammond.

(c) Joſeph. de Belle, lib. vii. cap. 17. in Lat. pag. 968.

(d) Origen. Auguſt. Grot. & Gerbard. &

Beza in hunc loc.

(e) Hilar. Ieronym. Author Oper. imperfect. Chryſoſt. Euthym. Ita Mald. Brug. alii.

(f) Primum, id est, Cadaver.

(g) Job. xxxix. 30. Ubicumque fuerit cada- ver statim adest.

avidité, & qu'aussi-tôt qu'il y a un corps mort en quelque endroit, il s'y trouve aussi-tôt. Les aigles ordinaires ne mangent point, à ce qu'on dit, de charognes : Mais les Naturalistes (a) reconnoissent qu'il y en a une espèce particulière qui se nourrit de cadavres, comme le corbeau. JESUS-CHRIST veut dire en cet endroit, (b) que les Juifs se trouveront tout d'un coup enveloppez de leurs ennemis, de toutes parts, sans qu'ils puissent échapper de leurs mains. Par tout où il y aura des Juifs, là se trouveront des ennemis pour les exterminer. Dans la Syrie, dans l'Égypte, dans la Phénicie, à Antioche, à Alexandrie, à Césarée, à Ptolémaïde, à Tyr, à Ascalon, à Scythopolis, dans les villes de Galilée, dans la Judée, à Jerusalem : par tout ils sentiront la main de Dieu appesantie sur eux. Les Prophètes (c) expriment souvent le jour de la vengeance du Seigneur, sous l'idée d'un festin que Dieu fait aux oiseaux carnaciers, & aux animaux de la campagne. Il les invite à venir se rassasier de la chair de ses ennemis. Il n'y invite ici que les aigles, peut-être pour montrer plus exactement la promptitude, & l'avidité des ennemis des Juifs. Habacuc (d) parlant des Caldéens, dit qu'ils viendront fondre sur les Juifs, comme les aigles sur leur proie : *Volabunt quasi aquila festinans ad comedendum.*

Les Anciens (e) l'expliquent communément du corps de JESUS-CHRIST. Aussi-tôt que ce divin Sauveur paroitra pour juger les vivans, & les morts, les Saints, les Elus, les Anges, les hommes vivans, & les morts accourront autour de lui pour assister à son Jugement, & pour subir sa sentence. Il est aisé de tirer de cet endroit d'excellentes moralitez, sur le Sacrement du Corps, & du Sang de JESUS-CHRIST. Par tout où se trouve ce Corps adorable, là se trouvent aussi les aigles, les ames grandes, & parfaites. Les applications qu'on en fait à l'Humanité de JESUS-CHRIST glorifiée, paroissent un peu violentes, parce que le Grec porte ; *Un cadavre*, au lieu d'*un corps*. Les bons Auteurs Grecs, (f) & Latins, mettent assez souvent le seul nom de *corps*, pour marquer un cadavre.

ψ. 29. STATIM AUTEM POST TRIBULATIONEM DIERUM ILLORUM, SOL OBSCURABITUR. *Après ces jours d'affliction, le soleil*

(a) Aristot. Hist. Anim. lib. 9. cap. 31. & Plin. lib. x. cap. 3.

(b) Lyfoot. Hamm. Le Clerc.

(c) Isai. XXXIV. 6. *Victima Domini in Bozra, &c. Jerem. XLVI. 10. Victimam Dei exercituum in terra aquilonis, &c. Ezechiel. XXXIX. 17. Die omni volucris, & universis avibus, cunctisque bestis agri : convenite, properate, convenite*

undique ad victimam meam, quam ego immolo vobis, &c.

(d) Habacuc. I. 8. Vide & Isai. XLIII. 6.

(e) Vide Irena. lib. 4. 28. Hilar. Auther operis imperfecti. Chrysost. Euthym. Theophyl. B. & alii.

(f) Homer. Iliad Σ.

Ως δ' ἀπὸ σμάθου ἔτι λίσσῃσιν αἰδῶνα θανάτου, Πείριπτος ἄγγυλον μίγναι ποταμῶν διέσω.

29. *St. enim post tribulationem dierum illorum, sol obscurabitur, & luna non dabit lumen suum, & stellae cadent de caelo, & virtutes caelorum commovebuntur.*

29. Aussi-tôt après ces jours d'affliction; le soleil s'obscurcira; & la lune ne donnera plus sa lumière; les étoiles tomberont du ciel; & les puissances des cieux en seront ébranlées.

COMMENTAIRE.

s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière; les étoiles tomberont du ciel. Après tous les malheurs qu'il vient de prédire; après la prise, & la désolation de Jérusalem; après cela la colère de Dieu n'est point encore apaisée, son bras est encore étendu, & prêt à frapper. Après de si affreuses ténèbres, la nation Juive ne verra pas le soleil se lever sur elle, ni la lune donner sa lumière: une nuit obscure succédera à cette obscurité. Un enchaînement de malheurs, & de disgrâces les enveloppera de toutes parts. (a) Tout ce que l'exil, la servitude, l'esclavage, la captivité, la pauvreté, l'oppression, ont de plus dur, tombera sur eux. Ceux qui survécurent à la ruine de leur patrie, furent ou dispersés en différens pays, ou vendus pour esclaves, ou réduits en un état encore plus malheureux; sans demeure, sans bien, sans espérance, sans religion, sans temple, sans patrie. Ceux qui furent conduits à Rome, servirent à orner le triomphe du vainqueur. (b) Ceux d'Antioche furent cruellement massacrés dans la ville. (c) Ce qui restoit de places, & de châteaux dans la Judée, fut pris, brûlé, saccagé. (d) Ceux qui s'étoient sauvés à Thèbes, & à Alexandrie, y périrent. (e) On ferma le temple d'Onion qu'ils avoient dans ce pays-là. (f) Plusieurs Juifs de Cyrène ayant solemnellement suivi un faux prophète nommé Jonathas, furent taillez en pièces par un Général des troupes Romaines. (g) Tout cela presqu'immédiatement après la ruine de Jérusalem.

Sous l'Empire de Trajan, & la dix-huitième année de ce Prince, les Juifs d'Egypte s'étant révoltez, furent défaits, & passez au fil de l'épée par les Romains. L'année suivante ceux de Chypre s'attirèrent un pareil châtement. En Mésopotamie ils furent vaincus en bataille rangée, & chassés du pays. Tout cela sous l'Empire de Trajan. (h) Sous celui d'Adrien éclata la révolte de Palestine; le fameux Barchochebas la soutint assez long-tems par ses artifices, & par ses prestiges: mais cela ne fit

(a) Vide Ligfoot. Hammond. Le Clerc.

(b) Joseph. lib. vii. de Bello, cap. 20. &

24.

(c) Ibidem. cap. 21. pag. 973.

(d) Ibidem. cap. 25. pag. 980. & cap. 28.

pag. 985.

(e) Ibid. cap. 29. p. 995.

(f) Ibid. cap. 30. p. 996.

(g) Ibidem. cap. xxxi. in Latino. pag. 996.

(h) Voyez Eusebe, Dion, Spartien. Batua-

ge, Hist. des Juifs, liv. 4. c. 1. tom. 2.

qu'irriter les Romains ; & attirer sur les Juifs les plus grands maux qu'ils eussent effuyez depuis la guerre de Tite. Ce qui restoit de villes, & de châteaux dans la Judée, fut entièrement ruiné. On compte cinquante châteaux, & neuf cens quatre-vingt-cinq bourgs de ruinez dans le pays, & cinq cens huit millé hommes tuez dans diverses rencontres ; sans parler de ceux qui étoient péris par la faim, par les maladies, & par le feu. En voila plus qu'il n'en faut pour vérifier ce que dit ici le Sauveur, qu'après ces terribles jours dont il a parlé, le soleil s'obscurcira, & la lune demeurera sans lumière pour cette malheureuse nation.

On fait que ces manières de parler hyperboliques sont fort fréquentes dans l'Écriture, pour désigner des malheurs extraordinaires. Itâc parlant des disgrâces futures de Babylone, s'exprime ainsi : (a) *Voici le jour du Seigneur plein de cruauté, d'indignation, de colère, & de fureur, qui réduira la terre en solitude, & qui exterminera les méchans qui l'habitent. Les étoiles du Ciel ne donneront plus leur lumière, le Soleil sera obscurci à son lever, & la Lune ne brillera point à son ordinaire.* Il parle à peu près de même en d'autres endroits, lorsqu'il menace les nations. (b) Ezéchiel parlant au Roi d'Égypte, lui dit : (c) *Je te prendrai dans mes filets comme un grand poisson ; je te jetterai sur la terre ; tu seras mis en pièces, & donné en proye à tous les animaux des champs, & à tous les oiseaux du Ciel ; & lorsque tu seras mort, je couvrirai le Ciel de deuil ; je rendrai noires, & obscurcs ses étoiles ; je cacherai le Soleil avec une nuée, & la Lune ne donnera plus sa lumière : tous les astres du Ciel feront le deuil de ta mort.* Joël décrivant les effets d'une famine, & d'une sécheresse extraordinaire, se sert à peu près des mêmes expressions. (d) Job, (e) & Jérémie (f) déplorant les malheurs auxquels ils se voyoient exposez, en parlent sur le même ton. Ce style est fréquent parmi les Orientaux ; & Grotius montre que les Auteurs profanes ont quelquefois usé des mêmes exagérations, pour marquer des maux extrêmes. Et ce qui persuade qu'il s'agit ici dans le sens premier & immédiat, de la ruine de Jérusalem, c'est que saint Luc (g) dit que quand on verra tout cela, qu'alors les Apôtres n'ont qu'à lever la tête, parce que leur salut est proche ; & saint Matthieu dit qu'auSSI-tôt après ce qu'il vient de dire, on verra le soleil s'obscurcir ; & saint Marc, (h) que cela arrivera dans ce jour-là, & après ces grands malheurs.

Les Peres, & la plupart des Interprètes entendent tout ce passage des signes avant-coureurs du Jugement universel. Mais chacun explique à sa

(a) *Isaï. XLII. 7. 10.*

(b) *Isaï. XXIV. 23. & LX. 10.*

(c) *Ezech. XXXII. 7. 8.*

(d) *Joël II. 30.*

(e) *Job III. 3. 4. 9.*

(f) *Jerem. XX. 14.*

(g) *Luc. XXI. 28.*

(h) *Marc. XIII. 24.*

30. *Et tunc parebit signum Filii hominis in Cælo: & tunc plangent omnes tribus terra: & videbunt Filium hominis venientem in nubibus Cæli cum virtute multa, & majestate.*

30. Alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le Ciel, & tous les peuples de la terre seront dans les pleurs, & dans les gémissemens; & ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du Ciel avec une grande puissance, & une grande majesté.

COMMENTAIRE.

manière le soleil obscurci, la lune éclipsee, les étoiles qui tombent du Ciel. Les uns prennent tout cela à la lettre; les autres recourent à l'allégorie. D'autres (a) croient que l'éclat de la majesté du Fils de Dieu qui paroîtra alors, fera tel, qu'il obscurcira le soleil, la lune, & les étoiles, comme le soleil couvre, pour ainsi dire, de ténèbres tous les autres astres.

La chute des étoiles est un phénomène encore plus difficile à expliquer, & sur quoi les opinions sont encore plus partagées. Les uns croient que les étoiles tomberont véritablement: mais où tomberont-elles ces masses immenses de matière, tant de fois plus grandes que toute la terre? D'autres veulent que JESUS-CHRIST parle des comètes, ou des étoiles cheveluës; d'autres, qu'il entend les démons, dont ils prétendent que l'air est tout rempli. Origènes, & quelques autres disent tout simplement, que les étoiles perdront ce qu'elles ont de terrestre, qui tombera sur la terre; ce qui n'est nullement aisé à expliquer. Mais après avoir bien raisonné sur tout cela, il en faut revenir à cet aveu sincère, qu'on n'a que des conjectures sur la manière dont ces menaces du Fils de Dieu s'exécuteront au Jugement dernier. Et si toutes ces manières de parler ne sont que des figures, pourquoi se tourmenter à en chercher l'exécution littérale?

VIRTUTES COELORUM COMMOVEBUNTUR. *Les Puissances des Cieux seront ébranlées.* Sous le nom de Puissances du Ciel, les uns (b) entendent les Anges. Au second avènement du Fils de Dieu, ils seront saisis d'étonnement à la vûe de sa majesté redoutable. D'autres (c) l'expliquent des astres, qui sont souvent désignez dans l'Écriture sous le nom d'armée, ou de force du Ciel. (d) D'autres; (e) les fondemens des Cieux, ou les Cieux mêmes tout solides qu'ils sont, seront ébranlez. *La force des Cieux* peut marquer ou ce qui les rend fermes, & inébranlables, ou leur solidité, & leur force même. Nous croyons que le plus simple est de l'expliquer des étoiles. C'est la notion la plus commune de force, ou d'armée du Ciel.

(a) Jeronym. Chrysof. Theophyl. Euthym.
(b) Ambros. l. x. in Lett. Origen. Chrysof.
Beda, Euthym. Theophyl. Vide 3. Reg. XXII. 19.
(c) Hamm. alii.

(d) Genes. II. 1. Dent. XVII. 3. 4. Reg. XVII.
16. XXI. 3. 5. & passim.
(e) Mald. Piscat. alii. Job XXVI. 11. & 2. Petri III. 10.

¶ 30. TUNC PAREBIT SIGNUM FILII HOMINIS IN COELO. *Alors le signe du Fils de l'homme paroitra dans le Ciel.* Les anciens Peres, (a) & la plupart des Commentateurs conviennent que ce signe du Fils de l'homme, est la Croix qui paroitra dans le Ciel à son second avènement; & l'Eglise a adopté ce sentiment, puisqu'elle chante dans son Office: *Ce signe de la Croix paroitra dans le Ciel, lorsque le Seigneur viendra pour juger le monde.* Quelques-uns (b) ont crû que c'étoit le Fils de Dieu lui-même, qui étoit déigné ici sous le *signe du Fils de l'homme.* Il paroitra dans toute sa majesté; & répandra l'effroi dans le cœur de tous les hommes.

D'autres encore plus simplement: Alors on verra les marques de sa présence, par la vengeance terrible qu'il exercera contre les méchans. Peut-être aussi veut-il insinuer les prodiges effrayans qui précéderont la ruine de Jérusalem, & dont Joseph (c) a laissé la description, qui fait encore fremir ceux qui la lisent. Le Fils de Dieu ayant prédit tout ce qu'on a lu jusqu'ici, il étoit aisé à ceux qui le savoient, de comprendre que ces signes si extraordinaires, étoient les présages de la venue du souverain Juge, qui venoit exercer sa rigueur contre Jérusalem. (d) Les autres Evangélistes ne parlent point de ce signe du Fils de l'homme. Ils portent simplement, de même que saint Matthieu au verset suivant, qu'alors *sous les peuples du monde verront le Fils de l'homme, qui viendra sur les nuës du Ciel;* ce qui paroît une explication du signe du Fils de l'homme, qu'il a marqué auparavant. Ce qui peut favoriser cette dernière explication, est qu'au verset 34. le Fils de Dieu dit que ceux qui vivoient alors, ne passeroient point, qu'on ne vit l'accomplissement de ce qu'il disoit. Mais il faut avouer que les versets 29. 30. & 31. s'expliquent plus naturellement des signes du Jugement dernier, que de la destruction de Jérusalem. On peut comparer *Dan. vii. 9.* & suiv. où la vengeance que Dieu doit exercer contre Antiochus Epiphane, & contre les autres persécuteurs des Juifs, est représentée sous la figure du jugement de l'Ancien des jours, & de tous les Juges.

TUNC PLANGENT OMNES TRIBUS TERRÆ. *Tous les peuples de la terre seront dans les pleurs, & dans les gémissemens;* lorsqu'ils verront paroître le Fils de Dieu, qui viendra juger les vivans, & les morts. Les Juifs incrédules qui l'ont rejeté, & crucifié; les infidèles qui l'ont persécuté dans ses membres; ceux qui sont morts sans Loi, & sans connoissance du vrai Dieu, & qui se sont plongez dans toute sorte de désordres, contre les lumières de leur propre conscience; tous ces gens

(a) Hieron. Jeron. B. ad. Chrysof. Euthym. Theophyl. Beug. Masch. Menoch. alii.

(b) Ita scribit Origen. Beza, Gerhard. Piscar.

(c) Joseph de Bell. Jud. 7. l. c. 11. In Lat. pag. 560. In Gr. 110. 111.

(d) Ligfoot, Hamm. Le Clerc.

31. *Et mittet Angelos suos cum tuba, & voce magna; & congregabunt electos ejus à quatuor ventis, à summis Calorum usque ad terminos eorum.*

31. Et il enverra ses Anges, qui seront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, & qui rassembleront ses Elus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du Ciel jusqu'à l'autre.

COMMENTAIRE.

seront dans la consternation, & dans la douleur.

Ce passage est pris de Zacharie: (a) *Alors, dit le Prophète, je réparerai sur Jérusalem, & sur la maison de David l'esprit de grâces, & de prières, & ils jetteront les yeux sur moi qu'ils ont percé, & ils me pleureront comme on pleure un enfant premier-né, & unique. Tout le pays le pleurera, & toutes les familles séparément.* Zacharie exprime visiblement les sentimens de componction des Juifs après leur conversion. Suivant cette ouverture, ne pourroit-on pas dire que le Sauveur en cet endroit par les cris de douleur, & les battemens de poitrine dont il parle, n'exprime pas le désespoir des Juifs, & des peuples infidèles; mais leur retour à Dieu, & leur regret? Peut-on douter que plusieurs Juifs, & même plusieurs Payens voyant l'exaët accomplissement des Prophéties de JÉSUS-CHRIST contre Jérusalem, ne se soient convertis, & n'ayent déploré leur aveuglement? Et ne seroit-il pas permis de rapporter à ceci l'apparition de la Croix que l'on vit sous Constantin, (b) qui fut comme le dernier signe de la destruction du paganisme, & de l'établissement de la Religion Chrétienne. Depuis que le signe de la Croix fut devenu l'étendard des armées Romaines, & que le grand Constantin se fut déclaré protecteur du Christianisme, les peuples y entrèrent en foule, & les nations qui jusques-là avoient résisté à la vérité, & à l'Evangile, commencèrent à concevoir des sentimens de regret de leur égarement, & de leurs erreurs passées.

§. 31. MITTET ANGELOS SUOS CUM TUBA. (c) *Il enverra ses Anges, qui seront entendre la voix éclatante de leur trompette, & qui rassembleront ses Elus des quatre coins du monde.* Saint Paul nous décrit la venue du Fils de Dieu au Jugement dernier, à peu près dans les mêmes termes. Il nous parle du son de la trompette, qui fera lever les morts de leurs tombeaux. (d) Il semble que l'Evangile veuille nous représenter ce Jugement terrible, comme ces assemblées générales, où l'on appelloit

(a) Zach. XII. 10. 11. 12. *Confir. Apoc. I. 7.*

(b) Euseb. de Vita Constantini l. 1. c. 28. 29. *Edit. Valesf.*

(c) Gr. Μίση εὐαγγελίου φωνῆς μεγάλης. *Cum tuba vocis magna. Alii plures: Μίση εὐαγγελίου μεγάλης. Vide Mill.*

(d) 1. Cor. xv. 52. *In novissima tuba; cantent enim tuba, & mortui resurgent incorrupti. Et 1. Thessal. IV. 15. 16. Ipse Dominus in nubibus, & in voce Archangelorum, & in tuba Dei descendet de Cælo; & mortui qui in Christo sunt, resurgent primi.*

31. *Ab arbore autem fici discite parabolam. Cum jam ramus eius tener fuerit, & folia nata, scitis quia prope est aestas.*

32. Ecoutez une comparaison prise du figuier. Quand ses branches sont déjà tendres, & qu'il pousse ses feuilles, vous jugez que l'Été s'approche.

COMMENTAIRE.

tout le peuple au son de la trompette, suivant l'ordre de Moÿse. (a) Saint Jean (b) dans l'Apocalypse nous représente les Anges, qui sonnent eux-mêmes de la trompette au jour de la vengeance du Seigneur. On ne peut pas décider si véritablement on entendra alors le bruit de la trompette, ou simplement un tonnerre, ou un bruit éclatant, comme celui de la trompette.

Il est fort probable que le Sauveur, & les Auteurs sacrés ont employé dans la description de ce dernier jour, les traits les plus vifs, & les plus propres à frapper l'esprit des peuples : mais l'Eglise n'a jamais imposé aux Fidèles l'obligation de les entendre à la lettre. (c) La trompette est un symbole de la présence de la Majesté souveraine. Dieu la fait entendre, lorsqu'il descend à Sinai. (d) Il monte au Ciel au son des trompettes. (e) Lorsqu'il vient au secours de son peuple, il est accompagné de trompettes. (f) Balaam est frappé du son des trompettes qu'il entendoit dans le camp du Seigneur, & il en est pénétré de respect. (g) Ces manières de parler sont populaires, mais grandes, & expressives, pour inspirer la crainte, & la vénération, qui est dûe à cette Majesté adorable.

Ceux qui rapportent tout ceci au temps qui suivit immédiatement la destruction de Jérusalem, (h) expliquent métaphoriquement le son de la trompette, & disent que le Fils de Dieu ayant exercé sa vengeance d'une manière si éclatante contre les Juifs, les força en quelque façon malgré qu'ils en eussent, à le reconnoître; & que ce fut alors que la porte de l'Evangile fut proprement ouverte à toutes les nations du monde, les Anges du Seigneur, les Apôtres, les hommes Apostoliques ayant par leurs prédications rassemblé des quatre coins de la terre, tous les élus; c'est-à-dire, tous ceux à qui Dieu ouvrit les yeux pour voir la lumière de l'Evangile. Saint Luc, (i) & l'ancien manuscrit Grec & Latin de Cambridge (k) ajoutent ici dans saint Matthieu ces paroles: *Lorsque vous verrez que tout cela commencera à s'exécuter, dressez-vous, & levez vos têtes, car*

(a) Num. x. 1. & seq. Isaï. xxvii. 13.

(b) Apoc. viii. 6. ix. 1. xi. 15.

(c) Vide Mald.

(d) Exod. xx. 18.

(e) Psal. xlvj. 5. 6.

(f) Zach. ix. 14. Isaï. xlviii. 3.

(g) Num. x. 11. 12. Dominus Deus ejus cum eo est, & clangor victoria Regis in illo.

(h) Lyfoc, Hamm. Le Clerc.

(i) Luc. xxi. 28.

(k) Apud Mill. hic.

33. *Ita & vos cùm videritis hæc omnia, scitote quia propè est in januis.*

34. *Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia hæc fiant.*

35. *Cælum, & terra transibunt; verba autem mea non præteribunt.*

36. *De die autem illâ & horâ nemo scit, neque Angeli Cælorum, nisi solus Pater.*

33. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses, sachez que le Royaume de Dieu est proche, & qu'il est comme à la porte.

34. Je vous dis en vérité que cette race ne finira point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

35. Le Ciel, & la terre passeront; mais mes paroles ne passeront point.

36. Or nul autre que mon Père ne fait ce jour, & cette heure; non pas même les Anges du Ciel.

COMMENTAIRE.

votre rédemption est proche. Ce qui favorise assez l'explication qu'on vient de rapporter.

ÿ. 32. *AB ARBORE FICI DISCITE PARABOLAM.* *Econtez une comparaison prise du figuier.* De même que les feuilles, & les boutons du figuier sont des marques certaines, & naturelles de l'approche de l'Été; ainsi tous les préages que je viens de vous proposer, sont des signes certains, & infallibles de ma venue, & de mon regne; c'est-à-dire, ou de l'établissement de mon Eglise, ou de la vengeance que je dois exercer contre les Juifs; ou enfin, de la fin du monde, & du Jugement dernier; car le Royaume des Cieux peut recevoir ces trois sens.

ÿ. 34. *NON PRÆTERIBIT GENERATIO HÆC, DONEC OMNIA HÆC FIANT* Cette race ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies. Tout ce qui regarde la ruine de Jérusalem, & la punition des Juifs, devoit s'exécuter du vivant de ceux à qui JESUS-CHRIST parloit, ou du moins de ceux qui vivoient alors. (a) Les Anciens qui en rapportent, au moins la dernière partie, à la fin du monde, doivent, suivant leur hypothèse, ou restreindre ce que dit ici le Sauveur, à la première partie qui regarde la dispersion des Juifs, & la guerre des Romains contre eux, ou dire que ces paroles: *Cette race ne finira point que tous ces choses ne soient accomplis*, signifient que tout cela arrivera avant la fin du monde, avant la destruction du genre humain, (b) avant la résurrection générale. Ou bien; *Cette race*, mon Eglise, mes Fidèles (c) *ne périront point, que tous cela ne s'accomplisse.* L'Eglise Chrétienne subsistera jusqu'à la fin; malgré toutes ces calamités: rien de tout cela ne sera capable de l'ébranler. Mais l'explication qui l'entend de la ruine de Jérusalem par les Romains, est bien plus naturelle.

(a) Ita Brug. Grat. Ligfoot, Gerhard. Camer. Hamm. Munn. Pise. Et olim quidam apud Origen. Confer MAT. 23, 28.

(b) Ieronym. Maldon. (c) Chryso. Author Oper. imperf. Et Athym. Theophyl. Vide & Origen. & Hilari. hic.

36: DE DIE AUTEM ILLA, ET HORA NEMO SCIT, &c. *Nul autre que mon Pere ne sçait ce jour, & cette heure; non pas même les Anges du Ciel.* Saint Marc ajoute ici, (a) que le Fils lui-même ne le sçait pas, & on trouve la même chose dans S. Matthieu, suivant l'ancien manuscrit de Cambridge, & dans quelques autres. (b) Cet endroit fut autrefois le sujet d'une grande contestation entre les Catholiques, & les Ariens, ceux-ci prétendant inférer de ce passage que J. C. n'étoit donc pas Dieu, puisqu'il avoit ignoré quelque chose. Pour se débarrasser de cette objection, qui étoit fort plausible, saint Ambroise (c) soutenoit que le Texte de saint Marc étoit corrompu; mais tous les Exemplaires Grecs & Latins, imprimés & manuscrits d'aujourd'hui, le lisent uniformément dans saint Marc, & plusieurs manuscrits même dans saint Matthieu. De plus, les autres Peres comme saint Hilaire, saint Augustin, saint Athanasé, saint Chrysostome, & tous les Anciens l'ont lû.

D'autres, (d) pour répondre au fond de la difficulté, ont dit que JESUS-CHRIST en tant qu'homme, ignoroit le jour du Jugement; mais non pas en tant que Dieu. Ce n'est pas à dire que JESUS-CHRIST comme homme ait ignoré quelque chose, puisqu'en vertu de son union hypostatique avec la Divinité, sous les trésors de la sagesse, & de la science étoient cachés dans lui; (e) mais seulement que l'humanité seule considérée séparément de la Divinité, ne peut par elle-même, & par ses seules lumières avoir cette connoissance; ou plutôt, que la connoissance du jour du Jugement, n'est point une chose qu'un simple homme puisse découvrir par les lumières de la raison. C'est ainsi qu'il réprime la curiosité de ses Apôtres, qui lui avoient demandé quand arriveroit son Royaume, & la fin du monde: Il leur répond: Ce sont de ces secrets, dont Dieu s'est réservé la connoissance à lui seul; ainsi n'en attendez l'explication d'aucun homme, ni d'aucun Ange; pas même de ma part: je ne vous réponds pas sur cet article. Voyez Hammond sur le verset 32. du Chap. xiiii. de saint Marc.

D'autres Peres (f) ont crû que le Fi's de Dieu avoit simplement voulu

(a) *Marc. xiiii. 32. Nemo scit, neque Angelus in Caelis, neque Filius, nisi Pater.*

(b) *Ita inf. G. ut b're. Chrysof. Paris. Cod. 6. Cod. alii apud Ieronym. hic.*

S. Hilaire, S. Ambroise, S. Augustin, Théophylacte expliquent ces paroles en cet endroit; mais on n'en peut pas conclure assurément qu'ils les ayent lûes dans leurs Exemplaires. Ils les prouvoient de S. Marc, pour répondre aux Ariens. Saint Jérôme remarque que les Exemplaires d'Origènes, & de Pierius ne les portoient point. On les lit dans l'ancienne Vulgate du Pere Martianus.

(c) *Ambros. lib. 1. de fide c. 8. Veteres Græci codic. non habent Quod nec Filius scit; sed non mirum est, si hoc falsarunt, qui Scripturæ interpolavere divinas.*

(d) *Arthanas. serm. 4. contra Arian. Ambros. l. 8. in Lucam. Nicænz. Orat. 4. de Theod. g'ia, Theodorat. Anathem. 4. contra Cyrill. Cyrill. 9. Thysauri c. 4. Auctor Oper. imperf. Iren. lib. 4. c. 48. 49. Vide Grot. in Marc. xiiii. 32. &c.*

(e) *Coloss. II. 3. Vide Maldonat. hic.*

(f) *Origen. in Marc. & Epiphon. hæres. 69. Chrysof. homil. de Trinitate, Bern. c. 3. tractat. de Humilit.*

27. *Sicut autem in diebus Noë, ita erit & adventus Filii hominis.*

28. *Sicut enim erant in diebus ante diluivium comedentes, & bibentes; nubentes, & nuptui tradentes, usque ad eundem diem, quo intravit Noë in arcam;*

29. *Et non cognoverunt donec venit diluivium, & tulit omnes: ita erit & adventus Filii hominis.*

27. Et il arrivera à l'avènement du Fils de l'homme, ce qui arriva au tems de Noë.

28. Car comme les derniers jours avant le déluge les hommes mangeoient, & buvoient; se marioient, & marioient leurs enfans, jusqu'au jour que Noë entra dans l'arche;

29. Et qu'ils ne connurent le moment du déluge que lorsqu'il survint, & emporta tout le monde: ainsi arrivera-t'il à l'avènement du Fils de l'homme.

COMMENTAIRE.

dire qu'il n'avoit pas sur cela une expérience, ou une science expérimentale. Il le connoissoit bien spéculativement, mais non par expérience. C'est ainsi qu'on explique comment JESUS pouvoit croire en sagesse, en vertu, & même en connoissance. Ce n'étoit pas sans doute qu'il acquit de nouvelles habitudes de science, de vertu, ou de sagesse: mais il en faisoit tous les jours de nouvelles épreuves; il en pratiquoit de jour en jour de nouveaux actes. Il en étoit de même de cette science, qui avoit pour objet le jour du Jugement.

D'autres (a) disent que JESUS-CHRIST ignoroit en un certain sens, ce qu'il ne jugeoit pas à propos de nous découvrir. Il l'ignoroit pour nous. Il vouloit que nous l'ignorassions: il vouloit réprimer en cela nôtre vaine curiosité. On dit quelquefois dans l'Écriture que Dieu fait, ce qu'il permet simplement; ou même ce qu'il prédit, ou ce qu'il fait prédire. C'est en ce sens qu'il endureit, qu'il ferme les yeux, & les oreilles, qu'il appesantit le cœur des méchans. Ainsi l'on peut dire en cette sorte qu'il ignore, ce qu'il nous fait ignorer; ou ce qu'il ne permet pas que nous connoissions, & que nous ne pouvons connoître que par son moyen. Saint Paul disoit à peu près de même; (b) *Qu'il ne savoit parmi ses Disciples que Jesus crucifié;* c'est-à-dire, qu'il ne leur donnoit point d'autre leçon que celle-là. On peut choisir parmi ces diverses explications, qui sont proposées par les Peres, & par les Commentateurs.

ψ. 37. SICUT IN DIEBUS NOE. Il arrivera à l'avènement du Fils de l'homme, ce qui arriva au tems de Noë. Le déluge surprit les hommes, lorsqu'ils y pensoient le moins: ainsi la ville de Jérusalem sera tout d'un

(a) V. l. s. si placet, Origen. & Chrysost. hic. & Aug. lib. 81. Quæst. qu. 61. & lib. 1. de Trinitate. c. 22. & lib. de Genesi contra Manich. c. 23. Greg. l. 8. Registri Ep. 42. Irenæum. Bedam, Tho-

phyl. hic. Ambros. in Luc. l. 8. Nevit sibi, ne sibi mihi.

(b) 1. Cor. II. 2.

40. *Tunc duo erunt in agro : unus assumetur , & unus relinquetur.*

40. Alors de deux hommes qui seront dans un champ , l'un sera pris , & l'autre laissé.

41. *Due molentes in mola : una assumetur , & una relinquetur.*

41. De deux femmes qui moudront à un moulin , l'une sera prise , & l'autre laissée.

COMMENTAIRE.

coup enveloppée par ses ennemis , & les Juifs surpris par les Romains , au moment qu'ils se croyoient le plus en sûreté.

ÿ. 40. *DUO ERUNT IN AGRO , UNUS ASSUMETUR , &c.* De deux hommes qui seront dans un champ , l'un sera pris , & l'autre sera laissé. Ils travailleront à leur ordinaire aux travaux de la campagne ; l'ennemi toit d'un coup tombera sur eux : l'un se sauvera , & l'autre sera pris. (a) Cela marque ce qu'il a dit d'abord , une grande sécurité de la part des Juifs , & une irruption subite des ennemis , qui ne laissera pas aux Juifs le loisir de s'entre-secourir. Chacun se sauvera comme il pourra ; ainsi qu'il arrive dans les terreurs paniques , & soudaines. Plusieurs Anciens entendent ceci de la Prédestination , & de la Réprobation. (b)

ÿ. 41. *DUE MOLENTES.* De deux femmes qui moudront à un moulin , l'une sera prise , & l'autre laissée. Les femmes comme les hommes , vaqueront sans inquiétude à leurs travaux : l'ennemi les y surprendra. De deux servantes qui travailleront ensemble à tourner la meule , pour moulin le grain dans la maison de leur maître , l'une se sauvera , & l'autre sera prise. Nous avons déjà remarqué plus d'une fois que les moulins d'alors étoient fort différents de ceux d'aujourd'hui. Des esclaves enfermées dans une espèce de prison , étoient occupées à mouler le grain à force de bras , & à l'écraser sous des meules , qu'elles tournoient elles-mêmes. C'étoit l'occupation des plus malheureux , & des plus viles esclaves de l'un , & de l'autre sexe. (c)

Plusieurs anciens manuscrits Grecs & Latins , (d) & quelques Peres ajoutent en cet endroit ces paroles , qui sont prises de saint Luc : (e) *Deux personnes seront couchées sur un même lit ; l'une sera prise , & l'autre sera laissée.* Mais le Sauveur dans saint Luc dit ceci dans une autre occasion , quoiqu'il parlât comme ici de la destruction de Jérusalem , ou de la fin du monde.

(a) Chrysoſt. homil. 78.

(b) Ieronym. hic. Ambros. lib. 8. in Luc. Hilar. hic.

(c) Vide Exod. xi. 5. Isai. xlvii. 2. Judic. xvi. 21. Homer. Odyſſ. xx.

(d) Ita Cantab. Stephan. B. cod. Leicestr.

Sax H:b. Munſt. & Tili. Codd. Latini multi.

Chryſoſt. Hilar. Invenio.

(e) Luc. xvii. 34.

42. *Vigilate ergo, quia nescitis quâ horâ Dominus vester venturus sit.*

43. *Illud autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias, quâ horâ sur venturus esset, vigiletet utique, & non finiret perfodi domum suam.*

44. *Ideo & vos estote parati: quia quâ nescitis horâ, Filius hominis venturus est.*

45. *Quis putas, est fidelis servus, & prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore?*

46. *Beatus ille servus, quem cum venerit dominus ejus, invenerit sic facientem.*

42. Veillez donc, parce que vous ne savez pas à quelle heure vôtre Seigneur doit venir.

43. Car sachez que si le pere de famille étoit averti de l'heure, à laquelle le voleur doit venir; il est sans doute qu'il veillerait, & qu'il ne laisseroit pas percer sa maison.

44. Tenez-vous donc aussi vous autres toujourns prêts; parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas.

45. Qui est le serviteur fidèle, & prudent, que son maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le tems leur nourriture?

46. Heureux ce serviteur, si son maître à son arrivée le trouve agissant de la sorte.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 43. SI SCIRET PATERFAMILIAS QUÂ HORA, &c. *Si le pere de famille étoit averti de l'heure, à laquelle le voleur doit venir.* Le Grec à la lettre: (a) *S'il savois dans quelle veille de la nuit.* On fait que les Juifs partageoient alors la nuit en quatre veilles. (b) JESUS-CHRIST recommande ici à ses Disciples une attention continuelle à tout ce qu'il leur a dit, afin qu'ils ne se laissent pas surprendre, & qu'ils ne soient pas enveloppez dans la disgrâce des Juifs.

Ÿ. 45. QUIS, PUTAS, EST FIDELIS SERVUS, ET PRUDENS, &c. *Qui est le serviteur fidèle, & prudent, que son maître a établi sur tous ses serviteurs.* Dans les grandes maisons où il y avoit beaucoup d'esclaves, le maître donnoit l'intendance à l'un d'eux sur ses conserviteurs, afin qu'il veillât sur leur conduite, qu'il réglât leurs travaux, & qu'il leur distribuât la nourriture, par mois, par jour, ou par semaine. C'étoit d'ordinaire celui des serviteurs, qui étoit reconnu pour le plus sage, le plus fidèle, & le plus attaché aux intérêts de son maître. Cet emploi lui tenoit lieu de récompense. Tel étoit Eliézer dans la maison d'Abraham, Joseph dans celle de Pharaon. Les Romains appelloient *Dispensator*, celui qui étoit préposé sur ses conserviteurs: & ceux-ci étoient appelez *Vicarii*, ou *Conservi*. La mesure ordinaire du froment, ou du pain qu'on donnoit par jour à un esclave, étoit d'une livre. (c)

(a) Πείρα φρουρῆς ἢ κλητικῆς ἑρρημίας.

(b) Matt. xiv. 25.

(c) Horat. Satyr 5. lib. 1. *Kogabat Denique cur utquam fugisset, cui satis una Farris libra foret, tenui sic, tamque pubes.*

47. Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum.

48. Si autem dixerit malus servus ille in corde suo: Moram facit dominus meus venire;

49. Et ceperit percutere servos suos; manducet autem, & bibat cum ebriosis;

50. Veniet dominus servi illius, in die quâ non sperat, & horâ quâ ignorat:

51. Et dividet eum, partemque ejus ponet cum hypocritis; illic erit fletus, & stridor dentium.

47. Je vous dis en vérité, qu'il l'établira sur tous les biens.

48. Mais si ce serviteur est méchant, & que disant en son cœur: Mon maître n'est pas prêt de venir,

49. Il se mette à battre ses compagnons, & à manger, & à boire avec des yrognes:

50. Le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, & à l'heure qu'il ne fait pas;

51. Il le séparera, & lui donnera pour partage d'être puni avec les hypocrites. C'est-là qu'il y aura des pleurs, & des grincemens de dents.

COMMENTAIRE.

¶ 51. DIVIDET EUM, PORTIONEMQUE EJUS PONET CUM HYPOCRITIS. Il le séparera, & lui donnera pour partage d'être puni avec les hypocrites. Le pere de famille séparera de sa compagnie, & retranchera de son emploi ce serviteur qui aura abusé de son autorité. Au lieu du premier rang qu'il lui avoit donné au dessus de ses conferviteurs, il le traitera comme on traite les serviteurs fugitifs, infidèles, trompeurs, perfides; car c'est ce qu'on doit entendre sous le nom d'hypocrites en cet endroit. Saint Luc lit: Il le rangera avec les serviteurs infidèles, (a) *Cum infidelibus*. Il le jettera dans une affreuse prison, où il y aura des pleurs, & des grincemens de dents. Il y souffrira tout ce que son insolence, & son infidélité méritent. (b)

Quelques-uns (c) traduisent: (d) *Il le coupera par le milieu du corps*. C'étoit, dit-on, un supplice assez commun dans l'Orient. Daniel dit à un des anciens, qui avoient condamné Susanne: (e) *L'Ange du Seigneur te coupera par le milieu*. L'Auteur de l'Épître aux Hébreux (f) fait allusion à ce supplice, en parlant, comme l'on croit, du genre de la mort d'Isaïe.

D'autres: (g) *Il le fera mourir*. Il séparera son ame du corps. Dans le Texte Hébreu, le verbe *séparer*, ou *diviser*, se prend quelquefois dans le sens de faire mourir. Allez, dit le Seigneur à Moïse, (h) *Dites au*

(a) Luc. XII. 46.

(b) Vide Ieronym. Auth. Oper. imperf. Euseb. Mald.

(c) Montan. Tr. mel. Hammond. ex Tertull. Apolog. c. 3. Camero, alii.

(d) Kaj *szegypiert áron*.

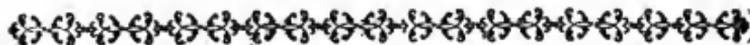
(e) Dan. XIII. 54.

(f) Heb. XI. 37.

(g) Mald. Buxa, Schmir. alii.

(h) Exod. XIX. 24.

peuple de ne pas approcher de la montagne, de peur que je ne le divise. Et lorsque l'Autcur sacré parle de la mort d'Oza, il dit, (a) *Que le Seigneur sépara Oza.* Mais il y a une chose, qui renverse ces explications; c'est qu'après que le Fils de Dieu a dit que le maître diviserà son mauvais serviteur, il ajoute qu'il le mettra avec les esclaves infidèles dans un cachot, où il y aura des pleurs, & des grincemens de dents. Il suppose donc qu'il sera encore vivant; à moins qu'on ne prenne cette seconde partie dans un sens figuré, pour dire qu'il le jettera dans l'enfer, où il demeurera dans la douleur, & dans le désespoir.



CHAPITRE XXV.

Paraboles des dix Vierges, & du Maître qui distribua des sommes à ses serviteurs, pour les faire profiter. Jugement de Dieu auquel assisteront les bons, & les méchans. Oeuvres de miséricordes faites, ou refusées à JESUS-CHRIST dans la personne de ses membres.

ψ. 1. **T**Une simile erit Regnum Celorum decem virginibus: quæ accipientes lampadas suas, exierunt obviam sponso, & sponsa.

ψ. 1. **A**Lors le Royaume des Cieux sera semblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes, s'en allèrent au devant de l'époux, & de l'épouse.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **S**IMILE ERIT REGNUM COELORUM, &c. *Le Royaume des Cieux sera semblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes s'en allèrent au devant de l'époux, & de l'épouse.* (b) Cette parabole est une suite du Chapitre précédent. JESUS-CHRIST y exhorte ses Disciples à la vigilance, dans l'attente du jour terrible de son dernier avènement, dont la ruine de Jérusalem étoit la figure. Il dit que *le Royaume des Cieux est semblable à dix vierges, qui vont au devant de l'époux; c'est-à-dire, que les Fidèles qui sont dans l'Eglise, (c) doivent être dans une attention semblable à celle d'une troupe de vierges, qui sont sorties de*

(a) 2. Reg. vi. 8.

(b) Le Grec lit simplement: *Au devant de l'époux.* Ἐνώπιον τοῦ ἀνδρὸς τοῦ νυμφίου. La plupart des Manuscrits lisent de même; & on ne voit pas par les Commentaires d'Origènes, de

saint Hilaire, de saint Jérôme, & de saint Chrysostome, que ces Peres y aient lu le nom de l'épouse.

(c) August. Serm. olim 23. num. 93. Orig. Jeronym. bald. alii bis.

leurs maisons pour aller au devant d'un époux, qui amène chez lui sa nouvelle épouse. Comme l'Eglise est composée de bons, & de mauvais, d'élus, & de réprouvés : il y a ici des vierges sages, & des vierges folles. L'Epoux est JESUS-CHRIST ; l'Epouse est l'Eglise ; le jour de son arrivée dans sa maison, est le jour du Jugement.

Pour bien comprendre le sens de la parabole, il est bon de considérer quelle étoit autrefois la coutume des nocés, à laquelle JESUS-CHRIST fait ici allusion. L'époux alloit chercher son épouse, & l'amenoit dans sa maison, ordinairement pendant la nuit, & en grande solennité. C'étoit là la conclusion de la cérémonie du mariage. Quand on l'amenoit d'une ville à une autre, les filles de la ville où elle venoit, alloient au devant d'elle par honneur, avec des lampes allumées : c'est ce que font ici nos dix vierges. Outre cela l'épouse amenoit avec elle ses compagnes, & ses suivantes, selon sa qualité, & sa condition. Ces usages se voyent presque chez tous les Orientaux encore aujourd'hui. (a) Nous lisons dans les Livres des Maccabées, (b) ce qui arriva dans les nocés d'un homme puissant, nommé Jambri, qui amenoit chez lui une épouse qu'il avoit prise à Médaba. Hésiode (c) décrivant la pompe d'un mariage, dit qu'on voyoit sur un char magnifique, des personnes qui conduisoient une épouse à son époux. L'air retentissoit des chants de réjouissance : la lumière des flambeaux portez par les serviteurs, éclatoit fort. L'épouse étoit précédée par des Dames d'une excellente beauté. Saec représente un mariage, où les neuf Muses se trouvèrent avec des lampes. *Sylv. lib. 1.*

Demigrant Helicone Dea, quatuntque novena,

Lampade solemnem shalamis coënitibus ignem.

En Perse l'épouse est suivie d'une longue suite de serviteurs, & de filles, avec des flambeaux.

ACCIPIENTES LAMPAS SUAS. *Elles prirent leurs lampes.* Ailleurs on prenoit des flambeaux, ou des fallots de bois gras, & enduits d'une matière combustible. Chez les Hébreux, on prenoit des lampes, disent les Rabbins ; & il en étoit de même parmi les Ismaélites, ou les Arabes. (d) Mais ces lampes étoient fort différentes des nôtres : & il faut éclaircir cet endroit, parce que dans la supposition que ç'a été des lampes ordinaires, on n'entend pas bien ce qui est dit ci-après, que les vierges folles ayant pris leurs lampes, ne prirent pas de l'huile avec elles ; & que voyant que leurs lampes s'éteignoient, elles en demandèrent à emprunter à leurs compagnes.

C'éroit de ces lampes, ou fallots à l'antique, que l'on entretenoit avec de l'huile, que l'on portoit avec soi dans un vase, & que l'on répandoit.

(a) Chardin, voyage de Perse, pag. 163.
& Cotovic, voyage de Jérusalem, ch. 9. & plusieurs autres.

(b) 1. Maccab. 12. 17.

(c) Hesiod. *Sest. Hercul. v. 271.*

(d) Selden. *Uxor. Hebr. lib. 1. c. 13.*

2. *Quinque autem ex eis erant fatue, & quinque prudentes.* | 2. Il y en avoit cinq d'entr'elles qui étoient folles, & cinq sages.

COMMENTAIRE.

dessus à mesure. Gallonius (a) les décrit ainsi : C'étoient des vases de terre, ou de fer, (b) larges & ouverts par en haut de la largeur d'un palme, ou de quatre pouces, ou un peu plus, & finissant en pointe par le bas, & entez dans un morceau de bois, qui seroit de manche, par où on les tenoit. On mettoit dans ces vases une matière inflammable avec de l'huile, ou autre chose, pour entretenir le feu, & la lumière. On trouve encore des restes de ces lampes dans les ruines de la ville de Rome. M. Bernier (c) dit que les Grands de la Cour du Mogol, vont à la tente du Roi pendant la nuit, à la lueur des flambeaux : *Mais ces flambeaux ne sont pas de cire, comme les nôtres. Ceux des Indiens durent très-long-tems ; ce n'est qu'un fer emmanché dans un bâton, au bout duquel on entoure du vieux linge, qu'on arrose d'huile de tems en tems. C'est le porte flambeau qui l'arrose d'un vase d'airain, ou de fer blanc à long col, rempli d'huile, qu'il porte toujours à la main.*

Voilà quelles étoient les lampes de nos vierges. Les vierges sages avoient eu soin d'emplir d'huile leur vase, prévoyant que l'époux pourroit tarder à venir. Les vierges folles se contentèrent d'une petite quantité d'huile, qui fut bien-tôt usée, & leurs lampes n'étant pas suffisamment arrosées, s'éteignirent bien-tôt. Je pense que les lampes des soldats de Gédéon, (d) étoient de la même sorte que celles de ces vierges. C'étoient des espèces de fallots, enveloppez de vieux linges, sur lequel on jetoit de l'huile à mesure qu'il brûloit, pour y entretenir le feu, & la lumière ; des lampes ordinaires n'auroient pû servir aux usages à quoi celles-ci étoient destinées. Comment auroient-elles pû demeurer allumées dans l'agitation d'un combat, & d'une poursuite des ennemis pendant la nuit ? Comment les porter à la campagne, exposées au vent, à la pluie, au danger d'en répandre l'huile ? Ajoutez que la lueur n'en est pas assez forte, pour briller dans une grande cérémonie, comme celle dont parle ici JESUS-CHRIST ; ou dans une affaire, comme celle de Gédéon.

ÿ. 2. *QUINQUE AUTEM EX EIS ERANT FATUÆ, ET QUINQUE PRUDENTES.* Il y en avoit cinq d'entr'elles qui étoient folles, & cinq qui étoient sages. La folie, & la sagesse en cet endroit, marquent plutôt

(a) Gallonius de Cruciatib. Martyr. c. 6.
(b) Columell. lib. xviii. cap. 18. *Vasa vitæ
via qua demissa sunt humi ferratis lampadibus
ardentibus calebunt.*

(c) Bernier, Lettre 2. à M. de Merville,
pag. 34.
(d) Jadic. vii. 16.

3. *Sed quinque fatua, acceptis lampadibus, non sumptserunt oleum secum.*

4. *Prudentes verò acceperunt oleum in vasis suis cum lampadibus.*

5. *Moram autem faciente sponsa, dormitaverunt omnes, & dormierunt.*

6. *Mediâ autem nocte clamor factus est: Ecce sponsus venit, exite obviam ei.*

3. Les cinq qui étoient folles, ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles.

4. Les sages au contraire, prirent de l'huile dans leurs vases, avec leurs lampes.

5. Et l'époux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes, & s'endormirent.

6. Mais sur le minuit on entendit un grand cri : Voici l'époux qui vient ; allez au-devant de lui.

COMMENTAIRE.

l'imprudence, ou la prudence ; la prévoyance, ou la négligence. L'huile qui manque aux vierges folles, est la foi, la charité, les bonnes œuvres, la vigilance. (a) Les vierges folles n'ont qu'une foi mourante, une charité languissante ; leur attention n'est ni continuelle, ni persévérante. Les lampes, marquent la foi ; (b) les vierges folles l'ont reçue, aussi-bien que les sages : mais elles n'y ont pas joint la charité, ni les bonnes œuvres.

ÿ. 5. MORAM AUTEM FACIENTE SPONSO, DORMITAVÉRUNT. *L'époux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes, & s'endormirent.* Le retardement de l'époux, marque que son second avènement n'est pas proche. Le sommeil des dix vierges peut désigner leur mort. (c) Il peut aussi signifier cette vie, où les bons, & les méchans vivent dans un état d'ignorance, & d'incertitude sur le tems du second avènement de JESUS-CHRIST, & de leur propre mort. Mais il y a entr'eux cette différence, que les Justes, quoi qu'ils ne soient pas toujours actuellement occupez de cet objet, ne sont toutefois jamais sans crainte ; ils conservent toujours la foi, & la charité ; ils vivent dans la pratique des bonnes œuvres : quoi qu'ils semblent endormis, ils sont toujours prêts à partir, & à allumer leurs lampes. Au lieu que les méchans vivent dans une entière sécurité, sans attention sur le présent, sans crainte sur l'avenir, & dans une négligence totale sur leurs devoirs.

ÿ. 6. MEDIA AUTEM NOCTE CLAMOR FACTUS EST. *Sur le minuit on entendit un grand cri : Voici l'époux qui vient.* Cette nuit marque l'incertitude où nous sommes du moment de la venue du Fils de Dieu. (d) Il nous appellera, & il viendra lorsque nous y penserons le

(a) Chrysoſt. Theophyl. Enthym. Origen. Hilar. Ieronym. Auth. Oper. imperf. c. 11.

(b) Origen. Hilar. Ieronym. Auth. Oper. imperf. Auguſt. Serm. 93. nov. edit. olim. 23.

(c) Hilar. & Chrysoſt. hic. Aug. Ep. olim. 120. & 51. nunc 140.

(d) Ieronym. Theophyl. Beda. Hilar. hic. Aug. Ep. 120. nunc 140. Greg. homil. 12. in Evang.

7. *Tunc surrexerunt omnes virgines ille, & ornauerunt lampades suas.*

8. *Fama autem sapientibus dixerunt: Date nobis de oleo vestro: quia lampades nostra exstinguuntur.*

9. *Responderunt prudentes, dicentes: Ne forte non sufficiat nobis & vobis, ite potius ad vendentes, & emite vobis.*

10. *Dum autem irent emere, venit sponsus: & qua parata erant, intraverunt cum eò ad nuptias, & clausa est janua.*

11. *Novissimè verdè veniunt & reliqua virgines, dicentes: Domine, Domine; aperi nobis.*

7. Aussi-tôt toutes ces vierges se levèrent, & préparèrent leurs Lampes.

8. Mais les folles dirent aux sages: Donnez-nous de vôtre huile, parce que nos lampes s'éteignent.

9. Les sages leur répondirent: De peur que ce que nous en avons ne fuffise pas pour nous, & pour vous; allez plutôt à ceux qui en vendent, & achetez-en ce qu'il vous en faut.

10. Mais pendant qu'elles alloient l'en acheter, l'époux vint; & celles qui étoient prêtes entrèrent avec lui aux nocés, & la porte fut fermée.

11. Enfin les autres vierges vinrent aussi, & lui dirent: Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous.

COMMENTAIRE.

moins. Quelques Anciens (a) prenoient ceci à la lettre, & croyoient que le Fils de Dieu viendrait au milieu de la nuit. Saint Jérôme dit que c'étoit l'opinion des Juifs, que le Messie devoit venir pendant la nuit; d'où est venuë, dit-il, la tradition Apostolique, qui dessend de congédier le peuple avant minuit, aux veilles de la nuit de Pâque, parce qu'on attend la venue du Seigneur jusqu'à minuit. *Le grand bruit* qu'on entendit à la venue de l'époux, est le même qui a été marqué au Chapitre précédent, (b) par le son de la trompette, qui doit se faire entendre à l'avènement du Seigneur. (c)

ÿ. 9. *ITE POTIUS AD VENDENTES. Allez plutôt à ceux qui en vendent.* Saint Hilaire (d) dit qu'en l'autre vie nous ne devons faire aucun fond sur le mérite des autres, mais uniquement sur nos bonnes œuvres: *Alienis scilicet operibus ac meritis neminem adjuvandum.* Chacun sera jugé, selon ce qu'il aura fait de bien, ou de mal: *Neque possumus in diei iudicii aliorum virtutes, aliorum vitia sublevare,* dit saint Jérôme. Saint Augustin (e) croit que la réponse des vierges sages est une ironie: *Non consulentium, sed irredemptium est ista responsio.*

ÿ. 10. *DUM AUTEM IRENT EMERE, VENIT SPONSUS. Pendant qu'elles alloient en acheter, l'époux vint.* Cela marque les regrets inutiles,

(a) Vide Chrysof. Euthym. Ieronym. hic.

(b) Matth. xxiv. 31. Confer. Theff. iv. 15.

(c) 2. Cor. xv.

(e) Ita P. Orig. Chrysof. Auth. Oper. im.

perf. Ieronym. Euthym. Theophyl. Aug. Ep. 140. nov. Edit.

(d) Hilar. hic; & ita & Chrysof. homil. 79.

(e) August. serm. 93. olim 23.

11. *At ille respondens ait : Amen dico vobis, nescio vos.*

13. *Vigilate itaque, quia nescitis diem, neque horam.*

14. *Sicut enim homo peregrè proficiscens, vocavit servos suos, & tradidit illis bona sua.*

12. Mais il leur répondit : Je vous dis en vérité, que je ne vous connois point.

13. Veillez donc, parce que vous ne savez ni le jour, ni l'heure.

14. Car le Seigneur agit comme un homme, qui devant faire un long voyage hors de son pays, appella ses serviteurs, & leur mit son bien entre les mains.

COMMENTAIRE.

& les désirs infructueux des méchans, au jour terrible du Jugement de Dieu. La pénitence qui se fait à la mort, n'est pas toujours inutile ; la miséricorde de Dieu n'est attachée à aucun moment : il peut sauver en tout tems. Le bon Larron à la croix, eut le bonheur de connoître, & de confesser JESUS-CHRIST. Mais l'Eglise, & les Saints ont toujours eu pour fort suspecte la conversion de ceux, qui ne reviennent à Dieu qu'au moment de leur mort, & qui ne quittent le péché, que lorsque les objets de leur cupidité les abandonnent. Et combien y en a-t'il qui sont surpris par la mort, avant qu'ils ayent pensé à retourner à Dieu ? *Dum autem irent emere, venit sponsus.*

ÿ. 12. *NE SCIO VOS. Je ne vous connois point.* Vous n'êtes point de ma nôce ; vous êtes des étrangers, qui n'avez rien fait ni pour moi, ni pour mon épouse. Je ne vous connois point d'une connoissance d'amitié, de bienveillance, d'approbation. *Sufficit virginibus pro pœna, quod ignorantur à sponso*, dit saint Jérôme sur cet endroit.

ÿ. 14. *SICUT ENIM HOMO PEREGRE PROFICISCENS. Le Seigneur agit comme un homme, qui devant faire un long voyage, mit son bien entre les mains de ses serviteurs.* C'est une nouvelle parabole, qui a beaucoup de conformité avec la précédente, par rapport au but que le Fils de Dieu se propose dans l'une, & dans l'autre. Il nous apprend ici que chacun de nous rendra compte au jugement de Dieu, de tout ce qu'il aura reçu de lui, tant des grâces intérieures, que des dons extérieurs ; des moyens qu'il a eu en main pour sa sanctification ; des emplois qui lui ont été confiés ; des personnes dont il a été chargé, & en un mot, de toutes ses actions, & de toute sa conduite. Saint Luc (4) nous raconte une parabole, à peu près semblable à celle-ci : mais elle fut proposée par nôtre Seigneur dans une autre occasion ; & il y a même dans celle-là des circonstances, qui sont toutes différentes de celles-ci.

Cet homme qui entreprend un voyage, est JESUS-CHRIST, qui en mon-

(4) LUC. XIX. 11.

15. *Et uni dedit quinque talenta, alii autem duo; alii vero unum, unicuique secundum propriam virtutem, & profectus est statim.*

15. Et ayant donné cinq talens à l'un; deux à l'autre, & un à l'autre, selon la capacité différente de chacun d'eux, il partit aussi-tôt.

COMMENTAIRE.

tant au Ciel, a privé l'Eglise de sa présence corporelle. (a) Ses serviteurs sont tous les Fidèles, & plus particulièrement les Apôtres, & les Pasteurs qui leur ont succédé dans le ministère Apostolique. (b) Les talens qu'il leur confie, qu'il veut qu'ils fassent profiter, & dont il leur demandera compte, sont les dons naturels du corps, & de l'esprit; les graces intérieures & surnaturelles; les talens de la science, de l'éloquence; les charges, les emplois, les dignitez; en un mot, tout ce que Dieu nous donne pour être employé à son service, à sa gloire, & à nôtre sanctification.

On peut aussi l'expliquer d'une manière plus littérale, & qui me parroit aller plus directement au but de nôtre Seigneur, qui est de montrer aux Juifs, que le mépris qu'ils font de ses instructions, & des vérités qu'il leur prêche, fera la cause de leur réprobation. Les serviteurs fidèles & diligens, qui font profiter les talens de leur maître, sont les Apôtres, & ceux d'entre les Juifs, qui eurent le bonheur de croire en JESUS-CHRIST. Le mauvais serviteur qui caché l'argent de son maître, & qui n'en fait aucun profit, marque les Juifs endurecis, & infidèles, qui n'ayant pas connu le tems de leur visite, & de leur bonheur, ont négligé d'écouter l'Evangile, & d'en faire profit. Ces malheureux sont rejettés, comme serviteurs inutiles, qui ne sont bons à rien, de viles, de chétives, d'indignes esclaves; ils sont chassés de la maison de leur Seigneur, & exclus de la salle de son festin. La parabole des dix mines distribuées à dix serviteurs, & racontée dans saint Luc XIX. II. est dans le même dessein que celle-ci.

¶ 15. UNICUIQUE SECUNDUM PROPRIAM VIRTUTEM. (c) Selon la capacité différente de chacun d'eux. Anciennement plusieurs maîtres faisoient profiter leurs biens par les mains de leurs esclaves. Ils les employoient chacun, selon sa capacité, sa portée, son mérite, sa fidélité: ils les faisoient travailler à la terre, ou à des métiers, ou à la marchandise, & au commerce, ou à cent autres choses, où l'industrie, & le travail peuvent faire profiter l'argent. (d) Le maître dont il s'agit ici

(a) Origen. Ieron. Beda, Auth. Oper. imperf. (b) Chrysost. Ieronym. Beda, Euthym. Theophylact. Malden. hic. Ambros. in Luc. XIX. Et alii plerique.

(c) Κατὰ τὴν ἰδίαν ἀρετὴν.

(d) Petron. Trimalcion. Postquam capsi plus habere, quàm tota patria mea habet, manam de tabula: sustulim de negotiatione, & capsi libertos sanerare. C'est-à-dire, je leur ai donné de l'argent à rente, afin qu'ils en fissent profit.

ayant

16. *Abiit autem qui quinque talenta acceperat, & operatus est in eis, & lucratus est alia quinque.*

17. *Similiter & qui duo acceperat, lucratus est alia duo.*

18. *Qui autem unum acceperat, abiens fodit in terram, & abscondit pecuniam domini sui.*

16. Celui donc qui avoit reçu cinq talens, s'en alla; il trafiqua avec cet argent, & il en gagna cinq autres.

17. Celui qui en avoit reçu deux, en gagna de même encore deux autres.

18. Mais celui qui n'en avoit reçu qu'un, alla creuser dans la terre, & y cacha l'argent de son maître.

COMMENTAIRE.

ayant un voyage à faire, & ne pouvant veiller par soi-même au détail de ses affaires; distribué tout son argent à ses esclaves, afin qu'ils lui en rendent du profit. Dans la conduite que Dieu tient à l'égard de ses Ministres, on remarque à peu près la même économie. Il leur donne à chacun son talent, & leur demande compte de l'usage qu'ils en ont fait. (a)

Mais il y a cette différence entre les maîtres ordinaires, & le souverain Pere de famille; que celui-ci est auteur & des grâces qu'il fait, & des dispositions naturelles, ou surnaturelles qu'il met dans ceux qu'il emploie, & du bon usage qu'ils en peuvent faire: Au lieu que les maîtres ordinaires trouvent l'industrie, la fidélité, la sagesse, ou les supposent dans ceux à qui ils confient leur argent. Dieu pour marquer d'une manière plus sensible sa toute-puissance, se plaît à mettre en œuvre des instrumens, qui paroissent peu propres à ses desseins, afin que l'homme ne se glorifie pas. Il a choisi ce que le monde a de plus foible, pour confondre ce qu'il avoit de plus fort. Il a pris ce que le monde estimoit de moins sage, pour confondre la fausse prudence des sages. (b) C'est lui qui donne aux Ministres, qu'il a placés de sa main, les secours, & les lumières proportionnées à leurs besoins; & c'est ce qui est marqué ici par ces mots: *Secundum propriam virtutem*. Chacun de nous a reçu de Dieu son talent; chacun a son compte à rendre. Nul ne peut dire: Je n'ai rien reçu; je ne dois rien. Nous devons tout à Dieu, parce que nous avons tout reçu de sa main. (c)

ÿ. 16. QUI QUINQUE TALENTA ACCEPERAT, LUCRATUS EST ALIA QUINQUE. Celui qui avoit reçu cinq talens, en gagna cinq autres. On mérite l'augmentation des grâces, & des dons de Dieu, par le bon usage que l'on en fait. (d) Ceux sur tout qui travaillent à la conversion, & au salut des âmes, méritent que Dieu leur en donne une sur-

(a) 1. Cor. xiii. 4. 5. & seq. Divisiones gratiarum sunt . . . & divisiones inferiorum sunt, . . . & divisiones operationum sunt; idem autem Deus qui operatur omnia in omnibus.

(b) 1. Cor. I. 27.

(c) Vide Christ. homil. 79. in Matth. Geog. homil. 9. in Matth.

(d) Auth. Oper. imperf. Mald. alii.

19. *Post multum verò temporis venit dominus servorum illorum, & posuit rationem cum eis.*

20. *Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta, dicens: Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum.*

21. *Ait illi Dominus ejus: Euge serve bone, & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium Domini tui.*

22. *Accessit autem & qui duo talenta acceperat, & ait: Domine, duo talenta tradidisti mihi, ecce alia duo lucratus sum.*

23. *Ait illi Dominus ejus: Euge, serve bone, & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium Domini tui.*

19. Long-tems après, le maître de ces serviteurs étant revenu, leur fit rendre compte.

20. Et celui qui avoit reçu cinq talens, vint lui en présenter cinq autres, en lui disant: Seigneur, vous m'aviez mis cinq talens entre les mains; en voici, outre ceux-là, cinq autres que j'ai gagnés.

21. Son maître lui répondit: O bon & fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup d'autres: entrez dans la joye de votre Seigneur.

22. Celui qui avoit reçu deux talens, vint aussi se présenter à lui, & lui dit: Seigneur, vous m'aviez mis deux talens entre les mains; en voici, outre ceux-là, deux autres que j'ai gagnés.

23. Son maître lui répondit: O bon & fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup d'autres: entrez dans la joye de votre Seigneur.

COMMENTAIRE.

abondance, lorsqu'ils en usent fidèlement pour son service.

ÿ. 18. *ABSCONDIT PECUNIAM DOMINI SUI. Il cache dans la terre l'argent de son Maître.* Il ne l'employe ni à la gloire de son maître, ni au salut de ses frères, ni à sa propre sanctification. Il reçoit en vain la grace de son Dieu; (a) il étouffe le feu que JESUS-CHRIST est venu apporter sur la terre: il cache la lumière sous le boisseau; il ravit à son Dieu la gloire qui lui est dûe, & à son prochain, le secours qu'il lui doit. C'est une impiété, c'est une cruauté d'être inutile aux autres, lorsqu'on peut leur être utile, dit saint Augustin: *Nulli prodesse impium & crudele est.* Le Pere de famille ne condamne pas son serviteur, comme frauduleux, comme voleur, comme dissipateur; mais simplement comme paresseux. *Non enim damnavit servum qui intervertit quod accepit; sed qui non erogavit.* Quelle sera la peine d'un dissipateur, si un négligent est puni de cette sorte? *Intelligatur parva intervertoris, ex parva pigri.* Dieu est avare de nôtre salut.

ÿ. 21. *INTRA IN GAUDIUM DOMINI TUI. Entrez dans la joye de*

(a) 1. Cor. vi. 1.

(b) August. Enarrat. in Psal. xlv.

24. *Accedens autem & qui unum talentum acceperas, ait : Domine, scio quia homo durus es : metis ubi non seminasti, & congregas ubi non sparsisti :*

25. *Et timens, abiit, & abscondi talentum suum in terra : ecce habes quod tuum est.*

26. *Respondens autem Dominus ejus dixit ei : Serve male, & piger, sciebas quia meto ubi non semino, & congrego ubi non sparsi :*

27. *Oportuit ergo te committere pecuniam meam numulariis, & veniens ego recepissem usque quod meum est cum usura.*

24. Celui qui n'avoit reçu qu'un talent, vint ensuite, & lui dit : Seigneur, je sais que vous êtes un homme dur, que vous moissonnez où vous n'avez point semé, & que vous recueillez où vous n'avez rien mis :

25. C'est pourquoi, comme je vous appréhendois, j'ai été cacher votre talent dans la terre; je voici, je vous rends ce qui est à vous.

26. Mais son maître lui répondit : Serviteur méchant, & paresseux, vous saviez que je moissonne où je n'ai point semé, & que je recueille où je n'ai rien mis :

27. Vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retirasse avec usure ce qui est à moi.

COMMENTAIRE.

votre Seigneur. Ou plutôt, dans le festin, dans la nôce. C'est le sens du mot *joye*, en cet endroit. Dans l'Hébreu les fêtes, les repas, sont quelquefois simplement nommez *joyes*, ou réjouissances. (a) Cela est opposé à ce qui est dit du mauvais serviteur, qu'il sera exclus du festin, chassé de la maison, exposé nud aux injures de l'air, & au froid de la nuit : *In tenebras exteriores.* *ψ.* 30.

ψ. 24. SCIO QUIA HOMO DURUS ES. Je sais que vous êtes un homme dur, que vous moissonnez où vous n'avez point semé. C'est une mauvaise excuse de ce serviteur paresseux, qui rejette sur la prétendue dureté de son maître, la négligence qu'il a eue de faire profiter le talent qu'il lui avoit mis en main. Le Fils de Dieu ne s'attache pas à détruire cette mauvaise raison, parce que quand elle subsisteroit, elle ne serviroit qu'à augmenter la faute de celui qui s'en sert. Voyez le *ψ.* 27. Voyez aussi Luc XXI. 22. *De ore tuo te judico, serve nequam.* Dieu ne nous demande pas ce qu'il ne nous a pas donné; mais il veut qu'on lui rende un compte exact de tout ce qu'on a reçu, dit saint Bernard. (b) *De solo tibi credito talento respondere para, securus de reliquo. . . . Totum da, quia totum rependus es, usque ad novissimum quadrantem : sed sanè quod habes, non quod non habes.*

ψ. 27. OPORTUIT ERGO TE COMMITTERE PECUNIAM MEAM

(a) ΠΑΡΟΣ Vide Genes. XXXI. 27. 1. Par. XXXI. 22. Escher. IX. 19. Le Cigare, Piscat. Scelus. | (b) Bernard. Ep. 101.

28. *Tollite itaque ab eo talentum, & date ei qui habet decem talenta.*

29. *Omnis enim habenti dabitur, & abundabit: ei autem qui non habet, & quod videtur habere, auferetur ab eo.*

28. Qu'on lui ôte le talent qu'il a, & qu'on le donne à celui qui a dix talens.

29. Car on donnera à tous ceux qui ont déjà, & ils feront comblez de biens; mais pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il semble avoir.

COMMENTAIRE.

NUMULARIIS. Vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retirasse ce qui est à moi avec usure. Si l'on prend ici l'usure dans la rigueur, il faut dire que JESUS-CHRIST fait raisonner ce pere de famille, suivant tous les faux principes que son mauvais serviteur lui imputoit. Tu dis que je suis un homme dur, impitoyable, cruel, avare, usurier; que ne faisois-tu donc au moins profiter mon argent, en le prêtant à usure? Il ne convient pas ni que le maître soit cruel & avare, ni qu'il approuve l'usure: Mais il veut confondre ce mauvais serviteur par sa propre réponse. On peut dire aussi que ces banquiers à qui ce serviteur devoit donner l'argent de son maître pour le faire profiter, sont de simples changeurs, (a) qui partageoient avec le prêteur, le gain qu'ils faisoient dans le change. Enfin comme les Hébreux se croyoient l'usure permise envers les étrangers; (b) on peut croire que ces changeurs ne prêtoient à usure qu'à des étrangers; ainsi l'usure étoit tolérée à leur égard. Mais sans presser les termes de la parabole sur ce sujet, il est visible que le but du Sauveur est de nous apprendre, que nous ne devons rien négliger pour faire valoir les graces que Dieu nous a faites, en quelque état que nous soyons, soit pour nôtre propre perfection, ou pour le salut, & l'avantage de nos freres. Les Peres (c) qui entendent par ce talent la parole de Dieu, expliquent l'usure du profit qu'elle produit dans ceux qui l'écoutent.

ÿ. 28. TOLLITE ITAQUE AB EO TALENTUM. Qu'on lui ôte le talent qu'il a, & qu'on le donne à celui qui a dix talens. Dieu retire ses graces de ceux qui les négligent, ou qui n'en font pas l'usage qu'il demande, (d) & il les donne à d'autres. Les Juifs ont refusé la grace de l'Evangile, JESUS-CHRIST l'a communiquée aux peuples Gentils. Combien de personnes appelées à un état saint, comblées d'abord de graces, & de lumières, ont fait naufrage dans la foi, & sont tombez dans les plus grands désordres: pendant que Dieu en tire d'autres du milieu des désordres, & qui étoient des vaisseaux d'ignominie, pour en faire des vases de

(a) Vide Sup. Matth. xxii. 12.

(b) Deut. xxii. 20.

(c) Origen. Hilar. Chrysof. Ieronym.

(d) Vide Chrysof. hic, homi. 79.

30. *Et inutilem servum eijcete in tenebras exteriores: illic erit fletus, & stridor dentium.*

31. *Cum autem venerit Filius hominis in majestate sua, & omnes Angeli cum eo, tunc sedebis super sedem majestatis sue:*

32. *Et congregabuntur ante eum omnes gentes, & separabis eas ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hœdis:*

30. Et qu'on jette ce serviteur inutile dans les ténèbres extérieures. C'est là qu'il y aura des pleurs, & des grincemens de dents.

31. Or quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, accompagné de tous les Anges, il s'assèyera sur le trône de sa gloire.

32. Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs:

COMMENTAIRE.

gloire. Judas se corrompt à la suite de JESUS-CHRIST, saint Paul se convertit en persécutant JESUS-CHRIST. Au jour du Jugement dernier, qui est déigné dans la parabole, par le tems auquel le maître fait rendre compte à ses serviteurs, le Seigneur n'ôtera pas aux méchans les grâces dont ils ont abusé; mais il donnera aux Justes la gloire dont les méchans se sont rendus indignes par leur paresse, & qu'ils auroient pu acquérir par leur fidélité.

ÿ. 30. SERVUM INUTILEM. *Un serviteur inutile.* Un esclave qui ne sert à rien, ne vaut rien; & un esclave qui ne vaut rien, est un méchant esclave. Son maître ne l'a acheté, que pour le servir, & pour en tirer du profit. Le terme d'*inutile*, se prend souvent dans l'Ecriture (a) dans le sens de *mauvais*. Ici il peut marquer un serviteur qui n'a point de zèle pour le service, & pour les intérêts de son maître. Voyez saint LUC XVII. 20.

ÿ. 31. IN MAJESTATE SUA. *Dans sa majesté.* Le Grec: (b) *Dans sa gloire.* Et de même un peu après: *Il s'assèyera sur le trône de sa gloire; au lieu du trône de sa majesté.*

ÿ. 32. CONGREGABUNTUR ANTE EUM OMNES GENTES. *Toutes les nations étant assemblées devant lui*, il séparera comme un berger les boucs d'avec les brebis, les bons d'avec les méchans, les prédestinez d'avec les réprouvez. Ce Texte est formel pour le jugement de tous les hommes généralement; toutefois quelques Anciens (c) fondez sur un autre Texte, (d) qui porte: *Celui qui ne croit point est déjà jugé*, ont douté si tous les hommes, payens & Chrétiens, devoient paroître en jugement.

(a) Voyez Matt. XII. 36. Job XV. 16. Psalm. XLIII. 3. LIII. 4. Prov. VI. 12. Eccl. XV. 20. Mich. II. 1. &c.

(b) Ες τὴν δόξαν αὐτοῦ... ἐπὶ τοῦ θρόνου τῆς δόξης αὐτοῦ.

(c) Vide Origen. hic in Matth. & Euthym.

(d) Johan. III. 18.

33. Et statuet oves quidem à dextris suis ; bados autem à sinistris.

33. Et il placera les brebis à sa droite, & les boucs à sa gauche.

COMMENTAIRE.

L'Eglise s'est déterminée au premier sentiment, & les Théologiens expliquent le passage de saint Jean, en disant que ceux qui ne croyent point sont déjà jugez ; c'est-à-dire, que leur condamnation est si certaine, qu'il n'est pas besoin de les juger de nouveau, ni d'examiner leur cause. Il suffit qu'ils soient infidèles, pour être condamnés. Béde distingue quatre ordres de personnes au Jugement dernier : Les uns jugeront, & ne seront pas jugez ; ce sont les Apôtres à qui le Fils de Dieu a promis (a) qu'ils seroient assis avec lui pour juger les douze Tribus d'Israël. Les autres ne jugeront pas, & ne seront pas jugez ; parce que l'arrêt de leur condamnation est déjà prononcé ; ce sont les impies, & les infidèles. Les troisièmes seront jugez, & ne seront pas ; ce sont les simples Fidèles, qui ont crû, & pratiqué l'Evangile. Enfin, les quatrièmes ne jugeront pas, mais seront jugez, & condamnés ; ce sont les mauvais Juifs qui ont vécu avant JESUS-CHRIST, & les mauvais Chrétiens qui ont vécu depuis la prédication de l'Evangile, & qui ont deshonoré par leur vie la sainteté de leur créance.

La manière dont le Fils de Dieu s'exprime ici, fait croire que l'assemblée de ce jugement se tiendra en un certain lieu. Quelques Anciens (b) ont crû que ce seroit dans la vallée de Josaphat ; & c'est un sentiment fort commun, & fort populaire aujourd'hui. Il est fondé sur ce passage de Joël : (c) *J'assemblerai toutes les nations, & je les conduirai dans la vallée de Josaphat, & j'enverrai avec elles en jugement, sur l'injuste conduire qu'elles ont gardées envers mon peuple.* Le souverain Juge sera assis sur le mont des Oliviers, suivant cette parole de Zacharie : (d) *Le Seigneur marchera contre les nations, comme en un jour de combat, & ses pieds s'arrêteront sur la montagne des Oliviers, &c.* & les peuples seront au pied de la même montagne, dans la vallée de Josaphat, ainsi qu'on le vient de dire.

D'autres (e) veulent que ce Jugement se fera sur le Calvaire. Saint Paul (f) dit que les Elûs s'élèveront dans l'air, & iront au devant de JESUS-CHRIST, lorsqu'il viendra juger la terre. Origènes (g) a crû que les nations s'assembleroient sur toute la terre ; & si elles doivent se trouver au Jugement avec leurs corps, comme il n'en faut pas douter, il faudra sans doute

(a) Matth. xiv. 28.

(b) Ieronym. in Joël III. 1. Albert. Remig. Haim. Lyran. Pat. Sa. Jans. Tir. alii passim.

(c) Joël III. 1.

(d) Zach. xiv. 4.

(e) Vide Hilar. can. 23. in Marc. xxiv. sen xxv. in nov. Edit. ita & in cap. xxv. 11. n. 2.

(f) 1. Thessal. iv. 16.

(g) Origen. homil. ix. in divers. loc.

34. *Tunc dicit Rex his, qui à dextris ejus erunt: Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum à constitutione mundi.*

35. *Esfurivi enim, & dedistis mihi manducare: sitivi, & dedistis mihi bibere: hospes eram, & collegistis me:*

36. *Nudus, & cooperuistis me: infirmus, & visitastis me: in carcere eram, & venistis ad me.*

37. *Tunc respondebunt ei iusti, dicentes: Domine, quando te vidimus esurientem, & pavimus te: sitientem, & dedimus tibi potum?*

38. *Quando autem te vidimus hospitum, & collegimus te: aut nudum, & cooperuimus te?*

34. Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite: Venez, vous qui avez été benis par mon Pere, possédez le Royaume qu'il vous a été préparé dès le commencement du monde.

35. Car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger: j'ai eu soif, & vous m'avez donné à boire: j'ai eu besoin de logement, & vous m'avez logé:

36. J'ai été nud, & vous m'avez revêtu: j'ai été malade, & vous m'avez visité: j'étois en prison, & vous m'êtes venu voir.

37. Alors les Justes lui répondront: Seigneur, quand est ce que nous vous avons vu avoir faim, & que nous vous avons donné à manger; ou avoir soif, & que nous vous avons donné à boire?

38. Quand est-ce que nous vous avons vu sans logement, & que nous vous avons logé; ou nud, & que nous vous avons revêtu?

COMMENTAIRE.

un très-grand espace pour les contenir. S. Jérôme sur le verset 27. dit qu'il est ridicule de croire que l'on trouvera le Sauveur dans un lieu resserré & caché, lui qui est la lumière de tout le monde. *Stultum est enim in parvo loco, vel abscondito querere, qui totius mundi lumen sit.* Je ne répondrais pas que la vallée de Josaphat dans Joël, marquât un endroit particulier de la Palestine. Les Géographes anciens n'en ont point connu de ce nom. *Josaphat* signifie le Jugement de Dieu. La vallée de Josaphat est celle en général, où Dieu exercera ses jugemens.

ÿ. 34. *POSSIDETE PARATUM VOBIS REGNUM.* Possédez le Royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Le Grec: (a) *héritez du Royaume; possédez-le comme les héritiers du Pere, & les co-héritiers du Fils, ce Royaume qui vous a été mérité par la mort de JESUS-CHRIST, prédestiné d'une manière purement gratuite dès avant le commencement du monde, & que vous avez mérité par vos bonnes œuvres: Car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c.* Par ce dénombrement le Fils de Dieu nous montre le mérite des œuvres de miséricorde.

ÿ. 38. Ce verset manque dans quelques anciens Exemplaires Grecs. (b)

(a) *Κληρονομήσατε τὸν ἐπιμαρτυρηθῆναι ὑμῖν βασιλείαν.* (b) Voyez les Variétés de Leçons de Mill.

39. *Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, & venimus ad te?*

40. *Et respondens Rex, dicit illis: Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.*

41. *Tunc dicit & his, qui à sinistris erunt: Discedite à me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est Diabolo, & Angelis ejus.*

42. *Esurivi enim, & non dedistis mihi manducare: sitivi, & non dedistis mihi potum.*

39. Et quand est-ce que nous vous avons vu malade, ou en prison, & que nous vous sommes venu visiter?

40. Et le Roi leur répondra: Je vous dis en vérité qu'autant de fois que vous l'avez fait à l'égard d'un de ces plus petits de mes freres, c'est à moi-même que vous l'avez fait.

41. Il dira ensuite à ceux qui sont à la gauche: Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui avoit été préparé pour le Diable, & pour ses Anges,

42. Car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger: j'ai eu soif, & vous ne m'avez pas donné à boire:

COM M E N T A I R E.

ÿ. 41. IN IGNEM ÆTERNUM, QUI PARATUS EST DIABOLO, ET ANGELIS EJUS. *Allez au feu éternel, qui avoit été préparé pour le Diable, & pour ses Anges.* Il ne dit pas comme au verset 34. *Qui vous est destiné dès le commencement du monde;* parce que le feu éternel, & la damnation n'ont jamais été de son premier dessein. C'est en quelque sorte malgré lui qu'il a créé l'enfer pour y punir les Anges rebelles, & les hommes pécheurs. (a) C'est par la seule malice du Démon que la mort est entrée dans le monde. (b) Dieu ne se plaît point dans la perte des méchans. (c) Les pécheurs s'attirent la mort, & les supplices (d) par leurs crimes, & leur malice. Nul ne périt, que celui qui veut périr. JE SU-CHRIST punit les méchans par un feu, & un feu éternel; non un feu chymérique, ou allégorique, & passager; mais un feu réel, corporel, qui ne s'éteindra jamais. Le supplice des méchans ne recevra ni fin, ni diminution: il agira éternellement & sur leurs ames, & sur leurs corps; parce que leur malice ne changera point, & que leur obstination demeurera inflexible.

ÿ. 42. ESURIVI ENIM, &c. *Car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger.* Que peuvent espérer dans l'autre vie les méchans qui vivent dans le crime, puisque ceux qui n'ont pas fait le bien, seront condamnés au supplice éternel? *Quam enim spem habere possunt, qui mala faciunt; quando illi perituri sunt, qui bona non faciunt?* dit saint Augustin. (e)

(a) Origen. Chrysoſt. Theophyl. Euthym.

Mald.

(b) Sap. II. 24.

(c) Sap. I. 13.

(d) Sap. I. 16.

(e) Ang. Serm. olim 38. nunc ardeat - 7.

43. *Hospes eram, & non collegistis me : nudus, & non cooperuistis me : infirmus, & in carcere, & non visitastis me.*

44. *Tunc respondebunt ei & ipsi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, & non ministravimus tibi ?*

45. *Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis, quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.*

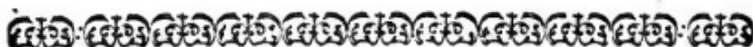
46. *Et ibunt hi in supplicium eternum : justi autem in vitam eternam.*

43. J'ai eu besoin de logement, & vous ne m'avez pas logé : j'ai été sans habits, & vous ne m'avez pas revêtu : j'ai été malade, & en prison, & vous ne m'avez pas visité

44. Alors ils lui répondront aussi : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, ou avoir soif, ou sans logement, ou sans habits, ou malade, & dans la prison ; & que nous avons manqué à vous assister ?

45. Mais il leur répondra : Je vous dis en vérité qu'autant de fois que vous avez manqué à rendre ces assistances à l'un de ces plus petits, vous avez manqué à me les rendre à moi-même.

46. Et alors ceux-ci iront dans le supplice éternel, & les Justes dans la vie éternelle.



CHAPITRE XXVI.

Dernière Pâque de notre Seigneur. Les Prêtres cherchent les moyens d'arrêter JESUS. Il mange chez Simon le Lépreux. Une femme répand un parfum sur ses pieds. Murmure de Judas, sa trahison, dernière Cene. Eucharistie. Agonie de JESUS dans le jardin. Il est pris, conduit chez Caïphe, accusé, condamné. Renoncement de saint Pierre.

ψ. 1. *ET factum est, cum consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit Discipulis suis :*

2. *Scitis quia post biduum Pascha fiet, & Filius hominis tradetur, ut crucifigatur.*

ψ. 1. JESUS ayant achevé tous ces discours, dit à ses Disciples :

2. Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours ; & le Fils de l'homme sera livré, pour être crucifié.

COMMENTAIRE.

ψ. 2. **S**CITIS QUIA POST BIDUUM PASCHA FIET. *Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours.* JESUS ayant passé le Mercredi tout le jour dans le Temple, se retira sur le soir au mont des

A a a a

3. *Tunc congregati sunt Principes Sacerdotum, & Seniores populi in atrium Principis Sacerdotum, qui dicebatur Caiphas :*

3. Au même tems les Princes des Prêtres, & les Anciens du peuple s'assemblèrent dans la salle du Grand-Prêtre, appellé Caïphe;

COMMENTAIRE.

Oliviers, où il avoit accoutumé de passer la nuit. (a) C'est sur cette montagne qu'il dit à ses Apôtres tout ce que nous lisons dans les Chapitres xxiv. & xxv. C'est au même endroit, & immédiatement après, c'est-à-dire, assez tard, qu'il leur dit que dans deux jours étoit la Pâque, c'est-à-dire, le Vendredi suivant : (b) car c'est ainsi que l'entend M. Toynard, que nous nous sommes proposé de suivre dans l'harmonie des Evangélistes. Son système sauve toutes les difficultez, & concilie admirablement saint Jean avec saint Matthieu, ainsi qu'on le verra dans toute la suite de ce Commentaire, & comme on l'a déjà pu voir dans l'Histoire suivie, & harmonique des quatre Evangiles, qui est à la tête de ce Tome. Nous donnerons une Dissertation sur la fameuse question de la Pâque. Ceux qui veulent l'étudier plus à fond, ont de quoi se contenter dans ceux qui l'ont traitée exprés.

ÿ. 3. TUNC CONGREGATI SUNT PRINCIPES SACERDOTUM. *Au même tems les Princes des Prêtres, & les Anciens du peuple s'assemblèrent.* Le soir du Mercredi, & après que JESUSCHRIST se fut retiré hors de la Ville. C'est la tradition constante de l'Eglise, qui pendant plusieurs siècles a jeûné ce jour-là, (c) pour marquer son horreur du complot des Juifs. *Les Princes des Prêtres* sont ou les Chefs des familles Sacerdotales, ou les premiers d'entre les Prêtres, ou ceux qui avoient possédé la souveraine Sacrificature ; car depuis Hérodès cette suprême dignité n'étoit plus à vie. *Les Anciens du peuple*, sont les Magistrats de la Ville, ou les principaux membres du *Sanhédrin*, ou du Sénat de Jérusalem. Le Grec, & le Syriaque ajoutent : (d) *Et les Scribes*, ce qui est conforme à saint Luc, (e) & à saint Marc : (f) mais ces mots ne se trouvent pas dans un grand nombre d'Exemplaires manuscrits de saint Matthieu. (g)

IN ATRIUM PRINCIPIS SACERDOTUM. *Dans la salle du Grand-*

(a) Luc. 21. 37. ἵνα δὲ τοῖς ἀπέλυτο ἰδούρασιν ἐν τῷ ἱερῷ, ἵνα δὲ ἰσχυρῶς ἱεραποφύξῃ ἡ πόλις, εἰς τὸ ἵνα τὸ μακάριον ἴδωσιν.

(b) Vide Villorum Antiochen. & Apollinar. apud Toynard in Notis ad Harmon. p. 151. & Praefat. Chron. Alex. On peut voir aussi le Pèc Lamé, & Vecchiotti, Grotius, Euthy. Théophylacte, &c.

(c) On continua à le jeûner, & à garder l'abstinence ce jour-là, jusques vers le sixième siècle. Voyez le Traité des Jeûnes du Père Thomassin.

(d) καὶ οἱ γραμματεῖς.

(e) Luc. xxiii. 2.

(f) Marc. xiv. 1.

(g) Var. Leit. Mill.

4. *Et confilium fecerunt, ut Jesum do-
lo tenerent, & occiderent.*

5. *Dicebant autem: Non in die festo,
ne forte tumultus fieret in populo.*

4. Et tinrent conseil ensemble pour trou-
ver moyen de se saisir adroitement de Je-
sus, & de le faire mourir.

5. Et ils disoient: Il ne faut point que ce
soit pendant la fête, de peur qu'il ne s'ex-
cite quelque tumulte parmi le peuple.

COMMENTAIRE.

Prêtre, appelé *Caïphe*, ou dans son parvis, dans la cour. Les Evangé-
listes (a) se servent ordinairement du mot *Anlé*, pour marquer la cour du
Grand Prêtre. C'étoit un endroit vaste & découvert, où se trouva toute
cette grande assemblée. *Caïphe*, ou *Caïaphé*, ou *Josph*, comme il est nommé
par l'Historien Juif, (b) avoit acheté la Charge de grand Prêtre de Valérius
Gratus, prédécesseur de Pilate. Il fut dépossédé par Vitellius, après avoir
exercé la grande Sacrificature pendant dix ans.

¶ 5. DICEBANT AUTEM: NON IN DIE FESTO. *Ils disoient: Il
ne faut pas que ce soit pendant la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tu-
multe parmi le peuple.* Ils disoient qu'il ne falloit pas attendre la fête
de Pâque; mais qu'il falloit la prévenir, & se saisir promptement de JESUS;
la nuit même, ou le lendemain, ou enfin le Vendredi, & avant que toute
la multitude fut assemblée dans la Ville. Ils savoient que JESUS étant à
Jérusalem, ou aux environs, ne manqueroit pas de venir selon sa coutume,
(c) le lendemain au Temple; & qu'alors ils pourroient l'arrêter, & le
faire condamner promptement avant l'arrivée de la multitude, qui regardoit
JESUS comme le Messie, ou du moins comme un Prophète. Mais
le Sauveur qui savoit leur résolution, & qui étoit maître de tous les mo-
mens de sa vie, ne parut point le lendemain dans le Temple. Il vint seu-
lement dans la Ville sur le soir, pour faire la dernière Cène avec ses
Apôtres. Ce sentiment qu'on vient de proposer, est suivi par un assez bon
nombre de Commentateurs: (d) mais il ne se peut soutenir dans la sup-
position que JESUS-CHRIST soit mort le jour même de la fête de Pâ-
que; autrement les Juifs auroient agi en cela contre leur propre réso-
lution. Aussi saint Chrysostome, (e) Théophylacte, & quelques autres
croient que les Juifs ayant trouvé l'occasion de le saisir par le moyen du
traître Judas, ne jugèrent pas à propos de la manquer. Ils changèrent
donc de résolution, & le firent mourir le jour même de la fête.

(a) *Καίφ.* Matth. XXVI. 18. XXVI. 60 ὁ δὲ
Πρίστυς ἦν ἀνάγιγος ἐν τῷ αἰῶνι. Marc. XIV. 94.
Πῶς ἔσω αἰετὶ τοῦ αἰῶνος. Πιὰς ὁ 66 ὁ XV. 16.
Luc. XI. 22. XXII. 55. Ἀψῆστος δὲ τῶν ἐκείνων
ἀνάγης.

(b) *Josph Antiq.* l. 18 c. 3.

(c) *Luc.* XXI. 37.

(d) *Mald. Belg.* alii plures.

(e) *Chrysost.* *Homil.* 79. *Theophyl.* *héc.*

6. *Cum autem Jesus esset in Bethania,*
in domo Simonis Leprosi,

6. Or JESUS étant en Béthanie, dans la
maison de Simon le Lézreux,

COMMENTAIRE.

Plusieurs autres (a) croient que les Juifs n'avoient envie d'arrêter JESUS-CHRIST qu'après la fête. Ce sentiment a grand nombre de défenseurs ; mais je ne vois pas comment on le peut soutenir : car si c'eût été là leur dessein, pourquoi ne pas garder JESUS en prison, jusqu'après l'octave de Pâque ? D'ailleurs quelle assurance avoient-ils qu'il demeureroit à Jérusalem jusqu'après la fête, puisque plusieurs s'en retournoient dès le second jour, ou dès le lendemain de la première fête de Pâque ?

On dit que les Juifs attendoient les jours de fête, pour faire mourir les criminels ; (b) mais cela doit s'entendre des jours qui précédoient, ou qui suivoient les fêtes. Car pour les jours mêmes de fête, il est certain qu'ils ne supplicioient personne. (c) On voit dans les Actes (d) que saint Jacques fut mis à mort quelques jours avant Pâque, & qu'Hérodes vouloit faire mourir aussi saint Pierre quelques jours après la fête ; & les Talmudistes (e) enseignent que Jesus fils de Pandir, c'est nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, fut mis à mort à Diospolis la veille de la Pâque. Nous sommes persuadés que les Prêtres, & les Pharisiens exécutèrent leur dessein de faire mourir JESUS-CHRIST avant la Pâque, & l'Évangile l'infinuë assez en cet endroit.

ÿ. 6. CUM AUTEM ESSET JESUS IN BETHANIA. *Jesus étant à Béthanie dans la maison de Simon le Lézreux, &c.* Ceci arriva six jours avant Pâque, (f) comme le marque expressément S. Jean. (g) Les autres Évangélistes le rapportent en cet endroit-ci par récapitulation, (b) pour montrer l'avarice de Judas, qui murmure de la dépense d'une boîte de parfum, répandue sur JESUS-CHRIST ; & parce que ce jour-là Judas prit la résolution de le livrer aux Juifs, qu'il alla trouver les Prêtres pour cela, & qu'il convint avec eux de la somme de trente sicles, qu'ils lui devoient donner. (i)

Simon le Lézreux étoit un homme de Béthanie, apparemment bon ami de la famille de Lazare, de Marie, & de Marthe ; puisque Lazare que JESUS-CHRIST avoit ressuscité, étoit du festin, que Marthe y servoit, & que Marie leur sœur répandit un parfum sur la tête de JESUS. Simon

(a) Chrysost. loc. citato. Grot. Byna. de morte Ch. jst. l. 1. c. 2. n. 29. alii.

(b) Peshitta fol. 75. Col. 4. Rab. Salem. ad Deut. xvii. 13. alii.

(c) Mischn. tit. Sanhedrin c. 4. §.

(d) Act. xlii. 34.

(e) Talmud traët. Sanhedrin.

(f) Le Lundi 29. Mars 9. de Nisan.

(g) Johan. xii. 1.

(h) Teynard Harm. Grot. Hammond. alii.

(i) Vide Johan. xii. 9. 10. 11. Luc. xxii. 1. Matt. xxvi. 14. Marc. xiv. 10.

7. *Accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi, & effudit super caput ipsius recubentis.*

7. Une femme vint à lui avec un vase d'albâtre, plein d'un huile de parfum de grand prix, qu'elle lui répandit sur la tête, lorsqu'il étoit à table.

COMMENTAIRE.

étoit surnommé le *Lépreux*, ou parce qu'il l'avoit été, ou parce que le surnom lui en étoit venu de quelqu'un de sa famille.

¶ 7. ACCESSIT ADEUM MULIER HABENS ALABASTRUM UNGUENTI. Une femme vint à lui avec un vase d'albâtre, plein d'une huile de parfum. Cette femme étoit Marie, sœur de Marthe & de Lazare, comme le marque saint Jean. (a) Cette Histoire est fort différente de celle qui arriva à Naïm, (b) chez Simon le Pharisien, où une femme pécheresse vint oindre les pieds de JESUS. (c) Marie apporta un vase d'albâtre, c'est-à-dire, d'une certaine espèce de marbre blanc, dans lequel on conservoit les liqueurs précieuses. On voit encore quelques morceaux de ces vases d'albâtre dans les ruines des Palais de Rome. On l'appelloit pierre d'onix, ou pierre d'albâtre. Pline dit qu'on la trouvoit aux environs de Thebes d'Egypte, & de Damas en Syrie. (d) *Hinc (onychem) aliqui lapidem alabastrisem vocant, quem cavant ad vasa unguentaria, quoniam optimè servare incorrupta dicitur... Nascitur circa Thebas Egyptias, & Damascum Syriae.* On assure que la forme de ces vases étoit ronde, & alloit en s'élargissant par en haut. Les Grammairiens ont crû qu'ils prenoient le nom d'albâtre, de ce qu'ils étoient sans anses. (e) Mais il est bien plus naturel de le dériver de l'Arabe *al-bazarion*, (f) albâtre. M. Chévreau soutient qu'en général on appelloit albâtres, tous les vases où l'on mettoit du parfum, de quelque manière qu'ils fussent. Saint Epiphane dit précisément que celui-ci étoit de verre. La femme en rompit l'ouverture, qui étoit trop étroite, pour en répandre plus aisément la liqueur.

Quant à la coutume de répandre des parfums sur la tête des conviez dans les festins, elle est connue dans toute l'Antiquité. Les Hébreux mettoient l'usage des huiles de senteurs, parmi les plus grandes délices. Les Grecs, & les Romains avoient le même usage. (g) Martial dit:

*Unguentum, fateor, bonum dedisti
Convivis, here; sed nihil scidisti....*

(a) *Johan. xii. 3.*

(b) *Luc. vii. 37., 50. Vide Aug. Bedam.*

alibi.

(c) *Vide Ieronym hic.*

(d) *Plin. l. 36. c. 8.*

(e) *Καὶ ἄλλοι, ab alpha privativo, & ἄλλα, anse.*

(f) *כַּזְבֵּן Vide Cleric. ad Hamm. hie.*

(g) *Martial. 3. Epigr. 11. Vide Bynæ. de morte Christi l. 1. c. 3. art. 3.*

*Qui non cenat, & ungitur, Fabulle,
Hic verò mihi mortuus videtur.*

Saint Matthieu n'a pas exprimé la nature du parfum, que Marie répandit sur JESUS-CHRIST, mais saint Jean, & saint Marc l'ont marqué. Celui-ci (a) le nomme : *Nardus spicatus pretiosus*; & saint Jean : (b) *Nardus pisticus pretiosus*. Quelques-uns ont crû que le Texte de saint Jean étoit corrompu, & qu'au lieu de *Nardi pistici*, il falloit lire, *Nardi spicati*. Bède à lui de même, & n'a marqué aucune diversité de leçon sur cet endroit. Mais nos Exemplaires Grecs & Latins, imprimez & manuscrits, sont aujourd'hui uniformes, & portent constamment *Nardi pistici*. Quelques-uns (c) ont crû que ce nom de *Pisticus*, venoit du Grec *Pistis*, la foi, la sincérité, & qu'il signifioit du nard pur, & sans mélange. *Pura distillant tempora nardo*, dit Tibulle. Mais l'analogie de la langue Grecque demanderoit plutôt qu'on lût dans le Grec *Nardou pistés*, que *Nardou pisticés*, pour désigner du franc nard. D'autres voudroient qu'on l'expliquât du nard potable. On fait qu'autrefois on a mêlé du nard à la boisson. (d) Mais pour appuyer ce sentiment, il faudroit lire *pistés*, & non *pisticés*. Jean Hartungus lit : *Nardi Opistici*, du nard de la ville d'Opis près de Babylone, & fameuse par ses excellens parfums; ou *Nardi Pistici*, du nard de la ville de *Bista*, ou *Pista*, Capitale de Carmanie, ou de la Province de Cabul dans les Indes.

Mais s'il faut recourir à une autre manière de lire, il n'y a pas de difficulté que la leçon de saint Marc ne soit préférable. (e) Le nard en épis, *nardus spicatus*, est connu. On le nomme en François *Spic-nard*. C'est une plante qui vient dans les Indes, qui pousse unetige longue, & mince, & qui a plusieurs épis à fleur de terre. Le plus estimé de tous les nards, est celui qui se fait de l'épi dont on vient de parler. L'autre nommé *Nard de feuilles*, & composé du jus des feuilles de cette plante, l'est beaucoup moins. (f)

EFFUDIT SUPER CAPUT IPSIUS RECUMBENTIS. Elle lui répandit ce parfum sur la tête, lorsqu'il étoit à table. Saint Marc dit que Marie rompit le vase, & le répandit sur la tête de JESUS; (g) & saint Jean (h) qu'elle lui oignit les pieds, & les essuya de ses cheveux. Rien de tout cela n'est incompatible. Elle rompit ou le vase, ou son orifice, ou ce

(a) Marc. XIV. 3.

(b) Johan. XII. 3.

(c) Le Clerc hic. *Vadium Ep. de Insul. Mar. Medit. apud Hanon. Vas. E. nsm. Catell. de Dien.*

(d) *Hist. de Bello Hispanico. Iste de tempore canavit; vinum. et nardum. idem sibi infudit.* Eschyle nomme *Opismena nisa*, ceux qu'on donne à boire, & *Xgisa*, ceux dont on se frotte.

(e) *Erasm. Grot Hambr. Brug. Bez. Camer.*

(f) *Plin. l. XII. c. 22. Guaiacum nardum aristas se spargunt. idem gemmâ dote nardi spicatis, et folia celebrant.*

(g) *Marc. XIV. 3. Συνθίλειεν το δάδαριον καίχεν αὐτὸ καὶ τὸν κεφαλήν.*

(h) *Johan. XII. 3. Unxit pedes Jhsu.*

8. *Videntes autem Discipuli indignati sunt, dicentes: Ut quid perditio hac?*

9. *Ponit enim istud vendidari muld; & dari pauperibus.*

10. *Sciens autem Jesus, ait illis: Quid molesti estis huic mulieri? Opus enim bonum operata est in me:*

11. *Nam semper pauperes habetis vobiscum, me autem non semper habetis.*

12. *Mittens enim hoc unguentum hoc in corpus meum, ad sepeliendum me fecit.*

8. Ce que les Disciples voyant, ils s'en fâchèrent, & dirent: A quoi bon cette perte?

9. Car on auroit pu vendre ce parfum bien cher, & en donner l'argent aux pauvres.

10. Mais JESUS sachant ce qu'ils disoient, leur dit: Pourquoi tourmentez-vous cette femme? Ce qu'elle vient de faire envers moi est une bonne œuvre.

11. Car vous aurez toujours des pauvres parmi vous: mais pour moi, vous ne m'aurez pas toujours.

12. Et lorsqu'elle a répandu ce parfum sur mon corps, elle l'a fait en vûe de ma sépulture.

COMMENTAIRE.

qui le couvroit, (a) ou simplement elle remua (b) ce qui étoit dans le vase, le répandit sur la tête de JESUS, & oignit ses pieds de ce qui resta au fond du vase. Suidas (c) dit que ce vase fut conservé à Constantinople parmi d'autres Reliques que Constantin y amassa. JESUS-CHRIST étoit couché à table, tête nuë, & pieds nuds, comme c'étoit la coutume.

ÿ. 8. VIDENTES AUTEM DISCIPULI, INDIGNATI SUNT. *Ce que ses Disciples voyant; ils s'en fâchèrent.* Ce fut principalement Judas qui témoigna hautement sa douleur de cette profusion, qu'il regardoit comme une pure perte. (d) Quelques autres Apôtres la désapprouvoient aussi intérieurement; (e) & peut-être même lâchèrent-ils tous quelques paroles de murmure: mais Judas s'en plaignit hautement. *Idem & alii Apostoli senserant*, dit saint Ambroise, (f) *sed alio affectu; ille per avartitiam, isti per misericordiam.*

ÿ. 12. MITTENS ENIM HÆC UNGUENTUM HOC IN CORPUS MEUM, &c. *Lorsqu'elle a répandu ce parfum sur mon corps, elle l'a fait en vûe de sa sépulture.* Elle avoulu m'embaumer par avance, & prévenir ma sépulture. JESUS-CHRIST insinuë par là que le jour de sa mort étoit proche, & que cette femme sembloit en avoir un pressentiment dans ce qu'elle venoit de faire. Saint Jean fait dire au Sauveur: (g) *Laif-*

(a) Vide Hamm. hic. Syr. Copticum vers. Tejnard. not. p. 149. Lud. de Dieu, Druf. Grot.

(b) Hamm. hic. Σωδόνιον dans Heilychius, signifie quelquefois agiter, remuer, comme quand on agit une liqueur pour la rendre plus coulante.

(c) Suid. in Oleg.

(d) Johan. xii. 4.

(e) Marc. xiv. 4. *ÿεναι δὲ τισὶ ἀγῶναν τῷδε ᾠγῆ ἰσχυρῶν. Ita Patres plerique.*

(f) Ambros. in Psal. xl. n. 1.

(g) Johan. xii. 7. *Αἴτε ἀρῶν, ἵνα αἶς ἐλάτῃ ἐπὶ τῷ σώματι μου πρὸς τὴν ἀνάστασιν.*

13. *Amen dico vobis, ubicumque predicatum fuerit hoc Evangelium in toto mundo, dicetur & quod hac fecit in memoriam ejus.*

14. *Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotes, ad principes sacerdotum :*

15. *Et ait illis : Quid vultis mihi dare, & ego vobis eum tradam ? At illi constituerunt ei triginta argenteos.*

16. *Et exinde querebas opportunitatem, ut eum traderes.*

13. Je vous dis en vérité, que par tout où sera prêché cet Evangile ; c'est-à-dire, dans tout le monde, on racontera à la louange de cette femme ce qu'elle vient de faire.

14. Alors l'un des douze, appelé Judas Iscariote, alla trouver les Princes des Prêtres,

15. Et leur dit : Que voulez-vous me donner, & je vous le mettrai entre les mains ? Et ils convinrent de lui donner trente pièces d'argent.

16. Depuis ce tems-là il cherchoit une occasion favorable, pour le livrer entre leurs mains.

COMMENTAIRE.

sez-la, afin qu'elle le garde pour le jour de sa sépulture. Ou, laissez-la faire, parce qu'elle a ménagé ce parfum pour le jour de ma sépulture. Elle l'a réservé exprès pour me rendre aujourd'hui par avance le devoir que l'on rend aux morts en les embaumant. Il fait l'apologie de la libéralité de Marie, & il dissipe le soupçon qu'on auroit pu concevoir de sa trop grande délicatesse.

ÿ. 14. TUNC ABIIT UNUS DE DUODECIM. *Alors un des douze, nommé Judas Iscariote, alla trouver les Princes des Prêtres, & convint avec eux de leur livrer JESUS.* Ceci arriva immédiatement après ce soupçon que JESUS fit chez Simon le Lépreux ; (a) c'est-à-dire, six jours avant Pâque, ou le Lundi d'avant Pâque, qui commençoit cette année le Vendredi au soir. Ce fut donc ensuite de cette petite mortification qu'il avoit reçue dans cette rencontre, que Judas se détermina à trahir son Maître.

ÿ. 15. CONSTITUERUNT EI TRIGINTA ARGENTEOS. *Ils convinrent de lui donner trente pièces d'argent, ou trente sicles, qui font de nôtre monnoye précisément quarante-huit livres douze sols six deniers.* Les trente sicles étoient le prix ordinaire d'un esclave, comme on le voit dans Moïse. (b) On a montré à Rome, & à Paris deux pièces d'argent, (c) que l'on prétendoit être de celles dont nôtre Seigneur avoit été vendu : mais les connoisseurs conviennent que ce sont d'anciennes médailles de Rhodes, marquées de la tête du colosse qui représentoit le Soleil ; & sur le revers, d'une rose, qui est le symbole de la ville de Rhodes.

(a) Chrysost. Th. ophyl. Euthym. alii.
(b) Erod. xx. 32.

(c) Vide Baron. t. 2. Annal. an. 34. & Séden de Jure N. & G. l. 2. c. 8.

17. *Primâ autem die azymorum ac-* 17. Or le premier jour des azymes, les
cesserunt Discipuli ad Jesum, dicentes : Disciples vinrent trouver Jesus, & lui di-
Ubi vis paremus tibi comedere Pascha ? rent : Où voulez-vous que nous vous pré-
 parions ce qu'il faut, pour manger la Pâ-
 que ?

COMMENTAIRE.

¶ 17. PRIMA DIE AZY MORUM. *Le premier jour des azymes les Disciples vinrent trouver Jesus*, pour lui demander où il souhaitoit manger la Pâque. La Pâque s'immoloit au Temple le quatorzième du mois de Nisan sur le soir, c'est-à-dire, depuis deux heures après midi jusqu'au coucher du soleil ; & elle se mangeoit le même soir, & pendant la nuit, qui étoit le commencement du quinzième jour de Nisan, lequel étoit proprement la fête de Pâque ; (a) car on fait que les fêtes des Hébreux commençoient au soir, & finissoient au soir, & se célébroient d'une vèpre à l'autre. (b) Pour se disposer à célébrer la Pâque, les étrangers qui venoient à Jérusalem, avoient soin de recenir de bonne heure une salle, ou une chambre, où ils pussent manger la Pâque, & de la nettoyer auparavant de tout levain par une exacte perquisition. (c) Ces chambres se donnoient gratuitement. (d) L'eau dont on devoit paître les pains sans levain, devoit être tirée dès la veille, & être reposée douze heures. (e) On faisoit les pains sans levain au matin du quatorzième de Nisan, & on commençoit à en user au soir du même jour, qui commençoit le quinzième de ce mois, & dans le repas où se mangeoit l'agneau Paschal. Toutes ces remarques sont tirées des livres des Juifs, & on en verra l'application ci-après dans les circonstances particulières de cette Histoire.

Ce fut donc le Jeudi sur le soir, auquel soir commençoit le quatorzième de Nisan, que les Disciples vinrent demander à JESUS-CHRIST où il souhaitoit faire la Pâque, afin qu'ils pussent y aller recenir une salle, & nettoyer le lieu du pain levé, en sorte que le lendemain au soir on y pût manger l'agneau de la Pâque. Le lendemain Vendredi quatorzième de Nisan sur le soir, auquel soir commençoit le quinzième de Nisan, l'agneau Paschal devoit être immolé, & mangé. *Le premier jour des azymes* en cet endroit, signifie donc, selon Apollinaire, (f) le jour de devant les azymes.

(a) Voyez Exod. xii. 6. 7. & sequ.

(b) Levit. xxiii. 35.

(c) Vide Not. Toy'ard in Harmon. p. 87 & 149. col. 1. 171. & Grat liç. & lib. Pascham x. 9. & Sebachim v. 2.

(d) Codd. Jo'ma fol. 12. 2. Gemarr. Megill. fol.

26. 2. & Glossa ibid.

(e) Pascham fol. 41. 2. Gemarr. cum Orach-
 Ch'imm n. 455

(f) Apollinarius in Catend Gr. in Johan. xviii. 28. in cod. Reg. 147. apud Toy'ard. not. in Harm. p. 149. col. 1.

18. *At JESUS dixit: Ite in civitatem ad quemdam, & dicite ei: Magister dicit: Tempus meum prope est; apud te facio Pascha cum Discipulis meis.*

19. *Et fecerunt Discipuli sicut constituit illis JESUS, & paraverunt Pascha.*

18. JESUS leur répondit: Allez dans la ville chez un tel, & lui dites: Le maître vous envoie dire: Mon temps est proche; je viens faire la Pâque chez vous avec mes Disciples.

19. Les Disciples firent ce que JESUS leur avoit commandé, & préparèrent ce qu'il falloit pour la Pâque.

COMMENTAIRE.

ÿ. 18. ITE AD CIVITATEM AD QUEMDAM. (a) *Allez dans la Ville chez un tel*, dont l'Évangéliste n'a pas jugé à propos de mettre ici le nom; peut-être aussi que le Sauveur ne le nomma pas, mais qu'il leur dit de suivre un porteur d'eau, qu'ils trouveroient en entrant dans la Ville; (b) & que c'étoit dans la maison où l'on portoit cette eau, qu'il vouloit qu'ils préparassent la salle, pour y faire la Pâque le lendemain. Il y en a (c) qui veulent que cet homme, chez qui nôtre Seigneur envoya, étoit S. Jean l'Évangéliste; ou du moins, que la maison étoit à lui. Mais comment cela pourroit-il être, puisque c'est saint Jean lui-même avec saint Pierre, qui furent envoyez porter la parole de la part de JESUS-CHRIST au maître de cette maison. D'autres (d) veulent que ç'ait été la maison de la mere de Jean Marc Disciple des Apôtres, dont il est parlé dans les Actes. (e) Mais on ne trouve aucune preuve de ce sentiment chez les Anciens. Il y a toute apparence que JESUS-CHRIST étoit bien connu au maître de cette maison, & que celui-ci se tint fort honoré qu'il eût choisi son logis préférablement aux autres. M. Toynard (f) conjecture que l'eau que l'on portoit ainsi le Jeudi au soir, étoit destinée à paîtrir les pains sans levain, qui se devoient faire le lendemain au matin. Les deux Disciples qui furent envoyez pour préparer toutes choses, sont Pierre & Jean, comme le remarque saint Luc. (g) On a déjà dit que ces logemens pour la Pâque se donnoient gratuitement.

ÿ. 19. PARAVERTUNT PASCHA. *Ils préparèrent ce qu'il falloit pour la Pâque.* Ils disposèrent la chambre, les tables, les lits de rable, la farine, & l'eau pour faire les pains sans levain. Ils purifièrent la salle de tout levain avec la diligence requise, & accoutumée dans ces occasions. On fait par les livres des Rabbins, & par les Auteurs qui ont parlé des rites, & des coutumes des Juifs, avec quelle exactitude on faisoit cette

(a) *Pejë vñ Jilon.*

(b) *Luc. xxii. 10. Marc. xiv. 13.*

(c) *Nicephor. l. 1. c. 18. Cedren. alii Graeci apud Baron. an. 34.*

(d) *Alexander apud Surium xi. Junii.*

(e) *Act. xii. 23.*

(f) *Toynard. not. in harmon. p. 151.*

(g) *Luc. xxii. 8.*

20. *Vespere autem facta, discumbebat cum duodecim Discipulis suis.*

21. *Et edentibus illis, dixit: Amen dico vobis, quia unus vestrum me traditurus est.*

20. Le soir étant donc venu, il se mit à table avec ses douze Disciples.

21. Et lorsqu'ils mangeoient, il leur dit: Je vous dis en vérité que l'un de vous me doit trahir.

COMMENTAIRE.

recherche. Ils purent aussi acheter un agneau, s'ils n'en avoient déjà préparé un auparavant: car Moïse (a) semble ordonner qu'on le prépare quatre ou cinq jours avant la Pâque.

ÿ. 21. VESPERE AUTEM FACTO, DISCUMBEBAT CUM DISCIPULIS SUIIS. *Le soir étant donc venu, il se mit à table avec ses douze Disciples.* JESUS étoit demeuré sur le mont des Oliviers pendant tout le jour du Jeudi. Il n'entra à Jérusalem que sur le soir, & après que Pierre, & Jean eurent préparé toutes choses. Le Texte (b) porte à la lettre que JESUS étoit couché à table avec ses Disciples. Il y avoit des lits rangez autour de trois côtes de la table, qui étoit carrée, & oblongue. La partie d'enbas étoit libre, afin qu'on pût servir, & dé servir. La place d'honneur étoit en haut au milieu: les conviez étoient couchés, ou appuyez sur le coude, ayant les pieds en dehors, & derrière celui qui étoit au dessous, & la tête à peu près vers le sein de celui qui étoit au dessus. C'est ainsi qu'il faut entendre ce qui est dit, (c) que saint Jean l'Evangéliste a reposé sur la poitrine du Fils de Dieu. Il étoit à la droite ou à la gauche du Sauveur, & par conséquent sa tête étoit vers son sein, & il étoit par là à portée de l'interroger en secret, & de lui demander tout bas qui étoit celui qui le devoit trahir.

Moïse (d) avoit ordonné de manger l'agneau de la Pâque debout, ceint, chaussé, ayant le bâton à la main, en équipage de voyageur; ce qui est fort différent de ce que nous voyons ici. Nous ne croyons pas que ce souper soit celui de la Pâque Légale; mais ce n'est pas par la raison qu'on vient de dire. (e) Les Juifs (f) ne mangent plus la Pâque qu'assis à table; & on ne voit pas l'origine de cette coutume. Plusieurs (g) croient que ce que Moïse prescrivit à cet égard, ne devoit s'observer qu'à la seule première Pâque que fit avant la sortie de l'Egypte.

ÿ. 21. AMEN DICO VOBIS, QUIA UNUS VESTRUM ME TRADI-

(a) Exod. xiii. 5.

(b) *Evangelii p. 10. p. 11. d. 11. Marc. xiv. 18.*
Non. p. 10. p. 11.

(c) *Johan. xiii. 23. 24.*

(d) *Exod. xii. 1.*

(e) S. Chrysost. Théophyl. & quelques autres croient qu'il mangea d'abord l'agneau Pas-

chal debout selon la Loi, & qu'ensuite il prit un souper ordinaire, couché à table.

(f) *Vide Paschicæ. 1. c. Halach. 1. Buxtorf. Dissert. de Cæna Domini.*

(g) *Scalig. l. 1. de Emend. temp. Tremel. & Parus ad Matt. xxvi. 20. &c.*

22. *Et contristari valde cœperunt singuli dicere : Numquid ego sum, Domine ?*

22. Cette parole leur ayant causé une grande tristesse, chacun deux commença à lui dire : Scroît-ce moi, Seigneur ?

COMMENTAIRE.

TURUS EST. *Je vous dis en vérité que l'un de vous me doit trahir.* JESUS prédit trois fois qu'un de ces Apôtres le devoit trahir. 1°. Au commencement du souper, comme il est rapporté par saint Matthieu, & par saint Marc. (a) 2°. Après qu'il eut lavé les pieds à ses Disciples, comme il est marqué dans saint Jean. (b) 3°. Après l'institution de l'Eucharistie, comme saint Luc, & saint Jean le racontent. (c) Il étoit important de confirmer les Apôtres dans la créance que sa mort étoit toute volontaire, & que la trahison de Judas ne lui étoit nullement inconnue : qu'il auroit pu la prévenir, & l'éviter, s'il l'avoit voulu. (d) Quelques Peres (e) ont crû qu'il vouloit donner lieu à Judas de se repentir, & de rentrer dans lui-même ; il l'épargna jusqu'à la fin, & ne le voulut pas nommer, par un pur effet de sa bonté infinie.

ÿ. 23. *QUI INTINGIT MECUM MANUM IN PAROPSIDE. Celui qui met la main avec moi dans le plat, me doit trahir.* JESUS dit apparemment ceci dans le même tems que Judas avoit la main au plat avec lui : ou bien, il jeta un regard vers ce traître, qui lui fit comprendre que c'étoit à lui qu'il en vouloit : Ou enfin, Judas pressé par le remord de sa conscience, sentit que ce reproche ne pouvoit tomber que sur lui ; c'est pourquoi il demanda impudemment au Sauveur, ÿ. 25. *Est-ce moi, mon Maître ?* JESUS lui répondit tout bas : *C'est vous-même.* En sorte que les autres Apôtres ne purent sçavoir qui c'étoit.

Quelques Anciens (f) ont crû que Judas n'avoit point assisté à l'institution de l'Eucharistie ; & qu'aussi-tôt que JESUS eut désigné comme celui qui le devoit trahir, il sortit. Saint Hilaire croit qu'il n'acheva pas le souper avec JESUS-CHRIST, & cette opinion est assez commune dans l'antiquité. Mais le commun des Peres, (g) & des Théologiens (h) croient que, conformément à ce que dit saint Luc, (i) le Sauveur après

{ a } *Matth. hic, Marc. XIV. 18.*

{ b } *Joan. XIII. 18.*

{ c } *Luc. XXII. 21. Joan. XIII. 21.*

{ d } *Vide Maldon. Janf. alias.*

{ e } *Vide Chrysof. Euthym. Theophyl. Ieronym. Bedam.*

{ f } *Constit. Apost. lib. 5. cap. 13. Innocent. III. lib. 4. cap. 11. de Myst. altaris. Hilar. in Matth. cap. 30. Rupert. in Joan. lib. XII & in Matth. lib. X. Vide & Theophyl. hic, & Victor. Antioch. ad Marc. XIV.*

{ g } *Origen. homil. 35. in Matth. Victor. Antioch. in Marc. XIV. Cyrill. Jerosol. Catech. 13. Cyrill. in Joan. l. b. 9. cap. 13. Chrysof. homil. 82. & 85. in Matth. 2. hecœret. ad 1. Cor. XI. 23. Ep. 44. n. 10 Ieron. lib. 2. contra Jovin. &c.*

{ h } *Abœlard serm. de Pass. Domin. Petr. Lombard. lib. 4. sent. dist. 11. Alenf. parte 4. qu. 11. D. Thom. sent. 4. dist. 17. art. 2. Soto ad sent. 4. dist. 12. q. 2. art. 2. &c.*

{ i } *Luc. XXII. 21.*

23. *At ipse respondens, ait: Qui in-
dingit mecum manum in parofide, hic
me tradet.*

24. *Filius quidem hominis vadit, fi-
lius scriptum est de illo: va autem homi-
ni illi, per quem Filius hominis tradet-
tur: bonum erat ei, si natus non fuisset
homo ille.*

23. Il leur répondit: Celui qui met la main avec moi dans le plat, me doit trahir.

24. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui a été écrit de lui: mais malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme sera trahi: il vaudroit mieux pour lui qu'il ne fût jamais né.

COMMENTAIRE.

avoir institué l'Eucharistie, dit ces paroles: *La main de celui qui me doit trahir, est avec moi dans cette table.* Et que ce discours ayant jeté les Apôtres dans le trouble, comme le dit saint Jean, (a) ils se demandoient l'un à l'autre, qui c'étoit qui le devoit trahir. Alors saint Pierre fit signe à saint Jean de demander à JESUS, qu'il lui désignât le traître. Il le fit en présentant à Judas un morceau de pain trempé dans la sausse. Ce qui n'empêcha pas que les autres Disciples, voyant Judas sortir aussi-tôt, ne s'imaginassent qu'il alloit acheter ce qui étoit nécessaire pour la Pâque.

Plusieurs Anciens (b) ont crû que ce morceau de pain trempé, faisoit partie de l'Eucharistie que JESUS-CHRIST donna à Judas. D'autres, (c) qu'en trempant ce pain, il lui ôta la consécration. Mais il est visible, en comparant les Evangélistes les uns avec les autres, que ceci n'arriva qu'après qu'il eut distribué l'Eucharistie à ses Disciples. Origènes sur saint Jean rapporte trois opinions sur la communion de Judas, & il ne se déclare pour aucune des trois. Les uns croyoient que Judas avoit reçu le Corps du Sauveur: D'autres, que sathan l'en avoit empêché: Et enfin il y en avoit d'autres qui croyoient que ce que JESUS-CHRIST donna à ce traître, n'étoit que du pain; au lieu que ce qu'il présentoit aux autres, étoit son Corps.

ÿ. 24. *BONUM ERAT EI, SI NATUS NON FUISSET HOMO ILLE.* C'étoit un avantage pour cet homme, s'il n'étoit point né. On doit regarder Judas comme un réprouvé. Les Peres traitent sa pénitence de désespoir, & on ne voit dans sa vie, ni dans sa mort aucune marque d'un vrai repentir, ni aucun des caractères des prédestinez. Toutefois quelques anciens hérétiques, comme les Cainites, l'honoroiert comme un saint, & avoient un Evangile qu'ils lui attribuoient, ainsi que

(a) Joan. 2111. 21. 22. 23.

(b) *Vide Concil. Bracar. 5. cap. 2. 2. Jul. Papa Ep. ad Episcopos per Ægypt. dist. 2. de Consecr. cap. 7. Biscard. decret. 5. 2. Ivoparis 2. cap. 11.*

Allat. dist. 2. de lib. Grac. c. 6.

(c) Voyez Denis BarSalibi, traité du Jeudy saint, dans la Perpétuité de la Foi, tom. 4. liv. 2. ch. 5. p. 148.

25. Respondens autem Judas, qui tradidit eum; dixit: Numquid ego sum, Rabbi? At illi: Tu dixisti.

26. Canantibus autem eis, accepit Jesus panem, & benedixit, ac fregit, & dedit discipulis suis, & ait: Accipite, & comedite: hoc est corpus meum.

25. Judas, qui fut celui qui le trahit, prenant la parole, lui dit: Est-ce moi, mon Maître? Il lui répondit: C'est vous-même.

26. Or pendant qu'ils soupoient, JESUS prit du pain, & l'ayant béni, il le rompit, & le donna à ses Disciples, en disant: Prenez, & mangez: Ceci est mon corps-

COMMENTAIRE.

Saint Irénée, (a) saint Epiphane, (b) & Théodoret (c) le témoignent.

ÿ. 26. COENANTIBUS AUTEM EIS, ACCEPIT JESUS PANEM. Pendant qu'ils soupoient, Jesus prit du pain, & l'ayant béni, il le rompit, & le donna à ses Disciples, en disant: Prenez, & mangez: Ceci est mon Corps. Plusieurs Exemplaires au lieu de: Il le bénit, portent: Il rendit grâces. Les Apôtres s'étant d'abord mis à table tous ensemble, prirent leur repas à l'ordinaire. Et comme ils mangeoient, le Sauveur leur déclara que l'un d'eux le devoit livrer à ses ennemis, de la manière que nous l'avons expliqué sur le ÿ. 23. Sur la fin du souper, & comme on mangeoit encore, JESUS institua le Sacrement de son Corps, & de son Sang. Il dit d'abord à ses Apôtres: (d) Qu'il avoit eu un très-ardent désir de manger cette Pâque avec eux: il parloit de la Pâque de son Corps, & de son Sang, (e) dont la pâque Judaïque n'étoit que le type, & la figure. Il leur déclara que c'étoit la dernière fois qu'il la mangeroit avec eux avant sa mort: mais qu'après sa Résurrection, il la mangeroit de nouveau. (f) Puis il prit du pain, & après avoir rendu grâces à Dieu, il le rompit en autant de morceaux qu'ils étoient de personnes; il les leur distribua, & en mangea lui-même, (g) disant, que c'étoit son Corps. Il en fit de même du Calice; il en but, & leur en fit boire à tous, disant que c'étoit son Sang; le Sang d'une nouvelle alliance. C'est ainsi qu'on peut concilier le récit des Evangelistes.

JESUS-CHRIST exécuta ici ce qu'il avoit promis autrefois à ses Disciples, qu'il leur donneroit à manger sa propre Chair, & son Sang à boire; (b) Non pas, comme l'avoient conçu les Capharnaïtes, d'une manière grossière, & dégoûtante; non un corps sanglant & mis en pièces; mais son vrai Corps, son Corps réel, & substantiel, sous l'apparence du pain. Il leur offroit sous ces espèces la réalité, dont le sacrifice de l'agneau Pascal n'étoit que le symbole. C'étoit la ratification de la nouvelle alliance;

(a) Irén. lib. 1. cap. 35. contra Hæres.

(b) Epiphân. Hæres. 28. n. 1.

(c) Theodorit Hæretic. fab. l. 1. c. 25.

(d) Luc. XXI. 15. 26. 17.

(e) Ita Chrysost. & Origen.

(f) Matth. XXVI. 29. Marc. XIV. 25.

(g) Vide Matth. XXVI. 26. 27. 28. Marc. XIV.

28. 23. 24. Luc. XX. 17. 18. 19. 20.

(h) Johan. vi. 35. & 56.

17. Et accipiens calicem, gratias egit,
& dedit illis, dicens: Bibite ex hoc om-
nes.

17. Et prenant le calice, il rendit grâces,
& il le leur donna, en disant: Buvez-en
tous:

COMMENTAIRE.

gage, & le prix de leur rachat. Au lieu d'un agneau qu'on immoloit, en mémoire de la délivrance de l'Égypte, il leur donne son propre Corps, qui est la victime d'expiation pour leur péché, & l'assurance de leur affranchissement. Au lieu du sang dont on oignoit les portes, pour les garantir de l'Ange exterminateur, il nous oint de son propre Sang, pour nous mettre à couvert de la puissance du démon.

Par la même puissance que le Pere employa pour tirer du néant toutes les créatures au commencement, le Fils de Dieu change ici en son Corps, & en son Sang, la substance du pain, & du vin. Lorsqu'il dit: Ceci est mon Corps, & ceci est mon Sang, sa parole opère ce qu'il dit, & le changement substantiel se fait d'une manière ineffable, & invisible. *Il avoit auparavant changé l'eau en vin aux noces de Cana*, dit saint Cyrille de Jérusalem, (a) & nous ne le croirons pas lorsqu'il nous assure qu'il change le vin en son Sang? Si dans des noces charnelles il a opéré un tel miracle; pourquoi n'en opérera-t-il pas un autre, en donnant à ses propres enfans son Corps, & son Sang? Recevons donc avec une entière certitude son Corps, & son Sang, sous les espèces du pain & du vin; afin que nous devenions en quelque sorte un même corps, & un même sang avec lui, & que nous soyons de vrais porce-Christis. Ce qui vous paroît pain dans l'Eucharistie, ne l'est plus, dit-il, au même endroit, (b) c'est le Corps de JESUS-CHRIST; & ce qui vous paroît vin, n'est pas du vin, quoi qu'il le paroisse au goût; le Sang de J. C.

Saint Ambroise (c) pour prouver le changement admirable qui se fait dans ce Sacrement, parcourt la plupart des miracles arrivez dans l'ancien Testament; la verge changée en serpent, l'eau du Nil convertie en sang, la mer Rouge, & le Jourdain mis à sec, l'eau qui sort du rocher; l'eau de Mara adoucie, &c. Il ajoute, que si la parole toute-puissante de Dieu a pû faire que ce qui n'étoit point, sortit du néant; ne pourra-t-elle pas que ce qui est, soit changé en ce qu'il n'étoit pas? *Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quæ sunt, mutare in id quod non erat?* Saint Hilaire: (d) Depuis que JESUS-CHRIST

(a) Cyrill. Jerusolym. Cathec. 4.

(b) Idem eadem Cathec. sub finem.

(c) Ambros. de his qui Mysteriis initiantur, cap. 9.

(d) Hilar. lib. 8. de Trinit. De veritate car-

nis & sanguinis non velitus est ambigendi locus; nunc enim & ipsius Domini professione, & fide nostra veritate est, & veri sanguis est. E hæc accepta atque hausta id efficiunt ut & nos in Christo, & Christis in nobis sit.

28. *Hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum.*

29. *Dico autem vobis: non bibam amodo de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cum illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei.*

28. Car ceci est mon Sang, le sang de la nouvelle alliance ; qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchez.

29. Or je vous dis que je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour auquel je le boirai nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere.

COMMENTAIRE.

a parlé d'une manière si claire, & si précise, il n'y a plus lieu de douter de la vérité de son Corps, & de son Sang dans l'Eucharistie : & lorsque nous l'y recevons, nous sommes véritablement en lui, comme il est en nous. Il est en nous par sa chair, dont il nous nourrit ; & nous sommes en lui par l'union qu'il a faite de la nature humaine à sa divinité. On pourroit rapporter ici une infinité de témoignages des Peres : Mais depuis Bérengier, & depuis les dernières hérésies, on a tant écrit sur cette matière, qu'il vaut mieux renvoyer à ceux qui l'ont traitée à fond, & exprés. Jamais vérité de foi n'a été combattue avec plus d'artifice, ni mieux défendue.

On a vû des peuples qui dans leurs alliances buvoient réciproquement de leur propre sang, comme les Scythes, & les Médes, dont parlent Solin, (a) & Hérodote. (b) Catilina fit boire du sang humain à ses conjurez, pour les tenir plus fortement attachés à son parti. (c) Ciaxarés Roi des Médes, & Haliattes Roi de Lydie firent alliance ensemble, en suçant le sang l'un de l'autre. (d) Les peuples de Carmanie (e) dans leurs festins, se font des incisions au visage, & faisant couler le sang dans leur coupe, le présentent à boire à leurs amis, pour preuve de leur amitié. Il y a encore dans l'Amérique des peuples qui cimentent leurs alliances par leur propre sang. (f) Mais a-t'on jamais vû un pere qui ait nourri ses enfans de sa chair, & de son sang ? A-t'on vû des pasteurs qui ayent donné à leurs troupeaux pour nourriture les membres de leurs cotps, dit saint Chrysostome ? (g) A-t'on vû des maîtres se livrer eux-mêmes, abandonner leur vie, & leur sang pour le tachat de leurs esclaves ? Il n'y a que l'amour incompréhensible du Fils de Dieu, qui ait été capable d'aller jusques-là.

ÿ. 29. NON BIBAM A MODO, &c. Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour auquel je le boirai nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere. Le Fils de Dieu semble faire allusion à l'i-

(a) Solin cap. 25.

(b) Herodot. lib. 4.

(c) Salust. Conjurat. Catilina.

(d) Herodot. lib. 1.

(e) Athen. lib. 2. cap. 7.

(f) Horn. lib. 3. cap. 18. de Origin. Gent. Americ.

(g) Chrysost. homil. 83. in Matt.

30. *Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti.*

30. Et ayant chanté le cantique d'action de grâces, ils allèrent à la montagne des Oliviers.

COMMENTAIRE.

dée des Juifs, qui espéroient d'être dans la joye, & dans des festins continuels, dans le Royaume du Messie. Dans saint Luc il insinuë ce sentiment d'une manière encore plus sensible : (a) *Je vous prépare un Royaume, comme mon Pere me l'a préparé, afin que vous buviez, & que vous mangiez sur ma table dans mon Royaume.* Mais JESUS-CHRIST entendoit cela dans un sens tout spirituel. Le festin qu'il prépare sur la terre à ses élus, est celui de son Corps, & de son Sang dans l'Euchariste; & celui qu'il leur destine dans le Ciel, est ce torrent de plaisir dont il les y enivrera; (b) ce sont ces délices que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point entendu, & que le cœur de l'homme n'a jamais compris. (c) Plusieurs Peres (d) l'entendent ainsi: Je ne boirai plus avant ma mort de ce Calice que je vous offre; mais après ma Résurrection, je le boirai de nouveau avec vous. Il appelle sa Résurrection, *son Royaume*, parce qu'alors il commença à former son Eglise, & à y regner d'une façon plus parfaite. Et c'est l'explication la plus littérale, & la plus suivie.

ÿ. 30. ET HYMNO DICTO EXIERUNT. *Et ayant chanté le cantique d'action de grâces, ils allèrent à la montagne des Oliviers.* Ceux qui croyent que JESUS-CHRIST fit avec ses Disciples la Cène pascale ordonnée par la Loi, veulent que ceci marque les actions de grâces qui se trouvent dans les Rituels des Juifs, (e) savoir les Pseaumes cxii. *Laudate pueri Dominum*, &c. cxiii. cxiv. cxv. cxvi. & cxvii. *Confitemini Domino, quoniam bonus.* D'autres (f) ont prétendu que le SAUVÉUR avoit composé un hymne nouveau; & on en voyoit un autrefois, (g) que l'on disoit avoir été chanté par JESUS-CHRIST dans cette occasion. Mais cette pièce venoit de certains Livres apocryphes des Priscillianites, & elle ne fut jamais reçüe dans l'Eglise. En voici quelques fragmens que nous avons recueilli de la lettre de saint Augustin à Ceréthius.

Hymne du Seigneur qu'il apprit dans le secret à ses Disciples, parce qu'il est écrit: Et ayant dit un hymne il alla à la montagne. Cet hymne n'est pas mis dans le Canon des Ecritures, à cause de ceux qui sont attachez à leurs propres sentimens, & qui ne pensent pas selon l'esprit, & la vérité de Dieu;

(a) Luc. xxii. 19.

(b) Psalm. xxxv. 9.

(c) 1. Cor. II. 9.

(d) Chrysost. Theophyl. Enthym. Vide & Origin. Isenym. Bedam,

(e) Vide Brug. in Psalm. cxii. Drus. Observ. lib. 7. cap. 15. Buxtorf. Lex. Talmud.

(f) Vide Bedam & Grot. hic.

(g) Vide August. Ep. 137. ad Ceretium Ebf. cap. n. 2. & 4. in nov. Edit.

car il est écrit : il est bon de cacher le secret du Roi ; mais il est honorable de découvrir les actions de Dieu.

Je veux délier, & je veux être délié.

Je veux sauver, & je veux être sauvé.

Je veux engendrer, & je veux être engendré.

Je veux chanter, dansez-vous de joye.

Je veux pleurer, frappez-vous tous de douleur.

Je veux orner, & je veux être orné.

Je suis la lampe, pour vous qui me voyez.

Je suis la porte, pour vous qui y frappez.

Vous qui voyez ce que je fais, ne dites point ce que je fais.

J'ai joué tout cela dans ce discours, & je n'ai point du tout été joué.

Ce Cantique, comme on voit, est tout énigmatique, & c'est ce qui le faisoit le plus estimer par les Priscillianistes. Saint Augustin en fait le commentaire dans la lettre que nous avons citée, & il montre qu'il n'y a rien de bon dans cette pièce, qu'on ne trouve équivalement dans les Livres factez & canoniques, & qu'ainsi l'Eglise ne perd rien à ne la pas recevoir. Ce saint Docteur n'a pas prétendu donner tout le Cantique, & nous ne garantissons pas même que ce qu'on en vient de lire, ait été de suite dans cet Ouvrage.

Grotius conjecture que cet hymne, dont parle ici l'Evangéliste, n'est autre que l'action de grâces que nous lisons dans saint Jean, depuis ces paroles : (a) *Mon Pere, l'heure est venue, glorifiez votre Fils.* Et tout ce qui suit dans le Chapitre XVII. D'où vient qu'aussi-tôt après il est dit, qu'alors il sortit avec ses Apôtres, & passa le torrent de Cédron. (b) Mais je ne vois pas pourquoi il n'auroit pas récité la formule de prières accoutumée parmi les Juifs dans ces occasions. On voit par Joseph, que les Esséniens ne se mettoient jamais à table, & n'en sortoient point, qu'après avoir solennellement rendu grâces à Dieu, qui est l'auteur de tous les biens. (c) L'Auteur de l'Ecclésiastique reconmande la même pratique. (d)

On lit dans les Livres de prières des Hébreux, les actions de grâces qu'ils rendent à Dieu à la fin du repas. Le plus distingué de la compagnie prend en main un verre de vin, & dit tout haut : *Rendons grâces à Dieu, des biens qu'il nous a donné.* Les assistants répondent : *Que notre Dieu soit béni, puisqu'il nous a nourris de ses biens, & que nous sommes rassasiés de ses dons.* Le maître ajoute : *Qu'il soit loué, & que son nom soit béni.* Après quelques autres bénédictions de même nature, tous les conviez

(a) Joan. XVII. 1. per totum.

(b) Joan. XVII. 1.

(c) Joseph. de Bello, lib. 2. cap. 11. pag. 784.
& seq.

(d) Eccli. XXXII. 17.

31. *Tunc dicit illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me , in ista nocte . Scriptum est enim : Percutiam Pastorem , & dispergentur oves gregis .*

32. *Postquam autem resurrexero , precedam vos in Galilæam .*

33. *Respondens autem Petrus , ait illi : Etsi omnes scandalizati fuerint in te , ego nunquam scandalizabor .*

31. Alors JESUS leur dit : Je vous serai à tous cette nuit une occasion de scandale ; car il est écrit : Je frapperai le Pasteur , & les brebis du troupeau seront dispersées.

32. Mais après que je serai ressuscité , j'irai devant vous en Galilée.

33. Pierre lui répondit : Quand vous serez pour tous les autres un sujet de scandalo , vous ne le serez jamais pour moi.

COMMENTAIRE.

récitent tout bas cette prière : (a) Craignez le Seigneur, vous tous qui êtes ses saints, parce que ceux qui le craignent ne tomberont pas dans la disette : les riches auront faim, & seront dans le besoin : mais ceux qui cherchent le Seigneur, ne manqueront de rien. Alors le maître du repas dit tout haut : Soyez béni, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui créez le fruit de la vigne. Et alors il goûte du vin qu'il a dans sa coupe, & il la fait passer à tous les conviez, qui en boivent chacun un peu.

ÿ. 31. OMNES VOS SCANDALUM PATIEMINI IN ME. Je vous serai à tous une occasion de scandale, & de chute. La vûe de ma Passion vous fera tomber dans la défiance, & dans le doute. L'un me trahira, l'autre me renoncera ; tous n'abandonneront. Ce n'est pas à dire que les Apôtres ayent entièrement manqué de foi dans cette occasion, ni qu'ils soient tombez dans le doute formel ; mais leur foi fut chancelante, & leur confiance ébranlée. S'ils firent un faux pas, ils se relevèrent aussi-tôt ; s'ils furent dispersés, ils se réunirent fort promptement.

ÿ. 32. PRÆCEDAM VOS IN GALILÆAM. J'irai devant vous en Galilée. Je me trouverai en ce pays, avant que vous y soyez retournés. J'aurai fait mon voyage avant vous. Il monroit par là que sa Résurrection seroit prompte, & qu'avant que l'octave de la Pâque fût passée, & qu'ils eussent accompli ce que la Loi demandoit d'eux dans le Temple durant cette fête, il seroit ressuscité, & se trouveroit en Galilée. On pouvoit se mettre en chemin dès le second jour de la fête, pour s'en retourner en son pays, (b) comme il paroît par l'exemple des deux Disciples que JESUS-CHRIST accompagna à Emmaüs. (c)

ÿ. 33. ETSI OMNES SCANDALIZATI FUERINT. Quand vous serez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez jamais pour moi. Saint Pierre suit le mouvement de son ardeur, sans consulter ses forces. Il croit qu'il peut tout, parce qu'il voudroit tout entreprendre,

(a) Psal. XXXIII. 10. 11.

(b) Dent. XVI. 7. *Manusque surgens, va-*

des in tabernacula tua.

(c) Luc. XXIII 13.

34. *Ait illi Jesus: Amendico tibi, quia in hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis.*

34. JESUS lui répareit: Je vous dis en vérité, qu'en cette même nuit, avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois.

COMMENTAIRE.

& tout souffrir pour son Maître. Saint Chrysostome (a) remarque trois fautes dans la réponse de saint Pierre. La première, le peu de considération qu'il témoigne pour les prédictions de JESUS-CHRIST. La seconde, la préférence qu'il se donne par-dessus les autres Apôtres, en disant que quand tous les autres seroient scandalisez, il ne le seroit pas. Et la troisième, la présomption en ses propres forces, au lieu de demander humblement à J. C. qu'il daignât secourir sa foiblesse. Aussi le Fils de Dieu permit la chute de son Apôtre, afin de guérir sa présomption, & son orgueil. Il le laissa à lui-même, pour le punir de son arrogance. Le même Père remarque que depuis ce temps S. Pierre parut d'autant plus humble, qu'il avoit été plus présomptueux auparavant. S. Ambroise (b) dit que cet Apôtre fut justement puni de Dieu par sa chute, parce qu'il avoit promis inconsidérément, qu'il livreroit son ame pour son Dieu; ce qui surpasse les forces de la nature: *Mulsatus quia dixit se animam ponere: quod non humana est infirmitatis, sed divina est potestatis.* Saint Jérôme (c) bien loin de condamner saint Pierre de témérité, ou d'orgueil, loue son ardeur, & la grandeur de sa foi, *Non est remeritas, nec mendacium, sed fides est Apostoli Petri, & ardens affectus erga Deum salvatorem.*

ÿ. 34. ANTEQUAM GALLUS CANTET, TER ME NEGABIS. Avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. Saint Marc lit: (d) Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois. Ou, vous me renoncerez trois fois, avant le second chant du coq. Car le coq chante, dit-on, ordinairement deux fois la nuit; La première, vers minuit; & la seconde, vers le point du jour. Cette dernière fois est proprement ce qu'on appelle le chant du coq; (e) & il paroît par la comparaison des Textes de saint Marc, & de saint Jean, que ceci ne doit s'expliquer que du chant du coq, qui se fait vers le point du jour. Cet animal chante alors plus d'une fois. Saint Pierre renonça d'abord une fois, & aussitôt le coq chanta. (f) Après quelque intervalle il fit de nouveau

(a) Chrysost. in Matth. homil. 83. Ἐπίδειν ἄνωγν ἰσχυροῦς ἐ Θυῶν τῶν ἰαυῶν ἰπυῶν. . . .
ἐν ἰδῶν ἄνωγν ἰαυ τῶν ἄνωγν, πῶ ἡῶν, ἀνῶ
ἔρωγν τῶν ἄνω ἡνωγν ἄνω, ἔ τῶ ἔρω ἰαυ-
χωγν τῶ ἄνωγν.

(b) Ambros. in Luc. lib. 10, n. 74.

(c) Jeronym. hic.

(d) Marc. xiv. 30.

(e) Bochar. de Animal. sacr. part. 2. lib. 2. cap. 17.

(f) Marc. xiv. 68.

35. *At illi Petrus : Eriamſi oportuerit me mori tecum , non te negabo . Similiter & omnes Diſcipuli dixerunt .*

36. *Tunc venit Jeſus cum illis in villam , que dicitur Geth-ſemani , & dixit Diſcipulis ſuis : Sedete hic , donec vadam illuc , & orem .*

37. *Et aſſumpto Petro , & duobus filiis Zebedæi , capis contriſtari , & moeſtus eſſe .*

35. Mais Pierre lui dit : Quand il me faudroit mourir avec vous , je ne vous renonceroi point . Et tous les autres Diſciples dirent auſſi la même choſe .

36. Alors Jeſus arriva avec eux en un lieu appellé Geth-ſemani ; & ayant dit à ſes Diſciples : Alléyez-vous ici pendant que je m'en irai prier là :

37. Il prit avec lui Pierre , & les deux fils de Zébédée , & il commença à être triſte , & accablé de douleur .

COMMENTAIRE .

reconnu pour Galiléen , & pour Diſciple de JESUS-CHRIST ; & il le renonça encore deux fois : alors le coq chanta pour la ſeconde fois . (*a*) Saint Luc met environ une heure entre le ſecond & le troiſième renoncement . (*b*)

ÿ. 36. VENIT JESUS CUM ILLIS IN VILLAM , QUÆ DICITUR GETH-SEMANI . *Jeſus arriva avec eux en un lieu appellé Geth-ſemani . C'étoit une métairie , qui étoit au pied de la montagne des Oliviers , au-delà du torrent de Cédron , à l'orient de la ville de Jérufalem . Geth-ſemani , ſignifie la vallée des Oliviers , ou le preſſoir des olives .*

ÿ. 37. ASSUMPTO PETRO , ET DUOBUS FILIIS ZEBEDÆI . *Il prit avec lui Pierre , & les deux fils de Zébédée . Les mêmes qui l'avoient accompagnéz ſur le Thabor ; (*c*) afin que comme ils avoient été témoins de ſa gloire , ils le fuſſent auſſi de ſa douleur , de ſa prière , & de ſon agonie .*

COEPIT CONTRISTARI , ET MOESTUS ESSE . *Il commença à être triſte , & accablé d'affliction , & de douleur . Le terme Grec (*d*) ſignifie , l'accablement de douleur d'un homme ſans reſſource , & qui ſe voit dans un danger dont il ne peut ſortir . Une triſteſſe accompagnée d'anxiété , de peines d'eſprit , d'irréſolution : une douleur mortelle & accablante . Cette diſpoſition étoit toute volontaire dans le Sauveur ; il ſ'y livra par ſon choix . Son ame jouiſſoit cependant de la béatitude . Il a voulu , dit ſaint Auguſtin , (*e*) prendre en lui l'infirmiré de ſes membres , & parler comme eux : *Loquebantur membra in capite , & loquebatur caput pro membris .* Il ſuſpend , dit ſaint Ambroſe , (*f*) la joye , & le plaiſir dont il jouiſſoit en vertu de ſon union hypoſtatique à la Divinité , pour ſ'affliger*

(*a*) Joan. xviii. 27.

(*b*) Luc. xxii. 59.

(*c*) Matth. xviii. 2. Vide Hilari. Chryſoſt. Theophyl. alios.

(*d*) Ἐπὶ τὸν λαπῶναι , καὶ ἀκνηνῖν .

(*e*) Auguſt. in Pſalm. xl. vide & in Pſalm.

xxxviii. & trid. 60. in Joan.

(*f*) Ambroſ. in Luc. lib. x.

38. *Tunc ait illis: Tristis est anima mea usque ad mortem: sustinete hic, & vigilate mecum.*

39. *Et progressus passulum, procidit in faciem suam, orans, & dicens: Pater mi, si possibile est, transeat à me calix iste: verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu.*

38. Alors il leur dit : Mon ame est triste jusqu'à la mort : demeurez ici, & veillez avec moi.

39. Et s'en allant un peu plus loin, il se prosterna le visage contre terre, priant, & disant : Mon Pere, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi : néanmoins que ma volonté ne s'accomplisse pas ; mais la vôtre.

COMMENTAIRE.

de mes maux, & pour expier mes joyes criminelles : *Sequestrat à delectatione divinitatis aterna, radio mea infirmitatis afficitur.* La tristesse de JESUS est en même-tems une preuve de son humanité, & un sujet de consolation pour ceux de ses membres qui sont dans l'affliction, & qui achèvent, selon l'expression de l'Apôtre, (a) dans eux-mêmes, ce qui manque aux souffrances de leur Chef. Origènes, saint Jérôme, & saint Hilaire croient que JESUS-CHRIST ne s'affligea point à la vûe de la mort qu'il devoit souffrir ; mais à cause de la fuite, & de la dispersion de ses Disciples, qui devoit arriver au tems de sa mort.

¶ 39. PATER MI, SI POSSIBILE EST, TRANSEAT A ME CALIX ISTE. *Mon Pere, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi.* Sous le nom de Calice, (b) on entend dans l'Écriture les souffrances, & les peines. J. C. fait allusion à la coutume qui s'observoit dans les repas de cérémonie, & de religion, où l'on présentoit à tous les conviez une coupe pleine de vin, dont chacun buvoit à la ronde. Ceux qui ne pouvoient, ou qui ne vouloient pas boire, s'en excusoient, en disant : *Transeat à me calix* : Que je sois dispensé de boire à mon tour. On voit ici dans JESUS-CHRIST une double volonté ; l'une humaine, & inférieure, qui répugne à souffrir les tourmens, & la mort ; l'autre divine, & supérieure, qui se soumet aux ordres du Pere Eternel, tout sévères, & tout difficiles qu'ils paroissent. *S'il est possible*, ou comme dit saint Luc : (c) *Mon Pere, si vous le voulez, éloignez de moi ce calice.* Ou, selon saint Marc : (d) *Mon Pere, tout vous est possible ; éloignez de moi ce calice.* Il ne doute point du pouvoir du Pere, ni même de sa résolution, & de son decret éternel. Mais il parle d'une manière humaine. *Prima petitio infirmitatis est*, dit saint Léon, (e) *secunda virtutis : illud optavis ex nostro*,

(a) Coloss. I. 24. *Adimpleo ea qua defunt Passionum Christi, in carne mea, &c.*

(b) Vide Sup. xx. 22. Psal. x. 7. LXXIV. 9. Ijai. 21. 17. *alibi passim.*

(c) Luc. XXII. 42.

(d) Marc. XIV. 36.

(e) Leo Magno. serm. 5. de Passione.

40. *Et venit ad Discipulos suos, & invenit eos dormientes, & dicit Petro: Sic non potuistis unâ horâ vigilare mecum?*

41. *Vigilate, & orate ut non imiretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.*

42. *Iterum secundo abiit, & oravit, dicens: Pater mi, si non potest hic calix transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua.*

43. *Et venit iterum, & invenit eos dormientes: erant enim oculi eorum gravati.*

44. *Et relictis illis, iterum abiit, & oravit tertio, eundem sermonem dicens.*

40. Il vint ensuite vers ses Disciples, & les ayant trouvez dormant, il dit à Pierre: Quoi, vous n'avez pû veiller une heure avec moi?

41. Veillez, & priez, afin que vous ne tombiez point dans la tentation; l'esprit est prompt, mais la chair est foible.

42. Il s'en alla encore prier une seconde fois, en disant: Mon Pere, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que vôtre volonté soit faite.

43. il retourna ensuite vers eux, & les trouva encore endormis, parce que leurs yeux étoient appésantis de sommeil.

44. Et les quittant, il s'en alla encore prier pour la troisième fois, disant les mêmes paroles.

COMMENTAIRE.

hoc elegit ex proprio. Superiori voluntati, voluntas cessit inferior. L'Humanité dit: *Faites que ce calice s'éloigne de moi.* L'Homme-Dieu dit: *Mais que vôtre volonté soit faite, & non pas la mienne.*

¶ 40. *INVENTIT EOS DORMIENTES.* Il les trouva endormis. Saint Luc (a) dit qu'ils étoient endormis de tristesse. Les discours que le Seigneur leur avoit faits pendant tout le souper, & encote depuis l'institution de l'Eucharistie, & ce qu'ils venoient d'entendre au commencement de sa prière, leur avoit serré le cœur, & l'abattement où ils étoient tombés, les avoit assoupis. Le sommeil est assez souvent causé, ou du moins occasionné par la tristesse.

¶ 41. *SPIRITUS QUIDEM PROMPTUS EST, CARO AUTEM INFIRMA.* L'esprit est prompt, mais la chair est foible. Vous expérimentez que la foiblesse de vôtre corps ne répond point à l'ardeur de vôtre volonté, & qu'il y a bien de la différence entre promette de donner sa vie pour son Maître, & la donner effectivement, puisque vous n'avez pas même pû veiller une heure avec moi: *Sic non potuistis unâ horâ vigilare mecum?* Enfin que vous devez autant vous défier de vôtre propre foiblesse, que vous avez eu de présomption en vôtre propre force: *Itaque quantum de ardore mentis confidimus, tantum de carnis fragilitate timeamus;* dit saint Jérôme. (b) Quelques-uns (c) expliquent ainsi: *Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.* Le démon est vigilant; ce mauvais esprit est

(a) Luc. xxii. 45.

(b) Hieronym. hic. Vide & Chrysost. hęc.

(c) Patab.

45. *Tunc venit ad Discipulos suos, & dicit illis: Dormite jam, & requiescite: ecce appropinquavit hora, & Filius hominis tradetur in manus peccatorum.*

46. *Surgite, camus: ecce appropinquavit qui me tradet.*

47. *Adhuc eo loquente, ecce Judas unus de duodecim venit, & cum eo turba multa, cum gladiis & fustibus, missi à Principibus Sacerdotum, & senioribus populi.*

48. *Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens: Quemcumque osculatus fuero ipse est, tenete eum.*

45. Après il vint trouver ses Disciples, & leur dit: Dormez maintenant, & vous reposez: voici l'heure qui est proche, & le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs.

46. Levez-vous, allons: voilà celui qui me doit trahir tout près d'ici.

47. Il n'avoit pas encore achevé ses mots, que Judas un des douze arriva, & avec lui une grande troupe de gens armés d'épées, & de bâtons, qui avoient été envoyés par les Princes des Prêtres, & par les anciens du peuple.

48. Or celui qui le trahissoit leur avoit donné un signal pour le connaître, en leur disant: Celui que je baisserai, c'est celui-là même que vous cherchez: Saisissez-vous de lui.

COMMENTAIRE.

prompt: mais la chair est foible. Vous ne faites qu'une très-foible résistance à ce dangereux ennemi.

ÿ. 45. DORMITE JAM, ET REQUIESCITE. *Dormez maintenant, & vous reposez: voici l'heure qui est proche.* C'est une ironie: (a) Dormez à présent, si vous voulez, il n'est plus question de veiller; l'heure est venue. On pourroit traduire le Grec (b) par: *Vous dormez encore, & vous vous reposez?* (c). Certes, vous prenez bien votre tems. D'autres l'entendent au sérieux: (d) Dormez à présent, & reposez-vous; c'est assez veillé: *Sufficit*, dit saint Marc: (e) Il ne s'agit plus de se préparer au combat; il faut combattre tout de bon; l'ennemi est proche, l'heure est venue. Ce dernier sens nous paroît le meilleur.

ÿ. 47. CUM GLADIIS ET FUSTIBUS. *Armez d'épées & de bâtons.* D'épées & de bâtons ferrez, ou de bâtons durcis au feu; ou enfin de massues; comme le dit Juvenus.

Pars striculis gladiis, pars fidens pondere clava.

ÿ. 48. QUEM CUM QUE OSCULATUS FUERO, &c. *Celui que je baisserai, est celui-là même que vous cherchez: Saisissez-vous de lui.* Judas donne pour signal de sa trahison, la marque la plus ordinaire de l'amitié. Il

(a) Chrysost. Euthym. Theophylast. Maldon. Erasmus. Muntz. Pise. alii.

(b) Καταδύει το ύπνος, & ἀναπαύεται.

(c) Ita Henric. Steph. & Colomez. Observ.

S. pag. 44. Gerhard. Harmen. Evangel. in P. f. sion. cap. 2.

(d) Aug. Beda. Gres.

(e) Marc. xiv. 41. Καταδύει το ύπνος, & ἀναπαύεται. ἀνίστημι.

49. *Et confestim accedens ad Jesum, dixit: Ave Rabbi. Et osculatus est eum*

50. *Dixitque illi Jesus: Amice, ad quid venisti? Tunc accesserunt, & manus iniecerunt in Jesum, & tenuerunt eum.*

49. Aussi-tôt donc il s'approcha de JESUS, & lui dit: Je vous salue, mon Maître. Et il le baïsa.

50. JESUS lui répondit: Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici? Et en même-tems tous les autres s'avançant se jettèrent sur JESUS, & se saisirent de lui.

COMMENTAIRE.

semble qu'en donnant aux soldats ce signal pour arrêter JESUS-CHRIST, il vouloit, s'il eût pû, dérober au Sauveur, & à ses Apôtres, la connoissance de sa félonie. Quelques anciens (a) ont crû que la précaution de Judas, pour empêcher que les soldats ne se trompassent en arrêtant un autre au lieu de Jesus, étoit fondée sur ce que le Fils de Dieu avoit quelque tems auparavant paru aux yeux de ces gens d'une manière si différente de ce qu'il paroïsoit ordinairement, qu'ils ne le prirent pas pour lui-même. Et Origènes (b) dit que l'on tenoit par tradition, que le Sauveur paroïsoit tantôt sous sa forme ordinaire, & tantôt sous celle qu'il avoit eüe sur le Thabor. Dans cette rencontre il parut d'abord sous cette dernière forme, qui effraya les soldats, & les empêcha de le reconnoître. Ce que Judas ayant aperçû, leur dit: Saisissez hardiment celui que je vais baiser; c'est lui-même que vous cherchez.

Mais il est beaucoup plus probable que la plupart de ceux qui furent envoyez, étoient des payens, qui ne connoissoient pas JESUS; ou des domestiques des Prêtres, qui ne le connoissoient pas assez, pour le distinguer pendant la nuit, quoiqu'ils eussent des flambeaux, & de la lumière. (c) Enfin dans une circonstance aussi importante, & aussi odieuse que celle-là, le traître ne négligea rien pour ne pas manquer son coup. Car pour les prodiges qu'il avoit vû faire si souvent au Fils de Dieu, il les attribuoit à la magie; (d) il ne croyoit nullement en lui. (e)

ÿ. 50. AMICE, AD QUID VENISTI? *Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici?* JESUS montre assez à Judas, qu'il n'ignore pas le motif qui le fait agir. Falloit-il me trahir par un baiser? *Osculo Filium hominis radis?* dir-il dans saint Luc. (f) Aussi-tôt qu'il eut reçu le baiser de ce perfide, il s'avança vers ceux qui étoient venus pour le prendre, & leur demanda: *Qui cherchez-vous? Ils lui répondirent: Jesus de Nazareth.* Et aussi-tôt ils tombèrent à la renverse: c'est ce que l'on verra plus au long dans saint Jean, XVIII. 4-9.

(a) Eusebius in Joan. VIII. 5. Theodor. Reliqu. in Catesa. Christ. Theophyl. Cyrill. in Joan. XVIII. 5.

(b) Origen. hic, in Matth.

(c) Joan. XVIII. 5.

(d) Jeronym. Bida.

(e) Joan. VI. 64.

(f) Luc. XXII. 48.

51. *Et ecce unus ex his qui erant cum Jesu, extendens manum, exemit gladium suum, & percipiens servum Principis Sacerdotum, amputavit auriculam ejus.*

52. *Tunc ait illi Jesus: Converte gladium tuum in locum suum. Omnes enim, qui acceperint gladium, gladio peribunt.*

53. *An putas, quia non possum rogare Patrem meum, & exhibebit mihi modis plusquam duodecim legiones Angelorum?*

51. Alors un de ceux qui étoient avec Jésus, portant la main à son épée, & la tirant, en frappa un des serviteurs du Grand-Prêtre, & lui coupa une oreille.

52. Mais Jésus lui dit : Remettez votre épée en son lieu ; car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée.

53. Croyez-vous que je ne puisse pas prier mon Père, & qu'il ne m'envoyeroit pas ici en même tems plus de douze légions d'An-
ges ?

COMMENTAIRE.

ÿ. 51. ECCE UNUS EXTENDENS MANUM. *Un de ceux qui étoient avec Jésus portant la main à son épée*, coupa l'oreille à un des serviteurs du grand-Prêtre. Ce fut saint Pierre, qui voyant qu'on se mettoit en devoir de lier son Maître, tira l'épée pour le défendre par les armes. (a) Il avoit apparemment apporté l'une des deux épées qui se trouvoient dans la salle où l'on avoit loupé, ayant pris comme une permission tacite de JESUS-CHRIST ce qu'il avoit dit : (b) *Que celui qui n'a point d'épée, vende sa tunique pour en acheter*. Et comme on lui eût dit qu'il y avoit là deux épées, JESUS répondit : *C'est assez*. On voit ici comme dans tout le reste, l'humeur vive & prompte de saint Pierre.

ÿ. 52. OMNES ENIM QUI ACCEPERINT GLADIUM, &c. *Tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée*. JESUS-CHRIST semble faire allusion à ce passage de la Genèse : (c) *Quiconque répandra le sang humain, sera puni de la même peine*. Tous ceux qui de leur autorité privée prennent l'épée, & exercent leur propre vengeance, méritent eux-mêmes de périr par l'épée. Ce n'est pas à dire que tous les meurtriers, périssent toujours d'une mort violente, mais ils méritent d'être punis par l'épée, lorsqu'ils ont tiré l'épée contre les loix.

ÿ. 53. PLUSQUAM DUODECIM LEGIONES ANGELORUM. *Il m'envoyeroit plus de douze légions d'An-
ges*. La légion étoit dans la milice Romaine, un corps de troupe composé de six mille hommes. Les douze légions font soixante & douze mille Anges. Si j'avois besoin d'un secours étrangers, je n'employerois pas douze hommes comme vous sans armes, & sans expérience dans la guerre. Je pourrois demander à

(a) *Joan. xviii.*

(b) *Luc. xxiii. 36. . . . 38.*

(c) *Genf. ix. 6.*

54. *Quomodo ergo implebuntur Scriptura, quia sic oportet fieri?*

55. *In illâ horâ dixit Jesus turbis: Tamquam ad latronem exiisti cum gladiis & fustibus comprehendere me: quod tunc apud vos sedebam docens in Templo, & non me tenuistis.*

56. *Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur Scriptura Prophetarum. Tunc Discipuli omnes, relicto eo, fugerunt.*

57. *At illi tenentes Jesum, duxerunt ad Caipham Principem Sacerdotum, ubi Scribae, & seniores convenerant.*

54. Comment donc s'accompliront les Ecritures, qui déclarent que cela se doit faire ainsi?

55. En même-tems Jesus s'adressant à cette troupe, leur dit : Vous êtes venus ici armés d'épées, & de bâtons pour me prendre, comme si j'étois un voleur : j'étois tous les jours assis au milieu de vous, enseignant dans le Temple, & vous ne m'avez point pris.

56. Mais tout cela s'est fait, afin que ce que les Prophètes ont écrit fut accompli. Alors les Disciples l'abandonnant, s'enfuirent tous.

57. Ces gens s'étant donc saisis de Jesus, l'emmenèrent chez Caïphe, qui étoit Grand-prêtre, où les Scribes, & les anciens étoient assembles.

COMMENTAIRE.

mon Pere soixante & douze mille Anges pour me deffendre. Mais si je ne souffre point ; comment s'accompliront les Ecritures ; qui parlent de ma mort, de mes souffrances, de ma Passion, de ma Résurrection? (54.)

Quomodo ergo implebuntur Scriptura?

ÿ. 55. QUOTIDIE APUD VOS SEDEBAM DOCENS IN TEMPLO. J'étois tous les jours au milieu de vous, enseignant dans le Temple ; & vous ne m'avez point arrêté. Je venois à Jérusalem à toutes les grandes fêtes, & j'y enseignois publiquement ; j'y demourois un tems considérable, & vous n'avez jamais osé m'arrêter : pourquoi? Sinon parce que je ne le voulois pas, & que mon heure n'étoit pas encore venuë. *Mais voilà vôtre heure, & la puissance des ténèbres.* (A) Vous pouvez à présent faire ce que vous voudrez.

ÿ. 56. DISCIPULI OMNES FUGERUNT. Tous ses Disciples s'enfuirent. Alors on vit l'accomplissement de ce que JESUS-CHRIST leur avoit dit : (b) Qu'ils seroient tous scandalisez en lui, parce qu'il étoit écrit : Je frapperai le Pasteur, & le troupeau sera dispersé. On verra par la suite (c) que saint Pierre, & saint Jean revinrent, & suivirent JESUS de loin. Ils se retirèrent d'abord, craignant qu'on ne voulût aussi les arrêter. Mais voyant qu'on ne pensoit point à eux, ces deux Disciples revinrent, pour voir ce qui arriveroit de leur Maître.

(A) Luc. XXII. 53.
(B) Matth. XXVI. 58.

(C) Joann. XVIII. 15.

58. *Petrus autem sequebatur eum à longè usque in atrium Principis Sacerdotum. Et ingressus intro, sedebat cum ministris, ut videret finem.*

59. *Principes autem sacerdotum, & omne consilium, querebant falsum testimonium contra Jesum, ut eum morti traderent.*

58. Or Pierre le suivit de loïn, jusqu'à l'entrée de la maison du Grand-prêtre; & étant entré, il s'assit avec les gens pour voir la fin de tout ceci.

59. Cependant les Princes des Prêtres, & tout le Conseil, cherchoient un faux témoignage contre Jésus pour le faire mourir :

COMMENTAIRE.

ÿ. 57. AD CAÏPHAM. *Chez Caïphe.* S. Jean (a) raconte qu'on le conduisit d'abord chez Anne, beau-pere de Caïphe, qui avoit aussi été Grand-Prêtre. Anne l'interrogea sur sa doctrine, & sur ses Disciples. JESUS lui répondit avec liberté, que n'ayant rien enseigné en secret; mais ayant toujours parlé en public, & dans le Temple, il pouvoit s'en informer de ceux qui l'avoient entendu. Alors un des serviteurs du Pontife lui donna un soufflet, en lui disant: Est-ce ainsi que tu parles au Grand-Prêtre. JESUS répondit: Si j'ai mal parlé, fais-le voir; & si je n'ai pas mal parlé, pourquoi me frappes-tu? Alors Anne le fit conduire, lié comme il étoit, chez son gendre Caïphe, qui demouroit, selon quelques-uns, (b) dans le même palais.

ÿ. 59. QUÆREBANT ADVERSUS EUM FALSUM TESTIMONIUM. *Ils cherchoient un faux témoignage contre Jésus, pour le faire mourir.* Ils vouloient le faire mourir, de quelque manière que ce fut; mais ils étoient bien aisé d'y observer quelque espèce de forme de justice. Ils subornent eux-mêmes des faux témoins, pour déposer contre lui. Dans les causes où il s'agissoit de condamner un faux Prophète, ou un homme qui séduisoit le peuple sous prétexte de Religion, toute sorte de témoins étoient admis, suivant les Rabbins, & nul ne prenoit la défense de l'accusé. On ne lui accordoit aucun délai pour se justifier; on le condamnoit, & on le punissoit sur le champ. (c)

Tout ceci se passa pendant la nuit, quoique les Rabbins (d) enseignent que dans les causes capitales on ne doit point tenir d'assemblées la nuit, Tout au plus on pouvoit prononcer la nuit une sentence qui condamne au fouet ou à l'amende, après avoir suffisamment agité l'affaire pendant le jour. De tout cela il s'ensuit que les Prêtres qui firent comparoître le Sauveur devant eux, & qui le jugèrent digne de mort, n'observèrent envers lui aucune formalité juridique. Je ne sçai si ce n'est point pour réparer en

(a) *Johan. XVIII. 12. . . . 14.*

(b) *Toyuard. Harm. p. 117.*

(c) *Vide Frag. in Cald. Paraph. Dent. XIII. 8.*

Maimen in Hilcoth Sanhedr. c. XI. Ham. bit.

(d) *Vide Selden de Synedr. lib. 2. c. 9. art. 2.*

pag. 425.

60. Et non invenerunt, cum multi falsi testes accessissent. Novissimè autem venerunt duo falsi testes,

61. Et dixerunt: Hic dixit: Possum destruere templum Dei, & post triduum reedificare illud.

60. Et ils n'en trouvoient point qui fussent suffisant, quoique plusieurs faux témoins se fussent présentés. Enfin il vint deux faux témoins,

61. Qui dirent: Celui-ci a dit: Je puis détruire le Temple de Dieu, & le rebâtit en trois jours.

COMMENTAIRE.

quelque sorte ce manque de formalité, qu'ils s'assemblèrent de nouveau en plus grand nombre le matin, lorsqu'il fut jour. Voyez ci-après Chapitre XXVII. 1.

Les mêmes Docteurs (a) enseignent qu'on ne pouvoit exercer aucun acte, ni tenir aucune assemblée juridique pour des causes criminelles, les veilles, ou les jours de fête. En quoi ils manquèrent encore dans l'affaire de nôtre Sauveur, puisque le jour qu'il fut pris, interrogé, & condamné par eux, étoit ou le jour de Pâque, selon la plupart; ou au moins la veille, suivant le système que nous suivons. Ils enseignent aussi que le *Sanhédrim* s'assembla pour cette fois extraordinairement dans la salle au pavé de pierre dans le Temple, pour condamner JESUS-CHRIST à mort, quoiqu'il y eût fort long-tems que l'on ne s'y fût assemblé. Ce dernier fait n'est pas bien clairement marqué dans nôtre Evangile. Ils s'assemblèrent d'abord chez Anne, puis chez Caïphe; mais pour la troisième fois, on ne fait si c'est chez le même Caïphe, ou dans une salle du Temple. Il est toute fois fort croyable que l'Evangéliste n'autoit pas omis cette circonstance, si JESUS eût été conduit au Temple, pour comparoître devant tout le Sanhédrim.

ÿ. 61. POSSUM DESTRUERE TEMPLUM DEI. Je puis détruire le Temple de Dieu, & le rebâtit en trois jours. Cette accusation étoit fausse, de même que les précédentes; mais le Fils de Dieu avoit avancé quelque chose qui y avoit donné lieu, lorsqu'en parlant de son propre corps, il avoit dit: (b) *Détruisez ce temple, & dans trois jours je le rebâtirai.* Détruisez mon corps, & faites-le mourir; je le ressusciterai dans trois jours. C'est ce qu'il vouloit marquer: mais on le prenoit dans un sens tout différent. Avec tout cela saint Marc (c) témoigne que leur déposition n'étoit pas suffisante pour le condamner; apparemment parce que la Justice ne connoît que des faits réels. Or il étoit constant que JESUS-CHRIST n'avoit rien fait, de ce qu'on l'accusoit d'avoir dit. Il avoit simplement mé-

(a) *Missa, tit. Sanhedrin c. 4. & 5. Ch. Mai-*
mon. H. la. h. *Sanhedr. c. 11.*

(b) *Johan. II. 29.*

(c) *Marc. XIV. 59. Odi vros in 30 à post-*
teris vrbis.

62. *Et surgens princeps sacerdotum, ait illi: Nihil respondes ad ea, quae ipsi adversum te testificantur?*

63. *Jesus autem tacebat. Et princeps sacerdotum ait illi: Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei?*

64. *Dicit illi Jesus: Tu dixisti: Verumtamen dico vobis, amodo videbitis Filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem in nubibus caeli.*

62. Alors le Grand-Prêtre se levant, lui dit : Vous ne répondez rien à ce qu'ils déposent contre vous ?

63. Mais JÉSUS demouroit dans le silence. Et le Grand-Prêtre lui dit : Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le CHRIST Fils de Dieu ?

64. JÉSUS lui répondit : Vous l'avez dit : Je le suis ; mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, qui viendra sur les nuées du Ciel.

COMMENTAIRE.

nacé ; ou , selon eux , il s'étoit fait fort de détruire le Temple , & rien davantage. Il n'y avoit pas de quoi le faire mourir. Le Grand-Prêtre veut donc l'obliger à lui dire s'il est le Messie , Fils de Dieu , & Roi des Juifs. C'est sur cela qu'il vouloit fonder sa sentence de condamnation. S'il se disoit Messie , & Fils de Dieu , ils le condamneroient comme blasphémateur ; s'il se disoit Roi des Juifs , ils étoient sûrs de le faire condamner par le Gouverneur , qui étoit dans le pays de la part des Romains. Voyez ci-après les versets 63. & 64.

ÿ. 63. ADIURO TE PER DEUM VIVUM. *Je vous commande par le Dieu vivans de nous dire si vous êtes le Christ.* Les Juifs avoient coutume de conjurer par le nom de Dieu , & d'exiger le serment de ceux dont la faute n'étoit pas connuë par la voye des témoins , ou par d'autres moyens. La formule ordinaire dont les Juges se servoient , étoit : *Rends gloire à Dieu ; dis la vérité ; reconnois ta faute.* Celui qui étoit ainsi conjuré , étoit obligé de parler , & de rendre témoignage à la vérité , (a) & son aveu , sa confession dans les choses douteuses , étoient décisifs pour le faire condamner , ou pour l'absoudre. D'où vient que le Fils de Dieu qui jusqu'alors avoit gardé le silence , le rompit dans cette occasion , & répondit au Grand-Prêtre.

ÿ. 64. TU DIXISTI: VERUMTAMEN. . . . AMODO VIDEBITIS FILIUM HOMINIS. *Vous l'avez dit: mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu.* JÉSUS-CHRIST fait plus que ne lui demande le Grand-Prêtre. Non seulement il avouë qu'il est le Fils de Dieu , il dit aussi qu'il paroitra un jour à la droite de Dieu , & qu'il viendra dans les nuées pour juger le

(*) Vide Levit. v. 1. Num. v. 21. Prov. ¹ xxix. 24. Judic. xviii. 2. & 3. Reg. viii. 31. Hammond. bñc.

6. *Tunc principes sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens: Blasphemavit: quid adhuc egemus testibus? Ecce nunc audistis blasphemiam:*

66. *Quid vobis videtur? At illi respondentes, dixerunt: Rectus est mortis.*

65. Alors le Grand-Prêtre déchira ses vêtements, en disant: Il a blasphémé: qu'avons-nous plus besoin de témoins: Vous venez vous-même de l'entendre blasphémer:

66. Qu'en jugez-vous? Ils répondirent: Il a mérité la mort.

COMMENTAIRE.

monde. Mais auparavant ils devoient voir la terrible vengeance qu'il devoit exercer sur Jérusalem, & sur les Juifs incrédules: car ces paroles du Sauveur regardent ces deux choses; le Jugement dernier, & la ruine de Jérusalem. Ces mots: (a) *Tu dixisti: vous l'avez dit:* sont une manière d'aveu. La chose est comme vous la dites. (b) Voyez ci-devant *ψ. 23. & Matt. xxvii. 11.* Les Profanes s'expriment quelquefois de même. (c)

ψ. 65. TUNC PRINCIPES SACERDOTUM SCIDIT VESTIMENTA SUA. Alors le Grand-Prêtre déchira ses habits, disant: Il a blasphémé. Il est digne de mort, suivant la Loi: (d) il mérite d'être lapidé. En même tems il déchira ses habits, pour marquer l'horreur qu'il avoit de son blasphème; car c'est ainsi qu'on en usoit dans ces occasions. (e) Quelques-uns (f) se sont imaginé que Caïphe avoit en cela violé la Loi, qui défend au souverain Sacrificateur de rompre ses habits. (g) Mais les meilleurs Interprètes enseignent que la défense de Moÿse ne regarde que le tems auquel les Prêtres sont dans le Temple, & occupez actuellement au service du Seigneur. Alors il leur est défendu de faire le deuil de leurs proches, & d'en prendre sur eux, & sur leurs habits les marques ordinaires. Mais hors du Temple, & après le tems de leur service, ils pouvoient comme les autres Israélites, rendre les derniers devoirs à leurs proches, toutefois avec certaines limitations exprimées dans Moÿse. (b) Les Rabbins (i) enseignent que le Grand-Prêtre ne déchire jamais ses habits sacrez, & de cérémonie; mais à l'égard de ses autres habits, il peut les déchirer de bas en haut, au lieu que les autres Prêtres les déchirent de haut en bas, environ de la longueur d'un palme, ou de six doigts.

Quant au prétendu blasphème de JESUS-CHRIST, les Docteurs Juifs (k)

(a) *Matt. xix. 28. xxiv. 30.*

(b) *Mald. Græc. Brug. Capell. alii passim.*

(c) *Euripid. Eu. si Myne raxia, ou iyn. Aristoph. Pluto v. 96. & 143. Adu' iyn' ita est. Plaut. Scio. Jam miserum dices: Tu dixisti.*

(d) *Levit. xxiv. 16.*

(e) *4. Reg. xix. 1. Añ. xiv. 13.*

(f) *Baron. f. 1. Annal. an. 34. Brug. alii. Vids & Ieronym. & Origen. & Theophylast. & ma-*

ximè Leon. Mag. homil. 55.

(g) *Levit. x. 6. Capita vestra nolite nudare, & vestimenta nolite scindere.*

(h) *Levit. xxi. 1. 2. & seq. 10. 11. & seq.*

(i) *Misna tit. Heraseth. cap. 3. Vids Hamm. hic. & Selden de Jure N. & G. l. 2. c. 12. p. 266.*

(k) *Misna tit. Sanhedr. c. 7. Gemar. Babil. i' id. fol. 56. Jar. hi ad Levit. xxiv. 15. Maimon.*

Halac. Aboda.

67. *Tunc expuerunt in faciem ejus, & colaphis eum ceciderunt, alii autem palmas in faciem ejus dederunt,*

68. *Dicentes: Prophetisamus, Christus, qui quis est qui te percussit?*

67. Alors ils lui crachèrent au visage, & ils le frappèrent à coups de poing, & d'autres lui donnèrent des soufflets,

68. En disant: *С H R И С Т*, prophétisons, qui est celui qui t'a frappé?

COMMENTAIRE.

enseignent que pour être soumis à la peine de mort en vertu des paroles de la Loi, il falloit avoir prononcé le nom sacré, & incommunicable de Jéhova, ou quelqu'un des sept noms sacrez, Jéhova, Elohé, Elohim, Adonai, Eheihé, Sadaï, Zabaoth. Mais d'autres soutiennent que la Loi s'étendoit à toute sorte de blasphème. Enfin, il y en a qui tenant le milieu, conviennent que tout blasphème, de quelque nature qu'il soit, mérite la mort; non en vertu de la Loi de Moÿse, mais en vertu des loix civiles, qui défendent toute sorte de blasphème. Or JESUS-CHRIST ayant déclaré 1°. qu'il étoit *Fils de Dieu*, non pas simplement par adoption, comme le sont les saints personnages; mais véritablement, & étant Dieu lui-même. 2°. Ayant dit que les Juifs le verroient un jour assis à la droite de la puissance, c'est-à-dire, selon le style des Hébreux, à la droite de Dieu: c'en étoit plus qu'il n'en falloit pour le condamner à mort comme blasphémateur. La Loi vouloit qu'il fût lapidé. Mais Pilate qui étoit Romain, & qui ignoroit les Loix des Juifs, le fit crucifier.

¶ 67. TUNC EXPUERUNT IN FACIEM EIUS. *Alors ils lui crachèrent au visage, & le frappèrent à coups de poings, & d'autres lui donnèrent des soufflets.* Aussi-tôt que l'arrêt de condamnation fut prononcé contre JESUS-CHRIST, le Grand-Prêtre congédia l'assemblée, (a) & JESUS fut conduit de la salle dans le parvis, où étoient les Gardes qui se chauffoient, & saint Pierre avec eux. Ce fut là que les soldats, & les serviteurs du Grand-Prêtre pour se divertir en attendant que le jour parût, bandèrent les yeux du Sauveur, lui crachèrent au visage, & le frappant à coups de poing, & du plat de la main en lui donnant des soufflets, lui demandoient avec insulte, qu'il devinât qui l'avoit frappé. C'étoit un outrage sanglant qui lui reprochoit tacitement qu'il étoit faux Prophète. Puisque tu te mêles de prophétiser, devine qui t'a frappé. Pollux (b) parle de ce jeu des Anciens, dans lequel on couvroit à quelqu'un les yeux & le visage, puis on lui demandoit qui étoit celui qui l'avoit frappé. C'est à peu près ce qu'on appelle en François le jeu de *Colin-Maillard*, ou *Cligne-Mufette*. Le mot Grec (c) que l'on traduit par *Donner des soufflets*, signi-

(a) *Matth. XXVII. 1. Marc. XV. 1. Luc. XXII. 66.*

(b) *Pollux l. 9. c. 7.*

(c) *β'ίβανον*.

69. *Petrus verò sedebat foris in atrio : & accessit ad eum una ancilla, dicens : Et tu cum Jesu Galilæo eras.*

70. *At ille negavit coram omnibus, dicens : Nescio quid dicis.*

71. *Exeunte autem illo januam, vidit eum alia ancilla, & ait his qui erant ibi : Et hic eras cum Jesu Nazareno.*

69. Pierre cependant étoit au dehors assis dans la cour. Et une servante s'approchant, lui dit : Vous étiez aussi avec J E S U S de Galilée.

70. Mais il le nia devant tout le monde, en disant : Je ne sais ce que vous dites.

71. Et lorsqu'il sortoit hors la porte pour entrer dans le vestibule, une autre servante l'ayant vu, dit à ceux qui se trouvoient là : Celui-ci étoit aussi avec J E S U S de Nazareth.

C O M M E N T A I R E.

se aussi battre avec la femelle d'une sandale, ou d'un soulier. (a) Tout le monde fait que cracher au visage de quelqu'un, est le dernier de tous les outrages. (b) *Expuerunt in faciem ejus.*

ÿ. 69. PETRUS SEDEBAT FORIS IN ATRIO. Pierre étoit au dehors assis dans la cour. Saint Pierre après avoir d'abord abandonné son divin Maître, s'étoit rassuré, & l'avoit suivi à la faveur des ténèbres, jusques dans la cour du Grand-Prêtre, où il avoit été introduit par un Disciple de J E S U S, dont il étoit connu. (c) Comme donc il étoit là avec les serviteurs de Caïphe, & les soldats qui gardoient J E S U S, & qui en faisoient leur joië, comme on l'a vu, & qu'ils se chauffoient ensemble dans la cour, & à découvert, la portière qui l'avoit introduit, (d) l'ayant regardé de plus près, lui dit qu'il étoit de la suite de J E S U S. Pierre le nia devant tous ceux qui étoient présents. Voilà le premier renoncement avant le chant du coq.

ÿ. 71. EXEUNTE AUTEM ILLO JANUAM. Et lorsqu'il sortoit hors la porte pour entrer dans le vestibule, une autre servante dit à ceux qui se trouvoient-là : Celui-ci étoit avec Jesus de Nazareth. Saint Marc (e) raconte que S. Pierre après le premier renoncement sortit de la cour intérieure pour aller dans le vestibule, & qu'alors le coq chanta pour la première fois. Il étoit allé dans le vestibule, peut-être dans le dessein de se retirer de cette maison, ou pour rompre le discours, & divertir l'attention de ceux qui le soupçonnoient d'être des Disciples de J E S U S. Toutefois il rentra bien-tôt, & une autre servante, différente de la première, l'ayant remarqué au milieu de la troupe de ceux qui étoient auprès du feu, dit

(a) Heins. Aristarch. Mald hic. Perf. Satyr.
5. Sclerá, puer, objurgatore robrá.
(b) Num XII. 14. Dent. XXV. 9. Job xxx. 10.
Vide Byss. de morte Christi. l. 2. c. 15. art. 31.

(c) Johan. xviii. 15. 16.

(d) Johan. xviii. 17.

(e) Marc. xiv. 68. Καὶ ἐξήλασεν ἰσθμὸν τοῦ ἀγῶνιστοῦ, καὶ ἀνέκρινε ἰσθμὸν.

72. *Et iterum negavit cum juramento: Quia non novi hominem.*

73. *Et post pusillum accesserunt qui stabant, & dixerunt Petro: Verè & tu ex illis es; nam & loquela tua manifestum te facit.*

74. *Tunc cepit detestari, & jurare, quia non novisset hominem. Et continuo gallus cantavit.*

72. Pierre le nia une seconde fois, en disant avec serment: Je ne connois point cet homme.

73. Peu après ceux qui étoient là, s'avancant, dirent à Pierre: Vous êtes certainement de ces gens-là; car vôtre langage vous fait assez connoître.

74. Il se mit alors à faire des sermens exécrationnels, & à dire en jurant: Qu'il n'avoit aucune connoissance de cet homme; & aussitôt le coq chanta.

COMMENTAIRE.

aux assistans qu'assurément cet homme étoit de la suite de JÉSUS. (a) En effet quelqu'un le reconnut, & lui dit (b) qu'il étoit d'avec JÉSUS; mais Pierre le nia encore fortement.

ÿ. 73. ET POST PUSILLUM. *Peu après ceux qui étoient là, dirent à Pierre: Vous êtes certainement de ces gens-là; car votre langage vous fait assez connoître.* Les Juifs parloient tous Syriaque: les Galiléens comme les autres du pays. Mais les Galiléens avoient certains mauvais accens, & certaines manières de prononcer, qui les distinguoient des autres. (c) Saint Luc (d) dit qu'il s'écoula près d'une heure, entre le second, & le troisième renoncement de Pierre; & saint Jean (e) remarque que l'un des serviteurs de Caïphe, & qui étoit parent de Malchus, à qui saint Pierre avoit coupé l'oreille, le reconnut, & lui demanda s'il ne l'avoit point vu dans le jardin? Saint Pierre pressé de toute part, commença à jurer avec serment qu'il ne connoissoit point JÉSUS. Alors le coq chanta pour la seconde fois; & ainsi fut vérifiée la prédiction de JÉSUS-CHRIST, ci-devant ÿ. 34.

ÿ. 74. ET RECORDATUS EST PETRUS VERBI JESU. *Saint Pierre se souvint de la parole que Jésus lui avoit dite, & étant sorti dehors, il pleura amèrement.* Saint Luc (f) remarque qu'à ce moment le Seigneur JÉSUS se retourna, & jeta les yeux sur Pierre; car alors JÉSUS étoit dans la même cour que saint Pierre avec les soldats, & les serviteurs de Caïphe, qui s'étant lassés de jouer, lui avoient donné un peu de relâche. Alors JÉSUS jeta sur saint Pierre un coup d'œil, qui perça le cœur du Disciple. Il ne

(a) Vide Johan. XVIII. 25. Marc. XIV. 69.

(b) Luc. XXII. 58. Johan. XVIII. 25.

(c) Vide Buxtorf. Lexic. voce חרשׁ Bochart. Phaleg. l. 1. c. 25. & Chanaan. lib. 2. cap. 1. & AB. II. 7.

(d) Luc. XXI. 59.

(e) J. han. XVIII. 26.

(f) Luc. XXI. 61. Και ἀποστρέψας εἰς Πέτρον.

75. *Et recordatus est Petrus verbi Jesu quod dixerat : Prinsquàm gallus canter, ter me negabis. Et egressus foras fleuit amarè.*

75. Et Pierre se ressouvint de la parole que JESUS lui avoit dite : Avant que le coëq chante, vous me renoncerez trois fois. Etant donc sorti dehors, il pleura amèrement.

COMMENTAIRE.

put plus tenir ses larmes : il se retira promptement, & ne parut plus de tout le jour.

Quelques Anciens (a) ont fort travaillé à exténuer la faute de saint Pierre. Les uns ont dit que ce saint Apôtre avoit déguisé la vérité ; mais qu'il n'avoit pas menti : & qu'il avoit renoncé JESUS en qualité d'homme ; mais non en qualité de Fils de Dieu ; qu'il avoit simplement dit : *Non novi hominem*, Je ne connois point l'homme, & non pas je ne connois point JESUS-CHRIST comme Dieu. Saint Jérôme (b) ne ménage nullement ces vaines excuses, quoiqu'il épargne les Auteurs qui les ont produites : car c'est là, dit-il, vouloir accuser JESUS-CHRIST de mensonge, en voulant en excuser saint Pierre. Le Sauveur lui prédit : Avant que le coëq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois. Il ne dit pas, Vous renoncerez l'homme ; mais, Vous me renoncerez. On peut aussi voir saint Augustin sur saint Jean. (c)

Mais quoique la faute de saint Pierre ait été très-grande, elle n'alla pas tout-à-fait jusqu'à lui faire perdre la foi. Il renonça JESUS-CHRIST, mais sans le haïr, ni le mépriser. (d) *Peccavit autem non odiendo, aut spernendo Christum, sed se nimis amando.* Il s'aimoit plus qu'il n'aimoit son Maître, & il n'en favoit rien. Dieu a permis sa chute, pour guérir sa présomption, & la nôtre. (e) Il avoit la vérité dans le cœur ; mais la frayeur dont il étoit saisi, lui mettoit le mensonge dans la bouche, dit saint Augustin. (f) *In illa negatione intus veritatem tenebat, & foris mendacium proferebat.* Le cœur étoit fidèle, mais la bouche étoit infidèle. (g)

*Flevis negator denique
Ex ore prolapsum nefas ;
Cum mens maneret innocens,
Animusque servares fidem.*

Saint Ambroise que l'on cite comme un des plus forts pour excuser saint

(a) Ambros. in Luc. l. x. Leo Mag. Serm. 58. Hilar. in Matt.

(b) Vide Ieronym. hic, & Ep. 149. ad Marcellinum.

(c) Aug. traît. 66. in Johan.

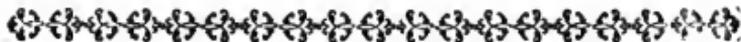
(d) Vide Bernard. lib. de Gratiâ, & lib. Arbitrio c. 12.

(e) S. Leo Serm. 68.

(f) Aug. l. contra Mendac. c. 6.

(g) Prudent. l. Cathemerin.

Pierre, dit lui même que c'est en vain qu'il entreprend de l'excuser, puisque saint Pierre ne s'excuse point : *Nos excusamus ; ipse non excusavit.* Il assure que saint Pierre reconnut qu'il étoit véritablement coupable en pleurant la faute qu'il avoit faite, non en trompant par une équivoque ceux qui l'interrogeoient ; mais en renonçant JESUS-CHRIST : *Et ideo Petrus non de industria sic respondisse inducitur , quia postea recordatus est , & lacrima flevit.*



CHAPITRE XXVII.

JESUS est conduit à Pilate. Judas se pend de désespoir. Barabbas est préféré à JESUS. Condamnation de JESUS. Il est conduit au Calvaire , & crucifié. Sa mort. Tremblement de terre. Résurrection de plusieurs morts. JESUS est détaché de la Croix , & mis dans le tombeau.

ψ. 1. *M* Ande autem facto , consilium inierunt omnes principes sacerdotum , & seniores populi adversus Jesum , ut eum morti traderent. ψ. 1. **L** Le matin étant venu , tous les Princes des Prêtres , & les Sénateurs du peuple Juif , tinrent conseil contre Jesus pour le faire mourir.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **M** ANE AUTEM FACTO , CONSILIUM INIERUNT , &c. *Le matin étant venu , tous les Princes des Prêtres , & les Sénateurs tinrent conseil contre Jesus , pour le faire mourir.* L'assemblée qui s'étoit tenuë pendant la nuit , & où JESUS avoit été déclaré coupable de mort , (a) n'étoit ni générale , ni juridique , suivant la rigueur des Loix ; puisqu'on ne rend pas la Justice en secret , & durant la nuit. On fit donc de nouveau paroître JESUS devant tous les Princes des Prêtres , & tous les principaux membres du Sanhédrin. On l'interrogea de nouveau , (b) & on lui demanda s'il étoit le Christ. Il leur répondit comme la première fois qu'il l'étoit , & qu'ils le verroient un jour assis à la droite de la puissance de Dieu. Alors ils déclarèrent qu'il étoit convaincu de blasphème par sa propre confession , & par conséquent digne de mort. On a examiné

(a) *Matth. xxv. 37. . . 65. 66.*

(b) *Luc. xxii. 66. 67. & sequ.*

1. Et *vincitum adduxerunt eum*, & tradiderunt Pontio Pilato præfidi.

2. Et l'ayant lié, ils l'amenerent, & le mirent entre les mains de Ponce Pilate leur Gouverneur.

COMMENTAIRE.

ci-devant Chap. xxvi. 59. en quel endroit s'étoit tenuë cette assemblée. Ligfoot (a) croit qu'elle se tint dans la salle du Sanhédrin, & il montre qu'on ne s'y assembloit pas avant la troisième heure du jour, qui revient à neuf heures du matin. Mais cela ne s'accorde pas avec toute la suite du discours des Evangélistes. Il est plus probable qu'ils s'assemblerent de nouveau chez Caïphe.

ÿ. 2. ET VINCITUM ADDUXERUNT, &c. Et l'ayant lié, ils l'amenerent, & le mirent entre les mains de Ponce-Pilate, qui étoit alors Gouverneur de la Province de la part des Romains. Mais pourquoi les Princes des Prêtres, & les principaux du Sanhédrin, ne font-ils pas eux-mêmes mourir JESUS suivant leur Loi, puisqu'ils reconnoissent qu'il est digne de mort? C'est, dit-on, qu'alors ils n'avoient plus le droit de vie, & de mort sur les coupables, comme ils le reconnoissent eux-mêmes; car Pilate leur ayant dit de le prendre, & de le faire mourir eux-mêmes selon leur Loi, ils le refusèrent, disant: (b) *Qu'il ne leur étoit pas permis de faire mourir personne*. D'autres soutiennent que les Juifs ont toujours joui du droit de faire mourir ceux que la Loi condamnoit expressément à la mort; mais non pas ceux qui méritoient ce supplice pour quelque autre cause. On prouve cette opinion par le Martyre de saint Etienne, (c) & par l'histoire de la femme adultère, (d) & par d'autres exemples de personnes mises à mort par les Juifs; & ne sait-on pas qu'ils ont pris des pierres plus d'une fois pour lapider JESUS-CHRIST, même dans le Temple? (e) Si donc ils ne voulerent pas condamner, ni exécuter JESUS-CHRIST à mort, c'est, selon S. Cyrille d'Alexandrie, & saint Augustin, que ce jour-là étoit un jour de fête, (f) où l'on n'exécute point d'arrêt de mort. Ils craignoient de se souiller par le sang d'un homme. C'étoit aussi pour prévenir le trouble de la part du peuple, qui regardoit JESUS comme un Prophète.

Mais malgré ces raisons nous ne feignons pas d'assurer que les Juifs n'avoient alors aucun droit de faire mourir, ni de condamner juridiquement, & dans les formes, ceux qui violoient les Loix de Moÿse, non plus

(a) Ligfoot, *Hor. Heb. ad Marc. xv. 25.*

(b) *Johan. xviii. 31.*

(c) *Act. vii. 57.*

(d) *Johan. viii. 3. & sequ.*

(e) *Joh. viii. 59. x. 31.*

(f) *Chrysost. homil. 86. Aug. traç. 114. in Johan.*

3. *Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quod damnatus esset; poenitentia ducitur, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum, & senioribus,*

3. Cependant Judas qui l'avoit trahi, voyant qu'il étoit condamné, se repentit de ce qu'il avoit fait; & reportant les trente pièces d'argent aux Princes des Prêtres, & aux Sénateurs,

COMMENTAIRE.

que les autres coupables. Ils pouvoient les tuer sur le champ; ce qu'ils appelloient *Le Jugement de zèle*, qui leur fut toujours permis, lorsque la multitude emportée par son atdeur, & par son amour pour les Loix, se jettoit sur ceux qui les violoient hautement, & impunément. Or JÉSUS ayant été pris, & conduit chez Caïphe; interrogé juridiquement, & convaincu par sa confession d'être le Messie, & Fils de Dieu, *le Jugement de zèle* n'avoit plus de lieu. Il falloit une sentence juridique qui le condamnat, & qui le fît exécuter à mort.

Si Pilate leur dit de le prendre eux-mêmes, & de le faire mourir, c'est qu'il vouloit se décharger de la haine, & de l'injustice de cette condamnation; & si les Juifs ne veulent pas s'en charger, c'est qu'ils craignoient le peuple, & qu'ils ne vouioient pas se rendre odieux par cette mort. Enfin, s'ils ne veulent pas entrer dans le Prétoire de peur de se souiller, c'est que le soir même ils devoient manger la Pâque; suivant notre système; au lieu que suivant le sentiment ordinaire ils l'avoient déjà mangée, & n'avoient plus de précaution à prendre sur cela; & l'on doit bien remarquer ici que dans les instances qu'ils font à Pilate de condamner JÉSUS-CHRIST, ils insistent principalement sur ce que le Sauveur se disoit Roi des Juifs; qu'il contredisoit à César; qu'il inspiroit au peuple l'esprit de révolte; qu'il empêchoit qu'on ne payât le tribut aux Romains: (a) tout cela étoit faux dans le sens qu'ils le disoient; mais ils savoient que Pilate ne se mettroit guères en peine de l'accusation du blasphème prétendu, & de ce que JÉSUS-CHRIST se disoit Fils de Dieu. Pilate n'entroit pas dans ces discussions, & le peuple ne se seroit pas contenté de cela. Il s'agissoit de savoir si JÉSUS avoit fait des œuvres qui prouvaissent ce qu'il avoit dit. Car s'il avoit suffisamment montré qu'il étoit le Messie, où étoit le blasphème? Il falloit examiner la chose à fond, & non pas se récrier sur ce qu'il avançoit.

ÿ. 3. *TUNC VIDENS JUDAS, &c. Cependant Judas qui l'avoit trahi, voyant qu'il étoit condamné, se repentit, & reporta les trente pièces d'argent.* Judas ne croyoit point apparemment que la chose dût aller si vite, ni que les Prêtres dussent porter leur animosité jusqu'à faire mourir JÉSUS-

(a) Luc. XXIII. 25.

4. *Dicens : Peccavi tradens sanguinem iustum. At illi dixerunt : Quid ad nos ? Tu videris.*

4. Il leur dit : J'ai péché en trahissant le sang innocent. Ils lui répondirent : Que nous importe ? C'est vôtre affaire.

COMMENTAIRE.

CHRIST. (a) Il s'étoit figuré ou qu'il se tireroit de leurs mains par quelque miracle, ou que les principaux de la nation retenus par la crainte du peuple, n'oseroient rien tenter contre lui jusqu'après la fête de Pâque, & que pendant cet intervalle il arriveroit quelque changement en faveur de son Maître. Quoi qu'il en soit, voyant que JÉSUS-CHRIST étoit déclaré coupable, & digne de mort, & que les Princes des Prêtres l'avoient fait conduire chez Pilate, pour lui demander qu'il le fût mourir, il ne douta plus qu'il ne succombât aux poursuites de ses ennemis. (b) Il alla trouver les principaux des Prêtres, & des Sénateurs, ou chez Caïphe, ou dans le Temple, & leur rendit l'argent qu'il avoit reçu d'eux, déclarant qu'il avoit péché en livrant le sang innocent.

Les Interprètes sont partagés sur le tems auquel arriva ce que nous lisons du repentir, & du désespoir de Judas. Les uns (c) soutiennent qu'il ne reporta les trente sicles d'argent, qu'après que Pilate eut prononcé sa sentence de mort contre JÉSUS. D'autres, qu'il alla trouver les Prêtres pendant qu'ils étoient encore assemblez chez Caïphe, ou pendant qu'ils étoient devant le prétoire, insistant à ce que Pilate le condamnât à mort, Mais je ne vois aucune raison de s'éloigner de l'ordre de la narration marquée dans saint Matthieu, ni de placer cet événement ailleurs qu'en cet endroit-ci.

Les Peres condamnent unanimement le vain repentir de Judas, non pas que ce repentir soit une mauvaise chose; (d) mais parce que Judas dans sa douleur, désespéra de la miséricorde du Sauveur. Il poussa son repentir jusqu'au désespoir: *Consummato scelere tam perversa impij conversio fuit; ut etiam penitendo peccaret.* (e) Il porta sa crainte, jusqu'à exclure toute espérance de pardon. Mais si la pénitence lui fut inutile, elle sert au moins à convaincre la malice, & l'incrédulité des Juifs, qui ne se rendent pas même à l'aveu du traître, qui leur a livré son Maître. (f) Origènes, & Théophylacte (g) avancent une chose qui a fort l'air de fable; qui est que Judas voyant que JÉSUS-CHRIST étoit condamné,

(a) *Theophylast. Mald. Brug. Camero.*

(b) *Mald. Men. Brug. Est. Grat.*

(c) *Juvenius lib. 4. Evangel. hist. & alii plures & recentiorib.*

(d) Voyez Origènes sur saint Matthieu, traité 33. & liv. 2. contre Celse, & saint Jérôme

me sur cet endroit, où ils semblent louer la pénitence de Judas, aussi-bien que saint Ambroise, in *Luc. lib. x. & Chrysost. homil. 86.*

(e) *Leo Magn. ser. de Passione Domini.*

(f) *Ambros. lib. x. in Luc.*

(g) *In Matth.*

5. *Et projectus argenteus in Templo, & abiens laqueo se suspendit.* | 5. Alors il jeta cet argent dans le Temple, & s'étant retiré, il alla se pendre.

COMMENTAIRE.

& que sa mort étoit résolüe; ne pouvant plus obtenir de lui le pardon en cette vie, prit le parti de l'aller attendre en l'autre monde, pour le prier de lui faire miséricorde.

ÿ. 4. *QUID AD NOS? TU VIDERIS. Que nous importe? c'est votre affaire.* Comme si le crime du traître, ne regardoit pas ceux qui sont les auteurs de la trahison: comme si la condamnation d'un innocent, reconnu par celui même qui l'a trahi, n'étoit qu'un jeu. (a) Telle étoit l'aveugle passion des Juifs.

ÿ. 5. *ABIENS LAQUEO SE SUSPENDIT. S'étant retiré, il s'alla pendre.* Saint Pierre dans les Actes, (b) dit que Judas s'étant précipité, se créva, & répandit tous ses intestins. Pour concilier cette variété, les Commentateurs ont cherché divers expédiens. Théophylacte croit que Judas s'étant d'abord pendu, comme le dit saint Matthieu, le poids de son corps fit pencher l'arbre auquel il s'étoit attaché; & qu'ayant été secouru, il vécut quelque-tems; mais qu'ayant gagné une hydropisie, il en créva, & mourut. Euthyme dit que comme Judas venoit de se pendre, quelque paysan le détacha, & le mit dans un endroit où il vécut quelque tems. Mais qu'étant tombé d'un lieu élevé, il se créva dans sa chute, & répandit ses entrailles. Papias disoit, (c) que le lien qui attachoit Judas à l'arbre auquel il s'étoit pendu, s'étant rompu, il vécut encore quelque tems, & enfla si prodigieusement qu'il créva enfin par le milieu.

Mais sans aller chercher tant de détours, ne peut-on pas dire que ce traître s'étant pendu, demeura attaché au poreau, & y créva; ou qu'ayant été détaché, il tomba par hazard sur des rochers, ou sur des pieux, qui le crevèrent? (d) Ou qu'enfin, ce qui est encore plus probable, qu'ayant été détaché du lieu où il étoit pendu, il fut jetté à la voirie, & y créva, comme il arrive aux cadavres qui y demeurent exposés. On fait par Joseph, (e) que chez les Hébreux on laissoit sans sépulture jusqu'au soir ceux qui se donnoient la mort à eux-mêmes.

Quelques nouveaux (f) ont prétendu que le Texte grec de saint Mat-

(a) Vide Ambrosii in Luc. x.

(b) Act. I. 18. Πρωτὸς ᾤκτιστο ἑλάνοι μί-
στον, καὶ ἔειπεν ὅτι πάλιν ἔσται πάλιν ἀπὸ
τοῦ οὐρανοῦ.

(c) Papias apud Occumenium. in Acta c. 1. &
Ambrosii. Scholastica.

(d) Vide Priscaum hic, & Cleric. ad Ham-
mond. Malucio, alios passim.

(e) Joseph. de Bello Jud. lib. 3. cap. 25. Τὸ
γὰρ ἀποκτείνοντες αὐτὸν, πρὸς τὸν ἄνθρωπον
ἐπέπεσε ἀπὸ τοῦ κρηπίδου ἐκείνου, καὶ τὸ
καὶ πάλιν
ἐκείνου ἐπέπεσε ἐπ' αὐτόν.

(f) Vide Erasmi. Heusl. Grot. Hamm. Gronov.
Dissert. de Casu Juda.

6. *Principes autem Sacerdotum, accipis argenteis, dixerunt: Non licet eos mittere in corbonam: quia pretium sanguinis est.*

6. Mais les Princes des Prêtres ayant pris l'argent, dirent: Il ne nous est pas permis de le mettre dans le trésor; parce que c'est le prix du sang.

COM M E N T A I R E.

thieu (a) n'étoit pas exprés pour montrer qu'il se fût pendu, ni celui des Actes, qu'il se fût précipité. Mais simplement, qu'il fut étouffé de douleur, de mélancholie, de désespoir; & que dans l'excez de son mal, il tomba sur son visage, créva, & expira. On dit que ceux qui meurent d'équinancie, crévent quelquefois: ou bien que pressé par les remords de sa conscience, & de son désespoir, il voulut se précipiter, & se précipita en effet, & créva de sa chute. Mais ces explications sont trop subtiles, & trop éloignées de la première idée que les Textes de saint Matthieu, & des Actes offrent d'abord à l'esprit. Origènes, saint Chrysostome & Théophylacte sur saint Matthieu, & S. Léon Sermon 52. croyent que Judas se pendit avant que JESUS-CHRIST fût mort. L'ancien Auteur des Questions sur l'ancien & le nouveau Testament, soutient que ce fut quelques jours après. (b)

ÿ. 6. *NON LICET EOS MITTERE IN CORBONAM.* Il ne nous est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang. Le terme Hébreu *Corbona*, signifie les dons, & les offrandes que l'on faisoit au Temple; ou le coffre, dans lequel on les mettoit; ou le trésor du Temple. (c) La Loi defendoit de recevoir les présens des choses honteuses, comme le prix de la prostitution. (d) L'usage avoit étendu cette defense aux choses qui enferment quelque idée d'infamie, ou de cruauté: on ne recevoit pas les présens des publicains, des exacteurs, des bureaux, ni l'argent qu'un homme avoit reçu pour un faux serment, pour trahison, pour faire périr un homme; tout cela s'appelle, *pretium sanguinis*. Il auroit paru qu'on autorisoit le crime, ou le meurtre en recevant ces sortes d'offrandes. Les anciens Chrétiens conservèrent ces pratiques. (e) On voit ici le vrai caractère des Prêtres Juifs; ils ne veulent pas mettre dans le trésor le prix de la trahison de Judas, & ils ne feignent pas de poursuivre la mort de JESUS-CHRIST, sur des prétextes, & des accusations vaines & frivoles.

(a) Matth. xxvii 5. *Εὐὸ ἀνιέθου ἀνάρτυρα.* Vide Tob. III. 11. de Sira filia Raguelt. *Ἐπορεύθη ἐφ' ἑσῆα, ὡς ἀνάρτυρα θου.* Job. vii. 15. *Suspensum eligit anima mea.*
(b) Ita Syr. Arab. Vat.
(c) Joseph de Bello, lib. 2. cap. 8. Suid. Pba-

vois. Lud. de Dieu. Ieronym. hic.
(d) Dent. xxiii. 18. *Non offeres mercedem prestibuli, nec pretium canis in domo Domini.*
(e) Vide Constitut. Clem. apud Hammond, hic.

7. *Conflio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum.*

8. *Propter hoc vocatus est ager ille, Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem.*

9. *Tunc impletum est, quod dictum est per Jeremiam Prophetam, dicentem: Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiatum, quem appretiauerunt à filijs Israël:*

7. Et avant délibéré là-dessus, ils en achetèrent le champ d'un potier, pour la sépulture des étrangers.

8. C'est pour cela que ce champ est appelé encore aujourd'hui Haceldama; c'est-à-dire, le champ du sang.

9. Ainsi fut accomplie cette parole du Prophète: Jérémie: Ils ont reçu les trente pièces d'argent, qui étoient le prix de celui qui a été mis à prix, & dont ils avoient fait le marché avec les enfans d'Israël;

COMMENTAIRE.

ÿ. 7. EMERUNT EX ILLIS AGRUM FIGULI. *Ils en achetèrent le champ d'un potier, pour la sépulture des étrangers; des Juifs étrangers, (a) ou mêmes des Payens, (b) ou des Profélytes, (c) qui mouroient dans Jérusalem. Les trente sicles faisoient, comme on l'a déjà dit, quarante-huit livres douze sols six deniers. Comme ils concevoient que cet argent étoit souillé, ils jugèrent à propos de l'employer à l'achat d'une chose qui passoit aussi pour impure dans leur idée: je veux dire un cimetière. Ceci ne se fit pas aussi-tôt; mais l'Evangéliste a mis tout de suite ce qui regardoit l'histoire du traître Judas.*

ÿ. 8. HACELDAMA, HOC EST, AGER SANGUINIS. *Haceldama, c'est-à-dire, le champ du sang. Les mots Hacel-dama, (d) sont Syriaques; ils ne se lisent point dans les Exemplaires Grecs: on croit qu'il sont passés du Livre des Actes dans saint Matthieu. Il se trouve dans les plus anciens Exemplaires Latins, comme dans le fameux manuscrit Grec & Latin de Cambridge, & dans l'ancienne Vulgate de saint Matthieu, donnée par le Pèrte Martianay. Ce champ portoit encore ce nom, lorsque l'Evangéliste écrivoit son Evangile, sept ou huit ans après la mort du Sauveur. Saint Jérôme (e) dit que ce cimetière étoit au midi de Jérusalem, qu'on y enterroit les corps des pauvres, & qu'on y jettoit ceux à qui on ne vouloit pas donner la sépulture. Drutmare dit que de son tems il y avoit là un hôpital pour les pèlerins francs qui alloient en Terre-sainte.*

ÿ. 9. TUNC IMPLETUM EST, QUOD DICTUM EST PER JEREMIAM, &c. *Ainsi fut accomplie cette parole de Jérémie: Ils ont reçu les trente pièces d'argent, qui étoient le prix de celui qui a été mis à prix. La Prophétie qui a été citée sous le nom de Jérémie, ne se trouve pas dans*

{ a } *Grot. hic.*

{ b } *Hilar. in Matth. can. 32.*

{ c } *Gerhard. Hammon. Byna. lib. 2. cap. 8. de*

Morta Christi

{ d } *קהל קדש ארבעים ושלשה.*

{ e } *Ieronym. in iocuz.*

les écrits qui nous restent de ce Prophète; mais dans ceux de Zacharie, où nous lisons ce qui suit: (a) *Je leur dis: Si vous l'avez pour agréable, donnez-moi mon salaire; sinon, faites ce qu'il vous plaira: & ils me délivrèrent trente pièces d'argent pour mon salaire, & le Seigneur me dit: Allez jeter à un statuaire cette belle somme, cet argent, qu'ils ont crû que je valois, lorsqu'ils m'ont mis à prix; & j'allai à la maison du Seigneur, les porter à un ouvrier en argile.* Ce Prophète parle en cet endroit du Messie, sous l'idée d'un berger qui se charge de paître un troupeau abandonné, & destiné à la boucherie. Après avoir assez long-tems conduit ce troupeau, il en demande la récompense, comme il est marqué ici. Les Juifs comme pour renoncer à la conduite de leur pasteur, lui donnent trente pièces d'argent: Ou plutôt; ils les donnent à un traître, qui les délivre de ce pasteur; dont ils ne pouvoient souffrir les répréhensions, & la juste sévérité. Voyez nôtre Commentaire sur Zacharie.

Mais d'où vient ici le nom de Jérémie, au lieu de celui de Zacharie? Quelques-uns (b) ont crû que c'étoit une faute de quelque Copiste, qui auroit mis Jérémie au lieu de Zacharie. Mais si c'est une faute elle est très-ancienne, puisque dès le tems d'Origènes, on étoit embarrassé à résoudre cette difficulté. D'autres (c) ont crû que l'Évangéliste n'avoit exprimé le nom d'aucun Prophète en cet endroit. Mais que quelque Copiste y avoit substitué de sa tête le nom de Jérémie, que l'on y auroit laissé dans la suite par respect pour l'antiquité. Il y a toutefois beaucoup d'exemplaires Grecs, Latins, Syriaques, Arabes, Persans, (d) où ce nom ne se trouve pas, soit qu'ils ayent été copiez sur des plus anciens où ils n'étoient pas; soit qu'on en ait ôté ce nom, qui n'y devoit pas être. D'autres (e) soutiennent que saint Matthieu citant de mémoire, aura pris par inadvertance le nom de Jérémie, pour celui de Zacharie; & que ceux qui sont venus depuis, quoi qu'ils ayent fort bien reconnu la faute, n'ont pas jugé à propos de la corriger, parce qu'elle n'étoit pas de conséquence pour le fond.

Il y en a d'autres (f) qui veulent que le passage soit de Jérémie, aussi bien que de Zacharie; mais que l'endroit de Jérémie que cite saint Matthieu, ne se trouve plus dans les écrits qui nous restent de ce Prophète; soit que les Juifs l'ayent supprimé malicieusement, soit qu'ils soient pé-

(a) Zachar. xi. 11. 12. 13.

(b) Ita Author Comment. in Ps. lxxviii. 1. in Ps. lxxviii. 1. Esai. lib. x. Demonstr. cap. 4. Eccl. 3. Gomar. Psecl. Bynaus, lib. 2. de morte Christi, cap. 8. art. 23. 24. 25. 26. &c. Ubi fuso de hoc loco disputat.

(c) Brug J. in Mald. Biron.

(d) Vide Var. Leß. Mill. Aug. lib. 3. de Con-

senfu c. 7. Liv. Brug. Jans. Mald. Alios.

(e) Aug. lib. 1. de Consensu cap. 7. 8. Deut. hic. Eras. Drus. Cnaticul. Gloss. ordinar. Glass. Philol. l. 1. traß. 2.

(f) Zeger. hic. Ger. Joan. Vossius harm. Euang. lib. 2. c. 3. Colomes. observ. sacr. p. 32. Vide Gratium hic.

ris par quelque autre accident. Certes Dominique Magrius dans un petit Livre qu'il a fait *des contradictions apparentes de l'Écriture*, dit qu'Abraham Echellenlis lui a fait voir un manuscrit Arabe, intitulé : *Les perles précieuses*, dont l'Auteur assureoit que les Juifs en haine de JÉSUS-CHRIST, avoient effacé le passage de Jérémie, cité par saint Matthieu : Et voici ce passage comme il s'étoit conservé, malgré leur malice, dans quelques livres cachez : *Alors Jérémie dit à Phassar : Il y a long-tems que vous, & vos peres vous vous opposez à la vérité : mais vos enfans qui viendront après vous, commettront un crime encore plus énorme que le vôtre, parce qu'ils mettront à prix, celui qui n'a point de prix ; & qu'ils feront souffrir, celui qui guérit les maladies, & qui pardonne les péchez : & ils recevront les trente pièces d'argent, qui ont été le prix qui a été donné par les enfans d'Israël, pour celui qu'ils ont acheté.*

Origènes (a) a soupçonné depuis long-tems que ce passage pouvoit avoir été lû par saint Matthieu, dans quelque livre apocryphe de Jérémie. Et saint Jérôme assure qu'un Nazaréen lui avoit fait voir un livre apocryphe de ce Prophète, où ce passage se lisoit tout au long. On cite dans les Maccabées (b) quelques traits de Jérémie, qui ne se trouvent plus dans ses ouvrages. Il y avoit dans la mémoire de des peuples bien des choses, & des discours des Prophètes qui n'étoient point dans leurs écrits, comme on le voit dans Joseph, (c) & dans les vies des Prophètes écrites par le faux Epiphane, & par Dorothee.

Grotius a remarqué en particulier dans Zacharie (d) plusieurs expressions imitées de Jérémie. Les Juifs eux-mêmes disent que l'esprit de Jérémie résidoit dans Zacharie. Ainsi il est fort possible que ce dernier ait écrit dans sa prophétie, ce qui avoit été dit, mais non écrit, auparavant par Jérémie. Les Grecs (e) enseignent que ces paroles de saint Paul : (f) *C'est pour quoi il dit : Levez-vous, vous qui dormez, & ressuscitez des morts, & le Christ vous éclairera* ; sont tirées des écrits de Jérémie, qui n'ont pas été mis dans le canon.

Joseph Méde (g) & Hammond (h) semblent douter que les Chapitres IX. X. & XI. de Zacharie, soient véritablement de lui. Ils croient y remarquer des choses qui ne conviennent pas au tems de ce Prophète ; mais à celui de Jérémie. On fait que le Livre des Pseaumes contient plusieurs pièces qui ne sont point de David, quoi que tout le recueil porte le nom de ce Prophète ; & qu'il y a dans le Livre des Proverbes plusieurs sen-

(a) Vide Origen. in Matth. hic.

(b) 2. Macc. II. 1.

(c) Vide Joseph de Bello, lib. 5. cap. 2. in Latin. seu lib. 4. c. 28. in Graeco. &c.

(d) Comparez Zach. I. 4. & Jerem. xviii. 2. & xxxv. 15. Zach. I. 16. & Thien. II. 17.

& Zach. III. 8 avec Jerem. xxiii 5. &c.

(e) Grot. hic.

(f) Ephes. v. 14.

(g) Med. lib. 4. Ep. 31.

(h) Hamm. ad Isai. vii. 11.

10. *Et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mibi Dominus.*

11. *Iesus autem stetit ante præsidentem, & interrogavit eum Praeses, dicens: Tu es Rex Iudaorum? Dicit illi Iesus: Tu dicis.*

10. Et ils les ont données pour en acheter le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné.

11. Or JESUS fut présenté devant le Gouverneur; & le Gouverneur l'interrogea en ces termes: Etes-vous le Roi des Juifs? JESUS lui répondit: Vous le dites: *Je le suis.*

COMMENTAIRE.

tences qu'on attribué à Agur fils de *Jaké*. Ils soutiennent que nulle autorité canonique ne nous assure que tout ce qu'on lit sous le nom de Zacharie, soit de lui. Et S. Matthieu nous dit expressément que ce passage qui se lit dans son onzième Chapitre, est de Jérémie. Voilà ce que disent sur cela ces Auteurs. Je crains qu'ils n'entreprennent trop en voulant contester trois Chapitres à Zacharie, pour restituer un seul passage à Jérémie.

D'autres (*) croyent que l'Évangéliste en cet endroit a ciré tout à la fois deux passages, l'un de Jérémie, & l'autre de Zacharie. Il est indubitable que souvent les Auteurs sacrez du nouveau Testament en usent ainsi: on en a divers exemples & dans l'Évangile, & dans saint Paul. (b) Ils mêlent plusieurs témoignages, & n'en font qu'un, qui vient à leur sujet, & qu'ils citent ou en général sous le nom des Prophètes, ou en particulier sous le nom d'un des Auteurs, ou des Prophètes dont ils rapportent les paroles, sans parler des autres. Dans l'endroit que nous examinons, l'Évangéliste cite Jérémie, parce que ce Prophète acheta un champ à Anathoth, pour preuve qu'au retour de la captivité on achèteroit, & on vendroit encore des champs dans le pays. (c) Ce champ étoit la figure de celui qui fut acheté de l'argent rendu par Judas. Mais il ne cite pas Zacharie, qui parle des trente sicles, qui est le prix qu'on a donné pour le salaire du Pasteur. On peut s'en tenir à cette solution, ou adopter le sentiment qui reconnoît ici une faute de Copiste; ou celui qui croit que ce passage est tiré de quelque ancien écrit de Jérémie, qui n'est pas passé jusqu'à nous, & qui a été adopté par Zacharie. L'Évangéliste n'a pas suivi exactement la lettre de ce Prophète; il s'est contenté de donner le sens de sa prophétie, & de l'adapter à son sujet. (d)

Y. II. JESUS AUTEM STETIT ANTE PRÆSIDEM. *Or Jesus fuit*

(*) *August. lib. 3. de Consensu, cap. 7. Heinsem. Exercit. sacr. in Matth. xxvii. & Sanctius ad Zach. xi. 12. & ad Jerem. xxxii. 14. & Glass. Philol. sacr. l. 1. traç. 2.*

(b) Voyez Matth. xxi. 5. où il cite Isai. lxxii. 21. & Zach. ix. 9. Voyez aussi Matth. xxi. 15. où il cite Isai. lvi. 7. & Jerem. vii. 11. Voyez Act. I. 20. tiré du Psaume lxxviii. 26. &

cviii 8. Voyez aussi Rom. III. 10 & ix. 33.

(c) *Jerem. xxxii. 9. 14. 15. 41.*

(d) *Jeronym. lib. 2. in Anos, c. v. In omnibus Scripturis sanctis observandum est, Apostolos & Apostolicos viros in ponendis testimoniis de veteri Testamento, non verba considerare, sed sensum.*

12. *Et cum accusaretur à Principibus Sacerdotum, & Senioribus, nihil respondit.*

13. *Tunc dicit illi Pilatus : Non audis quanta adversus te dicunt testimonia ?*

14. *Et non respondit ei ad nullum verbum, ita ut miraretur praeses vehementer.*

15. *Per diem autem solemnem consueverat praeses populo dimittere unum vinculum, quem voluissent.*

12. Et étant accusé par les Princes des Prêtres, & les Sénateurs, il ne répondit rien.

13. Alors Pilate lui dit : N'entendez vous pas de combien de choses ces personnes vous accusent ?

14. Mais il ne répondit rien à tout ce qu'il lui pût dire ; de sorte que le Gouverneur en étoit tout étonné.

15. Or le Gouverneur avoit accoutumé à toutes les fêtes de Pâque, de délivrer celui des prisonniers que le peuple lui demandoit :

COMMENTAIRE

présenté devant le Gouverneur. Saint Jean (a) raconte ceci dans un plus grand détail. JESUS fut amené au prétoire, ou à la maison du Gouverneur assez matin. Les Prêtres, & les Sénateurs, qui étoient venus pour demander sa condamnation, n'ayant pas voulu y entrer de peur de se souiller, parce qu'ils devoient manger la Pâque ce jour-là au soir ; Pilate sortit de sa maison, & demanda aux Prêtres de quoi ils accusoient JESUS ? Ils répondirent, que s'il n'étoit pas malfaïcteur, qu'ils ne le lui auroient pas amené. Pilate leur dit : S'il est coupable, prenez-le vous-mêmes, & le faites mourir selon vos Loix. Il ne nous est pas permis de faire mourir personne, dirent les Juifs. Saint Luc ajoute, (b) qu'ils accusèrent JESUS de soulever la nation, d'empêcher qu'on ne payât le tribut à César, & de se dire le Roi des Juifs. Pilate entra dans le prétoire, s'assit sur son tribunal, & interrogea JESUS sur ces trois articles. (c) Il lui demanda s'il étoit vrai qu'il fut Roi. JESUS répondit qu'il l'étoit en effet ; mais que son Royaume n'étoit pas de ce monde. Alors Pilate sortit de nouveau du prétoire, & déclara aux Juifs, qu'il ne trouvoit dans cet homme aucun crime qui méritât la mort.

ÿ. 12. *ET CUM ACCUSARETUR A PRINCIPIBUS SACERDOTUM, &c. Et étant accusé par les Princes des Prêtres, & les Sénateurs, il ne répondit rien.* Les Prêtres insistèrent puissamment à faire condamner JESUS. Mais JESUS ne répondit rien ni à leurs accusations, ni aux interrogatoires de Pilate, qui l'interrogea de nouveau. Comme les accusateurs crioient que JESUS excitoit le peuple à la révolte, & qu'il n'avoit cellé de le faire, en commençant par la Galilée. Pilate demanda si cet homme étoit Galiléen ; & ayant appris qu'il étoit sujet d'Hérodes, il le ren-

(a) *Joan. xviii. 28. & seq.*

(b) *Luc. xxiii. 2.*

↓ (c) *Joan. xviii. 33.*

16. *Habebat autem tunc vincitum insignem, qui dicebatur Barabbas.*

17. *Congregatis ergo illis, dixit Pilatus: Quem vultis dimittam vobis: Barabbam, an Jesum, qui dicitur Christus?*

18. *Sciebant enim quod per invidiam tradidissent eum.*

19. *Scdant autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus dicens: Nihil tibi, & iusto illi: multa enim passa sum hodie pro visum propter eum.*

16. Et il en avoit alors un insigne; nommé Barabbas.

17. Lorsqu'ils étoient donc tous assembles, Pilate leur dit: Lequel voulez-vous que je vous délivre, de Barabbas, ou de JESUS, qui est appelé CHRIST?

18. Car il savoit bien que c'étoit par envie qu'ils l'avoient livré entre ses mains.

19. Cependant, lorsqu'il étoit assis dans son siège, sa femme lui envoya dire: Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce Juste; car j'ai été aujourd'hui étonnement tourmentée dans un songe, à cause de lui.

COMMENTAIRE.

voya à ce Prince. (a) Pendant que JESUS, & les Prêtres ses accusateurs étoient allez vers Hérode, Pilate fut informé que les Juifs ne poursuivoient JESUS que par jalousie. (b)

ÿ. 15. *PER DIEM AUTEM SOLEMNEM. Or le Gouverneur avoit accoutumé à toutes les fêtes de Pâque, de délivrer celui des prisonniers que le peuple lui demandoit.* Il crut que cela lui ouvroit un moyen de tirer JESUS des mains des Prêtres, en faisant demander JESUS par le peuple. Quant à cet usage de délivrer un prisonnier le jour de Pâque, on n'en voit point l'origine ni dans la Loi, ni dans l'histoire des Juifs. Mais on en remarque la continuation dans les Rescrits de quelques Empereurs Chrétiens, qui ordonnent qu'au jour de Pâque, on délivre tous les prisonniers qui sont dans les cachots; à l'exception de certains cas particuliers énoncés dans leurs Rescrits. (c) Le Syriaque, & quelques autres (d) croient que les Gouverneurs Romains dévoient un prisonnier aux trois fêtes principales de l'année, Pâque, la Pentecôte, & les Tabernacles.

ÿ. 16. *HABEBAT AUTEM TUNC VINCTUM INSIGNEM. Il avoit alors un insigne prisonnier, nommé Barabbas,* lequel avoit été mis en prison, pour s'être trouvé dans une sédition, & pour avoir tué un homme. (e) Pilate crut que JESUS mis en parallèle avec un tel homme, ne manqueroit pas d'être préféré, & délivré.

ÿ. 19. *MISIT AD EUM UXOR EJUS DICENS. Lorsqu'il étoit assis sur son tribunal, sa femme lui envoya dire: Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce Juste.* Depuis l'Empire de Tibère les Gouverneurs de Province commencent à mener leurs femmes avec eux dans leur gouver-

(a) Luc. XXI. 5. 6. 7.

(b) Matth. XXVII. 18. Marc. xv. 10.

(c) Valentinien, Théodose, & Arcade.

Voyez Grotius sur cet endroit.

(d) Beza, Schmid, Coccei, alii.

(e) Luc. XXI. 19. Marc. xv. 7.

20. *Principes autem Sacerdotum, & seniores persuaserunt populis ut peterent Barabbam, Jesum vero perderent.*

21. *Respondens autem praeses, ait illis: Quem vultis vobis de duobus dimitti? At illi dixerunt: Barabbam.*

22. *Dixit illis Pilatus: Quid igitur faciam de Jesu, qui dicitur Christus?*

23. *Dicunt omnes: Crucifigatur. At illi Praeses: Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant, dicentes: Crucifigatur.*

20. Mais les Princes des Prêtres, & les Sénateurs persuadèrent au peuple de demander Barabbas, & de faire périr JÉSUS.

21. Le Gouverneur leur ayant donc dit: Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre? Ils lui répondirent: Barabbas.

22. Pilate leur dit: Que ferai-je donc de JÉSUS, qui est appelé CHRIST?

23. Ils répondirent tous: Qu'il soit crucifié. Le Gouverneur leur dit: Mais quel mal a-t'il fait? Et ils se mirent à crier encore plus fort, en disant: Qu'il soit crucifié.

COMMENTAIRE.

nement; ce qui ne leur étoit pas permis auparavant. Ceci est rapporté en cet endroit par récapitulation. La femme de Pilate lui envoya dire cela dès le commencement, lorsqu'il s'assit pour interroger JÉSUS, versets 11. 12. Cette femme dit *qu'elle a été étrangement tourmentée dans un songe, à cause de ce juste*. Les uns (a) attribuent ce songe au démon; ce mauvais esprit commençoit à se douter de quelque chose; il craignoit que la mort de JÉSUS, ne fût la destruction de son empire. D'autres (b) croyent que ce songe lui fut envoyé de Dieu. Origènes, saint Chrysostome, & Théophylacte, semblent croire que cette femme craignoit Dieu, & qu'elle a été sauvée. Cornélius à Lapidé assure que les Grecs l'ont mise au nombre des Saintes. Vincent de Beauvais cite l'Évangile apocryphe de Nicodème, qui l'appelle *Claudia Proscula*. Le faux Lucius Dexter, & Nicéphore (c) qui la font Chrétienne, lui donnent le même nom. Mais tout cela est fort apocryphe.

D'autres enfin soutiennent que cette femme ayant sçu d'ailleurs la prise de JÉSUS, & connoissant par la réputation que c'étoit un Saint, & un homme de bien, son imagination frappée de ces idées, produisit naturellement le songe que nous lisons ici. Mais il n'y a nulle apparence que cette femme ait pu être informée de la prise de JÉSUS-CHRIST avant son sommeil. Il fut pris vers le minuit, hors la ville, & sans la participation de Pilate. Il fut conduit, & demeura enfermé chez les Prêtres jusqu'au jour. Dès le matin on l'amena à Pilate. Ce Gouverneur apprit sa prise, & sa condamnation tout à la fois. Dieu permit que ce songe fut envoyé à la femme de Pilate, & non à lui-même, de peur qu'on ne dit,

(a) *Author Epistol. sub nomine Irenaei. ad Philippens. Author serm. de Passione sub nomine Cypriani. Bedae, Anselm. Hist. Scholasti. Athanas. traict. ad Maximimum. lib. 2. p. 163.*

(b) *Ambros. lib. 2. in Luc. Origen. Irenaeus. Chrysost. Euthym. Theophyl. Leo Magn. serm. 11. de Passione. Gret. M. d. Brug.*

(c) *Nicophor. lib. 2. c. 50.*

que

24. *Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret: accepta aqua, lavit manus coram populo, dicens: Innocens ego sum à sanguine justis hujus: vos videritis.*

24. Pilate voyant qu'il n'y gaignoit rien, mais que le tumulte s'excitoit toujours de plus en plus, se fit apporter de l'eau, & se lava les mains devant le peuple, il leur dit: Je suis innocent du sang de ce Juste: ce sera à vous à en répondre.

COMMENTAIRE.

que ce Juge seignoit de l'avoir eu pour avoir occasion de délivrer JESUS-CHRIST.

ÿ. 24. ACCEPTA AQUA, LAVIT MANUS. *Pilate se fit apporter de l'eau, & se lava les mains devant le peuple.* Saint Jean (a) raconte la chose plus au long que les autres Evangélistes. Pilate ayant fait tous ses efforts pour délivrer JESUS, & ayant déclaré qu'il le trouvoit innocent, jugea que pour les contenter en quelque sorte, il devoit maltraiter JESUS, & le renvoyer. Il le fit donc fouetter, & permit à ses soldats de le revêtir d'une espèce de manteau rouge, de lui mettre une couronne d'épine sur la tête, & de lui donner en main au lieu de sceptre, une méchante canne: & en cet état il le présenta au peuple, croyant qu'à ce spectacle leur fureur s'apaiseroit: mais ce fut inutilement. Il conduisit une troisième fois JESUS dans le Prétoire, & l'ayant interrogé, il sortit encore, & dit aux Juifs, qu'il ne trouvoit en lui aucune cause légitime de condamnation. Le peuple criant de plus en plus, & usant même en quelque sorte de menaces, Pilate lava ses mains, pour marquer qu'il ne vouloit avoir aucune part à la mort de JESUS-CHRIST.

Cette cérémonie de laver ses mains n'étoit pas usitée dans ces rencontres, ni chez les Grecs, ni chez les Romains, quel'on sache; seulement dans les alliances on se purifioit en se lavant tout le corps, ou seulement les mains, lorsque l'on sacrifioit aux Dieux supérieurs. (b) Mais quand on sacrifioit seulement aux Dieux des enfers, on se contentoit de s'arroser d'eau lustrale. (c)

Spargens rore levi, & ramo felicis olivæ.

Lorsqu'ils vouloient expier un meurtre, ou se purifier du sang répandu même dans la guerre, (d) ils se lavoient les mains, ou tout le corps. (e)

*Me bello è ramo digressum, & cade recenti
Attrectare nefas, donec me flumine vivo
Abluero.*

(a) Joan. xix. 1. . . 15.

(b) Homer. Iliad. 7.

Ἄλλ' ἐπιπέμπω ὑμῶν ἐνὶ χροῖσι ἰχθυῶν.

(c) Virg. Æneid. vi.

(d) Triclin. in Sophoclem. Ἐὐθὺν ἔν τῶν κα-

ταῖσι ἔτι ἢ φέροι ἀρχαῖου, ἢ ἄλλας σφάγας
ἐπιπέμπω, ὑμῶν ἀποπέμπω ἔν χροῖσι εἰς ἀλάστον
τῶν ἰχθυῶν.

(e) Æneid. 11.

25. *Et respondens universus populus,* | 25. Et tout le peuple lui répondit : *Que*
dixit: Sanguis eius super nos, & super | *son sang retombe sur nous, & sur nos en-*
filios nostros. | *fans.*

COMMENTAIRE.

Pilate donc par allusion à ces pratiques des Payens, & pour se purger du sang de ce Juste, voulut en leur présence se laver les mains; afin de leur faire voir d'une manière plus marquée, combien il avoit d'horreur de leur injuste haine. Et c'est en ce sens que l'expliquent Casaubon, Beze, Heinius, Merylle, Schmid, & quelques autres. (a)

Mais la plupart veulent que ce Gouverneur ait fait allusion aux usages des Juifs, & qu'il ait donné cela à leur goût, qui étoit de déclarer leur sentiment, non-seulement par des paroles, mais aussi par des actions symboliques, & par des marques significatives. On en voit plusieurs exemples dans les saintes Ecritures. Mais pour nous borner à la chose dont il s'agit, le Psaume dit en deux endroits, (b) qu'il a lavé ses mains parmi les innocens; c'est-à-dire, qu'il a vécu dans la justice, & dans l'équité, & qu'il ne s'est souillé ni par le sang, ni par l'homicide. Et dans le Deutéronome (c) il est ordonné aux anciens d'une ville, dans le territoire de laquelle on aura trouvé un homme assassiné, de laver leurs mains sur la tête d'une genisse, qu'on doit immoler pour expier le pays, de ce sang répandu. Saint Jérôme (d) semble ici excuser Pilate, & rejeter toute la faute sur les Juifs. Je ne suis que l'exécuteur des Loix: Vous dites que selon vos Loix cet homme mérite la mort; je m'en décharge.

¶ 25. SANGUIS EIUS SUPER NOS. *Que son sang retombe sur nous, & sur nos enfans.* Nous nous chargeons du crime, & de la peine de sa mort, s'il est innocent. Cette expression est commune chez les Hébreux. Moïse dit en plus d'un endroit, (e) en parlant des criminels dignes de mort. *Il sera mis à mort, son sang demeurera sur lui.* L'effet de cette horrible sentence que les Juifs ont prononcée contre eux-mêmes, est encore aujourd'hui sensible, & le sera jusqu'à la fin des siècles sur toute la nation des Hébreux. (f) Le crime de ceux-ci est sans doute beaucoup plus grand, que celui de Pilate. Mais Pilate est-il innocent, d'avoir ainsi traité sa propre conscience, & d'avoir livré un innocent, reconnu par lui-même, à une troupe de séditeux? N'est-ce pas là se rendre complice, & en quelque sorte auteur d'un crime, qu'il auroit pû, & qu'il auroit dû

(a) Vide Bynæum, lib. 3. cap. 4. art. 51.

(b) Psal. xxv. 6. & Lxxxi. 13.

(c) Dent. xxi. 5.

(d) Ieronym. hic. Ego minister sum legum:

vestra vox sanguinem fundit.

(e) Levit. xx. 9. 12. 16.

(f) Ieronym. hic.

26. Tunc dimisit illis Barabbam: *se-* | 26. Alors il leur délivra Barabbas; &
sum autem flagellatum tradidit eis ut | ayant fait fouetter JESUS, il le remit entre
crucifigeretur. | leurs mains pour être crucifié.

COMMENTAIRE.

empêcher? (a) *Nec ipse evasis reatum, qui cooperatus seditionis, reliquit judicium proprium, & in crimen transfuit alienum.*

ÿ. 26. JESUM AUTEM FLAGELLATUM TRADIDIT EIS. *Ayant fait fouetter Jesus, il le remit entre leurs mains pour être crucifié.* Il l'avoit fait fouetter auparavant, (b) pour tâcher d'adoucir le peuple en sa faveur. Les Hébreux ne donnoient ordinairement que trente-neuf coups de fouet; (c) mais les Romains n'avoient sur cela aucune règle. Ils avoient deux manières de fouetter; ou avec des verges, ou avec des courroyes, ou lanières. Cette dernière façon étoit la plus cruelle. On ne fait pas de quelle sorte ils exercèrent ce supplice envers JESUS-CHRIST; mais on inentre aujourd'hui à Rome à sainte Praxède, la colonne à laquelle le Sauveur fut attaché par les soldats Romains, laquelle est encore teinte de son sang. (d) Le fouet étoit une peine ignominieuse que l'on n'employoit qu'envers les esclaves, les voleurs, & gens de cette sorte. Les Loix deffendoient d'en user envers les honnêtes gens, (e) & sur tout envers les citoyens Romains: (f) *Facinus est vincire civem Romanum, scelus verberare, propè parricidium necare. Quid dicam in crucem tollere? Verbo satis digno res tam nefaria exprimi nullatenus potest.* Saint Jérôme, & quelqu'autres (g) ont crû que cette flagellation étoit différente de la première, & que c'étoit une loi parmi les Romains, de faire fouetter avant leur mort, ceux qui devoient être exécutez. Mais nous ne voyons pas de nécessité de reconnoître ici deux flagellations.

Quelques anciens (h) ont prétendu que Pilate n'avoit pas condamné expressément JESUS-CHRIST, mais qu'il avoit simplement consenti à la volonté des Juifs; il leur permit d'exécuter contre lui l'arrêt de mort qu'ils avoient eux-mêmes porté. Ce passage de saint Mathieu est assez favorable à cette opinion. Mais tout le reste du recit de l'Evangéliste, & sur tout ce que dit saint Luc, (i) que Pilate leur accorda leur demande: *Adjudicavit fieri petitionem eorum;* ne prouve que trop qu'il prononça en Juge: Il s'affit sur son tribunal; il interrogea juridiquement JESUS;

(a) S. Lee. Serm 8. de Passione.

(b) Luc. XXII. 22. Joan. XIX. 1.

(c) 2. Cor. XI. 24. 25. Deut. XXV. 3.

(d) Ieronym. Ep. 17. Prudentius, alii.

(e) D. Titul. de Prois.

(f) Cicero in Verrem.

(g) Ieronym. hic. Vide & Drus. & Vatab. apud Eyma. lib. 3. c. 4. art. 4. de morte Christi, & Lips. de Cruce lib. 2. c. 2.

(h) Chrysof. præf. de Eusebiana. LaHant. lib. 4. Justit. c. 8.

(i) Luc. XXIII. 24.

27. *Tunc milites Præsidis suscipientes Jesum in pratorium, congregaverunt ad eum universam cohortem :*

28. *Et exuentes eum, chlamidem coccineam circumdederunt ei :*

27. Les soldats du Gouverneur menèrent ensuite JESUS dans le prétoire ; & ayant assemblé autour de lui toute la compagnie ;

28. Ils lui ôtèrent ses habits , & le revêtirent d'un manteau d'écarlate :

COMMENTAIRE.

il fit mettre l'inscription sur la Croix ; il le livra aux soldats pour être crucifié ; il donne son corps à Joseph d'Arimateie ; enfin il agit par tout en Juge. (a)

Le supplice de la croix étoit la peine des esclaves, (b) des voleurs ; des séditieux, sur tout de ses derniers, suivant ces loix Romaines. (c) Constantin abolit ce supplice, par respect pour JESUS-CHRIST. Les Hébreux régulièrement ne crucifesoient point les hommes en vie, (d) mais après leur mort, ils les attachoient au poteau, & les en détachent avant le coucher du soleil. (e) Voyez nôtre Dissertation sur les supplices des anciens Hébreux, à la tête du Deutéronome.

Ÿ. 27. TUNC MILITES PRÆSIDIS SUSCIPIENTES JESUM. Les soldats du Gouverneur menèrent ensuite JESUS dans le Prétoire ; & ayant assemblé autour de lui toute la compagnie, &c. C'est la seconde fois que les soldats traitèrent ainsi JESUS-CHRIST, qu'ils le dépouillèrent, qu'ils le revêtirent de pourpre, & qu'ils en firent leur jouet, comme d'un Roi de théâtre. (f) La première fois avant sa condamnation ; & la seconde, depuis la sentence prononcée. La compagnie, ou la cohorte Romaine, étoit la dixième partie d'une légion. Chaque cohorte avoit vingt-cinq manipules ; & chaque manipule vingt-cinq hommes : ainsi la cohorte étoit de six cens vingt-cinq hommes ; mais elles n'étoient pas toujours complètes, ni toutes également fortes.

Ÿ. 28. CHLAMIDEM COCCINEAM CIRCUMDEDERUNT EI. Ils le revêtirent d'un manteau d'écarlate, ou de cramoisi : car coccineus (g) signifie proprement le cramoisi. Saint Marc, (h) & saint Jean disent, de la pourpre. Ces couleurs se confondent souvent dans les Ecrivains : La pourpre étoit d'un rouge foncé, & tirant sur le violet. Le cramoisi est plus gay, & plus déchargé. Chlamys étoit une espèce de manteau, que l'on mettoit par-dessus la cuirasse, ou par-dessus les habits. Tout ceci se fit

(a) Vide Grot. hic.

(b) Vitis Byna. lib. 1. c. 1. art. 37. de morte Christi.

(c) Paulus 5. Sent. tit. 22.

(d) Maim. Halac. Sanhedr. c. 14.

(e) Dent. xx1. 23.

(f) Comparez Joan XIX. 1. 2. 3. à S. Marc xxv11. 27. & à S. Marc. xv. 16.

(g) Matth. hic. Χάμιον κίτρινον.

(h) Marc. xv. 17. Ενδύει αὐτὸν πορφύρας Joan. XIX. 2. Ἰσπίδος πορφύρας.

29. Et pleñentes coronam de spinis ,
posuerunt super caput ejus , & arundinem
in dextera ejus. Et genuflexo ante
eum , illudabant ei , dicentes : Ave Rex
Judæorum.

30. Et exspuentes in eum , acceperunt
arundinem , & percutebant caput ejus.

31. Et postquam illuserunt ei , exue-
runt eum chlamyde , & induerunt eum
vestimentis ejus , & duxerunt eum
ut crucifigerent.

32. Exeuntes autem , invenerunt homi-
nem Cyrenæum , nomine Simonem ;
hunc angariaverunt ut tolleret crucem
ejus.

29. Puis ayant fait une couronne d'épi-
nes entrelassée , ils la lui mirent sur la tête ,
avec un roseau dans la main droite. Et se
mettant à genoux devant lui , ils se mo-
quoient de lui , en disant : Salut au Roi des
Juifs.

30. Et lui crachant au visage , ils prenoient
le roseau qu'il tenoit , & lui en frappaient la
tête.

31. Apres s'être ainsi jouëz de lui , ils lui
ôtèrent ce manteau d'écarlate ; & lui ayant
remis ses habits , ils l'emmenèrent pour le
crucifier.

32. Lorsqu'ils sortoient , ils rencontrèrent
un homme de Cyrène , nommé Simon ,
qu'ils contraignirent de porter la croix de
JESUS.

COMMENTAIRE.

en dérision de JESUS-CHRIST , comme pour se moquer de l'ambition qu'on lui impuroit , d'avoir voulu se faire Roi. Les soldats ajoutent au manteau de pourpre , une couronne d'épines. Dans ce pays-là les épines étoient alors en fleurs ; & on fait que leurs fleurs viennent en bouquets , comme des couronnes. (a) Les soldats vou lurent donc imiter les vraies couronnes ; mais ils en choisirent , qui sous des fleurs cachioient de rudes épines. Le roseau qu'ils lui mirent en main , représentoit le sceptre , ou haste royale. Les habitans d'Alexandrie voulant se railler d'Agrippa , nouvellement déclaré Roi des Juifs , (b) revêtirent un certain Caraba d'ornemens semblables à ceux des Rois , & lui mirent autour de la tête une feuille de jonc , au lieu de diadème ; ils lui donnèrent en main un niéchant morceau de roseau , au lieu de sceptre , & un haillon , ou un mauvais tapis de pied , pour manteau royal.

ÿ. 32. EXEUNTES AUTEM INVENERUNT HOMINEM CYRE-
NÆUM. Lorsqu'ils sortoient , ils rencontrèrent un homme de Cyrène , nommé Simon , qu'ils contraignirent de porter la croix de Jesus. JESUS fut d'abord chargé du bois de sa croix , comme c'étoit la coutume , de contraindre les criminels de porter les instrumens de leurs supplices. (c) On les y attachoit même par les bras , afin qu'ils ne les pussent quitter. JESUS étant arrivé hors la ville , (d) accablé de fatigue , & tombant en défaillance ,

(a) Vide Athen. lib. xv. c. 7. p. 680.

(b) Philo in Flaccum. Βιβλος ὑπὸ Ἐρμῆου
ἀπὸ διαδέματος ἐπιπέδεται ἀντὶ τοῦ ἀπράγῃ. Κα-
μπεύματα δὲ τὴν ἀπὸ κύμα περιβάλλοντι ἀπὸ χλα-
μίδος. Ἄλλο δὲ ἐπιπέτω βαρύνει τὴν ἀπὸ τῆς ἡμῶν.

(c) Novius ex Plano. Patibulum ferat per
urbem , deinde affigatur cruci. Vide & Artemi-
dorum. & Grot. hic & Hamm.

(d) Joan. xix. 17.

les soldats contraignirent un homme natif de Cyrène, en Afrique, de porter sa croix. Le Texte des Evangélistes (a) paroît exprès, pour dire qu'il la porta entière, à la suite de JESUS, quoique nos Peintres nous dépeignent Simon, qui en porte seulement une extrémité, pendant que JESUS est chargé de tout le reste. Les Percs (b) croient que JESUS la porta d'abord entière, & puis Simon de même, depuis la porte de la ville, jusqu'au haut du Calvaire.

On remarque ici une ancienne coutume des Hébreux, (c) & des Romains, de ne faire mourir les coupables que hors de la ville. Les soldats étoient parmi les Romains les exécuteurs des criminels. (d) Ce sont eux qui mènent JESUS au Calvaire, & qui l'y attachent à la croix. Il n'est pas tout-à-fait certain si le Sauveur porta la croix entière, ou seulement le travers. Il est mal aisé qu'un homme seul puisse porter pendant un espace considérable, une croix grosse & solide, composée du poteau, & du travers. La tradition veut que la croix de JESUS-CHRIST ait eu quinze pieds de haut, & le travers sept pieds. Ordinairement on plantoit le poteau au lieu du supplice, avant que le criminel y arrivât : & souvent ces poteaux y demouroient fort long-tems, pour servir à d'autres. Quelquefois on attachoit les esclaves rebelles, & les criminels, à un bois de travers, qui leur tenoit les bras étendus. Ce bois s'appelloit une croix, ou une fourche, & les liens de fer qui les y tenoient liez, se nommoient *canis*, un chien.

Etant arrivez au lieu du supplice en cette posture, on les tiroit au haut du poteau par le moyen d'une poulie, & d'une corde, & on les y lioit par les pieds, & par le corps avec des liens, ou avec des cloux. On voit tout cela par plusieurs endroits des anciens. C'est ainsi qu'Ulysse (e) fit élever Mélanthius au haut d'un poteau, ou d'un pilier. Il commanda d'abord qu'on l'attachât par derrière à un ais, il le fit ensuite tirer en haut avec une chaîne qu'ils lui passèrent en travers. Je pense que Prométhée (f) étoit attaché à sa colonne dans la même posture que Mélanthius. Tout cela est assez différent de la manière dont JESUS-CHRIST fut crucifié, mais il ne laisse pas de donner quelque ouverture pour bien comprendre le sens des Evangélistes, & pour réformer l'idée de nos Peintres, qui nous représentent le bois de la croix renversé, auquel l'on attache Jésus

(a) *Matth. xxvii. 32. Marc. xv. 21. Γεν ἀνδρὸς τῆς κυρήνης ἀρῶν τὴν σταυρὸν αὐτοῦ. Luc. xxiii. 26. Ἐπισημασθε ἀντὶ τῆς σταυροῦ ὅτι οὗτος ἦν ὁ σταυρὸς.*

(b) *Christ. Ieronym. Vita, Theophyl. Euthym. Sic. Athan. s. serm. de Passione Domini. August. lib. 3. cap. 10. de Confessio. Ambros. l. x. in Luc. alii.*

(c) *Num. xv. 33. 3. Reg. xxi. 23. Vide Grot. hic.*

(d) Voyez Grotius sur cet endroit, & vob. xi. Dissertation sur les Supplices.

(e) *Hom. Odys. X.*

... Σαίνας δ' ἄσπετον ἔπειθε
 Ἐ-σὴν δὲ πλοῦτῶν ἐξ ἀνδρῶν παρθελάτῃ,
 Ἰδὸν δὲ ἰφθαλμοῖσι τῶν ἀνδρῶν καὶ ἰσχυρῶν.

(f) *Hesiod. Theogon. v. 520.*

Ἄσπετον δ' ἀποκαταστήσει Πηγευδία πηροδῶρα,
 Ἀτερπὴν ἀργαλιεῖσι πρῶτον διὰ αἰῶν' ἰλάσσει.

avec des cloux, pour l'élever ensuite avec la croix; comme si pour attacher un homme à une potence, on abattoit d'abord la potence, pour la relever ensuite, lorsque le criminel y est attaché. Les secouilles, & l'ébranlement de la croix auroient seules été capables de briser les pieds, & les mains du crucifié, & de le détacher de sa croix, avec des douleurs inexplicables. Nonnus, & l'ancien Auteur de la Tragédie intitulée; Jésus souffrant, saint Augustin, & les plus savans Interprètes ne l'ont pas conçu autrement, non plus que ceux qui ont écrit exprès sur cette matière. (a)

Il faut dire ici un mot de la croix, & de ses parties; car il y a sur cela bien des remarques à faire, & bien des sentimens divers. Le terme Grec *Stavros*, que l'on traduit ordinairement par *une croix*, se prend aussi chez les anciens Auteurs Grecs, (b) pour un poteau, ou une palissade; un bois droit, pointu, & fiché en terre. C'est apparemment ce qui a donné lieu à quelques Peres (c) de comparer la croix du Sauveur, à la corne du rhinoceros, parce que le bois dressé qui en fait la principale partie, étoit justement ce que les anciens Grecs appelloient *Stavros*. Saint Jérôme, (d) & saint Isidore (e) disent que la croix avoit la figure de la lettre X, ou de la croix de saint André: c'est sur cela que se fondent ceux qui disent que le Thau des anciens Hébreux avoit la figure de la croix; & que c'est cette figure que Dieu ordonne de tracer sur le front de ceux qui doivent être sauvez: (f) *Signa Thau super frontes virorum clementium, &c.*

Mais sans nous arrêter à tout cela, il est certain que la croix dont se servoient les Romains, (g) étoit composée d'un bois droit, & élevé; & d'un autre qui le traversoit, à angles égaux, & qui étoit pour l'ordinaire surmonté d'un autre bois, qui s'élevoit au-dessus de la tête du crucifié, afin qu'on y pût attacher le titre de sa condamnation. Outre ces parties sur lesquelles on est assez d'accord; quelques-uns (h) prétendent qu'il y avoit au-dessous des pieds du crucifié une espèce de bois avancé, sur lequel ses pieds étoient appuyez, & attachez. Saint Grégoire de Tours (i) le marque d'une manière fort expresse: *In stipite erecto foramen factum manifestum est; pes quoque parvula tabula in hoc foramen insertus est: super hanc verò tabulam, tamquam stantis hominis sacra affixa sunt plantæ.*

(a) Voyez *Bynans de morte Christi*, lib. 3. c. 6. art. 7. *Lips. de cruce*, lib. 2. c. 7.

(b) *Homæ Illiad. u. & Odys. l. v. 11.*
Σταυρὸς δ' ὄντι δ' ἰλαοὺς διαμύσσει ἰδῆα, κ' ἰδῆα
Πόντος κ' Ἰαπωνίαι. Vide Didym. & Euseb. ibidem.

(c) *Justin. Dialog. cum Tryphone. Tertull. contra Judæos, & alibi non semel.*

(d) *Ieron. in Jerem. xxxi.*

(e) *Isidor. lib. 1. Orig. cap. 3. Vide Lips. de*

cruce, lib. 1. cap. 7.

(f) *Execl. ix. 4.*

(g) *Justin. Dialog. cum Tryphone. Tertull. advers. Gentes lib. 1. c. 12. Scalig. ad Euseb. n. 1617. in lib. x.*

(h) *Nansius ad Nonni Paraphr. in Joan. xix. 18. Foucardent. not. ad Irenæ. lib. 2. cap. 42. Lips. not. in lib. 2. de Cruce cap. 10.*

(i) *Gregor. Turon. lib. 1. de Gloria Martyrum cap. 6.*

C'est sur ce modèle qu'on a fait un grand nombre de croix, qui se voyent presque par tout, dans lesquelles le Sauveur est représenté ayant les pieds appuyez sur une espèce de marche-pied. On dit de plus, qu'il auroit été malaisé autrement, qu'un homme pût demeurer long-tems suspendu, attaché par les mains, lesquelles auroient soutenu tout le poids de son corps.

D'autres (a) prétendent qu'on ne voit aucun vestige de ce prétendu marche-pied, dans les descriptions de la croix, que les plus anciens Auteurs Grecs, ou Latins nous ont laissés. Mais on y remarque une autre partie, dont saint Grégoire de Tours n'a point parlé; c'est une espèce de chevalet, ou un bois en forme d'une assez grosse cheville, sur laquelle le patient étoit à cheval, & qui supportoit le poids de son corps. Saint Justin le Martyr, le marque d'une manière assez claire, (b) en expliquant ce passage de Moÿse: (c) *Ces cornes sont comme celles du monoceros; Il dit que ces cornes représentent la croix où JESUS-CHRIST a été attaché; cette croix est composée d'un bois dressé, au-dessus duquel s'éleve comme une corne.* Il parle de ce qui est au-dessus de la tête du crucifié. *A cette pièce de bois droite & élevée, est attachée une autre pièce qui traverse, & qui forme deux autres espèces de cornes; ce sont les bras de la croix: Enfin il y a une autre manière de corne fichée au milieu, sur lequel est à cheval celui qui est crucifié.*

Saint Irénée (d) semble avoir voulu marquer la même chose par ces paroles: La croix a cinq extrémités; deux en longueur, deux en largeur, & une au milieu, où se repose celui qui y est attaché. C'est apparemment aussi ce que Tertullien a voulu marquer par ces termes: (e) *Nobis tata crux imputatur, cum antenna scilicet sua, & cum illo sedilis excessu.* L'antenne, est le bois qui traverse, ou les bras de la croix; & le siège, *sedilis excessus*, est ce bois qui débordé, & sur lequel le patient est à cheval. Et ailleurs (f) il l'appelle, un piquet qui sort du milieu du tronc de la croix; *E medio stipitis palus.* Saumaïse (g) explique de ce siège, ce qu'on lit dans Sénèque, (b) où Mécenas dit ces paroles: *Je suis content, pourvu que j'aye la vie. Conservez-là moi, quand même je serois assis sur une croix tranchante.* C'est que quelque fois pour augmenter la peine des suppliciez,

(a) Scaliger. animadv. in Enseb. Digressione de liti. locis. orig. littera T. Byna. lib. 1. cap. 5. art. 12. 13. 14.

(b) Justin. Martyr. Dialog. cum Tryphone. ὁμοιωθεὶς τῷ κέρας τοῦ ἐλάου, ὡς ἔστι τὸ ἀσπίδος πέδιλον οἷς κέρας ὑπερβαίνει, ἕως τὸ ἄνω ἕως ἡμετέρας, καὶ ὑπερβαίνει αὐτὸν καὶ ἐν ἑαυτῷ καὶ ἐν ἑαυτῷ ἑαυτῷ, καὶ τὸ ἐν μέσῳ ὑπερβαίνει αὐτὸν καὶ ἐν ἑαυτῷ ἑαυτῷ, καὶ τὸ ἐν μέσῳ ὑπερβαίνει αὐτὸν καὶ ἐν ἑαυτῷ ἑαυτῷ.

(c) Dent xxxviii. 17.

(d) Irena. lib. 1. cap. 46. contra Hares. Iste habitus crucis fines & summisates h. het quinque; duos in longitudine, & duos in latitud. ne. & unum in medio, ubi respicietur qui clavus affigitur.

(e) Tertull. lib. 2. advers. Nationes.

(f) Idem, adversus Judaeos cap. 10.

(g) Salmas. de Crucis, pag. 232. & 242.

(h) Suet. Ep. 101.

On tailloit en vive arrête ce morceau de bois sur lequel ils étoient assis.

Vita dum superest, benè est

Hanc mihi, vel acutâ

Si sedeam cruce, sustine.

Les témoignages de saint Justin, & de Tertullien sont d'autant plus remarquables en cette matière, qu'ils vivoient dans un tems où le supplice de la croix n'étoit point encore supprimé, comme il le fut dans la suite par l'Empereur Constantin. (a) Ce qu'on vient de proposer sur cela, est appuyé par Joseph Scaliger, (b) Thomas Bartolin, (c) Bynæus, (d) Saumaïse, (e) Gérard Jean Vossius, (f) & quelques autres.

Quoi que le poids du corps vivant, & même encore quelque-tems après la mort, puisse être aisément soutenu par les deux mains percées de cloux, (g) toutefois il est impossible qu'elles le soutiennent pendant un long-tems; & comme on laissoit souvent les corps des crucifiez attachez au poteau, jusqu'à ce qu'ils tombassent en pièces, ou qu'ils fussent dévorés par les oiseaux, & par les bêtes carnacières; il étoit nécessaire de les soutenir de la manière que nous l'avons expliqué, ou en leur attachant les mains, non-seulement avec des cloux, mais aussi avec des cordes. D'où vient que les Anciens font assez souvent mention de la corde des crucifiez ? *Spartum est cruce*, dit Pline. (h) Saint Hilaire (i) fait une mention expresse des cordes qui soutenoient nôtre Seigneur; & Nonnus de Panopolis lui donne des chaînes, pour lui attacher les pieds, & les mains.

Pour le nombre des cloux dont le Sauveur fut attaché à la croix, la plus constante opinion est qu'il y en eût quatre, un à chaque main, & autant à chaque pied. Saint Grégoire de Tours marque expressément ce nombre. (k) Il ajoute que l'Imperatrice Héléne fit mettre deux de ces cloux dans le mord de la bride du cheval de Constantin; & qu'elle en jeta un dans la mer Adriatique, pour en calmer les agitations. D'autres Peres enseignent que la même Imperatrice mit aussi un de ces cloux dans le casque de l'Empereur son fils. (l) On peut voir cette matière traitée au long dans Bynæus, *De morte Christi*, l. 3. c. 6. art. 10. Et ci-après §. 35.

Quant à la personne de Simon le Cyréneen, que les soldats contraignirent de porter la croix de Jésus; saint Marc (m) dit qu'il étoit pere d'A-

(a) Vide Lips. de Cruce, lib. 3. cap. 14.

(b) Scalig. loco citato in Euseb.

(c) Th. Ba. tolin. de Lacru Christi aperte, cap. 5. & Hypom. 1. de Cruce 5-13.

(d) Bynæ. lib. 3. cap. 5. art. 12.

(e) Saumaïse. de Cruce.

(f) Harmon. Evang. lib. 2. cap. 7. §. 28.

(g) Vide Nisus Ep. de Cruce, & Nicol. Fon-

tan. de hac singulari opusculo.

(h) Plin. lib. 28. cap. 14.

(i) Hilar. lib. x. de Trinit. n. 13.

(k) Greg. Turon. lib. 1. de Gloria Martyr.

cap. 6.

(l) Theodorot. lib. 1. Hist. Eccl. cap. 18. Ambros. alii.

(m) Marc. xv. 21.

31. *Et venerunt in locum, qui dicitur Golgotha, quod est Calvaria locus.* | 33. Et étant arrivez au lieu appellé Golgotha; c'est-à-dire, le lieu du Calvaire.

COMMENTAIRE.

l'Alexandre & de Rufus, apparemment patce qu'Alexandre & Rufus se rendirent recommandables dans l'Eglise, & que leur nom y étoit connu, lorsqu'il écrivoit son Evangile. Il y en (*a*) a qui soupçonnent que Simon étoit Juif, & même Disciple de JESUS-CHRIST; & quelques-uns vont même jusqu'à dire, que ce fut en haine de JESUS-CHRIST, qu'on le chargea de la croix du Sauveur, parce qu'il étoit attaché à sa doctrine. Saint Ambroise, (*b*) saint Hilaire, (*c*) saint Léon, (*d*) & quelques autres (*e*) ont avancé qu'il étoit Payen. Mais son nom de *Simon*, est un nom de Juif. Il y en avoit un très-grand nombre dans la Province de Cyrène, (*f*) voisine de l'Egypte; & comme c'étoit la fête de Pâque, il étoit arrivé des Juifs à Jérusalem de toutes les parties du monde. Quelques-uns ont conjecturé que Simon, surnommé Niger dans les Actes, XIII. 1. étoit Simon le Cyrénéen, & que Rufe marqué dans S. Paul, Rom. XVI. 3. & dans la Lettre de saint Polycarpe aux Philippiciens; & dans les anciens Martyrologes, le dix-huitième Décembre, pouvoit être le fils de Simon le Cyrénéen. Les Espagnols veulent que saint Rufe Evêque de Tortose, & saint Alexandre son frere martyrisé à Carthagène, soient les deux fils de Simon; mais on n'a aucune assurance de tout cela.

¶ 33. IN LOCUM QUI DICITUR GOLGOTHA. *Etant arrivé au lieu appellé Golgotha, ou le lieu du Calvaire, ou du Crâne.* C'est une montagne qui est au nord, & au couchant de Jérusalem. Saint Jérôme croit qu'elle prit le nom *du Crâne*, à cause qu'on y tranchoit la tête aux criminels. C'étoit l'endroit ordinaire où l'on exécutoit les coupables. Quelques anciens (*g*) ont crû que le nom de Calvaire lui avoit été donné, à cause du crâne d'Adam nôtre premier pere, qui y avoit été enterré. Mais rien n'est plus mal fondé que cette tradition. Le nom de *Golgotha* n'est pas Hébreu; il est formé de l'Hébreu *Golgoeth*, qui signifie l'os de la tête. Le Syriaque lit *Gogultha*. On remarque dans le peu de termes Syriaques qu'on lit dans l'Evangile, que le Syriaque que l'on parloit en Judée du tems de nôtre Seigneur, n'étoit nullement pur. On appelle souvent une montagne stérile, *une montagne chauve, calvus mons*, comme un crâne nud & desséché.

{ a } Mald. Brug. Grot. Jansen.

{ b } Ambros. in Luc. lib. x.

{ c } Hilar. in Matth. hic.

{ d } Leo Magn. Serm. 8. de Passione.

{ e } Beda, Druymar. Vide & Jeronym. hic.

{ f } Ait. II. 10. vi. 2.

{ g } Origen in Matth. Ambros. lib. x. in Luc. Epiphon. Hæres. 46. Jeronym. hic. Athanas. serm. de Passione Domini. B. 151. in 151. v. Chrysost. in Joan. homil. 84. August. lib. 16. de Civit. cap. 12. alii.

34. Et dederunt ei vinum bibere cum felle mistum. Et cum gustasset, noluit bibere. | 34. Ils lui donnèrent à boire du vin mêlé de fiel : mais en ayant goûté, il ne vouloit point en boire.

COMMENTAIRE.

¶ 34. DEDERUNT EI VINUM BIBERE CUM FELLE MISTUM. Ils lui donnèrent à boire du vin mêlé de fiel. Le texte Grec lit : (a) Ils lui donnèrent du vinaigre mêlé avec du fiel. Mais plusieurs bons manuscrits lisent : (b) Du vin, de même que la Vulgare. Saint Marc : (c) Du vin de myrrhe, ou du vin mêlé avec de la myrrhe. Pour concilier les deux Évangélistes entr'eux, on dit (d) que la myrrhe étant une chose extrêmement amère, elle est mise ici pour le fiel. Que saint Matthieu qui a écrit en Hébreu, ou en Syriaque, a pu se servir du mot *Rofich*, qui signifie de l'amertume, du poison, une herbe amère ; & que saint Marc a spécifié ce que c'étoit que cette amertume, dont parloit saint Matthieu, en disant que c'étoit de la myrrhe, au lieu que l'ancien Interprète Grec de saint Matthieu, l'avoit pris pour du fiel. D'autres (e) croient que d'abord on avoit préparé d'un vin mêlé avec de la myrrhe à JESUS-CHRIST ; mais que les soldats, ou les Juifs, pour lui insulter, & pour augmenter sa douleur, y mirent aussi du fiel. Il y en a (f) qui ont prétendu que cette première boisson marquée dans saint Marc, fut offerte au Sauveur, lorsqu'il fut arrivé au Calvaire ; & que celle de saint Matthieu, lui fut offerte étant sur la croix. Mais saint Matthieu lui-même (g) distingue les deux boissons ; l'une qu'on lui présenta avant qu'il fut crucifié, & l'autre qui lui fut présentée sur la croix. Nous avons encore proposé une autre conjecture sur cela dans le Commentaire sur saint Marc, xv. 23.

Mais quel étoit l'usage de cette mixtion de vin, & de myrrhe ? Les Rabbins (h) enseignent que l'on avoit accoutumé de donner aux personnes condamnées à la mort, une boisson forte pour leur ôter le sentiment de la douleur ; & on croit que le Sage faisoit allusion à cette coutume, lorsqu'il disoit : (i) Donnez du vin à ceux qui sont dans l'affliction. C'étoit des honnêtes femmes qui préparoient cette boisson, & qui la donnoient à ceux qu'on alloit faire mourir. (k) Baronius, Maldonat, & plu-

(a) Έλινας ἀρωγὴν οἴνου ἕλκετος μετὰ ζαχαὶ μ =
paraphr. Et ita legitur Origen. Ch. 37 ff. Ieron. in.
 Syr.

(b) Ita Cantabrig. Armen. Copt. Æthiop.
 Hilari August. Sedul. Jovencus. Vulg. alii avnd
 M. U. hic. & Toyuard. Έλινας ἀρωγὴν οἴνου ἕλκετος
 &c.

(c) Marc. xv. 23. Έδίδας ἀρωγὴν οἴνου ἕλκετος
 ἀρωγὴν ἕλκετος.

(d) Vide August. lib. 3. de Consensu cap. 11.

D. of. Pife. Lud. de Dieu Gret.

(e) August. lib. 3. de Consensu, cap. 11. Beda,
 Strabus

(f) Christoph. Euthym.

(g) Matth. xxvii. 48.

(h) Talmud. Liran. Brug. Hammen. Ligfoot.

(i) Prov. xxxi. 6.

(k) Galatin. lib. 2. cap. 19. Casaubon. in
 Baran.

35. *Postquam autem crucifixerunt eum, dividerunt vestimenta eius, sortem mittentes: ut impleretur quod dictum est per Prophetam dicentem: Diviserunt sibi vestimenta mea, & super vestem meam miserunt sortem.*

35. Après qu'ils l'eurent crucifié, ils partagèrent entr'eux ses vêtements, les jettant au sort; afin que cette parole du Prophète fût accomplie: Ils ont partagé entr'eux mes vêtements, & ont jetté ma robe au sort.

COMMENTAIRE.

ficurs autres croyent que ce fut par humanité qu'on le présenta au Sauveur. On y méloit exprés de la myrrhe pour le rendre fort, & assouplissant. Le vin de myrrhe étoit un vin délicieux, & fort estimé des anciens. Pline (a) dit qu'en matière de vin les anciens ne connoissoient rien de plus délicieux que le vin où l'on méloit de la myrrhe, pour lui en donner l'odeur. *Lauissima apud Priscos vina erant, myrrha odore condita.* On en présentoit au Temple des Dieux, & les Loix des douze Tables défendoient d'en répandre sur les os des morts: *Ne murrata posio mortuo indertur.* Tertullien (b) fait un crime aux Catholiques d'avoir donné à boire du vin mixtionné à un Martyr, le jour qu'il devoit paroître devant le Juge, & de lui en avoir fait boire en si grande quantité, qu'il ne pût dire quel Dieu il confessoit: *Condiso mero sanquam antidoto vix medicatum ita enervarunt, ut quem Dominum confiteretur interroganti presidere non posueris amplius.* Quoi qu'il en soit, il est certain que JESUS-CHRIST (c) en ayant goûté, n'en voulut point boire: Il ne le refusa pas absolument, afin que la Prophétie fût accomplie: (d) *Ils m'ont donné du fiel pour ma nourriture; & dans ma soif ils m'ont présenté du vinaigre.* Mais il n'en voulut point boire, afin que l'on ne pût pas dire qu'il avoit cherché à adoucir sa peine, & à assoupir ses sens par cette liqueur. Il voulut boire le calice de sa Passion dans toute son amertume. (e)

ÿ. 35. *POST QUAM AUTEM CRUCIFIXERUNT EUM. Après qu'ils l'eurent crucifié.* Nous avons déjà dit quelque chose de sa crucifixion sur le ÿ. 32. Les Romains qui mirent JESUS-CHRIST en croix, l'y attachèrent avec des cloux. On dispute sur le nombre des cloux. Les Grecs le représentent toujours avec quatre cloux, (f) un à chaque pied, & un à chaque main, avec une espèce de bafe sous ses pieds pour les arrêter; afin que le poids de son corps ne l'attirât point en bas. D'autres (g) soutiennent qu'il n'y en a eu que trois: & l'usage des occidentaux paroît

(a) Plin. lib. 14. cap. 33.

(b) Tertull. advers. Psychic. pag. 778.

(c) Matth. hic. Γολωθᾶς ἔς ἡΐτου μίτου. Marc. xv. 23. ἔς ἡΐτου.

(d) Pjal. LXXIII. 22.

(e) Ieronym. hic. Brug. Mald. Gret. alii.

(f) Ita & Greg. Turon.

(g) Nonnus in Joan. & Nazianz. Poemata de Christo.

plus conforme à ce dernier sentiment. La plupart des anciens crucifix ne mettent qu'un seul clou aux deux pieds. Tertullien (a) croit qu'il fut crucifié avec sa couronne d'épines, ce qui n'est nullement probable. L'Évangéliste remarque (b) que les soldats après s'être joué de JÉSUS-CHRIST, & après lui avoir insulté tant qu'ils voulurent, lui ôtèrent les marques de sa royauté prétendue, & le revêtirent de ses propres habits, & le ménèrent au Calvaire.

Quelques-uns (c) ont douté que JÉSUS-CHRIST ait été mis tout nud sur la croix. Les crucifix anciens sont représentés ou avec un large péritoine, qui les couvre depuis les reins jusqu'aux genoux, ou avec un simple voile, qui leurs couvre ce que la pudeur veut qu'il soit caché. On en voit même quelques-uns en Italie, & en Espagne, où JÉSUS-CHRIST est représenté couvert d'une tunique. Mais on croit (d) que nôtre Sauveur fut attaché entièrement nud sur la croix. Les Romains n'avoient pas coutume d'épargner la pudeur de ceux à qui ils faisoient souffrir le dernier supplice. Les Évangélistes nous apprennent expressément, que les soldats tirèrent au sort sa tunique, qui étoit son habit de dessous, & qui se mettoit immédiatement sur la chair. Ce que l'on a ajouté pour cacher la nudité des crucifix exposés en public, est une marque du respect, & de la pudeur des fidèles; mais non pas une preuve de la vérité du fait. Sédulius & l'Auteur du Commentaire sur saint Marc, sous le nom de saint Jérôme, enseignent que JÉSUS attaché à la croix avoit le dos tourné vers Jérusalem, & le visage vers l'occident, comme pour marquer qu'il abandonnoit les Juifs, & se tournoit vers les Gentils, suivant ces deux Prophéties : (e) *Je leur tournerai le dos, & non pas ma face, au jour de leur perte.* Et celle-ci : (f) *Ses yeux sont tournés vers les nations.* Mais cette circonstance est fort douteuse.

DIVISERUNT VESTIMENTA ESUS. Ils partagèrent entr'eux ses vêtements, les jettant au sort. Saint Jean l'Évangéliste (g) nous raconte cela plus distinctement : Il dit que les quatre soldats qui avoient amené JÉSUS-CHRIST, & qui l'avoient crucifié, ayant pris ses habits, les partagèrent entr'eux, mais que pour sa tunique, qui étoit toute d'une pièce, & faite au métier, ils dirent qu'ils ne la falloit pas rompre, mais tiret au sort à qui des quatre elle appartiendroit. On croit (h) que cette tuni-

(a) Tertull. lib. de tra. Judaeis cap. 23. Ita & Origen. in Matth. homil. 35.

(b) Matth. xxvii. 31.

(c) Ita S. Brigida Revelat. lib. 4. cap. 70. Menoc. de Repub. Hebr. lib. 6. cap. 2. Tofst. p. quadax. f. c. 42. Salmero. t. x. tract. 35. alii.

(d) Vide Ambros. lib. x. in Luc. August. de Civit. lib. 16. cap. 2. & contra Faust. lib. 12. cap. 23. Medit. de vita Christi cap. 78. Galmas.

de Cruce. & Jac. Gretsi. de Cruce, lib. 1. c. 2. Brug. in Matth. hic. Cornel. à Lapid. in 1si xx. 2. Ligfoot. hbr. Gerhard. Johan. Voss. Harm. Evang. lib. 2. cap. 7. alii.

(e) Jerem. xviii. 17.

(f) Psalm. lxxv. 7.

(g) Joan. xix. 23. 24.

(h) Euthym. hic. & alii. Vide a l. Jo. xi. 23. 24.

36. *Et sedentes servabant eum.*

37. *Et imposuerunt super caput eius
causam ipsius scriptam: HIC EST
JESUS REX JUDÆORUM.*

36. Et s'étant assis, ils le gardoient.

37. Ils mirent aussi au-dessus de sa tête le
sujet de sa condamnation, écrit en ces ter-
mes: C'EST JESUS LE ROI DES JUIFS.

COMMENTAIRE.

que étoit la robe que JESUS-CHRIST portoit immédiatement sur la chair, & qui avoit été tissée par la sainte Vierge sa mere. Il y en a qui avancent, mais sans preuve, que cette tunique avoit crû avec nôtre Sauveur, & que c'étoit la même que la sainte Mere lui avoit faite lorsqu'il étoit encore enfant. Les habits des suppliciez appartenoient aux exécuteurs de la Justice, selon les Loix. L'Empeteur Adrien leur defsendit de s'en saisir de leur propre autorité, & sans la permission des Juges, & des Présidens. (a) Il n'y a point de doute que les soldats qui crucifièrent les deux voleurs, ne se soient partagez de même leurs habits.

UT IMPLERETUR QUOD DICTUM EST, &c. *Afin que cette parole du Prophète fût accomplie: Ils ont partagé entr'eux mes vêtements.* On ne trouve point ces paroles dans Origènes, dans Euthyme, dans Théophylacte, dans saint Hilaire, dans saint Augustin, dans Tite de Bostre, dans les Versions Syriaque, Cophte, Arabe, Ethiopienne; dans un très-grand nombre de Manuscrits Grecs, & dans plusieurs Exemplaires Latins, (b) & dans l'ancienne Vulgate; ce qui fait juger qu'elles sont passées de l'Evangile de saint Jean, dans le Texte de saint Matthieu, (c) par la hardiesse des Copistes.

ÿ. 36. *SEDENTES SERVABANT EUM.* *Les soldats s'étant assis, ils le gardoient.* Les soldats exécuteurs de la sentence du Juge, ne quittoient pas le lieu du supplice, que les corps ne fussent détachez par ordre du Juge; de peur que les parons, ou les amis des criminels, ne les enlevassent. Cette coutume est bien marquée dans Pétrone. (d)

ÿ. 37. *ET IMPOSUERUNT SUPER CAPUT EIUS, CAUSAM IPSIUS.* *Ils mirent au-dessus de sa tête, le sujet de sa condamnation, écrit en ces termes: Jesus Roi des Juifs.* Saint Jean (e) dit qu'on écrivit cette sentence séparément en trois Langues; en Hébreu, ou en Syriaque; en Grec, & en Latin. Et qu'on y lisoit: *Jesus le Nazaréen*, ou de Nazareth, *Roi des Juifs.* On conserve encore aujourd'hui à Rome, une partie de l'Inscription de la cr. ix du Sauveur, gravée sur un aïs. Et les Anciens (f)

(a) Vide Grot. hic.

(b) Vide Var. Lecl. Millii. & Martianaum
Not. in veter. Vulg. S. Math.

(c) Vide Erasmi Grot. Vat. Beza. Mill. &c.

(d) Petron. Satyr. Ubi de Matrone Ephes.

Miles qui cruce servabat, ne quis ad sepul-
crum corpora detr. shret.

(e) Jean. XIX. 29.

(f) Ambros. de obitu Theodof. Rufin, lib. 2.
Hist. Eccl. cap. 7.

38. *Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones; unus à dextris, & unus à sinistris.*

38. En même-tems on crucifia avec lui deux voleurs, l'un à la droite, & l'autre à la gauche.

COMMENTAIRE.

nous apprennent qu'Hélène mere de l'Empéreur Constantin, la trouva séparée de la Croix du Sauveur. Pilate exprime dans cette inscription le nom du coupable, *Jesus*; sa patrie, *de Nazareth*; le sujet de sa condamnation; *Roi des Juifs*. Ceux qui l'avoient fait condamner auroient voulu qu'on changeât ce titre, & que l'on mit: *Jesus de Nazareth, qui se dit Roi des Juifs*, ou *présédu Roi des Juifs*. Mais le Gouverneur n'y voulut rien changer, (a) J'ai écrit, ce que j'ai écrit. Dieu permit ainsi qu'à la mort même, & sur la croix, JESUS fut reconnu pour ce qu'il étoit, par ses ennemis, & par ceux qui l'avoient condamné. Il écrivit ce titre en trois Langues, 1°. En Hébreu, ou en Syriaque, qui étoit la Langue du pays. 2°. En Grec, qui étoit la Langue de commerce de presque tout l'Orient. 3°. En Latin, à cause de la majesté de l'Empire Romain, qui dominoit alors presque par tout le monde.

L'usage de mettre sur le poteau des criminels, ou de leur faire porter à eux-mêmes le sujet de leur condamnation, est connu dans l'antiquité. Par exemple, on mit sur un nommé Parmularius: (b) *Parmularius a parlé d'une manière impie.* (c) Et sur le Martyr saint Attale: (d) *Voici Attale le Chrétien.* Quelquefois on faisoit publier par des crieurs publics, la cause de la condamnation. (e) *Par exemple: ne jurez point témérairement.* Un autre: (f) *Pour avoir porté la ville à prendre les armes.* Un autre: (g) *Homme de la lie du peuple, n'embrassez jamais un Ambassadeur.* Un autre: (h) *Celui qui a vendu de la fumée, est puni par la fumée.* Et dans le martyre de saint Polycarpe: (i) *Polycarpe s'est déclaré Chrétien.* Et dans saint Ambroise: *On abandonne aux lieux infames, Agnès vierge sacrilège, qui a blasphémé contre les Dieux.* Saint Paul fait allusion à cette pratique, lorsqu'il dit que JESUS-CHRIST a attaché à sa croix la cédule de notre dette: (k) c'est pour satisfaire à nos péchez qu'il est mort sur la croix.

ÿ. 38. *CRUCIFIXI SUNT CUM EO DUO LATRONES. On crucifia avec lui deux voleurs.* La croix étoit le supplice ordinaire des voleurs. (l)

(a) Joan. XIX. 21. 22.

(b) Lege Grot. loc.

(c) Apud Suetonium.

(d) Apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 5. cap. 2.

(e) L. Si duo D. de jurjurando.

(f) Apud Diod. Sicul.

(g) Apud Spartianum.

(h) Apud Lamprid.

(i) Euseb. lib. 4. cap. 25. Hist. Eccles.

(k) Coloss. II. 14.

(l) Petron. Interim Imperator provincialatrones justit crucibus affigi. Horat. Furturn non socii non passet in cruce corvos.

39. *Prævenientes autem blasphema-*
bant eum moventes capita sua,
 40. *Et dicentes: Vah qui destruis*
Templum Dei, & in triduo illud reedi-
ficat: salva te metipsum: Si filius Dei
es, descende de cruce.
 41. *Similiter & Principes Sacerdo-*
rum illudentes eum Scribis, & Seniari-
bus dicebam:
 42. *Alios salvos fecit, seipsum non*
potest salvum facere: si Rex Israël est,
descendat nunc de cruce, & credimus
ei:

39. Et ceux qui passoient par là le blasphé-
 moient, en branlant la tête,
 40. Et lui disant: Toi qui détruis le Tem-
 ple de Dieu, & qui le rebâties en trois jours,
 que ne te sauves-tu toi-même? Si tu es le
 Fils de Dieu, descends de la croix.
 41. Les Princes des Prêtres se moquoient
 de lui, avec les Scribes, & les Sénateurs,
 en disant:
 42. Il a sauvé les autres, & il ne peut se
 sauver lui-même. S'il est le Roi d'Israël,
 qu'il descende présentement de la croix, &
 nous le croirons.

COMMENTAIRE.

J E S U S est mis au milieu de deux voleurs, comme s'il eût été le chef de leur parti. Saint Hilaire (a) met le bon larron à la droite, & le mauvais à la gauche du Sauveur. Saint Jérôme, (b) & saint Augustin (c) entendent ces deux voleurs, par les deux animaux dont il est parlé dans le texte Grec d'Hibacuc, III. 2. *In medio duorum animalium cognoscēris.*

On dit (d) qu'on attendoit des jours de fête pour faire mourir les criminels; afin qu'il y eût plus de témoins de leur supplice, & que l'exemple fût utile à la populace. (e) Mais il n'est nullement croyable qu'on les ait fait mourir le jour même de la fête. Cela se faisoit ou la veille, ou dans l'octave, dans les jours où il étoit permis de travailler: car il n'y avoit que le premier, & le septième jours où les œuvres serviles fussent défendues. Le mouvement que se donnent ici les Prêtres, & le peuple, le chemin qu'ils font, le travail de porter la croix, dont on charge Simon le Cyrénéen; & celui de détacher le corps de J E S U S de la croix, de l'embaumer, de le mettre dans le tombeau: La commission que les Apôtres croyent que J E S U S donne à Judas, d'acheter ce qui est nécessaire pour la fête, ne conviennent nullement au jour de la Pâque, comme on le suppose dans l'opinion ordinaire, qui met la mort du Sauveur le jour même de cette fête. Tout cela est trop incompatible avec le repos, & la joye de ce grand jour.

Les Livres des Hébreux disent, (f) qu'aux jours de fêtes il est défendu de monter sur un arbre, d'aller à cheval, de nager, de danser, de frapper dans les mains les uns des autres; de juger, d'arrêter un mariage,

(a) Hilar. in Matth.

(b) Jeronym. in Abac. III.

(c) August. lib. 18. de Civit. cap. 32.

(d) Vide Grot. hic, & Hamm. ad cap. xxvi.

(e) Deut. xvii. 13.

(f) Misna fol. 36. de Obligationib. diei boni.

43. *Confidit in Deo: liberet nunc, si vult, eum: dixit enim: Quia Filius Dei sum.*

44. *Idipsum autem & latrones, qui crucifixi erant cum eo, improperebant ei.*

43. Il met la confiance en Dieu: si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant; puisqu'il a dit: Je suis le Fils de Dieu.

44. Les voleurs qui étoient crucifiés avec lui, lui faisoient aussi les mêmes reproches.

COMMENTAIRE.

& de faire aucun acte judiciaire. On ne consacre point une chose à Dieu, on n'apprete point une chose, on ne vend, ni on n'achete: en un mot, tout ce qui est défendu le jour du Sabbat, l'est aussi le jour de la Fête solennelle; à l'exception de la nourriture que l'on peut cuire le jour de la fête, & non le jour du Sabbat. Or si cela est, comme on n'en peut douter; qui croira que les Juifs aient fait le jour même de la Pâque, tout ce qu'on lit dans l'histoire de la Passion de notre Seigneur?

¶ 43. CONFIDIT IN DEO; LIBERET NUNC, SI VULT. Il met sa confiance en Dieu; si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant. En suivant la lettre du texte Latin, il faudroit traduire: *Que Dieu le délivre, s'il veut.* Mais le Grec (a) détermine à dire: *Qu'il le délivre, s'il l'aime.* Ces paroles sont imitées du Livre de la Sagesse: (b) *Si enim est verus Filius Dei, suscipiet illum, & liberabit eum de manibus contrariorum.*

¶ 44. IDIPSUM AUTEM ET LATRONES. Les voleurs qui étoient crucifiés avec lui, lui faisoient aussi les mêmes reproches. Plusieurs (c) ont crû que d'abord les deux voleurs insultèrent au Fils de Dieu, mais qu'ensuite l'un d'eux touché de la grace, & remarquant la patience, & la modération infinie de JESUS-CHRIST, se convertit, & essaya de réprimer l'insolence de son compagnon, en lui remontrant, selon saint Luc, (d) que pour eux ils avoient bien mérité la mort; mais que JESUS n'avoit rien mérité de semblable. Et c'est ainsi que l'on concilie saint Luc avec saint Matthieu. Mais d'autres, (e) sans recourir à cette solution, ont crû que saint Matthieu avoit parlé des voleurs indistinctement, & avoit mis le pluriel pour le singulier; les voleurs, pour l'un des deux. C'est ainsi que l'Auteur de l'Épître aux Hébreux (f) a dit, en parlant des Prophètes; *Qu'ils ont fermé la gueule des lions; qu'ils ont été sciez par le milieu.* C'est-à-dire, quelques-uns d'eux ont fait, ou souffert ces choses.

(a) *Πιστεύει ἐν θεῷ, εἰ θέλει αὐτὸν ἐλευθέρωσιν.*

(b) *S. p. 11. 18.*

(c) *Origen. Athanas. serm. contra Hæreses. Hilari. Christoph. Euthym. Theophylact. Juvenius. Euseb. Ambros. Ieronym. Beda.*

(d) *Luc. XXIII. 39. 40. 41.*

(e) *Ita Cyprian. seu alius serm. de Passione Domini. August. lib. 3. de Consensu, cap. 16. Ambros. in Lucam. Ieronym. hic. Leo Mag. serm. 2. de Pass. Greg. Mag. lib. 27. in Job. cap. 16. Mald. Grot. Erasim. Hammond.*

(f) *Hebr. xi. 33. 37.*

45. *A sexta autem hora tenebrae factae sunt super universam terram usque ad horam nonam.*

45. Or depuis la sixième heure du jour jusqu'à la neuvième, toute la terre fut couverte de ténèbres.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 45. A SEXTA AUTEM HORA TENEBRAE FACTAE SUNT. . . . USQUE AD HORAM NONAM. *Depuis la sixième heure du jour, jusqu'à la neuvième, toute la terre fut couverte de ténèbres.* Les Juifs d'alors partageoient le jour en douze heures, à commencer au lever du soleil, & à finir au coucher. Ces heures étoient égales entr'elles; mais inégales par rapport à la grandeur, ou à la brièveté des jours. A l'équinoxe du printemps, où la Pâque se célébroit, & qui est le tems dont il s'agit ici, la première heure revenoit, selon nôtre manière de compter, à six heures du matin: la troisième, à nos neuf heures: la sixième, à midi: la neuvième, à trois heures après midi: & la douzième, à six heures du soir.

JESUS ayant été pris vers le minuit, fut d'abord conduit chez Anne, puis chez Caïphe, où il fut déclaré coupable de mort, par l'assemblée des Prêtres. Après la séparation de l'assemblée, il fut laissé entre les mains des serviteurs jusqu'au matin, (a) que tous les Prêtres, & les Sénateurs s'étant rassemblés de nouveau, firent comparoître JESUS, & le déclarèrent blasphémateur, & digne de mort. De là ils le conduisirent chez Pilate. (b) Ce Gouverneur interroge JESUS juridiquement, le renvoie à Hérodes; l'interroge de nouveau; s'efforce de le délivrer, & déclare hautement son innocence; enfin vaincu par leurs instances, il le condamne. Il étoit alors, dit saint Jean, (c) environ la troisième heure du jour, ou neuf heures du matin. (La plupart des Exemplaires lisent, la sixième heure, c'est-à-dire, midi.) Mais ce qui fait croire qu'il faut lire, la troisième heure du jour, c'est que saint Marc (d) dit qu'on crucifia JESUS-CHRIST à la troisième heure, c'est-à-dire environ neuf heures du matin; il devoit même être un peu plus tard, puisqu'il fallût du tems pour venir du Prétoire au Calvaire. JESUS demeura attaché à la croix, exposé à toutes les insultes, & à toutes les tailleries des Juifs, jusqu'à l'heure de midi, ou jusqu'à la sixième heure, comme le marquent saint Marthieu, saint Marc, & saint Luc. (e) Alors tout le pays fut couvert de ténèbres, qui durèrent jusqu'à la neuvième heure, ou trois heures après midi. Ces ténèbres s'étant dissipées à la neuvième heure, (f) JE-

(a) Matth. XXVII. 1. Πρωιας δὲ ἡσπέρης. Marc. XV. 1. Καὶ ἔως ἡμερῶν ἡσπέρης.

(b) Matth. XXVII. 2. Luc. XXIII. 1.

(c) Joan. XIX. 14. Ἐως δὲ ἡμερῶν ἡσπέρης. Alii Codd. ἔως ἡμέρας.

(d) Marc. XV. 25. Ἦν δὲ ἔως ἡσπέρης, ἡσπέρης.

sus averti.

(e) Matth. XXVII. 45. Marc. XV. 33. Luc. XXIII. Vide & Ignat. & Clem. Constit. lib. V. c. 14. & lib. VIII. c. 35. apud Grot. hic.

(f) Vide Matth. XXVII. 46. Marc. XV. 34.

se demanda à boire, & criant à haute voix : *Tout est consommé* ; il expira.

Voilà les heures de la Passion, ainsi qu'elles nous sont distinctement marquées par les Evangélistes. La seule difficulté qui s'y trouve, regarde saint Jean, & saint Marc. Saint Jean, suivant la plupart des Exemplaires, dit qu'à la *sixième heure* JESUS fut condamné par Pilate. Et saint Marc dit qu'il ne fut mis à la croix qu'à la *troisième heure*. Il est visible qu'il y a contrariété dans ces dates, & que l'une, ou l'autre est corrompue. L'ancien Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, sous le nom de saint Jérôme, (a) soutient que c'est dans saint Marc qu'est la corruption, & que ses Exemplaires anciennement lisoient, la *sixième heure*, de même que ceux de saint Jean. D'autres au contraire croient que c'est le Texte de saint Jean, qui est fautif, & qu'au lieu de la *sixième heure*, il y faut lire la *troisième heure*, ce qui nous paroît bien plus probable. Cette leçon est fondée sur le Grec de l'ancien manuscrit de Cambrige, & sur quelques autres. (b) On lit de même dans Nonnus, dans la Chronique d'Alexandrie, dans un fragment sur la Pâque, attribué à saint Pierre Archevêque d'Alexandrie, (c) qui vivoit sur la fin du second siècle ; Voici ce qu'il dit : *Il étoit environ la troisième heure, comme portent les Exemplaires les plus corrects, & l'Original même de la main de l'Evangéliste saint Jean, que l'on conserve dans la sainte Eglise d'Ephèse, & qui y est honoré par les fidèles du pays.*

Ceux qui ne veulent pas toucher au Texte des Evangélistes, ni y reconnoître en cet endroit une faute de Copistes, (d) disent que les Hébreux, outre la distribution du jour en douze heures, comme nous l'avons marquée ci-dessus, en avoient une autre fondée sur l'usage du Temple, & sur la distribution des heures de la prière publique ; qui se faisoit à tierce, à sexte, & à none ; (e) c'est-à-dire à neuf heures du matin, à midi, & à trois heures du soir. Ces trois heures étoient annoncées au son de la trompette, dans les jours solennels ; & le peuple se rendoit au Temple pour prier, ou prioit dans sa maison. L'usage avoit établi que l'on dénoimât l'espace qui s'écouloit d'une de ces trois heures à l'autre, du nom de l'heure qui précédoit, ou du nom de celle qui suivoit, selon

(a) In Psalm. LXXVII. 1. *videtur esse diversum, sed non est diversum. Error Scriptorum fuit : & in Marco hora vi. scriptam fuit, sed multi Erasmus e. putaverunt esse. v. lrs aliqui apud Theophylast. & Petav. Doctr. Tom. pag. 454. Ita et Cicer. & Cicero.*

(b) Codex vet. Camerar. Pechel. Beza, Bynars. Toyuard. Coll. Regii duo, nempe 1007. & 1538 sive 1860 & 1861.

(c) Petr. Alex. Ms. de Paschate apud Usser.

& Petav. *ελες ἢ, ὡς πάλαι, καθὼς τὸ ἀρχαῖον βιβλίον περιέχει, ἀπὸ τοῦ ἰδιόχειρου τοῦ Εὐαγγελιστοῦ (Ιωάννου) ἔστιν ἡ τὴν τριτὴν ὡραὶν ἡρώσθη τὸν ἔσθον τὸν Ἐφραίμ ἄνωθεν ἰεροσολύμων, καὶ ἔπειτα ἦν αὐτῶν ἡ σάββατον περιουσία.*

(d) Grot. Mald. Lar. Ligfoot. Menoc. Tillmont, alii.

(e) Vide Act. III. 1. x. 3. Matth. xx. 3. 5. Irenyem. & Cyrilli. apud Grot. hic.

qu'on le jugeoit plus à propos. JESUS-CHRIST ayant été condamné & crucifié entre la troisième, & la sixième heure; c'est-à-dire, entre neuf heures du matin, & midi, saint Marc a pu dire qu'il avoit été mis en croix à la troisième heure; & saint Jean, qu'il avoit été condamné par Pilate, à la sixième heure. Saint Marc parle de la troisième heure passée, ou fort près de sa fin; & saint Jean de la sixième heure commencée. Nous dirions, suivant nôtre manière de compter, que JESUS-CHRIST fut condamné, & mené au supplice vers onze heures, & qu'il fut crucifié vers midi. Tout cela se passa entre la troisième, & la sixième heure. Quelque-tems après qu'il eut été mis en croix, les ténèbres se répandirent sur tout le pays, & il étoit alors la sixième heure, ou midi; c'est-à-dire, un peu plus de midi.

Saint Augustin (a) pour concilier les Evangélistes, dit que JESUS-CHRIST fut crucifié par les langues des Juifs à la troisième heure, c'est-à-dire qu'alors les Juifs demandèrent qu'il fut mis en croix; mais qu'il ne fut réellement crucifié qu'à la sixième heure. Ou bien, dit-il ailleurs, il fut condamné, selon saint Jean, à la sixième heure, non du jour, mais de la nuit; & il fut crucifié à la troisième heure, selon saint Marc, non de la nuit, mais du jour. Cette explication est ingénieuse, mais elle est un peu forcée. Celle que l'on a proposée immédiatement auparavant, est la plus suivie. On en proposera encore une autre sur saint Jean, XI. 14.

TENEBRÆ FACTÆ SUNT SUPER UNIVERSAM TERRAM. Toute la terre fut couverte de ténèbres. Origènes suivi de plusieurs autres, (b) a crû que cette éclipse n'avoit été que pour la Judée, qui est assez souvent désignée sous le nom de toute la terre. D'autres (c) soutiennent que toute nôtre hémisphère, ou au moins la plus grande partie, fut alors couverte de ténèbres. Africain, (d) Eusèbe, & saint Jérôme (e) ont cité Phlégon affranchi de l'Empereur Adrien, qui dit qu'en la quatrième année de la deux cens deuxième Olympiade, qui est celle de la mort de JESUS-CHRIST, il y eut une éclipse de soleil, la plus grande qu'on eut encore vûe, puisqu'à l'heure de midi, on voyoit les étoiles dans le Ciel. Il ajoutoit, que dans le même tems il y avoit eu un fort grand tremblement de terre dans la Bythinie. Tertulien (f) renvoie les Payens aux archives publiques, pour y trouver la nuit arrivée en plein midi, au tems de la passion. Rufin (g) fait dire à saint Lucien Prêtre d'Antioche, martyrisé

(a) August. lib. 3. de Consensu, cap. 13. & tradit. 116. in Joann.

(b) Origen. in Matth. Maldon. Erasmi. Variab. alij.

(c) Chrysost. Euthym. Theophyl. alij plerique.

(d) African. apud Syncell. pag. 322.

(e) Euseb. & Ieronym. in Cronic.

(f) Apologetic. cap. 21. Et tamen eum mundum casum relatam in Arcanis visis habetis.

(g) Rufin, lib. 9. cap. 6.

en trois cens douze, parlant aux Payens: Consultez vos annales, & vous trouverez que lorsque JESUS-CHRIST souffrit sous Ponce-Pilate, le soleil cessa de paroître, & le jour fut interrompu par des ténèbres extraordinaires. Thallus Auteur ancien, est aussi cité par Jules Africain, comme ayant marqué les ténèbres de la Passion de notre Sauveur. Enfin l'Auteur connu sous le nom de saint Denys l'Aréopagite, (a) dit qu'étant à Hélio-polis en Egypte, il remarqua l'éclipse arrivée au tems de la Passion de J. C. & comme il savoit que suivant les règles d'astronomie, elle ne pouvoit arriver en ce tems-là; Allophanes qui étudioit alors avec lui, s'écria: *Ce sont-là, mon cher Denys, des changemens surnaturels & divins; ou, ce sont-là des changemens des choses divines.* Suidas fait dire à saint Denys lui-même dans cette occasion: (b) *Ou la Divinité souffre, ou elle compatit à celui qui souffre.*

Tout le monde fait quel fond on doit faire sur le témoignage d'un pareil Auteur. Origènes (c) ne veut pas même que l'on s'attache avec trop de confiance au témoignage de Phlégon, auteur Payen, pour montrer que les ténèbres dont il parle, sont celles qui arrivèrent au tems de la Passion de JESUS-CHRIST, parce que cet Écrivain suppose que ce fut une vraie éclipse; ce qui est insoutenable, puisqu'alors la lune étoit dans son plein, & que les éclipses du soleil n'arrivent qu'au commencement, ou au déclin de la lune: (d) *Solis defectum non nisi novissimâ primâve fieri lunâ.* Les actes dont parlent Tertullien, & le Martyr saint Lucien, sont apparemment les Lettres envoyées par Pilate à Tibère en ce tems-là. Mais comme on ne les a point, on ne peut dire de quelle sorte il parloit de ces ténèbres miraculeuses. Origènes (e) a crû qu'elles étoient causées par un brouillard épais, qui déroba aux hommes la vûe du soleil. Mais si cela étoit, auroit-on pû voir les étoiles dans le Ciel, comme le veut Phlégon, & comme l'ont crû ceux qui l'ont suivi? Phlégon nous jette dans une autre difficulté, lorsqu'il avance que c'étoit une éclipse. Il est indubitable qu'il ne pouvoit y en avoir alors de naturelle, comme on l'a déjà dit: & pour en causer une extraordinaire & surnaturelle, il faut faire quitter à la lune la place où elle étoit, & la faire venir tout d'un coup au-dessus du soleil; ce qui ne se peut faire sans un enchaînement de plusieurs miracles. Saint Jérôme sans entrer dans l'examen de la manière, & de la cause de ce grand événement, dit (f) que le soleil en quelque sorte sensible à l'outrage que souffroit le Seigneur, & aux blas-

(a) Dionys. pseudo-Areopag. Ep. 7. ad Poly-carp. Ταῦτα, ἃ καὶ Διονύσιος, Σείας ἀποβίβας περι-γραφεῖται.

(b) Dionys. apud Suid. Ἡ τὸ θεῖον πάθος, ἢ τὸ πάθος ἐννοεῖται.

(c) Origen. in Matth. homil. 11.

(d) Plin. lib. 2. cap. 11.

(e) Origen loco citato, & ita serò Chryso-st. Euthym. Theophyl. hic.

(f) Jeronym. hic. & in Amos. I. 1.

46. Et circa horam nonam clamavit
 Jesus voce magna, dicens : Eli, Eli,
 lamma sabachthani ? hoc est : Deus meus,
 Deus meus, ne quid dereliquisti me ?

46. Et sur la neuvième heure JESUS jeta
 un grand cri, en disant : Eli, Eli, lamma
 sabachthani ? c'est-à-dire : Mon Dieu, mon
 Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?

COMMENTAIRE.

phèmes que les Juifs vomissoient contre lui, retira ses rayons, & ne voulut plus les éclairer. Saint Leon (a) parle à peu près de même. Nous n'osons déterminer ni la manière, ni l'étendue de ces ténèbres ; nous nous contentons de les reconnoître pour miraculeuses.

Il est fort possible que dans cette occasion, il se soit formé dans le tourbillon du soleil, de ces croutes, ou de ces corps opaques, que l'on y a remarqué quelquefois, qui en ait couvert tout le disque, par rapport à la Judée, & peut-être même aux Provinces voisines assez au loin. Cela est bien plus simple que d'y faire venir la lune, ou de simples nuages, ou quelques planètes. Les Tables Astronomiques (b) nous apprennent que le même jour de la mort du Sauveur, à trois heures après midi, c'est-à-dire immédiatement après la grande éclipse surnaturelle du soleil, qui commença à midi, & qui ne finit que trois heures après, il y en eut une de lune, mais naturelle, qui dura environ trois heures, & où la lune fut éclipsee dans la moitié de sa grandeur. En sorte qu'en ce même jour on vit l'accomplissement littéral de deux Prophéties, l'une de Joël : (c) *En sa présence la terre fut ébranlée, les cieux furent émus, le soleil, & la lune ont été couverts de ténèbres, les étoiles ont retiré leur éclat.* Et Amos : (d) *En ce jour-là, dit le Seigneur, le soleil s'éclipseera en plein midi, & la terre sera couverte d'obscurité en plein jour. Je changerai vos fêtes en tristesse, & vos cantiques en deuil.*

ÿ. 46. CIRCA HORAM NONAM CLAMAVIT JESUS, &c. Sur la neuvième heure Jesus jeta un grand cri, en disant : Eli, Eli, lamma sabachthani ? (e) c'est-à-dire, mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? Ces paroles sont tirées du Pécaucne XXI. 1. où nous lisons dans l'Hébreu : (f) *Eli, Eli, lamab zabadani.* Le Sauveur les prononça en langage du pays, qui n'étoit ni Hébreu pur, ni Syriaque pur, mais un mauvais mélange de l'un & de l'autre. Le Sauveur ne crie pas ici pour soi, mais pour ses membres, disent les Peres ; (g) il représentoit alors la

(a) S. Leo ferm. x. de Passione.

(b) Vide Tavernard. harmon. pag. 131. Et Not. pag. 148. col. 1. ima.

(c) Joel. II. 10.

(d) Amos. vii. 9. 10.

(e) Saint Marcellit : Ἐλί, Ἐλί, λαμβά ζαβανί.

(f) אֵלִי אֵלִי לַמָּוֶת זָבַדְנִי

(g) Vide Athanas. orat. 1. 2. 3. & 4. contra Arianos. Gregor. Nazianz. orat. 4. de Theologia. Cyrill. Alex. de Fide ad Rogatos. August. in Psal. XXI. Leo Mag. ferm. 16. & 17. de Passione Dominica.

47. *Quidam autem illic stantes, & audientes, dicebant: Eliam vocat iste.*

48. *Et continuo currens unus ex eis acceptam spongiam implevit aceto, & imposuit arundini; & dabat ei bibere.*

47. Quelques-uns de ceux qui étoient présents, l'ayant entendu crier de la sorte, disoient: Il appelle Elie.

48. Et aussitôt l'un d'eux courut remplir une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui présenta à boire.

COMMENTAIRE.

personne des pécheurs, qui méritoient d'être justement abandonnez de Dieu, pour leurs crimes. (a) Ou bien; il parle ici suivant son Humanité: Il représente en sa personne la foiblesse de notre nature, de même qu'au Jardin des Oliviers, il demandoit à Dieu son Pere, que le calice de sa Passion passât loin de lui. *Vox ista doctrina est, non querela*, dit saint Leon Pape, *pro nobis trepidis & infirmis interrogat, cur caro pati metuens exaudita non fuerit.*

ÿ. 47. ELIAM VOCAT ISTE. Il appelle Elie. Apparemment quelque Romain (b) qui n'entendoit pas la langue du pays, l'ayant ouï crier: *Eli, Eli, lamma sabachthani*, crut qu'il appelloit Elie à son secours. Ce qui confirme cette opinion, qui veut que ç'air été des Romains, & non des Juifs; c'est que les mêmes geus présentèrent aussi-tôt du vinaigre à JESUS. Or ceux qui lui présentèrent à boire étoient des soldars qui le gardoient, comme le marquent saint Luc, & saint Jean. (c)

ÿ. 48. CONTINUO CURRENS UNUS EX EIS. Aussi-tôt l'un d'eux courut remplir une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'un roseau, lui présenta à boire. Saint Jean (d) nous dit que l'on attacha cette éponge à de l'hyssope; surquoi on forme quelque difficulté, parce que l'hyssope n'est pas assez grande, pour donner une tige qui puisse porter à la bouche d'un homme qui est en croix. Mais on répond, 1°. Que l'on pût se servir d'une échelle pour monter à la hauteur convenable, afin de présenter cette éponge à la bouche du Sauveur. 2°. Il y a plusieurs sortes d'hyssope. L'hyssope pariétaire, qui est fort basse; & l'hyssope de campagne, *vallatoria*, qui s'éleve à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds: (e) Or un homme d'une grandeur raisonnable, peut en élevant le bras, avec un bâton de deux pieds, porter à plus de neuf pieds de haut: ce qui suffit pour parvenir à la bouclie d'un homme attaché à la croix; car pour l'ordinaire on n'y élevoit pas fort haut les suppliciez. Et on fait par l'Histoire, que plusieurs ont été dévorez à la croix par les bêtes carnacières. Louis de

(a) Vide Tertull. advers. Praxeam, Hilar hic. Epiphani. hæres. 69. Cyrill. lib. x. thesauro c. 2. Ambros. lib. x. in Luc. Jeronym. hic.

(b) Jeronym. Beda, Strab. Euthym. Maldon. alii.

(c) Joann. XIX. 19. Luc. XXIII. 36.

(d) Joann. XIX. 29.

(e) Vide Dodonaum, lib. 4. cap. 19. de Scirpidus.

49. *Ceteri verò dicebant? Sine videamus an veniat Elias liberans eum.*

49. Les autres disoient : Attendez, voyons si Elie viendra le délivrer.

COMMENTAIRE.

Dicu (*a*) conjecture que la canne, *calamus*, dont il est parlé ici, pouvoit être une canne odorante entière, apportée là pour conforter par la force de son odeur le crucifié. Il ne propose cette conjecture qu'avec beaucoup de modestie; & il a raison : Elle ne peut être reçue que par une très-grande indulgence. *Calamus* en Grec, se prend pour toute sorte de tige de plante, ou même pour un bâton, un roseau, une canne. C'étoit une tige d'hyssope.

On demande aussi d'où venoit là du vinaigre, & pourquoi on en donne à JESUS, après qu'il eut crié : *Eli, Eli, lamma sabachthani?* A l'égard de cette seconde demande; saint Jean (*b*) nous dit qu'il cria aussi : *J'ai soif*. Et qu'aussi-tôt on courut pour lui donner à boire: Quant au vinaigre, on dit (*c*) que l'on en faisoit provision dans ces rencontres pour rafraîchir ceux qui étoient en croix, pour les empêcher de tomber en défaillance, & pour les faire revenir lorsqu'ils y étoient tombez. Quelques-uns (*d*) croyent que les soldats Romains avoient apporté là ce vinaigre pour leur boisson, & que ce n'étoit que pour insulter à JESUS-CHRIST qu'ils lui en offrirent à boire. Ce qui semble insinué par saint Luc, (*e*) qui dit, que les soldats se railloient de lui en lui offrant du vinaigre, & lui disant : *Si tu es Roi des Juifs, délivre toi*.

On peut réunir en un la plupart de ces sentimens, en disant que les soldats Romains, qui avoient été chargez de conduire, de crucifier, & de garder JESUS-CHRIST à la croix, prévoyant qu'ils seroient obligez de demeurer assez long-tems sur le Calvaire, y avoient apporté du vinaigre, & en même-tems avoient fait provision d'une éponge, pour rafraîchir ceux des suppliciez qui pourroient demander à boire: que JESUS en ayant demandé, l'un d'eux lui en donna, en lui insultant, & le raillant sur sa prétendue qualité de Roi des Juifs. La boisson ordinaire des soldats Romains, étoit un petit vin nommé *posca*, ou du vinaigre simple mêlé avec de l'eau. Pefcennius Niger defsendit le vin à ses troupes; il ne leur permit que le vinaigre. Le Grand Constantin leur permit le vin, & le vinaigre à l'alternative, de deux jours l'un. Ruth mangea son pain trempé dans le vinaigre avec les moissonneurs de Booz. (*f*) On dit qu'encore au-

[*a*] *Ludov. de Dieu in Joan. xix. 29.*

[*b*] *Joan. xix. 28.*

[*c*] *Vide C. saub. in Baron. Exercit. 16. t. 88. Gret. ad Joan. xix. 29. alii.*

[*d*] *Δυστή. not. Philol. in Passen. Christi.*

[*Vissembach. not. in Pass. Chr. ad Joan. xix. 29. Ligfoot. Hor. Heb. in Luc. xxiii. 36. alii.*

[*e*] *Luc. xxiii. 36.*

[*f*] *Ruth. II. 14.*

jourd'hui

50. *Jesus autem iterum clamans voce magna emisit spiritum.*

51. *Et ecce velum templi scissum est in duas partes à summo usque deorsum, & terra mota est, & petra scissa sunt.*

50. Mais JESUS jettant un grand cri pour la seconde fois, rendit l'esprit.

51. En même-tems le voile du Temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas: la terre trembla: les pierres se fendirent:

COMMENTAIRE.

jourd'hui en Hollande, & dans les vaisseaux, l'on mange du pain trempé dans du vinaigre.

ÿ. 49. CÆTERI VERO DICEBANT; SINE, VIDEAMUS. *Les autres disoient: Attendez, voyons si Elie viendra le délivrer.* Saint Marc (a) attribué ceci au soldat qui lui donnoit à boire pour le fortifier. Celui-ci commença à dire cela, & les troupes qui étoient près de là dirent la même chose, selon saint Matthieu. Quelques Manuscrits (b) ajoutent en cet endroit: *Un autre soldat prenant une lance, lui perça le côté, d'où il sortit de l'eau & du sang;* ce qui est tiré de saint Jean, (c) & qui revient fort mal en cet endroit, puisqu'il fut qu'après la mort de JESUS, qu'on lui perça le côté.

ÿ. 50. JESUS AUTEM ITERUM CLAMANS VOCE MAGNA, &c. *Jesus jettant un grand cri pour la seconde fois, rendit l'esprit.* JESUS crie à haute voix, avant que de rendre l'esprit, pour montrer que ce n'est ni par nécessité, ni par l'épuisement de ses forces qu'il rend l'esprit. (d) Il meurt librement, volontairement, & à l'heure qu'il a choisie. Saint Jean (e) dit qu'il cria: *Tout est consommé.* Et saint Luc, (f) qu'il recommanda son esprit à son Pere. C'est ce que l'on examinera dans le Commentaire sur ces Evangélistes.

ÿ. 51. ET ECCE VELUM TEMPLI SCISSUM EST. *En même-tems le voile du Temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas.* Dans le Tabernacle érigé par Moïse dans le désert, il y avoit trois voiles: Le premier, à l'entrée du parvis: le second, à la porte du saint; & le troisième, à l'entrée du sanctuaire. Dans le Temple de Salomon, & dans celui qui fut bâti au retour de la captivité, il n'y avoit que deux voiles; (g) le premier, à la porte du Saint; & le second, à la porte du Saint des Saints. Origènes, & saint Jérôme ont cru que c'étoit le voile du Saint qui s'étoit rompu. Mais la plupart des autres Interprètes croyent que c'est celui du

(a) Marc. xv. 36. *Sinite videamus. ἄφρη, ἰδωμεν, ἢ ἰσχυροῦ Ἡλίας.* Matth. xxvii. 49. *Οἱ δὲ λευτοὶ ἰδοντες, ἀπεὶ ἰδωμεν ἢ ἰσχυροῦ Ἡλίας.*

(b) Stephan. S. N. Bodd. 7. Hunt. 2. Chrysof. Æthiop. Paris. 9.

(c) Joan. xiv. 14.

(d) Cyrill Jerosol. Catech. 13. Chrysof. Æ-

thiop. Euthym. Theophyl. hic. Cyprian. ad Demetrian. August. tract. 119. in Joan.

(e) Joan. xiv. 30.

(f) Luc. xxiii. 46. ex Psalm. xxx. 6.

(g) Joseph. de Bello, lib. 6. c. 14. Jeronym. Ep. 115. ad Hecubiam. Gret. hic.

52. *Et monumenta aperta sunt : & multa corpora Sanctorum, qui dormierant, surrexerunt.*

52. Les sépulchres s'ouvrirent ; & plusieurs corps des Saints, qui étoient dans le sommeil de la mort, ressuscitèrent ;

COMMENTAIRE.

sanctuaire. Saint Paul (a) semble confirmer ce dernier sentiment, lorsqu'il dit que JÉSUS en qualité de Grand-Prêtre, nous a ouvert le chemin du Sanctuaire au travers du voile ; c'est-à-dire, par les souffrances de sa chair. Cette rupture du voile du Sanctuaire, montrait que le chemin du Ciel nous étoit ouvert par la mort de JÉSUS-CHRIST ; que les ombres de la Loi étoient dissipées ; que le véritable Grand-Prêtre étoit entré dans l'intérieur du Temple, pour y expier les péchez de tous les hommes. (b) Saint Ephrem (c) dit que l'on vit en même-tems une colombe sortir du fond du Sanctuaire. Et l'Évangile des Nazaréens ajoutoit que la pierre du haut de la porte s'étoit rompue. (d)

TERRA MOTA EST, ET PETRÆ SCISSÆ SUNT. *La terre trembla, & les pierres se fendirent.* On a déjà vu ci-devant, que Phlégon (e) disoit qu'avec l'éclipse qui arriva au milieu du jour, & durant laquelle on vit les étoiles, il y avoit eu un très-grand tremblement de terre, dont les effets s'étoient fait sentir principalement dans la Bythinie. Tacite, (f) & Suétone (g) parlent aussi d'un fort grand tremblement arrivé sous le regne de Tibère. Plusieurs (h) ont crû que ce mouvement se fit sentir par tout le monde. D'autres (i) croient qu'il ne fut sensible que dans la Judée, ou même dans le Temple, (k) dont il ébranla les portes, & dont il brisa le voile. Saint Cyrille de Jérusalem (l) dit qu'on monroit sur le Calvaire des rochers fendus par la force de ce tremblement. Il faut que ce mouvement ait été fort remarquable, & accompagné de circonstances effrayantes, puisque le Centurion, & ceux qui étoient avec lui en furent touchés, & reconnurent en cela la colère de Dieu, & l'injustice de la condamnation de JÉSUS. (m)

ÿ. 52. MONUMENTA APERTA SUNT. *Les tombeaux s'ouvrirent ; & plusieurs corps des Saints ressuscitèrent.* Quelques anciens (n) ont crû

(a) Hebr. x. 10.

(b) Vide, si lubet, Origen. in Matth. hic. Ambros. lib. x. in Luc. Leo Magn. serm. 10. de Passione. Ieronym. hic. August. in Psalm. LXXV. & LXX. & alibi.

(c) Ephrem serm. 1. de Passione.

(d) Ieronym. Ep. 150. Addit Evangelium Nazaræorum etiam superluminare Templi in hostia magnitudinis fractum esse, atque divisum.

(e) Apud Euseb. & Ieronym. in Chronicis.

(f) Tacit. Annal. lib. 2. cap. 47.

(g) Sueton. in Tiber. c. 43.

(h) Euseb. Ieronym. Author Mirabil. fact. Script. l. 2. c. 3. alii.

(i) Origen. in Matth.

(k) Hammond. hic.

(l) Cyrill. Jerosolym. Catech. communi 13.

(m) Luc. XXII. 47.

(n) Vide Chrysost. & Theophylact.

53. Et exiuit de monumentis post resurrectionem eius, & uenerunt in sanctam civitatem, & apparuerunt multis.

53. Et sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la ville sainte, & furent vus de plusieurs personnes.

COMMENTAIRE.

que les corps des Saints étoient ressuscitez, & que leurs tombeaux s'étoient ouverts ou en même-tems, ou un peu avant la mort du Sauveur; afin de l'accompagner dans sa descente aux enfers. Mais la plupart des anciens, (a) & des nouveaux Commentateurs (b) croient que les tombeaux s'ouvrirent aussi-tôt après que le Sauveur eut expiré; mais que les corps des Saints ne ressuscitèrent qu'avec lui. Il descendit dans les enfers, où il visita ces saintes ames: il leur porta la nouvelle de leur délivrance; & étant remonté pour reprendre son corps, il les ramena avec lui, & en ressuscita quelques-uns. Ils demeurèrent avec lui sur la terre, & apparurent à plusieurs pendant les quarante jours qui suivirent sa Résurrection. On croit qu'ils monterent au Ciel avec lui, & qu'ils servirent à orner son triomphe. C'est l'opinion de plusieurs anciens, (c) & de plusieurs nouveaux Interprètes. (d)

Elle n'est toutefois pas sans difficulté: car si quelque Saint a dû ressusciter, c'est sans doute David, Abraham, Joseph, Samuël, Elisée, saint Jean-Baptiste. Or saint Pierre parlant aux Juifs le jour de la Pentecôte, cinquante jours après la Résurrection de JESUS-CHRIST, leur dit, que le corps de David étoit encore dans son tombeau. (e) Il n'étoit donc pas monté au Ciel. Saint Paul dans l'Épître aux Hébreux, (f) dit que les Patriarches n'ont point encore reçu leur récompense, Dieu ayant voulu qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur. Enfin l'on a trouvé les Reliques de saint Jean-Baptiste, & de quelques Prophètes depuis l'Ascension de notre Seigneur. Il faut donc conclure que leur corps n'étoit pas monté au Ciel avec JESUS-CHRIST. La plupart des Peres (g) enseignent que les Saints de l'ancienne Loi ne recevront leur récompense parfaite qu'avec nous, à la fin du monde, & que les Saints qui ressuscitèrent avec J. C. moururent quelque tems après, lorsqu'ils eurent accompli l'œuvre à laquelle Dieu les destinoit, qui étoit de rendre témoignage à la Résurrection du Sauveur. (h) Ils ne ressuscitè-

(a) Irenæum Bedæ, Tertull. lib. de Anima, cap. 33.

(b) Malden. & alii hic, & in Cor. xv. 20. & in Coloss. I. 12.

(c) Hilari. in Matth. Euseb. Demonstrat. lib. x. cap. 8. Origen. in Cantica. Ignatius ad Magnesiam. Epiphani. hær. 75.

(d) Malden. Corneli. Jans. Tirim. Beza.

(e) Act. II. 29. 34.

(f) Hebr. xi. 39. 40.

(g) Voyez ci-dessus chap. xx. 11. 12. & sup. August. traît. 124. in Joann. n. 2. Ep. 164. aliis 99. Theodoret. in cap. xi. Ep. ad Hebr. Chrysost. homel. 28. in Ep. ad Hebr.

(h) Vide Chrysost. in prim. ad Corinth. homil. 40. Ambros. lib. 6. in Luc. n. 60. avit. in fragmentis. S. Thom. 3. parte, qu. 53. art. 3. ad 2. Aug. in Joann. traît. 124.

54. *Centurio autem, & qui cum eo erant, custodientes Jesum, viso terra motu, & his que fiebant, timuerunt valde, dicentes: Verè Filius Dei erat iste.*

55. *Erant autem ibi mulieres multe à longè, que secuta erant Jesum à Galilæa, ministrantes ei:*

54. Le Centenier, & ceux qui étoient avec lui pour garder JÉSUS, ayant vû le tremblement de terre, & tout ce qui se passoit, furent saisis d'une extrême crainte, & dirent: Cet homme étoit vraiment Fils de Dieu.

55. Il y avoit là aussi plusieurs femmes qui regardoient de loin, & qui avoient suivi JÉSUS depuis la Galilée, ayant soin de l'assister;

COMMENTAIRE.

rent que comme avoit fait Moÿse lorsqu'il parut sur le Thabor, & comme Lazare, & les autres à qui J. C. avoit rendu la vie.

ÿ. 54. CENTURIO AUTEM, ET QUI CUM EO ERANT. *Le Centenier, & ceux qui étoient avec lui pour garder Jesus, ayant vû le tremblement de terre, & tout ce qui se passoit, furent saisis d'une extrême crainte, & dirent: Cet homme étoit vraiment Fils de Dieu.* S. Luc lui fait dire: (a) *Cet homme étoit juste.* Et saint Marc (b) dit qu'ayant remarqué que JÉSUS-CHRIST avoit jetté un grand cri en expirant, il en avoit conclu qu'il étoit Fils de Dieu. Rien de tout cela n'est incompatible. Le Centenier fut touché de toutes les circonstances qui accompagnèrent, & qui suivirent la mort du Sauveur; il le reconnut non-seulement pour un homme condamné injustement; mais aussi pour Fils de Dieu. Quelques Peres (c) ont entendu ses paroles, comme une confession de la divinité du Sauveur. Mais saint Augustin (d) semble plutôt croire qu'il le reconnut simplement pour un homme saint, & enfant de Dieu, dans le même sens que les autres Saints le sont tous. Métaphraste donne à ce Centenier le nom de Longin. Quelques-uns dans saint Chrysostome (e) ont dit qu'il a souffert le martyre. On a plusieurs actes de saint Longin le Centenier, & les Grecs en font l'office dans leurs livres Ecclésiastiques. Mais rour ce qu'on en lit paroît entièrement fabuleux. On raconte qu'ayant déserté des troupes Romaines, où il servoit, il s'en retourna en Cappadoce, où il commença à prêcher JÉSUS-CHRIST. Il y fut décapité, & sa tête apportée à Pilate. (f) C'est ce qu'en content les Grecs. Les Latins honorent aussi un saint Longin, qu'ils croient être celui qui perça le côté de notre Sauveur après sa mort. Mais l'histoire qu'on a de ce saint est très-apocryphe, & ne mérite nulle créance,

(a) Luc. xxiii. 47.

(b) Marc. xv. 39.

(c) Cyrill. lib. xii, *Thesauri cap. 14. Basil. in Gordian. Mart.*

(d) August. lib. 3. de *Consensu. cap. 20.*

(e) *Quid. apud Chrysost. homil. 85. Janf.*

(f) Voyez les Notes de M. de Tillamont sur J. C. note 38.

56. *Inter quas erat Maria Magdalenæ, & Maria Jacobi, & Josephæ mater, & mater filiorum Zebedæi.* | 56. Entre lesquelles étoient Marie Madeleine, Marie mere de Jacque & de Joseph, & la mere des fils de Zébedée.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 55. ERANT AUTEM IBI MULIERES MULTÆ A LONGE. Il y avoit là plusieurs femmes qui regardoient de loin, & qui l'avoient suivi depuis la Galilée, pour l'assister de leurs biens, dit saint Luc. (a) La plupart des Apôtres (b) avoient en leurs compagnie quelques femmes pieuses pour les servir; c'étoit la coutume parmi les Juifs, & cela n'y causoit aucun scandale, comme le remarque ici saint Jérôme. L'Évangéliste uomme quelques-unes de ces femmes, qui avoient suivi le Sauveur.

Marie Madelaine. Plusieurs (c) ont crû que c'étoit Marie sœur de Lazare, mais ce sentiment manque de preuve. C'est plutôt cette pécheresse d'où JESUS-CHRIST avoit chassé sept démons. (d) Elle étoit Galiléene, & le nom de *Madelaine* lui vient apparemment du château, ou de la ville de *Magdalum*. Elle fut la première à qui JESUS-CHRIST se fit voir après sa Résurrection. On dit qu'elle suivit la sainte Vierge, & saint Jean à Ephèse, & qu'elle y mourut, (e) étant demeurée jusqu'à la fin attachée au service, & à la personne de ce saint Apôtre & Évangéliste.

Marie mere de Jacque & de Joseph, ou de *José*, suivant plusieurs Exemplaires. Ce *Jacque* est saint Jacque le Mineur, Evêque de Jérusalem. Quant à *José*, ou *Joseph*, on n'en trouve rien dans l'Histoire; on pourroit soupçonner que c'est le même que Joseph Barfabas, surnommé le Juste, qui fut proposé avec saint Matthias pour être élevé à l'Apostolat; (f) mais on n'a aucune certitude de ce sentiment. Marie mere de ces deux Saints étoit sœur de la sainte Vierge, & épouse de Cléophas, (g) ou Alphée, qui étoit frere de saint Joseph. (h) M. Toynard fait Marie fille de Cléophas, épouse d'Alphée, & mere de Josè.

La mere des deux fils de Zébedée, se nommoit *Salomé*, selon Origènes, & plusieurs autres. Elle étoit mere de saint Jacque le Majeur, & de saint Jean l'Évangéliste. Outre ces femmes, il y avoit aussi des hommes, selon saint Luc, (i) qui dit que tous ceux de sa connoissance étoient loin de la croix, qui regardoient ce qui se faisoit. Il faut excepter de ce nombre les

(a) Luc. VIII. 3.

(b) 1. Cor. IX. 5. Numquid non habemus potestatem mulierem servum circumducendi, sicut & ceteri Apostoli?

(c) Ita plerique omnes apud Malden. hic.

(d) Luc. VIII. 2. 4. & Marc. XVI. 9.

(e) Photius cod. 275.

(f) Act. I. 13.

(g) Joann. XIX. 25.

(h) Hegesipp. apud Euseb. lib. 3. hist. Eccl. c.

11. & lib. 4. c. 22.

(i) Luc. XXIII. 49.

57. *Cum autem sero factum esset, venit quidam homo dices ab Arimathia, nomine Ioseph, qui & ipse Discipulus erat Jesu.*

58. *Hic accessit ad Pilatum, & petit corpus Jesu. Tunc Pilatus iussit reddi corpus.*

57. Sur le soir un homme riche, de la ville d'Arimathie, nommé Joseph, qui étoit aussi Disciple de JÉSUS,

58. Vint trouver Pilate, & lui ayant demandé le corps de JÉSUS, Pilate commanda qu'on le lui donnât.

COMMENTAIRE.

Apôtres, qui ne s'y trouvoient pas. J'en excepte saint Jean l'Évangéliste. Les Disciples qui y étoient, n'étoient point connus, & ne couvroient pas le même risque qu'auroient fait les Apôtres, s'ils y avoient été. Les deux femmes Marie Magdelaine, & Marie mere de Jacques & de Joseph, étoient près de la croix, avec Marie mere de JÉSUS, & saint Jean l'Évangéliste, (a) les autres se tenoient plus loin, comme le remarque saint Matthieu, (b) & saint Marc. (c) Ou bien, après avoir été quelque-tems au pied de la croix, elles se retirèrent plus loin avec les autres, & y demeurèrent jusqu'après la mort du Sauveur.

ÿ. 57. CUM AUTEM SERO FACTUM ESSET. *Sur le soir un homme riche, de la ville d'Arimathie, nommé Joseph, (58.) Vint trouver Pilate, & lui demanda le corps de Jesus.* Sur le soir, c'est-à-dire, vers quatre heures après midi, environ une heure après que JÉSUS eut rendu l'esprit; car depuis le coucher du soleil il n'étoit plus permis de travailler, à cause du sabbat, qui commençoit alors. Joseph d'Arimathie étoit sénateur de la ville de Jérusalem, & n'avoit point eu de part à la résolution des autres Sénateurs, pour faire condamner JÉSUS-CHRIST. Il étoit même Disciple du Sauveur, (d) & attendoit le Royaume de Dieu. Mais il se tenoit caché à cause des Juifs, dont il craignoit les violences. La ville d'Arimathie, d'où il étoit, est ordinairement placée à six ou sept lieues de Jérusalem, vers l'occident septentrional. D'autres croient que c'est Ramathaim Sophim, d'où étoit Samuël. (e) Il vint *hardiment* (f) demander le corps de JÉSUS, soit que l'esprit de Dieu lui donnât ce courage, ou que sa qualité, & son rang lui inspirassent plus de confiance d'obtenir du Gouverneur ce qu'il souhaitoit. (g) Les Évangélistes remarquent qu'il étoit riche; peut-être pour vérifier la prophétie d'Isaïe, qui porte: (h) *Il lui donnera les mechans pour sa sépulture, & les riches*

(a) Joan. XIX. 25.

(b) Matth. XXVII. 55.

(c) Marc. XV. 40.

(d) Joan. XIX. 38.

(e) 1. Reg. I.

(f) Marc. XV. 43.

(g) Chrysost. & Ieronym. hic. August. lib. 30 de Consensu.

(h) Isai. LIII. 9.

59. *Et accepto corpore, Joseph involvit illud in sindone munda.*

60. *Et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, & abiit.*

59. Joseph ayant donc pris le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc,

60. Le mit dans son sépulchre, qui n'avoit point encore servi, & qu'il avoit fait tailler dans le roc; & puis ayant roulé une grande pierre à l'entrée du sépulchre, il se retira.

COMMENTAIRE.

pour sa mort. Joseph quoique natif d'Arimathe, avoit fixé sa demeure à Jérusalem, & s'y étoit préparé un tombeau.

Les Loix Romaines descendoient de donner la sépulture aux criminels après leur mort, sans la permission des Juges. (a) Mais on ne refusoit point cette grace, si ce n'est lorsque le coupable, étoit criminel de lèse-majesté. Pilate n'avoit jamais été persuadé que JESUS-CHRIST fût ni séditionnaire, ni encore moins criminel d'Etat, comme les Juifs l'avoient voulu faire croire: c'est pourquoi il ne fut pas difficile à accorder ce qu'on lui demandoit. Il étoit ordinaire parmi les Romains, de laisser mourir les criminels sur la croix, & de les y laisser attachés pendant quelques jours, pour servir d'exemple aux autres. Mais comme les Loix des Juifs (b) ne permettoient pas qu'ils y demeurassent plus d'un jour, les Gouverneurs dérogeoient à leurs coutumes, (c) & on descendoit les corps le soir même, selon Moÿse; & s'ils n'étoient pas encore expirés, on leur rompoit les jambes, pour hâter leur mort, & on les détachoit de la croix, pour les rendre aux parens, ou pour les jeter dans les tombeaux publics. C'est ce qu'on fit aux deux voleurs, qui avoient été crucifiés avec J. C. (d)

ÿ. 59. *ACCEPTO CORPORE, INVOLVIT ILLUD IN SINDONE MUNDA.* Joseph ayant pris le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc. Il faut suppléer ici quelques circonstances tirées des autres Evangélistes. Saint Jean (e) dit que Nicodème acheta cent livres d'aromates, pour embaumer le corps du Sauveur. Il insinua qu'outre le linceul, il y avoit aussi des bandelettes, dont on enveloppa son corps, (f) & un suaire dont on lui couvrit la tête. (g) Le linceul dans lequel il fut mis, étoit neuf, selon saint Marc, (h) aussi bien que le tombeau dans lequel on l'enferma. Ces particularitez ne sont point oisives dans l'histoire. Elles servent à confirmer la vérité de la Résurrection de J. C. faite par sa propre vertu. Si

(a) Ulpian. Eorum in quos animadvertitur corpora non aliter sepeliuntur, quam si fuerit petentium, & permissum. Vide Grat. hic.

(b) Deut. xxi. 23.

(c) Joseph. lib. vi. cap. 11. in Luc. pag. 930.

(d) Joan. xix. 31. 32.

(e) Joan. xix. 39.

(f) Joan. xix. 40.

(g) Idem xx. 6. 7.

(h) Marc. xv. 46.

61. *Erat autem ibi Maria Magdalene, & altera Maria, sedentes contra sepulchrum.*

62. *Altera autem die, que est post parasceven, convenerunt Principes Sacerdotum & Pharisei ad Pilatum.*

61. Marie Madelaine, & l'autre Marie étoient là, se tenant assises auprès du sépulchre.

62. Le lendemain, qui étoit le jour du sabbat, les Princes des Prêtres, & les Pharisiens s'étant assemblez, vinrent trouver Pilate,

COMMENTAIRE.

ce qui devoit toucher son corps avoit servi à d'autres, on auroit pu dire, que c'étoit là ce qui lui avoit mérité l'avantage de ressusciter, comme ce mort qu'on jeta par hazard dans le sépulchre d'Elisée. (a)

ÿ. 60. *IN MONUMENTO QUOD EXCIDERAT IN PETRA.* Il le mit dans son sépulchre, qu'il avoit fait tailler dans le roc. C'étoit l'usage dans ce pays, de faire creuser dans le roc les tombeaux pour les personnes de considération. On en voit encore aujourd'hui dans la Palestine de très-vastes, où il y a plusieurs niches taillées autour d'une espèce de chambre, dans lesquelles on mettoit les corps de toute une famille. Celui de Joseph d'Arimathie étoit pour lui seul; il n'y avoit qu'une assez petite chambre, & un seul tombeau. Il étoit sur la même montagne du Calvaire, dans un jardin qui étoit à côté du lieu où le Sauveur fut crucifié.

ÿ. 61. *MARIA MAGDALENE, ET ALTERA MARIA.* Marie Magdelaine, & l'autre Marie. Les mêmes dont on a parlé sur le ÿ. 59. Cette autre Marie, (b) est la mere de saint Jacques le Mineur, & de Josè, épouse d'Alphée, & sœur de la sainte Vierge: elles étoient demeurées sur le Calvaire, avec Marie mere de JESUS, afin de savoir ce qu'on feroit du corps du Sauveur, & pour aider à l'embaumer.

ÿ. 62. *ALTERA AUTEM DIE, QUÆ EST POST PARASCEVEN.* Le lendemain, qui étoit le jour du sabbat, les Princes des Prêtres vinrent trouver Pilate, & lui dirent: Cet imposteur a dit: Je ressusciterai trois jours après ma mort. Commandez donc que le sépulchre soit gardé jusqu'au troisième jour. L'Evangéliste au lieu de dire, le jour du sabbat tout court, se sert d'une circonlocution, & dit: Le jour d'après la préparation, ou d'après la parasève. C'est ainsi que les Juifs appelloient le Vendredi, (c) parce qu'on y préparoit à manger pour le jour du sabbat, auquel il n'étoit pas permis d'allumer du feu, ni de cuire de la nourriture. (d) Ce

(a) 4 Reg. xiii. 21. Vide Ieronym. hic, ad ÿ. 60. Et Ambros. in Luc. Beda, Euthym. Theophyl. hic.

(b) Vide Luc. xxi. 55, & xxiv. 10.

(c) Marc. xv. 42. Ησ' παρασκευή, ἡ ἕκτη ἡμέρα ἑβδόμης.

(d) Exod. xxx. 5.

63. Dicentes : Domine , recordati sumus : quia seductor ille dixit ad huc vivens : Post tres dies resurgam.

64. Jube ergo custodiri sepulchrum usque in diem tertium : ne forte veniant Discipuli ejus , & furventur eum , & dicant plebi : Surrexit à mortuis : & erit novissimus error peior priore.

65. At illis Pilatus : Habetis custodiam , ite : custodite sicut scitis.

63. Et lui dirent : Seigneur , nous nous sommes souvenus que cet imposteur a dit , lorsqu'il étoit encore en vie : Je ressusciterai trois jours après ma mort :

64. Commandez donc que le sepulchre soit gardé jusqu'au troisième jour , de peur que les Disciples ne viennent dérober son corps , & ne disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts ; & ainsi la dernière erreur seroit pire que la première.

65. Pilate leur répondit : Vous avez des gardes ; allez , faites-le garder comme vous l'entendez.

COMMENTAIRE :

fut le Vendredi après le coucher du soleil , qui étoit le commencement du sabbat , selon les Juifs. (a) La rencontre de la fête de Pâque avec le jour du Sabbat , l'a fait nommer par saint Jean : (b) *Le grand jour du Sabbat* ; & par saint Matthieu : *Le jour qui suivit la parasécève* , ou la préparation.

¶ *POST TRES DIES RESURGAM.* Je ressusciterai trois jours après ma mort. Il n'avoit jamais prédit en public sa résurrection d'une manière si claire , ni si positive. Mais il avoit dit qu'il donneroit aux Juifs dans sa personne le miracle du Prophète Jonas : (c) & que comme Jonas avoit été trois jours & trois nuits dans le ventre d'un poisson , ainsi le Fils de l'homme seroit autant de tems dans le sein de la terre : Et ailleuts , (d) en parlant de son corps , il avoit dit , que s'ils détruisoient ce temple , il le rebâtiroit dans trois jours. Mais il s'étoit expliqué bien plus distinctement en présence de ses Apôtres , & il est croyable que par leur canal la prédiction de sa Résurrection au bout de trois jours , s'étoit répandue parmi le peuple. C'est ce qui donnoit de l'inquiétude aux Prêtres , & aux Pharisiens. Ils jugeoient avec raison , que si le Sauveur ressuscitoit , le mal seroit beaucoup plus grand pour eux , qu'il n'avoit été jusqu'alors : *Et eris novissimus error peior priore.*

¶ *65. HABETIS CUSTODIAM.* Vous avez des gardes ; allez , faites-le garder comme vous l'entendez. Vous avez vos Lévites (e) occupez à la garde du Temple , employez-les à garder ce tombeau. Qu'est-il besoin d'y envoyer des troupes réglées ? Les Chefs de ces Lévites sont nom-

(a) Voyez M. Toynard. harmon. p. 131.
(b) Joan. XIX. 31. Hic quod parasécève dicitur
ἐπέστη τῆ ἐπιπέδου.

(c) Matth. XXI. 39. 40.
(d) Joan. II. 19.
(e) 1. Par. XXVI. 1. & seq.

66. *Illi autem abeuntes munierunt sepulchrum, signantes lapidem, cum custodiis.*

66. Ils s'en allèrent donc, & pour s'assurer du sepulchre, ils en scellèrent la pierre & y mirent des gardes.

COMMENTAIRE.

mez dans saint Luc : (a) *Les Capitaines du Temple*. D'autres traduisent (b) *Prenez la garde du Temple*, & faites-le garder comme il vous plaira. On croit que cette garde du Temple, étoit une compagnie de soldats Romains, qui demouroit en armes dans les portiques du Temple aux jours de fête, pour empêcher que dans cette foule il n'arrivât quelque désordre. (c) *Les Prêtres* purent prendre quelques-uns de ces soldats pour garder le tombeau de JESUS-CHRIST. Il paroît par la suite (d) que ces troupes étoient dépendantes de Pilate, & soumises à sa correction, & par conséquent que c'étoit des soldats Romains.

¶ 66. MUNIERUNT SEPULCHRUM. *Ils scellèrent la pierre du sepulchre, & y mirent des gardes*. Ou bien ; ils mirent le sceau sur la pierre qui fermoit le tombeau, en présence des gardes. (e) *Glorius* croit qu'on y imprima le cachet de Pilate, comme à une chose où il s'agissoit de la foi publique. C'est ainsi que Daniel fut enfermé dans la fosse aux lions, (f) sous le sceau du Roi de Babylone, & de ses Conseillers. Les Prêtres en ceci servent aux desseins de la Providence, & à la certitude de la Résurrection du Sauveur, contre leur intention. Ces gardes nous ôtent tout soupçon de vol, & de supercherie de la part des Apôtres. La timidité, & la pauvreté de ceux-ci les mettent à couvert de l'accusation d'avoir fait violence aux soldats, ou de les avoir corrompus par argent. Dieu veut donner à la Résurrection de son Fils, tous les degrez de certitude dont elle est capable, & fermer la bouche à ses ennemis, & à ses calomnieux, par les moyens qu'eux-mêmes ont employez pour s'assurer contre l'erreur, & l'illusion de sa part, ou de la part de ses Apôtres. Nicéphore (g) dit que l'on attachait la pierre qui fermoit le tombeau, par une grosse chaîne, dont on voyoit encore des vestiges sur cette pierre du tems de Bède. (h) L'ancien Manuscrit Grec & Latin de Cambrige, qui a appartenu à Bèze, dit sur saint Luc, (i) que cette pierre étoit si grosse qu'à peine vingt hommes l'auroient pû remuer, Fables.

(a) Luc. XXII. 4. & 52. *Ἐπιπέποιον τὸ ἱερὸν*
(b) *Matth. XXVII. 65. Exiit sacerdos, Accipite custodiam.*

(c) *Joseph. de Bello, lib. v. cap. 15. in Græco, pag. 519. Et in Latino, lib. vi. cap. 6. & Antiq. lib. xx. cap. 4. Ita Græc. La Clerc, Natal. Alex.*

(d) *Matth. XXVII. 74.*

(e) *Chrysost. Euthym. Brug.*

(f) *Dan. vi. 17.*

(g) *Nicophor. lib. 2. cap. 32.*

(h) *Beda in locis.*

(i) *Luc. XXIV.*

2. *Et ecce terra motus factus est magnus : Angelus enim Domini descendit de Cælo; & accedens revolvit lapidem, & sedebat super eum.*

2. Et tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre; car un Ange du Seigneur descendit du Ciel, & vint renverser la pierre qui fermoit le sépulchre, & s'assit dessus.

COMMENTAIRE.

& les autres femmes qui avoient suivi JESUS en revenant de Galilée. L'expression littérale de S. Matthieu en cet endroit, est remarquable. Il dit que *le soir du Sabbat, auquel le premier jour de la semaine commence à luire*, ou à paroître, les deux Mariés allèrent voir le sépulchre: c'est une manière de parler fort impropre dans les langues Latine & Françoisé, de dire que le soir est le moment auquel le jour commence à naître, ou à luire; mais elle n'est point étrangère aux Hébreux, qui commençoient leurs jours au soir: & on la remarque encore ailleurs; par exemple, saint Luc (a) parlant du soir auquel JESUS-CHRIST fut mis dans le sépulchre, dit que *c'étoit le jour de la Préparation, & que le Sabbat commençoit à naître*, ou à luire. C'étoit le Vendredi au soir, & le Sabbat commençoit au lever des astres; car, le terme *commençoit à luire*, se dit également de la lune, & des astres de la nuit, comme du soleil. Saint Marc est en cet endroit l'interprète naturel de saint Matthieu. Il dit dans un plus grand détail, ce que saint Matthieu dit d'une manière plus concise. Celui-ci dit que ces saintes femmes allèrent dès le soir voir le sépulchre, c'est-à-dire, qu'elles se préparèrent à y aller en achetant les aromates, & en les préparant. Elles vouloient que leur action fut secrète; elles marchèrent une partie de la nuit. (b)

Ÿ. 2. ET ECCE TERRÆ MOTUS. *Tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre.* Ceci arriva avant l'arrivée des saintes femmes au tombeau; elles n'arrivèrent qu'après la Résurrection de JESUS-CHRIST, & le Soleil étant déjà levé; (c) & ce mouvement se fit dans le moment même de la Résurrection. Elles entendirent le bruit, & furent témoins du tremblement de terre; mais elles ne virent pas JESUS-CHRIST sortant du tombeau. On apprit ces autres circonstances, ou des soldats eux-mêmes, ou de JESUS-CHRIST après sa Résurrection. Quelques-uns (d) croyent que le terme Grec (e) signifie non un tremblement de terre, mais une agitation de l'air, un tourbillon, une tempête; puisque ce fut le signe de la descente de l'Ange, qui arracha la pierre qui fermoit le tombeau. Le Grec ne lit pas le nom de *terre*, mais seulement *un grand mouvement*,

(a) Luc. XXIII. 54. Καὶ ὀψιπύρι ἐπέσπεν.

(b) Vide Grot. hic, & Lud. de Dieu. Vide & Etdam, Raban. Rupert. Strab. Litan.

(c) Marc. XVI. 2.

(d) Hammond. Le Clerc.

(e) Καὶ ἰδοὺ ἐνεπέσθη ἰσχυρὰ πνεύμα.

3. *Erāt autem aspectus ejus sicut fulgur, & vestimentum ejus sicut nix.*

3. Son visage étoit brillant comme un éclair, & ses vêtements blancs comme la neige.

4. *Pro timore autem ejus exterriti sunt custodes, & facti sunt velut mortui.*

4. Les Gardes en furent tellement saisis de frayeur, qu'ils devinrent comme morts.

COMMENTAIRE.

une grande agitation. Mais dans le nouveau Testament (a) ce terme seul se met toujours pour un tremblement de terre, & ici il désignoit non seulement la descente de l'Ange; mais aussi, & principalement, la Résurrection de JESUS-CHRIST, sa sortie du tombeau, & la résurrection de plusieurs saints personnages.

On demande ici à quelle heure JESUS-CHRIST ressuscita: l'Écriture n'ayant rien dit de précis sur cela, les sentimens se sont trouvez assez partagés. (b) Quelques Anciens (c) ont avancé qu'il étoit ressuscité dès le soir, ou au commencement de la nuit qui suivit le jour du Sabbat. Mais ce sentiment, qui n'est fondé que sur ces paroles de saint Matthieu: *Le soir du Sabbat, auquel commence le premier jour de la semaine, Marie Magdelaine, & les autres vinrent pour voir le sépulchre*, n'a point eu de couts dans l'Eglise.

D'autres (d) ont crû avec bien plus de raison qu'il étoit ressuscité à minuit, parce que l'usage ancien de l'Eglise étoit de ne rompre la jeûne du dernier jour de Carême, qu'après minuit du jour de Pâque; & ce sentiment a eu un grand nombre de défenseurs, & on peut même avancer que c'est comme l'opinion générale de l'Eglise. Toutefois il y en a plusieurs d'entre les anciens, & les modernes, (e) qui ont fixé le moment de la Résurrection au point du jour, c'est-à-dire, dans l'équinoxe vers quatre heures du matin. Les Chrétiens de Rome ne rompoient leur jeûne de la veille de Pâque, que vers l'aurore du Dimanche. Ce sentiment est fondé dans l'Écriture même. Il est certain que le Sauveur ressuscita ou en même tems, ou très-peu auparavant la descente de l'Ange qui ouvrit le saint Sépulchre, & avant le tremblement de terre qu'il causa. Or tout cela arriva pendant que les saintes femmes étoient en chemin pour venir au Sépulchre, où elles arrivèrent un peu après le lever du So-

(a) Vide *Act. xvi. 26. Apoc. vi. 12. xi. 13. Marc. xxiv. 7. xxvii. 54. Marc. xiii. 8. Luc. xxi. 11. Apoc. viii. 5. xi. 19. xvi. 18.* Il est à remarquer que nulle part on ne trouve *Σαρκός* *εὐσ. γῆς*, tremblement de terre; mais simplement, *Σαρκός*, tremblement.

(b) Vide *Ieron. ad Hedibian, & Euthym. hic.*

(c) *Dionys. Alexandr. Ep. ad Esclidem.*

(d) *V. de Dionys. Epist. supra citatâ, Synod. in Trullo c. 89.*

(e) *Vide Gregor. Nissen orat. 2. de Resurreit. Euthym. hic, Dionys. Ep. supra citat. Maldon. hic.*

leil. Ce fut donc quelque tems avant le lever du Soleil, & par conséquent vers l'aurore, que le Sauveur ressuscita.

ET AC CEDENS REVOLVIT LAPIDEM. *Il vint renverser la pierre, qui fermoit le sépulchre*, ou pour ouvrir le tombeau, & donner passage au Corps glorieux du Sauveur, comme l'ont enseigné quelques Peres, (a) & quelques nouveaux Commentateurs; non pas que JESUS-CHRIST en eût besoin, mais pour lui faire honneur; ou plutôt pour écarter les Gardes, & pour ouvrir le sépulchre, afin que les saintes femmes vissent que JESUS étoit vraiment ressuscité: car la plupart des Peres, (b) & des Commentateurs enseignent que JESUS-CHRIST sortit de son tombeau comme du sein de sa mère, sans en rompre le fœtu. Saint Luc (c) dit que ces saintes femmes virent deux Anges qui se présentèrent devant elles, avec des habits tout lumineux, & étincellans comme des éclairs; au lieu que saint Marc xv. ψ. 5. ne met qu'un Ange assis à la droite du tombeau, & couvert d'un habit blanc. Saint Matthieu ne parle aussi que d'un Ange dans cette occasion. Ces deux derniers Evangélistes ont principalement fait attention à celui des deux Anges qui a le plus paru dans cette occasion, & qui a parlé aux saintes femmes. Mais saint Luc a jugé à propos de marquer plus en particulier le nombre des Anges, & suivant l'usage ordinaire de l'Écriture, il a attribué aux deux Anges, ce qui avoit été dit, & fait par un seul au nom des deux.

S. Jean (d) parle aussi de deux Anges, lorsqu'il décrit l'apparition qui fut faite à Marie Magdelaine quelque tems après celle-ci. Il leur donne des habits blancs, comme saint Matthieu, & saint Marc: mais ces habits jettoient un éclat comme de feu, ainsi que le dit saint Luc. Celui-ci semble dire que les Anges étoient debout, au lieu que les trois autres les représentent assis. Mais d'habiles Interprètes (e) croient que le terme qui signifie ordinairement être assis, se met aussi pour *se présenter*, paroître devant quelqu'un. L'Ange étant descendu du Ciel, renversa d'abord la pierre qui fermoit l'entrée du tombeau, & s'assit sur cette pierre. C'est là où il fut vu des soldats qui gardoient le sépulchre. (f) Quelque tems après les saintes femmes étant arrivées, entrèrent dans le vestibule du tombeau, & ayant vu la pierre qui en fermoit l'entrée, renversée, elles voulurent pénétrer jusques dans l'intérieur du sépulchre. (g) Elles y vi-

(a) Hilari. hic. Leo Ep. 83. ad Monachos Palaest. Vidi Grot. & Malden. hic.

(b) Author quass. ad Orthodox. sub nomine Justinii q. 117. Chrysostr. hom. 1. de Johan. Bap. Nicænoz. Traçad. de Christo patiente. Ieronym. qn. 6. ad Hed. biam. Aug. seu alius Sermon. olim 159. nunc 169. Append. Alii.

(c) Luc. XXIV. 4. Καὶ ἰδοὺ δύο ἄγγελοι ἐβάστασαν τὴν λίθον ἀπὸ τοῦ σήματος, ὃς ἐκάλουν αὐτοὺς ἀγγέλους.

(d) Johan. xx. 11. 12. 13.

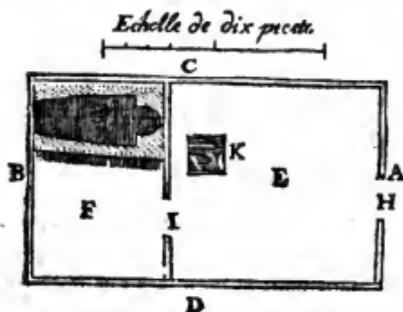
(e) Mald. Grot. Eusebion.

(f) Matt. XXV. 11. 2. Ἄνωσαντες τοὺς λίθους ἐκείθεν ἰδοὺ ἄγγελος.

(g) Marc. xvi. 5. Ἐπιθύοντες αὐτὸ τὸ μνηστεῖον ἴδον σταίνας καθήμενας. Luc. XXIV. 3. Καὶ εἰσελθόντες εἶδον τὸ σῆμα. . . Καὶ ἰδοὺ δύο ἄγγελοι ἐβάστασαν τὸν λίθον.

rent deux Anges assis, l'un à la tête, & l'autre au pied du lieu où avoit été le corps. Celui qui étoit à la droite, c'est-à-dire, à la tête du sépulchre, se leva, & leur parla, comme nous le voyons ici, & dans les autres Evangélistes.

Pour comprendre distinctement toute cette Histoire, il faut avoir devant les yeux le plan du sépulchre de nôtre Sauveur. Le voici comme le dépeignent les voyageurs. C'est un quarré oblong, taillé dans le roc,



ayant son ouverture du côté de l'Orient, A. Il contient deux parties, ou deux grottes, tenant l'une à l'autre, dont la première E. sert de vestibule à l'autre F. La première a neuf pieds & demi de long d'Orient en Occident, A. B. & neuf pieds de large, du Midi au Septentrion. D. C. Sa porte H. tournée à l'Orient, est de la grandeur d'une porte ordinaire, de six à sept pieds de haut. C'est dans cette première

grotte que l'Ange apparut aux Gardes, assis sur la pierre, K. qui avoit servi de fermeture à la porte du tombeau, I.

La seconde partie du saint sépulchre dans laquelle on entre par le vestibule dont on vient de faire la description, est une grotte F. toute taillée dans le roc, n'ayant que six pieds de longueur d'Orient en Occident, & six pieds de large dans le fond vers l'Occident; & seulement cinq pieds & demi, vers la porte à l'Orient. Sa hauteur est d'environ huit pieds. La porte I est fort petite, n'ayant que trois pieds deux pouces & demi de haut, & un pied dix pouces de large, & un pied sept pouces d'épaisseur. Elle étoit fermée par une pierre qui en remplissoit toute la capacité, & c'est cette pierre où les Prêtres mirent le sceau, & que les saintes femmes craignoient de ne pouvoir remuer, en disant: *Qui nous ôtera la pierre, qui ferme l'ouverture du tombeau?* Car elle étoit fort grosse pour des personnes foibles, & qui ne sont point accoutumées à manier de telles choses; & il étoit mal aisé de l'arracher du trou qu'elle fermoit exactement, & sans donner aucune prise pour l'ôter de là. C'est ce qui causoit leur embarras.

A la droite en entrant dans la grotte, est le tombeau G. dans lequel fut mis le Corps de nôtre Sauveur. Il est de six pieds de long, comme le reste de la grotte, de trois pieds de large vers l'Occident, où étoient tournez les pieds; & trois pieds & demi du côté de l'Orient, où étoit la tête. Il est élevé au dessus du rez de chaussée, de deux pieds, & cinq pouces.

5. *Respondent autem Angeli, dixit mulieribus : Nolite timere vos : scio enim quod Jesum, qui crucifixus est, queritis.*

6. *Non est hic : surrexit enim, sicut dixit : venite, & videte locum, ubi positus erat Dominus.*

7. *Et cito enim, dicite Discipulis ejus, quia surrexit : & ecce precedet vos in Galilaam : ibi enim videbitis. Ecce dixi vobis.*

8. *Et exierunt cito de monumento cum timore, & gaudio magno : currentes nuntiare Discipulis ejus.*

5. Mais l'Ange s'adressant aux femmes, leur dit : Pour vous, ne craignez point ; car je sçai que vous cherchez Jésus, qui a été crucifié.

6. Il n'est point ici : car il est ressuscité, comme il l'avoit dit. Venez, & voyez le lieu où le Seigneur avoit été mis.

7. Et hâtez-vous d'aller dire à ses Disciples qu'il est ressuscité. Il sera devant vous en Galilée. C'est là que vous le verrez : je vous en avertis auparavant.

8. Ces femmes sortirent aussi-tôt du sépulchre avec crainte, & beaucoup de joye ; & elles coururent annoncer ceci aux Disciples.

COMMENTAIRE.

C'est là où Marie Magdelaine vit les deux Anges assis, l'un à la tête, & l'autre au pied du tombeau. Il est remarqué (a) qu'elle se baissa pour regarder dans le sépulchre, parce qu'étant dans la première chambre, ou vestibule, il falloit se pencher pour entrer dans la grotte, qui étoit fort basse, & fort étroite, comme on le vient de dire.

ÿ. 6. VENITE, ET VIDETE LOCUM. *Venez, & voyez le lieu où le Seigneur avoit été mis.* Ces saintes femmes étoient demeurées sur la porte de la grotte où étoit le tombeau, n'osant entrer par respect à cause de la présence des Anges. Mais celui qui leur parloit les invite d'entrer, & de voir le lieu où le Corps du Sauveur avoit été mis. Il ne fut pas nécessaire d'entrer pour le voir. Elles le virent de la porte où elles avoient mis la tête, & une partie du corps ; car l'entrée étoit fort basse.

ÿ. 7. PRÆCEDET VOS IN GALILÆAM. *Il sera devant vous en Galilée.* Tous ceux qui étoient de la suite de JÉSUS, étoient Galiléens, ou Galiléennes, & étoient venus de Galilée à Jérusalem pour la fête de Pâque. L'Ange dit donc à ces saintes femmes : Vous allez vous en retourner tous en Galilée ; mais il y sera avant vous, & vous l'y verrez. Quelques Disciples partirent en effet le même jour, & JÉSUS se fit voir à eux à Emmaüs sur le chemin de Jérusalem en Galilée. Saint Pierre, & les autres Apôtres attendirent quelques jours avant que de partir, & JÉSUS leur apparut à Jérusalem. JÉSUS-CHRIST fit plus qu'il ne leur avoit promis. Il se manifesta plusieurs fois à Jérusalem, & dans le jardin, avant que de se faire voir en Galilée.

(a) *Johan. xx. 11. Cuius diei incipit, pariterque : καθ' ἑσπέρην, ἦν πρὸς τὴν κρητὴν, καὶ ἦν πρὸς τὴν τὸ μνημα, καὶ θύρα δὲ ἀνέστιας οὗ ὁλοκαίου | τοῖς ποσὶ, ἡμῶν ἔσθη τὸ σωμα ἰσθῶ.*

9. *Et ecce Jesus occurrit illis, dicens: Aveit. Illa autem accefferunt, & cœnumerunt pedes ejus. & adoraverunt eum.*

10. *Tunc ait illis Jesus: Nolite timere: ite, nuntiate fratribus meis, ut eant in Galilaam, ibi me videbunt.*

9. En chemin JESUS se présenta devant elles, & leur dit: Je vous salue. Et elles s'approchant, lui embrassèrent les pieds, & l'adorèrent.

10. Alors JESUS leur dit: Ne craignez point. Allez dire à mes freres qu'ils aillent en Galilée: c'est-là qu'ils me verront.

COMMENTAIRE.

¶ 8. EXIERUNT CITO DE MONUMENTO. *Elles sortirent aussitôt du sépulchre, avec crainte & beaucoup de joye.* Estrayées de la vûë des Anges, réjouiës d'apprendre que le Sauveur étoit resuscité. Saint Jean (a) nous apprend que Marie Magdelaine courut à Jérusalem donner avis à Pierre, & à Jean, que le corps du Sauveur n'étoit plus dans le tombeau, qu'on l'en avoit ôté, & qu'elle ne savoit ce qu'on en avoit fait. Pierre & Jean y accoururent, & trouvèrent les choses, comme elle les leur avoit dit. Saint Marc (b) ajoute, que les autres femmes s'en allant à Jérusalem, toutes saisies de crainte, ne parlèrent à personne en chemin de ce qu'elles avoient vû. Marie Magdelaine, qui avoit été plus prompte que les autres, ayant averti Pierre & Jean, retourna au sépulchre, où elle vit de nouveau les deux Anges, & où le Sauveur lui-même s'apparut à elle (c) sous la forme d'un Jardinier. C'est la première apparition du Sauveur. Il apparut ensuite aux saintes femmes qui s'en retournoient à Jérusalem, comme nous l'allons voir au ¶ 9.

¶ 9. ET ECCE JESUS OCCURRIT ILLIS, DICENS: AVEIT. *En chemin Jesus se présenta devant elles, & leur dit: Je vous salue.* C'est la seconde apparition de JESUS-CHRIST depuis sa Résurrection. Il dir à ces saintes femmes d'aller avertir ses Apôtres de sa Résurrection, qu'ils pouvoient s'en retourner en Galilée, & que là il se manifesterait à eux. Saint Luc (d) dit qu'étant arrivées à Jérusalem, elles allèrent annoncer aux Apôtres ce qu'elles avoient vû. Marie Magdelaine y étoit déjà arrivée, (e) & confirmoit ce que les autres femmes disoient. Mais la chose leur paroissoit si extraordinaire, qu'ils ne la pouvoient croire. Saint Pierre vint une seconde fois au sépulchre: (f) il y vit les linges dans lesquels le Sauveur avoit été mis, & s'en retourna rempli d'admiration.

¶ 10. NUNTIATE FRATRIBUS MEIS. *Dites à mes freres, qu'ils aillent en Galilée.* Dites à Jacque, & à Simon, mes proches parens; à Pierre, & à mes autres Disciples, qu'ils peuvent s'en retourner en Galilée.

(a) *Joh. xx. 1. p.*

(b) *Marc. xvi. 8.*

(c) *Joh. xx. 14. 15.*

(d) *Luc. xxiv. 9.*

(e) *Marc. xvi. 10. 11.*

(f) *Luc. xxiv. 12.*

11. *Quæ cum abiissent, ecce quidam de custodiibus venerunt in civitatem, & nuntiaverunt Principibus Sacerdotum omnia quæ facta fuerant.*

12. *Et congregati cum senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus :*

13. *Dicentes : Dicite quia Discipuli ejus nocte venerunt, & furati sunt eum, nobis dormientibus :*

11. Pendant qu'elles y alloient, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, & rapportèrent tout ce qui s'étoit passé aux Princes des Prêtres ;

12. Qui s'étoient assembles avec les Sénateurs, & ayant délibéré ensemble, donnèrent une grande somme d'argent aux soldats,

13. En leur disant : Dites que ses Disciples sont venus la nuit, & ont dérobé son corps, pendant que vous dormiez.

COMMENTAIRE.

léc : qu'ils n'est pas besoin qu'ils demeurent plus long-tems à Jérusalem ; que tout ce qui regarde le Fils de Dieu, & ce qui devoit s'exécuter à Jérusalem, est accompli. Il nomme ses Apôtres ses freres, pour les rassurer, & pour leur faire comprendre que ni la Résurrection, ni leur foiblesse n'avoient pas changé son cœur, & son amour envers eux : qu'ils trouvoient toujours en lui un frere, & un Maître plein de tendresse.

ÿ. 11. QUÆ CUM ABIISSENT, (a) ECCE QUIDAM DE CUSTODIBUS. Pendant qu'elles y alloient, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, & rapportèrent tout ce qui s'étoit passé. Ces soldats ayant vû tout ce qui s'étoit passé à la Résurrection de JESUS-CHRIST, & ayant sérieusement examiné toutes choses, voyant que le corps n'y étoit plus, prirent le parti de s'en retourner, & allèrent raconter aux Princes des Prêtres, ce dont ils avoient été les témoins. Ils n'étoient déjà plus au sépulchre, lorsque les femmes y arrivèrent ; ainsi ils furent dans la ville avant qu'elles y fussent revenus.

ÿ. 13. FURATI SUNT EUM, NOBIS (b) DORMIENTIBUS. Dites que ses Disciples ont dérobé son corps pendant que vous dormiez. Comme si l'on pouvoit rendre témoignage de ce qui se passe pendant nôtre sommeil. *Stulta insania ! si vigilabas, quare permiffisti ? Si dormiebas, unde sciffi ?* dit saint Augustin. (c) Quelle apparence que ses Disciples, gens foibles, timides, étrangers, simples, sans armes, ayent osé entreprendre d'aller enlever un corps, enfermé au fond d'un tombeau, sous une porte de pierre bien fermée, & bien scellée ; & avec cela gardé par un nombre de soldats bien armez ? Qui croira que plusieurs hommes entrent dans un tombeau, qu'ils passent au travers des soldats, même en

(a) *Περὶ τῆς ἀπορίας τῆς νύκτος.* Comme elles étoient en chemin pour venir à la ville.

(a) *Ὁμοίως ἀποκρίθων. Quidam. ἔπι. Vobis dormientibus.*

(c) *August. in Psal. xxxvi. serm. 2.*

14. *Et si hoc auditum fuerit à præside, nos suadebimus ei, & securos vos faciemus.*

15. *At illi acceptâ pecuniâ, fecerunt sicut erant edoiti. Et divulgatum est verbum istud apud Judæos, usque in hodiernum diem.*

14. Et si le Gouverneur vient à le savoir, nous ferons si bien qu'il le croira, & nous vous mettrons en sûreté.

15. Les soldats ayant reçu cet argent, firent ce qu'on leur avoit dit : & ce bruit qu'ils répandirent, dure encore aujourd'hui parmi les Juifs.

COMMENTAIRE.

dormis, qu'ils attachent au milieu des ténèbres une grosse pierre enchaînée dans une porte; qu'ils enlèvent un corps, qu'ils le développent de ses suaires, & de ses linges, sans que ceux qu'on suppose endormis autour de ce tombeau, s'éveillent, & s'en aperçoivent? (a) Est-il croyable que de tout ce nombre de gardes, aucun ne soit demeuré attentif & vigilant, dans une chose qui leur étoit si fort recommandée? Enfin, se peut-il faire que ceux qui autoient pu former le dessein d'enlever avec tant de risque le corps du Sauveur, ayent pu tenir cela caché avec tant de sagesse, & d'opiniâtreté, que personne n'ait violé ce secret; & qu'ils ayent même souffert la mort, pour soutenir contre leur propre conscience, que JESUS-CHRIST étoit ressuscité? Le mensonge des soldats, & la fourberie des Prêtres se découvrent de toutes parts.

ÿ. 14. *SI HOC AUDITUM FUERIT A PRÆSIDE, NOS SUADEBIMUS EI.* Si le Gouverneur vient à le savoir, nous ferons si bien qu'il le croira. Nous lui persuaderons que la chose est comme nous vous disons de la publier. D'autres (b) traduisent le Grec par : *Nous l'appaiserons*; & nous vous mettrons en sûreté. Nous lui ferons entendre qu'il n'y a point de faute de votre part : Ou bien, en suivant la Vulgate : *Nous lui persuaderons*, qu'il est de son honneur, & de son intérêt, comme du nôtre; de dire que son corps a été dérobé. On fait pourtant que Pilate avoit envoyé à Tibère une relation de ce qui s'étoit passé; & on présume qu'il n'oublia point de lui marquer, que l'on tenoit que JESUS étoit ressuscité. Tertullien insinué que dans cette relation, il parloit comme auroit fait un Chrétien. (c)

ÿ. 15. *DIVULGATUM EST VERBUM ISTUD APUD JUDÆOS.* Ce bruit qu'ils répandirent, dure encore aujourd'hui parmi les Juifs. Quelques-uns (d) ont crû que l'Evangeliste vouloit marquer ici, que l'on savoit parmi les Juifs, que les gardes avoient été corrompus par les Prêtres.

(a) Vide Chrysoſt. & Sedul. & Grot. lit.

(b) N. Loxley, àvri. Grot. Heinf. Hammon. Pat. Erasm. Vide Gal. I. 10

(c) Tertull. in Apolog. Ea omnia super Christo

Pilatus, & ipſ. jam pro ſua conſentia Chryſtianus, Caſari tunc Tiberio nuntiavit.

(d) Malden.

16. Undecim autem Discipuli abierunt in Galilæam, in montem, ubi constituerat illis Jesus.

16. Or les onze Disciples s'en allèrent en Galilée, sur la montagne où JESUS leur avoit commandé de se trouver.

COMMENTAIRE.

ces des Prêtres, pour dire que le corps de JESUS-CHRIST avoit été enlevé par ses Disciples. Mais les Peres, (a) & la plupart des Commentateurs (b) croient au contraire, que le bruit se répandit parmi les Juifs que les Disciples de JESUS-CHRIST étoient venu la nuit, & avoient dérobé son corps. Saint Justin le Martyr (c) fait mention des Lettres envoyées par tout le monde par les principaux des Juifs à ce sujet. Tertullien (d) nous apprend aussi l'affectation des Juifs, à répandre par tout ce faux bruit, dont ils étoient les auteurs. Eusèbe, & saint Jérôme en parloient à peu près de même; (e) Les Vies de JESUS-CHRIST écrites par les Juifs, (f) prouvent la même chose; elles ne sont pas entièrement uniformes entr'elles, mais on y voit qu'après la mort de JESUS, ses défenseurs s'armèrent contre les Juifs, soutenant qu'il étoit ressuscité, & qu'après sa résurrection il avoit fait descendre le feu du Ciel. Mais, ajoutent-ils, Judas monroit son corps à Jérusalem, à tous ceux qui le vouloient voir. Il l'avoit caché dans un lieu sale, pour marquer l'horreur qu'il en avoit. Voilà ce que la malice des Juifs leur a fait imaginer en haine de la Religion Chrétienne.

USQUE IN HODIERNUM DIEM. *Jusqu'à aujourd'hui.* Jusqu'au tems auquel saint Matthieu écrivoit son Evangile; c'est-à-dire, comme l'on croit, environ huit ans après la mort du Sauveur. Ce faux bruit n'a jamais été entièrement dissipé parmi les Juifs; ils le croient encore à présent.

§. 16. ABIERUNT IN GALILÆAM, IN MONTEM, UBI CONSTITUERAT ILLIS JESUS. *Ils s'en allèrent en Galilée, sur la montagne, où Jesus leur avoit commandé de se trouver.* On ne lit pas ni quand, ni à qui JESUS-CHRIST avoit marqué une certaine montagne, où ses Disciples se devoient trouver. On ne sait pas non plus quelle fut cette montagne. Quelques-uns ont prétendu que c'étoit le Thabor. (g) D'autres le mont des Oliviers. Mais ce ne peut être ce dernier, puisqu'il est au voisinage de Jérusalem. Le Thabor est dans la Galilée; mais étoit-il assez solitaire pour le dessein du Sauveur? Je pense qu'alors la croupe du Thabor étoit habitée. Maldonat croit que la montagne où JESUS se mani-

(a) Chrysost. Euthym. Sever. Raban. alii.

(b) Vide Grot.

(c) Justin. Dialog. cum Tryphone.

(d) Tertull. Apologet.

(e) Eusèb. in Isai. xviii. 1. Ieronym. in eundem Isai. xviii. 1.

(f) Toldes. Jesu ab Haldric. pag. 96.

(g) Grotius hic, ex antiqua fama,

17. *Et videmes eum adoraverunt : quidam autem dubitaverunt.*

18. *Et accedens Jesus locutus est eis , dicens : Data est mihi omnis potestas in Cælo , & in terra.*

17. Et le voyant là, ils l'adorèrent : quelques-uns néanmoins furent en doute.

18. Mais JESUS s'approchant , leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel , & dans la terre.

COMMENTAIRE.

fésta , étoit plus près du lac de Tibériade : ce dont on n'a aucune preuve. C'est apparemment de cette apparition solennelle dont parle saint Paul , (a) lorsqu'il dit que le Sauveur se fit voir à plus de cinq cens freres ensemble.

Ψ. 17. VIDENTES EUM ADORAVERUNT : QUIDAM AUTEM DUBITAVERUNT. *Le voyant là , ils l'adorèrent : quelques-uns néanmoins furent en doute.* Les onze Apôtres , & les principaux Disciples , convaincus que JESUS-CHRIST étoit véritablement ressuscité , l'adorèrent comme vrai Fils de Dieu. *Mais quelques-uns doutèrent* , non quelques-uns des Apôtres , puisque Thomas , qui seul avoit témoigné du doute , étoit alors pleinement convaincu de la vérité de la Résurrection. Ce fut donc quelqu'autres des Disciples , qui doutèrent si ce qu'ils voyoient , étoit le vrai corps de J. C. ou si ce n'étoit pas seulement un fantôme. La Résurrection étoit indubitable ; mais on pouvoit douter de la réalité du corps qui apparoissoit.

Quelques-uns (b) voudroient traduire : *Ils le virent , & l'adorèrent : mais quelques-uns d'eux avoit douté* : par exemple , saint Thomas. Ou bien : (c) *Ils l'adorèrent ; & ceux-là même qui avoient douté.* Bêze voudroit qu'on lût dans le texte Grec : *Et ils ne doutèrent pas.* Le changement n'est pas fort grand dans les lettres du Texte : (d) mais il n'est appuyé d'aucun manuscrit.

Ψ. 18. ACCEDENS JESUS LOCUTUS EST EIS. *Jesus s'approchant , leur parla ainsi , &c.* Voyant que quelques-uns le prenoient pour un fantôme , il s'approcha d'eux , afin qu'ils l'examinassent de près , & leur parla , afin de les convaincre que c'étoit lui-même.

DATA EST MIHI OMNIS POTESTAS. *Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel , & dans la terre.* JESUS-CHRIST comme Dieu avoit toujours une souveraine puissance au Ciel , & en la terre : mais comme Homme-Dieu , il reçut un accroissement de puissance après sa Résurrec-

(a) 1. Cor. xv. 6.

(b) *Ἐξεραιδόμενος ἀντὶ , ἢ δὲ ἰδίωματος.* Viri de Theophylact. hic , Gret. Erng. Maldon. Estiam.

(c) M. le Clerc, Notes sur le nouveau Testament. Grot. Brug.

(d) *Ὁδοὶ ἰδὶ , ἀντὶ ; au lieu de , ἢ δὲ ἰδίωματος.*

19. *Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti.*

19. Allez donc, & instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit.

COMMENTAIRE.

tion. Jusques-là JESUS-CHRIST avoit borné sa mission, & celle de ses Apôtres à la Judée, & à la nation des Juifs. Depuis sa mort, & sa Résurrection, il regardoit toutes les nations comme son héritage: (a) *Postula à me, & dabo tibi gentes hereditatem tuam.* En récompense de la victoire qu'il avoit remportée sur la mort, sur l'enfer, & sur le démon, Dieu lui donna un nom au-dessus de tout nom. En sorte qu'au nom de JESUS, (b) tout genouil fléchit dans le Ciel, sur la terre, & dans les enfers. Le Pere exécuta alors la promesse qu'il lui avoit faite, de réduire tous ses ennemis à servir de marche-pied à son trône: (c) *Donec ponam inimicos suos, scabellum pedum tuorum.* JESUS-CHRIST parle ici comme Rédempteur, comme Sauveur du monde, comme Chef & fondateur de son Eglise. D'où vient qu'il envoie ses Apôtres enseigner toutes les Nations?

ÿ. 19. *EUNTES ERGO DOCETE OMNES GENTES, BAPTIZANTES EOS, &c.* Instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit. Quoique JESUS-CHRIST ait donné à ses Apôtres le pouvoir d'aller prêcher l'Evangile à tous les peuples du monde, aux Payens, comme aux Juifs, ils firent toutefois dans les commencemens quelques difficultez de communiquer aux Gentils la connoissance de l'Evangile. Il fallut que Dieu les y déterminât par des marques extraordinaires de sa volonté, & de son approbation. Ce ne fut qu'au refus des Juifs, & forcé par leur obstination, qu'ils ouvrirent la porte de la vérité aux Gentils. (d)

Le Sauveur leur ordonne d'instruire, & de baptiser ceux qui croiront. Ils exigent de ceux qui reçoivent le baptême deux choses: La première, qu'ils soient instruits; la seconde, qu'ils croient. Ils doivent favoir quelle est la Religion qu'ils embrassent; quelle est la vérité qu'ils font profession de croire; quelles sont les obligations qu'ils contractent. Cela n'empêche pas que l'Eglise, conduite par l'Esprit de Dieu, n'ait toujours crû pouvoir recevoir au baptême les enfans qui y étoient présentés par leurs parens fidèles, dans le cas de nécessité. La foi des pa-

(a) *Psal. II. 8.*
(b) *Philipp. II. 10.*
(c) *Psal. cxx.*

(d) Voyez l'Histoire des Actes, chap. viii. x. xi.

20. *Dòcemes vos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.* 20. Et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Et assurez-vous que je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

COMMENTAIRE.

rens dans ces rencontres, supplée à celle des enfans, & le danger des enfans est un autre motif, qui détermine l'Eglise à tenir cette conduite.

Les Payens avoient dans leur fausse religion certaines manières de baptême, par lesquels ils expioient les grands crimes. Les Hébreux en avoient d'autres pour admettre dans leur Religion les étrangers qui vouloient y entrer. Les effets qu'ils attribuoient à ce baptême, étoient admirables : mais comme ils n'étoient fondez ni sur les promesses de Dieu, ni sur ses ordres, ni sur ceux de ses Prophètes, que l'on sache, on a lieu de douter de leur réalité. Au lieu que le Baptême de JESUS-CHRIST se donne au nom de toute la Sainte Trinité ; & que le Fils de Dieu même qui l'institue, y attache la promesse du salut : (a) *Celui qui croira, & sera baptisé, sera sauvé ; & celui qui ne croira pas, sera condamné.*

Enfin, le Sauveur veut que l'on baptise, *au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit* ; en prononçant le nom des trois Personnes divines, comme ne faisant qu'un seul Dieu. D'où vient que l'on dit, *in nomine*, au nom, au singulier, & non pas, *in nominibus*, au pluriel ; pour marquer que ce ne sont pas trois Divinités ; mais trois Personnes en un seul Dieu. (b) L'homme qui administre ce Sacrement, n'agit point en son nom, ni par sa propre autorité ; mais au nom, de l'autorité, & de la part du Pere, du Fils, & du Saint Esprit : Et celui qui le reçoit fait en même-tems une profession publique de la Religion prêchée par J. C. dont le principal article est la créance d'un Dieu en trois Personnes.

ÿ. 20. *ECCE EGO VOBISCUM SUM OMNIBUS DIEBUS, USQUE AD CONSUMMATIONEM SÆCULI. Je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Les Juifs attendoient sous le regne du Messie, un siècle nouveau, un renouvellement du monde. JESUS-CHRIST promet ici à ses Apôtres, & à ceux qui croiront en lui, (c) son assistance, sa protection, sa présence jusqu'à la consommation des siècles. Il montre par-là que son regne sera éternel ; que son Eglise subsistera jusqu'à la fin du monde. Que ses Apôtres, & leurs successeurs ne manqueront d'aucun

(a) Marc. xvi. 26.

(b) Basil. lib. 3. contra Eunom. Ambros. lib.

3. de Spiritu Sancto. Alii passim. Vide Malden. hic.

(c) Christ. homil. 91. & Jeronym. léc.

des secours qui sont nécessaires pour le gouvernement de l'Eglise, & pour l'acquit de leur ministère. (a)

Le Grec ajoute *Amen*, à la fin de l'Evangile; mais on croit que c'est une addition faite depuis l'Evangeliste; l'Eglise ayant ajouté ce mot, ou pour marquer simplement la fin, ou pour exprimer son consentement. Plusieurs manuscrits Grecs portent, qu'il a été écrit en Hébreu par saint Matthieu, huit ans après l'Ascension du Sauveur. Il faut voir la Préface.

Fin du Commentaire sur saint Matthieu.

(a) *Vide Chrysoſt. hic. Irenæum. Ep. ad Damas. cap. 2. alios. Bedam, Euthym. Praep. lib. 2. de Vocat.*



PREFACE

TABLE DES MATIERES DE L'EVANGILE DE SAINT MATTHIEU, PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

*Le Chiffre Romain désigne les pages des Préfaces, de l'Harmonie, & des
Dissertations; & le chiffre ordinaire, les pages du Texte, & du
Commentaire.*

A

- A** Bel, effusion de son sang, comment imprimée aux Juifs, page 103
- Ablutions** usitées chez les Juifs, en quel cas ? 53. 54
- Abomination de désolation**, placée dans le Temple par Antiochus Epiphane, 116. *Quelle est celle qui y fut placée avant la ruine de Jérusalem par les Romains,* 117. 118. 119
- Abraham**, pere des Croyans, 127. Juifs enfans d'Abraham selon la chair, & non selon l'esprit, *là même.* Gentils devenus ses enfans par la foy, 128
- Abiens**, dans quel motif on doit les faire, 127
- Actions de grâces.** Comment les Juifs les rendent à Dieu après leur repas, 170. Canticque d'actions de grâces attribué à Jesus-Christ, 169. 170
- Adès**, le même que Sérapis, ou Pluton, reconu des Payens, pour prince des moindres démons, 121
- Admiration**, n'a point été en Jesus-Christ un effet de l'ignorance, 178. Philosophes, qui faisoient consister une partie de leur bonheur à ne rien admirer, *là même.*
- Adultère.** Divorce permis en cas d'adultère, 119. Si Jesus-Christ l'a ordonné en ce cas, 113. 114
- Adultère commis par la pensée**, 111. 112. Les Pharisiens ne comptoient pour péché que l'adultère consommé, *là même.*
- Agneau Paschal**, immolé à deux heures après midi du quatorzième de Nisan, & mangé au soir du même jour, cxlix. 161. Manière dont les Juifs devoient le manger, 163. Jesus-Christ ne l'a pas mangé la dernière année de sa vie, cxlvj. cxlvij. & suiv. clij. cliv. & suiv.
- Aigle**, de deux espèces, 131. Aigles assemblés où se trouve encadavre, *là même.*
- Aire**, à l'usage des Anciens, 60. Eglise comparée à une aire, *là même.* Séparation qui s'y fait du grain & de la paille, figure de la réprobation des Juifs, & du Jugement dernier, 60. 61
- Aïcha Rabbin**, jugeoit dignes de mort ceux qui mangent sans laver leurs mains, 141
- Albâtre**, ce nom donné à tous les vases où les anciens mettoient des parfums, 117
- Alliances**, peuples qui les ont cimentées en buvant réciproquement de leur sang, 168
- Ambition**, vice dominant des Pharisiens, 493. Reproches que Jesus-Christ leur en fait, 490, 491. Quelle doit être l'ambition des Chrétiens, 491
- Ames**, leur immortalité prouvée par Jesus-Christ contre les Sadducéens, 481. 482. Sentimens des Platoniciens sur leurs apparitions, 188
- Amour de Dieu**, étendu de ce précepte, 481. Il rend nos prières efficaces, 162
- Amour de la justice**, c'est la grace qui l'inspire, 90. Sa récompense, *là même.*
- Amour du prochain**, renferme les ennemis, & les persécuteurs, 110. 112. Sacrifices inutiles sans l'amour du prochain, 108. 109. A quoi il oblige, 114
- Amour des ennemis**, nous rend fils de Dieu, 117. 118

Nnnn

L'Amour des ennemis, nécessaire pour pouvoir obtenir miséricorde , 91
Anciens du peuple, ce que c'étoit chez Juifs, 514. Ils tiennent concil pour faire mourir Jésus-Christ, 518
Saint André, Jésus-Christ l'appelle à la suite, 77.
 Il fut le premier Disciple de J. C. 116. S'il a été l'aîné de saint Pierre, *là-même*. Evangile publié sous le nom de saint André, cxxj
Ang, c'étoit en Palestine la monnaie ordinaire des personnes de condition, 451. Anon fut lequel J. C. est entré à Jérusalem, figure des Gentils, 451
Angarites Postes publiques à la charge du peuple chez les Peres, 124. Leur usage chez les Turcs, *là-même*. Juifs fournis aux Angarites pour les Romains, *là-même*. Angarites, pour le jeûne des quatre tems, 125
Anges, servent J. C. dans le désert, 74. Setviées qu'ils lui rendirent depuis dans tous les miracles, *là-même*.
Anges descendu du Ciel pour ôter la pierre du sépulchre de J. C. 616. Discours qu'il tient aux saintes femmes, 640
Anges bons & mauvais : leurs apparitions, 116. Comment elles se font, *là-même*.
Anges Gardiens, connus dans l'Ecriture, & parmi les Payens, 198. 199. Auteurs qui ont donné à chacun un bon & un mauvais Ange, 122
Ange de la Synagogue, ce que c'étoit chez les Juifs, 81
Antechrist, pris par quelques Peres pour l'abomination de désolation placée dans le lieu Saint, 518
Antechrists qui parurent avant & après la ruine de Jérusalem, 511. 512
Antipater, fils aîné du Grand Hérode, & ruc par ses ordres, 23
Appelles, hérésiarque; Evangile sous son nom, cxix
Apôtres, en quoi plus heurtés que les Prophètes, & les Justes de l'ancien Testament, 302. 304. Leur dépouillement pour J. C. récompense au centuple, 428. 431. Jésus-Christ les envoie prêcher l'Evangile, 221. Pouvoit & instructions qu'il leur donne, 221. 221. *Çu suiv*. 227. 228. 230. 236. 240. *Çu suiv*. Leur déshonneur, 231. 234. Avantage de ceux qui les ont reçus, 228. Leurs péccatiens, 214. 235. *Çu suiv*. Protection spéciale qu'il leur promit, 242. Jésus-Christ justifie leur conduite contre les reproches des Disciples de saint Jean, 201. 202. Les Phariséens les accusent de violer le Sabbat, 269. Sur quoi tomboit ce reproche, 270. Leur conduite justifiée par J. C. 271. 272. 273. Il les compare au sel, & à la lumière. Fondement de ces deux comparaisons, 24. 25. 26

Apôtres, si ce fût dans leurs mains que se fit la multiplication des cinq pains, 113. Manière dont ils en firent la distribution, 333. Idée qu'ils avoient du Royaume du Messie, 121. 123. Leur dispute touchant les premières places de ce Royaume, 122. Modèle d'humilité que Jésus-Christ leur proposa, 123. 124. Saint Pierre n'a pas reçu le pouvoir des clefs à l'exclusion des autres Apôtres, 168. La Passion du Sauveur les a scandalisé, sans leur faire perdre la foy, 171. Leur fuite, 172. Jésus refusa le leur apparoir sur une montagne de Galilée, 644. Il les envoie prêcher aux Gentils, 646. Secours qu'il leur promit, 647. 648. Ils n'ont écrit que par occasion, liij. iv. Recueil de leurs Epîtres très-anciens dans l'Eglise, v. vj. Pourquoi ils ont cité diversement le Texte de l'ancien Testament, 179. En quel tems ils ont jugé les douze Tribus d'Israël, 430
Apôtres des faits, destinez à faire les cueillettes d'argent dans les Synagogues, 215
Apparitions des ames apres leur séparation du corps, reconnus de quelques Peres, & des Juifs, 188. Sentimens des Platoniciens sur ces apparitions, *là-même*. Comment se font celles des bons & des mauvais Anges, 536. Les Phariséens faisoient un capital de leur doctrine, de ces apparitions, *là-même*.
Arbres bons & mauvais, connus par leurs fruits, 166. 167. Ce qu'ils désignent, *là-même*
Argent. Coutume des anciens de le porter à la ceinture, 124. 125. Ils le faisoient profiter par les mains de leurs esclaves, 544
Asaph, il étoit du rant la captivité de Babylone, 79. Les Juifs avoient des Synagogues dès son tems, *là-même*.
Asmodee. Nom que les Juifs donnoient autrefois au prince des Démon, 181
Assemblée du peuple chez les Prophètes; leur antiquité, 79. Formalitez omises dans celles que les Prêtres firent contre Jésus-Christ, 180. 181. Les Juifs ne pouvoient en tenir la nuit pour connoître des causes criminelles, *là-même*.
Affidés. Leur Synagogue connu sous les Maccabées, 72
Affres, désignez sous le nom de puissances des Cieux, 118
Attienfis, esclaves du premier rang, à qui on conhoit la garde d'une grande maison, 185. Ils étoient en très-grand honneur chez les anciens, *là-même*.
Avatus, indigne d'un Chrétien, 150. Elle tient l'ame dans l'obéissance, 171
Avénement. Trois avénemens de Jésus-Christ marquez dans les Ecritures, 179
Avenir. Se reposer sur la Providence des besoins de l'avenir, 153. 156. 157. C'est manquer de confiance en Dieu, quand y penser avec inquié-

Voie, ³¹⁴ & *suiv.*
Amis-or. Si les Pharisiens la faisoient au son de la trompette, 133. Elle doit être faite sans ostentation, 133-134. & *suiv.* La donner à tout le monde, & sans acception de personnes, 135. Cas où il est permis de la faire avec discernement, *là-même*.
Amis-spirituels, 129
Azimes, appelez du nom de Pâque, pag. cxviiij. Obligation de s'en servir après midi du quatorzième de Nisan, exix. L'Eglise ne s'en est pas toujours servi dans le sacrifice de l'autel, civij. clix. elx. Premier jour des Azimes, pour le jour de devant, civij. 161

B

Balaam, la prophétie touchant le Messie, répandue dans tout l'Orient au tems de sa naissance, 26. Pays des Mages, le même que celui de Balaam, cxxxiv. cxxxv
Bandes de sacerdotes. Quand les Juifs commencent à en porter sur le front, 489. Verru que les Pharisiens y attachèrent contre les maladies, & les sortilèges, *là-même*. Leur affection à les porter plus larges que le commun du peuple, *là-même*. Si la couronne d'en porter a été universelle chez les Hébreux, 489. 490. Usage que les Juifs en font encore aujourd'hui dans les Synagogues, 490
Barabbas, mis en parallèle avec Jesus-Christ, 599. Il lui est préféré, 603
saint Bernabé, Evangile publié sous son nom par les hérétiques, cxxix
saint Barthelemy, le même que Nathanaël, 218. preuves de cette conjecture, *là-même*. Faux Evangile composé sous son nom par les hérétiques, 258. cxxj
Basilide, Evangile sous son nom, cxxij
Baptême, donné au nom de la Sainte Trinité, 646. 647. Deux choses nécessaires à ceux qui le reçoivent, 646. Saint Jean-Baptiste le donnoit par immersion, 41. 53. Effets de son baptême, 52
Baptême des Juifs. En quel cas usité parmi eux, 54. Ils le donnoient aux proselytes qui entroient dans leur Religion, *là-même*.
Bâton. Couronne des anciens d'en porter plusieurs en voyage, 227. En quel sens Jesus-Christ descend aux Apôtres d'en porter, 226. 227
Beatitude, désignée souvent dans l'Ecriture, sous le nom de Royaume, 46. 47
Beatitude différente, selon la diversité des mérites, 614
Beëlsebut, ou le Dieu *Manche*, divinité des Philistins, 240. Il étoit considéré des Juifs, comme le Prince des démons, 280. Jesus-Christ accusé de chasser les démons au nom

de Beëlsebut, *là-même*.
Bersabé. Pourquoi rapportée par saint Matthieu dans la généalogie de Jesus-Christ, 4.
Besoms, les attendre de Dieu avec confiance, 151. 154. & *suiv.* Peu de foy de ceux qui y penlent avec inquiétude, *là même*, 156
Bethphagé, village près de Jétusalem, 470
Betzaida, ou *Juliaide*, au-delà du Jourdain; traînée au jour du Jugement avec plus de rigueur que les villes idolâtres, 263
B. en. Mépris qu'en faisoient les premiers Chrétiens, 223. S'il est permis de les défendre en justice, 223. Source du bien, selon les Juifs du tems de nôtre Seigneur, 460. 461
B. asphème, puni de mort, selon la Loi, 184. Ceux qui prononceroient quelqu'un des noms lâtres, condamnez par les Rabbins, comme coupables de blasphème, *là-même*.
Blasphème contre le Saint Esprit, irrémissible en ce monde, & en l'autre, 287. 288
Bonheur éternel, répété dans l'Ecriture sous l'idée d'un festin, 469
Bonose, Evêque de Macédoine, ennemi de la virginité de Marie, 14
Booz, fils de Salomon. Si Jesus-Christ a eu plus d'un ayeul de ce nom, 5
Boues. Méchans désignez sous le nom de boues, 590. Discernement qui s'en fera au Jugement dernier, *là-même*.
Bourgeois, première nourriture des hommes, 51. Si ce fut celle de saint Jean-Baptiste dans le désert, 51. 52
Bourreaux, leurs présens rejettez des Juifs, comme le prix du sang, 191
Bourcs. Les anciens la portoit à la ceinture, 224
Branches, appellées *Hefanna*, 453. On en amenoit de toutes parts à Jétusalem pour la fête des Tabernacles, *là-même*.
Brebis ignorée, figure du pécheur éloigné de Dieu. Combien Dieu est sensible à son égarement, 409

C

C. Anites. Sentimens de ces hérétiques, cxxx. Ils honoroient le traître Judas comme un *saint*, 564. Evangile qu'il lui ont attribuée, cxxx.
Caisphe, Grand-Prêtre des Juifs; il acheta la grande Sacrificature, 155. Il interroge Jesus-Christ, & le traite de blasphémateur, 182. 183. S'il contrevint à la Loi en déshabillant les habits, 183
Calice, pour marquer la douleur, & les maux de cette vie, 444
Calamier, dans le sens de persécuteur, 228
Caméus. Diverses significations qu'on donne à ce mot, 427. 428. En quel sens Jesus-Christ

Nnnn ij

l'a pris, en parlant des obstacles que les riches trouvent à leur salut, *là-même.*
Carion, ceui des Livres du nouveau Testament fe: mé des la fin du premier siècle, v. vj
Cantique attribué à Jesus-Christ, par les Primitivianites, 169. 170. Quel est celui qu'il chantra après l'institution de l'Eucharistie, *là-même.*
Capharnaïm, ville située sur le bord occidental de la mer de Tibériade. On croit qu'elle fut la patrie de saint Joseph, 42
Capharnaïm, lou opposition à l'Evangile l'a tendu plus criminelle que Sodome, 164.
 Avantages qu'elle a eu sur les autres villes des Juifs, *là-même.*
Capitien, imposée aux Juifs pour le service du Temple, 188. En quel tems, & avec quelle severité on l'exigeoit, 188. 189. Les Juifs la lèvent encore aujourd'hui, *là-même.* Jesus-Christ la paye pour le Temple, 191. Capitation payee aux Romains par les Juifs, 476. 477
Caravanferais, hôteleries des Orientaux, comment elles sont construites, 32
Cavernes creusées dans le roc, pour la sépulture des morts, 187. Elles passaient pour souterrains dans l'esprit des Juifs, *là-même.*
Cointure. Usage des anciens d'y porter leur argent, 222. 225. Leur matiere, 170. Ceintures de cuir dans le deuil, & la pénitence, *là-même.*
Cendre propre à fumer les terres. Sa nature, ses qualitez, 25
Cène. Dernière Cène de Jesus-Christ, 563. 564. & suiv. Il n'y mangea pas l'agneau Pâchal, cxlvj. cxlvij. clij. clii. & suiv. clviij. & suiv.
Centenier payen, 176. Sa foy relevée par J. C. 172. 179. Guérison de son serviteur paralytique, 180
Centenier, converti à la mort de Jesus-Christ. Son culte chez les Grecs, & chez les Latins, 628
Centuple, à qui promis par J. C. 411. 413. En quoi il consiste, *là-même.*
Cérinthe, Evangile de Cérinthe, cxxij
César, lui rendre ce qui lui appartient, 477
Cézaria de Philippe, située pres des sources du Jourdain, & consacrée par Philippe le Tétrarque à l'Empereur Auguste, 160. 161
Chachamim Sages, nom que les Juifs donnent aux Chefs de leurs Synagogues, 22. Leurs prerogatives du tems de nôtre Seigneur, *là-même.*
Chaire de Moÿse, pour la doctrine, ou son autorité, 487
Chambres, destinées chez les Juifs à la célébration de la Pâque, & données gratuitement, 561. Exactitude des Juifs à les purifier de tout levain, 562

Chameau, différens usages de la laine & du poil de chameau, 49. 50. Ces usages connus des Juifs, 50
Chandelier à l'usage des anciens, 96. Allusion qu'y fait J. C. en appellant ses Apôtres la lumière du monde, *là-même.*
Changeurs, chassés du Temple par J. C. 454. Brigandages qu'ils y commettoient, *là-même.* Nombre de leurs tables, & leur emploi, selon les Rabbins, 455. 456
Charité, renferme la Loi, & les Prophetes, 164. 484. Règles de charité qu'il faut suivre dans les jugemens, & dans ce que l'on doit au prochain, 179. 160. 164. Cette règle admise, & prescrite par les Payens, 164. Sans la charité nulle hostie n'est utile pour le salut, 108. A quoi elle oblige ceux qui sont offensés, 109. Sainte violence que la charité fait à Dieu, 409.
Chasseurs. Coutume des anciens d'en porter de réserve, lorsqu'ils alloient en voyage, 216. Si J. C. descendit aux Apôtres d'en porter en allant prêcher l'Evangile, *là-même.*
Chef de la Synagogue, Il pouvoit excommunier, 82. Droit qu'il avoit de juger des affaires, & de punir les violeurs de la Loi, *là-même.* Une Synagogue avoit quelquefois plusieurs Chfs, 82
Cherubim, mis au milieu de la croix, pour soutenir les corps des crucifiés, 608. 609
Chien, animal immonde selon la Loi: Ne pas jeter aux chiens les choies saintes, 168
Chrétiens, nez au milieu des persécutions, 513. 514. Leurs devoirs, 644. Quelle doit être leur ambition, 492. Ils doivent être disposés à tout souffrir pour la justice, & pour conserver la charité, 122. S'il leur est permis de descendre leurs biens en justice, 121. 123. Désintéressement des premiers Chrétiens, 123. Ils refusoient & ne rendoient point le salut aux hérétiques, 130
Christ. Faux chrétiens qui paroissent avant la ruine du Temple de Jérusalem, 521. 522. 523
Ciel. Idée qu'en avoient les Hébreux, 64. Comment il s'ouvrit sur Jesus-Christ après son Baptême, *là-même.* Coutume de jurer par le Ciel, 117. 118. 428. Elle passa des Payens aux Hébreux, 119
Clisse, habit de deuil fait de poils de chameaux, 50. Plusieurs Percs ont cru que S. Jean étoit vêtu d'un cilice, *là-même.*
Cimetières. D'où est venue la coutume d'y mettre des Croix, 113
Cinnareth, la même que *Généareth*, ou *Tibériade*, 118
Cliffes dans lesquelles saint Matthieu a distribué toute la généalogie de Jesus-Christ, 9. Difficultez qui naissent de la distribution qu'il en fait, 8. 9. Il faut rétablir Joachim dans la seconde classe, pour la rendre complète

Claudia Præfata, nom donné à la femme de Pilate, 620. Auteurs qui la font Chrétienne, *là-même*. D'où lui vint le fonge qu'elle eut au fujet de J. C. *là-même*.

Clifé, marquent quelquefois dans l'écriture l'intendance, & la fouveraine puiffance, 165.

366. Coutume des Hébreux de donner des clefs à leurs Docteurs dans leur promotion, 167. Clefs du Ciel données à faint Pierre, 165-166 Il ne les a pas reçûes à l'exclufion des autres Apôtres, 168. Pouvoir des Clefs dans l'Eglife, 405. 406. *Ch. fuiv.*

Cléopâtre, cinquième femme du Grand-Hérode, & mere d'Hérode Antipas, 14

Cloux. Nombre des cloux dont Jéfus-Chrift fut crucifié, 609. 612. 613. Ufage qu'en fit l'Imperatrice Hétiéne, *là-même*.

Cœur, fource d'impureté, 146. 147

Coherts Romains, la dixième partie d'une legion, 604

Croix, condamnée par le jugement, 103. Elle eft auffi criminelle devant Dieu, que l'homicide, 104

Colombe, fymbole de la fimplicité, en quoi nous devons l'imiter, 134

Colombe qui defcendit fur Jéfus-Chrift après fon Bapême, figurée par la colombe de l'Arche, 61. Pourquoi le Saint Eſprit a voulu paroître fous la forme de colombe, 64. 65

Colybrites, changeurs; d'où vient ainſi appellez, 456. Leur commerce ufuraire, *là-même*. Jéfus-Chrift les chaſſa du Temple, 454. Nombre, & uſage de leurs tables, ſelon les Rabbins, 416

Commandemens de Dieu. Les garder pour obtenir la vie éternelle, 421. La perfection du Chriftianifme n'eſt pas bornée à l'obſervation des Commandemens, 425

Communian. Sentiment des Anciens ſur la communion de Judas, 564. 565

Conciles, aſſitez par J. C. dans leurs délibérations, 410

Confefſion des péchez, néceſſaire chez les Juifs pour en obtenir la remiſſion, 55. En quel cas, & comment ils la faiſoient, 54. Saint Jean-Baptilte l'exigeoit de ceux qui venoient à lui, *là-même*.

Confiance en Dieu, elle doit nous empêcher de penſer à nos beſoins avec inquiétude, 153. 156. 157. Motifs de cette confiance, 154

Conſeil, le même que le grand Sanhédrin des Juifs; caufes dont il connoiſſoit, 103. 104.

Conſeils Evangéliques, leur pratique récompenſée au centuple, 411

Conſolation, promiſe à ceux qui pleurent, 89. 90. On ne la mérite point par des larmes interieſſes, 89

Contenance, donnée à ceux qui la demandent,

420. Eunuques qui la gardent pour le Royau-me des Cieux, *là-même*.

Corban, le don de Dieu; eſpèce de ſerment uſité parmi les Hébreux, 144. Obligation des ſermens, & des vœux faits par le Corban, 144. 145. Les Juifs s'en teruoient quelque-fois pour s'obliger aux plus grandes injuſtices, *là-même*.

Corozain, ville voifine de Capharnaüm ſur le bord occidental du lac de Génézareth. Son endurciſſement, 243

Correction fraternelle. Motif qu'on doit s'y propoſer, 403. Pour quels péchez on doit la faire, 403. Règles qu'on y doit ſuivre, 403. 404. Comment elle ſe faiſoit chez les Hébreux, 403

Criminels, conjurez chez les Hébreux par le nom de Dieu, & abſous, ou condamnez ſur leur aveu, 621. Les Juifs n'avoient ni le droit de les condamner à mort, du tems de notre Seigneur, 189. 190. Vin qu'on leur faiſoit boire avant le ſupplice, pour aſſoiblir en eux le ſentiment de la douleur, 611. Ils étoient exécutez chez les Romains, par les mains des ſoldats, 606. On les faiſoit mourir hors de la ville, *là-même*. Coutume de leur faire porter les inftrumens de leur ſupplice, 601. & le ſujet de leur condamnation, 615. On les gardoit après leur mort, 614. Leurs babis apparrenoient à leurs exécuteurs, *là-même*.

Croix. Deſcription de la croix des anciens, & de celle de Jéfus-Chrift, 607. 608. 609. Ce ſupplice deſtiné ſur tout aux ſéditieux, 604. Manière de les élever en croix, 606. Coura-me des Juifs de ne les y attachet qu'après leur mort, 604. Supplice de la croix aboli par Conſtantin, 604. D'où eſt venu l'uſage de mettre des croix dans les cimetières des Chrétiens, 188

Croix. Ceux qui ne la portent pas, indignes d'appartenir à J. C. 147

Cuves ſeuerraines, où les anciens conſervoient le vin ſur la ſalie, 465

D

DAlmanutha, ſituation de cette ville incon-nuë, 354

David, le plus illuſtre des ayeux de Jéfus-Chrift, 2. Pourquoi ſaint Martieub le nomme avant Abiahani dans la généalogie qu'il fait de J. C. 1. 3. Meſſie fils de David, 487. Pourquoi David l'appelle-r'il ſon Seigneur? *là-même* David mange des pains de l'opoli-tion dans un cas de néceſſité, 171. Les Apô-tres juſtifiés par ſon exemple, *là-même*.

Débiteurs. Parabole des deux débiteurs, 411. 412. *Ch. fuiv.* Débiteurs réduits en éclairage, lorsqu'ils étoient inſolvables, 412. Leur pu-

- nition chez les Romains, [414](#)
Dicapsle, villes dont elle étoit composée; leur situation, [84](#)
Difenses. Combien les Juifs en reconnoissent pour le jour du sabbat, [370](#)
Difler, dans le sens de permettre, [28](#)
Demi-fiele, capitation impofée aux Juifs pour le fervice du Temple, [188](#). En quel tems, & avec quelle févérité ou l'exigeoit, [188. 389](#). S'il devoit fe payer en efpee, [451. 456](#). cueillette qui s'en fait encore aujourd'hui chez les Juifs, [389](#) Si les Romains fixerent au demi-fiele du Temple le tribut qu'ils exigeoient des Juifs, *là-même*. Jefus-Christ le paya pour le Temple, [190. 191](#)
Démon. Pourquoi appellé impré dans l'Ecriture, [115](#). Il ne connoit parfaitement Jefus-Christ qu'après la Réfurrection, [69](#). En quel tems il commença à tenter le Sauveur, [66](#). Fraude pieufe dont J. C. nia pour le fuprendre, [68](#). S'il tranfporta réellement J. C. fur le Temple, & fur la montagne, [70](#). Le culte qu'il lui demanda étoit un culte de latric, [72](#). Étenduë de fon pouvoir, [73](#). J. C. l'a vaincu pour nôtre inftruction, [66](#). Étenduë de fon pouvoir fur ceux qu'il poffède, [117](#). Ses efforts inutiles contre l'Eglife, [364. 165](#). Plufieurs Peres ont cru que les démons ne feroient tourmentez qu'après le jour du Jugement, [189](#). Pourquoi ils demandoient à J. C. qu'il ne les envoyât point dans l'abîme, [189. 190](#)
Démons, qui ne fe chaffent que par la prière, & par le jeûne, [126](#). Si cela doit s'entendre de tons, ou de quelques-uns en particulier, [187](#). Sentimens des Juifs fur la demence des Démons, [294](#) & fur l'étenduë de leur pouvoir, [291. 292](#). Les Juifs reconnoiffoient entr'eux quelque fubordination, [280](#). Noms qu'ils donnoient au prince des Démons, [280. 281](#). Exorciftes deftinés parmi eux à chaffer les Démons, [181](#)
Démoniaques, délivrés par Jefus-Christ. Pourquoi le démon les portoit à fe retirer dans les fepulchres, [187. 188](#)
Denier, fe prend fouvent pour toute forte de monnoye, [478](#). Valent du denier Romain, [411](#)
Difens mauvais, tenns pour innocens par les Phariſiens, [102](#) & *ſuiv.* 111. Ils font auffi criminels devant Dieu que l'action conſommée, [101. 111](#)
Défolation. Deux défolations de Jérufalem prédites par les Prophètes, [116](#). Quelle a été l'abomination de défolation placée dans le lieu Saint avant la ruine de Jérufalem, [517. 518. 519](#)
Dites. Artifice dont uſoient les Phariſiens pour les faire acquitter, [141](#)
Devoirs des Chrétiens, [168](#)
Devoirs des Pafteurs, [106. 109. 316](#)
Dévois. Juifs dévois; combien d'heures ils prioient par jour, [495](#)
Dieu, ce que c'eft que l'aimer de tout fon cœur, [481](#). Il veu être aimé fans partage, [153](#). Loïſin qu'il prend de nos beſoins doit nous empêcher d'y penſer avec inquietudes, [153. 154](#). & *ſuiv.* Motifs de confiance en Dieu, [154](#). Sa perfection, le modèle de la nôtre, [131](#). Sa Providence nous apprend à aimer nos ennemis, [128](#). Talens qu'il a confiés à un chacun, [145](#). Comptre qu'il en demaſdera au jour du Jugement, [143. 144](#). Il eſt toujours diſpoſé à nous écouter, [161. 163](#). Il ne refuſe d'exaucer nos prières, que parce que nous demandons mal, on de mauvaiſes choſes, *là-même*. Combien il eſt ſenſible à la perte des pécheurs, [400](#). Moyens de falur qu'il a préparés à tous les hommes, [401](#). Dignité & obligation des enfans de Dieu, [140](#). En quel ſens J. C. ordonne de demander que ſon nom ſoit ſauſcité, [141](#). Violence que lui fait la charité, [402](#). Lui rendre ce qui lui appartient, [277](#). Dieu comparé à un pere de famille, qui envoie des ouvriers à ſa vigne, [411](#). Conduite qu'il a tenu à l'égard des Juifs, & des Gentils qu'il a appellez à ſon Eglife, [431. 416](#) & *ſuiv.* Comment il impute de nouveau les péchez qu'il a pardonnéz, [419. 415](#). Criminels conſez chez les Juifs par le nom de Dieu, [184](#)
Disciples de Jefus-Christ, dégnéz ſous le nom de petits, [197](#). Enfans, modèle de leur humilité, [321. 324](#). Malheur à ceux qui les ſcandalifient, [191. 186](#)
Disciples de ſaint Jean. Reproches qu'ils font aux Apôtres, de ne pas jeûner, [200](#). Réponſe que leur fait J. C. [201. 202](#). Envoyez par S. Jean vers J. C. [248](#) Sujets de leur ambafſade, [249. 250](#). Corps de ſaint Jean enlevé par ſes Diſciples, [328](#). S'ils l'enterrèrent à Sébaf-té, [329](#)
Diſcours de Jefus-Christ ſur la montagne. C'eſt le précis de la doctrine Evangélique, [86](#). Pourquoi ſaint Matthieu remarque que Jefus-Christ ouvrit la bouche pour le prononcer, [87](#)
Divorce. Oppoſé à l'inſtitution du mariage, [417](#). Pourquoi Moÿſe le permit aux Juifs, [113](#). S'il J. C. l'a ordonné, ou permis en cas d'adultère, [113. 114. 419](#)
Divorce ſecret, quelquefois en uſage chez les Hebreux, [16](#)
Dixmes. Revenus ſujets à la dixme chez les Juifs, [498. 499](#). Dixmes particulières payées par les Phariſiens, [14-même](#)
Docteurs de la Loi, appellez du nom de Petes, [423](#). Depuis quel tems on leur a donné le titre de Rabbin, *là-même*. Clefs qu'ils rece-

voient dans leur promotion, 167 Différences entre le pouvoir que ces eſſes leur donnoient, & celui que Jeſus-Chriſt a donné à ſes Apôtres, *là-même*. Sommiſſion aveugle que les Juifs rendent aux Docteurs de la Loi, 140. Ceux qui les contredifent jugez dignes de mort, par les Rabbins, *là-même*.

Docteur. Un des catacès du Meſſie, 177. Douceur dont il uſe envers le pécheur, 178

Doux, appellez bienheureux, 82. J. C. ne leur promet point une félicité purement temporelle, *là-même*.

Drachmes. Tribut de deux dragmes exigé des Juifs pour le ſervice du Temple, 188. Amone que les Juifs en font encore aujourd'hui, 182. J. C. exempt de ce tribut, 190. Il le paye pour le Temple, 191

E

Eau. Matque ſouvent les diſgraces dans le ſtyle des Hébreux, 444. Remarques ſur l'eau dont le ſervoient les Juifs pour paître les painſ ſans levain, 161. Eau iſtrale dont ſ'atroſoient les Payens, en ſacrifiant aux Dieux des enfers, 604

Eau-bénite. D'où en eſt venu l'uſage dans l'Egliſe, 188

Ebionites. Evangile des Ebionites, cxxij. cxxij

Egyptes. Deux égyptes le jour de la mort de Jeſus-Chriſt; l'une ſurnaturelle, & l'autre naturelle, 621

Ecoles. Néceſſaires aux Hébreux pour conſerver la ſcience de leur Religion, 72. Leur antiquité, *là-même*. & ſuiv. Parmi eux c'eſt un honneur pour un maître de pouvoir y parler par interprète, 141

Economie. Ce que c'étoit chez les Anciens, 416

Egyptiens. Verſion Egyptienne des Livres du nouveau Teſtament, xij. & ſuiv. Evangile ſelon les Egyptiens, le plus ancien des Evangiles apocryphes, cxi. & ſuiv.

Egliſe. Comparée à'une aire, 60. Perſécutions deſtinées à la purger, 61. Elle eſt ſignée par une ville ſiſuee ſur la montagne, 97. Quels en ſont les fondemens, *là-même*. Elle eſt deſignée ordinairement ſous le nom du Royaume des Cieux, 47. 48. Son union avec J. C. exprimée ſous le nom de mariage, 462. Petit nombre d'élus entre ceux qui y ſont appellez, 471. Promette que J. C. lui fait de la rendre ſupérieure à tous les efforts du démon, 164. 165. Elle ſubſiſtera éternellement, *là-même*. Pouvoir des eſſes que J. C. lui donne, 407. Quelle eſt l'Egliſe à qui J. C. veut qu'on deſère les incoſtrigibles, 406. Excommunications de l'Egliſe, différentes de celles de la Synagogue, 407. Traditions de l'Egliſe. Leur néceſſité, 140. Caractères qui les diſtinguent des traditions des Juifs, 340. 341.

Saint Pierre, Chef viſible de l'Egliſe, 164.

Et ſuivantes

Elie, attendu des Juifs pour préparer les voyes au Meſſie, 42. 119. Il viendra à la fin du monde combattre l'Antechriſt, *là-même*.

S. Jean-Baptiſte rempli de l'eſprit d'Elie, *là-même*. Elie témoin de la Transfiguration de J. C. 177. Sujet de ſon entretien avec lui, 172. Sa venue avant le Jugement attelé par nôtre Seigneur, & par les Prophètes, 183. Quel ſera l'effet de ſes miracles, & de ſes prédications, *là-même*. Elie mépriſé des Juifs, Jean-Baptiſte, 181

Eliù. Comparez au grain ſéparé de la paille, 60. 61

Eliù, pour ceux qui croyent en J. C. 419. Petit nombre des Eliù, 440. 471. Eliù rasſemblés par les Anges des quatre coins du monde, 110. 111

Emmanuel, Dieu eſt avec nous. Nom que les Prophètes ont donné au Meſſie, 20. Comment il l'a porté, *là-même*.

Empereurs Romains. Nature du tribut qu'ils impoſentent aux Juifs, 475. & ſuiv. Leur monnoye répandoe dans toutes les provinces qui leur étoient ſoumiſes, 477

Enfance. Evangile de l'Enfance de Jeſus Chriſt, xxiv. Précis des faux miracles dont il eſt rempli, cxx. & ſuivantes.

Enfans. De qui ils reçoivent leur nom chez les Hébreux, 12. Coutume des Juifs de les faire venir par les ſaints perſonnages, 431. On les réduiſoit en eſclavage, lorſque leur pere étoit inſolvable. 412

Enfans modèle de la ſimplicité, & de l'humilité Chrétienne, 391. 394. Louange parfaite ſortie de la bouche des enfans, 457. Si J. C. en a tiré effectivement de ceux qui étoient à la mammelle, *là-même*. Jeu des enfans auquel Jeſus-Chriſt reproche aux Juifs de n'avoir pas voulu prendre part, 160. Sagesſe juſtifiée par les propres enfans, 161. 162

Enfans du Royaume, pour les ſujets naturels, 320

Enfans du Royaume, jettez dans les ténèbres extérieures, Juifs répronvez, 180

Enfer. Figuré par la vallée de Hinnon, 107. C'eſt de cette vallée que lui eſt venu le nom de Gehenna, *là-même*.

Ennemis D'où vient que Jeſus-Chriſt dit qu'il a été dit aux anciens de les haïr, c. 16. Ennemis des Juifs, dont la haine eſt autorisée par l'écriture, *là-même*. L'amour des ennemis nous rend ſils de Dieu, 128

Enſeignes Romaines Culte religieux que les Romains leur rendoient, 117. Si elles ont été l'abomination de déſolation placée dans le lieu ſaint avant la ruine de Jérusalem, *là-même*.

F'y trouver, 471. Bons, & mauvais qui y sont invitez, *là-même*. Explication de cette parabole, 468. Homme qui s'y trouve sans la robe nuptiale, 471. *Ch. suiv.* Festins faits anciennement aux Fêtes de quelque Divinité, 470. Habits particuliers pour les festins, 471. *Ch. suiv.* Coutume des anciens d'y répandre des parfums sur la tête des conviez, 477. Vengeance du Seigneur représentée par les Prophetes sous l'idée d'un festin, 155. Bonheur éternel, représenté sous l'idée d'un festin, 469.

Fiançailles. Elles ne pouvoient se dissoudre chez les Juifs que par un écrit de divorce, 11. L'infidélité commise pendant ce tems, étoit regardée comme un adultère, *là-même*.

Fiancée, appelée du nom d'époux, & d'épouse, parmi les Hébreux,

Figner, maudit par Jesus-Christ, figure des Juifs réprouvés pour leur stérilité dans les bonnes œuvres, 458. *Ch. suiv.*

Fils. Entendu de ce nom dans le style des Hébreux, 1

Fils de l'homme. Pourquoi Jesus-Christ a pris ce nom dans plusieurs endroits de l'Evangile, 183. Les Juifs ne le donnoient qu'aux hommes du commun, *là-même*.

Flagellation. On ne fait pas comme se fit celle de Jesus-Christ, 603. S'il en souffrit plus d'une dans tout le cours de la Passion, *là-même*.

Flaminius. Châssé du Sénat pour avoir fait décapiter un criminel au milieu d'un festin, 326

Fûtes. Leur usage chez les Grecs, & les Romains dans les funérailles des jeunes gens, 307. Les Juifs ne commencent à s'en servir dans le deuil, que dans les derniers tems de leur République, *là-même*.

Foi. En quel sens elle se prend dans l'Écriture, 178. La foi n'est rien sans les bonnes œuvres, 162. Prier avec foi, *là-même*. Merite de la foi relevé par Jesus-Christ. Rien ne lui est impossible, 186

Foi des Miracles, obtient ce que l'on demande sans hésiter, 459. *Ch. suiv.*

Formule de prières que Jesus-Christ nous a prescrite, 135. *Ch. suiv.* C'est un abrégé de l'Evangile, 140. Formules de prières chez les Juifs, & les Payens, composées de synonymes, & de répétitions, 117. *Ch. suiv.*

Formule du serment, & du vœu, par le Corban, 344 141

Fornication. Depuis quel tems interdite aux Juifs, selon les Rabbinis, 137. Les Docteurs de la Loi ne la croient défendue que par la tradition, *là-même*.

Fort-arné. Officier auquel les anciens commoient la garde d'une grande maison, 187

Fûtes. Peine ignominieuse dont on punissoit les esclaves, 403. Jesus-Christ soumis à cette

peine, *là-même*. Débiteurs insolubles punis par le fouet chez les Romains, 414. C'étoit chez les Juifs le supplice le plus ordinaire des eux qui contrevenoient à la Loi, 82. Il étoit décerné par le Chef de la Synagogue, *là-même*.

Franges. Les Juifs obligés par la Loi d'en porter à leur manteau, 490. Affection des Phariséens d'en avoir de plus longues, que le commun du peuple, *là-même*.

Freres de Jesus-Christ, pris par quelques-uns pour les premiers enfans de S. Joseph & par les Héretiques, pour ceux qu'ils prétendirent qu'il eut de la sainte Viege, 21. 159

Fruits, mis pour les œuvres, & la doctrine, 166. 167. Bons & mauvais arbres connus par leurs fruits, *là-même*.

Fuite, permise quelquefois durant les persécutions, 238. Elle est criminelle dans de certaines circonstances, *là-même*.

Funérailles. Comment elles se faisoient anciennement chez les Juifs, 307. Ce n'est que dans les derniers tems de leur République qu'ils y firent entrer les instrumens de musique, *là-même*. Coutume des Juifs d'inviter à y prendre part tous ceux que l'on rencontroit, 260.

G

G Adara, ville de la Pérée, différente de Gerasa, 186. Sa situation, 187

Galilee, ville des Gentils, au delà & à l'orient du Jourdain, 77. Honorée de la présence de Jesus-Christ, 76.

Gardes, mis au sepulchre de J. C. 631. 634

Bruit qu'ils répandent touchant le vol fait du corps de J. C. par les Disciples, 642. 643. Il subsiste encore parmi les Juifs, 644

Gaulois. Hecatombes qu'ils faisoient de plusieurs hommes pour s'écarter leurs Dieux, 447

Généalogie de Jesus-Christ. Saint Matthieu n'y a fait entrer que les Auteurs directs de J. C. 3. Les Hébreux n'insèrent pas ordinairement les femmes dans leurs généalogies, 14. Pourquoi S. Matthieu en a rapporté dans celle de J. C. *là-même*. Omisious qu'il y a faites, 6. 7

Génération. En quel sens ce mot se prend quelquefois dans l'Écriture, 1. 2

Génézareth, pays très-fertile. D'où lui est venu le nom de Génézareth, 318

Gehenna. Nom donné à l'enfer, à cause de la vallée de Hinnon, 107. J. C. est le premier, qui se soit servi de ce terme, 108

Géniés. Payens qui ont été que chaque homme en avoit un pour la garde, 129

Géraséniens. Leur territoire le même que celui des Gadaréniens, 187. Leur origine, selon quelques-uns, *là-même*.

Gerbe de froment nouvelle, offerte par les Juifs le jour de la Pentecôte, elij On prouvoit la mois-

O o o o

sonner le jour du Sabbat, *là-même*. Elle fut offerte le Dimanche l'année de la mort de Jesus-Christ, *là-même*.

Gethsémani, métairie à l'orient de Jérusalem. Agonie que J. C. y souffrit, *173. 174*

Gentils. Appellez Grecs par les Juifs, *160*. Gentils appellez à la foi, figurez par la femme Cananéenne, *331*. Ils ont été appellez à l'onzième heure, & reconpensez les premiers, *415. 416*. Leur vocation à la foi à l'exclusion des Juifs, *419*. Ils sont devenus enfans d'Abraham par la foi, *38*

Gentils. Figurez par l'anon sur lequel J. C. entre dans Jérusalem, *451*

Glebe. Possédée dans différens degrés, selon la diversité des métiers, *414*

Gnostiques. Evangile dont ils se servoient, *cxix*

Golgotha, ou lieu du Crane, au nord & au couchant de Jérusalem. *610*. D'où vient ce nom, *même*.

Gomorrie, moins criminelle que ceux qui méprisent la Loi du Seigneur, après l'avoir connue, *311*

Grâce. Elle est le principe de notre foi, *266*. On mérite l'augmentation des grâces par le bon usage qu'on en fait, *245*. Ceux qui les rendent inutiles, coupables d'impieeté, *246*. Compte qu'on en rendra à Dieu au Jugement dernier, *247. 248*

Grâces préparées à tous les hommes, *401*

Grain. Combien il peut multiplier dans la terre, *304*. Parole du Royaume comparée au grain, *304*. *Et suiv.* Yvraie semée au milieu du bon grain, figure des hérétiques, & des réprouvez, *307. 308*

Grain séparé de la paille, figure des élus, *60*

Guérison des malades, un des caractères du Messie, *351*

Guérison. Désignée par les Prophètes sous le nom de résurrection, *là-même*.

Guerre. Comment J. C. est venu l'apporter sur la terre, *243*

H

Habits. On en avoit de particuliers pour les repas de cérémonie, *471*. Coûtume des Juifs de secouer leurs habits, pour servir de témoignage contre quelqu'un, *230*. Ils les déchiroient pour marquer de l'horreur, ou de la douleur, *181*. S'il étoit défendu aux Prêtres de les déchirer, *là-même*.

Haceldama. Cimetière des étrangers au midi de Jérusalem, *194*. Les Juifs y jetoient ceux à qui ils refusoient la sepulture, *là-même*.

Haine. Défendue aux Chrétiens, *103*. Elle est aussi criminelle devant Dieu que l'homieide, *104*. Sacrifices rendus inutiles par la haine du prochain, *108. 109*

lamentations. Coûtume de y aller faire les lamentations dans les deuil publics, *49*

Hébreux. L'Evangile des Hébreux, le même que celui de saint Matthieu, *xxij*. Hérétiques sortis du sein des premiers Hébreux convertis, *xxij. xxv. xxvj*.

Hécate. Regardée des payens comme la Reine des moindres démons, *181*

Hévidant. Hérétique ennemi de la virginité de Marie, *14. 176*

Hémorroïsse, guérie en touchant la frange du manteau de J. C. *105. 106*. Statuë qu'elle lui fit dresser à Césarée de Philippe, *105*

Herbes. Les Juifs s'en servoient autrefois pour chasser les démons, *189*

Hérétiques, arbres mauvais connus par leurs fruits, *166. 167*. Ils sont désignez par l'yvraie semée au milieu du bon grain, *107*. & sous le nom de faux Prophètes, *166*. Les premiers Chrétiens leur refusoient le couvert, & ne leur rendoient point le salut, *190*

Hermos. Montagne au delà du Jourdain, *73*. Quelques-uns croyent que c'est celle où J. C. fut transporté par le démon, *là-même*.

Hérode. Divers Princes de ce nom marqués dans le nouveau Testament; leur généalogie, *23*

Hérode le Grand. Son caractère, *27. 30*. Troubles dont il est agité à la nouvelle de la naissance du Messie, *27. 28. Et suiv.* Il a été le premier persécuteur de J. C. *38. 39. Et suiv.*

En quel tems il ordonna le massacre des Innocens, *18*. Fait brûler les archives où les Juifs conservoient leurs registres Généalogiques, *4*. Punition de ses cruautés, & de son impieeté, *36*. Sa mort, *16. 41*

Hérode-Antipas, fils du grand Hérode, & de Cléopatre, *24. 311*. Son mariage incestueux avec Hérodiade, *121*. Reproches que S. Jean-Baptiste lui en fait, *334*. Il fait mettre taint Jean en prison, & lui fait couper la tête, *125. Et suiv.* Pourquoy il attribuoit les miracles de J. C. à saint Jean ressuscité, *310. 311*. Il croyoit la métépsychose, *là même*. Son exil à Lyon, *14. 128*. Sa mort en Espagne, *24*

Hérodiade, fille de Mariamne, & d'Ariftole, *25*. Son mariage incestueux avec Hérode Antipas, *121*. Elle fait demander la tête de Jean-Baptiste, *126*. Insulte qu'elle lui fit après sa mort, *318*. Son exil à Lyon, *là-même*.

Hérodiens, disciples de Judas le Galiléen, *474*. Leurs sentimens, *275. 476*. Question qu'ils font à Jesus Christ sur le payement du tribut, *475*. Réponse qu'il leur fait, *478*

Heures. Comment distribuées par les Juifs au tems de notre Seigneur, *618. 619*. Heures de la Passion, *618*. Conciliation de S. Marc avec S. Jean, sur les heures de la Passion, *619. 620*

Hillel Rabbim. Son école du tems de notre Seigneur, *417*. Il permettoit le divorce pour quelque raison que ce fut, *là-même*.

Homer, offert chez les Juifs le jour de la Pentecôte, elij. Il fut offert le Dimanche l'année de la mort de J. C.

là-même.

Homme. Si chacun a son Ange bon & mauvais, 195. 199. Graces que Dieu a prayees à tous les hommes, 401. Si tous les hommes parotront au Jugement dernier, 549. 550. Leur état après la Résurrection, 480.

Hommes, offerts en sacrifice parmi les Payens, 447.

Hofanna, cri de joye des Hébreux, employé à l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, 451.

454. Usage qu'en faisoient les Juifs à la fête des Tabernacles, *là-même.*

Hospitalité. Comment elle s'exerçoit autrefois. Dtoit d'hospitalité consacré de pere en fils entre parens & amis, 112. Les inconnus l'acqueroient par lettres de recommandation, 119.

Houpe. Les Juifs devoient en porter aux quatre coins de leur manteau, 105. 420.

Humbles. Les plus grands dans le Royaume des Cieux, 194. A quoi un Chrétien peut reconnoître qu'il est humble, *là-même.*

Humilité Juïqu'ou doit aller celle des Chrétiens, 194. Enfants, modèle d'humilité, 195.

194.

Hymne, attribuée à J. C. par les Priscillianistes, 169. 170. Quelle est celle qu'il chanta après l'institution de l'Eucharistie, *là-même.*

Hypocrites, acteurs de théâtre, qui représentent un personnage étranger, 134. Ce nom donné à ceux qui ont le bien avec ostentation, *là-même.* Leur récompense, 134. 135. & suivantes.

Pharisiens Hypocrites, 488. & suiv. 494. & suiv. 613.

Hypoc. Deux sortes d'hypocrite, 613.

I

J Air, Chef de la Synagogue, 104. Sa fille résuscitée par Jésus-Christ, 108. 109. Si elle étoit morte lorsqu'il vint à J. C. 104. 105. Manière de coucilier les Evangélistes sur elle, *là-même.*

saint Jacques le Moineur, fils de Zébédée & de Salomé. Sa vocation à l'Apostolat, 78. 117. Son zèle lui fit donner le surnom de fils du Tonnerre, 117. S'il porta sa mere à demander pour lui la préminence sur les autres Apôtres, 443. Comment il a bû le calice de J. C. 445. Livres apocryphes qu'on lui a attribués, cxix. cxxx.

saint Jacques le Mineur, fils d'Alphée & de Marie, premier Evêque de Jérusalem. Pour quoi appelle frere du Seigneur, 110. Epître Canonique sous son nom, *là-même.*

saint Jean-Baptiste, sort du désert, & baptisé aux environs de Jericho, 45. xxxij. Différens sentimens sur son vêtement, & sur la

nourriture, 49. 50. 51. 52. 53. Son Baptême, 45. Il le donnoit par immersion, 45. 53. Si les Juifs qui venoient à lui, lui confessoient leurs péchez, 54. 55. Il connoissoit le Messie avant qu'il l'eût vû, 62. Il le baptisa dans le Jourdain *là-même.* Il avoit lui-même besoin du baptême, 62. S'il le reçut de Jésus-Christ, 61. Violence faite au Royaume des Cieux depuis Jean-Baptiste jusqu'à J. C. 117. 118. Il a été rempli de l'esprit d'Elie, 159. Peu de fruit de ses Prédications, 162. Il envoia demander à J. C. s'il est le Messie, 168. S'il en doutoit, 169. 150. Témoignage que J. C. rend à sa vertu, 155. & suiv. Avantages qu'il a eu par-dessus les anciens Prophètes, 156.

Le plus petit dans le Royaume des Cieux, plus grand que Jean-Baptiste, 155. 156. Reproches qu'il fait à Hérode le Tétrarque d'avoir enlevé Hérodiade, 324. Sujet de son emprisonnement xxxvj. 324. 325. Hérode le fait mourir, xlij. 137. Insulte qu'Hérodiade lui fit après sa mort, 128. Son corps enlevé par ses disciples, *là-même.* Lieu de la sépulture, 128. 129. Miracles de J. C. attribuez par Hérode à saint Jean resuscité, 321. 322. Il a été pris par quelques-uns pour un Ange incarné, 155.

saint Jean l'Evangéliste, fils de Zébédée & de Salomé. Sa vocation à l'Apostolat, 117. Son zèle lui fit donner le surnom de fils du Tonnerre, *là-même.* Préminence que sa mere demanda pour lui à Jésus-Christ, 443. Comment il a bû le calice de J. C. 445. Sur quel fondement on a soutenu qu'il n'étoit point mort, 173. Evangile qu'on lui a faussement attribué, cxv.

Nicomias, fils de Joachim; en quel tems il fut mené captif à Babylone, 10. S'il a eu des enfans, *là-même.*

Nehava. Réveries des Rabbins sur le vol de ce nom incommunicable, 112. 113.

Jérémie. Prophétie que saint Matthieu lui attribue sur le prix du Sang de J. C. 549. Si elle est de lui, 195. 196. 197.

Jérusalem. Son endureissement, 108. Menaces que J. C. lui fait, 506. 107. Sa ruine par les Romains, figure le Jugement dernier, 173.

374.
Jésus-Christ. Sa naissance à Bethléem, 11. Sa généalogie, 1. 1. 3. & suiv. La Royauté & le Sacerdoce réunis dans la personne de ses Ayeux, 2. Pourquoi il a souffert qu'il y eût des pécheurs parmi ses ancêtres, 4. Adoration des Mages, 35. 34. Il est porté en Egypte, 35. Miracles qu'on a prétendu qu'il y avoit faits à son arrivée, 11. 16. Combien de tems il y demeura, 41. Il est baptisé par saint Jean dans le Jourdain, 61. Ce qui l'oblige à se faire baptiser, *là-même.* Eaux du Jourdain sanctifiées par son Baptême, *là même.* Co-

Jombe qui se repose sur lui, 64. Il est couduit dans le désert; par quel esprit, xxxiv. 66. Lieu de sa retraite, 67. Il y est tenté par le démon, 68. Pourquoi il a voulu être tenté, 66. S'il souffrit d'autres tentations que celles qui sont rapportées dans l'Évangile, *là-même*. Il y jeûne quarante jours, 68. En quel temps il commença à avoir faim, *là-même*. Le démon le transporte sur le Temple, & de là sur une montagne, pour le tenter de nouveau, 70. 72. Victoires qu'il remporte sur lui, 69. 70. 72. Anges qui viennent le servir, 73. 74. Sujet de son voyage en Galilée, 75. En quel temps il le fit, xxxvj. 74. Il fixe sa demeure à Capharnaüm, xxxvij. 74. Il est venu pour perfectionner la Loi, 98. 99. Il n'a rien aboli de ce qu'elle avoit d'essentiel, 98. 100. Discours qu'il fit sur la montagne, xl. 85. Objet qu'il s'y est proposé, 86. Pourquoi saint Matthieu remarque qu'il ouvrit la bouche pour enseigner, 87. Il a renfermé dans ce Discours tout le précis de l'Évangile, 85. 86. *Œ suiv.* 100. 110. 130. *Œ suiv.* Sa manière d'enseigner le peuple, 169. 170. Lépreux qu'il guérit près de Capharnaüm, xl. 82. 83. Pourquoi il défendoit la publication de ses miracles, 171. 174. Il relève la foi du Centenier payen, xl. 178. Il guérit la belle-mère de S. Pierre, xxxviii. 181. En quel sens il a pris le nom de Fils de l'homme, 183. Il commande aux vents, & apaisa la tempête dont ses Disciples étoient agitez, xliij. 185. 186. Démon, qu'il chasse du corps de deux hommes, dans un troupeau de porceaux, xliij. 191. Il remet les péchez au paralytique qu'il guérit à Capharnaüm, & est accusé de blasphème par les Scribes, xxxix. 191. 194. Preuve qu'il donne de sa Divinité, en refusant leur calomnie, 195. 196. Il appelle saint Matthieu à sa suite, xxxix. 197. Instructions qu'il donne aux Phariséens, qui lui reprochoient de manger avec les Publicains, 198. 199. 200. Il justifie la conduite de ses Disciples accusez de ne pas jeûner, 201. Œ suiv. Hémorrhôïde guérie en touchant ses vêtements, 206. Statue que cette femme lui fit dresser à Césarée de Philippe, 207. Il ressuscite la fille de Jair, xliij. 208. 209. Aveugle à qui il tend la main, xliij. 210. Si ceux à qui il défendoit de publier leur guérison, péchoient en ne lui obéissant pas, *là-même*. Guerre qu'il est venu apporter sur la terre, 241. 244. Sujet de l'ambassade que lui envoya Jean-Baptiste, xl. 149. Heureux ceux qui ne prennent point de lui un sujet de scandale, 251. Témoignage qu'il rend à la vertu, & à la sainteté de Jean-Baptiste, 253. 254. Œ suiv. Violence faite au Royaume des Cieux depuis Jean-Baptiste jusqu'à lui, 257. 258. Sa conduite condamnée des Juifs, 260. 261. Il envoie ses Apôtres prêcher l'É-

vangile, xliij. 254. Pouvoir & instructions qu'il leur donne, 222. 223. Œ suiv. 230. 236. 240. Œ suiv. Reproches qu'il fait aux Juifs de leur endurcissement, 240. 261. 263. Œ suiv. Il appelle tout le monde à sa suite, 267. Son joug plus léger que celui de la Loi, 268. Il justifie les Apôtres accusez d'avoir violé le Sabbat, 269. 270. 271. Œ suiv. xxxix. Les Phariséens tiennent conseil pour le perdre, 275. Douceur qu'il leur oppose, 276. 277. Sa clemence envers le pécheur, 278. Il est accusé de magie par les Phariséens, 280. Il refuse leur calomnie, 282. 283. Œ suiv. Reproches qu'il leur fait, 289. 290. Œ suiv. Prodiges que lui demandent les Phariséens, & les Scribes, 291. 292. 297. Motif de ses parens, qui demandent à lui parler, xliij. 297. Qui sont ceux qui ont le bonheur de lui appartenir, 298. Différentes paraboles qu'il propose au peuple, 299. 300. Œ suiv. 306. 312. Œ suiv. Pourquoi il ne parloit aux Juifs qu'en paraboles, 300. 303. Avantages qu'il a donnés à ses Apôtres au-delus des Prophètes, & des Justes de l'ancien Testament, 302. 304. Bonheur de ceux qui le connoissent, 314. Hérode apprend les miracles, & les attribue à saint Jean le Baptiste, xliij. 314. Manière de concilier ses Evangélistes sur la retraite dans le désert de Berzaïde, 330. 334. Multiplication qu'il y fait des cinq pains, xiv. 332. S'il les multiplia dans les maïs, ou dans celles de ses Apôtres, 332. 333. Il fait marcher saint Pierre sur les eaux, 336. 337. Son voyage dans le canon de Gézeraï, 338. Malades guéris en touchant la frange de son vêtement, 339. Il justifie ses Apôtres accusez de manger sans laver leurs mains, 349. 351. Œ suiv. Reproches qu'il fait aux Phariséens touchant leurs traditions, 353. 354. Œ suiv. Il les abandonne à leur aveuglement, 357. femme Cananéenne, qu'il parvit mépriser, & dont cependant il récompense la foi, 350. 351. 352. Multiplication qu'il fit des sept pains, 353. 354. Difficulté son fut voyage au pays de Magédan, 354. 355. 356. Précautions qu'il recommande à ses Disciples contre la doctrine des Phariséens, 359. Sentimens des Juifs sur la personne, 361. Saint Pierre confesse la Divinité, xlix. 361. Pourquoi qu'il accorde à saint Pierre sur les autres Apôtres, 363. Promesses qu'il fait à son Église de l'affermir contre les efforts du démon, 364. 365. Ciel du Ciel qu'il donne à saint Pierre, 366. 367. Il ne les lui a pas données à l'exclusion des autres Apôtres, 368. Pourquoi il défendoit à ses Apôtres de publier qu'il étoit le Messie, 169. Indignation qu'il témoigne à saint Pierre, qui s'oppose à ses souffrances, 370. Conditions auxquelles il appelle les hommes à sa suite, 371. 372.

Jesus-Christ. Récompense promise à ceux qui le suivent, 178. Sa Transfiguration, 174. 175. & suiv. Sur quelle montagne, & pourquoi s'est-il transfiguré ? 174. 176. Sujet de son entretien avec Moïse & Elie, 178. Temoinnage qui lui est rendu d'en haut, 179. 180. Il atteste la venue d'Elie avant le jour du Jugement, 181. 182. Il relève le mérite de la foy, 186. Prédiction qu'il fait aux Apôtres de sa Passion, 169. 187. Demi-siècle qu'il paye pour le Temple, 188. 189. & suiv. 1). Enfants qu'il propose à ses Disciples pour modeste de leur humilité, 191. 192. Il s'élève contre les scandales, 195. 196. & suiv. Combien il est sensible à la perte du pécheur, 400. 401. Règles qu'il préferoit pour la correction fraternelle, 401. 401. & suiv. Pouvoir des Clefs qu'il a donné à l'Eglise, 401. 406. 407. Assemblées de l'Eglise honorées de sa présence, 410. Parabole qu'il propose aux Apôtres pour inculquer le pardon des injures, 411. 412. & suiv. Il rappelle le mariage à la première institution, 417. 418. & suiv. Il juge le salut des riches totalement impossible, 420. 421. Centuple qu'il promet à ses Disciples, 431. Réprobation des Juifs désignée parce qu'il dir des ouvriers envoyés à la vigne du Pere de famille, 431. 434. & suiv. 439. Premières places de son Royaume demandées pour les deux fils de Zébédée, 442. 443. En quel sens il leur répond que ce n'est pas à lui à en disposer, 445. 446. Différence entre son Royaume & celui des Princes de la terre, 446. Deux aveugles qu'il guérit près de Jérico, 448. Son entrée triomphante à Jerusalem, 450. 451. & suiv. Il chasse du Temple les Changeurs qui le profanoient par leur commerce, 454. Majesté qui parut sur son visage en cette occasion, 455. Patrum que Marie sœur de Marthe répand sur sa tête, 457. Figueur qu'il maudit, 418. 459. Pourquoi, Idem. Question qu'il fait aux Prêtres touchant le Baptême de Jean, 461. Reproches qu'il leur fait de leur intèdulité, 463. 464. & suiv. Diverses paraboles qu'il leur propose, 461. 462. & suiv. 468. & suiv. Son union avec l'Eglise exprimée sous le nom de mariage, 469. Hérodiens venus pour le surprendre dans les patois, 471. Questions que les Saducéens lui proposent, 476. 479. Preuves qu'il leur donne de l'immortalité de l'ame, & de la résurrection, 481. 482. Pourquoi étant fils de David, celui-ci l'appelle-t-il son Seigneur, 485. Présence qu'il donne à l'amour de Dieu, & du prochain, sur tous les autres préceptes, 483. 484. Reproches qu'il fait aux Scribes, & aux Phariséens sur leur vanité, & sur leurs excès, 488. 489. & suiv. 493. 494. & suiv. 500. & suiv. Endoucement qu'il reproche à Jerusalem, 506. 507. Menaces qu'il lui fait,

Idem. 508. 509. & suivantes. Prédiction qu'il fait de la destruction du Temple, 508. & suiv. & de la ruine des Juifs, 511. 512. 513. 514. 515. & suiv. Sens qu'il s'est proposé dans ces paraboles des dix vierges, & des dix talents, 558. 541. & suiv. 541. 544. & suiv. Compte qu'il tiendra des œuvres de charité exercées envers ses membres, 551. 552. Les Princes des Prêtres tiennent conseil pour le faire mourir, 555. Prix dont Judas convient avec eux pour le leur livrer, 560. Disciples qu'il envoie pour préparer la Pâque, 561. Il instruit l'Eucharistie, 566. 567. S'il permit à Judas d'y participer, 564. 565. Il n'a point fait la Pâque légale la dernière année de sa vie, cxlvj. cxlvij. & suiv. clij. clivj. cliv. & suiv. clivj. clivj. & suiv. Quelle est l'hymne qu'il chanta après l'institution de l'Eucharistie, 569. 570. Sa Passion, sujet de scandale pour les Disciples, 571. Son agonie, 573. Pourquoi il a voulu la souffrir, Idem. 574. Judas le livre par un baiser, 577. Fuite de les Apôtres, 579. Faux témoins qui déposent contre lui, 581. Il est traité de blasphémateur, & devient le jouet de les ennemis, 581. 584. 601. 604. 607. Il est renoncé par saint Pierre, 585. 586. Il est interrogé par Pilate, 597. Barabbas lui est préféré, 600. Pilate le condamne à être crucifié, 601. 604. Description de la croix, 606. 607. 608. 609. S'il y fut mis tout nud, 611. Nombre des clous dont il y fut attaché, 609. 612. 613. Sujet de sa condamnation mis au-dessus de la croix, 614. 615. T. nèbres dont la terre fut couverte depuis son crucifiement, 620. 621. 622. Conciliation de saint Mate, & de saint Jean touchant les heures de sa Passion, 628. 629. 630. Sa mort, 625. Année & jour de sa mort, cliv. 555. 556. Il est mort pour tous les hommes, 447. Prodiges dont la mort fut suivie, 625. 626. 627. Sa sépulture par les soins de Joseph d'Arimathie, 631. 632. Description de son sepulchre, 639. Il en sort sans en rompre le sceau, 638. A quelle heure il est ressuscité, 637. Saints qui purent après sa Résurrection, 627. La vérité de la Résurrection combattue par les Juifs, 642. 643. 644. Il se fait voir aux saintes femmes, 641. Sur quelle montagne il apparut à ses Disciples, 644. Il les instruit de les dernières volontés, 646. 647. Secours qu'il leur promet, Idem. Prélèges de son second avènement, 517. 528. En quel sens il a dit qu'il en ignoroit le jour, 533. 534. Les Anciens ont cru qu'il viendrait à minuit, 542. Quel est le signe qu'il y fera paroître, 539. En quel lieu il jugera toutes les hommes, 550. 551. Hérétiques qui ont nié la vérité de son Incarnation, 528. Faux Evangiles de la naissance de l'Enfance de J. C. cxliij. cxxy. Extraits de J. C.

Jeûne des Hébreux, jusqu'au soir, 67. L'Eglise l'a gardé de même pendant plusieurs siècles, 68. Abstinence du boire, essentielle au jeûne, 67. Jeûne de Jesus-Christ pendant quarante jours, 68. S'il en souffrit toute la rigueur, *là-même*. Jeûnes sans affectation, 149. 150. Les Phariſiens affectoient de paroître tristes durant leurs jeûnes, 149. Leurs jeûnes de surrogation, *là-même*. Ce qu'ils y observoient, *là-même*. Démon qui ne se chaille que par le jeûne, 187

Jeûne du Mercredi, observé autrefois dans l'Eglise, elij

saint Ignace, Evêque d'Antioche, pris par quelques-uns pour l'enfant que Jesus-Christ proposa aux Apôtres, comme un modèle de simplicité, 191

Impossibilité, dans le sens de difficile, 428

Incarnation. Pourquoi rapportée particulièrement au Saint Esprit, 12. Hérétiques qui ont nié l'Incarnation du Verbe, 298

Incorrigibles, excommuniés chez les Juifs, 402. Ce que c'est que les traiter en Payens, 406. 407.

Ingratitude, fait revivre en quelque sorte les péchez pardonnés, 415

Injures. Un Chrétien doit les souffrir avec patience, 122. S'il peut en poursuivre la réparation en Justice, 122. 123. Pardon des injures de précepte pour tous les Chrétiens, *là-même*. Les pardonner du fond du cœur, 414. Combien de fois? 410. 411. *Çu suiv.*

Innocent, tués par les ordres d'Herodes, 18. 19. En quel tems, *là-même*. Leur nombre, & leur coite, 32

Inscription mise sur la Croix, 614. 615. L'usage d'en faire porter aux criminels, connu dans l'antiquité, *là-même*.

Inutile, dans le sens de mauvais & de pernicieux, 290. 292. Compter qu'on rendra à Dieu des paroles inutiles, *là-même*. Crime de ceux qui se sentent inutiles au prochain, 346

Josphat, le Jugement de Dieu. On ne connoit point de vallée de ce nom dans la Palestine, 552

Josph. On étoit qu'il étoit de Capharnaïm, 43. S'il avoit déjà épousé Marie, lorsqu'elle conçut le Verbe dans son sein, 51. Inquiétudes que la grossesse lui donne, 14. 15. Divorcier lequel qu'il est prêt de faire avec elle, 16. Un Ange le rassure, 17. En quel sens il est appelé *Juste*, 16. 17. En quel tems il courut l'Incarnation du Verbe, 15. Il est averti par un Ange de fuir en Egypte, 15. Combien de tems il y demeura, 41. Il s'établit à Nazareth, 43. Quel fut son métier, 117. 118. S'il eut d'autre femme que Marie, 11. 22. Hérétiques qui ont osé dire qu'il en avoit eu des enfans, 14. 22. Sa mort, 71

Josph d'Arimathe, Disciple de J. C. 630. Il lui

donne la sepulture, 631. 632

Jong de J. C. léger. Repos promis à ceux qui le porteront, 167. 168

Isaïe. Sa prophétie touchant l'ingratitude de Marie, 10

Israël. Profélytes regardés par les Rabbins comme la lépre d'Israël. 296

Judas. D'où lui est veu le surnom d'*Iscaïote*, 121. Il murmure de la profusion de Marie, sœur de Marthe, 559. Prix dont il convient avec les Princes des Prêtres pour leur livrer J. C. 560. Sentimens des Anciens sur la communion de Judas, 564. 565. En quel tems il reporta l'argent des Prêtres, 522. Sa pénitence inutile, *là-même*. Divers sermens sur le tems, & le genre de sa mort, 592. 593. Il a été honoré comme un saint par quelques hérétiques, 565. Evangile qu'ils lui ont attribué, 633

Judas Gaulonite, chef de la secte des Zélés, qui s'obstinoit du tems de notre Seigneur, 121. Il vouloit qu'on refusât le tribut aux Princes étrangers, 390. 476

Juda, surnommé le Saint, Auteur du recueil des Traditions des Juifs, 140

Judee, prise pour la partie méridionale de la Palestine, 84. Elle est désignée souvent sous le nom de toute la terre, 620

Judith. Son Histoire sous le règne de Manassé, 70. Les Juifs avoient des Synagogues dès son tems, *là-même*.

Jugement. Quels sont ceux que J. C. défend, 578. Regie que l'on doit suivre dans les jugemens, 579. 620

Jugement, le même que le petit Sanhédrin des Juifs. Causes dont il connoissoit, 103

Jugement de zèle. Ce que c'étoit chez les Juifs, 190. Il leur fut toujours permis contre les violateurs de la Loi, *là-même*.

Jugement dernier, représenté sous l'idée d'une moisson, 108. 312. Signes qui précéderont le Jugement dernier, 127. 128. Quatre ordres de personnes au Jugement dernier, 110. En quel lieu il se fera, 110. 551. Toutes les nations y paroîtront, 550. Compter qu'on y rendra des grâces qu'on a reçûs de Dieu, 141. 545. Signe que J. C. y fera paroître, 529. Ce jour comment caché à J. C. 113. 114

Jugement dernier, figuré par la ruine de Jérusalem par les Romains, 173. 174

Juifs, sortis d'Egypte, figure de J. C. 36. Avantages que les Juifs ont eu sur les autres nations, 295. J. C. les compare à des enfans qui ne veulent ni danser, ni pleurer, 260. Leur endurcissement, 260. 261. *Çu suiv.* Pourquoi J. C. leur parloit en paraboles, 100. 103. Si c'étoit à cause de leur réprobation, 101. Ils n'avoient aucun commerce avec les Gentils, 179. Idée qu'ils avoient du regne du Messie, *là-même*. Leur différens tribunaux du tems de nôtre

Seigneur, 101. Leur manière de proceder en justice, 110. Comment la réconciliation le fait entre eux, 109. Quelle posture ils prenoient pour prier, 116. Ils faisoient confister le mérite de leurs prières dans la multitude des paroles, 118. Formules de leurs prières, pleines de répétitions, *là-même*. En quoi ils font confister leurs trésors, 11. Leur sentiment sur l'état des ames après la mort, 190. Formules de justice qu'ils devoient observer dans leurs assemblées, 180, 181. Leur manière de saluer, 139. Leur coutume de secouer leurs habits pour servir de témoignage contre quelqu'un, 130.

Juifs. Impitoyables envers les étrangers, & leurs ennemis, 21, 116, 127. Ils ne comptent pour prochain que ceux de leur nation, 116. Idée qu'ils se formoient des biens de cette vie, 87. Ils regardoient la pauvreté comme une malédiction du Ciel, *là-même*. En quoi ils faisoient confister leur pureté, 21. Leurs sentiments sur l'Éternité du pouvoir, & sur la demeure des démons, 121, 122, 124. Il leur étoit défendu de nourrir des porcs sous peine de malédiction, 187. Quels furent les motifs de Moysé, quand il leur permit le divorce, 113. Ils devoient jurer au nom du Seigneur, 117. Leur jurement par le Ciel, pris des Payens, 119. Ils s'en serrent encore dans leurs Livres, 118. S'ils reconnoissoient de la subordination entre les démons, 180. Pourquoi ils appelloient Béclicub le Prince des démons, *là-même*. Ils attribuent à Samaël les oracles des Payens, 181. Manière dont ils font la correction fraternelle, 402. Evcommunication dont ils frappent ceux qui ne veulent pas se corriger, *là-même*. Suite, & effets civils de leur excommunication, 401. S'ils avoient droit de punir de mort du tems de notre Seigneur, 159. Le jugement de zèle leur fut toujours permis contre les violeurs de la Loi, 190. Ils faisoient sans sépulture jusqu'à ce qu'ils se donnoient la mort, 191. Offrandes qu'ils rendoient comme le prix du sang, 191. Usage des Gouverneurs de leur délivrer un prisonnier, 159. Combien de fois l'année, *là-même*. Leur coutume de laver leurs mains pour se purifier du sang répandu, 601. Peine du fûté parmi eux, modérée par la Loi, 601. Bandes de parchemin qu'ils portoient au milieu du front, 418, 419. S'il y eut sur cela un usage universel parmi eux, 419, 420. Vertu qu'ils y attachèrent contre les maladies, & les sortilèges, 419. Usage que les Juifs en font encore aujourd'hui dans leurs Synagogues, 420. Houppes qu'ils devoient porter aux quatre coins de leur manteau, *là-même*. Le titre de Rabbins nouveau parmi eux, 491. Leur défiance aveugle pour les Docteurs de la Loi,

140. Leurs traditions par qui retuellies, *là-même*. Leurs maximes touchant leurs idolâtres, *là-même*. Abus qu'ils en faisoient, 141. 143, 176. *suiv.* Leur exactitude scrupuleuse à laver souvent leurs mains, & avant les repas, *là-même*. 141. Serment par le Corban usité parmi eux, 144. Formules dont ils se servoient pour faire ce serment, *là-même*. Abus qu'ils en faisoient contre l'humanité, & contre la Loi, 144, 145. Leurs traditions touchant la figure de Moysé, 177. Ils regardoient toutes les maladies comme des punitions de quelque péché, 194. Revenus sujets à la dixme parmit eux, 422, 422. Soins qu'ils eurent toujours de la sepulture, 101. Prophètes qu'ils ont persecuté, 101. Comment l'effusion du sang d'Abel leur peut être imputée, 103. Clefs qu'ils mettoient en main aux Docteurs de la Loi dans leur promotion, 167. Actions qu'ils se croyent défendus aux jours de Fête, 416. 417. Combien ils comptent de défenses au jour de Sabbat, 170. Additions qu'ils ont faites à l'observation du Sabbat, 174. Leurs Fêtes annoncées au son de la trompette, 111. S'ils attendoient les jours de Fête pour faire mourir les criminels, 156. Pourquoi ils ont été accusés par les payens de n'adorer que le Ciel, & les nuës, 80. Lieux de leur prière, 78, 80. Où la faisoient-ils lorsqu'ils n'avoient point de Synagogue? 80. S'ils en ont eu avant la captivité de Babylone, 79, 80. Description de leur Synagogue, 21. Ils y lisent la Loi, la tête couverte par respect, *là-même*. Leur baptême, 13. En quel cas usé parmi eux, 14. Ils le faisoient recevoir à leurs prosélytes, *là-même*. Ils tiennent la confession des péchez absolument nécessaire, pour en obtenir le pardon, 17. Comment, ils la faisoient, & en quel cas, 14. Actions de graces qu'ils rendent à Dieu après leurs repas, 170, 171. Ils furent soumis aux angaries sous les Perles, & sous les Romains, 134. Ils étoient obligés par la Loi de porter des manteaux ornés de houppes, & de frange, 101. Comment les funéraires se faisoient anciennement parmi eux, 107. Ils ne commencent à se servir d'instrumens de musique dans le daniel, que dans les derniers tems de leur République, *là même*. Leurs nuits partagées en quatre veilles, comme celles des Romains, 111. Ils reconnoissoient des apparitions de Spectres, & de bons, & de mauvais Anges, 136. Leur première veille comptée du déclin du Soleil, 130. Leurs traditions source de l'erreur des Millénaires, 417. Leurs exorcistes, comment ils chassoient les démons, 183. Leurs Apôtres destinés à faire les étioillettes d'argent dans leurs Synagogues, 115. Leur réprobation figurée par la malédiction que Jésus-Christ donna au fi-

guier, 418. 439. Puissances bonnes, & mauvaises, qu'ils reconnoissoient pour les principes du bien, & du mal, 460. 461. Remarques sur la Pâque des Juifs, exlix. 461. 463. Quel jour ils la célébroient l'année de la mort de Jesus-Christ, exlvj. elij. elijj. Mesure de leur iniquité comparée par la mort du Messie, 502. Le Sang du Messie vengé sur eux, & sur leur postérité, 602. Faux-Prophtes qui ont paru parmi eux depuis Jesus-Christ, 511. 512. 514. 515. Troubles dont ils furent agitez avant le siège de Jérusalem par les Romains, 512. 513. Maux que les Zélés leur firent souffrir, 518. Leurs disgrâces depuis la prise de Jérusalem, 526. 527. Leur réprobation, 432. 439. Leur ruine, figure du Jugement dernier, 430. 431. Pourquoi Dieu n'a pas voulu qu'ils fussent entièrement exterminés par les Romains, 512. 513. Ils accablèrent les Disciples de Jesus-Christ d'avoir enlevé son Corps du sepulchre, 643. 644. Ce faux bruit répandu encore aujourd'hui parmi eux, *là-même.*

J
Judaïsme, ou *Bethsaïde*. Sa situation, 432. 434.
Jurements. Permis par les Pharisiens pour les moindres sujets, 115. Auquel cas ils le jugeoient illicite, *là-même.* Jesus-Christ défend le jurement, 115. 117. Cette défense prise à la lettre par les premiers Chrétiens, 115. 116. Jurement par le Ciel, & par les créatures, 117. 118. Pourquoi Dieu a voulu que le jurement se fît par son nom, 115.
Juste. Différent sens que ce terme a dans l'Ecriture, & dans les Peres, 16. 27.
Justice, dans le sens de *miséricorde*, 17.
Justices. Chambres de Justice chez les Juifs du tems de notre Seigneur, 103. Leur manière de proceder en Justice, 110.
Justifier, dans le sens de *condamner*, 262. La grâce comment *justifie* par ses enfans, *là-même.*

L

L'Ampe. Description de celles des Anciens, 540. Usage qu'ils en faisoient dans la cérémonie des nocés, & dans les combats, 539. 540.
Larmes. Leur utilité, 89. Jesus-Christ ne promet d'essuyer que celles qui ont sa crainte, ou son amour pour principe, 89. 90.
Légion Romaine, corps de troupes de six mille hommes, 478.
Légitimes, ou Interprètes de la Loi; les mêmes que les Scribes, 483.
Lépreux. Les Juifs ne la prenoient point pour une maladie naturelle, 371. Prosthytes regardez par les Rabbins comme la lepre d'Israël, 496.
Lépreux, exclus par la Loi du commerce du monde, 172. Leur maladie regardée des Juifs

comme un châtimeut du Seigneur, *là-même.* Ils devoient aller à Jérusalem pour être nettoyez de la lepre, 174. En quel endroit ils étoient examinés par les Prêtres, 171. Leurs offrandes, *là-même.* Lépreux guéris par J.C. près de Capharnaüm, 171. 172. Sa priere, le modèle de la nôtre, 173. Pourquoi Jesus-Christ lui défend de publier sa guérison, 171.

Lévain, mis pour la doctrine. Se garder du levain des Pharisiens, 359.
Lier, dans le sens de défendre, 28.
Lits de table, à l'usage des Anciens, 180.
Locuste, herbe bonne à manger, & dont on a prétendu que saint Jean se nourrissoit dans le désert, 112.
Loi. Différentes manières dont ce terme se prend dans l'Ecriture, 28. Loi de Moïse perfectionnée par Jesus-Christ, *là-même.* Elle est éternelle pour ce qu'elle a d'essentiel, 22. En quoi consiste son abolition parmi les Chrétiens, 99. 100. Les Juifs la lissent la tête couverte par respect, 81. Jugement de zèle contre les violeurs de la Loi, 190.
Loi Evangelique. Plus parfaite que la Loi de Moïse, 28. 29. 100. Bonheur anticipé de ceux qui l'obtiennent, 102.
Loi du Talion, révoquée par Jesus-Christ, 120. Les Saducéens en exigeoient l'exécution littérale, *là-même.*
Loix non écrites, nécessaires à l'Eglise, 140. Les Pharisiens prétendoient avoir reçu les loix de Moïse, 28. 29. 100. *là-même.*
Loiange parfait, tirée de la bouche des enfans à la mammelle, 417. J.C. en a-tiré effectivement ? *là-même.*
Lumière. Apôtres en quel sens appelez la lumière du monde, 26.
Lunatiques guéris par Jesus-Christ, 81. Leur maladie attribuée par les Juifs aux influences de la lune, *là-même.* Ils ne différencient des épileptiques, que du plus au moins, *là-même.*
Lys, appelée une herbe des champs, 155. En Palestine il croît à la campagne, *là-même.*

M

Macheron, forteresse située au-delà du Jourdain, où saint Jean-Baptiste fut décapité, 337.
Mages, dans un sens générique, pour toutes sortes de Devins, & de Magiciens, cxxxj. Mages des Perles devoient être nez d'un insecte, cxxxij. Considération où ils étoient dans le pays, *là-même.* Feu péripetuel qu'ils y entretenoient, *là-même.* Leur étude principale, *là-même.* Manière dont ils faisoient leurs sacrifices, *là-même.*
Mages, venus d'Orient pour adorer J.C. Leur pays, 15. cxxxij. cxxxiv. cxxxv. Leur profession

ffion, *là même*, cxxvij. Ils adoroient Dieu, & accendoient la venue du Messie, *26. 27. cxxvij.* Leur qualité, *là-même*, cxxviiij. Leur nombre, cxxix. Les noms qu'on leur donne inconnus à toute l'antiquité, *là-même*. Nature de l'étoile qui leur apparut, cxlj. cxliij. En quel tems elle leur apparut, cxliij. cxliv. S'ils furent les seuls qui la virent, *26. cxliij.* Comment ils se déterminèrent à la suivre, cxxij. cxlv. Tems de leur arrivée à Bethléem, cxl. Explications mystique & naturelle des présens qu'ils offrirent à J. C. *24.* Combien ils lui en offrirent chacun, *33.* Route qu'ils prirent pour retourner en leur pays, *24.* Saint Thomas le baptisé, & les employé à la prédication de l'Evangile, cxxix. cxl. Leur mort, & leur culte, cxl. *Magdalen.* La même que *Magdala*, selon quelques-uns, *35. 36.* Sa situation, *là-même.* *Mahométiens.* Leur manière de procéder en justice, *110.* *Mains.* Reproche fait aux Apôtres de ne pas les laver avant le repas, *140. 141.* Coutume des Pharisiens de les laver louchent, *141.* Ceux qui mangent sans les avoir lavées, jugés dignes de mort par les Rabbins, *141.* Coutume des Payens de les laver pour se purifier du sang répandu, *601.* Si Pilate fit allusion aux usages des Juifs en se lavant les mains avant la mort de J. C. *601.* *Mal.* Puissance mauvaise, principe de tout mal, selon les Juifs du tems de notre Seigneur, *460. 461.* *Maladies.* Les Juifs les regardoient toutes comme la punition de quelque péché, *194.* Leur guérison, un des caractères du Messie, *251.* *Malédiction.* Honteux ceux qui y sont exposez pour Jesus-Christ, *23. 24.* Pauvreté, regardée par les Juifs comme une malédiction, *87.* *Maltace Samaritaine,* quatrième femme du Grand Hérodé, & mere d'Archélaüs, & de Philippe le Tétrarque, *14.* *Mammon,* le Dieu des richesses, *153.* *Manteau,* habit extérieur des Juifs; ils devoient le porter orné de franges, & de houpes, *205.* Manteau dont les Juifs se servent aujourd'hui dans leur Synagogue, *491.* *Marchepied.* S'il étoit d'usage parmi les anciens d'en mettre sous les pieds des crucifiés, *607. 608.* *Marcion.* Evangile de Marcion, cxxiv. Première place que les hérétiques lui ont donnée dans le Royaume de J. C. *443.* *Mardochée.* Les Juifs avoient des Synagogues des son tems, *79.* *Marriage.* En quoi il consiste, *11.* Il ne différoit des fiançailles chez les Juifs, que par la consommation, *13.* Il est indissoluble de sa nature, *418. 419.* Divorce & polygamie connues à son institution, *417.* Paranymphe

de l'époux durant la cérémonie du mariage, *101.* Union de Jesus-Christ avec son Eglise, exprimée sous le nom de mariage, *469.* *Mariamme,* fille du Grand-Prêtre Simon, troisième femme du Grand Hérodé, & mere de Philippe époux d'Hérodiad, *24.* *Mario.* Trois Evangiles de la Naissance de Marie, *cxliij. cxlv.* *Marie.* Livres des Gnostiques, sous le titre d'Interrogations de Marie, cxxv. Voyez, *Virg.* *Marie Madelaine,* différente de Marie sœur de Lazare, *629.* *Marie sœur de Lazare,* parfum qu'elle répand sur la tête de Jesus-Christ, *117.* Les Apôtres condamnant la profusion, *559.* Apologie qu'en fait J. C. *559. 560.* *Marme,* propre à fumer les terres, *94.* Son usage très-ancien, & commun dans la Palestine, *95.* Sa fécondité, *là-même.* *Saint Matthias.* Livres qu'on lui a faussement attribué, *cxv. cxxvij.* *Saint Matthieu.* Le même que Lévi fils d'Alphée, xvij. xvij. Sa vocation, *169.* Son obéissance justifiée contre ceux qui l'ont accusé de légèreté, *197.* Pourquoi il a nommé David avant Abraham, dans la généalogie qu'il a faite de Jesus-Christ, *2. 3.* Pourquoi il n'a pas parlé de sa Divinité, *là-même.* Pourquoi il attribué à Jérémie la prophétie de Zacharie, touchant le prix du Sang de J. C. *391. 396. 397.* Son Evangile écrit à la prière des Fideles, xix. En quelle année, *là-même.* Il l'a écrit en Syriaque, xx. xxliij. xxiv. *6. suivants.* But qu'il s'y est proposé, xxvij. S'il y a suivi l'ordre des tems, cxxviiij. Son Evangile corrompu par les Ebionites, & par d'autres hérétiques, xx. xxv. xxvj. Différens noms qu'ils lui donnoient, *là-même.* Version Grecque que nous en avons, très-ancienne; mais d'un Auteur inconnu, xxv. xxvij. *Méchants,* désignez sous le nom de bones, *550.* Discernement qu'en fera J. C. au Jugement dernier, *là même.* Leur supplice éternel, *113.* Leur impiété confonduë par toutes les ercatures, *457.* *Mer.* Les Hébreux donnent ce nom aux lacs, & à tous les grands amas d'eau, *72.* *Messe,* attendu dans tout l'Orient, vers le tems qu'il parut, *26.* Les Juifs neouroient pas qu'il ne dût être Dieu, *26. 27.* Sa manifestation exprimée sous le nom du Royaume des Cieux, *45.* Pourquoi il a voulu naître d'une mere engagée dans le mariage, *14. 15.* Sa naissance cachée au demon, *15.* Idée que les Juifs avoient du regne du Messie, *122. 123.* Dispute des Apôtres touchant les premières places de son Royaume, *122. 124.* *Messe fils de David,* *485.* Pourquoi David l'appelle-t'il son Seigneur? *là-même.*

Meule, tournée par des esclaves dans les moulins à bras, 525. Scélérats précipitez dans la mer avec une meule au col, 326

Meurtre, descendu par la Loi, sous peine de mort, 303. En quel cas elle le toléroit, *là-même*.

Miel sauvage, commun dans la Palestine, 53. Différent sentiment par celui dont saint Jean se nourrit dans le désert, 52. 53

Millénaires, leurs opinions puiffées dans les traditions des Juifs, 458

Minuit. Coutume des Anciens de ne congédier le peuple qu'à minuit, 442. Pourquoi? *là-même*. Jésus-Christ a ressuscité à minuit, 617

Miracles. Ne font pas toujours une marque de sainteté en ceux qui les font, 168. Vertu des miracles, regardée des Juifs, comme une chose animée, 322. 323. Foy des miracles, 459. 460

Miséricorde, promise à ceux qui l'exercent envers leur prochain, 92. Miséricorde commandée aux Chrétiens, plus étendue que celle des Juifs, *là-même*. Merite des œuvres de miséricorde, 521. 522. Miséricorde préférable au sacrifice, 322

Misne. Recueil des traditions des Juifs, 340. Son Auteur, *là-même*.

Mission, pour marquer le jour de la vengeance, & du Jugement dernier, 108. 312

Monde, vanité de ses promesses, 164. La voye du monde conduit à la perdition, *là-même*.

Monnoye. Celle des Empereurs Romains répandue dans toutes les Provinces qui leur obéissoient, 477. S'il y avoit une monnoye particulière pour le payement du tribut, 478. Dernier pris pour toute sorte de monnoye, *là-même*.

Montagnes, transférées par le mérite de la foy, 386

Montagne de la quarantaine, lieu désert au nord de Jéricho, où l'on prétend que J. C. passa les quarante jours de la retraite, 67

Moulins à bras, leur usage parmi les Anciens, 395. 396

Moïse. Les Pharisiens prétendoient avoir reçu de lui leurs traditions, 340. Traditions des Juifs sur la figure de Moïse, 377. S'il parut seulement à la Transfiguration de notre Seigneur, *là-même*. Sujet de leur entretien, 378. Auteurs qui ont douté de sa mort, 127. Chaire de Moïse, pour son autorité, 127

Musique. Instrumens de musique usitez dans les funérailles, 307. Les Juifs ne commencent à s'en servir dans le dessein, que dans les derniers tems de leur République, *là-même*.

Myrre. Coutume d'en mêler avec le vin qu'on donnoit à ceux qui étoient condamnés à mort, 612. Vin de myrre, estimé des Anciens, 612

Mythes du Royaume, révélés aux peuples, 365. Juges du monde, indignes de les connoître,

166. Ceux qui les connoissent en sont redoublés à la Grace, *là-même*. On ne doit pas les exposer aux libertins, & aux impies, 161. Réserve avec laquelle les Peres ont parlé de nos mystères, justifiée contre les Payens, par l'exemple des Philosophes, *là-même*. Pourquoi les Payens tenoient cachés les mystères de leur Religion, 300

N

Naissance, mise pour le couronnement du Roi, 326. Usage d'en célébrer le jour, ancien dans l'histoire, 325

Nard. Quelle espèce de Nard Marieœur de Marthe, répandit sur la tête de J. C. 512. Coutume des Anciens de mêler du nard avec leur boisson, *là-même*. Le spie nard le plus estimé de tous, *là-même*.

Nathanail. Le même que saint Barthelemy, 218. Preuves de cette conjecture, *là-même*.

Nazaréens, Juifs plus parfaits que le commun du peuple, 43. En quel sens les Prophètes ont prédit que J. C. porteroit ce nom, *là-même*. S'il le prit du séjour qu'il fit à Nazareth, 43.

44. Les Fidèles connus sous ce nom des tems que saint Matthieu écrivit son Evangile, 43

Nazaréens hérétiques, rétez pour l'observation de la Loi, xxj. xxij. Evangile des Nazaréens. Le même que celui de saint Matthieu, xxij.

Nazareth, bourgade de Galilée, au pied du Thabor; on croit que la sainte Vierge en étoit, 42. Si c'est du séjour que Jésus-Christ y fit qu'il fut appellé Nazareen, 43. 44

Nécessaire. En quoi consiste celui des Chrétiens, 256. Ils doivent penser sans inquiétudes aux choses nécessaires à la vie, 351. 354. *Ch. suiv.*

Nézer, une fleur. Jésus-Christ ainsi nommé par les Prophètes, 43. Si c'est par allusion à ce mot que saint Matthieu a appellé J. C. Nazareen, 43. 44

Nicodème. Evangile de Nicodème, cxvij. Abrégé de ce qu'il contient, cxix. cxx

Nicolas, un des sept Diaeres compté parmi les faux Prophètes des Juifs, 315

Ninivites. Accusateurs des Juifs au jour du Jugement, 393

Nobé, ville de la tribu d'Ephraïm, où David mangea les pains de propositions, 372

Noces. Roi qui fait celles de son fils, 468. Tems précis de celles de Jésus-Christ, 469. Gemils qui y sont appellés au refus des Juifs, 471. Mauvais Chrétiens qui s'y trouvent sans la robe nuptiale, 471. 472

Nom, par qui donné aux enfans chez les Juifs, 12

Noms sacrés, il y en a sept, selon les Rabbins, 384. Ceux qui en prononcent quelqu'un condamnez comme coupables de blasphème

me, *là-même.*
Nuit, partagée en quatre veilles chez les Juifs,
 du repos de nôtre Seigneur, 111

O

O *obissance*, ne doit être ni aveugle, ni ontre,
 487
Oeil bon & mauvais, ce qu'il marque dans le
 style des Hébreux, 418
Oeil droit, sujet de scandale, doit être arraché.
 Fuite des occasions de pécher, 112. 113
Œuvres de miséricorde, leur mérite, 557. J. C.
 tiendra pour refusées à lui-même celles que
 l'on refuse à ses membres, 552. 553
Offrandes, inutiles sans l'amour du prochain,
 108. 109 Par ce que les Pharisiens y donnoient
 à leurs parens, au lieu de les secourir dans
 leurs besoins, 143. 143. 144. Abus qu'ils fai-
 soient en cela de leurs traditions, *là-même.*
 Sacrement par les offrandes présentées au Tem-
 ple, 497
Offrandes, rejetées des Juifs, comme le prix
 du sang, 593
Onyx. Pierre d'onyx, la même que l'albâtre,
 157. Vases d'onyx, où les Anciens mettoient
 leurs parfums, *là-même.*
Opis, ville près de Babylone, fameuse par ses
 excellens parfums, 518
Or. Serment par l'or du Temple, 497
Oraison Dominicale, c'est un abrégé de l'Evan-
 gile, 19. 140
Oraison, nécessaire pour chasser de certains dé-
 mons, 183
Orient. Pays que l'Ecriture entend ordinaire-
 ment sous le nom d'Orient, cxxxiv. cxxxv
Ombres, destinées à renfermer les liqueurs, leur
 usage commun parmi les Orientaux, 203
Ouvriers, envoyez à la vigne du Pere de famil-
 le, à différentes heures du jour, 431. 434.
 & suiv. Qui sont-ils? 431. Les derniers re-
 comencez les premiers, figure des Gentils
 appelez à la foy, à l'exclusion des Juifs,
 436. & suiv.
Ocias, ou *Azarias*, fils d'Amasias; pourquoi
 saint Matthieu le fait fils de Joram, 6. 7

P

P *Aille*, séparée du grain, & brûlée; figure
 des Juifs réprouvés, & des impies condam-
 nez au feu éternel, 60. 61
Pain, mis pour toute sorte de nourriture, &
 pour toutes les choses nécessaires à la vie,
 143. De quelle nature est le pain que Jesus-
 Christ nous fait demander dans l'Oraison Do-
 minicale, 143. Si c'est le pain du jour, ou
 du lendemain, 143. 144. Miracle des cinq
 pains; 30. & suiv. S'ils le multipleroient dans
 les mains de J. C. ou de ses Apôtres, 332.

Comment les Apôtres en firent la distribution,

333

Pains sans levain, Ils se faisoient chez les Juifs
 au matin du quatorzième de Nisan, 561. Eau
 dont on se servoit pour les paître, *là-même.*
 Quant l'Eglise a-t-elle commencé à s'en ser-
 vir dans le sacrifice de l'Autel, elix. elix
Paix, nous rend enfans de Dieu, 92. Paix du
 cœur, *là-même.* Le regne de Jesus-Christ est
 un regne de paix, *là-même.*
Palestine. Si le Grec étoit la langue vulgaire
 dans la Palestine du tems de nôtre Seigneur,
 xxlij. xxiv. xxv. xxvj
Pâque. Le nom de Pâque pris dans l'Ecriture
 dans un sens fort étendu, cxlvj. Remarques
 sur la Pâque des Juifs, 561. J. C.
 n'a pas mangé la Pâque légale la dernière an-
 née de sa vie, cxlvj. Preuves de ce sentimen-
 tées de l'Evangile, cxlvij. elix. el. elj. De
 la fixation de la fête de la Pentecôte au Di-
 manche, elj. Du jeûne du Mercredi, *là-*
même. Des calculs astronomiques, elij. eliv
 Des Anciens, eliv. elv. & suiv. Et de l'usage
 du pain levé dans le sacrifice de l'Autel,
 cxlvj
Parabole. Erenduë de ce mot dans le style des
 Hébreux, 148. Pourquoi Jesus-Christ s'en
 servoit en instruisant les Juifs, 103. 104. Ua-
 ge qu'en faisoient les Payens pour cacher les
 mystères de leur Religion, 300
Paraboles du sers armé, 284. 285. Du sèmeur,
 292. & suiv. De l'yvrre semée parmi le bon
 grain, 106. 107. Du grain de moutarde, 389.
 Du levain, 310. Du tréor caché & décou-
 vert dans un champ, 111. De la perle de
 grand prix, 114. Du sice qui renferme de
 bons, & de mauvais poissons, 115. De la bro-
 bis égarée, 400. De la dette des dix mille ta-
 lens, 411. Des ouvriers envoyez à la vigne
 à différentes heures, 411. Des deux fils en-
 voyez à la vigne, 461. De la vigne louée à
 des vigneron, 464. De la pierre angulaire,
 466. Du Roi qui fait les nœdes de son fils,
 468. Des dix vierges, 538. Des talens dis-
 tribuez à des serviteurs, 543
Paralitique, guéri par Jesus-Christ à Caphar-
 naum, 121. Sa maladie regardée des Juifs
 comme la punition de ses péchés, 194
Paranymphes. Coutume d'en donner à l'époux
 durant la cérémonie de son mariage, 1084
 Apôtres, paranymphes de Jesus-Christ, 102.
 102
Pardon des injures, de précepte pour tous les
 Chrétiens, 122. 123. A quelle condition Dieu
 nous offre le pardon de nos offenses, 144. 145.
 Jusqu'ou doit aller le pardon des injures, 410.
 411. L'accorder du fond du cœur, 414
Parens, traités inhumainement par les Phari-
 siens, 142. 143. Abus qu'ils faisoient de leurs

traditions pour ne pas les secourir dans leurs besoins, [143. 144.](#) Secours effectifs compris sous le précepte d'honorer les parents, [143.](#)

Parfums. Vases d'onix, où les Anciens mettoient leurs parfums, [177.](#) Coutume d'en répandre sur la tête des conviez, *là-même.* Nature du parfum que Marie sœur de Marthe répandit sur la tête de J. C. [177.](#)

Parjure. deffendu par la Loi, [115.](#) En quel cas jugé illéite par les Docteurs de la Loi, *là-même.* On doit le craindre, même en jurant pour la vérité, [116.](#)

Parole, représentée comme un agent animé, [177.](#)

Parole de Dieu, comparée à une semence [105.](#) Obstacles qui l'empêchent de fructifier, [101. 106.](#) Qui sont ceux en qui elle fructifie au centuple, [86. 106. 107.](#) Combien est grand aux yeux de Dieu le péché de ceux qui la méprisent, [131.](#)

Paroles inutiles. Ce que c'est, [190.](#) Compré qu'on en rendra au jour du Jugement, *là-même.*

Passion. Heures de la Passion de Jesus-Christ, [618.](#) Saint Jean concilié avec saint Marc sur les heures de la Passion, [619. 620.](#)

Passions. Leurs devoirs, [116.](#) La crainte d'un échisme doit les porter à user de leur autorité avec discrétion, [108. 109.](#)

saint Paul. Evangile admis sous son nom par les Marcionites, [cxxxiv. cxxxv.](#)

Pauvres d'esprit, ce que c'est, [87. 88.](#) Béatitude de qui leur est promise, *là-même.*

Pauvreté. Idée que les Juifs en avoient, [87.](#) Craints de la pauvreté, grand obstacle à la vertu, [88.](#) En quoi consiste la pauvreté d'esprit, *là-même.*

Payens. Ils faisoient consister le mérite de leurs prières dans la multitude des paroles, [117.](#) Formule de leurs prières, composées de synonymes, & de répétitions, [118.](#) Pourquoi ils tenoient caches les mystères de leur Religion, [100.](#) En quel nom ils faisoient leurs sermons, [119.](#) C'est d'eux que les Hébreux prirent la coutume de jurer par le Ciel, *là-même.* Ils faisoient consister le souverain bonheur à voir leurs Dieux sans figure, [91.](#) Sacrifices qu'ils faisoient de victimes humaines pour sécher leurs Dieux, [447.](#) Anges Gardiens connus parmi eux, [199.](#) Incorrigibles traités en payens, [406. 407.](#)

Péchez. Il y en a de volonté comme d'action, [101. 101.](#) Erreur des Pharisiens sur ce point, [101.](#) & suiv. Confession des péchez, nécessaire chez les Juifs pour en obtenir la rémission, [55.](#) En quels cas, & comment la faisoient-ils ? [14.](#) Dieu ne punit pas les péchez deux fois, [414.](#) L'ingratitude fait revivre en quelque sorte ceux qui sont pardonnés, [415.](#) Evidé du pouvoir de les remettre accordé

à saint Pierre, [166. 167.](#) Il ne l'a point reçu à l'exclusion des autres Apôtres, [168.](#) A quelle condition Dieu nous offre le pardon de nos péchez, [144.](#) Péchez journaliers remis par l'Oraison Dominicale, [145.](#) Les Juifs regardoient toutes les maladies comme des suites de quelque péché, [124.](#)

Péché contre le Saint Esprit, irrémissible en ce monde, & en l'autre, [187. 188.](#)

Pella, ville de refuge des premiers Chrétiens pendant le siège de Jérusalem, [119.](#)

Pénitence. En quoi elle consiste, [45.](#) Dignes fruits de pénitence, [16.](#)

Pentecôte. Célébrée de tout tems le Dimanche par l'Eglise, [c1j.](#) Elle tomba le même jour, l'année de la mort de Jesus-Christ, *là-même.*

Pere. Nom de dignité commun chez les Juifs aux Juges, & aux principaux Docteurs, [491.](#) Dieu seul pere des Chrétiens, *là-même.* Quelle est la dignité, & quels doivent être les sentimens des Chrétiens, qui ont droit d'appeler Dieu leur pere, [149.](#)

Perfection. Celle de Dieu le modèle de la nôtre, [111.](#) Les Payens faisoient consister la leur à s'assembler à leurs Dieux, *là-même.* Faux Evangile de la Perfection, [cxxxvj.](#)

Persécution. Comptez par Jesus-Christ entre ceux que nous devons aimer, [138.](#)

Persécution. Royaume des Cieux promis à ceux qui la souffrent pour la justice, [93.](#) Il est quelquefois permis de l'éviter, [212. 218.](#) C'est un crime de la fuir dans de certaines circonstances, [218.](#) On doit la souffrir pour la justice avec patience, & avec persévérance, [214. 235. 236.](#) & suiv. Christianisme né au milieu des persécutions, [111. 114.](#)

Persévérance. Nécessaire à ceux qui souffrent pour la justice, [117.](#)

Prier avec persévérance, [163.](#)

Persévérance, couronnée, [115.](#)

Petits, pour désigner les Disciples de Jesus-Christ, [127.](#) Scandale des petits, [195.](#)

Pharisiens, une des plus puissantes sectes des Juifs. [55.](#) Leurs sentimens, *là-même.* [102. 108. 115. 120.](#) Qui sont ceux que l'Evangile appelle leurs Disciples, [474.](#)

Pharisiens, désignez sous le nom de faux-Prophtes, [166.](#) Leur manière d'enseigner le peuple, [170.](#) Traditions qu'ils substituoient à la Loi, *là-même.* Justice plus abondante que la Loi, nécessaire pour le salut, [101. 103.](#) & suiv. Ils faisoient un capital de leur doctrine, des apparitions des bons, & des mauvais Anges, [116.](#) Reproche qu'ils font aux Apôtres de manger sans laver leurs mains, [140.](#) Leur exactitude scrupuleuse à les laver souvent, [141.](#) Ils reconnoissoient Moÿse pour auteur de leurs traditions, [140.](#) Abus qu'ils en faisoient contre la Loi, & contre l'humanité, [141. 141.](#) & suiv. Tristesse qu'ils affectoient

En jeûnant, 749. Ce qu'ils observoient dans leurs jeûnes de surrogation, *là-même*. Leur affection à faire publiquement leurs prières, 137. S'ils faisoient leurs aumônes au son de la trompette, 131. Ils aceussent Jésus-Christ de magie, 182. Il les convainc d'imposture, 181. 182. & *suiv.* Reproches qu'il leur fait, 189. 190. & *suiv.* Ils tiennent conseil pour le perdre, 177. Douceur que Jésus-Christ leur oppose, 176. 177. 178. Bande de parchemin qu'ils portoit au milieu de leur front, 489. Leur affection à les porter plus larges que le commun des Juifs, 488. 489. Vertus chimériques qu'ils y attachoient, *là-même* Franges qu'ils portoit à leurs habits, 490. Invectives de Jésus-Christ contre leur vanité, & contre leurs exècs, 420. 421. & *suiv.* 424. . . 500. & *suiv.* Leur ardeur à faire des prosélytes, 421. Pharisiens, hypocondres, & sepulchres blancs, 494. 500. 501. Dixmes qu'ils payoient de surrogation, 428. 429. Vaine distinction qu'ils faisoient entre les sermens, 427. 428. Prophètes qu'ils ont persécutés, 502. Mesure de leur iniquité comblée par la mort du Messie, *là-même*.

Phéniciens. Cananéens d'origine, 350. Ils se faisoient passer pour descendants des géans Enacims, *là-même*.

Philatère, ou *Préservatif.* Pourquoi les Pharisiens appelloient ainsi les bandes de parchemin qu'ils portoit sur le front, 489. Leur affection à les porter plus larges que le commun du peuple, *là-même*. Si l'usage en a été universel parmi les Juifs, 489. 490.

S. Philippe. Sa vocation à l'Apostolat, 117. Evangile qu'on lui a faussement attribué, *cxix*.

Phinées, Auteurs des Zélex chez les Juifs, 121.

S. Pierre, fils de Jonas, s'il étoit l'aîné de saint André, 21. **Vocation** de saint Pierre à l'Apostolat, 72. Il confesse la divinité de Jésus-Christ, 161. Le Sauveur l'établit le fondement de son Eglise, 161. 164. & *suiv.* Sa primauté sur les autres Apôtres a été la récompense de sa confession, 163. Pouvoir de lier, & de délier que Jésus-Christ lui donne, 165. Entendu de ce pouvoir, 166. 167. 168. Il ne l'a pas reçu à l'exclusion des autres Apôtres, 168. Sa primauté toute gratuite de la part de Jésus-Christ, 171. Elle étoit reconnue de toute l'Eglise dès le temps que saint Matthieu écrivit son Evangile, *là-même*. Il devient un sujet de scandale pour Jésus-Christ, en s'opposant à ses souffrances, 170. Le Sauveur le rend témoin de sa Transfiguration, 174. 175. & *suiv.* Siele qu'il trouve dans la bouche d'un poisson, & qu'il paye au Temple pour son Maître, & pour lui, 171. Jésus-Christ lui prédit qu'il le renoncera, 172. Fautes qu'il commet dans la réponse qu'il lui fait, *là-*

même. Il renie Jésus-Christ, 187. 188. Sa chute ne lui fit point perdre la foi, 187.

Pierre angulaire, figure de Jésus-Christ qui a réuni la Synagogue, & l'Eglise, 466. Inerédules brisés par cette pierre au jour du Jugement, 467.

Pilate, Gouverneur de Judée. Jésus-Christ lui est présenté, 598. Il le met en parallèle avec Barabbas, 599. A quel usage il fit allusion en se lavant les mains, 601. S'il condamna expressément Jésus-Christ à être crucifié, 603. 604. Actes de Pilate exix. cxxj. Lettres qui lui ont été attribuées, *cxix*.

Places. Premières places dans le Royaume de Jésus-Christ, demandées pour saint Jacques, & saint Jean, 443. A qui elles sont destinées, & par qui, 443. 445. Hérétiques qui les ont données à saint Paul, & à Marcion, 443.

Plantes arrachées par le Pere Césaire, figure des Loix ecclésiastiques abrogées par Jésus-Christ, 346. 347.

Platoniciens. Leurs sentimens sur l'état des ames séparées du corps, & sur leurs apparitions, 128. Ils ont reconnu des Anges-Gardiens, 399. Leur opinion sur le renouvellement du monde, source de l'erreur des Millénarites, 439.

Plays des Pharisiens. Observances suspectées qu'ils ont ajoutées à la Loi, 433.

Pluton. Regardé des Payens comme le Roi des moindres démons, 121.

Polygamie, contraire à l'institution du mariage, 417.

Pore. Animal déclaré immonde par la Loi. Ne point jeter les perles devant les porceaux, 162. Il étoit défendu aux Juifs d'en nourrir sous peine de malédiction, 187.

Portes, marquent souvent les forces dans le style de l'Ecriture, 164. Portes de l'enfer. Leurs vains efforts contre l'Eglise, 164. 168.

Porte étroite qui conduit à la vie, ce que c'est, *Portiers,* en grande considération chez les Anciens, 285.

Prédicateurs. Leur mission chez les Juifs, 460.

Premier-né. Ce nom que l'Evangile donne à Jésus-Christ, ne prouve pas que Marie ait eu d'autres enfans que lui, 11.

Premier-né, obligé par la Loi de se racheter, 189. Si c'est en qualité de premier né que Jésus-Christ paye le tribut pour le Temple, *là-même*.

Prêtres. En Orient c'est une espèce d'hommage qu'on doit aux Grands de leur en faire, lorsqu'on les approche, 33. Combien les Mages en firent à Jésus-Christ, *là-même*. Explications mystique, & naturelle de ces prières, 14.

Priêtres. C'étoit à eux chez les Juifs à juger de la guérison des lépreux, 172. 174. En quel endroit ils les examinoient, 175. Si la Loi défendoit aux Prêtres de déchirer leurs habits, 183.

Prêtre. Doit se faire en secret, 137. Pharisiens hypocrites qui affectoient de le faire en public, 135. Les Juifs la faisoient en commun, 78. Ils la faisoient ordinairement sur le toit de leurs maisons, dans les lieux où ils n'avoient point de Synagogue, 80. Posture des Juifs, & des premiers Chrétiens durant leurs prières, 136. Les Juifs, & les Payens faisoient consister le mérite de leurs prières dans la multitude des paroles, 137. 138. Leurs prières pleines de Synonymes, & de répétitions, *là-même*. Dans quelles dispositions nous devons prier, 138. 139. 163. Formule de prières que Jesus-Christ nous a dressée, 139. *En suiv.* C'est un abrégé de l'Evangile, 140. Démons qui ne se chaillent que par la prière, 187.

Princes des prêtres. Quels ils étoient chez les Juifs, 554. Ils tiennent conseil contre Jesus-Christ, 554. 555. Leur défiance, & leur fourberie rendent témoignage à la Résurrection de Jesus-Christ, 634. 642. 643.

Prince des démons. Quels noms lui donnoient les Juifs, 381. Idée que les Payens en avoient, *là-même*.

Proph. Inconnus aux premiers Chrétiens, 123. Si Jesus-Christ les défend absolument, 120. 122. 123. Ils sont interdits aux Chrétiens, lorsqu'ils ne peuvent plaider sans blesser la charité, 123.

Prochain. Ce que c'est que l'aimer comme soi-même, 484. Juger de ses actions sans précipitation, & avec charité, 159. 160. Ne lui faire que ce que nous voudrions qu'on nous fit, 164. Les Juifs ne reconnoissoient pour prochain que ceux de leur nation, 126. Ceux qui se rendent inutiles au prochain, coupables d'impunité, 546.

Prophètes. Entendu de ce terme dans le style des Hébreux, 165. Se garder des faux-Prophètes, *là-même*. Leurs prédications pleines de mensonges, *là-même*.

Prophètes, pour toute l'Ecriture depuis les Livres de Moïse, 98. Prophètes persécutés par les Juifs, 502. Leurs tombeaux batis par les Pharisiens, 502. Prophètes rejetés par les Saducéens, 480. Prophètes renfermez dans le précepte de la charité, 484.

Prophètes Quatre manières différentes dont elles peuvent s'accomplir, 35. Elles ne sont pas toujours cause que les choses arrivent, 19. 36.

Prophète, pour toutes les fonctions publiques des Ministres de l'Evangile, 168. La Prophétie commune aux bons, & aux méchans, *là-même*.

Prophètes. Juifs obligés de recevoir le Baptême, 54. Auteurs des Pharisiens de faire des Profélytes, 495. Sentiment des Rabbins sur ces Profélytes, 495. 496.

Profanes, ou *Synagogues*. Leur antiquité parmi les Juifs, 79. Leur grand nombre depuis la

captivité de Babylone, & depuis les Maccabées, 79. 80. Anciens qui y présidoient, *là-même*. Leur description, 81. Savans à qui on permettoit d'y enseigner le peuple, *là-même*. Voyez Synagogue.

Providence. Se répand sur tous les hommes, 128. Nous devons l'imiter par l'amour de nos ennemis, *là-même*. Se reposer sur elle des besoins de l'avenir, 133. 135. 156. 177.

Provisions. Coutume des Orientaux d'en porter lorsqu'ils vont en voyage, 155.

Prudence. Recommandée aux Apôtres, & à tous les Chrétiens, 121. En quoi consiste la prudence du serpent, 123.

Publicains. Cummis pour lever les impôts. Deux sortes de Publicains, 129. Les Juifs avoient pour eux un souverain mépris, *là-même*. Leurs présens rejetés des Juifs comme le prix du sang, 593. Incorrigibles traités comme Publicains, 406. 407.

Puissances. Deux puissances reconnues par les Juifs comme les sources du bien, & du mal, 460. 461.

Puissances des Cieux, ébranlées avant le Jugement dernier, 127.

Pureté. En quoi les Juifs faisoient consister leur pureté, 91. Pureté du cœur récompensée par la vision de Dieu, 91. 92.

Pythagore. Pourquoi il a caché sa Philoophie dans l'obscurité, 164.

R

R Abbi. Titre donné aux Docteurs Hébreux, 492. Depuis quand en usage parmi les Juifs, *là-même*.

Rabins. Leurs maximes touchant leurs traditions, 340. 341. Soumission aveugle qu'ils veulent qu'on tende aux Docteurs de la Loi, *là-même*. Ils ne comptent pour prochain que ceux de leur nation, 126. Leurs maximes pleines de dureté pour leurs ennemis, & pour les étrangers, 126. 127. Leurs rêveries sur le vol prétendu que Jesus fit au Temple du nom de Jehova, 181. 182.

Rachel. Objet de sa douleur à Rama, 40. 41. Application que saint Matthieu en fait au massacre des Innocens, *là-même*.

Rahab. Pourquoi rapportée dans saint Matthieu dans la Généalogie de Jesus-Christ, 4. C'est la même qui reçut les espions à Jéricho, 5.

Raka, terme injurieux. Quelle eo est la vraie signification, 106.

Rama, ville de la Tribu de Benjamin, au nord de Jérusalem. Rachel déplore à Rama la captivité de ses enfans, 40. 41. Ce nom peut se prendre pour ure hauteur, *là-même*.

Réconciliation. Ordonnée à ceux mêmes qui sont offensés, 109. Sacrifices inutiles avant la réconciliation, 108. 109. Comment elle se fait

chez les Juifs, 109. 110
Régénération, pour le second avènement de Jésus-Christ, 419
Régistres généalogiques, conservez avec soin chez les Hébreux, 4. Hérode fait brûler les archives où ils étoient conservés, *là-même*,
Religion. Traditions nécessaires à la Religion, 140 Pourquoi les Payens cachent les mystères de leur religion, 300
Religion Chrétienne, comparée au grain de sénéve, 309
Rémotement à soi-même. Loi que Jésus-Christ impose à ses Disciples, 171
Repas. Ceux qui le prennent sans avoir lavé leurs mains, jugez dignes de mort par les Rabbinis, 341. Traditions des Anciens, & pratique des Pharisiens sur cela, *là-même*. Habits particuliers pour les repas de cérémonie, 471
Réprobation des Juifs, exprimée sous le nom de régénération, 410
Réprouvés. Leur mélange avec les Elus figuré par l'yvraie semée au milieu du bon grain, 108
Résurrection, mise pour la guérison, 251. Pourquoi est-elle appelée du nom de régénération? 419
Résurrection. Niée par les Saducéens, 478. Preuves que Jésus-Christ leur en donne, 481. 482. Etat des hommes après la résurrection, 480
Résurrection de plusieurs Saints, après celle de Jésus-Christ, 626. 627. Divers sentimens sur cette résurrection, *là-même*. La vérité de celle de Jésus-Christ combattue par les Juifs, 642. 643. 644
Revenus, sujets à la dime chez les Hébreux, 498 499
Riches. Dans quelles dispositions ils doivent posséder leurs richesses, 426. Salair de ceux qui y sont attachez, moralement impossible, 426. 427. 428
Richesses. Obstaclé. qu'elles forment au salut, 425. 305. 306. 426. Les abandonner pour suivre Jésus-Christ, *là-même*. Elles sont indignes de l'attahe d'un Chrétien, 350. Usage qu'il en doit faire, 350. 351. Mammon Dieu des richesses, 153
Robe nuptiale. C'est ne l'avoir pas, que de manquer de charité, 472
Roi. Son couronnement appelé le jour de la naissance, 326. Coutume de le célébrer ancienne dans l'Histoire, 325
Rois, omis par saint Matthieu dans la Généalogie de Jésus-Christ, 6. Raisons de cette omission, 6. 7
Royaume des Cieux. Différentes manières dont il se prend dans l'Ecriture, 45. 46. Il se prend ordinairement dans l'Evangile pour l'Eglise de Jésus-Christ, 47. Quelquefois pour la vocation des Gentils, 89
Royaume des Cieux, pris par violence, 157.

Quels sont ceux qui le ravissent, 257. 258. Idée des Apôtres sur le Royaume du Messie, 392. 393. Dispute des Apôtres touchant les premières places de ce Royaume, 399
Royaume de Jésus-Christ. Premières places de ce Royaume à qui destinées, & par qui, 444. 445
 Salomé le demande pour les deux fils, 442. Hérétiques qui les ont données à saint Paul, & à Marcion, 443
Romains. Leur ancienne manière de procéder en justice, 210. Culte religieux qu'ils rendoient à leurs enseignes, 517. Si ce sont eux qui placèrent l'abomination de desolation dans le lieu saint, 516. 517. Tribut que leur payoient les Juifs, 388. 389. 475. S'ils le fixèrent au denier, qui se payoit pour le Temple, *là-même* 476. 477
Ruth. Pourquoi rapportée par saint Matthieu dans la Généalogie de Jésus-Christ, 4

S

Sabbat. Observances des Juifs le jour du Sabbat, 270. 274. S'ils pouvoient manger ce jour-là avant la sixième heure, *là-même*. Sabbat second premier ce que c'étoit, 269. Etoit-il permis aux Juifs de faire le jour du Sabbat? 515
Sacrifices. Ils exploitent seuls, selon les Phariséens toutes les fautes qui n'avoient point de peines marquées par la Loi, 108. Amour du prochain nécessaire pour rendre les sacrifices utiles pour le salut, 108. 109
Sacrifices de victimes humaines, 407
Sacrifices de l'Autel. Jusqu'à quand célébrés dans l'Eglise avec du pain levé, elix. clx
Saducéens. Une des plus puissantes sectes des Juifs, 55. Ils se croyoient la vengeance permise jusqu'au talion, 120. Leurs sentimens, 478. Abus qu'ils faisoient des saintes Ecritures, 480. Question qu'ils font à Jésus-Christ, 479. Preuves qu'il leur donne de l'immortalité de l'ame, & de la résurrection, 481. 482
Sages du monde, indignes de connoître la science du salut, 265. 266
Sagesse. Comment justifiée par ses propres enfans, 261. 262
Salomé, mere de saint Jacques, & de saint Jean. Prééminence qu'elle demande pour eux à Jésus-Christ, 442
Salomé, fille d'Hérodiade, demande & obtient d'Hérode la tête de Jean-Baptiste, 326. 327. Samott, selon Métaphrase, 328. On n'en fait ni le tems, ni la manière, *là-même*.
Salut, mis pour tous les devoirs de civilité, 150. Les Juifs le refusoient aux étrangers, & les premiers Chrétiens aux Hérétiques, *là-même*. Comment les Juifs se le donnoient entre eux, 119
Samaritains. Antipathie qu'il y avoit entre eux,

- & les Juifs, 221. Jesus-Christ défend à ses Apôtres de leur annoncer l'Evangile, *là-même.*
- Sammaël.** Nom que les Juifs donnent à présent au Prince des démons, 281. Ils lui attribuent les oracles des Payens, *là-même.*
- Samma,** Rabbin. Son école du tems de nôtre Seigneur, 417. Son sentiment sur le divorce, *là-même.*
- Sang.** Peuples qui dans leurs alliances buvoient réciproquement de leur sang, 568. Offrandes rejetées des Juifs comme le prix du sang, 593
- Sanhédrin.** Les Juifs en avoient deux du tems de nôtre Seigneur, 103. Juges dont ils étoient composés, *là-même.* 105. 106
- Sauterelles.** Coutume d'en manger en Orient, *là-même.* Manière de les apprêter, 51. Différens sentimens sur celles dont saint Jean se nourrit dans le désert, 52. 52
- Scandale.** Moins à craindre que l'abandonnement de la vérité, 347. Nécessité des scandales, 396. Malheur à ceux qui en sont les auteurs, ou l'occasion, 395. 396. Scandale des petits, *là-même.*
- Science du salut,** refusée aux sages, & donnée aux petits, 265. Elle n'est dûë à personne, 265. 266
- Scrites,** désignée sous le nom de faux Prophètes, 166. Leur manière d'enseigner le peuple, 170. Il y en avoit chez les Juifs de toutes les tribus, 28. Ils étoient en grand crédit parmi le peuple, 28. 29. Leur autorité diminuée depuis la captivité de Babylone, 28. Leur emploi, *là-même.*
- Scrites assis sur la chaire de Moïse,** 486. 487. Faire ce qu'ils disent, & ne pas les imiter, 487. 488. Reproches que Jesus-Christ leur fait sur leur vanité, 488. 489. & sur. Justice plus abondante que la leur, nécessaire pour le salut, 101
- Siah,** mesure des Hébreux. Ce qu'il contenoit, 310. C'étoit la mesure de farine qu'on cuisoit à la fois, 311
- Secours effectifs,** compris sous le précepte d'honorer les parens, 342. Attifice dont usoient les Pharisiens pour les leur refuser, 343. 344. 345
- Sel.** Pourquoi les Apôtres sont appellez *le Sel de la terre.* 96. Différens felz propres à fumer la terre, 94. 95. Les felz conditité, *là-même.* Sel devenu insipide, ce que c'est dans le sens moral, 95. 96
- Séauvé** Pourquoi appellé le plus petit de tous les légumes, 309. Sa hauteur démesurée dans certains climats, 310
- Sepher Teledoth Jesu.** Titre du roman que les Juifs ont fait de la vie de Jesus-Christ, 2
- Sépulchre.** Description de celui de Jesus-Christ, 639. Seau qui les Juifs y firent mettre, 634. Ange descendu du Ciel pour ôter la pierre qui le fermoit, 636. J. C. en sortit sans en rompre le seau, 638. Saintes femmes venues au
- sépulchre, 635. 636. Coutume des Hébreux de blanchir les sépulchres pour les faire éviter, 500. Pharisiens, sépulchres blanchis, *là-même.*
- Sépulture.** Soin que les Juifs en avoient, 504. Les Juifs la refusoient jusqu'au soir à ceux qui s'étoient donné la mort, 592. Champ acheté du prix du sang pour la sépulture des étrangers, 564
- Serment fait au nom des créatures,** 117. En quel cas jugé illicite par les Docteurs de la Loi, 115. Pourquoi Dieu a voulu qu'il le fît en son nom, *là-même.*
- Serment par le Corban,** usé parmi les Hébreux, 344. Cas injustes dans lesquels il oblige, selon les Rabbios, 344. 345. Formules dont les Juifs se servoient pour le faire, 344
- Serpent,** sa prudence, en quoi elle consiste, 232. En quoi nous devons l'imiter, 232. 233
- Serviteur,** proposé sur les autres. Emploi que lui donnoient les Anciens, 336. Serviteur infidèle puni avec les hypocrites, 337. 338. Talens coohez à des serviteurs, 343. 344. & suiv.
- Serviteur inutile.** Figure des Chrétiens qui ne profitent pas des grâces qu'ils ont reçues, *là-même.* & 346
- Servitude,** désignée sous le nom de mort, 257
- Sidon,** traitée au jour du Jugement avec moins de rigueur que les villes des Juifs qui ont rejeté l'Evangile, 263. Pourquoi J. C. ne l'a point annoncée à Sidoon, 263. 264
- Signe.** Quel est celui que J. C. fera paroître au Jugement dernier, 529
- Saint Simon.** Pourquoi surnommé *le Zélé*, 220. 221. S'il fût de la secte de Zeloz, qui subsistoit du tems de nôtre Seigneur, 222
- Simon le Cyrénien,** s'il étoit Juif ou payen, 610. Il est contraint de porter la croix de J. C. 605. S'il la porta entière, 606
- Simonien,** Disciple de Simon le Magicien. Evangile des Simonien, cxxvij
- Simplicité,** opposée à toutes les fausses lumières de la raison, 88. Elle est nécessaire pour entrer dans les maximes de l'Evangile, *là-même.* 233. Récompense promise à cette simplicité, *là-même.* Colombe symbole de simplicité, 234
- Simplicité Chrétienne.** En quoi elle consiste, 394. Enfans, modele de simplicité, 393. 394
- Sodome,** moins criminelle que ceux qui méprisent la parole de Dieu, 212
- Soleil,** obscurci sur les Juifs persécuté par leurs ennemis, & au Jugement dernier, 526. 527. 528
- Sommeil,** fiere de la mort, 108. Les Anciens ont souvent désigné la mort sous ce nom, *là-même.*
- Soldiers.** Les Anciens avoient des esclaves desti-

itez à porter leurs souliers, 59. Saint Jean se juge indigne de porter ceux du Messie, *là-même.*

Statues. Empereurs Romains dous on a regardé les statues comme l'abomination de déolation placée dans le lieu Saint, 519

Sujets naturels, appelez les enfans du Royaume, 390

Synagogues, lieux où les Juifs s'assembloient pour la prière, & pour les pratiques de la Loi, 78. Remarques sur leur antiquité, 79. 80. Voyez, *Profanques.*

Synagogue, comparée à une vigne, 433. Ouvriers que le Pere de famille y a envoyez pour la cultiver, 434. 435. Préférence donnée aux derniers appelez, figure de la réprobation, 436. *Et suiv.* Sa réprobation, 506. 507

Syriens. Evangile selon les Syriens, cxxvij

T

Tavernacles. Fête des Tabernacles. Cri de joye usité ce jour-là parmi les Hébreux, 433

Talens Hébreux. Sa valeur, 421. Parole des dix mille talens, 421. 422. *Et suiv.* Parole des talens confiez aux serviteurs pour les faire profiter, 543. 544. *Et suiv.* Compis des graces qu'on a reçues, figuré par celui qu'on fait rendre de ces talens, 543. 546

Tatien. Evngile de Tatien, cxxij. cxxvij

Temple, profané par les changeurs que Jesus-Christ en chassa, 454. Tanc indigne qu'ils y faisoient, *là-même.* Zélex autorisez chez les Juifs à punir de mort ceux qu'ils trouvoient à violer le Temple, 455. Tribut imposé aux Juifs pour le service du Temple, 388. En quel tems on l'exigeoit, 389. Statère payé par J. C. pour le Temple, 390. 391. Serment par le Temple, 497. 498. Zacharie tué entre le Temple & l'Autel, 503. 504. 505. Abomination de déolation placée dans le Temple, pour marquer les excez que les Zélex y comirent, 518. Sa dernière ruine sous Julien l'Apostat, 509

Ténébres, dont la terre fut convertie au tems de la Passion, 618. Leur cause, leur durée, & leur étendue, 619. 620. 621. 622

Tentations, leur nécessité, 66. On ne peut y résister sans la grace, 146. Tentations de Jesus-Christ, 67. *Et suiv.* Il les a souffertes pour nôtre instruction, 66. 73

Tête. L'avoit nue, passé chez les Juifs pour une marque de liberté, 81. Dans leur Synagogue ils lissent la Loi la tête couverte par respect, *là-même.*

Texte de l'ancien Testament, pourquoi cité diversément par les Evangélistes, & les Apôtres, 179

Thabor, montagne au-deçà du Jourdain; quelques-uns prétendent que c'est celle où le démon transporta J. C. 71. Description de cette montagne, 373. Raisons que l'on a de douter si Jesus-Christ s'est transfiguré sur cette montagne, 375. 376. Ville de Thabor, *là-même.*

Saint Thadée, ou Jude, surnommé *Zebéde,* fils de Cléophas, & de Marie sœur de la sainte Visge, 210. Faux Evangile qu'on lui a attribué, cxxvij. Epître Canonique sous son nom, 220

Thamar. Pourquoi rapportée par saint Matthieu dans la généalogie de J. C. 4

Thendas, Juif séditieux & opposé au payement du tribut dû aux Romains, 475. 476. 513

Saint Thomas Apôtre des Indes. Le genre, & le tems de sa mort, inconnus, 219. Faux Evangile sous son nom. Le même que celui de l'Enfance de Jesus, cxxvij

Thréfert. Les Juifs donnent ce nom à toutes les choses qui le mettent en réserve, & à ce qui les renferme, 33

Toits en plâtre-ferme, dans la Palestine, 71. Mur dont ils étoient environnez, *là-même.*

Tombeaux, ouverts à la mort de Jesus-Christ, 627. Marques que les Juifs mettoient aux tombeaux pour les faire éviter, 500. Tombeaux bâtis aux Prophetes, 501

Traditions, substituées par les Pharisiens au vrai sens de la Loi, 101

Traditions de l'Eglise. Caractères qui les distinguent de celles des Phatiticiens, 340. 341. Leur nécessité, *là-même.* Maximes des Juifs sur leurs traditions, 340. Par qui recueillies, *là-même.* Abus qu'ils en faisoient, 341. 342. 343. 344. 345

Tremblemens de terre, à la mort, & à la Résurrection de Jesus-Christ, 626. 636. Tremblemens de terre arrivez avant la ruine de Jérusalem par les Romains, 513. Les Anciens les regardoient comme des présages facheux, *là-même.*

Tribunaux. Les Juifs en avoient plusieurs du tems de nôtre Seigneur, 103. Nombre des Juges dont ils étoient composéz, *là-même.*

Tribus d'Israel, jugées & condamnées par les Apôtres dans la ruine des Juifs sous Adrien, 430. 431

Tribut exigé pour le Temple. Avec quelle sévérité, 388. Tribut imposé aux Juifs par les Romains, 475. Nature de ce tribut, 476. 477. S'il fut fixé au demi-siècle qui se payoit pour le Temple, 389. Hérodicos oppoiez au payement de ce tribut, 474. 476. Il demandoit à Jesus-Christ, s'il est libre de le payer à César, 475. Réponse qu'il leur fait, 478

Trompette. Les Anciens s'en servoient dans les funérailles des personnes âgées, 207. Et les Juifs pour annoncer leurs fêtes, & pour sou-

voquer leurs assemblées, 133. Si les Phari-
siens faisoient leurs aumônes au son de la
trompette, *là-même*. Si les Anges s'en ser-
viroient pour rassembler les Esus au Jugement
dernier, 531
Tunisie, habit intérieur des Hébreux ; ils en
portoient à change, lorsqu'ils faisoient de
longs voyages, 125. Surt jeté sur elle de
J. C. 613. 614
Turnus Rufus, celui qui fit passer la charue sur
les ruines du Temple de Jérusalem, 508
Tyr, traitée plus favorablement que les villes
des Juifs qui ont rejeté l'Évangile, 163.
Pourquoi Jésus-Christ n'y a point prêché,
163. 164

V

V Alentin. Évangile de Valentin, cxxviii
Vallée de Josphat. Si J. C. y fera le Jugement
dernier, 550. 551
Vallée de Hinnon, figure de l'enfer, par le feu
perpétuel qu'on y entretient, 107. Victi-
mes humaines qu'on y brûloit en l'honneur
de Moloc, *là-même*.
Vanité. Corrompt les meilleures actions, 133.
Elle les rend inutiles pour le salut, 133. &
suiv.
elles de la nuit, inégales d'une nuit à l'autre,
suivant les saisons, 335. Les Juifs en com-
ptoient quatre comme les Grecs, & les Ro-
mains, *là-même*.
Vengeance, tolérée par la Loi de Moïse, 120.
Les Sadréens de la croyoient permise jul-
qu'au talion, *là-même*. Elle est défendue par
J. C. 120. 121. 122
Vengeance du Seigneur, exprimée sous l'idée
d'un festin, 515. Le tems auquel Dieu l'exer-
ce, appellé le Royaume de Dieu, 45. 46
Vèvres. Les Juifs en comptoient deux, l'une de-
puis le déclin, & l'autre depuis le coucher du
soleil, 350. 351
Vérité, comparée à la lumière, 96. Infidélité
de ceux qui la tiennent cachée, 96. 97
Version. Différentes versions des Livres du nou-
veau Testament, viij. ix. x. & *suiv.* Les Ver-
sions Syriaque & Laïne, les plus anciennes de
toutes, viij. Version Italique, x
Vitions humaines. Coutume des Payens d'en of-
frire en sacrifice, 447. Le même usage chez les
Hébreux, 448
Vie éternelle, représentée sous l'idée d'un festin,
179. La voie qui y mène est étroite, 164.
Perdre la vie pour la vérité, c'est la conserver,
146. Évangile de vie, à l'usage des Mani-
chéens, cxxviiij
ainte Vierge. Elle étoit déjà épouse de Joseph,
lorsqu'elle conçut le Verbe dans son sein, 12.
13. Sa grossesse fait prendre à son époux le
parti de la quitter, 14. 15. 16. Joseph con-

vaincu de son innocence, *là-même*. & *suiv.*
Vûs que Dieu eut sur elle, en voulant qu'elle
fut engagée dans le mariage, 15. Hérési-
ques ennemis de sa virginité, 14. 156
vierges. Parole des dix vierges, 538. 539. &
suiv. Vierges folles, figure des réprovez,
là-même.
Vigne. Hébreux désignent sous le nom de vigne
dans l'Écriture, 464. Parole des deux fils
envoyez à la vigne, 461. Application que Je-
sus-Christ en fait à la réprobation des Juifs,
là-même. Ouvriers envoyez à la vigne à diffé-
rentes heures du jour, 434. 435. *là-même*.
Préférence donnée à ceux qui ont été appel-
lez les derniers pour la cultiver, 436
Vignerons infidèles, punis pour avoir tué les ser-
viteurs, & le fils du Pere de famille, figure
des Juifs réprovez, 464. 465. 466
Ville, située sur la montagne, figure de l'Église,
97
Vin, conservé sur la lie par les Anciens dans
des cuves souterraines, 465. Coutume d'en
faire boire aux criminels condamnés à mort,
611
Vin de myrre, estimé des Anciens, 612
Vinagro, boisson ordinaire des soldats Romains,
624. Coutume d'en donner aux suppliciez,
là-même.
Violence faite au Royaume des Cieux, pour défi-
gner les efforts des Gentils, & des Publicains
pour entrer dans l'Église, 257
Vulphas, Evêque Arien, Auteur de la Version
Gothique du nouveau Testament, xiv
Union des cœurs, fait une sainte violence à Dieu,
409
Union de Jésus-Christ avec son Église, exprimée
sous le nom de mariage, 469
Vecatien, commune à plusieurs, 439. Petit
nombre de ceux qui répondent à leur voca-
tion, 440
Vecatien des Gentils à l'exclusion des Juifs,
439
Vœu. Espèce de vœu que faisoient les Phari-
siens pour priver leurs parens de ce qu'ils
leur devoient dans leurs besoins, 342. 343.
344. Abus qu'ils faisoient en cela de leurs
traditions, *là-même*. Formules dont se ser-
voient les Juifs pour exprimer leurs vœux,
344. Vœux par le Corban, *là-même*. Vœux
injustes, autorisez parmi eux, 344. 347
Vote large, qui conduit à la perdition ; la voie
du sicile, 164
Voile. Deux voiles dans le Temple de Jérusa-
lem, 625. Lequel se déchira à la mort de
Jésus-Christ, 625. 626
Volonté. Il y a des péchez de volonté comme
d'action, 103. Volonté réputée pour le fait,
121. Erreur des Phariens sur ce point, 102.
& *suiv.*
Volonté absolue de Dieu, toujours efficace, 122

En le priant que sa volonté se fasse, nous lui demandons qu'elle s'exécute en nous, *là-même.*

Volonté de Dieu, principe de nôtre foy, 266
Usure. Les Juifs le faisoient permise à l'égard des étrangers, 548. Faire profiter avec usure les grâces qu'on a reçues du Ciel, *là-même.*

Y

Yvraie, nature de cette plante, 307 308.
 Yvraie semée au milieu du bon grain, figure des réprouvez mêlez ici bas avec les Elus *là-même.*

Z

Zacharie, fils de Joïada, tué par Joas dans le parvis du Temple, 503
Zacharie le Voyant, fils de Barachie, pris par quelques-uns pour le Juste de ce nom, tué entre le Temple & l'Auzel, 504
Zacharie. Sa prophétie touchant le prix du Sang de J. C. 595. S'il l'a prise de Jérémie,

595. 596. 597
Zacharie, pere de saint Jean-Baptiste; causeur de sa mort, selon plusieurs Anciens, 504
Zacharie, fils de Baruch, dernier des Justes, tué par les Zélex au milieu du Temple, 504. 505
Zéle. Jugement de zéle permis aux Juifs contre les violateurs de la Loi, 590
Zélex. Phinbez chef des Zélex, 222. Secte de ce nom du tems de nôtre Seigneur, *là-même.* Si c'est de cette secte que saint Simon a été surnommé le Zéle, *là-même.* Droit que les Juifs donnoient aux Zélex sur ceux qu'ils trouvoient à violer le respect dû au Temple, 455
Zélex, leurs exces durant le siège de Jérusalem, 168. Ceux qu'ils commirent dans le Temple, appellez l'abomination de désolation, *là-même.* Zacharie fils de Baruch, qu'ils tuèrent entre le Temple & l'Auzel, 504. 505
Zorahabel, pris par les Juifs, pour le Dominateur d'Israël, dont Michée a prédit la naissance à Bethlém, 30

Fin de la Table des Matières.

E R R A T A.

Page 1. de la Préf. générale, ligne 10. permettoient, lisez, promettoient.

Page xx. lig. 27. altéat, lisez, altéré.

Page exxiii. lig. 22. S. Lue on dit, lisez, dans S. Lue il dit.

Page clx. lig. 17. été jugée, lisez, eut été jugée.

Page 3 lig. 2. du Texte *Jacob genuit*, lisez, *Jacob autem genuit.*

Page 6. ligne 14. du Comm. il y trois a Rois, lisez, il y a trois Rois.

Page 26. ligne 4. du Comm. une peuve, lisez, une preuve.

Page 59. lig. 30. ce que les esclaves envers ceux, lisez, ce que les esclaves devoient faire envers ceux, &c.

Page 68. lig. 10. du Comm. Ehins, lisez, Estius. Là-même, lig. 25. s'approchant, lisez, s'approchant.

Page 79. ligne 18 qui la lisoient, lisez, qui le lisoient.

Page 97. ligne 19. du Comm. que ce soit, effacez, que.

Page 106. ligne 10. Ligfort, lisez, Ligfoot.

Page 121. lig. 2. du Texte, *in malo*, effacez, *in*.

Page 179. lig. 24. du Comm. serens assis, lisez, seront assis.

Page 184. lig. 25. par ces mots, lisez, par ces morts.

Page 186. lig. 13. du Text. au devant lui, lisez, au devant de lui.

Page 200. lig. 1. du Texte, *accesserant*, lisez, *accesserunt.*

Page 256. lig. 13. du Comm. reposez sur moi, lisez, reposez-vous sur moi.

Page 252. lig. 22. du Comm. sont extérieur, lisez, son extérieur.

Page 274. lig. 10. du Comm. perelut, lisez, pereluse.

Page 311. ligne 15. du Comm. *dictum est*, lisez, *dictum erat.*

Page 333. lig. 10. du Text. renvoyeroit, lisez, renvoyeroit.

- Page 339. lig. 5. du Titre, quatrième cens, lisez, quatre mille.
 Page 355. (b) page 395. lig. pag. 647.
 Page 379. lig. 1. du Comm. rencont, liz. rencontre.
 Page 398. lig. 21. du Comm. enseignoient, liz. enseignent.
 Page 392. lig. 6. du Comm. suivre à celle-ci, liz. suivre celle-ci.
 Page 695. ligne 1. du Texte, qui scandalizaverit, lisez, qui antem scandalizaverit.
 Page 417. lig. 9. du Comm. de quelque ma, liz. de quelque manière.
 Page 455. lig. 13. fiderem, lisez, fideraum.
 Page 457. ligne 24. du Comm. tire de sa gloire, liz. tire sa gloire.
 Page 461. lig. 21. du Texte, dans l'estime, lisez, dans l'esprit.
 Page 478. lig. 22. du Comm. des mots, lisez, des morts.
 Page 567. lig. 22. du Comm. le Sang de J. C. liz. c'est le Sang de J. C.
 Page 598. lig. 7. du Comm. qu'ils, lisez, ils.
 Page 604. lig. 5. du Comm. eur tout de ses derniers, suivant ces Loix Romaines, liz. sur tout de ces derniers suivant les Loix Romaines.
 Page 646. lig. 25. du Comm. Ils exigent, lisez, Il exige.



